ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 18 décembre 2025

à 16 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 11 décembre 2025

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 18 décembre 2025, à 16 h**, **dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1er étage du 275, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 18 décembre 2025

à 16 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 18 décembre 2025 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 4 décembre 2025.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des points 20.11 à 20.25, 30.06 à 30.08, 41.03, 42.02, 42.03 et 51.01 à 51.06.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI et que le document inscrit au point 3.02 a été remplacé en raison d'une correction à la page 1.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 18 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 27 novembre 2025, à 16 h

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1254473002

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.02 *Service des technologies de l'information , Direction stratégies pratiques d'affaires et performance* - 1259660002

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.03 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1255481005

Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.04 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1255472002

Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soum. conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.05 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1259106004

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc., pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal (lots 1, 2, 3 et 4), d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de trois mois - Montant estimé des ententes-cadres : 24 885 786,19 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21186 (4 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.06 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1259109002

Conclure une entente-cadre avec Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 (2 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.07 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1255593009

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences, et incidences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.08 *Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications* - 1259824004

Accorder un contrat à Cossette Média inc., pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21200 (3 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.09 *Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité* - 1256711010

Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.10 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1256025012

Approuver la première convention de modification de l'entente de co-exploitation du site de radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de sept ans et six mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

20.11 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1259920008

Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.12 *Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information* - 1255942007

Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.13 *Service de l'eau , Direction des projets majeurs* - 1255606004

Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.14 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques* - 1255566005

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c., pour les services professionnels de conception, de surveillance, de déploiement et de mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.15 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1257231065

Conclure une entente-cadre avec Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, d'une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.16 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1254338002

Conclure une ententes-cadre avec la firme Bouty inc. pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois (lot 1) - Montant estimé de l'entente : 3 479 962,11 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (4 soum)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.17 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques* - 1250094003

Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental, pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.18 *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire* - 1255035006

Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.19 *Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques* - 1258527004

Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.20 *Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés* - 1256716007

Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soum)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.21 *Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire* - 1259859006

Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltée, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.22 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1257956004

Accorder un soutien financier de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.23 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1258154001

Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, pour le projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.24 *Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes* - 1254363006

Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.25 *Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions* - 1254501004

Approuver le projet de troisième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1259641006

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.02 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1259641009

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1259641010

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.04 *Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels* - 1255326004

Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers pour la même période

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.05 *Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels* - 1255326008

Autoriser la réception d'une subvention de 2 030 000 $ provenant du ministère de la Sécurité publique, pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses de 761 200 $ pour 2025 et 1 015 000 $ pour 2026, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de six postes policiers et un poste civil pour la même période

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1259641007

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

30.07 *Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles* - 1251024001

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.08 *Service de l'environnement* - 1255605001

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels* - 1257026002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

41.02 *Service de la culture , Direction du développement culturel* - 1259632002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.03 *Service de l'eau , Direction des projets majeurs* - 1257482001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1259463001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

42.02 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1240683005

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

42.03 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1259443002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

50 – Ressources humaines

50.01 *Service de police de Montréal* - 1255326009

Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée quatre ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire* - 1258343012

Nommer Mme Elvira Carhuallanqui, conseillère de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51.02 *Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement* - 1253022015

Nommer Mme Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1258514004

Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

51.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire* - 1258514005

Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

51.05 *Montréal-Nord , Direction des services administratifs* - 1259595024

Nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

51.06 *Direction générale , Cabinet du directeur général* - 1257665003

Nommer Mme Vana Nazarian, M. Victor Esposito et M. Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que M. Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 27 novembre 2025 16 h

Séance tenue le jeudi 27 novembre 2025 salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, Mme Christine Black, M. Alex Bottausci, M. Michel Boudreault, Mme Caroline Braun, Mme Julie Brisebois, M. Jonathan Cha, M. Marc Doret, Mme Heidi Ektvedt, Mme Chantal Gagnon, M. Michel Gibson, M. Jeremy Levi, M. Peter Malouf, Mme Soraya Martinez Ferrada, M. Peter McQueen, Mme Andréanne Moreau, M. Dominic Perri, M. Claude Pinard, M. Aref Salem, M. Michael Stern, M. Martin St-Jean, Mme Linda Zizas, représentante de la Ville de Montréal-Est, en remplacement de Mme Anne St-Laurent, M. Alexandre Teodoresco, Mme Maude Théroux-Séguin, Mme Tanya Toledano et M. David Tordjman

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

M. Alan DeSousa, M. Denis Pelletier et Mme Julie-Pascale Provost

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION* :

Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger

AUTRES PRÉSENCES :

M^{e} Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, souhaite à toutes et tous la bienvenue à cette assemblée ordinaire du conseil d'agglomération et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement.

Puis, Mme Julie Brisebois déclare la séance ouverte et offre ses félicitations à l'ensemble des élus-es pour leur élection ainsi que pour leur dévouement envers leurs communautés.

La vice-présidente d'assemblée dépose le nouveau plan de salle ainsi qu'une lettre de désignation de la Ville de Dollard-des-Ormeaux nommant Mme Tanya Toledano à titre de représentante de cette ville au conseil d'agglomération. Elle cède ensuite la parole au porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, pour la suite de l'ordre du jour.

À 16 h 06,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Alex Bottausci

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin que les points 51.01 à 51.03 et 7.01 à 7.03 soient appelés dans cet ordre après l'adoption de l'ordre du jour. Puis, les points 51.04 à 51.06 seront appelés après les Périodes de questions du public et des membres du conseil.

La proposition est agréée.

CG25 0667

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 novembre 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0668

Désignation à la présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de désigner M. Denis Pelletier à titre de président d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CG25 0669

Désignation du porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par Mme Soraya Martinez Ferrada

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de désigner M. Dimitrios (Jim) Beis à titre de porte-parole d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CG25 0670

Désignation à la vice-présidence d'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de désigner Mme Julie Brisebois à titre de vice-présidente d'assemblée du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

51.03

CG25 0671

Dépôt de la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose la liste des membres du conseil municipal siégeant au conseil d'agglomération, et le conseil en prend acte.

07.01

CG25 0672

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2024, et le conseil en prend acte.

07.02 1256285001

CG25 0673

Dépôt des calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2025 et pour l'année 2026

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose les calendriers des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour les mois de novembre et décembre 2025 et pour l'année 2026, et le conseil en prend acte.

07.03 1250310001

---

1 - Période de questions du public

À 16 h 07, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1 Question de : M. Bruce Walker Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada M. Aref Salem	Est-ce que la protection de l'environnement est un dossier important pour la nouvelle administration de Montréal ? / Est-ce que la nouvelle administration va conserver le titre de transport gratuit de la STM pour les résidents de 65 ans et plus de l'agglomération de Montréal? **Dépôt de document**

À 16 h 12, la vice-présidente d'assemblée fait la lecture de 4 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1 Question de : Caroline Malcolm Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Given that the Projet Montreal made unilateral decisions WITHOUT proper consultation with the elected officials and citizens of the West Island, will Ensemble Montreal review those decisions in a more collaborative manner immediately? Namely: Car parking at the West Island REM stations No cars allowed on urban boulevard leading to future Kirkland REM station Fluoride in the Pointe Claire water treatment plant Any decision impacting the West Island citizens should be reviewed and approved by those taxpayers. This is democracy. The West Island is not the Plateau. There is not the same density to achieve the level of public transportation in certain parts of the West Island similar to downtown Montreal. There is a critical safety concern to even think of having huge STM buses driving in narrow residential streets to accommodate few people on a bus when the resource could be diverted where it makes more financial sense. The STM is in a deficit position and has serious labour issues.
2 Question de : Jeff Cook Réponse de : *Non répondue*	In december 2024, upon the Sirco report being tabled at the council meeting which investigated and confirmed the same findings of major abuse of public funds committed by the previous Director General, you told the gazette journalist that you were not available for comment even though the Town of Hampstead paid over 30K for the Sirco report following the Commission Municipale de Québec investigation. Now that you have been reelected, will you finally comment on the Sirco report concerning the major abuse of Hampstead public funds and reprehensible acts?
3 Question de : Philippe Paré Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Good day mayor of the city of Montreal, as a citizen of the Aglomeration, can you please promise that you will work hand in hand with the Other mayors to progress the entire aglomeration forward and not profit from the monopolistic control the city of Montreal has? Do you see us as fellow citizens or as Cash cows? Thanks.

4 Question de : Alexandra Regalado Réponse de : Mme Soraya Martinez Ferrada	Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, Héritage Hispanique Québec est déjà reconnu par plusieurs municipalités et arrondissements, dont Laval, Saint-Constant, Repentigny, Montréal-Nord, Saint-Michel, Villeray–Parc-Extension, Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles. En vue du Mois du Patrimoine Hispanique 2026 et des 50 ans de présence latino-américaine au Québec, nous souhaitons proposer une motion collective adoptée par l'ensemble des arrondissements et des villes liées. Quelles démarches formelles devons-nous entreprendre pour permettre, en 2026, une déclaration commune et harmonisée à l'échelle de l'agglomération afin de reconnaître la contribution culturelle, sociale et économique de la communauté hispanique ?

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la Période de questions du public close à 16 h 18. Elle remercie la personne présente et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 18, la vice-présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Mme Julie Brisebois cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Soraya Martinez Ferrada, ainsi qu'au représentant des villes liées, M. Alex Bottausci, pour adresser quelques mots aux membres du conseil d'agglomération.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal réaffirme la volonté de l'Administration de collaborer avec l'ensemble des membres de l'agglomération. Elle insiste sur la nécessité d'unir les efforts de tous et toutes dès maintenant afin de relever les défis majeurs et précise que, malgré des divergences possibles, il convient de s'appuyer sur les points d'accord pour faire progresser les projets communs au bénéfice de l'ensemble de la population.

À son tour, M. Alex Bottausci, félicite la mairesse de Montréal et toutes les personnes élues pour leur élection et rappelle que ce nouveau chapitre doit être marqué par la coopération, le partage des ressources et des connaissances. Il réaffirme l'engagement des municipalités liées de l'agglomération à travailler dans le respect et la transparence afin de bâtir ensemble l'avenir de l'île de Montréal.

La vice-présidente d'assemblée les remercie pour leurs interventions, déclare la Période de questions des membres du conseil close et invite le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, à poursuivre avec l'ordre du jour.

À 16 h 23, le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis appelle les points 51.04 à 51.06 comme prévu en début de séance.

CG25 0674

Nominations à la Société de transport de Montréal

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Dominic Perri;
- M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Julie-Pascale Provost;
- Mme Mercedez Plante;
- M. Alex Bottausci;

2- de nommer M. Aref Salem à titre de président et Mme Effie Giannou à titre de vice-présidente de la Société de transport de Montréal;

3- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport collectif (membre âgé de moins de 35 ans) au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- Mme Catherine Boucher;

4- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport adapté au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Sylvain Le May;

5- de nommer la personne suivante représentante des usagers du transport collectif au conseil d'administration de la Société de transport de Montréal :

- M. Sylvain Gariépy.

Adopté à l'unanimité.

51.04

CG25 0675

Nominations à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal :

- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- Mme Andréanne Moreau;
- M. Aref Salem;
- Mme Caroline Braun;
- Mme Chantal Gagnon;
- Mme Christine Black;
- M. Denis Pelletier
- Mme Maude Théroux-Séguin;
- M. Alan DeSousa;
- M. Claude Pinard;
- Mme Julie Brisebois;
- M. Jonathan Cha;

lesquels s'ajoutent à Mme Soraya Martinez Ferrada qui, d'office, en est membre et présidente, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. C-37.01).

Adopté à l'unanimité.

51.05

CG25 0676

Nominations aux Commissions permanentes

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard
Et résolu :

1 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal :

- Mme Caroline Braun;
- Mme Chantal Gagnon;
- M. Dimitrios (Jim) Beis;
- M. Peter McQueen;
- M. Michel Boudreault;

de nommer Mme Julie-Pascale Provost à titre de présidente de cette commission ainsi que M. Peter Malouf à titre de vice-président.

2 - de nommer les membres suivants à la Commission de la sécurité publique :

- Mme Arij El Korbi;
- M. Jacques Cohen;
- M. Leslie Roberts;
- Mme Maude Choko;
- M. John Belvedere;

de nommer Mme Alba Zuniga Ramos à titre de présidente de cette commission ainsi que Mme Carla Beauvais et M. Marc Doret à titre de vice-président-e.

3 - de nommer les membres suivants à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports :

- M. André Julien;
- Mme Gemma Marchione;
- Mme Louise Leroux;
- M. Ludovic Fermely;
- Mme Daniela Romano;
- Mme Maeva Vilain;
- M. David Tordjman;

de nommer M. Josué Corvil à titre de président de cette commission ainsi que MM. Jonathan Burnham et Peter Malouf à titre de vice-présidents.

4 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Mme Annie Gagnier;
- M. Jean-Marc Poirier;
- M. Leslie Roberts;
- Mme Bisma Ansari;
- Mme Nathalie Goulet;
- M. Benoit Gratton;
- M. David Tordjman;

de nommer M. Giovanni Rapanà à titre de président de cette commission ainsi que Mme Élise Tanguay et M. Peter Malouf à titre de vice-président-e.

5 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise :

- Mme Arij El Korbi;
- M. Ludovic Fermely;
- Mme Nathalie Pierre-Antoine;
- M. Philippe Thermidor;
- M. Benoit Auger;
- Mme Marie Sterlin;
- M. Sterling Downey;
- M. David Tordjman;

de nommer M. Sonny Moroz à titre de président de cette commission ainsi que Mme Laurence Parent et M. Peter Malouf à titre de vice-président-e.

6 - de nommer les membres suivants à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs :

- Mme Josée Troilo;
- M. Dominic Roussel;
- Mme Linda Paquin;
- M. Richard Bélanger;
- Mme Marie-Claude Baril;
- M. Olivier Demers-Dubé;
- M. Michel Gibson;

de nommer Mme Vana Nazarian à titre de présidente de cette commission ainsi que Mmes Catherine Houbart et Heidi Ektvedt à titre de vice-présidentes.

7 - de nommer les membres suivants à la Commission sur l'examen des contrats :

- M. Gerlando Guarraggi;
- M. Jean-Marc Poirier;
- Mme Maude Choko;
- Mme Sophie Mohsen;
- M. Victor Esposito;
- M. Gabriel Fortin;
- Mme Marie-Claude Baril;
- Mme Heidi Ektvedt;

de nommer M. Sylvain Ouellet à titre de président de cette commission ainsi que Mme Laura Palestini et M. Martin St-Jean à titre de vice-président-e.

8 - de nommer les membres suivants à la Commission sur les finances et l'administration :

- M. Alexandre Devaux-Guizani;
- Mme Amélie Cliche;
- M. Gerlando Guarraggi;
- Mme Mercedez Plante;
- Mme Michèle Tremblay;
- Mme Milany Thiagarajah;
- M. Victor Esposito;
- Mme Josefina Blanco;
- M. Martin St-Jean;

de nommer M. Richard Deschamps à titre de président de cette commission ainsi que M. Nicolas Jolicoeur et Mme Julie Brisebois à titre de vice-président-e.

9 - de nommer les membres suivants à la Commission sur l'inspecteur général :

- M. Gerlando Guarraggi;
- Mme Michèle Tremblay;
- Mme Nancy Berthelot;
- M. Richard Bélanger;
- M. Youssef Hariri;
- M. Christopher McCray;
- Mme Elvira Carhuallanqui
- Mme Heidi Ektvedt;

de nommer M. Denis Pelletier à titre de président de cette commission ainsi que MM. Alex Norris et Marc Doret à titre de vice-présidents.

10 - de nommer les membres suivants à la Commission sur le transport et les travaux publics :

- Mme Kristine Marsolais;
- Mme Amélie Cliche;
- M. Christopher Little;
- Mme Linda Paquin;
- Mme Milany Thiagarajah;
- M. Jacques Filion;
- M. David Tordjman;

de nommer M. Dominic Perri à titre de président de cette commission ainsi que Mme Sarah V. Doyon et M. Michel Gibson à titre de vice-président-e.

Adopté à l'unanimité.

51.06

---

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 30, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

CG25 0677

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 septembre 2025, à 16 h

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 septembre 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 20 novembre 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 31, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Dimitrios (Jim) Beis, dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), du 1er septembre au 31 octobre 2025.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er septembre au 31 octobre 2025.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 32, la vice-présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée.

---

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 32, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

---

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 32, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 32,

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0678

Approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (CG25 0275) afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 octobre 2026, sans impact sur le montant accordé dans la convention initiale

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 octobre 2025 par sa résolution CE25 1862;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université du Québec à Montréal (CG25 0275) afin de prolonger sa durée jusqu'au 31 octobre 2026, sans impact sur le montant accordé dans la convention initiale;

2- d'autoriser la modification de l'année du versement final, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1258180006

CG25 0679

Accorder un contrat à Ondel inc., pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, pour une période de 15 mois - Dépense totale de 977 051,89 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21092 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1900;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le raccordement des circuits de puissance et de contrôle des trois génératrices fixes DG1, DG2 et DG3 de l'usine de production d'eau potable de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 823 523,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21092;

2- d'autoriser une dépense de 123 528,51 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 30 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1254087002

CG25 0680

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société québécoise des infrastructures, pour une période de cinq ans rétroactivement au 1er janvier 2023, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal (1100, chemin Camilien-Houde), pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant des recettes totales de 384 930,21 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1904;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à la Société québécoise des infrastructures, pour une période de cinq ans, rétroactivement au 1er janvier 2023, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le Mont-Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant des recettes totales de 384 930,21 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1256025011

CG25 0681

Approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Terrion LP, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 401,4 mètres carrés, faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, pour les fins d'un site de télécommunication incluant un abri et une antenne, pour un loyer total de 94 328 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1906;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Terrion LP, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er novembre 2025, une parcelle de terrain d'une superficie de 401,4 mètres carrés, faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, pour les fins d'un site de télécommunication incluant un abri et une antenne, moyennant un loyer total de 94 328 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1255323017

---

30 – Administration et finances

À 16 h 34, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Administration et finances ».

CG25 0682

Autoriser la suspension provisoire du dépôt du projet de schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal 2025-2035, afin de permettre les ajustements requis pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1916;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

d'autoriser la suspension provisoire du dépôt du projet de schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal 2025-2035, afin de permettre les ajustements requis pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1250228001

---

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 16 h 34, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0683

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Dimitrios (Jim) Beis de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1259463001

---

50 – Ressources humaines

À 16 h 35, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Ressources humaines ».

CG25 0684

Autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal au Réseau Intersection d'une durée de deux ans, à compter du 23 septembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 novembre 2025 par sa résolution CE25 1923;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Claude Pinard

Et résolu :

1- d'autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal au Réseau Intersection d'une durée de deux ans, à compter du 23 septembre 2025;

2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente de prêt de service, pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1255326007

À 16 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée à toutes et tous et donne rendez-vous au mois de décembre.

_____

_____
Julie Brisebois
VICE-PRÉSIDENTE

_____
Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Soraya Martinez Ferrada
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 DÉCEMBRE 2025

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2025 AU 30 NOVEMBRE 2025

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT

AUCUN CONTRAT DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION ACCORDÉ EN NOVEMBRE 2025

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 DÉCEMBRE 2025

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 NOVEMBRE 2025 AU 30 NOVEMBRE 2025

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT

AUCUNE SUBVENTION DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION ACCORDÉE EN NOVEMBRE 2025

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
18 DÉCEMBRE 2025

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025
LISTE SIMON

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT	de20251111084538	2025-11-11	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	contribution financière mensuelle	Dépenses de contributions	Transport en commun	60 313 000,00 $	-
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT	de20251009090851	2025-10-09	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Contribution mensuelle	Dépenses de contributions	Transport en commun	60 313 000,00 $	-
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT	de20250910131401	2025-09-10	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Versement de la contribution financière 2025 de 60 313 000 $ au 15	Dépenses de contributions	Transport en commun	60 313 000,00 $	-
NOTAIRE-DIRECT INC	de20251029153955	2025-10-30	BIENVENA, NADINE	Cette acquisition vise à permettre la construction de logements sociaux	Habitation	Logement social	3 695 964,89 $	-
Y DES FEMMES DE MONTREAL - CAISSE	de20251029134240	2025-10-29	BIENVENA, NADINE	Versement de la subvention "Fonds d'inclusion" 90% du projet ACL-5547	Habitation	Logement social	3 221 709,00 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	DEU61848	2025-11-18	GUIGNARD, ANNE	SEAU / DEEU / Redevances au ministère de l'Environnement pour	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés -	1 956 141,72 $	-
SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	17442	2025-10-24	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Facture # 17442	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains	1 844 566,53 $	-
LA DAUPHINELLE (ACL-5570) DESJARDINS	de20251029143042	2025-10-29	BIENVENA, NADINE	La convention conclue entre la Ville et !'Organisme en date du 20 février 2025.	Habitation	Logement social	1 700 000,00 $	-
SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	17441	2025-10-24	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Facture # 17441	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains	1 252 247,49 $	-
AFRIQUE AU FEMININ	de20251016143853	2025-10-16	BIENVENA, NADINE	Convention conclue entre la Ville et l¿Organisme en date du 15 juin 2022, dans le	Habitation	Logement social	1 173 523,00 $	-
SOCIETE DU PARC JEAN-DRAPEAU	17440	2025-10-23	GELINAS, ISABELLE	Facture 17440	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains	1 057 544,51 $	-
SEL WINDSOR LTEE	DEP48529	2025-09-08	BROSSEAU, JULIE	BCO2025 - UDB - CHLORURE DE SODIUM (SEL) POUR LA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	677 531,58 $	-
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48638	2025-09-23	BROSSEAU, JULIE	BCO2025-UPI-Sulfate d'aluminium 48%_ALUN_entente	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	673 967,26 $	1676576
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48525	2025-09-08	BROSSEAU, JULIE	BCO2025 - UDB - FOURNITURE ET LIVRAISON COAGULANTS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	632 759,66 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HYDRO-QUEBEC	DEU62894	2025-09-05	GUIGNARD, ANNE	Seau / Deeu / Pénalité suivant Entente de contribution intervenue le 15	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	604 228,90 $	-
HUDSON SIX CIVIL INC.	1739975	2025-11-25	NGUYEN, DIANE	SGPI - AO public IMM-15977 (4 soum.) - Travaux d'infrastructures destinés à	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	504 780,00 $	-
TELTECH SIGNALISATION INC.	DEP49263	2025-11-06	SEN, REAK SA	BCO2025 / DRE / SIA / Service d'interventions diverses en signalisation	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	478 410,19 $	1705876
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48574	2025-10-08	BROSSEAU, JULIE	BCO2025_UPC_Sulfate d'aluminium 48%_ENTENTE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	465 948,17 $	1676576
LEROUX COTE BURROGANO EN FIDEICOMMIS	de20250903141958	2025-09-03	BIENVENA, NADINE	Contribution versée en un seul versement de 450 000$ visant à rembourser des	Habitation	Logement social	450 000,00 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	1725629	2025-10-10	NGUYEN, DIANE	SGPI - Entente # 1553931 - Installation de refuges d'urgence - habitations	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	419 950,00 $	1553931
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48575	2025-11-06	BROSSEAU, JULIE	BCO2025_UPC_Sulfate d'aluminium acidifié 5% (ALS-05)_ENTENTE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	357 621,03 $	1686986
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	1744398	2025-10-24	NGUYEN, DIANE	SGPI - ENTENTE # 1553931 - Le présent Bon de Commande (BC)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	314 962,50 $	1553931
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	1744398	2025-11-14	NGUYEN, DIANE	SGPI - ENTENTE # 1553931 - Le présent Bon de Commande (BC)	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	314 962,50 $	1553931
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP44545	2025-11-10	BROSSEAU, JULIE	BCO2024 - ULA - SULFATE D'ALUMINIUM AL2(SO4)3 KEMIRA ALS -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	314 132,01 $	1560805
MA CHAMBRE INC..	de20251106115137	2025-11-07	BIENVENA, NADINE	Versement de la subvention "RMM" du projet FFTQ-0009	Habitation	Logement social	310 000,00 $	-
AFRIQUE AU FEMININ	de20250908154738	2025-09-08	BIENVENA, NADINE	Convention conclue entre la Ville et l'organisme en date du 15 juin 2022, dans le	Habitation	Logement social	300 000,00 $	-
FIDUCIE DU REGIME CUM	article14bfiducieregcumjuillet2025	2025-09-09	BOULIANNE, JULIE	Montants à verser en vertu de l'article 14 B du contrat constitutif de Fiducie du	Police	Activités policières	285 352,91 $	-
FIDUCIE DU REGIME CUM	art14bcontconstfiducieregcumsept2025	2025-09-23	BOULIANNE, JULIE	Montants à verser en vertu de l'article 14 B du contrat constitutif de Fiducie du	Police	Activités policières	284 699,34 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FIDUCIE DU REGIME CUM	article14bcontconsfiducieregimecumsept2025	2025-10-21	BOULIANNE, JULIE	Montants à verser en vertu de l'article 14 B du contrat constitutif de Fiducie du	Police	Activités policières	283 342,17 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48571	2025-11-21	BROSSEAU, JULIE	BCO2025-UPI-Hypochlorite de sodium 12%- entente 1687237 REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	282 941,31 $	-
ARTOPEX INC	1743230	2025-10-31	RODI, SONIA	SGPI - Lot A - Fourniture et installation d'un regroupement de postes de	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	247 065,55 $	1679873
MAISON LE PARCOURS INC. (ACL-5559) /	de20251029133007	2025-10-29	BIENVENA, NADINE	Versement de la subvention "Fonds d'inclusion" 90% du projet ACL-5559	Habitation	Logement social	236 546,40 $	-
AFRIQUE AU FEMININ	de20251124111917	2025-11-24	BIENVENA, NADINE	Convention conclue entre la Ville et l¿Organisme en date du 15 juin 2022, dans le	Habitation	Logement social	232 854,00 $	-
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48528	2025-11-06	BROSSEAU, JULIE	BCO2025_UPI_Mélange Sulfate ferrique et Sulfate d'aluminium ALS-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	232 158,86 $	1686915
BRULE MURRAY & ASSOCIES INC.	1746726	2025-11-07	RODI, SONIA	SGPI - Entente # 1735043 - Rénover la Biosphère - Ph1 - Incidences - Une visite	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	230 000,00 $	1735043
ITI INC.	DEU64459	2025-11-27	GUIGNARD, ANNE	SEAU / DEEU - DB-0720250009-8-ACHAT DE COMMUTATEURS POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	219 937,08 $	1526432
LE PAS DE LA RUE	de20250917161957	2025-09-18	BIENVENA, NADINE	Convention conclue entre la Ville et l¿Organisme en date du 9 avril 2021, dans le	Habitation	Logement social	196 797,00 $	-
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1738770	2025-10-10	ABDELLAOUI, IBTISSAM	SGPI - entente # 1710119 - Déconstruction des bâtiments situés au 1092-	Gestion et planification des immeubles	Logement social	175 911,81 $	1710119
SOCAM - PLACE GRIFFINTOWN (ACL-5553) /	de20251027145523	2025-10-27	BIENVENA, NADINE	Versement de la subvention 100% "Fonds d'inclusion" du projet ACL-5553	Habitation	Logement social	163 523,10 $	-
LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION	de20251027152250	2025-10-27	BIENVENA, NADINE	Versement de la subvention "Fonds d'inclusion" 100% du projet ACL-5550	Habitation	Logement social	161 400,00 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1699173	2025-09-29	CHAU, SAIV THY	SSIM- DST- MEPI/ BCO 2025 Entretien des habits de combat Starfield 2019-	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	157 481,25 $	1498106
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP51494	2025-09-19	HUBERT, CATHERINE	UPI / PTI / Pavage - Aménagement de la cour arrière - Entente cadre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	155 473,36 $	1553931

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOIVIN & GAUVIN INC.	1699575	2025-09-11	CHAU, SAIV THY	SSIM- DST- MEPI/ BCO 2025 - Achat de Bottes FireDex FDXL200. Entente	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	147 725,64 $	1639607
RICHARD DUPUY	1741085	2025-10-03	RODI, SONIA	Acquisition d'un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Rivière-	Gestion et planification des immeubles	Logement social	137 000,00 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE	DEU64327	2025-11-12	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU - DIESEL COLORE POUR LES GENERATRICES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	134 064,84 $	1631217
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA	9090724874	2025-09-15	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l. / LLP -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	133 995,70 $	-
WAJAX LTEE	DEU64046	2025-10-17	WITTY, MARIE-FRANCE	DEEU / Pompe volumetrique et cartouche de rechange Moyno	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	133 082,52 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP50280	2025-10-03	BROSSEAU, JULIE	UAT - Sécurisation peinture plomb/amiante - Entente 1553931 Lot 4	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	131 831,75 $	1553931
PROJETS AUTOCHTONES DU QUEBEC	de20251003154905	2025-10-03	BIENVENA, NADINE	La convention conclue entre la Ville et l¿Organisme en date du 30 avril 2021, dans	Habitation	Logement social	130 600,00 $	-
CORPORATION PARKLAND	DEU64030	2025-10-16	GUIGNARD, ANNE	SEAU / DEEU / PAIEMENT DE FACTURE - ACQUISITION DE MAZOUT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	128 808,46 $	1497232
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE	de20250925111721	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Versement contribution trimestriel	Dépenses de contributions	Logement social	125 000,00 $	-
ITI INC.	DEU63734	2025-09-23	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU - GA-0720250009-6-ACHAT DES SERVEURS POUR LA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	123 415,13 $	1526432
CCXA ACHITECTES PAYSAGISTES	1749827	2025-11-27	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS // DP - Services professionnels en architecture de paysage	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	122 021,72 $	-
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	DEU63800	2025-11-07	MORISSETTE, CHANTAL	SJ-177690-23-TRAVAUX DE LA RÉALISATION DE CHEMINS D¿ACCÈS ET	Service de l'eau	Réseaux d'égout	118 119,34 $	-
9227-8605 QUEBEC INC.	1741566	2025-10-07	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI // Travaux préparatoires pour raccordement du simulateur	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	116 746,82 $	-
SANI GEAR INC.	1741005	2025-10-03	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - Service de nettoyage des habits de combat	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	115 801,21 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1742728	2025-10-15	COUTURE, CEDRIC	EMAF : Location d'autos - 3 ème trimestre MSP - Octobres à décembre 2025	Police	Activités policières	115 486,25 $	-
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. -	1740988	2025-11-06	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - Service de nettoyage des habits de combat du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	114 856,32 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1746599	2025-11-07	DIB, JAMIL JIMMY	SENV / GAG - Services professionnels visant à produire des plans et devis	Environnement	Protection de l'environnement	114 121,41 $	-
ESI TECHNOLOGIES DE	DEU60484	2025-10-23	BELLEMARE, STEPHANE	DEEU / CG-198607-20-SERVICES PROFESSIONNELS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	113 244,77 $	-
LE GROUPE ABI INC.	DEU63908	2025-10-10	BELLEMARE, STEPHANE	Seau / Deeu / GA-0720250007-27-SERVICES PROFESSIONNELS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	112 546,60 $	-
ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC.	1747811	2025-11-14	LOGE, HERVE	SEAU / Service professionnel - Nettoyage	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	111 948,19 $	-
WSP CANADA INC.	1691173	2025-11-24	NGUYEN, DIANE	SGPI - ENTENTE 1675468 - Service pro pour la caractérisation, Projet	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	108 549,87 $	1675468
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1699173	2025-11-25	CHAU, SAIV THY	SSIM- DST- MEPI/ BCO 2025 Entretien des habits de combat Starfield 2019-	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	105 464,26 $	1498106
BOIVIN & GAUVIN INC.	1744984	2025-10-29	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-DST/ BCO 2025 - Acquisition de Gants de pompiers, Entente 1732582	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	104 987,50 $	1732582
PRODUITS SUNCOR ENERGIE,	DEP48463	2025-11-21	LARRIVEE, ALAIN	BCO 2025 / UPI / Diesel coloré - Entente 1631217- Remplace DEP44561.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	104 987,50 $	1631217
INNOTEX INC.	1738746	2025-09-23	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-DST -MÉPI-Service de nettoyage habits de combat Contrat Gré à Gré	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	104 567,55 $	-
GARAGE STE-MARIE INC.	1733461	2025-10-31	ST-PIERRE, DAVE	SMRA / Aménagement des véhicules banalisés SPVM.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	103 150,15 $	-
(ABRPPVM) ASSOCIATION BIENFAISANCE	251119cotpatronale	2025-11-19	BOULIANNE, JULIE	Facturation des cotisations patronales pour la période du 1er au 31 octobre 2025	Police	Activités policières	101 170,54 $	-
TECHNO-CONTACT INC.	DEP51344	2025-09-15	LARRIVEE, ALAIN	24U15 BS01 UDO Remplacer PLC Central de l'usine et les deux Micro-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	100 105,58 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1735798	2025-09-04	AFOUTNI, SOUMEYA	EMAF : Location d'autos - 2 -ème trimestre MSP - Juillet à septembre 2025	Police	Activités policières	98 500,87 $	-
WSP CANADA INC.	1715580	2025-11-25	NGUYEN, DIANE	SGPI - Entente 1675468 - Services pros pour des études de caractérisation	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	97 928,30 $	1675468
GROUPE CLR INC.	DEU64134	2025-10-30	FORTIN, LUC	SC-0720250026-3-ACQUISITION DES RADIO DE MOTOROLA POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	96 775,37 $	-
GROUPE COBRAL INC.	1749684	2025-11-26	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - 7 soumissionnaires - 5 soumissions recu - Habitations modulaires -	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	96 638,89 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1746721	2025-11-07	GUAY, PATRICE	SAJ / Paiement de facture. Services judiciaires - Achat de timbres et services de	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	94 686,63 $	-
CHAINALYSIS CANADA INC.	1741395	2025-10-07	BERTRAND, DAVID	Renouvellement de licences pour plusieurs unités de DSS	Police	Activités policières	94 488,74 $	-
LES AUTOMOBILES POPULAR INC.	1749009	2025-11-21	ST-PIERRE, DAVE	Véhicule selon soumission 251112	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	93 418,64 $	-
SOCIETE A. W. CHESTERTON LTEE	DEU64415	2025-11-20	BELLEMARE, STEPHANE	H-0720240002-55-ACHAT D'UN SEAL MÉCANIQUE POUR LA POMPE EBARA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	92 944,38 $	-
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	00068376	2025-10-03	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	voir annexe GDF	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	91 579,87 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP51777	2025-10-14	LARRIVEE, ALAIN	UDB / PTI / Rénovation salles des toilettes - Entente-cadre #1553931 Lot 4	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	91 380,60 $	1553931
LOCATION BATTLEFIELD QM	1714481	2025-09-10	MUNN, JONATHAN	Mu_2025-153_Crue printanière_Location de pompes et tuyaux_ Service	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	90 840,12 $	-
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1743513	2025-10-21	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - Changement des systèmes de filtration sur les compresseur des casernes	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	90 777,45 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	91000082909	2025-09-02	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	88 959,17 $	-
FUGESCO INC.	DEU64335	2025-11-13	BELLEMARE, STEPHANE	H-0720240002-54-ACHAT D'UN SEAL MECANIQUE POUR LA POMPE SUD 11	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	86 157,99 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOGEMAP INC.	1745504	2025-10-31	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SDE - Développement économique - Service d'évaluation du programme	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	85 564,81 $	-
INSIGHT CANADA INC.	1739104	2025-09-24	HAIDAR, GHAYATH	STI // 70191 - Acquisition de 22 serveurs afin d'adresser	Technologies de l'information	Gestion de l'information	85 462,37 $	-
HYDRO-QUEBEC	865966	2025-10-25	NOEL, MARC-ANDRE	facture électricité	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	85 333,43 $	-
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1727858	2025-11-25	COMTE, MARIE-EVE	SGPI - entente 1500201 - Habitations modulaires avec accompagnement AC Site	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	84 907,06 $	1500201
CORPORATION PARKLAND	DEU64030	2025-10-22	GUIGNARD, ANNE	SEAU / DEEU / PAIEMENT DE FACTURE - ACQUISITION DE MAZOUT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	84 183,18 $	1497232
(ABRPPVM) ASSOCIATION BIENFAISANCE	factcotpatronalessept2025	2025-10-21	BOULIANNE, JULIE	Facturation des cotisations patronales pour la période du 1er au 30 septembre	Police	Activités policières	84 110,54 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	1725629	2025-11-24	NGUYEN, DIANE	SGPI - Entente # 1553931 - Installation de refuges d'urgence - habitations	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	83 990,00 $	1553931
KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L.	1740453	2025-10-01	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Mise à jour de l étude sur l identification et	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	83 636,19 $	-
TELTECH SIGNALISATION INC.	DEP49263	2025-09-19	SEN, REAK SA	BCO2025 / DRE / SIA / Service d'interventions diverses en signalisation	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	83 587,11 $	1705876
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1748017	2025-11-17	CHARBONNEAU, MARC	Facture 36501994067 pour les frais cellulaires SPVM d'octobre 2025.	Police	Activités policières	82 678,63 $	-
ATKINSREALIS CANADA INC.	1735292	2025-09-02	LAGADEC, CHRISTINE	SGPMRS // Octroi d'un contrait à AtkinsRéalis Canada inc. pour la	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	81 131,18 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1735166	2025-09-02	CHARBONNEAU, MARC	Facture 36501994067 pour les frais cellulaires SPVM d'août 2025.	Police	Activités policières	80 889,69 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1741297	2025-10-06	CHARBONNEAU, MARC	Facture cellulaire SPVM - facture de septembre 2025.	Police	Activités policières	80 558,29 $	-
AEDIFICA INC.	1740451	2025-10-01	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Analyse des leviers municipaux en matière de soutien à la vitalité	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	80 420,42 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TETRA TECH QI INC.	1715259	2025-11-05	VENNE, NADINE	services professionnels pour inspection des réserves d'eau à la direction	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	80 000,00 $	-
LE RELAIS CHEVROLET CADILLAC BUICK	1747934	2025-11-14	ST-PIERRE, DAVE	Achat de 2 camions cubes	Materiel roulant et ateliers	Réseaux d'égout	79 317,76 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48598	2025-09-08	LARRIVEE, ALAIN	BCO2025 - UDB - Hypochlorite de sodium 10,8% à 12% de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	77 165,81 $	1687237
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1745016	2025-10-29	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - Acquisition d'un système de rangement mobile incluant un faux	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	76 217,83 $	-
ESI TECHNOLOGIES DE	DEU63753	2025-09-29	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU /Service professionnels pour installation truenas et	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	76 115,94 $	-
QUEBEC LINGE	DEU63716	2025-09-18	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU / Nouveau BC afin d'assurer la transition pour l'appel	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	75 591,00 $	-
GLT + INC	1711331	2025-11-25	BUTEAU, FRANCOIS	ENTENTE 1559157 - Services pros pour un contrôleur de chantier pour	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	74 517,19 $	1559157
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1746166	2025-11-05	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - Selon la soumission DE BASE CAMP-NOM-BL00-242-CA-B1B-0-	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	74 379,12 $	-
ALAIN RIENDEAU	DEU63871	2025-10-02	DEVEAU, DOMINIQUE	DRE / SIE / Soutien technique et logistique en instrumentation et contrôles	Service de l'eau	Réseaux d'égout	73 491,25 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1742064	2025-10-09	COURVILLE, JANOS	SGPI - Entente # 1679885 - L ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	72 535,76 $	1679885
XYLEM CANADA LP	DEU64441	2025-11-24	DEVEAU, DOMINIQUE	Seau / Deeu / HS-0520250001-14-25E01_AG_14_MAN_POM	Service de l'eau	Réseaux d'égout	72 325,89 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEP48573	2025-11-21	LARRIVEE, ALAIN	BCO2025-UPI-Oxygène_Consommation et Location_3ÈME	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	72 063,42 $	-
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1744603	2025-10-27	PAGE, MARTIN	STI // 72050.02 - Déplacement et installation de 17 Consoles SERAM	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	69 504,86 $	-
L'ATELIER URBAIN INC.	1740454	2025-10-01	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Élaborer un guide réglementaire pour encadrer localisation activités	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	69 262,35 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	1736276	2025-09-09	RODI, SONIA	ENTENTE 1553928 - Service de travaux généraux pour l'entretient	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	69 202,08 $	1553928
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP52040	2025-11-04	LARRIVEE, ALAIN	BS / REP / Accident Station Surpression Côte Vertu _ Entente-cadre #1553931	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	67 030,89 $	1553931
OHISSE COOPERATIVE	1748164	2025-11-17	POULIN, VALERIE	Mandat dans le cadre du projet d'installation itinérante participative sur le thème de	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	66 142,12 $	-
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1736706	2025-09-10	DUFORT, VERONIQUE	Achat de 10 radios WT	Police	Activités policières	65 853,93 $	-
GUARD-X INC	1748630	2025-11-19	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - GAG - Habitations modulaires AC_Site Louvain - service de fourniture et	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	64 431,36 $	-
UNIVAR CANADA LTD.	DEP48576	2025-10-08	LARRIVEE, ALAIN	BCO2025_UPC_Silicate de sodium_ENTENTE 1687294_REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	63 698,02 $	1687294
SPECTRE DE RUE INC .	de20251001164913	2025-10-02	BIENVENA, NADINE	Convention a été conclue entre Spectre de rue inc. (l¿Organisme) et la Ville de	Habitation	Logement social	63 400,00 $	-
PRE LABS INC.	1721517	2025-10-30	LALIBERTE, SIMON	Pre Labs. GTI SPVM. Soumission 1649. Pour l'achat de 16 vestes par	Police	Activités policières	63 286,46 $	-
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE	1736590	2025-09-10	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Mandat d'évaluation du programme de subvention	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	62 467,56 $	-
CORPORATION SCADALLIANCE	DEU63510	2025-09-12	LAMARRE, JEAN	SD-0520250001-9-25E01_AG_09_ENREGISTREURSSURVERSE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	61 396,69 $	-
LES SYSTEMES CYBERKAR	1735450	2025-09-03	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SMRA / Aménagement des véhicules banalisés SPVM,selon la	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	61 010,25 $	-
LOFCO CONSTRUCTION INC.	1744959	2025-10-29	COUTURE, MAGGIE	Seau / Création d'espace de bureau sous la nouvelle mezzanine du magasin	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionneme	60 806,50 $	-
CAN-INSPEC INC.	1733608	2025-10-10	DEVEAU, DOMINIQUE	Inspection et nettoyage du réseau d'égouts de	Service de l'eau	Réseaux d'égout	60 640,77 $	-
BOUTY INC	1743068	2025-10-16	LALIBERTE, SIMON	Achat de chaises Quatra pour l'inventaire	Police	Activités policières	60 639,73 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9220-9733 QUEBEC INC	1743415	2025-10-20	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS - Accorder un contrat à NAXO Construction inc. pour la	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	60 556,79 $	-
IGP SPECIALISTE D'INVENTAIRE	1745420	2025-10-31	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-DST DM 25-0707/ Paiement de facture pour contrat de service technique	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	60 065,66 $	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTUR	de20251117115225	2025-11-17	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	59 554,40 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	95000129096	2025-10-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	59 447,42 $	-
12456010 CANADA INC.	1746729	2025-11-07	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI / GAG - Fourniture et installation de systèmes de traitement acoustique dans	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	59 347,33 $	-
COMPUGEN INC.	DEU64149	2025-10-30	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU - AS-0720250007-28-ACHAT DE 25 PORTABLES DANS LE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	58 639,19 $	1654697
CONSULTANTS GKM INC	1747534	2025-11-13	BELANGER, AUDREY	24G108 - GE - Mise à niveau de la station de pompage McTavish phase 2	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	58 566,20 $	-
SOLOTECH INC	1742409	2025-10-14	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - GAG - 5 soumissionnaires 1 soumission recu-	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	58 403,94 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64418	2025-11-28	BELLEMARE, STEPHANE	H-0720240002-52-FABRICATION D'UN SET DE BEARING SUPERIEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	58 254,08 $	-
ASSOCIES FORWARD GLOBAL CANADA	1740074	2025-09-30	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Location kiosque pour Ville de Montréal, aménagement et visibilité , et badges pour	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	57 743,12 $	-
PRODUITS SUNCOR ENERGIE,	DEP48439	2025-10-01	VINCENT, SIMON	BCO2025/ UPC/ Diésel coloré - Entente 1631217 - Remplace DEP44510. Éric	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	57 743,12 $	1631217
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	93000116359	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	57 475,69 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48456	2025-09-26	VINCENT, SIMON	BCO2025 / UDO / CHARBON ACTIF EN POUDRE-BIG	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	57 470,16 $	1686724
LES SERVICES EXP INC.	1738064	2025-09-18	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - GAG / Services professionnels pour la préparation des plans et	Environnement	Protection de l'environnement	57 165,68 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU63899	2025-10-08	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU / SB-0720250006-8-Manvde l'unité de puissance ASSC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 593,50 $	-
ARTOPEX INC	1743189	2025-10-31	RODI, SONIA	SGPI - Lot B - Fourniture et installation des fauteuils collaboratifs pour aménager	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	54 453,40 $	1679879
CDW CANADA CORP.	DEU63876	2025-10-03	BELLEMARE, STEPHANE	Renouvellement de noeuds Nutanix du 14 novembre 2025 au 31 décembre 2026	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	53 960,95 $	-
HYUNDAI GABRIEL, S.E.C.	1748971	2025-11-21	CRITES, JEAN-PHILIPPE	Véhicule selon soumission 251103	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	53 817,00 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	91000102934	2025-09-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	53 558,71 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1743664	2025-10-21	RODI, SONIA	SGPI - payement des factures - Déconstruction site Louvain - Gestion des	Gestion et planification des immeubles	Autres - Amén., urb. et développement	52 805,12 $	-
LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE.	1643635	2025-09-03	LALIBERTE, SIMON	Les Industries Centaure. Armurerie SPVM. Soumission 30 janvier 2024.	Police	Activités policières	52 682,20 $	-
HU EXPERTS INC.	1696018	2025-11-25	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI/GAG - Service professionnel en ingénierie civil comprendra la	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	52 613,52 $	-
ATELIER LABOUTIQUE INC.	1737768	2025-09-17	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV - Fabrication et installation d éléments	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	52 576,00 $	-
SHI CANADA ULC	DEP51673	2025-11-14	LARRIVEE, ALAIN	SEAU / UAT / Renouvellement annuel de contrat de maintenance et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	52 503,08 $	-
WORLD TRADE CENTRE MONTREAL	1736359	2025-09-09	POULIN, VALERIE	organiser mission commerciale pour entreprises Montréalaises.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	52 493,75 $	-
9276-2723 QUEBEC INC.	1748291	2025-11-18	POULIN, VALERIE	SDE - Mandat dans le cadre du projet d'exposition itinérante sur la circularité	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	52 457,00 $	-
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1695561	2025-11-21	BUTEAU, FRANCOIS	GAG - Service pros en architecture, la préparation de plans et devis, la	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	52 092,17 $	-
ERGOCENTRIC SYSTEME DE SIEGES	1738965	2025-09-23	LALIBERTE, SIMON	SPVM/ Fourniture et livraison de chaises ergonomiques à usage	Police	Activités policières	51 633,72 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1750247	2025-11-28	WATERHOUSE, DAVE	SSMI // Achat de 20 Dell CAG A32 CTO Dell Pro Rugged 12 et 20 stations	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	51 496,16 $	1654697
TECHNO-COMBUSTION INC.	DEU64079	2025-10-22	BELLEMARE, STEPHANE	AS-202083-7-FOURNIR UN RÉGULATEUR DE REMPLACEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 671,91 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1747064	2025-11-11	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-1053 / Année 1 : Acquisition d'émulsifiant	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	50 666,97 $	1719261
EBI ENVIROTECH INC.	DEU64426	2025-11-20	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / LOCATION SUR DEMANDE D'ÉQUIPEMENTS AVEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 614,91 $	-
DEMENAGEMENT/ ENTREPOSAGE M.E.C. PLUS	1735418	2025-09-03	LALIBERTE, SIMON	Déménagement de boites d archives et démontage	Police	Activités policières	49 386,11 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53317	2025-10-25	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - IMK S.E.N.C.R.L/LPP - Dossier # 19-002488 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	49 310,62 $	-
AMRIZE CANADA INC.	DEU63916	2025-10-14	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU - KM-185669-37-ACHAT ET LIVRAISON DE 3000 TONNES DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49 291,63 $	1594243
BOIVIN & GAUVIN INC.	1699575	2025-09-10	CHAU, SAIV THY	SSIM- DST- MEPI/ BCO 2025 - Achat de Bottes FireDex FDXL200. Entente	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	48 700,76 $	1639607
9394-5202 QUEBEC INC.	1713987	2025-11-20	LALIBERTE, SIMON	9394-5202 Québec. DRM SPVM. Soumission 45041620. Achat de 25	Police	Activités policières	48 617,62 $	-
METOCEAN TELEMATICS LIMITED	1743713	2025-10-22	DAGHER, FADY	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	48 600,00 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1734889	2025-10-24	LAMARRE, JEAN	Fourniture de débitmètres pour le réseau d'aqueduc dans le cadre du projet	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	47 826,20 $	-
FORD LINCOLN GABRIEL	1748966	2025-11-21	CRITES, JEAN-PHILIPPE	Véhicule selon soumission 251110	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	47 742,00 $	-
BELL CANADA	1742934	2025-10-16	BENTALEB, YASSINE	STI // 70191 - Acquisition des agrégateurs et accessoires télécom requis	Technologies de l'information	Gestion de l'information	47 498,68 $	-
DESJARDINS ACURA	1748974	2025-11-21	CRITES, JEAN-PHILIPPE	Véhicule selon soumission 251111	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	47 244,85 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PHILIPPE F. TURCOTTE	1696155	2025-09-05	RICHARD, PASCAL	Factures 2025 / Soins de forgeron pour tous les chevaux de la Cavalerie du	Police	Activités policières	47 244,37 $	-
EBI ENVIROTECH INC.	DEU64465	2025-11-24	DEVEAU, DOMINIQUE	DRE / SIE / Gré à Gré - Location d'équipements sur demande pour travaux de	Service de l'eau	Réseaux d'égout	47 108,27 $	-
GLT + INC	1737240	2025-09-15	SHARIFIAN, JABIZ	ENTENTE 1559156 - Service de surveillance de chantier pour réfection de la	Gestion et planification des immeubles	Approv. et traitement de l'eau potable	47 068,00 $	1559156
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	98000167342	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	46 585,03 $	-
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA)	DEU64311	2025-11-11	FLEURY, CAROLE	Seau/ Deeu /Plan de maintenance instrument LC-HRMS (ThermoFisher	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	46 582,95 $	-
CONVOYEUR CONTINENTAL & USINAGE LTE	DEU64012	2025-10-15	NEBACH, ABDELLAH	DEEU / Fabrication de vis d'Alimentation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	45 890,03 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48840	2025-11-06	VINCENT, SIMON	BCO2025 - RÉS - Hypochlorite de sodium 10.8% - Entente 1687237 -	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	45 587,33 $	1687237
SIGNALISATION EXPRESS INC.	1748920	2025-11-20	GOUDREAU, NATHALIE	SCULT// Paiement de factures pour le services de location et de manutention	Culture	Autres - Activités récréatives	44 945,15 $	1745774
GASTIER INTERNATIONAL INC	DEU64353	2025-11-18	BELLEMARE, STEPHANE	H-0720240002-46-REFECTION DE LA BASE DE POMPE 11 EBARA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	44 847,51 $	-
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DU CANADIEN	1739049	2025-09-24	CHARBONNEAU, MARC	Paiement de la facture #1000-2000187208	Police	Activités policières	44 844,36 $	-
SOLUTIONS ZOOM INC.	1744396	2025-10-24	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - GAG 3 soumissionnaires -3 soumissions recu -	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	44 827,32 $	-
LES FERMES KAVALIER 2000 INC	1695641	2025-09-05	ROBERT, JULIE	Factures 2025 / Achat de foin - Cavalerie SPVM	Police	Activités policières	44 220,00 $	-
WAJAX LTEE	1741821	2025-10-08	LALIBERTE, SIMON	Travaux divers pour modification structurelle à la cavalerie	Police	Activités policières	44 147,24 $	-
ESRI CANADA LIMITED	1737422	2025-09-15	LESSARD, DANNY	SIM, Renouvellement des licences ESRI Canada	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	43 937,27 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLOMBERIE SYRACUSE	1742263	2025-10-10	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de services pour le remplacement de trois	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	43 779,79 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP51459	2025-09-17	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	DEP / REAPP UDB / Vanne guillotine 500mm	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	43 569,81 $	1642052
IMK S.E.N.C.R.L.	52111	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 52111	Dépenses communes	Autres - Administration générale	43 340,42 $	-
LES POMPES DIASPEC INC.	DEU64058	2025-10-25	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU / H-0720240002-35-Nouveaux modèle pour remplacer les	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	43 044,87 $	-
BCO QUEBEC INC	1740664	2025-10-02	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Fourniture et installation de deux thermopompes Mitsubishi	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	42 750,91 $	-
GFL SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	de20251118133412	2025-11-18	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	42 655,65 $	-
DISTRIBUTION CRANE SUPPLY DIVISION DE	DEP51837	2025-10-17	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UAT / Accouplement Victaulic	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	42 567,18 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	tr00157102025	2025-11-14	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture octobre 2025	Police	Activités policières	42 519,93 $	-
VILLE DE BEACONSFIELD	1742219	2025-10-10	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Nettoyage des collecteurs menant au ruisseau Meadowbrook, à	Service de l'eau	Réseaux d'égout	42 366,98 $	-
AREO-FEU LTEE	1727352	2025-09-11	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM- DST- MEPI DM 25-0627 et 25-0746 et 25-0824 et 25-0825 /Achat de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	42 152,48 $	1718534
MABAREX INC	DEP51620	2025-11-25	LARRIVEE, ALAIN	DEP / MAG UDB / Transformateur sat core	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	40 936,73 $	-
MEGA-TECH	1749900	2025-11-27	YESUFU, WASIU	Lumières pour des Explorer , SPVM, estimation # 25-5512	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	40 907,32 $	-
ARCHITECTURE SANS FRONTIERES	1749839	2025-11-27	POULIN, VALERIE	SDE - Mandat dans le cadre du projet « Démocratiser les	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	40 674,00 $	-
GALION EQUITE S.E.C.	1749242	2025-11-24	POULIN, MYRIAM	Frais de relocalisation de 8 bornes de recharges pour voitures électriques au 1611	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	40 420,19 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOUTY INC	1735238	2025-09-02	LALIBERTE, SIMON	Achat de 40 chaises Quatra 4003 et 40 chaises Quatra 4002 pour l'inventaire de la	Police	Activités policières	40 374,00 $	1437088
MINISTRE DES FINANCES	1735727	2025-10-01	COUTURE, CEDRIC	Factures multiples 2025 déontologie - Frais d'enquêtes et frais de	Police	Activités policières	40 000,00 $	-
KIA QUEBEC	1748015	2025-11-17	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SMRA / Achat véhicule selon soumission	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	39 964,00 $	-
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1730516	2025-11-24	EL KESSERWANI, LINA	SMRA // Service d installation et de	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	39 895,25 $	1718503
CIMA+ S.E.N.C.	DEP49906	2025-09-26	LARRIVEE, ALAIN	SEAU / DEP / UAT / Formation programmation Siemens / Entente d'achat	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	39 403,57 $	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1739446	2025-09-26	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - Calibration de radio portative - Projet Dénombrement	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	39 317,82 $	-
AUMA CANADA INC.	DEP51842	2025-10-23	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	22A09 BS04 - Achat de 3 opérateurs manuels pour vanne guillotine Ø900mm	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	39 244,33 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64270	2025-11-07	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-40-REMISE À NEUF PALIERS LISSES SUPÉRIEUR POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	39 023,31 $	-
TECOR TRANSPORT INC.	cm45955	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - OBIBOX - CM-45955	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	38 772,57 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	51749	2025-09-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L. / LLP - 51749	Dépenses communes	Autres - Administration générale	38 734,66 $	-
GABRIEL PLATEAU, S.E.C.	1748480	2025-11-19	CRITES, JEAN-PHILIPPE	Véhicule selon soumission 251107	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	38 601,56 $	-
TECHNO-COMBUSTION INC.	DEU63674	2025-09-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Fournir un régulateur de remplacement (Existant Rockwell	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	38 570,28 $	-
MOTOROLA SOLUTIONS CANADA INC	1737052	2025-09-12	RASSY, SABRINA	STI - 72050.02 // Déplacement de 9 Consoles SERAM pour assurer le bon	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	38 145,90 $	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20251118115434	2025-11-19	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	37 842,79 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KOA CONSTRUCTION INC.	1738473	2025-10-02	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS // GÀG - Projet de renouvellement du mobilier du Chalet du Mont-	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	37 838,54 $	-
ROBERTO TOMARELLI	1749935	2025-11-27	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Remboursement de factures assistance judiciaire policier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	37 823,73 $	-
ESRI CANADA LIMITED	1737685	2025-09-16	STRASBOURG, PIERRE	STI // renouvellement de maintenance pour les licences : ArcGIS Desktop	Technologies de l'information	Gestion de l'information	37 753,50 $	-
SOCIETE EN COMMANDITE COMPLEXE	de20251006101153	2025-10-06	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Subvention 2600, avenue Pierre-Dupuy HABITAT 67	Urbanisme et mobilité	Biens patrimoniaux	37 500,00 $	-
FONCIERE 384 ST-JACQUES INC.	de20251022133238	2025-10-22	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Subvention 380-384 rue Saint-Jacques	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	37 417,93 $	-
MAISONAIR CLIMATISATION INC	1741234	2025-10-06	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de services pour effectuer le remplacement de l'unité de	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	37 375,55 $	-
GROUPE R. Y. BEAUDOIN INC.	1742504	2025-10-14	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / GAG - Achat pique (bras de manutention - longueur : 26' / 312") pour	Environnement	Matériaux secs - traitement	36 782,42 $	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20251110085353	2025-11-10	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	36 667,10 $	-
EMRN 2008	1743624	2025-10-21	FOURNELLE, MARTIN	SIM - Mannequin de formation PR - Resusci JR QCPR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	36 444,00 $	-
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-	DEU64369	2025-11-14	BELLEMARE, STEPHANE	Scénarisation des visites d'usine à la Station d'épuration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 346,67 $	-
CIMA+ S.E.N.C.	1735224	2025-09-03	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI/ Services prof. surveillance de chantier, coordination des	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	36 063,90 $	1629804
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE	DEU63508	2025-09-05	BELLEMARE, STEPHANE	désinchronisation RD-198365-6-SYSTEMATIX - DÉVELOPPEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 014,91 $	1603281
LA CENTRALE A IMAGES INC.	1742097	2025-10-10	PAYETTE-HAMELIN, MATHIEU	Réalisation de sept capsules dans le cadre du concours des Grands prix	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	35 170,81 $	-
TAKTIK DESIGN	1739728	2025-09-29	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV - Réalisation d'un mobilier d'exposition permanent pour la salle 7	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	35 100,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	92000092949	2025-09-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	34 927,49 $	-
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU64116	2025-10-24	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de pompe volumétrique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	34 818,16 $	-
EVIDENT CANADA MIS, INC.	1748166	2025-11-24	ARBIC, DENISE	SENV / Acquisition d'un microscope avec système d'acquisition d'images	Environnement	Protection de l'environnement	34 712,15 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	tr0015792025	2025-11-07	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture de septembre 2025	Police	Activités policières	34 645,87 $	-
ROBERTO TOMARELLI	1749853	2025-11-27	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Remboursement de factures assistance judiciaire policier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	34 538,11 $	-
CYCLES REGIS INC.	1737011	2025-09-29	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SMRA / Acquisition 25 vélos pour le SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	34 409,64 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	97000138224	2025-10-09	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	34 072,83 $	-
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU64417	2025-11-21	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-43-APPLICATION DE REBÂTISSAGE ET	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 937,21 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1738884	2025-09-23	ARBIC, DENISE	SENV - GAG / Achat urgent pour 2 polisseurs d'eau pour le laboratoire Crémazie	Environnement	Protection de l'environnement	33 888,71 $	-
(ABRPPVM) ASSOCIATION BIENFAISANCE	factcotpatronale saout2025	2025-09-16	BOULIANNE, JULIE	Facturation des cotisations patronales pour la période du 1er au 31 août 2025	Police	Activités policières	33 702,02 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	93000194746	2025-11-20	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	33 482,68 $	-
AKILON TECHNOLOGIES INC.	1524247	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	70501.02 - Prestation de services dans le cadre de travaux en lien avec le	Technologies de l'information	Gestion de l'information	33 290,48 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1739407	2025-09-25	ARBIC, DENISE	SENV - GAG / Achat de deux polisseurs d'eau pour Des Baillets	Environnement	Protection de l'environnement	33 260,04 $	-
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1727858	2025-11-25	COMTE, MARIE-EVE	SGPI - entente 1500201 - Habitations modulaires avec accompagnement AC Site	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	33 255,30 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELANGER LONGTIN INC.	52343	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER LONGTIN INC. - 52343	Dépenses communes	Autres - Administration générale	33 128,81 $	-
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU63860	2025-10-03	BELLEMARE, STEPHANE	YB-0720250026-2-MISE EN CONFORMITÉ DES ACCÈS EN HAUTEUR.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 938,95 $	-
TOITURE NATURE	1717308	2025-11-17	RINFRET, SIMON	SGPI - Fourniture et entretien horticole, toits verts, et entretien du bassin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	32 920,00 $	-
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP52118	2025-11-11	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de pompe Encore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 817,00 $	-
COFOMO INC.	1742665	2025-10-15	FUGULIN-BOUCHARD, ANTOINE	STI - 70501.02 - Prestation de services professionnels dans le cadre des travaux	Technologies de l'information	Gestion de l'information	32 476,57 $	-
MATERIAUX REFRACTAIRES DIRECT INC.	DEU63617	2025-09-12	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de brique à feu	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 321,76 $	-
GROUPE CONTANT INC.	1739129	2025-10-14	YESUFU, WASIU	SMRA / Acquisition deux VTT HONDA avec boîte de rangement avant et arrière	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	32 264,80 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1165802	2025-09-02	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 24000$ A ARSENAL POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	32 226,42 $	1695327
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP49680	2025-09-02	LARRIVEE, ALAIN	ULA / PTI / Fourniture d'appareils d'éclairage DEL pour l'optimisation de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 145,07 $	-
MU	1743077	2025-10-20	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - Réalisation de trois murales d'Art dans les nouveaux locaux pour	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	31 960,00 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53308	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53308	Dépenses communes	Autres - Administration générale	31 611,73 $	-
KILOWATT ELECTRIK INC.	1742186	2025-10-10	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	Services professionnels d'un électricien pour la vérification de l'installation	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	31 496,25 $	-
DWB CONSULTANTS	1701339	2025-11-25	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI / GAG - Services professionnels en ingénierie électrique et mécanique	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	31 428,01 $	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20251117114512	2025-11-18	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	31 380,05 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT SH INC.	1700520	2025-11-12	GARNEAU, DOMINIC	SMRA / Acquisition de plateaux de montage pour des Explorer Police	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	31 188,72 $	-
SODROX CHEMICALS LTD.	DEP48438	2025-10-03	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2025/ BS / UPC/ Soude caustique 50% - hydroxide de sodium	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	31 121,85 $	1687320
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20251117151843	2025-11-18	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	30 793,80 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	96000092416	2025-09-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	30 754,52 $	-
MOBILIER DE GASPE INC.	1736386	2025-10-02	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS // Contrat pour la fourniture de mobilier (tables et chaises bistrot	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	30 497,92 $	-
TELECON INC	1745852	2025-11-04	POULIN, MYRIAM	SGPI - Entente 1613723 - Travaux de câblage structuré télécommunication	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	30 387,31 $	1613723
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEU63645	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / DETECTEUR DE H2S HONEYWELL HZ278 BW	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 113,56 $	-
LES ENTREPRISES SERGE FORTIN	1748605	2025-11-19	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - GAG - Habitations modulaires AC_Site Louvain - Dans le cadre de	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	29 837,45 $	-
VILLE DE BEACONSFIELD	1743117	2025-10-17	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réparation d□un bris d□aqueduc Agglo sur la	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	29 679,54 $	-
DEMENAGEMENT/ ENTREPOSAGE M.E.C. PLUS	1735311	2025-09-02	LALIBERTE, SIMON	Phase 4 mise au norme Archives 5000 Iberville locaux 170-102	Police	Activités policières	29 573,92 $	-
MARMEN INC.	DEU64334	2025-11-13	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	FT-0720240002-32-MAN JOINTS POUR RAMPES AÉRATION DÉCANTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	29 396,50 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP48415	2025-11-20	LARRIVEE, ALAIN	PDI / UPC / 2024_Fourniture et installation de deux	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	29 378,78 $	-
LES SERVICES VIBRATECH INC.	DEU63755	2025-09-29	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat d'un analyseur de vibration FT-0720240002-25	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	29 344,01 $	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	1736248	2025-09-09	COTE, JEAN-FRANCOIS	SOR - TROUSSE DE RÉPARATION SINGER 24" S106-PG	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	29 257,88 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOGISTIK UNICORP INC.	1737820	2025-09-17	PANNESE, MICHEL	(remplace le 1737251) SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtements	Bilan	Vêtement et équipement de travail	29 196,05 $	-
9437-4105 QUEBEC INC.	1746396	2025-11-06	POULIN, MYRIAM	SGPI / GAG - Acquisition de services d'entretien et de fourniture de plantes	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	29 129,16 $	-
SOCIETE CONSEIL GROUPE LGS	1743619	2025-10-21	LAPORTE, ANNE-MARIE	STI // 74551 - Acquisition de services professionnels d'un expert dans les modules de	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionneme	28 913,56 $	-
BOUTY INC	DEU63583	2025-09-12	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU / AS-150798-115-ACHAT DE 80 CHAISES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	28 613,71 $	1437088
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP50002	2025-11-24	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / UDB / Travaux de construction pour le démantèlement de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 370,77 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	tr0015762025	2025-09-27	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture Juin 2025	Police	Activités policières	28 346,62 $	-
WSP CANADA INC.	1686114	2025-11-24	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI / ENTENTE 1675468. Effectuer une caractérisation	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	28 256,55 $	1675468
COMPUGEN INC.	DEU64033	2025-10-21	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - JS-0720250007-23-ACHAT DE 20 MINIS PCS POUR LA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 909,04 $	1654697
AMRIZE CANADA INC.	DEU63916	2025-10-14	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU - KM-185669-37-ACHAT ET LIVRAISON DE 3000 TONNES DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 653,71 $	-
GFL SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	de20251117091515	2025-11-17	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	27 390,54 $	-
BETON BRUNET LTEE	DEP48939	2025-09-15	BEDARD, KIMBERLY	BCO2025 / SIA / Service d'interventions diverses en signalisation routière -	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	27 374,96 $	-
MULTIRECYCLE	1699110	2025-11-25	BILODEAU, MATHIEU	SSIM- DST/ BCO 2025 - Service de récupération des rebus et des matières	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	27 351,02 $	-
TECOR TRANSPORT INC.	cm45941	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - OBIBOX - CM-45941- TVH	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	27 298,66 $	-
BELANGER LONGTIN INC.	52469	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER LONGTIN INC. - 52469	Dépenses communes	Autres - Administration générale	27 288,35 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IMK S.E.N.C.R.L.	53319	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L. / LLP - 53319	Dépenses communes	Autres - Administration générale	27 008,03 $	-
GESTION PFB	1731429	2025-10-23	WAN, HOK	SGPI - Acquisition de service pour le remplacement d'une	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	26 700,41 $	-
VILLE DE MONTREAL-OUEST	de25092501	2025-10-09	CHAN FAH, YANICK	Voir signature à la 3e page - Remboursement 2025-74 Montréal-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	26 697,40 $	-
L2C EXPERTS-CONSEILS INC.	1725648	2025-11-21	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - GAG - 3 Soumissionnaires - 2 soumissions recu - Services	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	26 608,03 $	-
LES ENTREPRISES PRESQU'ILE INC	DEU62586	2025-11-21	BELLEMARE, STEPHANE	SE-DEEU-SERVICE DE LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 509,34 $	-
ENTRETIEN INDUSTRIEL ROVAN LTEE	DEP51092	2025-11-24	DAOUST, YVON	BS / UPC / Service de nettoyage réservoir d'aluminate de sodium	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	26 486,56 $	-
CDTEC CALIBRATION INC.	1746446	2025-11-06	GOYETTE, STEPHANE	SIM - Replacement pour senseur de gaz explosif	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	26 299,35 $	-
WM QUEBEC INC.	DEU61154	2025-09-25	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / Service de location et de levée de conteneurs pour le mois de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 246,87 $	-
ENTREPRISE ZIANI INC.	DEU63490	2025-09-02	ST-DENIS, HUGO	Seau / Deeu /SJ-185331-1-MISE À NIVEAU HYDRAULIQUE DE LA	Service de l'eau	Réseaux d'égout	25 889,08 $	-
ESC-ENVIRONMENTAL SYSTEMS	DEU63843	2025-10-01	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - Renouvellement d'abonnement Stackvision -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 595,68 $	-
JPM METAL INC.	1746877	2025-11-10	DOZOIS, JONATHAN	SIM - Acquisition de 16 chariots pour pour transport des équipements de	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	25 296,74 $	-
INNOTEX INC.	1699163	2025-10-31	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM- DST- MEPI/ BCO 2025 - Nettoyage/Entretien habits de combats - Entente	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	25 078,30 $	-
PAPIER & PASSIONS INC.	1737312	2025-09-15	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ // Service d'impression de Pochette beige imprimée avec insertion sur la page 3	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 840,05 $	-
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC.	1737674	2025-09-16	BORYS, CHRISTIAN	GAG SGPI - Services professionnels en architecture et en ingénierie	Gestion et planification des immeubles	Logement social	24 829,54 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES VAUDRY	1745264	2025-10-30	LALIBERTE, SIMON	Équipements pour les patrouilles spécialisées (Canines).	Police	Activités policières	24 363,99 $	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTUR	de20251113143649	2025-11-13	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	24 268,70 $	-
FONDATION DES POMPIERS DU QUEBEC POUR	1739800	2025-09-29	BIBEAU, CHANTAL	SIM-Paiement de facture pour achat des macarons et livres	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	24 252,11 $	-
MARK DAVID CANADA INC.	DEU63775	2025-09-26	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Engrenage de démarrage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 147,12 $	-
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1745241	2025-10-30	CLARK, VINCENT	Achats de munitions 5.56	Police	Activités policières	24 132,49 $	-
DMA ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.	1744754	2025-10-28	LELIEVRE-DOUYON, GEORGES-EDOUARD	SGPMRS // GÀG - Service professionnel pour une étude complémentaire du	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - activités culturelles	24 073,63 $	-
9502-2430 QUEBEC INC	1736569	2025-09-10	GAGNON, JEREMI	Achat de casque Setcom pour la moto half face	Police	Activités policières	24 057,89 $	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU63897	2025-10-06	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de pièce de chauffage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 958,15 $	-
BURO DESIGN A.Q.	1736516	2025-09-10	LALIBERTE, SIMON	Achat de bureau et table pour renflouer l'inventaire	Police	Activités policières	23 926,65 $	-
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU63737	2025-09-19	FOUGERES, CEDRIC	DRE / Service technique d'entretien inspection/réparation des	Service de l'eau	Réseaux d'égout	23 920,35 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1749971	2025-11-27	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Entretien du fossé Glanlynn à l'entrée du parc Terra-Cotta, de juillet à décembre	Service de l'eau	Réseaux d'égout	23 862,17 $	-
EXTEND TO SOCIAL MEDIA INC.	DEU64354	2025-11-17	ARNOULD, GUY	Développement d'algorithmes pour améliorer les données d'analyses	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 750,00 $	-
FLOWMETRIX TECHNICAL SERVICES INC.	DEU63481	2025-09-12	ARNOULD, GUY	AS-188668-30-ACQUISITION D'UNE CAMÉRA IP86 AVEC LIEN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 750,00 $	-
COMPUGEN INC.	1742943	2025-10-16	GELINEAU, IAN	SSIM/ Achat des tablettes Dell CAG C24 CTO Latitude 7350 détachable avec 3 ans	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	23 685,18 $	1654697

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROBERT HYDRAULIQUE INC	1743857	2025-10-22	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Aménagement du conteneur de remplacement du 1799	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	23 622,19 $	-
YRH INC	1749156	2025-11-24	COBO, MIGUEL	STI - 78045 - Acquisition de services spécialisés afin de fournir un rapport sur les	Technologies de l'information	Gestion de l'information	23 576,82 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP51855	2025-10-21	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT DE TELEDYNE ET	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 575,69 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53309	2025-11-20	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53309	Dépenses communes	Autres - Administration générale	23 440,56 $	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEP52250	2025-11-24	TURCOTTE, CAROLINE	SEAU / UAT / Renouvellement Autodesk du 13 décembre 2025 au 12	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 419,35 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740130	2025-09-30	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat chez Montagne Explore de matériels pour intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	23 105,29 $	-
ITI INC.	1747586	2025-11-13	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Équipement informatique pour la Section technologie en enquêtes	Police	Activités policières	22 928,26 $	-
9407-1271 QUEBEC INC.	1746018	2025-11-04	FILLION, MAUD	SENV / Réalisation du plan de projet, transfert des données de collecte de	Environnement	Matières recyclables - matières	22 828,34 $	-
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1744333	2025-11-03	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - Relocaliser les centres d'appels 911 - Site transitoire - sécurisés le	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	22 828,34 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64423	2025-11-25	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-61-BASE DE POMPE POUR LES POMPE SUD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 823,23 $	-
HYDRO-QUEBEC	1711192	2025-11-21	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - GAG - Entente de prix pour installation d'un transformateur et travaux de	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	22 819,13 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1743431	2025-10-20	RASSY, SABRINA	STI // 72050.02 - Fournir et installer un système	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	22 807,49 $	-
CENTRE DE VALORISATION DU BOIS URBAIN	1739666	2025-09-26	BEDARD, DANIEL	SGPMRS // Valorisation des bois abattu à l'automne 2025 ainsi que la formation	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	22 803,28 $	-
ARTELIA CANADA INC.	1735628	2025-09-04	HACHEY, NORMAND	Auscultation du bassin d'emmagasinement 04 à l'usine JR Marcotte	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 792,79 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1743661	2025-10-21	POULIN, MYRIAM	SGPI - 1 soumission - Récupération et remise à niveau du système de	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	22 789,87 $	-
LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	1745270	2025-10-30	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / GAG - Les services d'élimination d'ordures ménagères dans les cours	Environnement	Déchets domestiques et assimilés -	22 754,63 $	-
LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC.	1745185	2025-10-30	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / GAG - Les services d'élimination d'ordures ménagères à DDO (Dollard-	Environnement	Déchets domestiques et assimilés -	22 754,63 $	-
I.T.C. TECHNOLOGIES SERVICES INC.	DEU63453	2025-09-04	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	FT-0720240002-31-MAN TOUR D'EAU 3 STATION POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 707,74 $	-
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE	DEU64201	2025-11-03	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Service d'une analyste d'affaires pour l'amélioration des	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 677,30 $	-
LEGER	1739501	2025-09-26	BROWN, JONATHAN	SPSPO / Service professionnel - Rapport d'analyse complet -	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	22 614,31 $	-
ASSOCIES FORWARD GLOBAL CANADA	1742801	2025-10-15	POULIN, VALERIE	DEV / Faciliter et assurer la présence à l'évènement InCyber 2025 des décideurs	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	22 572,31 $	-
10849553 CANADA ASSOCIATION	1735637	2025-09-04	POULIN, VALERIE	DEV / Mission commerciale à Toronto du 30 septembre au 3 octobre 2025 lors de	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	22 572,31 $	-
LES SERVICES-CONSEIL BIPLAN	1741826	2025-10-08	VILLENEUVE, SERGE	SSIM// Offre de services pour le diagnostic organisationnel de la	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	22 572,31 $	-
TELECON INC	1743819	2025-10-22	GELINEAU, IAN	SIM/ Installation du réseau WiFi et du réseau filaire au 8100, boul. Saint-Michel	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	22 527,77 $	1613723
DISTRIBUTION CRANE SUPPLY DIVISION DE	DEP51426	2025-09-15	DAOUST, YVON	DEP / UDB / Joint dresseur pour réparation de fuite au réservoir Chateaufort	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 526,12 $	-
FRONTENAC TECHNOLOGIES INC.	1736525	2025-09-10	EL KESSERWANI, LINA	Acquisition d'un Pont Roulant autoportant du type "top running"	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	22 496,72 $	-
LA SOCIETE DES DEMAINS INC.	1739494	2025-09-26	BROWN, JONATHAN	SPSPO / Analyse stratégique prospective sur les véhicules automatisés	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	22 476,85 $	-
KOMUTEL INC	1706597	2025-09-22	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour le renouvellement des enregistreurs Komutel	Police	Activités policières	22 472,78 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GILBERT BOURGIE	1695980	2025-11-12	CLARK, VINCENT	Gilbert Bourgie. Armurerie SPVM. BC ouvert 2025. Entente de prestation de	Police	Activités policières	22 400,00 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1165843	2025-10-14	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 20000$ A ARSENAL POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	22 326,64 $	1695327
COMMUNICATIONS CASACOM INC.	1743759	2025-10-22	GAUTHIER, PIERRE LUC	Formation de porte-parole destinée aux cadres du SPVM	Police	Activités policières	22 309,84 $	-
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1737330	2025-09-16	GAUTHIER, PHILIPPE	Mu_2025-253_Pluies diluviennes_Remboursement de la facture CRC-F-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	22 220,81 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEU64427	2025-11-20	FOUGERES, CEDRIC	COMMANDE OUTILS POUR INSTRUMENTISTES	Service de l'eau	Réseaux d'égout	22 181,07 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038815	2025-09-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 074,15 $	-
STATIONNEMENT SAFEWAY CANADA LIMITEE	1745901	2025-11-04	TABOR, ISABELLE	Frais de location stationnement 1200 Papineau	Police	Activités policières	22 054,55 $	-
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU64050	2025-11-24	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / deeu / Grues Bellerive pour l'entretien du canal d'amené 15/21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 $	-
ARCTIQ CANADA INC.	DEU64297	2025-11-13	ARNOULD, GUY	Seau / Deeu / CG-0720250007-37-AMÉLIORATION DES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 $	-
GEOADVICE ENGINEERING INC	1744935	2025-10-29	LOGE, HERVE	SEAU / Formation WaterGEMS : apprentissage des principes	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	22 047,37 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEU64237	2025-11-07	FLEURY, CAROLE	MD-0720240002-51-FOURNITURE D'UNE SONDE DE MESURE DES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 035,83 $	-
ENVIROSERVICES INC	1743583	2025-10-21	ARNAUD, CLEMENT	Accorder un mandat pour l échantillonnage	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	22 011,85 $	-
LYS AIR MECANIC INC.	1732055	2025-11-25	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI -Travaux de ventilation à l'ancien hippodrome de Montréal -	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	21 984,38 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38844	2025-11-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	21 925,33 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
911 PRO INC.	1734614	2025-10-02	ST-PIERRE, DAVE	SMRA / Aménagement de Blazer électrique SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	21 910,89 $	-
RECUBEC INC.	DEP49323	2025-11-18	DAOUST, YVON	SEAU / BS / UPC / Service externe nettoyage réservoir silicate, Réjean Lavoie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 900,11 $	-
GOSECURE INC.	DEP51543	2025-09-23	TURCOTTE, CAROLINE	DEP / UAT / Renouvellement de Fortinet du 2025-07-25 au 2026-07-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 865,96 $	-
SOCIETE D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-	1750252	2025-11-28	BILODEAU, AMELIE	SGPMRS // GÀG - Services professionnels pour	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	21 790,70 $	-
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1743201	2025-10-17	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Acha de matériels spécialisés pour intervenants GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	21 713,51 $	-
CARDIO CHOC INC.	1742189	2025-10-10	TABOR, ISABELLE	Échange de défibrillateur	Police	Activités policières	21 632,67 $	-
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48525	2025-09-03	BROSSEAU, JULIE	BCO2025 - UDB - FOURNITURE ET LIVRAISON COAGULANTS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 547,90 $	-
COMPUGEN INC.	1745390	2025-10-30	MONTOUR, MARTIN	Formation obligatoire PFIGP du MSP / projet	Police	Activités policières	21 398,75 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1174336	2025-11-27	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 25000$ A TECHNO-FEU POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	21 364,20 $	1695311
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP51893	2025-10-24	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ANALYSEUR OZONE MOYENNE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 268,37 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	92000164261	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada - Année 2025 -	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	21 182,19 $	-
PAYSAGISTE PROMOVERT INC.	1666977	2025-11-05	BOURQUE, LOUIS-HENRI	Gré à gré 24-001, fournisseur unique, rotation valide. Travaux d'installation	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 154,98 $	-
WORLD TRADE CENTRE MONTREAL	1743979	2025-10-23	POULIN, VALERIE	SDE / Paiement de facture - Services professionnel pour organiser trois séminaires	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	20 997,50 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1168044	2025-09-24	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 20000$ A ARSENAL POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	20 997,50 $	1695311

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	DEU64389	2025-11-18	FOUGERES, CEDRIC	BCO - DRE ACHAT POUR ÉQUIPEMENT ENTRETIEN EXTÉRIEUR	Service de l'eau	Réseaux d'égout	20 997,50 $	-
LE GROUPE STATE	DEU62609	2025-10-23	ARNOULD, GUY	EW-0720250007-20-RESSOURCE POUR CÂBLAGE RÉSEAUTIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 $	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1740380	2025-10-01	LAMBERT, ERLEND	SGPI - 5 soumissionnaires - 5 soumissions reçu - Ateliers Viau - Réfection des	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	20 973,75 $	-
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE MISE EN	1741012	2025-10-03	LAGADEC, CHRISTINE	Dépenses liées au travail de LG2 sur le visuel et le branding des célébrations	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	20 945,53 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1738218	2025-09-19	BASSIGNOT, LAURE	SENV / Services professionnels de surveillance de travaux de	Environnement	Protection de l'environnement	20 906,23 $	-
ENGLOBE CORP.	DEU63632	2025-09-18	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - AS-150798-116-SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 892,52 $	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1745954	2025-11-04	TABOR, ISABELLE	Écussons à velcros pour insignes commémoratifs	Police	Activités policières	20 866,27 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1746121	2025-11-05	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-Hydraulique DM 25-0817 // Achat des	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 866,27 $	-
ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC.	DEU63939	2025-10-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Service de nettoyage interne du réservoir de mazout #1 pour préparer	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 820,65 $	-
LES PRODUITS INDUSTRIELS MONTFORT	DEU63325	2025-09-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	AS-0720250002-8-AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DE MACHINES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 784,06 $	-
EBI ENVIROTECH INC.	DEP52342	2025-11-28	GODIN, DANIEL	SEAU / TP / BCO2025/2026 / DRE / SIA / Année 2 - Service de nettoyage des	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	20 631,80 $	1680696
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP51783	2025-10-14	DAOUST, YVON	RES / PTI / mise à niveau de la chambre de vannes Papineau-viger	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	20 589,33 $	-
16138543 CANADA INC.	1745606	2025-11-03	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- FUSEE ROUTIERE	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	20 518,42 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1170893	2025-10-23	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR L'ARSENAL POUR UN MONTANT DE $ SELON	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	20 472,56 $	1695311

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP50280	2025-11-24	BROSSEAU, JULIE	UAT - Sécurisation peinture plomb/amiante - Entente 1553931 Lot 4	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 462,06 $	1553931
DISTRIMAR INC.	1736693	2025-09-10	LALIBERTE, SIMON	Achat de table électrique Empire II	Police	Activités policières	20 458,61 $	-
MOTION CANADA	DEU63148	2025-10-02	VENNE, NADINE	SEAU / DEEU / Achat de pompe submersible avec agitateur pour la Station JR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 441,24 $	-
TELECON INC	1739002	2025-09-24	NUNES, DEMIS	STI // 68111.11 - Enfilage exploratoire et thermographie autour de la	Technologies de l'information	Gestion de l'information	20 431,32 $	-
PAYSAGISTE J.M.A.D.	1742273	2025-10-10	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS // GAG - Déblaiement et sécurisation des résidences acquises en	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	20 420,07 $	-
BIJOUTERIE RIVET	1738035	2025-09-18	LAFONTAINE, ERIC	Expertise Facture 82648	Police	Activités policières	20 404,32 $	-
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1740107	2025-09-30	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-257_Pluies diluviennes_Remboursement de la facture CRC-F-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	20 382,68 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1164453	2025-09-17	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 40000$ A TECHNO-FEU POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	20 367,69 $	1695323
ARTELIA CANADA INC.	1746860	2025-11-10	PEIGNIER, FLORIAN	SP 472910 - Gré à gré-159-001- Réalisation des comptages routiers à	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	20 175,33 $	-
STATIONNEMENT SAFEWAY CANADA LIMITEE	1703745	2025-10-01	COUTURE, CEDRIC	Location de 9 places de stationnement pour le PDQ22 - (Janvier au	Police	Activités policières	20 161,77 $	-
BBA INC.	c055inv00010918	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BBA INC. - C055-INV00010918	Dépenses communes	Autres - Administration générale	20 075,18 $	-
SABRINA DESCHENES	1639602	2025-09-17	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV - Gestion de projets d exposition - Émolab.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	20 002,25 $	-
MINISTRE DES FINANCES	1735727	2025-09-04	COUTURE, CEDRIC	Factures multiples 2025 déontologie - Frais d'enquêtes et frais de	Police	Activités policières	20 000,00 $	-
MINISTRE DES FINANCES	1735727	2025-09-17	COUTURE, CEDRIC	Factures multiples 2025 déontologie - Frais d'enquêtes et frais de	Police	Activités policières	20 000,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ARCHITECTES LABONTE MARCIL	1671188	2025-09-11	SHARIFIAN, JABIZ	FACTURE - Service de réaménagement des suites #150 et #160 qui sont	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	19 930,83 $	-
LES ENTREPRISES SERGE FORTIN	1746101	2025-11-05	RINFRET, SIMON	Remplacement de Thermopompes - SGPI Biosphère - Martin	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	19 910,00 $	-
CARMELA TRIVENTI	1737571	2025-09-16	GERBEAU, ANNIE	Acquisition de terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 1 416 993, situé	Service de la stratégie immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains	19 900,00 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1738064	2025-10-31	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - GAG / Services professionnels pour la préparation des plans et	Environnement	Protection de l'environnement	19 842,64 $	-
E.M.S. SEIMEC INC.	DEP51496	2025-09-19	LARRIVEE, ALAIN	UPC / PTI / Mise à niveau du moteur 300 HP / 600 volts de la pompe HP-A2 -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 832,14 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1173455	2025-11-19	BERGEVIN, STEPHANE	ATELIER MADISON, CAMION INCENDIE, COMMANDER PIECES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	19 795,63 $	-
SOLUTION MAINTENANCE INDUSTRIELLE	DEP48426	2025-10-21	VENNE, NADINE	PDI_UPC_2024_MISE À NIVEAU DE LA POMPE ET MOTEUR PB1 AU	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 784,89 $	-
DELOM SERVICES INC	DEU64296	2025-11-13	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-44-ÉQUILIBRAGE DYNAMIQUE ARBRE ET	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 777,55 $	-
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA)	DEU64541	2025-11-27	FLEURY, CAROLE	SEAU / DEEU / Achat d'échantillonneur automatique -PJ-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 745,00 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP51430	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de bride et pièce	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 711,40 $	1657298
ALUMASAFWAY INC.	1744632	2025-10-28	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS // fourniture et l□installation d□un	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	19 672,51 $	-
MOTION CANADA	DEU64089	2025-10-22	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - PIÈCES POUR POMPE HYDRAULIQUE REXROTH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 660,45 $	-
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU64279	2025-11-06	FORTIN, LUC	Seau / Deeu / pour remplacer le bon de commande DEU63655	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 584,89 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1739997	2025-10-02	NOEL, ANNE-MARIE	Réappro Stock magasin SPVM- Achats de vêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	19 498,23 $	1643722

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEU64396	2025-11-18	FOUGERES, CEDRIC	ACHAT RADIO COMMUNICATION POUR EQUIPE PATROUILLEUR	Service de l'eau	Réseaux d'égout	19 494,61 $	-
SPIRAX SARCO CANADA LIMITED	DEU63936	2025-10-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition vannes de régulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 469,60 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	20251059	2025-11-14	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture octobre 2025	Police	Activités policières	19 422,69 $	-
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1746601	2025-11-07	CHAPUT, ERICK	SSIM-PR // Achat de piles de rechange	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	19 284,10 $	-
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO	1747808	2025-11-14	LECLAIR, GENEVIEVE	SGPMRS // Plantation d'arbre et arbustes au parc Frédéric-Back 2025	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	19 240,11 $	-
LES ENTREPRISES YVES LEFEBVRE	DEU63855	2025-10-02	BERNARD, DOMINIQUE	SE-DEEU-SERVICE DE LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR (YVES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 233,70 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1738290	2025-09-19	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Acquisition de services professionnels pour la réalisation d'études	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	19 133,73 $	1675467
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1748899	2025-11-20	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - 4 soumissionnaires - services de déménagement pour	Gestion et planification des immeubles	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	19 086,73 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1742980	2025-10-16	DOZOIS, JONATHAN	SSIM DST // DM // 25-0911 /Apria / Service de vérifications APRIA (audits	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	19 083,58 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1737820	2025-09-17	PANNESE, MICHEL	(remplace le 1737251) SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtements	Bilan	Vêtement et équipement de travail	19 072,52 $	1643722
POMPACTION INC.	DEU64385	2025-11-18	FOUGERES, CEDRIC	ACHAT POMPE PUISARD D'APPOINT POUR VEHICULE ET STATION	Service de l'eau	Réseaux d'égout	19 022,19 $	-
PORTES UNIES ST-MICHEL (PUSM) S.E.C.	1746407	2025-11-06	BUTEAU, FRANCOIS	Projet Louvain - portes et fenêtres, selon soumission 534719	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	18 989,28 $	-
PITNEY WORKS	1696399	2025-10-06	MOUSSEAU, FRANCE	BCO 2025 - Remplissage de la timbreuse et achat	Finances et évaluation foncière	Évaluation	18 897,75 $	-
ACCENT MEDIA SM CORP.	1746194	2025-11-05	BIBEAU, CHANTAL	SSIM// Paiement de facture pour service de location camion publicitaire LED	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	18 897,75 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ESRI CANADA LIMITED	1742948	2025-10-16	NUNES, DEMIS	STI // 68111.11 - Service pour la réalisation d'une	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 884,10 $	-
CONTENEURS S.E.A. INC.	1742021	2025-10-09	TABOR, ISABELLE	Remplacement de porte de garage pour les conteneurs	Police	Activités policières	18 876,75 $	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU64114	2025-10-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition cellule electrochimique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 834,76 $	-
VERONICS INSTRUMENTS INC.	DEU64155	2025-10-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / Débitmètre portatif pour département instrumentation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 792,76 $	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1746276	2025-11-05	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI // Paiement plusieurs factures pour habitations modulaires hippodrome	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	18 779,86 $	-
JEAN-PIERRE NADEAU	DEU63534	2025-09-04	FORTIN, LUC	Seau / Deeu / heures pages d'écran REMPLACE LE BON DE COMMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 765,47 $	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU64372	2025-11-19	KOHLER, RODOLPHE	JL-188996-25-INSPECTION ENTREPOSAGE LONGUE DURÉE - PRÉSERVATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 727,25 $	-
DIAMOND CANAPOWER	DEU64285	2025-11-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - ELEMENT DE RAMONAGE DIAMOND CANAPOWER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 717,21 $	-
SOUCY INDUSTRIEL	DEU63699	2025-09-22	ACHETEUR SOA, MAXIMO	SEAU / DEEU / Fabrication et livraison de supports à poutrelles JT-171862-12	Service de l'eau	Réseaux d'égout	18 671,97 $	-
IBM CANADA LTEE	1735132	2025-09-02	VANDELAC, ROBERT	STI // Renouvellement de la maintenance étendue pour les serveurs des solutions	Technologies de l'information	Gestion de l'information	18 662,79 $	-
9200-2427 QUEBEC INC.	DEU64216	2025-11-03	FOUGERES, CEDRIC	BCO2025-2026 / DRE / SIE / Lots #1 et 2 - Déneigement de 20 édicules du réseau	Service de l'eau	Réseaux d'égout	18 627,93 $	1732068
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039178	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 527,67 $	-
GRAITEC INC.	1744989	2025-10-29	PARENT, MARIE	SIIR, AutoCAD - including specialized toolsets AD Government New Single-	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	18 509,87 $	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	1743210	2025-10-17	BROWN, JONATHAN	SPSPO / Services professionnels - Polytechnique de Montréal -	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	18 500,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES FERMES KAVALIER 2000 INC	1695641	2025-09-18	ROBERT, JULIE	Factures 2025 / Achat de foin - Cavalerie SPVM	Police	Activités policières	18 500,00 $	-
COMPUGEN INC.	1742692	2025-10-15	CLOUTIER, MARIE-JOSEE	Achat d'ordinateurs pour les 4 CO	Police	Activités policières	18 476,75 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1169799	2025-10-14	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS POURKENWORHT POUR UN MONTANT DE 12000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	18 429,32 $	-
WSP CANADA INC.	1721129	2025-09-03	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Entente # 1675468 - Accorder un contrat à la firme WSP Canada pour	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	18 399,06 $	1675468
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	DEU57376	2025-11-04	FLEURY, CAROLE	DEEU / LABORATOIRE / CONTRAT ANNUEL 2024 POUR L'ACHAT DES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 391,19 $	-
MECANICACTION INC.	1747310	2025-11-20	ARBIC, DENISE	SENV / Achat d'un nouvel autoclave pour le labo Crémazie	Environnement	Protection de l'environnement	18 372,81 $	-
HUMAN PROTECTIVE INC.	1746131	2025-11-05	TABOR, ISABELLE	Achat de sangle de contentions pour pieds	Police	Activités policières	18 372,81 $	-
BBA INC.	c055inv00009082	2025-09-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BBA INC. - c055inv00009082	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 343,42 $	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1750249	2025-11-28	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	MOAH : Aménagement du magasin de RdP-PaT incluant l'installation	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionneme	18 166,99 $	-
MKF INC.	1747754	2025-11-13	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI Acquisition de services pour le raccordement des drains	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	18 146,20 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38737	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	18 091,97 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1661681	2025-10-31	BLAIS, ETIENNE	IN 472110 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols (2,23$/t.m.) Demandeur:	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	18 086,18 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	9703120619	2025-11-14	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture octobre 2025	Police	Activités policières	18 020,84 $	-
GROUPE CARBONE CONTINENTAL	DEP51856	2025-10-21	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS / UPC / Achat de super sacs (sable). Éric Apperce	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 931,86 $	1732185

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INSTRUMENTS VEGA INC. (LES)	DEU63543	2025-09-25	ARNOULD, GUY	CB-0720250014-6-ACHAT DE SONDES RADAR POUR LES BASSINS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 745,30 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1749103	2025-11-21	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-1013 / Achat de 96 caisses de Savon pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 738,69 $	-
ITI INC.	DEU64509	2025-11-27	ARNOULD, GUY	DB-0720250009-9-ACHATS DE PIÈCES POUR BRANCHER NOS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 737,47 $	-
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA)	1744137	2025-10-23	LAROCHE, LAURENT	SENV / Contrat de service pour l'équipement GC-M pour Des Baillets pour la	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	17 709,08 $	-
CIMA+ S.E.N.C.	DEP51504	2025-09-19	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS / UAT / Ajustement des seuils de réglages disjoncteurs secteur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 700,89 $	1561138
LES CONSULTANTS AMMCO INC.	DEU63826	2025-10-03	LAVOIE, PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service de transfert des actifs du projet dans Maximo - RD-181541-	Service de l'eau	Réseaux d'égout	17 697,74 $	1708540
IMK S.E.N.C.R.L.	53261	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L. / LLP - 53261	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 677,27 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1749965	2025-11-27	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réparation d'un bris d'aqueduc de 16" au 86 avenue Aurora le 22 juillet	Service de l'eau	Réseaux d'égout	17 611,36 $	-
CYCLES REGIS INC.	1737011	2025-09-12	CRITES, JEAN-PHILIPPE	SMRA / Acquisition 25 vélos pour le SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	17 427,92 $	-
GHD CONSULTANTS LTEE	7620035629	2025-11-06	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - GHD CONSULTANTS LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 412,18 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1736945	2025-09-11	LALIBERTE, SIMON	Achat de caissons et tables pour la DRMI	Police	Activités policières	17 371,73 $	-
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU63646	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition selenoide	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 363,84 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015772025	2025-09-27	PREVOST, SYLVIE	Services de juillet	Police	Activités policières	17 322,94 $	-
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1745150	2025-10-30	LAROCHE, GHISLAIN	SSIM/ Paiement de facture pour formation PR - Période du 20 septembre au 17	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 250,50 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	ROS1167471	2025-11-12	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 16500$ A INTER-ANJOU POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	17 223,82 $	1456250
LES ENTREPRISES YVES LEFEBVRE	DEU63855	2025-11-27	BERNARD, DOMINIQUE	SE-DEEU-SERVICE DE LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR (YVES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 178,58 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1743116	2025-10-17	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Remplacement de deux vannes_Point-Claire_JFD	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	17 135,46 $	-
INFYNIA.COM INC.	1742638	2025-10-15	BEAUCHESNE, JULIE	Fourniture et souscription pendant 1 an de 4 unités Cloudrunner de Genetec.	Police	Activités policières	17 134,00 $	-
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU63655	2025-09-16	FORTIN, LUC	SEAU / DEEU / Service de grues, test d'étanchéité 2 PB-189807-11	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 086,71 $	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU63565	2025-09-12	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU / Achat de débitmètre hauteur - vitesse PB-189807-9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 049,97 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1740717	2025-10-02	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat d'équipement pour la Section des crimes économiques - Soumission	Police	Activités policières	17 040,83 $	-
SPORTS DIX 30 INC.	1745384	2025-10-30	COURNOYER, FREDERIC	SSIM/ Achat de vêtements et sous vêtements pour intervenants nautiques.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 000,63 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU63828	2025-09-30	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat de masques a induction d'air	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 952,35 $	-
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	DEU64245	2025-11-06	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	AS-0720250002-11-FOURNIR ET INSTALLER UNE POTENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 898,78 $	-
BELL CANADA	1735986	2025-09-05	NUNES, DEMIS	STI // 68111.11 - Acquisition d'un Juniper SRX 4100 pour	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 821,00 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1167874	2025-09-23	CADOTTE, ERIC	BOOM LENGHT SENSOR USA T-REX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	16 797,51 $	-
MISTRAS SERVICES INC.	DEP51641	2025-10-02	DAOUST, YVON	BS / UPC / Inspection nettoyage automnale des prises d'Eau - 2025, Said	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 795,90 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1159719	2025-09-18	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 15000$ CHEZ AEROFEU SELON ESTIMÉ	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	16 746,69 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
3713067 CANADA INC.	1737537	2025-09-16	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Production d'éléments audio pour l'interactif téléphone et	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	16 720,00 $	-
DHC AVOCATS INC.	215056	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - DHC AVOCATS INC. - 215056	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 693,73 $	-
G.C.M. CONSULTANTS INC	DEU63333	2025-10-03	BELLEMARE, STEPHANE	Seau / Deeu / SC-189807-6-ANALYSE RISQUES DESTRUCTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 626,87 $	-
FRANCOIS BOIVIN	1696928	2025-11-13	CLARK, VINCENT	Francois Boivin. Armurerie SPVM. BC ouvert 2025. Entente de prestation de	Police	Activités policières	16 600,00 $	-
CONCEPT CONTROLS INC.	1739255	2025-11-10	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat chez Concept controls matériels et équipements de détection	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 599,70 $	-
FONCIERE 384 ST-JACQUES INC.	de20251022115418	2025-10-22	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Subvention 380-384 rue Saint-Jacques	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	16 552,00 $	-
GROUPE AIRBOSS DEFENSE LTEE	1747195	2025-11-11	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Paiement de la facture 970003967 du 30 octobre 2025	Police	Activités policières	16 530,76 $	-
DIAMOND CANAPOWER	DEU63769	2025-09-24	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / ELEMENT DE RAMONAGE DIAMOND	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 491,06 $	-
SUSTEMA INC.	1744352	2025-10-24	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat d'un bureau pour la Section technologie en enquête	Police	Activités policières	16 472,54 $	-
TUBOQUIP	DEU64174	2025-11-21	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU - H-0720240002-50--Actionneur électrique multi-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 463,35 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38648	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 430,54 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1166098	2025-11-13	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 5000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	16 412,63 $	1687670
DARSPEC	DEP52233	2025-11-21	COCHRANE, DENIS	22U02 TR01 Travaux UDB - Réfection douches d'urgence - Installation de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 310,65 $	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEU64387	2025-11-18	FOUGERES, CEDRIC	Seau / Deeu / COMMANDE SYSTEME DE COMMUNICATION INVISIO	Service de l'eau	Réseaux d'égout	16 307,72 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1747932	2025-11-14	BEAUCHESNE, JULIE	Espaces de stationnements SPVM QG - facture A59354	Police	Activités policières	16 206,29 $	-
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1742585	2025-10-14	BEAUCHESNE, JULIE	Espaces de stationnements SPVM QG - facture A59270.	Police	Activités policières	16 206,29 $	-
XYLEM CANADA LP	DEU63904	2025-10-09	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	SEAU / DEEU / HS-0520250001-13-25E01_AG_13_Pompe Ile	Service de l'eau	Réseaux d'égout	16 191,17 $	-
INSTITUT MARITIME DU QUEBEC	1742106	2025-10-10	RILLART, STEVE	SSIM-DivOS // Formation CCPB / SVOP Groupe 4 (25): Formation du 14 au 17	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 140,00 $	-
INSTITUT MARITIME DU QUEBEC	1741736	2025-10-08	RILLART, STEVE	SIM-DivOS // Formation CCPB / SVOP Groupe 3 (24): Formation du 7 au 10	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 140,00 $	-
INSTITUT MARITIME DU QUEBEC	1741725	2025-10-08	RILLART, STEVE	SSIM-DivOS // Formation CCPB / SVOP Groupe 2 (23): Formation du 30	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 140,00 $	-
INSTITUT MARITIME DU QUEBEC	1741675	2025-10-08	RILLART, STEVE	SSIM-DivOS // Formation CCPB / SVOP Groupe 1 (22): Formation du 23 au 26	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	16 140,00 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	32487950103	2025-09-26	PERRI, VALENTINA	Paiement de la facture numéro 32487950103 en date du 16 septembre 2025	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	16 116,91 $	-
OUTILLAGE SUELEE INC.	1744447	2025-10-27	TABOR, ISABELLE	EF: Achat 29 Béliers	Police	Activités policières	16 096,09 $	-
ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES	DEP45387	2025-10-17	PAUL, SERGE MARTIN	Contrat entente cadre 21G01 SP01 Mandat 22U18 SP02 STGM UPI -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 063,08 $	-
VILLE DE MONTREAL-OUEST	de250925	2025-10-09	CHAN FAH, YANICK	Voir signature à la 3e page - Remboursement 2025-73_Montréal-Ouest_Annexe	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	16 019,91 $	-
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE	DEU64466	2025-11-24	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / PIECES USINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 014,26 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP51698	2025-10-07	GABRIEL, MARIE-ANNE	UDO / PTI / Fourniture et installation d'un contreventement au	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 792,13 $	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250925085345	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-10E	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	15 790,57 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTAURECOM INC.	1748267	2025-11-18	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM//A achat de tasses, bouteilles, porte-clés carnet de notes etc -répétition de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 773,44 $	-
CONFECTIONS PAGILEX	1738905	2025-09-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2025 : Services judiciaires - Transcription / Sténographie - Période :	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 748,12 $	-
MELISA LAROCQUE	1738615	2025-09-22	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / BCO 2025. Services judiciaires - Sténographie - Période de Juillet à	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 748,12 $	-
EXPERIENCES YULISM INC.	1735524	2025-09-03	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	DEV / Accompagner le SDÉ lors de l'évènement ÉCO-RDV Montréal 25 novembre	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	15 748,12 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1742091	2025-10-09	BEAUCHESNE, JULIE	ESDS : location de véhicules - septembre à décembre 2025	Police	Activités policières	15 748,12 $	-
911 SUPPLY AND ADVENTURE GEAR INC	1737090	2025-09-12	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat de casques et lumières pour intervenants nautiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 717,58 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU62231	2025-09-03	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Remplace le BC DEU56594 / Fourniture de cylindres de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 643,14 $	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU64128	2025-10-27	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition cellule de detecteur reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 622,14 $	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1735672	2025-09-04	JACQUES, YVES	Formation_GPPE1	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	15 588,54 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64489	2025-11-27	FLEURY, CAROLE	SR-0720240002-65-MISE À NIVEAU DES AUTOCLAVES DU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 556,48 $	-
ESRI CANADA LIMITED	1739840	2025-09-29	MALLETTE, CHANTAL	SENV // Renouvellement de maintenance de licence ArcGIS 6345484661 pour la	Environnement	Protection de l'environnement	15 538,15 $	-
GROUPE GCRH	DEU60603	2025-10-27	FORTIN, LUC	DPM / Services professionnels / Santé organisationnelle Direction	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	15 448,91 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48693	2025-09-19	GODIN, DANIEL	BCO2025 / SIA / Hypochlorite de sodium 10,8% à 12% en vrac -	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 433,16 $	1687237
LES OUTILS PIERRE BERGER INC	1747929	2025-11-14	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d équipements et outils de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 387,44 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	777197	2025-11-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L. -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 346,16 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038955	2025-10-02	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 276,47 $	-
R.L. DOUCET INC.	DEU63749	2025-09-23	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - FT-0720240002-26-ACHAT D'UN ASPIRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 229,90 $	-
CUMMINS CANADA ULC	ROS1165848	2025-09-02	CADOTTE, ERIC	RESERVER DE NOUVEAU FONDS DE 16000$ A CUMMINS POUR UNE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	15 228,80 $	-
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1742946	2025-10-16	FOURNELLE, MARTIN	SSIM/ Paiement de facture pour formation PR - Période du 24 août au 20 septembre	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 180,44 $	-
GESTION PFB	1749528	2025-11-25	TABOR, ISABELLE	Armoire et comptoir pour l armurerie au 5000	Police	Activités policières	15 169,83 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP51702	2025-10-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UPC / REAPPRO / Entretien préventif des variateurs de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 090,90 $	-
OMLAND HOSPITALITY PRODUCTS LTD	1746161	2025-11-05	BUTEAU, FRANCOIS	Projet Louvain - Lit plateforme en acier robuste MetGuard, format simple	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	15 084,60 $	-
MARMEN INC.	DEU63803	2025-09-26	NEBACH, ABDELLAH	DEEU / REAPP / CARTOUCHE DE RECHANGE REBATIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 013,21 $	-
MARMEN INC.	DEU63760	2025-09-23	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / (PDI) CARTOUCHE DE RECHANGE REBATIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 013,21 $	-
LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.	27195	2025-09-15	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Lambert Therrien S.E.N.C. - Dossier # 24-002360 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 960,72 $	-
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1737579	2025-09-16	BEAUCHESNE, JULIE	Espaces de stationnements SPVM QG - facture A59025.	Police	Activités policières	14 902,34 $	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE FORTIER & FILS	DEP51785	2025-10-14	DOUCET, MARTIN	DEP / ULA / Remplacement des tuyau boucher des hansil	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 850,48 $	-
MULTI-INDUSTRIEL A.D. LTEE	DEU64272	2025-11-13	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	AS-0720250002-35-FOURNIR ET INSTALLER UNE POTENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 850,48 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	16898	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	14 829,06 $	-
VENTILATION MANIC INC.	DEU63650	2025-09-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service pour effectuer une mise à niveau de l'étanchéité des	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 810,59 $	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1746054	2025-11-04	BASSIGNOT, LAURE	SENV / Renouvellement de 2 licences AutoCad et acquisition de 3 nouvelles -	Environnement	Protection de l'environnement	14 741,03 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	32487950104	2025-10-29	PERRI, VALENTINA	Paiement de la facture numéro 32487950104 en date du 16 octobre 2025	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 700,56 $	-
PROTECTION INCENDIE MCI	DEU63633	2025-09-12	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU - Contrat pour l'entretien/réparation/rempla	Service de l'eau	Réseaux d'égout	14 698,25 $	1481020
9280-3899 QUEBEC INC.	39650	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531530	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	14 635,70 $	-
ESRI CANADA LIMITED	DEU63523	2025-09-05	FLEURY, CAROLE	NL-190412-5-ESRI ASSISTANCE TECHNIQUE 2025 - DEVELOPPEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 614,26 $	-
IDEXIA INC.	1673278	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	70160 Refonte du portail intranet - Services professionnels spécialisée	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionneme	14 592,21 $	-
CAMIONS INTER-ANJOU INC.	ROS1168673	2025-10-01	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 15000$ A INTER-ANJOU POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	14 585,83 $	1456250
COMPUGEN INC.	1741709	2025-10-08	STRASBOURG, PIERRE	STI // 72080.06 - Acquisition d'accessoires compatibles avec le Panasonic	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	14 565,97 $	-
ON POWER SYSTEMS INC.	1741894	2025-10-09	LAROCHE, LAURENT	GAG SENV - Acquisition UPS pour remplacement. Labo.	Environnement	Protection de l'environnement	14 488,27 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745737	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE_achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	14 484,99 $	1643722
DISTRIBUTION GLASS JET INC.	DEP50997	2025-11-06	VENNE, NADINE	DEP / UPI / GLASSJET: Microsable 85 microns en super sac de 2500lbs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 474,10 $	-
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1743205	2025-10-17	GELINEAU, IAN	SSIM/ Achat de téléviseurs LG 55" 4K et 43" 4K	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 467,28 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1740354	2025-10-01	TREMBLAY-GODBOUT, MELISSA	SMRA/ Paiement de facture pour les taxes à payer pour le carburant - Années 2021.	Materiel roulant et ateliers	Sout. mat. et tech. - Gestion des véhicules et	14 460,93 $	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN	1741491	2025-10-07	BORYS, CHRISTIAN	SGPI - GAG / Services professionnels en hygiène industrielles pour la	Gestion et planification des immeubles	Logement social	14 450,48 $	-
HYATT PLACE OTTAWA WEST	1749309	2025-11-24	MONTOUR, MARTIN	Réf DAD: PF-251107-01 Hotel pour le GTI formation groupe sauvetage -	Police	Activités policières	14 441,84 $	-
PANASONIC CANADA INC.	1736889	2025-09-11	GAGNON, JEREMI	Clavier Canadien-Français pour PTM	Police	Activités policières	14 425,81 $	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1747800	2025-11-14	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI // Paiement de trois factures pour location génératrice.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	14 360,44 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1742256	2025-10-10	TABOR, ISABELLE	Système de 10-07 à Ernest-Cormier	Police	Activités policières	14 351,79 $	-
KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.	DEP48416	2025-10-03	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO 2025 / UPC_Aluminate de sodium «Han floc» (SAX-23) ENTENTE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 330,79 $	1686976
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51525	2025-09-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / MAG-DEP / REAPPRO / ACHAT DE STABCAL, ET	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 238,27 $	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1740778	2025-10-02	LEBRUN, MICHEL	Paiement de la facture # 340547 datée du 15 septembre 2025	Police	Activités policières	14 181,19 $	-
FIDEMA GROUPE CONSEILS INC.	DEU63486	2025-09-03	PAPILLON, EMILIE	Seau / Deeu / DL-188996-22-CONSEIL ASSURANCES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 173,31 $	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1747565	2025-11-13	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI // Paiement factures pour habitations modulaires Hippodrome Facture	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	14 141,83 $	-
MAWASHI SCIENCE & TECHNOLOGIE	1749403	2025-11-25	MONTOUR, MARTIN	EF: casques et extra-kit pour les mawashis.	Police	Activités policières	14 094,57 $	-
CORINE SAM JAM KWONG, JEAN FRANCOIS SAM	de20251111081240	2025-11-11	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Subvention 3719-3723 rue Berri	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	14 091,14 $	-
LA COPROPRIETE DU 3576 ET 3578 RUE DUROCHER.	de20250908092036	2025-09-08	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Subvention 3576-3578 rue Durocher	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	14 087,66 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AIRMOTEC AG	1744218	2025-10-24	GODEFROY, FABRICE	SENV // Installation et formation sur instrument AirmoVOC BTEX de	Environnement	Protection de l'environnement	14 064,33 $	-
SERRURIER BEAUBIEN INC.	1743209	2025-11-17	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - Acquisition de service pour le remplacement de serrures	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	14 044,73 $	-
90 DEGRES COMMUNICATION INC.	1717180	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	STI // 70160 - Acquisition de services professionnels	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 028,95 $	-
COMPASS MINERALS CANADA CORP.	1744806	2025-10-28	BORNAIS, LUC	SENV // Achat de sel de déglaçage des chaussées au CESM pour le service de	Environnement	Protection de l'environnement	14 015,83 $	1739793
AIREAU QUALITE CONTROLE INC.	DEP51282	2025-09-03	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / Commande des contrôleurs des unité de climatisation des ateliers	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 956,00 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1170926	2025-10-24	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT CONDENSSEUR AIR CLIMATISÉ ,LUMIERE LED BAR ET DRYER A/C.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	13 917,60 $	-
PLOMBERIE SYRACUSE	1733544	2025-09-08	WAN, HOK	SGPI - Fourniture et l installation d un	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	13 858,35 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1738064	2025-10-14	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - GAG / Services professionnels pour la préparation des plans et	Environnement	Protection de l'environnement	13 805,86 $	-
NADON SPORT ST-EUSTACHE INC.	112783	2025-11-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532644	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	13 794,83 $	-
DHB VALVES INC.	DEP51609	2025-10-01	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPPRO / Limitorque MXa-05 Actuator 575/3/60	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 777,74 $	-
RICHARD MARCHAND	1708294	2025-11-13	ARCAND, DAVID	SSIM/ BCO 2025 - Service professionnel - Conception pédagogique pour le Centre	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	13 775,00 $	-
LES CONSULTANTS AMMCO INC.	DEP51827	2025-10-16	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / 19U25 bassins de contact de l'ozone-Mettre à jour les actifs dans	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 766,59 $	1568923
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1168643	2025-11-13	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 20000$ A L'ARSENAL POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	13 714,04 $	1695311
FINITION DE TAPIS ECLAIR G.L. INC.	1739435	2025-09-26	MCDUFF, DAVID	DE GRAND MAISON - ACHAT DE TUILE , COLLE CIMENT BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	13 708,69 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251020115338	2025-10-20	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-12E	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	13 691,86 $	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20250925085945	2025-09-25	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-11E	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	13 655,97 $	-
VERSALYS	1749503	2025-11-25	MONTOUR, MARTIN	Formation bureautique SPVM 2025-2026	Police	Activités policières	13 648,37 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1716295	2025-09-11	GOYETTE, STEPHANE	SSIM- DST- Électricité DM 25-0240, 25-0404 et 25-0613/ _ Service de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 576,23 $	-
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	1750062	2025-11-27	BUTEAU, FRANCOIS	Fourniture de câbles chauffant pour Conteneur Electrique au HMA Louvain	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	13 543,39 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64394	2025-11-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-58-CONVERSION DUNE VALVE FISHER POUR LE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 529,27 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC. -	1736526	2025-09-10	RIVERA, CLAUDIA STELLA	SIM DST / DM -25-0809 / Mepi / *Casques (CHAPEAUX) BULLARD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 517,14 $	-
LES CANEVAS M.J. INC.	DEU63546	2025-09-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service de fabrication de toiles de protection pour les	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 485,64 $	-
LES INDUSTRIES NORDESCO INC.	1748889	2025-11-20	LECLAIR, GENEVIEVE	GPMRS // GÀG - Acquisition de structures autoportantes pour hamacs	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 452,74 $	-
BETON FUSION	1744693	2025-10-28	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / La réfection et la réparation de dalle brisée, bordure, trous et fissures de	Environnement	Matériaux secs - traitement	13 438,40 $	-
9502-2430 QUEBEC INC	1747959	2025-11-14	GAGNON, JEREMI	Achat de micro SETCOM pour les motos de l'unité motard	Police	Activités policières	13 422,65 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1741462	2025-10-07	GAGNON, JEREMI	Achat de camera dome	Police	Activités policières	13 417,40 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1166092	2025-09-04	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND REBATIR SUSPENSION, RESSORT IDEAL, 15000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	13 414,63 $	1687670
16138543 CANADA INC.	1738223	2025-09-19	GOYETTE, STEPHANE	SSIM- DST - Inventaire - DM 25-0752 // Achat de Fusées éclairantes 30	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	13 394,67 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARMEN INC.	DEU64096	2025-10-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	AS-202081-8-REMISE À NEUF DE LA POMPE 668-M48-002 DE LA STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 385,91 $	-
VERONICS INSTRUMENTS INC.	DEU63802	2025-09-30	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Achat de débitmètre à installation fixe. H-0720240002-36	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 307,17 $	-
JMS INDUSTRIEL	DEU63620	2025-09-12	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 292,93 $	-
LANDCARE INDEPENDANT INC	DEP51736	2025-10-09	DAOUST, YVON	BS / UPC / Déneigement 2025. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 246,28 $	-
LE GROUPE SIMONEAU INC.	DEU63452	2025-09-02	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	FT-0720240002-30-MAN INST DU RÉSERVOIR DE VIDANGE DE VAPEUR DU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 243,97 $	-
ELECTRO PERFORMANCE G.L. INC.	1749603	2025-11-26	WAN, HOK	SGPI // Paiement deux factures pour location matériels électrique.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	13 228,42 $	-
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	6576	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - PRUD'HOMME MERCIER & ASSOCIÉS -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	13 149,12 $	-
SOUCY INDUSTRIEL	DEU63699	2025-11-03	ACHETEUR SOA, MAXIMO	SEAU / DEEU / Fabrication et livraison de supports à poutrelles JT-171862-12	Service de l'eau	Réseaux d'égout	13 110,36 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1748037	2025-11-17	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Achat, livraison et installation de Chariot et chaises - Salle 8 de la	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	13 010,00 $	-
ALI KAY PHOTOGRAPHIE INC.	1747988	2025-11-17	MONTOUR, MARTIN	Recrutement: Projet casques réalité-virtuelle / Production 3 vidéos VR	Police	Activités policières	12 997,45 $	-
GESTION PFB	1742050	2025-10-09	LALIBERTE, SIMON	Travaux au CO Est - Réaménagement chambre 50	Police	Activités policières	12 975,97 $	-
CONCEPT CONTROLS INC.	1739255	2025-09-25	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat chez Concept controls matériels et équipements de détection	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 900,06 $	-
TRANSELEC / COMMON INC.	DEP50972	2025-10-20	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Installation raccords 50mm sous pression béton acier ID2378	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 892,46 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1736749	2025-09-12	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIREVêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	12 793,47 $	1643722

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES D'ALIGNEMENT OASIS LTEE	DEU64442	2025-11-25	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-45-INSTALLATION DE REPERE ET ALIGNEMENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 783,28 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	2025959	2025-11-07	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture de septembre 2025	Police	Activités policières	12 703,48 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	1739915	2025-09-29	WAN, HOK	SGPI - Fourniture et installation d'un extracteur d'air dans la salle de lavage	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	12 691,88 $	-
LA CIE LOOMEX ELECTRIQUE LTEE	1746548	2025-11-06	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - Travaux d'électricité. Installation d'un mesurage Hydro- Québec sur la	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	12 653,75 $	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	1707431	2025-11-11	DARCY, PENELOPE	SGPI - GAG - Service d'analyse du devis des professionnels, émettre un	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	12 650,99 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	9703031042	2025-09-27	LAJEUNESSE, ISABELLE	Services de août 2025	Police	Activités policières	12 647,75 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP48777	2025-09-23	GODIN, DANIEL	BCO2025 / SIA / Gré à Gré - Location, entretien et réparation de vêtement	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 616,99 $	-
MK MAJOR ENTERPRISES INC - CANADIAN	1712563	2025-09-09	BORNAIS, LUC	SEN, 2025 - Bon de commande ouvert pour pièces diverses au CESM	Environnement	Protection de l'environnement	12 598,50 $	-
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1739682	2025-11-17	CONSTANTINO, DANIEL	SMRA // Service de démontage du système d'urgence des véhicules du	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	12 598,50 $	1731715
ROGERS COMMUNICATIONS INC	tr0015782025	2025-09-27	LAJEUNESSE, ISABELLE	Services de août 2025	Police	Activités policières	12 598,50 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1741757	2025-10-08	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS// Achat des sous vêtements pour sauveteurs nautiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 598,49 $	-
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1738958	2025-09-23	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Réparer le béton de la balance du CESM	Environnement	Matières recyclables - matières	12 584,85 $	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP51289	2025-09-03	COURSOL TELLIER, GUILLAUME	SEAU / UAT / Réappro / Pour payer facture fc00020223 car BC	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 582,75 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38552	2025-09-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 580,13 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9502-2430 QUEBEC INC	1736573	2025-09-10	GAGNON, JEREMI	Achat de casque de moto SETCOM Full Face	Police	Activités policières	12 514,51 $	-
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX	1743259	2025-10-17	BORNAIS, LUC	SENV / Achat de matériels électriques pour le projet de rationalisation au CESM	Environnement	Protection de l'environnement	12 495,41 $	-
V SPEC TECHNO INC.	1740109	2025-09-30	CARIGNAN, MARTIN	pièces sur mesure pour préparation véhicules patrouille spvm	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	12 487,89 $	-
SFC ENERGY LTD.	DEP51479	2025-09-18	TURCOTTE, CAROLINE	DEP / UAT / Renouvellement annuel - Licences GEOSCADA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 469,26 $	-
HUMAN PROTECTIVE INC.	1745967	2025-11-04	TABOR, ISABELLE	Achats d'étui à menottes et à radio molle	Police	Activités policières	12 454,14 $	-
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU	fa00160466	2025-10-21	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - ECOLE NATIONALE DE POLICE	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 423,75 $	-
MABAREX INC	DEP52039	2025-11-04	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de capteurs de lampe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 396,80 $	-
ARTOPEX INC	1743230	2025-11-03	RODI, SONIA	SGPI - Lot A - Fourniture et installation d'un regroupement de postes de	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	12 352,80 $	1679873
MOTION CANADA	DEU64380	2025-11-17	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acqisition bille n acier reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 299,66 $	-
ROY & FILS LTEE	1742647	2025-10-15	MCDUFF, DAVID	SGPI - Acquisition de services pour l'installation de plancher de vinyle aux	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	12 296,29 $	-
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	pc75933	2025-11-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533247	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	12 284,26 $	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1749015	2025-11-21	BOUSSIKI SOM, STEVES	SGPI - GAG - 3 SOUMISSIONS RECU - Travaux de réhabilitation	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	12 270,39 $	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1738256	2025-09-19	SANANIKONE, SANIT	STI // 69205 - Acquisition de services professionnels spécialisés en installation et	Technologies de l'information	Gestion de l'information	12 262,54 $	-
THOMSON REUTERS	1736667	2025-09-10	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ // Service professionnel pour le Code criminel Routière Annot	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 240,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MEMSEC AB	1750237	2025-11-28	MARTINEAU, FREDERIC	Achat d'équipement informatique - Projet EILP2.0	Police	Activités policières	12 225,00 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU63516	2025-09-03	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / pieces pour entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 204,80 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1166021	2025-09-03	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS A RESSORT IDEAL DE 13500$ POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	12 181,31 $	1687670
NANUK PROTECTION D'EQUIPEMENTS	1748916	2025-11-20	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST- Fournitures médicales DM 25-1091/ Achat de 45 coffres de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 181,12 $	-
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1686267	2025-10-08	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM- DST- Section des équipements DM 24-0891 et DM 24-0929/ Location de	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	12 174,36 $	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTUR	de20251006103605	2025-10-06	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	12 134,35 $	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTUR	de20250902103736	2025-09-02	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	12 134,35 $	-
ERGOCENTRIC SYSTEME DE SIEGES	1738893	2025-09-23	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM/ Fourniture et livraison de chaises ergonomiques à usage intensif de type 24/7	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 024,29 $	-
SMATS TRAFFIC SOLUTIONS INC	1746308	2025-11-05	QUIRION LAMOUREUX, ARIANE	SUM // Achat - base de donnée Géotab (camionnage) - secteur	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	12 000,00 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1740722	2025-10-02	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat d'équipement pour la Section des crimes économiques - Soumission	Police	Activités policières	11 986,30 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU62556	2025-10-08	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / DEEU / LOCATION MENSUELLE ANALYSEUR TRUESENSE TOURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 963,62 $	-
CENTRE RECREATIF D'ARMES A	1735301	2025-09-02	CLARK, VINCENT	Achat de capsicum Sabre MK3 pour l'armurerie	Police	Activités policières	11 955,98 $	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP51499	2025-09-19	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / ULA / REAPPRO / Régulateur de pression Cashco no.D54-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 884,53 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38555	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 872,77 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28154	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532180	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	11 868,84 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1164440	2025-09-24	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 30000$ ARSENAL POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	11 859,17 $	1695311
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	DEP51876	2025-10-22	LARRIVEE, ALAIN	SEAU / UAT - Direction / Service d'accompagnement au déploiement du DMS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 811,09 $	-
SYLPROTEC INC.	DEU64381	2025-11-17	FOUGERES, CEDRIC	DRE / SIE / Ensemble de respirateur Versaflo 3M pour l'équipe	Service de l'eau	Réseaux d'égout	11 753,55 $	-
CORPORATION D'URGENCES-SANTE	1749768	2025-11-26	LAROCHE, GHISLAIN	SSIM-PR// Paiement de la facture pour la formation PR - Période du 19 octobre	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 730,34 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP51356	2025-09-09	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / UDB / REAPPRO / Réfection de la tour d'éclairage .	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 722,27 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038455	2025-09-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier BEI :	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 720,54 $	-
USI-POMPES INC.	DEP51353	2025-09-09	LARRIVEE, ALAIN	UPC / PTI / Démontage restauration et remontage de la pompe PS2 et moteur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 675,66 $	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1746345	2025-11-06	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Achat et livraison de lentilles avec zoom (0.75-0.95:1 et 0.95-1.22:1) -	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 661,00 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000035676	2025-11-03	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir aff. civiles - Roy Bélanger, avocats S.E.N.C.R.L. - Arrérage	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 635,13 $	-
LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.	27719	2025-09-15	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Lambert Therrien S.E.N.C. - Dossier # 24-002360 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 614,24 $	-
VERSALYS	1749503	2025-11-26	MONTOUR, MARTIN	Formation bureautique SPVM 2025-2026	Police	Activités policières	11 548,62 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1746392	2025-11-06	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM 25-0868 / Élect./Comm. // Achat des lanieres retractables pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 548,62 $	-
MULTI PSI INC.	DEU64103	2025-10-23	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat d'une machine a pression pour la Station JR Marcotte	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 543,37 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MICRO SYSTEMATION / MSAB INC.	1736144	2025-09-08	GAUTHIER, MYRIAM	Renouvellement de liences : XRY Express Logical et XRY Camera	Police	Activités policières	11 537,08 $	-
LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.	28497	2025-11-11	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - LAMBERT THERRIEN S.E.N.C. -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 535,50 $	-
GROUPE ABS INC.	1725600	2025-11-21	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - GAG - 3 soumissionnaires - 2 soumissions recu -	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	11 530,26 $	-
SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN	DEP52341	2025-11-28	DAOUST, YVON	BS / UPC / commande système d'alignement laser pour pompe. Alexandre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 511,88 $	-
ETAP CANADA LTD.	DEP52092	2025-11-07	TURCOTTE, CAROLINE	DEP / UAT / Renouvellement ETAP du 2025-12-01- au 2026-12-01.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 474,08 $	-
REMATECH DIVISION BREMO	DEU63654	2025-10-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	REPARER BOISSEAU DE VALVE DEZURIC (24 au total)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 460,86 $	-
DMS DIVISION DE C.I.T.I.	1744267	2025-10-24	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - Relocaliser les centres d'appels 911 - Site transitoire - corrections	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	11 440,49 $	-
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU64393	2025-11-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-42-JET DE SABLE HOULE EBARA SUD 11 SSPC SP10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 438,39 $	-
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1741161	2025-10-06	LUSSIER, MARIE-JOSEE	DEV000018980 2025-09-26 Version 2 2025-10-15	Police	Activités policières	11 434,61 $	-
ATELIER LABOUTIQUE INC.	1737768	2025-10-07	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV - Fabrication et installation d éléments	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	11 421,00 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1167932	2025-09-24	CADOTTE, ERIC	RESERVER FONDS DE 11000$ A GLOBOCAM POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	11 378,76 $	-
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1739330	2025-09-25	CARIGNAN, MARTIN	SMRA / Paiement de facture. Achat de cartes OPUS pour la STM - 9	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	11 340,00 $	-
GENIPRO (STNH) INC.	1744035	2025-10-24	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - Relocaliser les centres d'appels 911 -	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	11 338,65 $	-
LOCATION SERCA INC.	DEU61130	2025-10-23	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	DEEU / LOCATION TENNANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 338,65 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
APEX PRECISION INC.	DEU64142	2025-11-14	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 317,94 $	-
PROTECTIVE CLOTHING SOLUTIONS	1748508	2025-11-19	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat de combinaisons spécialisés pour intervenants GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 274,63 $	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU64045	2025-10-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - ROBINET A BOISSEAU FONTE & ACCESSOIRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 218,65 $	-
ENTREPOSAGE LACOMBE	1739320	2025-09-25	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - Payement facture 28782 - Aménager les bureaux de la division des	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	11 212,66 $	-
TOTAL CANADA INC.	DEU64362	2025-11-14	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - LUBRIFIANTS POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 208,80 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU64407	2025-11-19	ARNOULD, GUY	RENOUVELLEMENT LICENCE DE SUPPORT UNITYPRO ¿ 4 JANVIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 197,97 $	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP51416	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / MAG-DEP / REAPP. / PIECE COURTE "FILLER PIECE", 24" X 36"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 181,17 $	-
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU63837	2025-10-01	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de neutralisant d'odeur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 179,07 $	-
SOLUSCAN 3D INC.	1743241	2025-10-17	ALAIN, MARTIN	SGPI / GAG - Services techniques pour relevé numérique de bâtiment de	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	11 086,68 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1743079	2025-10-16	CLARK, VINCENT	Achats de mires optiques	Police	Activités policières	11 085,33 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU63794	2025-09-30	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Achat de passerelle pour conversion cellulaire des pluvios. CG-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 051,53 $	-
EQUIPEMENTS DE LEVAGE NOVAQUIP INC.	1737012	2025-09-12	ROCHON, JOSEE	SMRA / Rachat des 4 colonnes mobiles ST1064 FWA en location gré à gré	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	11 024,68 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48453	2025-10-16	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2025 / UDO / CHLORE GAZEUX 68KG ET CONSIGNE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 023,69 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	605445	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533241	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	11 009,65 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251107154245	2025-11-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-13E	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	10 992,80 $	-
AREO-FEU LTEE	DEP51325	2025-09-05	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat de bouteille d'air comprimé basses pression en	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 950,19 $	-
PROTECTIVE CLOTHING SOLUTIONS	1737750	2025-09-17	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat de bottes pour intervenants GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 913,80 $	-
POMPACTION INC.	DEP51812	2025-10-20	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UDB / Kit entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 893,80 $	-
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	1733992	2025-10-23	LACASSE, PASCAL	Construction d un nouvel abri, d une dimension de	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 875,40 $	-
BOUTY INC	1742144	2025-10-10	ALLARD, FREDERICK	SEPLV / Achat de 20 fauteuils Maglia - Biosphère. Entente 1438620	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	10 868,00 $	1438620
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC. -	1737668	2025-09-16	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM -DST / MEPI - DM -25-0844 / Achat de casques (CHAPEAUX) BULLARD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 813,71 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51366	2025-09-10	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Pièce d'entretien pompe coagulation. Rémi Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 811,12 $	-
COMPUGEN INC.	1746905	2025-11-10	BOUCHERIT, NASSIM	STI // Acquisition d une assurance logicielle	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 760,22 $	-
DALLAIRE CONSULTANTS	1736394	2025-09-09	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	Service professionnel pour la préparation des plans et devis techniques pour la	Approvisionnement	Gestion de l'information	10 747,30 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	9703071521	2025-11-07	LAJEUNESSE, ISABELLE	facture du 1er octobre 2025	Police	Activités policières	10 727,31 $	-
MISTRAS SERVICES INC.	DEP51644	2025-10-02	DAOUST, YVON	BS / UDO / Inspection nettoyage automnale des prises d'Eau - 2025. Said	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 726,57 $	-
9333-4787 QUEBEC INC.	DEP52166	2025-11-17	LARRIVEE, ALAIN	UAT / PTI / Bâtiment administratif - atelier peinture et menuiserie -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 719,22 $	-
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA)	1749879	2025-11-27	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV / Achats de pièces spécialisées pour l iCAP Q	Environnement	Traitement des eaux usées	10 675,13 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PL TECHNOLOGY SOLUTIONS INC.	1744934	2025-10-29	DAGHER, FADY	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	10 593,24 $	-
JACQUES THIBAULT	1738255	2025-09-19	COLLIN, STEPHANE	STI // 78067.01 - Prestation de services techniques en coordination et réalisation	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 583,68 $	-
KMD A/S	1745498	2025-10-31	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Formation 3 jours pour 12 participant pour la Division des services spécialisés -	Police	Activités policières	10 542,87 $	-
COMMUNICATION HEADSETS FOR BUSINESS INC.	1742274	2025-10-10	RASSY, SABRINA	STI // 72050.01 - Acquisition de 75 amplificateurs de	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	10 536,25 $	-
SERVICES PROACTIO INC.	3056295	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - SERVICES PROACTIO INC. - 3056295	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 501,90 $	-
QUEBEC LINGE	DEP46413	2025-11-03	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2024_UPC_GRÉ À GRÉ_DU 28 MAI AU 31 DÉCEMBRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,76 $	-
FERME LA COULEE	1744565	2025-10-27	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Achat d'un cheval pour la Cavalerie du SPVM	Police	Activités policières	10 498,75 $	-
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1699558	2025-09-02	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-DST/ BCO 2025 - Location de bus pour évacuations diverses	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 498,75 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	DEU61095	2025-11-04	BELLEMARE, STEPHANE	SEAU / DEEU / Frais de téléphonie cellulaire avec Telus en 2025	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 498,75 $	-
PEY CONSULTANTS INC.	1745367	2025-10-30	LOGE, HERVE	SEAU / Service professionnel pour	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 498,75 $	-
BELANGER LONGTIN INC.	52232	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER LONGTIN INC. - 52232	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 431,56 $	-
TOUSSAINT DAGUILLARD	DEP51460	2025-09-17	GABRIEL, MARIE-ANNE	DEP / UAT / Mandat de Services Professionnels en Électricité de M. Toussaint	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 414,76 $	-
MARIO BOUTIN	DEP51261	2025-09-02	TISSEUR, YANNICK	DEP / UAT / Banque d'heures services professionnels	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 393,76 $	-
NADEAU ULTRA TECH	DEP51531	2025-09-22	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPPRO / Travaux d'électricité _Réparation	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 369,62 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA COMPAGNIE AMERICAINE DE FER & METAUX	1740180	2025-09-30	GUINDON, CAROLINE	SIM-CF//| Achat de carcasses de voitures pour fins de formation - Automne	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 365,94 $	-
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU64243	2025-11-04	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPP / ACHAT DE KIT, HW COMB. KIT W/2000 COMB.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 362,27 $	-
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP52183	2025-11-18	LARRIVEE, ALAIN	UPC / PTI / Restauration de la pompe PS1 (PO-511) RPC - Alexandre Lafontaine	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 357,98 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mon00005236	2025-11-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - REVAY ET ASSOCIES LIMITEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 350,46 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	1735432	2025-09-03	WATERHOUSE, DAVE	SIM-Service d'installation un nouveau conduit pour Wi-Fi pour la caserne 26	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 345,11 $	-
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	DEU64287	2025-11-07	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - piece pour remise a neuf broyeur vogelsang	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 344,06 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1749144	2025-11-26	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE_Vêtements et accessoires_SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 311,81 $	1643722
ARTICULATE GLOBAL, INC.	1736044	2025-09-08	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM //Renouvellement dl'abonnement annuel au logiciel Articulate 360	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 299,63 $	-
GUARD-X INC	1726431	2025-09-05	PIGEON, ANNIE	GAG-SGPI- Fillage alarme / incendie projet Hyppodrome Bâtiment	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	10 238,91 $	-
UP CANADA INC.	1748905	2025-11-20	GHAZAL, CHRISTIAN	SGPMRS // GÀG - Acquisition de matériel -	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10 206,88 $	-
COMPUGEN INC.	1749294	2025-11-24	DUFORT, VERONIQUE	Achat de portables avec clavier numérique et stations d'accueil	Police	Activités policières	10 186,94 $	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU63937	2025-10-09	ARNOULD, GUY	AS-150798-118-CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE GRILLAGÉE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 156,29 $	-
SERRURIER BEAUBIEN ATELIER	1737163	2025-10-10	MCDUFF, DAVID	SGPI - Fourniture et l installation de barillets et	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	10 110,78 $	-
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	1750056	2025-11-27	BUTEAU, FRANCOIS	Installation de câbles chauffant pour Conteneur Electrique au HMA Louvain	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	10 078,80 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NORTHERN MICRO	DEU64010	2025-10-21	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - AS-0720250007-36-REHAUSSEMENT DES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 078,80 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de250912dasresshum	2025-09-15	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Contrat Q1637 - CDFS - Ville de Montréal - Période : 2025-08-01 au 2025-08-31	Police	Activités policières	10 052,58 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64158	2025-10-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - REMISE A NEUF POMPE CENTRIFUGE A VIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 042,05 $	-
CLEAN HARBORS QUEBEC INC	1738180	2025-10-17	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV / BCO 2025 - Acquisition d un service de	Environnement	Traitement des eaux usées	10 015,80 $	1737612
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1747839	2025-11-14	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI // Paiement deux factures pour contrat #79047085 - Livraison de	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	10 014,82 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1170527	2025-10-21	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE $ A L'ARSENAL POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	10 010,92 $	1695327
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039176	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 007,19 $	-
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU	1750280	2025-11-28	BEAUCHESNE, JULIE	Cotisation annuelle SPVM 2026-Membres corporatifs (20 votes) fact #543	Police	Activités policières	10 000,00 $	-
USI-POMPES INC.	DEP51796	2025-10-15	LARRIVEE, ALAIN	UDO / PTI / Démontage, restauration et remontage de la pompe PO-603 -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 994,81 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1731013	2025-11-18	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - Facture - Traçabilité des sols contaminés excavés - Traces Québec	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	9 993,51 $	-
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1744458	2025-10-27	MUNN, JONATHAN	Mu_2025-259_Pluies diluviennes_Remboursement des frais liés à	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 991,21 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170121	2025-10-16	VEILLETTE, PATRICK	RESERVEZ FOND A RESSORT IDEAL $ FACTURE F0210574	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	9 981,64 $	1646850
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1700135	2025-11-04	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV // BCO 2025 - Fourniture sur demande d'un service d'analyses	Environnement	Traitement des eaux usées	9 973,81 $	-
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1739682	2025-09-29	CONSTANTINO, DANIEL	SMRA // Service de démontage du système d'urgence des véhicules du	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	9 973,81 $	1731715

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONVAL QUEBEC	DEU63581	2025-09-10	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de manomètre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 952,81 $	-
SOCIETE DE CONTROLE JOHNSON S.E.C.	1747410	2025-11-12	BROSSARD, LOUIS	Pièces Metasys - SGPI Biosphère - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	9 950,00 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1735652	2025-09-04	GAGNON, JEREMI	Achats de 3 Picocell pour le centre Ernest Cormier	Police	Activités policières	9 944,22 $	-
SECTUS TECHNOLOGIES INC	1735204	2025-09-02	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ // BCO 2025 -Frais de location d'un système d'inspection par Rayon-X	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 921,32 $	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	DEU63733	2025-09-19	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / HONEYWELL/KROM SCHRODER #GIK 40TN02-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 900,25 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1738064	2025-09-26	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - GAG / Services professionnels pour la préparation des plans et	Environnement	Protection de l'environnement	9 868,82 $	-
CANADIAN DECON SOLUTIONS INC.	1747555	2025-11-13	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 860,00 $	-
JMS INDUSTRIEL	DEU64055	2025-10-20	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 855,03 $	-
911 PRO INC.	1746983	2025-11-11	YESUFU, WASIU	Aménagement de véhicule Ford F-150	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	9 847,83 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49671	2025-10-20	ACHETEUR SOA, MAXIMO	UPC / BCO 2025 / Service technique entretien génératrice-ALT-102	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 841,53 $	1541004
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1739724	2025-09-29	GROULX, LOUISE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-Divers formulaires	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	9 820,55 $	-
COFOMO INC.	1741406	2025-10-07	BIBEAU, CHANTAL	SSIM //Service professionnel en gestion du changement-Prolongation	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	9 793,88 $	1681462
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP49713	2025-11-21	VENNE, NADINE	RES / PTI / Modification du système de pilote des régulateurs - chambre de	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 700,84 $	-
LES DRAPERIES DE L'EST MICHEL LESSARD LTEE	1746624	2025-11-07	BUTEAU, FRANCOIS	Projet Louvain - Lot de 40 toiles opaques manuelles, selon soumission	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	9 679,37 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1174001	2025-11-26	VEILLETTE, PATRICK	ACHAT TURBO UNITÉ 347-15146 SOUMISSION 479272	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	9 666,04 $	-
GUARD-X INC	1695840	2025-11-21	TABOR, ISABELLE	Guard-X. DRM SPVM. BC ouvert 2025. Pour le remplissage d'extincteur de	Police	Activités policières	9 658,85 $	-
LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.	25611	2025-09-05	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Lambert Therrien S.E.N.C. - Alexandre Popovic contre	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 645,73 $	-
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.	1736255	2025-11-25	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI - Acquisition de service de grand ménage des habitations modulaires	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	9 632,59 $	-
LES CONSULTANTS AMMCO INC.	DEU63825	2025-10-14	LAVOIE, PHILIPPE	SEAU /DEEU / Service de transfert des actifs du projet dans Maximo - RD-144560-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 628,41 $	1708540
GROUPE CLR INC.	DEU63434	2025-09-03	HAMEL, SIMON	Seau / Deeu / Achat de 10 radios portatives (4 DPM et 6 DEEU)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 616,85 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP52210	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Ensemble de pièces pour pompe. Rémi Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 603,65 $	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEP51622	2025-10-01	TISSEUR, YANNICK	DEP / REP / Achat de 4 Surfaces Pro	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 595,86 $	-
BELL CANADA	1739346	2025-09-25	NUNES, DEMIS	STI // 78045 - Installation, câblage et acquisition de matériels télécom (ex:	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 583,48 $	-
EMBALLAGE CODERRE	1734806	2025-11-24	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-SAC PAPIER	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	9 576,83 $	-
EBI ENVIROTECH INC.	DEP50999	2025-11-13	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service de nettoyage de puisards et de puits d'accès les 11 et 12	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 575,63 $	1680696
GROUPE JMG CONSTRUCTION INC.	DEP52021	2025-11-03	GODIN, DANIEL	BCO2025-2026 / DRE / SIA / Lot #3 - Déneigement du 3705, rue St-Patrick -	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 574,46 $	1732065
AFFICHAGE ARTPUBLIX INC.	1748661	2025-11-19	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS // fourniture et l□installation d□unités de	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	9 553,86 $	-
APTIKA INC.	1736839	2025-09-11	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM / Achat des imprimantes et accessoires pour les cartes d'identité de	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	9 538,80 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CIUSSS DE L'EST-DE-L'ILE-DE-MONTREAL	1743518	2025-10-21	CHARBONNEAU, MARC	Service cliniques - PAE Centrale 911. Facture 0003182	Police	Activités policières	9 519,74 $	-
AREO-FEU LTEE	1748142	2025-11-17	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-Hydraulique DM 25-0745 DM 25-0748 DM 25-0749 // Achat des outils	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 502,98 $	-
SERVICES SOLUTIONS ERIC DUFOUR INC.	DEU63529	2025-09-26	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Remise a neuf pompe Wemco 6X4 EK4-S	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 475,12 $	-
CONTENEURS EXPERTS INC.	1745986	2025-11-04	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Travail effectué sur un nouveau conteneur pour le GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 452,57 $	-
EVENEMENTS MARCHE BONSECOURS	1748221	2025-11-18	BEAUCHESNE, JULIE	Cérémonie d'assermentation du 120e et 121 contingents SPVM 3	Police	Activités policières	9 449,31 $	-
QUEBEC LINGE	1698623	2025-09-25	BOISCLAIR, JUDITH	SMRA / BCO 2025 - Location, l'entretien et la réparation de vêtements	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	9 448,87 $	1658315
MESSER CANADA INC.	DEU63600	2025-09-10	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Paiement de factures / Fourniture de gaz industriel et spéciaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 448,87 $	-
GESTION JEROME BERNARD INC. -	1750051	2025-11-27	BUTEAU, FRANCOIS	Chaises pour Halte Chaleur Église St-Bibane	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	9 446,78 $	-
COOPER EQUIPMENT RENTALS LIMITED	DEU59905	2025-11-19	GAGNE, JOHANNE	DEEU / Location d'un chariot élévateur électrique pour l'Entretien au secteur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 446,58 $	-
MICRO SYSTEMATION / MSAB INC.	1736158	2025-09-08	GAUTHIER, MYRIAM	Acquisition de XRY Express Logical et XRY Camera	Police	Activités policières	9 404,78 $	-
KERSIA CANADA LTEE	1741025	2025-10-03	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-0864 / Achat de 60 CAISSES de liquide a	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 400,79 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53809	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53809	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 384,14 $	-
BELL CANADA	96494529	2025-11-14	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture de septembre 2025	Police	Activités policières	9 368,37 $	-
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	1749813	2025-11-26	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI Acquisition de services pour l'installation éclairage extérieur aux	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	9 343,89 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLUTIONS D'AFFAIRES UL CANADA INC.	1733272	2025-09-11	CAPPELLI, JEAN	SGPI - GAG - Réaliser les essais de performance en lien avec le lanterneau no5	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	9 343,29 $	-
APEX PRECISION INC.	DEU63732	2025-09-19	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 327,00 $	-
ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTREAL	de251103	2025-11-21	GELINAS, ISABELLE	Règlement du grief 16-CC-2020 (2018-2024) - Procès-verbal no. 101 - Entente et	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 296,00 $	-
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	DEP50215	2025-11-18	VINCENT, SIMON	BS / UAT / Expertise gestion matière contaminée et SST dans le cadre des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 284,83 $	-
CERIU	1744789	2025-10-28	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	SEAU / Paiement de facture - Participation au Congres infrastructures en eaux des	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	9 280,89 $	-
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1749212	2025-11-24	GHAZAL, CHRISTIAN	SGPMRS // Soumission pour l'acquisition des équipements pour piscine et	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 266,54 $	-
MAGNUS 1946 PRODUITS CHIMIQUES	DEP51808	2025-10-15	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / CONTRAT POUR INSPECTION DE SYSTÈME EAU GRISE ET	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 264,31 $	-
C.R.I. ENVIRONNEMENT INC	1735785	2025-09-04	BORNAIS, LUC	SENV / Élimination de près de 2000 litres d'acide sulfurique 93% au CESM	Environnement	Protection de l'environnement	9 260,42 $	-
LOCATION DE CAMIONS EUREKA INC.	1714793	2025-09-05	LACHGAR, SAAD	MU_2025-173_Crue printanière_Location d'un camion grue_Ahuntsic-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 226,30 $	-
ALBECO INC.	DEU64320	2025-11-11	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATERIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 167,58 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539334	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532400	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	9 162,33 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1164461	2025-09-30	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 10000$ A RESSORT IDEAL POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	9 155,76 $	1687670
2 ARCHITECTURES INC	1740373	2025-10-01	KILFOIL, PATRICK	SDE / Artère en transformation sur la rue Sainte Catherine Est, dans	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	9 131,81 $	-
LE TRAITEUR.CA	1747551	2025-11-14	LACHGAR, SAAD	Mu_2025-265_20251110 Migration 911PG_Paiement de facture 3120-service	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	9 124,20 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNO FEU INC	ROS1168584	2025-10-27	VEILLETTE, PATRICK	CONTROLEUR DE VALVE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	9 095,68 $	-
9220-9733 QUEBEC INC	1743415	2025-10-23	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS - Accorder un contrat à NAXO Construction inc. pour la	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	9 083,52 $	-
IMRICO LTEE	1737873	2025-09-17	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat de chemises et pantalons tactiques pour intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 068,62 $	-
TOUSSAINT DAGUILLARD	DEP50321	2025-09-23	GABRIEL, MARIE-ANNE	DEP / UAT / Mandat de Services Professionnels en Électricité, vilma Palma	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 065,04 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	9702946805	2025-09-27	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture Juin 2025 - Telus	Police	Activités policières	9 050,61 $	-
TENAQUIP LIMITED	1748982	2025-11-21	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat d'équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 045,93 $	-
TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC.	1738347	2025-09-19	BENTALEB, YASSINE	STI // 70191 - Achat de liens SFP Broncolab, requis pour la mise en place du réseau	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 043,62 $	-
IDEXIA INC.	1673278	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	70160 Refonte du portail intranet - Services professionnels spécialisée	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 016,75 $	-
SECUTROL INC	DEP51028	2025-11-21	VENNE, NADINE	DEP / UDB / Inspection annuelle des systèmes de sécurité d'incendies	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 013,12 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38308	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 009,70 $	-
BELL CANADA	96478142	2025-10-22	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture août 2025	Police	Activités policières	8 993,92 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1734982	2025-09-08	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE_Vêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	8 952,20 $	1643722
XYLEM CANADA LP	DEU63973	2025-10-16	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - KM-185669-38-REMISE À NEUF DE LA POMPE SUBMERSIBLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 927,32 $	-
COFOMO INC.	1709337	2025-10-15	BELLACHE, YASMINA	SAPP/ Accompagnement en gestion de changement pour le projet de	Approvisionnement	Gestion de l'information	8 913,05 $	1681462

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIFE TECHNOLOGIES INC.	1749530	2025-11-25	ARBIC, DENISE	SENV / Renouvellement du contrat annuel d'entretien pour le PCR BAX pour le	Environnement	Inspection des aliments	8 910,00 $	-
FONDATION DES POMPIERS DU QUEBEC POUR	1739747	2025-09-29	JOSEPH, CHRISLANDE	SIM-Achats des cahiers et accessoirs pour dessine et joue	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	8 909,34 $	-
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP50263	2025-10-23	DAOUST, YVON	BS / UDO / construction mur de séparation dans la salle de chaux. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 908,42 $	-
MILLBROOK TACTICAL INC.	1736437	2025-09-09	CLARK, VINCENT	Millbrook Tactical. GTI SPVM. Soumission QUO6782. Pour l'achat de	Police	Activités policières	8 888,51 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1740970	2025-10-03	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-0865 // Achat de 80 CAISSES de Détergent X-	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 869,34 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64013	2025-10-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - REMISE A NEUF DU VENTILATEUR (FRAIS ESTIMATION)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 866,19 $	-
DOWNLEY CONSULTANTS LTD	1745160	2025-10-30	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Facture 25-1006 dossier 24-002140	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 850,00 $	-
BELL CANADA	DEP51351	2025-09-09	TURCOTTE, CAROLINE	SEAU / UAT / Service de maintenance d¿équipements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 845,62 $	1733972
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEU63946	2025-11-25	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	ESTIMATION REPARATION DE MOTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 834,69 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP51314	2025-09-04	ACHETEUR SOA, MAXIMO	DRE / SIA / Inspection de nos équipements d'espaces clos / remplace dep50642	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 832,63 $	-
TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC.	1744756	2025-10-28	NUNES, DEMIS	STI - 68111.11 - Acquisition d équipements réseau	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 789,06 $	-
BETON BRUNET LTEE	DEP48806	2025-09-04	GODIN, DANIEL	BCO2025 / SIA / Panneaux interdiction de stationner - Service d'interventions	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 771,11 $	-
LES DRAPERIES DE L'EST MICHEL LESSARD LTEE	1735861	2025-09-05	MCDUFF, DAVID	SGPI/ Achat et installation de toiles opaques pour les unités modulaires à l'ancien	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	8 761,10 $	-
LM 1947 INC.	1746566	2025-11-06	LAURIN, JONATHAN	Pompes - SGPI Biosphère - Jonathan L	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	8 751,96 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ESRI CANADA LIMITED	1740699	2025-10-02	RIBAUX, SIDNEY	DG // Soumission pour le renouvellement du plan de maintenance pour ArcGIS	Direction générale	Protection de l'environnement	8 745,46 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de251001dasresshum2	2025-10-02	SANCHEZ, MAUREN ASTRID	Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période: Octobre 2025	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 724,77 $	-
CENTRE RECREATIF D'ARMES A	1740283	2025-10-01	CLARK, VINCENT	Achat de capscicum inerte SABER	Police	Activités policières	8 719,23 $	-
ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	17470	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 714,71 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP52158	2025-11-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de robinet bille -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 696,37 $	1657298
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1739211	2025-09-25	COSTA, CATHERINE	SENV // Achat d'ameublements ajustables pour trois (3) bureaux - Pour	Environnement	Protection de l'environnement	8 652,02 $	-
CDW CANADA CORP.	DEU63579	2025-09-12	ARNOULD, GUY	JS-0720250007-34-ACHAT DE COMPOSANTES POUR MAN INFRASTRUCTURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 640,23 $	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	DEP51533	2025-09-22	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / Réparation obligatoire suite au dégâts d'eau élévateur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 639,42 $	-
TNT WORK & RESCUE	1747961	2025-11-14	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d'équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 592,07 $	-
TNT WORK & RESCUE	1738078	2025-09-18	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS // Achat d'équipements spéciale	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 592,06 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1160875	2025-10-08	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 15000$ A TECHNOFEU #337-03557	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 591,45 $	1546484
WOLSELEY CANADA INC.	1741670	2025-10-08	MCDUFF, DAVID	BRAULT - ACHAT RACCORDS CUIVRE - BAT: 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	8 575,46 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1173725	2025-11-20	VEILLETTE, PATRICK	VGT DE TURBO	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 565,29 $	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1738526	2025-09-22	PALLU, TATIANE	Formation SUM-équipe PF3	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 544,93 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TELECON INC	1749271	2025-11-24	TABOR, ISABELLE	Travaux au PAE	Police	Activités policières	8 528,83 $	1613723
SANIVAC	1739673	2025-09-29	MCDUFF, DAVID	Projet Louvain - Location conteneur 40 verges,	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	8 503,99 $	-
EMRN 2008	1740997	2025-10-03	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM 25-0877 / Achat des ballon-masque	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 491,70 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1746171	2025-11-05	BUTEAU, FRANCOIS	Projet Louvain - Livraison, déballage et installation de 26 tables, selon soumission	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	8 482,99 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1736964	2025-09-11	LABOS, COSTAS	SGPI // Soumission VM-1040-0 : pour achats, installations et livraison de	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	8 482,99 $	1679885
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU63728	2025-09-19	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / COMMANDE TABLETTE APPLE POUR PRISE DE NOTES	Service de l'eau	Réseaux d'égout	8 482,99 $	1654703
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1745685	2025-11-03	MCDUFF, DAVID	BEDARD - ACHAT DE FIL TECK ET CONNECTEUR BAT : 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	8 482,49 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1173498	2025-11-19	BERGEVIN, STEPHANE	RESERVER DES FONDS DE 8072.52$ AVANT TAXE SELON ESTIME	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 475,14 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU64119	2025-10-24	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / cylindres de calibration pour SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 454,68 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de251103dasresshum03	2025-11-04	GELINAS, ISABELLE	Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période : Novembre 2025	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 443,34 $	-
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1740974	2025-10-03	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM25-0878 // Achat de 35 Bloc-Pile pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 436,80 $	-
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	DEU64106	2025-10-23	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 418,02 $	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	ROS1173542	2025-11-19	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND CHEZ POMPAGE EXPRESS POUR NETTOYAGE DU	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 399,00 $	-
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU63872	2025-10-21	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	H-0720240002-37-DÉCONTAMINATION D'AMIANTE PLAFOND EN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES BLUEBEAR (T.M.)	1743805	2025-10-22	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement des licences Lace principale et Lace secondaire pour le	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 399,00 $	-
COMPUGEN INC.	DEU64146	2025-10-30	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - CG-197543-20-ACHAT DE 3 PORTABLES RUGUEUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 394,41 $	1654697
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEU64051	2025-10-20	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU - BALANCE HALOGÈNE POUR ANALYSE RT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 381,59 $	-
POMPACTION INC.	DEU64195	2025-10-31	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de pompe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 359,14 $	-
90 DEGRES COMMUNICATION INC.	1717180	2025-11-27	FABIEN, FRANCOIS	STI // 70160 - Acquisition de services professionnels	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionneme	8 339,94 $	-
COMPUGEN INC.	1745434	2025-10-31	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF - DC/ Achat de 3 ordinateurs portables HP	Finances et évaluation foncière	Évaluation	8 334,72 $	1654697
KENWORTH MONTREAL	ROS1162526	2025-10-14	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FOND POUR KENWORTH MONTREAL REPAIR ORDER:580701	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 332,75 $	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	DEP51358	2025-09-09	DOUCET, MARTIN	BS / UDB / Commande pour le retrait de la résine adoucisseurs d'eau / eau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 325,51 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1168609	2025-10-01	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS ET FOURNIR P-O POUR LES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 314,10 $	1687670
HKA GLOBAL (CANADA) INC.	15601	2025-10-03	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - HKA Global (Canada) Inc. - Dossier # 23-000877 / Hatch Ltée contre	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 309,24 $	-
COMPUGEN INC.	DEP51291	2025-09-03	TURCOTTE, CAROLINE	BS / UAT / Achat de station d'accueil pour l'ensemble des bureaux administratifs -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 306,61 $	-
URGENCE CLOTURE	DEP51448	2025-09-16	DOUCET, MARTIN	BS / UDB / Commande pour la réparation clôture et remplacer barriere par une	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 303,45 $	-
LES STRUCTURES RADEX INC.	DEP51858	2025-10-22	GABRIEL, MARIE-ANNE	23R02 SP13 Numérisation section mur Est dans le vide technique du réservoir	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 289,82 $	-
GERCOLEC INC.	1744891	2025-10-30	COMTE, MARIE-EVE	SGPI - GAG - 1 soumission - Programme d'implantation de stations de recharge	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	8 273,01 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
L & L IMPRESSION	1735600	2025-09-03	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS // Contrat pour la production et l'installation	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 273,01 $	-
HUDON DESBIENS ST-GERMAIN	DEP48844	2025-09-23	LECUYER, MARC-ANDRE	BCO 2025-UAT-Service de nettoyage de bris de lampe et décontamination du	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 262,51 $	1676321
LM 1947 INC.	DEP51657	2025-10-03	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / Réhabilitation pompe BP#2: commande du journal bearing en	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 257,33 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1172813	2025-11-12	BERGEVIN, STEPHANE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'UN TURBO	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 253,06 $	-
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	6607	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIÉS -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 229,18 $	-
COOPERATIVE DES CONSEILLERS EN	1736411	2025-09-09	LAFONTAINE, MARIE	SGPMRS // Contrat de services techniques - Relevé des mesures de	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	8 228,40 $	-
L & M UNIFORME INC	1737044	2025-09-12	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- Manteaux et pantalons motards	Bilan	Vêtement et équipement de travail	8 221,56 $	-
DRAGON CONSTRUCTION LIMITEE	DEU64065	2025-10-21	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Location (hors contrat) d'un Bélier mécanique avec opérateur au LET pour	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 220,52 $	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	1743210	2025-11-11	BROWN, JONATHAN	SPSPO / Services professionnels - Polytechnique de Montréal -	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	8 218,20 $	-
SPORTS DIX 30 INC.	1748217	2025-11-18	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de matériels de piscine pour formations nautiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 212,64 $	-
ENTREPRISES INTMOTION INC.	1742711	2025-10-15	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Soumission S05769 2025-09-26	Police	Activités policières	8 204,48 $	-
TOTAL CANADA INC.	DEP52154	2025-11-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat d'huile Névastane	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 202,13 $	-
TELECON INC	1739831	2025-09-29	TKACH, GANNA	SSIM-Service d'installation 10 bornes	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 199,88 $	1613723
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28155	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532178	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	8 190,11 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUPERGRAVITY INCORPORATED	1738552	2025-09-22	COALLIER, RHEAUME	Achat d'équipement pour la Technologie en enquêtes	Police	Activités policières	8 189,02 $	-
11346059 CANADA INC (EASY GO	1737199	2025-09-12	CARIGNAN, MARTIN	SMRA / Location de 3 camions cube 16 pieds pour 2 mois qui débute le 29	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	8 182,73 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1170683	2025-11-10	VEILLETTE, PATRICK	POMPE CARBURANT ET JOINT ETANCHEITE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	8 172,55 $	-
C.E.V. INC.	1744322	2025-10-24	GAUTHIER, PIERRE LUC	Achat de télésouffleur et accessoires pour la salle de presse, voir soumission	Police	Activités policières	8 161,88 $	-
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	s30078	2025-11-12	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533358	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	8 160,83 $	-
GASTIER M.P. INC.	1748886	2025-11-20	GELINEAU, IAN	SSIM// Achat et installation d'un téléviseur 55" pouces à la Division des services	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 151,56 $	-
INDUSTRIAL SOLUTIONS INC.	DEU64533	2025-11-27	ARNOULD, GUY	CG-0720250007-43-UPGRADE TOPVIEW POUR PL 250 POINTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 140,00 $	-
DISTRIBUTION ELITE CANADA INC	1742623	2025-10-15	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de béliers pour la Section Intervention Sud-Ouest / Soumission 22346	Police	Activités policières	8 133,97 $	-
ATKINSREALIS CANADA INC.	1735292	2025-09-04	LAGADEC, CHRISTINE	SGPMRS // Octroi d'un contrait à AtkinsRéalis Canada inc. pour la	Grands parcs, mont Royal et sports	Autres - Activités récréatives	8 113,12 $	-
LOCATION DIONNE INC.	DEU64019	2025-10-20	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu Pelle Dionne pour vidange du canal 15/21 le 12 au 14 novembre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 063,04 $	-
HKA GLOBAL (CANADA) INC.	15636	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - HKA GLOBAL (CANADA) INC. - 15636	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 058,05 $	-
CARDIO CHOC INC.	1735807	2025-09-05	MONTOUR, MARTIN	RCR: Projet pilote - Achat mannequins pour formation obligatoire	Police	Activités policières	8 053,60 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38645	2025-09-22	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 048,60 $	-
COMPUGEN INC.	1744468	2025-10-27	PARENT, MARIE	SIRR/ Achat de 2 ordinateurs puissants pour travailler sur le BIM -	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	8 045,16 $	1654697

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PORTES UNIES ST-MICHEL (PUSM) S.E.C.	1741770	2025-10-08	MCDUFF, DAVID	DE GRAND MAISON - ACHAT portes extérieurs - BAT: 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	8 037,01 $	-
FORTIER AUTO (MONTREAL) LTEE.	1683242	2025-09-03	YESUFU, WASIU	SMRA / Frais pour la livraison de 47 véhicules dont 33 Ford Transit, Ford	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	8 030,29 $	-
EMBALLAGE CODERRE	1741117	2025-10-06	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- SAC PAPIER	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	8 029,18 $	-
FACTA GLOBAL INC.	1739797	2025-09-29	MONTOUR, MARTIN	Réf: DAD PF-250417-01 (Formation Simunition 2025 :2e cours - Sep 25) /	Police	Activités policières	8 026,29 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU63551	2025-09-08	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu / PRODUITS CHIMIQUES TRAITEMENT D'EAU - VEOLIA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 023,16 $	-
HUGO POULET	1735873	2025-09-05	BERECHID, MAHA	DEV / Service professionnel - Finaliser la base de données des terrains	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	8 000,00 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	DEP51428	2025-11-17	VENNE, NADINE	SEAU / UAT / Service de validation de débimètre avec étalon portable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 989,12 $	-
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP51743	2025-10-09	DAOUST, YVON	BS / UDO / Déneigement 2025. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 987,70 $	-
PSP	1739754	2025-09-29	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat d'une chaise de contention sécuritaire pour le Service aux cours	Police	Activités policières	7 979,05 $	-
ULINE CANADA CORP	1743145	2025-10-17	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-0950 / Achat des sacs poubelle industriels 33 à 44	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 971,62 $	-
SOLMATECH INC.	1030850	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - SOLMATECH INC. - 1030850	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 954,12 $	-
TENAQUIP LIMITED	1747093	2025-11-11	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-1026 / Achat de 200 DEMI-MASQUE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 930,76 $	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEP51612	2025-10-01	FILION, DOMINIQUE	SEAU / DEP / UAT / Abonnement annuel licences Autodesk pour la	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 909,23 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1746599	2025-11-12	DIB, JAMIL JIMMY	SENV / GAG - Services professionnels visant à produire des plans et devis	Environnement	Protection de l'environnement	7 874,06 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VIDEOTRON LTEE.	9907475051	2025-10-06	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture du 30 septembre 2025	Police	Activités policières	7 874,06 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1696055	2025-11-21	DURAND, GUILLAUME	BC ouvert 2025 - Frais de téléphonie cellulaire - année 2025	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 874,06 $	-
ESRI CANADA LIMITED	1742467	2025-10-14	GODEFROY, FRANCOIS	Achat de 30 blocs de 1000 crédits ArcGIS Online - Maintien de la plateforme	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 874,06 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU64382	2025-11-17	FOUGERES, CEDRIC	DRE / SIE / Potence pour mettre dans nouveaux camions	Service de l'eau	Réseaux d'égout	7 873,18 $	-
MOTION CANADA	DEU63340	2025-10-09	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition joint mecanique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 850,86 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEP51989	2025-10-30	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UAT / REAPP / Achat***pièce rechange pour Skip.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 849,88 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEP51695	2025-10-07	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Pièce pour Ozoneur Dissipateur Thermique. Rémi Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 849,88 $	-
A.J. THEORET ENTREPRENEUR ELECTRICIEN	DEP51636	2025-10-02	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Alimentation sans coupure pour CCM4. Rémi Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 844,56 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU63962	2025-10-09	FLEURY, CAROLE	DEEU/LABO/MS/SLEEVE, COMPOSITE, 75ML MARS XPRESS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 842,56 $	-
CAN-EXPLORE INC.	1726941	2025-11-05	VENNE, NADINE	Nettoyage et inspection de deux (2) drains	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	7 824,19 $	-
DENEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	1743839	2025-10-31	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Service de déneigement de l'écocentre Acadie pour la période du	Environnement	Matériaux secs - traitement	7 756,49 $	-
AV-TECH INC.	DEP51520	2025-09-22	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UAT / Pièces pour la barrière automatique de la guérite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 753,12 $	-
LES SPECIALITES TURNBULL LIMITEE	DEU61465	2025-09-03	GAGNE, JOHANNE	SEAU / DEEU / AS-0720250002-5-FOURNIR DEUX SERPENTINS A	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 745,98 $	-
PRODUCTION ELECTRONIQUE INC.	1738873	2025-09-23	GAGNON, JEREMI	Achat d'antennes banalisées	Police	Activités policières	7 743,03 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AEROPORTS DE MONTREAL	1744364	2025-11-12	MONTOUR, MARTIN	Location Piste Conduite 2025 - ADM Mirabel - 11 jours Sep & Oct	Police	Activités policières	7 737,58 $	-
LES SYSTEMES D'ENTREES ASSA ABLOY CANADA	1739518	2025-09-26	CAPPELLI, JEAN	SGPI - Fourniture et l'installation de deux ouvre-portes automatiques (porte	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	7 736,74 $	-
SERVICE SOUS-MARIN SOREL	1747803	2025-11-14	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	SEAU / Service professionnels - Inspection	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	7 730,74 $	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU64510	2025-11-26	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	FACTURE S0185024 COUVRIR COUT POUR L'ENTRETIEN DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 730,72 $	-
MONTEREGIE ECONOMIQUE INC.	1744340	2025-10-24	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SGPMRS / Paiement de facture - Acquisition de données et réalisation du	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	7 696,63 $	-
LORICA EQUIPMENT LTD	1746840	2025-11-10	CLARK, VINCENT	Pochettes pour équipement pour veste pare-balles	Police	Activités policières	7 695,63 $	-
WAJAX LTEE	DEU63609	2025-09-11	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition manometre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 677,21 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1748208	2025-11-20	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 625,38 $	1643722
SOLUTION CONVIVIALE COMMUNICATION	1744215	2025-10-24	LACHGAR, SAAD	Mu_2025-255_Chaleur extrême_Achat de crédits supplémentaires pour	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	7 611,59 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP51651	2025-10-03	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Pièce de remplacement d'un analyseur Ozone	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 608,45 $	-
EMRN 2008	1743162	2025-10-17	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM 25-0849 / Achat des chaussons	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 559,10 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU62231	2025-09-04	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Remplace le BC DEU56594 / Fourniture de cylindres de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 512,33 $	-
DISTRIBUTION ELITE CANADA INC.	1742636	2025-10-15	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de béliers pour la Section Intervention Nord-Est	Police	Activités policières	7 512,31 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1742823	2025-10-23	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtement et accessoire Réapp octobre -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 511,46 $	1643722

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DRUMMOND EQUIPEMENT INC.	DEU64274	2025-11-06	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - LAME DE REMPLACEMENT MARTIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 508,71 $	-
BMR DETAIL S.E.C.	1747950	2025-11-14	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat bois de construction pour formations des intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 502,88 $	-
FRONT COMMUN QUEBECOIS POUR UNE	de20251120101308	2025-11-20	RICHARD, PASCALE	2e versement de 50%. Accorder soutien financier non récurrent de 15 000 $ à	Environnement	Matières recyclables - matières	7 500,00 $	-
FRONT COMMUN QUEBECOIS POUR UNE	de20250919150753	2025-09-19	RICHARD, PASCALE	Contribution financière - 1 de 2 - Soutien financier non récurrent de 15 000 $ au	Environnement	Matières recyclables - matières	7 500,00 $	-
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1749203	2025-11-24	GAUTHIER, PIERRE LUC	Achat d'imprimante et de cartouches pour notre photographe. Voir	Police	Activités policières	7 440,46 $	-
BELL CANADA	96447010	2025-09-27	LAJEUNESSE, ISABELLE	Facture de Juin 2025	Police	Activités policières	7 438,37 $	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	DEU63850	2025-10-01	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / HONEYWELL/KROM SCHRODER #GIK 40TN02-	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 426,53 $	-
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1748176	2025-11-17	LANDRY, MYRIAM	IN 472910 (GP) - Gré à gré - Travaux d'effacement du marquage sur le boul. Henri-	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	7 418,00 $	-
ST-LEONARD NISSAN	wt04382	2025-10-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532541	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	7 392,11 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de250902dasresshum02	2025-09-02	CHAN FAH, YANICK	Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période: Septembre 2025	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 381,92 $	-
MOTION CANADA	DEU64254	2025-11-05	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATERIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 374,55 $	-
XYLEM CANADA LP	DEP51371	2025-09-10	NEBACH, ABDELLAH	DEP / UDB / Paiement de facture / en remplacement du BC DEP47012 / pompe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 371,17 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1737990	2025-09-18	ARBIC, DENISE	SENV // Achat de milieux et fournitures pour le laboratoire microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	7 369,19 $	1672578
PHARE MEDICA	1739879	2025-09-29	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-Gant de nitrile noir	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 367,61 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIER D'USINAGE DE LA CAPITALE INC.	DEP51961	2025-10-29	NEBACH, ABDELLAH	DEP / ULA / Pompe BP-5: Commande pour la remise a neuf de la pompe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 359,09 $	-
MOURANI-CRIMINOLOGIE	6	2025-10-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MOURANI-CRIMINOLOGIE - 6	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 349,12 $	-
LAURENTIDE ENVIRONNEMENT INC.	1706324	2025-10-06	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV/GMR, BCO - Collecte, transport et traitement des produits	Environnement	Matières recyclables - autres	7 349,12 $	-
LES SYSTEMES D'ENTREES ASSA ABLOY CANADA	1749573	2025-11-25	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI Acquisition de services pour l'installation des serrures accès mobilité	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	7 349,12 $	-
LA COOP STE-MARTHE	1695649	2025-09-18	RICHARD, PASCAL	Factures 2025 / Équipements pour écurie - Cavalerie SPVM	Police	Activités policières	7 349,12 $	-
WM QUEBEC INC.	DEP52223	2025-11-20	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / Enlevement des bacs à algues prise d`eau GALT (remplace	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 349,12 $	-
WM QUEBEC INC.	DEP48743	2025-11-21	DAOUST, YVON	BCO2025_UPC_Service de collecte des déchets (benne de 2 verges) REMPLACE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 349,12 $	-
THOMSON REUTERS	1742171	2025-10-10	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Codes criminels édition 2026	Police	Activités policières	7 344,00 $	-
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU63561	2025-09-09	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 306,08 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1737618	2025-09-17	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- casques motard et cavalerie -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 290,41 $	1643722
FONDREMY INC.	DEP51925	2025-10-28	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REP / Anneaux usure fixe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 275,86 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53812	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53812	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 264,08 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1170124	2025-10-16	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE $ A L'ARSENAL POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	7 257,68 $	1498106
PEPINIERES Y. YVON AUCLAIR ET FILS	1740856	2025-10-03	FRANCOIS, JOSEPH PATRICK	SGPMRS - gré à gré 25-1703772 - Fourniture de 13 210 végétaux, en format	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	7 256,75 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS SURVIE MARITIME (ESM)	1742781	2025-10-15	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS// Paiement de la facture pour réparation MSD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 249,49 $	-
NETZSCH CANADA INC	DEU63679	2025-09-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / GARNITURE A ANGLE NEMO 8090	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 248,34 $	-
SALON INTERNATIONAL DE L'AUTO DE	1745661	2025-11-03	BEAUCHESNE, JULIE	Location d'un espace exposant au salon de l'auto de Montréal (DPSSR).	Police	Activités policières	7 244,14 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48453	2025-11-21	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2025 / UDO / CHLORE GAZEUX 68KG ET CONSIGNE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 239,10 $	-
DS TACTICAL SUPPLY LTD.	1728298	2025-11-12	CHARBONNEAU, MARC	DS Tactical Supply. GTI SPVM. Soumission MPOL7501-51. Achat de	Police	Activités policières	7 233,02 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1749975	2025-11-27	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Réparation d'un bris d'aqueduc 24" au 252 Chemin Bord-du-Lac-	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 220,49 $	-
P.E.S. CANADA INC.	SPV1166826	2025-09-11	CARIGNAN, MARTIN	APPUIE-BRAS POUR PRÉPARATION VÉHICULE PATROUILLE SPVM	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	7 217,89 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1741118	2025-10-06	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- Billet et calepin	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 208,44 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1748569	2025-11-19	MONTOUR, MARTIN	EF: Achat 8 Glock G19P	Police	Activités policières	7 191,56 $	-
JOINT FORCE TACTICAL LTD	1747823	2025-11-14	MONTOUR, MARTIN	Devis 63325 - Achats divers GDT SAMTS&IW	Police	Activités policières	7 187,45 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1748459	2025-11-18	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV / Achat de matériaux spécifiques et entretien préventif en octobre 2026	Environnement	Traitement des eaux usées	7 183,08 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1747029	2025-11-11	MONTOUR, MARTIN	EF: Achats 12 WARQ - Pro (Casques Conduite)	Police	Activités policières	7 175,77 $	-
OXY-PRO INC.	DEU63507	2025-09-05	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	0720250002-17-FOURNIR UNE SOUDEUSE MOBILE (ACCUPOCKET -KIT)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 175,44 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU61286	2025-11-18	FOUGERES, CEDRIC	DRE / SIE / BCO2025 / Acquisition de pièces en électricité chez Lumen /	Service de l'eau	Réseaux d'égout	7 127,60 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DATA GESTION DES COMMUNICATION	1746473	2025-11-10	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - CONSTAT INFRACTION THERMIQUE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 097,15 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1738100	2025-09-18	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS // Achat de vêtements thermiques pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 084,30 $	-
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT	1742831	2025-10-16	GODEFROY, FRANCOIS	Ajout d'un service supplémentaire de navettes fluviales durant le festival	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	7 073,02 $	-
EVENEMENTS MARCHE BONSECOURS	1743188	2025-10-17	BEAUCHESNE, JULIE	Cérémonie d'assermentation du 122e contingent SPVM 19-09-	Police	Activités policières	7 034,74 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39695	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532401	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	7 026,29 $	-
J.N.A. LEBLANC ELECTRIQUE INC.	DEU63751	2025-09-23	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU - PB-189807-12-PETITS TRAVAUX ÉLECTRIQUES 2025	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 019,68 $	-
DRONE ACTION 360 INC.	1735634	2025-09-04	DESMARAIS, YANNICK	Achat de 3 drônes	Police	Activités policières	6 994,27 $	-
WAJAX LTEE	DEU63658	2025-09-16	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - GARNITURE GARLOCK & ACCOUPLEMENT "MAYR"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 985,72 $	-
IMRICO LTEE	1705904	2025-11-24	TABOR, ISABELLE	Imrico. DRM SPVM. BC ouvert 2025. Pour l'achat de souliers et bottes.	Police	Activités policières	6 981,67 $	-
EQUIPEMENT QIP	DEU64525	2025-11-26	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - VALVE JAMESBURY 3 VOIES 2" AM150FD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 981,66 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64156	2025-10-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - Réfection d¿arbre avec recouvrement de chrome et extra	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 981,66 $	-
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	DEP50215	2025-10-10	VINCENT, SIMON	BS / UAT / Expertise gestion matière contaminée et SST dans le cadre des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 942,30 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1164454	2025-09-09	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 2000$ POUR RESSORT IDEAL POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 939,09 $	1687670
DENEIGEMENT ET EXCAVATION M. GAUTHIER INC.	1743860	2025-10-31	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Service de déneigement de l'écocentres Rivière-des-	Environnement	Matériaux secs - traitement	6 921,11 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MONTAGNE EXPLORE INC.	1749629	2025-11-26	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de civières oranges spécialisés pour intervenants GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 920,73 $	-
XYLEM CANADA LP	1743107	2025-10-17	COTE, JEAN-FRANCOIS	SEAU / Acquisition de Régulateur de niveau (niveau haut/bas) à flotteur.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 913,63 $	-
LOCATION DIONNE INC.	DEU64019	2025-10-16	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu Pelle Dionne pour vidange du canal 15/21 le 12 au 14 novembre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 899,78 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170123	2025-10-16	NEGRONI, ANTOINE	RESRVER FOND POUR RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 896,92 $	1646850
APEX PRECISION INC.	DEU63559	2025-09-09	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 895,87 $	-
BELANGER LONGTIN INC.	52538	2025-11-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER LONGTIN INC. - 52538	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 878,78 $	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS	1749187	2025-11-24	RICHARD, MARIE-PASCALE	SGPMRS // Soumission pour les services	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	6 871,43 $	1642492
TENAQUIP LIMITED	DEP51330	2025-09-12	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / MAG-DEP / REAPPRO / HUILE NEVASTANE AW32.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 860,51 $	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE FORTIER & FILS	DEP51740	2025-10-09	DOUCET, MARTIN	BS / ULA / Commande - Remplacement d'une vanne a bille en hauteur par MIFF	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 834,68 $	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP51645	2025-10-02	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPPRO / Acquisition de 2 actuateurs.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 824,19 $	-
LES SERVICES EXP INC.	1738064	2025-10-14	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - GAG / Services professionnels pour la préparation des plans et	Environnement	Matières recyclables - matières	6 824,19 $	-
SERVICE ENTRETIEN CASTELLO INC.	1747924	2025-11-14	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - Relocaliser les équipes du 255 crémazie Est 7e. vers le	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	6 824,19 $	-
GROUPE CONTEX INC.	1747814	2025-11-14	GAUTHIER, PIERRE LUC	Frais de formation Copilot de deux groupes le 9 et 17 décembre 2025 d'une durée	Police	Activités policières	6 824,19 $	-
QUEBEC LINGE	DEP49337	2025-11-03	DALLAIRE, DOMINIC	BCO2025 / UDB / Gré à gré (fin mars 2025) pour location et entretien des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 824,19 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIR S.E.C.	DEP48776	2025-09-11	GODIN, DANIEL	BCO2025 / SIA / Gaz naturel pour 3705, St-Patrick - Compte 2780 0371	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 824,19 $	-
BETON BRUNET LTEE	DEP48253	2025-09-15	GODIN, DANIEL	BCO2024 - ERP - Panneaux interdiction de stationner - Service	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 824,02 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38845	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 803,19 $	-
TENAQUIP LIMITED	1747084	2025-11-11	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-1008 / Achat de 80 boites de Bouchons oreilles	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 791,43 $	-
TENAQUIP LIMITED	1735946	2025-09-05	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST - Inventaire - DM 25-0678 //Achat des bouchons oreilles	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 791,43 $	-
16138543 CANADA INC.	1746482	2025-11-06	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-1001 / /Achat de 35 caisses de FUSÉES	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 784,34 $	-
PIERRE MATHIEU	1250325	2025-09-19	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Pierre Mathieu - Centre de Recherche-Action sur les	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 782,19 $	-
PROLAB SCIENTIFIQUE LTEE	DEP51949	2025-10-29	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UDB / Distributeur minispensor	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 771,70 $	-
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP52103	2025-11-10	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Service d'inspection annuelle des extincteurs portatifs et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 771,69 $	-
BOUTIQUE TOUT POUR LE DOS	1746673	2025-11-07	GAGNON, JEREMI	Achats de tables élévatrices	Police	Activités policières	6 771,69 $	-
911 SUPPLY AND ADVENTURE GEAR INC	1748660	2025-11-19	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat chez de casques et lumières Team Wendy pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 768,90 $	-
COMPUGEN INC.	DEU63631	2025-09-17	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - JS-0720250007-35-ACHAT D'ÉQUIPEMENTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 762,12 $	1654697
DIAMOND CANAPOWER	DEU64464	2025-11-24	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE POUR Systèmes de traitement des	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 730,75 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1165840	2025-09-02	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 10000$ A KENWORTH LANORAIE POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 727,52 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP51926	2025-10-28	ULLOA, LINA	DEP / UDB / Pièces pour remplacement des trois démarreurs pompes de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 725,81 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP50813	2025-11-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat d'électrode	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 721,80 $	-
BATTERIES DIXON INC.	1736677	2025-09-18	COSTA, CATHERINE	SENV / Achat de batterie pour l'équipement d'échantillonnage du	Environnement	Réseaux d'égout	6 700,15 $	-
ORACLE CANADA ULC	1748836	2025-11-20	BOUKHEZAR, ABDELMALEK	STI - 68092.01 / 74250.04 - Renouvellement de 4 licences Oracle Learning	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 694,25 $	-
ORACLE CANADA ULC	1748836	2025-11-20	BOUKHEZAR, ABDELMALEK	STI - 68092.01 / 74250.04 - Renouvellement de 4 licences Oracle Learning	Technologies de l'information	Gestion du personnel	6 694,25 $	-
BELL CANADA	96462136	2025-09-27	LAJEUNESSE, ISABELLE	Services de juillet 2025	Police	Activités policières	6 692,96 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1750055	2025-11-27	COSTA, CATHERINE	SENV / Achat d'un détecteur de gaz MX6I pour le CRSE-Prélèvements	Environnement	Protection de l'environnement	6 677,54 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU63983	2025-10-14	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappor	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 668,29 $	-
HYPERTEC SYSTEMES INC	1742878	2025-10-16	GELINEAU, IAN	SSIM/ Achat de moniteurs Philips 23.8 pouces avec une garantie de 3 ans.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 639,93 $	1654699
ULINE CANADA CORP	1748325	2025-11-18	GIRARD, IVE	SSIM/ Achat de de tables, chaises, gilets et étiquettes adhésives	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 634,23 $	-
RESEAU INTERSECTION	1746997	2025-11-11	MONTOUR, MARTIN	Séminaire intersection pour 20 participants payant en novembre PF-250723-01	Police	Activités policières	6 614,21 $	-
MECANIQUE CNC INC.	DEU64102	2025-10-24	ST-DENIS, HUGO	SEAU / DEEU / Service de déplacement du portail - structure d'accès - SJ-	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 614,21 $	-
A & A VITRES ET MIROIRS INC.	1741975	2025-10-09	POULIN, MYRIAM	SGPI - Acquisition de services pour effectuer l'entretien de 60 fenêtres	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	6 585,86 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011813	2025-09-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531785	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 566,42 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU63727	2025-09-19	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 551,66 $	-
SECUR-ICARE INC.	DEP51946	2025-10-29	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Installation d'une nouvelle caméra	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 549,66 $	-
PRISME TECHNOLOGIES INC.	1745059	2025-10-29	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Poursuites pénales & criminelles - Service	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 536,52 $	-
NEWTONS ELECTRIC INC.	ROS1174240	2025-11-27	VEILLETTE, PATRICK	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT ALTERNATEUR ET	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 530,54 $	-
CONSULTAIR 2000 INC.	DEP48665	2025-11-05	DOUCET, MARTIN	DEP / ULA / Réparation et remise en service du compresseur 4 fourniture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 527,40 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160380	2025-10-08	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532060	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 508,42 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1737253	2025-09-17	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-Vêtements et uniformes - Cadets Hiver -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 504,02 $	1643722
CENTRE DU CAMION U.T.R. INC.	30642	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533616	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 496,90 $	-
LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.	27493	2025-09-05	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Lambert Therrien S.E.N.C. - Alexandre Popovic contre	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 496,10 $	-
UNITED RENTALS DU CANADA	DEP52190	2025-11-20	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Scie pour couper des tuyaux d'Aqueduc. Stephane JEAN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 479,47 $	-
APEX PRECISION INC.	DEU62430	2025-10-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Acquisition pièce usinée	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 474,73 $	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1744917	2025-10-29	PARENT, MARIE	SIRR/ Projet de formation AutoCad de base avancée et civil 3D (Adaptées pour	Infrastructures du réseau routier	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 463,03 $	-
DISTRIBUTION COTE ET FILS INC.	DEP50884	2025-11-18	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / Certification gant, malt, perche, détection tension	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 424,19 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEP44621	2025-09-23	GODIN, DANIEL	BCO2024 - ERP - Gaz naturel pour 3705, St-Patrick - Compte 2780 0371	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 417,95 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUMMINS CANADA ULC	ROS1168440	2025-09-30	VEILLETTE, PATRICK	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'UN ECM	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 401,71 $	-
LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE	1748182	2025-11-18	MUNN, JONATHAN	Mu_2025-266_Pluies diluviennes_Remboursement de la facture CRC-F-	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	6 381,45 $	-
ENGLOBE CORP.	00238513	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - ENGLOBE CORP. - 00238513	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 360,12 $	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1749069	2025-11-21	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat de moniteur interactif et support pour le GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 340,97 $	-
SANI GEAR INC.	1742055	2025-10-09	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST// Paiement de facture pour service d'entretien des habits de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 336,80 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1168040	2025-09-24	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FNDS DE 6000$ A RESSORT IDEAL POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 299,25 $	1687670
SANI GEAR INC.	1741005	2025-11-06	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - Service de nettoyage des habits de combat	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 299,25 $	-
JOHN CRANE CANADA INC.	DEP51694	2025-10-07	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Achat de joint pour les trappes accès basins de contact ozone.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 $	-
QUEBEC LINGE	DEP50669	2025-10-20	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / DEP / UAT / Remplace DEP46336 - Service de location et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 $	-
LES SERVICES-CONSEILS OCTOPUSPRO	DEP47107	2025-11-27	FREVE, ALEXANDRA	DEP / UAT / FORMATION VOLET AST DE L'ACCUEIL SSME A LA DEP	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 $	-
BETON BRUNET LTEE	DEP50586	2025-09-04	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / BCO2024 - Service d'interventions diverses en signalisation	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 297,15 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1747454	2025-11-12	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV // Paiement de facture pour l'approvisionnement de	Environnement	Traitement des eaux usées	6 275,94 $	1672578
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64310	2025-11-10	DATTOLI, NICOLA	Seau / Deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 266,94 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038900	2025-10-02	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 265,13 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1736518	2025-09-10	MCDUFF, DAVID	OUEST GESTION DE PROJETS AGGLO ACHA T FERME SITE DE L'ANCIEN	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	6 257,25 $	-
UNIVAR CANADA LTD.	DEP51792	2025-10-15	BAOUANE, FATIMA	BS / UPI / Achat de deux tôtes de thiosulfate de calcuim captor 30%	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 223,66 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	DEP52324	2025-11-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ENCODEUR COMPLET ASSEMBLE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 210,01 $	-
ULINE CANADA CORP	1742196	2025-10-10	TABOR, ISABELLE	Facture 16940995	Police	Activités policières	6 200,35 $	-
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1736431	2025-09-09	LAROCHE, LAURENT	SENV / Contrat de service pour instrument de laboratoire (COT) pour Des	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 189,01 $	-
KARINE PEPIN	1735428	2025-09-03	DUFOUR, LOUIS	Expertise professionnelle dossier d'enquête	Police	Activités policières	6 187,50 $	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEP50967	2025-09-17	DAOUST, YVON	DEP / UPC / Service entretien périodique des compresseurs 2025/2026	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 142,55 $	-
CLOTURES SENTINELLE LTEE	DEP51903	2025-10-27	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Appel de service pour l'ajout d'une clôture entre la bâtiment	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 141,77 $	-
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP51478	2025-09-18	NEBACH, ABDELLAH	DRE / SIA / Pièces pour Carre Spline McAvity 24"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 141,77 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1737253	2025-09-17	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-Vêtements et uniformes - Cadets Hiver -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 133,48 $	-
COMPUTATIONAL HYDRAULICS INT.	1738864	2025-09-23	PLOUFFE, FRANCIS	Quote Q30173 - renouvellement logiciel PCSWMM du 9 novembre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 126,32 $	-
ROY & FILS LTEE	1747784	2025-11-14	BUTEAU, FRANCOIS	Projet Louvain - Poseur de revêtement souple, selon soumission No. :25-0744	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	6 118,08 $	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20250915104258	2025-09-15	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	6 105,17 $	-
EQUIPEMENT LAVIGNE	1747809	2025-11-14	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST- DM 25-0876 - Hydraulique // Achat des outils pour hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 100,82 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INNOVEX PRODUITS TECHNIQUES INC.	1745188	2025-10-30	LECLAIR, GENEVIEVE	SGPMRS - GÉOTEXTILE NOVATEX CF.B - 12.5 pour le parc Frédéric-Back.	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	6 097,39 $	-
SCL INSTRUMENTATION INC.	1745991	2025-11-04	GODEFROY, FABRICE	SENV / Achat de pompe et kit de remontage station compact Airpointer pour	Environnement	Protection de l'environnement	6 073,53 $	-
NATIONAL PROCESS EQUIPEMENTS	DEU61666	2025-10-22	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service technique d'entretien d'une pompe doseuse	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 071,35 $	-
URGENCE CLOTURE	1742350	2025-10-14	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Remplacement de 4 panneaux pivotants des portails d'entrée et de sortie	Environnement	Matériaux secs - traitement	6 069,33 $	-
DESMARAIS CONCEPT	1744577	2025-10-27	ARCAND, DAVID	SSIM/ Achat Projet de signalisation pour le Centre de formation - Approuvé par	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 065,96 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740781	2025-10-02	RILLART, STEVE	SSIM/ Achat d équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 050,97 $	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1745677	2025-11-03	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Fournir et installer et solidement fixé au sol 4 casiers gris Cogan TA-50	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 050,42 $	-
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	1745875	2025-11-04	BROSSAULT, STEPHANE	SEAU / Formation Ceinture Jaune Lean Six Sigma Service de l'eau Ville de	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	6 047,28 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1538876	2025-09-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531398	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	6 046,36 $	-
TENAQUIP LIMITED	1749419	2025-11-25	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat outils spécialisés pour intervenants GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 035,28 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1635128	2025-10-03	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM - DST - BCO 2024 Service d'inspection d'entretien préventif.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 023,89 $	-
WAJAX LTEE	DEP51959	2025-10-29	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de cartouche	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 006,24 $	-
RCC CONSULTING	1740805	2025-10-02	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de licences pour la Section analyse et renseignement	Police	Activités policières	5 993,75 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1748523	2025-11-19	MCDUFF, DAVID	BEDARD - ACHAT DES PLINTHES ELECTRIQUES ET INTERRUPTEURS -	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	5 993,37 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	DEU63861	2025-10-06	KOHLER, RODOLPHE	VF-200045-11-CAMPGANE D'ÉCHANTILLONNAGE - BOUE DÉHYDRATÉE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 985,67 $	-
REAL HUOT INC.	1749892	2025-11-27	PIROG, MACIEJ	MCE - Compteur à souder 2 - Marco Rivas	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 982,19 $	-
LM 1947 INC.	1737777	2025-09-17	WAN, HOK	SGPI // Paiement Facture 157658 pour correctifs fuite de carburant réservoir.	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	5 980,83 $	1633510
GUTHRIE WOODS PRODUCTS LIMITED	1737047	2025-09-12	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM-Paiement de facture pour achat de jetons d'allégeance - Direction des	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 978,00 $	-
ENVIRONNEMENT S-AIR INC.	DEU64406	2025-11-19	FLEURY, CAROLE	DEEU / LABO / SR - CARACTERISATION DE LA SILICE DANS LES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 973,79 $	-
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1735606	2025-09-03	MONTOUR, MARTIN	In-System Programming ISP - Réf: DAD PF-250715-01	Police	Activités policières	5 961,33 $	-
LOCATION DICKIE MOORE.	DEP47884	2025-09-23	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / URGENCE / Nacelle elevatrice 65' diesel a mat droit s65	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 958,04 $	-
SERVICE VETERINAIRE AMBULATOIRE	1747461	2025-11-12	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Paiement de la facture 2025-28995 pour la Cavalerie du SPVM	Police	Activités policières	5 944,88 $	-
TUBOQUIP	DEU63524	2025-09-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - BOYAU D'ARROSAGE 1-1/2" X 100'	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 941,87 $	-
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1743445	2025-10-20	RASSY, SABRINA	STI - 72050.02 - Ajout d□une porte d□accès au	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	5 941,84 $	-
COMPUGEN INC.	1745163	2025-10-30	GELINEAU, IAN	SSIM/ Achat d'ordinateurs portables HP ZBook et de	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 941,41 $	1654697
12456010 CANADA INC.	1746729	2025-11-11	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI / GAG - Fourniture et installation de systèmes de traitement acoustique dans	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	5 934,73 $	-
SOCIETE TRAITEUR INC.	1743968	2025-10-23	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-261_Tempête de neige exceptionnelle_Service	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	5 920,67 $	-
LES PRODUCTIONS FLIP IMAGE INC.	1748965	2025-11-21	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV // Remplacement de 12 unités d'éclairage au LED situées aux bordures	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 918,19 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CABANONS MERCIER	1745272	2025-10-30	LALIBERTE, SIMON	Niches pour la Canine.	Police	Activités policières	5 905,55 $	-
WAJAX LTEE	DEP51795	2025-10-15	DAOUST, YVON	BS / UDO / Location 2 génératrices pour l'usine de Dorval.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 899,83 $	-
DESCHENES & FILS LTEE	DEP51522	2025-09-22	NEBACH, ABDELLAH	DEP / UDB / Commande de chauffe-eau pour remplacement des réservoir	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 897,65 $	-
LYS AIR MECANIC INC.	1747753	2025-11-13	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI - Travaux de ventilation aux Habitations Modulaires Louvain.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	5 892,95 $	-
POMPES ASSELIN INC	1737398	2025-09-15	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV / Achat urgent d'une pompe de distribution pour le système d'eau osmosée	Environnement	Inspection des aliments	5 890,00 $	-
SANTINEL INC.	DEU64360	2025-11-14	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu /FORMATION DE FORMATEUR - TRAVAIL EN ESPACE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 874,05 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP52089	2025-11-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat plomberie	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 864,12 $	1657298
BOULET LEMELIN YACHT INC.	1748162	2025-11-17	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de balises de localisation pour intervenants GSN.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 863,56 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1167451	2025-09-18	CADOTTE, ERIC	ÉCRAN VISTA	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 859,92 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1167439	2025-09-18	CADOTTE, ERIC	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'UN ÉCRAN VISTA	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 859,92 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1166456	2025-10-22	VEILLETTE, PATRICK	ÉCRAN MULTI FONCTION	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 859,92 $	-
BOUTY INC	1748977	2025-11-21	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Achat de 1 fauteuil VTM3 (Pour chef de division)VTM3-SSE-89-N2-	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 837,83 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP51631	2025-10-02	DALLAIRE, DOMINIC	BS / UDB / Commande pour MP-1A-TRN-CERTIFICATION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 821,87 $	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU64262	2025-11-06	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 816,47 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	05432	2025-09-10	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Étude Legal N. Touma Inc. - Zachary Kamel contre Ville	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 808,70 $	-
VICI METRONICS, INC.	1743125	2025-10-17	LEE, MEI SHEUNG	SENV / Achat de tubes NO2 et SO2 pour la RSQA (produits spécifiques)	Environnement	Protection de l'environnement	5 805,03 $	-
COITEUX HYUNDAI DIVISION	bh47964	2025-10-09	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531908	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 798,70 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc81274	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534118	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 796,18 $	-
THOMSON REUTERS	1736164	2025-09-08	MONTOUR, MARTIN	Achat 34 codes criminels / 170 $ par code 2 facture 6168491982&6168491983	Police	Activités policières	5 780,00 $	-
GROUPE CFC	1744995	2025-10-29	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM/ Paiement de factures pour formation: Leadership sans autorité formelle du 23	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 774,32 $	-
MOURANI-CRIMINOLOGIE	7	2025-11-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MOURANI-CRIMINOLOGIE - 7	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 774,31 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	2025859	2025-09-27	LAJEUNESSE, ISABELLE	Services de août 2025	Police	Activités policières	5 774,31 $	-
DIAMOND CANAPOWER	DEU63560	2025-09-09	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition raccord reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 774,31 $	-
LES PRODUCTIONS PASA MUSIK INC.	1736908	2025-09-11	PARE, CHRISTIAN	V/Spectacle - Shauit - Patrimoine en fête- 150e - 13 septembre 2025	Verdun	Autres - activités culturelles	5 774,31 $	-
GESTION JEROME BERNARD INC. -	1713692	2025-11-19	RILLART, STEVE	SSIM//BCO 2025-Achat d'outillage pour les pompiers instructeurs	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 774,31 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP52224	2025-11-20	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Achat de nouveau ventilateur pour soufflante chez steph	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 760,66 $	-
FORMOBILE, CENTRE DE FORMATION	1741985	2025-10-09	BROSSAULT, STEPHANE	Facture 2502462 et 2502463 - FOR025 BNQ3660-004 Manuel de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 732,31 $	-
879142 ALBERTA LTD.	1746006	2025-11-04	BOUCHERIT, NASSIM	STI - Renouvellement du contrat d'entretien de Faro	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 721,82 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
URGENCE CLOTURE	1739234	2025-09-25	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Remplacement d'un panneau (section de barrière ornementale) du	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 719,72 $	-
SECURITE LANDRY INC	1738318	2025-09-19	RILLART, STEVE	SIM-DIVOS // Achat des matériels et équipements pour intervenants GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 711,74 $	-
12456010 CANADA INC.	1749877	2025-11-27	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - 1 soumission - Fourniture et installation des cadres verdure pour les	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	5 706,06 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011849	2025-10-04	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531952	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 704,58 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39654	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531531	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 700,78 $	-
MARINUS ANALYTICS	1719239	2025-10-01	TRUDELLE, SIMON	Renouvellement licence	Police	Activités policières	5 699,40 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP50492	2025-11-05	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat d'adaptateur, raccord,	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 683,83 $	1657298
SETCAN CORPORATION	1742372	2025-10-14	CLARK, VINCENT	Bâton bleu de pratique	Police	Activités policières	5 671,52 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU63503	2025-09-02	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU - Cylindre de calibration pour SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 670,56 $	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1746083	2025-11-05	CARON, CHARLES	SMRA // Paiement de facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 669,40 $	-
LAMBERT THERRIEN S.E.N.C.	25981	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - LAMBERT THERRIEN S.E.N.C. -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 669,32 $	-
AMEUBLEMENTS TANGUAY	1749507	2025-11-25	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Achat 4 réfrigérateurs frigidaire Gallery avec congélateur	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 660,72 $	-
GROUPE LA FUSEE INC.	DEU64066	2025-10-24	KOHLER, RODOLPHE	Seau / Deeu / Formation privée Microsoft CoPilot - DPM	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 658,83 $	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1740931	2025-10-03	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST - Inventaire - DM 25-0767 // Achat des vestes de flottaison	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 634,52 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NEDCO	1736289	2025-09-09	BORNAIS, LUC	SENV // Projet de rationnalisation pour CESM	Environnement	Protection de l'environnement	5 615,36 $	-
PUBLICITE J.L.	1741868	2025-10-09	BEAUCHESNE, JULIE	Achat d'articles promotionnels pour la boutique SPVM.	Police	Activités policières	5 614,73 $	-
VERONICS INSTRUMENTS INC.	DEP50348	2025-10-03	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service de calibration sonde de points de rosé	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 606,33 $	-
SANIBERT INC	1747807	2025-11-14	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI Acquisition de services de location de trois toilettes chimiques pour la	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	5 600,03 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170122	2025-10-16	VEILLETTE, PATRICK	RESERVEZ FOND RESSORT IDEAL FACTURE F02101177.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 597,96 $	1646850
COMPUGEN INC.	DEU64292	2025-11-13	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - JS-0720250007-41-ACHAT DE COMPOSANTES POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 591,75 $	1654697
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP51470	2025-09-18	DOUCET, MARTIN	DEP / ULA / LOCATION AVEC INSTALLTION DE (3) ACCÈS EN STRUCTURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 589,49 $	-
BOUTY INC	1735969	2025-09-05	LALIBERTE, SIMON	Achat de 12 chaises pour bancs de travail des cols bleus	Police	Activités policières	5 587,18 $	1437088
TENAQUIP LIMITED	1744437	2025-10-27	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- MASQUES RESPIRATOIRES N95	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 582,71 $	-
DATA GESTION DES COMMUNICATION	1739727	2025-10-01	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-AVIS DE VERIFICATION DUN	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 580,09 $	-
ENSEIGNES DOMINION	DEP52077	2025-11-06	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Fabrication d'une enseigne afin de remplacer celle existente	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 567,22 $	-
COMPUGEN INC.	1750024	2025-11-27	TCHOUGOUROU, DJAGBO HERMANN	HP 280W Ultra Dock G6 - Station d'accueil	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 556,49 $	-
PATENAUDE & FRERES 2001 INC.	DEP51433	2025-11-25	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / Déplacement des nouveaux chauffe-eau du 4ieme étage vers la salle	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 555,94 $	-
POMPACTION INC.	DEP51897	2025-10-27	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réappro / Achat de kit entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 525,64 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HYDRAUMAX ATELIER D'USINAGE INC.	DEU64168	2025-11-07	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service de remise à neuf de l'actuateur pneumatique Rotork	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 522,34 $	-
MAGASIN PHILIPPE BAZINET INC.	1745418	2025-10-31	DOZOIS, JONATHAN	SSIM- DST- Forge DM 25-0863/ Achat de 20 Unité de stockage et étagère en acier	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 522,13 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011933	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533207	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 512,23 $	-
BUHLER (CANADA) INC.	DEU64183	2025-11-04	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - Roue dentée (sprocket) pour une chaîne de distrib	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 507,74 $	-
PACWILL ENVIRONMENTAL	1748897	2025-11-20	GODEFROY, FABRICE	SENV / Achat de matériel de laboratoire pour la RSQA	Environnement	Protection de l'environnement	5 506,60 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1738123	2025-09-18	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS / Achat d équipements spéciale	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 505,80 $	-
EVOMINE CONSEILS INC.	1569	2025-10-05	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - EVOMINE CONSEILS INC. - 1569	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 498,07 $	-
RENAPS TECHNOLOGY CANADA INC.	DEU53174	2025-11-12	BELLEMARE, STEPHANE	BS DEEU GA-189710-30-ADMINISTRATEUR ORACLE UNIX - 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 497,15 $	-
DENEIGEMENT PASCAL LANIEL INC	DEP51737	2025-10-09	DAOUST, YVON	BS / UPI / Déneigement 2025. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 495,74 $	-
CENTRE DE CAMIONS ST-JEROME INC	ROS1173460	2025-11-19	BERGEVIN, STEPHANE	ACHAT DE CHANNEL PLatte ,main housing,overhaul kit, kit de	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 494,57 $	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1746641	2025-11-07	PAIEMENT-POIRIER, ROXANNE	APP logistique atelier mécanique / Achat et installations de cloisons.	Approvisionnement	Administration, finances et approvisionneme	5 489,77 $	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1744168	2025-10-24	CARON, CHARLES	SMRA // Paiement de facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 487,75 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1746432	2025-11-06	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Hydraulique / DM 25-0995 / Achat de 20 Régulateurs 100-300 psi	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 480,35 $	-
HUMANCE INC.	1741629	2025-10-24	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM/ Service de formation divers : Élan en gestion, Proximité en action, Au-delà	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 480,34 $	1590476

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9280-3899 QUEBEC INC.	39704	2025-11-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533079	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 479,43 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU63931	2025-10-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Achat d'interface opérateur ***Réparable a commander	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 465,90 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1743691	2025-10-22	MARTEL, DAVID	IN 519305 TQ - Frais liés à la traçabilité des sols et redevance gouvernemental.	Infrastructures du réseau routier	Entretien et réfection des chaussées et	5 463,00 $	-
PRONEX EXCAVATION INC.	DEU63323	2025-09-18	DEVEAU, DOMINIQUE	AA-0520250012-1-25E05_MH_TRAVAUX D'ÉTANCHÉISATION DE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 462,65 $	-
PHILIPPE F. TURCOTTE	1696155	2025-09-18	RICHARD, PASCAL	Factures 2025 / Soins de forgeron pour tous les chevaux de la Cavalerie du	Police	Activités policières	5 459,35 $	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU63571	2025-09-10	PAPILLON, EMILIE	DEEU / PB-189807-10-LOCATION DÉBITMÈTRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 459,35 $	-
LABORATOIRE D'ESSAI MEQUALTECH	DEP51300	2025-09-03	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / Ingénieur en soudage et soutien technique /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 459,35 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038901	2025-10-02	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 456,73 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	1696946	2025-11-25	LAROCHE, LAURENT	SENV / BCO 2025 - Achat de gaz communs et spécialisés de laboratoire -	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 455,15 $	1614684
UNIVAR CANADA LTD.	DEU63783	2025-09-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - Éthylène glycol 100%	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 442,88 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1748908	2025-11-20	COURNOYER, FREDERIC	SSIM/ Achat chez Montagne Explore équipements mutiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 428,87 $	-
9227-8605 QUEBEC INC.	1741566	2025-10-15	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI // Travaux préparatoires pour raccordement du simulateur	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	5 427,85 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU63741	2025-10-02	VENNE, NADINE	SEAU / DEEU / Achat de boites de jonction électriques Rab	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 415,78 $	-
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU64220	2025-11-24	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - JS-0720250007-40-ACHAT DE COMPOSANTES POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 409,94 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CIMA+ S.E.N.C.	1735224	2025-09-16	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI/ Services prof. surveillance de chantier, coordination des	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	5 409,59 $	1629804
PNEUS RATTE INC.	br1539333	2025-09-11	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531280	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 391,48 $	-
CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNILOGIC	DEU63482	2025-09-02	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - AS-188667-14-TRAVAUX D'INSTALLATION DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 388,15 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1748380	2025-11-18	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d'équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 379,56 $	-
LEVEL SIX INCORPORATED	1744282	2025-10-24	COURNOYER, FREDERIC	SSIM// Paiement de facture pour service d'entretien de vêtement d'étanche pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 378,73 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD1167440	2025-09-18	CARIGNAN, MARTIN	384-12007 PO ACHAT DE TRANSMISSION SELON ESTIMÉ	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 363,91 $	-
BIDIBIDI INC	1746732	2025-11-07	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM 25-1016 / Achat de 10 Trousses	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 354,36 $	-
TRAUMA CONSULTANTS INC.	1741047	2025-10-03	BIBEAU, CHANTAL	SSIM/ Paiement de facture pour service de Formation de premiers soins	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 354,36 $	-
TELECON INC	1743816	2025-10-22	GELINEAU, IAN	SIM/ Installation du réseau WiFi et du réseau filaire au 8100, bl. Saint-Michel	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 337,77 $	1613723
EQUIPEMENTS SURVIE MARITIME (ESM)	1741296	2025-10-06	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Service de réparations et vérifications des combinaisons étanches	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 336,78 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP51570	2025-10-08	DAOUST, YVON	SEAU / DEP / UDO / REAPPRO / MP-1A-Thermographie électrique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 333,88 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1736749	2025-09-12	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIREVêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	5 330,46 $	-
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU63856	2025-10-02	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de contrôleur polyvalent	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 327,91 $	-
KONECRANES CANADA INC.	1741846	2025-10-15	VEILLETTE, PATRICK	SMRA // Renouvellement du programme d'entretien préventif CARE - Période du	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 312,37 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HYPERTEC SYSTEMES INC	1740300	2025-10-01	BEAUCHESNE, JULIE	Achat de 40 moniteurs 24" pour rajeunissement des C.O.	Police	Activités policières	5 311,95 $	-
MOTION CANADA	DEU64022	2025-10-16	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu /acquisition joint mécanique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 310,43 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1749638	2025-11-26	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de vêtements pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 301,87 $	-
COMPUGEN INC.	1750228	2025-11-28	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV / Achat de deux ordinateurs portatifs HP Zbook et stations d'accueil -	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 292,52 $	1654697
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	540506	2025-10-04	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531874	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 291,36 $	-
TOITURE NATURE	1736342	2025-09-09	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV/ Fourniture et entretien de 28 plantes - Exposition Émolab à la	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 265,00 $	-
MATHEW GRAVEL D.PS.	250917	2025-09-29	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MATHEW GRAVEL D.PS. -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 250,00 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539532	2025-10-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532489	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 249,60 $	-
UNITED RENTALS DU CANADA	1734732	2025-11-26	LEE, MEI SHEUNG	SENV / Location d'un chariot élévateur pour le projet rationalisation au	Environnement	Protection de l'environnement	5 249,37 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1174206	2025-11-26	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 249,37 $	1687670
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1173515	2025-11-19	BERGEVIN, STEPHANE	RESERVER FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE 5000$	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 249,37 $	-
9503-5903 QUEBEC INC.	1709269	2025-09-24	GAGNON, JEREMI	Bon de commande ouvert pour réparation de cellulaire	Police	Activités policières	5 249,37 $	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1696776	2025-10-08	TABOR, ISABELLE	Les Transports Lacombe. DRM SPVM. BC ouvert 2025. Pour l'entreposage du	Police	Activités policières	5 249,37 $	-
9217-3749 QUEBEC INC.	1699059	2025-10-21	OUNAHI, SALIMA	SSIM/ BCO 2025 - Service d'impression de divers articles.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 249,37 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ND OUTILS INC.	DEU64390	2025-11-18	FOUGERES, CEDRIC	BCO - DRE ACHAT POUR ÉQUIPEMENT ENTRETIEN PATROUILLEUR	Service de l'eau	Réseaux d'égout	5 249,37 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU61344	2025-09-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / BC ouvert en 2025 pour les frais de location de cylindres de gaz	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51823	2025-10-16	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO2025-2026 UAT - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	1726090
AB EXPRESS-MERCIER	1743346	2025-10-20	GRENON, LUC	2 extracteurs de fumée à soudure 110v pour l'atelier LaSalle	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	5 214,13 $	-
CUMMINS CANADA ULC	ROS1171373	2025-10-29	VEILLETTE, PATRICK	4963807RX MOD. DE COMM. ELECTRONIQUE, UNITÉ 349-09296	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 211,15 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1171745	2025-11-07	VEILLETTE, PATRICK	Réacteur de décomposition pour système d'échappement, appareil	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 208,38 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de251010dasresshum01	2025-10-14	GELINAS, ISABELLE	Contrat Q1637 - CDFS - Ville de Montréal - Période : 2025-09-01 au 2025-09-30	Police	Activités policières	5 203,26 $	-
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1738898	2025-09-23	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - Paiement de facture. Service pour la sécurisation des portes nécessitaient	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	5 200,02 $	-
EQUIPEMENT G.N. JOHNSTON LTEE	1741371	2025-10-07	YESUFU, WASIU	SMRA / Acquisition Transpalette de marque Raymond Edge Walkie	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionneme	5 195,01 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP51746	2025-10-09	DAOUST, YVON	BS / UPI / Thermographie - Appareil électrique. Rémi Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 179,72 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP51699	2025-10-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réappro / Achat d'huile	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 165,38 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51913	2025-10-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT DE ELECTRODE PH. STD.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 156,84 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51821	2025-10-16	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / ACHAT D'UN ELECTRODE PH. STD.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 156,84 $	-
ALBECO INC.	DEU63985	2025-10-14	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 156,10 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARMEN INC.	DEU63659	2025-09-16	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / BRIDE D'ASPIRATION NETZSCH #2005 POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 144,39 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80011	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531266	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 142,41 $	-
LOCATION D'ABRIS MOBILES A.M. INC.	1738299	2025-09-19	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Acquisition de services pour la location de deux roulottes de chantier	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	5 128,38 $	-
INSIGHT CANADA INC.	1746722	2025-11-07	PAGE, MARTIN	STI - 70025 - Acquisition de 29 licences KioWare dans le	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	5 125,65 $	-
DISTRIMAR INC.	1743111	2025-10-17	GOKCEN, OZLEM	Achat meubles, réaménagement du CCTI.	Police	Activités policières	5 125,26 $	-
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU64434	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE PLOMBERIE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 124,22 $	-
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1748288	2025-11-18	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat d'équipement informatique pour la Section technologie en enquêtes	Police	Activités policières	5 109,48 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1748915	2025-11-20	COURNOYER, FREDERIC	SSIM/ Achat de matériel de tests et fournitures de laboratoire spécialisés pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 101,19 $	-
TECOR TRANSPORT INC.	cm45962	2025-11-07	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - OBIBOX - CM-45962	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 097,10 $	-
CANEVAS METROPOLITAIN	1743794	2025-10-22	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Remplacement de la toile du toit des abris autoportants de l'espace	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 091,89 $	-
VILLE DE BAIE D'URFE	1743745	2025-10-22	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Exécution du programme de rinçage unidirectionnel et inspection des vannes de	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 085,56 $	-
911 SUPPLY AND ADVENTURE GEAR INC	1726879	2025-11-12	TABOR, ISABELLE	911 Supply and Adventure Gear. GTI SPVM. Soumission QUOTE613965.	Police	Activités policières	5 085,12 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160435	2025-09-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531345	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 065,74 $	-
KAHOOT! AS	1735668	2025-09-04	GUILBAULT, MARTIN	SIM// Renouvellement d'application Kahoot - Abonnement 2026 -	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 061,64 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BOUTY INC	1746664	2025-11-07	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Achat de 20 fauteuils superposables Toledo (TOPP-68-N-GL08).	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 039,40 $	-
COMITARE CONSEIL INC.	DEP51498	2025-09-19	DALLAIRE, DOMINIC	BS ULA / Formation PDCA pour RDO. Dominic Dallaire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 039,40 $	-
9497-3351 QUEBEC INC.	1747519	2025-11-13	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Achat, livraison et installation de Tables rabattables pour la Salle 8 -	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 029,16 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1174285	2025-11-27	VEILLETTE, PATRICK	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'ECRAN POUR MOUSSE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 024,29 $	-
LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE.	1643635	2025-09-24	LALIBERTE, SIMON	Les Industries Centaure. Armurerie SPVM. Soumission 30 janvier 2024.	Police	Activités policières	5 017,35 $	-
EQUIPEMENT MCCANN LTEE	1713636	2025-09-03	ST-HILAIRE, MEYRANIE	SMRA / Pompe électrique Enerpac avec Pin puller 40T et accessoires	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	5 000,41 $	-
CAMILLE HUPPE	1743070	2025-10-16	SALHA, MOURTALA	DEV / Service de création des portraits commerciaux et corrections des scian	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	5 000,00 $	-
ORIANNE FAURE	1743060	2025-10-16	SALHA, MOURTALA	DEV / Correction des portraits commerciaux et Scian jusqu'au 31 décembre	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	5 000,00 $	-
MARC-ANDRE CARIGNAN	1738508	2025-09-22	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Convention de services professionnels - Participation au jury de	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	5 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20250904154416	2025-09-04	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	5 000,00 $	-
BRUNO DUPRAS	1739236	2025-09-25	AMAROUCHE, BRAHIM	SIRR/ 24G110_Modélisation - Bassins versants Nicolet et	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 000,00 $	-
KHALID MAJIDZADEH ET JEAN-FRANCOIS	de20251007100507	2025-10-07	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Subvention 522 rue Cherrier	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	5 000,00 $	-
LE GROUPE LML LTEE	DEP51874	2025-10-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT D'ACTIONNEUR À CABLE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 994,47 $	-
JOHN COCKERILL CY-BO INC.	DEU63505	2025-09-12	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	AS-0720250014-5-REMPLACEMENT DE LA VANNE ÉLECTRIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 986,90 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20265	2025-09-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531438	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 970,43 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14888	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532406	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 967,56 $	-
MARTIN TREMBLAY	174	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MARTIN TREMBLAY - 174	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 960,66 $	-
LES DISTRIBUTIONS NORTHIER ENR.	1743452	2025-10-20	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-0453-54-55 / Achat de 90 CLÉ ASCENSEUR (3	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 948,60 $	-
ULINE CANADA CORP	1750172	2025-11-28	BUTEAU, FRANCOIS	Sacs poubelles et distributeur savon - Halte Chaleur Église Sainte-	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	4 945,87 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU64421	2025-11-27	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / REAPPRO - appareil de chauffage par air pulsé	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 940,95 $	-
SOLUTIONS NECANDO INC	1749445	2025-11-25	MONTOUR, MARTIN	Formation I2 Analyst's Notebook / Réf: DAD PF-250822-01	Police	Activités policières	4 934,41 $	-
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1734821	2025-09-09	ARNAUD, CLEMENT	SGPI/ Portion AGGLO _Travaux de sécurisation du bâtiment et de la clôture	Grands parcs, mont Royal et sports	Activités policières	4 928,52 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	602125	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531158	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 926,75 $	-
SOLUTIONS PCD INC.	1739715	2025-09-29	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat d'équipements informatiques pour la Section technologie en	Police	Activités policières	4 926,30 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP51882	2025-10-25	MITSAK, MOHAMMED	SEAU / DEP / UPC / REAPP / Appel de service 7 octobre réservoir pont	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 926,01 $	-
FABCO PLASTIQUES INC	DEU64413	2025-11-19	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition eliminateur de goutellettes reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 917,27 $	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE	1737143	2025-09-12	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ // Formation admissible loi 90-Clientèles a défi trousse de survie /	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 913,42 $	-
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP51743	2025-10-20	DAOUST, YVON	BS / UDO / Déneigement 2025. Said Annour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 913,41 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1746717	2025-11-07	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM 25-1017 / Achat de Sacs de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 894,52 $	-
BETON PROVINCIAL LTEE	1744798	2025-10-28	BORNAIS, LUC	SENV / Fourniture sur demande de granulat AB-10M pour le CESM. Entente	Environnement	Protection de l'environnement	4 888,22 $	1675138
CENTRE DE MECANIQUE GAGNON INC.	ROS1167361	2025-09-17	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 5500$ POUR CENTRE MECANIQUE GAGNON	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 884,40 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38193	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 881,92 $	-
CHEM ACTION INC.	DEP51047	2025-10-30	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / ULA / Réapprovisionnement / POMPE DOSEUSE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 878,77 $	-
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28159	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532182	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 876,95 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745525	2025-11-03	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 874,66 $	-
GROUPE CLR INC.	DEU63525	2025-09-03	HAMEL, SIMON	(D ING PROC) Achat de 3 radios fixes + installation sur socle	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 868,26 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1167180	2025-09-16	CADOTTE, ERIC	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE VALVE POUR CAMION	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 861,60 $	-
BIDIBIDI INC	1746937	2025-11-10	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM 25-1038 / Achat de trousses	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 855,67 $	-
BIDIBIDI INC	1735597	2025-09-03	GOYETTE, STEPHANE	SSIM / DST / Fournitures médicales / DM 25-0779 Achat de 25 Trousses	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 855,67 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20250904153404	2025-09-04	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	4 850,00 $	-
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1745543	2025-10-31	BAGUR, MARJORIE	SENV / Achat de capteurs de conductivité pour le prélèvement pour CRI	Environnement	Réseaux d'égout	4 837,82 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160848	2025-10-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532527	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 837,49 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9497-3351 QUEBEC INC.	1741497	2025-10-07	GAUTHIER, PIERRE LUC	Commande de deux tables et un lutrin sur mesure pour la salle de presse du	Police	Activités policières	4 833,20 $	-
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU63512	2025-09-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de positionneur, carte amplificateur et sonde	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 831,04 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP51770	2025-11-24	DAOUST, YVON	SEAU / DEP / UPI / REAPP / Entretien préventif des cinq (5) variateurs de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 829,42 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP51738	2025-11-24	DAOUST, YVON	SEAU / DEP / UPC / REAPP / Entretien préventif des variateurs de vitesse au	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 829,42 $	-
CODESPEC INC	DEP48643	2025-11-05	TISSEUR, YANNICK	UPI / REAPPRO. Patrick Vallee	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 828,59 $	-
LASSONDE MARINE INC.	119353	2025-10-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532274	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 825,03 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38735	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 818,93 $	-
CODESPEC INC	DEP51222	2025-11-03	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / MP-1A-TRN-BT-Certification des dispositifs anti-retour de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 798,41 $	1615878
TUBOQUIP	DEU63921	2025-10-07	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / PM-ME-411-651-M16-6 7 15 Lame de fond court C-33	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 772,30 $	-
MECANIQUE CNC INC.	DEU63938	2025-10-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Service d'accompagne pour nettoyage, inspection et certification aux 15 ans du	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 764,21 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016471	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532403	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 763,48 $	-
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	1743822	2025-11-04	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST- Forge DM 25-0944/ Achat de support à canal ajustable.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 761,19 $	-
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA	ROS1173657	2025-11-20	BERGEVIN, STEPHANE	ACHAT: - PNEU,ETE,DIRECTION,TOUT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 759,21 $	-
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1744643	2025-10-28	MCDUFF, DAVID	BEDARD - ACHAT DE LUMIERE D URGENCE BAT : 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	4 745,43 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CDTEC CALIBRATION INC.	1747352	2025-11-12	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d'équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 736,79 $	-
DUBOIS CHEMICALS CANADA INC.	DEP51285	2025-09-03	DALLAIRE, DOMINIC	BS / ULA / Achat Oxynet combo. Elyse Poirier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 736,78 $	-
DIFFUSION SOLUTIONS INTEGREES INC.	1736325	2025-09-09	DIB, JAMIL JIMMY	SENV // Formation pour la mise à jour de la documentation vidéo pour le	Environnement	Déchets domestiques et assimilés -	4 724,44 $	-
PROTECTION INCENDIE METROPOLITAIN	1741362	2025-11-07	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - 911 temporaire - Intervention suite à une alarme incendie.	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	4 724,44 $	-
SERVICES SOLUTIONS ERIC DUFOUR INC.	DEU63529	2025-09-03	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Remise a neuf pompe Wemco 6X4 EK4-S	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 724,44 $	-
LA COMPAGNIE DU NORD	1737706	2025-09-16	PARE, CHRISTIAN	V/Cachet d'artiste - Nicolas Pellerin et Les Grands Hurleurs - Patrimoine en	Verdun	Autres - activités culturelles	4 724,44 $	-
HOTEL M INC.	1743777	2025-10-22	MONTOUR, MARTIN	Séminaire Intersection 2025 - Nov (Réservation 20 chambre) / Réf: DAD PF-	Police	Activités policières	4 722,55 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1741230	2025-10-06	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat des cagoules glace pour intervenants GSN.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 721,29 $	-
RICOH CANADA INC	1750188	2025-11-28	AGO, CEDRIC	SUM // Soumission pour l'achat d'une imprimante Ricoh IM C4510 (4 tiroirs de	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	4 720,75 $	1569016
APEX PRECISION INC.	DEU64397	2025-11-19	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 719,19 $	-
OXOID COMPAGNY	1737985	2025-09-18	BEDARD, EMILIE	SENV // Achat de milieux pour le laboratoire microbiologie Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	4 718,09 $	1632147
ITI INC.	1745061	2025-10-29	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Soumission PM046341 v1 - Équipement informatique pour la Section technologie	Police	Activités policières	4 712,71 $	-
CODESPEC INC	DEP50991	2025-09-11	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / Certification des DAR 2025	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 707,87 $	1615878
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1736184	2025-09-08	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST - Inventaire - DM25-0766/ Achat des extincteurs à l'eau	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 706,59 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNOLOGIES POLYCONTROLES INC.	DEP52133	2025-11-12	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Service de réhabilitation pompe BP#2: commande du débitmètre	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 704,49 $	-
WSP CANADA INC.	1691173	2025-11-24	NGUYEN, DIANE	SGPI - ENTENTE 1675468 - Service pro pour la caractérisation. Projet	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	4 681,13 $	1675468
9217-2089 QUEBEC INC.	044768	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531743	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 677,99 $	-
WOLVERINE SUPPLIES LTD	1736713	2025-09-10	CLARK, VINCENT	Achat de pièces pour mise à niveau des singles 40mm	Police	Activités policières	4 676,99 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1738030	2025-09-18	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM DST / Mepi // DM 25-0826 / Achat des protèges front et protèges cou pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 671,94 $	-
BACHMANN DAMPJOINT INC.	DEU64455	2025-11-21	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - CLIP DE FIXATION DE COUVERTURE D'ISOLANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 671,94 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38734	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 661,44 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1746416	2025-11-06	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - GAG - Le SPVM et le SIM débuteront la prise d'appels 911 dans un	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	4 661,44 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1747775	2025-11-14	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Hydraulique / DM 25-1073 / /Achat de pièces hydraulique	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 661,44 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mon00005145	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - REVAY ET ASSOCIES LIMITEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 637,82 $	-
KENWORTH MONTREAL	MAD1151148	2025-09-29	CARIGNAN, MARTIN	337-19679 PO A LA DEMANDE DE MARTIN DESGAGNE POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 629,49 $	-
ROGERS COMMUNICATIONS INC	2025759	2025-09-27	PREVOST, SYLVIE	Services de juillet	Police	Activités policières	4 619,45 $	-
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1748237	2025-11-18	LESSARD, DANNY	SIM-RSMU-L // Renouvellement ligne SIP/cloud et support de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 619,45 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1735938	2025-09-05	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST - Inventaire - DM 25-0756 // Achat détergent à lessive x-	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 619,45 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9066-7353 QUEBEC INC	DEU63956	2025-10-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat de plaque d'usure courbée	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 619,45 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14760	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531562	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 618,48 $	-
FOTOWARE AS	1736032	2025-09-08	JODOIN, JULIE	SEPLV - Service de maintenance des licences de logiciel FotoStation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 596,96 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1744493	2025-10-27	DOZOIS, JONATHAN	SSIM- DST- MEPI DM 25-0920/ Achat de botte en caoutchouc pour pompier.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 593,20 $	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	DEU64229	2025-11-04	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - OUTILLAGE POUR MÉCANIQUE, MEULEUSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 589,70 $	-
PIERRE MATHIEU	5	2025-10-07	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - Pierre Mathieu - Dossier # 20-003001 / Décès de Noam	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 587,95 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1165830	2025-11-13	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 4000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 587,62 $	1687670
SOLOTECH INC	1739166	2025-09-24	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - Acquisition de services pour réinstaller 5 systèmes visio-conférence	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	4 586,06 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20083	2025-09-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531452	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 583,63 $	-
SECTUS TECHNOLOGIES INC	1745998	2025-11-04	RILLART, STEVE	SSIM-DivOS // Paiement de la facture pour service d'évaluation et réparation	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 580,60 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64071	2025-10-22	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Palier pour tour de refroidissement MHP2-15/16 (NAP315-47)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 571,79 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de251113dasresshum	2025-11-14	CHAN FAH, YANICK	Contrat Q1637 - CDFS - Ville de Montréal - Période: 2025-10-01 au 2025-10-31	Police	Activités policières	4 562,53 $	-
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1748156	2025-11-17	TANGUAY, SIMON LUC	Achat équipement de photographie- projet ESDS	Police	Activités policières	4 553,30 $	-
9497-3351 QUEBEC INC.	1745315	2025-10-30	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV / Achat, livraison et installation de Caisson Mobile, table ajustable et	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 552,96 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENGLOBE CORP.	00232209	2025-11-11	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - ENGLOBE CORP. - 00232209	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 548,45 $	-
TOTAL CANADA INC.	DEP52084	2025-11-06	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Outils pour atelier. Jyan Amir-Ebrahimi	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 539,79 $	-
MICHEL SOULIERES	1743764	2025-10-22	CAPPELLI, JEAN	SGPI / GAG - Services de négociateur externe dans les dossiers de réclamation	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	4 539,00 $	-
MICHEL SOULIERES	1743764	2025-10-24	CAPPELLI, JEAN	SGPI / GAG - Services de négociateur externe dans les dossiers de réclamation	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	4 539,00 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53810	2025-11-17	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53810	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 532,84 $	-
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITEE	DEP51605	2025-10-01	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPPRO / PIECES INVENTAIRE ¿ MATÉRIEL	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 522,86 $	-
CANADIAN TECHNOLOGY SYSTEMS	1743134	2025-10-17	CLARK, VINCENT	Peinturer le frame de pistolet	Police	Activités policières	4 514,46 $	-
MERSON AUTOMOTIVE INC.	160067	2025-11-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533887	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 508,05 $	-
FOLIO INSTRUMENTS INC.	DEU63838	2025-10-01	FLEURY, CAROLE	DEEU / LABO / SR - MAINTENANCE DE L'ANALYSEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 505,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20250904151647	2025-09-04	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	4 500,00 $	-
COMPUGEN INC.	DEP50803	2025-09-03	TURCOTTE, CAROLINE	SEAU / DEP - Acquisition de matérielle informatique pour direction de l'eau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 498,21 $	1654697
RENAPS TECHNOLOGY CANADA INC.	DEU53174	2025-11-20	BELLEMARE, STEPHANE	BS DEEU GA-189710-30-ADMINISTRATEUR ORACLE UNIX - 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 490,98 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80730	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532512	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 489,78 $	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1742732	2025-10-15	MONTOUR, MARTIN	Frais de formation: Cours Baton PR24- L'instructeur / Monadnock - Réf DAD PF-	Police	Activités policières	4 488,90 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRISME TECHNOLOGIES INC.	1745524	2025-10-31	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Poursuites pénales & criminelles - Enveloppes #	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 482,08 $	-
PROTECTION INCENDIE MCI	DEP51323	2025-09-05	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Extincteur Rosemont-MCI - Facture #163091	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 462,14 $	-
BOUCHERVILLE MITSUBISHI	ROS1167532	2025-09-18	CHIHAB, TARIK	ACHAT 4 JANT ALUM, 4 RIM NOIR ET TPMS UNITÉ 161-25438	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 455,61 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	302847	2025-10-29	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532780	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 454,45 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49104	2025-10-30	DOUCET, MARTIN	ULA / BCO2025 Service d'entretien et appel de service génératrice ALT-102	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 449,37 $	-
ME BRIGITTE MARTIN, AVOCATE	452	2025-09-30	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Brigitte Martin, Avocate - Autre avocat (Roy Bélanger) Lot A	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 447,27 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1174042	2025-11-25	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER FONDS POUR LA SOUMISSION 543222 (CHARTRAND FORD)	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 444,94 $	1715633
COMPUGEN INC.	DEU64535	2025-11-26	ARNOULD, GUY	Système de vidéoconférence pour la roulotte de chantier.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 438,21 $	1654697
LGM SOLUTION	1743791	2025-10-22	RASSY, SABRINA	STI - Articulate 360 Teams - Renouvellement licences logiciel pour création de	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	4 438,01 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1749979	2025-11-27	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Excavation d'une tranchée sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, Ville Pointe-	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 433,37 $	-
SPORTS DIX 30 INC.	1749022	2025-11-21	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat 30 gants pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 430,47 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1166510	2025-09-09	CHALUT, BENOIT	ens cadran 5" tableau de bord commander	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 425,23 $	-
LYS AIR MECANIC INC.	1749372	2025-11-25	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI // Paiement facture 180811 plan d'ingénieur et reliquat du contrat forfaitaire	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	4 415,58 $	-
V SPEC TECHNO INC.	9414	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533306	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 411,57 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP51720	2025-10-08	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Pièces mécanique Vanne de régulation Réservoir St	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 409,53 $	-
EUROFINS-ENVIRONEX	1737510	2025-09-16	LAROCHE, LAURENT	SENV / BCO 2025 - Projet de suivi des cyanobactéries pour Labo Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 409,47 $	-
INNOTEX INC.	1746546	2025-11-06	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-DST - Écussons - Complément d' Acquisition des habits de combat	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 409,47 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1540999	2025-11-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533810	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 401,18 $	-
XYZ TECHNOLOGIE CULTURELLE INC.	1746357	2025-11-06	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Achat et livraison de Projecteur de remplacement - Biosphère	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 400,00 $	-
CDW CANADA CORP.	DEU64384	2025-11-21	ARNOULD, GUY	JS-0720250007-42-ACHAT DE COMPOSANTES POUR MAN INFRASTRUCTURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 395,04 $	-
ENSEIGNES STECAR INC.	1711171	2025-09-12	DARCY, PENELOPE	GAG - Acquisition, livraison et installation de 82 panneaux de signalisation	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	4 394,78 $	-
HORIZON ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1746667	2025-11-07	DRAPEAU, MATHIEU	SGPMRS// Arpentage légal et piquetage pour établir réellement les limites de	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	4 393,73 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160526	2025-11-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533447	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 393,47 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	1739438	2025-09-26	DE GRAND MAISON, FRANCIS	DE GRAND MAISON-ACHAT DE CHAUFFE EAU BAT : 9996	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	4 390,58 $	-
TKNL INC.	1743202	2025-10-17	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Réfection de quelques éléments ciblés de	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 390,00 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39663	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531564	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 389,41 $	-
IMRICO LTEE	1747958	2025-11-14	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS// Achat de pantalons tactiques pour intervenants GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 383,66 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP52143	2025-11-13	DOUCET, MARTIN	DEP-UDB achat outils pour mécaniciens	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 381,57 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP51427	2025-09-15	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Matériel pour faire les travaux pour les prises extérieures à Saint-	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 374,48 $	-
HUMANCE INC.	1741990	2025-10-09	MALLETTE, CHANTAL	SENV // Formation - Leaders en évolution - Différents programmes et	Environnement	Protection de l'environnement	4 367,48 $	1590476
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20250915103846	2025-09-15	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	4 360,43 $	-
9497-3351 QUEBEC INC.	1744725	2025-10-28	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SDE / Achat de meubles.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	4 344,57 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEU64284	2025-11-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - DETECTEUR DE H2S (CALIBRATION 8PPM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 334,99 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	0103s35062	2025-11-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532838	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 331,36 $	-
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1749974	2025-11-27	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	Excavation de deux tranchées sur le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 328,15 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU64386	2025-11-18	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / deeu / acquisition pieces entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 325,67 $	-
ESRI CANADA LIMITED	1742465	2025-10-14	GODEFROY, FRANCOIS	Renouvellement annuel de licences - Maintien de la plateforme OPR qui soutien	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 325,48 $	-
BUHLER (CANADA) INC.	DEU63974	2025-10-09	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / BARBOTIN 6 DENTS 6T-142Z-110MM BUHLER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 323,95 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1748208	2025-11-20	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 320,63 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP51335	2025-09-05	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / Calibration des instruments de mesure électrique UAT	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 320,22 $	-
AQUATECK INC.	DEP52221	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	BS / UDB / Commande pour réparation de la pompe goulds J5SH de Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 316,53 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	302732	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533573	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 312,81 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LABORATOIRE D'ESSAI MEQUALTECH	DEU62422	2025-09-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / ST d'inspection en service et mesure des épaisseurs des	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 304,49 $	-
QUEBEC LINGE	DEP46415	2025-11-21	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2024_UDO_GRÉ À GRÉ_DU 28 MAI AU 31 DÉCEMBRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 304,49 $	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	1744027	2025-10-23	COTE, JEAN-FRANCOIS	SOR - Outil à insertion de débimétre multipoints - McCrometer : MSC-75031	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 292,94 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	541009	2025-10-08	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532031	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 283,72 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1739565	2025-09-26	GAGNON, JEREMI	Achat de téléviseur pour la salle de presse	Police	Activités policières	4 272,99 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39725	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533725	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 270,85 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1171117	2025-10-27	RAHMAT, JABRANE	GEAR BOX DE MIV # 347-19115	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 270,26 $	-
COMPUGEN INC.	1745094	2025-10-29	HARBEC, NICOLAS	STI // 70025.00 - Acquisition d accessoires (supports et	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	4 262,50 $	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	de20251020092914	2025-10-20	LAJEUNESSE, ISABELLE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	4 259,82 $	-
SECURITE LANDRY INC	1748993	2025-11-21	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de sacs a dos ouvrables pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 251,99 $	-
REMORQUAGE METEOR INC.	1746654	2025-11-07	ABEL, STEEVE	Bon de commande pour Biens et effets, factures de perquisition	Police	Activités policières	4 237,56 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	609067	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534021	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 237,00 $	-
STERIS CANADA INC	1749785	2025-11-26	ARBIC, DENISE	SENV / Service d'entretien préventif pour le laveur de verrerie pour le labo	Environnement	Inspection des aliments	4 236,13 $	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	DEU63671	2025-09-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de garniture Hauck	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 235,67 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WAJAX LTEE	DEU64264	2025-11-06	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPRO - MATÉRIELLE INVENTAIRE MAINTENANCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 233,11 $	-
SECURO VISION INC.	DEP50241	2025-11-18	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO 2025 - UAT - Lunettes de sécurité cols bleus - nouvelle entente 1678603	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 223,88 $	1678603
LE GROUPE GUY INC.	ROS1168088	2025-09-25	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 5000$ POUR LE GROUPE GUY POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 215,77 $	-
FACTA GLOBAL INC.	1743569	2025-10-21	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat d'équipement pour la Section intervention Nord-Est - Soumission 2413	Police	Activités policières	4 210,52 $	-
CDTEC CALIBRATION INC.	1747163	2025-11-11	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat de détecteurs de gaz réfrigérant pour appareils de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 207,89 $	-
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP51309	2025-09-04	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UDB / Interrupteur à flotteur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 206,70 $	-
SERVICES PROACTIO INC.	3066757	2025-11-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - SERVICES PROACTIO INC. - 3066757	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 200,81 $	-
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1737314	2025-09-15	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM 25-0822 - Tuyaux/ /Service de réparation de tuyaux	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 199,51 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38733	2025-10-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 199,50 $	-
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1700135	2025-11-13	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV // BCO 2025 - Fourniture sur demande d'un service d'analyses	Environnement	Traitement des eaux usées	4 199,50 $	-
TENAQUIP LIMITED	1697719	2025-09-29	SAINT-MLEUX, FREDERIC	BCO SENV, Fourniture et livraison de matériel divers et équipement pour les	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 199,50 $	-
LES AGENCES REAL DEMERS INC	1738173	2025-09-18	PROTEAU, STEPHANE	SGPI - Services de rédaction de devis technique de quincaillerie	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	4 199,50 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1171869	2025-11-03	NEGRONI, ANTOINE	RESERVER FONDS POUR RESSORT IDEAL POUR UN MONTANT DE $	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 199,50 $	1646850
CONTROLES VEHICULAIRES PROTEK INC.	MAD1167488	2025-09-18	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	381-15069 po a la demande de martin desgagner pour reparation de generatice	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 199,50 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU61344	2025-09-02	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / BC ouvert en 2025 pour les frais de location de cylindres de gaz	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51801	2025-10-15	DALLAIRE, DOMINIC	BCO2025-2026 UDB - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 $	1726090
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51755	2025-10-09	TISSEUR, YANNICK	BCO2025-2026 RES - Location, entretien et réparation de vêtements	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 199,50 $	1726090
LINDE CANADA INC.	DEP49363	2025-10-06	DOUCET, MARTIN	BCO2025 / UDB / FOURNITURE DE CO2 ET GAZ POUR LA SOUDURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539142	2025-09-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531389	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 198,80 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP52189	2025-11-18	DOUCET, MARTIN	BS / UDB / Commande pour certification des équipements de mesure	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 189,02 $	-
SLING-CHOKER MFG. (HAMILTON) LTD	1748981	2025-11-21	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat de cables spécialisés sauveteur en hauteur pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 189,00 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39610	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531232	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 187,56 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	608407	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532861	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 180,35 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1171323	2025-10-30	CHARRON, DANIEL	SOUPAPE RGE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 176,12 $	-
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	DEP51915	2025-10-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT DE GASKETS DE 48po. A	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 174,51 $	-
LES SERVICES EXP INC.	919292	2025-11-06	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - LES SERVICES EXP INC. - 919292	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 173,25 $	-
TOTAL CANADA INC.	DEP51809	2025-10-15	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / REP / Lubrifiant réservoirs McTavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 173,13 $	-
SEP (1996) INC.	1736757	2025-09-11	LACASSE, PASCAL	SUM // Paiement de facture pour la location de 2 espaces de stationnement	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	4 168,68 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TENAQUIP LIMITED	1748389	2025-11-18	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 160,78 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1168191	2025-09-25	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDSA RESSORT IDEAL 4544.18$ POUR REPARATION DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 149,44 $	1687670
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP51990	2025-10-30	LARRIVEE, ALAIN	SEAU / UAT / Formation 6007_ CMRP - Lina Bahsoun.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 147,01 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80159	2025-09-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531568	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 144,32 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011764	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531279	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 141,57 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU63637	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition clapet reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 139,42 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1737252	2025-09-17	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtements et uniformes - Cadets Hiver	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 136,45 $	1643722
TENAQUIP LIMITED	DEP51799	2025-10-15	GUILHEMJOUAN, SERGE	DEP / UAT / Analyseurs d'ozone	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 132,31 $	-
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU64502	2025-11-26	FOUGERES, CEDRIC	INTERCEPTEUR - ILE NOTRE-DAME GRUE POUR AÉRATEUR	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 131,26 $	-
LASSONDE MARINE INC.	119354	2025-10-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532273	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 130,47 $	-
GARAGE DEGUIRE INC	35279	2025-11-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533197	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 123,83 $	-
LE GROUPE LML LTEE	DEP52211	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de capteur de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 118,55 $	-
LA CIE J. CHEVRIER INSTRUMENTS	DEU64472	2025-11-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat de débitmètre hydraulique pour atelier mécanique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 112,31 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745641	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- Vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 106,17 $	1643722

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251114105949	2025-11-14	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	4 100,00 $	-
TOTAL CANADA INC.	DEU64527	2025-11-26	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - HUILE HYDRAULIQUE TOTAL AZOLLA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 096,70 $	-
FORMOBILE, CENTRE DE FORMATION	1739294	2025-09-25	AMAROUCHE, BRAHIM	Facture 2502430 FOR1508 Conception et construction des systèmes de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 094,50 $	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	123062	2025-10-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532416	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 090,53 $	-
RECUBEC INC.	DEP52104	2025-11-10	VENNE, NADINE	SEAU / UDB / Service pour le transport et la disposition de diverses matières	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 090,12 $	-
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1743119	2025-10-17	LALIBERTE, SIMON	Travaux à la cavalerie	Police	Activités policières	4 089,26 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1540583	2025-11-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533962	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 080,52 $	-
HYGIENA CANADA LTD.	1738062	2025-09-18	BEDARD, EMILIE	SENV / Matériel d'analyse de laboratoire pour Crémazie (fournisseur	Environnement	Inspection des aliments	4 074,16 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEU63819	2025-09-29	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - DÉTECTEUR ALTAIR 5X AVEC POMPE ET TUBE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 066,22 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740845	2025-10-03	RILLART, STEVE	SSIM/ Achat d équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 065,28 $	-
9492-9734 QUEBEC INC	178993	2025-10-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532700	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 065,25 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539762	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533621	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 058,74 $	-
GARANT MACHINERIE	DEU64328	2025-11-12	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / deeu / acquisition PIÈCE POUR IRON WOKER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 055,50 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1749031	2025-11-21	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS //| Achat de vêtements tactiques pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 054,57 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1171241	2025-10-28	CHALUT, BENOIT	COLONNE DE DIRECTION COMPLETE et CHAUFFERETTE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 040,62 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1737678	2025-09-16	BEDARD, EMILIE	SENV // Achat de produits de laboratoire pour Crémazie Entente	Environnement	Inspection des aliments	4 023,91 $	1630353
CHARRON BOISSE LEVESQUE.	167021	2025-10-03	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - CHARRON BOISSÉ LÉVESQUE.	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 021,55 $	-
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	DEU63800	2025-09-29	MORISSETTE, CHANTAL	SJ-177690-23-TRAVAUX DE LA RÉALISATION DE CHEMINS D¿ACCÈS ET	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 016,06 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP51571	2025-09-24	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UPC / REAPPRO / MP 1A-UPC-Inspection thermographique-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 014,19 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP51338	2025-09-05	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / REP / Calibration des instruments de mesure électrique	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 013,67 $	-
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU63652	2025-09-16	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 010,52 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	MAD1167519	2025-10-30	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	372-12542 PO A LA DEMANDE DE MARTIN DESGAGNER POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 010,22 $	-
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN	1740447	2025-10-01	GODEFROY, FABRICE	SENV / Achat de matériels de laboratoire pour la SSt en station (construction	Environnement	Protection de l'environnement	4 006,17 $	-
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28160	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532181	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	4 002,81 $	-
WM QUEBEC INC.	DEP48761	2025-11-21	DAOUST, YVON	BCO2025_UDO_Service de collecte des déchets (benne de 2 verges) - Remplace	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 000,02 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80777	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532513	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 999,92 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP52243	2025-11-24	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Achat de casques soudeur sans lentille #M-409SG, Simon	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 997,88 $	-
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1742234	2025-10-10	CAYA, MARCO	Jumelles KILO10K pour GTI	Police	Activités policières	3 989,52 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLOTECH INC	1743807	2025-10-22	LESSARD, DANNY	SIM/ Contrat de service Privilège Ville de Montréal - CCMU Service Incendie 5	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 989,52 $	-
LES MOULEES A. & M. MATHIEU INC.	1747046	2025-11-11	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Achat de nourritures pour K9 du SPVM	Police	Activités policières	3 988,90 $	-
GUTHRIE WOODS PRODUCTS LIMITED	1745667	2025-11-03	TABOR, ISABELLE	Insigne commémoratif ton sur ton	Police	Activités policières	3 987,42 $	-
ENERGIR S.E.C.	DEP44457	2025-11-18	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO2024 - UAT - Gaz naturel - Remplace DEP40893	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 985,01 $	-
CODESPEC INC	DEP51410	2025-09-12	DAOUST, YVON	BS / UPI / INSPECTION ANNUELLE-DAR (DISPOSITIF ANTI-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 983,58 $	1615878
MATERIAUX DE PLOMBERIE RAY-JEAN INC.	1735610	2025-09-05	LABOS, COSTAS	# 77-640446 ANCIEN SITE DE L'HIPPODROME	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	3 978,95 $	-
LES EQUIPEMENTS COFA INC.	DEU63664	2025-11-18	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau/ Deei / demande de certification pour outils de serrage hydraulique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 969,44 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1747975	2025-11-14	CLARK, VINCENT	Achat de Glock 17-rouge pour entrainement	Police	Activités policières	3 965,63 $	-
JAS FILTRATION INC.	DEU64162	2025-10-30	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de filtre à air pour la	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 965,50 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP52280	2025-11-27	DAOUST, YVON	BS / UPI / Inspection systèmes de protection contre les chutes, Said	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 963,28 $	-
BOULET LEMELIN YACHT INC.	1749614	2025-11-26	TKACH, GANNA	SSIM - DIVOS // Achat équipements de bateau pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 960,08 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20526	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532131	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 952,67 $	-
CD NOVA-TECH INC.	1742678	2025-10-15	GODEFROY, FABRICE	SENV / Achat de pièces et matériels consommables pour les analyseurs de	Environnement	Protection de l'environnement	3 950,68 $	-
COMPUGEN INC.	1749280	2025-11-24	BEAUCHESNE, JULIE	Achat de 3 portables et 3 station d'accueil	Police	Activités policières	3 948,97 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FASTENAL CANADA LTEE	DEU63747	2025-09-22	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - TREAT SEALENT 454G	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 948,00 $	-
MERSON AUTOMOTIVE INC.	158663	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532896	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 946,95 $	-
LES PORTES EXPERT-MATIK INC.	1737955	2025-09-17	DARCY, PENELOPE	Ajouter un contrôle d'accès pour le SPVM pour la nouvelle centrale 911 qui	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	3 937,03 $	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEU64499	2025-11-25	FOUGERES, CEDRIC	Seau / Deeu / acquisition BATTERIE RADIO MOTOROLA DE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 935,46 $	-
LEVEL SIX INCORPORATED	1744207	2025-10-24	COURNOYER, FREDERIC	SSIM/ Paiement de facture pour service d'entretien de vêtement d'étanche pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 934,54 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20168	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531436	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 933,19 $	-
VISIONMETRIC LIMITED	1746020	2025-11-04	BOUCHERIT, NASSIM	STI - le renouvellement des logiciels « EFIT », de la firme VisionMetric pour le	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 923,64 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP52136	2025-11-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de sondes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 921,28 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP52027	2025-11-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / Achat de tube flexible PFA 3/4, raccord	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 917,83 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	609545	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533618	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 916,76 $	-
POULIN ELECTRIQUE INC.	1724369	2025-10-02	WAN, HOK	SGPI - Travaux électriques. Deux nouveaux branchements et circuits	Gestion et planification des immeubles	Gestion des installations - Séc. incendie	3 911,76 $	-
SPORTS DIX 30 INC.	1748005	2025-11-17	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de cagoules et lunettes de Ski pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 905,54 $	-
SPORTS DIX 30 INC.	1737593	2025-09-16	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat de cagoules et lunettes pour intervenants nautiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 905,54 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1165827	2025-11-13	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 9000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 898,60 $	1687670

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
IMK S.E.N.C.R.L.	53307	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L. / LLP - 53307	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 874,04 $	-
STANEX INC.	1738236	2025-09-19	RASSY, SABRINA	STI // 72050.02 - Service d'un technicien Eaton pour opérer les deux ASSC	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	3 874,04 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1737688	2025-09-16	ARBIC, DENISE	SENV // Paiement de facture pour achat de milieux pour laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	3 873,29 $	1630195
CEGEP MARIE-VICTORIN	1747194	2025-11-11	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM // Paiement de la facture pour la session printemps - Préparation à la	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 863,54 $	-
LE GROUPE ULTRAGEN LTEE	DEU63313	2025-09-29	FORTIN, LUC	SEAU / DEEU / Facture 54567 - Pré études pour le projet renforcement de la	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 858,29 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP51567	2025-09-24	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat d'articles de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 854,99 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039382	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 850,94 $	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	1739544	2025-09-26	BORNAIS, LUC	SENV / Achat d'outil électrique pour les projets de rationalisation et bio filtre	Environnement	Protection de l'environnement	3 845,44 $	-
LEVITT-SAFETY LIMITED	1747200	2025-11-11	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat de produits décontaminent pour intervenants GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 843,07 $	-
ELOI AMESSE	1736900	2025-09-11	PARE, CHRISTIAN	V/Spectacle La Tradorchestre - Patrimoine en fête- 150e - 13	Verdun	Autres - activités culturelles	3 837,29 $	-
GOODYEAR CANADA INC.	ROS1171209	2025-10-28	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE PNEUS POUR 3	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 824,90 $	-
MILLIPORESIGMA CANADA LTD	1740154	2025-09-30	GODEFROY, FABRICE	SENV / Achat de filtres gazeux (type Mitex 47 mm) pour stations de	Environnement	Protection de l'environnement	3 818,92 $	-
GENERAL BEARING SERVICE INC.	DEP51813	2025-10-16	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UAT / Roulements à billes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 809,23 $	-
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1745936	2025-11-04	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-DST-DM 25-0984 / Service d entreposage /	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 804,94 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRAITEC INC.	DEP51613	2025-10-01	TURCOTTE, CAROLINE	SEAU / DEP / UAT / Advence Desing pour la période du 2025-09-30 au	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 804,74 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20250904150259	2025-09-04	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	3 800,00 $	-
TECHNO-COMBUSTION INC.	DEU60120	2025-11-19	GAGNE, JOHANNE	DEEU / Service technique d'entretien de système de gaz naturel	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 795,30 $	-
CENTRE RECREATIF D'ARMES A	1748564	2025-11-19	MONTOUR, MARTIN	EF: Achat Sabre Red MK3 Refillable Inert Stream Canister	Police	Activités policières	3 793,20 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1749707	2025-11-26	BIGRAS, PATRICE	Achat outils barres multiusages pour le SIS Nord-Est.	Police	Activités policières	3 779,55 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1742748	2025-10-15	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS// Achat des chaussettes pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 779,55 $	-
COMITARE CONSEIL INC.	DEP51921	2025-10-28	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / UAT / Formation théorique et pratique PDCA pour RDO - Serge	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 779,55 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	MAD1166936	2025-10-22	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	347-21137 VOLANT B LUMIERE DE COFFRE SUPPORT DE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 776,86 $	-
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU63881	2025-10-03	VENNE, NADINE	Seau / Deeu / acquisition cellule reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 775,35 $	-
LE GROUPE LAM-E ST-PIERRE INC.	DEU64343	2025-11-13	FOUGERES, CEDRIC	Seau / deeu / REMPLACEMENT CHAINE DE LEVAGE SPÉCIAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 769,47 $	-
GENERAL BEARING SERVICE INC.	DEP51742	2025-10-09	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / REP / Achat de roulement à billes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 765,77 $	-
TELECON INC	1743582	2025-10-21	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - AOP 23-19959 Services pour le branchement réseau de	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	3 765,65 $	1613723
2547-0956 QUEBEC INC.	1741940	2025-10-09	RACINE, DIDIER	Détecteur de Chlore - SGPI Biosphère - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	3 765,22 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20420	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531745	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 764,89 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONVERGINT TECHNOLOGIES LTD.	1734840	2025-09-09	LAMBERT, ERLEND	SGPI/ Portion AGGLO (Modif)_ Travaux de sécurisation du bâtiment et	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	3 751,68 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160627	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532363	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 749,03 $	-
JAS FILTRATION INC.	DEU63686	2025-09-18	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de filtre à air	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 745,13 $	-
GESTION JAMES INC.	1745759	2025-11-03	DUFOUR, LOUIS	Paiement de la facture 2025-01 pour la Section des crimes économiques	Police	Activités policières	3 740,18 $	-
MARMEN INC.	DEU64096	2025-11-19	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	AS-202081-8-REMISE À NEUF DE LA POMPE 668-M48-002 DE LA STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 737,55 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	302173	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532132	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 733,07 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14493	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:529816	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 732,12 $	-
HYDRO-QUEBEC	1745987	2025-11-04	MARTEL, DAVID	IN 414710 - Gré à gré - Intervention simple pour éclairage public et travaux	Infrastructures du réseau routier	Réseau de distribution de l'eau potable	3 716,56 $	-
SECURO VISION INC.	DEP50246	2025-09-03	DALLAIRE, DOMINIC	DEP / UDB / LUNETTES DE SÉCURITÉ COLS BLEUS NOUVELLE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 713,12 $	1678603
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU63903	2025-10-09	ARNOULD, GUY	AS-150798-119-ACQUISITION D'ÉTAGAIRES DE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 710,18 $	-
EBI ENVIROTECH INC.	DEP49615	2025-09-23	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Appel de service pour le nettoyage de la chambre d'aqueduc de 70	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 709,34 $	-
RAYTECH ELECTRONIQUE INC.	1749017	2025-11-21	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat d' d équipements radios et	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 705,96 $	-
AIR SEPARATION TECNOLOGIES INC.	DEU64294	2025-11-10	FLEURY, CAROLE	DEEU/LABO/MS/Analyse du potentiel d'explosivité sur la cendre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 700,00 $	-
LALEMA INC.	DEU63893	2025-10-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat chiffon	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 693,93 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20344	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531720	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 692,58 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1737170	2025-09-12	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST -Maro -DM 25-0808// Achat horloge numérique, remplacement	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 692,43 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	DEP51868	2025-10-23	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPC / Interrupteur de niveau à lame vibrante. Elmehdi Alahyane	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 688,22 $	-
MECANIQUE CNC INC.	DEU64240	2025-11-06	FLEURY, CAROLE	IM-170285-42-SUPPORT CNC SORTIE ANCIEN CABINET ET ENTRÉE DU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 686,19 $	-
SPORTS DIX 30 INC.	1737658	2025-09-16	RILLART, STEVE	: SIM - DIVOS | Achat de vêtements et matériels piscines pour intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 680,34 $	-
ROVA PRODUCTS CANADA INC.	1749282	2025-11-24	BEAUCHESNE, JULIE	Achat de casques pour la centrale 911	Police	Communications d'urgence 911	3 677,71 $	-
MAWASHI SCIENCE & TECHNOLOGIE	1749410	2025-11-25	MONTOUR, MARTIN	EF: achat Extra-kit T-Red	Police	Activités policières	3 674,56 $	-
SARAH-JANE TURCOT INC.	1742932	2025-10-16	BIBEAU, CHANTAL	SSIM/ BCO - Service professionnel pour cinq séances suppl. 2025 à 2026	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 674,56 $	-
UNIFORMES LE GRAND (1983) INC.	1740984	2025-10-03	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SIM-DST-BCO 2025 / Altérations d'uniformes pour chefs et pompiers	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 674,56 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEU64238	2025-11-04	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Services externes - SIEMENS - Réparation du variateur FP 9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 $	-
GROUPE SYNETIK INC.	DEP51263	2025-09-02	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Analyse banc passager 287	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 674,56 $	-
C.F.H. SECURITE INC	DEP48874	2025-10-17	DOUCET, MARTIN	BCO2025 BCO Appel de service pour problème avec système incendie ULA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,56 $	-
SERVICE DE GAZ NATUREL CENTRE-VILLE	DEP51500	2025-10-21	DAOUST, YVON	BS / UDO / Entretien annuel et vérification de fonctionnement chaudières	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 671,41 $	-
CODESPEC INC	DEP52288	2025-11-27	DAOUST, YVON	BS / UPC / CORRECTIFS DES DAR (DISPOSITIF ANTI-REFOULEMENT /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 670,32 $	1615878

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HUMANCE INC.	DEU64120	2025-10-27	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU - Élan de gestion DPM (Nedal Kassab, Guillaume Thibault,	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 653,56 $	1590476
HUMANCE INC.	DEP51888	2025-10-23	FREVE, ALEXANDRA	SEAU / DEP / UAT / FORMATION PARCOURS ELAN EN GESTION.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 653,56 $	-
IVCOM INC.	1749586	2025-11-25	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-DST-DM 25-1119 / Mepi // Achat de 800 cintres pour manteau de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 648,31 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1171357	2025-11-05	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT ECRAN MOUSSE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 645,17 $	-
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1748572	2025-11-19	GOYETTE, STEPHANE	SIM-DST / Inventaire / DM 25-1012 // Achat de 180 ruban jaune (ZONE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 637,82 $	-
SANIVAC	1749220	2025-11-24	BROSSARD, LOUIS	Nettoyage Puisard - SGPI Biosphère - Louis	Gestion et planification des immeubles	Musées et centres d'exposition	3 629,57 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1171322	2025-10-28	NEGRONI, ANTOINE	ALTERNATEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 626,12 $	-
CHARRON BOISSE LEVESQUE.	166324	2025-09-25	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - CHARRON BOISSE LEVESQUE.	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 620,07 $	-
GASTIER M.P. INC.	1745165	2025-10-30	GELINEAU, IAN	SSIM/ Achat d un téléviseur pour	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 616,12 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745731	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-Vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 614,61 $	-
LEVEL SIX INCORPORATED	1749229	2025-11-24	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS //Paiement de facture pour le service réparations combinaisons	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 609,67 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51979	2025-10-30	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Réapprovisionnement / Achat de réactif de chlore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 607,90 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51320	2025-09-05	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UDB / Reactif de chlore	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 607,90 $	-
VISIONTEC (2008) LTD	1747914	2025-11-14	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat Kit de détection spécialisés pour intervenants GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 605,27 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1743707	2025-10-22	MANTZAVRAKOS, MYRTA	SENV // Achat de papiers thermiques (imprimantes inspecteurs) - Pour	Environnement	Inspection des aliments	3 600,00 $	-
TOITURE NATURE	1740368	2025-10-01	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Biosphère - Service d'entretien du bassin de pluie en circuit	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 600,00 $	-
CERTIFICATION DIELECTRIQUE M SMITH	DEP51324	2025-09-05	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Service déjà rendu - Test diélectrique gants - EPI réservoirs	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 596,34 $	-
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU64068	2025-10-21	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Achat d'automate pour La Station JR Marcotte	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 596,00 $	-
C.C CONNECTIONS	1737383	2025-09-15	DUFORT, VERONIQUE	Travaux de Câblage au QG	Police	Activités policières	3 595,81 $	-
LEVEL SIX INCORPORATED	1744210	2025-10-24	COURNOYER, FREDERIC	SSIM/ Paiement de facture pour service d'entretien de vêtement d'étanche pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 591,53 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP51584	2025-09-26	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Inspection équipements d'espace clos	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 590,90 $	-
CHAUSSURES BELMONT INC	1740710	2025-10-02	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS// Achat couvres chaussures Neos pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 590,57 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1166023	2025-09-03	CADOTTE, ERIC	RESERVER FOND, RESSORT IDEAL, 4000$, REMPLACER COUSSINET	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 586,86 $	1687670
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP51361	2025-09-09	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UDB / Transmetteur de points de rosée	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 584,80 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20269	2025-09-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531478	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 581,51 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52291	2025-11-27	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Remplacement DEP49959 liquidé - FORFAIT ANNUEL	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 581,34 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEP52152	2025-11-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Réapprovisionnement / Achat de tapis gris	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 577,97 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP52293	2025-11-27	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / REP / Service de transport des génératrices ALT- 301 et 302 - Entente	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 573,66 $	1541004

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1741286	2025-10-06	LECLAIR, GENEVIEVE	SGPMRS // GÀG - Service d'instalation de clôtures de 6 pied pour sécuriser les	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 572,20 $	-
DUMOULIN BICYCLETTES	1749288	2025-11-24	ROBITAILLE, MARYSE	SGPMRS // Achat d un vélo électrique	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 569,57 $	-
SERVICE ENTRETIEN CASTELLO INC.	1749104	2025-11-21	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - 1 Soumission - Disposer mobilier du 15 rue Bernard Est à Montréal	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	3 567,48 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1749738	2025-11-26	MONTOUR, MARTIN	EF: l'achat de 10 sacs de transport pour les carabines des instructeurs.	Police	Activités policières	3 558,97 $	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	de20251107140122	2025-11-07	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	remboursement de recherche et soutien Projet Montréal 2025-07E	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	3 552,83 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1737972	2025-09-18	BEDARD, EMILIE	SENV // Achat de produits pour laboratoire de microbiologie Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	3 550,89 $	1630333
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51392	2025-09-11	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réappro / Ensemble d'entretien pour pompe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 547,97 $	-
IBM CANADA LTEE	1728729	2025-09-15	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Paiement de la facture pour section Surveillance # 92395102 pour	Police	Activités policières	3 546,62 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1742123	2025-10-10	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat des vetements pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 527,58 $	-
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1746663	2025-11-07	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat matériels de piscine pour instructeurs piscine	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 525,49 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1741077	2025-10-03	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat de gants pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 505,80 $	-
ACIER OUELLETTE INC	DEU63942	2025-10-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - RUSH DECANTEUR 27-28 MATERIEL ACIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 505,12 $	-
STERIS CANADA INC	1713158	2025-11-24	LEE, MEI SHEUNG	SENV / BCO 2025 - Montant prévisionnel afin de couvrir les frais des appels	Environnement	Inspection des aliments	3 501,53 $	-
MAINTENANCE FRANÇOIS LACHANCE INC.	DEP48698	2025-11-06	MITSAK, MOHAMMED	BCO2024_BS - UPI / Service de déneigement réservoir DDO-2025 était	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 499,58 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038592	2025-09-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 493,35 $	-
TUBOQUIP	DEU63955	2025-10-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEU / DEEU / Achat rush diverses pièces pour ventilateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 491,55 $	-
GRAVURE ET MANUFACTURIERS PRECISION	DEP52317	2025-11-27	VINCENT, SIMON	SEAU / UAT / Achat de plaques lamicoïdes PEXEP Opérations	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 490,83 $	-
LES EQUIPEMENTS COFA INC.	DEU63601	2025-09-11	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / ACHAT D'OUTILS POUR LES GMP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 480,78 $	-
CUMMINS CANADA ULC	ROS1172758	2025-11-12	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 4000$ A CUMMINS POUR DES TRAVAUX	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 478,77 $	-
PROAX TECHNOLOGIES LTEE	1737062	2025-09-12	BORNAIS, LUC	GAG SENV - Acquisition de quincailleries pour le nouveau panneau automate	Environnement	Protection de l'environnement	3 465,11 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1746409	2025-11-06	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM 25-0869 / Élect./Comm./ Achat de courroies à mousqueton	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 463,54 $	-
ATELIER D'USINAGE JACA INC.	DEU64056	2025-10-20	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 456,19 $	-
VISIONTEC (2008) LTD	1747885	2025-11-14	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Service de maintenance et calibration pour équipements de	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 454,09 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU63834	2025-10-01	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat de coude et adaptateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 453,98 $	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET	101888	2025-10-04	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531898	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 448,59 $	-
AREO-FEU LTEE	1735560	2025-09-03	GOYETTE, STEPHANE	SIM-DST-Hydraulique DM 25-0773 /Paiement de facture pour réparation et	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 445,95 $	-
HEBDRAULIQUE INC.	ROS1172434	2025-11-07	NEGRONI, ANTOINE	MANCHON PROTECTEUR SILICONE-FIBRE 3/4" - 1" - 1"1/2	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 445,69 $	-
ULINE CANADA CORP	1737891	2025-09-17	CLARK, VINCENT	Achat de boite pour l'armurerie	Police	Activités policières	3 445,61 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CGI ENVIRONNEMENT INC.	1735579	2025-09-03	LANDRY, MYRIAM	IN 472910 (GP) - Gré à gré - Inspection d'égout en urgence sur la rue Jean-	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	3 437,56 $	-
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEU63929	2025-10-08	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU - VANNE A DIAPHRAGME IRIS MUCON AC-101 4"DIA. EN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 435,38 $	-
DESHAIES MOTOSPORT INC.	f0098174	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533589	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 428,63 $	-
SANIVAC	1740770	2025-10-02	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV // Services de nettoyage d'urgence d'un déversement dans	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 426,09 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1742753	2025-10-15	ARNAUD, CLEMENT	Autoriser une dépense pour les redevances et la tracabilité des sols	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	3 426,00 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64031	2025-10-16	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 424,82 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	608957	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533082	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 422,37 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14890	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532408	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 420,68 $	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEP50928	2025-11-25	DAOUST, YVON	DEP / UDO / Service entretien périodique des compresseurs 2025/2026	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 418,99 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	1742600	2025-10-15	DE GRAND MAISON, FRANCIS	BRAULT - ACHAT TUYAUX CUIVRE - BAT: 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	3 416,43 $	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET	102620	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533393	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 411,26 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038591	2025-09-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 410,83 $	-
ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATIO	1738696	2025-09-23	PALLU, TATIANE	Réalisation du Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel -	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 400,00 $	-
MULTI PSI INC.	DEU64021	2025-10-16	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / deeu RÉPARATION DE MACHINE À PRESSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 389,44 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1745890	2025-11-04	GAGNON, JEREMI	Accessoires pour les intercoms de porte	Police	Activités policières	3 387,68 $	-
PROLAB SCIENTIFIQUE LTEE	DEP52098	2025-11-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de distributeur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 385,85 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64430	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 385,48 $	-
SERVICE DE GAZ NATUREL CENTRE-VILLE	DEP51497	2025-09-19	DAOUST, YVON	BS / UPC / Entretien annuel et vérification de fonctionnement chaudières	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 383,75 $	-
SOFTCHOICE LP	DEU64534	2025-11-26	ARNOULD, GUY	Seau / Deeu / Support prolongé Windows 10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 382,51 $	-
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1749054	2025-11-21	RODI, SONIA	SMRA // Paiement de facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 378,88 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	DEU62239	2025-10-30	FLEURY, CAROLE	SEAU / DEEU / NG-162226-27-TRAÇABILITÉ DES SOLS - TRACE QUEBEC	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 377,76 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64041	2025-10-17	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - REPARATION DU REDUCTEUR FONTAINE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 376,94 $	-
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1746672	2025-11-07	GAGNON, JEREMI	Achat de bouton PTT	Police	Activités policières	3 374,77 $	-
GEOMOG INC.	1569646	2025-10-28	SHARIFIAN, JABIZ	SGPI - Services professionnels d un	Gestion et planification des immeubles	Matières recyclables - matières	3 369,95 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51434	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / MAG-DEP / REAPPRO / ACHAT DE REACTIF TAMPON.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 368,32 $	-
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU63764	2025-09-23	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de matériel de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 356,42 $	-
CERTILAB INC.	1731588	2025-10-22	HARDING LAMARCHE, KATHY	Analyse coliformes fécaux - Plage Cap-St-Jacques	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	3 355,39 $	-
MAGNUS 1946 PRODUITS CHIMIQUES	1738959	2025-09-23	LAROCHE, LAURENT	SENV / Service de réparation du système neutralisateur pour Des	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 352,03 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOVACONCEPT FORMATION INC.	1740348	2025-10-01	MALETTO, ANNICK	SSIM// Service de formation, concept graphique, production visuel	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 349,14 $	-
NORTHERN MICRO	DEU64322	2025-11-11	ARNOULD, GUY	Achat de 25 écrans pour le mise à niveau Windows 11 - Entente cadre 1654704	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 348,84 $	1654704
URGENCE CLOTURE	1749716	2025-11-26	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Service d'interventions de réparation au niveau des portails de	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 343,85 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1734982	2025-09-08	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE_Vêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 337,57 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	161319	2025-11-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533824	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 337,11 $	-
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1737953	2025-09-17	ARBIC, DENISE	SENV / Réparation urgente de l'autopréparateur pour le labo Crémazie(fournisseur	Environnement	Inspection des aliments	3 333,86 $	-
ULINE CANADA CORP	DEU64148	2025-10-30	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Achat de palettes industrielles en plastique pour l'espace	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 333,59 $	-
COOPER EQUIPMENT RENTALS LIMITED	DEU58817	2025-11-06	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	DEEU / Entretien / Location d'un chariot élévateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 332,99 $	-
OUTILLAGES EXPRESS	1741724	2025-10-15	ROY, ANDREANNE	SEPLV - Achat d'une souffleuse à neige TORO Power Max e26 60V-	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	3 332,31 $	-
FUTECH MONTREAL INC.	1733092	2025-09-08	BORNAIS, LUC	GAG SENV - Acquisition des première partie des composantes internes du	Environnement	Protection de l'environnement	3 330,14 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	ROS1170190	2025-10-17	CHIHAB, TARIK	RESERVER FONDS POUR CHARTRAND FORD POUR UN MONTANT DE 2869.39	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 329,90 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14298	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531525	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 325,52 $	-
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1747527	2025-11-13	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - Le mandat consiste à déménager du mobilier du 5e étagede et	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	3 320,23 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEU64122	2025-10-24	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - DETECTEUR DE H2S ,HONEYWELL HZ278	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 314,46 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN	DEP51308	2025-09-04	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service d'évaluation des particules fongiques totales	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 314,46 $	-
ENVELOPPE LAURENTIDE INC	1744946	2025-10-29	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Services judiciaires - Service d'impression	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 313,51 $	-
BMR DETAIL S.E.C.	1739535	2025-09-26	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS//| Achat de bois pour formation intervenants GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 312,73 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1538739	2025-09-17	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531360	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 304,04 $	-
GROUPE SANTE PHYSIMED INC.	1743003	2025-10-16	MALLETTE, CHANTAL	SENV // Paiement de facture pour le programme de vaccination contre la	Environnement	Protection de l'environnement	3 302,91 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD1167440	2025-11-24	CARIGNAN, MARTIN	384-12007 PO ACHAT DE TRANSMISSION SELON ESTIMÉ	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 301,73 $	-
IDEXX LABORATORIES CANADA	1694507	2025-10-24	ARBIC, DENISE	SENV / Acquisition de matériel pour analyses microbiologiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 300,81 $	-
SYLVAIN GAGNON ORTHOPEDISTE	250825	2025-10-27	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - SYLVAIN GAGNON ORTHOPEDISTE	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 300,00 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	161825	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534157	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 295,67 $	-
SUNBELT RENTALS OF CANADA INC.	1745005	2025-10-29	WAN, HOK	SGPI // Paiement factures pour location infrared heating - période du 30-09-	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	3 294,27 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539206	2025-09-11	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531291	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 294,25 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1166712	2025-09-10	RAHMAT, JABRANE	CARTE DE CONTROLE DE CANON	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 291,11 $	-
VIABILITE INC.	DEP51402	2025-09-11	DAOUST, YVON	BS / UPC / Achat et installation pastille de vibration pour équipement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 290,08 $	-
HEBDRAULIQUE INC.	ROS1172744	2025-11-12	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT ENROULEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 287,89 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP52064	2025-11-05	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de nettoyeur, chiffon.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 287,18 $	-
ARCOPEL ACOUSTIQUE LTEE	1742794	2025-10-17	DE GRAND MAISON, FRANCIS	DE GRAND MAISON - ACHAT DE TUIL PLAFOND - BAT: 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	3 282,94 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170120	2025-10-16	NEGRONI, ANTOINE	RESERVEZ FOND POUR RESSORT IDEAL FACTURE F0208846.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 281,10 $	1646850
CHAOS UNMANNED SYSTEMS	1742209	2025-11-12	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Drone DJI AVATA avec kit complet x 1 pour GTI	Police	Activités policières	3 278,00 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80360	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532286	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 277,87 $	-
ABB INC.	DEP49276	2025-10-20	VENNE, NADINE	DEP / UDB / Un des deux interrupteurs d'entrée d'Hydro-Québec de 25 KV	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 273,51 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39661	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531563	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 269,39 $	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1740639	2025-10-02	EZZAHER, DRISS	Formation pour l'équipe DDGPP.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 266,16 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39653	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531532	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 261,34 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU63550	2025-09-08	BERNARD, DOMINIQUE	seau / Deeu / POMPE DOSEUSES HYPOCHLORITE CIRCUIT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 257,05 $	-
THOMSON REUTERS	1736877	2025-09-11	MONTOUR, MARTIN	Dépenses 2024: Achat 20 codes en Nov 2024 & Renouvellement Sep 24 @	Police	Activités policières	3 251,18 $	-
9521-7535 QUEBEC INC.	2275	2025-10-04	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532048	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 244,47 $	-
ULINE CANADA CORP	1746573	2025-11-06	TABOR, ISABELLE	Pour paiement de la facture 16990839. Achat de casier	Police	Activités policières	3 240,23 $	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET	102868	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533391	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 238,51 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WAJAX LTEE	DEU64003	2025-10-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 236,80 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU63672	2025-09-17	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition pieces entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 233,53 $	-
LESLIE EMERGENCY VEHICLES LTD.	1741149	2025-10-06	GAGNON, JEREMI	Réparation de Dock Havis	Police	Activités policières	3 227,22 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU64452	2025-11-21	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE ELECTRIQUE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 225,75 $	-
B.E.S.T. GESTION DE FOULES CANADA S.E.N.C.	1736609	2025-09-10	PEARSON, DANIELLE	V/Services de surveillance avec vehicule - Patrimoine en fête- 150e - 13-14	Verdun	Autres - activités culturelles	3 223,38 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39678	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532175	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 220,30 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	304613	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534164	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 218,86 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539362	2025-10-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532434	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 218,17 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1169217	2025-10-08	RAHMAT, JABRANE	PIECE CAMION INCENDIE # 347-19113	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 215,81 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE	1736631	2025-09-10	LAFONTAINE, ERIC	Réparation F-162037 Cannabis	Police	Activités policières	3 212,71 $	-
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEU64553	2025-11-28	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Renouvellement de l'abonnement annuel Vault	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 212,62 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1168202	2025-09-25	NEGRONI, ANTOINE	ACTUATOR VGT CUMMINS L9. 74353083	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 209,26 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1166451	2025-09-10	CHARRON, DANIEL	ACTUATEUR TURBO	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 209,26 $	-
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1743042	2025-10-16	COSTA, CATHERINE	SENV / Offre de service pour une formation concernant l'intervention de	Environnement	Protection de l'environnement	3 207,36 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20912	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533110	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 201,46 $	-
MU	1743077	2025-10-21	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - Réalisation de trois murales d'Art dans les nouveaux locaux pour	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	3 196,00 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80417	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532226	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 190,32 $	-
LES TRANSPORTS LACOMBE INC	1745387	2025-10-30	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - 5 soumissionnaires - 4 soumissions recu - Ateliers Viau - Réfection des	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	3 188,80 $	-
9492-9734 QUEBEC INC	178848	2025-09-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531402	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 186,38 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU64470	2025-11-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Capteur de température haute précision Pt100 intégré au système	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 184,28 $	-
WAJAX LTEE	DEU63987	2025-10-14	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 183,27 $	-
MELISA LAROCQUE	cmmtl031a033	2025-09-18	ZATSARNAYA, YELENA	SERV. TECH. JURIDIQUES - TRANSCRIPTIONS & STÉNOGRAPHIE	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 179,55 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038658	2025-09-18	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 172,09 $	-
SOLMATECH INC.	1031352	2025-09-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - SOLMATECH INC. - 1031352	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 170,62 $	-
DEMENAGEMENT PERFORMANCE (PMI)	1740443	2025-10-01	TABOR, ISABELLE	Pour le déménagement du 5000 rue d'Iberville	Police	Activités policières	3 164,85 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1744828	2025-10-28	GELINEAU, IAN	SSIM/ Service d'installation du PICOCELL au 4040, avenue Du Parc - Câbles 4	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 162,20 $	-
SECURITE LANDRY INC	1737948	2025-09-17	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS //Achat d équipements spéciale et	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 157,94 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64042	2025-10-17	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - Projet gasket modele 8600 Ultrapac Précoupé	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 157,18 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE SANYVAN INC.	1737070	2025-09-12	BORNAIS, LUC	SENV / Service pour le nettoyage du bassin sud suite au grosse pluie estival	Environnement	Protection de l'environnement	3 149,62 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1174207	2025-11-26	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 3000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 149,62 $	1687670
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1173581	2025-11-20	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 3000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 149,62 $	1687670
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170872	2025-10-23	NEGRONI, ANTOINE	RESERVER DES FONDS DE $ A RESSORT IDEAL POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 149,62 $	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170870	2025-10-23	NEGRONI, ANTOINE	RESERVER DES FONDS DE $ A RESSORT POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 149,62 $	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170860	2025-10-23	NEGRONI, ANTOINE	RESERVER DES FONDS DE $ A RESSORT IDEAL POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 149,62 $	1646850
TELUS COMMUNICATIONS INC.	de20250917113334	2025-09-17	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	3 149,62 $	-
BELL EXPRESSVU INC	1745379	2025-10-30	GAGNON, JEREMI	Frais de TV Bell Express Vu	Police	Activités policières	3 149,62 $	-
LA COOP STE-MARTHE	1695649	2025-09-08	RICHARD, PASCAL	Factures 2025 / Équipements pour écurie - Cavalerie SPVM	Police	Activités policières	3 149,62 $	-
9507-3425 QUEBEC INC.	1695645	2025-09-24	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Factures 2025 / Forfait prépayé pension K9, Rive-Nord	Police	Activités policières	3 149,62 $	-
IGO INC	DEU63502	2025-09-02	KOHLER, RODOLPHE	BC OUVERT - ENTENTE 1644906 - Bottes de sécurités DPM 2025	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 149,62 $	-
EBI MONTREAL INC.	DEU61602	2025-11-14	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / Location d'un conteneur pour les Opérations	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés -	3 149,62 $	-
LA PRESSE INC.	1735913	2025-09-05	PEARSON, DANIELLE	V/Publicité dans La Presse pour le projet Patrimoine en fête dans le cadre du 150e	Verdun	Autres - activités culturelles	3 149,62 $	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	DEU63563	2025-09-10	KOHLER, RODOLPHE	Seau / Deeu / Paiement 3 factures formations ETS - DPM - Alexandra, Sofiane	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 140,18 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PLONGEE CPAS	1743006	2025-10-16	CAYA, MARCO	Achat CPAS pour le GTI	Police	Activités policières	3 140,11 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc79924	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531252	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 137,75 $	-
LES EMBALLAGES CROWN	1719214	2025-09-18	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Nouveau sac F560-67	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 133,25 $	-
GLT + INC	1692189	2025-09-03	DARCY, PENELOPE	ENTENTE 1567664 - Services professionnels d'économiste de la	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	3 129,94 $	1567664
PREMIER CONTINUUM INC.	1743440	2025-10-20	MALETTO, ANNICK	SSIM // Frais d'inscription de Philippe McCready à la formation Formation CBCI -	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 123,38 $	-
PREMIER CONTINUUM INC.	1743069	2025-10-16	MALETTO, ANNICK	SSIM/ Frais d'inscription de Melina Planchenault à la Formation CBCI - 3-6	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	3 123,38 $	-
INDUSTRIES DESORMEAU INC.	DEP51902	2025-10-27	NEBACH, ABDELLAH	DRE / SIA / Paiement de facture / Boulonnerie pour vanne à Pte-Claire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 122,72 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14761	2025-10-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531849	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 121,53 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039389	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 116,87 $	-
ALBECO INC.	DEU63618	2025-09-12	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition reappro magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 116,56 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1173731	2025-11-26	CHARRON, DANIEL	EGR VALVE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 116,51 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1166950	2025-09-15	BLOUIN, BERTRAND	SOUPAPE POUR LA RECIRCULATION DES GAZ MOTEUR POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 116,51 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011800	2025-09-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531822	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 116,18 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14757	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531561	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 107,89 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011767	2025-09-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531340	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 106,79 $	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP52290	2025-11-27	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat de tubes aluminium et tubes ancrage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 106,12 $	-
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP49042	2025-11-05	MITSAK, MOHAMMED	BS / UPI / MP 1A UPI Pont-Roulants et Monorails et outils de levage -EXT	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 105,01 $	-
DORSON LTEE	1749869	2025-11-27	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de matériels pour intervenants GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 104,49 $	-
VIABILITE INC.	DEU64018	2025-10-16	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / VIABILITE INTERVENTION VIBRATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 103,82 $	-
MDL ENERGIE INC.	DEP48668	2025-10-20	DALLAIRE, DOMINIC	DEP / UDB / Travaux sur le transformateur à sec 2000 kVA	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 103,43 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1173077	2025-11-21	BLOUIN, BERTRAND	Tringleries pour système d'essuies glace, appareil 347-14292	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 101,77 $	-
OXOID COMPAGNY	1750023	2025-11-27	ARBIC, DENISE	SENV / Achat de Matériel et réactifs de laboratoire microbiologie pour	Environnement	Inspection des aliments	3 100,05 $	-
MOTEURS ELECTRIQUES A.C.-D.C. ENR.	1740733	2025-10-02	BORNAIS, LUC	GAG SENV - Service de réparation de la pompe tsurumi tel que soumission	Environnement	Protection de l'environnement	3 097,13 $	-
PROTECTION INCENDIE METROPOLITAIN	1741362	2025-10-07	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - 911 temporaire - Intervention suite à une alarme incendie.	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	3 097,13 $	-
PHILIPPE F. TURCOTTE	1696155	2025-11-19	RICHARD, PASCAL	Factures 2025 / Soins de forgeron pour tous les chevaux de la Cavalerie du	Police	Activités policières	3 097,13 $	-
CADEX INC.	1741524	2025-11-03	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Appui arme tireur d'élite GTI	Police	Activités policières	3 094,26 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745564	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 092,62 $	1643722
COFOMO INC.	1709337	2025-09-08	BELLACHE, YASMINA	SAPP/ Accompagnement en gestion de changement pour le projet de	Approvisionnement	Gestion de l'information	3 089,72 $	1681462

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CUMMINS CANADA ULC	ROS1170537	2025-10-27	CHARRON, DANIEL	ENSEMBLE ACTUATEUR DE TURBO	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 087,43 $	-
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEP52204	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Contre Pression pour inventaire. Rémi Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 082,92 $	-
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	DEU64431	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition sel reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 082,33 $	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	DEU63909	2025-10-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Huile et graisse	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 078,61 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	DEU63624	2025-09-12	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - ACQUISITION DE PRODUIT CHIMIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 078,36 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1167133	2025-09-16	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE PIÈCE POUR POMPE A	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 073,14 $	-
LOCATION DIONNE INC.	DEU64392	2025-11-18	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / deeu vidange du dessableur#1 18 novembre 2025	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 069,83 $	-
LOCATION DIONNE INC.	DEU63542	2025-09-04	HAMEL, SIMON	Seau / Deeu / Pell Dionne pour vidange du dessableur#1 le 16	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 069,83 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016390	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531536	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 068,55 $	-
CLOTURES SPEC II INC.	1740351	2025-10-01	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV // Paiement de facture pour la réparation et fourniture de traverses	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 065,63 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016386	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531535	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 059,86 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1161694	2025-10-01	DESJARDINS, LOUISE	INJECTEUR AVEC LE O-RINGS	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 044,91 $	-
BIDIBIDI INC	1746888	2025-11-10	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM 25-1035 / /Achat de 20 Trousses	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 044,64 $	-
MARMEN INC.	DEU63945	2025-10-08	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition corps de broyeurs reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 044,64 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LIFTOW LIMITED	DEP52171	2025-11-17	FREVE, ALEXANDRA	DEP / UAT / FORMATION INITIALE PLATEFORME-NACELLE - LIFTOW.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 044,64 $	-
ROVA PRODUCTS CANADA INC.	1744561	2025-10-27	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de casque pour la centrale 911.	Police	Communications d'urgence 911	3 042,53 $	-
CANADIAN TACTICAL AND OPERATIONAL	1742901	2025-10-16	TABOR, ISABELLE	Achat de garrot pour blessure par balle	Police	Activités policières	3 042,46 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	DEU56298	2025-11-04	FORTIN, LUC	DPM / BCO POUR COUVRIR LES FRAIS DE TELEPHONIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 041,95 $	1408829
TECHNO FEU INC	ROS1170421	2025-10-21	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT TAIL SHAFT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 038,81 $	-
TELECON INC	1745852	2025-11-05	POULIN, MYRIAM	SGPI - Entente 1613723 - Travaux de câblage structuré télécommunication	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	3 038,73 $	1613723
SYSTEM PLUS	1746147	2025-11-05	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV / Achat de consommables de laboratoire pour Labo	Environnement	Traitement des eaux usées	3 036,24 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016492	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533309	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 034,80 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160535	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532364	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 032,37 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1540402	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533312	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 030,51 $	-
FUGESCO INC.	DEU64232	2025-11-04	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - JOINT "PNEUMOSTOP" # 2 (POUR JOINT M-7495-D	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 028,89 $	-
MERSON AUTOMOTIVE INC.	160237	2025-11-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533886	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 028,08 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039386	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 025,74 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039385	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 025,74 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038451	2025-09-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier BEI :	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 025,74 $	-
REMATECH DIVISION BREMO	DEU63654	2025-10-23	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	REPARER BOISSEAU DE VALVE DEZURIC (24 au total)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 022,36 $	-
RESTAURANT BOUSTAN	1747862	2025-11-14	RODRIGUE, STEPHANE	Facture Boustan - Journée de formation poste du PDQ26 - 30 octobre 2025	Police	Activités policières	3 021,96 $	-
MENUISERIE DES PINS LTEE	1745756	2025-11-03	PRAMATAROV, IVAN	SGPI / Aménager les bureaux 150 et 160 de la division des normes	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	3 019,55 $	-
COFFRES-FORTS C.B. 2000 INC.	1735633	2025-09-04	FILLION, MAUD	SENV // Paiement de facture pour le Service d'ouverture d'un coffre-fort	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 017,74 $	-
MOTEURS ELECTRIQUES A.C.-D.C. ENR.	1736740	2025-09-11	BORNAIS, LUC	SENV / Remplacement le moteur du ventilateur pour le bâtiment K1 et K2	Environnement	Protection de l'environnement	3 004,74 $	-
PRISME TECHNOLOGIES INC.	1743285	2025-10-20	SAGNA, SAFIETOU	SENV/ Paiement de facture pour un achat de billets de pesée - CESM	Environnement	Matières recyclables - matières	3 001,96 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251125133719	2025-11-25	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	3 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251114105222	2025-11-14	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	3 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251105101659	2025-11-05	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	3 000,00 $	-
PSI PROLEW INC	DEP51811	2025-11-18	DAOUST, YVON	UPC / Réparation pompe PS1_ RPC	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 995,29 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP52162	2025-11-17	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPP / FDK-083G4330 - SIEMENS - ML, Guy Jr	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 994,60 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP51287	2025-09-03	NEBACH, ABDELLAH	BS / UAT / DA pour remplacer la DA A171301 _ FDK-083G4330 - SIEMENS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 994,60 $	-
WAINBEE LIMITEE	DEU64539	2025-11-27	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Achat de kit de charge pour remplissage azote	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 992,14 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU64325	2025-11-11	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATERIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 985,94 $	-
APEX PRECISION INC.	DEU64011	2025-10-15	NEBACH, ABDELLAH	DEEU / Guide pour cadre, anneau pour cone	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 978,73 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1166311	2025-09-20	BLOUIN, BERTRAND	Ensemble de cinq (5) cadrans pour le tableau de bord, appareil 337-16808	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 978,69 $	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN	DEP52061	2025-11-05	GABRIEL, MARIE-ANNE	24U45 SP01 Usine Atwater évaluation des matériaux dans l'entretoit de la salle	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 976,40 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38556	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 975,18 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1743844	2025-10-23	NOEL, ANNE-MARIE	Achat de manteaux hiver - Cadet Hiver - SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 974,03 $	1643722
VUSITEC INC.	DEP51463	2025-09-17	DOUCET, MARTIN	BS / UDB / Fabrication de tuyau de sortie pour la nouvelle pompe en A/I	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 971,14 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039407	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 969,89 $	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE	DEU64491	2025-11-25	BERNARD, DOMINIQUE	FORMATION SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 967,50 $	-
SITE INTEGRATION PLUS INC.	DEP51747	2025-10-09	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPP / projet portillon Bat.Admin (OUVERTURE A	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 964,64 $	-
APEX PRECISION INC.	DEU61715	2025-09-19	GAGNE, JOHANNE	Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 961,55 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	607992	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532693	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 961,11 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39669	2025-10-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531851	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 958,55 $	-
ATKINSREALIS CANADA INC.	1745400	2025-10-30	LANDRY, MYRIAM	SP 504301 - Gre a Gre-158-001 - Maintien de circulat pour la réalis de divers	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	2 953,30 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FOURGONS LECLAIR INC	37930	2025-09-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531755	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 949,90 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1173057	2025-11-14	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE VGT ET PIÈCE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 939,88 $	-
CEGEP MARIE-VICTORIN	1749034	2025-11-21	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM-Paiement de la facture pour la session préparation à la retraite -	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 939,65 $	-
FORMATION C.C.	DEU64200	2025-10-31	BERNARD, DOMINIQUE	FORMATION INSTRUCTEUR CARISTE ET PONT ROULANT 12-13	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 939,65 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64160	2025-10-29	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / remettre à neuf un cylindre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 939,65 $	-
CINTAS CANADA LIMITEE	DEP51315	2025-09-04	GODIN, DANIEL	BCO2025 / SIA / Location, entretien et réparation de vêtements de protection	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 939,65 $	1726090
WOLSELEY CANADA INC.	1744665	2025-10-28	DE GRAND MAISON, FRANCIS	BRAULT - ACHAT DE KIT D'EXPANSION BAT : 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 939,43 $	-
BOULET LEMELIN YACHT INC.	1738251	2025-09-19	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS // Achat d équipements spéciale	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 933,30 $	-
ROTORK CONTROLS (CANADA) LTD.	DEU63005	2025-09-11	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - SESB-0720250006-6-AJOUT D'UNE CARTE À RELAIS À	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 931,25 $	-
ROULEAUX DE PAPIER & RUBANS J.L. INC.	1737352	2025-09-15	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ // Achat de rouleaux thermiques pour imprimante portative- rouleaux	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 929,15 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39698	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532410	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 925,39 $	-
9217-2089 QUEBEC INC.	045390	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532888	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 922,45 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539432	2025-10-29	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532840	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 921,24 $	-
FUTECH MONTREAL INC.	DEP52178	2025-11-18	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UPI / Achat de plaque de circuit arrière	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 921,07 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPORTS DIX 30 INC.	1748913	2025-11-20	COURNOYER, FREDERIC	SSIM/ Achat de 20 combinaisons Level 6 Vulcan Uni Suit pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 918,65 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP51831	2025-10-16	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UAT / ACHAT D'UNE LAMPE FRONTALE PETZL PIXA 3 E78CHB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 918,65 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1165831	2025-09-02	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 5000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 918,50 $	1687670
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU64348	2025-11-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - CELLULE DE DÉTECTION DE GAZ EXPLOSIF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 915,51 $	-
CHOQUETTE-CKS INC.	1745648	2025-11-03	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Paiement facture 6219615 pour remplacement ressorts	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 915,04 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1735797	2025-09-04	BEDARD, EMILIE	SENV / Achat de matériel de laboratoire (réactif diagnostic, compte-gouttes,	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 914,26 $	-
BIDIBIDI INC	1748041	2025-11-17	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Fournitures médicales / DM 25-0969 / /Achat de trousses	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 913,40 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160556	2025-10-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532389	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 910,34 $	-
GARAGE DEGUIRE INC	35040	2025-11-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533192	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 908,37 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD1169426	2025-10-09	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	384-12007 FOURNIR PO POUR TRAVAUX DATANT DE MARS 2025 A LA	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 900,62 $	-
MAISON LA VIGILE	1735438	2025-09-03	LEMAY, LINE	Frais de séjour pour V25-0062 16 juillet au 14 août 2025	Police	Activités policières	2 900,00 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1171744	2025-11-07	BLOUIN, BERTRAND	Support de DPF pour appareil 337-15142	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 897,99 $	-
SECURITE LANDRY INC	1742148	2025-10-10	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de cordage pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 894,52 $	-
CONTOUR D'IMAGE INC.	1744200	2025-10-24	GOYETTE, STEPHANE	SSIM- DST- Menuiserie DM 25-0965/ Achat de fourniture personnalisée	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 874,03 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP50896	2025-09-23	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat de joint torique, amplificateur, débitmètre pour ozone	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 870,10 $	-
SOFTCHOICE LP	1741652	2025-10-08	PERSAND, MARIE MICHAELLA	DGA / Achat du logiciel Hootsuite pour les médias sociaux - 15 oct 2025 au 14	Police	Activités policières	2 867,40 $	-
PROAX TECHNOLOGIES LTEE	1736139	2025-09-08	BORNAIS, LUC	SENV // Achat d'une imprimante pour identification des	Environnement	Protection de l'environnement	2 863,52 $	-
STOEGER CANADA (1990) LTD	1745287	2025-10-30	CLARK, VINCENT	Achat de grenades	Police	Activités policières	2 859,23 $	-
SERRURIERS AMHERST INC.	1739276	2025-09-25	LALIBERTE, SIMON	Achat de clés pour centre de détention	Police	Activités policières	2 858,28 $	-
MOBILTEX DATA LTD.	1747917	2025-11-14	COTE, JEAN-FRANCOIS	SEAU / Acquisition d'un enregistreur de données transitoires conçu pour	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 854,95 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP51365	2025-09-10	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UAT / SELLETTES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 850,53 $	-
BELANGER LONGTIN INC.	52539	2025-11-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER LONGTIN INC. - 52539	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 850,41 $	-
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	1741386	2025-10-08	DE GRAND MAISON, FRANCIS	DE GRAND MAISON - ACHAT DE MATERIAUX MENUISERIES BAT : 1920	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 849,98 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	38839	2025-11-24	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 849,10 $	-
SANIVAC	1736007	2025-09-08	FILLION, MAUD	SENV / Service de nettoyage et de déblocage de deux puisards d'eaux de	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 847,26 $	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP51408	2025-09-11	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réappro / Achat d'accouplement souple	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 845,16 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016222	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531538	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 835,71 $	-
DAFCO FILTRATION GROUP	DEP52180	2025-11-18	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de filtres à air, à	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 833,15 $	1739850

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPOSITES IDEAL INC.	DEP51400	2025-09-11	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPPRO / Tests d¿ arrachements sur paroi	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 829,41 $	-
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC	096233	2025-09-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531860	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 825,39 $	-
KI-AI! CONSEILS RH INC.	1740566	2025-10-02	COSTA, CATHERINE	SENV / Atelier de Formation - Offre de service d'Introduction à la méthode	Environnement	Protection de l'environnement	2 825,21 $	-
RONA INC	1736501	2025-09-11	LABOS, COSTAS	OUEST GESTION DE PROJETS AGGLO ACHAT LES ELECTRO	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 822,60 $	-
ACIER TAG / RIVE-NORD	DEU63509	2025-09-03	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	seau / Deeu /*ACHAT* ROND INOX 304 7" X 24"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 818,92 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016490	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533304	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 818,21 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1748131	2025-11-20	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 817,71 $	1643722
ST-PIE HYDRAULIQUE	ROS1173485	2025-11-19	BERGEVIN, STEPHANE	RESERVER DES FONDS DE 3000$ A STE-PIE HYDRAULIQUE POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 813,34 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1169627	2025-10-10	NEGRONI, ANTOINE	VGT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 808,42 $	-
COURROIES CVS	DEU63676	2025-09-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de courroie à bande	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 802,37 $	-
COURROIES CVS	DEU64268	2025-11-06	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition courroie reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 802,03 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53316	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53316	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 800,08 $	-
ALBERT ELLIOT	1717178	2025-11-14	VILLENEUVE, SERGE	SSIM/ BCO 2025 - Service de photographie pour les cérémonies de promotion	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 800,00 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539083	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532399	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 798,88 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9280-3899 QUEBEC INC.	39687	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532184	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 797,30 $	-
SERRURIER A. BRISSON INC.	1744036	2025-10-23	BOUCHERK, RAMDANE	SGPI // Paiement facture 104427 pour changer poignée et gâche de porte.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 795,82 $	-
BATTERIES DIXON INC.	1743542	2025-10-21	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Commande de batteries Dixon pour le GTI.	Police	Activités policières	2 795,38 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1742824	2025-10-23	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtement et accessoire Rapp octobre -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 791,34 $	1643722
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES	1737155	2025-09-12	CARON, CHARLES	SMRA // Paiement de facture - Paiement de TVQ pour achat de véhicule neuf	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 787,62 $	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET	102574	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533392	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 785,54 $	-
KI-AI! CONSEILS RH INC.	1736464	2025-09-09	MANTZAVRAKOS, MYRTA	SENV // Formation pour 30 inspecteurs - "Soutenir la santé psychologique de son	Environnement	Inspection des aliments	2 785,00 $	-
LALEMA INC.	DEU64184	2025-10-30	NEBACH, ABDELLAH	Seau/ Deeu / acquisition produits reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 783,76 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	603069	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531147	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 779,66 $	-
COMPUGEN INC.	1750079	2025-11-27	DUGUE, MARIE	HP CAG B04 HP Zbook X G1i 16et HP 280W Ultra Dock G6	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 778,24 $	-
9480-9175 QUEBEC INC.	ROS1168030	2025-09-24	CADOTTE, ERIC	FOURNIR P/O POUR PAYER FACTURE 002744 POUR INSPECTION ET	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 776,43 $	-
GARAGE DEGUIRE INC	34981	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532173	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 763,91 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1150960	2025-09-02	NEGRONI, ANTOINE	POMPE LEVAGE DE CABINE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 762,79 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	1741262	2025-10-06	BEAUPARLANT, MARTIN	GAG SENV - Acquisition de solution chimiques et de produits de laboratoire pour	Environnement	Traitement des eaux usées	2 752,77 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CODESPEC INC	DEP49353	2025-11-13	LECUYER, MARC-ANDRE	Généré par le réapprovisionnement 2025-02-27 06:05.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 752,52 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039383	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 750,67 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251009140224	2025-10-09	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 750,00 $	-
CUMMINS CANADA ULC	ROS1172849	2025-11-12	CHARRON, DANIEL	ACTUATUER DE TURBO	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 745,23 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1172125	2025-11-05	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT VGT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 740,82 $	-
CDW CANADA CORP.	1748229	2025-11-18	NUNES, DEMIS	STI // 78045 - Achat de 2 PDU (power bar intelligente, administrable à distance)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 733,06 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1167848	2025-09-23	RAHMAT, JABRANE	POMPE DE CABINE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 729,08 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1167101	2025-09-17	CHARRON, DANIEL	#6382091RXCUM, ACTIONNEUR DE TURBO	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 727,13 $	-
ARTOPEX INC	1743189	2025-11-03	RODI, SONIA	SGPI - Lot B - Fourniture et installation des fauteuils collaboratifs pour aménager	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	2 722,66 $	1679879
CHOQUETTE-CKS INC.	1747857	2025-11-14	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Paiement facture 6223102 pour changer élément du four et 4 infinit	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 721,40 $	-
METAL M-PACT INC.	DEU63824	2025-09-29	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Achat de plaque d'acier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 721,28 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1173555	2025-11-19	NEGRONI, ANTOINE	pompe levage cabine	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 721,06 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1172856	2025-11-13	CHARRON, DANIEL	ACTUATEUR VGT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 720,54 $	-
DHC AVOCATS INC.	215805	2025-09-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - DHC AVOCATS INC. - 215805	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 715,24 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51648	2025-10-02	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réappro / Achat de kit réactif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 712,14 $	-
HYDRO-QUEBEC	DEU63663	2025-09-19	ST-DENIS, HUGO	SC-181479-19-BRANCHEMENT HQ POUR LE CHANTIER - DE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 708,68 $	-
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU63950	2025-10-08	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - BUSE DE LAVAGE SPRAYING SYSTEM CO.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 704,19 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1168984	2025-10-06	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'UN VGT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 699,24 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1165824	2025-11-13	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 5000$ A RESSORT IDEAL POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 698,81 $	1687670
FOTOWARE AS	1736032	2025-11-28	JODOIN, JULIE	SEPLV - Service de maintenance des licences de logiciel FotoStation	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 698,12 $	-
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP49045	2025-11-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS / UPC / MP 1A UPC RPC Monorails, Pont-Roulant et Outils de levage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 695,55 $	1631066
KATHY SIMARD, AVOCATE	1113	2025-09-18	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - KATHY SIMARD, AVOCATE - 1113	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 693,46 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1168289	2025-09-29	BLOUIN, BERTRAND	Manette sans fil pour contrôle du canon , appareil 347-14304	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 684,98 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1748143	2025-11-17	LAROCHE, LAURENT	SENV // Approvisionnement de produits chimique microbiologique pour labo	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 682,22 $	1672578
EBI MONTREAL INC.	1719197	2025-10-10	LAFONTAINE, MARIE	SGPMRS // Services techniques de fourniture de	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	2 677,18 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20682	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532615	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 674,65 $	-
SPECIALITE BOYAUX QUEBEC	DEP52319	2025-11-27	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Achat d'adaptateur, étiquettes, viroles, attaches,	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 673,56 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160277	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531174	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 672,33 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOGISTIK UNICORP INC.	1745731	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-Vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 670,47 $	1643722
PNEUS RATTE INC.	br1539477	2025-10-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532447	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 664,94 $	-
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU63795	2025-09-25	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / AUTOMATE GE VERSAMAX, IC200CPU05.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 663,95 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP50877	2025-09-08	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / Calibration des instruments de mesure électrique UAT	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 662,47 $	-
MACPEK INC.	1742612	2025-10-15	CABALLERO, PATRICIO	pièces pour préparation Ford Explorer SPVM chez Équipement SH.	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 660,49 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	DEU64219	2025-11-03	BAOUANE, FATIMA	SEAU / DEEU / REAPP / Achat de filtre en céramique complet avec deux joints	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 660,38 $	-
LEVITT-SAFETY LIMITED	DEU64547	2025-11-27	FLEURY, CAROLE	DEEU / LABO / SR - ABSORBANT-NEUTRALISANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 659,59 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016406	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531554	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 657,23 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	301221	2025-09-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531815	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 656,50 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1170174	2025-10-17	NEGRONI, ANTOINE	Ressort d¿horloge,Colonne de direction / COUSSIN GONFLABLE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 648,95 $	-
VIABILITE INC.	DEP50812	2025-10-21	DAOUST, YVON	SEAU / UPC / Route de vibration usine pointe claire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 645,69 $	-
BOUTIQUE TOUT POUR LE DOS	1749306	2025-11-24	CLOUTIER, MARIE-JOSEE	Achat de bureau ergonomique	Police	Activités policières	2 645,68 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	MAD1166860	2025-09-11	BALTHAZAR, JAMES JONATHAN	184-08467 PO A LA DEMANDE DE MARTIN DESGAGNÉ POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 645,21 $	-
SPINELLI HONDA	hocs257804	2025-11-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533901	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 644,34 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9280-3899 QUEBEC INC.	39702	2025-11-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533077	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 642,17 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016461	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532172	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 640,03 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14889	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532407	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 637,51 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53241	2025-09-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L. / LLP - 53241	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 635,19 $	-
MOTION CANADA	DEP52160	2025-11-17	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Achat de ventilateurs d'espace clos	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 635,18 $	-
TELECON INC	1743337	2025-10-20	POULIN, MYRIAM	SGPI - Entente # 1613723 - Recencement du cablâge structuré télécommunication	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	2 634,93 $	1613723
ECOLAB TM	1735750	2025-09-04	DOZOIS, JONATHAN	SSIM- DST- MEPI DM 25-0803/ Achat de baril (55 gal.) de détergent "E-Max".	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 633,11 $	-
ECOLAB TM	1735750	2025-11-03	DOZOIS, JONATHAN	SSIM- DST- MEPI DM 25-0803/ Achat de baril (55 gal.) de détergent "E-Max".	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 633,11 $	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1741510	2025-10-07	DOZOIS, JONATHAN	SSIM-BND P4 / Caserne # 56 / Achat de produits sanitaires et d'entretien pour	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 631,01 $	1719846
GLOBAL INDUSTRIAL CANADA INC	DEP52292	2025-11-27	DOUCET, MARTIN	BS / ULA / Commande pour l'espace mécanicien. Christopher Bennett	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,98 $	-
MOURANI-CRIMINOLOGIE	5	2025-10-03	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. aff. civiles - Mourani-criminologie - Dossier # 22-001813 & 22-002087 /	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 624,69 $	-
MOURANI-CRIMINOLOGIE	4	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MOURANI-CRIMINOLOGIE - 4	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 624,69 $	-
MOURANI-CRIMINOLOGIE	3	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - MOURANI-CRIMINOLOGIE - 3	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 624,69 $	-
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON & CIE	1748452	2025-11-18	BOUSSIKI SOM, STEVES	DEV / Paiement de facture. Réaliser une analyse rigoureuse de la	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	2 624,69 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE STAR SUITES INC	1735843	2025-09-05	DARCY, PENELOPE	GAG SGPI - Réfection de la dalle de l'entrée des policiers et la salle de tir du	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	2 624,69 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1749284	2025-11-24	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de sacs de transport pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,69 $	-
QUEBEC LINGE	DEP50114	2025-10-08	GABRIEL, MARIE-ANNE	DEP / UAT/ Division Infrastructures / BCO2025 Gré à gré pour location et	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 $	-
SERVICE DE FREINS MONTREAL LTEE	ROS1169721	2025-10-15	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER MADISON, CAMION INCENDIE, ACHAT HUB DE ROUE &	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 624,18 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc79530	2025-09-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531569	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 622,73 $	-
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU63875	2025-10-03	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / appel de service	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 622,06 $	-
STANEX INC.	DEP52080	2025-11-06	TISSEUR, YANNICK	BS / UPI / Inspection annuelle système alarme incendie- 2025	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 619,44 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1167629	2025-09-27	BLOUIN, BERTRAND	Moteur de rotation de canon et receveur 2.4 GHz pour appareil 338-20235	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 616,28 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64157	2025-10-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - ENSEMBLE GUIDE CADRE COULISSANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 614,19 $	-
LES EMBALLAGES CROWN	1748091	2025-11-18	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-SAC DE SANTE CANADA	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 611,04 $	-
DESCHENES & FILS LTEE	1743092	2025-10-17	DE GRAND MAISON, FRANCIS	DE GRAND MAISON - ACHAT DES RACCORDS DE PLOMBERIE - BAT:	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 610,04 $	-
9492-9734 QUEBEC INC	178870	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531636	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 609,96 $	-
AREO-FEU LTEE	1729805	2025-10-09	GOYETTE, STEPHANE	SSIM- DST- Hydraulique DM 25-0536 à DM 25-0538/ Achat de pièces	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 609,51 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80415	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532282	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 602,01 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9480-9175 QUEBEC INC.	ROS1168023	2025-09-24	MOMY, PATRICK	FOURNIR P/O ET PAYER FACTURE 002743 ENTRETIEN (MT SERVICE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 601,28 $	-
9217-2089 QUEBEC INC.	045819	2025-11-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533930	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 598,91 $	-
SOLOTECH INC	1736469	2025-09-09	CLOUTIER, MARIE-JOSEE	Travail (3 jours) pour installation du Vuwall au CCTI	Police	Activités policières	2 598,44 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016474	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532411	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 596,39 $	-
CONVAL QUEBEC	DEU63933	2025-10-08	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat de valve pour bassin à vide Nord et Sud	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 591,09 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20701	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532231	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 589,81 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mon00005228	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - REVAY ET ASSOCIES LIMITEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 587,94 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011814	2025-09-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531784	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 585,77 $	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1747368	2025-11-12	BUTEAU, FRANCOIS	Projet Louvain - Location génératrice, selon facture 325011386	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 585,63 $	-
THOMSON REUTERS	1738865	2025-09-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de factures. Poursuites pénales & criminelles. Frais	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 584,00 $	-
SYSTEM PLUS	1741949	2025-10-09	BEAUPARLANT, MARTIN	GAG SENV - Acquisition Precleaned Amber Glass. Labo Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	2 583,48 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP52138	2025-11-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Réapprovisionnement / Achat de raccords, support	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 583,09 $	-
CDW CANADA CORP.	DEU64073	2025-10-27	ARNOULD, GUY	Seau/ Deeu /JS-0720250007-39-ACHAT D'UN SMART BOARD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 577,06 $	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU63721	2025-09-18	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / LAMPE DE POCHE MAGLITE #XL50	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 576,39 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JOLICOEUR LTEE	1697559	2025-10-28	DATTOLI, NICOLA	SENV / BCO 2025 - Location de sarraus, de linges de table et de linges	Environnement	Traitement des eaux usées	2 572,20 $	1613426
CHAPITEAU MONTREAL INC.	1735127	2025-09-02	PEARSON, DANIELLE	Location de chapiteau du 12 au 15 septembre conformément au devis	Verdun	Autres - activités culturelles	2 572,19 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1750085	2025-11-27	TABOR, ISABELLE	Essai terrain d un nouveau modèle de casque MRO	Police	Activités policières	2 572,18 $	-
USINAGE F.B. INC	DEU64446	2025-11-21	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 570,38 $	-
PROPRECAN INC	1746816	2025-11-10	CARON-DIONNE, ALEXIS	SGPI // Service d'entretien ménager pour Centre de traitement des matières	Environnement	Matières recyclables - matières	2 570,09 $	1740534
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU64526	2025-11-26	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - DECALCAIREUR KLEEN AC9507 DC3 205L (245KG)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 563,29 $	-
COMMUNICATION VISUELLE GRAPHISSIMO	1744713	2025-10-28	ELLA-OYONO, DIEUDONNE	SDE / Production d'une maquette d'une version courte du document	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et	2 561,69 $	1642488
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	ROS1165264	2025-09-06	BLOUIN, BERTRAND	Filtre à particules du système d'échappement pour appareil 347-21068	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 559,07 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14762	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531558	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 557,73 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016396	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531528	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 553,57 $	-
HALTE MEDIA INC.	1741423	2025-10-07	PIROG, MACIEJ	SOR - Dossard de sécurité CSW #L01160 (Couleur à confirmer) avec impression	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 551,46 $	-
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU64094	2025-10-22	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU - Matériel de plomberie quotidien (NIPPLE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 550,14 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	303453	2025-11-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533833	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 548,46 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1170876	2025-10-23	NEGRONI, ANTOINE	COOLER EGR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 547,25 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1166638	2025-09-09	NEGRONI, ANTOINE	EGR COOLER	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 547,25 $	-
MAMMOET CANADA DE L'EST LTEE	DEU63564	2025-09-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service de location d'une grue MANITEX40124SHL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 544,89 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1174470	2025-11-28	BLOUIN, BERTRAND	ACTUATOR DU TURBO MOTEUR, APPAREIL 347-12586	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 541,75 $	-
LA FABRIQUE DU STORE	1742033	2025-11-18	TABOR, ISABELLE	Achat de toile pour la salle de presse au QG	Police	Activités policières	2 533,35 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1743528	2025-10-21	TESSIER, DENIS	Commande de matériel pour la Surveillance.	Police	Activités policières	2 532,95 $	-
CUMMINS CANADA ULC	ROS1171211	2025-10-29	CHIHAB, TARIK	4955149PX INJECTEUR MOTEUR CUMMINS - 4071224 BOUCHON DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 532,84 $	-
METAUX PROFUSION INC.	DEP51532	2025-10-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UAT / REAPPRO / 304 S/S ROND 3" DIA. 12' ALEATOIRE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 524,27 $	-
RADIATEUR PLUS	68811	2025-09-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531663	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 521,83 $	-
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU64468	2025-11-24	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	FORMATION ÉCHAFAUDAGE À ROSETTE - ÉCHADAUDS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 519,70 $	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEP51674	2025-10-06	FREVE, ALEXANDRA	SEAU / UAT / Formation Utilisation du « Chapitre V ¿ Électricité » du Code de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 519,70 $	-
OYEZ OYEZ PRODUCTIONS INC.	1736192	2025-09-08	PEARSON, DANIELLE	V/Paiement de la facture_250914-D - e maître de cérémonie/animateur	Verdun	Autres - activités culturelles	2 519,70 $	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU63602	2025-09-11	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu / PERCEUSES ET ACCESSOIRES POUR OUVERTURE DES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 518,18 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU63726	2025-09-19	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO / DECALCAIREUR KLEEN AC9507 DC3 205L (245KG)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 513,03 $	-
MACPEK INC.	1740943	2025-10-03	CABALLERO, PATRICIO	COMPOSANTS POUR MONTAGE DE 15 FORD EXPLORER SPVM CHEZ	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 512,88 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1172658	2025-11-12	CHIHAB, TARIK	DDE R23535534 /COMPRESSEUR A AIR .soumission 01Q474886	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 509,72 $	-
TOTAL CANADA INC.	DEU63924	2025-10-07	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition graisse et huile reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 507,19 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64031	2025-10-20	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 505,53 $	-
SEL WARWICK INC.	DEU63292	2025-09-09	VENNE, NADINE	SEAU / DEEU / Achat de sel crystal	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 500,17 $	-
RITA MESTOKOSHO	artiste250616	2025-09-03	SCHOEB, AMELIE	Droit d'exposition et droit d'auteur - Carnet de poésie.	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 500,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251105102418	2025-11-05	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 500,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20250904154207	2025-09-04	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 500,00 $	-
AGENCE TEAM BUILDING	1748683	2025-11-20	PALLU, TATIANE	FORMATION POUR LA DIVISION DGPPE2 : 27 ÉVALUATIONS DICS	Urbanisme et mobilité	Autres - Transport	2 499,75 $	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1747347	2025-11-12	MOUSSEAU, FRANCE	FIN DC / Renouvellement de maintenance 1 an pour FME Form. du 2026-01-01	Finances et évaluation foncière	Évaluation	2 493,45 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU64344	2025-11-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATERIELLE DE PLOMBERIE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 492,49 $	-
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC	096404	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533172	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 492,29 $	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1747107	2025-11-11	GAUTHIER, PIERRE LUC	Commande de toile fixe pour mur de scène de la salle de presse, voir	Police	Activités policières	2 491,31 $	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	DEP52170	2025-11-17	LECUYER, MARC-ANDRE	BS / UAT / Location d'un chariot élévateur facture 1770250G-20	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 486,20 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1166006	2025-09-03	MOMY, PATRICK	RESERVER FOND, RESSORT IDEAL, REPARATION KINGPIN:	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 481,62 $	1687670

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOGISTIK UNICORP INC.	1742824	2025-10-23	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtement et accessoire Rapp octobre -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 476,53 $	-
CHOQUETTE-CKS INC.	1742756	2025-10-15	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Paiement facture 6213273 pour remplacer les pièces d'allumage. Isabelle	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 469,96 $	-
METROHM CANADA, INC.	DEU64495	2025-11-25	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - 6.1574.250 METROHM, Cylinder element glass 50	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 469,31 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64129	2025-10-27	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 467,33 $	-
ENSEIGNES STECAR INC.	1737068	2025-09-12	GAUTHIER, PHILIPPE	SGPI // Paiement facture 2509-2491 pour fabrication et installation de 7	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 467,21 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1736459	2025-09-09	CLARK, VINCENT	Rampart International. Armurerie SPVM. Soumission Q-42021.	Police	Activités policières	2 464,69 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEU64032	2025-10-16	ACHETEUR SOA, MAXIMO	SEAU / DEEU / REAPPRO - INDICATEUR DE PRESSION DIFFERENTIEL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 463,90 $	-
IMPRIMERIE MAXIME INC.	1744381	2025-10-24	GAUTHIER, PIERRE LUC	Frais d'impression de 20 000 cartes évènements/ressources	Police	Activités policières	2 461,96 $	-
RACICOT CHANDONNET LTEE	37808	2025-09-08	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - RACICOT CHANDONNET LTÉE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 455,40 $	-
CROISIERES NAVARK INC.	DEU63811	2025-10-20	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Service de navette pour l'Ile aux Vaches - Intercepteur	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 454,08 $	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	123066	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532304	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 453,69 $	-
LOMBARDI HONDA	bh29956	2025-10-29	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532829	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 452,22 $	-
CAROL-ANNE GAGNON, S.O.	593	2025-11-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - CAROL-ANNE GAGNON, S.O. - 593	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 450,07 $	-
JOLICOEUR LTEE	1697559	2025-10-28	DATTOLI, NICOLA	SENV / BCO 2025 - Location de sarraus, de linges de table et de linges	Environnement	Inspection des aliments	2 450,00 $	1613426

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CANADIAN DECON SOLUTIONS INC.	1747513	2025-11-13	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 450,00 $	-
DRN INDUSTRIEL INC.	DEU64388	2025-11-18	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE POUR REPARATION DE POMPE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 448,31 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1169621	2025-10-10	NEGRONI, ANTOINE	MOTEUR ELEVATION CANON / WORM GEAR / BEARING / Moteur	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 446,48 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1735744	2025-09-04	BEDARD, EMILIE	SENV // Achat de produits pour analyse microbiologiques pour Labo	Environnement	Inspection des aliments	2 446,18 $	1630353
TECHNO FEU INC	ROS1168209	2025-09-25	NEGRONI, ANTOINE	Hose DEF Suction 2016 / Hose DEF Throttle 2016	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 445,90 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1173801	2025-11-22	CHIHAB, TARIK	4955149PX INJECTEUR MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 441,09 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1169619	2025-10-10	NEGRONI, ANTOINE	INJECTEUR MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 441,09 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1168281	2025-09-27	BLOUIN, BERTRAND	Injecteur de carburant pour Appareil 349-10176	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 441,09 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1167635	2025-09-21	BLOUIN, BERTRAND	Injecteur de carburant moteur pour appareil 349-10237	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 441,09 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011750	2025-09-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531074	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 438,02 $	-
ANIXTER CANADA INC.	DEU63537	2025-09-09	ARNOULD, GUY	JS-0720250007-33-MATERIEL POUR SURVEILLANCE DES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 436,76 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	1743597	2025-10-21	GODEFROY, FABRICE	SENV / Achat de tablettes et d'organisateur de câble/tube pour les supports	Environnement	Protection de l'environnement	2 433,82 $	-
9280-3899 QUEBEC INC.	39677	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532187	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 432,64 $	-
BELL CANADA	1747804	2025-11-14	NUNES, DEMIS	STI - 68111.11 - Acquisition de modules d alimentation	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 432,62 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	DEP52001	2025-10-31	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de plomberie pour	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 432,59 $	1657298
TECHNO FEU INC	ROS1171326	2025-10-29	CHALUT, BENOIT	lumiere de scene	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 432,07 $	-
RADWELL INTERNATIONAL-CANADA	DEP52323	2025-11-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / Réappro / Achat d'actuateur bray	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 430,77 $	-
LES ENTREPRISES PRESQU'ILE INC	DEU62586	2025-11-24	BELLEMARE, STEPHANE	SE-DEEU-SERVICE DE LOCATION DE CAMIONS AVEC OPÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 426,52 $	-
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1739736	2025-09-29	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de clés USB pour la Section technologie en enquête	Police	Activités policières	2 424,16 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1170937	2025-10-24	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT RÉSERVOIR POWER	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 422,02 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64196	2025-10-31	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / CERTIFICATION DE LA CHAUDIERE 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 421,54 $	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	DEU64271	2025-11-06	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - GARNITURE HAUCK HAU-5216, NM, 130-230	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 421,09 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1737252	2025-09-17	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtements et uniformes - Cadets Hiver	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 415,06 $	-
GROUPE NICKY	1747806	2025-11-14	BUTEAU, FRANCOIS	SGPI Acquisition de services de déneigement au Halte Chaleur STM. Du 1er	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 414,71 $	-
BIDIBIDI INC	1736685	2025-09-10	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat des musettes pour intervenants GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 414,71 $	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU64283	2025-11-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - VANNE EXCENTRIQUE DEZURIK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 414,71 $	-
REPARATION D'AUTO CREMAZIE 2010	14764	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531555	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 412,44 $	-
CENTRE BEAUMONT PNEUS ET	101869	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531739	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 409,98 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSULTANTS TECHNIQUES TECHNILOGIC	DEU63867	2025-10-07	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Fourniture de service pour le rehaussement du contrôleur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 408,96 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011902	2025-10-30	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532918	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 405,74 $	-
ALBECO INC.	DEU64379	2025-11-17	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu acquisition magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 398,95 $	-
MAGASINS BEST BUY LTEE	1748428	2025-11-18	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de | GoPro HERO13 et accessoires pour le GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 395,67 $	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU63894	2025-10-06	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Achat de 2 détecteurs de gaz et d'une bases chargeurs 4 unités	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 393,98 $	-
DEMENAGEMENT/ ENTREPOSAGE M.E.C. PLUS	1749704	2025-11-26	BUTEAU, FRANCOIS	Déménagement Interne 6000 Jean-Talon	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 393,71 $	-
DAVTECH ANALYTICAL SERVICES	1744408	2025-10-27	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-EMBOUT BUCCAL	Bilan	Sécurité et santé	2 390,57 $	-
XYLEM CANADA LP	DEP52148	2025-11-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UAT / Réapprovisionnement / Achat de pompes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 390,57 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	1741390	2025-10-07	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV // Achat de produits chimiques pour labo Crémazie Entente	Environnement	Traitement des eaux usées	2 389,15 $	1672600
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1749602	2025-11-26	GODEFROY, FABRICE	SENV // Achat de Micro-casque sur oreille -sans fil isolationacoustique Certifié	Environnement	Protection de l'environnement	2 388,47 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49419	2025-10-10	HUBERT, CATHERINE	DEP / UAT / BCO 2025 Service technique entretien génératrice, actif ALT-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 385,32 $	1541004
ROULEAUX DE PAPIER & RUBANS J.L. INC.	1735413	2025-09-12	ROY, ANDREANNE	SEPLV - Achat de rouleaux de papier thermique Epson pour les billetteries des	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 385,00 $	-
OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC.	DEP52140	2025-11-13	DOUCET, MARTIN	SEAU / DEP / ULA / Achat d`outils pour le mécanicien de LACHINE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 382,16 $	-
ARMAND SIGNORI AUTO RADIATEUR INC.	MAD1165901	2025-09-02	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	385-13463 RÉPARATION DE RADIATEUR MOTEUR POUR UNITÉ SIM	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 381,05 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1741443	2025-10-07	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM/ Achat d'équipements pour production Podcast du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 380,02 $	-
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	ROS1171132	2025-10-27	NEGRONI, ANTOINE	BALADEUSE DEVIDOIRE LED / DÉVIDOIRE 110 VOLTS	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 378,01 $	-
COMPRESSEURS QUEBEC	DEP51769	2025-10-10	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPP / Entretien du compresseur à vis Quincy.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 378,01 $	-
NAUTIC & ART INC.	cad2957	2025-11-12	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533200	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 376,96 $	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP51852	2025-10-20	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT DE JOINT ETANCHE POUR BRIDE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 372,72 $	-
ARTOPEX INC	1745619	2025-11-03	POULIN, MYRIAM	SGPI / GAG - Relocalisation des équipes du 700 de la Gauchetière Est, du 3171	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	2 370,09 $	-
SUPERIOR SANY SOLUTIONS (TM)	1736975	2025-09-11	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV // Achat de divers produits nettoyants pour le réseau des Écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 367,44 $	1719849
OMR ALLIAGES INC	DEU64409	2025-11-19	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - BAGUETTE A SOUDER "O.M.R."	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 364,74 $	-
KATHY SIMARD, AVOCATE	1173	2025-09-08	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - Kathy Simard, Avocate (Roy Bélanger) - Dossier : BEI-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 362,22 $	-
SOLUTIONS NEOBOTIQC INC	1743024	2025-10-16	LAROCHE, LAURENT	SENV / Service informatique pour l'analyse d'implantation pour Des	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 362,22 $	-
BIDIBIDI INC	1738025	2025-09-18	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM - DST - Vêtements - DM 25-0667// Achat de 30 Housse pour vêtements	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 362,22 $	-
9309-0496 QUEBEC INC.	1750217	2025-11-28	BUTEAU, FRANCOIS	Facture Travaux de Soudure HMA Louvain	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 360,54 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	605117	2025-09-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531306	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 354,15 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1161847	2025-09-03	NEGRONI, ANTOINE	VALVE 4`` SUCCION RECERVOIR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 352,65 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	DEU63744	2025-09-22	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Achat de valve Robertshaw pour contrôle chauffage station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 350,07 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	302226	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532144	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 345,86 $	-
COMPUGEN INC.	DEP51290	2025-09-03	ACHETEUR SOA, MAXIMO	BS / UAT / Achat de mémoire et workstation. Benoit BOURDEAU	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 345,57 $	1679932
LATENT FORENSIC SERVICES	1746826	2025-11-10	TANGUAY, SIMON LUC	Achat d'une lampe Rofin Polilight pour détection de fluide	Police	Activités policières	2 345,43 $	-
IMK S.E.N.C.R.L.	53710	2025-11-19	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - IMK S.E.N.C.R.L./LLP - 53710	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 341,22 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1736465	2025-09-09	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat de vêtements pour intervenants GST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 339,58 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	604644	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531152	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 337,15 $	-
GETINGE CANADA LIMITEE	1736600	2025-09-10	LEE, MEI SHEUNG	SENV / Réparation requise sur le stérilisateur pour être conforme à la	Environnement	Inspection des aliments	2 336,26 $	-
LE GROUPE VILLE-MARIE LITTERATURE	fpf005594	2025-10-27	SCHOEB, AMELIE	Droit d'exposition - Les saumon de la Mitis (expo Jardin intérieur) - Part de	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 333,33 $	-
DAMOTECH INC.	DEP51718	2025-10-08	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Réparation des palettiers	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 329,68 $	-
CHOQUETTE-CKS INC.	1736033	2025-09-08	GAUTHIER, PHILIPPE	SGPI // Paiement deux factures pour plusieurs travaux dans les casernes.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 326,82 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011872	2025-10-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532666	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 326,01 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039400	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 324,84 $	-
V SPEC TECHNO INC.	9396	2025-11-01	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 321,01 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE L T I	DEP48945	2025-11-25	DALLAIRE, DOMINIC	DEP / UDB / BCO2025 Service d'analyse de lubrifiant UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 318,12 $	-
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP51975	2025-10-30	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT DE ELECTRODE PH, POUR	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 316,17 $	-
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	603218	2025-09-06	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531155	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 315,71 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEU64034	2025-10-16	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Sesu / Deeu / Manomètre différentiel avec étui de série 4000 CapsuhelicMD.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 309,93 $	-
BELANGER LONGTIN INC.	52465	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - BELANGER LONGTIN INC. - 52465	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 309,72 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1749260	2025-11-24	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST / Inventaire / DM 25-1084 / /Achat de 10 Gaffe fire hook de style New	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 309,72 $	-
CONVOYEUR CONTINENTAL & USINAGE LTE	DEU64012	2025-10-17	NEBACH, ABDELLAH	DEEU / Fabrication de vis d'Alimentation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 309,72 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1166582	2025-09-09	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIEACHAT DE POMPE DE CABINE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 306,48 $	-
HEC MONTREAL	DEP51753	2025-10-09	FREVE, ALEXANDRA	SEAU / DEP / UAT / FORMATION LE PROFESSIONNEL EN	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 304,48 $	-
CHAMPLAIN CHRYSLER DODGE JEEP	ba20691	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532635	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 301,46 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80898	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533518	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 299,62 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170112	2025-10-16	NEGRONI, ANTOINE	RESRVEZ FOND RESSORT IDEAL $ FACTURE F0209877	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 299,27 $	1646850
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU63998	2025-10-15	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - BOUCHON VISSE & CONNECTEUR 7 PINS METAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 299,23 $	-
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	016514	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533721	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 296,14 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPUGEN INC.	1735722	2025-09-04	BEAUCHESNE, JULIE	Moniteurs pour la SAI.	Police	Activités policières	2 295,29 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1166870	2025-09-11	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE VITRE PORTE CABINE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 292,21 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU64302	2025-11-10	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / FIL A SOUDER VOLETS, FIL NI82AP SELECTARC.045	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 291,93 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU64305	2025-11-10	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATERIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 291,69 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP50614	2025-09-03	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / Capteur de poussière	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 286,76 $	-
LES DRAPERIES DE L'EST MICHEL LESSARD LTEE	1735861	2025-10-20	MCDUFF, DAVID	SGPI/ Achat et installation de toiles opaques pour les unités modulaires à l'ancien	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 283,48 $	-
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1748536	2025-11-19	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat de matériels de piscine pour intervenants nautiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 282,00 $	-
VILLE DE BEACONSFIELD	1737318	2025-09-15	COURSOL TELLIER, GUILLAUME	SEAU / Recommandation de paiement - Entretien des ruisseaux Brookside et	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 281,83 $	-
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1736092	2025-09-08	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE -ETUI PISTOLET	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 281,27 $	-
RICOH CANADA INC	DEP51611	2025-10-10	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS / UAT / Achat photocopieur porte 8 - salle de contrôle. Karine hamel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 281,15 $	1569016
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1746951	2025-11-10	KOCEIR, RADHIA	EF: Achats 16 Mantis- MT (1005&2002)	Police	Activités policières	2 280,46 $	-
MERSON AUTOMOTIVE INC.	157865	2025-09-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531572	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 279,42 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1167822	2025-09-23	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT D'UNE POMPE DE CABINE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 278,37 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1165858	2025-09-02	CHALUT, BENOIT	pompe de levage de cabine	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 278,27 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
13887715 CANADA INC.	1748121	2025-11-17	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- Drapeau, embout et hampe	Bilan	Communication et marketing	2 278,23 $	-
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEU63669	2025-11-17	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Service de sauveteurs pour l'ile aux vaches - INTERCEPTEUR	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 275,27 $	-
ARTICLES PROMOTIONNELS DANIEL DUPUIS	1740853	2025-10-03	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS // Achat des casquettes spécialisés pour sauveteurs nautiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 272,98 $	-
ULINE CANADA CORP	1746272	2025-11-05	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Achat de cônes de circulation - Soumission PRA1430720	Police	Activités policières	2 271,82 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1169849	2025-10-21	CHALUT, BENOIT	commande de pompe de levage cabine	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 271,43 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1168923	2025-10-21	CHALUT, BENOIT	Pompe de levage de cabine appareil 347-22489	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 271,43 $	-
ESRI CANADA LIMITED	DEU64043	2025-10-29	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU - Ajout de 2 licences supplémentaires ArcGis à la demande de	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 269,81 $	-
INFO-CARREFOUR INC.	1746614	2025-11-07	CODERRE, GENEVIEVE	Soumission: SPVM71125-1	Police	Activités policières	2 267,73 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1748408	2025-11-18	COTE, JEAN-FRANCOIS	SEAU / Acquisition d' Électrovanne à solénoïde pour le contrôle de liquides.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 265,62 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539628	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533623	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 264,36 $	-
MOTION CANADA	DEU63995	2025-10-15	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition P4BE 215-SRB-SRE MOTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 261,84 $	-
APPLIED INDUSTRIAL TECHNOLOGIES.	DEU63957	2025-10-09	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition P4BE 215-SRB-SRE entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 261,84 $	-
CESIUM TELECOM INC.	1746670	2025-11-07	CLOUTIER, MARIE-JOSEE	Achat d'accessoires de cellulaire	Police	Activités policières	2 261,16 $	-
9633588 CANADA INC.	1740874	2025-10-03	BEAUCHESNE, JULIE	Location autobus pour déplacement du groupe d'apparat à Ottawa pour le	Police	Activités policières	2 257,23 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU63799	2025-09-25	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Robinet boisseau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 257,23 $	-
LIFTOW LIMITED	ROS1173949	2025-11-25	RAHMAT, JABRANE	RESERVER FONDS POUR LE DEVIS # WOQ-113325 #562-11425	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 255,92 $	-
WESCO DISTRIBUTION CANADA LP	DEU64233	2025-11-04	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - HARNAIS DE SÉCURITÉ DBI SALA-NOS ARTICLES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 255,13 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU64377	2025-11-18	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition OUTILLAGE POUR ATELIER MÉCANIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 254,97 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU64141	2025-10-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - VALVE GUILLOTINE 6"BIDIRECTIONNELLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 254,87 $	-
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1745333	2025-10-30	KOCEIR, RADHIA	EF: Achat 30 pochettes pour balles & 10 pochettes pour les instructeurs	Police	Activités policières	2 252,20 $	-
REVAY ET ASSOCIES LIMITEE	mqn00005192	2025-10-01	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - REVAY ET ASSOCIES LIMITEE -	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 251,98 $	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	DEP51905	2025-10-28	LECUYER, MARC-ANDRE	BS / UAT- Location d'un chariot élévateur pour la période du 23 sept au 22	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 249,93 $	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	DEP51617	2025-10-01	LECUYER, MARC-ANDRE	BS / UAT / Location d'un chariot élévateur facture 1770250D-20	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 249,93 $	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	DEP51477	2025-09-18	LECUYER, MARC-ANDRE	BS / UAT / Location d'un chariot élévateur facture 1770250D-20	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 249,93 $	-
B.E.S.T. GESTION DE FOULES CANADA S.E.N.C.	1736606	2025-09-10	PEARSON, DANIELLE	V/Services de gestion de foule - Patrimoine en fête-150e - 13-14 septembre	Verdun	Autres - activités culturelles	2 248,70 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1165956	2025-09-03	MOMY, PATRICK	RESERVER FOND, RESSORT IDEAL, 2500$ REPARATION	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 247,85 $	1687670
SOLSTICE CNC INC.	DEU64035	2025-10-17	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu/ pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 245,60 $	-
ESRI CANADA LIMITED	1747993	2025-11-17	NHOUYVANISVONG, DAVANH	STI // GAG - 74551.02 - Acquisition d'une licence ArcGIS Professional	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionneme	2 244,56 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP52214	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / TUBE 1/4", DFU, KYNAR. # FL0000033.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 244,22 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1742138	2025-10-10	COURNOYER, FREDERIC	SSIM - DIVOS // Achat des sous vêtements Vulcan Pro pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 244,12 $	-
KATHY SIMARD, AVOCATE	1053	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - KATHY SIMARD, AVOCATE - 1053	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 244,11 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	1747044	2025-11-11	ARBIC, DENISE	SENV // Achat réactif pour laboratoire de microbiologie - Pour labo Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	2 241,72 $	1672600
SOLUTIONS ZOOM INC.	1744396	2025-10-28	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - GAG 3 soumissionnaires -3 soumissions recu -	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	2 241,37 $	-
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	de20251028125545	2025-10-30	GOKCEN, OZLEM	Renflouement Petite Caisse 2025-10-28	Police	Activités policières	2 240,96 $	-
1-800-GOT-JUNK	1748255	2025-11-18	MALLETTE, CHANTAL	SENV / Paiement de facture. Service de ramassage de divers	Environnement	Protection de l'environnement	2 237,28 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP51659	2025-10-03	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Ceinture et batterie pour travaux oxycoupage	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 236,59 $	-
SOCIETE A. W. CHESTERTON LTEE	DEU63844	2025-10-01	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de garniture anneaux d'étanchéité	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 235,02 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1167373	2025-09-17	CHIHAB, TARIK	Remplacement KIT VALVE 4" ET MOTEUR AVEC LA TRANSMISSION ASS.	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 234,63 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP52062	2025-11-05	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / UDB / Réapprovisionnement / Achat de voyant lumineux.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 234,08 $	-
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1746882	2025-11-10	CLOUTIER, MARIE-JOSEE	Accessoires et outils pour l'atelier du 10-04	Police	Activités policières	2 233,48 $	-
COMPUGEN INC.	DEU63906	2025-10-07	ARNOULD, GUY	Seau / Deeu / Achat de claviers et casques d'écoute pour le rehaussement à	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 225,74 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1168686	2025-10-01	CHALUT, BENOIT	pompe def	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 224,21 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WAJAX LTEE	DEU63681	2025-09-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de roulement et	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 222,23 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC -	1736867	2025-09-11	GOYETTE, STEPHANE	SSIM - DST - Inventaire - DM 25-0795 //- Achat de 60 ANTIGEL FLEETGUARD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 216,70 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160432	2025-10-08	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532059	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 215,91 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170106	2025-10-16	NEGRONI, ANTOINE	RESERVEZ FOND DE POUR RESSORT IDEAL	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 212,78 $	1646850
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	304629	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:534156	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 210,39 $	-
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80210	2025-10-08	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531975	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 208,29 $	-
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1743250	2025-10-17	GELINEAU, IAN	SSIM/ Service de remplacement des batteries internes pour UPS Auxiliere	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 204,74 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64478	2025-11-25	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU / Service pour relever dimension + dessin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,74 $	-
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEU64463	2025-11-25	FILION, SERGE	YB-0720250026-5-LOCATION DE DEUX SAUVETEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,73 $	-
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEU64373	2025-11-20	FILION, SERGE	YB-0720240007-7-LOCATION DE DEUX SAUVETEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,73 $	-
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEU64197	2025-11-03	FILION, SERGE	Seau / Deeu / YB-0720240007-5-LOCATION DE DEUX SAUVETEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 204,73 $	-
GLOBAL MAGNETIQUE INC	1747895	2025-11-14	MARTINEAU, FREDERIC	Achat de fournitures informatiques - projet EILPJ	Police	Activités policières	2 204,24 $	-
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP52330	2025-11-28	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / Achat d'ensemble de calibration.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 202,62 $	-
CHARTRAND FORD (VENTES) INC.	MAD1166861	2025-09-11	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	384-12007 po a la demande de Martin Desgagné pour l'inspction et reparation	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 201,18 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE JEEP	bc80151	2025-10-08	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531972	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 196,16 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	301244	2025-10-09	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531953	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 194,63 $	-
MATELAS BONHEUR CENTRE DE	1736305	2025-09-09	TABOR, ISABELLE	Achat de 2 lits simples 'Casernes' pour Identité judiciaire	Police	Activités policières	2 194,13 $	-
S.E. CONCEPT INC	1742812	2025-10-15	GAGNON, JEREMI	Micorphone pour les affaires internes	Police	Activités policières	2 191,01 $	-
ULINE CANADA CORP	1748867	2025-11-20	BUTEAU, FRANCOIS	Halte chaleur Ste-Bibianne_Poubelles à roues, sacs poubelle, table	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 190,72 $	-
VALERIE JOANNETTE	1737339	2025-09-15	LEBRUN, MICHEL	Paiement de la facture 00159 datée du 12 septembre 2025	Police	Activités policières	2 186,36 $	-
ADVANCED MOTION & CONTROLS LTD.	1743572	2025-10-21	DATTOLI, NICOLA	SEAU / Acquisition de système de position inductif concu pour mesurer la	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 181,01 $	-
VACCAN TECHNOLOGIES INC.	DEU64173	2025-10-30	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - Réparation du robot embrochage de disioncteur CBS Arcsafe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 175,34 $	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	123829	2025-11-19	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533654	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 174,80 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1750017	2025-11-27	ARBIC, DENISE	SENV // Achat milieux et fournitures pour le laboratoire microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	2 168,32 $	1630353
COMPUGEN INC.	1741221	2025-10-06	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de 6 Dock station - Dell Smart Dock - SD 25 Entente 1654697 2 pour le	Police	Activités policières	2 166,94 $	1654697
GROUPE SURPRENANT	DEP48725	2025-11-27	LECUYER, MARC-ANDRE	BCO 2025 - UAT - FOURMIS ET AUTRES - REMOLACE bc DEP44836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 166,94 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	161315	2025-11-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533817	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 166,86 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1166086	2025-09-04	RAHMAT, JABRANE	PIECE CAMION INCENDIE # 347-16269	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 165,93 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA	ROS1168455	2025-09-30	CHIHAB, TARIK	ACHAT 2 PNEUS MICHELIN 315/80R22 , UNITÉ 337-07473	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 165,73 $	-
ESI TECHNOLOGIES DE	DEU63864	2025-10-06	ALLEN, ERIC	SEAU / DEEU - AC-188666-9-FOURNITURE D'UN ACCESS POINT WIFI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 164,82 $	-
SIGNEL SERVICES INC	1746003	2025-11-04	SAINT-MLEUX, FREDERIC	SENV / Fourniture et livraison de divers panneaux d'aluminium.	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 163,90 $	-
CODESPEC INC	DEP52289	2025-11-27	DAOUST, YVON	BS / UPC / Inspection annuelle dispositifs anti-retour (DAR) - 2025	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 161,21 $	1615878
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU63513	2025-09-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Achat de gelule et seringues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 159,01 $	-
JMS INDUSTRIEL	DEU63846	2025-10-01	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / Pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 158,71 $	-
CENTRE DE L'AUTO A.G.R. INC	096294	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533180	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 153,30 $	-
FREDETTE PNEUS ET MECANIQUE INC.	301567	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532148	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 151,50 $	-
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28049	2025-10-15	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532186	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 148,80 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1749969	2025-11-27	LAROCHE, LAURENT	SENV / Achat de produits chimiques et matériel pour laboratoire Des Baillets.	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 148,51 $	1672578
WESTBURNE	DEP52161	2025-11-17	LECUYER, MARC-ANDRE	BS / UAT / achat de modem Tsibix pour bat admin. Patrick Vallee	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 145,48 $	-
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1738474	2025-09-22	GAUTHIER, PHILIPPE	SIM-DST // Paiement de facture pour des travaux de 28 janvier 2025	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 144,89 $	-
NEWARK IN ONE INC.	DEU63623	2025-09-12	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU/ REAPPRO - BLOC D'ALIMENTATION TRACO POWER, MODEL:	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 141,91 $	-
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS	1742944	2025-10-16	FILLION, MAUD	SENV // Services professionnels de graphisme pour la mise en	Environnement	Matières recyclables - matières	2 141,75 $	1642492

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN	DEP52186	2025-11-18	DOUCET, MARTIN	BS / ULA / Commande pour l'échantillonage du mortier au niveau de la salle des	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 139,64 $	-
LE GROUPE J.S.V. INC	DEU63639	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de cartouches	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 138,82 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038059	2025-11-10	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. affaires civiles - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Dossier #	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 136,71 $	-
DEMENAGEMENT/ ENTREPOSAGE M.E.C. PLUS	1744747	2025-10-28	MCDUFF, DAVID	SGPI Acquisition de services de déménagement du 155 Notre-Dame Est au	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 136,50 $	-
LES COUVRE-PLANCHERS SOLATHEQUE	DEP52247	2025-11-24	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPP / Réinstallation des tapis d'hiver.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 136,50 $	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1736541	2025-09-10	NORIEGA, CARMEN	SGPI - Acquisition de service de location de génératrice pour un mois.	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	2 135,45 $	-
CONSULTAIR 2000 INC.	DEP51752	2025-10-09	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REP / Radiateur PL-40 1"	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 134,40 $	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU64139	2025-10-28	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - 10" VANNE GUILLOTINE MONO-A, CORPS FONTE DUCTILE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 131,25 $	-
METROHM CANADA, INC.	DEU64522	2025-11-26	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 131,24 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1168661	2025-10-01	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS ET FOURNIR P-O POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 130,46 $	1687670
LE CIRCUIT FORD LINCOLN LTEE	pc75923	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531648	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 128,91 $	-
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN	DEU64300	2025-11-10	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu / USOC CONDUITE SWAGELOK POUR DEBITMETRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 128,55 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1169985	2025-10-15	CHIHAB, TARIK	600-8819 / INTERFLON CAN AEOSOL MAT TREX - 600-6902 LUMIERES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 123,37 $	-
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	28118	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531553	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 123,05 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MERSON AUTOMOTIVE INC.	157917	2025-09-20	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531625	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 121,57 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEU63531	2025-09-04	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / EMBRAYAGE DE SURCHARGE ADVANCED	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 120,81 $	-
HEBDRAULIQUE INC.	ROS1169767	2025-10-14	MOMY, PATRICK	RESERVER FONDS DE 2500$ POUR LA COMMANDE C99-479256	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 119,88 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP51689	2025-10-07	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / MAG-DEP / REAPPRO / ACHAT D'UN REACTIF ACIDE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 117,18 $	-
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP49067	2025-11-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS / UDO / MP 1A UDO 3 STATIONS Monorails, Pont-Roulant et Outils de levage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 115,50 $	1631066
IDENTIFICATION MULTI SOLUTIONS INC.	1740812	2025-10-02	LAROCHE, LAURENT	SENV / Achat de lecteurs à code barre pour les laboratoire de microbiologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 111,30 $	-
1-800-GOT-JUNK	1737514	2025-09-16	ANDERSON, PHILIPPE	Mu_2025-254_COVID_Service pour le transport et la destruction	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 110,25 $	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	123067	2025-10-18	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532298	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 108,38 $	-
EXPERTISE EN BATIMENT CHAMPAGNE INC	DEU63483	2025-09-02	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU - CP-200045-10-TEST D'ETANCHEITE - BASSIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 104,57 $	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	123293	2025-10-30	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532910	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 103,33 $	-
COMPUGEN INC.	1745437	2025-10-31	MOUSSEAU, FRANCE	FINEF- DC/ Achat de 6 écrans ViewSonic incurvés 32".	Finances et évaluation foncière	Évaluation	2 102,37 $	-
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU63885	2025-10-03	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition carte amplificateur reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 101,32 $	-
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	123058	2025-11-26	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:532420	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 101,22 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1173519	2025-11-19	MOMY, PATRICK	RESERVER DES FONDS CHEZ RESSORT IDEAL SELON ESTIMÉ DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 099,75 $	1687670

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170874	2025-10-23	NEGRONI, ANTOINE	RESERVER DES FONDS DE $ A RESSORT IDEAL POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 099,75 $	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1170871	2025-10-23	NEGRONI, ANTOINE	RESERVER DES FONDS DE $ A RESSORT IDEAL POUR DES TRAVAUX DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 099,75 $	1646850
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1167454	2025-09-18	MOMY, PATRICK	RESERVER FOND 2000.00$ POUR REPARATION BALLON DE	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 099,75 $	1687670
VIDEOTRON LTEE.	de20251010143432	2025-10-10	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 099,75 $	-
LOCATION SERCA INC.	DEP52114	2025-11-11	DAOUST, YVON	SEAU / UDB / BCO 2025 Réparations de machine a plancher	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	-
RMS EQUIPEMENTS INC.	DEP49732	2025-10-20	TISSEUR, YANNICK	DEP / UAT / Réparation des recureuses pour Atelelier Ouvriers	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 099,75 $	-
LE GROUPE MASTER INC.	DEP46569	2025-11-03	NEBACH, ABDELLAH	BS - UPI / Acquisition-Materiel-installation-Compresseur-CLIM-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	-
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	011837	2025-09-25	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531750	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 099,59 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU63616	2025-09-15	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition regulateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 097,65 $	-
J.S. HELD ULC	1441526	2025-09-08	LAMBERT, ALEXANDRE	Dir. Affaires civiles - J.S. Held ULC - C.M.S. Entrepreneurs généraux	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 097,13 $	-
PNEUS ET MECANIQUE ST-LAURENT	160836	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533256	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 095,77 $	-
TECHNO FEU INC	ROS1168603	2025-10-02	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE SUPPORT DE SPOT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 095,55 $	-
ATMODC INC.	DEU64507	2025-11-26	FLEURY, CAROLE	FORMATION ET MESURE DÉBITS ET PRESSION AIR DE 3 CHEMINÉES SELON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 094,49 $	-
MIDAS L'EXPERT ENTRETIEN	5298	2025-11-22	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533932	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 094,30 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
10642541 CANADA INC.	1750286	2025-11-28	BEAUCHESNE, JULIE	Formation pour le programme de mentorat pour EDI.	Police	Activités policières	2 089,25 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1739997	2025-11-04	NOEL, ANNE-MARIE	Réappro Stock magasin SPVM- Achats de vêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 087,35 $	1643722
9476-4909 QUEBEC INC.	65324a	2025-11-10	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533403	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 084,76 $	-
LE GROUPE LML LTEE	DEP52022	2025-11-03	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UAT / REAPP / ACHAT D'UN CIRCUIT DE COMMANDE CC.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 084,37 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	1736222	2025-09-09	BORNAIS, LUC	GAG SENV - Remplacement de la sonde température du collecteur	Environnement	Protection de l'environnement	2 080,85 $	-
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	DEU63829	2025-10-03	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU / Service de correctifs de surface - Élimination du dépôt sur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 078,76 $	-
ETIQUETTE & RUBAN ADHESIF COMMERCE INC.	1742286	2025-10-14	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- ruban SCENE PROTEGEE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 078,75 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1745872	2025-11-04	CLOUTIER, MARIE-JOSEE	Casque Sony	Police	Activités policières	2 078,75 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1749144	2025-11-26	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE_Vêtements et accessoires_SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 075,10 $	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP51538	2025-09-23	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / MAG-DEP / REAPPRO / JOINT ETANCHE POUR BRIDE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 073,50 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1166103	2025-09-04	MOMY, PATRICK	RESERVER FOND RESSORT IDEAL, REMPLACER PIN	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 067,35 $	1687670
RANCO IMPEX CANADA LTD	1744418	2025-10-27	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-LINGETTES DESINFECTANTES	Bilan	Sécurité et santé	2 066,15 $	-
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000038598	2025-09-16	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 063,00 $	-
DARSPEC	DEP50727	2025-11-26	VENNE, NADINE	SEAU / UAT / Service d'inspection de douche d'urgence UDB	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 057,76 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TAN-EX	1709756	2025-11-20	JOSEPH, CHRISLANDE	SSIM/ Achat d'écussons pour les intervenants GSN-GSG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 057,75 $	-
RENEE DUPRAS	202512	2025-10-10	ZATSARNAYA, YELENA	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 054,40 $	-
LOMBARDI HONDA	bh29253	2025-09-27	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:531883	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 054,04 $	-
ATELIER D'USINAGE JACA INC.	DEU64391	2025-11-18	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau/ Deeu / PIECE POUR REMISE A NEUF CONV 34	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 049,36 $	-
CDTEC CALIBRATION INC.	1747335	2025-11-12	GIRARD, IVE	SSIM - DIVOS // Achat d'équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 047,26 $	-
TECHNO-CONTACT INC.	DEP51637	2025-10-02	DAOUST, YVON	BS / UPI / Inspection des VFD de la haute pression. Rémi Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 047,26 $	-
IN-HOUSE SOLUTIONS INC.	DEP51399	2025-09-11	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPPRO / Mastercam - Plan Excellence - Mill.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 047,26 $	-
LAFORTUNE LEGAL	1738594	2025-09-22	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SAJ / Paiement de facture. Poursuites pénales & criminelles - Honoraires	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 046,25 $	-
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEU63866	2025-10-02	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / piece entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 045,98 $	-
HYDRO-QUEBEC	1738260	2025-09-19	HALPIN-BENOIT, PIERRE-LUC	SGPI - Acquisition de services pour sécuriser les lignes électriques de haute	Gestion et planification des immeubles	Construction d'infrastructures de voirie	2 044,78 $	-
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP52216	2025-11-20	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEP / UDB / REAPP / ACHAT DE CUVETTE DE QUARTZ	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 042,56 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP52191	2025-11-19	DOUCET, MARTIN	SEAU / UDB / Achat d'ensemble de perceuse, ensemble clé à choc.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 037,67 $	-
INDUSTRIES JACQUES INC.	DEU64247	2025-11-04	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 036,76 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	ROS1166084	2025-09-04	MOMY, PATRICK	RESERVER FOND RESSORT IDEAL, REMPLACER LAMES EN	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 034,37 $	1687670

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COPISCAN INC.	DEP51835	2025-10-16	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS / UDO / Cartouches et bac a déchets Xerox Versalink UDO - Réjean	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 032,49 $	1569018
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP51470	2025-11-21	DOUCET, MARTIN	DEP / ULA / LOCATION AVEC INSTALLTION DE (3) ACCÈS EN STRUCTURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 029,93 $	-
AIREAU QUALITE CONTROLE INC.	DEP52297	2025-11-27	NEBACH, ABDELLAH	BS / UDB / Commande de pièces pour l'humidificateur. Christopher Bennett	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 028,35 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1162860	2025-09-08	NEGRONI, ANTOINE	VALVE 4``	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 025,80 $	-
SECURO VISION INC.	DEP50245	2025-10-15	MITSAK, MOHAMMED	BCO2025_UPI_LUNETTES DE SÉCURITÉ COLS BLEUS_NOUVELLE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 025,34 $	1678603
ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	17693	2025-11-11	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - ORIGIN ENQUETES TECHNICO-	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 025,28 $	-
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU63983	2025-10-16	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition pieces magasin reappor	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 024,73 $	-
RESSORT IDEAL LTEE	MAD1167387	2025-11-04	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	349-07290 PO A LA DEMAnde DE MARTIN DESGAGNE POUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 024,11 $	-
ANALYTICHEM CANADA INC.	DEU64349	2025-11-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réappro / Produits de labo	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 022,06 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M.	DEP51555	2025-09-23	ACHETEUR SOA, MAXIMO	SEAU / DEP / MAG-DEP / REAPPRO / CELLULE D'OZONE BW	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 012,61 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1164195	2025-09-08	DESJARDINS, LOUISE	Pompe à urée pour traitement système échappement pour appareil	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 011,24 $	-
JAS FILTRATION INC.	DEU64162	2025-10-29	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / Réapprovisionnement / Achat de filtre à air pour la	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 004,65 $	-
PNEUS RATTE INC.	br1539746	2025-11-13	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:533446	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	2 002,69 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU64259	2025-11-05	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu / acquisition pieces magasin reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 002,63 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROY BELANGER AVOCATS S.E.N.C.R.L.	0000039388	2025-10-30	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Serv. Affaires juridiques - Roy Belanger avocats S.E.N.C.R.L. - Déontologie	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 002,32 $	-
BENJAMIN TRAN	1740470	2025-10-01	CAYOUETTE-ASHBY, EVE-LYNE	SEPLV / Biosphère - Réalisation d illustrations	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251114105832	2025-11-14	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251114103708	2025-11-14	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251105103548	2025-11-05	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20251105103341	2025-11-05	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 000,00 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	de20250929141905	2025-09-29	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 000,00 $	-
ENVIRONNEMENT CANADA	DEU64400	2025-11-19	FLEURY, CAROLE	PREVISION METEOROLOGIQUES LONG-TERME 2025-2027	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 000,00 $	-
MARC GOULET	DEU62189	2025-11-14	ARNOULD, GUY	SEAU / DEEU / Visites guidées de la Station d'épuration des eaux usées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 000,00 $	-
ALUMASAFWAY INC.	1744632	2025-11-03	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS // fourniture et l installation d un	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1 967,26 $	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	DEP51575	2025-09-25	DOUCET, MARTIN	BS / UDB / Commande de boyaux pour le retrait de la résine adoucisseurs d'eau /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 942,53 $	-
EBI ENVIROTECH INC.	DEP49615	2025-09-15	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Appel de service pour le nettoyage de la chambre d'aqueduc de 70	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 937,82 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1742289	2025-10-14	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- Divers formulaires et enveloppes	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 896,07 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1736334	2025-09-09	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS// Autoriser une dépense pour les redevances et la tracabilité	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	1 890,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES SERVICES EXP INC.	1738218	2025-09-25	BASSIGNOT, LAURE	SENV / Services professionnels de surveillance de travaux de	Environnement	Protection de l'environnement	1 881,56 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745641	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- Vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 880,06 $	-
EBI MONTREAL INC.	1701327	2025-10-31	BORNAIS, LUC	SENV / Transport et élimination de déchet et bois pour l'année 2025	Environnement	Protection de l'environnement	1 862,01 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1735744	2025-09-15	BEDARD, EMILIE	SENV // Achat de produits pour analyse microbiologiques pour Labo	Environnement	Inspection des aliments	1 835,82 $	1630353
STANEX INC.	1738236	2025-10-29	RASSY, SABRINA	STI // 72050.02 - Service d'un technicien Eaton pour opérer les deux ASSC	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	1 826,78 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1748131	2025-11-20	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 825,34 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1170059	2025-10-16	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE FREIN	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	1 797,35 $	-
BOUTY INC	1737577	2025-10-08	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Achat de onzes fauteuils VTM2 et VTM3 pour le dépôt section	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 788,36 $	1437088
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49113	2025-10-30	DOUCET, MARTIN	BCO2025/ UDB / Service d'entretien et appel de service génératrice ALT-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 787,66 $	-
OMLAND HOSPITALITY PRODUCTS LTD	1746161	2025-11-07	BUTEAU, FRANCOIS	Projet Louvain - Lit plateforme en acier robuste MetGuard, format simple	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	1 756,91 $	-
BLACKLINE SAFETY	1746779	2025-11-10	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Achat d'équipement pour la Cavalerie du SPVM	Police	Activités policières	1 754,34 $	-
PRISME TECHNOLOGIES INC.	1743285	2025-10-20	SAGNA, SAFIETOU	SENV/ Paiement de facture pour un achat de billets de pesée - CESM	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains	1 704,10 $	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	DEP51672	2025-10-06	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / Location de nacelle	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 615,76 $	-
BRENNTAG CANADA INC.	DEP48453	2025-10-20	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2025 / UDO / CHLORE GAZEUX 68KG ET CONSIGNE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 574,81 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	1738963	2025-09-23	BASSIGNOT, LAURE	SENV / Service d'inspection des ponts roulants (7 appareils de	Environnement	Protection de l'environnement	1 538,07 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49741	2025-09-02	ULLOA, LINA	SEAU / DEP / UDB / REAPP / Installation par Toromont d'une soupape	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 518,52 $	1541004
AREO-FEU LTEE	DEP51296	2025-09-03	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Inspection et entretien des appareils de protection respiratoire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 518,12 $	-
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	DEU62746	2025-09-05	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / FORMATION TRAVAUX AMIANTE ET SILICE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 461,42 $	-
SERRURIER BEAUBIEN ATELIER	1737163	2025-09-15	MCDUFF, DAVID	SGPI - Fourniture et l□installation de barillets et	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	1 454,08 $	-
AFFICHAGE ARTPUBLIX INC.	1748661	2025-11-24	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS // fourniture et l□installation d□unités de	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	1 433,08 $	-
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1741161	2025-10-15	LUSSIER, MARIE-JOSEE	DEV000018980 2025-09-26 Version 2 2025-10-15	Police	Activités policières	1 412,07 $	-
HUMANCE INC.	1741990	2025-10-16	MALLETTE, CHANTAL	SENV // Formation - Leaders en évolution - Différents programmes et	Environnement	Protection de l'environnement	1 380,59 $	1590476
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1735064	2025-09-02	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI/ Fournir et installer de nouveaux câblages pour l'alimentation des nouveaux	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	1 338,69 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU64344	2025-11-13	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATERIELLE DE PLOMBERIE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 338,53 $	1657298
EBI ENVIROTECH INC.	DEP50999	2025-11-17	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service de nettoyage de puisards et de puits d'accès les 11 et 12	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 328,09 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745525	2025-11-04	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 327,48 $	1643722
LOGISTIK UNICORP INC.	1737618	2025-09-17	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- casques motard et cavalerie -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 308,73 $	-
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1696094	2025-10-03	MOUSSEAU, FRANCE	FIN-DC BCO 2025 / Avis de mutation de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour	Finances et évaluation foncière	Évaluation	1 300,00 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1696094	2025-11-03	MOUSSEAU, FRANCE	FIN-DC BCO 2025 / Avis de mutation de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour	Finances et évaluation foncière	Évaluation	1 300,00 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP51365	2025-09-16	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UAT / SELLETTES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 254,29 $	-
L & L IMPRESSION	1735600	2025-09-05	BOULIANNE, MARTIN	SGPMRS // Contrat pour la production et l'installation	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1 240,95 $	-
BIDIBIDI INC	1717048	2025-11-18	GOYETTE, STEPHANE	SSIM- DST- PR DM 25-0462 et 25-0976 / Paiement de facture pour la	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 238,85 $	-
TRESCAL CANADA INC.	DEP51541	2025-11-06	VENNE, NADINE	DEP / REP / Calibration appareil PHENIX-ELEC	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 237,80 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745564	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 195,31 $	-
DMS DIVISION DE C.I.T.I.	1744267	2025-10-28	PRAMATAROV, IVAN	SGPI - Relocaliser les centres d'appels 911 - Site transitoire - corrections	Gestion et planification des immeubles	Communications d'urgence 911	1 144,05 $	-
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA	1736334	2025-09-09	ARNAUD, CLEMENT	SGPMRS// Autoriser une dépense pour les redevances et la tracabilité	Grands parcs, mont Royal et sports	Activités policières	1 110,00 $	-
GESTION JEROME BERNARD INC. -	1713692	2025-09-18	RILLART, STEVE	SSIM//BCO 2025-Achat d'outillage pour les pompiers instructeurs	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 049,87 $	-
BOUTY INC	1737577	2025-09-16	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Achat de onzes fauteuils VTM2 et VTM3 pour le dépôt section	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 047,25 $	1437088
FORD LINCOLN GABRIEL	1748966	2025-11-27	CRITES, JEAN-PHILIPPE	Véhicule selon soumission 251110	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	1 040,00 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1745737	2025-11-05	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE_achat de vêtements et accessoires -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 034,60 $	-
OXOID COMPAGNY	1750023	2025-11-27	ARBIC, DENISE	SENV / Achat de Matériel et réactifs de laboratoire microbiologie pour	Environnement	Inspection des aliments	1 032,91 $	1632147
GROUPE PRO-ACTIF CONSULTANTS	1749187	2025-11-25	RICHARD, MARIE-PASCALE	SGPMRS // Soumission pour les services	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	1 030,71 $	1642492

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VERONICS INSTRUMENTS INC.	DEP50348	2025-09-24	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Service de calibration sonde de points de rosé	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 023,63 $	-
AGENCE TEAM BUILDING	1748683	2025-11-20	PALLU, TATIANE	FORMATION POUR LA DIVISION DGPPE2 : 27 ÉVALUATIONS DICS	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	997,38 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU63551	2025-10-20	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu / PRODUITS CHIMIQUES TRAITEMENT D'EAU - VEOLIA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	985,71 $	-
TRESCAL CANADA INC.	DEP51541	2025-09-23	VENNE, NADINE	DEP / REP / Calibration appareil PHENIX-ELEC	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	982,68 $	-
BIDIBIDI INC	1717048	2025-10-31	GOYETTE, STEPHANE	SSIM- DST- PR DM 25-0462 et 25-0976 / Paiement de facture pour la	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	976,38 $	-
XYLEM CANADA LP	DEU63904	2025-10-22	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	SEAU / DEEU / HS-0520250001-13-25E01_AG_13_Pompe Ile	Service de l'eau	Réseaux d'égout	946,98 $	-
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1736431	2025-10-22	LAROCHE, LAURENT	SENV / Contrat de service pour instrument de laboratoire (COT) pour Des	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	942,37 $	-
SOLOTECH INC	1739166	2025-09-30	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI - Acquisition de services pour réinstaller 5 systèmes visio-conférence	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	917,21 $	-
HUMANCE INC.	1741629	2025-10-07	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM/ Service de formation divers : Élan en gestion, Proximité en action, Au-delà	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	913,39 $	1590476
SERRURIER BEAUBIEN ATELIER	1737163	2025-09-12	MCDUFF, DAVID	SGPI - Fourniture et l'installation de barillets et	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	905,52 $	-
EBI MONTREAL INC.	DEU61602	2025-10-09	BERNARD, DOMINIQUE	SEAU / DEEU / Location d'un conteneur pour les Opérations	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	881,89 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1742823	2025-10-23	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE - Vêtement et accessoire Réapp octobre -	Bilan	Vêtement et équipement de travail	880,64 $	-
9066-7353 QUEBEC INC	DEU64013	2025-10-15	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - REMISE A NEUF DU VENTILATEUR (FRAIS ESTIMATION)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	866,15 $	-
GROUPE SYNETIK INC.	DEP51263	2025-09-18	GODIN, DANIEL	DRE / SIA / Analyse banc passager 287	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	839,90 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	DEU62746	2025-09-05	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / FORMATION TRAVAUX AMIANTE ET SILICE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	829,40 $	-
BARRIAULT ELECTRIQUE INC.	1735064	2025-11-12	DAGENAIS-LANGLOIS, KARINE	SGPI/ Fournir et installer de nouveaux câblages pour l'alimentation des nouveaux	Gestion et planification des immeubles	Administration, finances et approvisionneme	809,02 $	-
PATENAUDE & FRERES 2001 INC.	DEP51433	2025-09-15	DOUCET, MARTIN	DEP / UDB / Déplacement des nouveaux chauffe-eau du 4ieme étage vers la salle	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	792,65 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49113	2025-11-18	DOUCET, MARTIN	BCO2025/ UDB / Service d'entretien et appel de service génératrice ALT-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	776,11 $	1541004
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	1738963	2025-11-12	BASSIGNOT, LAURE	SENV / Service d'inspection des ponts roulants (7 appareils de	Environnement	Protection de l'environnement	775,33 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1742289	2025-10-15	NOEL, ANNE-MARIE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE- Divers formulaires et enveloppes	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	722,31 $	-
HORIZON ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1746667	2025-11-10	DRAPEAU, MATHIEU	SGPMRS// Arpentage légal et piquetage pour établir réellement les limites de	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains	659,06 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1737688	2025-11-21	ARBIC, DENISE	SENV // Paiement de facture pour achat de milieux pour laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	645,20 $	1630195
LOGISTIK UNICORP INC.	1739997	2025-11-04	NOEL, ANNE-MARIE	Réappro Stock magasin SPVM- Achats de vêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	636,94 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1739997	2025-10-02	NOEL, ANNE-MARIE	Réappro Stock magasin SPVM- Achats de vêtements et accessoires	Bilan	Vêtement et équipement de travail	630,39 $	-
WAJAX LTEE	DEU63658	2025-09-17	NEBACH, ABDELLAH	SEAU / DEEU / REAPPRO - GARNITURE GARLOCK & ACCOUPLEMENT "MAYR"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	625,99 $	-
KENWORTH MONTREAL	ROS1170059	2025-10-21	LUSSIER, STEPHANIE	ATELIER VIAU, CAMION INCENDIE, ACHAT DE FREIN	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	601,92 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49741	2025-09-18	ULLOA, LINA	SEAU / DEP / UDB / REAPP / Installation par Toromont d'une soupape	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	579,53 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1739724	2025-09-30	GROULX, LOUISE	SPVM / REAPPRO / INVENTAIRE-Divers formulaires	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	577,43 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AREO-FEU LTEE	ROS1159719	2025-09-30	VEILLETTE, PATRICK	RESERVER DES FONDS DE 15000$ CHEZ AEROFEU SELON ESTIMÉ	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	551,18 $	-
BELL CANADA	1739346	2025-11-20	NUNES, DEMIS	STI // 78045 - Installation, câblage et acquisition de matériels télécom (ex:	Technologies de l'information	Gestion de l'information	546,44 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP49419	2025-10-20	HUBERT, CATHERINE	DEP / UAT / BCO 2025 Service technique entretien génératrice, actif ALT-	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	539,64 $	1541004
ROLAND GRENIER CONSTRUCTION	DEP48415	2025-11-26	LARRIVEE, ALAIN	PDI / UPC / 2024_Fourniture et installation de deux	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	537,84 $	-
CHAPITEAU MONTREAL INC.	1735127	2025-09-16	PEARSON, DANIELLE	Location de chapiteau du 12 au 15 septembre conformément au devis	Verdun	Autres - activités culturelles	524,94 $	-
SANIVAC	1736007	2025-09-25	FILLION, MAUD	SENV / Service de nettoyage et de déblocage de deux puisards d'eaux de	Environnement	Matériaux secs - traitement	506,93 $	-
GLOBOCAM (ANJOU) INC. - GLOBOCAM	ROS1172856	2025-11-17	CHARRON, DANIEL	ACTUATEUR VGT	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	488,72 $	-
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	DEP51672	2025-10-29	LECUYER, MARC-ANDRE	DEP / UAT / Location de nacelle	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	472,44 $	-
MENUISERIE DES PINS LTEE	1745756	2025-11-04	PRAMATAROV, IVAN	SGPI / Aménager les bureaux 150 et 160 de la division des normes	Gestion et planification des immeubles	Activités policières	455,09 $	-
GROUPE SANYVAN INC.	1737070	2025-09-26	BORNAIS, LUC	SENV / Service pour le nettoyage du bassin sud suite au grosse pluie estival	Environnement	Protection de l'environnement	453,55 $	-
DESCHENES & FILS LTEE	1743092	2025-10-21	DE GRAND MAISON, FRANCIS	DE GRAND MAISON - ACHAT DES RACCORDS DE PLOMBERIE - BAT:	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	447,87 $	-
AREO-FEU LTEE	DEP51296	2025-11-04	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Inspection et entretien des appareils de protection respiratoire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	447,56 $	-
BLACKLINE SAFETY	1746779	2025-11-20	RIVEST-BENOIT, YANNICK	Achat d'équipement pour la Cavalerie du SPVM	Police	Activités policières	409,45 $	-
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN	1740447	2025-10-15	GODEFROY, FABRICE	SENV / Achat de matériels de laboratoire pour la SSt en station (construction	Environnement	Protection de l'environnement	377,01 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AIR LIQUIDE CANADA INC	1696946	2025-11-25	LAROCHE, LAURENT	SENV / BCO 2025 - Achat de gaz communs et spécialisés de laboratoire -	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	354,86 $	-
BOUTY INC	1737577	2025-10-11	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Achat de onzes fauteuils VTM2 et VTM3 pour le dépôt section	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	351,51 $	1437088
LAVAGE TECHNI-PRO INC.	DEU63829	2025-11-03	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU / Service de correctifs de surface - Élimination du dépôt sur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	347,72 $	-
SERVICE ENTRETIEN CASTELLO INC.	1747924	2025-11-17	POULIN, MYRIAM	SGPI - GAG - Relocaliser les équipes du 255 crémazie Est 7e. vers le	Gestion et planification des immeubles	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI -	341,21 $	-
POMPAGE EXPRESS M.D. INC.	DEP51575	2025-11-26	DOUCET, MARTIN	BS / UDB / Commande de boyaux pour le retrait de la résine adoucisseurs d'eau /	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	339,74 $	-
PREVENTION ET FORMATION MGP S.E.N.C.	DEU62746	2025-09-05	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / FORMATION TRAVAUX AMIANTE ET SILICE	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	333,86 $	-
TELECON INC	1743337	2025-11-27	POULIN, MYRIAM	SGPI - Entente # 1613723 - Recencement du cablâge structuré télécommunication	Gestion et planification des immeubles	Autres - Administration générale	314,96 $	1613723
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1745677	2025-11-05	DOZOIS, JONATHAN	SGPI // Fournir et installer et solidement fixé au sol 4 casiers gris Cogan TA-50	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	314,96 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU64452	2025-11-24	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE ELECTRIQUE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	307,57 $	-
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1735672	2025-11-18	JACQUES, YVES	Formation_GPPE1	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	293,96 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU62556	2025-10-20	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / DEEU / LOCATION MENSUELLE ANALYSEUR TRUESENSE TOURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	262,47 $	-
UNIVAR CANADA LTD.	DEP51792	2025-10-16	BAOUANE, FATIMA	BS / UPI / Achat de deux tôtes de thiosulfate de calcuim captor 30%	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	250,33 $	-
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE	DEU64491	2025-11-25	BERNARD, DOMINIQUE	FORMATION SIGNALISATION DES TRAVAUX ROUTIERS	Service de l'eau	Réseaux d'égout	250,00 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP51770	2025-10-16	DAOUST, YVON	SEAU / DEP / UPI / REAPP / Entretien préventif des cinq (5) variateurs de	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	237,27 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP51738	2025-10-09	DAOUST, YVON	SEAU / DEP / UPC / REAPP / Entretien préventif des variateurs de vitesse au	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	237,27 $	-
EBI MONTREAL INC.	1701327	2025-09-05	BORNAIS, LUC	SENV / Transport et élimination de déchet et bois pour l'année 2025	Environnement	Protection de l'environnement	220,60 $	-
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEU63669	2025-09-17	FOUGERES, CEDRIC	SEAU / DEEU / Service de sauveteurs pour l'ile aux vaches - INTERCEPTEUR	Service de l'eau	Réseaux d'égout	209,97 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU63551	2025-11-11	BERNARD, DOMINIQUE	Seau / Deeu / PRODUITS CHIMIQUES TRAITEMENT D'EAU - VEOLIA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	178,51 $	-
BACHMANN DAMPJOINT INC.	DEU64455	2025-11-28	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - CLIP DE FIXATION DE COUVERTURE D'ISOLANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	173,23 $	-
COMITARE CONSEIL INC.	DEP51921	2025-11-20	GUILHEMJOUAN, SERGE	SEAU / UAT / Formation théorique et pratique PDCA pour RDO - Serge	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	157,48 $	-
GROUPE SURPRENANT	DEP48725	2025-10-15	LECUYER, MARC-ANDRE	BCO 2025 - UAT - FOURMIS ET AUTRES - REMOLACE bc DEP44836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	157,48 $	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP51645	2025-10-22	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / DEP / UAT / REAPPRO / Acquisition de 2 actuateurs.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	148,00 $	-
DRUMMOND EQUIPEMENT INC.	DEU64274	2025-11-27	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - LAME DE REMPLACEMENT MARTIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	146,62 $	-
LE GROUPE GUY INC.	ROS1168088	2025-09-30	CADOTTE, ERIC	RESERVER DES FONDS DE 5000$ POUR LE GROUPE GUY POUR DES	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	131,23 $	-
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS	DEU63550	2025-10-20	BERNARD, DOMINIQUE	seau / Deeu / POMPE DOSEUSES HYPOCHLORITE CIRCUIT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	118,17 $	-
TORQ REALIZATIONS INC.	DEU64042	2025-10-27	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	SEAU / DEEU - Projet gasket modele 8600 Ultrapac Précoupé	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	108,14 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	DEU63624	2025-10-20	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - ACQUISITION DE PRODUIT CHIMIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	104,99 $	-
ERGOCENTRIC SYSTEME DE SIEGES	1738965	2025-10-23	LALIBERTE, SIMON	SPVM/ Fourniture et livraison de chaises ergonomiques à usage	Police	Activités policières	100,79 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU64114	2025-11-03	RIOPEL, LOUIS-PHILIPPE	Seau / Deeu / acquisition cellule electrochimique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	99,74 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740781	2025-10-27	RILLART, STEVE	SSIM/ Achat d□équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	94,49 $	-
SECURO VISION INC.	DEP50245	2025-10-15	MITSAK, MOHAMMED	BCO2025_UPI_LUNETTES DE SÉCURITÉ COLS BLEUS_NOUVELLE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	90,60 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740845	2025-10-10	RILLART, STEVE	SSIM/ Achat d□équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	90,29 $	-
FONDREMY INC.	DEP51925	2025-11-06	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REP / Anneaux usure fixe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	89,06 $	-
BOUTY INC	1735969	2025-09-05	LALIBERTE, SIMON	Achat de 12 chaises pour bancs de travail des cols bleus	Police	Activités policières	78,74 $	-
BOUTY INC	1735238	2025-09-02	LALIBERTE, SIMON	Achat de 40 chaises Quatra 4003 et 40 chaises Quatra 4002 pour l'inventaire de la	Police	Activités policières	78,74 $	-
POMPACTION INC.	DEP51812	2025-10-27	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REAPP UDB / Kit entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	78,74 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1741230	2025-10-15	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat des cagoules glace pour intervenants GSN.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	70,34 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740845	2025-10-27	RILLART, STEVE	SSIM/ Achat d□équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	68,24 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740130	2025-10-16	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat chez Montagne Explore de matériels pour intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	68,24 $	-
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1746601	2025-11-07	CHAPUT, ERICK	SSIM-PR // Achat de piles de rechange	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	62,99 $	-
SOLSTICE CNC INC.	DEU64035	2025-11-24	NEBACH, ABDELLAH	Seau / deeu/ pieces usinées	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62,99 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	1741390	2025-10-31	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV // Achat de produits chimiques pour labo Crémazie Entente	Environnement	Traitement des eaux usées	61,94 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EUROFINS-ENVIRONEX	1737510	2025-10-24	LAROCHE, LAURENT	SENV / BCO 2025 - Projet de suivi des cyanobactéries pour Labo Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	55,12 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1748143	2025-11-17	LAROCHE, LAURENT	SENV // Approvisionnement de produits chimique microbiologique pour labo	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	52,49 $	-
IMRICO LTEE	1737873	2025-10-01	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat de chemises et pantalons tactiques pour intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	52,49 $	-
JOHN CRANE CANADA INC.	DEP51694	2025-11-05	NEBACH, ABDELLAH	BS / UPI / Achat de joint pour les trappes accès basins de contact ozone.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	50,89 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	DEU56298	2025-11-04	FORTIN, LUC	DPM / BCO POUR COUVRIR LES FRAIS DE TELEPHONIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50,64 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1750017	2025-11-27	ARBIC, DENISE	SENV // Achat milieux et fournitures pour le laboratoire microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	50,00 $	-
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY	1747044	2025-11-11	ARBIC, DENISE	SENV // Achat réactif pour laboratoire de microbiologie - Pour labo Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	50,00 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1737990	2025-09-18	ARBIC, DENISE	SENV // Achat de milieux et fournitures pour le laboratoire microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	50,00 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1737688	2025-09-16	ARBIC, DENISE	SENV // Paiement de facture pour achat de milieux pour laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	50,00 $	-
VWR INTERNATIONAL CO.	1737678	2025-09-16	BEDARD, EMILIE	SENV // Achat de produits de laboratoire pour Crémazie Entente	Environnement	Inspection des aliments	50,00 $	-
SPRAYING SYSTEMS CO.	DEU63950	2025-10-29	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - BUSE DE LAVAGE SPRAYING SYSTEM CO.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49,98 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1747454	2025-11-19	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV // Paiement de facture pour l'approvisionnement de	Environnement	Traitement des eaux usées	47,24 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740845	2025-10-16	RILLART, STEVE	SSIM/ Achat d équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	47,24 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64430	2025-11-25	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	47,24 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU64129	2025-10-31	NEBACH, ABDELLAH	Seau / Deeu / acquisition produit labo reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	47,24 $	-
ADVANCED MOTION & CONTROLS LTD.	1743572	2025-10-22	DATTOLI, NICOLA	SEAU / Acquisition de système de position inductif concu pour mesurer la	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	41,99 $	-
LALEMA INC.	DEU64184	2025-11-03	NEBACH, ABDELLAH	Seau/ Deeu / acquisition produits reappro	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	41,94 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1738123	2025-10-09	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS / Achat d équipements spéciale	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	40,95 $	-
AREO-FEU LTEE	DEP51296	2025-11-24	LECUYER, MARC-ANDRE	SEAU / UAT / Inspection et entretien des appareils de protection respiratoire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	40,58 $	-
ATTACHE CHATEAUGUAY INC	1743822	2025-10-28	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST- Forge DM 25-0944/ Achat de support à canal ajustable.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	36,75 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	DEU64219	2025-11-05	BAOUANE, FATIMA	SEAU / DEEU / REAPP / Achat de filtre en céramique complet avec deux joints	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36,75 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	MAD1166936	2025-10-23	DIAS MOREIRA, PEDRO MIGUEL	347-21137 VOLANT B LUMIERE DE COFFRE SUPPORT DE MOTEUR	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	31,50 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1737170	2025-10-22	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST -Maro -DM 25-0808// Achat horloge numérique, remplacement	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	29,93 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1741077	2025-10-09	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat de gants pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	29,40 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740130	2025-10-07	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat chez Montagne Explore de matériels pour intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	26,36 $	-
AREO-FEU LTEE	ROS1166311	2025-11-01	BLOUIN, BERTRAND	Ensemble de cinq (5) cadrans pour le tableau de bord, appareil 337-16808	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	26,25 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740781	2025-11-05	RILLART, STEVE	SSIM/ Achat d équipements spécialisés	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	26,25 $	-
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU63565	2025-11-06	KOHLER, RODOLPHE	SEAU / DEEU / Achat de débitmètre hauteur - vitesse PB-189807-9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26,25 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION

FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MONTAGNE EXPLORE INC.	1741077	2025-11-10	RILLART, STEVE	SSIM - DIVOS // Achat de gants pour intervenants GSN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	23,10 $	-
MONTAGNE EXPLORE INC.	1740130	2025-11-05	RILLART, STEVE	SIM - DIVOS | Achat chez Montagne Explore de matériels pour intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	21,08 $	-
THIBAULT & ASSOCIES - L'ARSENAL	ROS1168923	2025-10-05	CHALUT, BENOIT	Pompe de levage de cabine appareil 347-22489	Materiel roulant et ateliers	Gestion des équipements - Séc. incendie	21,00 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU64452	2025-11-28	DATTOLI, NICOLA	SEAU / DEEU / REAPPRO - MATÉRIELLE ELECTRIQUE POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17,06 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1746721	2025-11-26	GUAY, PATRICE	SAJ / Paiement de facture. Services judiciaires - Achat de timbres et services de	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10,95 $	-
FONDREMY INC.	DEP51925	2025-11-21	NEBACH, ABDELLAH	DEP / REP / Anneaux usure fixe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10,50 $	-
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1741443	2025-11-14	GAUTHIER, PHILIPPE	SSIM/ Achat d'équipements pour production Podcast du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10,49 $	-
BATTERIES DIXON INC.	1743542	2025-11-21	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Commande de batteries Dixon pour le GTI.	Police	Activités policières	3,15 $	-
KATHY SIMARD, AVOCATE	1053	2025-09-12	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - KATHY SIMARD, AVOCATE - 1053	Affaires juridiques	Affaires civiles	0,00 $	-
TECOR TRANSPORT INC.	cm45941	2025-10-23	GOSSELIN-LEONARD, ALEXANDRE	Service des affaires juridiques - OBIBOX - CM-45941- TVH	Dépenses communes	Autres - Administration générale	0,00 $	-
							235 797 563,38 $	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1254473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

Il est recommandé:
1. d'exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703);

2. de procéder à l'évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-12 15:36

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254473002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures.
La Direction des réseaux d'eau (DRE) est responsable de réaliser des projets d'investissements sur les réseaux secondaire et principal d'eau et d'égout. Pour ce faire, des analyses et suivis sont réalisés pour évaluer l'état des réseaux et établir les priorités d'interventions, dans l'objectif de prolonger la durée de vie des conduites et des actifs ponctuels associés.

Dans le but de connaître l'état des actifs et de prioriser les interventions sur le réseau d'aqueduc, le Service de l'eau réalise des campagnes systématiques d'inspection des chambres de vannes et des conduites principales d'aqueduc. Ces campagnes d'inspection ont permis de relever les vannes défectueuses et les conduites nécessitant une intervention.

Mis à part le remplacement des vannes brisées, un nombre important de vannes est requis pour les projets de remplacement et de réhabilitation des conduites principales d'aqueduc. C'est pourquoi, en 2023, la DRE a procédé au lancement de l'appel d'offres public no 23-19676 pour la fourniture des vannes de type papillon et guillotine. À la suite de cet appel d'offres public, deux (2) contrats ont été octroyés d'une durée de 24 mois, de décembre 2023 à décembre 2025, ou jusqu'à épuisement des crédits avec deux (2) options de renouvellement de 12 mois pour chacun des contrats.

Ces contrats avec D. M. Valve et Contrôles Inc. (lot 1 : entente numéro 1646886) et

Wolseley Canada Inc. (lot 2 : entente numéro 1642052) arrivent bientôt à terme. Le présent dossier décisionnel vise à autoriser le prolongement du mandat initial afin de poursuivre les activités de fourniture de vannes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0703 - 21 décembre 2023 - Accorder deux (2) contrats aux firmes D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine, pour une période de vingt-quatre (24) mois ou jusqu'à épuisement des crédits, avec la possibilité de deux (2) périodes de renouvellement de douze (12) mois pour chaque contrat. - Dépense totale de 2 986 918,02 $, taxes incluses (montant total des contrats : 2 778 528,39 $ taxes incluses plus des incidences de 69 463,21 $ taxes incluses plus des contingences de 138 926,42 $ taxes incluses). - Appel d'offres public numéro 23-19676 (deux (2) lots).

DESCRIPTION

La DRE souhaite prolonger ces contrats afin de bénéficier des conditions et termes obtenus lors de l'appel d'offres public 23-19676 et de poursuivre l'achat des nouvelles vannes de type papillon et de type guillotine nécessaires pour les projets d'ingénierie et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable.
Conformément à la résolution CG23 0703, il est prévu de procéder à l'évaluation du rendement de D.M. Valve et Contrôles Inc. et de Wolseley Canada Inc. au terme de ces 12 mois de prolongation.

JUSTIFICATION

Plusieurs projets relatifs au réseau d'aqueduc sont en conception et seront prochainement mis en chantier.
Selon les contrats octroyés par la résolution CG23 0703, l'état actuel des déboursés est respectivement de 28 % pour le lot 1 et de 43 % pour le lot 2.

Étant donné que les crédits actuels ne sont pas épuisés et que la date de fin des contrats est proche, il est nécessaire d'exercer l'option de renouvellement afin de poursuivre l'approvisionnement en vannes pour maintenir la planification annoncée et coordonnée avec toutes les parties prenantes impliquées dans les différents projets.

La DRE est satisfaite des services rendus et de la qualité des approvisionnements fournis par les fournisseurs D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc.

Conformément aux documents d'appel d'offres 23-19676, les deux (2) contrats peuvent être renouvelés chacun pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois. Le présent sommaire décisionnel vise à exercer cette option de prolongation pour une période de douze (12) mois, des deux contrats (lot 1 et lot 2), du 21 décembre 2025 au 20 décembre 2026, selon les mêmes termes et conditions que les ententes initiales, pour la fourniture des vannes, puisque la date de fin des deux contrats est le 20 décembre 2025 et que les budgets alloués ne sont pas entièrement écoulés.

Les deux adjudicataires ont accepté le renouvellement. Les lettres de renouvellement et d'acceptation sont en pièces jointes du présent dossier.

Les validations requises ont démontré que les firmes D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc., en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'ont pas à obtenir d'attestation de l'autorité des Marchés Publics (AMP).

Ces compagnies ne figurent pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à exercer l'option de renouvellement pour une période de douze (12) mois sans dépense additionnelle.
Une dépense totale de 2 986 918,02 $, taxes incluses, a été autorisée au conseil d'agglomération CG23 0703. En date du 31 octobre 2025, le montant déboursé s'élève à 975 720,14 $, taxes incluses, laissant un solde disponible de 2 011 197,88 $, taxes incluses, incluant les contingences et incidences.

Cette prolongation n'exige pas d'autoriser des fonds additionnels, mais plutôt l'utilisation de fonds déjà disponibles. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier contribue à la modernisation du réseau d'aqueduc et d'égout de l'agglomération de Montréal, et est nécessaire pour distribuer de l'eau potable de qualité et en quantité pour toutes et tous.
Ces actions répondent à deux (2) des vingt (20) priorités du plan stratégique Montréal 2030, à savoir :

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.
19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de ce contrat pourrait compromettre la sécurité de l'alimentation en eau potable de l'agglomération de Montréal, en retardant le remplacement des actifs actuellement désuets et en limitant la réponse aux potentiels bris futurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date début des contrats : 21 décembre 2025.
Fin des contrats : 20 décembre 2026 ou avant, selon l'épuisement des crédits.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel Laurent NDENHA
ingenieur(e)

Tél : 438-969-6372
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-16

Jean-François DUBUC
chef(fe) de division - ingenierie - production de l'eau potable

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : 438-871-8972
Approuvé le : 2025-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-12

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254473002
Unité administrative responsable : 49-05 (Direction des réseaux d'eau)
Projet : Prolongement du contrat EXP970 AO23-19676 (Acquisition de vannes de type papillon et guillotine)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.* *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Amélioration du niveau des services d'approvisionnement en eau offerts à la population* *Modernisation du réseau d'aqueduc de l'Agglomération de Montréal* *Disponibilité de vannes de secours en cas de bris afin d'éviter les délais de fret et de livraison, et ainsi de fournir un meilleur service aux citoyens.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 novembre 2025

Monsieur Marco Lallitto
Directeur des ventes
D.M. Valve et Contrôles Inc.
3540 Boul Poirier
St-Laurent, Québec, H4R 2J5

Courriel : mlallitto@dmvalve.com

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres nº 23-19676 Lot #1 - Entente 1646886
Acquisition de vannes de type papillon, guillotine et double excentrique pour la Direction de l'eau potable

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **21 décembre 2025 au 20 décembre 2026** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les QUINZE (15) jours de l'envoi la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution au montant de CINQ POUR CENT (5%) selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 11 novembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : Marco Lallitto *Marco Lallitto* le 7 novembre, 2025

Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature — Date

Francesca Raby pour
Claudie De Bellefeuille
Agente d'approvisionnement II
Courriel : claudie.debellefeuille@montreal.ca

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 7 novembre 2025

Monsieur Marc-André Dutil
Vendeur externe
Wolseley Canada Inc.
1239 Dagenais Ouest
Laval, Québec, H7L 0A6

Courriel : marc-andre.dutil@wolseleyinc.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 23-19676 Lot #2 – Entente 1642052
Acquisition de vannes de type papillon, guillotine et double excentrique pour la Direction de l'eau potable

---

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **2l décembre 2025 au 20 décembre 2026** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les QUINZE (15) jours de l'envoi la confirmation du renouvellement, un cautionnement d'exécution au montant de CINQ POUR CENT (5%) selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à francesca.raby@montreal.ca **au plus tard le 11 novembre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments

J'accepte le renouvellement : MARC-ANDRE DUTIL _____ 2025-NOV-07
Nom en majuscules et signature — Date

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Francesca Raby pour
Claudie De Bellefeuille
Agente d'approvisionnement II
Courriel : claudie.debellefeuille@montreal.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1254473002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division entretien et opération
Objet :	Exercer l'option de la 1re prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des 2 contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles inc. et Wolseley Canada inc. (CG23 0703)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1254473002- Direction DRE (1).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Reak Sa SEN
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1254473002

Service	EAU

Direction	DRE

Engagement #	s/o	Date	11/4/2025

Objet GDD

Exercer l'option de la 1e prolongation de 12 mois sans dépense additionnelle, pour la fourniture de vannes de type papillon et guillotine dans le cadre des deux (2) contrats accordés aux firmes D.M. Valve et Contrôles Inc. et Wolseley Canada Inc. (résolution CG23 0703).

Informations comptables

Provenance

56088 Réseau primaire d'aqueduc											Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
No Règlement 17-029	5030	5017029	802706	01909	57201	000000	0000	166300	000000	00000	- $	- $	**- $**

Imputations

Acquisition de vannes de type papillon et guillotine-22A10												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
Contrat	5030	5017029	802706	04121	57401	000000	0000	191269	000000	13015	00000	- $	- $	**- $**
Contingences	5030	5017029	802706	04121	57401	000000	0000	191269	070008	13015	00000	- $	- $	**- $**
Incidences	5030	5017029	802706	04121	57401	000000	0000	197877	070003	13015	00000	- $	- $	**- $**
Total												**- $**	**- $**	**- $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259660002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027

Il est recommandé :
1. d'exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059) ;

2. les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-18 14:52

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259660002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction stratégies_pratiques d'affaires et performance , Division stratégies et pratiques d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 27 janvier 2022, une entente-cadre a été conclue avec Bell Canada pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi, pour une période de trois ans (CG22 0059). Ce contrat comporte deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune.

Afin de poursuivre le soutien aux besoins en connectivité sans fil dans le cadre des diverses initiatives prévues pour l'année 2026, l'acquisition de matériel et d'accessoires WiFi s'avère nécessaire. À cet effet, le Service des TI a amorcé les démarches nécessaires pour exercer la deuxième option de prolongation prévue dans l'entente-cadre, aux mêmes termes et conditions, et ce, à même l'enveloppe du contrat initial.

Le présent dossier vise donc à exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3) dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0005 – 24 janvier 2025 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans

dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2025 au 26 janvier 2026.

CG22 0059 – 27 janvier 2022 - Conclure une entente-cadre avec Bell Canada, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), pour une période de trois ans, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 5 925 021,05 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18875.

CG20 0651 - 17 décembre 2020 - Accorder la deuxième option d'une année de prolongation de contrat à la firme IBM Canada Limitée, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (WiFi).

CG19 0173 - 18 avril 2019 - Accorder la première option d'une année de prolongation de contrat à la firme IBM Canada Limitée, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (WiFi).

CG16 0707 - 22 décembre 2016 - Accorder deux contrats à la firme IBM Canada Limitée pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (WiFi).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans majoration de la dépense autorisée pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3) conformément aux documents d'appel d'offres public 21-18875.

JUSTIFICATION

La Ville déploie et améliore les installations de connectivité WiFi au gré des demandes des services municipaux ou selon les initiatives d'aménagement planifiées à la Ville.

Cette prolongation n'exige pas une dépense additionnelle, mais l'utilisation des crédits déjà disponibles.

Le contexte dans lequel les projections de consommation ont été effectuées lors de la rédaction de l'appel d'offres ainsi que l'évolution des besoins de la Ville en matière de déploiement d'équipements WiFi expliquent le rythme des acquisitions dans la présente entente. La consommation des équipements n'a pas été aussi rapide qu'anticipée en raison de plusieurs facteurs, entre autres, la diminution de grands projets requérant ce type d'équipement, les délais d'approvisionnement ainsi que la pénurie de certains services professionnels, ce qui a contribué au ralentissement des déploiements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats, qui seront effectués auprès du soumissionnaire, se feront au rythme de l'expression des besoins. Les dépenses assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée de l'entente pourraient engendrer des dépenses d'agglomération.

Tous les besoins futurs d'achat de ces équipements seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements, les virements de crédits et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature du projet. C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale; ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération

(Chapitre III, article 6).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat s'inscrit dans le cadre des efforts du Service des TI afin d'améliorer le service rendu à la population, aux arrondissements et aux services de la Ville, tout en assurant la continuité opérationnelle du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la/le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James CADIEUX
Conseiller analyse - contrôle de gestion

Tél : 514-562-2313
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-03

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259660002

Unité administrative responsable : Service des Technologies de l'information

Projet : Exercer l'option de la 2e prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition du matériel et des accessoires WiFi (lot 3), dans le cadre du contrat accordé à Bell Canada (CG22 0059), pour la période du 27 janvier 2026 au 26 janvier 2027.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Solidarité, équité et inclusion:

Priorité # 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

Démocratie et participation:

Priorité # 11 : Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les acquisitions d'équipements Juniper que la Ville va faire, vont contribuer à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il permet notamment d'offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribue à réduire la fracture numérique. Ces équipements permettront d'offrir une connectivité pour les citoyens et les visiteurs dans les lieux publics ciblés sur son territoire, et dans des bâtiments corporatifs.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 15 octobre 2025

Madame Véronique Larocque
BELL Canada
1, Carrefour Alexandre-Graham-Bell, Tour B-4
Verdun (Québec) H3E 3B3

Courriel : veronique.larocque@bell.ca

Objet : Recommandation de renouvellement de l'entente 1518332 (Lot 3)
Appel d'offres nº 21-18875
Tirage de fibre optique, services d'installation et acquisition d'équipements pour la couverture Wi-Fi et objets connectés
Lot 3 : Acquisition du matériel et des accessoires WiFi

Madame,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du **27 janvier 2026 au 26 janvier 2027** et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous retourner la lettre signée par courriel à mestapha.damou@montreal.ca **au plus tard le 22 octobre 2025** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

J'ai pris connaissance du renouvellement :

CAROLINE AUDET
Nom en majuscules et signature

2025-10-22
Date

Mestapha Damou
Agent d'approvisionnement II
Courriel : mestapha.damou@montreal.ca

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255481005

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville

Il est recommandé :
de résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville, conformément à la clause 13 du contrat concerné.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-21 15:40

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255481005**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Supremex inc. (CG24 0427), pour les services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2024, l'appel d'offres public 24-20470 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), ainsi que dans le Journal de Montréal, pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires, principalement destinées aux opérations de l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal.
En août 2024, à la suite de l'appel d'offres public 24-20470, la Ville a octroyé à la firme Supremex inc. le contrat pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de vingt-quatre mois, incluant une option de prolongation de douze mois.

Toutefois, le 10 juin 2025, Supremex inc. a avisé le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal qu'elle refuse d'exécuter les obligations qui découlent du contrat en mettant unilatéralement fin au contrat.

Compte tenu de la situation, le Service de l'approvisionnement a demandé l'assistance du Service des affaires juridiques dans ce dossier.

Le Service des affaires juridiques a émis, en date du 31 juillet 2025, une lettre stipulant que la Ville n'aura d'autre choix que d'engager, sans autre avis ni délai, les démarches nécessaires à l'octroi d'un nouveau contrat, et tiendra Supremex inc. responsable de tous les dommages découlant de son refus d'exécuter le contrat.

Après plusieurs rencontres, communications et tentatives de faire démarrer le contrat avec l'adjudicataire, et aux vues de la volonté du fournisseur de ne pas accomplir son mandat, dont il est contractuellement tenu de respecter, la décision de résilier a été prise par le Service de l'approvisionnement en collaboration avec le Service des affaires juridique.

Le fournisseur sera tenu responsable de tous les dommages découlant de son refus d'exécuter le contrat, incluant, mais sans s'y limiter :

- Les frais du premier appel d'offres rendu inutile à la suite de la non-exécution du contrat par l'adjudicataire.
- Toute différence de prix, le cas échéant, entre ceux prévus au contrat et ceux que la Ville obtiendra à la suite de l'octroi d'un nouveau contrat, incluant durant la période de transition entre les deux.

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat. Une telle résiliation est envisageable, conformément à la clause 13 du contrat, qui prévoit expressément cette possibilité dans les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0427- 22 août 2024 – Conclure une entente-cadre avec la firme Supremex inc. pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de vingt-quatre mois, incluant une option de prolongation de douze mois - Montant estimé de l'entente-cadre : 955 271,81 $, taxes incluses (entente : 830 671,14 $ + variation des quantités 124 600,67 $).
CG19 0227 - 16 mai 2019 - Autoriser une deuxième prolongation d'entente-cadre, pour une période de douze mois débutant le 27 avril 2019, pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires et de cartes d'affaires dans le cadre du contrat accordé à la firme Imprimerie l'Empreinte inc.(CE 16 0646), (Montant estimé : 311 226,00 $ taxes incluses).

CE18 0643 - 18 avril 2018 - Autoriser une première prolongation des ententes-cadres, pour une période de douze mois débutant le 27 avril 2018, pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires dans le cadre des contrats accordés aux firmes Imprimerie L'empreinte inc. (Montant estimé : 109 520,49 $ taxes incluses) et Enveloppe Laurentide inc. (Montant estimé : 34 492,50 $ taxes incluses).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la résiliation du contrat avec la firme Supremex inc. pour la fourniture sur demande de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires destinés aux employés de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le 10 juin, Supremex inc. a informé le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal de son refus d'exécuter les obligations découlant du contrat en mettant unilatéralement fin à celui-ci.
Il est donc recommandé de procéder à la résiliation du contrat. Cette résiliation est exercée conformément à l'article 13 du contrat, lequel prévoit la possibilité d'une résiliation d'un commun accord.

Un contrat de gré à gré a été conclu afin de couvrir la période transitoire jusqu'à l'octroi du nouveau contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette résiliation n'entraîne aucun déboursé pour la Ville, aucun achat n'ayant encore été effectué dans le cadre de ce contrat.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au présent dossier, dans la mesure où la

décision visée concerne une résiliation de contrat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien du contrat empêche la Ville de Montréal de procéder à un nouvel appel d'offres pour la fourniture, sur demande, de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires destinés à ses employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'approbation du présent dossier, l'évaluation du fournisseur sera effectuée, conformément à l'article 11.05 du contrat. Un nouvel appel d'offres public sera lancé afin de conclure un nouveau contrat pour la fourniture, sur demande, de services d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Boulbaba LACHHEB
conseiller(-ere) en approvisionnement

Tél : 514-838-4619
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-06

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens

Tél : 514-838-4619
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

GAGNIER
GUAY
BIRON
AVOCATS
NOTAIRES

775, rue Gosford
4e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B9

Montréal, le 31 juillet 2025

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR COURRIEL (stewart.emerson@supremex.com)

SUPREMEX INC.
A/S Monsieur Stewart Emerson
Président et chef de la direction
7213, rue Cordner
Lasalle (Québec) H8N 2J7

OBJET : Contrat découlant de l'appel d'offres nº 24-20470
Re : Votre lettre du 10 juin 2025

M. Stewart,

Nous avons été mandaté pour donner suite à votre lettre du 10 juin 2025.

Comme vous le savez, un contrat vous a été dument octroyé à la suite de l'appel d'offres nº 24-20470 le 19 août 2024 (le « **Contrat** ») par la Ville de Montréal (la « **Ville** »). Il ne saurait donc être question de « retirer [v]otre soumission », comme vous l'écriviez dans votre lettre du 10 juin 2025.

Il est néanmoins clair de votre lettre que, malgré celle de Claudia Bertrand du 25 mai 2025, vous refusez d'exécuter les obligations qui découlent du Contrat et *de facto*, y mettez unilatéralement fin, sans droit et à contretemps. Vous ne proposez même pas, dans votre lettre, d'assumer vos obligations pour une période de transition qui permettrait à la Ville de minimiser ses dommages. Mis devant le fait accompli, la Ville n'a d'autre choix que d'agir en conséquence.

Soulignons que les motifs invoqués pour tenter de justifier votre position sont par ailleurs mal fondés, notamment en ce que les exigences contractuelles sont détaillées dans les documents d'appel d'offres et au devis qui en fait partie.

Il y est notamment énoncé en toutes lettres que vous deviez fournir « divers Services et Arrondissements de la Ville de Montréal », une « organisation municipale qui dispense des services et des programmes à plus de deux (2) millions de citoyens particuliers et corporatifs » qui doit « communiquer sur une grande variété de sujets dont : les transports collectifs, les chantiers, les parcs, l'entretien des rues et le déneigement, la culture et les loisirs, le stationnement, le risque d'inondations, la prévention des incendies, etc. » Il est

de plus spécifiquement indiqué que « les articles pourront être livrés à différents endroits de la ville. Le nombre d'adresses de livraison peut varier en cours de contrat; qu'il diminue ou augmente, le nombre d'adresses ne constituent en aucun cas un motif pour fonder une réclamation, en aucune circonstance ».

Toute méprise de votre part (si méprise il y a) ne saurait donc être imputée à la Ville ou fonder votre inexécution du Contrat.

Conséquemment, la Ville n'aura d'autre choix que de procéder sans autre avis ni délai aux démarches requises pour l'octroi d'un nouveau contrat et vous tiendra responsable de tous les dommages découlant de votre refus d'exécuter le Contrat, incluant mais sans s'y limiter :

- Les frais du premier appel d'offres rendu inutile par votre inexécution;

- Toute différence de prix, le cas échéant, entre ceux prévus au Contrat et ceux que la Ville obtiendra à la suite de l'octroi d'un nouveau contrat, incluant durant la période de transition entre les deux.

Soyez de plus avisé qu'il sera tenu compte de votre défaut d'honorer vos obligations dans l'évaluation de rendement prévue au Contrat, ce qui pourrait donner lieu à une évaluation de rendement insatisfaisante.

Veuillez recevoir nos salutations distinguées.

GAGNIER GUAY BIRON

Dominique Vallières

Me Dominique Vallières
Avocat
dominique.vallieres@montreal.ca
Tél.: 263-362-4430

c.c. Mme Claudia Bertrand, cheffe de section, Section Administration de contrats, Division acquisition, Service de l'approvisionnement.

c.c. M. Étienne Langlois, chef de section - Approvisionnement stratégique en biens, Service de l'approvisionnement.

Le 10 juin 2025 **Envoyé par courriel : Claudia.bertrand@montreal.ca**

Mme Claudia Bertrand
Chef de section – Section administration de contrats
VILLE DE MONTRÉAL
255, boul. Crémazie Est, 4e étage
Montréal (Québec) H2M 1L5

OBJET : Retrait de la soumission A0 24-20470 – Ville de Montréal

Chère Madame Bertrand,

Nous vous remercions de votre lettre en date du 25 mai 2025.

Conformément aux demandes précédentes, SupremeX inc. vous a clairement informé que nous retirons respectueusement notre soumission pour la Ville de Montréal A0 24-20470, et ce, à compter de notre première correspondance envoyée le 4 septembre 2024 à Boulbaba Lachheb.

Nous avons travaillé avec diligence et de bonne foi pour trouver une solution viable, mais de nombreux détails importants du contrat ne nous ont été révélés qu'**après** la date d'ouverture des offres.

Ces détails importants sont exposés ci-dessous et constituent l'essentiel des informations qui ne nous ont pas été clairement communiquées, entraînant ainsi des malentendus majeurs sur le travail réel que vous souhaitiez confier par contrat.

- Une exigence selon laquelle notre ERP doit être compatible et intégré avec Printsys
- Une exigence, que notre infrastructure ne peut pas gérer, selon laquelle nous devons desservir la Ville de Montréal :
  1. Avec 1 500 travaux par an
  2. À +/- 400 parties prenantes
  3. À +/- 250 unités d'affaires
  4. Tous avec des bons de commande individuels par travail et par unité d'affaires
  5. Tous avec une facturation individuelle par travail et par unité d'affaires
  6. L'absorption des coûts de transport vers les unités d'affaires individuelles et même directement aux bureaux des demandeurs
  7. Une attente de délai d'exécution de 10 jours ouvrables
  8. Des commandes multiples et de petite taille pour des produits d'impression dynamique tels que des cartes d'affaires et des blocs-notes

Ces exigences sont extrêmement inhabituelles dans notre industrie et n'ont même pas été tentées d'être documentées ou communiquées au cours du processus de l'appel d'offres de la Ville de Montréal.

En plus des obstacles mentionnés ci-dessus, un retard significatif a été imposé à SupremeX par la Ville de Montréal, alors que nous avons tenté à plusieurs reprises de clarifier les détails et ensuite de retirer la soumission respectueusement et légitimement. Comme indiqué, l'une des premières demandes de retrait de SupremeX remonte au 4 septembre 2024, ce qui aurait donné à la Ville de Montréal suffisamment de temps pour relancer l'appel d'offres.

En plus des informations confuses et incomplètes que nous avons reçues de la Ville de Montréal, un courriel d'Étienne Langlois daté du 22 octobre 2024 indique qu'aucun contrat n'avait été établi à ce moment-là.

SupremeX est très habitué à soumissionner des contrats avec toutes les agences gouvernementales et connaît également bien une clause couramment utilisée dans les appels d'offres du gouvernement du Québec. Il s'agit d'une clause garantissant la bonne foi des deux parties : je fais référence à une clause que Revenu Québec utilise fréquemment, appelée *3.24 « Prix anormalement bas »*. Cette clause impose à l'émetteur de l'appel d'offres la responsabilité de veiller à ce que toutes les soumissions soient dans une fourchette raisonnable. Elle sert à s'assurer qu'aucune partie ne soumet intentionnellement ou par inadvertance une offre impossible à exécuter sans entraîner de graves déficiences ou préjudices pour l'une ou l'autre des parties.

Nous portons respectueusement à votre attention les points supplémentaires suivants pour votre considération :

1. Nous avons répondu de bonne foi en fonction de notre compréhension des attentes et exigences. Une fois l'adjudication attribuée, il était clair que notre compréhension ne correspondait pas aux attentes de la Ville.
2. Nous avons immédiatement informé l'agent contractuel (Étienne Langlois) de notre incapacité à assurer le service du contrat selon les attentes, indépendamment du prix, car nous ne disposons pas du logiciel, de l'infrastructure et des capacités nécessaires.
3. Il nous a fallu plusieurs tentatives et plus de deux mois afin d'être en mesure d'avoir une conversation directe avec M. Langlois.
4. Lors d'une conversation tenue le 11 mars 2025, M. Langlois a reconnu que l'appel d'offres aurait pu/dû fournir plus de détails.
5. Nous comprenons que notre soumission était environ 25 % inférieure à celle du fournisseur en place depuis longtemps, ce qui aurait dû inciter la Ville à être plus diligente et à signaler que des clarifications étaient nécessaires.
6. Notre position est que l'appel d'offres n'a pas fourni le niveau de détail requis, qu'il a laissé beaucoup de place à l'interprétation, et qu'il a été mal rédigé/construit, ce qui a finalement conduit à un manque d'alignement entre la soumission de SupremeX et les attentes de la Ville.
7. Nous comprenons votre déception et frustration, mais contraindre ou menacer un fournisseur afin qu'il fournisse des produits et services pour lesquels il n'est pas équipé est une approche surprenante pour une entité publique comme la Ville de Montréal. Ce n'est pas agir de bonne foi, étant donné que nous avons signalé à plusieurs reprises que les informations fournies étaient totalement insuffisantes et ne reflétaient pas pleinement le mandat.

Nous vous remercions de votre compréhension et espérons collaborer avec vous sur de futures occasions d'affaires.

Sincèrement,



Stewart Emerson
Président et Chef de la direction

June 10, 2025 **Delivered by E-Mail: Claudia.bertrand@montreal.ca**

Mrs. Claudia Bertrand
Head of Section – Contract Administration Procurement
VILLE DE MONTRÉAL
255, boul. Crémazie Est, 4th Floor
Montréal (Québec) H2M 1L5

SUBJECT: RFP no 24-20470 - Printing and delivery of forms, business cards and envelopes on demand for the City of Montreal

Dear Mrs. Bertrand,

Thank you for your letter of May 25, 2025.

As per prior requests, SupremeX Inc. has clearly advised you that we respectfully withdraw our bid for the City of Montreal A0 24-20470, beginning with our first correspondence that was sent on September 4, 2024, to Boulbaba Lachheb.

We worked diligently and in good faith to find a workable solution, but many of the important contract details were only revealed to us ***after*** the bid opening date.

Those important details are outlined below and make up the bulk of the information that was not clearly communicated to us and therefore caused major misunderstandings of the actual work you wanted contracted:

- A requirement that our ERP be compatible & integrated with Printsys
- A requirement, that our infrastructure cannot manage, that we service Ville de Montreal:
  1. With 1,500 jobs per year
  2. To +/- 400 stakeholders
  3. To +/- 250 business units
  4. All with Individual P.O.'s per job and per business unit
  5. All with Individual billing per job and per business unit
  6. The absorption of transport costs to individual business units and even desktops
  7. An expectation of 10 working days turn around
  8. Multiple and small orders of dynamic print business such as business cards and pads

These requirements are highly unusual in our industry and were not even attempted to be documented or communicated over the course of the City's RFQ process.

In addition to the above-mentioned impediments, there was a significant delay that was imposed on SupremeX by the City of Montreal, as we tried on several occasions to clarify details and then to respectfully and rightfully decline. As indicated, one of the early examples of SupremeX request to decline was on September 4, 2024, which would have given Ville de Montréal sufficient time to re-issue the tender.

In addition to the confusing and incomplete information we received from Ville de Montréal, there is an email from Étienne Langlois dated October 22, 2024 indicating that there was no existing contract created even at that point.

SupremeX is very accustomed to bidding on contracts with all government agencies and is also very aware of a clause that is commonly used throughout the Quebec government bids. It is a clause that ensures good faith for both parties: I refer to a clause that Revenu Quebec commonly uses called *3.24 Abnormally Low Bid Price*. This clause puts the onus on the bid issuer to ensure all bids are within a reasonable range. This clause is there to ensure that no party purposefully or accidentally submits a bid that is impossible to execute without major deficiencies or injuries to either party.

We respectfully bring to your attention the following additional points for your consideration:

1. We responded in good faith based on our understanding of the expectations and requirements. Once awarded the business, it was clear that our understanding was not aligned with the City's expectations.
2. We immediately notified the Contracting Officer (Étienne Langlois) of our inability to service the account to the expectations, regardless of price, because we don't have the necessary software, infrastructure and capabilities.
3. It took several attempts and more than two months to have direct conversation with Mr. Langlois.
4. During a conversation, held on March 11th, 2025, Mr. Langlois actually acknowledged that the RFQ could have/should have provided more details.
5. We understand that our bid ~25% lower than the longtime incumbent, which should have prompted the City to be more diligent and indicate that clarity was required.
6. Our position is that the RFQ failed to provide even reasonably close to the level of detail required, left a lot open to interpretation, and was poorly written/constructed, which ultimately led to the lack of alignment between the SupremeX submission and the City's expectations.
7. We understand your disappointment and frustration, but forcing/threatening a vendor to supply products and services, that said vendor is not set-up to facilitate, is a peculiar manner for a public entity like the City of Montreal to proceed and is not acting in good faith, given that we have advised on multiple occasions that the information provided was wholly sub-standard and not indicative of the full mandate.

We thank you for your understanding and look forward to working with you on future opportunities.

Sincerely,



Stewart Emerson
President and Chief Executive Officer

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL
Le 25 mai 2025

Monsieur Stewart Emerson
SupremeX inc.
7213, rue Cordner
Lasalle (Québec) H8N 2J7

Courriel : Stewart.Emerson@supremex.com

Objet : Avis de manquement
Appel d'offres nº 24-20470
Service d'impression et livraison de formulaires, cartes professionnelles et enveloppes sur demande pour la Ville de Montréal

---

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre datée du 24 mars 2025 dans laquelle vous exprimez votre intention de retirer votre soumission relativement à l'appel d'offres public N° 24-20470 de la Ville de Montréal.

Nous vous rappelons que votre soumission a été déposée conformément aux règles de l'appel d'offres public, jugée conforme, et qu'un contrat vous a été octroyé à la suite du processus d'adjudication et ce en date du 19 août 2024.

Le contrat ne peut être résilié même en cas de mauvaise interprétation des exigences contractuelles.

Les éléments que vous soulevez concernant la portée des travaux, les modalités de commande, de facturation, de livraison, ainsi que les contraintes technologiques internes à votre entreprise, ne sauraient justifier un retrait de votre engagement. Il vous incombait, en tant que soumissionnaire, de vous assurer de bien comprendre les exigences de l'appel d'offres avant de déposer votre soumission.

Depuis l'octroi du contrat, plusieurs relances ont été effectuées par la Ville afin de convenir d'un échéancier de démarrage et de vous accompagner dans la mise en œuvre du contrat. Ces démarches sont malheureusement demeurées infructueuses, et aucune mesure concrète n'a été prise de votre part pour débuter l'exécution des travaux.

Par conséquent, la Ville de Montréal ne peut accepter votre retrait. SupremeX Inc. est tenue de respecter les obligations contractuelles qui découlent de l'octroi du contrat. À défaut de débuter l'exécution du contrat dans un délai de **dix (10) jours ouvrables** suivant

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

la réception de la présente, la Ville se réserve le droit d'exercer tous les recours prévus au contrat à l'encontre d'un fournisseur en défaut, incluant notamment la résiliation du contrat à vos torts et la réclamation de tous les dommages et frais encourus.

Notez que le présent contrat prévoit une évaluation de rendement (Annexe11.05: Grille d'évaluation de l'adjudicataire) et, qu'à défaut d'honorer vos obligations, votre firme pourrait faire l'objet d'une évaluation insatisfaisante.

Nous vous invitons donc à prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à vos engagements contractuels dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Claudia Bertrand

Signature numérique de Claudia Bertrand
Date : 2025.05.22 13:04:09 -04'00'

Claudia Bertrand
Chef de section
Section Administration de contrats
Division acquisition
Service de l'approvisionnement
Claudia.bertrand@montreal.ca

C.C: Etienne Langlois-Chef de section eau et administration : etienne.langlois@montreal.ca

Lachheb Boulbaba-Conseiller en approvisionnement : boulbaba.lachheb@montreal.ca

Julie Roberts-Directrice Service à la clientèle : julie.roberts@supremex.com

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255472002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire, EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 852 509,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21130 ;
2. d'autoriser une dépense de 285 250,98 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-20 13:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1255472002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, aujourd'hui et pour les générations futures. Sur le site de la station d'épuration Jean-R.Marcotte (la Station) ainsi que sur le réseau des intercepteurs, divers travaux de nettoyage et d'entretien sont requis pour maintenir en bon état les équipements, les structures et les installations de traitement. Ces opérations sont essentielles pour assurer la continuité des opérations et soutenir pleinement la mission du Service de l'eau.
Les principaux travaux à effectuer consistent, sans s'y limiter, à :

- Aspirer les cendres des incinérateurs et les transporter au lieu d'enfouissement technique;
- Nettoyer et aspirer les résidus des dessableurs et des décanteurs;
- Nettoyer et aspirer les résidus des trémies à écumes;
- Nettoyer les cellules de niveau sur le réseau des intercepteurs;
- Nettoyer et aspirer les résidus des stations de pompage du réseau des intercepteurs (puits humides).

Selon le type de travaux à exécuter, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) et la Direction des réseaux d'eau (DRE) louent différents équipements mobiles spécialisés avec opérateurs et aides-opérateurs. Comme les besoins sont variés, il ne serait pas

économiquement rentable d'acquérir et d'opérer ces équipements.

L'appel d'offres public 25-21130 a été publié par le Service de l'approvisionnement dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le quotidien Le Devoir en date du 14 juillet 2025. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2025. Un délai de quarante-quatre (44) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. La validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours, soit jusqu'au 26 décembre 2025.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
No. 1	2025-07-23	Question et réponse	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0495 - 25 août 2022 - Accorder à EBI Envirotech inc., un contrat d'une durée de 24 mois, pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant une option de renouvellement d'une période additionnelle de 12 mois - Dépense totale : 2 518 891,12 $, taxes et contingences incluses (contrat : 2 099 075,93 $, contingences : 419 815,19 $) - Appel d'offres public 22-1913

CG 20 0305 - 18 juin 2020 - Accorder un contrat de trois ans à EBI Envirotech inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant deux options de renouvellement d'une année chacune - Dépense totale: 2 235 521,46 $ (contrat: 2 032 292,24 $, contingences: 203 229,22 $) - Appel d'offres public 20-18069.

CG 18 0422 - 23 août 2018 - Accorder un contrat de trois ans à Veolia ES Canada Services industriels inc. pour la location sur demande d'équipements avec opérateur pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une somme maximale de 1 645 364,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16831.

CE 16 1503 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat d'une durée de 24 mois à la compagnie Beauregard Environnement Ltée pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 897,48 $ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15321.

DESCRIPTION

Ce contrat couvre la location sur demande d'équipements mobiles spécialisés avec opérateurs et aides-opérateurs pour une période de vingt-quatre (24) mois. Il inclut également le pompage et la disposition de 1 260 T.M. d'écumes par année dans un lieu d'enfouissement technique approuvé par le Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques (MELCCFP).
Les équipements requis sont :

- unité de pompage à haute pression 5 000 psi;
- unité de pompage conventionnelle d'une capacité minimale de 3 000 gallons;
- unité de camion aspirateur/dépoussiéreur d'une capacité de 5 000 gallons;
- unité de pompage de type "Supervac" d'une capacité de 6 000 gallons.

Le transport et l'élimination des boues ou autres déchets résultant des opérations de pompage ou d'aspiration des résidus doivent se faire en conformité avec la Loi sur la qualité

de l'environnement (LQE). À cet effet, tous les véhicules seront munis d'un GPS, afin que la Ville puisse s'assurer, à partir d'un site Internet accessible en tout temps, que la disposition des résidus s'effectue en conformité avec les règles environnementales en vigueur. De plus, le Directeur exigera que chaque facture soit accompagnée du certificat de réception (quantité reçue) émis par le site autorisé par le MELCCFP et des coupons de pesée du camion émis à l'entrée et à la sortie du site de la Station. Les quantités de résidus disposées et facturées doivent correspondre à la différence entre les coupons de pesée du camion (poids à la sortie - poids à l'entrée = poids net) et le poids apparaissant sur le certificat de réception du site autorisé par le MELCCFP.

Compte tenu des imprévus qui pourraient survenir au cours des deux prochaines années, un budget de 285 208,88 $, soit 10 % de la valeur du contrat, est recommandé pour la variation de quantités.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 25-21130, trois (3) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres public, et un seul parmi eux, soit 33 %, a déposé une soumission. Le pourcentage de ceux qui n'ont pas soumissionné est de l'ordre de 67 %.
Raisons de désistement: Engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans les délais requis (1), sans réponse malgré les relances par courriel et téléphonique (1).

Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

L'article 573.3.3 de la LCV permet une négociation lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. À la suite d'une négociation, EBI Envirotech a accepté de réduire la soumission de 0,12 %.

L'analyse de conformité des soumissions a permis de constater que la seule offre reçue était administrativement et techniquement conforme.

Tableau d'analyse des soumissions :

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
EBI Envirotech inc.	2 852 509,80 $	285 250,98 $	3 137 760,78 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 312 936,08 $	231 293,61 $	2 544 229,69 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			593 531,09 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			23,33 %

((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

L'écart entre l'estimation interne et la seule soumission conforme est défavorable à la Ville de 23.33 %, soit (593 531,09 $).

Cet écart s'explique principalement par les augmentations très importantes des coûts de main-d'œuvre (opérateurs et aides-opérateurs d'équipements) depuis le dernier contrat octroyé en 2022. Malgré l'application de l'indice IPC dans notre estimation, ces hausses dépassent les ajustements prévus, ce qui contribue à l'écart observé.

Les validations requises par le Service de l'approvisionnement ont démontré que le contrat est assujetti à l'autorisation de l'AMP et que l'adjudicataire recommandé :

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville;
- ne fait pas partie de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

L'attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) de l'adjudicataire est valide jusqu'au 23 février 2026.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement 2026 de la DEEU et de la DRE du Service de l'eau et sera priorisée lors de la préparation des budgets 2027.
Le coût total de ce contrat est de 3 137 760,78 $, taxes et variations de quantités incluses. Cette dépense représente une somme de 2 865 193,83 $, nette de ristourne.

Cette dépense sera assumée comme suit :

- Direction des eaux usées: 2 820 727,21 $, taxes et variations de quantités incluses.
- Direction des réseaux d'eau: 317 033,57 $, taxes et variations de quantités incluses.

La répartition de la dépense pour les années 2026 et 2027 est la suivante :

	2026		2027		Total
	DEEU	DRE	DEEU	DRE	
Prévu au contrat - Avant taxes (A)	1 115 154,37 $	125 336,96 $	1 115 154,37 $	125 336,96 $	2 480 982,65 $
Variation de quantités - Avant taxes (B)	111 515,44 $	12 533,70 $	111 515,44 $	12 533,70 $	248 098,27 $
Sous-total -Avant taxes (A+B)	1 226 669,80 $	137 870,66 $	1 226 669,80 $	137 870,66 $	2 729 080,92 $
Sous-total - Taxes incluses	1 410 363,60 $	158 516,79 $	1 410 363,60 $	158 516,79 $	3 137 760,78 $
Sous-total - Taxes nettes - coûts pour	1 287 849,96 $	144 746,95 $	1 287 849,96 $	144 746,95 $	2 865 193,83 $

l'agglomération					

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération s*.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques, plus précisément à la priorité 5 du Plan stratégique Montréal 2030 :
5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, il ne serait pas possible d'effectuer l'ensemble des travaux d'entretien annuels nécessaires pour maintenir la capacité de traitement des eaux usées sur les équipements de la station d'épuration des eaux usées (DEEU), ainsi que le maintien en bon état des équipements, structures et installations du réseau d'égout (DRE). Cette situation entraînerait des déversements répétitifs d'eaux usées non traitées dans le fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2025
Début des travaux: janvier 2026
Fin des travaux: décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claudie DE BELLEFEUILLE, Service de l'approvisionnement
Benoit DUHAIME RIOPEL, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Claudie DE BELLEFEUILLE, 11 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sofiane AISSAT
chef(fe) de section - operations et entretien

Tél : 438-861-7664
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Dominique BERNARD
Chef de division opérations

Tél : 438-864-2457
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carole FLEURY
chef(fe) de division ingenierie et procedes (eau)
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau

Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-19

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

TRANSPARENCE
ÉQUITÉ
SAINE CONCURRENCE

Le 24 février 2021

EBI ENVIROTECH INC.
A/S MONSIEUR MAXIM SYLVESTRE
143, 21E RUE
CRABTREE (QC) J0K 1B0

N° de décision : 2021-DAMP-1149
N° de client : 2700033503

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

ABC ENVIRONNEMENT
ABC SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
ENVIRO-SEPTIQUE
FOSSES SEPTIQUES LORTIE
G.S.M.B. HAUTE PRESSION
NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER INC.
SAVIGNAC FOSSES SEPTIQUES
ABC FOSSES SEPTIQUES
BERNARD SERVICE SEPTIQUE
FOSSES SEPTIQUES BÉRARD
FOSSES SEPTIQUES SAINTE-JULIENNE
NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER
POMPAGE MAURICIE
SEPTO-BEC

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. EBI ENVIROTECH INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **23 février 2024**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

Alain Fontaine

De: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>
Envoyé: 2 juin 2023 13:23
À: _Boîte Autorisation AMP
Objet: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec (Québec) G1R 5S9
directionlcop@amp.quebec

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 23 novembre 2025 à 19:30**

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : ebi envirotech

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'AMP	Adresse du siège social	Ville	Province/ État	Code postal	Pays
EBI ENVIROTECH INC.	ABC ENVIRONNEMENT ABC FOSSES SEPTIQUES ABC SERVICES ENVIRONNEMENTAUX BERNARD SERVICE SEPTIQUE ÉCOLOVAC ENVIRO-SEPTIQUE FOSSES SEPTIQUES BÉRARD FOSSES SEPTIQUES LORTIE FOSSES SEPTIQUES SAINTE-JULIENNE G.S.M.B. HAUTE PRESSION NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER NETTOYEUR D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER INC. POMPAGE MAURICIE SAVIGNAC FOSSES SEPTIQUES SEPTO-BEC	1141969957	2700033503	143, 21E RUE	CRABTREE	QC	J0K 1B0	CANADA

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255472002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21130_DetCah (3).pdf PV 25-21130.pdf 25-21130_TCP.pdf 25-21130_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-12

Etienne LANGLOIS
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21130 — No du GDD : 1255472002

Titre de l'appel d'offres : Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	14 - 7 - 2025	Nombre d'addenda émis durant la période :	1
Ouverture originalement prévue le :	14 - 7 - 2025	Date du dernier addenda émis :	23 - 7 - 2025
Ouverture faite le :	28 - 8 - 2025	Délai total accordé aux soumissionnaires :	44 jrs
Date du comité de sélection :	- -		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	3	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	33,33
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	26 - 12 - 2025
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	26 - 12 - 2025

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées√ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
EBI Envirotech Inc.	2 852 509,80 $	√	

Information additionnelle

Raisons de désistement: Engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans les délais requis (1), sans réponse malgré les relances par courriel et téléphonique (1)

Négociation de prix: L'article 573.3.3 de la LCV permet une négocation lorsqu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme. Suite à une négociation, EBI Envirotech à accepté de réduire la soumission de 0,12 %

LCV article 573.3.3: Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité

Préparé par : Claudie De Bellefeuille — Le 10 - 11 - 2025

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21130

Conformité

Soumissionnaires	Données	
	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
EBI Envirotech Inc.	**2 480 982,65 $**	**2 852 509,80 $**

Liste des commandes

Numéro: 25-21130
Numéro de référence: 20083603
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs - Service de l'eau
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

3 résultats **Résultats 1 à 3**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

EBI ENVIROTECH INC. 143, 21e Rue Crabtree QC CAN J0K1B0 http://www.ebienvirotech.com	Non diffusé	Joel Gariépy Téléphone: 4507544033 Courriel: jgariepy@ebiqc.com	**Transaction: (20277479)** 2025-07-15 14:34	20067842 - Addenda 1 Devis 2025-07-23 à 08:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
POMPAGE EXPRESS M.D. INC. 121 Industrielle Delson QC CAN J5B1W2 http://www.pompage-express.com	Non diffusé	Yanick Lacasse Téléphone: 5148217764 Courriel: yanick@pompage-express.com	**Transaction: (20282323)** 2025-07-22 10:42	20067842 - Addenda 1 Devis 2025-07-23 à 08:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE 135, rue Richer Lachine QC CAN H8R1R4 www.e360s.ca	Non diffusé	Nathalie Bélanger Téléphone: 4502271217 Courriel: nbelanger@e360s.ca	**Transaction: (20277167)** 2025-07-15 07:28	20067842 - Addenda 1 Devis 2025-07-23 à 08:50 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0422

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 28 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21130

La seule soumission reçue pour l'appel d'offres intitulé « Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs » est ouverte par l'analyste juridique du Service du greffe. La personne ci-dessous mentionnée soumet un prix :

Soumissionnaire	**Prix**
EBI ENVIROTECH INC.	2 855 565,68 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 14 juillet 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet cette soumission et, le cas échéant, le dépôt qui l'accompagne, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.08.29 08:11:13 -04'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255472002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Division opérations
Objet :	Accorder un contrat à EBI Envirotech inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1255472002 - Direction DEEU - DRE.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

Co-autheur:
Reak-Sa Sen - Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Anne GUIGNARD
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255472002*
Unité administrative responsable : *Service de l'eau, DEEU/DRE*
Projet : *Pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs*.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Acheminement de 2 520 tonnes d'écumes issues du traitement des eaux usées vers un site d'enfouissement reconnu par la MELCCFP, assurant une gestion conforme et responsable des matières résiduelles. Cette action contribue à la réduction des impacts environnementaux, à l'amélioration de la traçabilité des déchets.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**X**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**X**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Informations financières pour dépenses BF

GDD #	**1255472002**
Service	**EAU**
Direction	**DEEU**

Engagement #	**EAU5472002**	**Date**	**11/13/2025**

Objet GDD

Accorder un contrat à EBI Envirotech Inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, avec la possibilité d'une option additionnelle de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

Informations financières pour dépenses BF

GDD #	**1255472002**

Service	**EAU**

Direction	**DRE**

Engagement #	**EAU5472002**	**Date**	**11/13/2025**

Objet GDD

Accorder un contrat à EBI Envirotech Inc., pour les travaux de pompage des résidus à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, pour une période de 24 mois, avec la possibilité d'une option additionnelle de 12 mois - Dépense totale de 3 137 760,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21130 (1 soumissionnaire)

Dossier # : 1259106004

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de 3 mois – Montants estimés des ententes-cadres : 24 885 786,19 $, taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 4) - Appel d'offres public 25-21186 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois incluant 2 options de prolongation et une option de transition de 3 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, divers carburants en vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence), pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21186 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Harnois Énergies inc.	1	19 863 885,83 $
Mazout G. Belanger inc.	2	3 172 620,15 $
Corporation Parkland	3	640 663,01 $
Mazout G. Belanger inc.	4	1 208 617,20 $

2. de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services centraux et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-18 14:07

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259106004**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec les firmes Harnois Énergies inc., Corporation Parkland et Mazout G. Belanger inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de trente-six mois, incluant deux options de prolongation et une option de transition de 3 mois – Montants estimés des ententes-cadres : 24 885 786,19 $, taxes incluses (lots 1, 2, 3 et 4) - Appel d'offres public 25-21186 (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de quatre ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal. Les carburants sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent à certains besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires, notamment pour l'alimentation en carburant des véhicules, des équipements fixes et mobiles, ainsi que pour le chauffage de plusieurs immeubles municipaux et pour l'alimentation des pompes pour les mesures d'urgence. Ces ententes-cadres seront mises à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération.
Les besoins en carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'achats.

Le premier regroupement est piloté par le Service de l'approvisionnement (SA) de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes des mesures d'urgence. Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze villes liées ayant signifié leur participation à ce projet (Baie- D'Urfée, Beaconsfield, Côte St-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire et Westmount). La Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne peut pas participer à ce regroupement, car elle ne détient pas de réservoirs pour acheter les carburants en vrac.

Le deuxième regroupement, constitué de huit sociétés de transport, est piloté par la Société de transport de Montréal (STM). La Ville de Montréal s'est jointe au regroupement depuis 2007 pour combler ses besoins en diesel clair et renouvelable.

En août 2021, les contrats pour la fourniture d'essence ordinaire sans plomb, super sans

plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice et mazout ont été octroyés, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18803, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit aux firmes Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc., pour un montant total estimé de 21 622 935,30 $, taxes incluses, réparti comme suit : Suncor Énergie inc. - 19 409 592,27 $, taxes incluses, Harnois Énergies inc. – 1 327 421,07 $, taxes incluses, et Pétroles Crevier inc. – 885 922,00 $, taxes incluses. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de vingt-quatre mois avec deux options de prolongation se terminant le 3 janvier 2026. En septembre 2025, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ces produits.

L'appel d'offres public 25-21186 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de trente et un jours calendaires, soit du 6 octobre au 6 novembre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 6 mars 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois addendas visant à répondre à des questions et à clarifier l'annexe des consignes d'élaboration des prix.

Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur le prix
1	2025-10-22	Questions/réponses, modifications administratives à la régie	Oui
2	2025-10-27	Clarification de la journée de référence de la Régie de l'énergie du Québec	Oui
3	2025-10-30	Questions/réponses	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0749 - 19 décembre 2024 - Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 7 931 134,40 $, taxes incluses, pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi le montant total du contrat pour la fourniture d'essence de 31 519 296,67 $ à 39 450 431,07 $, taxes incluses, pour Suncor Énergie inc.
CG23 0626 – 23 novembre 2023 - Exercer la première option de prolongation de 12 mois pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Suncor Énergie inc. pour la fourniture d'essence (ordinaire sans plomb et super sans plomb) et Corporation Parkland pour la fourniture de mazout (CG21 0490), majorant ainsi les montants totaux estimés des contrats de 19 409 592,27 $ à 31 519 296,67 $, taxes et variation des quantités incluses, pour Suncor Énergie inc. et de 885 922,00 $ à 1 339 118,28 $, taxes et variation des quantités incluses, pour Corporation Parkland.

CG21 0490- 26 août 2021 - Conclure des ententes-cadres avec Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé des ententes : Suncor Énergie inc. (19 409 592,27 $, taxes et variation des quantités incluses) - Harnois Énergies inc. (1 327 421,07 $, taxes et variation des quantités incluses) et Pétroles Crevier inc. (885 922 $, taxes et variation des quantités incluses) - Appel d'offres public 21-18803 (5 soum.)

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture, sur demande, de divers carburants en

vrac (essence ordinaire sans plomb, super sans plomb, diesel coloré standard, diesel coloré pour génératrice, mazout et diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence) pour le regroupement de la Ville de Montréal (les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les douze villes liées ayant signifié leur participation à ce projet). Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assurer les besoins opérationnels de la Ville. Ils répondent à certains besoins énergétiques de la Ville et de ses partenaires, notamment pour l'alimentation en carburant des véhicules, des équipements fixes et mobiles, ainsi que pour le chauffage de plusieurs immeubles municipaux et pour l'alimentation des pompes pour les mesures d'urgence.
L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec le Service du matériel roulant et des ateliers, le Service de la gestion et de la planification des immeubles et l'équipe de mesures d'urgence du Service de l'approvisionnement, les trois plus importants consommateurs des ententes-cadres.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des trente-trois derniers mois ainsi que sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix des articles en cours de contrat seront ajustés tous les lundis, en fonction de la variation des prix minimaux à la rampe de chargement de Montréal publié par la Régie de l'énergie du Québec le vendredi précédent, et ce, pour toute la durée du contrat.

L'escompte (-) ou la majoration (+) sur le prix selon la Régie de l'énergie du Québec soumis au bordereau est fixe pour toute la durée du contrat.

Les prix du transport et livraison soumis au bordereau demeurent fermes pour toutes commandes émises dans la première année suivant l'adjudication du contrat. À la date anniversaire, et pour les années subséquentes, sur avis écrit de l'adjudicataire, l'indexation se fera selon le taux de variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada dans la dernière édition disponible à la date anniversaire du contrat sous la référence *Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé.*

Tout changement de taxes, canadiennes ou québécoises, sur les carburants sera applicable à leur date d'entrée en vigueur respective.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 20 000 $, ainsi qu'une garantie d'exécution de 20 000 $.

JUSTIFICATION

La conclusion de quatre ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Des cinq preneurs du cahier des charges, quatre ont soumissionné, ce qui représente un pourcentage de 80 %. Parmi les 20 % de preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumis de proposition, la firme a expliqué son désistement en raison de ne pas pouvoir être en mesure de fournir les garanties de soumission et d'exécution demandées.

Un soumissionnaire a été déclaré non conforme, car le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) inscrit au formulaire de soumission ne correspond pas à celui utilisé pour acheter les documents d'appel d'offres sur SEAO.

Un autre soumissionnaire a présenté des prix pour les quatre lots, mais n'a fourni qu'une seule garantie de soumission. Cette garantie a été retenue pour le lot 3, où son offre était la plus basse. Pour les trois autres lots, ses soumissions sont considérées non conformes.

Octroi par lot au plus bas soumissionnaire conforme.

Lot 1 - Fourniture d'essence (ordinaire et super)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (sans taxes)	**TOTAL** (taxes incluses)
Harnois Énergies inc.	17 276 700,00 $	19 863 885,83 $
Mazout G. Belanger inc.	18 189 500,00 $	20 913 377,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	20 334 860,00 $	23 380 005,29 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-3 516 119,46 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-15,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		1 049 491,80 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		5,28 %

En tenant compte des orientations stratégiques de la Ville visant la promotion du Plan Montréal 2030, notamment la réduction des émissions de GES et la transition énergétique, ainsi que des tendances observées au cours des dernières années concernant la consommation des différents carburants par les participants — particulièrement l'essence régulière et le super — l'estimation des quantités de produits à consommer a été révisée à la baisse de 6,7 %. Cette révision reflète non seulement les comportements actuels, mais également les projections à venir, en cohérence avec les objectifs de durabilité et d'efficacité énergétique de la Ville.

Lot 2 - Fourniture de diesel (coloré standard et coloré pour génératrice)

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (sans taxes)	**TOTAL** (taxes incluses)
Mazout G. Belanger inc.	2 759 400,00 $	3 172 620,15 $
Harnois Énergies inc.	2 776 200,00 $	3 191 935,95 $
Dernière estimation réalisée ($)	3 079 377,00 $	3 540 513,71 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-367 893,56 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-10.39 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		19 315,80 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		0,61 %

Lot 3 - Fourniture de mazout (mazout °1 et mazout °2)

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (sans taxes)	TOTAL (taxes incluses)
Corporation Parkland	557 219,40 $	640 663,01 $
Harnois Énergies inc.	573 030,00 $	658 841,24 $
Mazout G. Belanger inc.	578 186,00 $	664 769,35 $
Dernière estimation réalisée ($)	764 285,76 $	878 737,55 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-238 074,54 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-27,09 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		18 178,23 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		2,84 %

Note : le prix de Corporation Parkland et de Harnois Énergies inc. inscrits au procès-verbal d'ouverture ont été ajustés, car ils n'ont pas utilisé la bonne référence de la Régie de l'énergie du Québec.

Lot 4 - Fourniture de diesel (coloré standard) pour pompes de mesures d'urgence

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (sans taxes)	TOTAL (taxes incluses)
Mazout G. Belanger inc.	1 051 200,00 $	1 208 617,20 $
Harnois Énergies inc.	2 109 600,00 $	2 425 512,60 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 290 752,00 $	1 484 042,11 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		-275 424,91 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		-18,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*		1 216 895,40 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*		100,68 %

Les écarts favorables de -15,04 % (soit -3 516 119,46 $) pour l'essence ordinaire et super, de -27,09 % (soit -238 074,54 $) pour le mazout et de -18,56 % (soit -275 424,91 $) pour le diesel coloré destiné aux pompes de mesures d'urgence, observés entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la Ville de Montréal, s'expliquent comme suit :

- Pour l'essence ordinaire et super (lot 1), le prix publié par la Régie de l'énergie du Québec a diminué d'environ 13 % entre la moyenne utilisée pour l'estimation et la date de référence des soumissions
- Pour le mazout (lot 3), l'adjudicataire actuel a soumis un prix très compétitif dans le but de conserver le contrat, et ce, malgré la diminution des quantités prévues
- Pour le diesel coloré standard pour les pompes de mesures d'urgence (lot 4), l'estimation municipale a tenu compte du caractère imprévisible des inondations

et de l’incertitude entourant les volumes requis, ce qui a entraîné une prévision plus élevée que le prix finalement proposé

L’écart de 100,68 % (soit 1 216 895,40 $) entre la soumission la plus basse et la deuxième soumission pour le lot 4 s’explique principalement par l’incertitude des volumes liés aux pompes des mesures d’urgence, dont la demande est imprévisible. Cette incertitude peut inciter certains fournisseurs à intégrer une prime de risque dans leur prix afin de couvrir les fluctuations potentielles.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n’est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ces contrats, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devront faire l'objet d'une évaluation du rendement de ses adjudicataires, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L’adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 29 283 330,85 $, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois.
Cette estimation est calculée en fonction des prix minimaux à la rampe de chargement de Montréal publié par la Régie de l’énergie du Québec lors des 10 premiers mois de l’année, les escomptes/majorations moyens et les prix de transport et livraison moyens soumissionnés pour l'appel d'offres précédent indexé en considérant l’évolution du marché. Les prévisions des quantités ont été calculées en se basant sur les rapports de consommation des participants des derniers trente-trois mois.

Les montants estimés des ententes-cadres pour la période de trente-six mois est de 24 885 786,19 $, taxes incluses :

17 276 700,00 $ + 863 835,00 $ (TPS) + 1 723 350,83 $ (TVQ) = 19 863 885,83 $ - entente-cadre fourniture d'essence (ordinaire et super)

2 759 400,00 $ + 137 970,00 $ (TPS) + 275 250,15 $ (TVQ) = 3 172 620,15 $ - entente-cadre fourniture de diesel (coloré standard et coloré pour génératrice)

557 219,40 $ + 27 860,97 $ (TPS) + 55 582,64 $ (TVQ) = 640 663,01 $ - entente-cadre fourniture de mazout (mazout °1 et mazout °2)

1 051 200,00 $ + 52 560,00 $ (TPS) + 104 857,20 $ (TVQ) = 1 208 617,20 $ - entente-

cadre fourniture de diesel (coloré standard pour pompes de mesures d'urgence)

Cette dépense sera assumée par la ville centrale à 84,69% et par l'agglomération (villes liées) à 15,31%.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de divers carburants. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Tous les services corporatifs ainsi que les différentes villes liées de l'agglomération pourront faire appel à ces ententes-cadres. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

MONTRÉAL 2030

Bien que ce dossier traite d'ententes-cadres pour la fourniture de différents types de carburant, le Service du matériel roulant et des ateliers continue à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de réduction de GES (gaz à effet de serre), de qualité de l'air (émission de particules dans l'air) et d'élimination de nuisances sonores, tels que définis dans les orientations du Plan stratégique Montréal 2030. Dans ce sens, il faut souligner que ces ententes-cadres ont pour but de rationaliser et d'optimiser l'utilisation des carburants par le regroupement des activités entre les divers arrondissements et services centraux.
Le Service du matériel roulant et des ateliers travaille à réduire le recours aux énergies fossiles en faisant l'acquisition de véhicules et d'équipements hybrides ou électriques, moins énergivores, ainsi qu'en sensibilisant ses clients à la révision de leurs besoins afin de les conseiller pour que des choix plus écologiques soient faits.

Le Service de la gestion et de la planification des immeubles travaille à réduire la consommation de mazout en passant au chauffage électrique pour plusieurs immeubles municipaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'achat de ces carburants est essentiel pour assurer les opérations courantes de la Ville. Ces ententes-cadres visent l'approvisionnement en vrac et la livraison dans les réservoirs de la Ville de ces divers carburants. L'alternative à ces ententes-cadres serait l'acquisition des carburants à la pompe chez des détaillants.
Les ententes-cadres découlant de ce processus permettront à la Ville de réaliser d'importantes économies comparativement au prix à la pompe. Dans cette optique, la sécurité et le maintien de l'approvisionnement en carburant sont nécessaires pour les membres du regroupement de la Ville de Montréal.

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant l'acquisition des carburants à la pompe chez des détaillants, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

La conclusion des ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des quatre ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.

Début du contrat 4 janvier 2026 pour les lots 1,3 et 4; 1 février 2026 pour le lot 2
Fin du contrat 3 janvier 2029

Fin de la première année de prolongation 3 janvier 20*30*
Fin de la deuxième année de prolongation 3 janvier 2031

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pablo BLANCO
Conseiller en Approvisionnement

Tél : -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-913-5566
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :

Approuvé le : 2025-11-17

Approuvé le : 2025-11-18

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259106004*
Unité administrative responsable : *Service de l'approvisionnement, Direction acquisition, Division acquisition*
Projet : *Fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?		**X**	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Aucune contribution*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Aucune contribution*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21186
Numéro de référence: 20098726
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

5 résultats **Résultats 1 à 5**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
MAZOUT G. BELANGER INC. 11800 rue de l'Avenir Bureau 402 Mirabel QC CAN J7J2T1 1147857230	Non diffusé	Francis Karl Doucet Téléphone: 4504353538 Courriel: fdoucet@mazoutbelanger.com	**Transaction: (20340427)** 2025-10-16 13:35	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SUNCOR ENERGY INC. 11701 rue sherbrooke Est Montréal QC CAN H1B1C3 1166022930	Publique	Karine Leveille-Suncor Téléphone: 4388697230 Courriel: kleveille@suncor.com	**Transaction: (20334887)** 2025-10-09 09:30	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Pepco Corp. 25 CH. Gaspesie CP 39 Hearst ON CAN P0L1N0	Non diffusé	El Mahdi Aqachtoul Téléphone: 7053623351 Courriel: eaqachtoul@pepco.ca	**Transaction: (20340347)** 2025-10-16 11:41	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis

				2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CORPORATION PARKLAND 100 rue Peel suite 300 Montréal QC CAN H3C0L8 http://www.parkland.ca 1172371388	Publique	Bahia Belghache Téléphone: 514-499-6102 Courriel: bahia.belghache@parkland.ca	**Transaction: (20333746)** 2025-10-07 16:23	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Harnois Énergies 80 Route 158 Saint-Thomas QC CAN J0K3L0 1162219647	Non diffusé	Nathalie Deslauriers Téléphone: 4507597979 Courriel: soumissions@harnoisenergies.com	**Transaction: (20333433)** 2025-10-07 09:00	20078631 - Addenda no 1 (Modifications + Questions/Réponses) Devis 2025-10-22 à 11:20 - Courriel 20079164 - Addenda no 2 (Modification) Devis 2025-10-27 à 13:25 - Courriel 20079609 - Addenda no 3 (Question/Réponse + précision) Devis 2025-10-30 à 13:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 6 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21186

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
CORPORATION PARKLAND	**Lot 1**	22 951 596,94 $
	Lot 2	3 179 863,58 $
	Lot 3	640 991,83 $
	Lot 4	1 252 767,60 $
HARNOIS ÉNERGIES INC.	**Lot 1**	21 339 072,56 $
	Lot 2	3 191 935,95 $
	Lot 3	659 170,07 $
	Lot 4	2 425 512,60 $
MAZOUT G. BELANGER INC.[1] (BÉLANGER ÉNERGIES)	**Lot 1**	22 461 516,00 $
	Lot 2	3 172 620,15 $
	Lot 3	664 769,35 $
	Lot 4	1 208 617,20 $
PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C.[1] (SUNCOR ÉNERGIE)	**Lot 1**	21 370 690,69 $
	Lot 2	3 469 600,58 $
	Lot 4	1 321 752,60 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 6 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

…/2

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres 25-21186
Titre de l'appel d'offres: Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées
Date de publication sur le SÉAO :
Date d'ouverture des soumissions :
Addenda: 3 dernier émit le: 30 octobre 2025

Numéro du lot	Description du lot	Quantité prévisionnelle 36 mois	PRODUIT SUNCOR ENERGIE S.E.N.C		CORPORATION PARKLAND		HARNOIS ÉNERGIES INC.		BÉLANGER ÉNERGIES (MAZOUT G. BELANGER INC.)	
			Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)
		A	B	A x B	B	A x B	B	A x B	B	A x B
1	Essence ordinaire sans-plomb avec éthanol (E-10) et Essence super sans plomb suivant les articles 6.1, 6.2 du devis et conformément à la norme CAN/CGSB-3.5 du Conseil Canadien des Normes.									
	Total avant taxes			17 304 000,00 $		18 573 450,00 $		17 276 700,00 $		18 189 500,00 $
	TPS 5 %			865 200,00 $		928 672,50 $		863 835,00 $		909 475,00 $
	TVQ 9,975 %			1 726 074,00 $		1 852 701,64 $		1 723 350,83 $		1 814 402,63 $
	Montant total			19 895 274,00 $		21 354 824,14 $		19 863 885,83 $		20 913 377,63 $
2	Fourniture de diesel (coloré standard et coloré pour géneratrice)									
	Total avant taxes			3 017 700,00 $		2 765 700,00 $		2 776 200,00 $		2 759 400,00 $
	TPS 5 %			150 885,00 $		138 285,00 $		138 810,00 $		137 970,00 $
	TVQ 9,975 %			301 015,58 $		275 878,58 $		276 925,95 $		275 250,15 $
	Montant total			3 469 600,58 $		3 179 863,58 $		3 191 935,95 $		3 172 620,15 $
3	Fourniture de mazout (mazout °1 et mazout °2)									
	Total avant taxes					557 219,40 $		573 030,00 $		578 186,00 $
	TPS 5 %					27 860,97 $		28 651,50 $		28 909,30 $
	TVQ 9,975 %					55 582,64 $		57 159,74 $		57 674,05 $
	Montant total					640 663,01 $		658 841,24 $		664 769,35 $
4	Fourniture de diesel (coloré standard) pour pompes de mesures d'urgence									
	Total avant taxes			1 149 600,00 $		1 089 600,00 $		2 109 600,00 $		1 051 200,00 $
	TPS 5 %			57 480,00 $		54 480,00 $		105 480,00 $		52 560,00 $
	TVQ 9,975 %			114 672,60 $		108 687,60 $		210 432,60 $		104 857,20 $
	Montant total			1 321 752,60 $		1 252 767,60 $		2 425 512,60 $		1 208 617,20 $

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres 25-21186

Titre de l'appel d'offres: Fourniture de divers carburants pour le regroupement de la Ville de Montréal et des villes liées

Date de publication sur le SÉAO :

Date d'ouverture des soumissions :

Addenda: 3 **dernier émit le: 30 octobre 2025**

Numéro du lot	Description du lot	Quantité prévisionnelle 36 mois	PRODUIT SUNCOR ENERGIE S.E.N.C		CORPORATION PARKLAND		HARNOIS ÉNERGIES INC.		BÉLANGER ÉNERGIES (MAZOUT G. BELANGER INC.)	
			Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)	Prix unitaire ($ /litre)	Montant total (Sans taxes)
	Achat du cahier des charges sur le SÉAO		Non - 3366735622		Oui		Oui		Oui	
	Numéro fournisseur VDM		30916		583148		525960		582135	
	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		1166022930		1172371388		1162219647		1147857230	
	Signature		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Signataire		Karine Léveillé		Michel Gagné		Tyler Hunt		Francis Karl Doucet	
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Annexe 7 - Charte de la langue française signée		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Si requis, copie du certificat de francisation		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Garantie de soumission 20 000,00 $ / lot		Oui - 4 Cautionnements		1 cautionnement		Oui - 4 Cautionnements		Oui - 4 Cautionnements	
	Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»		Oui		Oui		Oui			
	Validation de conformité - CNESST		Oui - 9 septembre 2025		Oui - 30 septembre 2025		Oui - 7 octobre 2025		Oui - 23 octobre 2025	
	Les renseignements complémentaires dûment complétés		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Autres conditions de conformité ou documents requis									
	La liste des sous-contractants		Oui		Oui - Aucun		Oui		Oui - Aucun	
	Les fiches techniques et signalétiques à jour et en français (devis, article 3.1)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Un plan d'intervention en cas d'urgence (devis, article 5.1)		Oui		Oui		Oui		Oui	

	Soumission(s) rejettée(s)	PRODUIT SUNCOR ENERGIE S.E.N.C - Non conforme à l'oblgation d'acheter les documents d'appel d'offres via le SEAO
		CORPORATION PARKLAND - Non-conforme à l'obligation de fournir une garantie de soumission d'un montant forfaitaire de VINGT MILLE DOLLARS (20 000,00$) pour chacun des lots visés par sa soumission.
	Corrections effectuées - Tel	Tel que précisé dans l'ANNEXE 2.01.02 – CONSIGNE D'ÉLABORATION DU PRIX, le même prix pour le mazout 1 et 2 doit être utilisé. La référence 1,1320 devait être utilisée
	Plus bas soumissionnaire	

Vérifié par: Renée Veillette **Date: 12 novembre 2025**

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259109002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, pour une durée de 24 mois, incluant 1 option de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Data Communications Management Corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des constats d'infraction sur papier thermique, pour une somme maximale de 921 846,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21172 ;

2. d'autoriser une dépense de 92 184,66 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler ;

4. de procéder à une évaluation du rendement de Data Communications Management Corp..

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-18 14:06

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259109002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition - gestion de contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Data Communications Management Corp., pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, pour une durée de 24 mois, incluant 1 option de renouvellement de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 014 031,21 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21172 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique, pour une durée de vingt-quatre mois, incluant une option de renouvellement de douze mois. Cette entente-cadre est principalement destinée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), à l'Agence de mobilité durable (AMD) et aux villes liées de l'agglomération de Montréal.
En février 2023, le contrat pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19622, au plus bas soumissionnaires conformes, soit à la firme Gestion des communications Data Corp., pour un montant total estimé de 719 755 $, taxes incluses. Cette entente-cadre était valide pour une période de dix-huit mois se terminant le 22 août 2025, avec une option de renouvellement de douze mois. La quantité de produits en inventaire étant suffisante jusqu'au moins janvier 2026, le Service de l'approvisionnement a lancé l'appel d'offres en septembre 2025 afin d'assurer la continuité des approvisionnements et de répondre aux besoins des utilisateurs à partir de 2026.

L'appel d'offres public 25-21172 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal "Le Devoir". La publication s'est déroulée sur une période de 43 jours calendaires, soit du 15 septembre au 28 octobre 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent-vingt jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 25 février 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis trois addendas, visant à reporter la date de dépôt des soumissions, répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des modifications ou des précisions sur certains aspects techniques et administratifs des documents d'appel d'offres. Une description succincte de chacun des addendas est présentée ci-dessous:

# Addenda	Date d'émission	Description	Impact sur les prix
1	7 octobre 2025	Questions/réponses	Oui
2	15 octobre 2025	Report de date d'ouverture et questions/réponses	Oui
3	21 octobre 2025	Modifications au contrat et devis et questions/réponses	Oui

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0426 - 22 août 2024 - Exercer l'option de prolongation de douze mois pour la fourniture et livraison sur demande de constats d'infraction dans le cadre du contrat accordé à Gestion des communications Data Corp. (CG23 0058), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 719 755,00 $ à 1 155 970,13 $, taxes incluses.
CG23 0058 - 23 février 2023 - Conclure une entente-cadre avec Gestion des communications Data Corp., pour une période de dix-huit mois, incluant une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction - Appel d'offres public 22-19622 (1 soum.), montant total estimé de l'entente : 719 755,00 $, taxes et variations de quantités incluses.

CG17 0348 - 24 août 2017 - Conclure une entente-cadre avec Gestion des communications Data Corp., pour une période de soixante mois, incluant deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les agents de stationnement (ADS) - Appel d'offres public 17-15929 (1 soum.), montant total estimé de l'entente : 1 516 194,69 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture et la livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'Agence de mobilité durable (AMD) et les villes liées.
Les constats d'infraction imprimés sur papier thermique sont requis afin de répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires responsables de l'application des règlements municipaux incluant entre autres les règles de stationnement et de circulation routière. Les constats d'infraction sont des documents officiels dont la forme est encadrée par le chapitre C-25.1, r.2 du Règlement sur la forme des rapports d'infraction. Les constats d'infraction utilisés au titre du contrat sont générés à l'aide du Système d'émission de constats d'infraction (SÉCI), un dispositif combinant matériel et logiciel, installé à la fois dans les ordinateurs embarqués des véhicules et dans des ordinateurs portatifs. Ce système permet notamment l'impression immédiate d'une copie papier du constat remise au contrevenant, tandis que les données sont transmises électroniquement à la Cour municipale. L'approvisionnement en constats d'infraction assure aux policiers, agents et inspecteurs responsables de la circulation et du stationnement la capacité de poursuivre leur mission et de respecter leurs engagements envers la population montréalaise.

Chaque unité bénéficiaire de l'entente-cadre assurera la gestion autonome de ses besoins auprès du fournisseur recommandé dans le cadre du présent dossier décisionnel. Les constats d'infraction seront livrés en rouleaux, préimprimés et entièrement compatibles avec les imprimantes actuellement utilisées par les différents bénéficiaires.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'Agence de mobilité durable (AMD), les deux plus importants consommateurs de l'entente, avec la contribution de la Cour municipale.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des dix-huit derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de vingt-quatre mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont fermes pour la durée initiale du contrat. Un ajustement des prix selon l'indice des prix des produits industriels (IPPI) est prévu pour la période de renouvellement.

À l'aide d'une matrice décisionnelle élaborée par le Service de l'approvisionnement visant à déterminer les montants des garanties de soumission et d'exécution, nous avons déterminé et exigé une garantie de soumission de 5 % du montant total, taxes incluses, ainsi qu'une garantie d'exécution de 5 % du montant total du contrat, taxes incluses.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.
Des quatre preneurs du cahier des charges, deux ont soumissionné. Des deux preneurs du cahier des charges qui n'ont pas soumissionné, seule une firme a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de fournir le produit demandé.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Data Communications Management Corp.	921 846,56 $	92 184,66 $	1 014 031,21 $
PTP Papier, Transport, Parking Inc.	1 096 523,31 $	109 652,33 $	1 206 175,64 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 448 616,02 $	144 861,60 $	1 593 477,62 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			579 446,41 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 36,36 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			192 144,43 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			18,94 %

L’écart observé entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation du Service de l'approvisionnement s’explique principalement par une réduction significative des coûts du papier thermique, obtenue directement auprès du fabricant par l'adjudicataire recommandé. Cette optimisation repose notamment sur une stratégie d’achat en volume qui confère à Data Communications Management Corp. un avantage concurrentiel notable. Cette approche se traduit également par une diminution d’environ 16 % par rapport à la soumission déposée par PTP Papier, Transport, Parking Inc.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Ce contrat, étant d'une valeur supérieure à 500 000,00 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 448 616,02 $, taxes incluses, pour les vingt-quatre prochains mois.
Cette estimation repose sur l'historique de consommation des dix-huit derniers mois. Un ajustement de 6 %, basé sur l'Indice des prix des produits industriels (IPPI), a été appliqué au dernier prix payé pour ce produit. À cela s'ajoutent des hausses successives de 8 % projetées sur les vingt-quatre prochains mois, reflétant les tendances récentes observées chez les fabricants de papier thermique. L'estimation tient également compte d'une éventuelle augmentation des prix liée à une enquête antidumping ouverte par le gouvernement fédéral en septembre 2025, susceptible d'affecter la chaîne d'approvisionnement du papier thermique. Ces hypothèses, prudentes et conformes aux pratiques d'autre municipalités, contribuent à expliquer l'écart constaté avec la soumission reçue.

Le montant estimé de l'entente-cadre pour la période de vingt-quatre mois est de :

801 780,00 $ + 40 089,00 $ (TPS) + 79 977,56 $ (TVQ) = 921 846,56 $

Un montant équivalant à 10 % du montant total octroyé, soit 92 184,66 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité au contrat pour un montant total estimé de 1 014 031,21 $, taxes incluses.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Cette dépense sera assumée à hauteur de 73,33 % par l'Agence de mobilité durable (AMD), à 26,67 % par l'agglomération (SPVM et les villes liées).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des produits et services obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de cette entente-cadre et des modalités d'achat convenues

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.

Début du contrat : 1er janvier 2026
Fin du contrat : 31 décembre 2028
Fin de la période de renouvellement: 31 décembre 2029

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacky MOHAMAD
Conseiller en approvisionnement

Tél : -
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Elie BOUSTANI
Chef de division - Acquisition

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél :
Approuvé le : 2025-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél :
Approuvé le : 2025-11-18

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259109002
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : Fourniture et livraison sur demande de constats d'infraction sur papier thermique

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 4 - Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

Priorité 5 - Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 4 - Développer une **économie plus verte et inclusive** en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité :

Le fournisseur est fortement encouragé à utiliser un papier certifié, attestant d'une gestion durable des ressources forestières, ainsi qu'un papier thermique exempt de bisphénol A. Cette contribution vise à réduire l'empreinte environnementale de l'acquisition, en privilégiant des matériaux durables et non toxiques.

Priorité 5 - Tendre vers un avenir **zéro déchet**, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles :

Le fournisseur est fortement encouragé à privilégier l'utilisation d'emballages recyclables ou réutilisables, à assurer la récupération des mandrins de plastique, et à regrouper les livraisons lorsque possible. Ces pratiques contribuent à la réduction à la source des déchets et à la valorisation des matières résiduelles, tout en soutenant une gestion plus durable des ressources et en limitant les impacts environnementaux liés à la production et au transport.

Priorité 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins

Le recours à un papier thermique exempt de bisphénol A favorise un environnement plus sain pour les employés et les citoyens, en réduisant l'exposition à des substances nocives. De plus, l'acquisition de constats d'infraction contribue à maintenir l'ordre, à assurer le respect des règles de stationnement et de circulation, et à renforcer la sécurité dans les milieux de vie urbains.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Choisir des soumissionnaires à partir de la liste de ceux qui ont commandé l'avis

Numéro: 25-21172
Numéro de référence: 20093145
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture et livraison de constats d'infraction sur papier thermique
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

4 résultats **Résultats 1 à 4**

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
DATA Communications Management Corp. 1750, rue Jean-Berchmands-Michaud Drummondville QC CAN J2C7S2 http://www.datacm.com	Publique	Sara Farah Téléphone: 2892663466 Courriel: sfarah@datacm.com	**Transaction: (20321134)** 2025-09-18 10:25	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-10-07 à 13:50 - Courriel 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Stationnement Mobilité Urbaine Inc. 3390 Simard Longueuil QC CAN J3Y6T4	Non diffusé	Eric Sasset Téléphone: 4385214364 Courriel: sasseteric@gmail.com	**Transaction: (20338179)** 2025-10-13 09:41	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis Téléchargement 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PTP Papier, Transport, Parking Inc. 1385 Chemin du Fleuve Les Cèdres QC CAN J7T1K2 https://www.parkingpaper.com	Non diffusé	Emile Provost Téléphone: 5149454752 Courriel: emile.provost@parkingpaper.com	**Transaction: (20328718)** 2025-09-29 13:53	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
				2025-10-07 à 13:50 - Courriel 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
☐ Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal QC CAN H3Z3G1	Non diffusé	Kim Sweeney Téléphone: 4384582684 Courriel: kim.sweeney@xerox.com	**Transaction: (20319504)** 2025-09-16 13:26	20076987 - 25-21172-Addenda 1-Questions-Réponses Devis 2025-10-07 à 13:50 - Courriel 20077867 - 25-21172-Addenda 2-Modification-Report de date-Questions-Réponses Devis 2025-10-15 à 15:25 - Courriel 20078428 - 25-21172-Addenda 3-Questions-Réponses Devis 2025-10-21 à 08:25 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0461

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 28 octobre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21172

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture et livraison de constats d'infraction sur papier thermique » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
DATA COMMUNICATIONS MANAGEMENT CORP.	921 846,56 $
PTP PAPIER, TRANSPORT, PARKING INC.	1 096 523,31 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 15 septembre et 20 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 15 septembre et 15 octobre 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
25-21172

Agent d'approvisionnement
Stéphane Allard

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Data Corp										
	0								801 780,00 $	921 846,56 $
Total (Data Corp)									**801 780,00 $**	**921 846,56 $**
PTP (Papier Transport Parking)										
	0								953 705,86 $	1 096 523,31 $
Total (PTP (Papier Transport Parking))									**953 705,86 $**	**1 096 523,31 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255593009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 pour un montant maximal de 17 964 843,72 $ taxes incluses;

2. d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 796 484,37 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-27 13:14

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255593009**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité exécutif a autorisé l'adhésion de la Ville à un dossier d'achats regroupés organisé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le contrat à commande d'achats de véhicules légers 2026 et pour l'année modèle 2027, lorsque l'année 2026 est conforme au devis technique (CE25 0943).
L'adhésion à ce regroupement assure un approvisionnement plus rapide tout en permettant de bénéficier des rabais et des prix avantageux de la part des manufacturiers.

La Ville s'était engagée au préalable en vertu de l'article 5 (2°) des règlements liés à la Loi sur les contrats des organismes publics à acquérir ces biens auprès des fournisseurs retenus. Par ailleurs, l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) ou par l'entremise de celui-ci.

Le CAG a lancé son appel d'offres public le 1er août 2025 pour le contrat 2025-8106-50-01 - Achat de véhicules légers. Les soumissions ont été reçues 21 octobre 2025 (initialement prévue le 30 septembre 2025), le nouveau contrat du CAG a débuté le 15 novembre 2025 (initialement prévue le 1er novembre 2025) et prendra fin le 31 octobre 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0059 - 20 février 2025 - Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 16 décembre 2024 au 31 octobre 2025 - Montant estimé de l'entente : 16 140 249,60 $, taxes, contingences et incidences incluses
CG24 0362 - 20 juin 2024 - Abroger la résolution CG24 0123 / Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, pour une période de dix mois, du 1er janvier 2024 au 31 octobre 2024, pour un montant estimé de 23 087 656,97 $, taxes et contingences

incluses.

CG24 0123 - 22 mars 2024 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford du Canada Limitee, KIA Québec, la Compagnie General Motors du Canada, Mitsubishi Motor Sales of Canada, Volkswagen Group Canada, Toyota Canada inc. et Mazda Chatel pour utiliser les contrats à commandes d'acquisition de véhicules légers, suite à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG). La durée des ententes est de dix (10) mois, du 1er janvier 2024 au 31 octobre 2024, la valeur totale estimée est 11 936 825,01 $ taxes incluses (contrat: 9 947 354,18 $ + contingences:1 989 470,83 $).

CG23 0063 - 24 février 2023 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Ford du Canada Limitée, FCA Canada inc. KIA Québec, Toyota Canada inc. et Mitsubishi Motor Sales of Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour une durée de 12 mois, soit du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 - Montant estimé de l'entente : 13 655 282,83 $, taxes incluses (contrat : 11 274 152,33 $ + contingences : 2 254 830,46 $ + incidences : 126 300,04 $).

DESCRIPTION

Les achats visés par le présent dossier serviront à combler les besoins de la Ville de Montréal concernant les véhicules légers. La majeure partie des véhicules acquis serviront à répondre aux besoins liés au plan de remplacement 2026 des véhicules en désuétude pour le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que répondre aux besoins supplémentaires de ceux-ci.
Les acquisitions visées par le processus comprennent des véhicules de divers types de motorisations, incluant des véhicules hybrides et 100 % électriques. La gamme de véhicules offerts, suivant l'ouverture des soumissions par le CAG, répond aux divers besoins de la Ville de Montréal.

Le montant estimé de l'entente-cadre est de 17 964 843,72 $, taxes incluses. Voici nos prévisions d'achat selon les unités requérantes :

- SIM: 1 724 625,00 $, taxes incluses;
- SPVM: 13 940 718,73 $, taxes incluses;
- Autres: 2 299 499,99 $, taxes incluses.

Ces prévisions incluent des quantités supplémentaires de véhicules au plan de remplacement 2026, ce qui permettra au SMRA de bénéficier d'une flexibilité en cas d'imprévus, notamment l'incapacité des fournisseurs à livrer certains véhicules. Le SMRA ne s'engage pas à acquérir la totalité de celles-ci. La répartition entre les unités requérantes pourra aussi faire l'objet de modifications durant la période de l'entente-cadre.

Les manufacturiers qui participent au regroupement du CAG, et avec lesquels le SMRA pourra effectuer des achats sont les suivants:

- FCA Canada inc.;
- Ford Canada inc.;
- Kia Québec;
- La compagnie General Motors du Canada;
- Les ventes Mistubishi du Canada inc.;
- Mazda Chatel;
- Toyota Canada inc.

Livraison
L’entente du CAG exige que la livraison des véhicules soit effectuée sur l'ensemble du territoire québécois, chez le concessionnaire du constructeur le plus près de l'adresse indiquée sur le bon de commande émis par le membre du regroupement. Un représentant de la partie du regroupement se déplace chez le concessionnaire, s’assure de la conformité du véhicule et en prend possession. Les frais de livraison des véhicules du concessionnaire chez le membre du regroupement ne sont pas inclus dans le prix de vente des véhicules.

Délais de livraison
Le fournisseur doit livrer les biens dans un délai maximal de cent-cinquante (150) jours suivant la date de réception du bon de commande émis par la partie au regroupement. Le délai maximal de livraison est de cent-soixante-dix (170) jours pour les véhicules construits outre-mer. Pour les véhicules électriques, le délai maximal de livraison est de cent-soixante-dix (170) jours.

Garantie
Les biens faisant l’objet du présent contrat doivent servir à l'usage auquel ils sont normalement destinés. Ils doivent servir à un usage normal pendant une durée raisonnable. Sans préjudice de ce qui précède, le fournisseur doit honorer toute garantie offerte par le constructeur. Tout acte accompli par le fournisseur en vertu du présent contrat est réputé ne pas altérer cette garantie.

La garantie prend effet à la prise de possession du véhicule. Il peut arriver des cas où une partie au regroupement demande une date différée d’entrée en vigueur de la garantie, pour des cas très spécifiques tels l’aménagement d'un véhicule de police ou l'équipement spécial d'une camionnette. Dans ces conditions, la partie au regroupement respecte le manuel des pratiques de garantie du constructeur.

Paiement des biens
Le prix du/des bien(s) est payable en totalité, après la livraison convenue, sur réception d'une facture conforme aux exigences du contrat. Le délai de paiement, sans être de rigueur, est fixé à trente (30) jours après la réception d'une facture.

Prix des biens
Les prix soumis sont pour des biens neufs et demeurent fermes pour la durée du contrat. Les prix soumis sont pour des véhicules légers de l’année modèle 2026 et pour l’année modèle 2027, lorsque l’année 2026 est conforme au devis technique. Les prix soumis incluent les éléments suivants :

- Les frais de transport et de préparation;
- Les frais de réserve et d’entreposage;
- L’essence requit à la livraison.
- Le coût lié à l' « attestation de transaction avec un commerçant » (ATAC);
- DVN (description du véhicule neuf) complétée;
- Les frais reliés à la taxe sur les pneus;
- La batterie chargée à un minimum de quatre-vingts pour cent (80 %);
- Les frais de gestion de trois cent cinquante dollars (350 $) par véhicule du CAG.

JUSTIFICATION

La participation de la Ville de Montréal à ce regroupement d'achats assurera un approvisionnement en véhicules légers. Les volumes de consommation regroupés, pour l'ensemble des municipalités du Québec, permettent à la Ville de bénéficier de rabais supplémentaires grâce au volume d'achats combinés, de diminuer les délais de livraison des différents véhicules tout en assurant une stabilité d'approvisionnement pour une période de plusieurs mois consécutifs.

En effet, s'approvisionner par l'entremise du CAG présente plusieurs avantages:

- Les prix du CAG sont très compétitifs en comparaison des coûts du marché, y compris en considérant les frais administratifs de trois pour cent (3%). En effet, l'entente négociée par le CAG est pour l'ensemble du gouvernement du Québec, ainsi que des organismes participants (Villes, organismes de la santé, etc.) ce qui représente un pouvoir de négociation important;
- Cette entente-cadre confère une certaine flexibilité en matière d'approvisionnement de véhicules légers à la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait à la volumétrie par produit, mais aussi dans la diversité des produits offerts;
- Cette stratégie d'approvisionnement permet aussi d'amoindrir les risques afférents à une sollicitation de marché.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués, sur demande, au fur et à mesure des besoins.
Le montant estimé de l'entente-cadre est de 17 964 843,72 $ taxes incluses.

Un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant demandé, soit 1 796 484,37 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des prévisions d'achat.

Un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du montant demandé, soit 1 796 484,37 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de budget pour incidences afin de couvrir les possibles coûts de transport entre le concessionnaire et la Ville ainsi que l'achat d'accessoires indisponibles avec le CAG, notamment des clés supplémentaires ainsi que des tapis d'hiver par exemple.

Les dépenses pour les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal seront assumées à 100 % par l'agglomération en vertu d'éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants. Elles seront financées par le règlement d'emprunts RCG 22-006 Remplacement véhicules & équipements Ville, SPVM et SIM CG23 0138.

Les dépenses pour les véhicules d'arrondissements seront assumées à 100 % par la Ville-centre. Elles seront financées par le règlement d'emprunts 22-042 Remplacement véhicules, équipements & produits écoresponsables CM22 1110.

Les dépenses pour les véhicules d'autres unités de la Ville de Montréal seront ajustées en fonction de chacun de leurs budgets respectifs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
Le remplacement de certains véhicules à essence, par des appareils hybrides rechargeables et cent pour cent (100%) électriques, contribue à l'atteinte de notre engagement "Accélérer la transition écologique" du *Plan stratégique Montréal 2030* , en permettant la réduction des GES. En effet, l'appel d'offres piloté par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) contient plusieurs types de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables, véhicules qui font partie des requis de la Ville de Montréal dans le remplacement du parc de véhicules ainsi que pour les besoins additionnels.

De plus, le présent sommaire vise la réalisation de l'action No 34 - "Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable" du *Plan Climat 2020-2030* en proposant une solution qui tend vers l'électrification du parc automobile.

Pour terminer, la majeure partie des véhicules acquis via le CAG serviront à remplacer des véhicules désuets du SIM et du SPVM. Le fait de fournir des véhicules récents, et en parfaite condition aux unités responsables de la sécurité publique permet l'atteinte de la priorité 19 - "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que les véhicules sont construits selon les normes du marché. Toutefois, il importe de prendre en considération que l'aménagement du véhicule peut être adapté à la spécificité du conducteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S'approvisionner via le contrat du CAG permet à la Ville de bénéficier de leur pouvoir d'achat et de maintenir le plan de remplacement 2025 des véhicules en désuétude pour le SPMV et le SIM et répondre aux besoins opérationnels ponctuels de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pablo BLANCO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles CARON, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Meyranie ST-HILAIRE
agent(e) de recherche

Tél : n/a
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Jean-Philippe CRITES
chef de division - ingenierie et strategies d investissements

Tél : n/a
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255593009
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 18 750 000 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 1, 19 et action 34.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Le remplacement de certains véhicules à essence, par des appareils hybrides rechargeables et cent pour cent (100%) électriques, contribue à l'atteinte de notre engagement "Accélérer la transition écologique" du Plan stratégique Montréal 2030, en permettant la réduction des GES. En effet, l'appel d'offres piloté par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) contient plusieurs types de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables, véhicules qui font partie des requis au niveau de la Ville de Montréal dans le remplacement du parc de véhicules ainsi que pour les besoins additionnels. De plus, le présent sommaire vise la réalisation de l'action No 34 - "Consolider le leadership de Montréal en mobilité électrique, intelligente et durable" du Plan Climat 2020-2030 en proposant une solution qui tend vers l'électrification du parc automobile. Pour terminer, la majeure partie des véhicules acquis via le CAG serviront à remplacer des véhicules désuets du SIM et du SPVM. Le fait de fournir des véhicules récents, et en parfaite condition aux unités responsables de la sécurité publique permet l'atteinte de la priorité 19 - "Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins."			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction

Dossier # : 1255593009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour utiliser les contrats à commande pour la fourniture de véhicules légers, du 15 novembre 2025 au 31 octobre 2026 - Montant estimé de l'entente : 21 557 812,46 $, taxes, contingences, et incidences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pablo BLANCO
Conseiller en approvissionnement
Tél : NA

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Nizar EL HANNA
C/S app.strat.en biens
Tél : 514 868-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Cossette Média inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 916 345,81 $, taxes incluses (dont 1 724 625 $ taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires), conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21200;
2. de procéder à une évaluation du rendement de Cossette Média inc.;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entre 10 % et 20% par l'agglomération et entre 80 % à 90% par la ville centre.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-11-21 13:28

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie est le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Ensemble, le Biodôme, la Biosphère, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium ont pour mission d'accompagner les citoyennes et les citoyens à vivre en harmonie avec la nature. Par leurs actions de recherche, de conservation, d'éducation et de diffusion, ils engagent et outillent la population dans une transition socio-écologique plus juste et inclusive.
Acteur important de l'est de Montréal, Espace pour la vie contribue significativement à l'attractivité de la ville comme Métropole culturelle et de savoirs. Figurant dans le TOP10 des musées en Amérique du Nord, sa performance se compare à celles des plus grandes institutions à travers le monde. Aussi, maintenir une présence forte et continuer à positionner les institutions d'Espace pour la vie comme destinations incontournables dans un marché de plus en plus concurrentiel demande un rayonnement appuyé et en continu auprès des publics, aussi bien locaux que touristiques.

Ainsi, afin d'atteindre ses objectifs de fréquentation (2,4 M de visites en 2026, dont 40 % de touristes, pour des recettes de 40 M$), Espace pour la vie déploie chaque année des campagnes de promotion importantes, incluant l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels dans les médias. Ces campagnes sont essentielles pour rejoindre les publics ciblés et promouvoir la programmation des cinq institutions. Par ailleurs, ces campagnes soutiennent la mission éducative et sociétale d'Espace pour la vie en permettant de mobiliser la population sur les enjeux liés à la biodiversité et à l'environnement.

Dans le but d'optimiser au mieux la rentabilité de chaque dollar investi et compte tenu de la complexité du processus d'achats médias dans un environnement en constante évolution, un accompagnement spécialisé est requis.

À cet effet, l'appel d'offres public #25-21200 a été publié sur SEAO du 6 octobre 2025 au 6

novembre 2025, soit pour une période de 31 jours.

Un addenda a été émis le 23 octobre pour répondre à une question sur la grille et les critères d'évaluation.

Les soumissions reçues sont valides pour une période de 120 jours, soit jusqu'au 6 mars 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1388 - 18 décembre 2023 : Accorder un contrat à Agence Dialekta Inc., pour effectuer la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 882 433,13 $, taxes incluses (dont 689 850 $ taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires numériques seulement) - Appel d'offres public 23-20112 - (4 soumissionnaires, 1 conforme)

- CM 23 0391 - 15 mai 2023 : Autoriser une dépense d'un montant maximal de 316 181,25 $ pour permettre à l'agence de publicité numérique Leger DGTL (anciennement Ressac media), mandatée par Espace pour la vie, d'acheter des espaces publicitaires numériques pour les besoins d'Espace pour la vie pour l'année 2023.
- CM19 1342 - 16 décembre 2019 : Accorder un contrat à Radiance Média Inc., pour effectuer la planification et l'achat média numérique pour Espace pour la vie, pour une période de trois ans - Dépense totale de 757 627,76 $, taxes incluses (dont 586 372,50$ taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires numériques seulement) - Appel d'offres public 19-17843 - (4 soumissionnaires, 2 conformes)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver l'octroi d'un contrat à l'agence Cossette Média pour la planification et l'acquisition d'espaces publicitaires sur diverses plateformes numériques et traditionnelles afin de répondre aux besoins d'Espace pour la vie pour une période de deux ans.
Les principaux mandats confiés à l'adjudicataire sont :

- Planifier les campagnes numériques et traditionnelles;
- Effectuer les achats médias au meilleur coût;
- Programmer les annonces publicitaires sur les plateformes;
- Rédiger les textes pour certaines annonces;
- Analyser et optimiser les campagnes;
- Produire des rapports de performance.

Le montant du contrat comprend les honoraires de l'agence mais aussi le budget alloué à l'achat d'espaces publicitaires, qui s'élève à 1 724 625 $ taxes incluses pour deux ans (862 312,50 $ taxes incluses par an).

Les investissements publicitaires dans le cadre de ce contrat s'élèvent ainsi à 0,36 $ par visiteur/visiteuse.

Ces investissements permettront d'avoir une couverture annuelle et continue incluant les périodes clés comme les lancements de programmation, la relâche scolaire, les vacances d'été ou encore les fêtes de fin d'année. Les formats, dates et contenus des annonces seront définis par Espace pour la vie lors de chaque campagne, en fonction des priorités et des stratégies de communication.

En regroupant l'essentiel de ses achats médias auprès d'un seul fournisseur spécialisé,

Espace pour la vie peut bénéficier de meilleurs tarifs d'achat, mieux répartir ses investissements auprès des différents acteurs de l'écosystème médiatique en fonction des publics visés, avoir une vue globale sur ses achats et optimiser en continu ses campagnes.

Pour chaque campagne, Cossette Média devra transmettre à Espace pour la vie une facture pour les achats médias effectués, ainsi qu'une facture distincte pour ses honoraires.

Deux options de prolongation d'un an chacune sont prévues.

JUSTIFICATION

Sur les 5 preneurs de cahiers de charge, 3 firmes ont déposé une soumission (60%). Parmi les 3 soumissionnaires, 1 firme a été déclarée non-admissible puisqu'elle ne détient pas d'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). En ce qui concerne les 2 firmes qui n'ont pas soumissionné, l'une a mentionné ne pas détenir d'attestation de l'AMP tandis que l'autre n'a pas fourni de réponse.
Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération. Ainsi, Cossette Media est recommandé comme adjudicataire pour ce contrat.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTERIM**	**NOTE FINALE**	**PRIS SOUMIS** taxes incluses	**AUTRES**	**TOTAL** taxes incluses
Cossette Média	79.70%	0.42	1 916 345,81 $		1 916 345,81 $
Agence Dialekta	79.00 %	0.41	1 933 028,19 $		1 933 017,19 $
Dernière estimation réalisée					1 928 705,63 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($					(12 359,82 %)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					- 0,64 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire ($)					16 671,38 $
Écart entre celui ayant obtenu la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%)					0,87 %

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), n'est pas présente sur le Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle, n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), n'est pas inscrite sur la Liste des entreprises non conformes au processus de Francisation et est conforme aux exigences de la Charte de la langue française.

L'adjudicataire a obtenu le 23 novembre 2022 son attestation de l'Autorité des Marchés

Publics (AMP).

Une évaluation de rendement sera requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme maximale de 1 916 345,81 $ (taxes incluses) est prévu au Service de l'Espace pour la vie (direction Exploitation - division communication et marketing). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée entre 80 % à 90% par la ville centre (pour les dépenses relatives au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium) et entre 10 % et 20% par l'agglomération (pour les dépenses relatives à la Biosphère, qui se situe au Parc Jean-Drapeau), et ce, au rythme des besoins à combler.
La dépense se répartit comme suit:

- 958 172,90 $ en 2026
- 958 172,90 $ en 2027

Espace pour la vie bénéficie d'une ristourne de taxes de 100 %. Aussi, la dépense nette de ce contrat pour la ville est de 1 666 750 $ (833 375 $ par an, dont 750 000 $ pour les achats média et 83 375 $ pour les honoraires).

La valeur des options de renouvellement est de 982 975,17 $ par année, taxes incluses.

MONTRÉAL 2030

Les présent dossier contribue aux priorités de la stratégie Montréal 2030, notamment:

- (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision
- (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire
- (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce contrat, la promotion des événements de programmation d'Espace pour la vie ne pourra pas se faire adéquatement, ce qui aura une incidence négative sur les fréquentations et les revenus du service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la direction Exploitation du Service de l'Espace pour la vie, division communication-marketing, ainsi qu'avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Planification et achat publicitaires numériques jusqu'au 31 décembre 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Fiorella NUNEZ CARPIO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rami ABSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 438-350-7267
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Albane LE NAY
directeur(-trice) - exploitation & experience client

Tél : 514 294-2152
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie JODOIN
Directrice de service - espace pour la vie
Tél : 438 923-4305
Approuvé le : 2025-11-21

Montréal

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259824004
Unité administrative responsable : Espace pour la vie
Projet : Accorder un contrat à l'agence Cossette Media, pour effectuer la planification et l'achat média 360 numérique et traditionnel pour Espace pour la vie, pour une période de deux ans

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? (2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision (15) Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire (20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu ?** 2-Les campagnes de publicité d'Espace pour la vie, en invitant les citoyennes et citoyens à fréquenter ses musées, contribuent à l'éducation à la transition socio écologique en sensibilisant le public à l'importance de la biodiversité et à l'environnement. 15-Le rayonnement donné aux musées d'Espace pour la vie grâce aux campagnes publicitaires permettent de donner de la visibilité aux artistes locaux qu'Espace pour la vie soutient lors des expositions et partenariats. De plus les travailleurs culturels font partie intégrante des animations qu'Espace pour la vie promeut dans ses campagnes publicitaires. 20-En renforçant la visibilité d'Espace pour la vie par des campagnes média stratégiques, le projet accroît l'attractivité touristique et scientifique de Montréal. Il positionne la métropole comme un			

leader en matière de culture, de nature et d'innovation, ce qui stimule la prospérité économique et le rayonnement international.
De plus les centaines de milliers de visiteurs annuels locaux et internationaux qui visitent nos institutions tous les ans nous permettent un rayonnement au-delà de Montréal et du Québec. Les campagnes publicitaires visent également à mettre de l'avant l'architecture et la programmation de nos institutions dans divers guides touristiques et journaux étrangers.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : • **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
• **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
• **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21200_Intervention.pdf

25-21200_Tableau de notes final.pdf

25-21200_Liste des commandes _ SEAO.pdf

25-21200 PV.pdf

AMP Cossette Média.pdf

AMP Dialekta.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre MUNIZ
Agent d approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Simona RADULESCU TOMESCU
chef de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : (514) 872-5282
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21200 — No du GDD : 1259824004

Titre de l'appel d'offres : Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 6 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 6 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : 17 - 11 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda 23 - 10 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 31 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 60

% de rejets : 33,3

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
FIDELITIX INC.	Ne détient pas une autorisation de l'AMP (requise pour des contrats de services de +1M$)

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 6 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats

Nom des firmes	Montant soumis	√	# Lot
COSSETTE MÉDIA INC.	1 916 345,81 $	√	n/a
AGENCE DIALEKTA INC.	1 933 017,19 $		

Information additionnelle

Tel que défini dans les documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé suite à l'application du système de pondération décrit à l'appel d'offres (voir le Tableau de notes en pièce jointes dans l'intervention du Service de l'approvisionnement au sommaire décisionnel pour connaître le pointage final). La soumission de COSSETTE MÉDIA INC. est administrativement conforme, elle est donc recommandée comme adjudicataire. En date du 20 novembre 2025, l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas présente sur le Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au règlement sur la gestion contractuelle, n'est pas inscrite à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI), n'est pas inscrite sur la Liste des entreprises non conformes au processus de Francisation et est conforme aux exigences de la Charte de la langue française. L'autorisation de l'AMP est requise pour cet appel d'offres puisqu'il s'agit d'un contrat de services de +1M$, les autorisations des firmes sont en pièces jointes à la présente intervention. La raison invoquée pour le non-dépôt d'une soumission est la suivante: 1-Nous ne détenons pas une autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP); l'autre firme n'a pas fourni de réponse.

Préparé par : Alexandre Muniz — Le 20 - 11 - 2025

25-21200 - Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie

FIRME	Présentation de l'offre 10%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Approche proposée 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
AGENCE DIALEKTA INC.	8,67	8,67	14,67	16,33	15,33	15,33	79,0	1 933 017,19 $	0,41	2
COSSETTE MÉDIA INC.	9,00	7,67	15,67	15,00	16,67	15,67	79,7	1 916 345,81 $	0,42	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
Agent d'approvisionnement	**Alexandre Muniz**									

Comité	
Date	lundi 17-11-2025
Heure	13 h 30
Lieu	Visioconférence Teams
Multiplicateur d'ajustement	10000
Facteur «K»	1

Liste des commandes

Numéro: 25-21200
Numéro de référence: 20096683
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre:
Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

7 résultats **Résultats 1 à 7**

Trier par Sélection **Nombre par page** To...

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
Cossette média inc. 300, rue Saint-Paul 3e étage Québec QC CAN G1K7R1 www.cossette.com	Non diffusé	Julie Courtemanche Téléphone: 514-793-7623 Courriel: julie.courtemanche@cossettemedia.com	**Transaction: (20333440)** 2025-10-07 09:05	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis 2025-10-23 à 12:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
JUMP & LOVE DESIGN INC. 255 trenton Montréal QC CAN H3P1Z8	Non diffusé	Jean-Philippe Tardif Téléphone: 5145780912 Courriel: jp@jumpandlove.com	**Transaction: (20334302)** 2025-10-08 14:50	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis 2025-10-23 à 12:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
PROSOMO INC. 95 boulevard de la Technologie 103 Gatineau QC CAN J8Z3B3 prosomo.com	Publique	Alexandra Danis Téléphone: 8194100465 Courriel: alexandra.d@prosomo.com	**Transaction: (20349081)** 2025-10-28 09:51	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
AGENCE DIALEKTA INC. 4051 Rue Molson Bureau 100 Montréal QC CAN H1Y3L1 http://www.dialekta.com	Non diffusé	Simon Caillé Téléphone: 5148068585 Courriel: simon@dialekta.com	**Transaction: (20354812)** 2025-11-05 21:43	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
FIDÉLITIX INC. 355 Rue Peel Montréal QC CAN H2Y2C9 https://fidelitix.ca/	Non diffusé	Pierre Nallet Téléphone: 5145606096 Courriel: pierre.nallet@fidelitix.ca	**Transaction: (20351630)** 2025-10-31 10:52	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis Téléchargement Ne pas recevoir
AGENCE DIALEKTA INC. 4051 Rue Molson Bureau 100 Montréal QC CAN H1Y3L1 http://www.dialekta.com	Non diffusé	Simon Caillé Téléphone: 5148068585 Courriel: simon@dialekta.com	**Transaction: (20334004)** 2025-10-08 07:29	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis 2025-10-23 à 12:00 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
JUMP & LOVE DESIGN INC. 255 trenton Montréal QC CAN H3P1Z8	Publique	Jean-Philippe Tardif Téléphone: 5145780912 Courriel: jp@jumpandlove.com	**Transaction: (20341415)** 2025-10-17 15:37	20078649 - 25-21200_Addenda #1 Devis

	2025-10-23 à 12:00 - Courriel
	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0470

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 6 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21200

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services de planification et d'acquisition de publicité 360 (numérique et traditionnelle) pour l'Espace pour la vie » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

AGENCE DIALEKTA INC.

COSSETTE MÉDIA INC.

FIDÉLITIX INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 6 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

7. Autorisation de contracter de l'AMP

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Le 23 novembre 2022

COSSETTE MÉDIA INC.
A/S MADAME SANDRA GIGUÈRE
300, RUE SAINT-PAUL
BUR. 300
QUÉBEC (QC) G1K 7R1

N° de décision : 2022-DAMP-1754
N° de client : 1100004021
N° d'entreprise du Québec : 1174211624

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. COSSETTE MÉDIA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **22 novembre 2025**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

525, boul. René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9

1 888 333-5550
amp.quebec

7. Autorisation de contracter de l'AMP

Fwd: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter
1 message

Carl Boulva <carl.boulva@pluscompany.com> 19 novembre 2025 à 14:24
À : Julie Courtemanche <julie.courtemanche@pluscompany.com>

Julie,

Comme discuté, voici le courriel de l'AMP qui confirme que la durée de l'autorisation de Cossette Media (No de décision 2022-DAMP-1754) est prolongée de deux ans et que le courriel peut être présenté aux organismes publics lors de nos soumissions.

Merci,
Carl

Carl Boulva
Conseiller juridique principal / General Counsel
Plus Company
438 827 5834 (m)
carl.boulva@pluscompany.com
pluscompany.com

plus protection

Ce courriel ainsi que tout fichier joint sont confidentiels et sont à l'intention exclusive de la personne ou de l'entité à qui ils sont adressés. Si vous avez reçu le présent courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et le détruire de votre ordinateur de façon permanente. This email and any files transmitted are confidential and intended solely for the use of the individual or entity to which they are addressed. If you have received this email by error, please notify us immediately and permanently delete it from your computer.

---------- Forwarded message ---------
De : **_Boîte Autorisation AMP** <autorisation@amp.quebec>
Date: ven. 2 juin 2023, à 13 h 18
Subject: IMPORTANT - Prolongation de la validité de votre autorisation de contracter
To: _Boîte Autorisation AMP <autorisation@amp.quebec>

Confirmation de la prolongation de la validité de votre autorisation de contracter

Bonjour,

Comme votre entreprise détient une autorisation de contracter valide au 2 juin 2023, nous confirmons par la présente que **la durée de votre autorisation est prolongée de deux ans.**

Par conséquent, le présent courriel peut être présenté aux organismes publics au moment du dépôt de futures soumissions en vue de l'obtention d'un contrat ou d'un sous-contrat public.

Nous vous remercions de votre attention.

Direction de l'intégrité
Autorité des marchés publics
T. 1 888 335-5550
525, boulevard René-Lévesque Est, 1er étage, bureau 1.25, Québec
(Québec) G1R 5S9
directionicop@amp.quebec

ANNEXE 2 - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

Ci-dessous vous trouverez la lettre d'attestation de l'AMP valide jusqu'en 2028. Toutefois, suite au rachat par LG2 notre numéro NEQ a été mis à jour sur leur site web (voir capture écran) sur : https://infoconfidentielle.amp.quebec/rea. La demande de mise à jour du numéro dans la lettre est faite auprès de l'AMP et nous vous transmettrons le document dès que nous l'aurons.

amp
AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 6 septembre 2023

AGENCE DIALEKTA INC.
A/S MONSIEUR CYRIL CHAIB
4051, RUE MOLSON
BUR. 100
MONTRÉAL (QC) H1Y 3L1

N° de décision : 2023-DAMP-3123
N° de client : 1100097467
N° d'entreprise du Québec : 1166766478

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. AGENCE DIALEKTA INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **5 septembre 2028**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

< amp

EN

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 04 novembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : AGENCE DIALEKTA INC.
Adresse du siège social : 4051, RUE MOLSON, BUR. 100, MONTRÉAL, QC, H1Y 3L1, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 1100097467
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1180778996

Autres noms d'affaires

- Aucun

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259824004

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division rayonnement et relations avec les publics
Objet :	Accorder un contrat à Cossette Média pour la planification et l'achat d'espaces publicitaires numériques et traditionnels pour le Service de l'Espace pour la vie, pour une période de deux ans - Dépense totale de 1 916 345,81$, taxes incluses (dont 1 724 625 $, taxes incluses dédiés à l'achat d'espaces publicitaires) - Appel d'offres public 25-21200 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EPLV 1259824004- COSSETTE MEDIA.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fiorella NUNEZ CARPIO
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgetaire
Tél :
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1256711010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans, par laquelle Services de mécanique mobile B.L. inc., seule firme soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les pièces authentiques de marque Freightliner, pour une somme maximale de 1 379 700 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21077;

2. d'autoriser une dépense de 275 940 $ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Services de mécanique mobile B.L. inc.;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-18 14:46

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256711010**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et des services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.

Dans le cadre de sa planification, le SMRA a identifié le besoin de conclure une nouvelle entente-cadre pour l'acquisition de pièces authentiques de marque Freightliner, en raison de l'échéance de l'entente actuelle, y compris ses options de prolongation, prévue en 2025. Ces pièces sont essentielles à l'entretien et à la réparation des véhicules lourds du parc motorisé de la Ville, effectués par les ateliers mécaniques municipaux. Elles sont exclusivement disponibles auprès des concessionnaires autorisés de la marque.

Le besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public no 25-21077. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant trente (30) jours, soit du 21 juillet au 21 août 2025. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public, il n'y a eu aucun addenda.

La durée de validité de la soumission est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 17 février 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0106 – 28 mars 2019 - Conclure deux ententes-cadres d'une durée de 60 mois, avec une option de prolongation de 24 mois, avec Globocam (Anjou) inc., pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 18-17302 (1 soum.)

CG14 0071 – 27 février 2014 - Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, avec option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, avec Globocam (Anjou) inc. pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner et Sterling dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 13-12844 (1 soumissionnaire) (montant estimé de l'entente 605 343,38 $, incluant les taxes)

CE09 1944 – 11 novembre 2009 - Conclure avec la firme Globocam (Anjou) inc., deux ententes-cadres collectives d'une durée de deux (2) ans pour la fourniture de pièces authentiques des marques Freightliner et Sterling pour l'entretien du parc de véhicules municipaux suite à l'appel d'offres public 09-11087 (3 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente: 519 225 $, incluant les taxes)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la conclusion d'une entente-cadre d'une durée initiale de cinq (5) ans, pour la fourniture, sur demande, de pièces authentiques des marques Freightliner destinées à tous les ateliers mécaniques de la Ville de Montréal. Cette entente-cadre sera valide pour une période de cinq (5) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. À l'issue de cette période, et sous réserve d'un accord entre les parties, la Ville pourra exercer deux (2) options de prolongation, chacune d'une durée de douze (12) mois.

Une clause d'ajustement des prix est prévue au contrat, ce qui permet de convenir d'un contrat de cinq (5) ans avec la possibilité de deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, ce qui assurera une stabilité de la gestion contractuelle.

Les montants d'achats prévisionnels mentionnés au bordereau de prix reflètent les historiques de consommation de la Ville, ainsi que les prévisions basées sur l'évolution anticipée du parc automobile de la Ville.

Le prix de détail est déterminé par le manufacturier Daimler Trucks Canada ltée. et le taux d'escompte est soumis par le concessionnaire autorisé SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.

Le prix de vente est déterminé selon le prix de détail du manufacturier, inscrit à la liste de prix Corporative de Daimler Trucks Canada ltée., moins le taux d'escompte soumis par le concessionnaire autorisé. Le taux d'escompte de quarante pour cent (40 %) soumis est applicable. Étant un concessionnaire autorisé, l'adjudicataire sera en mesure de fournir à la Ville la gamme complète des pièces pour cette marque.

L'entente-cadre est basée sur les prix unitaires des articles calculés en fonction du taux d'escompte accordé.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis, pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider le taux d'escompte et les prix de vente obtenus. La Ville pourra exiger des pièces justificatives (factures payables ou tout autre document) afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent aux conditions de l'entente.

Tous les ateliers mécaniques de la Ville de Montréal pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

Description

Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle	Taux d'escompte	Montant total (sans taxes)
1	Fourniture de pièces authentiques de marque FREINGHTLINER	2 000 000 $	40 %	1 200 000 $

Certification

Les pièces proposées doivent être fabriquées en respectant les standards de qualité ISO 9001 et IATF 16949:2016. Une copie des certifications de qualité est exigée à la clause D.02 du devis.

Surplus d'inventaire

Dans le but d'éliminer de son inventaire les pièces excédentaires, la Ville pourra retourner périodiquement, un lot de pièces équivalentes à cinq pourcent (5 %) du montant total des achats, sans frais de ré-emmagasinage.

Les pièces devront être de la zone de production courante, encore inscrites dans la liste de prix, et seront retournées au fournisseur, dans l'emballage original. Elles seront créditées selon les prix d'acquisitions en référence au numéro de facture et bon de commande fournis lors du retour.

Délais livraison

· Commandes régulières* avant 11 h 00 - livraison même journée

· Commandes régulières* après 11 h 00 - livraison lendemain

· 15 h 00 est l'heure limite pour commander et recevoir la ou les pièces en avant-midi de la journée suivante;

· Commandes d'urgences* avant 13 h 00 - moins de quatre (4) heures de livraison;

· Toutes autres commandes de pièces pas en inventaire chez l'adjudicataire - sept (7) jours calendrier.

*Pièces en inventaire chez l'adjudicataire

Si le fournisseur prévoit ne pas être en mesure de respecter une date de livraison, il avisera la Ville en lui envoyant un préavis écrit à l'intérieur de trois (3) heures suivant l'émission du bon de commande.

Variation de prix

Le manufacturier procède à des ajustements de prix mensuellement, la liste de prix du fabricant est accessible via le site internet "Excelerator". Un escompte de quarante pour cent (40 %) est appliqué sur les prix du fabricant.

La date d'entrée en vigueur des nouveaux prix devra être communiquée, par courriel et avec un accusé de réception, à l'agent responsable du suivi de l'entente au moins trente (30) jours calendrier avant la date d'entrée en vigueur de ceux-ci.

Le taux d'escompte sera le même toute la durée du contrat pour l'ensemble de la gamme de produits de la marque Freightliner.

Cependant, en cours de contrat, le taux d'escompte peut être modifié ponctuellement à la hausse afin de stimuler la demande de consommation pour sa ligne de produit ou de

permettre aux unités d'affaires de bénéficier d'un taux d'escompte supplémentaire accordé par le fabricant.

Garantie

Le fournisseur qui agit comme revendeur de la marque Freightliner doit être supporté et endossé par le fabricant.

Le fournisseur doit fournir une garantie du fabricant sans condition sur tout défaut de conception et de fabrication pour une durée égale à la période de service recommandée par le fabricant. Cette garantie doit couvrir les pièces, la main-d'œuvre, les frais de transport, les frais d'assurance, de déplacements et tout autre frais relatif au remplacement de la pièce, ainsi que le remboursement des coûts de réparation de dommages sur le moteur ou l'équipement causés par la pièce défectueuse.

Modalité d'adjudication

Le contrat est adjugé en totalité au seul soumissionnaire conforme.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges. Deux (2) soumissions ont été déposées (100%). Une (1) des soumissions a été rejetée, car le fournisseur n'a pas respecté l'exigence de se procurer les documents d'appel d'offres via le site du SEAO.

Fourniture de pièces authentiques de marque FREIGHTLINER

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	1 379 700 $	275 940 $	1 655 640 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 563 660 $	312 732 $	1 876 392 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-183 960 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-11,75 %

Afin d'estimer les coûts, les professionnels du SMRA ont réalisé une étude de marché. Cette analyse basée sur les coûts actuels du marché et l'historique des coûts.

L'écart de -11,75 % entre l'estimation et la seule soumission conforme s'explique par un escompte offert par le fournisseur, supérieur de 8 % à celui utilisé dans le calcul de l'estimation. Cet écart, par escompte, reflète la volonté du soumissionnaire de se démarquer par une stratégie de prix agressive afin d'obtenir le contrat.

Les vérifications requises pour vérifier que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le Service de l'approvisionnement le 22 août 2025.

L'entreprise doit obtenir une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) dans le cadre de ce contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation des adjudicataires sera effectuée pour SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soumissionnaire conforme SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC., s'engage à réaliser le mandat pour un montant de 1 379 700 $, taxes incluses.
Une provision pour contingences équivalente à 20 % du montant total octroyé, soit 275 940 $, taxes incluses, a été ajoutée afin de couvrir d'éventuels besoins qui n'étaient pas prévisibles au moment de la préparation des documents d'appel d'offres.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins.

Cette dépense sera assumée au budget de fonctionnement du SMRA. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente entente pourront être imputées soit à 100 % à la Ville (local), soit à 100 % à l'Agglomération, selon la nature des activités et des responsabilités définies.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

La conclusion de cette entente permettra la réparation des différents types de véhicules lourds de la ville répondant à la priorité 19 du Plan stratégique - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non-renouvellement de cette entente-cadre nous mettrait en défaut par rapport à la loi des cités et villes qui nous oblige de mettre sous contrat les dépenses annuelles qui dépassent le seuil d'appel d'offres. De plus, cela alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant à négocier chaque demande de biens individuellement, tout en faisant perdre à la Ville les économies d'échelle associées aux achats groupés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith BOISCLAIR, Service des finances et de l’évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marylise BORDAGE
Agente de recherche

Tél : NA
Télécop. : NA

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Jean-Philippe CRITES
chef de division - Ingénierie et stratégies d'investissements

Tél : (438) 821-6504
Télécop. : NA

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél : NA
Approuvé le : 2025-11-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1256711010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction ateliers mécaniques et de proximité , Direction
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Services de mécanique mobile B.L. inc, pour la fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner, d'une durée de 5 ans, incluant 2 options de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21077_Intervention_«SMRA».pdf

25-21077_Sommaire_Tableau de vérification.pdf.pdf

PV 25-21077.pdf

25-21077_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Nizar EL HANNA
Chef de Section
Tél : 514 838-9278
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21077

No du GDD : 1256711010

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 7 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 21 - 8 - 2025

Ouverture faite le : 21 - 8 - 2025

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 100

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
GLOBOCAM MONTRÉAL-EST	N'a pas respecté l'exigence de se procurer les Documents d'Appel d'Offres via le SEAO (1.06.01 Régie)

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 17 - 2 - 2026

Date d'échéance révisée : 17 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme sur la base des résultats des multiplications du taux d'escompte soumis par la quantité indiquée au Bordereau de Prix.

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	1 379 700,00 $	√	

Information additionnelle

La soumission de l'entreprise SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC. est conforme administrativement. Les vérifications usuelles ont été terminées le 22 août 2025.

Conformément à l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), une municipalité ayant reçu une seule soumission conforme à la suite d'un appel d'offres public peut conclure une entente avec le soumissionnaire à un prix inférieur à celui proposé.

Préparé par : Renée Veillette

Le 13 - 11 - 2025

Numéro de l'appel d'offres : 25-21077
Titre : Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner
Date de publication sur le SÉAO : 21 juillet 2025
Date d'ouverture des soumissions : 21 août 2025
Addenda : Aucun

		SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	GLOBOCAM MONTRÉAL-EST
	Numéro de fournisseur VDM	En processus d'inscription	405668
	Numéro NEQ	1170559307	1140767535
Item	**Description**	**Montant total**	**Montant total**
1	Fourniture de pièces authentiques de marque FREIGHTLINER	1 200 000,00 $	1 400 000,00 $
	Total avant taxes	1 200 000,00 $	1 400 000,00 $
	TPS 5 %	60 000,00 $	70 000,00 $
	TVQ 9,9975 %	119 700,00 $	139 650,00 $
	Montant total	1 379 700,00 $	1 609 650,00 $
	Signature	OUI	OUI
	Signataire	Jean-Gabriel Cléroux	Jonathan LeBlanc
	Achat du cahier des charges sur le SÉAO	OK	1140249666
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	OK	OK
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	OK	OK
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	N/A	N/A
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	OK	OK
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	OK	OK
	Annexe 7 - Charte de la langue française signée	OUI	OUI
	Vérification de la liste des entreprises non conformes au processus de francisation	OK	OK
	Si requis, copie du certificat de francisation	OK - Attestation d'application	OK
	Liste des entreprises certifiées par l'Office québécois de la langue française	N/A	OK
	Les renseignements complémentaires dûment complétés	OUI	OUI
	Autres conditions de conformité ou documents requis	À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	
	Tous les documents requis à la section G.01 du devis technique	Document PAS remis - Demandé en complément d'information	Document PAS remis - à évaluer

* GLOBOCAM MONTRÉAL-EST est non-conforme puisqu'il n'a pas respecté l'exigence de se procurer les Documents d'Appel d'Offres via le SEAO (1.06.01 Régie)
* Il n'y a qu'un soumissionnaire mais il n'est pas possible de négocier puisque l'offre est sous l'estimation

Soumission(s) rejettée(s)
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0417

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **jeudi 21 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21077

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
GLOBOCAM (ANJOU) INC.[1] (GLOBOCAM MONTRÉAL-EST)	1 609 650,00 $
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC.	1 200 000,00 $[2]

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 21 juillet 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/vm

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.
[2] Aucune page sommaire n'a été retracée parmi les documents déposés par ce soumissionnaire. Les informations indiquées au procès-verbal pour ce soumissionnaire proviennent du bordereau de prix détaillé et correspondent au « Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire – Item 1 ».

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Numéro: 25-21077
Numéro de référence: 20085192
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture de pièces authentiques de marque Freightliner
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

2 résultats

Résultats 1 à 2

Trier par Sélection **Nombre par page** 1

GLOBOCAM (MONTRÉAL) INC. 155, rue Reverchon Pointe-Claire QC CAN H9P1K1 **1140249666**	Publique	Jonathan Leblanc Téléphone: 5143534000 Courriel: jleblanc@globocam.ca	**Transaction: (20285006)** 2025-07-28 08:15	Mode privilégié (plan): Courriel
SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC. 50 rue St-Jude Sud Granby QC CAN J2J2N4 https://camionsbl.ca/ **1170559307**	Non diffusé	Pascal Brodeur Téléphone: 4505210440 Courriel: pbrodeur@camionsbl.ca	**Transaction: (20283902)** 2025-07-25 10:57	Ne pas recevoir

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256711010
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : Conclure une entente-cadre avec SERVICES DE MÉCANIQUE MOBILE B.L. INC., pour la fourniture de pièces authentiques de marque FRIEGHTLINER, d'une durée de cinq (5) ans, incluant 2 options de prolongation de douze (12) mois - Montant estimé de l'entente : 1 655 640,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21077 (1 seul soumissionnaire conforme)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** La conclusion de cette entente permettra la réparation des différents types de véhicules lourds de la ville répondant à la priorité 19 du Plan stratégique - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1256025012

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

Il est recommandé :

1. d'approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:25

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1256025012**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

CONTENU

CONTEXTE

La Société de transport de Montréal (STM) a comme objectif d'optimiser la gestion de la livraison du service et d'améliorer l'efficience et l'efficacité du processus de l'information en temps réel pour sa clientèle. Depuis 2015, le Service des technologies de l'information (STI) partage avec la STM des sites de radio fréquence pour son système de radiocommunication. Ce sommaire porte sur les dépenses d'exploitation relatives aux partages des équipements de radiocommunication qui sont situés dans un abri d'équipements appartenant à la Ville de Montréal (Ville), mais localisés sur le toit d'un édifice en location sur l'Île de Montréal. L'entente de co-exploitation du site radio fréquence est venue à échéance le 30 novembre 2022. Les parties ont convenu de modifier l'entente, afin d'en prolonger le terme, pour une période de sept (7) ans et six (6) mois, rétroactivement au 1er décembre 2022.

Le retard dans ce dossier s'explique par des négociations plus longues que prévu. De plus, le projet de bail avec le propriétaire de l'édifice, où est situé l'abri de la Ville, devait être approuvé préalablement à la conclusion de la présente entente.

En conséquence, le Service des technologies de l'information (STI) a mandaté le Service de la stratégie immobilière (SSI) pour négocier ce bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0423 - 28 août 2025 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1er juin 2025, des espaces pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication / Ratifier l'occupation de la Ville de Montréal, pour la période comprise entre le 1er décembre

2022 et le 31 mai 2025.
CG15 0255 - 30 avril 2015 - Approuver l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la 1ère convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une période de sept (7) ans et six (6) mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, moyennant un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable.
La présente entente est pourvue de deux options de renouvellement pour des termes additionnels de 5 ans chacun, le tout sous réserve de l'approbation des instances au moment de ces renouvellements. De plus, ces options sont conditionnelles à ce que le bail de la Ville pour la location de l'édifice, soit préalablement renouvelé.

JUSTIFICATION

Le Service des technologies de l'information (STI) et le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) sont en accord avec cette entente de co-exploitation du site. Les activités de la STM dans les installations de la Ville ne causent aucun préjudice aux équipements de la Ville qui se trouvent sur les lieux. L'entente permet à la STM de pouvoir répondre à son objectif de fournir des services de qualité à la population et de partager les coûts. Une clause de résiliation permet à chacune des parties de pouvoir mettre fin au bail, par transmission d'un préavis écrit à l'autre partie, d'un minimum de 12 mois.
Cette entente prévoit le remboursement des dépenses annuelles réelles, pour la batterie d'alimentation, les coûts d'électricité (incluant la climatisation) et pour les frais d'accompagnement du personnel technique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le remboursement annuel des frais d'exploitation se détaille comme suit:

	1/12/2022 (1 mois)	**Année 2023 (12 mois)**	**Année 2024 à 2029 (6 ans)**	**Recettes totales (7 ans et 6 mois) (du 1/12/2022 au 30/05/2030)**
Recettes, non taxable	1 058,88 $	12 727,77 $	87 975,68 $	101 762,33 $

Les frais d'exploitation sont indexés annuellement de 2 %, et ce, à compter du 1er décembre 2023.

La recette totale pour les frais d'exploitation perçus, pour le terme de 7 ans et 6 mois est de 101 762,33 $, non taxable.

Ce revenu de 101 762,33 $ sera comptabilisé au budget du STI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du bail et conformément aux informations susdites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin d'assurer un service de qualité aux utilisateurs, ce site de radiocommunication est essentiel aux opérations de la STM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Demis NUNES, Service des technologies de l'information
James CADIEUX, Service des technologies de l'information
Karim TADJINE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Demis NUNES, 4 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-30

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 438-350-6231
Télécop. :

Tél : 514-609-3252
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
Directrice de service - stratégie immobilière
Tél : 514-589-7449
Approuvé le : 2025-11-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD no.1256025012*
Unité administrative responsable : *SSI – Division des locations*
Projet : Approuver la 1ère convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, moyennant un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *En innovant dans la technologie, afin d'offrir aux montréalais des services de télécommunication de qualité.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

	Décembre 2022 (1 mois)	2023 (12 mois)	2024 (12 mois)	2025 (12 mois)	2026 (12 mois)	2027 (12 mois)	2028 (12 mois)	2029 (12 mois)	2030 (5 mois)	**Total 7 ans et 6 mois**
Recettes, non taxable	1 058,88 $	12 727,77 $	12 982,32 $	13 241,97 $	13 506,81 $	13 776,95 $	14 052,48 $	14 333,53 $	6 081,62 $	101 762,33 $

ENTENTE CO-EXPLOITATION SITE RADIO FRÉQUENCE

Entre : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006

Ci-après nommée la « **Ville** »

Et : **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Line Boucher, directrice chaîne d'approvisionnement et Sylvie Tremblay, secrétaire générale et directrice exécutive, dûment autorisées aux fins des présentes en vertu du Règlement R-009 intitulé « Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la société de transport de Montréal », lequel demeure en vigueur.

Ci-après nommée la « **STM** »

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À L'ENTENTE QUI FAIT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'aux termes d'un permis en date du 16 septembre 2005 (ci-après nommé le « **Permis** »), Sa Majesté La Reine du chef du Canada (ci-après nommée « **Sa Majesté** ») a accordé à la Ville la permission d'installer, d'entretenir et d'exploiter, un abri d'équipement sur le toit et à l'intérieur de l'édifice [redacted]

ATTENDU qu'aux termes d'un amendement à un permis en date du 28 mai 2014 Sa Majesté et la Ville ont convenu de renouveler le Permis pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er décembre 2012 et se terminant le 30 novembre 2017 ;

ATTENDU qu'aux termes d'une convention en date du 30 avril 2015 (ci-après nommée la « **Cession** »), la Ville a cédé en faveur de la STM une partie de ses droits dans le Permis et l'amendement ;

ATTENDU que Sa Majesté a donné son consentement à la Cession conformément aux dispositions du paragraphe 3.10 du Permis ;

ATTENDU que la Ville a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de cette politique à la STM.

ATTENDU que la STM a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* et qu'elle a remis une copie de cette politique à la Ville.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

VILLE STM

2. OBJET

La Ville et la STM conviennent d'exploiter ensemble le site de radiofréquence dans l'abri d'équipements appartenant à la Ville situé sur le toit de l'édifice [redacted], pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication.

3. DROITS DE LA STM

La Ville accorde à la STM les droits suivants, à savoir :

a) le droit d'exploiter, pour son usage propre, les cabinets d'infrastructure de radio communication vocale. Les parties conviennent que ces équipements demeureront, pour toute la durée de l'Entente, ses renouvellements s'il y a lieu, de même qu'à son échéance ou à l'occasion de sa résiliation, la propriété exclusive de la STM.

b) le droit pour le personnel d'entretien de la STM de circuler sur l'emplacement et de pénétrer sur les lieux. La STM doit cependant obtenir toutes les permissions et autorisations requises pour accéder et circuler [redacted] incluant les accréditations du Service de police de la Ville de Montréal. La STM doit également obtenir les cartes d'accès et d'identité obligatoires pour tout le personnel désirant accéder et circuler [redacted]

c) le droit de faire installer des lignes téléphoniques par la compagnie de téléphone locale. Les lignes téléphoniques doivent se terminer dans les cabinets d'équipement de la STM.

d) le droit de faire installer un lien informatique avec le système central SAEIV par la compagnie au choix de la STM. Le lien doit se terminer dans les cabinets d'équipement de la STM.

e) le droit de brancher ses équipements sur le panneau électrique de la Ville.

4. OBLIGATIONS DE LA STM

La STM s'engage à :

a) assumer les frais d'installation et d'entretien de ses équipements ainsi que tous autres frais encourus du fait de son occupation des lieux.

b) payer à la Ville les frais d'énergie électrique relative à son occupation et à l'utilisation de ses équipements.

c) payer à la Ville les frais de climatisation relative à son occupation et à l'utilisation de ses équipements.

d) fournir les équipements nécessaires au multi couplage des appareils de radiocommunication.

e) permettre au représentant de la Ville de vérifier les travaux effectués par la STM.

f) obtenir, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville pour toute modification qu'il voudra apporter à son installation initiale telle qu'approuvée par la Ville.

g) assumer le paiement de toutes taxes ou tous permis afférents aux lieux, incluant

VILLE	STM

les taxes foncières municipales et scolaires pouvant être imposés à la STM ou à la Ville en rapport avec l'utilisation des lieux par la STM, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

h) tenir la Ville indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause de la Ville et intervenir dans toutes actions intentées contre cette dernière résultant de cette Entente, sauf en cas de négligence de la Ville, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

5. CONDITIONS D'UTILISATION

a) La Ville fournit l'énergie électrique 120/208 volts C.A. 60Hz nominal provenant d'Hydro-Québec et d'une génératrice d'urgence qui lui appartient pour alimenter les appareils situés dans l'Abri de la Ville qui consomment, au total, un maximum de 2 550 watts.

b) La Ville permet à la STM d'utiliser les supports de câbles existants dans l'Abri de la Ville.

c) Tout déplacement des installations de la STM, quelle qu'en soit la cause, est aux frais de la STM et est sujet, au préalable, à l'autorisation écrite de la Ville.

d) L'installation des équipements et le raccordement de ceux-ci aux sources d'énergie électrique sont aux frais de la STM.

e) La STM fournit tous les filtres de couplage nécessaires pour raccorder ses appareils aux antennes.

f) Il est strictement interdit à la STM de faire quelque réglage que ce soit sur les filtres de couplage des autres usagers et les coûts associés à tous changements de fréquence, si les fréquences d'utilisation sont modifiées, sont aux frais de la STM.

g) Dans le cas d'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site, la STM doit établir elle-même, à ses frais, que toute telle interférence n'est pas causée par son appareillage.

h) S'il est établi que l'appareillage de la STM cause de l'interférence avec d'autres systèmes radio présents sur le site et qu'il devient nécessaire d'ajouter des circulateurs, filtres ou autres accessoires pour le couplage des appareils de la STM, ce dernier doit les fournir à ses frais.

i) La STM doit fournir des bâtis ou cabinets verrouillables pour supporter ses équipements.

j) À l'occasion de l'installation ou de l'entretien de ses équipements, la STM doit, avant d'ouvrir le circuit d'antenne pour y raccorder ses équipements, s'assurer de ne pas interrompre des communications prioritaires des autres usagers.

k) En cas d'urgence, la STM doit fournir le mode d'accès à son équipement : numéro de téléphone, disponibilité des clés, etc.

l) La Ville assume tous les coûts d'entretien ménager du site.

m) La Ville assume tous les frais d'entretien des équipements de climatisation.

VILLE	STM

n) Lors de la première installation, la Ville fournira, à ses frais, l'assistance d'un représentant technique pour indiquer à la STM l'emplacement des équipements et des raccordements.

6. CONDUITE RÉPRÉHENSIBLE

a) Lorsque l'utilisation de l'emplacement est partagée avec d'autres personnes, le personnel de la STM y ayant accès doit avoir une conduite irréprochable.

b) Si des mésententes surviennent entre les usagers ou que des plaintes parviennent à la Ville faisant état de conduite répréhensible, la Ville pourra exiger qu'une tierce personne indépendante, désignée par elle, accompagne le personnel de certains usagers ou de tous les usagers à l'occasion d'installations ou de visites d'entretien. Si la STM est ainsi accompagné, elle devra assumer les frais occasionnés.

c) Nonobstant le paragraphe b) ci-dessus, si le personnel de la STM a une conduite répréhensible sur les lieux, alors la Ville, sous réserve de tous ses autres droits et recours, pourra à son entière discrétion résilier la présente Entente sur simple préavis écrit de trente (30) jours à cet effet expédié à la STM.

7. MULTICOUPLAGE

La Ville se réserve le droit de modifier les équipements de multicouplage des systèmes de radiocommunication installés sur l'emplacement dont elle est propriétaire. Le multicouplage utilisé respectera cependant toutes les règles techniques qui ont cours en radiocommunication et sera appliqué après consultation avec les usagers.

8. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION

Cette Entente prévoit le remboursement des dépenses réelles suivantes ; lesquelles sont établies au tarif fixé par la Ville comme suit : soit un montant annuel de MILLE HUIT CENT QUARANTE CINQ DOLLARS (1 845,00 $) par année pour la batterie d'alimentation, un montant forfaitaire de SEPT MILLE CINQ CENT DOLLARS (7 500,00 $) par année pour les coûts d'électricité (incluant la climatisation) et un montant annuel de MILLE CINQ CENT DOLLARS (1 500,00 $) représentant les frais d'accompagnement du personnel technique.

Ainsi, pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016, le montant annuel des frais d'exploitation sera de DIX MILLE HUIT CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (10 845,00 $), payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de NEUF CENT TROIS DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (903,75 $) chacun, à l'avance le premier (1er) jour de chaque mois, à compter du 1er juin 2015.

À compter du 1er juin 2016, et à chacune des années subséquentes, le montant des frais d'exploitation sera équivalent au montant des frais d'exploitation de l'année précédente majoré de deux pour cent (2%).

La STM pourra, pendant la durée de cette Entente, sur préavis écrit de TROIS (3) mois donné à la Ville, ajouter ou retirer des équipements dans l'Abri de la Ville. Dans ce cas, le remboursement des frais d'exploitation, s'il y a lieu, sera ajusté à compter de la date de tout tel ajout ou retrait.

À la date des présentes, les frais d'exploitation payables par la STM à la Ville ne sont pas assujettis aux taxes de vente. Toutefois, si pendant la durée de la présente Entente, la réglementation venait à changer et que ces taxes devenaient payables,

VILLE STM

alors, les frais d'exploitation versés seront majorés selon les taux en vigueur.

Tous les remboursements de frais d'exploitation sont payables d'avance le premier (1er) jour de chaque mois, sans demande préalable de la Ville et sans aucune réduction, compensation ni déduction, à l'ordre de « **Ville de Montréal** ». Toute somme non payée à échéance portera intérêts, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal sur les sommes dues à la Ville. Le taux en vigueur à la date des présentes est de DIX POUR CENT (10%) par année.

9. INCOMPATIBILITÉ

Advenant une incompatibilité entre leurs appareillages respectifs, les parties conviennent de collaborer pour en déterminer la cause et, une fois cette dernière établie, la partie responsable s'engage à prendre aussitôt, à ses entiers frais, tous les moyens requis pour supprimer toute telle incompatibilité.

Si, pour remédier convenablement à une incompatibilité, il s'avère moins coûteux ou plus simple du point de vue technique de modifier les appareils de l'une ou l'autre des parties, celles-ci s'engagent à effectuer cette modification, et ce, même si leur appareillage n'est pas la cause directe de l'incompatibilité, sous réserve toutefois que cette modification ne nuise ni au fonctionnement ni au rendement de leurs équipements et que le coût de toute telle modification soit assumé par la partie responsable de l'incompatibilité.

10. RESPONSABILITÉ

Les parties ne pourront être tenues responsables de l'interruption du service et des dommages causés aux équipements ou aux installations de l'une ou de l'autre qui résultent de cause naturelle, d'un cas de force majeure, d'une grève, d'un arrêt de travail, de sabotage, de vol, d'incendie ou de vandalisme, ou de toute autre cause indépendante de leur volonté ou qui survient sans leur faute ou négligence grossière.

11. RÉSILIATION PAR LA VILLE

La Ville se réserve en tout temps le droit de résilier ce bail pour les motifs suivants :

a) si la STM cesse ses opérations de quelque façon que ce soit ;

b) si la STM fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la Cession ;

c) si la STM fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu de cette Entente ; ou

d) si Sa Majesté met fin au Permis de la Ville pour quelque motif que ce soit.

Pour ce faire, la Ville doit transmettre un avis de résiliation à la STM énonçant les motifs de résiliation et la STM aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi la présente Entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits de la Ville de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour la STM. La Ville, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera la seule et unique juge aux fins de déterminer si la STM a remédié aux défauts énoncés dans le délai imparti.

VILLE	STM

12. RÉSILIATION PAR LA STM

La STM se réserve en tout temps le droit de résilier cette Entente si la Ville fait défaut de remplir l'une ou l'autre des conditions et obligations qui lui incombent en vertu des présentes.

Pour ce faire, la STM doit transmettre un avis de résiliation à la Ville énonçant les motifs de résiliation et la Ville aura trente (30) jours pour remédier aux défauts énoncés à l'avis, à défaut de quoi la présente Entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de cet avis, sans préjudice aux droits du STM de réclamer toute somme, tous frais ou déboursés encourus, le tout sans aucune compensation ni indemnité, pour quelque cause ou raison que ce soit, pour la Ville. La STM, agissant de bonne foi et raisonnablement, sera la seule et unique juge aux fins de déterminer si la Ville a remédié aux défauts énoncés à l'avis dans le délai imparti.

13. RÉSILIATION UNILATÉRALE

Chacune des parties pourra résilier la présente Entente sur préavis écrit d'un (1) an à cet effet à l'autre partie, le tout sans indemnité ni compensation, de quelque nature que ce soit, de part et d'autre.

14. DURÉE

Cette Entente est consentie pour une durée de deux (2) ans et six (6) mois à compter du premier (1er) juin deux mille quinze (2015) et se terminant le trente (30) novembre deux mille dix-sept (2017).

Si le Permis de la Ville est prolongé par la Ville et sa Majesté pour la période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022, alors la Ville accorde à la STM l'option de renouveler l'Entente à son échéance pour un terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, à l'exception des frais d'exploitation qui seront ajustés selon les coûts réels au moment de ce renouvellement. Pour exercer cette option, la STM devra en aviser la Ville par écrit, au moins six (6) mois avant l'échéance de l'Entente.

15. AVIS

Tout avis requis en vertu de quelque disposition des présentes, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis soit par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes :

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL :

Service de la gestion et de la planification immobilière
Division évaluation et transactions immobilières
Section Location
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 3Y8

POUR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Secrétariat et Affaires juridiques
800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170
Montréal (Québec)

VILLE	STM

H5A 1J6
À l'attention de la secrétaire générale et directrice exécutive – Affaires juridiques

Et une copie à :

Chaîne d'Approvisionnement
8845, boulevard St-Laurent, 5e étage
Montréal (Québec)
H2N 1M3
À l'attention de l'administrateur immobilier

Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise ou de sa signification.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Entente, en ~~double~~ 4 exemplaires, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

Le 2 jour de Mars 2016.

Par : _____
Yves Saindon, greffier

POUR LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Le 26 jour de février 2016.

Par : _____
Line Boucher

Par : _____
Sylvie Tremblay

Cette entente a été approuvée
le 30 avril 2015
(Résolution CG15 0255)

VILLE	STM

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 30 avril 2015 Séance tenue le 30 avril 2015	Résolution: CG15 0255

Approuver l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 2 ans et 6 mois, soit du 1er juin 2015 au 30 novembre 2017, moyennant un remboursement total de 27 548,47 $, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0647;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente de co-exploitation du site radio fréquence par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal, pour une période de 30 mois, à compter du 1er juin 2015, le droit d'utiliser conjointement avec la Ville, les équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri équipements de celle-ci, situé sur le toit d'un édifice, moyennant un remboursement des frais d'exploitation de 27 548,47 $, non taxables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1154565007
/lc

Denis CODERRE
Maire

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE,

1ÈRE CONVENTION DE MODIFICATION DE L'ENTENTE DE CO-EXPLOITATION SITE RADIO FRÉQUENCE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ,c. C-11.4) (la "Charte"), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution numéro CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

TPS : 121364749
TVQ : 1006001374

Ci-après nommée le « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son siège au 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1170, à Montréal, province de Québec, H5A 1J6, agissant et représentée par Marie-Claude Léonard, Directrice générale, et par André Porlier, Secrétaire corporatif par intérim, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de l'article 11 du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011).

Ci-après nommée la « **STM** »

La Ville et la STM sont ci-après collectivement nommées les « **Parties** »

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'aux termes d'un permis en date du 16 septembre 2005 (ci-après nommé le « Permis », Sa Majesté La Reine du chef du Canada (ci-après nommée « Sa Majesté ») a accordé à la Ville la permission d'installer, d'entretenir et d'exploiter, un abri d'équipement sur le toit et à l'intérieur de l'édifice [redacted] ;

ATTENDU qu'aux termes d'une convention d'entente de co-exploitation site radio fréquence (ci-après nommée l'« Entente ») signée le 2 mars 2016, la Ville et la STM ont convenu d'exploiter ensemble le site de radiofréquence dans l'abri d'équipement [redacted] pour y installer, maintenir et opérer des équipements de radiocommunication;

ATTENDU qu'aux termes d'une entente de cession, en date du 1er avril 2016, Sa Majesté a cédé ses droits, titres et intérêts dans les conventions existantes [redacted] au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (ci-après nommé « CIUSSS ») ;

ATTENDU que l'Entente est venue à échéance le 30 novembre 2017 et que la STM a

Paraphes	
VILLE	STM

dûment exercée son option de renouvellement auprès de la Ville, tel que prévu à l'Entente pour la période du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2022 ;

ATTENDU qu'aux termes d'un bail signé en date du 10 septembre 2025, le CIUSSS et la Ville ont convenu d'une convention de bail, qui succède au Permis, pour une période de cinq (5) ans commençant le 1er juin 2025 et se terminant le 31 mai 2030 (ci-après nommée le « Bail ») ;

ATTENDU que l'Entente est venue à échéance le 30 novembre 2022 et que les Parties souhaitent convenir d'une convention de modification de l'Entente, sous réserve des dispositions ci-après stipulées :

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de la présente Entente.

ARTICLE 2
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION

Cette Entente prévoit le remboursement des dépenses annuelles réelles, pour la batterie d'alimentation, les coûts d'électricité (incluant la climatisation) et pour les frais d'accompagnement du personnel technique; lesquelles sont établis au tarif fixé par la Ville comme suit :

Ainsi, pour la période du **1er décembre 2022 au 30 novembre 2023**, le montant annuel des frais d'exploitation est de DOUZE MILLE SEPT CENT SIX DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (12 706,59 $), payable en un seul versement, sur réception de facture.

Ainsi, pour la période du **1er décembre 2023 au 30 novembre 2024**, le montant annuel des frais d'exploitation est de DOUZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (12 960,72 $), payable en un seul versement, sur réception de facture.

Ainsi, pour la période du **1er décembre 2024 au 30 novembre 2025**, le montant annuel des frais d'exploitation est de TREIZE MILLE DEUX CENT DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT QUATORZE CENTS (13 219,94 $), payable en un seul versement, sur réception de facture.

À compter du 1er décembre 2025 et à chacune des années subséquentes, le montant des Frais d'exploitation sera équivalent au montant des Frais d'exploitation de l'année précédente majoré de deux pour cent (2 %).

La STM pourra, pendant la durée de cette Entente, sur préavis écrit de TROIS (3) mois donné à la Ville, ajouter ou retirer des équipements dans l'Abri de la Ville. Dans ce cas, le remboursement des frais d'exploitation, s'il y a lieu, sera ajusté à compter de la date de tout tel ajout ou retrait.

À la date des présentes, les Frais d'exploitation payables par la STM à la Ville ne sont pas assujettis aux taxes de vente. Toutefois, si pendant la durée de la présente Entente, la réglementation venait à changer et que ces taxes devenaient payables, alors, les frais d'exploitation versés seront majorés selon les taux en vigueur.

À compter du 1er décembre 2025, tous les remboursements de Frais d'exploitation sont payables d'avance le premier (1er) jour de chaque mois, sans demande préalable de la Ville et sans aucune réduction, compensation ni déduction, à l'ordre de la « Ville de

Paraphes	
VILLE	STM

Montréal ». Toute somme non payée à échéance portera intérêts, à compter de la date d'échéance jusqu'à la date du paiement, au taux fixé par le conseil municipal sur les sommes dues à la Ville.

ARTICLE 3
DURÉE

Cette Entente est consentie pour une durée de sept (7) ans et six (6) mois à compter du premier (1er) décembre deux mille vingt-deux (2022) et se terminant le trente-et-un (31) mai deux mille trente (2030).

Option de renouvellement : la Ville accorde à la STM l'option de renouveler l'Entente à son échéance, pour deux (2) termes additionnels de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant aux modifications mineures pouvant être convenues entre les Parties au moment de ce renouvellement et au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de la Ville au moment de ce renouvellement et conditionnel à ce que le Bail avec le CIUSSS soit renouvelé.

Pour exercer son option, la STM devra en aviser la Ville par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance de l'Entente. Si la STM ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, cette option deviendra nulle et non avenue.

Reconduction tacite : nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si la STM ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, l'Entente se terminera de plein droit à son échéance.

Si la STM continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance de l'Entente ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions de l'Entente continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par la STM. La Ville pourra mettre fin à cette occupation prolongée par la STM sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4
RÈGLEMENTS SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Règlement Ville : le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes s'applique à la présente Entente et est disponible pour consultation sur le site de la Ville de Montréal.

Règlement STM : le *Règlement sur la gestion contractuelle R-175* adopté par la STM en vertu de l'article 103.2 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun s'applique à la présente Entente et est disponible pour consultation sur le site de la STM.

ARTICLE 5
AVIS

La Ville modifie son domicile inscrit à la clause 15 :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

Paraphes	
VILLE	STM

En cas d'urgence, la STM devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à : immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à : immeubles.locations@montreal.ca

ARTICLE 6
RATIFICATION

Outre les modifications constatées par la présente convention, les Parties confirment toutes les autres clauses et conditions de l'Entente, lesquelles demeurent en vigueur et continuent de s'appliquer entre elles sans novation ni dérogation.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, électroniquement, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective et ils acceptent de recevoir leur copie du bail signée électroniquement, qui aura la valeur d'original.

Le _____

VILLE DE MONTRÉL

_____
par :

Le 3 novembre 2025

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Sylvie Casavant
par :

Marie-Chantal Verrier
par :

Ce bail a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de_____ 20_____.
(Résolution).

Paraphes	
VILLE	STM

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256025012

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des locations
Objet :	Approuver la 1re convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence, par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville de Montréal, dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, pour un remboursement total de 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1256025012 BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1256025012**
No d'engagement 2025 :	N/A

Approuver la 1ère convention de modification de l'entente de co-exploitation du site radio fréquence par laquelle la Société de transport de Montréal rembourse les frais d'e d'un édifice sur l'Île de Montréal, pour une durée de 7 ans et 6 mois, rétroactivement au 1er décembre 2022, jusqu'au 31 mai 2030, moyennant un remboursement total de 1

Imputation du Revenu BF:

Revenus d'antennes non taxables

	Imputation comptable	**Libellé textuel**
Revenus d'antennes	1001.0010000.100288.01303.44602.012032.0000.000000.0000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération / Budget régulier /Revenus d'antennes - agglo / Gestion de l'information / Services techniques / Utilisation d'antennes de réception / ¯ / Général / Général

exploitation pour l'usage commun des équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri d'équipements situé sur le toit 101 762,33 $, non taxable. Bâtiment 4105.

Décembre 2022 (1 mois)	2023 (12 mois)	2024 (12 mois)	2025 (12 mois)	2026 (12 mois)	2027 (12 mois)	2028 (12 mois)	2029 (12 mois)	2030 (5 mois)	Total 7 ans et 6 mois
1,058.88 $	12,727.77 $	12,982.32 $	13,241.97 $	13,506.81 $	13,776.95 $	14,052.48 $	14,333.53 $	6,081.62 $	**101,762.33 $**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.11

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-02 10:09

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 25 septembre 2025 Séance tenue le 25 septembre 2025	Résolution: CG25 0631

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitué des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;

2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.92 1259920008
/sb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 26 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 septembre 2025 Séance tenue le 22 septembre 2025	Résolution: CM25 1273

Fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 septembre 2025 par sa résolution CE25 1737;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

30.20 1259920008

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 25 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 22 septembre 2025 Séance tenue le 22 septembre 2025	Résolution: CM25 1174

Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitués des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;

2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1259920008 (20.92)
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 24 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 17 septembre 2025	Résolution: CE25 1737

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville de Montréal s'engage à vendre à EJP Construction inc., trois terrains constitué des lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse bilatérale;

2- de donner une procuration à EJP Construction inc., pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

de recommander au conseil municipal :

1- de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à toutes fins que de droit.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1259920008
/cb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 septembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259920008**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

CONTENU

CONTEXTE

Suivant la signature de la Promesse, l'Acquéreur a accompli plusieurs démarches en vue de l'acquisition du Lot 1, notamment une caractérisation environnementale complémentaire, ainsi que le dépôt et le paiement des frais afférents aux permis de lotissement et de construction. Toutefois, ses démarches de financement s'avèrent plus longues que prévu. Afin d'allouer suffisamment de temps pour préparer la convention de prêt permettant l'acquisition et le développement du Lot 1, ainsi que pour rédiger l'acte de vente pour le Lot 1 (l'Acte de vente 1), le tout tenant compte de la disponibilité de ses professionnels durant la période des fêtes de fin d'année, l'Acquéreur demande de reporter la date limite d'acquisition du Lot 1 au 31 mars 2026.
Il y a donc lieu d'amender la Promesse pour prolonger ce délai.

Le SSI recommande cet amendement pour les raisons suivantes :

· L'article 21 prévoit que les parties peuvent s'entendre par écrit pour prolonger les dates limites de signature des actes de ventes;
· La prolongation de ce délai n'a pas d'incidence pour la Ville;
· L'Acquéreur a déjà entrepris les démarches pour obtenir le permis de lotissement et de construction pour le Lot 1 et en a payé les frais afférents;
· Il est dans l'intérêt de la Ville de ne pas compromettre la transaction envisagée;

Amendement à la Promesse
L'article 21 de la Promesse qui prévoit les dates limites de signature des actes de vente pour l'acquisition de chacun des trois lots est modifié afin de repousser la signature de l'Acte de vente 1 au 31 mars 2026. Les dates limites pour signer les actes de vente

relatifs aux lots 2 et 3, ne sont pas modifiées.

Cette prolongation est requise pour :

· Permettre à l'Acquéreur de finaliser la convention de prêt avec son prêteur;
· Permettre à l'Acquéreur de préparer le projet d'acte de vente et de céder ses droits à La voirie I S.E.C., qui sera l'Acquéreur du Lot 1 (la Ville a par ailleurs approuvé la vente du Lot 1 par le sommaire décisionnel 1259920009).

Tous les autres articles de la promesse demeurent inchangés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clotilde TARDITI, Service de l'habitation
Carlos ACOSTA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurelie GRONDEIN
Conseillère en immobilier

Tél : 438 865-1137
Télécop. : 000-0000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'addenda de la promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'addenda à la promesse bilatérale ci-joint. Nous avons reçu la confirmation du représentant de l'Acquéreur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'addenda et qu'il s'engage à le signer sans modification.

N/D: 25-002418

FICHIERS JOINTS

Intervention_ Addenda - délai acquisition Lot 1 - vf.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-01

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 m2 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables le cas échéant. / À toutes fins que de droit, fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347. Ref: 31H12-005-3077-02/ 20-0190-T

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'approuver le projet de promesse bilatérale d'achat et de vente par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 mètres carrés, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant ;
2. de donner procuration à EJP Construction Inc. pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. à toutes fins que de droit, de fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-09-16 10:32

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 m2 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables le cas échéant. / À toutes fins que de droit, fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347. Ref: 31H12-005-3077-02/ 20-0190-T

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 juin 2015, la Ville de Montréal (Ville) a lancé un appel public de soumission (l'APS) pour la vente et la mise en valeur d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie totale de 13 733,4 m², maintenant formé des lots 6 345 345, 6 345 346, 6 345 347 et 6 345 348 du cadastre du Québec (le Site). Le Site est une ancienne cour de voirie, qui a été nettoyée et libérée après le déménagement des installations, en prévision d'un redéveloppement.
EJP Construction Inc. (EJP) a été le seul soumissionnaire de l'APS et sa proposition a été jugée conforme. Toutefois, en raison du non-respect de certaines obligations du cahier des charges, l'APS a été annulé en 2021 (CE21 0644). Les négociations se sont poursuivies de gré à gré avec EJP par la suite pour la réalisation d'un projet à dominante résidentielle, comprenant du logement social, abordable et privé, ainsi qu'un espace commercial dédié à un marché d'alimentation.

Pour des raisons de viabilité financière, EJP n'a pu acquérir directement l'ensemble du site. Les représentants de la Ville ont discuté de la possibilité de mettre fin au projet d'EJP et de remettre le terrain en vente par un nouvel appel public de soumission. Toutefois, en raison des délais qu'un tel processus aurait engendrés et de l'avancement du projet d'EJP, la Ville a accepté de vendre dans un premier temps le lot 6 345 348 pour y développer des logements sociaux (CG21 0337). Ce projet a depuis été complété et a permis la construction de 67 logements sociaux.

EJP souhaite maintenant poursuivre l'acquisition des autres terrains. Toujours pour des raisons de viabilité financière, cette acquisition se fera en trois (3) phases. Pendant les deux dernières années, EJP a mis beaucoup d'énergie et d'investissements financiers afin de

trouver un partenaire et du financement pour le développement du lot devant accueillir les logements abordables, mais sans succès. EJP a toutefois réussi à négocier un partenariat avec une bannière d'épicerie connue pour l'implantation du marché d'alimentation. En conséquence, après concertation, le Service de la stratégie immobilière (le SSI), le Service de l'habitation (le SH) et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (l'Arrondissement) sont favorables à permettre la vente du lot devant accueillir l'épicerie et des logements privés dans un premier temps, et que l'acquisition du lot devant accueillir les logements abordables soit effectuée en dernier.

L'ensemble de ces modalités est consignées dans la promesse (le Promesse), soumise pour approbation par les instances municipales par le présent sommaire décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0337 - 17 juin 2021 - Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à 9243-8043 Québec inc. un terrain d'une superficie de 2 217,3 mètres carrés, constitué du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour le montant de 1 293 168 $, plus les taxes applicables / Fermer et retirer, à toutes fins que de droit, du domaine public le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.
CE21 0639 - 28 avril 2021 - Autoriser la société EJP construction inc. à débuter des travaux de préparation de site et d'excavation sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation.

CE21 0644 - 28 avril 2021 - Annuler l'appel public de soumissions aux fins de la vente d'un terrain vague situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (N/Réf.: 31H12-005-3077-02) / Abroger la résolution CE15 2073 adoptée le 18 novembre 2015 et renoncer à toute fin que de droit au dépôt

CA20 27 0203 - 6 juillet 2020 - Fermer et retirer du domaine public le lot 5 942 721 du cadastre du Québec, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CE15 2073 - 18 novembre 2015 - Retenir la soumission de EJP Construction inc. pour la vente et la mise en valeur d'un terrain d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, constitué des lots 1 508 427 et 5 336 685 et d'une partie du lot 1 508 534 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

CE15 0668 - 15 avril 2015 - Annuler l'appel public de propositions lancé le 15 avril 2014 pour la vente d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve constitué des lots 1 508 427, 5 336 685 et 5 545 289 (ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CE14 0436); approuver le lancement d'un appel public de soumissions ainsi que le cahier pour ce faire pour la vente de ce terrain; mandater le Service de l'approvisionnement pour gérer le processus d'appel public de soumissions, selon les exigences établies dans le cahier d'appel public de soumissions; recommander au conseil municipal d'abroger la résolution CM13 0591 en conséquence.

CE14 0436 - 26 mars 2014 - Autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à procéder au lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain vacant

d'une superficie approximative de 13 711,3 mètres carrés, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.-A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, connu et désigné comme étant le lot 1 508 427 ainsi qu'une partie des lots 1 508 576 et 1 508 534 du cadastre du Québec, lorsque le budget requis pour le réaménagement de la cour de voirie de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve sera confirmé au programme triennal d'immobilisations et autoriser le montant de la mise à prix de 7 040 000 $ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de cet immeuble.

DESCRIPTION

Ce dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet de promesse par laquelle la Ville s'engage à vendre de gré à gré à EJP qui s'engage à l'accepter, trois terrains connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie respective de 5 807,3, 3 751,6 et 1957,2 m² dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
La vente est prévue en trois phases :

· La phase 1, soit la vente du lot 6 345 345 en automne 2025, permettra le développement de logements privés et d'un local commercial de 3 200 m² destiné à un marché d'alimentation ;
· La phase 2, soit la vente du lot 6 345 346 en mars 2027, au plus tard, permettra le développement de logements privés ;
· La phase 3, soit la vente du lot 6 345 347 en octobre 2027 au plus tard, permettra le développement de logements abordables.

Pour tenir compte du besoin des ménages vivant dans l'Arrondissement, un minimum de 40 % des logements privés comprendront deux chambres à coucher et un minimum de 10 % des logements privés comprendront trois chambres à coucher. Aucune typologie n'est exigée pour les logements abordables afin de s'accorder avec les exigences du programme de financement auxquels ils seront attachés.

L'Acquéreur s'est engagé à réaliser 20 % de la superficie résidentielle sous forme de Logements sociaux et communautaires sur le Site. Cette obligation a déjà partiellement été remplie par la construction du bâtiment sur le lot 6 345 348. L'Acquéreur s'engage à payer une compensation financière pour la superficie manquante, le cas échéant, laquelle sera calculée à la fin de l'ensemble du développement des trois phases visées par la Promesse.

Tel que convenu avec l'Arrondissement et conformément aux projets particuliers adoptés pour ce projet (PP27-0227 et PP27-0284 adoptés par l'Arrondissement les 3 octobre 2017 et 9 mars 2020), l'ensemble des frais de parcs seront acquittés sous forme de terrains cédés. Les cessions qui seront faites lors des phases 1 et 2 seront toutefois incomplètes quant à ces phases. L'Acquéreur remettra temporairement une lettre de garantie bancaire pour couvrir la superficie manquante jusqu'à ce qu'il ait acquis l'ensemble des lots et que l'ensemble des terrains pour fins de parcs aient été cédés à la Ville.

Le prix de vente total est de 7 440 000 $ duquel sont soustraits les montants prévus pour la réhabilitation des sols (192 200 $), pour un montant de la transaction égal à 7 247 800 $.

La Vente se fait sans garantie, aux risques et périls d'EJP qui s'est par ailleurs déclaré satisfait de ses vérifications diligentes quant aux titres et aux sols.

EJP devra construire chaque phase de son projet dans les quatre (4) ans de la signature de chacun des actes de vente. Les obligations d'EJP seront garanties par clause résolutoire, pour laquelle la Ville donnera mainlevée si les conditions mentionnées à la Promesse sont remplies.

La Promesse est conditionnelle à ce que les ventes soient réalisées avant les dates suivantes, sinon la Ville peut la rendre nulle et non avenue.

· La vente du lot 6 345 345 doit être signée avant le 31 décembre 2025;
· La vente du lot 6 345 346 doit être signée avant le 31 mars 2027;
· La vente du lot 6 345 347 doit être signée avant le 31 octobre 2027;

L'approbation du projet d'acte de vente du lot 6 345 345 (Phase 1) fait l'objet du sommaire décisionnel 1259920009 présenté aux instances municipales en même temps que la Promesse ;

Les actes de ventes pour les lots 6 345 346 et 6 345 347 devront être présentés aux instances municipales pour approbation en temps opportun.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les raisons suivantes :

· l'Immeuble est actuellement excédentaire pour la Ville et est sous-développé. Le projet permettra la redynamisation du quartier et ajoutera un marché d'alimentation dans un quartier affecté par un manque d'offres alimentaires adéquates ;
· le développement du site favorise l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de construction et pérennisation du logement abordable et familial ;
· l'ensemble des parties prenantes est favorable à la vente de l'Immeuble ;
· le prix de vente est conforme à la valeur marchande telle qu'évaluée par la Division des analyses immobilières du Service de la stratégie immobilière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 7 247 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant.
La responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ est supportée par l'Acquéreur.

Une certification financière sera présentée ultérieurement dans les dossiers décisionnels qui approuveront la signature des actes de vente.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion et en équité. La contribution à l'engagement à l'accessibilité universelle ne s'applique pas. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques car les impacts sur ces derniers ne sont pas mesurables au stade de la promesse d'achat.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un défaut ou un refus d'approuver le présent dossier mettrait en péril l'entente de l'acquéreur pour l'implantation de l'épicerie; de plus l'immeuble ne sera pas exploité à son plein potentiel et la Ville devra continuer à le gérer et l'entretenir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2025 : Signature de la promesse et vente du lot 6 345 345

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Clotilde TARDITI, Service de l'habitation
Carlos ACOSTA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurelie GRONDEIN
Conseillère en immobilier

Tél : 438 865-1137
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-08-06

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions immobilières

Tél : 514-449-4842
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-09-16

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259920008*
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : *Cour Beaugrand – Promesse de vente de 3 lots à des fins de développement résidentiel et commercial*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *6. Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire* *7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable* *18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire* *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 6 : L'ajout d'un marché d'alimentation à la première phase du projet permettra d'accroitre la diversité de l'offre dans un secteur affecté par un manque d'offre alimentaire adéquate.* *Priorité 7 : L'acquéreur créera 52 logements abordables dans la troisième phase du projet. De plus 10% des logements privés offriront 3 chambres pour satisfaire le besoin des familles.* *Priorité 18 et 19 : L'ajout d'un marché d'alimentation à la première phase du projet permettra d'accroitre la diversité de l'offre dans un secteur affecté par un manque d'offre alimentaire adéquate. Les terrains cédés aux fins de frais de parc permettront de créer des*			

lien piétonniers vers le parc Germaine-Pépin depuis les rues Hochelaga et Honoré-Beaugrand, et depuis l'avenue Souligny.

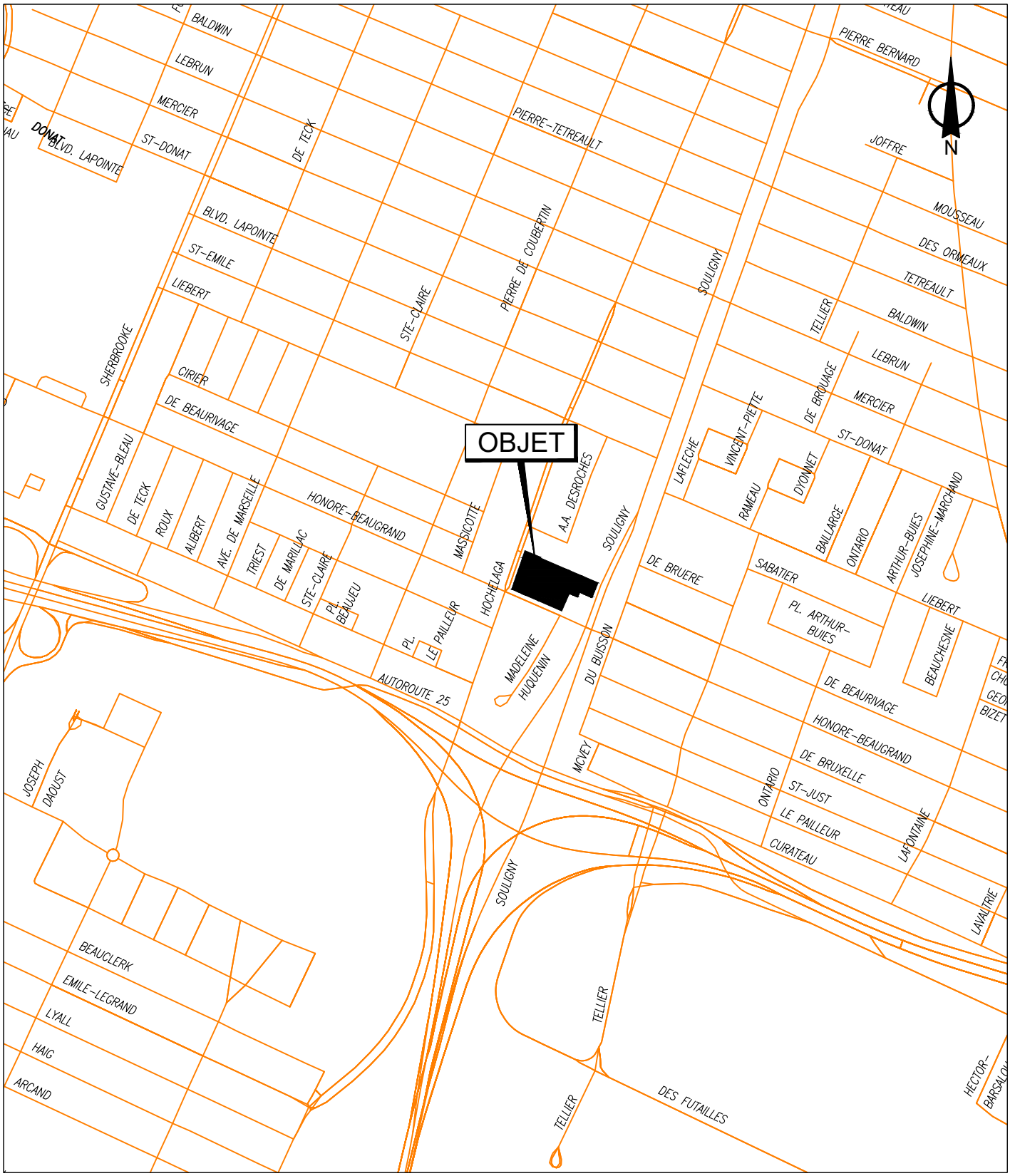
Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



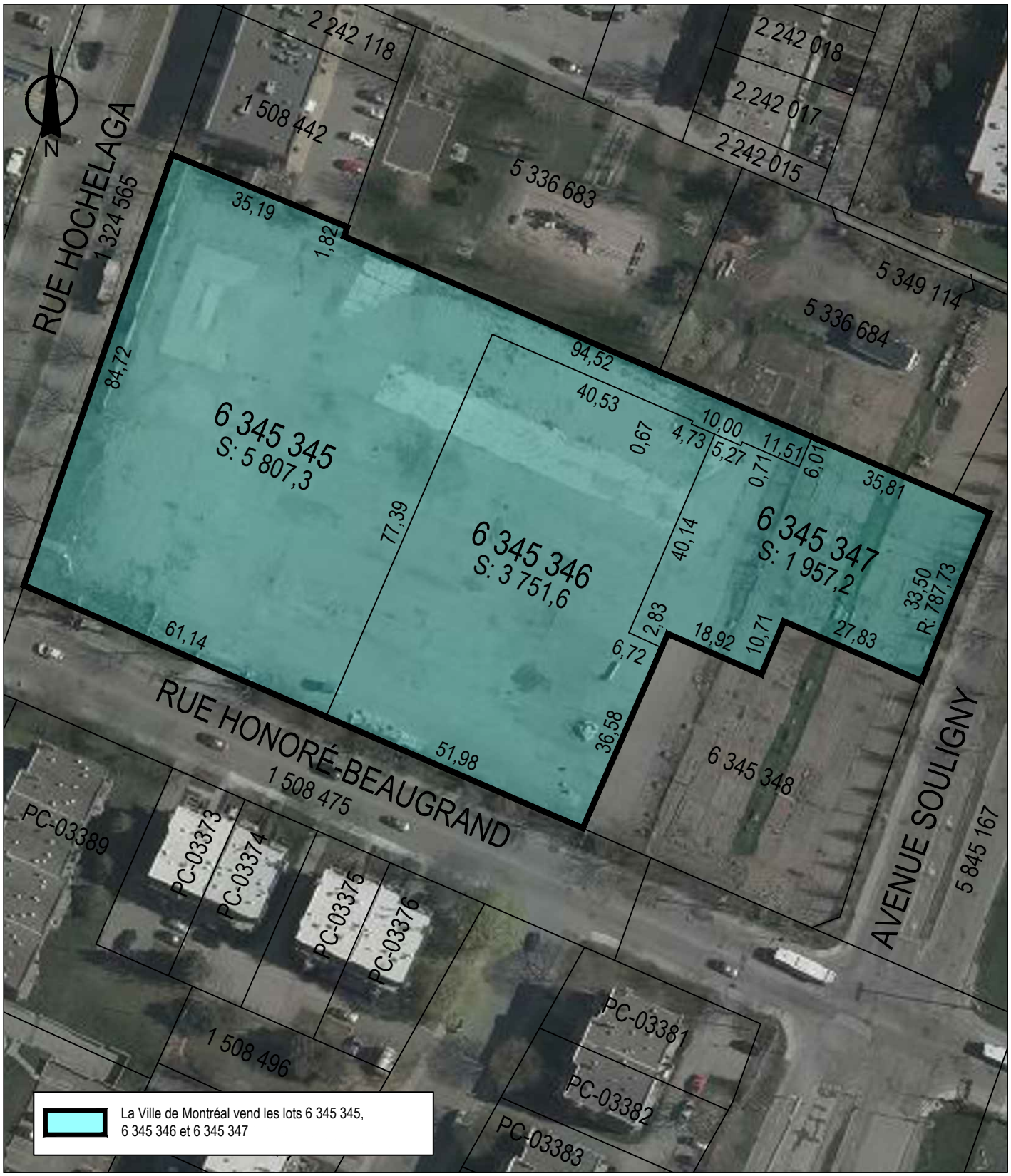
SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-3077-02
Mandat: 20-0190-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 11-07-2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-3077-02
Mandat: 20-0190-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:1000
Date: 11-07-2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants, bénéficiaires ultimes et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2025-09-13 00:00:00

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1164746100
Nom	EJP CONSTRUCTION INC.

Adresse du domicile

Adresse	4035 boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B5V3 Canada

Adresse du domicile élu

Adresse	Aucune adresse

Immatriculation

Date d'immatriculation	2007-10-19
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	2007-10-19
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	2007-10-18 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2025-08-21
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2025-08-21 2025
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2025	2025-09-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-09-01

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	4011
Activité	Promotion et construction de maisons individuelles
Précisions (facultatives)	CONSTRUCTION

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 6 à 10
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français	0%

au travail	

CONVENTION UNANIME, ACTIONNAIRES, ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, BÉNÉFICIAIRES ULTIMES ET FONDÉ DE POUVOIR

Actionnaires

Premier actionnaire	Le premier actionnaire est majoritaire.
Nom	9111-0668 QUÉBEC INC.
Adresse du domicile	4035 boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B5V3 Canada

Convention unanime des actionnaires

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires conclue en vertu d'une loi du Québec ou d'une autre autorité législative du Canada.

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	PLASSE
Prénom	JOËL
Date du début de la charge	
Fonctions actuelles	Président Secrétaire Trésorier
Adresse du domicile	604-9200 rue Hochelaga Montréal (Québec) H1L0B2 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

Déclaration relative aux Bénéficiaires ultimes

Tous les bénéficiaires ultimes de l'entreprise ont été retracés et identifiés.

Listes des bénéficiaires ultimes

Nom de famille	Plasse
Prénom	Joël
Date du début du statut	2007-10-19
Situations applicables au bénéficiaire ultime	Contrôle de fait Plus de 75 % des droits de vote.
Adresse du domicile	Adresse non publiable

Adresse professionnelle	4035 boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B5V3 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Aucun établissement n’a été déclaré.

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2025	2025-08-21
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-04-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-03-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-04-13
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-08-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-09-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-07-24
Déclaration de mise à jour courante	2019-07-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-08-31
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-08-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-07-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-08-14
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-08-26
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-09-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-08-30
Déclaration annuelle 2010	2011-05-17

Type de document	Date de dépôt au registre
État et déclaration de renseignements 2009	2010-05-03
État et déclaration de renseignements 2008	2009-05-13
Déclaration initiale	2007-11-09
Certificat de constitution	2007-10-19

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2007-10-19

Nom

Nom	EJP CONSTRUCTION INC.
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2007-10-18
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Aucun autre nom utilisé au Québec n'a été déclaré.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259920008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet de promesse bilatérale par lequel la Ville s'engage à vendre à EJP Construction Inc. trois terrains, connus et désignés comme les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347 du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 516,1 m2 dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un montant de 7 247 800 $, plus les taxes applicables le cas échéant. / À toutes fins que de droit, fermer et retirer du domaine public les lots 6 345 345, 6 345 346 et 6 345 347. Ref: 31H12-005-3077-02/ 20-0190-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme le projet de promesse bilatérale ci-joint. Nous avons reçu une confirmation du représentant de l'Acquéreur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet de promesse bilatérale.

N/D : 25-001666

FICHIERS JOINTS

Intervention- Promesse bilatérale-EJP.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-15

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

PROMESSE BILATÉRALE D'ACHAT ET DE VENTE

EJP Construction inc., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, 1985, chapitre C-38), le dix-huit (18) octobre deux mille sept (2007), et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4035, boul. St-Jean Baptiste, à Montréal, province de Québec, H1B 5V3, représentée par Joël Plasse, son président et administrateur unique, dûment autorisé en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____, laquelle est toujours en vigueur;

Ci-après désignée l' « **Acquéreur** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG060006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006)

b) de la résolution numéro CG_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (__) _____.

Ci-après désignée la « **Ville** »

L'Acquéreur et la Ville sont collectivement désignées les « **Parties** »

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire des immeubles, connus et désignés comme les lots SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ (6 345 345), SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (6 345 346) et SIX MILLIONS TROIS CENT QUANRANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT (6 345 347) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l' « **Immeuble** »), tel que montré à titre indicatif sur le plan joint à l'Annexe C ;

ATTENDU QUE EJP Construction Inc. a déjà acquis le lot adjacent à l'Immeuble, soit le lot SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ TROIS CENT QUARANTE-HUIT (6 345 348) pour y développer des logements sociaux et communautaires ;

ATTENDU QUE EJP Construction Inc. souhaite acquérir l'Immeuble en trois phases, à des fins de développement résidentiel et commercial ;

PAR LES PRÉSENTES, la Ville s'engage à vendre l'Immeuble à l'Acquéreur qui accepte de l'acquérir, suivant les termes et conditions prévus à la présente promesse.

1 DÉFINITIONS

1.1 **Projet** : Désigne le projet qui sera réalisé sur l'Immeuble, comprenant des bâtiments à vocations résidentielles et commerciales et dont les exigences sont plus amplement détaillées à l'article 8 des présentes.

1.2 **Phase 1** : Désigne la phase de développement de l'Immeuble qui sera situé sur le lot 6 345 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, composée d'habitation résidentielle du Volet privé ainsi que d'espaces pour le Volet commercial, incluant les cases de stationnement intérieur dédiées aux unités d'habitation résidentielle et au Volet commercial.

1.3 **Phase 2** : Désigne la phase de développement de l'Immeuble qui sera situé sur le lot 6 345 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, composée d'habitation résidentielle du Volet privé, incluant les cases de stationnement intérieur dédiées aux unités d'habitation résidentielle.

1.4 **Phase 3** : Désigne la phase de développement de l'Immeuble qui sera situé sur le lot 6 345 347 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, composée d'habitation résidentielle du Volet abordable, incluant les cases de stationnement intérieur dédiées aux unités d'habitation résidentielle.

1.5 **Superficie réelle brute** : Désigne la surface mesurée à partir de la face extérieure du mur extérieur jusqu'au centre des cloisons mitoyennes et des cloisons des corridors communs, excluant les stationnements, les balcons et les terrasses. La superficie d'un escalier intérieur d'un logement doit être calculée une seule fois, sur un seul étage et sera soustraite de l'autre étage. La superficie de toute gaine ou volume requis pour des conduits verticaux d'usage commun doit être soustraite.

1.6 **Volet abordable** : Désigne les unités d'habitation abordable dédiées au marché locatif à être intégrées dans le Projet de l'Acquéreur, pour lesquelles le loyer fait l'objet d'un engagement d'une durée d'au moins 10 ans auprès d'un gouvernement, de la Ville ou de l'un de leurs mandataires afin d'en maintenir le caractère abordable.

1.7 **Volet commercial** : Désigne un espace destiné à des fins commerciales et aménagé au rez-de-chaussée d'un des bâtiments prévus dans le Projet de l'Acquéreur.

1.8 **Volet privé** : Désigne les unités d'habitation détenues par l'Acquéreur pour son seul bénéfice et dédiées au marché locatif ou à celui de la copropriété, le tout, à des fins résidentielles.

1.9 **Logements sociaux et communautaire** : Désigne les logements détenus par un organisme à but non lucratif, une coopérative, un gouvernement, une société paramunicipale, un établissement d'enseignement public ou de niveau universitaire ou une fiducie d'utilité sociale, qui font l'objet d'une convention d'exploitation avec un gouvernement, la Ville ou un de leurs mandataires pour une durée d'au moins 20 ans ou d'un acte de servitude en leur faveur et qui sont destinés à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation ou à des ménages à revenu faible ou modeste, tels que définis dans le programme dont découle la convention d'exploitation ou dans une loi ou un règlement provincial.

En l'absence d'une telle définition, sont considérés comme des revenus faibles ou modestes au sens des présentes les revenus déterminant les besoins impérieux en logement déterminés annuellement par la Société d'habitation du Québec et les revenus se situant entre le plafond des revenus déterminant les besoins impérieux et le revenu médian (avant impôt) des ménages montréalais découlant des données publiées annuellement par Statistiques Canada.

1.10 **Arrondissement :** Désigne l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

1.11 **Organisme bénéficiaire :** Désigne un organisme à but non lucratif d'habitation ou une coopérative d'habitation.

1.12 **Fondation :** Les parties en béton d'un bâtiment, en bonnes proportions enfouies destinées à supporter le poids du bâtiment et à le répartir au sol pour assurer la stabilité de ce dernier.

2 DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

L'Immeuble visé par la présente promesse est un terrain vacant, situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand et A.A.-Desroches ainsi que l'avenue Souligny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, connus et désignés comme les lots :

SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ (6 345 345) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « **Lot 1** ») ;

SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (6 345 346) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « **Lot 2** ») ; et

SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT (6 345 347) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « **Lot 3** »).

Tel que montré à l'Annexe C ci-jointe, ayant une superficie totale de onze mille cinq cent seize et un dixième mètres carrés (11 516,1 m²).

(ci-avant et après collectivement l'« **Immeuble** »).

3 PRIX ET MODE DE PAIEMENT

3.1 Le prix de vente de l'Immeuble, auquel s'ajoutent les taxes de vente applicables, le cas échéant, que l'Acquéreur convient de payer à la Ville est de SEPT MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (7 247 800,00 $) (le « **Prix d'Achat** ») et se détaille comme suit :

3.1.1 Pour le Lot 1 : TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE DOLLARS (3 652 730,00 $)

3.1.2 Pour le Lot 2 : DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 339 921,00 $)

3.1.3 Pour le Lot 3 : UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 255 149,00 $)

3.2 Il est entendu que le montant des surcoûts relatifs à la réhabilitation des sols de l'Immeuble, soit un montant total de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (192 200,00 $) a déjà été déduit du prix d'acquisition prévu au paragraphe 3.1. Pour plus de précision, le prix de vente de l'Immeuble est fixé à SEPT MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (7 440 000$), soit un taux unitaire de SIX CENT QUARANTE SIX DOLLARS ET CINQ CENTS par mètre carré (646,05 $/m²), duquel est déduite la somme de CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENTS DOLLARS (192 200 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net de SEPT MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (7 247 800 $), plus les taxes applicables. Le tout se détaillant comme suit :

3.2.1 Le prix d'acquisition du Lot 1 est fixé à TROIS MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE ET UN MILLE HUIT CENT TRENTE DOLLARS (3 751 830,00 $) duquel est déduite la somme de QUATRE-VINGT DIX-NEUF MILLE CENT DOLLARS (99 100,00 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net de TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE DOLLARS (3 652 730,00 $) ;

3.2.2 Le prix d'acquisition du Lot 2 est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT VINGT-TROIS MILLE SEPT CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 423 721,00 $) duquel est déduite la somme de QUATRE-VING-TROIS MILLE HUIT CENTS (83 800,00 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net de DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE NEUF MILLE NEUF CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 339 921,00 $) ;

3.2.3 Le prix d'acquisition du Lot 3 est fixé à UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 264 449,00 $) duquel est déduite la somme de NEUF MILLE TROIS CENTS DOLLARS (9 300,00 $) attribuable aux surcoûts de réhabilitation des sols de l'Immeuble, pour un montant total net d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 255 149,00 $).

3.3 L'Acquéreur convient de payer le prix d'acquisition comme suit :

3.3.1 L'Acquéreur s'engage à remettre à son notaire en fidéicommis, préalablement à la signature du premier acte de vente relatif à la Phase 1 du Projet (l' « **Acte de vente 1** »), donnant suite à la présente promesse, la somme de TROIS MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT TRENTE DOLLARS (3 652 730,00 $) pour l'achat du terrain portant le lot 6 345 345.

3.3.2 L'Acquéreur s'engage à remettre à son notaire en fidéicommis, préalablement à la signature du second acte de vente relatif à la Phase 2 du Projet (l' « **Acte**

de vente 2 »), donnant suite à la présente promesse, la somme de DEUX MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT ET UN DOLLARS (2 339 921,00 $) pour l'achat du terrain portant le lot 6 345 346.

3.3.3 L'Acquéreur s'engage à remettre à son notaire en fidéicommis, préalablement à la signature du troisième acte de vente relatif à la Phase 3 du Projet (l' « **Acte de vente 3** »), donnant suite à la présente promesse, la somme d'UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS (1 255 149 $) pour l'achat du terrain portant le lot 6 345 347.

3.4 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, le paiement des dites taxes est à l'entière responsabilité de l'Acquéreur.

Les numéros d'inscrits de la Ville sont : TPS : 121364749 RT0001 et TVQ : 1006001374 TQ0002. Les numéros d'inscrits de l'Acquéreur sont : TPS : 832129555 RT0001 et TVQ : 1213581151 TQ0001.

4 POSSESSION

L'Acquéreur deviendra propriétaire de l'Immeuble et en acquerra la possession et l'occupation à la date de la signature de l'Acte de vente 1 pour le Lot 1, à la date de la signature de l'Acte de vente 2 pour le Lot 2, et à la date de la signature de l'Acte de vente 3 pour le Lot 3.

5 GARANTIE

L'Acquéreur acquiert l'Immeuble sans aucune garantie légale ou conventionnelle et à ses risques et périls.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative aux titres de l'Immeuble, celui-ci l'achetant à cet égard à ses seuls risques et périls, qu'il ait effectué ou non une vérification des titres.

Quant à l'état et à la qualité des sols et du sous-sol (ci-après les « **Sols** ») de l'Immeuble et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé le cas échéant, incluant sans limitation, l'état de tout bâtiment, construction ou ouvrage le cas échéant, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente promesse, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité, celui-ci l'achetant également à cet égard à ses seuls risques et périls, et ce, qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des Sols ou une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

L'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville et il renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment, à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit du Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation relativement à l'Immeuble que des tiers pourraient exercer à la suite de la vente donnant suite à la présente promesse.

6 DOSSIER DE TITRES ET CERTIFICAT DE LOCALISATION

L'Acquéreur s'engage à n'exiger de la Ville aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, plan ou certificat de localisation à l'égard de l'Immeuble.

7 VERIFICATIONS DILIGENTES DES TITRES ET DES SOLS

7.1 TITRES

L'Acquéreur a effectué la vérification des titres de l'Immeuble et s'en déclare satisfait.

7.2 QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DE L'IMMEUBLE

L'Acquéreur a effectué la vérification quant à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble et s'en déclare satisfait.

Le cas échéant, l'Acquéreur s'engage à payer, à l'entière exonération de la Ville, les frais, honoraires et déboursés encourus pour effectuer des études géotechniques et de caractérisation des sols supplémentaires et à remettre l'Immeuble en état, à ses frais.

8 OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

8.1 OBLIGATIONS RELATIVES À LA PHASE 1 DU PROJET

Dans le délai prévu à l'article 8.4.2 des présentes :

8.1.1 L'Acquéreur s'engage à intégrer, au rez-de-chaussée de la Phase 1 du Projet, une surface commerciale d'une Superficie réelle brute d'au moins 3 200 mètres carrés dédiée à un marché d'alimentation. Un espace dédié au marché d'alimentation attribué à des fins de chargement et déchargement devra également être intégré à cette superficie. Cet espace devra être accessible par la rue Honoré-Beaugrand et fermé avec des portes afin d'éviter la propagation du bruit.

8.1.2 L'Acquéreur s'engage à aménager au moins un espace destiné à l'entreposage de conteneurs et l'installation de compacteurs à carton, à déchets, etc. pour le Volet commercial, à proximité des voies publiques facilitant les opérations de cueillette.

8.1.3 L'Acquéreur s'engage à intégrer à la Phase 1 du Projet un minimum de quarante (40) espaces de stationnement intérieurs dédiés au Volet commercial.

8.2 OBLIGATIONS RELATIVES AUX PHASES 1 et 2 DU PROJET

Dans le délai prévu à l'article 8.4.2 des présentes :

8.2.1 L'Acquéreur s'engage à intégrer dans l'ensemble des Phases 1 et 2 du Projet un minimum de 206 unités d'habitation résidentielles du Volet privé dédiées au marché locatif ou celui de la copropriété, lesquelles devront être planifiées comme suit :

- Un minimum de 40% d'unités d'habitation comprenant 2 chambres à coucher ;
- Un minimum de 10% d'unités d'habitation comprenant 3 chambres à coucher ;
- Les chambres à coucher doivent être fermées et posséder au moins une fenêtre.

8.2.2 L'Acquéreur s'engage à intégrer dans l'ensemble des Phases 1 et 2 du Projet un minimum d'un (1) espace de stationnement intérieur par groupe de quatre (4) unités d'habitation résidentielles.

8.3 OBLIGATIONS RELATIVES À LA PHASE 3 DU PROJET

Dans le délai prévu à l'article 8.4.2 des présentes :

8.3.1 L'Acquéreur s'engage à intégrer à la Phase 3 du Projet un minimum de 52 unités d'habitation résidentielles du Volet abordable dédiées au marché locatif.

8.3.2 L'Acquéreur s'engage à intégrer à la Phase 3 du Projet un minimum d'un (1) espace de stationnement intérieur par groupe de quatre (4) unités d'habitation résidentielles.

8.3.3 Afin de garantir l'obligation souscrite par l'Acquéreur en vertu du paragraphe 8.3.1 ci-dessus, l'Acquéreur s'engage à remettre préalablement à la signature de l'Acte de vente 3, une lettre de garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable en faveur de la Ville, émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaire au Québec, pour un montant de CINQ CENT VINGT MILLE DOLLARS (520 000 $), valable pour une année et renouvelable automatiquement, acceptable à la Ville et encaissable sur le territoire de la Ville de Montréal, à première demande, nonobstant tout litige entre l'Acquéreur et la Ville.

La Ville conservera la lettre de garantie bancaire jusqu'à la complète réalisation des obligations décrites au paragraphe 8.3.1 à la satisfaction de la Ville. La Ville pourra

notamment exiger tout document démontrant à sa satisfaction que les logements répondent à la définition prévue au paragraphe 1.6.

8.3.4 Sous réserve que l'Acquéreur démontre, à la satisfaction de la Ville, avoir réalisé des unités d'habitation résidentielles abordables répondant à la définition de l'article 1.6 dans les Phases 1 et 2 du Projet, le nombre d'unités d'habitation résidentielles abordables minimales exigé au paragraphe 8.3.1 pour la Phase 3 pourra être réduit à concurrence du nombre d'unités déjà réalisées.

Nonobstant ce qui précède, l'Acquéreur demeure tenu de réaliser un minimum de 52 unités d'habitations résidentielles dans la Phase 3 de son Projet. Les unités excédant le nombre minimal requis de logements abordables pourront, le cas échéant, être constituées d'unités d'habitation relevant du Volet Privé.

8.3.5 Dans l'hypothèse où le paragraphe 8.3.4 s'applique, le montant de la lettre de garantie bancaire prévue au paragraphe 8.3.3 sera ajusté pour refléter le nombre minimal d'unités résidentielles du Volet abordable restant à construire dans la Phase 3 du Projet.

Le montant de la lettre de garantie bancaire ajustée sera calculé sur la base d'un ratio forfaitaire de DIX MILLE DOLLARS (10 000 $) par unité d'habitation résidentielle abordable restant à construire.

8.3.6 Dans l'hypothèse où l'Acquéreur et la Ville conviennent, d'un commun accord, qu'il est préférable de procéder à la cession directe du Lot 3 par la Ville à un Organisme bénéficiaire, alors l'Acquéreur sera libéré des obligations prévues à l'article 8.3 des présentes et la présente promesse deviendra nulle et non avenue à l'égard du Lot 3. En pareil cas, aucune lettre de garantie bancaire ne sera exigée de l'Acquéreur relativement à la Phase 3 du Projet.

8.3.7 Considérant les démarches effectuées par l'Acquéreur afin d'obtenir un financement permettant la construction des logements abordables préalablement à la signature de cette Promesse et à la condition que le paragraphe 8.3.6 ne trouve pas application, il est convenu que :

À tout moment suivant la signature de l'Acte de vente 3, l'Acquéreur pourra soumettre à la Ville une demande motivée démontrant les efforts raisonnables déployés pour conclure une entente formelle avec un organisme à but non lucratif ou une coopérative d'habitation (l'**Organisme**) par laquelle il s'engage à réaliser un bâtiment répondant aux critères des paragraphes 8.3.1 et 8.3.2 Une démarche faite par EJP dans un programme gouvernemental permettant la réalisation de logements abordables privés serait aussi prise en considération.

Sous réserve de l'acceptation de cette demande par la Directrice du service de l'habitation dans les soixante (60) jours, laquelle ne pourra pas être refusée sans motifs raisonnables, les obligations prévues audit paragraphe 8.3.1 seront réputées remplacées par les obligations du paragraphe suivant, et la Ville encaissera la lettre de garantie bancaire émise conformément au paragraphe 8.3.3 ou au paragraphe 8.3.5, selon le cas.

En substitution, l'Acquéreur s'engage à intégrer un minimum de 52 unités d'habitation résidentielles du Volet privé dédiées au marché locatif ou celui de la copropriété, lesquelles devront être planifiées comme suit :

- Un minimum de 40% d'unités d'habitation comprenant 2 chambres à coucher ;

- Un minimum de 10% d'unités d'habitation comprenant 3 chambres à coucher;

- Les chambres à coucher doivent être fermées et posséder au moins une fenêtre.

L'Acquéreur s'engage à intégrer un minimum d'un (1) espace de stationnement intérieur par groupe de quatre (4) unités d'habitation résidentielles.

En cas de refus de la Ville, les Parties devront renégocier les modalités de développement de ce lot.

8.4 OBLIGATIONS RELATIVES À L'ENSEMBLE DU PROJET

8.4.1 OBLIGATION DE REHABILITATION

L'Acquéreur s'engage à procéder, au début ou avant le début de la réalisation de son Projet, sur chaque phase, avant la coulée des Fondations, à la réhabilitation des sols de l'Immeuble conformément à la politique et aux guides du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de manière à rendre le terrain conforme à l'utilisation projetée. La réhabilitation des sols de l'Immeuble sera à l'entière responsabilité et aux frais de l'Acquéreur.

Si l'Immeuble est éligible à une subvention pour la réhabilitation des Sols, l'Acquéreur s'engage dans les meilleurs délais à en faire la demande auprès des autorités compétentes et s'engage à informer la Ville du montant de la subvention accordé, le cas échéant. Si cette subvention pour la réhabilitation des Sols est accordée à l'Acquéreur dans les trois (3) ans de la signature de chaque acte de vente, les surcoûts de réhabilitation des sols, prévus au paragraphe 3.2, seront diminués d'un montant égal au montant brut de la subvention accordée jusqu'à concurrence de leur montant total. Le prix d'acquisition sera ajusté en conséquence à la hausse jusqu'à concurrence du montant indiqués au paragraphe 3.2. L'Acquéreur s'engage à remettre à la Ville ces montants, dans les dix (10) jours suivant la réception de la subvention.

Pour plus de précision, l'Acquéreur pourra conserver tout surplus de la subvention qui excède les montants indiqués au paragraphe 3.2.

Le cas échéant, l'Acquéreur s'engage à signer tout acte de modification à l'acte de vente et tous les ajustements nécessaires (notamment le prix d'acquisition, les taxes de vente applicables et les droits de mutations) devront être révisés en fonction du prix d'acquisition ajusté.

À la suite d'une demande motivée de l'Acquéreur à cet effet, la Ville pourra, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, autoriser l'Acquéreur à entreprendre les travaux de réhabilitation sur l'Immeuble ou toute partie de ce dernier, préalablement à leur acquisition.

8.4.2 OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage à réaliser le Projet sur l'Immeuble, en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'Acquéreur s'engage à compléter les travaux de construction de chaque phase du Projet dans un délai de quarante-huit (48) mois suivant la signature de chaque acte de vente. Aux fins des présentes, les travaux de chaque phase distincte sont réputés complétés lorsque les Fondations sont établies et que les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture sont installés sur le bâtiment, le tout suivant les règles de l'art.

La Ville pourra, à sa seule discrétion, accepter de consentir à une prolongation de ce délai sur démonstration que des efforts commercialement raisonnables pour assurer la réalisation des travaux de construction à l'intérieur des délais indiqués ont été déployés par l'Acquéreur, ou que les retards sont causés par des circonstances imprévisibles ou hors de leur contrôle.

8.4.3 FRAIS DE PARC

<u>Généralités</u>

L'Acquéreur s'engage à acquitter les frais de parc sur la totalité de l'Immeuble, conformément au *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal* ainsi qu'aux projets particuliers PP27-0227 et PP27-0284 adoptés par l'Arrondissement les 3 octobre 2017 et 9 mars 2020.

À cette fin, l'Acquéreur a élaboré un plan de réalisation des opérations cadastrales requises afin d'identifier les terrains qui seront cédés à des fins de parc, lequel est joint à l'Annexe D des présentes. Ainsi, suivant l'acquisition de chaque lot, l'Acquéreur effectuera, pour chacun des lots, les opérations cadastrales permettant

la cession de terrains à des fins de parcs. Il est convenu qu'à l'issue de l'acquisition de l'Immeuble, l'ensemble des opérations cadastrales ainsi réalisées permettront l'acquittement de la totalité des frais de parc pour l'Immeuble par voie de cession de terrain.

Préalablement à l'approbation des opérations cadastrales par la Ville identifiant les lots parc, l'Acquéreur s'engage à ce que ces lots soient :

- libres de toute construction;
- libres de toute charge et de tout droit réel;
- libres de tout contaminant conformément à la politique et aux guides du MELCCFP de manière à rendre les parcs conformes à l'utilisation projetée.

À la suite de la création des lots parcs, la Ville procèdera, à ses frais, à la publication d'un avis au registre foncier conformément à l'article 190.1 de l'Annexe C de la Charte.

Précisions

Considérant que le terrain à céder à titre de parc suivant l'opération cadastrale prévue consécutivement à l'acquisition du Lot 1 ne couvre pas la totalité des frais de parc qui seraient normalement exigibles pour ce lot, l'Acquéreur s'engage à remettre à l'Arrondissement, lors de la demande du permis de lotissement ou de construction pour le Lot 1, une lettre de garantie bancaire couvrant le solde complémentaire dû (la « **Lettre A »**).

Le montant de la Lettre A sera établi conformément aux modalités prévues par la réglementation en vigueur. À titre indicatif, selon les plans fournis à l'Annexe D, la Lettre A couvrira l'équivalent d'une superficie de 188,43 m^2.

La Lettre A devra être valable pour une année et renouvelable automatiquement et encaissable sur le territoire de la Ville et acceptable à la Ville afin de garantir les obligations de l'Acquéreur ici prévues.

Il est expressément convenu que, dans l'éventualité où l'Acquéreur ne procède pas à l'acquisition du Lot 2 ou ne procède pas au lotissement prévu pour la Phase 2 dans les quarante-huit (48) mois de l'acquisition du Lot 2, la Lettre A pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés.

La Lettre A sera remise à l'Acquéreur lorsque toutes les conditions suivantes seront rencontrées :

- L'Acquéreur aura acquis le Lot 2, dans les délais prévus à la présente promesse et ;

dans les quarante-huit (48) mois suivant l'acquisition du Lot 2 :

- L'Arrondissement aura approuvé le lotissement du Lot 2 identifiant les terrains à céder à des fins de parcs pour ce lot suivant la demande de l'Acquéreur ;
- Le lot 6 345 350 et le lot 6 345 356 auront été établis au Registre foncier;
- L'Acquéreur aura remis en échange une nouvelle lettre de garantie bancaire (la **« Lettre B »**), couvrant le solde complémentaire dû à l'issue des opération cadastrales de la phase 1 et 2. À titre indicatif, selon les plans fournis à l'Annexe D, la Lettre B couvrira l'équivalent d'une superficie de 68,19 m2. À

l'issue dudit lotissement du Lot 2, l'Acquéreur aura acquitté les frais de parcs exigibles pour la Phase 1 et la Phase 2.

La Lettre B devra être valable pour une année et renouvelable automatiquement et encaissable sur le territoire de la Ville et acceptable à la Ville afin de garantir les obligations de l'Acquéreur ici prévues.

Si les conditions ci-dessus énumérées ne sont pas rencontrées dans les délais prévus, la Lettre A pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés

Il est expressément convenu que, dans l'éventualité où l'Acquéreur ne procède pas à l'acquisition du Lot 3 ou ne procède pas au lotissement prévu pour la Phase 3 dans les quarante-huit (48) mois de l'acquisition du Lot 3, la Lettre B pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés.

La Lettre B sera remise à l'Acquéreur lorsque les conditions suivantes seront rencontrées :

- L'Acquéreur aura acquis le Lot 3 dans les délais prévus à la présente promesse et ;

dans les quarante-huit (48) mois suivant l'acquisition du Lot 3 :

- L'Arrondissement aura approuvé le lotissement du Lot 3 identifiant les terrains à céder à des fins de parcs pour ce lot suivant la demande de l'Acquéreur ;

- Le lot 6 345 359 et le lot 6 345 361 auront été établis au Registre foncier.

Si les conditions ci-dessus énumérées ne sont pas rencontrées dans les délais prévus, la Lettre B pourra être encaissée à première demande par l'Arrondissement, à titre de compensation pour les frais de parc non acquittés.

Il est entendu que les superficies énoncées aux présentes, ainsi que les plans fournis à l'Annexe D, sont donnés à titre indicatifs et pourraient être sujets à changement, auquel cas le montant des lettres A et B seront ajustées en conséquence. Dans tous les cas, les changements devront être approuvés par l'Arrondissement et ne devront pas nuire au lien public devant être établi entre les rues Hochelaga et l'avenue Souligny et entre la rue Honoré-Beaugrand et le parc Germaine-Pépin tel que prévu par les projets particuliers PP27-0227 et PP27-0284.

Remembrements

Dans le cadre de l'opération cadastrale réalisée lors de la Phase 1, l'Acquéreur procède à la création de quatre (4) lots. Parmi ces lots à être créés, les lots 6 345 351 et 6 345 352 sont destinés à être assemblés respectivement aux Phases 2 et 3 du projet.

Advenant que l'Acquéreur n'acquière pas le Lot 2 et/ou le Lot 3, la Ville se réserve le droit, sur demande écrite adressée à l'Acquéreur, de proposer de racheter les lots 6 345 351 et/ou 6 345 352, le cas échéant.

Le prix de rachat applicable à chacun des lots concernés correspondra au prix de vente initialement payé par l'Acquéreur à la Ville, au prorata de la superficie du lot à racheter, sans majoration ni ajustement.

8.4.4 OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

L'Acquéreur s'engage à intégrer dans le cadre de la réalisation de son Projet, la construction de logements sociaux et communautaires pour une superficie représentant un minimum de vingt pour cent (20 %) de la superficie résidentielle brute totale combinée de l'Immeuble et du lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (la **« Superficie sociale »**).

Pour des fins de précisions, il est convenu que le calcul de cette Superficie sociale inclura les soixante-sept (67) logements sociaux et communautaires déjà réalisés sur le lot 6 345 348 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal,

précédemment acquis par l'Acquéreur, antérieurement à la présente Promesse, et qui représentent une superficie résidentielle brute de 5 827,24 m^2 déjà réalisée.

Dans l'hypothèse où, à l'issue du développement complet du Projet, la superficie totale des logements sociaux et communautaires réalisées sur l'Immeuble et le lot 6 345 348 du cadastre du Québec serait inférieure à la Superficie sociale, l'Acquéreur s'engage à verser à la Ville une contribution financière équivalente à la différence de superficie (la **« Superficie non réalisée »**). Aux fins du calcul de la pénalité, la Superficie non réalisée sera multipliée par le montant établi à l'aide du premier tableau de l'article 16 du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial* (20-041), en vigueur à la signature de la présente promesse.

La Ville procédera au calcul de la contribution financière exigible à l'issue des travaux de construction de la dernière phase réalisée du Projet. Elle transmettra ensuite un avis à l'Acquéreur précisant le montant dû. L'Acquéreur devra verser ladite contribution à la Ville dans un délai de trente (30) jours suivant la réception de cet avis.

En cas de résiliation ou de nullité de la promesse, la Ville déterminera le montant de la contribution financière exigible à la date de la résiliation ou de la nullité, selon le cas, et en informera l'Acquéreur par voie d'avis. Ce dernier devra s'acquitter du montant indiqué dans un délai de trente (30) jours suivant la réception dudit avis. Dans une telle hypothèse, le calcul de la pénalité exclura tout lot non acquis.

Aux fins des présentes, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque, pour l'ensemble des phases, les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture seront installés sur le bâtiment, le tout suivant les règles de l'Art et suivant la remise d'un certificat émis par un architecte constatant l'achèvement substantiel des travaux conformes au permis de construction pour la phase en question.

8.4.5 L'Acquéreur s'engage à faire en sorte que tout acheteur ou cessionnaire subséquent de la totalité ou d'une partie de l'Immeuble convienne par écrit des mêmes obligations que celles prévues aux présentes et qu'il s'engage à obliger tout acquéreur subséquent à faire de même et ce jusqu'à ce que toutes les obligations prévues à la présente promesse soient réalisées.

9 DROIT DE RÉSOLUTION

Les obligations de construire souscrites par l'Acquéreur en vertu du paragraphe 8 des présentes, à l'exclusion des articles 8.4.3 et 8.4.4 seront garanties par un droit de résolution de chacun des Actes de ventes en faveur de la Ville. Ainsi, en cas de défaut de l'Acquéreur de se conformer à ses obligations dans les délais prévus, la Ville, sans préjudice à ses autres recours, pourra demander la résolution de l'Acte de vente en question, conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec*. L'Acquéreur s'engage, dans la mesure où la Ville exerce sa clause résolutoire, à signer tout document pertinent pour y donner effet. Dans ce cas, la Ville redeviendra propriétaire de la partie de l'Immeuble en question, libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque, à l'exception des servitudes existantes au moment de la signature de l'Acte de vente en question, et il est convenu que la Ville aura droit de conserver les deniers à elle payés pour l'achat de cette partie de l'Immeuble, ainsi que les constructions, bâtiments, impenses, améliorations et additions sur cette partie de l'Immeuble, à titre de dommages-intérêts liquidés, sans aucune indemnité pour l'Acquéreur et les tiers.

10 MAINLEVÉE DU DROIT DE RÉSOLUTION

La Ville consent et s'engage à accorder mainlevée de son droit de résolution prévu au paragraphe 9 des présentes pour permettre à l'Acquéreur de financer la réalisation du Projet dans un délai maximal de trente (30) jours suivant l'accomplissement des conditions ci-dessous :

10.1 Pour la Phase 1, dès que les obligations suivantes auront été remplies :

10.1.1 L'Acquéreur aura transmis une demande de mainlevée par écrit à la Ville, à l'attention de la Directrice du Service de la stratégie immobilière. La demande devra être accompagnée d'un projet de mainlevée à des fins d'approbation par la Ville et les frais afférents à cette mainlevée seront à la charge de l'Acquéreur ;

10.1.2 L'Acquéreur aura remis à la Ville un document démontrant, à la satisfaction de la Ville, qu'il a obtenu un financement couvrant les coûts de construction du ou des bâtiments sur le Lot 1, émis par une institution financière canadienne reconnue ou une Caisse du Mouvement Desjardins, tel que dénoncé au permis de construction pour le Lot 1;

10.1.3 L'Acquéreur aura obtenu son permis de construction lequel devra permettre la construction de la Phase 1, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

10.1.4 Les informations dénoncées au permis de construction respectent les exigences des paragraphes 8.1 et 8.2.

10.1.5 L'Acquéreur aura remis à la Ville une lettre de garantie bancaire dont les caractéristiques sont énoncées au paragraphe 11 des présentes.

10.2 Pour la Phase 2, dès que les obligations suivantes auront été remplies :

10.2.1 L'Acquéreur aura soumis une demande de mainlevée par écrit à la Ville, à l'attention de la Directrice du Service de la stratégie immobilière. La demande devra être accompagnée d'un projet de mainlevée à des fins d'approbation par la Ville et les frais afférents à cette mainlevée seront à la charge de l'Acquéreur ;

10.2.2 L'Acquéreur aura remis à la Ville un document démontrant, à la satisfaction de la Ville, qu'il a obtenu un financement couvrant les coûts de construction du ou des bâtiments sur le Lot 2, émis par une institution financière canadienne reconnue ou une Caisse du Mouvement Desjardins, tel que dénoncé au permis de construction pour le Lot 2 ;

10.2.3 L'Acquéreur aura obtenu son permis de construction lequel devra permettre la construction de la Phase 2, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

10.2.4 Les informations dénoncées au permis de construction respectent les exigences de du paragraphe 8.2.

10.2.5 L'Acquéreur aura remis à la Ville une lettre de garantie bancaire dont les caractéristiques sont énoncées au paragraphe 11 des présentes.

10.3 Pour la Phase 3, dès que les obligations suivantes auront été remplies :

10.3.1 L'Acquéreur aura soumis une demande de mainlevée par écrit à la Ville, à l'attention de la Directrice du Service de la stratégie immobilière. La demande devra être accompagnée d'un projet de mainlevée à des fins d'approbation par la Ville et les frais afférents à cette mainlevée seront à la charge de l'Acquéreur ;

10.3.2 L'Acquéreur aura remis à la Ville un document démontrant, à la satisfaction de la Ville, qu'il a obtenu un financement couvrant les coûts de construction du ou des bâtiments sur le Lot 3, émis par une institution financière canadienne reconnue ou une Caisse du Mouvement Desjardins, tel que dénoncé au permis de construction pour le Lot 3 ;

10.3.3 L'Acquéreur aura obtenu son permis de construction lequel devra permettre la construction de la Phase 3, en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;

10.3.4 Les informations dénoncées au permis de construction respectent les exigences de du paragraphe 8.3.

10.3.5 L'Acquéreur aura remis à la Ville une lettre de garantie bancaire dont les caractéristiques sont énoncées au paragraphe 11 des présentes.

11 LETTRES DE GARANTIE BANCAIRE

Pour chacune des phases, l'Acquéreur devra remettre à la Ville lors de la transmission de sa demande de mainlevée du droit de résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle émise par une institution financière dûment autorisée à faire affaire au Québec, d'un montant de :

- SEPT CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (750 000 $) pour la Phase 1 ;

- QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (485 000$) pour la Phase 2 ;

- DEUX CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (250 000 $) pour la Phase 3 ;

valable pour une année et renouvelable automatiquement et encaissable sur le territoire de la Ville et acceptable à la Ville afin de garantir les obligations de l'Acquéreur prévues au paragraphe 8 à l'exclusion des paragraphes 8.4.3 et 8.4.4, relative à chacune des phases.

Pour chacune des phases, la lettre de garantie bancaire pourra être encaissée par la Ville, à première demande, à la suite du non-respect de l'une ou l'autre des obligations de l'Acquéreur prévues aux paragraphes 8.1, 8.2, 8.4.1, 8.4.2 et 8.4.5 pour la Phase 1, aux paragraphes 8.2, 8.4.1, 8.4.2 et 8.4.5 pour la Phase 2 et aux paragraphes 8.3, 8.4.1, 8.4.2 et 8.4.5 pour la Phase 3, nonobstant tout litige entre l'Acquéreur et la Ville.

Pour chacune des phases, la Ville libèrera la lettre de garantie bancaire en sa possession lorsque les travaux de construction du bâtiment visé par la phase en question seront complétés et que l'Acquéreur aura respecté les obligations visées par ladite lettre de garantie bancaire.

Aux fins des présentes, les travaux de construction du bâtiment visé par la phase en question sont réputés complétés lorsque les murs, le revêtement extérieur, les fenêtres et la toiture seront installés sur le bâtiment, le tout suivant les règles de l'Art et suivant la remise d'un certificat émis par un architecte constatant l'achèvement substantiel des travaux conformes au permis de construction pour la phase en question.

12 TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

L'Acquéreur s'engage à prendre à sa charge, à compter de la date de signature de chaque acte de vente, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou pourront être imposées sur l'immeuble visé par l'acte de vente.

13 ÉVALUATION MUNICIPALE

L'Acquéreur s'engage à ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble, du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester l'évaluation municipale pour tout autre motif.

14 OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DE LA VILLE

14.1 La Ville déclare et déclarera dans chacun des Actes de vente qu'elle est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5^{e} suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ,c. I-3) ;

14.2 La Ville déclare qu'elle a la capacité et le pouvoir de vendre l'Immeuble, et que cette Promesse constitue une obligation valide et exécutoire de la Ville dont l'Acquéreur peut requérir l'exécution forcée selon ses modalités et dispositions ;

14.3 La Ville fera en sorte qu'il n'existe aucune hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque affectant l'Immeuble pouvant lier l'Acquéreur lors de l'acquisition de chaque partie de l'Immeuble ;

15 DÉCLARATIONS DE L'ACQUÉREUR

15.1 L'Acquéreur déclare et déclarera dans chacun des Actes de vente qu'il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, ch. 1 (5^{e} suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ,c. I-3) ;

15.2 L'Acquéreur déclarera également dans chacun des Actes de vente avoir examiné la partie de l'Immeuble en question et en être satisfait et avoir vérifié auprès des autorités compétentes que la destination qu'il entend donner à la partie de l'Immeuble en question est conforme aux lois et règlements en vigueur ;

16 UTILITÉS PUBLIQUES

16.1 Quant aux structures et installations d'utilités publiques appartenant à la Ville et se trouvant actuellement sur, au-dessus ou en dessous de l'Immeuble, l'Acquéreur

s'engage à créer des servitudes réelles et perpétuelles en faveur d'un fond dominant appartenant à la Ville, contre l'Immeuble ou une partie de celui-ci, le cas échéant.

16.2 Les réseaux de câblodistribution, de distribution d'énergie et de communication téléphonique doivent être souterrains. Tous les coûts reliés à la construction des conduits de la C.S.E.M., aux connexions, aux raccordements et aux branchements du/des bâtiment(s) aux réseaux d'utilités publiques seront à la seule et entière charge de l'Acquéreur de la partie de l'Immeuble sous laquelle ces réseaux seront construits. Celui-ci verra à négocier les ententes nécessaires avec les compagnies d'utilités publiques et à accorder toutes les servitudes requises ou jugées utiles. Il devra aussi aviser et se coordonner avec la C.S.E.M., car cette dernière est chargée de planifier, concevoir, faire construire, entretenir, exploiter et administrer les réseaux de conduits souterrains de la Ville.

17 TRANSFERT DE RISQUES

L'Acquéreur assumera les risques afférents à chaque partie de l'Immeuble à compter de la date de signature de chacun des Actes de vente pour les parties de l'immeuble les concernant.

18 FRAIS

18.1 L'Acquéreur s'engage à assumer les frais de la préparation de chacun des Actes de vente, des documents accessoires à ces actes et à leur publication requise au registre foncier, aux coûts relatifs à l'expédition requises, dont une pour la Ville.

18.2 Chaque partie assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant. Les Actes de vente, qui devront reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente promesse, et les documents accessoires à ceux-ci seront préparés et reçu par le conseiller juridique de l'Acquéreur. Ces documents seront toutefois assujettis à l'Approbation des conseillers juridiques de la Ville.

19 AJUSTEMENTS

Outre les taxes et impositions foncières, les ajustements usuels relativement à chaque partie de l'Immeuble, s'il en est, seront effectués à la date de la signature de chacun des actes de vente.

20 CESSION

L'Acquéreur ne pourra transférer et céder ses droits, obligations, titres et intérêts dans la présente promesse sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit de la Ville, lequel ne pourra être retenu sans un motif raisonnable. Nonobstant ce qui précède, le consentement de la Ville ne sera pas nécessaire lors d'une cession à une entité ou des entités dans lesquelles l'Acquéreur détient, directement ou indirectement, un intérêt d'au moins cinquante pourcent (50%) (les « Cessionnaires »). L'Acquéreur devra obtenir de ces Cessionnaires un engagement formel par écrit aux termes duquel ils acceptent et assument toutes les obligations prévues à la présente promesse. Une copie de toute entente conclue aux termes des présentes avec les Cessionnaires devra être transmise à la Ville dans les meilleurs délais. Les Cessionnaires demeureront, pendant toute la durée du Projet, des sociétés liées à l'Acquéreur, qui demeurera également responsable de toutes les obligations prévues à la présente promesse envers la Ville.

21 CLOTURE DE LA TRANSACTION

Les Parties s'engagent à signer les Actes de vente et tous les autres documents requis, s'il en est, devant le conseiller juridique de l'Acquéreur, pour donner plein effet à la présente promesse, au plus tard aux dates suivantes :

- Le 31 décembre 2025 pour l'Acte de vente 1 ;
- Le 31 mars 2027 pour l'Acte de vente 2 ;
- Le 31 octobre 2027 pour l'Acte de vente 3 ;

ou à toute autre date convenue par écrit entre les parties.

L'Acquéreur reconnait que les Actes de vente devront au préalable avoir été approuvés par les autorités municipales compétentes, en conformité avec la Promesse, sous réserve de modifications consenties d'un commun accord par les Parties.

L'Acquéreur s'engage à soumettre à la Ville, chaque projet d'acte de vente en format « Word » au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de signature prévue de cet acte, afin de les faire valider par un notaire du Service des affaires juridiques de la Ville et permettre leur présentation aux autorités municipales compétentes.

22 PROMESSE IRRÉVOCABLE

Les Parties reconnaissent que la présente promesse est irrévocable. À défaut par l'une des Parties de respecter l'un de ses engagements prévus à la présente promesse, l'autre partie pourra intenter tout recours prévu par la loi notamment un recours en passation de titre.

Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où l'Acquéreur refuse ou néglige de donner suite à la présente promesse ou fait défaut ou refuse de signer les actes de ventes dans les délais prévus à l'article précédent, la présente promesse pourra devenir nulle et non avenue quant aux immeubles qui n'ont pas encore été acquis par l'Acquéreur aux termes des présentes, au choix de la Ville, pourvu que la Ville ne soit pas elle-même en défaut.

23 INDIVISIBILITÉ DE LA PROMESSE

La présente promesse est indivisible, les Parties reconnaissent que l'Acquéreur désire devenir propriétaire de l'Immeuble comme un tout. Ainsi l'Acquéreur ne pourra être tenu d'acheter qu'une partie si, pour quelque motif que ce soit, la Ville ne pouvait lui vendre la totalité de celui-ci, sous réserve des dispositions du paragraphe 8.3.6.

L'Acquéreur reconnaît que les obligations contenues aux présentes sont indivisibles et pourront être réclamées en totalité de chacun de ses héritiers, légataires ou représentants légaux, conformément à l'article 1520 du *Code civil du Québec*. Il en sera également de même, le cas échéant, à l'égard de toute caution ou acquéreur de l'Immeuble ainsi qu'à l'égard de leurs héritiers, légataires ou représentants légaux.

24 AVIS

Tout avis, document ou autre communication à être donné aux termes des présentes devra être donné par écrit et sera suffisamment donné s'il est livré personnellement ou par courriel aux personnes et adresses suivantes :

À l'Acquéreur :

E.J.P. CONSTRUCTION INC.
4035, boul. St-Jean Baptiste
Montréal (Québec) H1B 5V3
À l'attention de : Joël Plasse
Adresse courriel : joelplasse@ejpconstruction.com

À la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
À l'attention du (de la) Directeur(trice) du Service de la stratégie immobilière
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Adresse courriel : annie.gerbeau@montreal.ca

Chacune des Parties aux présentes aura le droit de spécifier une adresse (civique ou courriel) ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessous en donnant un avis à cet effet à l'autre partie de la façon prévue au présent paragraphe.

25 LOIS APPLICABLES

La présente promesse et son acceptation, les actes de vente et tous les autres documents, contrats et engagements auxquels il est fait référence à la présente promesse, de même que toutes les relations entre la Ville et l'Acquéreur seront exclusivement régis par le droit en vigueur dans la province de Québec.

26 ENTENTE COMPLÈTE

Lorsque les Actes de ventes seront signés, ils constitueront l'entente complète entre la Ville et l'Acquéreur quant à leur objet respectif, les termes et autres obligations contenues aux présentes, le cas échéant, continuant de s'appliquer jusqu'à leur complète exécution.

27 INTITULÉS

Les titres des paragraphes ou des chapitres ne font pas partie des présentes et ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

28 INTERPRÉTATION

L'emploi du prénom masculin singulier pour désigner la Ville est réputé approprié, peu importe que la Ville soit un individu, une société de personnes, une société par actions ou un groupe d'au moins deux individus, sociétés de personnes ou sociétés par actions. Le singulier comprend le pluriel et vice versa et le texte doit alors se lire avec les modifications grammaticales nécessaires. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente Promesse dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf de convention expresse.

29 DÉLAIS

Tous les délais mentionnés dans la présente promesse sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais sont étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

a) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui de l'échéance l'est;

b) lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le jour du dernier mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois;

c) le délai expire le dernier jour à 24 heures 00; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

30 RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté un *Règlement du conseil municipal sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), dont une copie se trouve à l'Annexe E des présentes, et elle a remis une copie de ce Règlement à l'Acquéreur.

31 COURTIER

Les Parties aux présentes reconnaissent et déclarent qu'aucun courtier n'a été mandaté pour la vente de l'Immeuble.

32 RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC

Si l'Immeuble fait partie du domaine public de la Ville, la présente promesse est faite par l'Acquéreur, conditionnellement à ce que la Ville retire l'Immeuble de son domaine public. L'Acquéreur s'engage, pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit, dans le cas d'un tel retrait, à prendre fait et cause pour la Ville et à tenir cette dernière indemne de tout dommage et de toute réclamation de quelque nature découlant de la fermeture et du retrait de l'Immeuble du registre du domaine public et de la subsistance, le cas échéant, de tous droits de passage en faveur des propriétaires riverains malgré lesdits retrait et fermeture. L'Acquéreur s'engageant pour lui-même ainsi que pour ses ayants droit, renonce de plus à faire quelque réclamation que ce soit contre la Ville découlant ou relative à tels retrait et fermeture.

33 SIGNATURE

Les Parties conviennent que la présente Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires distincts qui, individuellement, constitue un original mais qui, collectivement, constituent un seul et même document. Chaque exemplaire ainsi signé peut être numérisé et transmis par courriel et cet exemplaire ainsi transmis a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

Le _____ 2025

EJP Construction inc

_____

Par : Joël Plasse

Le _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

N/Réf. : 31H12-005-3077-02 / 20-0190-T

ANNEXE A

RÉSOLUTION DE L'ACQUÉREUR

À joindre

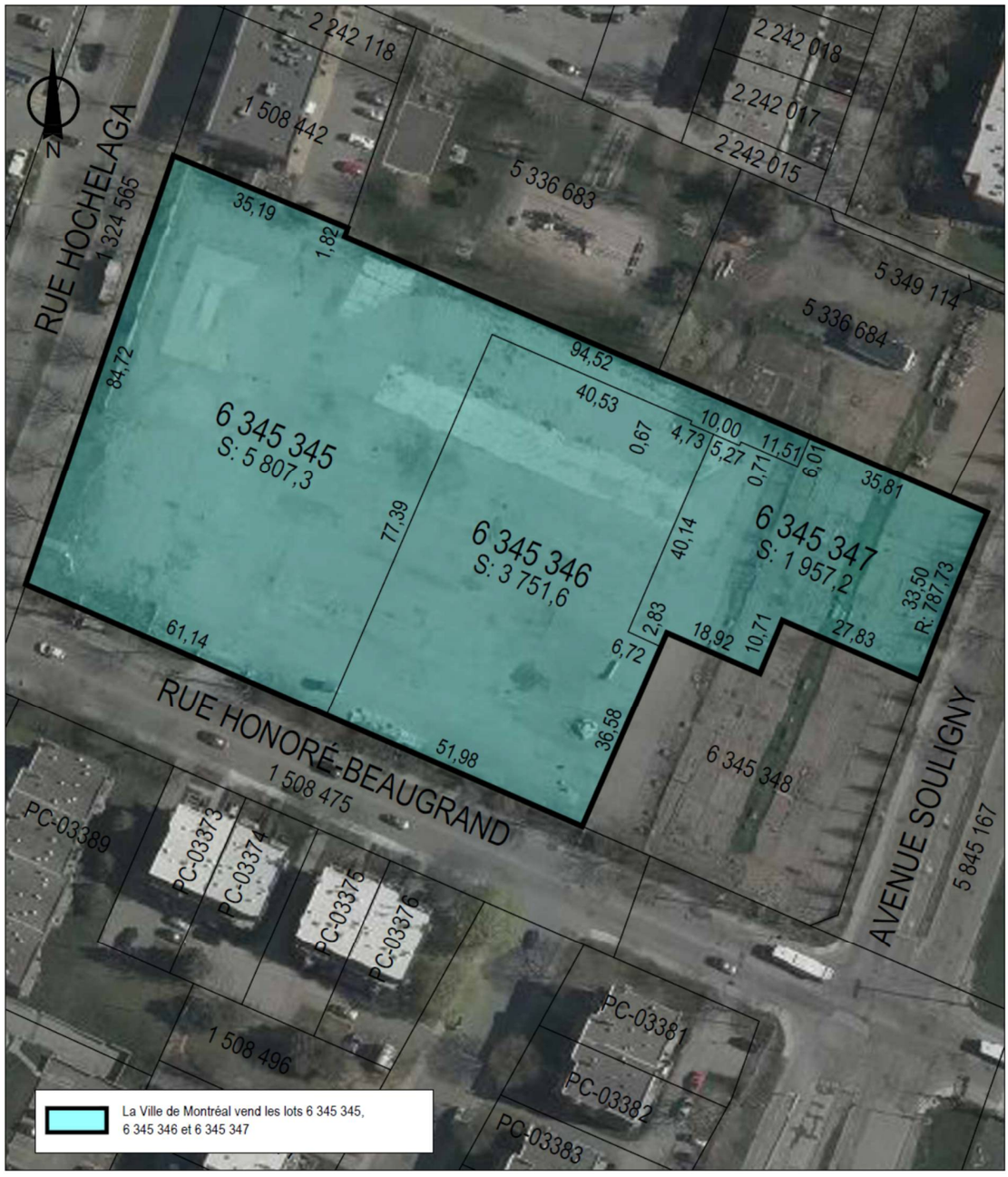
ANNEXE B

RÉSOLUTION DE LA VILLE

À joindre

ANNEXE C

PLAN DE L'IMMEUBLE



PLAN CADASTRAL



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1251009

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-1539
31H12-010-1639

Projection : MTM
Fuseau : 8

Échelle : 1: 1000

Version: 8

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

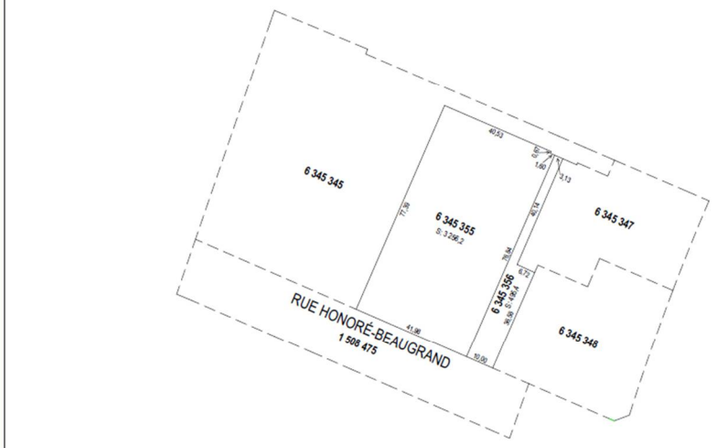
Préparé à Laval

Signé numériquement par: Seifeddine Riahi
a.-g. (Matricule 2684)

Minute: 9248 datée du 27 février 2025
Dossier ag: FA10780-9

Copie authentique de l'original,
le
Pour le ministre

PLAN CADASTRAL



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral
Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1251010

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-1539

Projection : MTM
Fuseau : 8

Échelle : 1: 1000

Version: 8

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC
Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

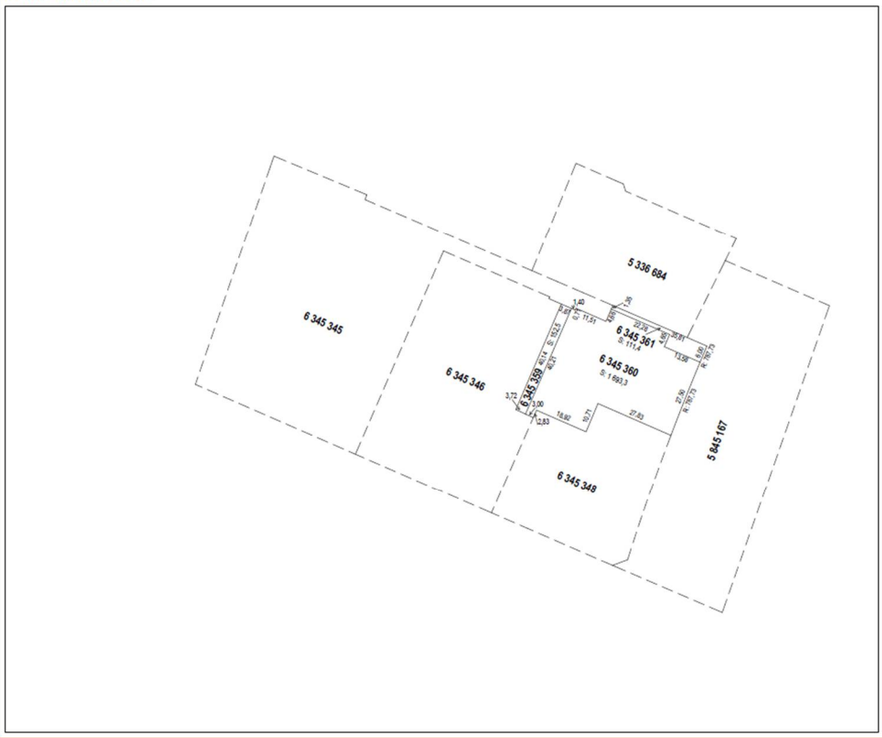
Préparé à Laval

Signé numériquement par: Seifeddine Riahi
a.-g. (Matricule 2684)

Minute: 9249 datée du 27 février 2025
Dossier ag: FA10780-10

Copie authentique de l'original,
le
Pour le ministre

PLAN CADASTRAL



FEUILLET 1 DE 1

Un document joint complète ce plan cadastral

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1251011

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H12-010-1539

Projection : MTM
Fuseau : 8

Échelle : 1: 1000

Version: 8

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Laval

Signé numériquement par: Seifeddine Riahi
a.-g. (Matricule 2684)

Minute: 9250 datée du 27 février 2025
Dossier ag: FA10780-11

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

ANNEXE E

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

Voir document séparé

ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE D'ACHAT ET DE VENTE

EJP Construction inc., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, 1985, chapitre C-38), le dix-huit (18) octobre deux mille sept (2007), et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 4035, boul. St-Jean Baptiste, à Montréal, province de Québec, H1B 5V3, représentée par Joël Plasse, son président et administrateur unique, dûment autorisé en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration en date du _____, laquelle est toujours en vigueur;

copies de la résolution demeure annexée aux présentes à titre l'Annexe A ;

Ci-après désignée l' « **Acquéreur** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG060006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006)

b) de la résolution numéro CG_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (__) _____.

copies de ces résolutions demeurent annexées aux présentes à titre d'Annexe B;

Ci-après désignée la « **Ville** »

L'Acquéreur et la Ville sont collectivement désignées les « **Parties** »

ATTENDU QUE le 14 octobre 2025, la Ville s'est engagée, selon les termes et conditions prévus dans la promesse bilatérale jointe à l'Annexe C (la « **Promesse Bilatérale** ») à vendre à l'Acquéreur et l'Acquéreur s'est engagé à acquérir de la Ville, un immeuble, dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à Montréal, connu et désigné comme étant les lots SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ (6 345 345) (le « **Lot 1** »), SIX MILLIONS TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (6 345 346) (le « **Lot 2** ») et SIX MILLIONS TROIS CENT QUANRANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-SEPT (6 345 347) (le « **Lot 3** ») du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (collectivement l' « **Immeuble** ») ;

ATTENDU QUE la Promesse Bilatérale prévoit à son article 21 que la signature de l'acte de vente du Lot 1 (l'« **Acte de vente 1** ») doit avoir lieu avant le 31 décembre 2025 sans

quoi la Ville peut déclarer la Promesse Bilatérale nulle et non avenue à moins que les Parties ne conviennent par écrit d'une autre date;

ATTENDU QUE les Parties s'entendent pour repousser la date limite de signature de l'Acte de vente 1 au 31 mars 2026, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Promesse Bilatérale ;

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Prolongation du délai de signature de l'Acte de vente 1

   Les Parties confirment leur acceptation à prolonger le délai de signature de l'Acte de vente 1, prévu à l'article 21 d'une période de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2026 ;

2. Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenus à la Promesse Bilatérale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉ le _____ jour de _____ 2025

EJP Construction inc. (« EJP »)

Par : _____
Nom :

SIGNÉ le _____ jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom :

ANNEXE A
RÉSOLUTIONS DE L'ACQUÉREUR

ANNEXE B
RÉSOLUTION DU VENDEUR

ANNEXE C
PROMESSE BILATÉRALE SIGNÉE

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255942007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division infrastructure et opération de sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire *ServerProtect for Storage* incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451) ;

2. d'autoriser le directeur de la Direction de la Cybersécurité, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-21 15:30

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255942007**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division infrastructure et opération de sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le 22 août 2024, la Ville a accordé un contrat de gré à gré (CG24 0451) à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour la période du 1er octobre 2024 au 24 novembre 2027.

Dans le cadre de son programme de Cybersécurité, la Ville de Montréal a déployé en 2024 la protection antivirale Trend Micro sur les serveurs de stockage Ville et SPVM identifiés comme critiques. Le programme « 60115 – Modernisation des services de cybersécurité », visé par le présent dossier, supporte l'acquisition de licences additionnelles et de leur support pour la protection antivirale de serveurs de stockage.

Plus particulièrement, le projet Modernisation des services de cybersécurité vise essentiellement à protéger les actifs de la Ville de Montréal, ainsi qu'à garantir la sécurité des données et des nouveaux serveurs critiques qui ont été identifiés, lesquels doivent également être protégés par la solution Trend Micro.

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire *ServerProtect for Storage* incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0451 – 22 août 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires, incluant leur support et leurs mises à jour, pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une durée de 37 mois, soit du 1er octobre 2024 au 24 novembre 2027, pour une somme maximale de 2 519 933,29 $, taxes incluses

CG23 0297 - 15 juin 2023 - Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1er juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 $, taxes incluses

CG23 0297 - 15 juin 2023 - Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisition gouvernementale (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 17 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 1er juillet 2023 au 23 novembre 2024, pour une somme maximale de 910 935 $, taxes incluses

CG20 0574 – 19 novembre 2020 - Conclure une entente de gré à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro pour une durée de 36 mois via le revendeur Compugen inc., soit du 25 novembre 2020 au 24 novembre 2023 - Montant maximal de 1 288 030,12 $, taxes incluses

CE20 1494 – 7 octobre 2020 - conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 12 mois, soit du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021, avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture sur demande de support pour le logiciel antivirus Trend Micro, pour une somme maximale de 299 196,91 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 20 novembre 2019

CG18 0418 - 23 août 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 418 296,30 $, taxes incluses, afin d'exercer les deux options d'une année de prolongation, pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2020, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG15 0137), majorant ainsi le montant total du contrat de 745 259,90 $ à 1 163 556,20 $, taxes incluses

CG15 0137 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à Compugen Inc. pour la fourniture de logiciels antivirus Trend Micro, pour une période de 3 ans à compter du 1er décembre 2015, pour une somme maximale de 745 259,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13776) - (2 soum)

DESCRIPTION

La souscription à la fonctionnalité complémentaire *ServerProtect for Storage* du logiciel

antivirus Trend Micro pour une durée de 23 mois permet d'assurer la disponibilité des services suivants, qui sont essentiels au maintien de l'intégrité du parc de serveurs et de l'ensemble des postes de travail :

- *ServerProtect for Storag* licences sans abonnement – d'une durée pluriannuelle : protection en temps réel pour un large éventail de systèmes de stockage en réseau contre les virus et les logiciels espions.

JUSTIFICATION

Afin de combler efficacement les besoins des applications existantes et répondre aux nouveaux projets de développement, le Service des TI souhaite, avec cette dépense additionnelle, continuer l'approvisionnement en fourniture sur demande de support pour le logiciel antivirus Trend Micro via le regroupement offert par le CAG.

En passant par ce regroupement d'achats, la Ville continuera de bénéficier de nombreux services dont :

- des prix préférentiels ;
- un taux d'escompte offert par les fournisseurs afin d'offrir le meilleur prix possible à la Ville ;
- un grand choix de fonctionnalités pour les produits offerts ;
- un système de commande validé en tout temps par le CAG pour s'assurer de la qualité des services offerts à la Ville par les fournisseurs.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a signé l'entente numéro 999735077 avec Compugen inc. pour la fourniture des produits Trend Micro, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec.

En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG ou par l'entremise de celui-ci. La Ville de Montréal peut donc se prévaloir des services de la firme Compugen inc., via l'adhésion à un contrat à commandes de logiciels disponible sur le CAG, selon les termes et conditions qui ont été négociés entre les deux parties.

L'estimation de ce contrat correspond au montant exact de celle indiquée au sommaire, car elle était basée sur les prix du catalogue disponible via le CAG.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 129 606,13 $, taxes incluses, et sera réparti comme suit :
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses)

Description	2026 (1er janvier 2026 au 31 décembre 2026)	2027 (1er janvier 2027 au 17 novembre 2027)	TOTAL
Acquisition de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage pour l'équipe d'implantation du projet) et de leur support (PDI)	94 840,10 $		94 840,10 $
Renouvellement du support de la		34 766,03 $	34 766,03 $

fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage (BF)			
TOTAL	94 840,10 $	34 766,03 $	129 606,13 $

La dépense de 94 840,10 $, taxes incluses, (86 601,65 $ net de taxes) sera imputée au PDI 2026-2035 du Service des TI au projet 60115 - Modernisation des services de cybersécurité, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 24-032 et compétence locale 24-026.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 48,7 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépenses non capitalisables (BF)
La dépense de 34 766,03 $, taxes incluses (31 746,02 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La souscription aux fonctionnalités additionnelles, incluant leurs supports et leurs mises à jour, permettra à la Ville de rehausser la protection de ses nouvelles infrastructures informatiques identifiées et existantes contre les virus et les logiciels malveillants. Cette initiative permettra d'assurer l'intégrité des données de la Ville et une productivité accrue de l'ensemble des organismes et des employées et employés de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Conseillère en analyse et contrôle de gestion - Division Stratégies et pratiques d'affaires et performance

Tél : 514-872-6135
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-03

Marc FRANCOEUR
chef(fe) de division - infrastructures et operations de securite

Tél : 4388278772
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc FRANCOEUR
chef(fe) de division - infrastructures et operations de securite
Tél : 4388278772
Approuvé le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255942007

Unité administrative responsable : Direction Cybersécurité

Projet : Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de fonctionnalités complémentaires (ServerProtect for Storage) incluant leur support et leurs mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) (CG24 0451) majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255942007

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité de l'information , Division infrastructure et opération de sécurité
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fourniture de la fonctionnalité complémentaire ServerProtect for Storage, incluant son support et ses mises à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc., par l'entremise de l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CG24 0451), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1255942007 BF.xlsx Certification de fonds 1255942007 PDI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

Touria El Jeddaoui
Conseillère budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766

Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1255942007**
No d'engagement 2025 :	S/O

Imputation de la dépense :

Imputation comptable
2101.0010000.110125.01303.54510.014431.0000.000000.000000.00000.00000

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissem

Libellé textuel	
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Licences et mis..Général.Contrats hors-i.Général.	**Dépenses**

ıent du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente

Bon de commande (montant avant taxes)

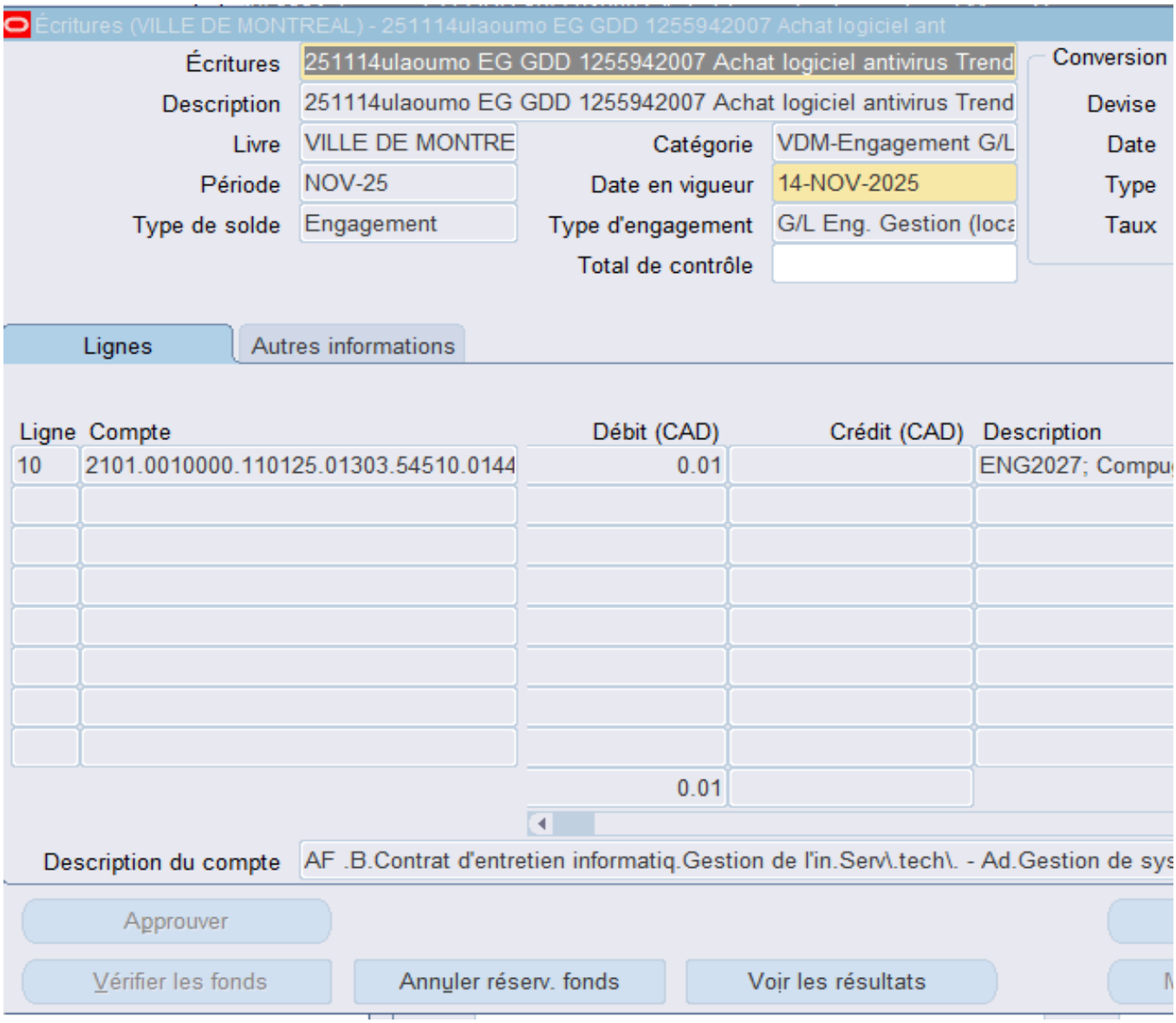
Bon de commande (montant avec taxes)

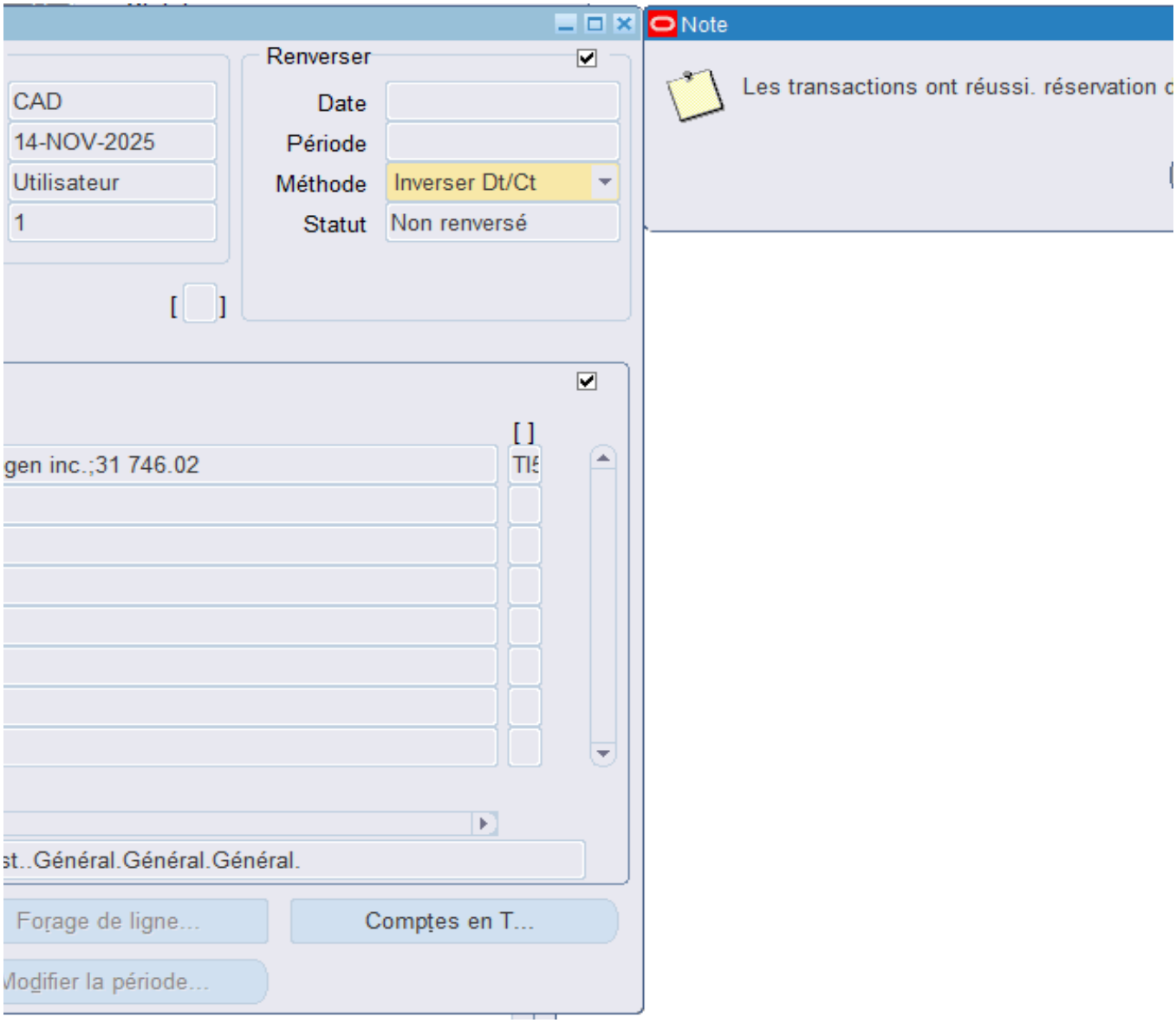
2027 1 janvier au 17 novembre 2027	Total
31,746.02 $	**31,746.02 $**

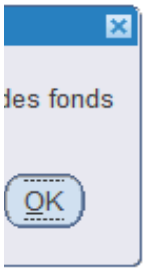
intervention ne nous permettent pas de statuer sur ce segment de la clé.

30,237.90 $	**30,237.90 $**

34,766.03 $	**34,766.03 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251114ulaoumo EG GDD 1255942007 Achat logiciel ant
Écritures
251114ulaoumo EG GDD 1255942007 Achat logiciel antivirus Trend
Description
251114ulaoumo EG GDD 1255942007 Achat logiciel antivirus Trend
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
14-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2027; Compu
0.01
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de sys
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Renverser
CAD
14-NOV-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
gen inc.;31 746.02
st..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation


des fonds
OK

NO GDD :	**1255942007**
No d'engagement 2025	**TI55942007**

Autoriser une dépense additionnelle de 129 606,13 $, taxes incluses, pour la fournitu à jour pour le logiciel antivirus Trend Micro dans le cadre de l'entente de gré à regroupement d'achats avec la firme Compugen inc. (CG24 0451) majorant

Provenance

	RCG 24-032 Biens et services TI CG24 0541
Règlement 24-032 / Agglo	5001.5024032.803402.01909.57201.000000.0000.168185.

	Acq biens et serv en informatique CM24 1038
Règlement 24-026 / Corpo	6101.7724026.803402.01909.57201.000000.0000.168186.

Total provenance

Imputation

	60115 - Modernisation des services de cybersécurité
Agglo (48,7%)	5001.5024032.803402.01303.57401.000000.0000.206834.
Corpo (51,3%)	6101.7724026.803402.01303.57401.000000.0000.206835.

Total imputation

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des

Projet	2025	2026	2027	Ultérieur	Total
60115 - Modernisation des services de cybersécurité	- $	87 $	- $	- $	87 $
TOTAL	**- $**	**87 $**	**- $**	**- $**	**87 $**

Taux : 1.0951303727

re de fonctionnalités complémentaires incluant leur support et leurs mises à gré avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le ainsi le montant total du contrat à 2 649 539,42 $, taxes incluses.

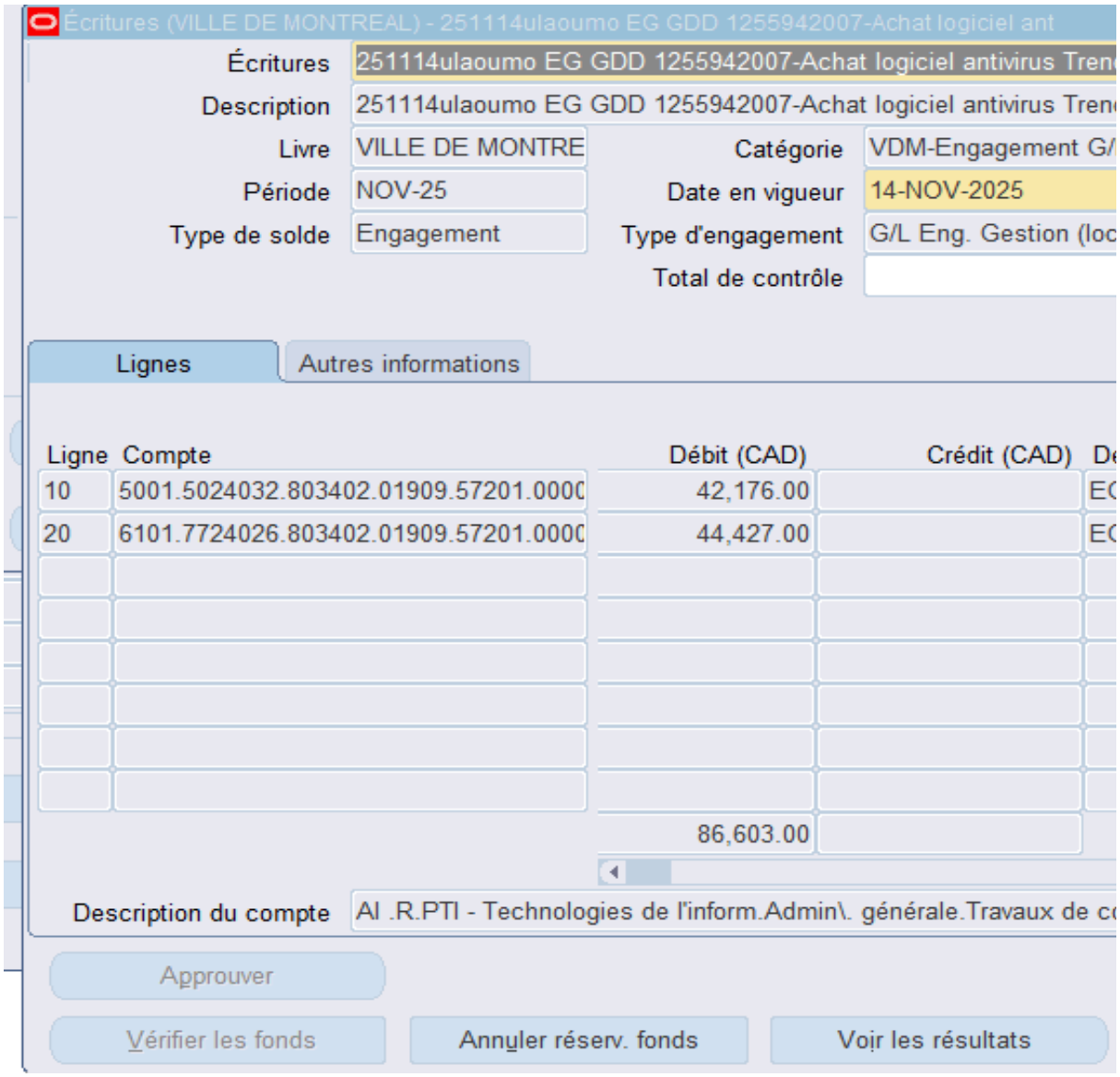
	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
000000.98001.00000	46,187.13 $	42,175.00 $	42,176 $

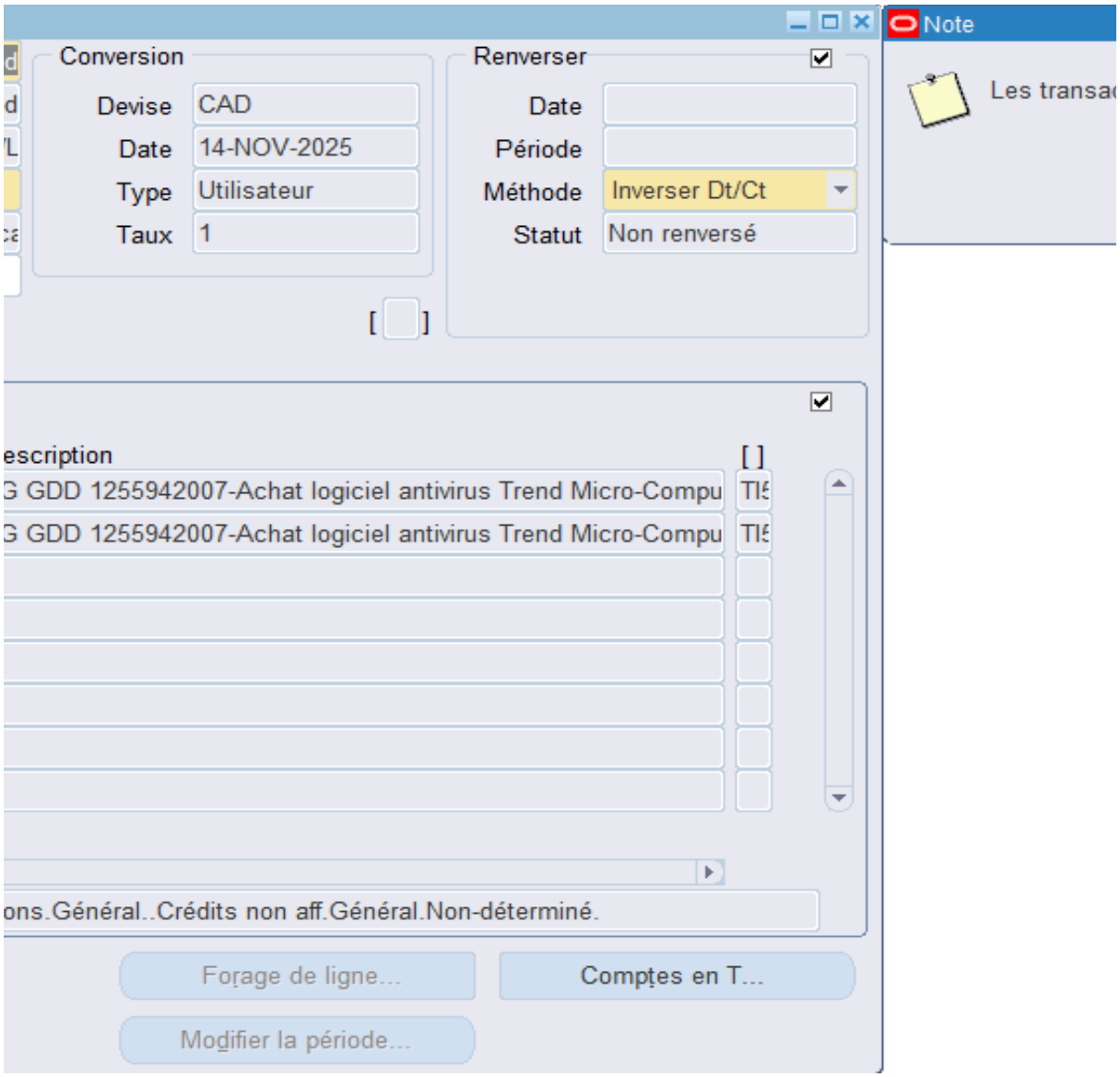
	Dépenses taxes incluses	Crédits	
000000.98001.00000	48,652.97 $	44,426.65 $	44,427 $

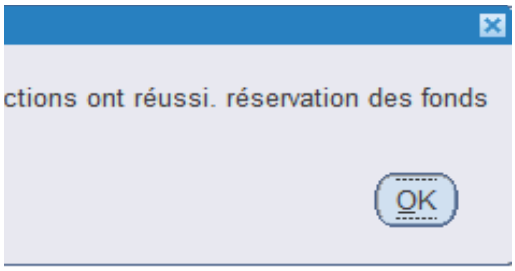
	94,840.10 $	**86,601.65 $**	86,603 $

	Dépenses taxes incluses	Crédits	Crédits arrondis au $ supérieur
000000.40020.00000	46,187.13 $	42,175.00 $	42,176 $
000000.40020.00000	48,652.97 $	44,426.65 $	44,427 $
	94,840.10 $	**86,601.65 $**	**86,603 $**

50.10%


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251114ulaoumo EG GDD 1255942007-Achat logiciel ant
Écritures
251114ulaoumo EG GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Tren
Description
251114ulaoumo EG GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Tren
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/
Période
NOV-25
Date en vigueur
14-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loc
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
De
10
5001.5024032.803402.01909.57201.0000
42,176.00
EC
20
6101.7724026.803402.01909.57201.0000
44,427.00
EC
86,603.00
Description du compte
AI .R.PTI - Technologies de l'inform.Admin\. générale.Travaux de c
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Note
Les transac
Conversion
Devise CAD
Date 14-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
escription
G GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Trend Micro-Compu
G GDD 1255942007-Achat logiciel antivirus Trend Micro-Compu
ons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...


ctions ont réussi. réservation des fonds
OK

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255606004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

Il est recommandé:
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 898 751,512 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à AtkinsRéalis inc. (CG23 0185);

2. d'autoriser une dépense de 94 937,57 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-24 08:12

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255606004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées afin d'assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite toutes les eaux usées sanitaires de l'île de Montréal, ainsi que les eaux de pluie des réseaux unitaires. Dans l'optique d'améliorer la qualité des eaux traitées et de réduire la contamination microbiologique des eaux du fleuve Saint-Laurent, un procédé de désinfection à l'ozone sera ajouté à la fin du traitement existant.

Le choix technologique de l'ozonation comme procédé de désinfection des eaux usées a été fait et des audiences publiques ont été tenues au printemps de 2008. Le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation a été octroyé à l'entreprise Degrémont ltée en mars
2015 (résolution CG15 0163). La presque totalité des composantes et des équipements de l'unité d'ozonation est fabriquée. Les travaux de construction des appels d'offres DP21028-186359-C (lot 1), DP22013-189804-C (lot 2) et DP22014-189805-C (lot 3) sont exécutés. Les travaux de construction des lots 4, 5 et 6 sont en cours jusqu'à 2028.

Dans le but de produire l'oxygène requis pour la production d'ozone, il est requis de concevoir l'unité de production d'oxygène (l'UPO) et d'en assurer la surveillance des travaux. L'appel d'offres no 22-19334 pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux de l'UPO à la Station a été octroyé à la firme AtkinsRéalis inc.

Le présent dossier a pour objet de justifier l'avenant no. 1, lequel prévoit une augmentation de la valeur du contrat de conception et de surveillance de l'UPO à la Station. Cette demande découle principalement de la complexité accrue du mandat, notamment en raison de l'envergure plus importante que prévu du projet et de la charge de conception

supplémentaire nécessaire pour finaliser les documents d'appel d'offres et les plans de construction du lot 8b (Installation des quatre bâtiments VPSA servants à purifier l'oxygène).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25-0337 - 19 iuin 2025 - Autoriser une dépense additionnelle de 689 850 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à AtkinsRéalis inc. (CG23- 0185)
CG23-0185 - 20 avril 2023 - Accorder un contrat à AtkinsRéalis Canada inc. pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 7 209 853,54 $, taxes incluses (contrat : 6 866 527,18 $ + contingences : 343 326,36 $) - Appel d'offres public 22-19334 (1 soumissionnaire)..

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'augmentation de 1 993 689,09 $, taxes incluses, de la valeur du contrat (CG23 0185) de la firme AtkinsRéalis Canada inc., adjudicataire d'un contrat pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Le contrat initial s'est avéré insuffisant pour couvrir l'ensemble des prestations requises. La complexité croissante du mandat, notamment en lien avec le respect des exigences réglementaires, la réalisation d'une étude de sécurité, ainsi que l'envergure du projet de l'usine de production d'oxygène qui s'est avérée plus importante que prévu, a nécessité des efforts supplémentaires. De plus, la charge de conception s'est révélée plus importante qu'anticipée et les demandes présentées par le consultant ont été jugées raisonnables au regard des services rendus.

Un budget de contingences a été accordé pour couvrir les honoraires pour finaliser l'appel d'offres du lot 8A (CG23 0185) . Ces honoraires ont permis de financer les travaux liés à la préparation des réponses aux questions soulevées lors de l'appel d'offres et à l'obtention des plans et devis de construction de ce même lot.

La présente décision vise à autoriser une augmentation budgétaire pour effectuer le mandat de l'appel d'offres et de suivi des travaux de l'usine de production d'oxygène (Lot 8b), nécessaire à la fourniture en oxygène du futur système de désinfection à l'ozone.

Concrètement, la somme demandée servira à financer les services suivants :

1. Répondre aux questions pendant l'appel d'offres ;
2. Offrir un appui technique pendant la période d'appel d'offres ;
3. Assurer l'assistance technique pour la firme de surveillance qui sera mandatée suivant un appel d'offres ultérieur pour le contrat de surveillance de la construction de l'usine.

JUSTIFICATION

Le présent dossier a pour objet de solliciter l'autorisation d'une augmentation de la valeur contractuelle afin de mener à terme les activités d'ingénierie dont la charge de travail s'est avérée plus importante que celle initialement prévue. Pour ce faire, un avenant a été négocié et discuté avec le fournisseur, la Ville et les services juridiques de la Ville afin d'établir les modifications nécessaires aux termes du contrat original. Il est entendu que les modifications sont jugées accessoires au contrat et nécessaires pour la poursuite des activités.

Les motifs suivants permettent de justifier l'augmentation de la valeur du contrat demandée dans le cadre du présent dossier :

1. Prolongation des services : La durée du mandat s'est avérée plus longue que prévu, notamment en raison des efforts requis pour assurer la conformité réglementaire ainsi que l'ampleur de la tâche qui a été plus complexe donc plus longue au niveau de la conception.

2. Étude sonore : Les études sonores sur le site de la station Jean-R.-Marcotte ont démontré un besoin de modifier la conception pour permettre de respecter les règlements sonores aux limites de propriété en fonction des niveaux sonores de l'usine d'oxygène à construire et du niveau sonore existant de la station. Cela a entraîné des modifications importantes au niveau de la conception.

3. Charges de conception accrues : Les contraintes sonores supplémentaires liées à la conception ainsi que de nouvelles normes de sécurité civile ont entraîné une charge (poids) de conception plus importante. Après analyse, les demandes du consultant ont été jugées raisonnables et conformes à la réalité du projet.

4. Études de risque de procédé : Elles ont ajouté de la complexité à la conception et de la redondance d'équipements qui a aussi contribué à l'augmentation de la charge et de surcroît à de l'ingénierie supplémentaire.

À ce stade, l'avancement de la conception est trop avancé pour espérer qu'une autre firme aurait pu être intéressée à soumissionner par un nouvel appel d'offres. Il est peu probable qu'une autre firme accepte de compléter pour la construction l'ingénierie déjà réalisée à 100 % , en assumant les risques liés au manque éventuel d'information nécessaire et au partage de la responsabilité professionnelle.

De plus, si la Ville octroyait un contrat à une autre firme, elle risquerait de subir des changements importants de la conception découlant d'interprétations différentes des normes, ce qui pourrait entraîner des travaux de réingénierie coûteux. À cela s'ajouteraient les honoraires substantiels que la nouvelle firme devrait engager pour comprendre et reprendre l'ingénierie avant de la finaliser.

Par ailleurs, la firme AtkinsRéalis inc. était le seul soumissionnaire lors de l'appel d'offres initial. Il est donc raisonnable de croire que dans l'éventualité d'un nouvel appel d'offres pour ces services, possiblement aucune autre firme ne soumissionnerait. Une telle démarche ne ferait qu'engendrer des retards dans l'échéancier du projet, sans bénéfice concret.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût des services professionnels supplémentaires pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 1 898 751,51 $, taxes incluses et de 94 937,57 $, taxes incluses, à titre de contingence.
Le montant total additionnel est de 1 993 689,09 $, taxes incluses.

Les taux applicables sont les taux indexés 2025-2026 conformément au contrat.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est financée par emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération par le règlement d'emprunt RCG 15-04.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques avec la priorité 2 de Montréal 2030, enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la présente demande n'est pas approuvée, le projet de désinfection sera considérablement retardé, puisque l'oxygène est requis pour la production d'ozone et sa mise en service. L'absence de mise en service à l'échéancier prévu générera également des coûts supplémentaires. Ces coûts seraient liés au maintien des équipements dans une usine non fonctionnelle et aux frais d'entreposage prolongés des équipements d'Air Products (préachat).
De plus, une telle suspension mettrait la conception elle-même à risque, car un retard prolongé pourrait exposer le projet à des modifications réglementaires ou technologiques, nécessitant de revoir les plans déjà élaborés et engendrant des dépenses additionnelles. Enfin, cela entraînerait également la démobilisation de l'équipe d'ingénieurs en place et ce qui aurait des impacts financiers pour remettre l'équipe en place ou pour le remplacement par de nouveaux ingénieurs qui auraient une courbe d'apprentissage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2025: Autorisation de l'augmentation de la valeur du contrat.
Décembre 2025: Dépôt de l'appel d'offres lot 8B sur SEAO

Avril 2026: Octroi du contrat.

2026-2029: Support technique à la surveillance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Stefania GORE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe MAURICE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danny LATULIPPE
Chargé de projet

Tél : 438-861-1656
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-12

Rodolphe KOHLER
chef(fe) de division - conception_et construction

Tél : 514-214-9759
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc F FORTIN
Directeur - projets majeurs
Tél :
Approuvé le : 2025-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255606004*
Unité administrative responsable : **Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées**
Projet : Services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène (UPO) à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *L'UPO représente la dernière étape du projet de désinfection des eaux usées à l'ozone de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte. Ce projet est nécessaire à la finalité de l'œuvre du projet de désinfection qui aura des retombées importantes pour l'environnement et l'écosystème du fleuve Saint-Laurent à l'égard des contaminants qui agissent sur la faune et flore du Saint-Laurent.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			X
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1255606004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Sous réserve de l'approbation préalable des instances, nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'avenant ci-rattaché. L'annexe à l'avenant étant d'ordre technique, elle ne fait pas l'objet de notre intervention, mais est jointe malgré tout pour fins de commodité.

FICHIERS JOINTS

Avenant no1_UPO_F.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-Philippe MAURICE
Avocat
Tél : 438-221-9064

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Victoria TCHISTIAKOVA
Avocate et chef de division
Tél : 514-589-7304
Division : Litige contractuel

Avenant n°1 à l'appel d'offres public no 22-19334

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Luc Fortin, directeur, direction des projets majeurs du Service de l'eau, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG_____;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ATKINSRÉALIS CANADA INC.**, personne moral légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 455, boul René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H2Z 1Z3, agissant et représentée par Patrick Ruette, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

ci-après appelée le « **Contractant**»

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le 20 avril 2023, par la résolution CG23 0185, la Ville a octroyé au Contractant un contrat de services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une Unité de Production d'Oxygène (UPO) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (ci-après le « **Contrat** ») ;

ATTENDU QUE, préalablement au 13 septembre 2023, la dénomination sociale du Contractant étant SNC-Lavalin inc. ;

ATTENDU QUE, dans le cadre du Contrat, la somme maximale d'honoraires prévue pour l'exécution de tous les services du Contractant et du paiement de ses dépenses ne doit pas excéder sept millions deux cent neuf mille huit cent cinquante-trois dollars et cinquante-quatre cents (7 209 853,54$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant ;

ATTENDU QUE la somme maximale autorisée a été établi en fonction d'une quantité prévisionnelle d'heures estimées par la Ville et inscrites au Bordereau de prix du Contrat ;

ATTENDU QUE SNC-Lavalin inc. a, le ou vers le 13 septembre 2023, modifié sa dénomination sociale pour AtkinsRéalis Canada inc;

ATTENDU QUE le 19 juin 2025, par la résolution CG25 0337, la Ville a autorisé une dépense additionnelle de six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dollars (689 850$), taxes incluses, à titre de budget de contingences au Contrat, majorant ce budget de contingences à un total de un million trente-trois mille cent soixante-seize dollars et trente-six cents (1 033 176,36 $) incluant les taxes, et majorant ainsi le montant total du contrat à sept millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre dollars (7 899 704 $), taxes incluses ;

ATTENDU QU'en raison de la complexité de la conception faisant l'objet du Contrat, dans le contexte du projet majeur de désinfection des eaux usées, les quantités prévisionnelles d'heures estimées par la Ville doivent être revues à la hausse ;

AtkinsRéalis	Ville

ATTENDU QUE depuis l'octroi du Contrat, la conception des infrastructures s'est avérée plus complexe que prévu, notamment en raison de modifications aux critères de conception, de changements apportés à la solution retenue ainsi que des exigences accrues en matière de sécurité, ce qui a entraîné une augmentation des honoraires applicables ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent revoir certaines modalités du Contrat afin d'en assurer une mise à jour à la lumière de son évolution depuis la date d'octroi;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Article 1

PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante des présentes.

Article 2

MODIFICATIONS

2.1 Un montant total de 1 993 689.09 $, taxes incluses, est ajouté au budget alloué pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du Contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23-0185), majorant ainsi le montant total du Contrat à une somme de 9 893 393.09455 $, taxes incluses ;

2.2 Le Bordereau de prix est remplacé **par le Bordereau de prix joint aux présentes comme Annexe A.**

2,3. Sous réserve de l'article 2.4, les services professionnels liés à la surveillance des travaux (SRV-100, SRV-200, SRV-910, et SRV-920) prévus au Contrat et la rémunération en découlant sont retirés de l'étendue des travaux et ne font plus partie des engagements contractuels du Contractant.

2.4 Certains services professionnels liés à la surveillance des travaux prévus (SRV-100) sont maintenus, tel que décrit à l'Annexe B. Ces activités sont exclusivement liées au contrat de l'appel d'offre intitulé LOT 8a – Travaux de construction du système de relève du secteur 713 du projet de désinfection de la station Jean-R.-Marcotte.

2.5 Les Ressources clés qui seront affectées à ce nouveau mandat seront identifiées par AtkinsRéalis lors de la préparation des plans de travail.

AtkinsRéalis	Ville

2.6 Les taux applicables sont les taux indexés 2025-2026 conformément au Contrat. Tous les autres termes et conditions du Contrat initial demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le dix-neuvième jour de novembre 2025

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Nom du représentant :

VILLE DE MONTRÉAL

Sébastien Deshaies

Sébastien Deshaies

Nom du représentant :

AtkinsRéalis Canada Inc

AtkinsRéalis

Ville

Avenant n°1 à l'appel d'offres public no 22-19334

ANNEXE A Bordereau

AtkinsRéalis

Ville

ANNEXE A Bordereau

BORDEREAU INITIAL

Section A – Rémunération à taux horaire - Ingénieurs					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Coordonnateur	Plus de 15 ans	3800		185.00 $	703000.00 $
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X C = E)**	**Total ($) (A x E)**
Ingénieurs					
Chargés de discipline	s/o	7500		160.00 $	1200000.00 $
Prof. Principal: Estimateur Sénior	s/o	500		129.48 $	64740.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Étude de risque	s/o	400		139.44 $	55776.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Spécialiste électrique	s/o	400		160.00 $	64000.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Surveillance en résidence des travaux	s/o	2000		187.50 $	375000.00 $
Senior	Plus de 10 ans	5500		156.00 $	858000.00 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	5500		125.00 $	687500.00 $
Junior	moins de 5 ans	100		99.60 $	9960.00 $
Techniciens et dessinateurs (ingénierie)					
Sénior	Plus de 10 ans	3690		120.75 $	445567.50 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	3690		115.50 $	426195.00 $
Junior	moins de 5 ans	90		84.00 $	7560.00 $
Senior - Surveillant en résidence des travaux	Plus de 10 ans	2000		126.00 $	252000.00 $
Intermédiaire - Surveillant en résidence des travaux	5 à 10 ans	1600		120.75 $	193200.00 $
Autres					
Arpenteur géomètre Sénior	Plus de 10 ans	250		173.25 $	43312.50 $
Technicien arpentage Intermédiaire	5 à 10 ans	250		120.00 $	30000.00 $
Aide administrative au Coordonnateur	s/o	400		96.07 $	38428.00 $
Secrétariat pour les Professionnels	s/o	800		84.00 $	67200.00 $
Contrôleur de documents	s/o	400		40.00 $	16000.00 $
Rémunération à taux horaire - Architectes					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Architectes					
Chargés de discipline	s/o	900		147.00 $	132300.00 $
Sénior	Plus de 10 ans	1500		136.50 $	204750.00 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	0		0.00 $	0.00 $
Junior	moins de 5 ans	0		0.00 $	0.00 $
Techniciens et dessinateurs (architecture)					
Sénior	Plus de 10 ans	410		120.75 $	49507.50 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	410		115.50 $	47355.00 $
Junior	moins de 5 ans	10		84.00 $	840.00 $

BORDEREAU DE PRIX MODIFIÉ

Section A – Rémunération à taux horaire - Ingénieurs					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Coordonnateur	Plus de 15 ans	676		195.05 $	131850.76 $
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X C = E)**	**Total ($) (A x E)**
Ingénieurs					
Chargés de discipline	s/o	3004		168.69 $	506738.75 $
Prof. Principal: Estimateur Sénior	s/o	209		136.51 $	28530.75 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Étude de risque	s/o	0		147.01 $	0.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Spécialiste électrique	s/o	0		168.69 $	0.00 $
Prof. Principal: Ingénieur Sénior - Surveillance en résidence des travaux	s/o	0		197.68 $	0.00 $
Senior	Plus de 10 ans	1666		164.47 $	274008.35 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	546		131.79 $	71955.98 $
Junior	moins de 5 ans	138		105.01 $	14491.14 $
Techniciens et dessinateurs (ingénierie)					
Sénior	Plus de 10 ans	2660		127.31 $	338635.89 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	432		121.77 $	52605.35 $
Junior	moins de 5 ans	191		88.56 $	16915.19 $
Senior - Surveillant en résidence des travaux	Plus de 10 ans	0		132.84 $	0.00 $
Intermédiaire - Surveillant en résidence des travaux	5 à 10 ans	0		127.31 $	0.00 $
Autres					
Arpenteur géomètre Sénior	Plus de 10 ans	0		182.66 $	0.00 $
Technicien arpentage Intermédiaire	5 à 10 ans	0		126.52 $	0.00 $
Aide administrative au Coordonnateur	s/o	373		101.29 $	37779.90 $
Secrétariat pour les Professionnels	s/o	259		88.56 $	22937.35 $
Contrôleur de documents	s/o	466		42.17 $	19652.15 $
Section B – Rémunération à taux horaire - Architectes					
Catégorie d'employés	**Expérience**	**Heures prévisionnelles (A)**	**Facteur (B)**	**Taux horaire ($) applicable (B X D = E)**	**Total ($) (A x E)**
Architectes					
Chargés de discipline	s/o	239		154.98 $	37040.72 $
Sénior	Plus de 10 ans	390		143.91 $	56125.66 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	0		131.79 $	0.00 $
Junior	moins de 5 ans	0		105.01 $	0.00 $
Techniciens et dessinateurs (architecture)					
Sénior	Plus de 10 ans	296		127.31 $	37682.79 $
Intermédiaire	5 à 10 ans	48		121.77 $	5845.04 $
Junior	moins de 5 ans	21		88.56 $	1859.79 $

ANNEXE B

Les activités d'appui à la surveillance, présentées ci-dessous, peuvent faire partie du mandat d'appui à la surveillance des travaux du lot 8A. Les sections de texte barrées indiquent les tâches exclues du présent avenant et initialement prévues dans le contrat à l'article 6.6.3 "SRV-100 Surveillance en bureau".

- ~~Préparer un plan de surveillance et des directives de surveillance pour la partie en bureau et en résidence, incluant la surveillance de tous les travaux d'installation des équipements du DONNEUR D'ORDRE, notamment ceux du contrat des équipements de production d'oxygène;~~
- ~~Préparer un plan d'inspection et d'essais (PIE) faisant partie du plan de surveillance;~~
- Préparer tous les plans requis pendant la construction à la demande de l'entrepreneur ou du DONNEUR D'ORDRE, notamment les plans à grande échelle des détails requis aux fins d'exécution; ces détails étant non prévisibles lors de la préparation des plans (émis pour soumission ou construction);
- Préparer des avis de changement ~~et gérer les travaux supplémentaires. Ceci inclut leur négociation et leur recommandation au DONNEUR D'ORDRE~~, accompagnées de notes explicatives justifiant ces travaux ~~et des estimations de classe A des travaux~~;
- ~~Informer et conseiller le DONNEUR D'ORDRE lors de problèmes en chantier;~~
- Suivre et vérifier les dessins d'atelier, les fiches techniques, tous les guides d'entretien des équipements et les dessins normalisés des entrepreneurs et des fabricants et assurer leur relance afin qu'ils soient disponibles, complets et conformes aux exigences des devis. Les dessins d'atelier des entrepreneurs et/ou des sous-contractants sont commentés et approuvés par le Personnel Affecté à la conception ou à la surveillance. Une copie des dessins d'atelier doit être remise au DONNEUR D'ORDRE dès qu'ils sont approuvés;
- ~~Gérer la correspondance technique et commerciale des travaux de construction du Projet UPO. À moins d'avis contraire, toute correspondance entre l'ADJUDICATAIRE et les fournisseurs ou les entrepreneurs mandatés pour l'exécution des travaux doit être communiquée au DONNEUR D'ORDRE~~;
- Vérifier et d'analyser les demandes d'équivalence et de substitution de matériaux, de produits ou de méthodes et faire les recommandations au DONNEUR D'ORDRE;
- Répondre aux questions d'ingénierie et donner des avis aux entrepreneurs et fournisseurs sur l'interprétation des plans et des devis;
- ~~Suivre les échéanciers détaillés des travaux des entrepreneurs et~~

~~fournisseurs, incluant les livraisons de matériaux, d'appareils et d'équipements. Ces suivis se font en collaboration avec les entrepreneurs, des fournisseurs et de leurs sous-contractants~~;

- Rédiger des avis techniques requis;
- ~~Prendre des photos ou des vidéos numériques, notamment des systèmes enfouis ou inaccessibles, à chacune des phases importantes des travaux et de tout manquement ou de toute anomalie dans l'exécution des ouvrages, lors des visites en chantier. Celles-ci doivent être datées et transmises au DONNEUR D'ORDRE~~;
- Participer aux réunions de chantier ou autres, selon ce que commande l'évolution des travaux. ~~Ceci inclut la rédaction des comptes rendus de ces réunions et de celles tenues avec le DONNEUR D'ORDRE;~~
- ~~Vérifier les demandes de paiement de l'entrepreneur, les dénonciations et les quittances, les décomptes progressifs et finaux, et d'émettre les recommandations de paiement au DONNEUR D'ORDRE;~~
- ~~Préparer, après l'exécution des travaux, l'attestation de conformité aux plans et aux devis finaux « pour construction »;~~
- ~~Produire des plans relevés avec les informations et annotation des plans obtenues de l'entrepreneur ou du Personnel Affecté à la surveillance en résidence et produire les plans;~~
- ~~Préparer la correspondance relative aux demandes de renseignements exigées par la caution et les assurances, et transmettre les copies au DONNEUR D'ORDRE~~;
- ~~Analyser les réclamations et les litiges, et de faire des recommandations au DONNEUR D'ORDRE;~~
- Rédiger des protocoles d'essais de performance des équipements, incluant les équipements de production d'oxygène du DONNEUR D'ORDRE. Interpréter et approuver les résultats de ces essais, et déterminer s'ils satisfont aux garanties de capacité et de rendement exigées;
- ~~Garder à jour la liste des dessins d'atelier et leur statut d'avancement;~~
- ~~Participer aux comités d'analyse de risque pour évaluer l'impact des travaux sur l'exploitation de la Station;~~
- ~~Demander et compiler les garanties d'équipements qui doivent être transférées au DONNEUR D'ORDRE et produire un dossier de ces garanties;~~
- ~~Gérer l'ensemble des services nécessaires à l'exercice de la garantie des travaux des entrepreneurs;~~
- Fournir les procédures et mise en service et d'opération des ouvrages au moins soixante (60) Jours Calendrier avant la mise en service;
- ~~Préparer le matériel de formation donnée par l'ADJUDICATAIRE;~~
- ~~Former le personnel du DONNEUR D'ORDRE;~~
- ~~Préparer des fiches d'actifs sur le formulaire du DONNEUR D'ORDRE~~

AtkinsRéalis	Ville

~~en vue de l'importation dans le logiciel de GMAO Maximo™ par le DONNEUR D'ORDRE;~~

- ~~Fournir tout autre service connexe et pertinent requis pour l'achèvement complet des travaux dans les règles de l'art.~~

~~Recommander au DONNEUR D'ORDRE la réception provisoire et la réception définitive des travaux;~~

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255606004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division conception
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD 1255606004 - Direction DPM (2).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stefania GORE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-27

Anne GUIGNARD
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour dépenses PDI

GDD #	1255606004

Service	EAU

Direction	DPM

Engagement #	EAU5606004	Date	11/14/2025

Objet GDD

Autoriser une dépense additionnelle de 1 993 689,09 $, taxes incluses pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23-0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 9 893 392,63 $, taxes incluses

Informations comptables

Provenance

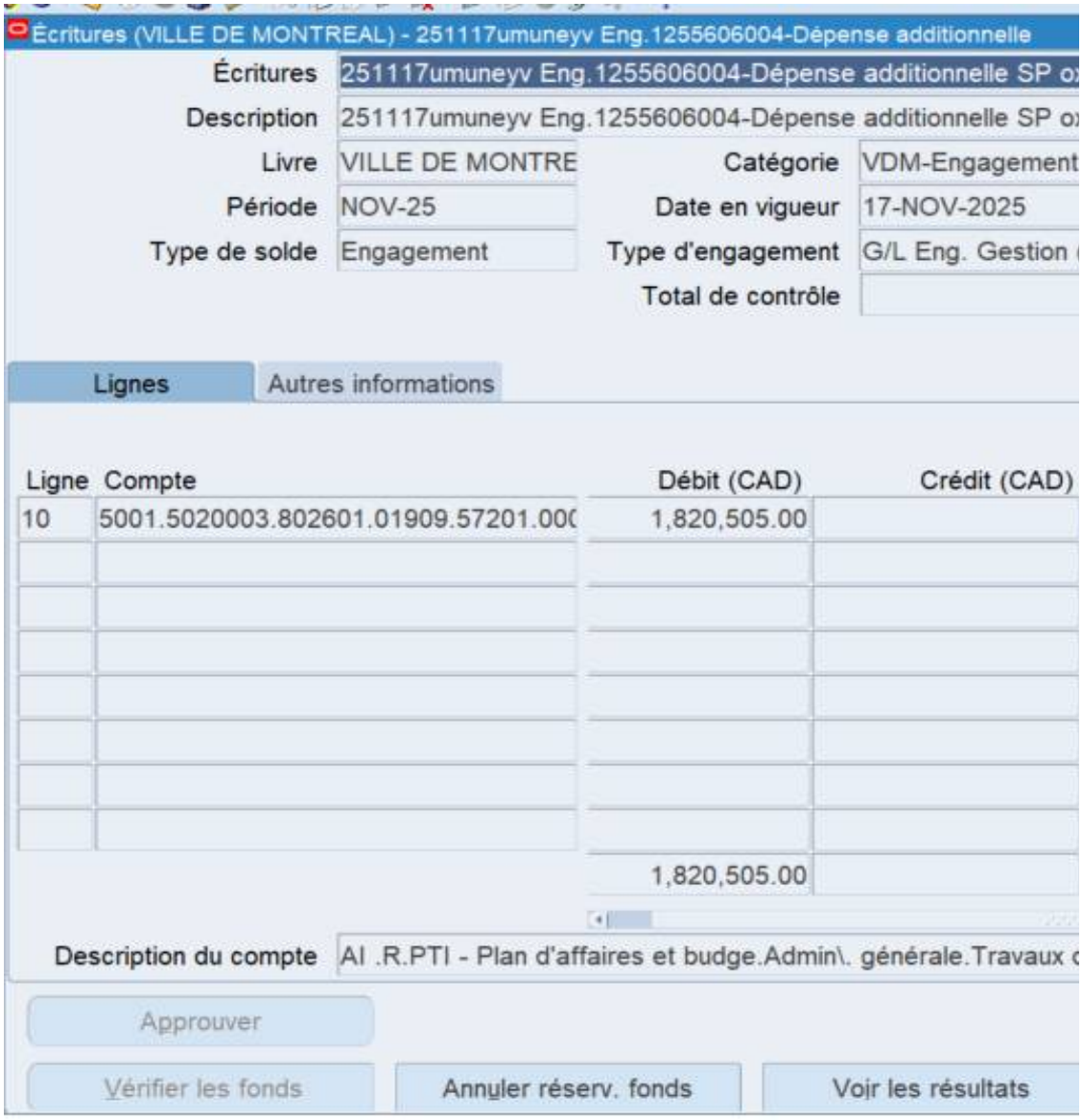
56530 - Désinfection de l'effluent												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
No Règlement RCG 15-046	5001	5020003	802601	01909	57201	000000	0000	115470	000000	98001	00000	1,993,689.09 $	1,820,503.88 $	**1,820,505 $**

Imputations

Conception et surveillance unité production oxygène UPO												Dépenses taxes incluses	Crédits nets	**Crédits nets arrondis au $ supérieur**
Services professionnels	5001	5020003	802732	04141	54301	000000	0000	188998	000000	11010	00000	1,898,751.51 $	1,733,813.21 $	**1,733,814 $**
Contingences	5001	5020003	802732	04141	54301	000000	0000	188998	070008	11010	00000	94,937.57 $	86,690.66 $	**86,691 $**
Total												**1,993,689.09 $**	**1,820,503.88 $**	**1,820,505 $**

EAU5606004

Eng.1255606004-Dépense additionnelle SP oxygène Atkins Réalis.inc




Conversion
Devise CAD
Date 17-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Renverser
Description
251117umuneyv Eng.1255606004-Dépense additionnelle SP oxy
EA
de cons.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255566005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois , par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 1 494 629,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21126 ;
2. de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-18 14:51

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255566005**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Dans ce cadre, le Service des TI a lancé un appel d'offres pour obtenir des services professionnels en ingénierie afin de soutenir les activités de déploiement, de rehaussement et de mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville. Ces services incluent, sans s'y limiter, la conception technique, la production de plans, la surveillance des chantiers, la validation des travaux réalisés ainsi que la mise à jour de la documentation technique. Ces prestations sont essentielles pour assurer la conformité des installations, la qualité des livrables, et la pérennité des actifs sur le terrain. Le réseau de fibre optique de la Ville constitue une composante stratégique, soutenant l'ensemble des télécommunications municipales.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, l'appel d'offres public 25-21126, en date du 30 juillet 2025. Cet appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 40 jours a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Compte tenu du report de la date d'ouverture des soumissions, la durée réelle de la période d'appel d'offres était de 54 jours, soit jusqu'au 23 septembre 2025.

Au total, cinq addenda ont été publiés aux dates suivantes :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2025 - 08 - 20	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
2	2025 - 08 - 21	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
3	2025 - 08 - 29	Report de la date d'ouverture, et précisions suite à des questions techniques et administratives	Non
4	2025-09-08	Précisions suite à des questions techniques	Non
5	2025-09-16	Précisions suite à des questions techniques et administratives	Non

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 23 septembre 2025. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant leur ouverture, soit jusqu'au 22 mars 2026.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 494 629,01 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Cette entente permettra entre autres au Service des TI de réaliser, en tout ou en partie, les différents projets prévus au PDI 2026-2027. Les mandats consisteront essentiellement en des activités d'ingénierie dans le domaine des réseaux de fibre optique incluant :

- la conception préliminaire et détaillée des réseaux de fibre optique,
- la préparation de plans techniques et de devis,
- la rédaction de documents d'appels d'offres,
- la surveillance de chantier et la validation technique des travaux réalisés,
- la mise à jour de la documentation technique dans les bases de données de la Ville.

Ces services seront utilisés dans le cadre d'initiatives visant le déploiement du réseau de fibre optique pour le raccordement des bâtiments municipaux, ainsi que diverses infrastructures de la Ville (centre de données, feux de circulation et autres

équipements stratégiques). Leur apport est essentiel pour assurer la fiabilité, la performance et la sécurité des communications de la Ville.

JUSTIFICATION

Sur un total de 16 preneurs du cahier des charges, 7 preneurs (43%) ont déposé des offres alors que 9 (56%) n'ont pas soumissionné. De ces 9 firmes, deux d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement.

Les raisons de désistements invoquées sont :

- une firme a indiqué être engagée dans d'autres projets en cours ;
- une firme a indiqué ne pas avoir eu suffisamment de temps pour étudier le projet et préparer une soumission dans le délai imparti.

Sur un total de 7 soumissionnaires, tous les soumissionnaires sont déclarés conformes d'un point de vue administratif. De ce nombre, 1 soumissionnaire a été déclaré non conforme qualitativement n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations, préalablement approuvée par le Service de l'approvisionnement en date du 29 septembre 2021 (DA214990001).

Le résultat de cette évaluation est le suivant :

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
CIMA+ S.E.N.C	86,5	0,59	1 494 629,01 $	0 $	1 494 629,01 $
ARTELIA CANADA	87,5	0,57	1 542 944,33	0 $	1 542 944,33 $
YRH INC	77,1	0,52	1 507 328 $	0 $	1 507 328,00 $
INFRASTRUCTEL	78,8	0,43	1 836 443,94 $	0 $	1 836 443,94 $
ALTKINS REALIS	79,4	0,43	1 888 004,48	0 $	1 888 004,48 $
STANTEC EXPERTS-CONSEILS	78,9	0,41	1 967 153,27 $	0 $	1 967 153,27 $
Dernière estimation réalisée			1 638 937,89 $	0 $	1 638 937,89 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					*(144,308,88 $)*
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					*(8,81 %)*
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et					*48 315,32 $*

l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	*3,23 %*

Après l'analyse des offres reçues par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre de services de la firme CIMA+ S.E.N.C puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme CIMA+ S.E.N.C. a obtenu son accréditation le 20 janvier 2023 et cette dernière demeure valide.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire CIMA+ S.E.N.C. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Après vérification, la firme CIMA+ S.E.N.C. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PDI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les services professionnels spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services professionnels seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient occasionner des dépenses d'agglomération.

C'est pourquoi cette dépense sera répartie selon le règlement RCG 06-054 où il est stipulé que le Service des technologies de l'information est une unité de soutien dont les dépenses sont considérées comme étant des dépenses mixtes d'activité d'administration générale, ces dernières sont calculées en fonction d'un taux à appliquer aux dépenses d'agglomération (Chapitre III, article 6).

Le présent contrat pourrait bénéficier d'une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale totale de 747 314,505 $, taxes incluses. Si la Ville exerce l'option de prolongation, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu au contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en œuvre de l'entente-cadre pour les services professionnels aura des retombées positives majeures pour le Service des TI :

- Renforcement de l'expertise technique
- Maintien de la cadence de réalisation de projets d'infrastructure

- Soutien à des activités opérationnelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Samia MAATOUK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sanaa BOUTAHAR
Conseiller(-Ere) analyse - controle de gestion

Tél : 263 993-7071
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-31

Demis NUNES
chef(fe) de division - reseaux de telecommunications

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-03

l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255566005
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction infrastructures technologiques, Division infrastructures technologiques
Projet : Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? ***12.*** Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Dans le cadre de sa transformation numérique, la Ville de Montréal souhaite moderniser ses infrastructures de télécommunications afin de favoriser l'adoption de technologies émergentes et d'optimiser la gestion de ses données. Le contrat-cadre permettra la réalisation de mandats visant la conception, le déploiement, le rehaussement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique. En mobilisant des ressources internes et des expertises spécialisées en ingénierie, la Ville s'assure de disposer d'infrastructures technologiques robustes, évolutives et adaptées aux besoins futurs, contribuant ainsi à une prise de décision plus éclairée et à une amélioration continue des services.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 20 janvier 2023

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR DENIS THIVIERGE
3400, BOUL DU SOUVENIR
BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2023-DAMP-1092
N° de client : 3000148732
N° d'entreprise du Québec : **3340563140**

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 janvier 2026**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis X. Lavoie
Directeur de l'intégrité des entreprises

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1255566005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division connectivité dorsale
Objet :	Conclure une entente-cadre avec CIMA+ S.E.N.C., pour les services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois, incluant 1 option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 494 629,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21126 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21126_Liste des commandes _ SEAO.pdf
25-21126_Résultat comité de sélection.pdf
PV 25-21126.pdf
25-21126_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia MAATOUK
Agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514 872-1041

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-05

Hicham ZERIOUH
chef(fe) de section - approvisionnement strategique en biens
Tél : 514-872-2988
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
TÉLÉCON DESIGN INC. 2425 Blvd Pitfield Montréal QC CAN H4S1W8 https://www.telecon.com	Publique	Melissa Fontaine Téléphone: 5145188036 Courriel: melissa.fontaine@telecon.ca	**Transaction: (20301401)** 2025-08-21 10:08	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis Téléchargement 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
INFRASTRUCTEL INC. 2405, boul. Fernand-Lafontaine suite 200 Longueuil QC CAN J4N1N7 http://www.infrastructel.com	Non diffusé	Genevieve Cote Téléphone: 4506794141 Courriel: ventes@infrastructel.com	**Transaction: (20286610)** 2025-07-31 15:28	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel

				Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CIMA+ S.E.N.C. 3400, boulevard du Souvenir bureau 600 Laval QC CAN H7V3Z2 http://www.cima.ca	Non diffusé	Sean Patrick Caron-Bonin Téléphone: 514 337-2462 Courriel: seanpatrick.caron-bonin@cima.ca	**Transaction: (20289639)** 2025-08-06 13:43	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Sigma Télécoms inc. 8 Place du Commerce Bureau 230 Brossard QC CAN J4W3H2 sigmatelecoms.com	Non diffusé	Tony Senay Téléphone: 4509990715 Courriel: sigmatelecoms@sigmatelecoms.com	**Transaction: (20286936)** 2025-08-01 11:15	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel

				20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Artelia Canada inc. 7101, avenue du Parc Bureau 100 Montréal QC CAN H3N1X9 https://www.arteliagroup.com	Non diffusé	Sabrina Charlebois Téléphone: 450-686-6008 Courriel: offresdeservice-can@arteliagroup.com	**Transaction: (20294156)** 2025-08-12 11:23	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTHILLETTE PARIZEAU INC. 8580 avenue de l'Esplanade Bureau 200 Montréal QC CAN H2P2R8 http://www.bpa.ca	Non diffusé	Sandrine Haag Téléphone: 514383-3747 Courriel: shaag@bpa.ca	**Transaction: (20286474)** 2025-07-31 10:02	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis

				2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BEAMEO 460-85, rue Saint-Paul Ouest Montréal QC CAN H2Y3V4	Non diffusé	Amélie Younsi Téléphone: 5143032228 Courriel: ayounsi@groupebeameo.com	**Transaction: (20293392)** 2025-08-11 16:40	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LES SERVICES EXP INC. - Compte principal 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal QC CAN H3A3C8	Non diffusé	Isabelle Milette Téléphone: 8198036651 Courriel: isabelle.milette@exp.com	**Transaction: (20286649)** 2025-07-31 17:32	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel

				20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
TÉLÉCON DESIGN INC. 2425 Blvd Pitfield Montréal QC CAN H4S1W8 https://www.telecon.com	Publique	Melissa Fontaine Téléphone: 5145188036 Courriel: melissa.fontaine@telecon.ca	**Transaction: (20301390)** 2025-08-21 09:59	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis Téléchargement 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
AtkinsRéalis Canada Inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal QC CAN H2Z1Z3 https://www.atkinsrealis.com/	Non diffusé	Pascale Sinclair Téléphone: 4186219700 Courriel: infrastructure2@atkinsrealis.com	**Transaction: (20288939)** 2025-08-05 14:45	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis

				2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada(nouveau historique) 1, Carrefour Alexander-Graham-Bell Aile A5 Montréal QC CAN H3E3B3 www.bce.ca	Non diffusé	Philippe Robitaille Téléphone: 4186914039 Courriel: philippe.robitaille@bell.ca	**Transaction: (20287012)** 2025-08-01 16:08	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
YRH INC. 424 rue Guy suite 102 Montréal QC CAN H3J1S6 https://www.yrh.com	Non diffusé	Frédérique Hamel Téléphone: 5149343024 Courriel: mfhamel@yrh.com	**Transaction: (20294387)** 2025-08-12 16:39	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel

			20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
CONSULTANTS AECOM INC. 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal QC CAN H2X3P4 http://www.aecom.com	Non diffusé	Morgane Celle Téléphone: 5145869828 Courriel: morgane.celle@aecom.com	**Transaction: (20286652)** 2025-07-31 19:27	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec QC CAN G2K0M5 https://www.wsp.com/fr-ca	Non diffusé	Linda Pichette Téléphone: 5818145984 Courriel: linda.pichette@wsp.com	**Transaction: (20286506)** 2025-07-31 11:05	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis

				2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
LANZATE s.e.n.c. 560-7450 boul. des Galeries-d'Anjou Montréal QC CAN H1M3M3 www.lanzate.ca	Non diffusé	Julie Michaud Téléphone: 5145060707 Courriel: julie.michaud@lanzate.ca	**Transaction: (20286070)** 2025-07-30 15:09	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel 20071310 - 25-21126_Addenda 02 Devis 2025-08-21 à 16:15 - Courriel 20072421 - 25-21126_Addenda 03 Devis 2025-08-29 à 11:10 - Courriel 20073534 - 25-21126_Addenda 4 Questions/Réponses Devis 2025-09-08 à 14:15 - Courriel 20074491 - 25-21126_Addenda 5 Plan 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Devis 2025-09-16 à 10:40 - Courriel Bordereau numérique 2025-09-16 à 10:40 - Courriel 20074893 - 25-21126_Addenda 6 Devis 2025-09-18 à 12:10 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE 200-555 Boulevard René-Lévesque Ouest Montréal QC CAN H2Z1B1 https://www.stantec.com	Publique	Sabrine Zouhal Téléphone: 5146698879 Courriel: sabrine.zouhal@stantec.com	**Transaction: (20286075)** 2025-07-30 15:16	20071100 - 25-21126_Addenda 01 Devis 2025-08-20 à 16:05 - Courriel

20071310 - 25-21126_Addenda 02
Devis
2025-08-21 à 16:15 - Courriel

20072421 - 25-21126_Addenda 03
Devis
2025-08-29 à 11:10 - Courriel

20073534 - 25-21126_Addenda 4
Questions/Réponses
Devis
2025-09-08 à 14:15 - Courriel

20074491 - 25-21126_Addenda 5
Plan
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Devis
2025-09-16 à 10:40 - Courriel
Bordereau numérique
2025-09-16 à 10:40 - Courriel

20074893 - 25-21126_Addenda 6
Devis
2025-09-18 à 12:10 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

25-21126 - Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 10%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 25%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Artelia Canada	4,13	13,25	8,25	23,00	21,38	17,50	87,5	1 542 944,33 $	0,57	2
Atkins Realis	4,13	12,63	8,25	19,00	18,38	17,00	79,4	1 888 004,48 $	0,43	5
Cima +	4,75	13,38	9,25	20,88	21,00	17,25	86,5	1 494 629,01 $	0,59	1
Infrastructel	4,13	11,38	8,00	19,25	19,25	16,75	78,8	1 836 443,94 $	0,43	4
Stantec Experts-Conseils	3,75	11,50	7,75	18,75	20,38	16,75	78,9	1 967 153,27 $	0,41	6
WSP Canada	4,00	10,25	6,75	15,00	15,00	12,00	63,0			Non conforme
YRH inc,	2,50	10,63	7,75	19,13	19,88	17,25	77,1	1 507 328,00 $	0,52	3
Agent d'approvisionnement	**Samia Maatouk**									

Comité	
Date	jeudi 16-10-2025
Heure	13 h 00
Lieu	Virtuel

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	1

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0443

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 23 septembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21126

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

ARTELIA CANADA INC.

ATKINSRÉALIS CANADA INC.

CIMA+ S.E.N.C.

INFRASTRUCTEL INC.

STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE

WSP CANADA INC.

YRH INC.

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 30 juillet et 4 septembre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 30 juillet et 29 août 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21126

No du GDD : 1255566005

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour la conception, la surveillance, le déploiement et la mise à niveau des réseaux propriétaires de fibre optique de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 30 - 7 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 9 - 9 - 2025

Ouverture faite le : 23 - 9 - 2025

Date du comité de sélection : 16 - 10 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 18 - 9 - 2025

Délai total accordé aux soumissionnaires : 54 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 16

Nbre de soumissions reçues : 7

% de réponses : 43,75

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 14,28571429

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
WSP Canada	N'a pas obtenu la note de passage de 70% au comité de sélection

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 3 - 2026

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 22 - 3 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima +	1 494 629,01 $	√	
Artelia Canada	1 542 944,33 $		
YRH inc	1 507 328, 00 $		
Infrastructel	1 836 443,94 $		
Atkins Realis	1 888 004,48 $		
Stantec Experts-Conseils	1 967 153,27 $		

Information additionnelle

Les raisons de non participation reçues via les formulaires de non-participation sont :
1) Carnet de commandes déjà complet;
1) Manque de temps pour étudier les documents et préparer une soumission

Préparé par : Samia Maatouk

Le 2025 - 11 - 5

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1257231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans, par laquelle Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, pour une somme maximale de 10 162 513,78 $ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 322706;

2. d'autoriser une dépense de 916 350,75 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Loiselle inc.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-12 16:46

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257231065**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, d'inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites, sur le territoire de l'Île de Montréal, d'une durée de 3 ans - Montant estimé de l'entente : 11 078 864,53 $, taxes incluses - Appel d'offres public 322706 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la conception des travaux souhaite poursuivre la réalisation des fouilles exploratoires et des inspections des infrastructures souterraines (regards d'égout, chambre de vannes, massifs électriques, type de raccord d'aqueduc, etc.) pour augmenter la précision dans la conception et la définition des ouvrages projetés lors de l'élaboration des plans et devis techniques.
L'objectif de ces travaux est d'optimiser la conception et de minimiser les imprévus et les risques économiques qui sont associés aux inconnus en lien avec la localisation et les dimensions des infrastructures souterraines durant la réalisation des travaux. Des éléments seront ainsi précisés tels que les dimensions et les élévations des massifs électriques, la présence imprévue de conduites de gaz ou autres éléments et infrastructures existantes, car parfois certaines imprécisions sur ces éléments occasionnent des directives de changement, des retards aux chantiers et des coûts directs et indirects.

De plus, l'objectif de réaliser des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites est requis afin de mieux préparer la réalisation des travaux de réhabilitation. Ces mises aux normes consistent généralement à la réalisation de déviations verticales des conduites d'eau existantes qui traversent actuellement les conduites d'égout et les regards d'égout existants. Ces travaux préparatoires permettront d'accélérer les travaux de réhabilitation des conduites d'égout et d'éviter certains travaux supplémentaires très coûteux.

Enfin, des fouilles pourront être réalisées sur les branchements d'eau afin de préciser si ceux-ci sont conformes ou non (en plomb ou en matériaux non conformes) en vue, si requis, de prévoir leur remplacement conformément au règlement 20-030.

Ces travaux sont prévus être réalisés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Dans ce contexte, un appel d'offres public a été lancé afin d'octroyer une entente-cadre à un entrepreneur en excavation afin de réaliser les travaux.

La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines a préparé les documents requis au lancement de l'appel d'offres afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres du Service des infrastructures du réseau routier a été publié durant 35 jours, soit du 4 août 2025 au 9 septembre 2025 sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et dans le quotidien Le Devoir. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 8 décembre 2025; elle a été prolongée jusqu'au 25 décembre 2025.

Un (1) addenda a été émis :

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
2025-08-13	Précisions sur le paiement des frais généraux et sur les prix globaux de 3 items du bordereau	1 000 000

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0402 - 16 septembre 2022 - Conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, d'une durée de 3 ans, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'Île de Montréal. Dépense totale de 5 485 500,02 $ (contrat: 4 770 000,02 $ + incidences: 715 500,00 $) taxes incluses. Appel d'offres public 322704 - 4 soumissionnaires;
CG19 0115 - 28 mars 2019 - Conclure une entente-cadre avec Construction Camara / 6724114 Canada inc. pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que de travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de trois 3 années - Appel d'offres public 322703 - 5 soumissionnaires;

CG15 0602 - 29 octobre 2015 - Conclure une entente-cadre avec Excavation Loiselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans - Appel d'offres public 322702 - 6 soumissions.

DESCRIPTION

La Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines désire conclure une (1) entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal.

Cette entente-cadre est pour une période pouvant atteindre trois (3) ans et pour un

montant total maximal de 11 078 864,53 $ taxes incluses, à compter de l'octroi du contrat ou pour l'enveloppe budgétaire maximale, selon la première des deux (2) éventualités.

Les activités payables à taux horaires (responsable de chantier, ouvriers, responsable de l'arpentage, machinerie et équipement), ainsi que les activités payables à l'unité (matériel de remblai, reconstruction des chaussées) comprennent notamment les services et travaux suivants :

1. Services de chantier : Un suivi au chantier lors de l'élaboration des fouilles et d'inspections (de jour ou de nuit) ainsi que la mise aux normes des conduites d'aqueduc qui comprend la main-d'œuvre, la machinerie, le suivi des travaux pour faciliter la prise des mesures, la coordination des travaux, la signalisation, le prêt des équipements de sécurité au personnel de la Ville pour accès aux infrastructures souterraines. Les coûts et le prêt de ces équipements au personnel de la Ville doivent être inclus et répartis dans les prix unitaires du bordereau de soumission;
2. Services d'arpentage : Une équipe d'arpentage et des équipements pour prendre les mesures et les relevés des structures identifiés aux plans et aux projets spécifiques (élévation des massifs des réseaux techniques urbains (RTU), radiers et localisation des conduites d'égout, d'aqueduc, de gaz, etc.);
3. Résultats des relevés et inspections : L'Entrepreneur devra produire un rapport d'inspection par projet illustrant le résultat des fouilles exploratoires et des inspections, des massifs, des regards, des raccords d'aqueduc, des chambres de vannes et des branchements d'eau. L'Entrepreneur devra fournir les fiches d'inspections complétées avec photos et les résultats géoréférencés du relevé d'arpentage en format papier et électronique (.DGN ou .DWG). L'Entrepreneur doit utiliser le système de référence planimétrique S.Co.P.Q (NAD 83) et le système de référence altimétrique "Altitudes orthométriques (CGVS28)".

Il est à noter que l'entente-cadre prévoit aussi 3 articles spécifiques inclus au bordereau d'un montant total de 1 154 767,50 $, taxes incluses, pour des matériaux, équipements, outils et services spécialisés. Ces articles ont été fixés par la Ville pour couvrir ces services particuliers. Ils sont prévus dans l'éventualité où les services d'un sous-traitant ou des services spécialisés seraient requis pour une étape spéciale des travaux selon les instructions de l'ingénieur chargé de projets de la Ville lors de la phase de réalisation. Tous les matériaux et équipements requis pour compléter les travaux selon les règles de l'art, lesquels ne sont pas inclus ailleurs au bordereau de soumission, seront payés aux réels (original de la facture à l'appui) et selon les modalités du cahier des clauses administratives générales - article 5.1.11.4 "Établissement de la valeur d'un changement ".

Le bordereau de soumission a été préparé en fonction des hypothèses de conception, du retour d'expérience du contrat 322704 - CG22 0402 (Entente-cadre avec Insituform Technologies Limited), du nombre de projets en cours et de la probabilité des projets à venir pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission pour chacun des équipements et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont seulement utilisées à des fins de scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Des pénalités seront appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux par rue comme stipulé à l'article 3.1.1 du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges qui prévoit quatre (4) différentes pénalités selon le type de rue.

Étant donné que c'est un contrat à multi-sites avec un délai contractuel global, le montant de la pénalité est établi selon la caractéristique de l’axe, dans ce contrat, c'est le type 4, tel que spécifié dans le tableau inséré à l'article 3 du cahier des charges. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n’est

jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission.
Dans le présent, dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de 7,63 %, défavorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES (1)	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)
LOISELLE INC.	10 162 513,78 $
CONSTRUCTION DERIC INC.	11 306 773,72 $
Dernière estimation réalisée ($)	9 441 676,75 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	720 837,03 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	7,63 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 144 259,94 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	11,26 %

(1) Les prix de soumission, l'AMP et le cautionnement de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents de conformité fournis avec la soumission de l'adjudicataire ont été vérifiés.

Sur six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 33 % et 66 %.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

En considérant ces informations et dans ce contexte, la DGPÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Loiselle inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges et à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP). L'adjudicataire recommandé Loiselle inc. a joint à sa soumission son attestation de l'Autorité

des Marchés Publics (AMP) (une copie est en pièce jointe).

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé :

- a déposé une attestation de Revenu Québec valide avec sa soumission;
- n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
- est conforme en vertu de la charte de la langue française;
- est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à cette entente-cadre est de 11 078 864,53 $, taxes incluses, sans imputation budgétaire et comprenant:
- un contrat avec Loiselle inc. pour un montant de 10 162 513,78 $, taxes incluses;
- plus des incidences de 916 350,75 $, taxes incluses qui comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés, incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols.

Aucun montant n'est prévu en contingence dans cette entente-cadre.

Les différents mandats de l'entente-cadre seront effectués sur demande de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines qui assurera la gestion des services. Le principal requérant et utilisateur de cette entente-cadre est le Service de l'Eau. Cette entente et les dépenses incidentes reliées pourraient donc engager des dépenses d'agglomération selon la nature des projets. Cette entente-cadre ne nécessite pas d'engagement de fonds au préalable.

Chacun des mandats confiés devra faire l'objet d'une autorisation de dépense à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de l'entente-cadre.

La dépense totale de 11 078 864,53 $, taxes incluses, comprend les montants de l'entente-cadre et des incidences, pour trois (3) ans et représente un coût net de 10 116 480,01 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La répartition des coûts de l'entente-cadre et des incidences est présentée en pièces jointes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat soit reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 décembre 2025, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait

procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document "Principes de gestion de la mobilité".

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Janvier 2026
Fin des travaux : Décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christophe PART, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Guillaume COURSOL TELLIER, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Christophe PART, 31 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude LAVOIE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-3945
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-25

Catherine TCHERNEVA
chef(fe) de division - conception et realisation des travaux (tp)

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Étienne BLAIS
Directeur
Tél : 514-236-6163
Approuvé le : 2025-11-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2025-11-12

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257231065*

Unité administrative responsable : *Service des Infrastructures du réseau routier (SIRR)- Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines ,*

Projet : 322706 - Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;

Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;

Priorité 20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

1. *Garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante à l'ensemble de la population montréalaise en minimisant les risques de rupture de services par la mise en place d'un plan de gestion des actifs.*

2. *Lutter contre le vieillissement du réseau et maintenir la capacité fonctionnelle des actifs des réseaux secondaires de distribution d'eau pour assurer la qualité des infrastructures sur son territoire.*

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 11 novembre 2025 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.
Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
-
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à communiquer avec notre centre d'information à la clientèle.

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 29 octobre 2020

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2020-DAMP-1751
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

EXCAVATION LOISELLE
EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. LOISELLE INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **28 octobre 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics

Chantal Hamel

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 10 juin 2025

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700004312
N° de demande :	2500171322
N° de confirmation de paiement :	009574

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

L'AMP confirme que l'entreprise a déposé sa demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande.

Cette entreprise figure présentement au Registre des entreprises autorisées (le REA). Par conséquent, l'entreprise peut soumissionner sur de nouveaux contrats ou sous-contrats publics. Elle peut également conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics même si la lettre d'autorisation initiale est expirée. Le dossier de renouvellement de l'entreprise est présentement en analyse à l'AMP.

Rappelons, qu'il est de la responsabilité de l'organisme public de consulter le REA avant la conclusion du contrat afin de vérifier que l'entreprise y apparaît toujours. Il est possible de consulter l'information relative à l'entreprise en ligne à l'adresse suivante : https://amp.quebec/rea/.

Une décision sera émise à la fin du processus d'analyse par l'AMP et sera communiquée directement à l'entreprise.

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
801, rue Brennan 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

PAR COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Le 21 octobre 2025

Monsieur Olivier Gaignard
Directeur Estimation
Loiselle inc.
280, boul. Pie XII, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6P7
Courriel : **soumissions@loiselle.ca**

Objet : Demande de prolongation du maintien intégral de l'offre
Appel d'offres # 322706

322706 - Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal

Monsieur Gaignard,

La présente vise à vous informer que la Ville de Montréal désire poursuivre l'appel d'offres mentionné en objet pour lequel votre entreprise a déposé une soumission. Par conséquent, nous désirons recevoir une confirmation écrite de votre part stipulant que votre entreprise accepte de maintenir intégralement l'offre qu'elle a soumise audit appel d'offres et ce, aux mêmes termes et conditions énoncées aux documents d'appel d'offres. De plus, puisque le délai de 90 jours de validité des soumissions initialement prévu à l'appel d'offres est insuffisant, lequel vient à échéance le **8 décembre 2025**, nous vous demandons de maintenir intégralement votre offre pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au **25 décembre 2025**.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de votre part.

Veuillez s.v.p. nous retourner votre réponse par courriel au plus tard le **27 octobre 2025 à 16H**, accompagnée de l'avenant de votre cautionnement de soumission et lettre d'engagement (Annexe B) qui pourront suivre au plus tard le **31 octobre 2025**.

J'accepte le délai de prolongation : _____

Olivier Gaignard ing.,
directeur estimation

Signature _____ Date : 21 octobre 2025

Je refuse le délai de prolongation : _____

Signature _____ Date

L'équipe de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU)
Courriel : **appelsdoffres.infos.dtp@montreal.ca**

Montréal

SOUMISSION 322706 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	**Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'Ile de Montréal**
Île de Montréal	Les travaux seront exécutés en général dans les rues et intersections où les débits de circulation sont élevés, partout sur le territoire de l'Île de Montréal. L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition 2025, ci-après appelé DTNI-8A disponible dans la section V « Documents normalisés » du cahier des charges. Il doit également tenir compte que ses travaux doivent se dérouler selon un horaire qui tient compte des impératifs visant à maintenir la mobilité de l'ensemble des usagers. En plus des exigences de l'article 7.1 « Autorisation de débuter les travaux » du DTNI-8A, l'Entrepreneur doit impérativement s'assurer d'avoir reçu le concept de maintien de la mobilité élaboré par ce dernier avant toute transmission de la planche de signalisation au Directeur. Les travaux, sans être limitatifs, consistent à fournir et à mettre en place la signalisation temporaire, tant verticale qu'horizontale, nécessaire au maintien de la mobilité, au maintien de l'accessibilité universelle et à la protection des travailleurs et des usagers de la route.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Sécurisation de l'aire de travail des voies de circulation ouvertes à l'aide de repères visuels de type T-RV-10 sauf si une analyse démontre que le T-RV-7, sont plus approprié; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route. - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. - L'Entrepreneur doit se munir d'un éclairage adéquat, lorsque requis pour les travaux de fouilles exploratoires, d'inspection, ainsi que les travaux civils préparatoires de mise aux normes, réalisés de nuit à compter d'une demi-heure avant le coucher du soleil, et ce, jusqu'à l'aurore. -

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

Services des infrastructures du réseau routier (SIRR) Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines

Titre: Entente-cadre pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections d'infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites en prévision du chemisage structural des conduites, sur le territoire de la Ville de Montréal

Entrepreneur: Loiselle inc.

Soumission: 322 706 GDD: 125 - 7231 - 065 Responsable: Claude Lavoie Date:

Projet #01: 18 100 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

#01-01 Sous-projet: 25 - 18 100 - 188 n° Simon: 205 586

ENTENTE-CADRE - FOUILLES EXPLORATOIRE, INSPECTIONS INFRA SOUTERRAINE ET TRAVAUX PRÉP.

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Travaux contingents	0 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Sous-total complet du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $

#01-02 Sous-projet: 25 - 18 100 - 220 n° Simon: 206 430

Incidences

		taxation	Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
	Dépenses incidentes				
Pro	Services professionnels	Normal	442 000,00 $	508 189,50 $	464 044,75 $
Tech	Services techniques	Normal	355 000,00 $	408 161,25 $	372 705,63 $
	Sous-total des incidence du sous-projet		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $
	Sous-total complet du sous-projet		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $

SOMMAIRE du projet Investi

Projet #01 18 100 Client payeur : Service de l'eau - DRE Corpo

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Travaux contingents	0,00 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Dépenses incidentes		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $
Sous-total complet du projet investi		**9 635 890,00 $**	**11 078 864,53 $**	**10 116 480,01 $**

Récapitulatif des tous les payeurs

		Montants avant taxe	Montants avec taxes	Montants net de taxes
Montant de la soumission applicable au projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Travaux contingents	0,00 %	0,00 $	0,00 $	0,00 $
Sous-total travaux + contingences du sous-projet		8 838 890,00 $	10 162 513,78 $	9 279 729,64 $
Dépenses incidentes		797 000,00 $	916 350,75 $	836 750,38 $
Total des montants maximum autorisés		**9 635 890,00 $**	**11 078 864,53 $**	**10 116 480,01 $**

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 322706

Date de publication : 2025-08-04
Date d'ouverture : 2025-09-09

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	HUDSON SIX CIVIL INC.
2	CONSTRUCTION DERIC INC.
3	DUROKING CONSTRUCTION
4	NOVINFRA INC.
5	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
6	LOISELLE INC.
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	

Dossier # : 1254338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres avec les firmes Bouty inc. et Ergo Centric inc., pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2) - Montant estimé des ententes : 3 837 801,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre (lot 2) d'une durée de 36 mois, par laquelle Ergo Centric inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 298 199,16 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;

2. d'autoriser une dépense de 59 639,83 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

De recommander au conseil d'agglomération :

1. de conclure une entente-cadre (lot 1) d'une durée de 36 mois, par laquelle Bouty inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier d'assises, pour une somme maximale de 2 899 968,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21124;

2. d'autoriser une dépense de 579 993,68 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de son adjudicataire Bouty inc., pour le lot 1;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-17 11:02

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254338002**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres avec les firmes Bouty inc. et Ergo Centric inc., pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2) - Montant estimé des ententes : 3 837 801,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (5 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion de deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints. L'entente-cadre pour le lot 1 sera mise à la disposition de toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal. L'entente-cadre du lot 2 sera à la disposition exclusive des centres d'appel du Service de sécurité incendie de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal.

En octobre 2020, les contrats pour la fourniture de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoint ont été octroyés, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17025, au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage suite à une évaluation par un comité de sélection, soit la firme Bouty inc., pour un montant total estimé de 4 911 318,66 $, taxes incluses. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de soixante mois se terminant le 4 novembre 2025, sans option de prolongation. En juillet 2025, à la suite d'une réévaluation des besoins, d'une analyse du marché et d'une révision stratégique, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres visant à répondre aux besoins identifiés pour ce type de produits.

L'appel d'offres public 25-21124 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans Le Devoir. La publication s'est déroulée sur une période de quarante-trois jours calendaires, soit du 14 juillet au 26 août 2025. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingts jours calendaires, c'est-à-dire jusqu'au 15 février 2026.

Durant la période de sollicitation, nous avons émis six addendas visant à reporter la date de dépôt des soumissions, à modifier le devis et à répondre aux questions des soumissionnaires.

	Date		Impact sur le

Addenda	d'émission	Description	prix
1	2025-07-29	Modifications du devis et questions/réponses	Non
2	2025-08-01	Modifications du devis et questions/réponses	Non
3	2025-08-06	Report de date	Non
4	2025-08-14	Modifications du devis et questions/réponses	Non
5	2025-08-19	Questions/réponses	Non
6	2025-08-20	Questions/réponses	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0509 - 22 octobre 2020 - Conclure deux ententes-cadres avec la firme Bouty inc., pour une période de soixante mois, pour la fourniture, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints - Appel d'offres public 20-17025 (5 soum.) (Montant estimé : 4 911 318,66 $.)
DA204338002 - 12 mars 2020 - Approuver les critères de sélection et leur pondération en vue du lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoint, pour les unités d'affaires de la Ville.

CG14 0591 - 18 décembre 2014 - Conclure avec la firme Bouty inc., une entente-cadre pour une période de cinq (5) ans, pour la fourniture, sur demande, de chaises et fauteuils ergonomiques et d'appoints - Appel d'offres public 14-12653 (5 soum.) (Montant estimé : 2 108 857,65 $.)

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, dont une, à usage exclusif pour combler les besoins des centres d'appels du SIM et du SPVM (centrale 911). Ces produits sont utilisés par les différentes unités d'affaires dans l'aménagement des bureaux de travail, des salles de réunion, des aires d'attente ainsi que dans l'aménagement de différentes aires intérieures.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec un comité-expert formé de représentants de la Direction Santé, Sécurité et Mieux être du Service des ressources humaines et des communications, du Service de sécurité incendie de Montréal, du Service de police de la Ville de Montréal et de l'équipe approvisionnement responsable du Service de l'approvisionnement.

Les quantités inscrites au bordereau de prix sont fournies à titre indicatif seulement. Elles reposent sur l'historique de consommation des soixante derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six mois et n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit.

Les prix sont ajustés annuellement, à la date anniversaire des ententes-cadres, en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC).

JUSTIFICATION

La conclusion de deux ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité de l'approvisionnement.

Deux soumissionnaires ont été déclarés non conformes pour le lot 2. Les produits proposés ne répondent pas aux exigences ergonomiques pour ce lot visant à combler les besoins des centres d'appels du SIM et du SPVM (911).

Des huit preneurs du cahier de charge, cinq ont soumissionné, ce qui représente un

pourcentage de 62,50 %. Parmi les 37,5 % de preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumis de proposition, une firme a expliqué son désistement en raison de sa capacité limitée à assumer un contrat de cette envergure. Les deux autres preneurs n'ont fourni aucune justification, malgré les relances effectuées.

Octroi au plus bas soumissionnaire conforme

Lot 1

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Bouty inc.	**2 899 968,43 $**	**579 993,68 $**	**3 479 962,08 $**
Unique Mobilier	3 363 424,40 $	672 684,88 $	4 036 109,28 $
Artopex inc.	3 398 942,09 $	679 788,42 $	4 078 730,51 $
Les Industries Rouillard inc.	3 806 919,68 $	679 788,42 $	4 568 957,63 $
Dernière estimation réalisée ($)	4 278 334,73 $	761 383,94 $	4 920 303,62 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			- 1 654 039.60 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-32,22 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			- 556 147,20 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			-15,98 %

L'écart de -32,22 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) s'explique par le fait que l'estimation est basée sur les prix médians obtenus lors de la veille de marché. De plus, le plus bas soumissionnaire étant un fabricant, il a pu proposer des produits répondant aux exigences du devis à des prix des plus concurrentiels.

L'écart de -15,98 % entre la deuxième plus basse et la plus basse ($), s'explique par le fait que le plus bas soumissionnaire est un fabricant plutôt qu'un distributeur. Ayant un meilleur contrôle des coûts, il a pu déposer une proposition plus avantageuse pour la Ville.

Lot 2

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
ergoCentric inc.	**298 199,16 $**	**59 639,83 $**	**357 838,99 $**
Les Industries Rouillard inc.	374 887,60 $	74 977,52 $	449 865,12 $
Dernière estimation réalisée ($)	423 682,88 $	84 736,58 $	508 419,46 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			150 580,46 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	-29,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	92 026,13 $ -25,72 %

L'écart de -29,61 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) s'explique que l'estimation est basée sur les prix médians obtenus lors de la veille de marché. De plus, le plus bas soumissionnaire étant un fabricant, il a pu proposé des produits répondant aux exigences du devis à des prix des plus concurrentiels.

L'écart de -25,72 % entre la deuxième plus basse et la plus basse ($), s'explique par le fait que le plus bas soumissionnaire est un fabricant de chaises se spécialisant dans les produits ergonomiques de type 24/7. Il a donc proposé un produit répondant parfaitement aux besoins des centres d'appels (SIM et 911) à un prix compétitif.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n’est déclaré non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le contrat pour le lot 1, étant d'une valeur supérieure à 500 000 $, devra faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001. Le contrat pour le lot 2, suite à une analyse de risque effectuée par le Service de l’approvisionnement, ne requiert pas une évaluation de la performance de l'adjudicataire.

Le présent dossier d'appel d'offres n'exige pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tous points au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 4 702 017,60 $, taxes incluses, pour les trente-six prochains mois.
Cette estimation repose sur l'historique de consommation des quarante-huit derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens obtenus lors de la revue de marché.

Le montant estimé des ententes-cadres pour la période de trente-six mois est de :

Lot 1

2 522 260,00 $ + 126 113,00 $ (TPS) + 251 595,43 $ (TVQ) = 2 899 968,43 $

Un montant équivalant à 20 % du montant total octroyé, soit 579 993,68 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles contingences au contrat pour un montant total estimé de 3 479 962,08 $, taxes incluses.

Lot 2

259 360,00 $ + 12 968,00 $ (TPS) + 25 871,16 $ (TVQ) = 298 199,16 $

Un montant équivalant à 20 % du montant total octroyé, soit 59 639,83 $, taxes incluses, a été ajouté en prévision des possibles variations de quantité au contrat pour un montant total estimé de 357 838,99 $, taxes incluses.

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, selon les besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Basé sur l'historique, cette dépense sera assumée par la ville centrale à 36,05 %, à 21,46 % par les arrondissements et à 42,49 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 dans l'orientation d'une transition écologique en développant une économie plus verte par l'achat écoresponsable. (priorité 4)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

La conclusion d'ententes-cadres, outre la constitution de volumes économiques profitables, permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services (ou produits) obtenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des deux ententes-cadres et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.

Début du contrat 19 décembre 2025
Fin du contrat 18 décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514-872-6777
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Lina PICHÉ
Chef de division

Tél : 514-913-5566
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jonathan MUNN
directeur(-trice) acquisitions

Tél : .
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement

Tél : .
Approuvé le : 2025-11-17

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1254338002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres avec les firmes Bouty inc. et Ergo Centric inc., pour la fourniture de mobilier d'assises, d'une durée de 36 mois, incluant 2 options de prolongation de 12 mois (lots 1 et 2) - Montant estimé des ententes : 3 837 801,07 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21124 (5 soumissionnaires)


PV 25-21124.pdf 
25-21124_Liste des commandes _ SEAO.pdf

25-21124_Tableau récapitulatif.pdf 
25-21124 - Grille d’analyse Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Matthieu CROTEAU
conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514-872-6777
Télécop. :

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0421

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 26 août 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Nesrine Rania Kenioua, agente de bureau
Mme Valérie Morin, analyste juridique
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21124

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture et livraison, sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal » sont ouvertes par l'analyste juridique du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires		**Prix**
2737-6557 QUEBEC INC.[1] (UNIQUE MOBILIER)	**Lot 1**	3 363 424,40 $
	Lot 2	288 955,06 $
ARTOPEX INC.	**Lot 1**	3 398 942,09 $
BOUTY INC.	**Lot 1**	2 899 968,44 $
	Lot 2	186 949,35 $
ERGOCENTRIC INC.[1] (ERGOCENTRIC SYSTÈME DE SIÈGES)	**Lot 2**	298 199,16 $
LES INDUSTRIES ROUILLARD INC.	**Lot 1**	3 806 919,68 $
	Lot 2	374 887,60 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié les 14 juillet et 8 août 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que les 14 juillet et 6 août 2025 dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Nesrine Rania KENIOUA
Signature numérique de Nesrine Rania KENIOUA
Date : 2025.08.28 10:38:56 -04'00'

Nesrine Rania Kenioua
Agente de bureau – Service du greffe

Valérie Morin
Analyste juridique – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Québec

Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

⚠ **Avis de dégradation de service**

Le système rencontre un problème de lenteur.

Nos équipes travaillent activement à la remise en service.

Merci

Liste des commandes

Numéro: 25-21124
Numéro de référence: 20083842
Type de l'avis: Avis d'appel d'offres
Statut: En attente des résultats d'ouverture
Titre: Fourniture et livraison, sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal
Organisation: Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement

9 résultats **Résultats 1 à 9**

Trier par Sélection **Nombre par page**

1

DIRECT CHAIRS (CANADA) LTD 8501 Samuel Hatt Chambly QC CAN J3L6V4 direct-chairs.com	Publique	Stephane Bastarache Téléphone: 8194741441 Courriel: stephane@direct-chairs.com	**Transaction: (20277892)** 2025-07-16 09:19	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
SOLUTIONS DE BUREAU ROUSSEAU ET FILS INC 100 RUE GOYER , LOCAL 109 LOCAL 109 La Prairie QC CAN J5R5G5	Publique	Sebastien Rousseau Téléphone: 4504444497	**Transaction: (20295092)**	20068353 - Addenda 1 Devis

solutionsrousseau.com		Courriel: srousseau@solutionsrousseau.com	2025-08-13 13:16	Téléchargement 20068656 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20069003 - Addenda 3 Devis Téléchargement 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Les Industries Rouillard 363 boul des chutes Québec QC CAN G1E3G1 www.rouillard.ca	Publique	Anne-Marie Roy Téléphone: 418-663-1411 Courriel: am.roy@rouillard.ca	**Transaction: (20278930)** 2025-07-17 11:13	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ARTOPEX INC. 800, Vadnais Granby QC CAN J2J1A7 http://www.artopex.com	Non diffusé	Marie-Michèle Benoit Téléphone: 4503787414 Courriel: salessupport@artopex.com	**Transaction: (20276758)** 2025-07-14 15:21	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis

				2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
BOUTY 6505 Boulevard Métropolitain E Montréal QC CAN H1P1X9 http://www.bouty.com	Non diffusé	Ben Forest Téléphone: 5142487555 Courriel: bforest@bouty.com	**Transaction: (20277370)** 2025-07-15 11:30	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
Ville de Sherbrooke Service Finances, 124, rue Wellington Nord Bureau 100 Sherbrooke QC CAN J1H5X8	Donneur d'ouvrage	Geneviève Aubut Téléphone: 819-823-8000 Courriel: genevieve.aubut@sherbrooke.ca	**Transaction: (20285549)** 2025-07-29 11:39	Ne pas recevoir
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC. 1350 Flint Road North York ON CAN M3J2J7 http://www.globaltotaloffice.com	Non diffusé	John Ruffolo Téléphone: 4166613660 Courriel: bidreceiving@globaltotaloffice.com	**Transaction: (20276619)** 2025-07-14 12:14	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis

				2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis 2025-08-19 à 12:35 - Courriel Mode privilégié (plan): Courriel
ergoCentric inc. 2425 rue Léger Montréal QC CAN H8N2V7 www.ergocentric.com	Non diffusé	Antoine Desjardins Téléphone: 5142704788 Courriel: antoinedesj@gmail.com	**Transaction: (20301636)** 2025-08-21 15:08	20068353 - Addenda 1 Devis Téléchargement 20068656 - Addenda 2 Devis Téléchargement 20069003 - Addenda 3 Devis Téléchargement 20070202 - Addenda 4 Devis Téléchargement 20070439 - Addenda 5 Devis Téléchargement 20070784 - Addenda 6 Devis Téléchargement Mode privilégié (plan): Courriel
Unique Mobilier 1365 rue Marie-Victorin 4-5 Saint-Bruno QC CAN J3V6B7	Non diffusé	Jean-Francois Provost Téléphone: 4506581726 Courriel: jfprovost@uniquemobilier.com	**Transaction: (20282375)** 2025-07-22 12:19	20068353 - Addenda 1 Devis 2025-07-29 à 15:55 - Courriel 20068656 - Addenda 2 Devis 2025-08-01 à 19:10 - Courriel 20069003 - Addenda 3 Devis 2025-08-06 à 11:05 - Courriel 20070202 - Addenda 4 Devis 2025-08-14 à 11:50 - Courriel 20070439 - Addenda 5 Devis 2025-08-20 à 11:40 - Courriel 20070784 - Addenda 6 Devis

2025-08-19 à 12:35 - Courriel

Mode privilégié (plan): Courriel

Québec

© Gouvernement du Québec, 2025

Numéro de l'appel d'offres : 25-21124
Titre : Fourniture et livraison, sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints pour la Ville de Montréal
Date de publication sur le SÉAO : 2025-07-14
Date d'ouverture initiale des soumissions : 2025-08-19
Report de Date d'ouverture des soumissions : 2025-08-26
Nb de jours de publication: 42 jours (sans compter les jours de publication et d'ouverture)
Nombre Addenda : 6
Date Addenda 1: 2025-07-29 (question/réponse)
Date Addenda 2: 2025-08-01 (questions/réponses)
Date Addenda 3: 2025-08-06 (report de date)
Date Addenda 4: 2025-08-14 (questions/réponses)
Date Addenda 5: 2025-08-15 (questions/réponses)
Date Addenda 6: 2024-05-19 (questions/réponses)
Durée de la validité des soumissions: 180 (péremption 2026-02-22)
Nombre de preneurs de cahier de charges: 9 (un (1) donneur d'ouvrage et huit (8) soumissionnaires)
soumission reçues : 5

Les raisons des désistement

1 X Nos engagements dans d'autre s projets ne nous permettent pas d'effectuer le vôtre dans le délai requis
2 X n'a pas répondu

LOT 1	BOUTY INC.	Unique Mobilier	ARTOPEX INC.	Les Industries Rouillard Inc.
Numéro de fournisseur VDM		392430	115736	
Numéro NEQ	1165325706	1141850421	1140909160	1165049264
Description _ LOT 1	Montant total	Montant total	Montant total	Montant total
Chaises, fauteuils ergonomiques et d'appoints	2 522 260,00 $	2 925 352,82 $	2 956 244,48 $	3 311 084,74 $
Total avant taxes	2 522 260,00 $	2 925 352,82 $	2 956 244,48 $	3 311 084,74 $
TPS 5 %	126 113,00 $	146 267,64 $	147 812,22 $	165 554,24 $
TVQ 9,975 %	251 595,44 $	291 803,94 $	294 885,39 $	330 280,70 $
Montant total	2 899 968,44 $	3 363 424,40 $	3 398 942,09 $	3 806 919,68 $

LOT 2	BOUTY INC.	Unique Mobilier	Ergo Centric Inc.	Les Industries Rouillard Inc.
Numéro de fournisseur VDM		392430	330553	
Numéro NEQ	1143398247	1141850421	1144888543	1165049264
Description _ LOT 2	Montant total	Montant total	Montant total	Montant total
Fauteuils ergonomiques de type 24/7	162 600,00 $	251 319,90 $	259 360,00 $	326 060,10 $
Total avant taxes	162 600,00 $	251 319,90 $	259 360,00 $	326 060,10 $
TPS 5 %	8 130,00 $	12 566,00 $	12 968,00 $	16 303,01 $
TVQ 9,975 %	16 219,35 $	25 069,16 $	25 871,16 $	32 524,49 $
Montant total	186 949,35 $	288 955,06 $	298 199,16 $	374 887,60 $

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Nancy Lainey **Date:** 2025-08-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254338002
Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement
Projet : fourniture sur demande de chaises, de fauteuils ergonomiques et d'appoints

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité* *Développer une économie plus verte par l'achat de produits écoresponsables*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Acquisition de produits répondant à des exigences écoresponsable en favorisant notamment l'utilisation de matières recyclées et de matières post-consommation*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**X**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1250094003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 088 461,64 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 14 novembre 2025 ;
2. d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des TI, à signer tout document relatif au contrat, pour et au nom de la Ville ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-20 12:05

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1250094003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La Ville s'appuie sur un portefeuille de solutions IBM, développées et intégrées au fil des années, afin de déployer des plateformes corporatives répondant à ses besoins stratégiques en matière d'infrastructure technologique et de solutions d'affaires, garantissant ainsi la prestation de services essentiels à la population.

Le portefeuille des logiciels IBM couvre principalement les catégories de solutions informatiques suivantes **:**

- IBM Spectrum Protect : solution corporative de sauvegarde et de récupération des données de la Ville.
- IBM Security Guardium Key Lifecycle Manager : solution de gestion sécurisée des clés de chiffrement pour les périphériques matériels tels que les disques et les bandes de sauvegarde.
- IBM MQ : solution pour la gestion des échanges de données entre les systèmes centraux de la Ville, incluant le progiciel SIMON.

- IBM SPSS : solutions spécialisées pour l'analyse statistique, utilisées notamment pour la gestion des opérations policières.
- IBM Maximo : progiciel coopératif dédié à la gestion des actifs municipaux, utilisé par les usines, les réseaux de distribution du Service de l'eau et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Dans le cadre de la mise en place de notre nouvelle plateforme de stockage centralisé, l'implémentation d'une application de gestion sécurisée des clés est essentielle afin de respecter les meilleures pratiques de l'industrie en matière de sécurité de l'information. Cette solution, développée par IBM, permet de gérer de manière centralisée et sécurisée les clés de chiffrement utilisées pour protéger les périphériques matériels tels que les disques et les systèmes de stockage sur bande.

Par ailleurs, plusieurs solutions IBM sont déployées depuis plusieurs années afin de soutenir les opérations et renforcer la résilience de l'infrastructure informatique de la Ville. Parmi celles-ci, IBM Storage Protect assure la sauvegarde et la récupération des données. Cette solution nous permet d'optimiser les coûts d'archivage tout en garantissant une protection physique contre les interruptions liées aux microdélais dans le traitement des échanges internes de données. Elle offre également un accès direct et intuitif aux informations stockées dans les lecteurs de bande et les bibliothèques de notre plateforme de stockage centralisé.

Dans ce contexte, le renouvellement du contrat de maintenance des logiciels IBM permet de conserver les droits d'utilisation des dernières versions supportées des logiciels IBM et d'accéder aux services de soutien technique et aux correctifs de rustine de sécurité qui sont nécessaires pour le maintien et la stabilité des solutions en place. Il est à noter que les produits Maximo d'IBM sont maintenant sous une autre entente contractuelle, afin de respecter les types de licences de ces produits distincts d'IBM.

Depuis le 30 septembre 2022, le CAG offre à l'ensemble des organismes publics au Québec, la possibilité d'accéder au catalogue des produits IBM par l'entremise de revendeurs préqualifiés (contrat IBM – 999738270). En ce sens, le Service des TI a adhéré à cette entente pour une durée de 3 ans et permet ainsi de procéder aux renouvellements annuels du contrat de maintenance des logiciels IBM.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM. Ce renouvellement s'effectue conformément au programme du manufacturier « Passeport Avantage » et couvre la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, pour un montant maximal de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0713 – 19 décembre 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 1 008 686,30 $, taxes incluses;

CG24 0343 - 20 juin 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour la conversion des licences IBM Maximo de la version 7 à 8 ainsi que le support et la maintenance, pour la période du 1er juillet 2024 au 30 juin 2027, pour une somme maximale de 3 999 353,52 $, taxes incluses;

CG23 0707 - 21 décembre 2023 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2024 au 31 janvier 2025, pour une somme maximale de 2 046 283,70 $, taxes incluses;

CG22 0768 - 22 décembre 2022 - Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour l'entretien, l'acquisition et les droits d'utilisation des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2023 au 31 janvier 2024, pour une somme maximale de 1 887 252,99 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat de maintenance des logiciels IBM est une adhésion aux modalités de gestion des droits d'auteurs et des services de support défini par le programme Passeport Avantage du manufacturier IBM qui détient les droits exclusifs sur le code source de ses logiciels.

Ainsi le programme Passeport Avantage définit entre autres :

- les droits et les obligations de chacune des parties pour l'utilisation des logiciels sous licences;
- les objectifs de services de soutien technique offerts 24 heures par jour directement par le manufacturier;
- les modalités d'accès aux mises à jour et aux rustines de sécurité, dès que IBM les rend disponibles, et ce sans frais additionnels, pour l'ensemble des logiciels IBM utilisés par la Ville.

JUSTIFICATION

Le maintien et la continuité des systèmes informatiques reposant sur les solutions IBM sont essentiels pour assurer la qualité et la disponibilité des services offerts à la Ville et à ses citoyennes et citoyens. À cet effet, il est nécessaire de procéder au renouvellement du contrat de maintenance Passeport Avantage, couvrant l'ensemble des licences de logiciels IBM détenues par la Ville.

L'estimation de ce contrat correspond au montant exact de celle indiquée au dossier, soit 1 088 461,64 $, taxes incluses, car elle est basée sur les prix du catalogue disponible via le CAG.

Services MaxxCo inc. est le revendeur avec le meilleur prix pour les produits IBM parmi les revendeurs autorisés via le CAG.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a conclu une entente de gré à gré pour la fourniture des produits IBM, valide jusqu'en 2028, couvrant l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec ainsi que les municipalités québécoises. Conformément à l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut acquérir tout bien meuble ou service auprès du CAG ou par son intermédiaire. Ainsi, la Ville de Montréal est autorisée à recourir aux services de la firme Services MaxxCo inc., par l'entremise du CAG, selon les modalités convenues entre les deux parties.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, la firme Services MaxxCo inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

La dépense de 1 088 461,64 $, taxes incluses (993 910,56 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

La facturation se fera sur une base annuelle à compter de février 2026 (12 mois).

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation de l'année antérieure :

Période	Coût total annuel (selon soumission)	Écart annuel $	Écart annuel %
1er février 2025 au 31 janvier 2026	1 008 686,30 $	N/A	N/A
1er février 2026 au 31 janvier 2027	1 088 461,64 $	79 775,34 $	7,90 %

En tenant compte des composantes équivalentes entre les deux périodes ci-haut, l'écart de 7,90% est expliqué par l'augmentation tarifaire du manufacturier IBM pour la période de renouvellement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de maintenance permettra à la Ville de maintenir à jour le programme Passeport Avantage pour assurer la pérennité de certaines applications essentielles et la continuité des services destinés tant aux services internes qu'aux citoyennes et citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications corporatives.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Celso CHAVARRI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sacha CALIXTE
Conseiller analyse contrôle de gestion

Tél : XXX-XXX-XXXX
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Robert VANDELAC
chef(fe) de division - centre d'expertise - infrastructures et plateformes

Tél : XXX-XXX-XXXX - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : XXX-XXX- XXXX
Approuvé le : 2025-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1250094003
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information, Direction infrastructures technologiques, Division infrastructures technologiques
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027, pour une somme maximale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Cette acquisition permettra d'assurer la pérennité des applications et la continuité des services.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**

2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1250094003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le programme du manufacturier « Passeport Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1250094003 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Celso CHAVARRI
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division :

CERTIFICATION DES FONDS - BF / TI

NO GDD :	**1250094003**
No d'engagement	**TI50094003**

Accorder un contrat de gré à gré à Services MaxxCo inc., par l'entremise de son entente avec le Centre Avantage », pour la période du 1er février 2026 au 31 janvier 2027 - Dépense totale de 1 088 461,64 $, ta

Imputation de la dépense

Description	
Entretien logiciels IBM	2101.0010000.110125.01303.5 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entr Administration et informatique/Gestion

* Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de c

Entretien log

e d'acquisition gouvernemental (CAG), pour le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels IBM selon le
xes incluses.

Imputation Libellé textuel	2026 du 1er février 2026 au 31 décembre 2026
4510.014431.0000.000000.000000.00000.00000 retien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Serv.tech. - de systèmes informatiques/⁻/Général/Général/Général/	909,496.24 $

commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente intervention ne no

		2026
giciels IBM	**Bon de commande (montant avant taxes)**	946,694.19 $
	Bon de commande (montant avec taxes)	1,088,461.64 $

e programme du manufacturier « Passeport

2027 du 1er janvier 2027 au 31 janvier 2027	Total
84,414.32 $	993,910.56 $

ous permettent de définir précisément ce

NO GDD : 1250094003

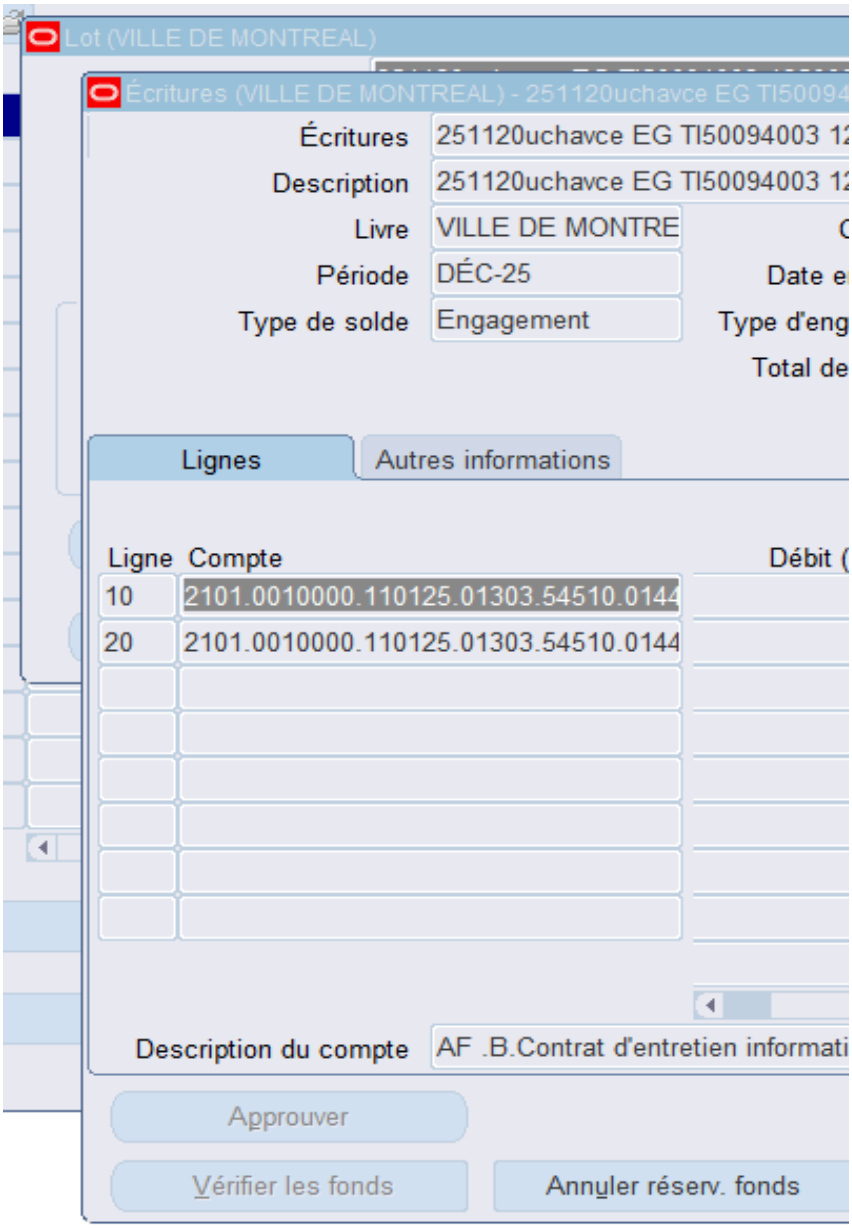
Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir compte du fait

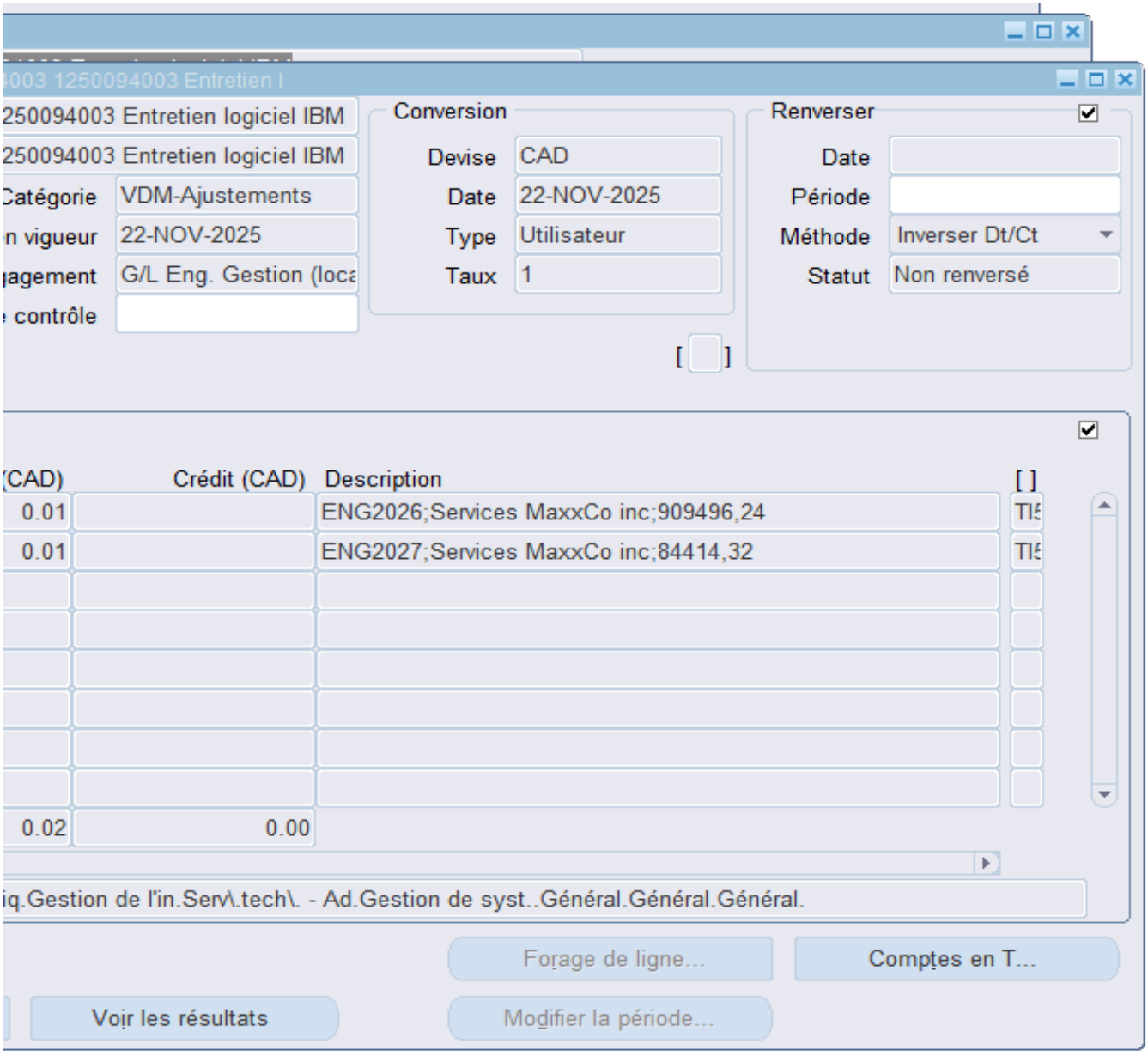
	2026
Déboursé au net	993,910.56 $

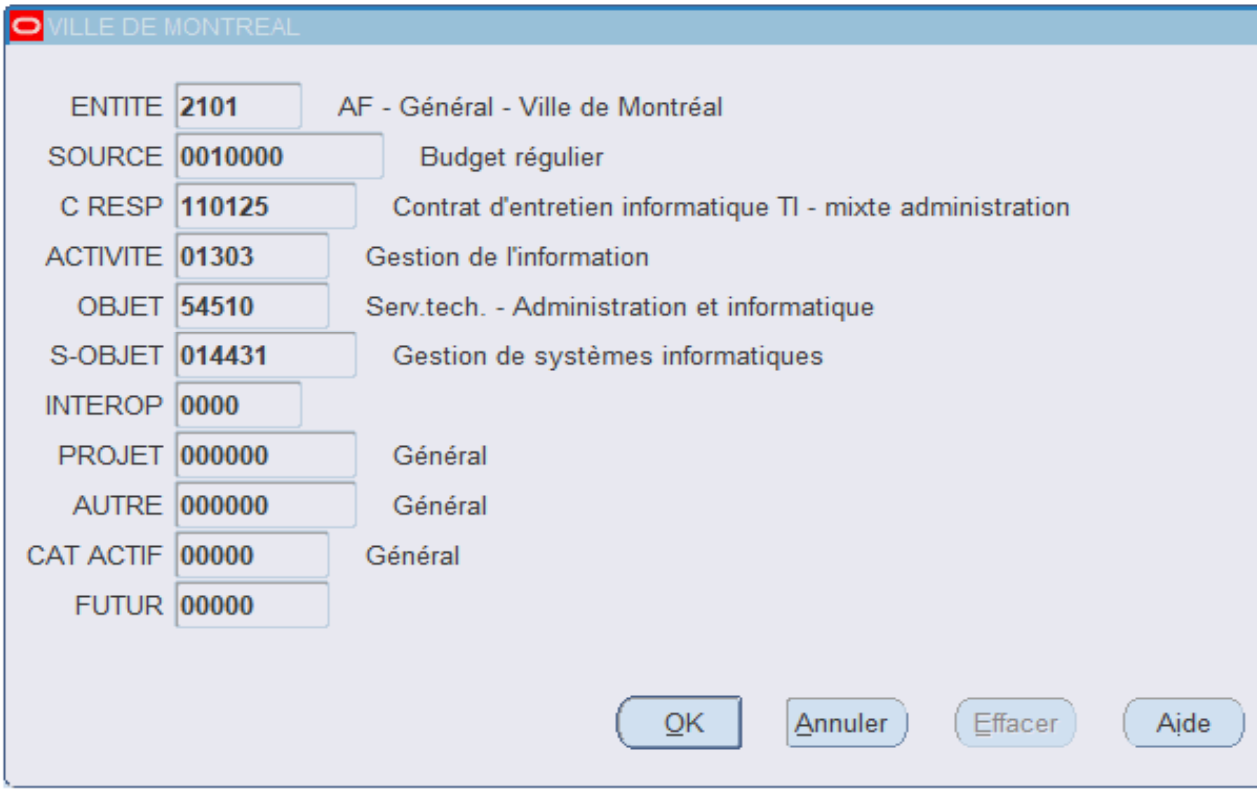
Payé d'avance TI	**Au 31-12-2026**
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000	84,414.32 $

que le paiement du 1er au 31 janvier 2027 ne correspond pas à l'exercice comptable de la Ville

1250094003
TI50094003




003 1250094003 Entretien I
250094003 Entretien logiciel IBM
250094003 Entretien logiciel IBM
Catégorie VDM-Ajustements
n vigueur 22-NOV-2025
agement G/L Eng. Gestion (loca
contrôle
Conversion
Devise CAD
Date 22-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
(CAD) Crédit (CAD) Description [ ]
0.01 ENG2026;Services MaxxCo inc;909496,24
0.01 ENG2027;Services MaxxCo inc;84414,32
0.02 0.00
iq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de syst..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Voir les résultats
Modifier la période...


VILLE DE MONTREAL
ENTITE 2101 AF - Général - Ville de Montréal
SOURCE 0010000 Budget régulier
C RESP 110125 Contrat d'entretien informatique TI - mixte administration
ACTIVITE 01303 Gestion de l'information
OBJET 54510 Serv.tech. - Administration et informatique
S-OBJET 014431 Gestion de systèmes informatiques
INTEROP 0000
PROJET 000000 Général
AUTRE 000000 Général
CAT ACTIF 00000 Général
FUTUR 00000
OK
Annuler
Effacer
Aide



Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255035006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 162,36 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 18 novembre 2025;
2. d'autoriser le directeur de Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire du Service des technologie de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-24 15:21

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255035006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

La firme K2 Geospatial inc. est propriétaire de la plateforme d'intégration cartographique JMap. Depuis le début des années 2000, la Ville de Montréal a choisi cette plateforme comme étant l'engin de diffusion de données spatiales. De nombreuses applications comme GDT, SigMTL (anciennement SIGS - Système d'information géographique et spatiale), Remorquage Mobile, Détour, Signalec, Circule, Suivi des opérations municipales, la diffusion du réseau d'eau, sont basées sur cette technologie. La version de JMap Pro compte actuellement plus de 3 000 usagers.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme K2 Geospatial inc., pour renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, pour une somme maximale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0688 - 24 novembre 2022 - Accorder un contrat de gré à gré à la firme K2 Geospatial inc., pour convertir le modèle de licences et renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er décembre 2022 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 291 178,84 $, taxes incluses (fournisseur unique)

DESCRIPTION

La Ville exploite actuellement trois environnements pour l'utilisation des licences JMap : Développement, Acceptation et Production. Les principaux types d'applications JMap disponibles dans ces environnements sont :

- Applications JMap Pro : Ce type d'application JMap offre des fonctionnalités avancées. La Ville possède des licences illimitées dans l'environnement de Production et des licences suffisantes pour les environnements de Développement et d'Acceptation.
- Applications JMap Survey : Ce type permet de se connecter directement aux projets, sans besoin de créer un déploiement. La Ville possède des licences JMap Survey illimitées dans l'environnement de Production.
- Applications JMap Web : Ce type d'application JMap est exécuté dans des navigateurs web. Avec la version JMap 7, une nouvelle application web pour la visualisation des projets JMap a été introduite qui se nomme JMap NG (NG pour Nouvelle Génération).

L'ensemble des environnements et des applications JMap sont supportés par la firme K2 Geospatial inc. depuis 2010.

Le contrat de support et maintenance couvre principalement les points suivants :

- La fourniture ou la mise en disponibilité par K2 Geospatial inc. des nouvelles versions de l'application JMap.
- La correction des bogues ou dysfonctionnements éventuels sur l'application JMap et ses extensions, empêchant JMap de fonctionner.
- L'envoi de fichiers, scripts, procédures de correction, par courriel.
- Le support est offert à l'intérieur des heures normales de travail et inclut un nombre illimité d'heures de support téléphonique.
- La mise à disposition d'un programme de formation continue par le biais de séminaires ou de consultations privées.

Ce contrat permet à la Ville d'assurer l'évolution et la pérennité de sa plateforme de diffusion d'information géographique. Cette plateforme est utilisée dans plusieurs domaines essentiels de la Ville tels que le déneigement, la gestion de l'eau, le remorquage et la diffusion des 400 couches de données spatiales auprès de 3000 usagers répartis dans différentes unités d'affaires de la Ville. Ce contrat va permettre aussi l'évolution des systèmes et la croissance continue des usagers.

JUSTIFICATION

Le présent contrat de gré à gré avec la firme K2 Geospatial inc. couvre deux volets :

1. L'acquisition de nouvelles licences Oracle Spatial Connector.
2. Support et maintenance : Le contrat de maintenance et support donne accès à l'ensemble des mises à jour et des nouvelles versions de JMap ainsi qu'au support à l'administration de JMap.

L'estimation initiale du support, sur une période de trois ans, soit 229 569,58 $, taxes incluses, est basée sur les prix relatifs à la période 2022-2025 indexée de 2%. Toutefois, la soumission de la firme K2 Geospatial inc. est majorée, d'une part, par l'acquisition de nouvelles licences (Oracle Spatial Connector), au montant de 22 995,00 $, taxes incluses, et d'autre part, par un taux d'indexation plus élevé que 2%.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

La Ville est autorisée à octroyer ce contrat de gré à gré avec la firme K2 Geospatial inc. en vue de l'acquisition de licences supplémentaires et le support et maintenance, et ce, en vertu des exceptions prévues aux articles 573.3 (6) (b) et 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

Après vérification, K2 Geospatial inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 286 162,36 $, taxes incluses sera réparti comme suit :

Tableau des dépenses par type de dépense et par année :

Description	**2026** (1er janvier au 31 décembre)	**2027** (1er janvier au 31 décembre)	**2028** (1er janvier au 31 décembre)	**Total (Taxes incluses)**
Dépenses au PDI : • Licences	22 995,00 $	NA	NA	**22 995,00 $**
Dépenses au Budget de fonctionnement : • Maintenance des licences	80 338,79 $	89 184,66 $	93 643,91 $	**263 167,36 $**
Total (taxes incluses)	**103 333,79 $**	**89 184,66 $**	**93 643,91 $**	**286 162,36 $**

<u>Dépense capitalisable</u> :
La dépense de 22 995,00 $, taxes incluses (20 997,50 $ net de taxes), sera imputée au PDI 2026-2035 du Service des TI au projet 69205 - Modernisation de la plateforme géomatique, et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006 et de compétence locale 22-007.
Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 48,7%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

<u>Dépense au budget de fonctionnement</u> :
La dépense de 263 167,36 $, taxes incluses (240 306,88 $ net de taxes), sera assumée au budget de fonctionnement du Service des TI conformément au tableau ci-dessus. Les

crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts (avant taxes) de support et maintenance en lien avec les années antérieures :

Année	Montant annuel (Avant taxes)	Écart ($)	Écart (%)
2022	53 999,94 $	NA	NA
2023	**63 963,64 $**	**9 963,70 $**	**18 %**
2024	65 242,80 $	1 279,16 $	2 %
2025	66 547,62 $	1 304,82 $	2 %
2026	69 875,01 $	3 327,39 $	5 %
2027	**77 568,74 $**	**7 693,73 $**	**11 %**
2028	81 447,19 $	3 878,45 $	5 %

Les écarts s'expliquent par les motifs suivants :

- **11 % (2027) :** En 2027, en plus de l'augmentation normale de 5%, 4 000 $ sont ajoutés pour payer les frais de support & maintenance des licences Oracle Spatial Connector acquises en 2026 à un coût de 20 000 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 793 - 3407
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-06

Sanit SANANIKONE
Chef de division - intelligence d'affaires et géomatique

Tél : 514-868-0776
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires gestion du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur de service technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Montréal

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1255035006*
Unité administrative responsable : *Direction Solutions d'affaires - gestion du territoire*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique

12. Miser sur la transparence, l'ouverture et la partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle.

17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture d'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La plate-forme d'analytique de données Qlik Sense permet à la Ville d'analyser les données disponibles, afin d'améliorer la productivité de l'organisation et la prestation de services aux citoyens. La plate-forme est utilisée par de multiples projets pour optimiser les coûts d'investissements grâce à un outil commun qui en facilite l'usage auprès des employés en accédant à de multiples sources de données. Cet outil permet également de supporter le processus de libéralisation des données ouvertes de la Ville et de faciliter la présentation aux citoyens.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			***x***
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			***x***
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			***x***

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			***x***
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			***x***
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			***x***
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			***x***

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal, le 12 novembre 2025

Monsieur Ghayat Haidar
Ville de Montréal - DTI
801-1200, rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4

Objet : Propriété, droits et exclusivité sur le logiciel JMap

Monsieur Haidar,

Par la présente, nous vous confirmons les éléments d'information suivants:

- K2 Geospatial est la seule entité détentrice des droits de propriété intellectuelle et de marques de commerce associés à l'application JMap.
- K2 Geospatial est la seule société habilitée à réaliser l'évolution des codes sources du logiciel JMap et de toutes les extensions développées par elle-même.
- K2 Geospatial est la seule société habilitée à réaliser des développements spécifiques tel que la solution d'inspection des BI et Vannes de la Ville de Montréal.
- K2 Geospatial est la seule entreprise disposant des droits de commercialisation de l'application JMap et de ses extensions à la Ville de Montréal.

Cordialement,

Jacques Charron
Président et directeur général

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255035006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour les services de maintenance des licences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification de fonds 1255035006 PDI.xlsx

Certification de fonds 1255035006 BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD :	**1255035006**
No d'engagement : 2025	**TI55035006**

Provenance

Accorder un contrat de gré à gré à la firme K2 Geospatial inc., pour renouveler le contrat de maintenance des li Dépense totale de 286 162,36 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)	
RE - 22-006	5001.5022006.803402.01
RE - 22-007	6101.7722007.803402.01
Total provenance	

Imputation

	69205 - Modernisation de la plateforme gé
Agglo (48,7%)	5001.5022006.803402.01
Corpo (51,3%)	6101.7722007.803402.01
Total imputation	

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2026-2035 au pr
de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	**2025**	**2026**	**2027**	**Ultérieur**
69205 - Modernisation de la plateforme géomatique	- $	21 $	- $	- $
TOTAL	**- $**	**21 $**	**- $**	**- $**

Taux :

cences JMap, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 -	Dépenses taxes incluses	Crédits
1909.57201.000000.0000.168185.000000.98001.00000	11,198.57 $	10,225.79 $
1909.57201.000000.0000.168186.000000.98001.00000	11,796.43 $	10,771.71 $
	22,995.00 $	**20,997.50 $**

omatique	Dépenses	Crédits
1303.57401.000000.0000.193444.000000.40020.00000	11,198.57 $	10,225.79 $
1303.57401.000000.0000.193446.000000.40020.00000	11,796.43 $	10,771.71 $
	22,995.00 $	**20,997.50 $**

rojet suivant pour l'octroi

Total
21 $
21 $

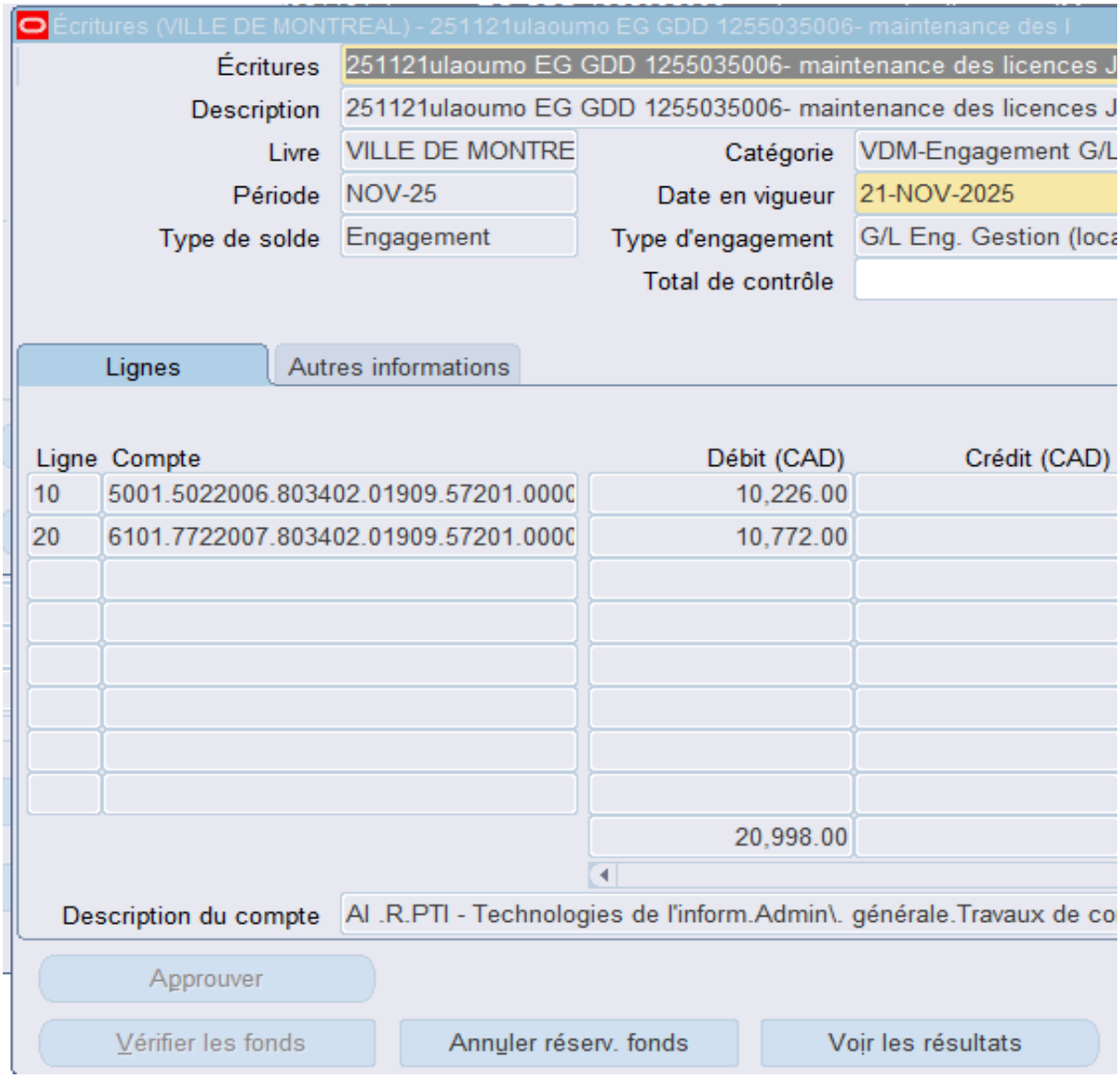
1.0951303727

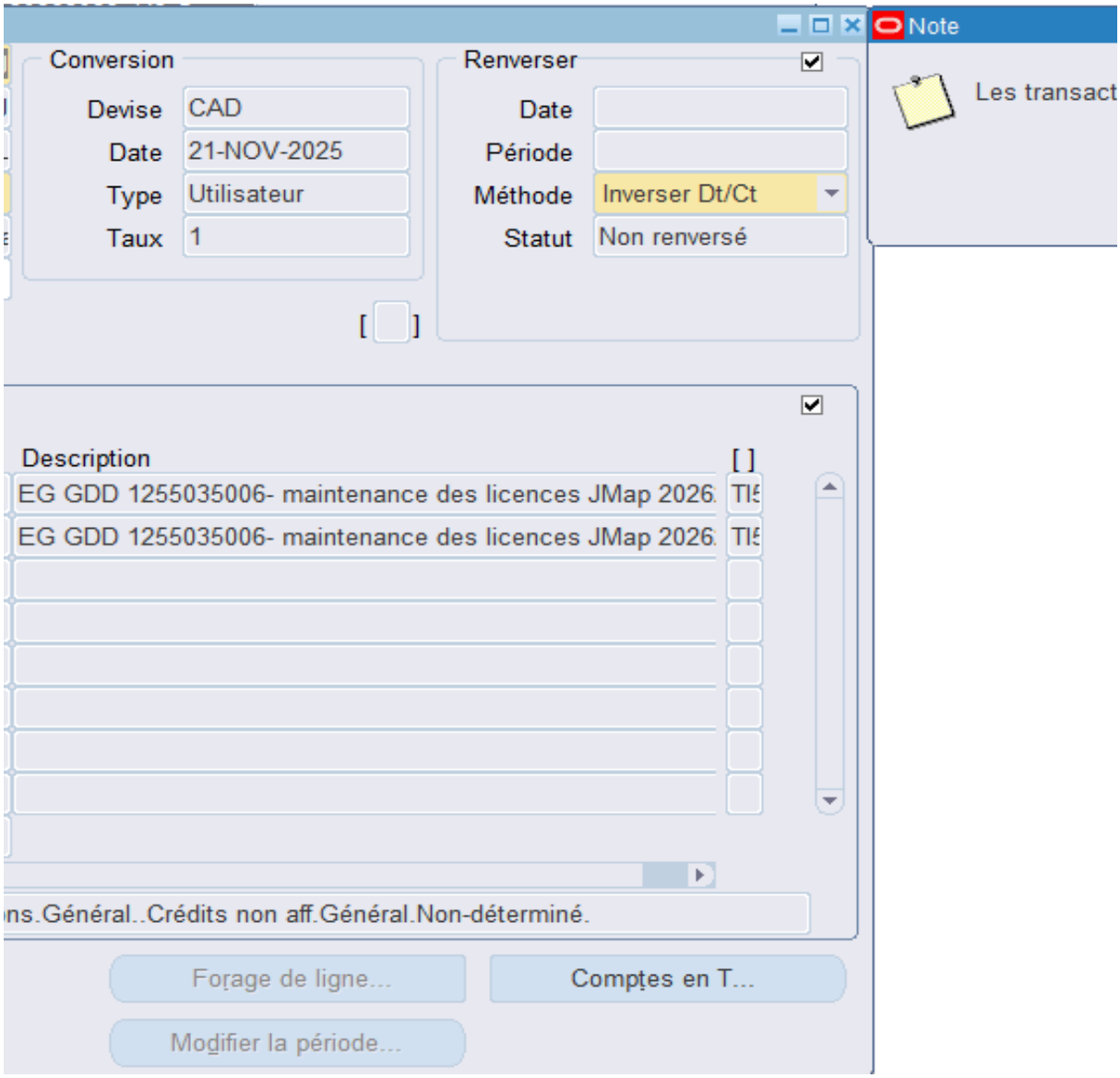
Crédits arrondis au $ supérieur
10,226 $
10,772 $

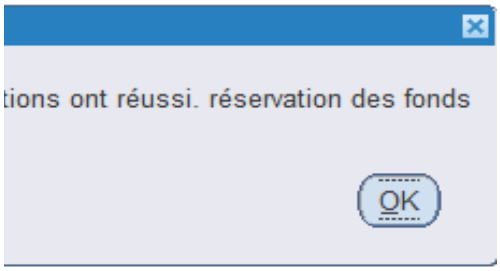
50.10%

20,998 $

Crédits arrondis au $ supérieur
10,226 $
10,772 $
20,998 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251121ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des l
Écritures
251121ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Description
251121ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
21-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
5001.5022006.803402.01909.57201.0000
10,226.00
20
6101.7722007.803402.01909.57201.0000
10,772.00
20,998.00
Description du compte
AI .R.PTI - Technologies de l'inform.Admin\. générale.Travaux de co
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Note
Les transact
Conversion
Devise
CAD
Date
21-NOV-2025
Type
Utilisateur
Taux
1
Renverser
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Description
EG GDD 1255035006- maintenance des licences JMap 2026
EG GDD 1255035006- maintenance des licences JMap 2026
ns.Général..Crédits non aff.Général.Non-déterminé.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...


tions ont réussi. réservation des fonds
OK

Aspect(s) financier(s)

Le montant maximal du contrat est de 286 162,36 $, taxes incluses sera réparti comme suit :

Tableau des dépenses par type de dépense et par année :

Description	2026 (1er janvier au 31 décembre)
Dépenses au PDI : ● Licences	22 995,00 $
Dépenses au Budget de fonctionnement : ● Maintenance des licences	80 338,79 $
Total (taxes incluses)	**103 333,79 $**

Dépense capitalisable :

La dépense de 22 995,00 $, taxes incluses (20 997,50 $ net de taxes), sera imputée au PDI 202(d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006 et de compétence locale 22-007.
Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera impu budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Dépense au budget de fonctionnement :

La dépense de 263 167,36 $, taxes incluses (240 306,88 $ net de taxes), sera assumée au budg financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixt

2027 (1er janvier au 31 décembre)	2028 (1er janvier au 31 décembre)	T (Taxes
NA	NA	
89 184,66 $	93 643,91 $	
89 184,66 $	**93 643,91 $**	

6-2035 du Service des TI au projet 69205 - Modernisation de la plateforme géomatique, et sera finan

utée à l'agglomération dans une proportion de 48,7%. Ce taux représente la part relative du budget d

et de fonctionnement du Service des TI conformément au tableau ci-dessus. Les crédits budgétaires
tes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Total incluses)
22 995,00 $
263 167,36 $
286 162,36 $

ıcée par le règlement

l'agglomération sur le

s requis au

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1255035006**
No d'engagement 2025 :	S/O

Imputation de la dépense :

Imputation comptable
2101.0010000.110125.01303.54510.014431.0000.000000.000000.00000.00000

Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissem

Libellé textuel	
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Licences et mis..Général.Contrats hors-i.Général.	**Dépenses**

ıent du bon de commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente

Bon de commande (montant avant taxes)

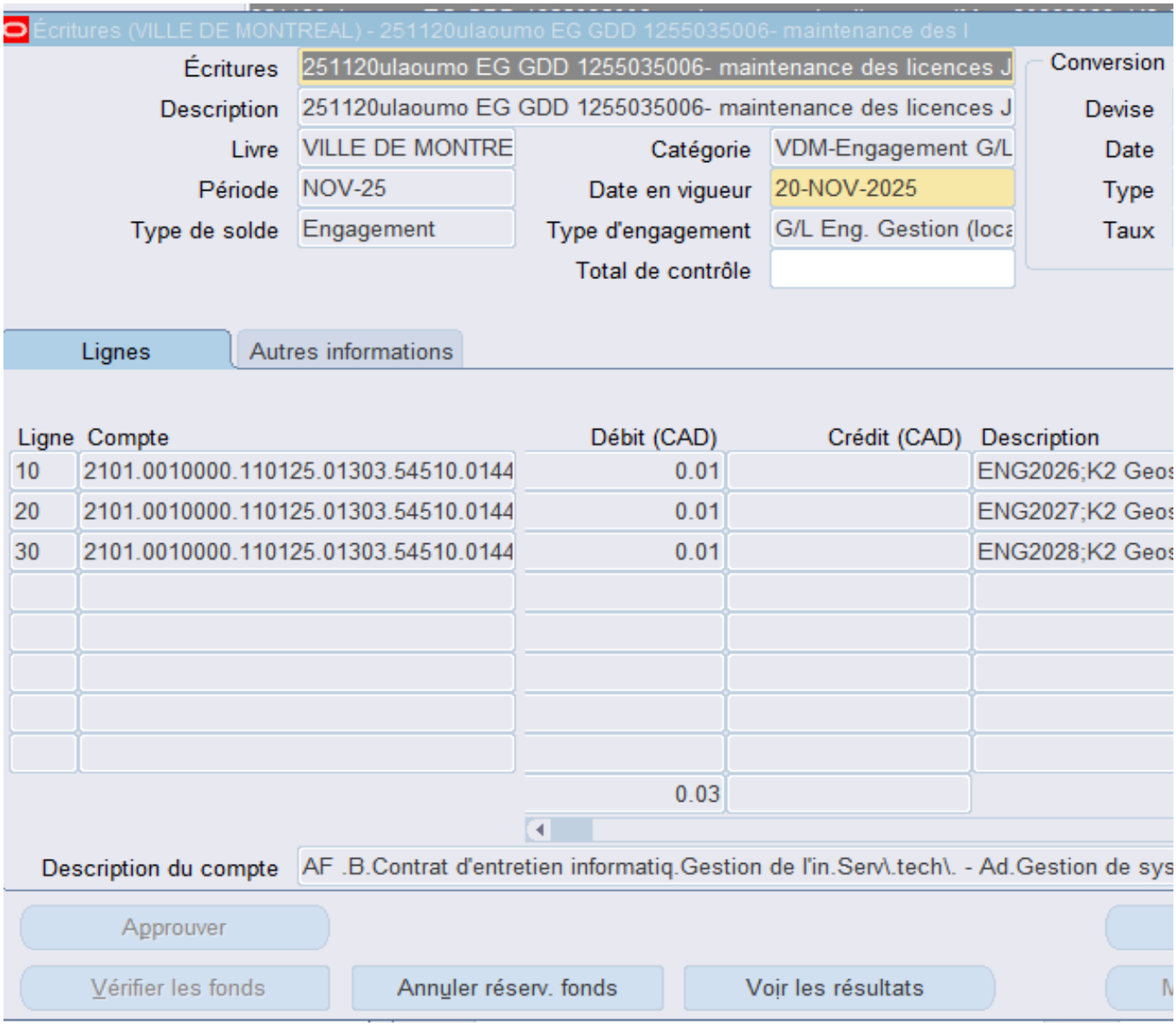
Bon de commande (montant avec taxes)

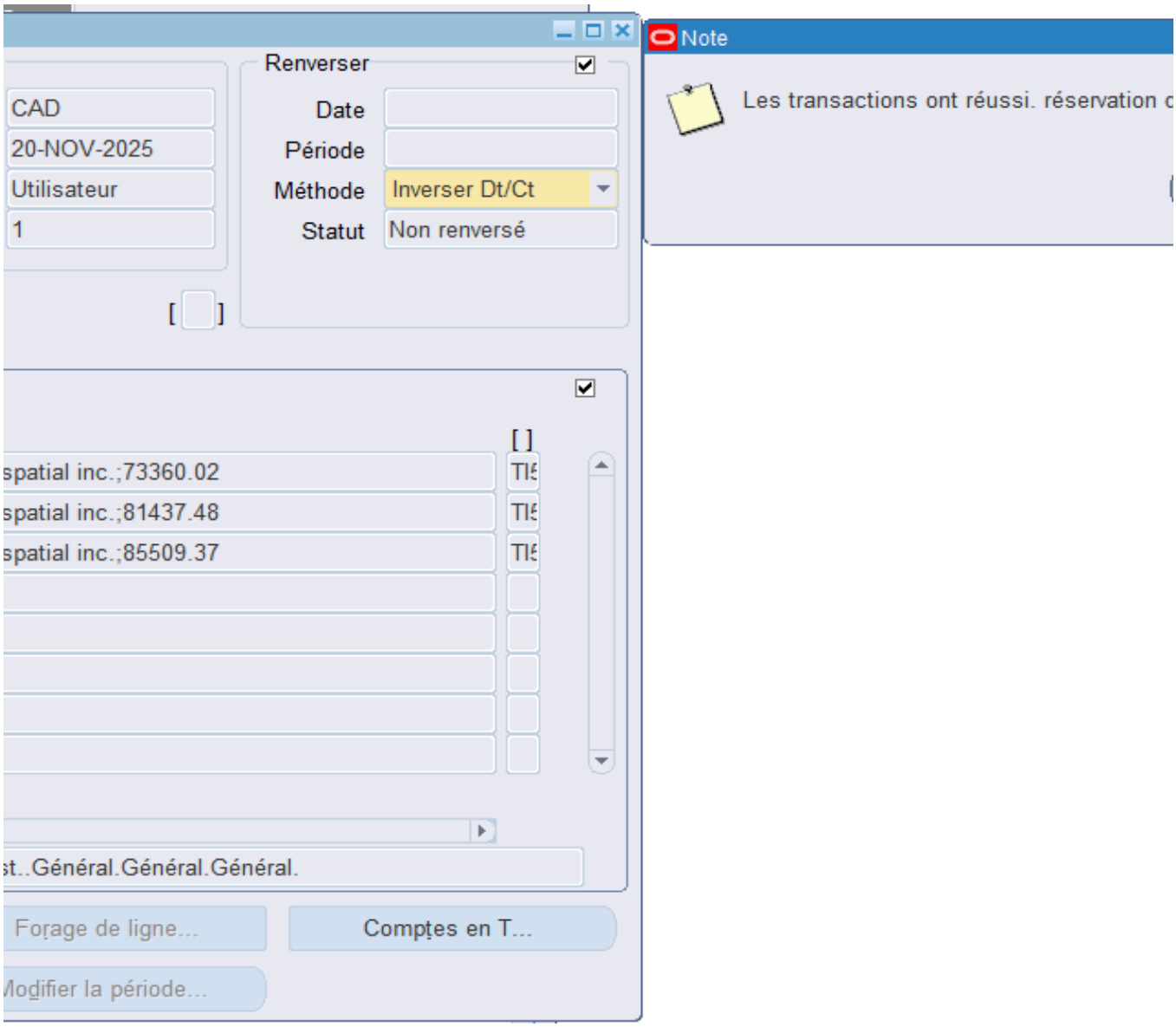
2026 1er janvier au 31 décembre 2026	2027 1er janvier au 31 décembre 2027	2028 1er janvier au 31 décembre 2028	Total
73,360.02 $	81,437.48 $	85,509.37 $	**240,306.88 $**

intervention ne nous permettent pas de statuer sur ce segment de la clé.

69,875.01 $	77,568.74 $	81,447.19 $	**228,890.94 $**

80,338.79 $	89,184.66 $	93,643.91 $	**263,167.36 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251120ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des l
Écritures
251120ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Description
251120ulaoumo EG GDD 1255035006- maintenance des licences J
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
20-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2026;K2 Geos
20
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2027;K2 Geos
30
2101.0010000.110125.01303.54510.0144
0.01
ENG2028;K2 Geos
0.03
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de sys
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Renverser
CAD
20-NOV-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
spatial inc.;73360.02
spatial inc.;81437.48
spatial inc.;85509.37
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation


des fonds
OK

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258527004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Software AG Canada inc. pour la fourniture de logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 308 154,10 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 novembre 2025;

2. d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et technologies, du Service des Technologie de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-21 15:38

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258527004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Le mainframe, ou ordinateur central, est une plateforme de traitement utilisée par la Ville depuis plusieurs années. Ce système exécute plus de 4 300 traitements en lot chaque jour et réalise plus de 72 millions de transactions liées à des applications essentielles pour les opérations de la Ville et du SPVM, notamment celles concernant la taxation, la cour municipale et la paie. Ces applications représentent un actif stratégique, car elles ont été développées, maintenues et exploitées au fil des années à l'aide de divers logiciels.

Actuellement, plusieurs projets majeurs sont en cours pour déployer des solutions modernes destinées à remplacer les applications du mainframe, notamment :

Programme / Projet de migration	Domaine d'affaires	Applications
74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines	Gestion des ressources humaines et de la paie	ASSIDUITÉ DES POMPIERS AVANTAGES SOCIAUX BOTTIN TÉLÉPHONIQUE SYSTÈMES DE PAIE

		REGISTRE DES POSTES GESTION DES DONNÉES DE TEMPS GESTION DES MENUS PERSONNALISÉS REGISTRE DES DOSSIERS SYSTÈME INTERROGATION PAIE/PERS SYSTÈME UNIFIÉ PAIE RESS. HUM. SYSTÈME DE GESTION DE l'ASSIDUITÉ GESTION DES EFFECTIFS POLICIERS
73100- Système de performance budgétaire	Gestion des budgets	SYSTÈME D'INVESTISSEMENT SYST. DE MESSAGES FINANCES GESTION DES RECETTES SYSTEME BUDGET AUTOMATISÉ
74551- Système de taxation et d'évaluation foncière	Gestion des revenus de Taxation	SYSTÈME DE TAXATION GESTION DES ENCAISSEMENTS GESTION LOTS / ENCAISM
70025- Cour municipale et numérique	Gestion des revenus, et gestion du processus juridique/Revenu des contraventions	SYSTÈME OFFENSES PÉNALES STOP+ GESTION COUR MUNICIPALE CONVOCATION À LA COUR MESSAGERIE

Afin de respecter la capacité d'adaptation des unités d'affaires concernées et de garantir une migration des applications avec un impact minimal sur les services, une planification rigoureuse, accompagnée d'une période de transition, est nécessaire. Cette période fait l'objet d'une réévaluation continue en fonction de l'avancement des projets.

Dans cette optique, le Service des TI considère l'ordinateur central comme un système essentiel à la continuité des opérations de la Ville. Il demeure donc indispensable de réaliser des travaux de maintenance et de mise à jour réguliers des applications qui y sont hébergées, notamment grâce à des logiciels tels que ceux fournis par l'éditeur Software AG (Canada) inc., et ce, jusqu'au remplacement complet des applications présentes sur cette plateforme.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Software AG (Canada) inc. pour la souscription aux logiciels développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, pour une somme maximale de 9 308 154,10 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0419 – 22 août 2024 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour la maintenance des logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 1 244 351,43 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CG23 0553 - 19 octobre 2023 - Autoriser une dépense additionnelle de 394 083,71 $, taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires incluant la maintenance des logiciels Software AG, dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) (CG19 0422),

majorant ainsi le montant total du contrat de 6 284 500,66 $ à 6 678 584,37 $, taxes incluses

CG21 0706 - 23 décembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 109 315,51 $, taxes incluses, pour l'acquisition des droits d'utilisation des licences Adabas et Natural dans le cadre du contrat accordé à Software AG (Canada) inc. (CG19 0422) majorant ainsi le montant total du contrat de 6 175 185,15 $ à 6 284 500,66 $, taxes incluses

CG19 0422 - 19 septembre 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour une période de 63 mois, soit du 27 septembre 2019 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 6 175 185,15 $, taxes incluses (fournisseur exclusif) / Autoriser un virement budgétaire de 594 858,59 $, au net en provenance des dépenses contingentes d'agglomération et un virement budgétaire de 592 483,90 $, au net en provenance du Service des Grands Parcs, du Mont-Royal et des Sports de compétence locale vers le Service des technologies de l'information pour l'année 2019 / Approuver un projet d'amendement à cet effet.

DESCRIPTION

La souscription aux logiciels de l'éditeur permet entre autres :

- D'utiliser la suite de logiciels Adabas (système de gestion de bases de données (SGBD)) pour faire le lien entre les applications de la Ville et les intrants que constituent les diverses données de la Ville ;
- D'utiliser la suite de logiciels Natural essentielle au maintien et au développement des applications de la Ville ;
- D'obtenir les mises à niveau des logiciels sans coûts additionnels pour la Ville ;
- D'avoir accès aux mises à jour de sécurité et aux correctifs logiciels dès que ceux-ci deviennent disponibles ;
- D'obtenir le soutien technique des spécialistes de Software AG 24 heures par jour, 365 jours par année ;
- D'avoir accès à la banque de connaissances techniques de Software AG.

Sans ces logiciels, la Ville ne pourrait plus se servir des applications qu'elle a développées, lesquelles sont essentielles au maintien de nombreuses opérations administratives de la Ville.

JUSTIFICATION

L'octroi du contrat de souscription vise une durée de 60 mois afin d'une part assurer la continuité opérationnelle en lien avec la transition vers les applications de remplacement mentionnées précédemment et d'autre part garantir les prix du fournisseur dans un contexte d'incertitude géopolitique et de tensions commerciales.
Dans le cadre de cette entente, une modification du modèle d'affaires a été appliquée par le fournisseur. La tendance dans le marché informatique, incluant Software AG (Canada) inc., est de migrer vers des modèles de licences par souscription. Dans ce contexte les licences perpétuelles que détenait la Ville sont résiliées par l'éditeur, une compensation financière est prise en considération dans l'offre effectuée par le fournisseur.

À la suite de la réception de la soumission, une séance de négociation avec le fournisseur a été tenue afin de discuter du prix. Software AG (Canada) inc. avait déjà appliqué, lors de la soumission initiale, le rabais maximal sur les licences destinées à la Ville. Par conséquent, aucune réduction supplémentaire n'a pu être accordée.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le présent dossier.

Ce contrat est accordé de gré à gré à Software AG (Canada) inc. en vertu de l'exception prévue au paragraphe 6 a) de l'article 573.3 car il vise à assurer la compatibilité avec les applications, lesquelles sont des logiciels « existants » ainsi qu'en vertu de l'exception prévue au paragraphe 6 b) de l'article 573.3. qui vise la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, la firme Software AG (Canada) inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 9 308 154,10 $, taxes incluses (8 499 585,38$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

Description	Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028	Du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2029	Du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2030	Total
Entretien ou autre – BF	1 684 541,27 $	1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 066,83 $	2 047 570,23 $	9 308 154, 10 $
Total - BF	1 684 541,27 $	1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 066,83 $	2 047 570,23 $	**9 308 154, 10 $**

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Tableau comparatif, coûts des années antérieures:

Année	Coût annuel	Écart en $	Écart en %
2022	1 149 745,40 $	N/A	N/A
2023	1 169 247,08 $	19 501,68 $	1,7 %
2024	1 219 556,86 $	50 309,78 $	4,3 %
2025	1 244 351,43 $	24 794,57 $	2 %
2026	1 684 541,27 $	440 189,84 $	35 %
2027	1 768 768,50 $	84 227,24 $	5 %
2028	1 857 207,27 $	88 438,77 $	5 %
2029	1 950 066,83 $	92 859,56 $	5 %
2030	2 047 570,23 $	97 503,40 $	5 %

En ce qui concerne le nouveau contrat 2026-2030, l'augmentation du coût de la première année de souscription (2026) représente une hausse de 35 % par rapport au contrat précédent suivi d'une augmentation annuelle constante de 5% pour les années subséquentes du contrat. L'augmentation s'explique principalement par l'ajustement du modèle d'affaires au niveau des licences à la suite de l'acquisition de Software AG (Canada) inc. par une société

globale en technologie. Toutefois le nouveau modèle d'affaires permet à la Ville d'augmenter la résilience de son infrastructure lors de l'utilisation des produits sur un site de reprise après sinistre.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra à la Ville d'assurer la continuité et la stabilité des applications critiques pour la Ville ainsi que l'accès aux dernières versions des logiciels et correctifs de sécurité visant à protéger les données sensibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le/la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdenour HASSAINE
Conseiller Analyste Contrôle de Gestion

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-17

Robert VANDELAC
chef(fe) de division - centre d'expertise -

infrastructures et plateformes

Tél : 438-223-5693
Télécop. :

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Miguel COBO
directeur(-trice) - infrastructures et operations

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
directeur(-trice) de service-technologies de l'information

Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-20

Software AG (Canada) Inc.
180 Northfield Drive West, Unit 4
Waterloo, ON N2L 0C7
www.softwareag.com

CMS 391465

By Email To: robert.vandelac@montreal.ca

November 10, 2025

Robert Vandelac
Chef de division – Infrastructures technologiques
Direction Infrastructures et Opérations
Service des technologies de l'information
Ville de Montréal
801 rue Brennan, 2e étage, bureau 2116
Montréal, QC H3C 0G4

Dear M. Vandelac,

It is our understanding that the Ville de Montréal is contemplating converting for the software set out in the 2024 Amendment dated September 13, 2024 by and between Software AG (Canada) Inc. and Ville de Montréal to subscription licenses.

In connection with this proposed transaction, this letter serves as written confirmation that Software GmbH, the parent company of Software AG (Canada) Inc., is either the original manufacturer or authorized licensor of the such software and that, to the best of our knowledge, Software AG (Canada) Inc. is the sole entity authorized to provide the Ville de Montréal with the subscription licenses and the maintenance and support services for such software (including fixes, updates, and new versions).

If you have any questions regarding this matter, please don't hesitate to contact us.

Sincerely,

Morgan Shelton
Vice President, Legal Americas

cc: Wayne Lashley, Enterprise Account Executive, wayne.lashley@softwareag.com

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258527004
Unité administrative responsable : Service des technologies de l'information
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, pour la souscription aux logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 11. Certaines données accessibles par les citoyens, notamment en matière d'évaluation foncière et taxation, sont en partie traitées par l'ordinateur central et par la suite rendues accessibles aux citoyens via le portail de la Ville de Montréal. 19. Plusieurs applications en matière de sécurité publique et justice sont développées et maintenues avec des produits Software AG (Canada) inc. Le fonctionnement optimal de ces applications permet une saine gestion des opérations et des services rendus aux citoyens en matière de sécurité publique			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258527004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction infrastructures technologiques , Division infrastructures technologiques
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels d'opérations administratives développés par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1258527004 - Certification de fonds - PDS Brennan.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Touria EL JEDDAOUI
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT / TI

NO GDD :	**1258527004**
No d'engagement 2025	**S/O**

Imputation de la dépense

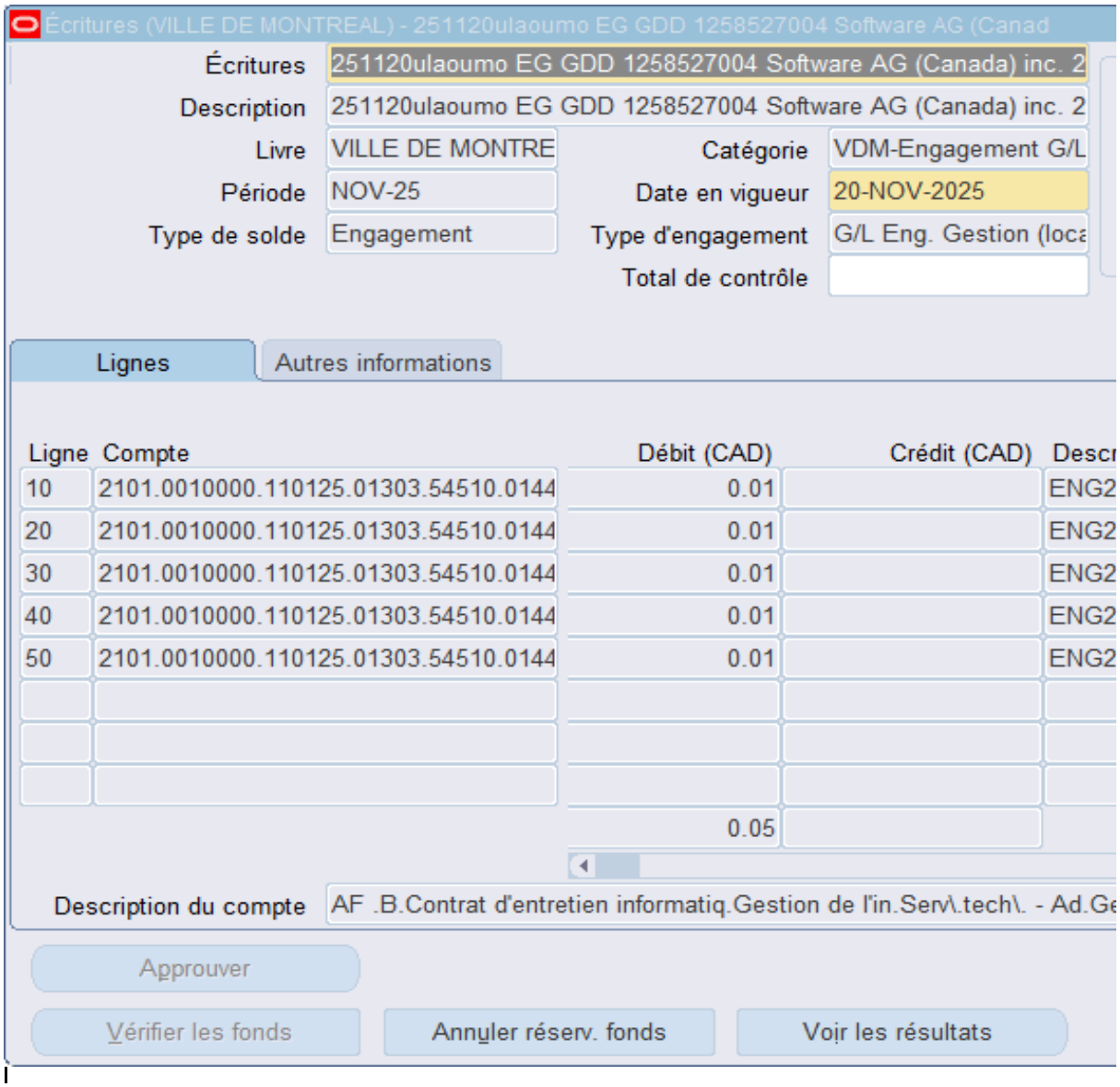
Accorder un contrat de gré à gré à Software AG (Canada) inc., pour la souscription aux logiciels développé 31 décembre 2030 - Dépense totale de 9 308 154,10 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)	
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Gestion de syst..Général.Général.Général.	2101.0010000.110125.01303.54510.0
Total imputation	

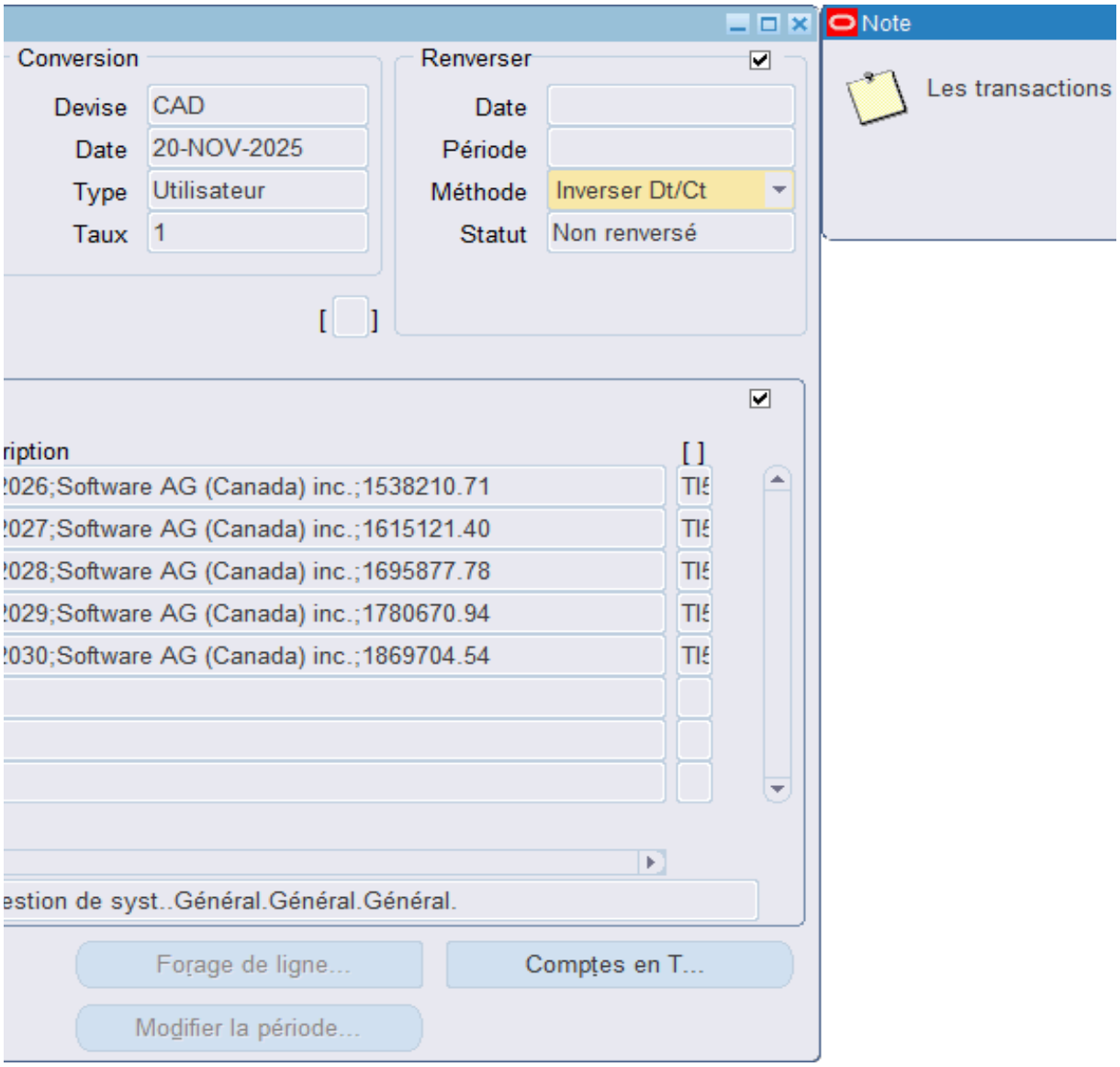
s par l'éditeur, pour la période du 1er janvier 2026 au	Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028
14431.0000.000000.000000.00000.00000	1,538,210.71 $	1,615,121.40 $	1,695,877.78 $
	1,538,210.71 $	1,615,121.40 $	1,695,877.78 $

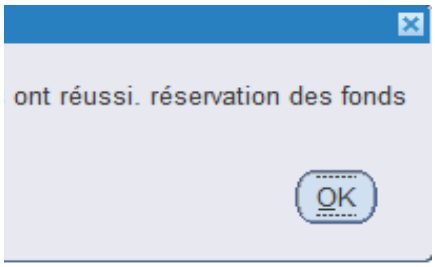
		2026	2027	2028
Souscription Logiciel	**Bon de commande (montant avant taxes)**	1,465,137.00 $	1,538,394.00 $	1,615,314.00 $
	Bon de commande (montant avec taxes)	1,684,541.27 $	1,768,768.50 $	1,857,207.27 $

Du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2029	Du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2030	Montant net
1,780,670.94 $	1,869,704.54 $	8,499,585.38 $
1,780,670.94 $	1,869,704.54 $	**8,499,585.38 $**

2029	2030
1,696,079.00 $	1,780,883.00 $
1,950,066.83 $	2,047,570.23 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251120ulaoumo EG GDD 1258527004 Software AG (Canad
Écritures
251120ulaoumo EG GDD 1258527004 Software AG (Canada) inc. 2
Description
251120ulaoumo EG GDD 1258527004 Software AG (Canada) inc. 2
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
20-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Descr
10 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
20 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
30 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
40 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
50 2101.0010000.110125.01303.54510.0144 0.01 ENG2
0.05
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\. - Ad.Ge
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 20-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
[ ]
ription
[ ]
2026;Software AG (Canada) inc.;1538210.71
2027;Software AG (Canada) inc.;1615121.40
2028;Software AG (Canada) inc.;1695877.78
2029;Software AG (Canada) inc.;1780670.94
2030;Software AG (Canada) inc.;1869704.54
estion de syst..Général.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...
Note
Les transactions


ont réussi. réservation des fonds
OK

Aspect(s) financier(s)

Dépenses non capitalisables (BF)

La dépense de 9 308 154,10 $, taxes incluses (8 499 585,38$ net de taxes) sera imputée au budget de fon

Description	Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026	Du 1er janvier 20
Entretien ou autre – BF	1 684 541,27 $	
Total - BF	1 684 541,27 $	

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du

Tableau comparatif, coûts des années antérieures:

Année	
2022	
2023	
2024	
2025	
2026	
2027	
2028	
2029	
2030	

En ce qui concerne le nouveau contrat 2026-2030, l'augmentation du coût de la première année de sous
principalement par l'ajustement du modèle d'affaires au niveau des licences à la suite de l'acquisition de So
site de reprise après sinistre.

ctionnement (BF) du Service des technologies de l'information.

27 au 31 décembre 2027	Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028	Du 1er janvier 2029 au 31 décembre 2
1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 06
1 768 768,50 $	1 857 207,27 $	1 950 06

u taux des dépenses mixtes d'administration générales imputées au budget d'agglomération.

Coût annuel	Écart en $
1 149 745,40 $	
1 169 247,08 $	
1 219 556,86 $	
1 244 351,43 $	
1 684 541,27 $	
1 768 768,50 $	
1 857 207,27 $	
1 950 066,83 $	
2 047 570,23 $	

cription (2026) représente une hausse de 35 % par rapport au contrat précédent suivi d'une augmentation anr
oftware AG (Canada) inc. par une société globale en technologie. Toutefois le nouveau modèle d'affaires permet

029	Du 1er janvier 2030 au 31 décembre 2030	Total
56,83 $	2 047 570,23 $	9 308 154, 10 $
56,83 $	2 047 570,23 $	**9 308 154, 10 $**

	Écart en %
N/A	N/A
19 501,68 $	1,7 %
50 309,78 $	4,3 %
24 794,57 $	2 %
440 189,84 $	35 %
84 227,24 $	5 %
88 438,77 $	5 %
92 859,56 $	5 %
97 503,40 $	5 %

nuelle constante de 5% pour les années subséquentes du contrat. L'augmentation s'explique à la Ville d'augmenter la résilience de son infrastructure lors de l'utilisation des produits sur un

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1256716007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Keleny inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal pour une période de 3 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 868 969,55 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21188;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-24 11:07

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1256716007**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

CONTENU

CONTEXTE

La population de l'île de Montréal desservie par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) présente une diversité culturelle et linguistique. Conséquemment, l'offre de service se doit d'être adaptée afin que le SPVM puisse adéquatement répondre aux besoins des citoyennes et citoyens et d'assurer que ces derniers comprennent leurs droits et les explications fournies. En ce sens, le service d'interprétariat judiciaire est nécessaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.
La traduction de communications, de documents est tout aussi importante en raison de la réalité montréalaise, en plus de la nécessité d'être en mesure d'obtenir des versions légalisées de traduction, à la demande du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Afin d'assurer le service de traducteurs et d'interprètes pour les citoyennes et citoyens requis à l'ensemble des unités au SPVM dans le cadre des enquêtes, des démarches auprès du Service de l'approvisionnement ont été entreprises en juin 2025 par la Direction des services spécialisés (DSS) afin de procéder à un appel d'offres public. Puisque le délai requis pour lancer un appel d'offres public est d'environ 2 à 4 mois, l'octroi d'un contrat sous le seuil de l'appel d'offres public était l'avenue envisageable en démarche parallèle d'un appel d'offres public afin d'assurer la continuité des affaires. Entre-temps, la DSS a dû octroyer un contrat de 25 000,00 $ taxes incluses avec Keleny inc., permettant ainsi la rédaction des documents requis au contrat de gré à gré 25-1728614.

Selon le suivi de l'état de situation du précédent contrat 21-19022, incluant l'option de

prolongation, ce dernier était prévu au montant maximal prévu de 751 191,31 $, taxes incluses. Le montant maximal de 150 238,26 $ pour l'option de prolongation prévu au contrat 21-19022 est arrivé à échéance à l'été 2025. En effet, à la suite de dossiers d'enquêtes d'envergure au printemps 2025, en plus des services courants, le seuil maximal au contrat a été atteint avant la prévision au 31 décembre 2025.

À la suite des démarches, le lancement de l'appel d'offres public 25-21188 a été publié du 15 octobre au 4 novembre 2025, d'une durée de 19 jours dans le quotidien Le devoir ainsi que dans le système SÉAO. Le comité de sélection autorisé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal s'est réuni le 17 novembre 2025 afin d'évaluer les soumissions déposées pour le contrat 25-21188. La durée de validité de la soumission est de 90 jours, soit jusqu'au 2 février 2026.

Un nouvel appel d'offres est ainsi requis dans le but d'assurer la continuité du service d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée et ainsi poursuivre la réalisation du mandat au SPVM.

Aucun addenda n'a été publié au cours du processus de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA256716001 - 12 novembre 2025 - Accorder un contrat gré à gré à Keleny inc. pour les services professionnels de traduction et d'interprètes pour le Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 114 975,00 $ taxes incluses - 25-1728614
BC 1727926/ BC 1727919 - 19 août 2025 - Octroyer un contrat de gré à gré à Keleny Inc., pour un montant maximum de 25 000 $ taxes incluses, pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au SPVM

CG24 0753 - 19 décembre 2024 - Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 150 238,26 $, dans le cadre du contrat accordé à Keleny inc., pour les services d'interprètes et de traducteurs judiciaires au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025 (CG22 0039), majorant ainsi le montant total du contrat de 600 953,05 $ à 751 191,31 $, taxes incluses

CG22 0039 - 27 janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.) pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis au Service de police de la Ville de Montréal pour la somme totale de 600 953,05 $, taxes incluses, pour une durée de 4 ans, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux (2) lots - Appel d'offres public 21-19022 (1 soumissionnaire). La durée du contrat s'étend rétroactivement du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025

DA212610002 - 5 août 2021 - Accorder un contrat gré à gré, au montant de 55 561,29 $, à la Compagnie Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprétation et de traduction légalisées pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la période du 1er mai au 31 août 2021, avec possibilité de prolongation du 1er septembre au 31 décembre 2021, aux mêmes termes, coûts et conditions.

CG16 0709 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à la Compagnie Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, pour une somme maximale de 305 632,29 $, taxes incluses - Appel d'offre public numéro 16-15518 (1 soumissionnaire).

CG12 0285 - 23 août 2012 - Accorder un contrat à la compagnie Keleny inc. pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée, réservés à

l'usage exclusif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 48 mois, soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2016 pour la somme maximale de 258 693,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 12-11810 (1 soumissionnaire).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Keleny inc. pour la fourniture de services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée requis au SPVM pour la somme maximale de 868 969,55 $, taxes incluses, pour une période de 3 ans.

JUSTIFICATION

3 soumissionnaires ont acheté le cahier des charges et 2 ont déposé une offre: Keleny inc. et 9248-1019 Québec inc, représentant 66,67 % de réponses. 1 firme a complété le formulaire de non participation. Raison invoquée: nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés.
Le système de pondération utilisé pour la validité de la conformité des soumissions est un système à 2 enveloppes. Ainsi, après validation par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal sur la conformité administrative des soumissions déposées et du comité de sélection confirmant la validité de la soumission selon la grille de critères établis, permet au SPVM de procéder à la demande d'autorisation d'accorder le contrat 25-21188 à Keleny inc., au coût de 868 969,55 $, taxes incluses.

Le soumissionnaire conforme, Keleny inc, située au 440, rue Saint-Antoine Est à Montréal (Québec) H2Y 1A5, est le même fournisseur que le contrat d'appel d'offres public précédent.

Lors du comité de sélection, le soumissionnaire 9248-1019 Québec inc. n'a pas obtenu la note de passage. En effet, ce dernier a obtenu la note intérimaire de 66,7 %.

SOUMISSION CONFORME	POINTAGE INTÉRIMAIRE	POINTAGE FINALE	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences, variation de quantité) TAXES INCLUSES	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Keleny inc.	96 %	1,68	868 969,55 $	0.00 $	868 969,55 $
Dernière estimation réalisée			896 805,00 $	0.00 $	896 805,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				- 27 835,45 $	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100				- 3 %	

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (AMP) puisque la valeur du contrat est inférieur à 1 000 000,00 $.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé:

- n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 868 969,55 $, taxes incluses, pour une durée de 3 ans (793 485,02 $ net ristournes, 755 790,00 $ avant taxes).
Le coût estimé par année est de 289 656,52 $, taxes incluses, soit 264 495,01 $ net des ristournes, 251 930,00 $ avant taxes. Il n'y a pas d'augmentation prévue pour les années 1, 2 et 3 au présent contrat.

Estimation annuelle (taxes incluses)	
2026	289 656,52 $
2027	289 656,52 $
2028	289 656,52 $
TOTAL	**868 969,55 $**

Les crédits budgétaires pour les dépenses sont prévus au budget de fonctionnement. Les crédits requis pour les années subséquentes seront priorisés dans le cadre du processus budgétaire du SPVM.

Conséquemment ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

C'est un service essentiel à la réalisation de nos opérations, et ce, autant pour le respect des citoyens que pour la compréhension et la résolution des dossiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications. .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Deborah LOISEAU)

Certification de fonds :

Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée LUSSIER
chef(fe) de section - soutien general

Tél : - -
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Mohamed Aziz BOUHDID
inspecteur(-trice)-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél :
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1256716007
Unité administrative responsable : Direction des services spécialisés du SPVM
Projet : services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ?

- La population de l'île de Montréal desservie par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) présente une diversité culturelle et linguistique. Conséquemment, l'offre de service se doit d'être adaptée afin que le SPVM puisse adéquatement répondre aux besoins des citoyennes et citoyens et s'assurer que ces derniers comprennent leurs droits et les explications fournies. En ce sens, le service d'interprétariat légalisé est nécessaire pour l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1256716007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

25-21188 Comité résultat global GDD.pdf
25-21188 Intervention.pdf
25-21188 Liste des commandes.pdf
25-21188 PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Deborah LOISEAU
Agent approvisionnement niveau 2
Tél : XXX-XXX-XXXX

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Jacky MOHAMAD
Chef de section
Tél : XXX-XXX-XXXX
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 25-21188

No du GDD : 1256716007

Titre de l'appel d'offres : Service professionnels de traduction et d'interprètes pour le Service de police de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 10 - 2025

Ouverture originalement prévue le : 4 - 11 - 2025

Ouverture faite le : 4 - 11 - 2025

Date du comité de sélection : 17 - 11 - 2025

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : n/a - - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 66,67

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 2 - 2 - 2026

Date d'échéance révisée : 2 - 2 - 2026

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Keleny inc.	868 969,55	√	

Information additionnelle

3 soumisisonnaires ont acheté le cahier des charges. 2 ont déposé une offre: Kenely inc., 9248-1019 Québec inc. Lors du comité de sélection, le soumissionnaire 9248-1019 Québec inc. n'a pas eu la note de passage. 1 firme a complété le formulaire de non participation. Raison invoquée: nous ne fournissons pas les produits ou les services demandés. Aucun addenda a été publié au cours du processus.

Préparé par : Déborah Loiseau

Le 20 - 11 - 2025

25-21188 - Service professionnels de traduction et d'interprètes pour le Service de police de la Ville de Montréal

FIRME	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Keleny	96,0	868 969,55 $	1,68	1
9248-1019 Quebec inc.	66,7			Non conforme
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
0	-		-	
Agent d'approvisionnement				

Comité	
Date	17-11-2025
Heure	10h00
Lieu	TEAMS

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

Liste des commandes

Organisation	Diffusion	Contact	Date et heure de la commande	Addenda envoyé
KELENY INC. 440, rue St-Antoine est Montréal QC CAN H2Y1A5	Non diffusé	Paul Keleny Téléphone: 5148453111 Courriel: paul@keleny.com	**Transaction: (20349061)** 2025-10-28 09:35	Mode privilégié (plan): Courriel
Documens traduction inc. 1440, Ste-Catherine Ouest bureau 1010 Montréal QC CAN H3G1R8 https://www.documens.net/	Non diffusé	Danielle Lavallée Téléphone: 5148689899 Courriel: danielle@documens.net	**Transaction: (20342678)** 2025-10-19 07:13	Mode privilégié (plan): Courriel
9248-1019 QUÉBEC INC. 6658 Chouinard Laval QC CAN H7B1E1	Non diffusé	Marie Kerline Bellanton Téléphone: 5146860713 Courriel: residencemarieflore@videotron.ca	**Transaction: (20344388)** 2025-10-21 17:44	Mode privilégié (plan): Courriel

Québec
© Gouvernement du Québec, 2025

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP25 0465

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mardi 4 novembre 2025 à 13 h 30**

Sont présents : Mme Marie-Eve Lapointe, analyste juridique
M. Abdenour Touabi, préposé au soutien administratif
Mme Annie Benjamin, agente de bureau

APPEL D'OFFRES 25-21188

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal » sont ouvertes par le préposé au soutien administratif du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

9248-1019 QUÉBEC INC.

KELENY INC.[1]
(LA COMPAGNIE KELENY COMPANY)

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 15 octobre 2025 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ml

Vér. 1
S.A.

Marie-Eve Lapointe
Analyste juridique – Service du greffe

Abdenour Touabi
Préposé au soutien administratif – Service du greffe

[1] Seule une raison sociale apparaissait sur la page sommaire déposée par ce soumissionnaire. Le nom légal du soumissionnaire provient d'une vérification au Registre des entreprises du Québec.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1256716007

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services spécialisés , -
Objet :	Accorder un contrat à Keleny inc., pour les services professionnels d'interprétariat judiciaire et de traduction légalisée pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 3 ans - Dépense totale de 868 969,55 $, taxes incluses - Appel d'offres public 25-21188 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1256716007 - Keleny inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : 438 822-0341

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Line DESJARDINS
Cheffe d'équipe
Tél : 438-349-2262
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

INTERVENTION FINANCIÈRE - Budget fonctionnement

NO GDD : 1256716007

BUDGET FONCTIONNEMENT

INFORMATION BUDGÉTAIRE

Imputation de la dépense :	2026			2027			2028			Total		
	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses	Avant taxes	Net de ristourne*	Taxes incluses
1001.0010000.107XXX.02101.54508.014423.0000.000000.000000.00000.00000 *AF - Général - Agglomération / Budget régulier / XXXXXXXXX / Activités policières / Serv.tech. juridiques / Interprètes / ¯ / Général / Général*	251,930.00 $	264,495.01 $	289,656.52 $	251,930.00 $	264,495.01 $	289,656.52 $	251,930.00 $	264,495.01 $	289,656.52 $	**755,790.00 $**	**793,485.02 $**	**868,969.55 $**

*Les quantités par exercice ont été estimées. Conséquemment, les crédits prévus peuvent varier annuellement selon les besoins opérationnels.

Les crédits nécessaires à l'octroi de ce contrat ont été prévus lors de la confection du budget 2026 par le SPVM et un réaménagement des crédits sera effectué lorsque nécessaire.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259859006

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 114 957 ,77 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 12 novembre 2025 ;

2. d'autoriser le directeur de la direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-24 15:19

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259859006**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction gestion du territoire , Division intelligence d'affaires et géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à ESRI Canada ltd, pour les services de soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes relatives aux systèmes d'information géographique, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027 - Dépense totale de 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (TI) est un acteur clé de la modernisation numérique de la Ville de Montréal. En positionnant la technologie comme levier stratégique, il conçoit et déploie des solutions adaptées aux besoins internes pour améliorer la performance et la qualité des services aux citoyennes et citoyens et au personnel municipal.
Son rôle consiste à aligner les initiatives technologiques sur les objectifs de la Ville, en favorisant l'accessibilité, l'efficience et la qualité des services. Dans un contexte de forte demande et d'évolution rapide, le Service des TI relève le défi d'innover tout en gérant la désuétude, pour assurer la continuité des opérations et la modernisation des infrastructures numériques.

Depuis plusieurs années, les produits de ESRI sont utilisés pour des systèmes essentiels de la Ville de Montréal, plus spécifiquement dans les domaines de la géomatique, la cartographie, le géospatial répondant aux besoins des arrondissements et des services de la Ville.

Ces licences ont historiquement été acquises de façon décentralisée par les unités d'affaires afin de répondre à leurs besoins spécifiques. Depuis quelques années le Service des TI les a pris en charge afin d'assurer l'entretien et la maintenance de ces logiciels pour assurer leur compatibilité à l'écosystème informatique de la Ville ainsi que leur saine gestion en matière de sécurité informatique.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à la firme ESRI , pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, pour une somme maximale 114 957,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1689933 : Entretien de licences logicielles - ArcGIS 3D Analyst for Desktop, ArcGIS for

Desktop, ArcGIS for Server, Esri Developer Network- Période du 12 janvier 2025 au 11 janvier 2026.

BC 1629824 : Entretien de licences logicielles - ArcGIS 3D Analyst for Desktop, ArcGIS for Desktop, ArcGIS for Server, Esri Developer Network- Période du 12 janvier 2024 au 11 janvier 2025.

BC 1569814 : Licences logicielles et maintenance - ArcGIS 3D (157023, 161337, 161434) Esri Developer Network - Période du 12 janvier 2023 au 11 janvier 2024.

DESCRIPTION

L'ensemble des produits de la firme ESRI détenus par la Ville composent une plateforme géospatiale permettant de déployer des systèmes d'information géographique (SIG). Ceux-ci permettent de collecter, analyser et visualiser des données géospatiales sur des cartes interactives. Ils servent par exemple à planifier les infrastructures, gérer les réseaux (eau, transport), structurer la matrice graphique pour l'évaluation foncière de la Ville, et ce, afin d'améliorer la prise de décision et la gestion urbaine.
L'objectif de ce dossier décisionnel consiste à accorder un contrat pour le support technique des licences ESRI afin de :

- Accéder aux mises à jour des solutions ArcGIS Pro, ArcGIS Enterprise et leurs extensions ;
- Bénéficier du soutien technique des licences ESRI ;
- Optimiser la gestion des actifs logiciels et harmoniser les mises à niveau annoncées par le fournisseur.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat avec ESRI permettra à la Ville de poursuivre les démarches de normalisation des actifs informationnels spécialisée et de maîtriser la planification pour une meilleure coordination du projet.
Ce service de support et d'entretien comporte des mises à niveau logicielles ne pouvant être offertes qu'exclusivement par ESRI.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à ESRI puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation de logiciels et vise la protection de droits d'auteur et de droits exclusifs de distribution et de fourniture des prestations nécessaires au support technique et à la maintenance des progiciels, conformément à l'article 573.3 (6) b) et aussi dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant, conformément à l'article 573.3 (9) de la Loi sur les cités et villes.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation de risque n'est pas requise étant donné que le contrat est octroyé de gré à gré.

Après vérification, ESRI n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal est de 114 957,77 $, taxes incluses, et sera réparti comme suit :
Tableau de répartition des coûts (taxes incluses) :

Période	12 janvier 2026 au 11 janvier 2027
Soutien technique et mises à jour des licences logicielles	114 957,77 $

La dépense de 114 957,77 $, taxes incluses (104 971,77 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement (BF) du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputés au budget d'agglomération.

Tableau comparatif, coûts d'acquisition et d'utilisation des années antérieures :

Période	Montant du support annuel	Écart annuel $	Écart annuel %
2024-2025	96 268, 59 $	NA	NA
2025-2026	101 675, 70 $	5 407,11 $	5,61 %
2026-2027	114 957,77 $	13 282, 07 $	11,55 %

En ce qui concerne le nouveau contrat 2025-2026, l'augmentation du coût moyen annuel du contrat de support technique sur les licences est de 13 282,07 $, ce qui représente une hausse de 11,55 % par rapport au contrat précédent. Cette hausse est basée sur une indexation des prix de l'ordre de 5% pour toutes les licences à l'exception du SDK (kit de développement logiciel) dont l'augmentation qui est de l'ordre de 74% à la suite du remplacement de certaines licences qui étaient en fin de vie utile.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de :

- Assurer la continuité opérationnelle et minimiser les risques de panne ou d'interruption de service;
- Bénéficier des nouvelles fonctionnalités, des améliorations et garantir l'alignement de la plateforme SIG avec les standards technologiques et de sécurité actuels;
- Maintenir le support pour intégrer ou déployer de nouvelles solutions;
- Augmenter la fiabilité des projets SIG auprès des partenaires internes et externes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction des revenus (Imad EL AMMARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Loubna ABDELKAFI
Conseillère, Analyse et contrôle de gestion

Tél : 438-951-7829
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-20

Sanit SANANIKONE
Chef de division - intelligence d'affaires et geomatique

Tél : 514-868-0776
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ghayath HAIDAR
Directeur solutions d'affaires - Gestion du térritoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur de service technologies de l'information
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259859006
Unité administrative responsable : Technologie de l'information
Projet : Accorder un contrat de gré à gré à la firme Esri Canada, pour la fourniture du soutien technique et l'obtention des mises à jour des licences logicielles permanentes, pour la période du 12 janvier 2026 au 11 janvier 2027- Dépenses totale de 114 957 ,77 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *#12* Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective. #17 Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • *Assurer la continuité et la durabilité des services, sans risque ni impact.* • *Avoir une version à jour et les mises à niveau des logiciels ;* • *Bénéficier des nouvelles fonctionnalités, améliorations et l'alignement de la plateforme avec les standards technologiques et de sécurité actuels.*			

- *Le support pour intégrer ou déployer des nouveaux systèmes d'information géographique (SIG).*
- *D'augmenter la fiabilité des projets auprès des partenaires internes et externes.*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

12 novembre 2025

Monsieur Frederick Pons,

Le travail que vous accomplissez à l'aide des solutions d'Esri est plus important que jamais pour créer un avenir durable. Nous vous remercions de votre confiance et de continuer de faire d'Esri Canada votre fournisseur de solutions SIG. Votre programme d'entretien de logiciels est sur le point d'expirer, et nous aimerions vous rappeler la procédure de renouvellement afin de continuer de soutenir les besoins de votre entreprise.

Les programmes d'entretien d'Esri Canada sont conçus pour vous permettre de rester connecté à une multitude de ressources. Ils permettent à votre organisation de rester à jour avec les derniers logiciels ArcGIS, ce qui constitue un investissement pour la sécurité de votre plateforme. Esri injecte près du tiers de ses revenus dans la R et D pour qu'ArcGIS puisse vous aider à répondre aux questions cruciales et à prendre de bonnes décisions en temps utile. Pour en savoir plus sur les modifications importantes apportées aux licences de certains de vos produits, nous incluons notre nouveau bulletin de logicielle aux fins de consultation.

En plus des mises à jour logicielles, vous bénéficiez d'un accès à notre assistance technique de premier ordre. Notre équipe d'assistance expérimentée et compétente est à votre disposition pour répondre rapidement à toute question ou résoudre tout problème que vous pourriez rencontrer, afin de réduire au minimum les temps d'arrêt et d'optimiser les performances de votre logiciel.

Nous renforçons continuellement notre sécurité en veillant à ce que notre personnel, nos systèmes et nos données soient protégés contre les menaces en évolution constante. Esri Canada a acquis trois certifications ISO pour satisfaire aux normes les plus élevées en matière de gestion de la sécurité de l'information, de sécurité des services en nuage et de protection de la confidentialité des données. Ces certifications renforcent notre engagement de vous fournir des solutions SIG sécuritaires, fiables et innovantes.

ArcGIS vous permet d'accéder à un grand nombre de précieuses ressources en ligne, notamment :
- du contenu canadien officiel, qui comprend ArcGIS Living Atlas of Canada, des applications et des données pour améliorer vos projets;
- la carte communautaire du Canada, mise à jour quotidiennement et publiée deux fois par semaine avec des données provenant de sources officielles;
- des solutions ArcGIS - une vaste collection d'applications et de données prêtes à être déployées et adaptées aux besoins de votre secteur d'activité;
- la communauté Esri, afin de vous permettre de rester en contact avec un réseau mondial d'utilisateurs et de spécialistes des SIG;
- Esri Academy, qui vous donne un accès illimité à des ressources d'apprentissage en ligne à la demande pour vous assurer que votre personnel est formé aux récentes technologies d'Esri.

ArcGIS évoluant rapidement, je vous invite à visiter notre site web (esri.ca/fr) et à vous abonner à notre blogue, à notre infolettre, à nos événements et à nos mises à jour par courriel au moyen de notre Centre de préférences en matière de communications.

Vous trouverez ci-joint votre facture de renouvellement. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des précisions, n'hésitez pas à contacter notre service à la clientèle à l'adresse customercare@esri.ca.

Nous vous remercions de votre intérêt à renouveler votre programme d'entretien de logiciels avec Esri Canada. Nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration fructueuse.

Cordialement,

Alex Miller
Président

IMPORTANT : L'offre de renouvellement ci-jointe sera automatiquement transformée en facture après 30 jours. Si vous devez apporter une modification à votre compte, veuillez communiquer avec le service à la clientèle d'Esri Canada à customercare@esri.ca .

Droits d'auteur © Esri Canada Limited 2025. Tous droits réservés. Marques de commerce fournis avec permis d'Environmental Systems Research Institute, Inc. Les autres noms de produit et de compagnies mentionnés peuvent être des marques de commerce ou des marques de commerce déposées de leurs propriétaires respectifs. Erreurs et omissions exceptées.

Invoice To / Facturer à

Ville de Montréal
Centre d'expertise en géomatique - TI
Dir solutions d'affaires gestion territo
402-80, rue Queen
Montréal QC H3C 2N5
Canada
Attn / À l'attention de :**Frederick Pons**
Dept / Service :
Tel / Tél :**(514) 280-0377**

Information

Quote # / Nº de devis :**96075438**
Document Date / Date du document :**2025-11-12**
Customer # / Nº de client :**105077**
Global Account # / Nº de Compte Global :**377175**
Currency / Monnaie :**CAD**

Renewal Period / Période de renouvellement :
2026-01-12 to/au 2027-01-11

Line # / Nº ligne	Material / Description / Produit / Description	Qty / Qté	List Price / Prix courant	Extended Price / Total partiel
	End User 105077 Ville de Montréal - Montréal , QC			
1	86497 ArcGIS Desktop Standard Concurrent Use Primary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	3,650.00 EA	3,650.00
2	86500 ArcGIS Desktop Standard Concurrent Use Secondary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	3	2,910.00 EA	8,730.00
3	87198 ArcGIS 3D Analyst for Desktop Concurrent Use Primary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	1,500.00 EA	1,500.00
4	87199 ArcGIS 3D Analyst for Desktop Concurrent Use Secondary Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	605.00 EA	605.00

5	161328 ArcGIS Enterprise Standard Up to Four Cores Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	12,000.00 EA	12,000.00
6	161430 ArcGIS Enterprise Standard Up to Four Cores Staging Server Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	6,000.00 EA	6,000.00
7	191362 ArcGIS Developer Bundle Migration from ArcGIS Developer Professional Annual Subscription Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	3	5,800.00 EA	17,400.00
8	161337 ArcGIS GeoEvent Server Up to Four Cores Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	12,000.00 EA	12,000.00
9	161434 ArcGIS GeoEvent Server Up to Four Cores Staging Server Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	6,000.00 EA	6,000.00

10	161326 ArcGIS Enterprise Advanced Up to Four Cores Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	21,400.00 EA	21,400.00
11	161429 ArcGIS Enterprise Advanced Up to Four Cores Staging Server Maintenance Annual Period / Période annuelle: 2026-01-12 to/au 2027-01-11 Subscription ID/ Numéro d`abonnement: 4497115772	1	10,700.00 EA	10,700.00

Subtotal / Total partiel	99,985.00 CAD
GST / TPS	4,999.25 CAD
PST / TVQ	9,973.52 CAD
Total	114,957.77 CAD
Payment terms and conditions follow	Modalités de paiement et conditions suivent

Payment Terms / Modalités de paiement

Payment terms are net 30 days. Amounts outstanding after 30 days are subject to an administration fee of 1.5% monthly, 18% annually, unless contracted otherwise.

Please report any discrepancies within 7 days to Customer Care at 1-877-441-0337 or customercare@esri.ca or address any payment enquiries to accountsreceivable@esri.ca.

Les modalités de paiement sont net 30 jours. Des intérêts de 1,5 % par mois, ou de 18 % par année, à titre de frais d'administration seront appliqués sur le solde des factures après le délai de 30 jours, à moins que des modalités différentes ne soient prévues au contrat.

Veuillez nous aviser de toute erreur dans les 7 jours suivant la réception du présent devis à customercare@esri.ca ou en téléphonant au 1-877-441-0337 ou acheminer toute question concernant les paiements à accountsreceivable@esri.ca.

Payment Options / Options de paiement

Electronic Fund Transfer (EFT) / Transfert électronique de fonds (TEF) :

Please email your EFT form along with your customer number to **accountsreceivable@esri.ca**.

Veuillez envoyer votre formulaire TEF ainsi que votre numéro de client par courriel à **accountsreceivable@esri.ca**.

Bill Payment / Paiement de facture :

Add Esri Canada Ltd. as a payee in your bank account's payee list. Enter your six-digit customer number in the account number field in the payee setup. Please indicate the invoice number paid in an e-mail payment advice to **accountsreceivable@esri.ca.**

Ajoutez Esri Canada Ltd. comme bénéficiaire dans la liste des bénéficiaires de votre compte bancaire. Entrez votre numéro de client à six chiffres dans le champ numéro de compte de la configuration du bénéficiaire. Veuillez indiquer le numéro de facture payée dans l'avis de paiement par courriel à **accountsreceivable@esri.ca**.

Interac eTransfer / Transfert électronique :

Add **accountsreceivable@esri.ca** as a payee in your bank account's Interac eTransfer section. Please indicate the invoice number paid and your six-digit customer number in the message field.

Ajoutez **accountsreceivable@esri.ca** comme bénéficiaire dans la liste des bénéficiaires pour transfert électronique de votre compte bancaire. Veuillez indiquer le numéro de facture payée et votre numéro de client à six chiffres dans le champ de message.

Cheque / Chèque :

ESRI CANADA LTD, PO BOX 2624, STN A
TORONTO, ON, M5W 2N7
GST, HST / TPS, TVH #: **89521 0979RT0001**; QST / TVQ #: **1009405883TQ0001**

Esri Canada Trust Centre - Visit esri.ca/trust to view our certifications

Centre de gestion de la confidentialité d'Esri Canada - Visitez esri.ca/securiteetfiabilite pour voir nos certifications

SMG ISO 27001:2013 SMG ISO 27017 SMG ISO 27018

Terms and Conditions

GENERAL TERMS

1. The information in this renewal quote is intended only for the person or entity to which it is addressed and may contain confidential and/or privileged material. Any review, re-transmission, dissemination, or other use of, or taking of any action in reliance to this information by persons, or entities, or other than the intended recipient, is prohibited.

2. Esri Canada will not be liable for any failure of or delay in the performance of its obligations under a customer order for the period that such failure or delay is due to causes beyond Esri Canada's reasonable control. Such causes may include, but are not limited to, an act of God, cyber-attack, major disruption to a public infrastructure system, epidemic, public health emergency or government order.

3. Other than non-conflicting deliverables descriptions, quantities, pricing and delivery instructions any terms contained in any customer purchase order or other customer ordering document will not apply and are of no effect. No such terms shall apply or override the terms of this document irrespective of the date of issuance of the purchase order or other customer ordering document or any performance or action by us, unless we expressly agree in writing.

4. A signed renewal quote transmitted through electronic means such as fax or email is valid and binding even if an original paper document bearing the customer's original signature is not delivered.

5. These general terms apply to all orders.

PRODUCT OFFERING TERMS

6. **Esri Products Terms**. Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) is the third-party licensor for all Esri products proposed to be supplied by Esri Canada under this renewal quote.
(a) Unless superseded by a signed Esri license agreement, all such Esri products shall be licensed only under Esri's standard licensing terms and conditions which are available online on Esri's website at **https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product** as updated by Esri from time to time and may be requested separately from Esri Canada (**Esri Products Licensing Terms**). Esri provides the most current version of its governing Esri Products Licensing Terms on its website for licensees to review periodically for updates.
(b) For Esri products licensed through click-through licensing, customer agrees that the click-through version of the Esri Products Licensing Terms is required to be accepted by the customer during the product installation process for such Esri products. A copy of the applicable click-through version of the Esri Products Licensing Terms may also be requested separately from Esri Canada.
(c) You may have an existing signed Esri license agreement on file that covers your order for Esri products. If so, please reference the applicable Esri license agreement number on your purchase order. To clarify, unless superseded by your signed Esri license agreement, the Esri Products Licensing Terms will apply to your order.

7. **Other Third-Party Products Terms**. Other third-party licensor products listed on this renewal quote are governed by the applicable third-party licensor's licensing terms and conditions either available on such third-party licensor's website or provided separately by Esri Canada.

8. **Esri Canada Address Manager Web Application Terms**. Esri Canada's licensed Address Manager Web Application listed under this renewal quote shall be licensed under Esri Canada's standard end-user licensing terms and conditions available online on Esri Canada's website at **https://www.esri.ca/addressmanagerterms** as updated by Esri Canada from time to time (**Address Manager Licensing Terms**) as a click-through version for customer's click-through acceptance or as a downloadable signature version for customer to sign and return to Esri Canada. Notwithstanding Esri Canada's receipt of a customer signed renewal quote, customer issued purchase order or payment of the applicable fees listed under this renewal quote, any customer order for Address Manager will not be binding on Esri Canada until the customer has accepted the Address Manager Licensing Terms for the ordered product as required by Esri Canada.

9. **Esri Canada Ratio.City Product Offering Terms**. All Esri Canada Ratio.City product offerings listed under this renewal quote will be governed exclusively by Esri Canada's applicable standard Ratio.City product offering terms and conditions provided separately by Esri Canada.

10. **Other General Product Terms**:
(a) For products listed under this renewal quote subject to click-through licensing, the completion of the acceptance process of the applicable product click-through license agreement shall be binding on you.
(b) **All disclaimer and limitation of liability provisions for the benefit of the licensor in the applicable license agreement shall equally extend and apply to Esri Canada with respect to Esri Canada's performance of this order**.

11. **Product Maintenance and Support**. Esri Canada provides maintenance and technical support for eligible products ordered from Esri Canada in accordance with Esri Canada's most current version of its applicable Software Maintenance Program Policy available on Esri Canada's website at **http://www.esri.ca/softwaremaintenance** and may also be requested separately from Esri Canada.

Conditions

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Les informations contenues dans le présent devis sont destinées uniquement à la personne ou à l'entité à laquelle elles s'adressent et peuvent contenir des informations confidentielles ou privilégiées. Toute prise de connaissance, analyse, retransmission, diffusion ou autre utilisation de ces informations de même que toute action fondée sur ces informations par des personnes ou des entités autres que le destinataire prévu sont interdites.

2. Esri Canada ne sera pas responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations, relativement aux produits ou services commandés par un client, pour la période de temps pendant laquelle ce manquement ou ce retard est dû à des causes indépendantes du contrôle raisonnable d'Esri Canada, agissant raisonnablement. Ces causes peuvent inclure, sans s'y limiter, un cas de force majeure, une cyberattaque, une perturbation majeure d'un système d'infrastructure publique, une épidémie, une urgence de santé publique ou une ordonnance d'un gouvernement.

3. À l'exception des descriptions des produits livrables, des quantités, des prix et des instructions de livraison qui ne sont pas contradictoires, les conditions contenues dans tout bon de commande ou autre document de commande du client ne s'appliquent pas et n'ont aucun effet. Aucune condition stipulée dans un tel bon de commande ou un autre document de commande du client ne peut s'appliquer ou remplacer l'une ou l'autre des conditions du présent document, et ce, sans égard à la date d'émission du bon de commande ou de l'autre document de commande du client, ni à toute action ou prestation de notre part, à moins que nous l'ayons expressément approuvée par écrit.

4. Un devis signé transmise par des moyens électroniques tels que la télécopie ou le courrier électronique est valide et contraignante, même si un document papier original portant la signature originale du client n'est pas remis.

5. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes.

CONDITIONS DE L'OFFRE DE PRODUITS

6. **Conditions d'utilisation des produits Esri**. Environmental Systems Research Institute, Inc. (**Esri**) est le tiers concédant de licence de tous les produits Esri qu'Esri Canada se propose de fournir en vertu du présent devis.
(a) À moins qu'elles soient remplacées par un contrat de licence Esri dûment signé, les licences de tous ces produits Esri peuvent uniquement être octroyées en vertu des conditions standards de licence d'Esri disponibles sur le site web d'Esri au **https://www.esri.com/en-us/legal/terms/master-agreement-product** telles que mises à jour de temps à autre par Esri. Ces conditions peuvent être obtenues séparément auprès d'Esri Canada (**Conditions des licences de produits Esri**). Esri fournit la plus récente version des Conditions des licences de produits Esri sur son site web. Les détenteurs de licence sont invités à consulter régulièrement les mises à jour de ces conditions.
(b) Dans le cas des produits Esri sous licence en vertu d'un contrat d'achat au clic, le client reconnaît que la version des Conditions des licences de produits Esri applicable lors de l'achat au clic doit être acceptée par le client pendant le processus d'installation de ces produits Esri. Il est également possible d'obtenir séparément une copie de la version applicable des Conditions des licences de produits Esri pour les licences achetées au clic auprès d'Esri Canada.
(c) Il se peut que vous disposiez actuellement d'un contrat de licence Esri dûment signé couvrant votre commande de produits Esri. Si tel est le cas, veuillez indiquer le numéro de la licence Esri applicable sur votre bon de commande. Pour plus de clarté, à moins d'être remplacées par votre contrat de licence Esri dûment signé, les Conditions des licences de produits Esri s'appliqueront à votre commande.

7. **Conditions d'autres produits tiers**. Les autres produits de tiers concédants de licence énumérés du présent devis sont régis par les conditions de licence applicables du tiers concédant de licence, qui sont disponibles sur le site web de ce tiers concédant de licence ou fournies séparément par Esri Canada.

8. **Conditions de l'application web Address Manager d'Esri Canada**. La licence de l'application web Address Manager d'Esri Canada énumérés dans ce devis de renouvellement sera accordée suivant les modalités de licence d'utilisateur final standard d'Esri Canada accessibles en ligne sur le site web d'Esri Canada à l'adresse **https://www.esri.ca/conditionsaddressmanager** et révisées par Esri Canada de temps à autre (les « **modalités de licence Address Manager** ») sous forme de version cliquable pour acceptation par le client ou sous forme de version téléchargeable avec signature que le client doit signer et retourner à Esri Canada. Nonobstant la réception par Esri Canada d'un devis de renouvellement signé par le client, d'un bon de commande émis par le client ou du paiement des frais applicables énumérés dans ce devis de renouvellement, toute commande du client pour l'application Address Manager ne sera pas exécutoire pour Esri Canada tant que le client n'aura pas accepté les modalités de licence Address Manager pour le produit commandé comme l'exige Esri Canada.

9. **Conditions des offres de produits Ratio.City d'Esri Canada**. Tous les offres de produits Esri Canada Ratio.City qui sont énumérées dans le présent devis seront gouverné exclusivement par les conditions d'offre de produits Ratio.City standard d'Esri Canada qui est fournies séparément par Esri Canada.

10. **Autres conditions générales sur les produits**.
(a) Pour tous les produits énumérés dans le présent devis qui peuvent être obtenus en vertu d'une licence achetée au clic, le fait de compléter le processus d'acceptation de la licence achetée au clic vous liera légalement.
(b) **Toutes les clauses de renonciation et de limitation de responsabilité au bénéfice du concédant de licence dans le contrat de licence applicable s'étendent et s'appliquent également à Esri Canada en ce qui concerne l'exécution de cette commande par Esri Canada**.

11. **Entretien et assistance pour les produits**. Esri Canada fournit des services d'entretien et d'assistance technique pour les produits admissibles commandés auprès d'Esri Canada conformément à la version la plus récente de sa politique du programme d'entretien des logiciels disponible sur le site web d'Esri Canada au **http://www.esri.ca/entretiendelogiciels**. Il est également possible d'en obtenir une copie séparément auprès d'Esri Canada.

12 Concorde Place, Suite 900
Toronto, Ontario M3C 3R8 Canada

Renewal Quote
Devis de renouvellement

Quote # / Nº de devis **96075438**

To be completed only if the related renewal quote for the products listed under this renewal invoice was not signed back as already accepted / À remplir uniquement si le devis de renouvellement correspondant pour les produits énumérés dans la présente facture de renouvellement n'a pas été signé comme preuve d'acceptation.

This renewal invoice is accepted by the customer when signed below or is deemed to be accepted upon customer's issuance of a purchase order or other form of purchase commitment for the products listed under this renewal invoice or upon payment for such products by the customer except as otherwise provided herein / Cette facture de renouvellement est acceptée par le client lorsqu'elle est signée ci-dessous ou est réputée acceptée lorsque le client émet un bon de commande ou toute autre forme d'engagement d'achat pour les produits énumérés dans la présente facture de renouvellement ou lors du paiement de ces produits par le client sauf disposition contraire du présent document :

Name (Print) / Nom de la personne autorisée (en caractères d'imprimerie)

Title / Fonction

Full legal name of Customer / Nom officiel complet du client

Signature numérique de Sanit Sananikone
Date : 2025.11.19 14:24:01 -05'00'

Signature

Date

Purchase Order Number (if known). Please attach copy of PO if PO number is provided / Numéro du bon de commande (s'il est connu). Veuillez joindre une copie du bon de commande si le numéro du bon de commande est fourni.

Esri Canada Contact information
To process this order, please contact Esri Canada Customer Care with your Purchase Order Number by faxing this confirmation to **416-441-0681** or scanned confirmation by e-mail to **customercare@esri.ca**.

Coordonnées d'Esri Canada
Pour traiter la présente commande, communiquez votre numéro de bon de commande au service à la clientèle d'Esri Canada en télécopiant la présente confirmation au **416-441-0681** ou encore en l'envoyant, numérisée, par courriel à **customercare@esri.ca**.

Provide any additional details below / Directives du client :

le 12 novembre 2025

Ville de Montréal
Direction - Stratégies, pratiques d'affaires et performance
Division - Gestion des actifs TI
Service des technologies de l'information
801, rue Brennan 10e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de : Naim Manouchi, Conseiller en gestion de contrats TI

Objet: Droits exclusifs de distribution des produits d'Esri par Esri Canada

à qui cela peut concerner,

Esri Canada Limited (« Esri Canada ») confirme par la présente qu'une entente de distribution internationale des logiciels d'Esri (l'« entente de distribution ») a été conclue entre Esri Canada et Esri Inc. (« Esri »), en vertu de laquelle Esri accorde à Esri Canada les droits exclusifs, pour le Canada, de démontrer, de promouvoir, de mettre en marché et de distribuer les logiciels commerciaux et d'autres produits d'Esri mentionnés dans l'entente de distribution (les « produits d'Esri sous licence »), en plus d'assurer l'entretien qui s'y rapporte.

Aux fins de l'entente de distribution, l'entretien inclut la prestation de services d'assistance technique et la distribution des mises à jour et mises à niveau des logiciels aux utilisateurs finaux qui détiennent des produits d'Esri sous licence au Canada.

Cordialement,

Douglas Bayley
Directeur des finances

12, Place Concorde, bureau 900
Toronto, ON M3C 3R8

Tél. 416-441-6035
Téléc. 416-441-6838

esri.ca

CERTIFICATION DES FONDS - BF / TI

NO GDD :	**1259859006**
No d'engagement	**TI59859006**

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Esri canada, pour la fourniture du soutien technique et l'obtenti

Imputation de la dépense

Description	
Soutien et mise à jour Licences	2101.0010000.110125.01303.5 AF - Général - Ville de Montréal/Budget régulier/Contrat d'entr Administration et informatique/Gestion de systèr

* Le segment "autre" de la clé comptable pourra être différent lors de l'établissement du bon de c

Soutien et m

on des12 janvier 2026 au 11 janvier 2027, pour une somme maximale 114 957 ,77 $ taxes incluses (fournisseur

Imputation **Libellé textuel**	**2026** **du 12 Jan 2026 au 31 décembre 2026**
4510.014431.0000.000000.051363.00000.00000 etien informatique TI - mixte administration/Gestion de l'information/Serv.tech. - mes informatiques/⁻/Général/Contrats hors-infonuagique/Général/	101,808.23 $

commande, puisque les informations disponibles lors de l'élaboration de la présente intervention ne no

		2026
ise à jour Licences	**Bon de commande (montant avant taxes)**	99,985.01 $
	Bon de commande (montant avec taxes)	114,957.77 $

unique).

2027 du 11 janvier 2027 au 31 janvier 2027	Total
3,163.53 $	104,971.77 $

ous permettent de définir précisément ce

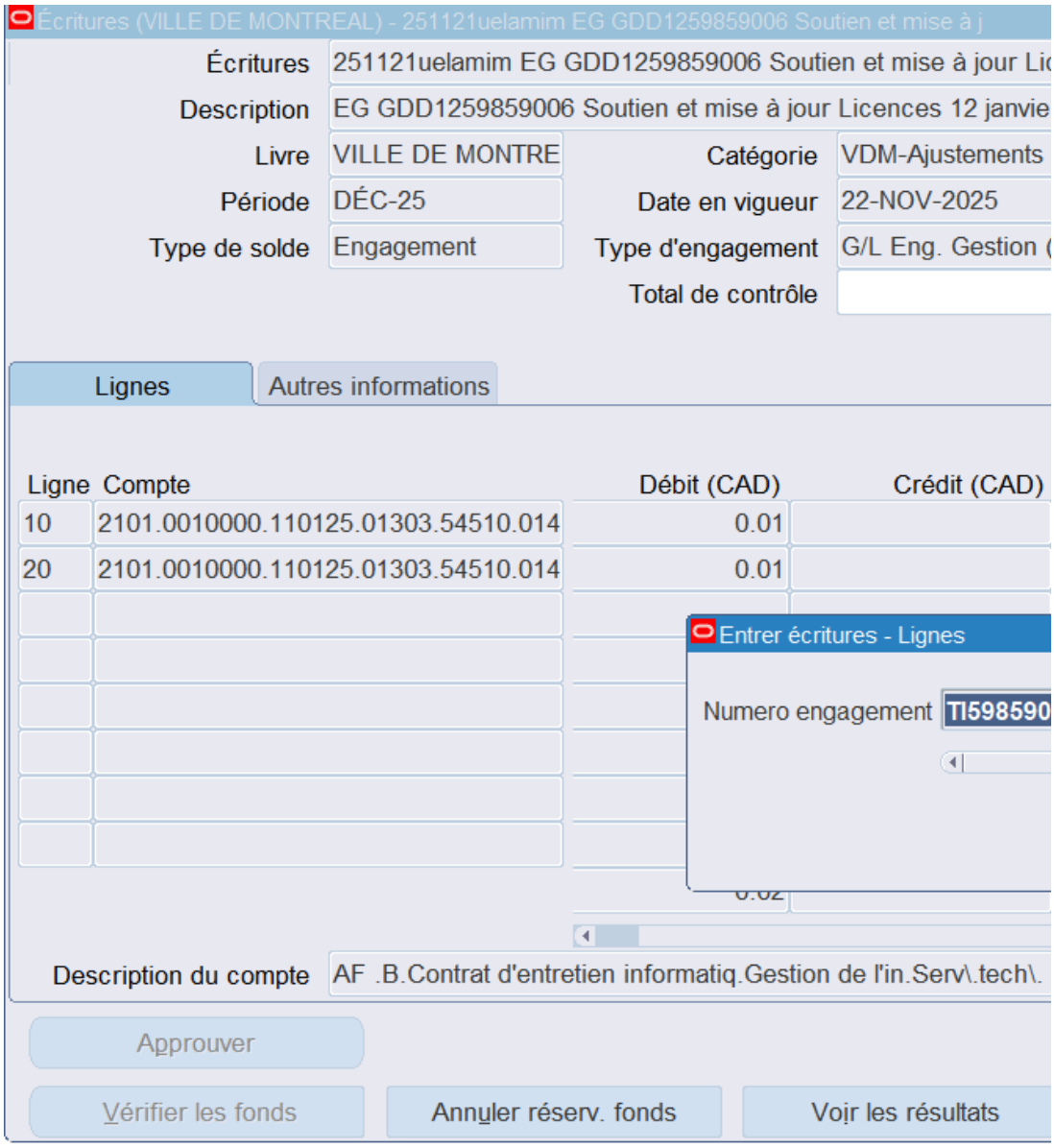
NO GDD : 1259859006

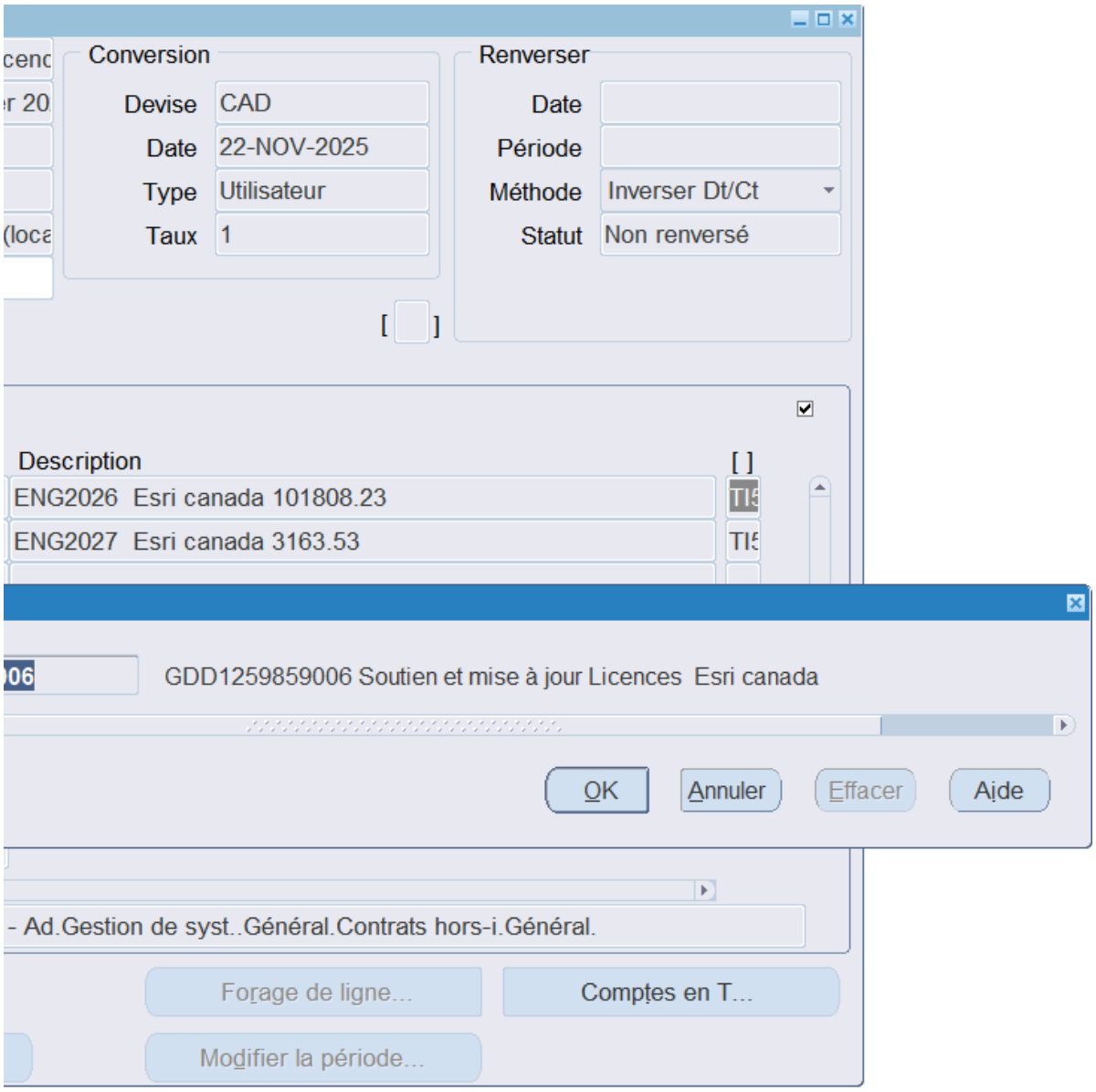
Une écriture de journal de frais payé d'avance sera comptabilisée pour tenir compte du fait

	2026
Déboursé au net	104,971.77 $

Payé d'avance TI	**Au 31-12-2026**
2101.0000000.000000.00000.16002.006116.0000.000000.000000.00000.00000	3,163.53 $

que le paiement du 1er au 31 janvier 2027 ne correspond pas à l'exercice comptable de la Ville


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251121uelamim EG GDD1259859006 Soutien et mise à j
Écritures
251121uelamim EG GDD1259859006 Soutien et mise à jour Lic
Description
EG GDD1259859006 Soutien et mise à jour Licences 12 janvie
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Ajustements
Période
DÉC-25
Date en vigueur
22-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
10
2101.0010000.110125.01303.54510.014
0.01
20
2101.0010000.110125.01303.54510.014
0.01
Entrer écritures - Lignes
Numero engagement
TI598590
Description du compte
AF .B.Contrat d'entretien informatiq.Gestion de l'in.Serv\.tech\.
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Conversion
Devise CAD
Date 22-NOV-2025
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
Description
ENG2026 Esri canada 101808.23
ENG2027 Esri canada 3163.53
GDD1259859006 Soutien et mise à jour Licences Esri canada
OK
Annuler
Effacer
Aide
- Ad.Gestion de syst..Général.Contrats hors-i.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1257956004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Développement du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier pour une somme maximale de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'achat et l'installation d'une infrastructure réseau de bâtiment connecté aux marchés Atwater et Maisonneuve ;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2025-12-01 18:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257956004**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Développement du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier pour une somme maximale de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Fondée en 1993, la Société des marchés publics de Montréal (la Société), anciennement connue sous le nom de Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, est un organisme à but non lucratif et une entreprise d'économie sociale ayant pour mission d'améliorer l'accès aux produits frais à travers un réseau de marchés publics qui rapproche la population montréalaise des producteurs, maraîchers, détaillants, restaurateurs et artisans agroalimentaires d'ici. La Société opère douze marchés à travers huit arrondissements montréalais, dont les grands marchés Jean-Talon, Atwater et Maisonneuve ainsi que plusieurs marchés de quartiers et marchés solidaires, et ce faisant, contribue à faire de Montréal une métropole accessible, durable et en santé. Le réseau de la Société regroupe aujourd'hui près de 200 membres-commerçants.
La Société est liée à la Ville par un bail et paie à celle-ci un loyer annuel ainsi que des taxes municipales sur les lots qu'elle occupe.

Souhaitant répondre à différents besoins de ses membres et de sa clientèle, en matière de sécurité, la Société a déposé une demande de contribution financière afin de pouvoir procéder à l'achat et à l'installation de caméras connectées, d'équipements internet et du câblage requis pour établir un réseau Wi-Fi dans les édifices des marchés Atwater et Maisonneuve. Ce sommaire vient répondre à la demande de soutien financier déposée par la Société et propose l'attribution d'une contribution financière non récurrente totalisant 55 000 $ pour la période 2025-2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0193 - 17 avril 2025 - Approuver un addenda à l'entente de contribution financière (CG24 0185) avec la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027 afin de porter le montant total à 800 000 $, majorant ainsi de 50 000 $ la valeur de l'entente.
CE24 1980 - 11 décembre 2024 - Accorder une contribution financière non récurrente de 24 950 $ à la Société des marchés publics de Montréal pour la caractérisation, la réalisation de

correctifs urgents sur les équipements requis pour les mails d'hiver ainsi que pour leur montage et démontage aux marchés Jean-Talon et Atwater pour la période hivernale 2024-2025.

CG24 0185 - 18 avril 2024 - Accorder une contribution financière non récurrente de 750 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027.

CG21 0539 - 30 septembre 2021 - Accorder un soutien financier non récurrent de 850 000 $ à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes de développement économique pour la période du 27 août 2021 au 31 décembre 2022.

CG20 0335 - 18 juin 2020 - Adopter le « Règlement établissant le programme de soutien financier visant à soutenir des commerçants montréalais dans le cadre de campagnes de sociofinancement »

DESCRIPTION

Le projet proposé par l'organisme consiste en l'achat et l'installation de caméras connectées, d'équipements internet et du câblage pour établir un réseau Wi-Fi dans les édifices des marchés Atwater et Maisonneuve ce qui permettrait notamment de rendre le système énergétique du bâtiment connecté et ainsi d'en faire une meilleure gestion. Le projet vise notamment l'installation d'équipements et de systèmes comparables à ceux installées et utilisés actuellement au Marché Jean-Talon permettant ainsi une compatibilité entre les différents marchés.
Pour le Marché Atwater, installation de :

- 25 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente;
- 20 points d'accès Wi-Fi Cisco Meraki MR28 et et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall).

Pour le Marché Maisonneuve :

- 10 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente;
- 10 points d'accès Wi-Fi Cisco Meraki MR28 et et infrastructure réseau conséquente.

L'organisme s'engage à valider que l'équipement qu'il souhaitera acquérir dans le cadre du projet respecte les encadrements de la Ville auprès de cette dernière.

JUSTIFICATION

Voici un résumé des avantages envisagés :

1 - Apport du système Wi-Fi pour les marchands et la clientèle :
L'installation d'un réseau Wi-Fi public aux marchés Atwater et Maisonneuve permettra aux marchands d'améliorer leurs opérations commerciales en offrant un accès facile et rapide à Internet, ce qui est un avantage pour une gestion fluide des transactions et des stocks. Les clients, de leur côté, bénéficieront d'une connexion stable et gratuite, améliorant leur expérience au marché, ce qui pourrait possiblement se traduire par une augmentation des ventes pour les marchands.

2 - Quantification du nombre de clients :
Les caméras installées permettront de quantifier précisément le nombre de visiteurs aux

marchés et dans chaque zone spécifique. Ces données sont essentielles pour les entreprises et la Société des marchés dans l'analyse des retombées et dans la production de données quantitatives crédibles. La collecte de ces informations aidera à mieux comprendre les flux de clients, à optimiser les espaces et à adopter des stratégies marketing efficaces. Par le passé, l'estimation du nombre de clients était faite à l'aide d'enquête commandées auprès de firmes.

3 - Bâtiment connecté et intelligent pour une meilleure gestion énergétique :
L'installation de ce système devrait permettre de convertir le Marché Atwater en un bâtiment connecté et intelligent. Cela permettra à la Société de mieux gérer la consommation énergétique, contribuant ainsi à la réduction des coûts de chauffage et à la réduction de la production de GES. Un contrôle précis de l'énergie utilisée pourrait se traduire par des économies pour la Société.

4 - Sécurité et prévention des méfaits :
Les caméras devraient contribuer à assurer la sécurité des lieux et des personnes en permettant une surveillance constante et en dissuadant les comportements illicites. Elles devraient faciliter la prévention et la gestion des méfaits, permettant ainsi un environnement sécurisé pour les marchands et les visiteurs.

Il est à noter que l'installation d'un tel système a été financé par la Ville au Marché Jean-Talon dans le cadre d'une précédente contribution. Au Marché Jean-Talon, l'installation d'un système similaire a apporté des bénéfices significatifs. Les marchands ont pu améliorer la gestion de leurs transactions grâce à un accès internet fiable. La clientèle a maintenant accès au Wi-Fi gratuit et stable et les caméras de comptage ont fourni des données précieuses pour analyser les flux de visiteurs et optimiser les opérations du marché. En matière de sécurité, les caméras ont grandement contribué à réduire les incidents, créant un environnement plus sûr pour tous.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 55 000 $.
Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique en provenance de l'enveloppe Réflexe, axe rayonnant (Entente 150 M$ MEIE 2022-2025 / Réflexe 2).
Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années à l'organisme de ce dossier par la Ville (SDÉ) ainsi que les versements prévus pour le soutien financier recommandé :

Organisme	Projets	Soutien accordé				Soutien recommandé 2025	Versements		Soutien Ville / Globale projet
		2024	2025	2026	2027		2025	2026	
Société des marchés publics de Montréal	Programmation et promotion	250 000 $	300 000 $	200 000 $	50 000 $	55 000 $	45 000 $	10 000 $	73 %
	Mail d'hiver (réparation)	24 950 $	-	-	-				

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats fixés par Montréal 2030. Il répond aux priorités 1, 4, 6 et 19 tel qu'indiqué dans le document en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'accorder cette contribution financière à la Société mettrait en péril la capacité de l'organisme à mettre en oeuvre une part significative de son plan d'action et donc la réalisation d'activités structurantes pour ce secteur clé de l'économie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution financière n'inclut pas de modalités relatives à la visibilité de la Ville étant donné que la nature du projet n'en requiert pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de l'entente jusqu'en 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Adriana SANTOS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-André MAJOR
Conseiller au développement économique

Tél : 438 368-4248
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-30

Daniel MATHIEU
chef(fe) de division - developpement economique

Tél : 438-400-9712
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Steves BOUSSIKI SOM
chef(fe) de division - developpement economique
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur(-trice) de service - developpement economique
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257956004
Unité administrative responsable : *Service du développement économique – Développement du territoire*
Projet : Installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité 6 - Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire 19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 1 - Diminution de l'empreinte en raison de l'achat local et diminution de transport. 4 - Accélérer la transition vers un approvisionnement en aliments sains, locaux et éco responsables pour réduire l'empreinte de notre alimentation et favoriser une économie locale. 6 – Le soutien aux marchés publics permet d'encourager l'achat local			

19 – L’installation de caméras de sécurité dans les marchés Atwater et Maisonneuve permettra de réduire le nombre d’incidents et d’améliorer le sentiment de sécurité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**X**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **SOCIÉTÉ DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL** personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 155, avenue Greene, 3ème étage,Montréal, province de Québec, H2C 2H6 , agissant et représentée par Nicolas Fabien-Ouellet, Directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 136549813 RT
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1016138157TQ

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission d'améliorer l'accès aux produits frais à travers un réseau de marchés publics qui rapproche la population montréalaise des producteurs et artisans agroalimentaires d'ici, et vise à développer un réseau de marchés publics à échelle humaine qui contribue à faire de Montréal une métropole accessible, durable et en santé;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne le directeur de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
« **Unité administrative** » :	désigne le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour

son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents et conseil d'administration**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et, à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts

et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de CINQUANTE CINQ MILLE dollars (55 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera remise à l'Organisme en DEUX versements :

5.2.1 un premier versement au montant de QUANRANTE CINQ MILLE dollars (45 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 un deuxième versement au montant de DIX MILLE dollars (10 000 $) dans les 30 jours de la remise d'un rapport final à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme assurée additionnelle. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne doit être applicable à la Ville.

8.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

8.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 mars 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 155, avenue Greene, 3e étage, Montréal, province de Québec, H4C 2H6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

1001, boulevard Robert Bourassa, 28e étage, Montréal (Québec), H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____e jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _____

Le 30e jour de juillet 2025

SOCIÉTÉ DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL

Par : _____
Nicolas Fabien-Ouellet, Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

ANNEXE 1

PROJET

Le projet de l'Organisme consiste en l'achat et l'installation de caméras connectées, d'équipements internet et du câblage pour établir un réseau Wi-Fi à la grandeur des édifices des marchés Atwater et Maisonneuve. Voici un résumé des avantages envisagés :

1 - Apport du système Wi-Fi pour les marchands et la clientèle :
L'installation d'un réseau Wi-Fi public aux marchés Atwater et Maisonneuve permettra aux marchands d'améliorer leurs opérations commerciales en offrant un accès facile et rapide à Internet, ce qui est un avantage pour une gestion fluide des transactions et des stocks. Les clients, de leur côté, bénéficieront d'une connexion stable et gratuite, améliorant leur expérience au marché, ce qui pourrait possiblement se traduire par une augmentation des ventes pour les marchands.

2 - Quantification du nombre de clients :
Les caméras installées permettront de quantifier précisément le nombre de visiteurs aux marchés et dans chaque zone spécifique. Ces données sont essentielles pour les entreprises et la Société des marchés dans l'analyse des retombées et dans la production de données quantitatives crédibles. La collecte de ces informations aidera à mieux comprendre les flux de clients, à optimiser les espaces et à adopter des stratégies marketing efficaces. Par le passé, l'estimation du nombre de clients était faite à l'aide d'enquête commandées auprès de firmes.

3 - Bâtiment connecté et intelligent pour une meilleure gestion énergétique :
L'installation de ce système devrait permettre de convertir le Marché Atwater en un bâtiment connecté et intelligent. Cela permettra à la Société de mieux gérer la consommation énergétique, contribuant ainsi à la réduction des coûts de chauffage et à la réduction de la production de GES. Un contrôle précis de l'énergie utilisée pourrait se traduire par des économies pour la Société.

4 - Sécurité et prévention des méfaits :
La mise en place de caméras connectées est particulièrement importante dans le contexte actuel, où la proximité de la nouvelle Maison Benoit Labre a entraîné une augmentation des incidents de sécurité au Marché Atwater. Les caméras devraient contribuer à assurer la sécurité des lieux et des personnes en permettant une surveillance constante et en dissuadant les comportements illicites. Elles devraient faciliter la prévention et la gestion des méfaits, permettant ainsi un environnement sécurisé pour les marchands et les visiteurs.

.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

[Non applicable]

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

L'Organisme s'engage à fournir les éléments suivants :

- des pièces justificatives démontrant les frais encourus pour la réalisation du projet;
- un budget de projet final incluant les dépenses réelles;
- un rapport démontrant la réalisation des actions prévues dans le tableau ci-dessous ainsi que les données relatives aux indicateurs qui y sont mentionnés.

Actions à réaliser	Livrables prévus	Indicateurs
Poser de 25 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Tableau de bord indiquant l'achalandage du Marché Atwater	Achalandage globale du marché Atwater comptabilisée
Poser 20 points d'accès wifi Cisco Meraki MR28 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Wifi accessible pour clients et pour marchands	Nombre de clients connecté ET nombre de marchands connecté
Poser de 10 caméras Cisco Meraki MV63 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Tableau de bord indiquant l'achalandage du Marché Maisonneuve	Achalandage globale du marché Maisonneuve comptabilisée
Poser 10 points d'accès wifi Cisco Meraki MR28 et infrastructure réseau conséquente (switch et firewall)	Wifi accessible pour clients et pour marchands	Nombre de clients connecté ET nombre de marchands connecté

Note : la Ville se réserve le droit de demander tout autre données ou documents en lien avec la réalisation du Projet.

23 février 2021

Corporation de gestion des marchés publics de Montréal
Résolutions des administrateurs tenant lieu d'assemblée

Objet: Résolution 001-02232021 – Mandat de la Direction générale aux programmes de subventions

Nous, les membres du conseil d'administration de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, vu l'urgence d'intervenir relativement au dossier du dépôt de candidature au programme Proximité du MAPAQ, nous renonçons expressément à recevoir un avis de convocation et au délai afférent à celui-ci, et:

Nous mandatons la direction générale à déposer, au nom de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, des dossiers de candidatures à tous programmes de subvention auxquels la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal est éligible, incluant, mais non limitativement, aux programmes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Nous, les membres du conseil d'administration, étant les seuls administrateurs de la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal habiles à voter, apposons notre signature sur cette résolution afin de lui conférer la même valeur que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion des administrateurs, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies et la Loi sur les sociétés par actions.

Nom	Signature
M. Serge Marticotte (président)	serge marticotte (23 Feb 2021 13:27 EST)
M. Jonathan Abecassis (vice-président)	Abecassis (25 Feb 2021 13:13 EST)
M. Simon Castonguay (trésorier)	
Mme Frédérique Roy Trempe (secrétaire)	Frédérique Roy Trempe (23 Feb 2021 12:58 EST)
M. Julien Baudry	Julien Baudry (23 Feb 2021 12:51 EST)
M. Éric Barrette	Eric Barrette (23 Feb 2021 14:42 EST)
M. Glenn Castanheira	Glenn Castanheira Glenn Castanheira (24 Feb 2021 19:00 EST)
M. Jean Claude Dicka	Jean-Claude Dicka Dicka (25 Feb 2021 18:19 EST)
M. Fernand Théorêt	Fernand Théorêt Fernand Théorêt (23 Feb 2021 13:01 EST)
Mme Magali Thibault Gobeil	

Résolution par courriel - dépot de candidature à des subventions

Rapport d'audit final 2021-02-25

Créé le :	2021-02-23
De :	Nicolas Fabien-Ouellet (nfabien-ouellet@marchespublics-mtl.com)
État :	Signés
ID de transaction :	CBJCHBCAABAAbzpap5iSDPoQj-vdjK4Zvl6u89yfZeIu

Historique « Résolution par courriel - dépot de candidature à des subventions »

Document créé par Nicolas Fabien-Ouellet (nfabien-ouellet@marchespublics-mtl.com)
2021-02-23 - 16:43:25 GMT- Adresse IP : 45.73.39.250

Document envoyé par courrier électronique à serge marticotte (jgue@videotron.ca) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Abecassis (abecassis.j@gmail.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Frédérique Roy Trempe (frederique_rt@outlook.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Simon Castonguay (simon.castonguay@willistowerswatson.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Julien Baudry (jbaudry@mac.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Eric Barrette (louisettefleuriste@gmail.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Fernand Théorêt (fern1957@outlook.com) pour signature
2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com) pour signature

2021-02-23 - 17:31:16 GMT

Document envoyé par courrier électronique à Glenn Castanheira (glenn.castanheira@gmail.com) pour signature

2021-02-23 - 17:31:17 GMT

Courrier électronique consulté par Glenn Castanheira (glenn.castanheira@gmail.com)

2021-02-23 - 17:31:25 GMT- Adresse IP : 66.102.8.1

Courrier électronique consulté par Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com)

2021-02-23 - 17:33:22 GMT- Adresse IP : 66.102.8.7

Courrier électronique consulté par Simon Castonguay (simon.castonguay@willistowerswatson.com)

2021-02-23 - 17:36:48 GMT- Adresse IP : 89.28.184.132

Document signé électroniquement par Simon Castonguay (simon.castonguay@willistowerswatson.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 17:38:53 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 89.28.184.132

Courrier électronique consulté par Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com)

2021-02-23 - 17:39:10 GMT- Adresse IP : 66.102.8.11

Courrier électronique consulté par Abecassis (abecassis.j@gmail.com)

2021-02-23 - 17:39:35 GMT- Adresse IP : 173.246.28.119

Courrier électronique consulté par Julien Baudry (jbaudry@mac.com)

2021-02-23 - 17:41:41 GMT- Adresse IP : 74.58.12.56

Courrier électronique consulté par Frédérique Roy Trempe (frederique_rt@outlook.com)

2021-02-23 - 17:43:40 GMT- Adresse IP : 192.226.254.88

Document signé électroniquement par Julien Baudry (jbaudry@mac.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 17:51:43 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 74.58.12.56

Courrier électronique consulté par Fernand Théorêt (fern1957@outlook.com)

2021-02-23 - 17:56:24 GMT- Adresse IP : 70.82.84.177

Document signé électroniquement par Frédérique Roy Trempe (frederique_rt@outlook.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 17:58:32 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 192.226.254.88

Document signé électroniquement par Fernand Théorêt (fern1957@outlook.com)

Date de signature : 2021-02-23 - 18:01:14 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 70.82.84.177

Courrier électronique consulté par serge marticotte (jgue@videotron.ca)

2021-02-23 - 18:16:24 GMT- Adresse IP : 24.48.35.169

Document signé électroniquement par serge marticotte (jgue@videotron.ca)

Date de signature : 2021-02-23 - 18:27:32 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 24.48.35.169

Courrier électronique consulté par Eric Barrette (louisettefleuriste@gmail.com)
2021-02-23 - 19:41:23 GMT- Adresse IP : 204.48.76.155

Document signé électroniquement par Eric Barrette (louisettefleuriste@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-23 - 19:42:04 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 204.48.76.155

Document signé électroniquement par Glenn Castanheira (glenn.castanheira@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 00:00:14 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 24.114.104.198

Courrier électronique consulté par Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com)
2021-02-25 - 17:43:35 GMT- Adresse IP : 66.102.8.11

Courrier électronique consulté par Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com)
2021-02-25 - 17:46:16 GMT- Adresse IP : 66.102.8.19

Document signé électroniquement par Magali Thibault Gobeil (marcheplacejc@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 17:48:14 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 104.221.98.211

Courrier électronique consulté par Abecassis (abecassis.j@gmail.com)
2021-02-25 - 18:12:54 GMT- Adresse IP : 173.246.28.119

Document signé électroniquement par Abecassis (abecassis.j@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 18:13:18 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 173.246.28.119

Document signé électroniquement par Jean-Claude Dicka Dicka (jcdicka@gmail.com)
Date de signature : 2021-02-25 - 23:19:05 GMT - Source de l'heure : serveur- Adresse IP : 174.89.166.130

Accord terminé
2021-02-25 - 23:19:05 GMT

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257956004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques , Division Développement du territoire
Objet :	Accorder un soutien financier pour une somme maximale de 55 000 $ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDÉ - 1257956004 - Société des marchés publics de Montréal.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Adriana SANTOS
Préposée au budget
Tél :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Habib NOUARI
Conseiller(-Ere) budgétaire
Tél : (514)872-0984
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Service du développement économique

No GDD: 1257956004

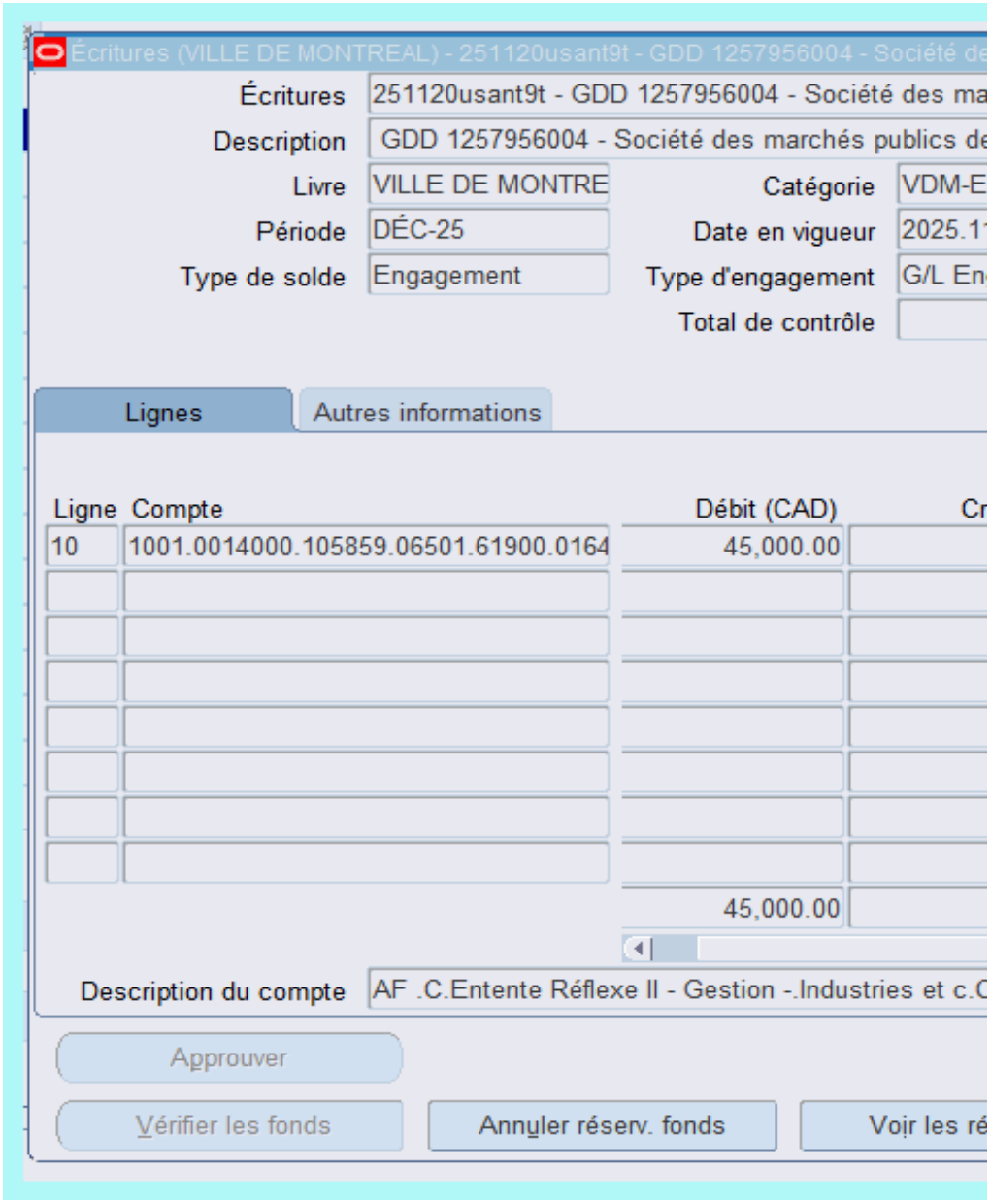
No d'engagement : DE57956004

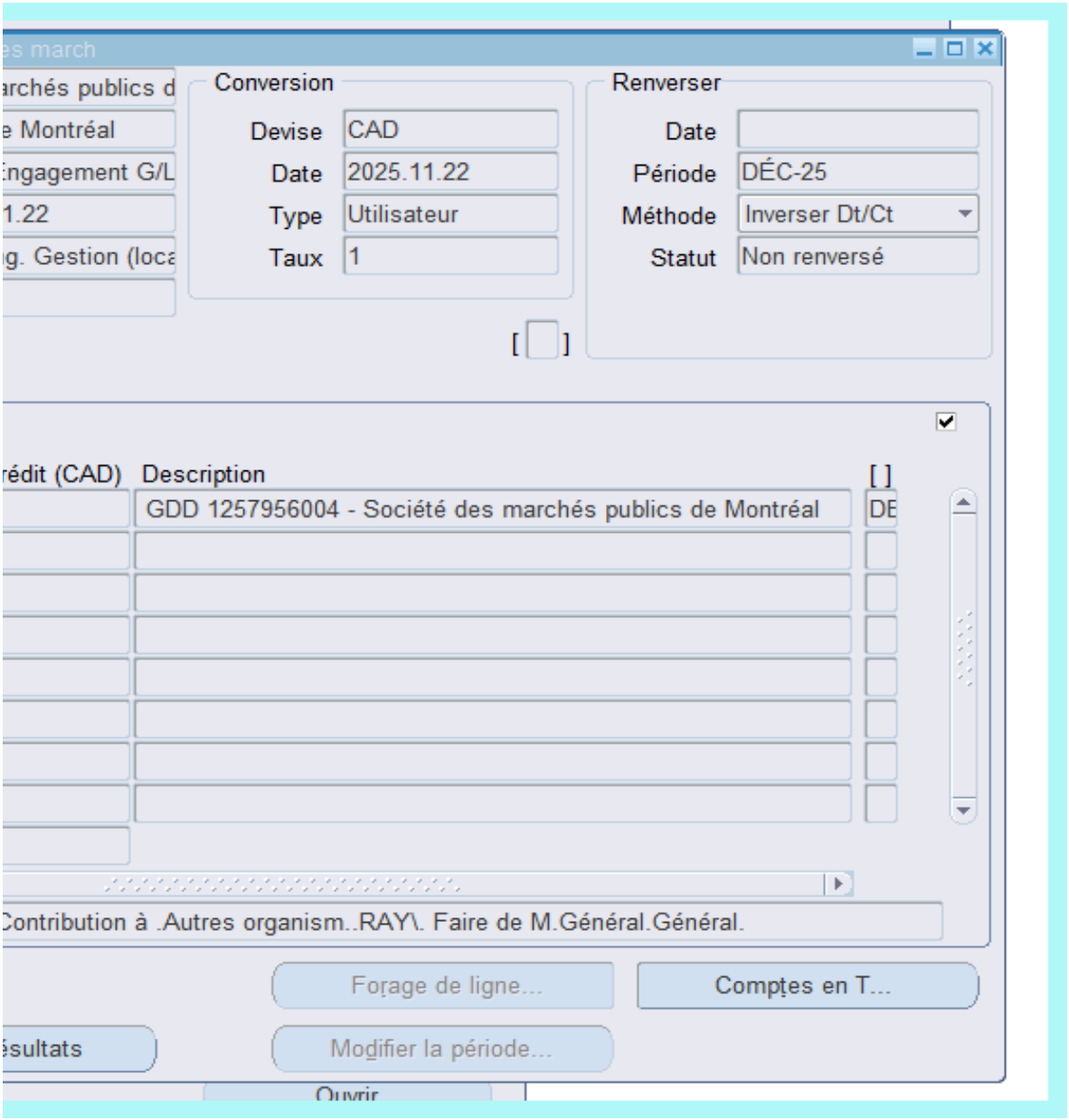
Budget de fonctionnement

Imputation de la dépense

Accorder une contribution financière non réccurente pour une somme maximale de 55 000$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour l'installation d'infrastructure numériques et connectées aux marchés Atwater et Maisonneuve/Approuver un projet de convention à cet effet $, majorant ainsi de 50 000 $ la valeur de l'entente / Approuver un projet d'addenda à cet effet

1001.0014000.105859.06501.61900.016491.0000.004676.000000.00000.00000	2025	2026	Total
	45,000.00 $	10,000.00 $	55,000.00 $


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251120usant9t - GDD 1257956004 - Société de
Écritures
251120usant9t - GDD 1257956004 - Société des ma
Description
GDD 1257956004 - Société des marchés publics de
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-E
Période
DÉC-25
Date en vigueur
2025.1
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L En
Total de contrôle
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Cr
10
1001.0014000.105859.06501.61900.0164
45,000.00
45,000.00
Description du compte
AF .C.Entente Réflexe II - Gestion -.Industries et c.C
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les ré


Conversion
Devise CAD
Date 2025.11.22
Type Utilisateur
Taux 1
Renverser
Date
Période DÉC-25
Méthode Inverser Dt/Ct
Statut Non renversé
rédit (CAD) Description [ ]
GDD 1257956004 - Société des marchés publics de Montréal
Contribution à .Autres organism..RAY\. Faire de M.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258154001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure afin de contribuer à un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-21 15:27

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258154001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le parc du Mont-Royal est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal, un site protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. C'est le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) qui est responsable d'aménager le parc et de contribuer à l'atteinte des objectifs provinciaux et municipaux de protection et de mise en valeur. Parmi les éléments d'intérêt de ce territoire figurent la géologie et les affleurements rocheux, dont ceux créés par la construction du circuit de tramway à la fin des années 1920 et de la voie Camillien-Houde dans les années 50 (affleurement rocheux communément appelés « col »).
Des pierres se détachent des affleurements et menacent parfois la sécurité du public. Un suivi est nécessaire pour documenter les mouvements du roc, mais l'analyse des données actuelle demeure limitée et complexe, ne permettant pas de réaliser le suivi requis. Dans ce contexte, l'École de technologie supérieure (ÉTS) sollicite la Ville de Montréal pour mettre de l'avant une étude scientifique novatrice afin de mieux documenter le col. La réalisation du projet de recherche requiert un financement de la part de la Ville de Montréal.

La Division de l'expertise et du soutien technique (DEST) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) collaborera avec le SGPMRS à cette initiative de développement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 0811 – CG24 0435 – 22 août 2024 – Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une d'une durée de 36 mois, avec les trois (3) firmes suivantes : Englobe Corp. (contrat n^{o} 1 : 2 556 926,27 $ taxes incluses), GHD Consultants Ltée (contrat n^{o} 3: 1 998 391,97 $ taxes incluses), Stantec expert-conseils Ltée (contrat n^{o} 4 : 1 749 499,84 $ taxes incluses). Dépenses totales : 6 304 818,08 $ taxes incluses pour réaliser des études géotechniques pour les services centraux, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 21 août 2027, selon la première des deux (2) éventualités, avec une option de une (1) prolongation de douze (12) mois. Appel d'offres public n^{o} 24-20481 – Six (6) soumissionnaires.
CM23 0509 – CG23 0253 – 18 mai 2023 – Conclure cinq (5) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 6 409 217,11 $, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat n^{o} 1 : 1 472 151,40 $ taxes incluses), Solmatech inc. (contrat n^{o} 2: 1 493 946,75 $ taxes incluses), Englobe Corp. (contrat n^{o} 3: 1 362 203,68 $ taxes incluses), Terrapex Environnement Ltée (contrat n^{o} 4 : 1 044 179,96 $ taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat #5: 1 036 735,32 $ taxes incluses), pour des caractérisations environnementales et études géotechniques dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées. Appel d'offres public 22-19647 - (5 soumissionnaires conformes).

CE21 0373 – CG21 0111 – 25 mars 2021 – Informer le conseil d'agglomération du dépôt du rapport final d'information, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal, pour l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde.

CE20 1871 – 25 novembre 2020 – Dépôt du rapport portant sur l'exécution de travaux d'urgence de sécurisation des parois de la falaise de la voie Camillien-Houde, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Sous la direction du département du génie de la construction, l'ÉTS mènera un projet de recherche portant sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses. Le projet de recherche prévoit de documenter et de déterminer les mécanismes causant les mouvements du roc et la détérioration des parois, ainsi que de développer et d'évaluer différentes solutions d'atténuation de risques associés aux instabilités structurales, en prenant en compte le caractère patrimonial du site.
Les engagements à l'entente impliquent que l'ÉTS livrera une reddition de compte annuelle sur l'évolution du projet de recherche et de l'analyse des données recueillies. Les conclusions seront présentées sous forme de rapports d'étape, de rapport de maîtrise et d'articles scientifiques.

Le projet de recherche de l'ÉTS inclut comme partenaires financiers la Ville de Montréal et l'organisme Mitacs. Sur un budget total de 96 750 $, taxes incluses, la valeur de la contribution financière de la Ville est de 51 750,00$, taxes incluses. L'entente de contribution financière faisant l'objet du présent dossier est conditionnelle à l'acceptation de la demande de l'ÉTS par l'organisme Mitacs.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal ne dispose ni des outils, ni de l'expérience pour mettre de l'avant un tel projet d'observation, d'analyse des données et de scénarisation de résolution des problèmes. Cette étude permettra d'acquérir les connaissances pertinentes pour réaliser les suivis appropriés par l'équipe de la Ville, nécessaires pour assurer l'accessibilité et la sécurité des

citoyens et citoyennes, et ainsi favoriser la préservation à long terme des parois le long de la voie Camillien-Houde.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale à considérer est de 51 750,00 $, taxes incluses, qui sera versée comme suit :

- 34 500,00 $, taxes incluses, à la signature de l'entente (31 504,00 $, net de ristournes);
- 17 250,00 $ vers le 29 février 2027, à la suite du dépôt de la reddition de compte prévue au plus tard le 18 janvier 2027 (15 752,00 $, net de ristournes).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, en vertu de la compétence du parc du Mont-Royal, et représente un coût net de 47 256,00 $ en considérant les ristournes pour la TPS et la TVQ.

Les crédits proviennent du budget des études de la direction du SGPMRS, issu du budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le défaut de soutien financier empêchera la réalisation du projet de recherche. La Ville de Montréal se privera de données pertinentes pour assurer le suivi requis pour permettre un accès durable et sécuritaire au site patrimonial du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'étude : début 2026
Fin de l'étude : fin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois DUPRE, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Jean-Francois DUPRE, 19 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne CLÉMENT
Architecte paysagiste

Tél : 514 968-6482
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Clément ARNAUD
Chef de division - Aménagement des grands parcs métropolitains

Tél : 514-984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur de l'aménagement des parcs et espaces publics
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258154001*
Unité administrative responsable : *SGPMRS*
Projet : *Accorder un soutien financier de 51 750,00$ à l'École de Technologie Supérieure afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Approuver le projet de convention à cet effet.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

16. Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Transition écologique #2 : Le projet de recherche permettra de documenter les mécanismes de détérioration des parois, pour ultimement les cerner et, dans la mesure du possible, cibler les interventions qui permettront de les réduire. La chênaie rouge à pin rouge, surplombant les parois et appartenant au parc, pourra ainsi être préservée.

Transition écologique #5 : L'absence de connaissances favorise une approche interventionniste, soit un écaillage régulier des parois. Ultimement, un écaillage important, générant une grande quantité de roc, pourrait être envisagé pour éviter que des blocs atteignent la voie et pour sauver des coûts liés aux écaillages manuels annuels. Les données obtenues par ce projet de recherche pourraient permettre de cibler les interventions et ainsi réduire les débris à la source.

Innovation et créativité #16 : Le projet de recherche sera réalisé dans le cadre d'un projet de maîtrise, permettant à l'ÉTS et à la Ville de développer leurs connaissances du milieu local.

Quartier #19 : Les connaissances acquises permettront de préserver l'accès aux citoyens au parc du Mont-Royal.

Métropole #20 : Les nouvelles connaissances permettront une meilleure préservation du paysage d'exception formé par les parois, contribuant ainsi à la préservation des patrimoines culturels et naturels.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? *La préservation de l'écosystème forestier et sa surface perméable contribue à limiter les crues, les vagues de chaleur et l'augmentation des températures moyennes ainsi qu'ultimement, atténuer la sécheresse à l'échelle métropolitaine en maintenant l'humidité dans la zone urbaine.*	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle**	**x**		

● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE ET LICENCE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Loi de l'Université du Québec, ayant son siège social au 1100, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3C 1K3, agissant et représentée par Monika Paape-Miyoshi, directrice adjointe, secteur de la valorisation de la recherche et de l'innovation, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : R121943716
Numéro d'inscription TVQ : 1006140757

ci-après appelée l' « ÉTS »

La Ville et l'ÉTS sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'ÉTS est un établissement d'enseignement supérieur au Québec et qu'il participe depuis plusieurs années à la réalisation de travaux de recherche dans les domaines de la télédétection et de la géomécanique;

ATTENDU QUE les Parties désirent collaborer à un projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » (ci-après désigné le « Projet ») joint à l'Annexe 1;

ATTENDU QUE dans le cadre du Projet de recherche, une demande de subvention est en préparation et sera déposée auprès de l'organisme Mitacs (ci-après « **Mitacs** ») au « programme de Subventions Mitacs Accélération » (ci-après appelé le « **Programme** »);

ATTENDU QUE la Ville accepte de soutenir l'ÉTS par une contribution financière dédiée exclusivement au projet de recherche (Annexe 1) et que cette contribution de la Ville est conditionnelle à l'acceptation de l'organisme subventionnaire de la demande de subvention de l'ÉTS au Programme;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » :	Désigne le document intitulé « Proposition de recherche – datée du 11 mars 2025 », fournie par l'ÉTS pour son projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial »; ledit Projet y est décrit plus amplement.
2.2 « **Annexe 2** » :	Désigne le protocole de visibilité mentionné à l'article 12 (Promotion et publicité) de la présente convention.
2.3 « **Chercheur principal** »	Désigne le chercheur désigné en tant que responsable de la réalisation des travaux, des activités, etc. prévus pour le projet de recherche identifié dans la présente convention.
2.4 « **Date de terminaison** » :	Désigne le moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à une résiliation (article 16 – Résiliation et défaut) ou à l'arrivée de son terme (article 8 - Durée).

2.5 « **Projet** » :	Désigne le projet de l'ÉTS pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 (Réalisation du Projet) de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1.
2.6 « **Reddition de comptes** » :	Désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable, tel que défini ci-après à la clause 2.8 (Responsable) dans le cadre de la présente Convention.
2.7 « **Renseignements confidentiels** »	Désigne tous les renseignements ou toutes les informations techniques, quel que soit le support utilisé, échangés entre les parties et identifiés comme étant confidentiels ou qui, par leur nature, devraient être considérés ainsi conformément aux modalités décrites à l'article 10 (Confidentialité) de la présente Convention.
2.8 « **Responsable** » :	Désigne la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'ÉTS, laquelle contribution doit être dédiée exclusivement à la réalisation du Projet; lequel est décrit plus amplement à l'Annexe 1 de la présente convention.

ARTICLE 4
CHERCHEUR PRINCIPAL

4.1 Désignation du Chercheur principal

Les Parties reconnaissent que monsieur Jonathan Aubertin, professeur au département de génie de la construction de l'ÉTS, est le Chercheur principal. Le Chercheur principal est reconnu et possède des compétences établies dans les domaines de recherche plus amplement décrits dans l'Annexe 1.

4.2 Remplacement du Chercheur principal

Advenant que le Chercheur principal doit être remplacé, une entente préalable entre les Parties est requise pour désigner le remplaçant. Dans un tel cas, tous les candidats au remplacement seront évalués par les Parties.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ÉTS

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'ÉTS s'engage à :

5.1 Réalisation du Projet (Annexe 1)

5.1.1 créer et maintenir actif le Projet décrit à l'Annexe 1 pendant toute la durée de la présente convention.

5.1.2 réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1 par l'intermédiaire de chercheurs, de professeurs, de professionnels de recherche et d'étudiants œuvrant sous la direction du Chercheur principal.

5.1.3 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement et uniquement aux fins de la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

5.1.4 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention et assumer tout dépassement des coûts requis pour son entière réalisation, étant entendu que la contribution de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à celle décrite à l'article 6 (Obligations de la Ville) de la présente convention.

5.1.5 exécuter la présente convention en collaboration étroite avec le Responsable.

5.1.6 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention.

5.1.7 informer le Responsable de toute situation particulière ou problématique liée à la réalisation du Projet ou au statut du Chercheur principal, et ce, dans un délai raisonnable à compter de la connaissance de ladite situation ou problématique.

5.1.8 assurer l'engagement du personnel de recherche associé à la réalisation du Projet, la mise en place des infrastructures et espaces nécessaires aux travaux et aux activités qui s'inscrivent dans la réalisation dudit Projet et le recrutement des étudiants qui seront impliqués dans sa réalisation.

5.1.9 prendre les mesures raisonnables afin de réaliser le Projet décrit à l'Annexe 1 conformément aux règles de l'art normalement reconnues en matière de recherche universitaire au moment de sa réalisation. Cependant, compte tenu de la nature de la recherche visée par le Projet,

L'ÉTS n'assume aucune obligation de résultat ni de performance, mais plutôt une obligation de moyens, et n'offre aucune garantie de résultats et ne garantit aucunement que ce Projet mènera à des résultats commercialisables ou exploitables.

5.2 Autorisations et permis

5.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

5.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention et les travaux ou les activités qui y sont reliés.

5.3 Respect des lois

5.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant du Responsable.

5.4 Aspects financiers

5.4.1 assurer une Reddition de comptes constante et transparente et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment tenir, aux fins de la présente convention, des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des contributions versées ou fournies par la Ville.

5.4.2 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable. Cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de comptes doit lui être remise au plus tard le 3e lundi de janvier de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 31 décembre 2026 pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa précédent, la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison de la convention.

5.4.3 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres projets ou les autres secteurs d'activités de l'ÉTS pour les contributions versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces contributions ont été utilisées.

5.4.4 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'ÉTS qui sont, à son avis, en lien ou susceptible d'être en lien avec la présente convention notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'ETS accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention.

5.4.5 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

5.4.6 sur demande et si applicable, dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'ÉTS au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier.

5.4.7 sur demande et si applicable, dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'ÉTS au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier.

5.4.8 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

5.4.9 l'ÉTS doit conserver les pièces justificatives originales et les registres afférents pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de la présente convention.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DE LA VILLE

6.1 Contribution financière

En considération du respect par l'ÉTS des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de verser à l'ÉTS une contribution financière maximale de cinquante et un mille sept cent cinquante dollars ((**51 750**) $), incluant tous les frais, y compris, le cas échéant, les frais indirects de recherche et les taxes applicables, devant être affectée exclusivement et uniquement à la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

6.2 Versements de la contribution financière

6.2.1 La contribution financière versée par la Ville de Montréal à l'ÉTS est selon les modalités suivantes :

6.2.1.1 pour l'année 2026 : Un premier versement d'une somme maximale de trente-quatre mille cinq cent dollars (**34 500** $) **et sur demande adressée à la Ville** dans les 90 jours de la signature de la présente convention.

6.2.1.2 pour l'année 2027 : Un deuxième versement d'une somme maximale de dix-sept mille deux cent cinquante dollars (**17 250** $) dans les 60 jours suivant le dépôt de la Reddition de comptes pour l'année 2025, laquelle doit être à l'entière satisfaction du Responsable.

6.2.2 L'ÉTS ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour des versements effectués en retard.

6.2.3 Chaque versement est conditionnel à ce que l'ÉTS ait respecté les modalités et conditions de la présente convention.

6.3 Ajustement de la contribution financière

6.3.1 le Responsable peut suspendre, réduire ou annuler toute contribution si l'ÉTS refuse ou néglige d'exécuter, en tout ou en partie, une de ses obligations à la présente convention et il peut également, en telle circonstance, exiger la remise de toute somme versée non dépensée.

6.3.2 le Responsable peut recommander à la Ville qu'il représente d'exiger la remise par l'ÉTS de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention.

6.3.3 de plus, le Responsable peut recommander à la Ville qu'il représente de réduire les contributions de la Ville si la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention ne requiert plus les contributions maximales prévues à l'article 6.1 (Contribution financière) de la présente convention.

ARTICLE 7
COMITÉ DE COORDINATION

7.1 Les Parties s'engagent à former et maintenir un Comité de coordination dont le mandat sera de 1) conseiller le Chercheur principal pour assurer le déroulement optimal du projet, 2) de suivre la progression des travaux et activités en fonction du plan de travail et des livrables et d'effectuer des recommandations pertinentes dans le but d'optimiser la poursuite du Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention, 3) planifier des rencontres scientifiques et techniques avec tous les membres de l'équipe de recherche, 4) favoriser la collaboration et la communication entre les Parties.

7.2 Le Comité de coordination sera formé d'un représentant désigné par chacune des Parties. Pour la Ville, le représentant est le Responsable.

7.3 Aucune modification ne pourra être apportée au Projet décrit à l'Annexe 1 de la présente convention sans le consentement unanime des Parties.

7.4 Le Comité devra se rencontrer au moins trois fois par année. Toutefois, ces rencontres pourront être modulées en fonction des besoins et des disponibilités du Chercheur principal et des Responsables. Les représentants de l'ÉTS doivent veiller à préparer et à transmettre aux Responsables un procès-verbal des réunions faisant notamment état de son déroulement, du contenu de la réunion et des observations formulées, et ce, dans un délai de 30 jours à compter de sa tenue.

7.5 Le Comité de coordination détermine ses règles de fonctionnement y compris la fréquence de ses réunions.

ARTICLE 8
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature et se termine, sous réserve de l'article 16 (Résiliation et défaut) de la présente convention, lorsque toutes les obligations qui y sont prévues ont été complétées par les Parties, mais au plus tard le 31 décembre 2027.

ARTICLE 9
SURVIE DE LA CONVENTION

Nonobstant la Date de terminaison de la présente convention stipulée à l'article 8 (Durée) de la présente convention, les articles 5.4.2, 5.4.3, 5.4.4, 5.4.5, 5.4.6, 5.4.7 et 5.4.8 qui concernent la Reddition de comptes, 10 (Confidentialité), 11 (Publication et divulgation par l'ÉTS), 13 (Propriété intellectuelle et licence), 14 (Assurances et responsabilité) et 15 (Gouvernance et éthique) de la présente convention demeurent en vigueur et continuent à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
CONFIDENTIALITÉ

10.1 Sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès des documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), les Renseignements confidentiels échangés entre les Parties ne peuvent être divulgués à quiconque, sauf aux personnes œuvrant au sein de chacune des Parties et qui ont besoin de les connaître aux fins de la présente convention. La Partie qui reçoit des Renseignements confidentiels ne se voit aucunement accorder de droit de propriété ou de licence sur ceux-ci, lesquels demeurent la propriété exclusive de la Partie qui les communique.

10.2 Chaque Partie doit veiller au respect de l'obligation de confidentialité et prendre toutes les mesures nécessaires afin que les Renseignements confidentiels qui lui sont communiqués ne soient pas révélés à aucune autre personne, sauf avec l'autorisation écrite préalable de la Partie les ayant communiqués. À cette fin, l'ÉTS s'engage à informer toutes les personnes visées par cette obligation dont elle est en fait ou en droit responsable, et le cas échéant, à leur faire signer des engagements de confidentialité dont les obligations ne sont pas moindres que celles contenues au présent Article 10 (Confidentialité).

10.3 L'obligation de confidentialité ne s'applique pas aux renseignements qui :

i. deviennent partie intégrant du domaine public sans transgresser les dispositions de la présente convention;

ii. sont déjà connus, de façon légale ou sont déjà connus légitimement, de la Partie à laquelle ils sont communiqués;

iii. ont été obtenus légalement par un tiers, de bonne foi, sans lien de dépendance;

iv. dont la divulgation était nécessaire en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance d'un tribunal.

10.4 Ces obligations relatives à la confidentialité prennent fin lorsqu'une autorisation écrite de divulgation est donnée par la Partie émettrice, mais au plus tard, trois (3) ans après la Date de terminaison (article 8 – Durée) ou la résiliation (article 16 – Résiliation et défaut) de la présente convention.

ARTICLE 11
PUBLICATION ET DIVULGATION PAR L'ÉTS

11.1 La formation et la recherche font partie du rôle de l'ÉTS. Dans le respect de cette mission, sous réserve des articles 10 (Confidentialité) et 11 (Publication et divulgation par l'ÉTS) de la présente convention, l'ÉTS peut utiliser les résultats des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet (Annexe 1) aux fins d'enseignement, de recherche et de publication dans le cadre normal de la diffusion des connaissances, y compris la publication de mémoires de maîtrise ou de thèses de doctorat, d'articles scientifiques, de séminaires et autres présentations orales ou

écrites et le cas échéant, demander à des experts dont elle retient les services d'évaluer à titre de jury, les mémoires ou thèses.

11.2 En plus de son obligation de confidentialité stipulée à l'article 10 (Confidentialité) de la présente convention à l'égard des Renseignements confidentiels qui lui ont été communiqués par la Ville, l'ÉTS doit , avant de divulguer quelque texte que ce soit relatif aux travaux réalisés dans le cadre du Projet, aux résultats ou à toute propriété intellectuelle qui en découle, qui implique, vise ou concerne la Ville, en remettre une copie au Responsable afin qu'il puisse les réviser et s'assurer notamment :

i. que la publication ou la divulgation respecte l'obligation de confidentialité à l'égard des Renseignements confidentiels appartenant à la Ville telle que stipulée à l'article 10 (Confidentialité) de la présente convention;

ii. de prendre les moyens nécessaires pour protéger les Renseignements confidentiels de la Ville qui, s'ils étaient publiés ou divulgués, pourraient faire perdre son caractère confidentiel aux Renseignement confidentiels ou encore, leur valeur commerciale ou encore, affecter négativement la réputation de la Ville;

iii. que la contribution intellectuelle de la Ville, soit reconnue tel qu'il est d'usage de le faire en matière de publication scientifique, soit à titre de co-auteur et/ou dans les remerciements.

11.3 Le Responsable dispose d'une période de trente (30) jours suivant la date de réception du projet de publication pour soumettre par écrit ses commentaires à l'ÉTS. Si la Ville et l'ÉTS ne parviennent pas à s'entendre sur une version acceptable pour tous dans un délai de quinze (15) jours de la date de réception des commentaires, l'ÉTS produira la version finale de la publication en retranchant les Renseignements confidentiels de la Ville dont la publication ou diffusion est contestée par le Responsable.

11.4 À défaut de recevoir les commentaires du Responsable à l'intérieur du délai de trente (30) jours mentionnés à l'article 11.3 de la présente convention, l'ÉTS peut considérer que la Ville est en accord avec le projet de publication tel que soumis et pourra procéder avec la publication sans autre délai.

ARTICLE 12
PROMOTION ET PUBLICITÉ

12.1 L'ÉTS s'engage à faire état de la contribution accordée par la Ville, conformément au Protocole de visibilité (Annexe 2), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention et faire en sorte que ces derniers reflètent, de façon équitable, l'importance de ladite contribution. Aux fins de la présente disposition, l'un ou l'autre des documents énumérés précédemment doit

être préalablement approuvé par écrit par le Responsable selon les dispositions de l'article 11 (Publication et divulgation par l'ETS) des présentes.

12.2 Chaque Partie s'engage à ne pas utiliser le nom ou le logo de l'autre Partie ni celui de l'un de ses membres à quelque fin que ce soit, sans l'accord écrit préalable de cette Partie. Les Parties conviennent cependant qu'elles peuvent mentionner, sans autorisation préalable de l'autre Partie, le partenariat auquel elles sont parties, mais sans en divulguer la teneur sous réserve, le cas échéant, des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

12.3 L'ÉTS s'engage à promouvoir le partenariat et à inviter la Ville aux différents évènements en relation avec la présente convention.

ARTICLE 13
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LICENCE

13.1 Les droits octroyés en vertu du présent article 13 (Propriété intellectuelle et licence) ne portent sur aucun droit de propriété intellectuelle découlant des travaux de recherche, résultats ou produits issus de travaux de recherche autres que ceux du Projet décrit à l'Annexe 1, sauf, le cas échéant, s'ils sont incorporés dans des résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre dudit Projet et dans tout droit de propriété intellectuelle en découlant.

13.2 Sous réserve du respect des engagements et des obligations de l'ÉTS, les résultats ou produits issus des travaux de recherche effectués dans le cadre du Projet décrit à l'Annexe 1 et tout droit de propriété intellectuelle en découlant (tels les brevets, dessins industriels, savoir-faire, marques de commerce et les droits d'auteur) sont la propriété exclusive de l'ÉTS. L'ÉTS pourra requérir et maintenir l'enregistrement de tels droits dans le pays de son choix. L'exercice par l'ÉTS de ses droits de propriété intellectuelle est soumis au respect de ses obligations de confidentialité stipulées à l'article 10 (Confidentialité).

13.3 En considération de leur contribution prévue à la présente convention, l'ÉTS octroie à la Ville, à titre gratuit, une licence non-commerciale, non exclusive, perpétuelle, sans limites territoriales, transférable, irrévocable et libre de redevances lui permettant d'utiliser les droits de propriété intellectuelle prévus à l'article 13.2, dès la naissance de ceux-ci.

13.4 Dans l'éventualité où l'ÉTS cédait ses droits de propriété intellectuelle, y compris tout brevet, ou en permettait l'utilisation par des tiers, elle s'engage à informer les tiers des licences d'utilisation octroyées à la Ville en vertu de la présente convention et à informer clairement le cessionnaire que ces licences d'utilisation doivent être respectées intégralement par le cessionnaire et par tout nouvel utilisateur.

13.5 La licence concédée à la Ville lui permet, sous réserve de son engagement de confidentialité stipulé à l'article 10 (Confidentialité), de reproduire, adapter, traduire, publier, communiquer au public par quelque moyen que ce soit, exécuter ou représenter en public, en tout ou en partie, les résultats ou produits issus des

travaux effectués dans le cadre du Projet décrit à l'Annexe 1 et tout droit de propriété intellectuelle en découlant, peu importe les supports sur lesquels ces résultats figurent.

13.6 L'ÉTS garantit à la Ville qu'elle a respecté, à sa connaissance, la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C., 1985, ch. C-42) et qu'elle détient ou prendra les mesures nécessaires pour détenir en temps opportun et maintenir tous les droits lui permettant d'accorder de telles licences.

ARTICLE 14
ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ

14.1 L'ÉTS s'engage à garantir et à tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison du non-respect par l'ÉTS de la présente convention. L'ÉTS s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, dirigeants, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours, ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison d'un non-respect par l'ÉTS de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 13 (Propriété intellectuelle et licence), et à les tenir indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elles et de toute somme qu'elles auront déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.

14.2 L'ÉTS doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, une police d'assurance-responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et dommages matériels d'au moins deux millions (2 000 000 $) par accident ou évènement.

14.3 Chaque Partie déclare que l'utilisation qu'elle fera des résultats issus du Projet décrit à l'Annexe 1 relèvera de sa seule responsabilité.

14.4 Les Parties doivent assurer, en tout temps, le respect des lois, des règlements ou des ordonnances en ce qui a trait à la sécurité des salariés et étudiants, à l'environnement et à toute autre matière semblable régissant l'exécution des activités se déroulant dans leurs installations et sites. Le cas échéant, chaque Partie s'assurera que les représentants de l'autre Partie qui seront présents dans ses installations et sites soient mis au fait des règles, politiques et pratiques en santé et sécurité alors en vigueur pour ces installations et sites.

14.5 L'ÉTS s'engage d'ores et déjà, en cas de commercialisation des résultats, à inclure, dans toute entente avec une tierce partie, une clause de limitation de responsabilité en vertu de laquelle la Ville ne peut être tenue responsable ni de l'utilisation des résultats par un tiers, ni de dommages indirects incluant, de façon non limitative, toute perte de données, de profits ou de revenus.

14.6 La Ville reconnait qu'il n'existe aucune garantie, déclaration ou condition, expresse ou implicite, faite par l'ÉTS, ses employés, ses étudiants ou ses représentants, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande, de la valeur commerciale et d'adaptation à une fin donnée quant aux produits,

technologies, logiciels ou systèmes conçus, fabriqués ou vendus découlant de l'utilisation par la Ville des résultats du Projet décrit à l'Annexe 1 et de la propriété intellectuelle qui s'y rattache.

14.7 La Ville comprend que dans le cadre de la présente convention, le Projet sera réalisé par des étudiants sous la responsabilité de l'ÉTS, et ce, au meilleur des capacités de ces étudiants. Dans l'éventualité où ces derniers se désistaient, les Parties conviennent que la Ville pourra mettre fin à la présente convention conformément à l'article 16.

ARTICLE 15
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

15.1 La Ville prend acte que le Chercheur principal ainsi que toutes les personnes impliquées dans le Projet décrit à l'Annexe 1 par l'entremise de l'ÉTS sont soumis au *Politique d'éthique de la recherche de l'ÉTS* selon le cas.

15.2 L'ÉTS doit, dans la réalisation de la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

15.3 L'ÉTS doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'ÉTS doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville .

15.4 L'ÉTS s'engage à éviter toute situation mettant en conflit l'intérêt personnel de son personnel ou de ses administrateurs et celui de la Ville ou créant l'apparence d'un tel conflit.

15.5 L'ÉTS doit utiliser la contribution octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'ÉTS.

15.6 Les Parties confirment qu'aucun avantage n'a été promis, offert ou accordé à qui que ce soit en raison ou en vue de la conclusion de la présente convention et que personne n'a été employé pour solliciter ou obtenir la conclusion de la présente convention moyennant promesse d'une commission, d'un pourcentage, de frais de courtage ou d'une gratification éventuelle.

15.7 Chaque Partie s'engage à dénoncer à l'autre Partie concernée, par écrit, toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou réel touchant les membres de son personnel ou les autres personnes que la Partie concernée implique dans le Projet décrit à l'Annexe 1 dès qu'une telle situation de conflit d'intérêts est connue.

ARTICLE 16
RÉSILIATION ET DÉFAUT

16.1 La Ville peut, à sa discrétion, résilier en tout temps la présente convention et dans ce cas, l'ÉTS renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de cette dernière en raison de l'exercice de ce droit à la résiliation.

16.2 Dans l'éventualité où la Ville décide de résilier la présente convention, elle doit envoyer un avis écrit de quarante-cinq (45) jours, à l'ÉTS pour l'informer de sa décision. Dès l'envoi de cet avis, les Parties peuvent déterminer les meilleurs moyens pour protéger les Résultats du Projet acquis depuis le début des travaux de recherche effectués dans le cadre de la présente convention.

16.3 Dans l'éventualité où la Ville décide de résilier la présente convention :

16.3.1 la résiliation prend effet à l'expiration du délai de quarante-cinq (45) jours de l'avis mentionné à l'article 16.2 (Résiliation et défaut);

16.3.2 l'ÉTS convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention;

16.3.3 sous réserve de l'article 16.4.2 (Résiliation et défaut), toute contribution non versée à l'ÉTS cesse de lui être due. Le cas échéant, l'ÉTS doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée selon les modalités édictées par la clause 16.4 (Résiliation et défaut) de la présente convention;

16.3.4 la Ville aura accès aux Résultats du Projet qui auront été générés jusqu'à la date de résiliation, mais ne pourra prétendre à aucun droit de Propriété intellectuelle sur la suite des travaux du Projet.

16.4 En cas de résiliation effectuée en vertu du présent article 16 (Résiliation et défaut), l'ÉTS :

16.4.1 doit remettre au Responsable un rapport sommaire sur l'état d'avancement et les conclusions des travaux de recherche connus à cette date et permettre à ce dernier d'avoir libre accès à touts les données et à tous les résultats de recherche disponibles à cette date;

16.4.2 pourra, à la condition de remettre les pièces justificatives pertinentes le justifiant, déduire, le cas échéant, de la somme à rembourser à la Ville en vertu de la clause 16.3.3. (Résiliation et défaut) de la présente convention, les dépenses encourues pour la réalisation du Projet décrit à l'Annexe 1 ainsi que les engagements financiers raisonnables et irrévocables pris en

date de l'avis de résiliation, jusqu'à concurrence de la contribution financière de la Ville pour l'année au cours de laquelle survient la résiliation;

16.4.3 doit remettre au Responsable tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation;

16.4.4 n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

16.5 Par ailleurs, si l'une ou l'autre des Parties est en défaut au terme de la présente convention, l'une ou l'autre des Parties peut la résilier, si dans les trente (30) jours de la réception d'un avis écrit à la Partie en défaut, celle-ci n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux manquements reprochés; la présente convention est alors réputée résiliée à l'égard de la Partie en défaut à compter de la date de transmission dudit avis.

16.6 Dans le cas d'une résiliation pour cause de défaut, les Parties doivent établir et régler, le cas échéant, le montant à être déboursé par la Ville ou remboursé par l'ÉTS notamment en fonction des modalités édictées par l'article 16.4 (Résiliation et défaut) de la présente convention en effectuant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

16.7 Nonobstant toute autre disposition de la présente convention, en aucun cas la Ville ne peut être tenue de verser une somme excédant la contribution prévue à l'article 6 (Obligations de la Ville) de la présente convention pour l'année au cours de laquelle survient la résiliation. La Ville n'est pas non plus tenue de payer les engagements financiers pris au-delà de l'année au cours de laquelle survient la résiliation.

ARTICLE 17
FORCE MAJEURE

17.1 En cas de délais ou retards significatifs dans l'exécution des travaux de recherche effectués dans le cadre de la présente convention, occasionnée par une force majeure, la Ville peut, à sa discrétion, choisir l'une ou l'autre des mesures suivantes :

17.1.1 prolonger raisonnablement tout délai prévu à la présente convention;

17.1.2 résilier la présente convention en transmettant un avis écrit à l'ÉTS. Dans un tel cas, et sous réserve de l'article 16.4.2 (Résiliation et défaut), la portion de sa contribution non encore versée cesse d'être due et l'ÉTS doit également remettre, le cas échéant, à la Ville, la portion non utilisée de sa contribution à compter de la date de cette résiliation, et ce, sans autre

compensation ni indemnité que ce soit. Dans ce cas, l'article 9 (Survie de la convention) trouve application.

ARTICLE 18
CONVENTION COMPLÈTE – MODIFICATION

18.1 La présente convention constitue la totalité et l'intégrité de l'accord intervenue entre les Parties.

18.2 Aucun changement ou modification à la présente convention, ni aucune renonciation à l'égard de toute condition ou disposition de cette dernière, ne peut être fait, ni être considéré valide sans le consentement préalable et écrit des Parties.

ARTICLE 19
AVIS ET COMMUNICATION

19.1 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné par écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Pour l'ÉTS :

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

À l'attention du Doyen de la recherche
Courriel : decanat.recherche@etsmtl.ca
CC : jonathan.aubertin@etsmtl.ca

Pour la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL

À l'attention de M^{me} Anne Clément
Courriel : anne.clement@montreal.ca

19.2 Toute modification relative aux coordonnées mentionnées à l'article 19.1 (Avis et communication) de l'une des Parties doit faire l'objet d'un avis écrit au moins trente (30) jours à l'avance à l'autre Partie.

ARTICLE 20
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

20.1 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

20.2 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

20.3 Cession

La présente convention est incessible et aucun droit ni aucune obligation qui y sont contenus ne peuvent être cédés ou transférés de quelque manière que ce soit par une Partie sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie.

L'ÉTS ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les contributions qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

20.4 Absence de Renonciation

Aucune omission de la part de l'une ou l'autre des Parties de faire-valoir des droits qui découlent du non-respect ou de la violation de la présente convention et aucune acceptation du versement d'une contribution ne peuvent être considérées comme une renonciation à des droits. Aucune disposition de la présente convention n'est présumée avoir fait l'objet d'une renonciation par une Partie à moins que cette Partie n'ait formulé cette renonciation par écrit.

20.5 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

20.6 Représentations de l'ÉTS

L'ÉTS n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

20.7 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

[Les signatures sont à la page suivante]

EN CONSIDÉRATION DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À L'ENDROIT ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Signé à _____

Le ____e jour de _____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à Montréal

Le 20 e jour de novembre

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

Monika Paape-Miyoshi
Signé avec ConsignO Cloud (20/11/2025)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Par : _____
Monika Paape-Miyoshi, directrice adjointe, secteur de la valorisation de la recherche et de l'innovation.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____e jour de _____ 20___ (Résolution _____).

1. Sommaire

1.A. Plan de travail proposé par unité de stage (US) :

Veuillez résumer le plan de travail du projet en indiquant quel·le stagiaire travaillera quand. Chaque unité de stage (US) correspond à un stage de 4 à 6 mois. Ce tableau fournit une vue d'ensemble du projet de recherche proposé et des informations sur le, la ou les stagiaires. Veuillez consulter le **Guide Accélération : rédiger votre demande** pour obtenir de l'aide.

Pour ajouter une ligne supplémentaire, cliquez sur n'importe quelle cellule de la ligne inférieure du tableau, puis sur le symbole « + » (qui s'affiche à l'extrémité droite de la ligne).

			Année 1												Année 2												Année 3												Année 4												Année 5											
		Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Nom de la ou du stagiaire	Niveau d'études	US	*Utiliser une couleur ou un remplissage pour faire ressortir les cellules afin d'indiquer le plan de travail des stagiaires*																																																													
Ann Presley	Maîtrise	6																																																													
Nom	Choisir	##																																																													
Nom	Choisir	##																																																												
Nom	Choisir	##																																																												
Nom	Choisir	##																																																												
Nom	Choisir	##																																																												

Total d'unités de stage	**6**
Financement total du projet Le montant entré ici devrait équivaloir au montant total incluant les contributions du partenaire et de Mitacs	**90 000 $** *par ex., 30 000 $*

2. Description de la recherche proposée

2.1 Résumé de la recherche (maximum de 300 mots) :

Résumez la proposition de recherche, en prenant soin de présenter brièvement le problème de recherche, les objectifs du projet et la méthodologie proposée; cette section sera utilisée pour recruter des évaluateurs et évaluatrices.

Le projet de recherche porte sur les problèmes d'instabilités structurales et de chutes de blocs le long des parois rocheuses de la voie Camélien Houde (CH) à Montréal. Ce projet et les solutions envisagées prennent en compte le caractère patrimonial de cette infrastructure situé au coeur du Mont Royal.

Le projet vise à caractériser le contexte géomécanique des instabilités et leurs prévalences le long du tracé de la route. Un programme de suivi topographique adapté est élaboré afin de surveiller l'évolution des parois rocheuses dans le temps. Une évaluation des taux de détérioration permettra d'identifier les facteurs influents tels que l'emplacement, la géologie et l'orientation des parois.

Le projet s'appuiera sur des simulations numériques afin de développer et tester différents scénarios d'atténuation des risques. Une analyse comparative sera menée pour évaluer l'impact financier des solutions proposées, en tenant compte des contraintes d'intervention dans un site patrimonial.

Les niveaux de détérioration mesurés par technique de télédétection, corrélés avec l'évaluation géomécaniques et les analyses numériques, permettront d'établir une cote des conditions en place reflétant les risques associés à l'aménagement des infrastructures et le potentiel d'instabilité. Cette cote sera représentée spatialement le long de la voie CH afin de structurer les priorités de monitoring et mitigation des risques.

Les principaux livrables comprennent un rapport de caractérisation géomécanique du site, une procédure standardisée de collecte et d'analyse de données topographiques, un protocole de surveillance des détériorations, ainsi qu'un rapport sur la corrélation spatiale entre la dégradation des parois et les conditions géologiques et géométriques, incluant une cote de risque. Une étude approfondie des solutions alternatives sera également présentée afin de réduire les risques et améliorer la stabilité des parois rocheuses.

2.2. Contexte du projet:

a. **Problème ou question de recherche.** Énoncez clairement le problème ou la question de recherche que votre projet tente d'étudier ou de résoudre (maximum de 50 mots) :

Le projet porte sur les enjeux d'instabilité structurales le long de la voie Camillien Houde à Montréal. Le contexte urbain et patrimonial de l'infrastructure pose problème quant au suivi quantifiable des instabilités ainsi que pour l'implantation de solution de remédiation et mitigation des risques de chutes de blocs.

b. **Renseignements généraux et revue de travaux antérieurs pertinents.** Fournissez une revue de la littérature suffisante pour contextualiser le problème ou la question de recherche et en clarifier l'importance, en incorporant des citations pertinentes (minimum de 500 mots) :

La voie Camillien Houde (CH) représente une importante voie de circulation avec une très forte connotation patrimoniale à Montréal, connectant le plateau Mont Royal au parc du Mont Royal. Le tronçon à l'étude dans le cadre de cette recherche avait initialement été excavée comme tunnel dans les années 1920 afin de permettre au tramway de rejoindre les hauteurs du Mont Royal. La voie a par la suite été excavée jusqu'en surface dans les années 1950 pour remplacer le tracé de tramway par une voie de circulation automobile.

Le tracé actuel présente une tranchée ceinturée d'un ou deux côtés par des parois rocheuses caractérisées par des conditions structurales avec une intensité de fracturation importante. La distance entre la voie, partagée entre cyclistes et voitures, et les parois rocheuses est de l'ordre de 3 à 5 m. Des barrières de béton et grillages sont présents aux endroits les plus contigus afin de limiter le potentiel de chute et roulement de blocs sur la voie. Des activités d'écaillage sont coordonnées de façon périodique afin de nettoyer les parois de blocs lâches pouvant potentiellement chuter sur la voie [1].

La ville de Montréal a annoncé en 2023 un plan de réaménagement de CH afin de prioriser la circulation piétonne et cycliste [2]. Les retombés des activités de recherche permettront d'établir une cote de risque reflétant les enjeux géomatiques en place et représentée spatialement le long de la voie CH. Cette cote fournira une perspective quantifiable à long terme pour supporter le suivi, le monitoring, et la mitigation des risques suite au réaménagement du site.

Le développement et l'implantation de solutions pour mitiger les risques associés aux éboulements de parois rocheuses nécessitent de quantifier le taux de détérioration des parois, et les mécanismes associés, en fonction de la position et des conditions géomécaniques en place. L'analyse de détection des changements est un processus important dans le domaine de la gestion des géorisques [3], [4]. Ce type d'analyse est réalisé à l'aide de collecte de données topographique par l'entremise d'outils de télédétection et d'arpentage de masse tel que des LiDAR et outils de photogrammétries. Ces outils peuvent être appliqués par des méthodes fixes (i.e. terrestres) ou par l'entremise de drones. La collecte de données topographiques réalisée à différents intervalles dans le temps permet de quantifier le taux de détérioration, et définir la géométrie des instabilités et par conséquent les mécanismes associées [3], [5], [6], [7]. La collecte de données topographiques génère une très grande quantité de données, de l'ordre d'une dizaine de GB par arpentage, ce qui complexifie le traitement de données dans un contexte opérationnelle non-académique. Aussi, différentes stratégies d'intégration d'outils d'apprentissage machine ont été présentées dans les dernières années afin d'automatiser le traitement des données et faciliter la reconnaissance des géorisques en place [8], [9].

La quantification du taux de détérioration des parois rocheuses par collecte de données topographiques permet de développer des corrélations propres au site à l'étude quant à l'influence des conditions géométrique et géomécaniques sur les mécanismes de détérioration. L'étude conventionnelle de stabilité de parois rocheuses, avec accent sur les conditions structurales, comprend une analyse cinétique, une analyse probabiliste de chute de blocs, et l'analyse de stabilité structurale [10] Le développement numérique et analytique de solutions accessibles pour l'élaboration de réseaux de fractures discrètes [11] permet de réaliser les analyses de stabilités structurales en prenant compte du caractère hautement probabiliste du potentiel de rupture [12]. Cette approche permet aussi de quantifier l'influence paramétrique des conditions probables en place le long de parois rocheuses comme celle de CH.

L'analyse probabiliste des conditions géomécaniques, combinée à la mesure topographique du taux de détérioration, permet de corréler le potentiel d'instabilité aux caractéristiques géométriques et géotechniques en place. La mitigation de risques d'éboulement et chutes de blocs peut être réalisée par l'entremise de support de terrain artificiel, modification de la géométrie des excavations, et mise en place d'infrastructures de protections. Le support de terrain le long de parois rocheuses est généralement réalisé de façon ponctuelle pour faire face à des structures instables bien définies [13], [14]. Ce type d'approche est peu propice dans le cas de CH en considération les enjeux d'urbanisme patrimoniale de la voie et l'ensemble du mont Royal. Une définition détaillée de la géologie structurale en place permet d'identifier une corrélation entre l'orientation des parois rocheuses et le potentiel d'instabilité. Il devient possible d'optimiser l'orientation des parois rocheuses pour minimiser le potentiel d'instabilité, sans nécessairement impliquer une sur-excavation massive [15]. Une géométrie favorable des parois rocheuses peut être combinée à des infrastructures de protection (e.g. tranchées, murets) afin de mitiger d'avantage les risques en lien avec la chute de blocs et les éboulements [16].

2.3 Objectif général du projet de recherche :

Énoncez les objectifs qui seront atteints pour répondre au problème ou à la question de recherche décrit à la section 2.2.a :

L'objectif général du projet est de développer et évaluer différents scénarios d'atténuation de risques associés aux instabilités structurales le long des parois rocheuses de la voie Camélien Houde (CH) en prenant compte du caractère patrimonial du site.

Les sous-objectifs suivants sont identifiés dans le cadre du projet :

1. Développer un protocole de suivi topographique adapté au contexte urbain du site.
2. Quantifier les relations spatiales et géomécaniques de détérioration le long du tracé de la route.
3. Représenter les conditions de détérioration en relation avec les aménagements par une cote reflétant le niveau de risque le long de la voie CH.
4. Énoncer et comparer objectivement différents scénarios de mitigation de risques pour le site.

Une série d'objectifs spécifiques au projet étudiant sont énoncés dans la prochaine section.

2.4 Détails des stages ou sous-projets :

Pour chaque stagiaire, ou chaque sous-projet avec plusieurs stagiaires, veuillez fournir les renseignements suivants :

*Pour dupliquer la section 2.4.a-d ci-dessous, cliquez dans n'importe quelle partie de la section, puis cliquez sur le symbole « + » dans le coin inférieur droit. Veuillez consulter le **Guide Accélération : rédiger votre demande** pour obtenir de l'aide.*

Renseignements sur la ou le stagiaire ou le sous-projet #1

a. Nom(s) du ou de la stagiaire(s).

Ann Presley

b. Objectifs précis du stage ou du sous-projet. Énoncez clairement vos sous-objectifs pour permettre aux évaluatrices et évaluateurs de déterminer s'ils sont atteignables.

Les sous-objectifs suivants sont énoncés dans le cadre du projet de l'étudiante en lien avec les stages prévus:

1. Définir le contexte géomécanique associé aux instabilités et chutes de blocs du site à l'étude.
2. Établir un programme de suivi topographique adapté à l'environnement de CH.
3. Évaluer les taux de détériorations des parois rocheuses le long de CH.
4. Corréler le taux de détérioration des parois avec l'emplacement, la géologie, et l'orientation des parois.
5. Développer et tester par simulation numérique différentes solutions d'atténuation du potentiel d'instabilité et des risques associés.
6. Évaluer et comparer l'impact financier et esthétique des solutions proposées en considérant les enjeux d'urbanisme patrimonial du site à l'étude.

c. Méthodologies. Décrivez la ou les méthodes expérimentales qui seront utilisées pour atteindre chaque sous-objectif, y compris des détails sur l'équipement, les procédures et les participantes et participants à l'étude. Fournissez assez de détails pour que les évaluatrices et évaluateurs puissent déterminer si la méthodologie proposée est appropriée et suffisante pour atteindre les sous-objectifs.

Le projet de recherche comportera les activités de recherche suivantes : (i) collecte de données topographiques, (ii) analyse de détection des changements, et (iii) caractérisation géomécanique et analyse numérique. Les activités sont sommairement décrites ci-bas, en indiquant les équipements et logiciels prévus dans le cadre du projet.

(i) **Collecte de données topographiques.** L'arpentage de masse des parois rocheuses sera réalisé de façon saisonnière à l'aide d'outils de télédétection. Les collectes de données topographiques seront réalisées principalement à l'aide d'un scanner laser terrestre de type FARO x-130 [17], par photogrammétrie aéroportée avec un MAVIC 3, et par LiDAR dronoportée avec un Zenmuse L1 sur un Matrice 300. L'ensemble de ces équipements sont disponibles au laboratoire de télédétection et géophysique appliquée de l'ÉTS. Le géoréférençage des jeux de données sera réalisé à l'aide du logiciel opensource CloudCompare [18], et à l'aide de scripts python. Des arpentages de masse seront réalisés à une fréquence saisonnière, complémentée au besoin par des arpentages durant l'été. Un arpentage haute définition sera réalisé au début du projet afin d'effectuer une caractérisation structurale du site à l'étude.

(ii) **Analyse de détection des changements.** Les données topographiques obtenues par mesure de télédétection serviront à l'analyse de détection des changements. Cette analyse vise à quantifier le taux de détérioration et la géométrie des instabilités encourus durant la période à l'étude. Des données historiques obtenus antérieurement par l'équipe de géomatique du partenaire seront utilisées dans le cadre de l'analyse afin d'étendre la période d'étude. L'analyse de détection des changements suivra un protocole d'analyse de type 4D avec calculs de distances entre nuages de points (voir par exemple [3], [7], [19], [20], [21], [22], [23], [24]). L'ensemble du traitement et l'analyse sera automatisée à l'aide de scripts python afin de favoriser leur utilisation et le potentiel d'intégration par le partenaire. Le résultat de l'analyse de détection des changements sera présenté en terme de taux de détérioration et mécanismes d'instabilité le long du tracé à l'étude.

(iii) **Caractérisation géomécanique et analyse numérique.** Les collectes de données topographiques seront utilisés afin de réaliser une cartographies des conditions géomécaniques en place par classification d'ingénierie ([25], [26], [27], [28]) et pour la description probabiliste de la géologie structurale. Les résultats de cette caractérisation géomécanique seront corrélés à la représentation spatiale des taux de détérioration mesurées afin d'établir des indicateurs de performances associées aux conditions géométriques et opérationnelles en place (e.g. orientation de la paroi, incidence naturelle des joints). Une série de scénarios potentiels portant sur la modification de l'orientation de certaines parois, l'excavation partielles de certaines zones, et l'ajouts d'infrastructures de support ou de protection seront énoncés dans le cadre du projet. Ces scénarios viseront à optimiser les conditions en place à partir des corrélations déduites dans le cadre de l'analyse de détection des changements représentées le long du tracé. Ces scénarios seront définis et cadrés avec un ordre de grandeur budgétaire associé. Chacun des scénarios proposés, de-même que les conditions originales en place, seront analysées à l'aide de logiciels d'analyses de stabilités. Les logiciel de RocScience, disponibles à l'ÉTS seront utilisés, en particulier DIPS, Rocfall, RocSlope 3D, RS2, RS3, et Slide 2.

d. Calendrier. Nous suggérons d'utiliser un diagramme de Gantt pour fournir un calendrier indiquant à quel moment chaque tâche sera réalisée pour atteindre chaque sous-objectif. Les dates doivent être générales (mois 1, mois 2, etc.).

Les activités de recherche sont présentés dans le tableau qui suit avec un échéancier pour la période de recherche. Le tableau présente les différentes tâches, et leur période de réalisation. La résolution temporelle du tableau est subdivisée en session académique (automne A, été É, hivers H). Les livrables listés dans la section suivantes sont inclues dans l'échéancier présenté au tableau ci-bas.

Tâches	**AN 1**			**AN 2**		
	A	É	H	A	É	H
Cartographique de la géologie structurale						
Définition probabiliste de la géologie structurale						
Caractérisation géomécanique						
Arpentage topographique						
Analyse de détection des changements						
Analyse cinétique						
Énoncé des solutions potentielles						
Analyse de stabilité des conditions en place et scénarios proposés						
Livrables						
Rapport de caractérisation géomécanique du site.						
Protocole de collecte de données et analyse 4D						
Mémoire de maitrise						
Publication de conférence						

2.5 Produits livrables attendus :

Veuillez décrire les autres produits livrables attendus pour le projet, outre le dépôt d'un rapport et d'un sondage de fin de projet Mitacs, à la fois pour les participants et participantes postsecondaires et les organisations partenaires, c.-à-d. les résultats et les documents (thèses, publications révisées par des pairs, matériel d'enseignement, présentations dans une conférence, production artistique, etc.).

Les livrables suivants sont identifiés dans le cadre du projet :

i. Rapport de caractérisation géomécanique du site.
ii. Procédure de collecte de données topographiques et d'analyse automatisée avec un protocole d'analyse de détection des changements (4D) dans le temps pour évaluer la détérioration.
iii. Mémoire de maîtrise du projet traitant de :
    i. La corrélation entre les niveaux de détérioration et les conditions géologiques et géométriques le long des parois (publication scientifique)
    ii. Énoncé de solutions alternatives pour l'atténuation des risques et du potentiel d'instabilité le long des parois.

iii. Analyse de stabilité des conditions actuelles et différents scénarios envisagés.
iv. Représentation spatiale de la cote de risque établie par corrélation entre le taux de détérioration et l'analyse géomécanique

iv. Publication de conférence (e.g. GéoQuébec 2026) portant sur le Protocol de collecte et analyse de données topographiques pour la gestion de Géorisques en milieux urbains.

2.6 Interaction avec l'organisation partenaire :

Veuillez indiquer la nature de l'interaction avec l'organisation partenaire : ☒ Sur place ☒ Virtuel ☒ Hybride

Indiquez 1) les activités qui seront réalisées avec l'organisation partenaire; 2) les personnes avec lesquelles les stagiaires interagiront directement et la manière dont le personnel de l'organisation partenaire soutiendra le projet; 3) les ressources que l'organisation partenaire met à disposition des stagiaires pour les soutenir; et 4) les locaux physiques de l'organisation partenaire (y compris le lieu) où les stagiaires travailleront ainsi que la ou les plateformes virtuelles qu'elles et ils utiliseront.

L'étudiantes identifiée pour le projet aura à interagir avec le partenaire dans le cadre des différentes activités de recherche, en plus des rencontres de suivi. Les arpentages et autres collectes de données de terrain seront réalisés avec l'aide du partenaire présent sur les chantiers. Des rencontres trimestrielles seront réalisées en ligne avec toutes les parties prenantes de l'équipe de recherche et collaborateur du programme de recherche. Une collaboration sur la caractérisation géomécanique sera réalisée durant la première phase du projet afin de définir un contexte géologique et géométrique fiable de référence pour la suite.

Anne Clément, architecte paysagiste du service des grands parcs du Mont Royal et des sports sera le point de contact principal dans le cadre du projet. Elle facilitera les interactions entre les différentes ressources de la ville et l'équipe de recherche. Anne participe à l'élaboration du projet de recherche, et supportera activement les considérations patrimoniales dans le cadre du projet.

Julien Beaulieu Ingénieur – Géotechnique, Division de l'expertise et du soutien technique, sera impliqué dans le volet géotechnique et géomatique du projet. Julien sera impliqué dans les activités de collecte de données terrain, l'interprétation de la caractérisation, et l'analyse de stabilité des parois rocheuses. Julien sera directement impliqué dans l'énoncé et la validation des solution proposés dans le cadre du projet.

Le partenaire partagera les données topographiques historique du site à l'étude afin d'étendre la période considérée dans le cadre de l'analyse de détection des changements. Le partenaire facilitera, au besoin, l'accès dédié ou restreint aux sites à l'étude en coordonnant les affichages de sécurité sur la route, et en contrôlant si nécessaire la circulation. Le partenaire mettre à la disposition des ressources en géomatique pour multiplier les collectes de données topographiques et bonifier les processus de traitement de données et d'analyse.

Une grande partie des travaux du projet sera réalisée au site à l'étude, soit le long de la voie Camillien Houde sur le Mont Royal. Une place de travail physique sera rendue disponible pour l'étudiant au bureau de la ville de Montréal, situé au 255 boulevard Crémazie Est, suite 520. La plateforme Microsoft 365 et TEAMS sera utilisée afin de faciliter le partage d'information, les rencontres en lignes, et la coordination des activités de recherche. Des rencontres en personne trimestrielles seront réalisés avec le partenaire et les membres de l'équipe de recherche. Des rencontres complémentaires seront réalisées en personne ou en ligne pour planifier les travaux et coordonner les rétroactions d'analyses des résultats.

Le cas échéant, pour les candidates et les candidats au programme **Accélération Entrepreneur**, veuillez 1) décrire les activités qui seront réalisées avec l'incubateur préapprouvé, y compris l'interaction prévue avec le personnel de l'incubateur; et 2) indiquer les ressources que l'incubateur préapprouvé fournira, notamment des renseignements sur les ressources, l'expertise et les locaux.

NA

2.7 Pertinence pour l'organisation partenaire et le Canada :

Veuillez décrire comment 1) l'organisation partenaire et 2) le Canada bénéficieront de cette recherche.

Les retombées du projet pour la Ville de Montréal et pour le Canada sont multiples.

Pour la Ville de Montréal, ce projet offre une meilleure compréhension des instabilités rocheuses de la voie Camélien-Houde, un site patrimonial et fortement fréquenté. Grâce à des méthodes avancées de suivi topographique et de modélisation numérique, la ville pourra mettre en place des stratégies de mitigation plus efficaces et adaptées à l'environnement urbain et patrimonial. Cela permettra de réduire les risques de chutes de blocs et d'accroître la sécurité des usagers, tout en assurant une gestion durable des infrastructures naturelles. De plus, les recommandations issues du projet aideront à optimiser les ressources financières en proposant des solutions équilibrées entre coûts, efficacité et préservation du caractère historique du site.

À l'échelle du Canada, ce projet contribue à l'avancement des connaissances en ingénierie géotechnique et en gestion des risques naturels en milieu urbain. Il fournira des outils et des protocoles applicables à d'autres sites présentant des défis similaires à travers le pays. L'intégration d'une approche respectueuse du patrimoine dans les stratégies de stabilisation rocheuse pourrait également servir de modèle pour d'autres municipalités confrontées à des problématiques de conservation et de sécurité publique. Enfin, en favorisant l'innovation en matière de surveillance et de modélisation des instabilités rocheuses, le projet renforcera l'expertise canadienne dans ce domaine, augmentant ainsi la résilience des infrastructures face aux risques géologiques.

2.8 Participation de la communauté autochtone ou impact sur celle-ci (le cas échéant) :

Les projets qui impliquent les communautés autochtones ou ont un impact sur celles-ci doivent se conformer à la politique de recherche autochtone de Mitacs. Veuillez préciser 1) le soutien de la communauté autochtone à l'égard du projet et son rôle dans la définition de ses objectifs et de son approche; 2) les plans concernant l'accès des communautés autochtones aux connaissances et aux données générées par le projet, ainsi que leur utilisation et leur gouvernance; et 3) les antécédents de l'équipe dans la recherche autochtone, y compris la formation, l'orientation et le mentorat dont le ou la stagiaire bénéficiera pour combler tout manque d'expérience.

Vous pouvez aussi soumettre une ou deux lettres de soutien d'un·e ou de deux aîné·es autochtones qui sont membres de la ou des communautés partenaires où les travaux se dérouleront et qui ont le pouvoir de parler des intérêts de la communauté.

NA

2.9 Relations avec des projets Mitacs antérieurs ou en cours :

Ce projet est-il lié à des projets Mitacs antérieurs ou en cours, ou s'inscrit-il dans la poursuite de tels projets? ☐ Oui ☐ Non

Dans l'**affirmative**, veuillez fournir des précisions sur la relation, y compris le numéro IT du ou des projets concernés. Si le projet actuel s'inscrit dans la poursuite de travaux antérieurs, veuillez décrire brièvement en quoi il constitue un progrès significatif par rapport à ce qui a été réalisé précédemment.

Le projet est relié en partie à un projet financé dans le cadre d'un partenariat de type ALLIANCE-MITACS avec la ville de Montréal. Le projet (IT40363) porte sur la caractérisation topographique des instabilités de parois rocheuses en lien avec le déversement et l'entreposage de déblais d'hivers (neige, abrasif, déchets) dans la carrière Francon à Montréal. Le projet en cours (2024-2026) implique un suivi topographique et le développement de solutions d'analyse complémentaire à certaines activités de recherche prévu dans le cadre du projet à CH. La complémentarité des projets permettra de corroborer certaines hypothèses et testées certaines méthodes d'analyse développer pour les projets respectifs.

Le projet présenté ici porte sur des conditions géomécanique fondamentalement différentes de celle du projet du site d'entreposage Francon. Les solutions investiguées pour le projet de CH porteront sur des enjeux distincts de stabilités, et mettra de l'avant des analyses probabilistes afin d'établir des corrélations spatiale et géomécanique avec le taux de détérioration.

2.10 Références :

Veuillez dresser la liste des références universitaires citées dans cette proposition.

[1] P. Teisceira-Lessard, "La voie Camillien-Houde fermée pour plusieurs semaines," *La presse*, Montréal, Nov. 18, 2020.

[2] P. Teisceira-Lessard, "Vers une voie Camillien-Houde sans voitures ?," *La Presse*, Montreal, Aug. 23, 2023.

[3] R. Kromer, A. Abellán, D. Hutchinson, M. Lato, T. Edwards, and M. Jaboyedoff, "A 4D Filtering and Calibration Technique for Small-Scale Point Cloud Change Detection with a

Terrestrial Laser Scanner," *Remote Sens (Basel)*, vol. 7, no. 10, Oct. 2015, doi: 10.3390/rs71013029.
[4] C. Fey and V. Wichmann, "Long-range terrestrial laser scanning for geomorphological change detection in alpine terrain - handling uncertainties," *Earth Surf Process Landf*, vol. 42, no. 5, pp. 789–802, Apr. 2017, doi: 10.1002/esp.4022.
[5] J. G. Williams, N. J. Rosser, R. J. Hardy, M. J. Brain, and A. A. Afana, "Optimising 4-D surface change detection: an approach for capturing rockfall magnitude–frequency," *Earth Surface Dynamics*, vol. 6, no. 1, pp. 101–119, Feb. 2018, doi: 10.5194/esurf-6-101-2018.
[6] R. A. Kromer *et al.*, "Automated terrestrial laser scanning with near-real-time change detection - Monitoring of the Séchilienne landslide," *Earth Surface Dynamics*, vol. 5, no. 2, pp. 293–310, May 2017, doi: 10.5194/esurf-5-293-2017.
[7] R. Kromer, D. J. Hutchinson, M. Lato, and T. Edwards, "Geohazard Management on the Canadian National Railway Corridor: A Multi-Sensor Approach," in *GIM International*, 2015.
[8] M. Niknezhad, J. D. Aubertin, D. Lagha, C. B. Gagnon, and J. Beaulieu, "Topographical investigation of rock slope failure modes in a surface pit repurposed for storage of snow debris (Technical Poster)," in *GeoMontreal 2024*, Montreal: Canadian Geotechnical Society, 2024.
[9] I. Farmakis, P.-M. DiFrancesco, D. J. Hutchinson, and N. Vlachopoulos, "Rockfall detection using LiDAR and deep learning," *Eng Geol*, vol. 309, p. 106836, Nov. 2022, doi: 10.1016/j.enggeo.2022.106836.
[10] E. Hoek, *Practical Rock Engineering*. rocscience, 2007.
[11] I. Vazaios, N. Vlachopoulos, and M. S. Diederichs, "Integration of Lidar-Based Structural Input and Discrete Fracture Network Generation for Underground Applications," *Geotechnical and Geological Engineering*, vol. 35, no. 5, pp. 2227–2251, Oct. 2017, doi: 10.1007/s10706-017-0240-x.
[12] A. Baghbanan, S. Kefayati, M. Torkan, H. Hashemolhosseini, and R. N. Dehnavi, "Numerical probabilistic analysis for slope stability in fractured rock masses using DFN-DEM approach," *International Journal of Mining and Geo-Engineering*, vol. 51, no. 1, 2017.
[13] J. M. Duncan, S. G. Wright, and T. L. Brandon, *Soil Strength and Slope Stability*, 2nd ed. John Wiley & Sons, 2014.
[14] D. C. Wyllie and C. W. Mah, *Rock slope engineering: Civil and mining, 4th edition*. 2017. doi: 10.1201/9781315274980.
[15] M. Marchelli, D. Peila, and A. Giacomini, "Rockfall in open pit mines: management of the pit geometry and protection measures design," *International Journal of Rock Mechanics and Mining Sciences*, vol. 170, 2023, doi: 10.1016/j.ijrmms.2023.105551.
[16] C. J. Jaccard, J. M. Abbruzzese, and E. P. Howald, "An evaluation of the performance of rock fall protection measures and their role in hazard zoning," *Natural Hazards*, vol. 104, no. 1, 2020, doi: 10.1007/s11069-020-04177-4.
[17] FARO, "FARO Laser Scanner Focus 3D x 130," Dallas, 2015.
[18] D. Girardeau-Montaut, "CloudCompare," Jul. 14, 2022, *CloudCompare.org*: 2.12.4. [Online]. Available: https://www.danielgm.net/cc/
[19] R. Kromer, D. J. Hutchinson, M. Lato, and T. Edwards, "Gestion des risques géologiques sur le corridor ferroviaire du Canadien National," *Geomatique*, vol. 42, no. 4, pp. 16–19, 2016.
[20] R. Kromer, G. Walton, B. Gray, M. Lato, and R. Group, "Development and Optimization of an Automated Fixed-Location Time Lapse Photogrammetric Rock Slope Monitoring

System," *Remote Sens (Basel)*, vol. 11, no. 16, p. 1890, Aug. 2019, doi: 10.3390/rs11161890.
[21] R. Kromer, M. Lato, D. J. Hutchinson, D. Gauthier, and T. Edwards, "Managing rockfall risk through baseline monitoring of precursors using a terrestrial laser scanner," *Canadian Geotechnical Journal*, vol. 54, no. 7, Jul. 2017, doi: 10.1139/cgj-2016-0178.
[22] M. van Veen, D. J. Hutchinson, R. Kromer, M. Lato, and T. Edwards, "Effects of sampling interval on the frequency - magnitude relationship of rockfalls detected from terrestrial laser scanning using semi-automated methods," *Landslides*, vol. 14, no. 5, pp. 1579–1592, Oct. 2017, doi: 10.1007/s10346-017-0801-3.
[23] N. Brodu and D. Lague, "3D terrestrial lidar data classification of complex natural scenes using a multi-scale dimensionality criterion: Applications in geomorphology," *ISPRS Journal of Photogrammetry and Remote Sensing*, vol. 68, no. 1, 2012, doi: 10.1016/j.isprsjprs.2012.01.006.
[24] D. Lague, N. Brodu, and J. Leroux, "Accurate 3D comparison of complex topography with terrestrial laser scanner: Application to the Rangitikei canyon (N-Z)," *ISPRS Journal of Photogrammetry and Remote Sensing*, vol. 82, pp. 10–26, Aug. 2013, doi: 10.1016/j.isprsjprs.2013.04.009.
[25] Z. T. Bieniawski, *Engineering rock mass classifications*. New York: John Wiley & SOns, 1989.
[26] Z. T. Bieniawski, "The Rock Mass Rating (RMR) System (Geomechanics Classification) in Engineering Practice," in *Rock Classification Systems for Engineering Purposes*, 100 Barr Harbor Drive, PO Box C700, West Conshohocken, PA 19428-2959: ASTM International, 1988, pp. 17–34. doi: 10.1520/STP48461S.
[27] B. Singh and R. K. Goek, *Engineering Rock Mass Classification*. Toronto: Elsevier, 2011.
[28] Z. T. Bieniawski, "Engineering classification of jointed rock masses," *Civil Engineer in South Africa*, vol. 15, no. 12, pp. 343–353, 1973, doi: https://doi.org/10.10520/AJA10212019_17397.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que l'École de Technologie Supérieure (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » (ci-après le « **Projet** »).

1. ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « L'École de Technologie Supérieure remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » »;

- « Le projet de recherche intitulé « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;

- « Le projet « Évaluation spatiotemporelle topographique de la détérioration des parois rocheuses dans le col de la voie Camillien-Houde et analyse comparative de solutions dans un contexte patrimonial » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 **Relations médias et événements publics**

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;

- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;

- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

  - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;

  - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;

    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 **Publicité et promotion**

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :

    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :

    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;

    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 **Bilan de visibilité**

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :

- le nombre d'abonnés;
- le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
- le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
- le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
- le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le

communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 Direction des communications corporatives de la Ville

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 Mairie de Montréal

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :
Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention.

Complément au Protocole de visibilité

Directives sur l'application du logo dans un contexte de partenariat en conformité avec les normes graphiques de la Ville de Montréal

Entrée en vigueur : décembre 2021

Table des matières

Une collaboration gagnante 3
Le logo de la Ville de Montréal : l'image qui nous représente 4
Autres versions possibles du logo 5
Sur un fond clair 5
Sur un fond foncé 5
Erreurs à éviter 6
Zone protégée, dimension minimale et mention 7
Zone protégée 7
Format de reproduction minimal 7
Utilisation d'une mention au lieu du logo 7
Positionnement des logos dans un contexte de partenariat 8
Représentation équitable 8
Taille des logos 8
Hiérarchisation 8
Ordre de préséance 9
Instances gouvernementales et partenaires de la Ville 9
Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM) 10
Présence de partenaires privés ou de nombreux partenaires 10
Disposition verticale des logos 10
Proportion des logos 10
Support imprimé 10
Support numérique 10
Exemples d'application verticale des logos 11
Cas 1 : Présence d'un présentateur officiel et de plusieurs niveaux de partenariat 11
Cas 2 : Ville de Montréal en tant que partenaire principal 11
Exemples d'application horizontale des logos 12
Cas 1 : Positionnement sur quelques lignes 12
Cas 2 : Positionnement sur une seule ligne 12
Cas 3 : Positionnement sur un site Web si la Ville est l'un des principaux partenaires 12
Lignes directrices selon le type de communication 13
Ressources utiles 14
Ville de Montréal 14
Service de l'expérience citoyenne et des communications 14
Arrondissement 14
Programmes d'identification visuelle de certains partenaires 14
Gouvernement du Canada 14
Gouvernement du Québec 14
Gouvernement du Québec et Ville de Montréal – Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM) 14

Une collaboration gagnante

La Ville de Montréal est fière de soutenir chaque année des centaines d'organismes qui offrent une grande variété de services et d'activités à la population montréalaise. Ces partenariats sont essentiels pour rehausser la qualité de vie et créer un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le Complément au Protocole de visibilité précise la façon de procéder pour identifier clairement ces partenariats, notamment au moyen du logo de la Ville de Montréal. Ce logo est beaucoup plus qu'un simple élément graphique : il est le symbole de l'identité et de la réputation de la Ville. C'est pourquoi nous demandons que les organismes partenaires s'engagent à :

- utiliser le logo de la Ville de Montréal et les mentions du partenariat selon les directives définies dans ce document et à l'annexe « Protocole de visibilité » jointe à l'entente conclue avec la Ville.
- diffuser sur les réseaux sociaux une publication consacrée exclusivement à la reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal en s'assurant d'inclure l'une des mentions définies au Protocole ou dans le Complément, le cas échéant – les publications sur les réseaux sociaux n'ont pas à être approuvées par la Ville.
- faire approuver tous les autres outils de communication sur lesquels apparaîtra le logo de la Ville de Montréal ou une mention, avant leur production ou leur diffusion, qu'ils soient sur un support imprimé, numérique ou électronique, tels que :
  - un communiqué de presse
  - une affiche, une annonce ou une bannière publicitaire
  - un programme ou un dépliant
  - un site Web ou une vidéo
  - une invitation, un blogue ou une infolettre
  - un panneau de remerciement des partenaires
  - un écran d'information dans les installations et les bâtiments de la Ville, tels que les complexes et les terrains sportifs, les bibliothèques, et les parcs-nature

En respectant ces engagements, les organismes améliorent leurs communications ainsi que celles de la Ville de Montréal et contribuent à :

- établir clairement le soutien de la Ville de Montréal envers ses partenaires
- accélérer le processus de production et d'approbation
- éviter des erreurs qui pourraient s'avérer coûteuses
- renforcer l'image de marque de la Ville de Montréal

Pour toute question sur le Complément au Protocole de visibilité, pour obtenir le logo de la Ville de Montréal ou pour faire approuver des outils de communication, veuillez écrire à : visibilite@montreal.ca

Le logo de la Ville de Montréal : l'image qui nous représente

La signature graphique de la Ville de Montréal a été conçue pour souligner le riche héritage, le caractère unique et les valeurs fondamentales de la métropole.

- Inspiré par les armoiries de la Ville de Montréal, le logo représente une fleur dont les quatre pétales forment une interprétation graphique des initiales V et M.
- Au centre, un croisement rappelle que Montréal se trouve à l'intersection de différentes voies de communication et de civilisation.
- Les quatre cœurs créés par le jeu des lignes représentent l'attachement de la population montréalaise à leur ville.
- La ligne ondoyante qui encercle l'ensemble stylisé rappelle que Montréal est une île; la forme à la fois végétale et aquatique exprime la richesse de l'environnement naturel et le souci qu'a la population de le préserver.

Montréal

Le logo est constitué de deux éléments indissociables, soit « Montréal » et la rosace.

La rosace est en rouge et la mention « Montréal » est en noir.

Couleur rouge de la rosace :

PMS 032
CMJN : C-0, M-91, J-87, N-0
RVB : R-224, V-0, B-0
HEX : # e00000

Autres versions possibles du logo

Sur un fond clair

Lorsque le fond est blanc ou très pâle ou qu'il s'agit d'un fond photographique relativement neutre, le logo de la Ville de Montréal doit être présenté dans les couleurs officielles.

Montréal



Il est également possible de lui substituer la version noire, par exemple si le processus d'impression est en noir et blanc ou en noir et une couleur (autre que le rouge), ou encore si le fond est clair, mais trop chargé pour qu'on y distingue le logo en couleur.

Montréal



Sur un fond foncé

Le logo en blanc (ou en renversé) doit être utilisé seulement lorsque le fond est foncé ou trop chargé ou qu'il n'offre pas un contraste suffisant avec le logo en couleur ou en noir. Assurez-vous de créer le logo en renversé à partir d'un bloc.

Montréal



Erreurs à éviter

Veillez à utiliser le fichier-maître contenant les différentes versions officielles du logo de la Ville de Montréal. Pour savoir comment l'obtenir, veuillez consulter la section « Ressources utiles ».

À ne pas faire :

Inverser les couleurs



Modifier les couleurs



Utiliser la version en couleur sur un fond trop foncé ou peu contrasté



Utiliser la version inversée sur un fond trop pâle ou trop chargé



Modifier la police du logo



Modifier la police du logo



Ajouter de l'effet (ombre, estampage, etc.)



Ajouter un élément graphique ou du texte dans la zone protégée



Zone protégée, dimension minimale et mention

Que vous utilisiez le logo en couleur, en noir ou en renversé, les directives en matière de zone protégée et de dimension minimale s'appliquent, et ce, quel que soit le support utilisé.

Zone protégée

La zone protégée est un espace qui doit demeurer dégagé autour du logo afin de maximiser la visibilité de ce dernier et de le distinguer des éléments avoisinants. Cet espace correspond à la hauteur de la rosace.



Format de reproduction minimal

Afin de s'assurer que le logo demeure lisible même lorsque sa dimension est réduite, il ne peut être reproduit en deçà d'une largeur d'un pouce (2,5 cm).





Utilisation d'une mention au lieu du logo

Si l'espace est **insuffisant** pour accueillir le logo dans le format minimal ou s'il est **impossible** d'intégrer le logo, par exemple sur une communication écrite (communiqué de presse, publication sur les réseaux sociaux, etc.) :

- l'organisme partenaire doit inclure l'une des mentions définies dans le Protocole de visibilité.
- si aucune mention n'est définie dans le Protocole, l'une des mentions suivantes devrait être utilisée, selon la nature de l'entente :
  - **« Réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal. »**
  - **« Réalisé avec la contribution financière de la Ville de Montréal. »**
  - **« Réalisé (ou offert) en collaboration avec la Ville de Montréal. »**

Positionnement des logos dans un contexte de partenariat

Il existe deux principes importants à respecter lorsque vient le temps d'apposer les logos sur les outils de communication : l'équité entre les partenaires et l'ordre de préséance.

Représentation équitable

Taille des logos

Si la Ville de Montréal est le partenaire principal du projet :

- son logo pourrait être apposé séparément et dans un plus grand format (par exemple au-dessus des logos des autres partenaires).
- la taille des logos devrait refléter équitablement la contribution des partenaires (par exemple les logos des paliers gouvernementaux qui sont les principaux partenaires doivent être disposés sur une même ligne et présentés dans un plus grand format, au-dessus des autres logos). Cependant, si tous les logos se trouvent sur une même ligne horizontale, ils doivent être de la même taille.

Hiérarchisation

La hiérarchisation est le critère qui dicte l'emplacement des logos lorsqu'il y a plus d'un partenaire. Lorsque c'est possible, il faut éviter de mettre tous les logos des partenaires sur une même ligne, par exemple en les faisant défiler dans un bandeau au bas d'une page d'un site Web. Il est préférable de les apposer sur différents échelons selon l'ampleur de la contribution des partenaires. Des exemples de bonnes pratiques sont présentés à la section « Exemples d'application des logos ».

- Le logo du présentateur, s'il y en a un, se trouve au haut de la hiérarchie.
- Si la Ville de Montréal et d'autres paliers gouvernementaux sont partenaires et que leur contribution est plus importante que celle des partenaires privés, leurs logos devraient se retrouver ensemble au haut de la hiérarchie ou sous celui du présentateur, s'il y en a un.

Ordre de préséance

Il reste ensuite à déterminer l'ordre des logos des partenaires publics dans l'espace qui leur est accordé. Cet ordre est généralement établi selon la contribution financière de chacun ou peut être défini dans le Protocole de visibilité. Si des paliers gouvernementaux ou des arrondissements sont des partenaires du projet, veuillez vous assurer de consulter leurs directives à cet égard (voir la section « Ressources utiles »).

L'emplacement des logos de la Ville de Montréal et des autres partenaires publics est généralement établi comme ci-après, s'il n'y a pas de règles de préséance établies. Toutefois, si le support ou la taille de l'outil de communication ne permettent pas la disposition proposée, nous vous encourageons à demander conseil auprès du Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal (voir la section « Ressources utiles »).

Instances gouvernementales et partenaires de la Ville

Tous les logos suivants devraient être positionnés sur une même ligne horizontale selon l'ordre expliqué ci-dessous. Chaque ligne du tableau montre le positionnement du logo de la Ville de Montréal relativement à celui de différents partenaires publics.

Cas 1 **Gouvernement du Canada**
tout à fait à gauche

Cas 2 **Gouvernement du Québec**
tout à fait à droite

Cas 3 **Arrondissement**
à gauche du logo de la Ville de Montréal

Cas 4 **Plusieurs instances gouvernementales**

Si vous souhaitez insérer le logo du partenaire d'un arrondissement, veuillez vérifier son positionnement avec ce dernier.

Emplacement usuel des logos des partenaires publics



Projet financé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM)

- Veuillez vous référer à la clause 3 du Protocole de visibilité pour savoir si vous devez utiliser le logo de l'EDCM au lieu des logos individuels du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal.
- Si tel est le cas, son positionnement doit suivre les directives définies dans le Complément pour le logo du gouvernement du Québec.
- Assurez-vous aussi de consulter le programme d'identité visuelle du gouvernement du Québec (voir la section « Ressources utiles ».)

Présence de partenaires privés ou de nombreux partenaires

- Référez-vous aux principes de l'équité et de l'ordre de préséance définis précédemment afin de représenter adéquatement le niveau de soutien des partenaires publics et privés. Des exemples sont fournis à la section suivante.
- Privilégiez les versions du logo en noir ou en renversé lorsqu'il y a de nombreux logos dans un même espace; ceux-ci se détacheront mieux du fond choisi, engendrant une meilleure lisibilité.
- Regroupez les logos de la Ville et des autres instances gouvernementales sur une ligne ou dans un espace distinct des logos des partenaires privés, lorsque c'est possible.
- Respectez la zone protégée de chacun des logos pour éviter qu'ils semblent faire partie de la même entité.

Disposition verticale des logos

- Le principal partenaire (établi selon le principe de l'ordre de préséance) devrait apparaître en premier.
- Si tous les partenaires ont une contribution égale, le logo de la Ville de Montréal devrait apparaître en premier.

Proportion des logos

On doit établir le format du logo en prenant en considération la surface totale du document. Voici des suggestions de format de logo auxquelles vous pouvez vous référer.

Support imprimé

Format	Logo	Document	Exemples courants
Petit	1 po		Signet ou carton d'invitation
Moyen	1,5 po	8,5 x 11 po	Publicité ou programme
Grand	2 po	11 x 17 po et plus	Affichette
Très grand	4 po	24 x 36 po et plus	Affiche

Support numérique

La taille minimale du logo de la Ville de Montréal sur un support numérique est de 100 pixels de largeur. Si l'espace est insuffisant pour accueillir le logo, deux options s'offrent à vous :

- ajouter de l'animation pour positionner le logo sur un des panneaux.
- augmenter le format du support numérique.

Exemples d'application verticale des logos

Ce type d'application se retrouve souvent sur le plan de fin de vidéos et sur la page « Partenaires » du site Web de l'organisme.

Cas 1 : Présence d'un présentateur officiel et de plusieurs niveaux de partenariat

Hiérarchisation : ici, le Casino de Montréal étant le présentateur officiel, son logo est placé en haut. Les logos des grands partenaires publics, soit ceux qui fournissent la plus grande part du soutien, sont disposés dessous et regroupés.

Taille : le format des logos est représentatif du soutien respectif. Tous les logos disposés sur une même ligne doivent être de la même dimension. L'emplacement spécifique des logos des partenaires publics est déterminé selon l'ordre de préséance.



Cas 2 : Ville de Montréal en tant que partenaire principal

Hiérarchisation : Montréal étant le partenaire principal, son logo est placé en premier.

Taille : puisque les logos sont apposés sur des lignes distinctes, leurs formats sont représentatifs du soutien respectif de chacun des partenaires.



Exemples d'application horizontale des logos

Ce type d'application se retrouve généralement lorsque les partenaires sont peu nombreux ou que l'espace pour l'emplacement des logos est limité, notamment sur les outils publicitaires et promotionnels.

Cas 1 : Positionnement sur quelques lignes

Hiérarchisation : les logos des partenaires publics qui fournissent la plus grande part du soutien financier sont regroupés et disposés sous celui du présentateur officiel.

Taille : les logos doivent être suffisamment grands pour être visibles. Assurez-vous de ne pas les apposer dans les marges d'impression ou d'installation propres au média.



Cas 2 : Positionnement sur une seule ligne

Hiérarchisation : les logos étant apposés sur une même ligne horizontale, il n'y a pas de hiérarchisation. Montréal étant le partenaire principal, son logo est placé en premier.

Taille : lorsque les logos sont sur une même ligne horizontale, leurs formats sont identiques; la mention « Grand partenaire » a été ajoutée pour démontrer le statut particulier de la Ville de Montréal.



Cas 3 : Positionnement sur un site Web si la Ville est l'un des principaux partenaires

Si tous les logos doivent être positionnés au bas des pages d'un site Web, les faire défiler sur une même ligne ne permet pas de reconnaître de façon équitable le statut des principaux partenaires. Une option consiste à fixer les logos des principaux partenaires sur la page et à faire défiler uniquement les logos des partenaires secondaires.

Lignes directrices selon le type de communication

Voici un résumé des lignes directrices relatives à l'application attendue du logo et des mentions, longue ou courte, intégrés dans les outils de communication produits dans le cadre d'ententes avec la Ville de Montréal.

Si le Protocole de visibilité joint à l'entente ne contient qu'une seule mention, utilisez-la partout où elle est requise. Pour savoir quoi faire lorsqu'aucune mention n'est définie ou si vous avez des questions à ce sujet, veuillez consulter la section « Zone protégée, dimension minimale et mention ».

Outil de communication	Logo	Mention courte	Mention longue
Communiqué de presse	Si exigé au Protocole		Dans le premier paragraphe
Conférence de presse ou annonce publique			X
Publicité imprimée ou numérique	X	X	Si désirée
Site Web : sur la page d'accueil si la Ville est un soutien à la mission de l'organisme	Visible sans défilement		X
Site Web : sur la page « Programmation » et la page « Partenaires » si la Ville finance un projet particulier	Lien accessible au haut du site		
Programme ou document de plusieurs pages	Première page		X
Publication sur les réseaux (au lancement)		X	Si désirée
Article (infolettre, courriel ou blogue)	X	X	
Affiche, dépliant ou autre	X		
Matériel événementiel (invitation, etc.)	X	X	
Radio		X	
Vidéo ou annonce télé	Plan de fin (3 secondes)	X	

Ressources utiles

Ville de Montréal

Service de l'expérience citoyenne et des communications

Pour toute question sur le Complément au Protocole de visibilité, pour obtenir le logo de la Ville de Montréal ou des conseils, ou pour faire approuver le positionnement des logos et des mentions sur des outils de communication, veuillez écrire à :

- visibilite@montreal.ca

Arrondissement

Pour connaître les normes graphiques propres à un arrondissement ou pour obtenir son logo, veuillez communiquer directement avec l'arrondissement concerné. Les coordonnées des arrondissements se trouvent au bas de la page du site de la Ville à :

- montreal.ca

Programmes d'identification visuelle de certains partenaires

Gouvernement du Canada

- Manuel du Programme de coordination de l'image de marque

Gouvernement du Québec

- Règles de base d'utilisation des signatures
- Normes pour les communications communes et les partenariats

Gouvernement du Québec et Ville de Montréal – Entente sur le développement culturel de Montréal (EDCM)

Protocole de communication publique

Montréal

montreal.ca

Ville de Montréal 26098 (12-21)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1258154001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Accorder un soutien financier de 51 750 $ à l'École de technologie supérieure, afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographique des mécanismes de détérioration des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1258154001 BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-19

Celine LATREILLE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1258154001**
No d'engagement 2025 :	N/A

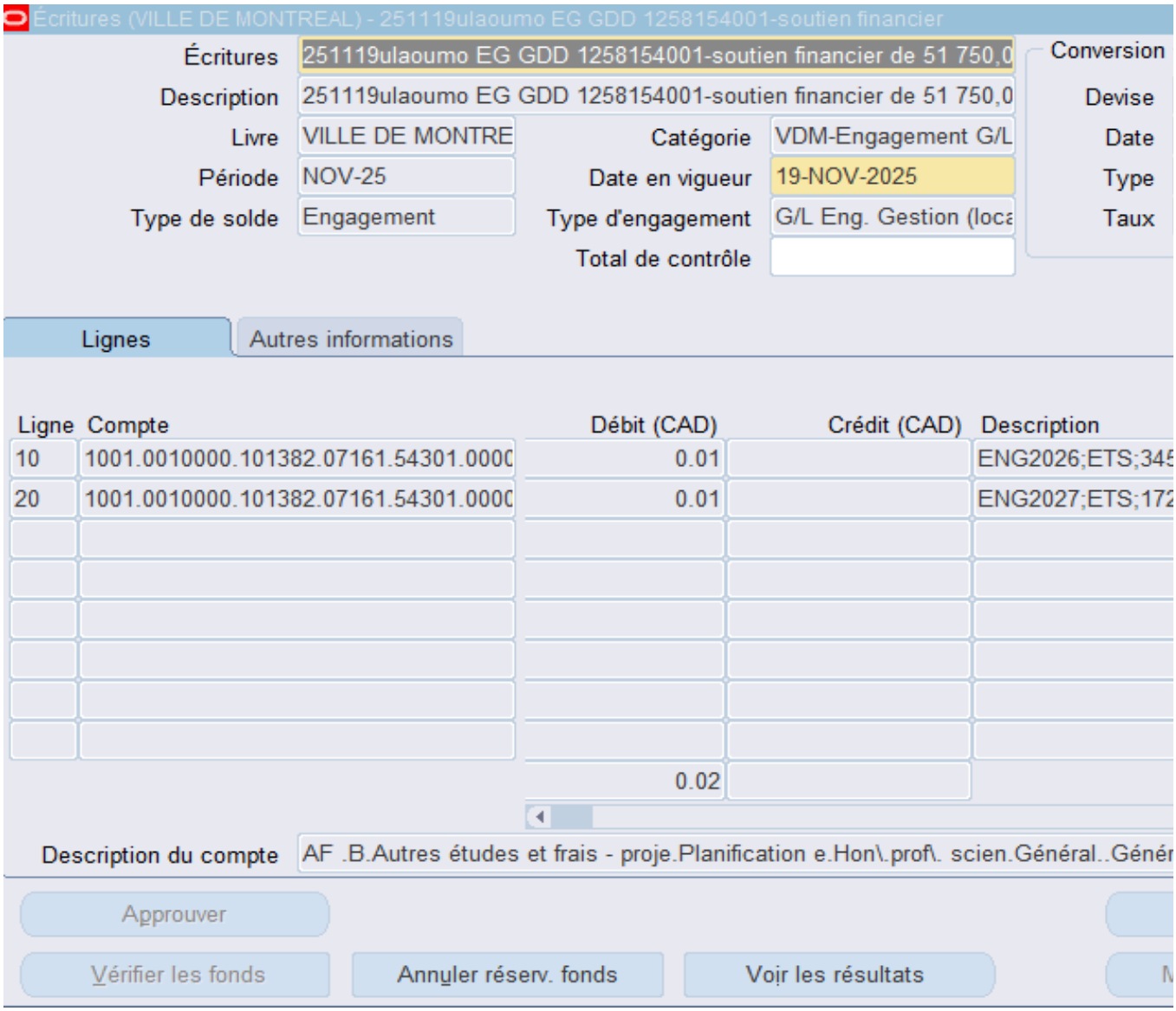
Accorder un soutien financier de 51 750,00 $ à l'École de technologie supérieure afin de réaliser un projet de recherche sur la caractérisation géomécanique et topographic des parois rocheuses de la voie Camillien-Houde pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Approuver le projet de convention à cet effet.

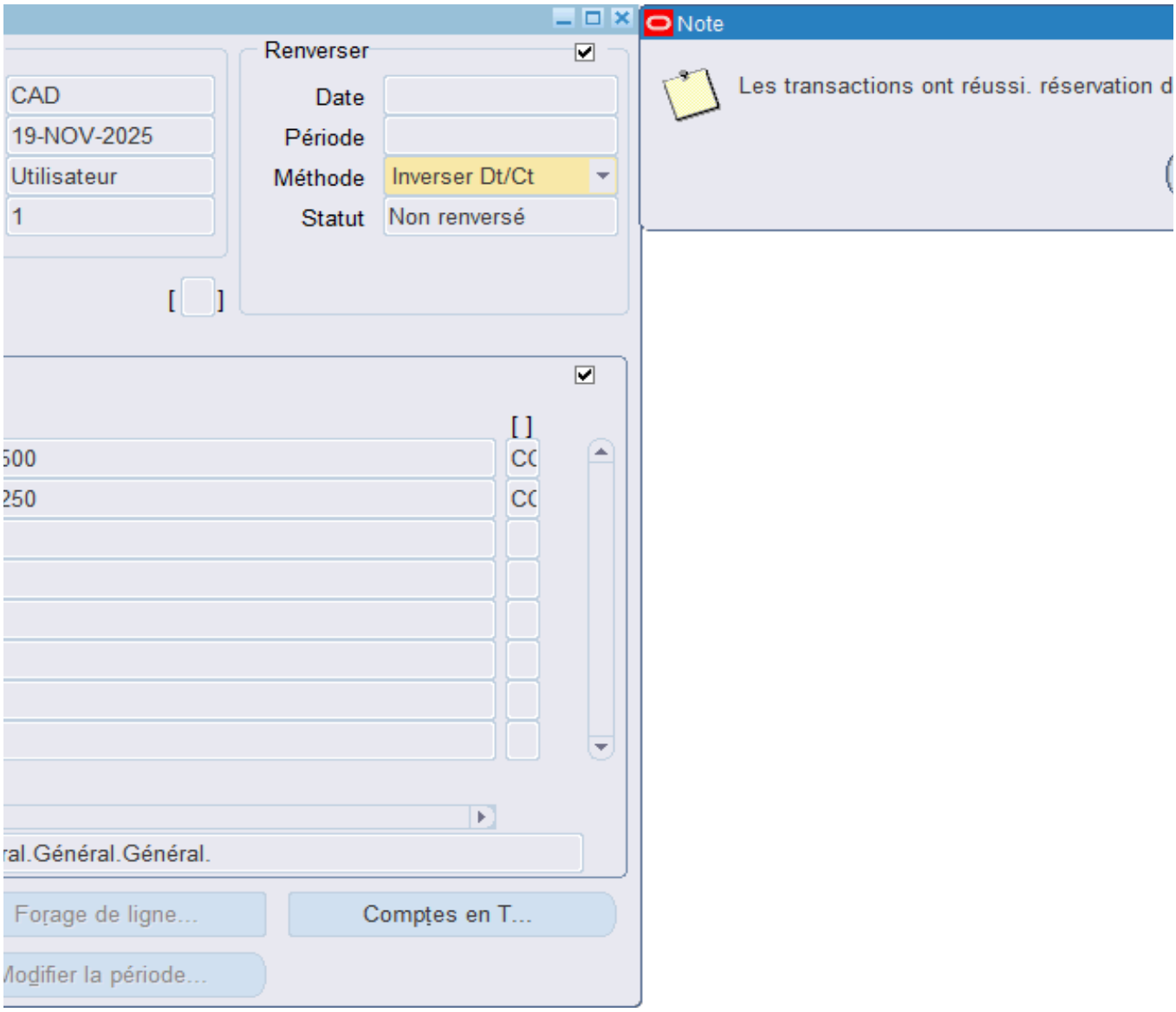
Imputation de la dépense :

Imputation comptable	Libellé textuel
1001.0010000.101382.07161.54301.000000.0000.000000.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération / Budget régulier /Autres études et frais - projets d'envergure - SGPMR - agglo / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Hon. Prof. scientifiques et de génie / Général / ⁻ / Général / Général

ique des mécanismes de détérioration

2026	2027	Total net de taxes
31,504.00 $	15,752.00 $	**47,256.00 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251119ulaoumo EG GDD 1258154001-soutien financier
Écritures
251119ulaoumo EG GDD 1258154001-soutien financier de 51 750,0
Description
251119ulaoumo EG GDD 1258154001-soutien financier de 51 750,0
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
NOV-25
Date en vigueur
19-NOV-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
1001.0010000.101382.07161.54301.0000
0.01
ENG2026;ETS;345
20
1001.0010000.101382.07161.54301.0000
0.01
ENG2027;ETS;172
0.02
Description du compte
AF .B.Autres études et frais - proje.Planification e.Hon\.prof\. scien.Général..Génér
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Renverser
CAD
19-NOV-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
Note
Les transactions ont réussi. réservation d
Forage de ligne...
Comptes en T...
Modifier la période...


les fonds
OK

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1254363006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, pour 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-12-08 14:35

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254363006**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville copilote le Comité stratégique intergouvernemental sur l'itinérance inuit (CSIII) mis en place en septembre 2022, dans la foulée du rapport d'enquête de l'Ombudsman de Montréal, Ne pas détourner le regard concernant l'itinérance autochtone dans le quartier Milton-Parc. Ce comité rassemble les trois paliers de gouvernement, la Société Makivvik et des partenaires inuit dont Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit. Essentiellement, son mandat est de développer une vision commune des actions prioritaires à mettre en œuvre dans la métropole pour prévenir et réduire l'itinérance chez les Inuit, tout en répondant de manière culturellement adaptée aux besoins des personnes déjà en situation d'itinérance urbaine.
En juin 2025, Qavvivik a présenté les résultats de l'enquête Qanuikkat Siqinirmiut? (Comment vont ceux du Sud ?) qui a pour objectif de décrire l'état de santé et de bien-être des Siqinirmiut (Inuit vivant dans le sud du Québec) réalisée auprès de 260 Siqinirmiut entre mai 2024 et janvier 2025. L'enquête a révélé qu'une partie importante de la population inuit de Montréal vit dans une situation de précarité résidentielle et risque de se retrouver sans domicile et plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir été sans domicile à un moment donné de leur vie.

Le CSIII a donc émis la recommandation que des travaux complémentaires soient réalisés spécifiquement sur la trajectoire résidentielle et l'instabilité résidentielle des Inuit à Montréal. Cette recommandation est aussi appuyée par le constat que le dénombrement des personnes en situation d'itinérance ne permet pas de tirer des conclusions sur la population inuit en raison de sa taille. Toutefois, en raison de la nécessité de développer des services

culturellement adaptés et sécuritaires, il est essentiel d'avoir des données sur cette population surreprésentée en itinérance, notamment pour les femmes. Dans ce cadre, il est recommandé d'accorder un soutien financier de 149 596 $ pour l'année 2025 à l'organisme Qavvivik pour la réalisation de l'enquête portant sur la trajectoire résidentielle et l'instabilité résidentielle des Inuit à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Organisme : Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit
Projet : Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal
Montant : 149 596 $
Le projet vise à approfondir la compréhension de la précarité résidentielle chez les Inuit à Montréal à partir d'entrevues qualitatives et de groupes de discussion avec des membres de la communauté et à proposer des recommandations de mesures et d'actions.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans deux des six thématiques prioritaires du budget 2025 et du programme décennal d'immobilisation (PDI) 2025-2034 de la Ville, soit l'itinérance et l'habitation. Les résultats de l'enquête seront partagés et utilisés dans le cadre de divers travaux dont :

- Les travaux du comité intergouvernemental sur l'itinérance inuit, notamment dans le développement d'un centre multiservice inuit, une des recommandations phares de l'Ombudsman de Montréal dans son rapport d'enquête Ne pas détourner le regard;
- La Démarche collaborative en habitation auprès des acteurs autochtones qui sera réalisée par la Ville entre 2026 et 2028;
- La prochaine stratégie de réconciliation avec les Premiers peuples de la Ville de Montréal;
- Le prochain plan concerté montréalais en itinérance.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 149 596 $, est prévu au Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. C'est le premier soutien financier que le SDIS recommande d'accorder à l'organisme de ce dossier. L'organisme a avancé les fonds afin de débuter en octobre les phases préparatoires du projet.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Notamment, il contribue à répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable (priorité 7) et à faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international (priorité 13).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise à dégager des recommandations de mesures et d'actions portant sur l'accès au logement, la stabilité résidentielle et le développement de projets d'habitation qui

répondent aux besoins des Inuit qui vivent à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur, Annexe 2 du projet de convention, et il doit être appliqué par l'organisme bénéficiaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part du SDIS. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet. En résumé :

- un premier versement (90 %) au plus tard 30 jours après la signature de la convention;
- un versement final (10 %) dans les 30 jours de l'approbation par le Responsable du rapport final, attendu au plus tard le 30 janvier 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Mohand Ou Achou LAOUCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2025-12-01
Annie LAROUCHE Conseillère en planification	Andreanne ST-GELAIS chef(fe) de division - strategies et programmes
Tél : 438-873-2092 **Télécop. :**	**Tél :** - - **Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée MEILLEUR
directeur(-trice) - strategies et programmes sociaux
Tél : 514-872-3979
Approuvé le : 2025-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Genevieve GIASSON
directeur(-trice) de service - diversite et inclusion sociale
Tél : 514-872-9643
Approuvé le : 2025-12-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1254363006***
Unité administrative responsable : *SDIS*
Projet : Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des

services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

13. Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable

- Nouvelles connaissances sur la situation du logement et de la précarité résidentielle chez les Inuit;

8. Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

- Meilleure appréciation de la réalité vécue par la population inuit à Montréal, des barrières rencontrées dans l'accès au logement et aux services d'hébergement et des besoins pour contrer ces barrières

9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

- Recommandations d'actions pour remédier aux problèmes identifiés en termes d'accès au logement et à la précarité résidentielle.

-Partage des recommandations avec les trois paliers de gouvernement.

13. Faire de Montréal une métropole de réconciliation avec les peuples autochtones en favorisant l'accès à la participation et aux services municipaux, et en faisant avancer la réconciliation au Québec, au Canada ainsi qu'à l'international

-Participation directe des Inuit dans la recherche de solutions; reconnaissance de leurs savoirs;

-Inclusion des recommandations dans la stratégie de réconciliation.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



Ne pas détourner le regard

Autochtones et Inuits en situation d'itinérance
Secteur Milton-Parc à Montréal

RAPPORT D'ENQUÊTE ET RECOMMANDATIONS

Nadine Mailloux
OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

MAI 2022

Avec la collaboration de :

Brigitte Ducas, conseillère juridique à l'ombudman
Anouk Violette, conseillère à l'ombudsman

OMBUDSMAN DE MONTRÉAL

LES COURS MONT-ROYAL
1550, RUE METCALFE, BUREAU 1150
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2A 1X6

TÉLÉPHONE 514 872-8999
TÉLÉCOPIEUR 514 875-2379

OMBUDSMANDEMONTREAL.COM
OMBUDSMAN@MONTREAL.CA

Ombudsman de Montréal

Bienveillance et équité

Rapport d'enquête et recommandations

Ne pas détourner le regard

Autochtones et Inuits en situation d'itinérance
Secteur Milton-Parc à Montréal

Nadine Mailloux
Ombudsman de Montréal

Mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE 1

INTRODUCTION 1

MISE EN CONTEXTE 3

- Plainte 3
- Objet de notre enquête 4
- Processus et intervenants dans ce dossier 4
  - Intervenants à la Ville de Montréal 5
  - Intervenants extérieurs 5

ITINÉRANCE INUITE À MONTRÉAL: ORIGINE ET ENCADREMENT 6

- Origine 6
- Organisation générale des services en matière d'itinérance 7
- Plans d'action gouvernementaux en itinérance 8

SÉCURITÉ 9

- Constatations sur l'état de la situation 9
  - Circulation automobile sur l'avenue du Parc 9
  - Sécurité dans une ruelle 9
  - Actions policières 9
- Responsabilités de la Ville de Montréal 10
  - Compétences et réglementation 10
  - Plans d'action gouvernementaux en itinérance 11
- Rôle des partenaires 11
- Mesures prises à ce jour 11
  - Circulation automobile sur l'avenue du Parc 11
  - Sécurité dans la ruelle 12
  - Actions policières 13

HÉBERGEMENT 13

- Constatations sur l'état de la situation 13
- Responsabilités de la Ville de Montréal 14
  - Compétences et réglementation 14
  - Plans d'action gouvernementaux en itinérance 16
- Rôle des partenaires 17

Mesures prises à ce jour 18
Augmentation de la capacité d'accueil d'Open Door 18
Hébergement d'urgence 18
Halte chaleur, mesures hivernales et mesures d'urgence 19
COHABITATION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT 20
Constatations sur l'état de la situation 20
Cohabitation sociale : volet municipal 20
Accompagnement des personnes en situation d'itinérance 21
Responsabilités de la Ville de Montréal 22
Compétences et réglementation 22
Plans d'action gouvernementaux en itinérance 23
Rôle des partenaires 24
Mesures prises à ce jour 25
Cohabitation sociale : volet municipal 25
Accompagnement des personnes en situation d'itinérance 26
Renvoi au Protecteur du citoyen 26
ACTIONS NÉCESSAIRES DE LA PART DE LA VILLE ET RECOMMANDATIONS 27
Sécurité 27
Hébergement 28
Cohabitation sociale et accompagnement 30
Communication avec les citoyen.nes : passer en mode participation 30
Accompagnement : financement des OBNL 30
Accompagnement : l'intoxication, l'angle mort de l'offre de service 32
Prévention 32
CONCLUSIONS 34

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CAAM	Centre d’Amitié Autochtone de Montréal
CERP	Commission d’enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (Commission Viens)
CCOMTL	CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CCSMTL	CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CMDR	Charte montréalaise des droits et responsabilités
ECCR	Équipe de concertation communautaire et de rapprochement
ÉMMIS	Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale
LCM	Loi sur les compétences municipales
LCV	Loi sur les cités et villes
OBNL	Organismes à but non lucratif
OdM	Ombudsman de Montréal
PAQ	Projets Autochtones du Québec
PAQ2	Deuxième refuge de Projets Autochtones du Québec
PDQ	Poste de quartier
PRISM	Projet de réaffiliation en itinérance et en santé mentale
RIC	Réponse en intervention de crise
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
SDIS	Service de la diversité et de l'inclusion sociale
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SUM	Service de l’urbanisme et de la mobilité

SOMMAIRE

- **Ce rapport émane de la démarche d'un collectif de citoyennes et citoyens exaspérés à juste titre. Il parle aussi et surtout d'une crise humanitaire au cœur de la métropole. De vraies personnes en situation d'itinérance et de détresse humaine intolérable.**
- **L'Ombudsman de Montréal y émet cinq recommandations aux entités visées de la Ville de Montréal. (Section 6 du rapport)**
- **Devant le constat d'une collaboration inégale de certains partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, l'Ombudsman transmet ses préoccupations au Protecteur du citoyen qui enquêtera sur celles-ci.**

INTRODUCTION

1. Des résidentes et résidents d'un quartier central de Montréal où cohabitent une communauté de personnes en situation d'itinérance d'origine autochtone, nous parlent de l'insécurité dans laquelle ils vivent. Ils dénoncent la dégradation, l'insalubrité ainsi que la dangerosité de ce quartier, ce qui les afflige personnellement et affecte bien évidemment les personnes sans-abris. Ils se plaignent de l'absence de prise en charge adéquate de ces problématiques par les autorités compétentes.

2. Cette enquête a pour but de déterminer non seulement la légitimité des griefs des personnes plaignantes, et le cas échéant, de suggérer des redressements, mais aussi d'examiner la plus vaste question des responsabilités de la Ville de Montréal à l'égard des personnes autochtones et inuites concernées, en situation d'itinérance.

3. L'itinérance, il faut le dire, est un problème réel et connu, mais nous avons vite réalisé que la situation portée à notre attention était critique. Ainsi, dès le départ, l'Ombudsman se tourne vers les partenaires extérieurs en plus de ceux de la Ville. Elle interpelle les présidents-directeurs-généraux des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal (CCOMTL). Le CCSMTL accepte immédiatement la proposition de l'Ombudsman de mettre sur pied une Cellule de crise qu'il se propose même de coordonner, afin de réunir les décideurs autour d'une même table et de faire émerger des solutions. Représentants décisionnels de plusieurs services de la Ville de Montréal, de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, des CIUSSS, d'organismes autochtones et communautaires, des gouvernements provincial et fédéral sont mobilisés. L'heure est à l'action rapide et concertée.

4. **Il est clair que la question de l'itinérance appelle une approche globale et nécessite un travail en complémentarité, entre autres, des instances**

municipales, des organismes communautaires et du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Or ces intervenants opèrent à l'intérieur de structures étatiques ou communautaires quelquefois difficilement compatibles, d'où un vide d'imputabilité (chacun se renvoie la balle). Il faut absolument apprendre à mieux se concerter.

5. En effet, il s'agit d'un aspect essentiel noté à juste titre par le gouvernement du Québec dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, *S'allier devant l'itinérance,* à la page 14 :

> *Il faut décloisonner l'ensemble des problématiques vécues par les personnes en situation d'itinérance pour en saisir toute leur complexité. Il s'avère nécessaire d'apprendre à collaborer pour sortir des silos, et ce, dans tous les secteurs d'intervention. En opérant en silo, le système ajoute une couche de complexité aux problèmes vécus, ce qui est non seulement contre-productif, mais contraire aux principes de la primauté de la personne et d'adaptabilité des soins et services.[...]*
>
> *Du point de vue gouvernemental, cette vision se traduit par une offre de services cohérente axée sur les besoins des personnes en situation d'itinérance et fondée sur la connaissance.*

6. Nous avons tenu compte de ces postulats fondamentaux et avons eu, entre autres, de nombreuses communications avec les membres du collectif à l'origine de la plainte, mais également avec les actrices et acteurs impliqués dans la lutte à l'itinérance autant à la Ville de Montréal qu'à l'externe, afin dans un premier temps de comprendre les multiples facettes du phénomène.

7. Bien que nous ayons constaté, aux premières loges, les dynamiques, actions et omissions des nombreux partenaires et les difficultés qui en découlent, nous avons dû circonscrire notre intervention et nos conclusions dans ce dossier, en fonction de la portée des compétences de la Ville de Montréal en la matière ainsi que des limites de nos propres juridiction et mandat.

8. Notre enquête a donc été centrée sur les trois aspects interdépendants qui sont ressortis de celle-ci et sont liés à l'itinérance :

    1. Sécurité
    2. Hébergement d'urgence et transitoire, et logement
    3. Cohabitation sociale et accompagnement

9. À l'égard de chacun de ces volets, nous avons suivi la même méthodologie :

    - Comprendre l'objet de la plainte et constater l'état de la situation;
    - Déterminer les responsabilités de la Ville;
    - Identifier les mesures immédiates prises ou à prendre par la Ville et évaluer

leur efficacité;

- Examiner la part de responsabilités des partenaires agissant de concert avec la Ville;
- Considérer les actions nécessaires relevant de la Ville pour remplir complètement ses engagements et obligations;
- Rechercher des solutions, et le cas échéant formuler des recommandations.

10. À l'issue de cette enquête, l'Ombudsman de Montréal émet cinq recommandations aux entités en cause de la Ville de Montréal et renvoie certaines questions au Protecteur du citoyen du Québec qui accepte de s'en saisir.

11. **Nous souhaitons que cette démarche, dont vous trouverez exposés ci-après le cheminement et les résultats, jette un éclairage lucide, mais aussi humain, sur l'itinérance autochtone et, plus spécifiquement, inuite dans le secteur Milton-Parc à Montréal. Nous voulons surtout qu'elle suscite l'espoir nécessaire pour que les choses avancent parce qu'impérativement, elles le doivent.**

1. MISE EN CONTEXTE

1.1. Plainte

12. Un groupe de citoyen.nes résidant près de l'intersection de la rue Milton et de l'avenue du Parc demande notre intervention quant au climat d'insécurité dans le secteur et aux conditions de vie des personnes en situation d'itinérance qui le fréquentent. Ils se questionnent également sur le rôle joué par l'organisme Open Door établi depuis 2019 dans le quartier.

13. Leur plainte décrit la situation comme une crise, en raison de l'intensité des problématiques de sécurité, de salubrité et de violence. Ils témoignent d'agressions physiques et sexuelles, de prostitution, de consommation de drogue et de l'exploitation des personnes en situation d'itinérance par des vendeurs de drogues et des proxénètes qui s'installent dans le quartier.

14. Le groupe plaignant note également des incivilités, la présence de déchets, de verre brisé, de seringues et autres dans les rues et ruelles du secteur, et parfois sur les terrains privés.

15. Des dizaines de personnes occuperaient les trottoirs de l'avenue du Parc près de la rue Milton. Cette situation est jugée dangereuse en raison de la proximité de la circulation automobile. Des collisions ont d'ailleurs eu lieu.

16. Les citoyen.nes vivent, par ailleurs, un sentiment d'insécurité durant leurs déplacements dans le secteur. Les enfants feraient des détours pour se rendre à l'école. Il y aurait des altercations avec les automobilistes et les piétons alors que des personnes intoxiquées bloquent les voies de circulations ou les trottoirs. Les

cris, les bagarres et des interventions des services d'urgence sont quotidiens.

17. L'achalandage des commerces de proximité de l'avenue du Parc serait en baisse.

18. Malgré leurs plaintes et les interventions de l'arrondissement, les citoyen.nes ont l'impression que la situation se détériore. Ils disent avoir le sentiment de ne pas être écoutés et parfois même d'être jugés dans leurs interactions avec l'arrondissement.

19. Ils soumettent que le local occupé par Open Door ne serait pas approprié : le sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Salette ne disposerait d'aucune fenêtre ni de terrain adjacent. Ils souhaitent que l'organisme soit relocalisé dans un bâtiment plus adéquat avec le soutien de la Ville ou de l'arrondissement.

20. Les citoyen.nes remettent en question l'approche d'intervention actuelle. Ils estiment qu'une approche visant à mettre fin à la situation d'itinérance chronique serait préférable. Ils proposent d'étendre la couverture d'intervenants spécialisés sur le terrain et d'augmenter l'offre de loyer et d'hébergement d'urgence pour personnes autochtones.

21. Ils invoquent les droits prévus à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités (CMDR)*.

1.2. Objet de notre enquête

22. Nous avons sciemment choisi de ne pas restreindre notre enquête à une simple question de « nuisances » sur le domaine public comme la formulation initiale de la plainte aurait pu nous inviter à le faire.

23. Nous avons plutôt abordé cette enquête dans une perspective de compréhension des enjeux en présence.

24. L'objet de cette enquête est donc :

- d'examiner d'une part les faits avancés par le groupe plaignant et le bien-fondé de ses demandes; et
- d'autre part, de rechercher, le cas échéant, des solutions englobantes tenant compte de la source du problème de l'itinérance ainsi que des besoins et des droits des personnes autochtones qui la subissent dans Milton-Parc.

1.3. Processus et intervenants dans ce dossier

25. Le processus d'enquête suivi dans ce dossier est, à certains égards, quelque peu inhabituel pour notre bureau en ce que nos interlocuteurs et interlocutrices sont nombreux et appartiennent bien sûr à la Ville de Montréal, mais sont aussi largement extérieurs à celle-ci.

26. Il s'agit donc d'une enquête transversale dans laquelle nous avons obtenu le point de vue des personnes plaignantes et des entités concernées de la Ville énumérées ci-après, mais également eu des entrevues téléphoniques et rencontres (en mode virtuel et présentiel) avec les divers intervenants extérieurs ci-après cités.

27. Nous avons procédé non seulement aux recherches juridiques et législatives pertinentes, mais aussi aux recherches multidisciplinaires et analyses documentaires essentielles à la compréhension des nombreux enjeux interconnectés soulevés par ce dossier (rapports d'enquête, études et plans d'action en itinérance).

28. L'Ombudsman a assisté en qualité d'observatrice aux séances de la Cellule de crise.

29. Nous avons visité plusieurs fois le secteur, en présence notamment de la représentante des personnes plaignantes lors de l'une des visites.

1.3.1. Intervenants à la Ville de Montréal

30. Notre enquête débute avec l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Nous intervenons auprès de la Direction de l'arrondissement et de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social qui est responsable du dossier de l'itinérance. Nous communiquons avec le maire de l'arrondissement.

31. Nous rencontrons la commissaire aux relations avec les peuples autochtones ainsi que sa successeure par intérim. Cette dernière est impliquée de manière continue dans la recherche de solutions avec les partenaires.

32. Nous consultons le commissaire aux personnes en situation d'itinérance.

33. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale est également interpellé et devient notre interlocuteur principal.

34. Nous recevons la collaboration du Chef du poste de quartier 38.

35. Le directeur général adjoint à la qualité de vie de la Ville de Montréal est également sollicité.

36. Toutes ces personnes participent à la Cellule de crise.

37. Nous communiquons également avec l'arrondissement de Ville-Marie.

1.3.2. Intervenants extérieurs

38. L'Ombudsman interpelle les deux Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) concernés par ce dossier soit le CCSMTL et le CCOMTL.

39. Aux fins de notre enquête, nous communiquons avec la Direction des partenariats

urbains et avec la Direction des programmes de santé mentale et dépendances du CCSMTL.

40. Nous contactons plusieurs organismes communautaires et autres intervenants intéressés dans l'offre de services aux personnes en situation d'itinérance de Milton-Parc :

- Open Door/La Porte ouverte
- Centre d'amitié autochtone de Montréal
- Projets Autochtones du Québec (PAQ)
- RESEAU de la communauté autochtone à Montréal
- Plein Milieu
- Médecins du Monde
- La société Makivik

41. Nous joignons la Fabrique de l'Église Notre-Dame-de-la-Salette où sont situés les locaux de Open Door.

2. ITINÉRANCE INUITE À MONTRÉAL: ORIGINE ET ENCADREMENT

2.1. Origine

42. Le phénomène de l'itinérance inuite n'est pas unique à Montréal. On observe dans toutes les grandes villes canadiennes l'arrivée de personnes venant des communautés inuites. Cette présence est toutefois plus marquée à Montréal que dans les autres grandes villes canadiennes qui comptent pourtant une plus grande population autochtone[1].

43. Plusieurs études démontrent d'ailleurs que les Inuits seraient surreprésentés dans la population itinérante autochtone à Montréal, elle-même surreprésentée par rapport à son poids démographique. Par exemple, la Direction de la santé publique de Montréal, écrit:

> *[...] lors du dénombrement des personnes en situation d'itinérance en 2018, les Autochtones constituaient 12 % de l'échantillon, alors qu'ils représentent un peu moins de 1 % de la population montréalaise. Les Inuits constituaient 25 % des Autochtones en situation d'itinérance alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population autochtone à Montréal. La grande majorité des Autochtones en situation d'itinérance à Montréal est venue d'ailleurs au Québec ou d'une autre province canadienne. Seulement 22 % d'entre eux ont répondu avoir toujours vécu à*

[1] *La santé des populations autochtones à Montréal, Un portrait réalisé par la Direction régionale de santé publique de Montréa*l, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, 2020, p.7.

Montréal[2].

44. De nombreux facteurs incitent ces personnes à quitter leur communauté d'origine pour se rendre en milieux urbains. Par exemple, elles peuvent accompagner un proche, chercher un emploi, obtenir des services médicaux ou poursuivre des études. Les conditions de vie de la communauté comme le manque et la surpopulation des logements, le coût de la vie élevé, l'insécurité alimentaire, les problèmes familiaux liés à l'alcoolisme, la toxicomanie, le suicide, les violences physiques et sexuelles et l'incarcération, sont autant de déclencheurs[3].

45. Selon les chercheuses Marie-Eve Drouin-Gagné et Carole Lévesque, « [le] facteur principal expliquant la présence des Inuits dans les rues de Montréal reste cependant l'importance des problématiques sociales, psychosociales et socio-économiques dans les villages nordiques. »[4] Plusieurs intervenants nous indiquent que l'amélioration des conditions de vie dans les communautés d'origine est intimement liée à la diminution de l'itinérance inuite dans la métropole.

46. Pour les intervenants et intervenantes que nous avons consultés du milieu communautaire et municipal, dont la commissaire par intérim aux relations avec les peuples autochtones, la situation dans le quartier Milton-Parc est indissociable de ce contexte social et historique. La population en situation d'itinérance qui le fréquente est en majeure partie inuite et vit avec les séquelles de traumatismes historiques, de méfiance, de désaffiliation face aux services publics et de problèmes de santé physique et mentale.

2.2. Organisation générale des services en matière d'itinérance

47. Les refuges et autres hébergements pour personnes en situation d'itinérance sont constitués et administrés par des organismes à but non lucratif (OBNL) financés par les secteurs public et privé. Ils ne sont pas gérés par la Ville de Montréal ou le RSSS, même si ceux-ci leur octroient des ressources de tous types ainsi que du financement. Durant l'hiver, des unités de débordement peuvent être créées pendant les grands froids par le RSSS en collaboration avec ses partenaires municipaux et du milieu communautaire. Il s'agit de ce qui est communément appelé « des mesures hivernales ».

48. La pandémie de COVID-19 a joué un rôle déterminant dans l'évolution des services offerts aux personnes en situation d'itinérance. D'abord les restrictions sanitaires ont eu pour effet de restreindre les expédients disponibles aux personnes vivant de l'itinérance cachée d'où une augmentation de l'itinérance

---

[2] *La santé des populations autochtones à Montréal, Un portrait réalisé par la Direction régionale de santé publique de Montréa*l, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, p. 29.
[3] *Guide de sensibilisation à la culture autochtone à l'intention du SPVM,* préparé par Elizabeth Fast, Stephen Puskas, Vicky Boldo et Rachel Deutsch pour le Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, p. 17
[4] *La condition itinérante parmi la population autochtone au Québec,* Marie-Ève Drouin-Gagné et Carole Lévesque, Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics. Fiche synthèse, p. 2.

visible à Montréal et des besoins afférents à celle-ci.

49. Malgré le nombre grandissant de personnes en situation d'itinérance, les capacités d'accueil des ressources traditionnelles ont diminué du fait des restrictions sanitaires engendrant, entre autres, une pénurie de lits. Pour éviter une crise humanitaire, la Ville de Montréal et le RSSS ont intercédé davantage dans la création d'hébergement d'urgence en 2020 et 2021.

50. Les ressources pour personnes en situation d'itinérance autochtones n'échappent pas à cette nouvelle réalité : accroissement de leur population, diminution de la capacité des organismes, etc.

51. Toutefois, les conditions de vie dans Milton-Parc décrites dans ce rapport ne semblent pas être uniquement le produit de la pandémie bien que celle-ci ait pu les exacerber.

2.3. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

52. Pour prévenir l'itinérance et répondre aux besoins des personnes qui s'y retrouvent, les divers paliers gouvernementaux concernés ont adopté des plans d'action :

- le *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020, Parce que la rue a différents visages* de la Ville de Montréal;
- le *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020, Agir ensemble, créer des solutions durables*, adopté dans sa version finale, sous la coordination du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal qui assume maintenant le mandat de coordination intersectorielle en itinérance pour la région de Montréal; et
- le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, S'allier devant l'itinérance* du gouvernement du Québec.

53. Tous ces plans d'action épousent une approche holistique et de concertation entre les parties prenantes sur divers axes d'intervention comme la sécurité, l'hébergement, le logement et les services de santé et les services sociaux. Ces axes d'intervention recoupent donc les trois principaux volets examinés dans ce rapport.

54. Nous référons ci-après, sous chacun des trois volets en cause, aux éléments suivants :

- Les actions pertinentes respectivement envisagées dans chaque plan, les objectifs poursuivis par ces actions et, le cas échéant, les résultats obtenus; et
- L'imputabilité à l'égard de chaque action aux termes du plan concerné.

3. SÉCURITÉ

3.1. Constatations sur l'état de la situation

3.1.1. Circulation automobile sur l'avenue du Parc

55. La sécurité des personnes en situation d'itinérance est préoccupante en raison de la proximité des voies de circulation automobile à haut débit de l'avenue du Parc. Selon l'analyse du SPVM, quatre accidents impliquant un piéton ou une piétonne dont un mortel et un avec blessé grave, ont eu lieu en 2020 sur l'avenue du Parc près de la rue Milton. En 2021, on parle de deux accidents. Seuls les événements impliquant la communauté visée ont été relevés. Il est donc possible que plus d'accidents d'une gravité moindre non rapportés au SPVM soient survenus.

3.1.2. Sécurité dans une ruelle

56. La représentante du groupe plaignant soutient que la ruelle au cœur du quartier est peu sécuritaire. Cette ruelle est régulièrement la scène de trafic de drogues et de prostitution. Plusieurs témoignent y avoir vu des agressions. La présence d'un passage sur le terrain privé d'un commerce entre l'avenue du Parc et la ruelle, faciliterait la tenue d'activités illicites. Elle propose l'ajout d'éclairage dans la ruelle et l'obstruction du passage situé sur le terrain privé.

3.1.3. Actions policières

57. Nous avons déjà fait allusion à la criminalité découlant de la consommation d'alcool et de drogue dans le secteur, comme le trafic de drogue et le proxénétisme. Ce type de criminalité est de plus en plus manifeste dans le secteur et la représentante du groupe plaignant réclame davantage d'intervention policière pour les contrer. Lors d'une de nos visites dans le secteur nous sommes d'ailleurs témoins de transactions de vente de drogue dans la principale ruelle du quartier.

58. Le SPVM intervient sur la vente de drogue et le proxénétisme par la voie d'enquête, ce qui n'est pas un mode d'intervention visible pour la population. Sur le terrain, il n'y a pas d'arrestation systématique des trafiquants, identifiables par le voisinage.

59. En effet, le SPVM se fonde sur le principe suivant lequel une telle attitude n'apporterait souvent, qu'un remède à très court terme. Par exemple, l'arrestation d'un vendeur de drogue ne stoppera pas la consommation massive de drogues et d'alcool dont il faut s'occuper à la source.

60. De plus, l'action policière auprès des personnes en situation d'itinérance emporte dans bien des cas la judiciarisation. **À cet égard, certains intervenants soulignent qu'il n'y a pas vraiment de lieux où peuvent être conduits les gens en état d'intoxication avancé qui se trouvent dans Milton-Parc. Dans ce contexte, lors d'intervention policière, il y aurait donc peu d'alternatives à la**

judiciarisation. Aussi, le recours aux policiers n'est pas privilégié.

61. Dans le cadre de la Cellule de crise, le SPVM rapporte une hausse des infractions criminelles dénoncées dans les trois dernières années. De manière générale, il s'agit de situations de menaces, de voies de fait et d'agressions armées entre personnes en situation d'itinérance.

62. Pour l'année 2021, le SPVM a reçu en moyenne trois appels par jour. Ces appels concernent par exemple des voies de fait, trouble de la paix, une expulsion d'intrus ou de l'aide à une personne dans le besoin.

63. Une forme de désengagement policier dans le secteur a été mentionnée par des intervenants. La crainte que l'intervention policière justifiée et nécessaire soit néanmoins perçue, par une partie de la population ou à travers la couverture médiatique, comme du profilage illégal ou de la discrimination, pourrait induire un effet inhibiteur sur le travail requis des policiers.

64. Le SPVM intervient donc principalement sous l'angle communautaire. Plus particulièrement :

- Une patrouille mixte formée en partenariat de policiers du SPVM et de membres de la CAAM travaille, notamment, dans le secteur Milton-Parc.
- Une équipe de deux patrouilleuses à pied et des patrouilleurs à vélo du SPVM sillonnent le secteur. Cette façon de faire serait perçue comme moins répressive que les patrouilles à bord de véhicules.
- Des policiers et policières de l'Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) y sont également présents.
- Le PDQ 38 compte par ailleurs sur le soutien de l'agent de liaison autochtone du SPVM.

3.2. Responsabilités de la Ville de Montréal

3.2.1. Compétences et réglementation

65. En vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la Ville de Montréal a compétence dans les domaines de la sécurité et du transport. Elle ne peut pas déléguer ses pouvoirs dans ces matières, sauf dans la mesure prévue par la loi. La loi permet d'accorder toute aide que la municipalité juge appropriée[5] et elle peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population[6].

66. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (CMDR) définit certains engagements de la Ville de Montréal en matière de sécurité à l'article 26

[5] *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, art. 90.
[6] *Ibid.*, art. 85.

c'est-à-dire :

- aménager son territoire de façon sécuritaire (26a));
- prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment les parcs, les équipements collectifs et récréatifs (26c));
- soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile (26d));
- protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens (26e));

3.2.2. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

67. En matière d'implication policière, les trois plans d'actions susmentionnés proposent des actions semblables :

- réaliser des activités de rapprochement entre les policiers, les partenaires et les personnes en situation d'itinérance[7];
- poursuivre le déploiement des policiers RIC (réponse en intervention de crise)[8];
- créer et consolider les pratiques mixtes d'intervention policière[9].

3.3. Rôle des partenaires

68. Le travail d'intervention sociale représente l'approche priorisée auprès des personnes en situation d'itinérance du secteur. Il s'agit du rôle important joué par les partenaires communautaires et le RSSS, à l'amélioration de la sécurité du secteur et des personnes. Ce rôle est discuté dans la section *6.3 Cohabitation sociale et accompagnement*.

3.4. Mesures prises à ce jour

3.4.1. Circulation automobile sur l'avenue du Parc

69. Le SPVM et l'arrondissement nous expliquent que la cause principale des accidents n'est pas rattachée aux aménagements municipaux, mais plutôt à l'état d'intoxication des victimes, à leurs déplacements dangereux ou à leur inattention en bordure ou dans les voies de circulation automobile.

70. Avant notre intervention, l'arrondissement, avec le soutien du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), analyse l'aménagement physique de l'avenue

[7] *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, action 3.2.
[8] *Plan d'action intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020. Agir ensemble, créer des solutions durables*, mesure 101.
[9] *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*, action 9.1.

du Parc autour de la rue Milton, afin d'étudier la pertinence de mieux sécuriser les lieux. Les spécialistes ne trouvent finalement pas d'aspect à corriger ou de piste d'amélioration envisageable au niveau de la conception technique de la rue ou de l'intersection.

71. Dans le but de prévenir les accidents en relation avec la circulation automobile, plusieurs intervenants municipaux ont tenté d'aménager un espace extérieur alternatif au trottoir qui pourrait accueillir les personnes itinérantes du secteur. Faute de terrain municipal disponible près de l'intersection, deux terrains privés dans son environnement immédiat ont été considérés. La Ville n'a toutefois pas réussi à s'entendre avec les propriétaires des terrains vacants potentiels.

72. Dans le cadre des travaux de la Cellule de crise, les actions suivantes ont été prises :

- L'arrondissement a mis en place des mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue du Parc, soit un nouveau marquage au sol réduisant la largeur de la chaussée et l'installation de panneaux radars indicateurs de vitesse.

- Le parc Lucia-Kowaluk situé au coin des avenues du Parc et des Pins, en l'absence d'autre option, a été légèrement adapté à l'automne pour servir d'espace alternatif. Le PDQ 38 avait émis des réserves quant au site choisi en raison de la circulation dense et rapide dans ce secteur et des risques que cela constitue lorsque les personnes quêtent dans la rue.

73. Les intervenants remarquent toutefois que même avec ces aménagements, les membres de la communauté ne se rendent pas au parc Lucia-Kowaluk. Selon un sondage auprès de ces derniers, le lieu présente moins d'intérêt que l'intersection Milton et Parc, considérant le risque accru de la quête sur le tronçon de rue adjacent au parc(celui-ci est beaucoup plus large et la circulation automobile beaucoup plus rapide), la présence policière, la distance des services comme Open Door et le dépanneur. La tenue d'activités culturelles dans le parc pourrait inciter la communauté à le fréquenter davantage.

74. Notons par ailleurs que l'église Notre-Dame-de-la-Salette qui loue son sous-sol à Open Door, interdit aux usagers de l'organisme d'utiliser le terrain de bien meilleure largeur, situé devant l'église. L'église nous indique vouloir ainsi protéger les paroissiens qui seraient en général des personnes âgées, et limiter les actes de vandalisme.

3.4.2. Sécurité dans la ruelle

75. Suivant les suggestions citoyennes à l'égard de la sécurité de la ruelle, nous intervenons auprès de l'arrondissement et insistons sur l'importance de la mise en œuvre diligente des solutions suggérées (bonification de l'éclairage, installation d'une clôture). Le PDQ 38 confirme d'ailleurs cette problématique de sécurité et la pertinence des moyens proposés.

76. L'arrondissement accepte rapidement d'installer deux lampadaires dans la ruelle

visée, reconnaissant qu'elle est effectivement très sombre. À notre suggestion, il obtient la collaboration du propriétaire de l'immeuble privé, afin que ce dernier, avec l'aide financière de l'arrondissement, fasse ériger deux clôtures permettant de bloquer le passage d'accès à la ruelle.

77. Ici, l'écoute des citoyennes et citoyens a pointé vers des solutions simples et efficaces rehaussant leur sentiment de sécurité dans la ruelle.

3.4.3. Actions policières

78. L'approche retenue par le SPVM apparaît conforme aux objectifs des plans d'action en itinérance qui préconisent la concertation communautaire et la déjudiciarisation.

79. Le SPVM s'est impliqué activement au sein de la Cellule de crise par l'entremise de l'agent de liaison autochtone et du chef du PDQ 38. Ce dernier demeure d'ailleurs engagé dans les instances de concertation avec les partenaires (CIUSSS et communautaire).

80. Les policières à pied assistent aux rencontres du sous-comité sécurité Milton-Parc qui regroupe les intervenants de première ligne du secteur.

81. Des formations et des séances d'information ont été dispensées aux équipes du PDQ 38 durant l'année 2021 notamment par l'agent de liaison autochtone du SPVM.

82. Sur le terrain, en plus du maintien des équipes déjà en place, le PDQ 38 a assigné des policier.es à la validation d'information et à l'identification d'éléments criminels du secteur pour répondre aux enjeux de criminalité grandissants soulevés par les résidents (par exemple : vente de drogue, personnes avec des comportements très problématiques).

83. L'équipe de patrouille à vélo est maintenue pour la saison hivernale et porte une attention spéciale à ce secteur.

4. HÉBERGEMENT

4.1. Constatations sur l'état de la situation

84. Afin de répondre aux situations comme celle du quartier Milton-Parc, il y a consensus parmi les experts sur la nécessité d'établir des ressources d'hébergement culturellement adaptées pour les personnes autochtones et plus particulièrement pour les Inuits. Il n'y aurait pas à Montréal de ressources spécifiques consacrées à cette communauté qui se distingue pourtant des autres nations autochtones : éloignement des communautés d'origine et des familles, culture et langue différentes, histoire et contexte social du Nunavik, pour ne nommer que ceux-là.

85. Les ressources existantes ne sont souvent pas assorties aux besoins de la clientèle, souffrant de dépendance à l'alcool. Dans ces cas, la consommation d'alcool ne peut être cessée le temps d'une nuit sans risquer l'apparition de symptômes de sevrage pouvant avoir des conséquences graves voire létales.

86. Les ressources d'hébergement d'urgence pour la communauté autochtone :

- Projets Autochtones du Québec - deux sites d'hébergement d'urgence dont PAQ2, créé pendant la pandémie afin de compenser la diminution de capacité liée aux mesures sanitaires du premier.
- Le Foyer pour femmes autochtones.
- Le programme d'hébergement autochtone dans certains organismes comme Chez Doris et Open Door.

87. La communauté peut se tourner vers les ressources non autochtones. Toutefois, la mixité de clientèle ne semble pas se faire sans heurt, entre autres, à cause de la consommation d'alcool et des différences culturelles et de langue.

88. La capacité d'accueil de plusieurs organismes a été réduite du fait des restrictions sanitaires. C'est le cas d'Open Door qui était, avant la pandémie, un lieu de répit, ouvert de jour, pour la communauté itinérante de Milton-Parc. Dans ce contexte, les ressources de nuit ont universellement diminué et le service d'Open Door a été étendu sur 24h, tout en demeurant bien en deçà de la demande.

89. Les intervenants municipaux et communautaires ont également attesté du manque d'hébergement de transition et de logements sociaux adaptés à la culture autochtone et même de leur absence pour la communauté inuite. Un programme de transition de 16 chambres existe chez PAQ. Plusieurs projets de logements transitoires offrant chacun autour de 20 chambres sont en développement par différents organismes comme PAQ, Native Women Shelter, Chez Doris. Un projet de logement pour autochtones est également en élaboration dans l'arrondissement de Verdun.

4.2. Responsabilités de la Ville de Montréal

4.2.1. Compétences et réglementation

90. Les dispositions de la LCM donnent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population. Elles ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive[10].

91. La LCM prévoit à l'article 91 qu'une municipalité peut accorder de l'aide en matière d'assistance aux personnes physiques défavorisées ou dans le besoin et que dans l'exercice de ce pouvoir elle peut établir des refuges.

[10] *Loi sur les compétences municipales*, RLRQ, c. C-47.1, art. 2.

92. La Ville de Montréal associe l'exercice de cette compétence à des circonstances exceptionnelles comme dans le cadre de mesures d'urgence locales. À cette fin, elle collabore par exemple à la recherche de lieux pour établir des refuges temporaires dans le contexte de crise sanitaire. Elle souligne également qu'un refuge doit comprendre des ressources d'accompagnement psycho-social ce qui ne relève pas de ses compétences.

93. De plus, la *Loi sur les cités et villes*[11] (LCV) confère à une municipalité le pouvoir d'acquérir, construire et aménager, sur son territoire, des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou en partie, au profit, entre autres :

- d'un établissement public au sens de la *Loi sur les services de santé et les services;* ou
- de la Société québécoise des infrastructures pour occupation par un intervenant du secteur de la santé et des services sociaux.

94. La LCV édicte, à l'article 29, qu'une municipalité peut posséder des immeubles à des fins d'habitation. Elle peut louer un tel immeuble; y installer des services publics; démolir, transporter ou restaurer une construction qui y est érigée; y ériger une construction. La municipalité peut aussi aliéner l'immeuble en question à titre gratuit en faveur de son office d'habitation ou d'un autre organisme à but non lucratif.

95. Les compétences de la Ville de Montréal dans les domaines de l'hébergement et du logement sont, somme toute, complémentaires aux compétences et pouvoirs plus étendus du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de services de santé et de services sociaux.

96. Nous ne croyons toutefois pas qu'elles soient limitées aux seules situations d'exception. Cela n'est pas précisé dans la loi, qui ne doit d'ailleurs pas être interprétée de manière restrictive.

97. La Ville de Montréal, en qualité de métropole du Québec, a toutefois des pouvoirs plus vastes en itinérance via l'Entente-cadre Réflexe Montréal[12] qui lie également le CCSMTL. À ce titre, le Bureau de la gouvernance en itinérance a été créé et permet à la Ville de Montréal de contribuer au développement d'une vision commune avec le CCSMTL à l'égard des besoins de la Ville dans le soutien aux personnes en situation d'itinérance.

98. Cette entente institue le fonds Réflexe Montréal en itinérance qui peut servir à financer divers projets dont des hébergements d'urgence ou à long terme en respectant des priorités préétablies. L'argent provient majoritairement du ministère de la Santé et des Services sociaux et en moindre proportion de la Ville de

[11] RLRQ, c. C-19, art. 29.

[12] *Entente de partenariat portant sur l'itinérance dans la métropole entre la ministre de la santé et des services sociaux, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et la Ville de Montréa*l, 2019.

Montréal.

99. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* définit certains engagements de la Ville de Montréal concernant les droits économiques et sociaux des citoyens. Plus précisément, la Ville s'y engage à :

- prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire[13];
- considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste[14].

4.2.2. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

100. Idéalement, l'itinérance est un état temporaire et l'hébergement d'urgence, dans l'hypothèse où il est inévitable, doit déboucher sur un logement stable.

101. Ainsi, les trois plans d'action intègrent l'hébergement d'urgence et le logement social ou abordable, tous deux conjugués à des services adaptés aux besoins spécifiques des personnes en situation d'itinérance, dont les femmes, les membres des Premières Nations et Inuits[15].

102. En effet, il transparaît des trois plans d'action que l'offre d'hébergement d'urgence ou transitoire et de logements sociaux ou abordables doit :

- **être rehaussée et se construire en collaboration entre la Ville, le RSSS, les organismes communautaires et les organisations autochtones;**
- **inclure une planification en amont par tous les partenaires à l'égard des mesures applicables pour la période hivernale;**
- **contenir des options et services destinés en particulier aux personnes autochtones et inuites; et**
- **comprendre du financement et soutien supplémentaires à des organismes desservant les femmes et les personnes autochtones[16].**

103. À titre d'exemple d'offre spécifique et adaptée, le *Plan d'action montréalais*

[13] Article 18b) de la CMDR.
[14] Article 18c) de la CMDR.
[15] Voir : *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020*, actions 4.1 à 4.6 et 5.1 à 5.4; *Plan intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020*, mesures 36; *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026,* actions 5, 6 et 7.
[16] Voir : entre autres, la mesure 36 du *Plan intersectoriel en itinérance de la région de Montréal 2015-2020* qui consiste à consolider le financement de certains organismes offrant de l'hébergement d'urgence ou transitoire aux personnes itinérantes, notamment celles qui desservent les personnes autochtones et les femmes ainsi que consolider le financement de certains centres de jour.

en itinérance 2018-2020 **envisage le développement de ressources d'accueil avec consommation d'alcool contrôlée de type «wet services» s'adressant aux personnes alcooliques en situation d'itinérance (4.5). À cet égard, un projet exploratoire de « wet services » à l'hôpital Royal Victoria a été étudié, mais n'a pas pu être implanté en raison de la pandémie.**

104. La *Stratégie de réconciliation 2020-2025* avec les Autochtones contient également l'engagement pertinent de la Ville de Montréal de :

> *[...] soutenir les projets de logements sociaux autochtones culturellement adaptés portés par les organismes autochtones et parfois destinés à certains groupes ciblés (logement de transition, foyers pour femmes et familles autochtones, etc.) ainsi que soutenir les organismes autochtones qui souhaitent développer de nouvelles formules de logements abordables non admissibles aux programmes existants (p. ex. logement pour étudiant.es autochtones)*

4.3. Rôle des partenaires

105. Il est ardu de départager les rôles des partenaires de la Ville en hébergement et logement pour les personnes en situation d'itinérance puisque le fondement des plans d'action est justement que tous travaillent, ensemble en transversalité, aux mêmes objectifs.

106. Aussi, en terme de spécificité de l'offre d'hébergement traitée ci-dessus, l'action 10 du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* est à l'effet de «co-construire des solutions à l'itinérance avec les organisations autochtones pertinentes pour adapter l'offre de service à leurs réalités». Le plan précise que l'offre d'hébergement d'urgence et les services d'accompagnement en logement seront rehaussés pour les Autochtones en situation d'itinérance. Le porteur de dossier de cet aspect est le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones.

107. Cette notion de partenariat **collaboratif** en hébergement pour les personnes itinérantes autochtones et inuites est très évidente de la *Stratégie de réconciliation 2020-2025* avec les Autochtones dans laquelle, en réponse à l'appel à l'action nº100 de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP), la Ville de Montréal souscrit à l'engagement suivant :

> ***En partenariat avec*** *les autorités gouvernementales inuites, les organisations du milieu ainsi que le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal* ***collaborera*** *à la création de services culturellement adaptés pour une clientèle itinérante inuite à Montréal (centre de jour ou d'hébergement d'urgence, hébergement de courte ou de longue durée).* (nos caractères gras)

108. **Ce que nous apprenons de cette enquête est que dans une gouvernance collaborative comme celle-là, chaque partenaire doit être <u>imputable individuellement et solidairement</u> par rapport au résultat escompté, à défaut de quoi l'équipe n'atteindra pas le résultat voulu.**

4.4. Mesures prises à ce jour

4.4.1. Augmentation de la capacité d'accueil d'Open Door

109. Après avoir entendu l'organisme Open Door, nous avons contacté la Brigade de prévention de la Covid-19 du CCOMTL afin d'en savoir plus sur la possibilité d'augmenter sa capacité. Dans les semaines qui ont suivi, par le biais de la Cellule de crise, la capacité d'accueil d'Open Door a été augmentée.

110. Il demeure que cette ressource d'hébergement est temporaire et contextuelle à la pandémie de COVID-19.

4.4.2. Hébergement d'urgence

111. Malgré les besoins exprimés par tous les intervenants rencontrés et les objectifs très clairs formulés dans les plans d'action, **l'offre d'hébergement d'urgence pour la communauté n'a été bonifiée, pour l'instant, que de manière temporaire** par le déménagement d'un des refuges de PAQ. Par ailleurs, dans des circonstances normales et aux termes des pouvoirs réguliers de la Ville de Montréal et du RSSS, son inauguration en janvier 2022 aurait été impossible.

112. La pandémie a forcé plusieurs refuges ouverts uniquement de nuit à réorganiser leurs services. Plusieurs d'entre eux procurent maintenant des chambres privées ou semi-privées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette formule permet d'avoir une meilleure fenêtre d'intervention auprès des bénéficiaires. Ils peuvent demeurer sur place même de jour, où des services d'accompagnement sont disponibles. Malgré les bénéfices de cette nouvelle approche, il n'y avait pas de refuge de ce type pour les personnes autochtones.

113. À partir de l'été 2021, PAQ manifeste au CCSMTL son intention de déménager son refuge situé au complexe Guy-Favreau (PAQ2) dans un immeuble lui permettant d'adopter le modèle 24h/7j et de mieux desservir sa clientèle, qui compte plusieurs membres de la communauté de Milton-Parc. Le CCSMTL accepte alors de financer ce projet. PAQ se met donc à la recherche d'un lieu approprié et sécuritaire pour sa clientèle. Celui-ci doit impérativement comporter un espace extérieur où la consommation d'alcool supervisée sera autorisée dans le respect du voisinage. Un site est identifié en septembre 2021.

114. À l'automne 2021, l'arrondissement Ville-Marie informe le CCSMTL et PAQ que le zonage et un problème d'acceptabilité sociale rendent difficile l'utilisation de ce site aux fins demandées.

115. L'OdM effectue des vérifications auprès des entités municipales concernées et

retient que dans ce cas :

- Une approbation du conseil d'arrondissement était nécessaire afin de pouvoir utiliser cet immeuble à des fins d'activité communautaire, cet usage étant conditionnel à cet endroit selon la réglementation d'urbanisme;

- L'usage «maison de chambres», souvent attribué aux refuges et qui est maintenant protégé par la réglementation d'urbanisme aurait été applicable. Cette classification de l'usage pouvait potentiellement décourager le propriétaire de l'immeuble de le louer pour y établir un refuge. En effet, la nouvelle protection accordée aux maisons de chambres implique l'interdiction de pouvoir éventuellement changer d'utilisation du local, une fois que l'usage maison de chambres y est exercé. Cette interdiction s'avère ici contraignante malgré l'objectif louable qui la sous-tend;

- Plusieurs ressources en itinérance existent déjà dans ce secteur, qui a d'ailleurs accueilli le refuge d'urgence de l'Hôtel Place Dupuis en 2020-2021.

116. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale se remet donc à la recherche d'un site. Nous effectuons des suivis réguliers auprès de la direction du service. En deux mois d'investigation, aucun site viable pour une ouverture rapide de la ressource n'est identifié sur le marché privé ou dans les immeubles appartenant au gouvernement ou à la Ville.

117. Finalement, coup de théâtre, l'adoption d'un nouveau décret d'état d'urgence local par l'agglomération de Montréal, le 21 décembre 2021, habilite la ville à réquisitionner un hôtel où le refuge PAQ2 peut s'établir de la fin janvier au mois de mars 2022. Sa capacité d'accueil suite au déménagement semble avoir augmenté.

118. Le MSSS n'aurait pas encore confirmé la reconduction du financement de cette ressource après le 31 mars 2022. De son côté, la Ville de Montréal ferait des démarches pour maintenir le refuge sur le site actuel et advenant un déménagement se dit prête à poursuivre la recherche de locaux.

4.4.3. Halte chaleur, mesures hivernales et mesures d'urgence

119. Le CCSMTL coordonne la concertation des partenaires et du plan des mesures hivernales, auquel la Ville apporte un soutien financier et logistique (SPVM et SDIS) en plus de contribuer à l'évaluation des besoins.

120. Nous avons suivi le processus continu d'établissement des mesures hivernales et assisté à la mise en place de dernière minute de celles-ci avec menace imminente d'un bris de services de base aux personnes en situation d'itinérance. La pandémie et les conditions climatiques qui n'avaient rien d'imprévisibles en 2021, ne peuvent être invoquées pour justifier le manque flagrant de planification observé.

121. **En effet, nous trouvons surprenant qu'aux mois de décembre et janvier, ces**

mesures soient encore en phase d'initiation, que la recherche de site soit toujours en cours et surtout, qu'elle soit tributaire de la déclaration d'état d'urgence local par l'agglomération de Montréal. Après deux ans de pandémie, ses impacts sur les services en matière d'itinérance étaient connus. Par ailleurs, l'hiver et ses grands froids reviennent chaque année.

122. Les tentes et les refuges d'urgence hivernaux sont des palliatifs somme toute dispendieux qui ne résoudront pas le problème du manque de ressources structurantes et pérennes en hébergement adapté et logement social. Par ailleurs, le financement limité dans le temps des organismes dispensant ces services empêche la planification de leurs services à plus long terme.

123. Répondre aux besoins d'hébergement existants toute l'année représenterait une stratégie plus efficace pour appréhender l'itinérance et donnerait vie aux actions et objectifs réitérés moulte fois par la Ville de Montréal et ses partenaires du RSSS à ce sujet.

5. COHABITATION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT

5.1. Constatations sur l'état de la situation

5.1.1. Cohabitation sociale : volet municipal

❖ Plan de cohabitation

124. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est chargée de concevoir le plan de cohabitation sociale dans le secteur Milton-Parc. L'arrondissement et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale financent les groupes communautaires qui donnent des services aux personnes en situation d'itinérance de ce secteur.

125. Afin d'en améliorer la salubrité, l'arrondissement a installé une toilette chimique ainsi qu'une fontaine d'eau sur le domaine public près de l'intersection Milton et Parc.

❖ Présence d'Open Door

126. Notre enquête est restreinte en ce qui concerne le rôle de l'organisme Open Door et son partenariat avec la Ville de Montréal. Nous pouvons toutefois confirmer que l'organisme fait face à des enjeux de financement et de gouvernance qui ont une incidence sur la qualité de ses services. Le local en lui-même n'est doté d'aucune fenêtre.

127. Si la Ville souhaite poursuivre son partenariat avec cet organisme, elle doit s'assurer que le local est conforme aux normes de sécurité des bâtiments, surtout que les services de l'organisme s'étendent maintenant à l'hébergement d'urgence.

La Ville doit également imposer des améliorations au niveau de la gouvernance d'Open Door ainsi que mettre en place des mécanismes de reddition de compte performants visant à évaluer la poursuite du financement qu'elle procure.

❖ Communications avec les citoyen.nes

128. De nombreux résidents et résidentes ont adressé leurs demandes et plaintes (résumées aux paragraphes 19 et 20) au conseil d'arrondissement, aux élus et à l'administration du Plateau-Mont-Royal.

129. La représentante du groupe plaignant rapporte un manque initial d'écoute de la part de l'arrondissement et soutient avoir eu le sentiment d'être jugée. En réponse aux plaintes, l'arrondissement a, de prime abord, choisi d'appeler à la tolérance et de déférer au RSSS pour dénouer l'impasse.

130. Deux assemblées citoyennes virtuelles ont eu lieu, l'une en décembre 2020 et l'autre en août 2021. L'arrondissement déplore l'absence des autorités compétentes en matière de santé et services sociaux à la première rencontre et leur silence à la seconde.

131. Puis, en décembre 2021, la Ville et ses partenaires (organismes communautaires et RSSS), rassemblés par la Cellule de crise, tiennent une réunion d'information virtuelle dédiée aux citoyennes et citoyens, abordant les mesures d'aide aux personnes en situation d'itinérance de Milton-Parc et les enjeux de l'itinérance autochtone.

132. Les citoyen.nes sont invités à poser des questions et formuler leurs commentaires auxquels la Ville et ses partenaires répondent.

133. Certains citoyen.nes réclament d'être consultés sur les enjeux de sécurité dans leur quartier et de participer plus activement à la détermination des solutions.

5.1.2. Accompagnement des personnes en situation d'itinérance

❖ Ressources de première ligne

134. Les intervenant.es de première ligne présents sur le terrain proviennent de manière générale d'OBNL qui reçoivent du financement des CIUSSS et de la Ville de Montréal. Ils font principalement du travail de rue ou de proximité. Ils offrent aux personnes en situation d'itinérance ou de marginalité, de l'écoute, du support, de l'échange, des références et de l'accompagnement. Ils assurent une présence régulière sur les lieux. Ils récupèrent également le matériel de consommation présent dans l'espace public.

135. Il existe également deux équipes du RSSS : Équipe Connexion du CCOMTL et l'équipe Itinérance du CCSMTL. Certains intervenants nous indiquent toutefois que leur présence sur le terrain aurait beaucoup diminué depuis le début de la

pandémie

136. Du côté communautaire, on retrouve Plein Milieu, Exeko à travers le Projet de travailleuses de soutien autochtone, Médecins du Monde (clinique mobile et navigateurs autochtones), le Centre d'amitié autochtone de Montréal et l'équipe « Outreach » de Open Door.

137. **Il a été souligné que la mise en place de mécanismes de concertation et de coordination entre les intervenants du milieu communautaire, du RSSS et des policiers pour instituer par exemple, des trajectoires de soins, améliorerait l'efficience des interventions.** Certains intervenants sont réticents à s'impliquer dans un tel processus, perçu comme une brèche à la confidentialité.

138. Comme mentionné plus haut, le mode de financement actuel de courte durée des organismes communautaires et l'enveloppe limitée qui leur est allouée par la Ville de Montréal et le RSSS, rendent irréalisable l'implantation des programmes à long terme souhaités. Ce mode temporaire a des répercussions sur la gouvernance et la rétention du personnel au sein de ces organismes.

❖ Intoxication

139. Plusieurs intervenants municipaux et communautaires ont insisté sur la nécessité d'avoir des « *wet services* » de type consommation d'alcool supervisée, de dégrisement et d'autres ressources ayant la capacité d'accueillir des personnes en état d'intoxication adaptés pour les autochtones et les inuits.

140. Pendant la Cellule de crise, le degré d'intoxication des personnes en situation d'itinérance a été identifié comme un enjeu prédominant ayant des impacts sur les résidents du quartier. Un groupe de travail dédié à cet enjeu avait comme objectif de déterminer des mesures pour améliorer la coordination intersectorielle des trajectoires de soins des personnes aux prises avec des problèmes de consommation d'alcool.

5.2. Responsabilités de la Ville de Montréal

5.2.1. Compétences et réglementation

141. Les municipalités sont compétentes dans les domaines de la culture, des loisirs et des activités communautaires (article 4 de la LCV). Elles peuvent adopter des règlements pour le bien-être général de leur population (article 85 de la LCV) et attribuer toute aide qu'elles jugent appropriée dans ces champs (article 90 LCV).

142. Comme énoncé précédemment aux paragraphes 91 à 98, diverses dispositions législatives dont l'article 91 de la LCM habilitent la Ville de Montréal à accorder l'aide particularisée envisagée dans ce rapport à la section 6.3 ci-dessous concernant l'accompagnement municipal des personnes autochtones et inuites de Milton-Parc. La Ville détient en effet le pouvoir d'encourager des initiatives comme, par exemple, la création d'un centre multidisciplinaire pour les Inuits à Montréal.

Autre illustration des pouvoirs pertinents dont dispose la Ville à cette enseigne, elle peut soutenir l'établissement de coopérative de soins de santé[17].

143. La *Charte montréalaise des droits et responsabilités* contient plusieurs engagements pertinents de la Ville :

- combattre toute forme de discrimination, incluant les profilages racial et social ainsi que les autres profilages discriminatoires; la pauvreté; l'exclusion sociale; le sexisme; le racisme; l'âgisme; le capacitisme; [...], lesquels peuvent être de nature directe, indirecte, systémique et intersectionnelle [...][18];
- favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités[19];
- prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale[20] ;
- soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles[21];
- soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile[22] ;
- favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens[23];

144. L'Entente-cadre Réflexe Montréal indique qu'une attention particulière doit être portée aux clientèles vulnérables dont les Premières Nations et Inuits par le biais de services de consommation d'alcool supervisée. L'Entente-cadre prévoit l'implantation de services de cette nature à Montréal à la suite d'une étude de faisabilité.

5.2.2. Plans d'action gouvernementaux en itinérance

145. Force est de constater que les plans d'action ne fournissent pas de balises précises et concrètes aux intervenants municipaux pour gérer les questions de l'accompagnement et de la cohabitation sociale des personnes en situation d'itinérance, ceci bien que l'axe d'intervention 1 du *Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020* soit l'accompagnement et la cohabitation dans l'espace public.

---

[17] *Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin* c. *Yamaska (Municipalité de)*, 2013 QCCQ 2744.
[18] Article 16i) de la CMDR au chapitre de la vie démocratique.
[19] Article 18e) de la CMDR au chapitre de la vie économique et sociale.
[20] Article 18ee) de la CMDR au chapitre de la vie démocratique et sociale.
[21] Article 20d) de la CMDR au chapitre de la vie culturelle
[22] Article 26d) de la CMDR au chapitre de la sécurité.
[23] Article 28c) de la CMDR au chapitre des services municipaux.

146. Soulignons cependant que ce plan d'action mise sur la création et le développement de comités locaux multidisciplinaires en itinérance. À ce sujet, il est mentionné que la cohabitation sociale se trouve améliorée, dans les quartiers et en périphérie des services d'injection supervisée (SIS).

147. Sept comités locaux ont été créés, mais la pandémie n'a pas permis de réaliser un portrait global documenté. Par ailleurs, deux comités de voisinage autour des SIS dans l'arrondissement de Ville-Marie ont été mis sur pied, mais le sondage de rétroaction à ces projets auprès des acteurs sociaux, résidents, commerçants et personnes en situation d'itinérance n'a pas pu être effectué toujours à cause de la pandémie.

148. Sans minimiser l'importance pour la Ville de tenir compte desdits besoins en services et de collaborer à leur déploiement, il est évident que ses partenaires sont, dans l'environnement actuel, les premiers répondants au chapitre de l'accompagnement en itinérance, lequel relève de surcroît de leur expertise.

5.3. Rôle des partenaires

149. **Le *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* veut consolider les services de proximité en itinérance et ajoute à cette enseigne qu'une bonne collaboration entre le RSSS et le réseau communautaire est nécessaire.** Cette consolidation des services de proximité doit, en vertu du plan, prendre trois formes :

- Le déploiement de services de proximité en démarchage (outreach) et de services spécialisés en itinérance, incluant ceux dans les ressources d'hébergement d'urgence et de transition, comme le Projet de réaffiliation en itinérance et santé mentale (PRISM).

- Le développement de la fonction de professionnel répondant en itinérance au sein des établissements. Il s'agit de professionnels de la santé et des services sociaux venant soutenir les partenaires internes et externes de l'établissement et faisant le pont avec la communauté.

- L'adaptation des pratiques des services de proximité de l'ensemble des programmes-services dans les établissements de santé et de services sociaux afin que ces établissements :

    - supervisent la qualité, la continuité et l'accessibilité des services; et

    - s'acquittent de leur travail de partenariat avec les services de proximité spécialisés, les professionnels répondant en itinérance ainsi que les organismes communautaires.

150. Le porteur aux termes de ce plan est le ministère de la Santé et des Services sociaux.

151. Le RSSS est donc responsable non seulement de fournir les services de santé requis, mais aussi de contrôler la coordination de tous les intervenants, dont les organismes communautaires, dans la délivrance des services d'accompagnement.

152. Dans ce but, il semble à première vue que le RSSS doit revisiter ses propres pratiques, être proactif et embrasser pleinement, dans la sphère de l'accompagnement, son statut de plus haute autorité compétente.

153. **Selon plusieurs de nos interlocuteurs, entendus au cours de cette enquête, le RSSS ne s'acquitte pas entièrement de ses responsabilités. D'ailleurs, les plus hautes instances municipales auraient sollicité son intervention sans obtenir le soutien demandé.**

154. Les problèmes de santé et facteurs situationnels (langue, état d'intoxication, préjugés) sont complexes. Les difficultés pour les personnes aux prises avec ces défis immenses d'accéder à un médecin ou autre spécialiste sont avérées.

155. D'ailleurs, soulignons que la présence d'un organisme comme Médecins du Monde qui étend sa gamme de services en plein cœur d'une ville comme Montréal, parle d'elle-même et démontre le besoin criant d'améliorer l'accès aux soins de santé pour cette communauté.

5.4. Mesures prises à ce jour

5.4.1. Cohabitation sociale : volet municipal

❖ Propreté du domaine public

156. L'arrondissement a accentué ses interventions d'entretien du domaine public. Il a procédé à une cartographie des interventions des différentes brigades pour identifier les trous de service. Cela a amené une révision du parcours des cols bleus et de la brigade de propreté du Groupe Information Travail et une meilleure coordination entre les équipes.

157. L'arrondissement surveille maintenant attentivement les plaintes ayant trait à la propreté du domaine public. Il constate une diminution marquée du nombre de plaintes pour les mois d'octobre et novembre 2021.

❖ Médiation sociale

158. Une équipe de médiation sociale est mise sur pied par le Centre d'amitié autochtone de Montréal en collaboration avec les intervenants municipaux.

159. L'OdM a discuté avec le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la possibilité d'élargir le projet pilote Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) au secteur Milton-Parc, ce que certains intervenants municipaux auraient souhaité. Le Service explique qu'il aurait été difficile d'insérer ÉMMIS

dans l'offre de service disponible, car il n'est pas adapté culturellement. Le recours à l'équipe de médiation du Centre d'amitié autochtone de Montréal est donc plus approprié dans les circonstances.

5.4.2. Accompagnement des personnes en situation d'itinérance

❖ Intoxication

160. Une cartographie des services offerts en matière d'intoxication a été réalisée par le groupe de travail - intoxication de la Cellule de crise. Certains des intervenants de première ligne disent ne pas encore avoir reçu cette cartographie. Le tout relève bien entendu des services de santé.

❖ Ressources de première ligne

161. Par suite de la Cellule de crise, de nouveaux postes de navigateurs autochtones s'ajouteront. Les navigateurs accompagnent, à toutes les étapes, les personnes autochtones dans leur accès et leur réception de soins de santé.

162. Toujours dans le cadre de la Cellule de crise, une cartographie des intervenants de première ligne a été effectuée et partagée. Ils sont toutefois peu présents en soirée. Il semble que le niveau d'intoxication plus élevé à ces moments compromettrait la capacité des répondants d'intervenir de manière sécuritaire.

163. Certains intervenants auraient constaté une plus grande présence des équipes d'intervenants du RSSS dans Milton-Parc depuis la fin de l'été 2021 ce qui semble concomitant au début de notre intervention.

164. La Cellule de crise a concouru à une certaine amélioration de la concertation des ressources de première ligne entre elles et avec les paliers décisionnels des partenaires. Le sous-comité sécurité Milton-Parc qui rassemble les intervenants communautaires, l'arrondissement, le SPVM et le CCOMTL maintient ses rencontres. Il est donc en mesure de rapporter des difficultés ou des trous de services à un comité stratégique en lien avec les gestionnaires qui pourront démêler les situations. Ces deux comités cherchent des moyens d'améliorer la concertation des interventions auprès des individus de la communauté.

165. Il demeure qu'à ce jour, l'offre de service d'accompagnement en première ligne n'est qu'une manière de traiter les symptômes d'une crise plus profonde. Le besoin de fond reste toujours à combler par le développement de services sociaux et de santé structurants, adaptés et pérennes dédiés aux personnes autochtones.

5.5. Renvoi au Protecteur du citoyen

166. La juridiction de l'Ombudsman de Montréal est circonscrite aux décisions de la

Ville de Montréal, des arrondissements, des sociétés paramunicipales et aux personnes qui exécutent une tâche pour la Ville. La question de l'indisponibilité ou de l'inaccessibilité des soins de santé et services sociaux essentiels pour la communauté concernée déborde donc notre juridiction.

167. En cours d'enquête, la problématique de l'accès aux soins de santé et l'absence de services adaptés à la communauté, nous ont semblé d'une actualité criante, bien qu'elles soient reconnues et l'objet d'appels à l'action officiels depuis déjà plusieurs années[24].

168. Afin de faire la lumière sur la fonction des instances des services de santé et services sociaux dans le secteur Milton-Parc et d'examiner si elles s'en acquittent adéquatement, l'Ombudsman de Montréal a renvoyé ce dossier au Protecteur du citoyen du Québec qui a accepté d'ouvrir une enquête.

6. ACTIONS NÉCESSAIRES DE LA PART DE LA VILLE ET RECOMMANDATIONS

6.1. Sécurité

169. La survenance de 6 accidents dont un mortel et un avec blessé grave en deux ans dans le secteur Milton-Parc, est particulièrement alarmante. Soulignons que la Ville de Montréal a adopté une politique Vision Zéro selon laquelle « Zéro décès et blessé grave sur nos routes est la seule cible éthiquement raisonnable »[25].

170. Bien que le problème soit singulier et fortement lié aux comportements des victimes, un tel bilan appelle à l'action et démontre l'urgence pour tous les partenaires de développer des ressources pérennes et arrimées aux besoins particuliers de cette communauté. L'inaction pourrait mener à davantage de décès.

171. Les actes de violence et les méfaits commis sont souvent intracommunautaires, ce qui est caractéristique du cycle de la violence en milieu autochtone. En effet, la violence y revêt plusieurs formes spécifiques à cet environnement : elle est structurelle et institutionnelle, mais aussi familiale, personnelle, latérale et auto-infligée.

172. Il faut trouver les moyens pour briser ce cycle. Or, dans les messages clés au chapitre 10, *La violence vécue en milieu autochtone*, du Rapport québécois sur la violence et la santé, Institut national de santé publique du Québec, 2018, à la page 282, nous lisons :

> *L'inadéquation ou le manque de services et de programmes sociaux et de santé socialement et culturellement sécuritaires peuvent interférer dans la réduction de la violence.*

[24] *Rapport de la Commission Viens*, p. 413 à 415.
[25] *Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021*, p. 6.

173. Pour assurer la sécurité de ce milieu, il faut inévitablement commencer par le début soit revenir aux sources de l'abus d'alcool et de la violence qui prévalent dans cette communauté. Ces sources sont connues et examinées à la section *6.3.4 Prévention*. Comme nous le verrons, la sécurisation générale des personnes passe, dans ce cas, par la sécurisation culturelle ainsi que par la prévention au moyen de programmes adéquats, lesquels font l'objet de notre **recommandation 5** au paragraphe 208.

6.2. Hébergement

174. Nous constatons qu'à l'intérieur de ses pouvoirs ordinaires et en conformité avec sa réglementation, la Ville de Montréal, avec ses partenaires, a peiné à réaliser un projet d'hébergement d'urgence. Il n'a pas été possible de localiser un site public ou privé où installer un refuge satisfaisant aux besoins de la communauté visée en temps utile.

175. La crise sanitaire a conféré à la ville une flexibilité temporaire quant à l'application des prescriptions réglementaires et des pouvoirs exceptionnels de réquisitionner des immeubles. Il est toutefois essentiel de garantir que même en dehors des mesures hivernales ou de l'état d'urgence sanitaire, la Ville puisse exercer sa compétence d'établir des refuges, ce qu'elle ne semble pas capable de faire à l'heure actuelle.

176. Il faut créer des façons de faire, trouver des leviers fonctionnels et agiles au sein des pouvoirs municipaux réguliers.

177. Le cheminement du projet d'hébergement d'urgence exposé ci-dessus a été marqué par les mêmes embûches réglementaires signalées depuis longtemps par plusieurs intervenants. La réglementation d'urbanisme est souvent une barrière importante à l'implantation de ressources d'hébergement ou communautaires pour les personnes en situation d'itinérance.

178. L'application d'un règlement de zonage n'est pas optionnelle et une violation peut être sanctionnée par les tribunaux. Il apparaît toutefois que les usages dans lesquels sont traditionnellement classés les refuges par les autorités municipales peuvent freiner significativement la réalisation de tels projets. D'autres usages prévus dans la réglementation pourraient mieux correspondre à l'utilisation réel des locaux et à la mission des ressources d'hébergement en itinérance.

179. Dans quelques arrondissements, un changement réglementaire adopté en 2020 interdit la conversion d'usage « maison de chambres » en un autre usage. Dans le présent dossier, nous avons vu que cette prohibition est susceptible de nuire à l'installation d'hébergement d'urgence et temporaire, lequel est généralement classé dans cet usage. Les propriétaires des immeubles loués à cette fin ne peuvent plus par la suite utiliser leur bâtiment pour d'autres usages que celui de maison de chambres. Il s'agit, malgré l'intention bienveillante du législateur, d'un effet peut-être non anticipé de cette réglementation sur lequel il faut se pencher.

180. Ces contraintes réglementaires ou l'application ainsi que l'interprétation actuelle des normes d'urbanismes sont incompatibles avec les objectifs des plans d'action en itinérance et avec les engagements de la Ville aux termes de la CMDR concernant la création d'hébergement d'urgence.

181. Il y a lieu pour la Ville d'entamer un processus de réflexion afin de remédier aux conséquences désavantageuses de cet encadrement réglementaire contre-productif à l'édification d'hébergement, et de mettre en œuvre des solutions qui la facilitent plutôt que de la complexifier.

182. Nous sommes conscients que la réglementation d'urbanisme est une compétence d'arrondissement, mais il faut considérer ici ses répercussions globalement et en fonction de l'objectif recherché.

183. Il convient de le répéter : la concertation et la coordination de tous les partenaires sont essentielles à la concrétisation rapide et efficace des projets d'hébergement et de logements considérés ici.

184. Vu ce qui précède, l'Ombudsman de Montréal émet deux recommandations au chapitre de l'hébergement.

RECOMMANDATION 1

185. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal** et à ses arrondissements, d'introduire la flexibilité requise à la réglementation d'urbanisme et/ou à l'interprétation de celle-ci, dans l'objectif de favoriser l'implantation de ressources d'hébergement pour personnes en situation d'itinérance.

RECOMMANDATION 2

186. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal :**

- D'inscrire la concertation, entre ses services, arrondissements et partenaires extérieurs, comme une priorité dans l'élaboration des projets d'hébergement.
- De désigner un porteur de dossier décisionnel, imputable et responsable de la concertation, à toutes les étapes des projets d'hébergement, auquel chacune des entités devra effectuer une reddition de compte formelle.
- D'assumer pleinement son leadership dans le développement de projets ou programmes adaptés d'hébergement et de logement visant les personnes inuites à Montréal.

- D'utiliser les compétences qu'elle détient en la matière, et de prendre toutes les mesures nécessaires afin que soit mise sur pied à Montréal, durant l'année 2022, une ressource d'hébergement d'urgence stable et sûre répondant aux besoins des personnes inuites.

6.3. Cohabitation sociale et accompagnement

6.3.1. Communication avec les citoyen.nes : passer en mode participation

187. Nous reconnaissons les efforts de l'arrondissement dans le but d'informer les citoyen.nes et de répondre à leurs questions. Nous croyons toutefois que dans des circonstances comme celles-ci, où un quartier traverse de grands bouleversements qui affectent sa sécurité, informer les citoyens ne suffit plus. Ils doivent participer à la recherche de solutions.

188. C'est d'ailleurs ce que la CMDR prévoit. La Ville de Montréal s'y engage à favoriser **la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens** en vue d'améliorer la vie sociale dans les collectivités et à soutenir des mesures préventives axées sur la **participation** des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile.

189. La communication citoyenne étant centrale et bénéfique dans la cohabitation sociale, sur la base des constats mentionnés aux paragraphes 75 à 77 et 128 à 133, l'Ombudsman de Montréal émet la **recommandation 3** ci-après.

RECOMMANDATION 3

190. **L'ombudsman de Montréal recommande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et à la Ville de Montréal** :

- d'inclure une ou plusieurs voix citoyennes dans le comité responsable de la sécurité du secteur de Milton-Parc;
- d'impliquer les citoyennes et citoyens dans la recherche de solutions en lien avec la sécurité et la gestion de l'itinérance dans le secteur;
- d'informer les citoyennes et citoyens des décisions prises en itinérance aux étapes ultérieures et de leur motivation.

6.3.2. Accompagnement : financement des OBNL

191. Les organismes communautaires sont omniprésents et primordiaux à l'offre de service aux personnes en situation d'itinérance. Cela est d'autant plus vrai pour les organismes autochtones qui sont la clé de l'adaptation des services à la communauté.

192. **Le système de financement actuel auquel ils sont assujettis, est basé sur l'approbation de projet à la pièce et de durée limitée. Ce système est dysfonctionnel lorsqu'appliqué à l'offre de service aux personnes en situation d'itinérance, laquelle relève de programmes sociaux durables. Cette vision à court terme ne sert pas la clientèle itinérante et de ce fait est inconciliable avec plusieurs des orientations et objectifs municipaux recensés dans ce rapport.**

193. Cela entraîne une série de conséquences qui desservent la problématique de l'itinérance autochtone. Les organismes peinent à pouvoir planifier leurs activités, à embaucher et retenir le personnel spécialisé requis et à réaliser des interventions organisées et à même de produire un résultat durable. Ce type d'intervention requiert une permanence des installations et est incompatible avec un financement saisonnier et éphémère.

194. Ce constat amène à repenser le mode de financement des organismes qui offrent les services en itinérance. Ils doivent pouvoir intervenir en continu pour être efficaces, et cela, que les fonds proviennent de la Ville de Montréal ou du RSSS.

195. Une pérennisation du financement doit toutefois s'accompagner de mécanismes de reddition de compte rigoureux qui permettent de faire le suivi de l'utilisation des fonds publics et de la poursuite de l'objectif pour lequel ils sont investis. Le tout, afin que les personnes en situation d'itinérance reçoivent les services nécessaires et que les citoyen.nes du secteur donné soient considérés et respectés.

196. Bien qu'une grande partie de ce financement provient du RSSS, la Ville de Montréal apporte du soutien aux dits organismes.

197. Considérant nos conclusions ci-dessus sur les lacunes de la méthode de financement appliquée présentement aux organismes communautaires qui œuvrent dans le domaine de l'itinérance, l'Ombudsman de Montréal émet la **recommandation 4** ci-après.

RECOMMANDATION 4

198. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal de :**

- Réviser le mode de financement des organismes communautaires afin de leur permettre d'offrir des services structurants de manière continue et permanente pour les personnes en situation d'itinérance;
- Resserrer les mécanismes existants de reddition de compte liés au financement des organismes.

6.3.3. Accompagnement : l'intoxication, l'angle mort de l'offre de service

199. Pour l'instant, aucune ressource culturellement adaptée de type « wet services », de dégrisement ou de désintoxication n'existe à Montréal. Pourtant, le niveau d'intoxication est identifié par la Cellule de crise comme un facteur déterminant. Soulignons que la Commission Viens dans l'appel à l'action no 90 recommandait déjà en 2019 de « soutenir financièrement la mise en place de centres de guérison aux dépendances et de centres de dégrisement culturellement sécurisants tant en milieu urbain [...] ».

200. Le rôle de la Ville de Montréal est limité en cette matière qui relève du RSSS. Elle détient cependant le pouvoir de financer les programmes en question et d'en définir certaines des orientations à travers l'Entente-cadre Réflexe Montréal. Elle doit en faire une priorité comme cela ressort de l'entente elle-même et des plans d'action en itinérance.

6.3.4. Prévention

201. La Ville de Montréal est le pôle urbain des communautés inuites du Québec. Une proportion croissante de celles-ci migrent vers la ville pour divers motifs relatifs à la santé, l'éducation, l'accès au logement, la sécurité, etc. Leurs besoins au chapitre de la diffusion culturelle et en services de santé et sociaux adaptés sont grandissants. Répondre à ces besoins aurait des effets préventifs sur l'itinérance dans la communauté.

202. Le centre multidisciplinaire Tungasuvvingat Inuit situé dans la Ville d'Ottawa est cité comme exemple, par plusieurs intervenants, dont le Centre d'amitié autochtone et la Société Makivik, d'une solution pérenne et structurante pour la communauté inuite. Ce centre livre des services de santé, services sociaux et culturels pour et par la communauté inuite. Les gouvernements provincial et fédéral ainsi que la Ville d'Ottawa sont des partenaires et financent le centre.

203. En plus du choc culturel initial, il est documenté et connu des autorités, que les femmes inuites sont particulièrement à risques d'exploitation et de se retrouver en situation d'itinérance dès leur arrivée. Un service d'accueil et d'accompagnement des personnes inuites nouvelles arrivantes à Montréal devrait être développé avec

des partenaires de la communauté.

204. On sait, par ailleurs, que l'abus d'alcool ou de drogue est un phénomène humain et social. Plusieurs facteurs mettent les Autochtones en situation de risques de développer une dépendance à ces substances. Dans cet ordre d'idée, il y a de multiples manières pour la Ville de s'intéresser et de contribuer, par exemple, à des programmes d'éducation préventive de l'abus d'alcool et de drogues propres aux Autochtones à Montréal. Sur ce type de programmes et la place stratégique que la Ville peut occuper à l'intérieur de ceux-ci, les recommandations d'une experte dans un texte de 1994 publié par l'UNESCO, nous apparaissent encore actuelles, percutantes et transposables à notre propos :

> *Il faut en conséquence recommander la **participation effective** des personnes et groupes concernés par les programmes d'éducation préventive (habitants d'un quartier, voisins, jeunes, femmes, usagers de drogues, ex-usagers de drogues, pharmaciens, instituteurs, travailleurs sociaux ...) ; il faut recommander également **le développement d'actions de proximité**, dans une logique de prévention de première ligne et le **développement d'activités de socialisation** en général, soient-elles à caractère sportif, culturel, artistique, de loisir ... enfin, de toute sorte de stratégies visant **le renforcement du lien social**, à partir d'un partenariat élargi aux institutions de l'Etat, de la Société Civile et celles spécialisées dans le domaine des drogues*[26].

205. Nous avons beaucoup parlé dans ce rapport de plans et de projets en itinérance, mais pour gérer et éventuellement venir à bout des problèmes reliés à l'itinérance des Autochtones et plus spécifiquement Inuits dans Milton-Parc et ailleurs, il faut de la prévention et des programmes. Ces derniers reposent sur *des normes, valeurs et modèles qui varient d'une culture à l'autre. Il faut donc **agir globalement, mais dans le respect de la singularité***[27].

206. Puisque pour réaliser les objectifs en itinérance longuement commentés dans ce rapport et les incorporer à des programmes qui renforcent le lien social, le quartier et le milieu urbain sont des éléments structurants incontournables, **la Ville de Montréal ne doit pas se laisser paralyser par le morcellement des responsabilités publiques et doit rénover les modes de coopération.**

207. Puisqu'il y a indéniablement une absence de programme de prévention pour appréhender efficacement les enjeux d'itinérance, d'abus d'alcool et de violence dans la communauté inuite à Montréal, mais aussi que la culture inuite doit être reconnue et avoir des lieux pour s'exprimer, l'Ombudsman de Montréal émet la recommandation 5 ci-après.

---

[26] Lia Cavalcanti, *Prévention de l'abus de drogues par l'éducation et l'information: un devoir interdisciplinaire de développement humain*, 1994, p. 13.
[27] *Ibid*., à la p.6.

RECOMMANDATION 5

208. **L'Ombudsman de Montréal recommande à la Ville de Montréal** de développer une approche préventive face à l'itinérance dans la communauté visée en :

- initiant la création de programmes d'accueil et d'accompagnement communautaires pour les personnes inuites qui arrivent dans la métropole;
- se positionnant comme partenaire actif dans le développement de services et d'un lieu de rassemblement communautaire et de diffusion culturelle à l'instar d'un centre multidisciplinaire, comme il en existe ailleurs, par et pour la communauté inuite à Montréal;
- définissant en termes concrets et pratiques son rôle, ses responsabilités et son apport dans le but de réaliser ces programmes.

7. CONCLUSIONS

209. Nous savons qu'en date du dépôt de ce rapport, les citoyens et citoyennes logés de Milton-Parc n'observent pas de différence marquée quant aux craintes qui ont donné lieu à leur plainte auprès de l'Ombudsman de Montréal. Et ce constat illustre à lui seul nos conclusions d'enquête.

210. L'expression anglaise « walk the talk » trouve ici tout son sens et pour se faire, l'OdM a dû lui-même sortir de sa zone de confort dans ce dossier. Nous avons dû laisser de côté les déterminations linéaires qui ne fonctionnent pas pour appréhender le phénomène de l'itinérance. Il a fallu continuer d'avancer dans cette enquête, malgré le fait que nous avons vu dès le début qu'aucune solution toute prête n'existait.

211. En effet, la mobilisation de l'ensemble des entités et partenaires, la difficulté d'imputabilité entre organisations distinctes, le morcellement des responsabilités, l'étonnant dispersement des informations de base sur les ressources disponibles sur le terrain et les non-moins étonnantes réticences manifestes de certains partenaires ont fait partie des défis de cette enquête.

212. Il importe de passer de la parole aux actes. Il est fondamental de ne pas gérer cette situation par de simples cases à cocher dans un plan. Il faut agir avec préméditation et s'assurer que les mesures planifiées produisent concrètement des résultats, que les entités de tous azimuts soient imputables des responsabilités qui leur incombent et que cette imputabilité ne soit pas mesurée par tâches isolées mais plutôt par impacts décisifs sur le terrain. En clair, il faut mettre de l'avant des mesures globales et structurantes.

213. Nous devons être en mesure de constater que la vie des citoyens et citoyennes en situation d'itinérance d'origine autochtone de Milton-Parc s'améliore. Parce

qu'elles disposent d'un pôle culturel à leur arrivée du Nord. Parce qu'elles ont des soins et services engagés et adaptés si elles trébuchent. Parce qu'elles finissent par sortir de la spirale de l'itinérance et à se poser en un lieu d'habitation sécuritaire.

214. Autant de signes manifestes que la crise de l'itinérance spécifique à Milton-Parc sera en voie de s'améliorer. C'est alors seulement que les citoyens et citoyennes logés pourront souffler.



Nadine Mailloux
Ombudsman de Montréal

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE
GDD1254363006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame-Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **QAVVIVIK CENTRE DE SANTÉ FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE INUIT**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 203-4468, rue Wellington, Verdun (Québec) H4G 1W5, agissant et représentée par Lisa Watt, directrice exécutive, personne dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 786051359
Numéro d'inscription TVQ : 1229943240

ci-après appelée l'« **Organisme** »

La Ville et l'Organisme sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme prestataire de services pour les Inuit vivant à Montréal ;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de son Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« **Annexe 1** » :	désigne la description du Projet;
« **Annexe 2** » :	désigne le protocole de visibilité mentionné au paragraphe 4.4 de la présente convention, le cas échéant;
« **Annexe 3** » :	désigne les éléments de Reddition de comptes attendus dans le cadre de la présente convention;
« **Projet** » :	désigne le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
« **Rapport annuel** » :	désigne le document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
« **Reddition de comptes** » :	désigne les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées; de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document ou information exigés par le Responsable dans le cadre du Projet;
« **Responsable** » :	désigne la directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

« **Unité administrative** » :	désigne le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser son Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution financière versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 **Réalisation du Projet**

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts, incluant tout dépassement et risques associés à la réalisation du Projet, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la contribution financière prévue au paragraphe 5.1 de la présente convention;

4.2 **Autorisations et permis**

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 **Respect des lois**

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment l'affichage de l'Organisme sur toute propriété de la Ville, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations, le cas échéant;

4.3.3 dans la mesure où l'Organisme traiterait ou aurait accès à des renseignements personnels pendant la durée de la présente convention, traiter de manière confidentielle ces renseignements personnels et se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, étant toutefois expressément convenu par les Parties que tout tel traitement par l'Organisme sera fait exclusivement pour son propre compte et non pour celui de la Ville et que celle-ci n'encourra aucune responsabilité à cet égard;

4.4 **Promotion et publicité**

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention, et faire en sorte que ceux-ci reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville, notamment par rapport aux autres partenaires au Projet, étant entendu qu'ils doivent être préalablement approuvés par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet et respecter toute autre modalité prévue au protocole de visibilité, joint à l'Annexe 2, le cas échéant;

4.5 **Aspects financiers**

4.5.1 déposer la Reddition de comptes auprès du Responsable; cette Reddition de comptes doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera et comprendra notamment les informations indiquées à l'Annexe 3 jointe à la présente convention, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de comptes doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité du Projet distincte de celle concernant les autres projets ou secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple

demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 transmettre, sur demande du Responsable, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où la contribution financière ou le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de deux cent cinquante mille dollars (250 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif :

- transmettre au Responsable, ainsi qu'au Vérificateur général de la Ville, conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, pour chaque année de la présente convention, copie de ses états financiers vérifiés au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin de son exercice financier;

  La transmission au Vérificateur général de la Ville doit être faite par courriel à l'adresse conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1);

- consentir, et par la présente consent, à ce que son Rapport annuel soit publié sur le site de la Ville;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Remise de documents**

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.7 **Responsabilité**

4.7.1 tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant directement ou indirectement de la présente convention;

4.7.2 prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre eux par des tiers et indemniser la Ville en capital, intérêts

et frais de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcée contre eux ainsi que de toute somme qu'elle aura dû débourser pour défendre leurs intérêts avant ou après un tel jugement en raison de la présente convention;

4.7.3 malgré ce qui précède, l'Organisme n'est pas tenu d'indemniser la Ville ou de prendre son fait et cause lorsque cette obligation découlerait directement d'une faute lourde ou intentionnelle commise par la Ville ou ses employés, représentants et mandataires;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière maximale de cent cinquante mille dollars (149 596 $) incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

La contribution financière sera versée à l'Organisme comme suit :

5.2.1 Pour l'année 2025 :

5.2.1.1 une somme maximale de **CENT TRENTE-CINQ MILLE dollars (135 000 $)** dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

5.2.2 Pour l'année 2026 :

5.2.2.1 une somme maximale de **QUATORZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE dollars (14 596 $)** dans les 30 jours de la remise d'un rapport final à la satisfaction du Responsable, attendu le 30 janvier 2027;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet doit être remise à la Ville à la fin de la présente convention sauf si une résolution dûment adoptée par l'instance compétente de la Ville autorise l'Organisme à la conserver. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts, notamment dans le cas des situations décrites au paragraphe 6.3 de la présente convention, et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit informer le Responsable, sans délai et par écrit, de l'existence de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, dont, notamment :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du *Règlement sur la gestion contractuelle* de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux sous-paragraphes 6.3.1 à 6.3.3.

6.4 L'Organisme doit utiliser toute somme versée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, la contribution financière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

L'Organisme déclare et garantit :

7.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

7.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

7.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et, notamment, ceux lui permettant de consentir la licence prévue au paragraphe 9.2 de la présente convention;

7.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 8
ASSURANCES

8.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 9
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents, photos, vidéos, données et autres remis à la Ville dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

9.2 L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, pour la durée maximale prévue par la loi, sans limites territoriales, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à reproduire, à adapter, à modifier, à communiquer, à publier, à diffuser, à traduire, à conserver et à copier les Rapports en tout ou en partie, sous quelque forme ou support que ce soit à des fins municipales.

ARTICLE 10
DÉFAUT

10.1 Il y a défaut :

10.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

10.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

10.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

10.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme à but non lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

10.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 10.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville pourra résilier la présente convention, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

10.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 10.1.2, 10.1.3 ou 10.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

10.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des paragraphes 10.2 ou 10.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

ARTICLE 11
DURÉE

La présente convention prend effet à la date de sa dernière signature et se termine, sous réserve des articles 10 et 12, au plus tard le 31 décembre 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 12
RÉSILIATION ET SUSPENSION

12.1 La Ville peut résilier la présente convention, en tout temps, par avis écrit. Le Responsable avise l'Organisme par écrit de son intention de présenter à l'instance compétente de la Ville une recommandation à cet effet. À la réception de cet avis, l'Organisme doit soumettre dans un délai de dix (10) jours tous les rapports et documents exigés par le Responsable en joignant toutes les pièces justificatives requises.

12.2 Lorsque l'avis d'intention fait état d'une résiliation de la présente convention, l'Organisme doit, dès réception de cet avis, cesser immédiatement l'exécution de toutes activités pouvant engager des coûts à être financés à même la contribution financière versée par la Ville, en attendant la décision de l'instance compétente de la Ville et, dans l'intervalle, respecter les instructions émises par le Responsable. La Ville n'acquittera que le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet en date de l'avis d'intention.

12.3 En cas de résiliation, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme reçue de celle-ci et non encore engagée dans le Projet. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme, et ce, même si elles ont déjà été engagées.

12.4 Le Responsable peut suspendre l'exécution de la présente convention, en tout temps, pourvu qu'il avise par écrit l'Organisme de cette suspension. Ce dernier doit se conformer aux instructions émises par le Responsable à ce sujet.

12.5 Lorsque le Responsable informe l'Organisme qu'il peut reprendre la réalisation du Projet, celui-ci doit le faire selon les conditions et le délai convenus avec le Responsable.

12.6 La résiliation ou la suspension de la présente convention ne donnent droit à l'Organisme à aucune compensation ou indemnité et celui-ci convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation ou de la suspension de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 **Entente complète**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 **Divisibilité**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 **Absence de renonciation**

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 **Représentations de l'Organisme**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 **Modification à la présente convention**

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 **Lois applicables et juridiction**

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 **Ayants droit liés**

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 **Cession**

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

13.9 **Avis et élection de domicile**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

<u>Élection de domicile de l'Organisme</u>

L’Organisme fait élection de domicile au 203-4468, rue Wellington, Verdun, Québec, H4G 1W5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice exécutive. Pour le cas où il changerait d’adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l’Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 **Exemplaire ayant valeur d'original**

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ AU LIEU ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Signé à _____

Le ____* jour de _____ 20____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Signé à _Montréal_____

Le _30___* jour de novembre_ 2025___

QAVVIVIK CENTRE DE SANTÉ FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE INUIT

Par : _____
Lisa Watt, directrice exécutive

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le _____* jour de _____ 20___ (Résolution CG _____).

ANNEXE 1

PROJET

Demande de soutien financier de l'organisme

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole définit les dispositions que QAVVIVIK CENTRE DE SANTÉ FAMILIALE ET COMMUNAUTAIRE INUIT (ci-après l'« **Organisme** ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de la présente convention relativement au projet '' Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal'' (ci-après le « **Projet** »).

1. **ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME**

1.1. Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus au présent protocole de visibilité.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations prévues au présent protocole de visibilité.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini au paragraphe 2.2 du présent protocole de visibilité.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation du Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention.

2. COMMUNICATIONS

2.1 **Reconnaissance de la Ville**

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de la convention, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à l'article 3 du présent protocole de visibilité :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire;
- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires;

- Ajouter l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de la convention, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre d'une entente avec le service de la diversité et de l'inclusion sociale »;
- « Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit remercie la Ville de Montréal pour sa contribution dans la réalisation du projet Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal »;
- « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuit à Montréal est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal »;
- « Le projet « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal » est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :

- Mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.2 du présent protocole de visibilité;
- Inviter par écrit un représentant ou une représentante politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif **au moins vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini au sous-paragraphe 3.3.2 du présent protocole de visibilité;
- Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :

    - en informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention;
    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.);

- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :

    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer le Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies au sous-paragraphe 2.1.3 du présent protocole de visibilité et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- Pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/;

- Pour une publication sur Instagram : @mtl_ville;

- Pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtlville pour les autres types de projets;

- Pour une publication sur X :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique;
    - @mtl_ville pour les autres types de projets.

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers le site de la Ville, montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à l'article 3 du présent protocole de visibilité.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable des communications de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** à l'avance :

- La diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population;

- La diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site;

- La possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquenté ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable des communications à la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance; le matériel sera fourni par la Ville, sur demande envoyée à visibilite@montreal.ca.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots);

- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied;

- une revue de presse couvrant le Projet;

- des photos du Projet libres de droits afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir sa contribution au Projet si elle le souhaite;

- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants;
- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
  - le nombre d'abonnés;
  - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci;
  - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques;
  - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention);
  - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3. MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de la convention sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation au Responsable du Projet de la Ville indiqué à la convention :

- le plan de communication défini au sous-paragraphe 1.1 du présent protocole de visibilité **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction;

- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation à la Direction des communications corporatives de la Ville le positionnement des logos sur toutes les communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un représentant ou d'une représentante politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance

3.3 **Contacts**

3.3.1 **Direction des communications corporatives de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un ou l'ensemble des éléments de visibilité spécifiés dans le présent protocole de visibilité;
- faire la demande pour obtenir les versions officielles et téléchargeables du logo de la Ville;
- faire approuver l'utilisation et le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un représentant ou une représentante politique, écrire à mairesse@montreal.ca.

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou la Direction des communications corporatives de la Ville, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de la convention et du programme Itinérance et milieux inclusifs 2026-2028.

ANNEXE 3

REDDITION DE COMPTES

2026	
Livrable	Versement
Attendu le 30 janvier	30 jours suivant le dépôt
Rapport final GSS	10% du financement

#13783 - Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal. - Demande de soutien financier (envoyée le 27 octobre 2025 à 18:05)

Nom de l'organisme	Mission
Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit	Nous nous consacrons à l'amélioration de la santé des Siqinirmiut (Inuit vivant dans le sud) en fournissant et en facilitant l'accès à des services culturellement adaptés, sécuritaires et responsables à l'égard de la communauté.

Nature de la demande

Demande de soutien financier formulée dans le cadre de l'appel de projet:
Appel sur invitation- Portrait de la trajectoire résidentielle des Inuit à Montréal (Autre)

Informations générales

Nom du projet: Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal.

Numéro de projet GSS: 13783

Répondant du projet

Le répondant du projet est-il également le responsable de l'organisme?
Non

Prénom: Christopher
Nom: Fletcher
Fonction: Autre
Précision: Conseiller en recherche et programmes de santé
Numéro de téléphone: (581) 308-1054
Numéro de télécopieur:
Courriel: cfletcherqavvivik@gmail.com

Signataire du projet

Le signataire du projet est-il également le responsable de l'organisme?
Non

Prénom: Richard
Nom: Budgell
Fonction: Trésorier(ère)

Échéancier du projet

Quel est l'échéancier du projet?

Période du projet		
	Date de début	**Date de fin**
Prévue	2025-10-01	2026-12-31

Date limite de réception du rapport final
2027-01-31

Résumé du projet

The Qanuikkat Siqinirmiut? Inuit Health (QS) survey is the first population health survey of Inuit living in Southern Quebec. The research project, which began in 2018, is conducted as a partnership between Qavvivik Inuit Family and Community Health Centre and researchers at the Université Laval. Qavvivik is an Inuit-led and Inuit-run non-profit organization based in Montreal serving the needs of Inuit living in southern Quebec.

Incorporated in 2022, Qavvivik has developed a suite of services for the Inuit community including Elders support network, health system navigation and medical clinical services (www.qavvivik.ca). aims to describe the health and well-being of Siqinirmiut (Inuit living in southern Quebec) from an Inuit point of view. The information is being used to build capacity and support the development of Inuit-specific community health services.

Funding for the project comes from the Canadian Institutes of Health Research, ArcticNet, and Inuit Tapiriit Kanatami. The quantitative survey phase of the project began in May 2024 and was completed in January 2025. Over 260 Inuit living in southern Quebec took part in the survey. The data from the survey are owned and access determined by Inuit organizations.

The survey was administered at various points around Montreal. Much of the research was undertaken in the offices of Qavvivik which are set up as a culturally safe and supportive environment. Researchers, interviewers, and team members are largely drawn from the Qavvivik staff. There is significant research capacity at Qavvivik, and there are plans to develop a permanent research axis in the organization.

A significant part of the QS survey is concerned with housing related issues among them:

• Sociodemographic portrait

• Region of origin

• Education

• Financial situation • Housing situation

• Lifetime experience of homelessness

• Experiences of housing precarity

• Current living situation

• Number of times moved in past five years

• Quality of current lodgings

Data from these questions are being analyzed and will be crossed with other health and social information. Preliminary analysis clearly shows that a significant portion of the population experience housing precarity and are at risk of becoming homeless. Over half of respondents reported being homeless at some point in their lives. Qavvivik has begun to work with people facing these situations and has proposed some short-term interventions to the Montreal indigenous network.

The research to date shows that there is a need to deepen our understanding of the nature of Inuit housing precarity in Montreal. Towards this, we are proposing a new research program based in a series of qualitative interviews with community members and focus groups with relevant sub-sections of the community. The research team at Qavvivik will undertake the project.

Impacts, résultats, activités

IMPACT(S) VISÉ(S)

1. Nouvelles connaissances sur la situation du logement chez les Inuits 2. Meilleure appréciation de la réalité vécue par la population inuite

RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)

1. Rapport de recherche sur le logement et la précarité du logement 2. Recommandations d'actions pour remédier aux problèmes identifiés

ACTIVITÉ(S) PRÉVUE(S)

1. Analyse secondaire des données du projet QS. 2. Plusieurs entretiens, groupes de discussion et autres techniques d'enquête qualitative en collaboration avec la communauté inuite.

Fréquence de l'activité	Nombre de fréquences	Nombre de fois par fréquence	Durée en heures de l'activité	Nombre de groupes	Nombre de participants
Par mois					

Mesures des résultats	Précision
Dans le cadre d'une évaluation du projet (à l'interne ou par un tiers)	

Lieu(x) où se déroule le projet

Même adresse que l'organisme
No civique: 4468
Rue: Wellington
Numéro de bureau: 203
Code postal: H4G 1W5
Ville: Ville de Montréal
Ville précision:

Priorités d'intervention

- **Aménager une ville et des quartiers à échelle humaine - Autre**: Habitation
- **Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble - Autre**: Diversité sociale
- **S'engager dans un partenariat social et économique - Autre**: Partenariats communautaires

Personnes différentes bénéficiant des activités du projet

	Nb. hommes	Nb. femmes	Autres identités de genre	Total (H + F + Autres)
Prévu	1000	1000	100	2100

Groupes d'âge auxquels s'adresse directement le projet

- Tous les groupes d'âge

Type(s) de ménage(s) auxquels s'adresse directement le projet

- Tous les types de ménage

Autres caractéristiques de la population directement ciblée par le projet

- Populations autochtones

Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)

Le projet a-t-il fait l'objet d'une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+)?
Oui

Informations complémentaires:
Les questions relatives au sexe, au genre, au statut social, au revenu et à d'autres aspects importants de l'expérience autochtone seront essentielles pour comprendre les enjeux liés au logement dans la communauté inuite.

Contributions des partenaires

Nom du partenaire: Organisme à but non lucratif (OBNL) / Organisme sans but lucratif (OSBL)
Précision: Qavvivik Centre de santé communautaire et familiale Inuit

Type de soutien	Montant	Soutien confirmé
Expertise-conseil		Oui
Prêt de local		Oui
Ressources humaines		Oui

Adresse courriel:
Numéro de téléphone:
Adresse postale: 203 4468 Wellington
Ville: Ville de Montréal
Province: Québec
Code postal: H4G 1W5

Budget pour le personnel lié au projet

Poste(s) à taux horaire régulier	Taux horaire régulier	Nombre d'heures par semaine	Taux des avantages sociaux par semaine	Nombre de semaines prévu	Nombre de postes prévu	Budget total prévu
Autre poste : veuillez l'identifier Chercheur/Chercheuse	51,00 $	28,00	150,00 $	52	1	82 056,00 $
Autre poste : veuillez l'identifier Coordonnateur de recherche communautaire	30,00 $	14,00	100,00 $	52	1	27 040,00 $
Total						**109 096,00 $**

Postes forfaitaires	Montant forfaitaire par poste	Nombre de postes prévu		Budget total prévu
Animateur en Inuktitut/Ainées	10 000,00 $	1		10 000,00 $
Total				**10 000,00 $**

Budget prévisionnel global

	Montant demandé à la Ville dans le cadre de l'appel de projet	Montant de l'autofinancement	Montant demandé au(x) partenaire(s) financier(s)	
	Autre: Itinérance	Somme de tous les $ «Autofinancement»	Somme de tous les $ appuis financiers SAUF «Autofinancement»	
	0,00 $	0,00 $	0,00 $	

Budget pour le personnel lié au projet				**Total**	**Frais liés au personnel du projet**
Autre poste : veuillez l'identifier Chercheur/Chercheuse	82 056,00 $	0,00 $	0,00 $	**82 056,00 $**	82 056,00 $
Autre poste : veuillez l'identifier Coordonnateur de recherche communautaire	27 040,00 $	0,00 $	0,00 $	**27 040,00 $**	27 040,00 $
Autre poste : veuillez l'identifier Animateur en Inuktitut/Ainées (*poste forfaitaire)*	10 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**10 000,00 $**	10 000,00 $
Total	**119 096,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**119 096,00 $**	**119 096,00 $**

Frais d'activités				**Total**
Équipement: achat ou location	500,00 $	0,00 $	0,00 $	**500,00 $**
Fournitures de bureau, matériel d'animation	1 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**1 000,00 $**
Photocopies, publicité	2 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**2 000,00 $**
Déplacements	2 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**2 000,00 $**
Locaux, conciergerie ou surveillance	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**
Assurances (frais supplémentaires)	0,00 $	0,00 $	0,00 $	**0,00 $**
Autres	10 000,00 $	0,00 $	0,00 $	**10 000,00 $**
Total	**15 500,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**15 500,00 $**
% maximum =	20 %			
% atteint =	**10,36 %**			

Frais administratifs	**15 000,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**15 000,00 $**
% maximum =	10 %			
% atteint =	**10,03 %**			

Total	**149 596,00 $**	**0,00 $**	**0,00 $**	**149 596,00 $**
Montants non dépensés	**—**	**0,00 $**	**0,00 $**	**—**

Informations complémentaires

Au besoin, ajouter des informations complémentaires sur le projet

Étant donné que le chercheur principal du projet (Christopher Fletcher) est employé par l'Université Laval et le Centre de recherche CHU de Québec-Université Laval, le projet fera l'objet d'une approbation éthique par ces institutions.

Fabienne Labbé (PhD) a été désigné comme chercheur pour le projet.

Documents spécifiques au projet

Budget détaillé du projet

—

Bilan de la dernière édition du projet (si complété hors GSS)

—

Tous autres documents pertinents au projet (lettre d'intention, d'appui, dépliant, revue de presse, etc.)

—

Résolution de votre conseil d'administration désignant une personne habilitée à signer la (les) convention(s) avec la Ville de Montréal.

Nom du fichier	Périodes
Board resolution supporting funding request.pdf	*Non applicable*

Engagement du répondant

Nom du fichier
gss-diversite-sociale-20251027-032812.pdf

Atteste que les renseignements qui figurent dans ce formulaire sont exacts et complets et qu'en cas de modification, nous nous engageons à informer sans délai la Ville de Montréal.

Oui

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1254363006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité et de l'inclusion sociale , Direction stratégies et programmes , Division stratégie
Objet :	Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête « Approfondir la compréhension des parcours résidentiels des Inuits à Montréal », dans le cadre du Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver le projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds_GDD 1254363006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohand Ou Achou LAOUCHE
Préposé au budget
Tél : 514-872-0766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Gabriel COTE-GARANT
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0766
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

CERTIFICATION DES FONDS - BUDGET FONCTIONNEMENT

NO GDD :	**1254363006**
No d'engagement 2025 :	**DI54363006**

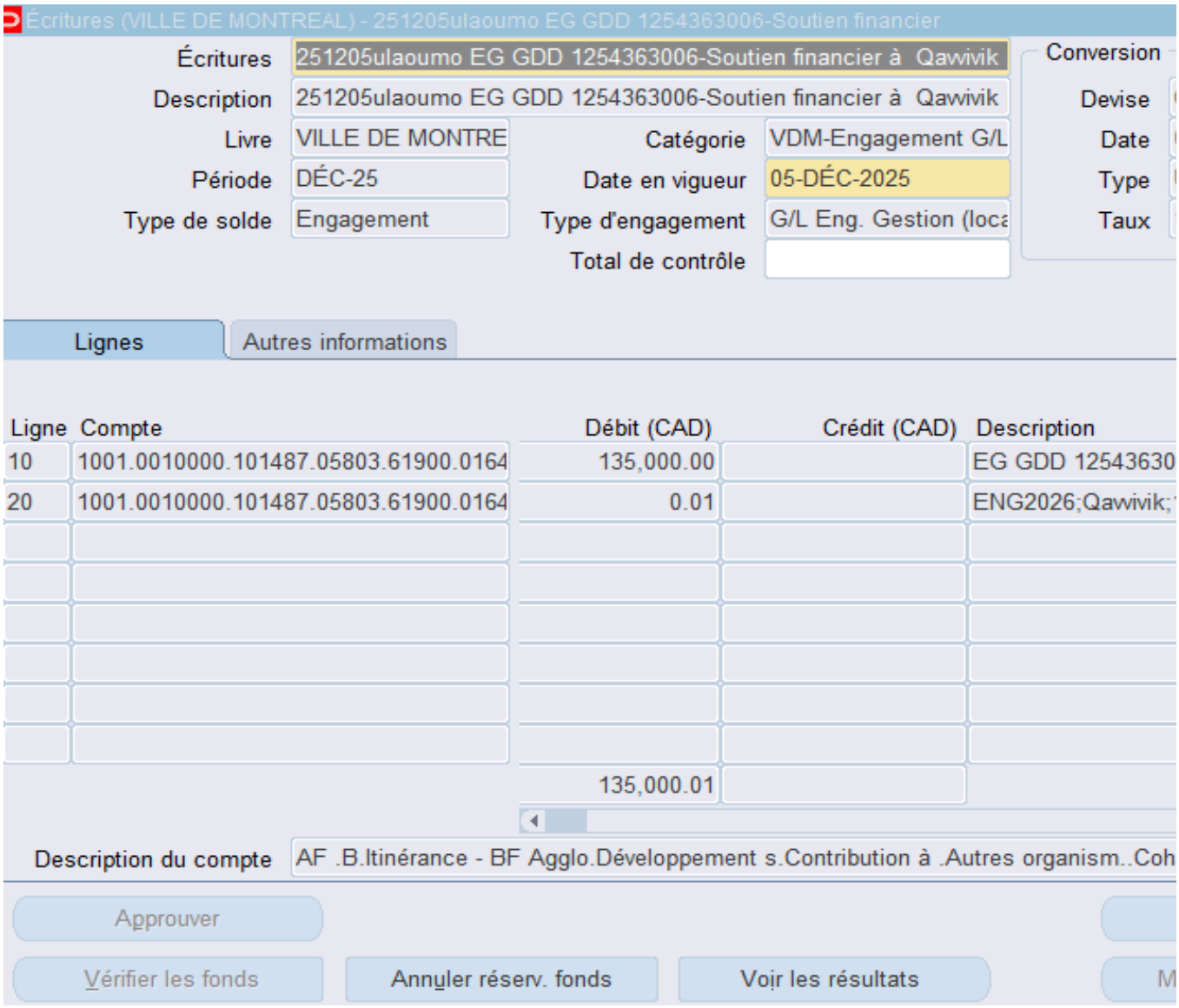
Accorder un soutien financier de 149 596 $ à Qavvivik Centre de santé familiale et communautaire inuit, en 2025, pour la réalisation de son projet d'enquête portant sur la résidentielle des Inuit à Montréal, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - dédié au Plan d'action montréalais en itinérance / Approuver

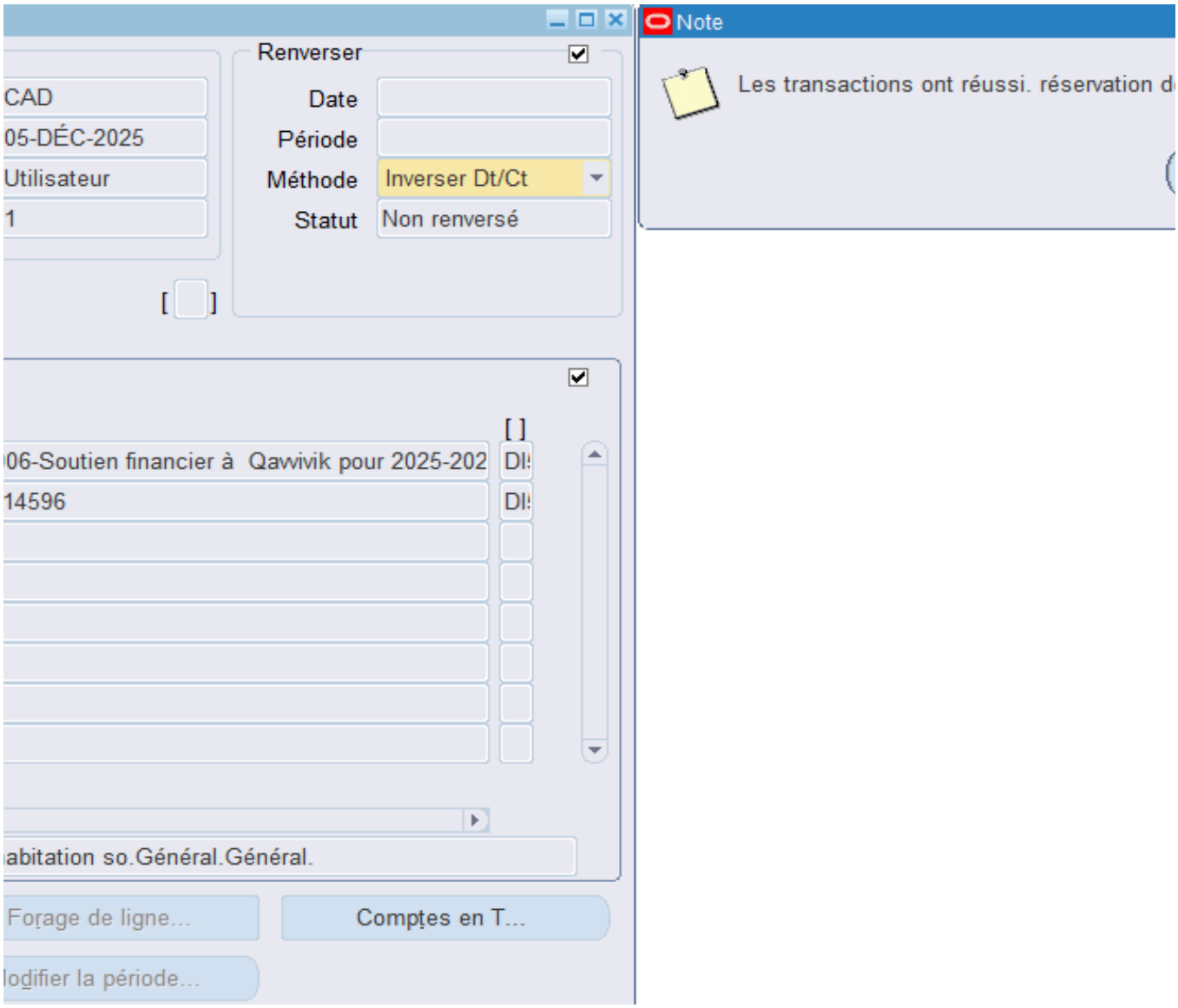
Imputation de la dépense :

Imputation comptable	Libellé textuel
1001.0010000.101487.05803.61900.016491.0000.005017.000000.00000.00000	AF - Général - Agglomération / Budget régulier / Plan d'action montréalais en itinérance - BF Agglo / Développement social / Contribution à d'autres organismes / Autres organismes / - / Cohabitation sociale / Général / Général / - /

a trajectoire résidentielle et l'instabilité
· le projet de convention à cet effet

2025	2026	Total sans taxes
135,000.00 $	14,596.00 $	**149,596.00 $**


Écritures (VILLE DE MONTREAL) - 251205ulaoumo EG GDD 1254363006-Soutien financier
Écritures
251205ulaoumo EG GDD 1254363006-Soutien financier à Qawivik
Description
251205ulaoumo EG GDD 1254363006-Soutien financier à Qawivik
Livre
VILLE DE MONTRE
Catégorie
VDM-Engagement G/L
Période
DÉC-25
Date en vigueur
05-DÉC-2025
Type de solde
Engagement
Type d'engagement
G/L Eng. Gestion (loca
Total de contrôle
Conversion
Devise
Date
Type
Taux
Lignes
Autres informations
Ligne
Compte
Débit (CAD)
Crédit (CAD)
Description
10
1001.0010000.101487.05803.61900.0164
135,000.00
EG GDD 12543630
20
1001.0010000.101487.05803.61900.0164
0.01
ENG2026;Qawivik;
135,000.01
Description du compte
AF .B.Itinérance - BF Agglo.Développement s.Contribution à .Autres organism..Coh
Approuver
Vérifier les fonds
Annuler réserv. fonds
Voir les résultats


Renverser
CAD
05-DÉC-2025
Utilisateur
1
Date
Période
Méthode
Inverser Dt/Ct
Statut
Non renversé
06-Soutien financier à Qawiwik pour 2025-202
14596
abitation so.Général.Général.
Forage de ligne...
Comptes en T...
lodifier la période...
Note
Les transactions ont réussi. réservation d


es fonds
OK

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

Il est recommandé :

1. d'approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'addenda;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sra entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-06-03 14:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1254501004**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2023, l'école Maïmonide (Vendeur) et la Ville de Montréal (Ville) ont conclu une promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engageait à acquérir, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 m², connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (Immeuble), le tout pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, en vue de l'aménagement d'une piste cyclable.
Étant donné que le Vendeur n'avait pas rempli ses engagements, l'échéance initiale de la promesse, fixée au 31 décembre 2024, a dû être prolongée par addenda jusqu'au 30 juin 2025. Cette nouvelle échéance approche, alors que les travaux de réaménagement du talus sont sur le point de débuter. Comme l'Immeuble est situé en bordure de la voie ferrée, la construction préalable d'un talus est essentielle afin de permettre l'aménagement sécuritaire de la future piste cyclable.

Il convient de rappeler qu'en vertu de la promesse, le Vendeur s'est engagé à remplir les conditions suivantes :

· Obtenir la renonciation ou la confirmation du non-exercice du droit de premier refus par le bénéficiaire à l'encontre de l'Immeuble;
· Collaborer pour l'immatriculation de l'Immeuble au Registre foncier;
· Obtenir les mainlevées hypothécaires visant l'Immeuble;
· Acquérir le lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec;

N'ayant pas encore rempli l'ensemble de ses engagements, le Vendeur a communiqué avec la Ville afin de solliciter une nouvelle prolongation de la promesse.

Le présent sommaire vise à modifier la promesse afin d'en prolonger la validité de six mois,

soit jusqu'au 31 décembre 2025, tout en y intégrant une autorisation du Vendeur permettant à la Ville d'entreprendre les travaux d'aménagement avant l'acquisition de l'Immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0733 – 19 décembre 2024 - Approuver le projet d'addenda afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable
CG23 0115 - 23 mars 2023 - Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, le cas échéant**.**

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à approuver le second addenda à la promesse bilatérale d'acquisition d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec signée entre la Ville et l'école Maïmonide en 2023.
Amendement à la promesse

L'article 24 de la promesse est modifié par le suivant :

> *« La présente Promesse, une fois signée par les Parties, constitue un engagement bilatéral, irrévocable et conditionnel des Parties, valide jusqu'à 23 heures 59, le* ***31 décembre 2025*** *. Les Parties peuvent convenir de reporter cette date au moyen d'un écrit signé par elles. Si toutes et chacune des conditions préalables à la vente, énumérées à l'article 14 des présentes, n'ont pas été réalisées à la date mentionnée ci-dessus, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue .»*

Cette prolongation est nécessaire considérant que :

- les mainlevées hypothécaires ne sont pas publiées;
- le lot n'est pas immatriculé au Registre foncier

Un ajout a été intégré à l'addenda afin d'autoriser la Ville à entreprendre les travaux d'aménagement avant même d'être officiellement propriétaire de l'Immeuble.

Tous les autres articles de la promesse demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- il est impossible pour le Vendeur de réaliser ses engagements d'ici le 30 juin 2025;
- l'acquisition de l'Immeuble est requise pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Tous les intervenants sont favorables à cet addenda.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de cette acquisition est déjà réservé par le GDD 1224501003.
Le coût total de cette acquisition est de 318 900 $, plus les taxes applicables.

Cette acquisition d'un montant maximal de 334 805,14 $ net de ristourne, sera financée à 100 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération numéro RCG-18006 programme d'acquisition de terrain CG 18 0069 de l'agglomération de Montréal.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2025-2034 au projet 45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements d'accessibilité universelle. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusions et en équité parce que la conclusion de la promesse n'a pas d'impact sur ces enjeux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai ou refus d'approbation par les instances risque de compromettre l'acquisition de cet Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2025: Signature de l'addenda

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Shahid HUSSAIN, Saint-Laurent

Lecture :

Michel D BÉDARD, 2 juin 2025
Shahid HUSSAIN, 2 juin 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 835-1594
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-05-22

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-449-4842
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Annie GERBEAU
directeur(-trice) de service - strategie immobiliere
Tél : - -
Approuvé le : 2025-06-03

Système de gestion des décisions des instances
PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

Promesse

2023-05-18_Promesse_sign_VF.pdf Adenda_sign_CG24 0733.pdf

Plans

2023-02-02_planP_21-0395.pdf

Registraire des entreprises

REQ_Ecole_Maimonide.pdf

Montréal 2030

Mtl_2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 835-1594
Télécop. :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le 2e addenda de la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme le projet de deuxième addenda à une promesse bilatérale, ci-joint. Nous avons reçu la confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'addenda et qu'il s'engage à le signer sans modification.

24-002406

FICHIERS JOINTS

Intervention- Addenda_promesse.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-06-02

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 20.25

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-12-05 17:03

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	**Dossier # :1254501004**
Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la signature du deuxième addenda, le Vendeur a continué les démarches en vue de la vente, notamment l'obtention du consentement de la Banque canadienne impériale de commerce pour la modification cadastrale. Toutefois, la procédure de quittance auprès de la Banque République nationale de New York s'avère plus longue que prévu.
Il y a donc lieu d'amender la Promesse pour prolonger ce délai.

Le SSI recommande cet amendement pour les raisons suivantes :

- L'article 24 prévoit que les parties peuvent s'entendre par écrit pour prolonger le délai de validité de la Promesse;
- Les travaux de la Ville pour l'aménagement du talus ont été reportés;
- Il est dans l'intérêt de la Ville de ne pas compromettre la transaction envisagée.

Amendement à la promesse

L'article 24 de la promesse est modifié par le suivant :

> *« La présente Promesse, une fois signée par les Parties, constitue un engagement bilatéral, irrévocable et conditionnel des Parties, valide jusqu'à 23 heures 59, le* ***31 décembre 2026*** *. Les Parties peuvent convenir de reporter cette date au moyen d'un écrit signé par elles. Si toutes et chacune des conditions préalables à la vente, énumérées à l'article 14 des présentes, n'ont pas été réalisées à la date mentionnée ci-dessus, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue .»*

Tous les autres articles de la promesse demeurent inchangés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel D BÉDARD, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Shahid HUSSAIN, Saint-Laurent

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
conseiller(-ere) en immobilier expertise immobiliere

514 835-1594
Tél :
Télécop. : -

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 19 juin 2025 Séance tenue le 19 juin 2025	Résolution: CG25 0367

Approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0998;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

1- d'approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1254501004
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 20 juin 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 16 juin 2025 Séance tenue le 16 juin 2025	Résolution: CM25 0703

Approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 19 juin 2025 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1254501004 (20.60)
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 18 juin 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 11 juin 2025	Résolution: CE25 0998

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1254501004
/sb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 13 juin 2025

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1254501004

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction des transactions , Division des transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet de 3e addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable. N/Réf. : 31H12-005-0153-01 Mandat 21-0395-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme le projet de troisième addenda à une promesse bilatérale, ci-joint. Nous avons reçu la confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'addenda et qu'il s'engage à le signer sans modification.

24-002406

FICHIERS JOINTS

Intervention_ 3e Addenda_promesse.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-05

Daphney ST-LOUIS
Notaire

Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

DEUXIÈME ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, sa présidente, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG25 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du dix-neuf (19) juin deux mille vingt-cinq (2025).

Ci-après nommée l'« **Acheteur** ».

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 18 mai 2023, le Vendeur s'est engagé, selon les termes et conditions prévus dans une promesse bilatérale à vendre à l'Acheteur et l'Acheteur s'est engagé à acquérir du Vendeur un immeuble vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C. (ci-après nommé l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE la période de validité de la promesse initiale prenait fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les Parties ont signé, le 28 janvier 2025, un premier addenda à la promesse afin de prolonger la période de validité de la promesse jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent obtenir une nouvelle prolongation du délai de validité de ladite promesse conformément aux dispositions de l'article 24 de la promesse bilatérale;

ATTENDU QUE préalablement à la signature de l'acte de vente l'Acquéreur souhaite débuter des travaux d'aménagement sur l'Immeuble.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **Prolongation de la période de validité de la promesse**

   Les Parties confirment leur acceptation de prolonger le délai prévu à l'article 24 de la promesse bilatérale pour une période supplémentaire de SIX (6) mois, soit jusqu'au **31 DÉCEMBRE 2025**.

2. **Autorisation pour débuter les travaux**

   Nonobstant l'article 10 de la promesse bilatérale, le Vendeur autorise l'Acheteur, ainsi que ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit, à occuper l'Immeuble et à y effectuer les travaux d'aménagement requis, et ce, préalablement à la signature de l'acte de vente, selon les termes et conditions suivants ;

   2.1 Les Parties devront préalablement coordonner l'accès à l'Immeuble afin de s'assurer que celui-ci soit fait de façon sécuritaire ;

   2.2 Les travaux d'aménagement pourront notamment inclure la construction d'un talus et d'un écran acoustique le long de la voie ferrée adjacente à l'Immeuble, ainsi que l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ;

   2.3 L'Acheteur assumera l'entière responsabilité de tous les dommages pouvant résulter des travaux exécutés sur l'Immeuble et de toutes activités connexes, qu'il s'agisse de dommages aux personnes, aux biens publics ou privés et tiendra le Vendeur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation et de tout jugement, y compris les frais, sauf si ces dommages sont causés par la faute ou la négligence du Vendeur ;

   2.4 L'Acheteur exécutera les travaux à ses seuls risques et périls ;

   2.5 L'Acheteur devra clôturer le chantier et exécuter les travaux sur l'Immeuble conformément aux règles de l'art, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur ;

   2.6 Acheteur sera responsable d'obtenir, à ses frais, la radiation de toute hypothèque légale ou autre charge pouvant grever l'Immeuble en raison des travaux qu'il aura effectués, et ce, jusqu'à ce qu'il en devienne propriétaire ;

   2.7 La présente autorisation prend effet à compter du 1er juillet 2025 et est valide jusqu'à la date de signature de l'acte de vente.

3. **Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenus à la promesse bilatérale.**

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____
Nom : Me Esther Krauze

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom : Me Domenico Zambito

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, administratrice, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG25 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du ( ) décembre deux mille vingt-cinq (2025).

Ci-après nommée l' « **Acheteur** ».

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 18 mai 2023, le Vendeur s'est engagé, selon les termes et conditions prévus dans une promesse bilatérale à vendre à l'Acheteur et l'Acheteur s'est engagé à acquérir du Vendeur un immeuble vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C. (ci-après nommé l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE la période de validité de la promesse initiale prenait fin le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les Parties ont signé, le 28 janvier 2025, un premier addenda à la promesse afin de prolonger la période de validité de la promesse jusqu'au 30 juin 2025;

ATTENDU QUE les Parties ont signé, le 24 octobre 2025, un deuxième addenda à la promesse afin de prolonger la période de validité de la promesse jusqu'au 31 décembre 2025

ATTENDU QUE les Parties souhaitent obtenir une nouvelle prolongation du délai de validité de ladite promesse conformément aux dispositions du paragraphe 24 de la promesse bilatérale;

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Prolongation de la période de validité de la promesse

   Les Parties confirment leur acceptation de prolonger le délai prévu au paragraphe 24 de la promesse bilatérale pour une période supplémentaire de DOUZE (12) mois, soit jusqu'au **31 DÉCEMBRE 2026**.

2. Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenues à la promesse bilatérale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____
Nom : Me Esther Krauze

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom : Me Domenico Zambito

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, sa présidente-sortante, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 17janvier deux mille vingt-trois (2023), et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

(ci-après nommée le « **Vendeur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG23 0115, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) mars deux mille vingt-trois (2023).

Copie de ces résolutions demeure annexée aux présentes comme Annexe B.

(ci-après nommée l'« **Acheteur** »)

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un immeuble vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, étant plus amplement défini ci-dessous comme étant l'Immeuble;

ATTENDU QUE le Vendeur a conclu une entente de principe avec Quorum Bourdon inc. pour acquérir le lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE le Vendeur souhaite vendre à l'Acheteur l'Immeuble décrit au paragraphe 2 de la présente promesse seulement si l'acquisition du lot projeté 6 443 894 se réalise;

ATTENDU QUE le Vendeur a reçu copie du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par l'Acheteur en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR

ATTENDU QUE le Vendeur est disposé à procéder à la vente et l'Acheteur à procéder à l'acquisition de l'Immeuble, selon les conditions et modalités énoncées aux présentes (la « **Promesse** »).

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. <u>Objet</u>

Par les présentes et sous réserves des conditions prévues aux présentes, le Vendeur s'engage à vendre à l'Acheteur, qui s'engage à acquérir, l'immeuble dont la désignation suit, le tout au prix et aux conditions prévus aux présentes.

2. <u>Description de l'Immeuble</u>

Un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C.

(Ci-après nommé l'« **Immeuble** »)

3. <u>Prix et mode de paiement</u>

3.1 Le prix d'achat sera de **TROIS CENT DIX-HUIT MILLE NEUF CENTS** dollars canadiens **(318 900 $ CA)** (« **Prix d'Achat** ») que l'Acheteur convient de payer au Vendeur à la Date de Clôture par chèque. Le notaire instrumentant retiendra ce chèque représentant le Prix d'Achat jusqu'à ce que l'acte de vente soit publié et porté au registre foncier sans inscription préjudiciable au titulaire du droit publié. Le notaire instrumentant devra confirmer par écrit au Vendeur qu'il a en sa possession le chèque au montant du Prix d'Achat et libellé à l'ordre du Vendeur, et ce, avant la signature de l'acte de vente.

3.2 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, le paiement desdites taxes est à l'entière responsabilité de l'Acheteur.

3.3 Dans l'éventualité où le Prix d'Achat est requis pour rembourser les hypothèques affectant l'Immeuble et/ou tout arrérage de taxes municipales et scolaires, le Prix d'Achat sera versé dans le compte en fidéicommis du conseiller juridique du Vendeur, afin que celui-ci procède auxdits remboursements. À cet effet, un contrat de service professionnel devra être signé entre le Vendeur et son conseiller juridique et une copie de ce contrat devra être transmise à l'Acheteur préalablement à la signature de l'acte de vente.

4. <u>Vérification diligente par l'Acheteur</u>

L'Acheteur a jusqu'au trente (30) juin deux mille vingt-trois (2023) (la « **Période de Vérification Diligente** ») pour effectuer, selon les modalités prévues aux présentes, les expertises nécessaires afin de se satisfaire des éléments suivants :

- les titres de propriété du Vendeur relativement à l'Immeuble et la condition environnementale de l'Immeuble.

5. <u>Options de l'Acheteur durant la Période de Vérification Diligente</u>

5.1 Avant la fin de la Période de Vérification Diligente, l'Acheteur doit :

(a) Aviser le Vendeur par écrit qu'il se déclare satisfait des résultats de sa vérification diligente;

ou

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

(b) Aviser le Vendeur par écrit de son insatisfaction quant aux éléments suivants de sa vérification diligente :

- problématique liée aux titres de propriété; ou

- la présence d'une contamination qui démontre une incompatibilité entre la qualité du sol et l'usage projeté de l'Immeuble (piste multifonctionnelle et talus), conformément à la politique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

5.2 Si l'Acheteur néglige de donner l'un des avis prévus au paragraphe 5.1 dans les délais convenus, celui-ci sera réputé être satisfait des résultats de sa vérification diligente et procèdera ainsi à l'acquisition de l'immeuble selon les termes des présentes.

5.3 Si l'Acheteur remet l'avis écrit visé au paragraphe 5.1(b), le Vendeur devra aviser par écrit l'Acheteur, dans les soixante (60) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, soit :

(a) Qu'il est incapable, ou qu'il refuse, à sa seule discrétion, de régler les insatisfactions soulevées par l'Acheteur. Le cas échéant, l'Acheteur aura alors un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de l'avis du Vendeur pour l'informer par écrit, soit (i) qu'il renonce à son insatisfaction et se déclare satisfait des résultats de la vérification diligente, ou (ii) qu'il maintient son insatisfaction; dans ce dernier cas, la présente Promesse sera automatiquement résiliée sans possibilité de recours de part et d'autre;

OU

(b) Qu'il est disposé à s'engager à régler les insatisfactions soulevées par l'Acheteur, avant ou à la Date de Clôture ou à toute autre date convenue entre les Parties. Le cas échéant, les Parties devront négocier de bonne foi les modalités permettant au Vendeur de régler les insatisfactions dans les délais convenus.

6. <u>Droit d'Inspection</u>

6.1 Au cours de la Période de Vérification Diligente, moyennant la remise au Vendeur d'un préavis de 72 heures, l'Acheteur sera autorisé à effectuer, dans la mesure du possible en dehors des heures d'école, les tests, expertises et inspections requis relativement à l'Immeuble qui doivent être effectués sur les lieux. Ces tests, expertises ou inspections devront débuter et se terminer au cours de la Période de Vérification Diligente. Toutefois, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, durant la Période de Vérification Diligente et par la suite jusqu'à la Date de Clôture, l'Acheteur pourra accéder à l'Immeuble à ses propres frais et risques avec le consentement préalable du Vendeur et, si requis en présence d'un représentant de ce dernier.

6.2 Les tests, inspections et expertises effectués par l'Acheteur ou ses représentants seront réalisés aussi rapidement que possible, au cours de la Période de Vérification Diligente, aux frais et risques de l'Acheteur. Un représentant du Vendeur pourra être présent durant les tests et inspections visés.

6.3 L'Acheteur s'engage à agir de façon diligente dans la conduite de ses tests, inspections et expertises et à ne pas troubler ou nuire aux activités du Vendeur. Les dommages causés à l'Immeuble, le cas échéant, par suite de l'accès de l'Acheteur à celui-ci, ou en raison des tests, inspections, expertises ou autre activité de l'Acheteur ou de ses représentants en rapport avec l'Immeuble ou toute partie de celui-ci, seront promptement réparés par l'Acheteur. L'Acheteur indemnisera le Vendeur à l'égard de toute poursuite, frais, responsabilité ou dommages découlant, le cas échéant, de l'accès de l'Acheteur à l'Immeuble, de ses tests, inspections, expertises ou toute autre activité réalisées par l'Acheteur

ou par ses représentants aux fins de la vérification diligente de l'Immeuble, conformément au présent paragraphe ou à tout autre paragraphe de la présente Promesse.

6.4 L'Acheteur déclare qu'il s'auto-assurance et en conséquence, il ne sera pas tenu de souscrire aucune assurance de quelque nature que ce soit.

6.5 Les obligations de l'Acheteur stipulées au paragraphe 6.3 des présentes subsistent malgré la résiliation de la présente Promesse.

7. Documentation

Dans les cinq (5) jours suivant la date de signature de la Promesse, le Vendeur fournira à l'Acheteur une copie de tous les rapports, opinions ou autres résultats découlant de tous travaux et services rendus relativement à l'Immeuble et réalisés par lui ou pour son compte, qu'il aurait en sa possession, le cas échéant.

Les expertises et documents d'information, s'il en est, communiqués par le Vendeur ne constituent d'aucune façon de la part de ce dernier une représentation écrite ou verbale relativement à l'état, aux questions financières, à la conformité aux lois, règles et règlements, à l'usage, la quantité, à la qualité, à la durabilité, à la condition environnementale, à la condition structurale, à la condition physique de l'Immeuble, ou au fait que l'Immeuble est propre à l'usage auquel l'Acheteur le destine. L'Acheteur reconnaît que la responsabilité du Vendeur n'est nullement engagée. L'Acheteur dégage, à cet effet, le Vendeur de toute responsabilité en regard desdites expertises et documents.

8. Déclarations du Vendeur

Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

a) Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) ch. 1 (5^{e} suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et l'acte de vente contiendra également une déclaration à cet effet.

b) Il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution; et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est.

c) Il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer cette Promesse et pour exécuter ses obligations nées des présentes. La signature par le Vendeur de la présente Promesse et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires. Sous réserves de l'approbation des créanciers hypothécaires du Vendeur, la signature de la présente Promesse par le Vendeur ainsi que l'exécution de ses obligations n'exigent aucune mesure, ni aucun consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune mesure, ni aucun consentement aux termes d'une loi applicable au Vendeur.

d) La présente Promesse constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur.

e) La signature de cette Promesse, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur de ses obligations nées des présentes et l'observation par celui-ci des dispositions de la Promesse n'entraînent pas (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces contrats, entente, acte ou engagement; et (iii) la violation de toute loi lui étant applicable.

f) Le Vendeur déclare qu'il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal,

ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes.

9. Garantie

L'Immeuble sera vendu avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune autre garantie et aux risques et périls de l'Acheteur, plus particulièrement, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

10. Possession et occupation

L'Acheteur deviendra propriétaire, avec possession et occupation, à compter de la signature de l'acte de vente.

11. Transfert de risques

Malgré la signature de la présente Promesse, le Vendeur continuera à assumer les risques et responsabilités liés à l'Immeuble, et ce, jusqu'à la Date de Clôture. L'Acheteur n'assumera les risques de perte ou dommage qu'à compter de la signature de l'acte de vente.

12. Engagements du Vendeur

Le Vendeur prend les engagements suivants :

a) de préserver, entretenir et gérer l'Immeuble en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent pour qu'à la Date de Clôture, l'état de l'Immeuble soit comparable à celui constaté par l'Acheteur lors de son inspection.

b) de faire en sorte qu'il n'existe aucune hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque ni aucun bail, offre de location, droit d'occupation ou autre contrat ou entente affectant l'Immeuble et pouvant lier l'Acheteur lors de l'acquisition de l'Immeuble.

c) de payer promptement, jusqu'à la signature de l'acte de vente, tout impôt, taxe, cotisation ou autre charge réclamé par quelque autorité gouvernementale ou municipale ayant juridiction relativement à cette période.

d) de déployer les meilleurs efforts dans la poursuite des démarches pour l'acquisition du lot 6 443 894 du cadastre du Québec.

e) de prendre à sa charge et obtenir de la part de ses créanciers hypothécaires la mainlevée de leurs droits hypothécaires à l'encontre de l'Immeuble, et ce, préalablement à la signature de l'acte de vente, pourvu que l'Acheteur a fourni au Vendeur le nouveau numéro de lot associé à l'Immeuble.

f) de prendre à sa charge et obtenir de la part du vendeur de l'Immeuble, soit Valeant Canada Limitée, aux droits de ICN Canada Limitée, la renonciation ou la confirmation du non-exercice de son droit de premier refus résultant de l'acte de vente publié au registre foncier le 2 août 1988, sous le numéro 4 056 441, et ce, préalablement à l'opération cadastrale faisant l'objet de l'article 13 ci-dessous, à défaut de quoi la présente promesse d'achat deviendra nulle et non avenue.

13. Opération cadastrale préalable à la vente

L'Acheteur prendra à sa charge les frais reliés à l'opération cadastrale requise afin de créer un lot distinct pour l'Immeuble. L'Acheteur mandatera un arpenteur-géomètre pour procéder à ladite opération cadastrale dès qu'il aura été satisfait des résultats de sa vérification diligente.

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR

Le Vendeur s'engage à signer le plan d'opération cadastrale qui sera préparé par les arpenteurs-géomètres de l'Acheteur dès sa réception afin de permettre la réalisation de la transaction immobilière faisant l'objet de la présente Promesse.

Le Vendeur prendra toutefois à sa charge et sera responsable d'obtenir de la part de ses créanciers hypothécaires, le cas échéant, leur consentement préalable à cette modification cadastrale, le tout conformément à l'article 3044 du *Code civil du Québec*.

14. Conditions préalables à la vente

La signature de l'acte de vente est conditionnelle à la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

a) l'Acheteur devra avoir avisé le Vendeur qu'il est satisfait des résultats de sa vérification diligente ou en être réputé satisfait, conformément à l'article 5 des présentes;

b) le Vendeur ne devra pas être en défaut de respecter l'un ou l'autre des engagements prévus à l'article 12 des présentes;

c) le bénéficiaire du droit de premier refus mentionné au paragraphe 12 f) ci-dessus devra avoir renoncé à tel droit à l'encontre de l'Immeuble ou avoir confirmé le non-exercice de tel droit;

d) l'Immeuble devra avoir été immatriculé au registre foncier, conformément à l'opération cadastrale mentionnée à l'article 13 des présentes;

e) les mainlevées hypothécaires mentionnées au paragraphe 12 e) devront avoir été obtenue à l'encontre de l'Immeuble;

f) le Vendeur devra avoir conclu une entente avec le propriétaire du lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec pour l'acquisition de ce dernier et fixer la date de signature de l'acte de vente ou avoir déjà acquis ledit lot à la date de signature de l'acte de vente pour l'Immeuble. Les Parties conviennent que la conclusion des deux transactions pour l'acquisition de l'Immeuble par l'Acheteur et celle du lot projeté 6 443 894 du cadastre du Québec par le Vendeur sont intimement liées pour le Vendeur, sans quoi le Vendeur n'aurait pas signé la présente Promesse d'achat;

g) le cas échéant, le projet d'acte de vente devra avoir été approuvé par les autorités municipales compétentes de l'Acheteur.

15. Obligation particulière de l'Acheteur

L'acte de vente devra contenir une disposition par laquelle l'Acheteur s'engage à ériger une clôture, à ses frais, le long de la ligne séparative entre l'Immeuble et la propriété résiduelle du Vendeur. Cette clôture devra être érigée dans un délai d'au plus soixante (60) jours de la fin des travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle et du talus.

Il est entendu qu'il y aura une clôture temporaire de chantier durant les travaux, assurant la sécurité du périmètre de la propriété du Vendeur.

16. Clôture de l'acte de vente

Les Parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente Promesse devant le notaire choisi par l'Acheteur, et ce, dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la plus tardive des dates mentionnées aux paragraphes c) à g) de l'article 14 ci-dessus ou à toute autre date dont les Parties peuvent mutuellement convenir (appelée, aux fins des présentes, la « **Clôture** » ou la « **Date de Clôture** »).

17. Taxes et impositions foncières

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR

L'Acheteur déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, l'Acheteur remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la Date de Clôture, toute portion des taxes municipales ou de sommes en tenant lieu payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la Date de Clôture, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires ou de sommes en tenant lieu, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

18. <u>Ajustements</u>

Outre les taxes et impositions foncières, les ajustements usuels relativement à l'Immeuble seront effectués à la Date de Clôture, le cas échéant.

19. <u>Frais</u>

L'Acheteur devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente, à sa publication au registre foncier et des copies requises, dont une copie conforme pour le Vendeur. Les Parties assumeront les frais de leurs propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente Promesse, et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par l'Acheteur.

L'Acheteur devra soumettre au Vendeur un projet d'acte de vente au plus tard soixante (60) jours suivant la Période de Vérification Diligente.

La radiation des hypothèques existantes et toute renonciation ou annulation des autres charges existantes, le cas échéant, seront à la charge du Vendeur et à ses frais.

20. <u>Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)</u>

Le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec seront à la charge de l'Acheteur. Les numéros d'enregistrement de l'Acheteur sont : (TPS) 121364749 RT 0001 et (TVQ) 1006001374 TQ0002.

Le Vendeur s'engage à transmettre ses numéros d'enregistrement à l'Acheteur dans les meilleurs délais suivant la signature de la Promesse afin que cette information puisse être insérée dans le projet d'acte de vente.

21. <u>Indivisibilité de la Promesse</u>

La présente Promesse constitue l'intégralité et la totalité de l'entente conclue entre les Parties et aucun autre document ou entente verbale antérieur ou concomitant n'est admis pour modifier de quelque façon que ce soit les dispositions de la présente Promesse ou son interprétation, à moins qu'une telle modification ne soit contresignée par les Parties.

22. <u>Entente complète</u>

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente Promesse.

23. <u>Cession de la Promesse</u>

La présente Promesse s'appliquera au profit des Parties aux présentes et elle liera celles-ci de même que leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés. Aucune des

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

Parties ne peut céder la présente Promesse sans l'approbation préalable de l'autre partie. Le cas échéant, le cessionnaire doit s'engager à respecter les modalités et conditions énoncées dans la présente Promesse et à exécuter la totalité des obligations incombant, selon le cas, à l'Acheteur ou au Vendeur en vertu des présentes.

24. <u>Validité de la Promesse</u>

La présente Promesse, une fois signée par les Parties, constitue un engagement bilatéral, irrévocable et conditionnel des Parties, valide jusqu'à 23 heures 59, le **31 décembre 2024** Les Parties peuvent convenir de reporter cette date au moyen d'un écrit signé par elles. Si toutes et chacune des conditions préalables à la vente, énumérées à l'article 14 des présentes, n'ont pas été réalisées à la date mentionnée ci-dessus, ou celle prolongée d'un commun accord, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue.

25. <u>Avis</u>

Si un avis, une demande, un accord ou un consentement est exigé ou peut être donné en vertu des présentes, il doit être effectué par écrit et livré en personne ou expédié par poste certifiée, service de messagerie ou par courriel, comme suit :

Si l'avis est destiné au Vendeur :

ÉCOLE MAÏMONIDE
À l'attention de M^{e} Esther Krauze, présidente-sortante
1900, rue Bourdon, Montréal (Québec) H4M 2X7
Téléphone : 514 788-0990
Courriel : ekrauze@lette.ca

Si l'avis est destiné à l'Acheteur :

VILLE DE MONTRÉAL
À l'attention de Mme Catherine Lefort, conseillère en immobilier
Division des transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, Notre-Dame Est, 2^{e} étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 978-3588
Courriel : catherine.lefort@montreal.ca

Tout avis ou autre document est réputé donné et reçu le jour de sa livraison en mains propres ou, s'il est expédié par la poste, deux (2) jours suivant la date de la mise à la poste, ou, s'il est transmis par courriel, il sera considéré comme reçu le jour et l'heure de sa transmission. L'Acheteur et le Vendeur peuvent, en remettant un avis écrit à l'autre partie, indiquer une autre adresse ou un autre courriel auxquels les avis peuvent être transmis.

26. <u>Interprétation</u>

Le préambule fait partie intégrante de la présente Promesse.

Les titres des articles et paragraphes ne font pas partie des présentes et ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

L'emploi du prénom masculin singulier pour désigner l'Acheteur ou le Vendeur est réputé approprié, peu importe que l'Acheteur ou le Vendeur soit un individu, une société de personnes, une société par actions ou un groupe d'au moins deux individus. Le singulier comprend le pluriel et vice versa et le texte doit alors se lire avec les modifications grammaticales nécessaires. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à la présente Promesse dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf de convention expresse.

27. <u>Délais</u>

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
EK	

Tous les délais contenus aux présentes sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

27.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance l'est;

27.2 lorsqu'il est exprimé en mois, le délai expire le dernier jour du mois qui porte le même quantième que l'acte, l'événement, la décision ou la notification qui fait courir le délai; à défaut d'un quantième identique, le délai expire le dernier jour du mois;

27.3 le délai expire le dernier jour à 23 heures 59; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

28. <u>Droit applicable</u>

La présente Promesse et l'acte de vente auquel il est fait référence à la présente Promesse, de même que toutes les relations entre l'Acheteur et le Vendeur seront exclusivement régis par le droit en vigueur dans la province de Québec.

29. <u>Exemplaires</u>

La Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires distincts qui, individuellement, constitue un original, mais qui, collectivement, constituent un seul et même document. Chaque exemplaire ainsi signé peut être numérisé et transmis par courriel et cet exemplaire ainsi transmis a le même effet qu'un original.

30. <u>Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle</u>

L'Acheteur a adopté le *Règlement* du conseil d'agglomération *sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et il a remis une copie de ce Règlement au Vendeur. L'acte de vente contiendra également une déclaration à cet effet.

31. <u>Courtier</u>

Le Vendeur aux présentes reconnait et déclare qu'à la signature de la présente Promesse, aucun courtier n'est impliqué dans la présente transaction. Advenant que le Vendeur requière les services d'un courtier ou d'un tiers pour conclure présente transaction, le Vendeur devra alors assumer seul le paiement des honoraires du courtier ou du tiers de qui il aura retenu les services.

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le 16e jour de mai 2023

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____

Nom : Me Esther Krauze

Titre : Présidente-sortante

SIGNÉE le 18e jour de mai 2023

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Nom : Me Domenico Zambito

Titre : Greffier adjoint

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

Liste des Annexes :

- Annexe A : Résolution du Vendeur
- Annexe B : Résolutions de l'Acheteur
- Annexe C : Plan(s) de l'Immeuble

Cette entente a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 23e jour de mars 2023. (Résolution: CG23 0115).

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
EK	

ANNEXE A

RÉSOLUTION DU VENDEUR

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
	

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE MAÏMONIDE TENUE LE 17 JANVIER 2023

« **Résolution CA20230117-3**

IL EST RÉSOLU : **D'APPROUVER** la Promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'École Maïmonide s'engage de vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe, pour un prix de 318,000.00$, plus les taxes applicables, le tout sujet au termes et conditions prévus au projet de Promesse bilatérale de vente et d'achat soumis au conseil d'administration pour approbation;

D'AUTORISER la signature devant le notaire instrumentant de la Ville de Montréal, de l'acte de vente qui résulterait et devant être conforme à ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat;

QU'Esther Krauze, sa présidente-sortante, soit autorisée et elle l'est par les présentes, à signer pour et au nom de l'École Maïmonide ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat, ainsi que l'acte de vente qui en résulterait et à y faire tous changements appropriés, à y stipuler toutes autres clauses, conditions et obligations qu'elle jugerait nécessaires ou utiles ainsi qu'à signer tous documents accessoires pour donner effet aux présentes. »

Je, soussigné, Isaac Benizri, président de l'École Maïmonide, certifie par les présentes que les résolutions qui précèdent sont une copie conforme des résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'École Maïmonide le 17 janvier 2023, lesquelles sont toujours en vigueur sans amendement ni modification.

Le 10 mai 2023

Isaac Benizri
Président

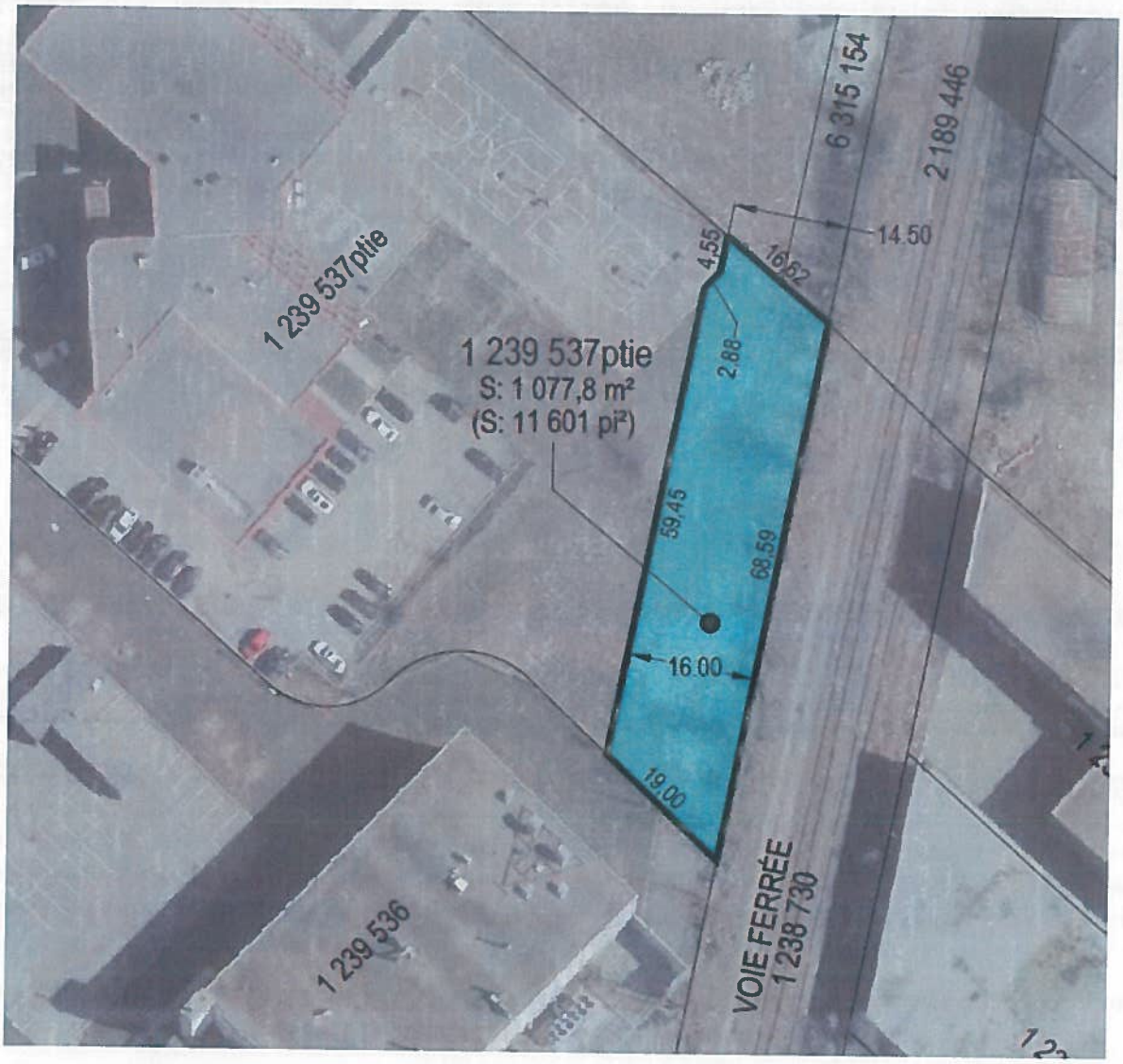
ANNEXE B

RÉSOLUTIONS DE L'ACHETEUR

INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
EK	

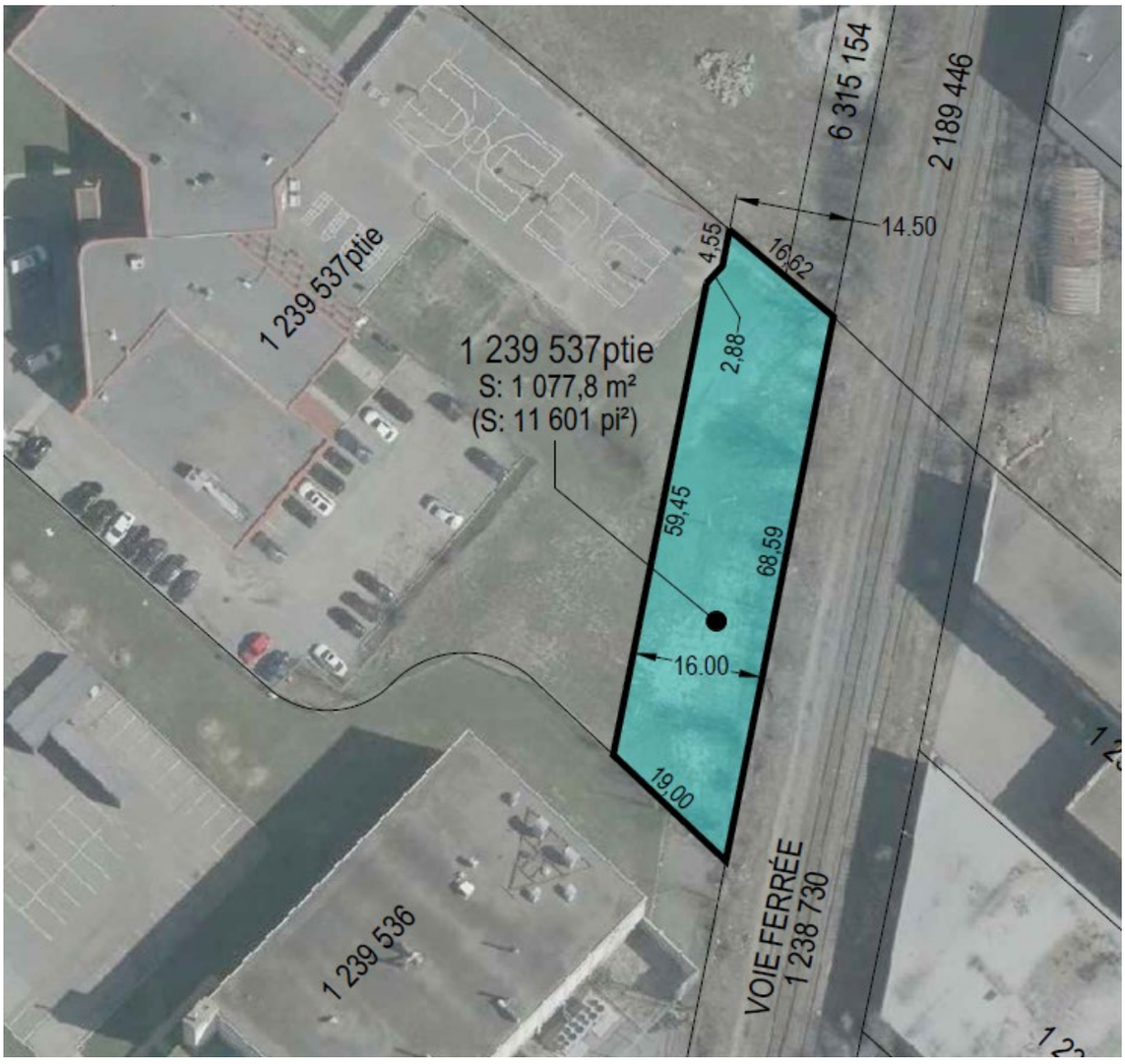
ANNEXE A

PLAN(S) DE L'IMMEUBLE



ANNEXE C

PLAN(S) DE L'IMMEUBLE



INITIALES DU VENDEUR	INITIALES DE L'ACHETEUR
CK	

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 23 mars 2023 Séance tenue le 23 mars 2023	Résolution: CG23 0115

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2023 par sa résolution CE23 0295;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'arrière de l'école sis au 1900, rue Bourdon, dans l'arrondissement St-Laurent, à des fins de piste cyclable, pour un prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse de vente bilatérale;

2- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;

3- si l'acte de vente est substantiellement conforme à la promesse, verser le terrain connu aujourd'hui comme étant une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, au domaine public;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1224501003
/gd

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 24 mars 2023

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

ADDENDA À UNE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **ÉCOLE MAÏMONIDE**, personne morale sans but lucratif, constituée par lettres patentes le vingt-cinq (25) août mil neuf cent soixante-huit (1968) en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), immatriculée au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1143868983, ayant son siège au 1900, rue Bourdon, ville de Montréal, province de Québec, H4M 2X7, agissant et représentée par madame Esther Krauze, sa présidente, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 17 janvier 2023 et dont copie demeure annexée aux présentes comme Annexe A.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG24 0733, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du dix-neuf (19) décembre deux mille vingt-deux (2024).

Ci-après nommée l'« **Acheteur** ».

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 18 mai 2023, le Vendeur s'est engagé, selon les termes et conditions prévus dans une promesse bilatérale à vendre à l'Acheteur et l'Acheteur s'est engagé à acquérir du Vendeur un immeuble vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, à Montréal, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe comme Annexe C. (ci-après nommé l'« Immeuble »);

ATTENDU QUE la durée de validité de ladite promesse se termine le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE les Parties requièrent une prolongation du délai de validité de ladite promesse, tel que prévu au paragraphe 24 de la promesse bilatérale;

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les Parties confirment leur acceptation de prolonger le délai prévu au paragraphe 24 de la promesse bilatérale de SIX (6) mois et ce, jusqu'au **31 JUIN 2025**. Les Parties ratifient tous les autres termes et conditions contenues à la promesse bilatérale.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ L'ADDENDA À LA PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT, À MONTRÉAL, COMME SUIT :

SIGNÉE le 19e jour de décembre 2024

ÉCOLE MAÏMONIDE

Par : _____
Nom : Me Esther Krauze

SIGNÉE le 28 e jour de janvier 2025

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom : Me Domenico Zambito , greffier adjoint

N/Réf. : 31H12-005-0153-01 / Mandat 21-0395-T

Cette entente a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le 19 e jour de décembre 2024. (Résolution: CG24 0733).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE MAÏMONIDE TENUE LE 17 JANVIER 2023

« **Résolution CA20230117-3**

IL EST RÉSOLU : **D'APPROUVER** la Promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle l'École Maïmonide s'engage de vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent, connu et désigné comme étant une partie du lot UN MILLION DEUX CENT TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE-SEPT (1 239 537 Ptie), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 1077,8 m², tel que montré à titre indicatif au plan joint en annexe, pour un prix de 318,000.00$, plus les taxes applicables, le tout sujet au termes et conditions prévus au projet de Promesse bilatérale de vente et d'achat soumis au conseil d'administration pour approbation;

D'AUTORISER la signature devant le notaire instrumentant de la Ville de Montréal, de l'acte de vente qui résulterait et devant être conforme à ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat;

QU'Esther Krauze, sa présidente-sortante, soit autorisée et elle l'est par les présentes, à signer pour et au nom de l'École Maïmonide ladite Promesse bilatérale de vente et d'achat, ainsi que l'acte de vente qui en résulterait et à y faire tous changements appropriés, à y stipuler toutes autres clauses, conditions et obligations qu'elle jugerait nécessaires ou utiles ainsi qu'à signer tous documents accessoires pour donner effet aux présentes. »

Je, soussigné, Isaac Benizri, président de l'École Maïmonide, certifie par les présentes que les résolutions qui précèdent sont une copie conforme des résolutions adoptées par le conseil d'administration de l'École Maïmonide le 17 janvier 2023, lesquelles sont toujours en vigueur sans amendement ni modification.

Le 10 mai 2023

Isaac Benizri
Président

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 19 décembre 2024 Séance tenue le 19 décembre 2024	Résolution: CG24 0733

Approuver le projet d'addenda afin de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2024 par sa résolution CE24 1906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda à une promesse bilatérale de vente et d'achat afin de prolonger la promesse jusqu'au 30 juin 2025, par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'École Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1244501006
/sb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 20 décembre 2024

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0153-01
Mandat: 21-0395-T
Dessinateur: JR/LA
Échelle: 1:800
Date: 12 mai 2022
Révision: 2 février 2023

Saint-Laurent
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Registraire des entreprises Québec

État des informations
Administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir
Établissements
Index des documents
Index des noms
Historique

ÉTAT DE RENSEIGNEMENTS D'UNE PERSONNE MORALE AU REGISTRE DES ENTREPRISES

Renseignements en date du 2024-11-20 15:18:32

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1143868983
Nom	ECOLE MAIMONIDE

Adresse du domicile

Adresse	1900 rue Bourdon Montréal (Québec) H4M2X7 Canada

Adresse du domicile élu

Nom de l'entreprise	Ecole Maimonide
Nom de la personne physique	
Nom de famille	CARRIERE
Prénom	ANNIE
Adresse	1900 rue Bourdon Montréal (Québec) H4M2X7 Canada

Immatriculation

Date d'immatriculation	1995-03-20
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1995-03-20
Date de fin d'existence prévue	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Personne morale sans but lucratif
Date de la constitution	1969-08-25 Constitution
Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38)

Dates des mises à jour

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2024-11-18
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2024-11-18 2024
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2024	2024-11-15
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2023	2023-11-17

Faillite

L'entreprise n'est pas en faillite.

Fusion, scission et conversion

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

Continuation et autre transformation

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

Liquidation ou dissolution

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

Activités économiques et nombre de salariés

1er secteur d'activité

Code d'activité économique (CAE)	8511
Activité	Enseignement maternel, primaire et secondaire
Précisions (facultatives)	ÉCOLE

2e secteur d'activité

Aucun renseignement n'a été déclaré.

Nombre de salariés

Nombre de salariés au Québec	De 50 à 99
Proportion de salariés qui ne sont pas en mesure de communiquer en français au travail	Non tenue de déclarer cette information

ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET FONDÉ DE POUVOIR

Administrateurs

Liste des administrateurs

Nom de famille	BENIZRI
Prénom	ISAAC
Date du début de la charge	2022-07-27

Fonctions actuelles	président sortant Président
Adresse du domicile	5604 av. Edgemore Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1V5 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5857 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3A5 Canada

Nom de famille	ABITBOL
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	7508 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C4 Canada

Nom de famille	BENSIMON
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5737 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S5 Canada

Nom de famille	KRAUZE
Prénom	ESTHER
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2255 rue Saint-Louis Montréal (Québec) H4M1P4 Canada

Nom de famille	MORYOUSSEF
Prénom	CINDY
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	530 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z8 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	SALOMON
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	506-4450 RUE Prom Paton laval (Québec) H7W5J7 Canada

Nom de famille	REBOH
Prénom	ODELIA
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	335 rue Newton Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3K1 Canada

Nom de famille	REITER
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5643 av. Wolseley Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2L4 Canada

Nom de famille	Amar
Prénom	Audrey

Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5737 CH. Merrimac côte saint-luc (Québec) H4W1V5 Canada

Nom de famille	Benabu
Prénom	Yves
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	6838 crois. Korczak Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2W5 Canada

Nom de famille	Fernandez
Prénom	Edger
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5595 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X2 Canada

Nom de famille	Illouz
Prénom	Virginie
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	160 rue Choquette Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3H2 Canada

Nom de famille	Lasry
Prénom	Jean-Claude
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	902-6800 av. Macdonald Côte-Saint-Luc (Québec) H3X3Z2 Canada

Nom de famille	Levy
Prénom	Galith
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	790 car. Stewart Montréal (Québec) H4M2X2 Canada

Nom de famille	Reboh
Prénom	Michelle
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	665 boul. Dr.-Frederik-Philips Montréal (Québec) H4M2W4 Canada

Nom de famille	Stieger
Prénom	Melissa
Date du début de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2625 rue Nantel Montréal (Québec) H4M1K6 Canada

Historique

Nom de famille	FHIMA
Prénom	VANESSA
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Président

Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	BUSBIB
Prénom	GENEVIEVE
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5726 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S6 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	SALOMON
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	175 av. de la Seigneurie Laval (Québec) H7X3S2 Canada

Nom de famille	BENSIMON
Prénom	SIMON
Date du début de la charge	
Date de la fin de la charge	2012-08-12
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	5611 av. Redwood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T8 Canada

Nom de famille	Kadoch
Prénom	Jacques
Date du début de la charge	2011-08-24

Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	34 rue Cleve Hampstead (Québec) H3X1A6 Canada

Nom de famille	Abitbol
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5715 av. McAlear Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2G8 Canada

Nom de famille	Amar
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2260 rue Valade Montréal (Québec) H4M1M8 Canada

Nom de famille	Benabou
Prénom	Simon
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	294 rue Newton Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3G2 Canada

Nom de famille	Benaroch

Prénom	Lison
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6846 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1B8 Canada

Nom de famille	Benetar
Prénom	Eric
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2011-08-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5552 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	Benatar
Prénom	Ralph
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	17 rue Harrow Hampstead (Québec) H3X3W3 Canada

Nom de famille	Benchimol
Prénom	Salomon
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	80 rue Cleve Hampstead (Québec) H3X1A6 Canada

Nom de famille	Benizri
Prénom	Sidney
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7105 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C2 Canada

Nom de famille	Cohen
Prénom	Moshé
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	625 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z9 Canada

Nom de famille	Delouya
Prénom	Nelly
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	203-6795 crois. Korczak Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2W7 Canada

Nom de famille	Elbaz
Prénom	Claude
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	2330 rue Noël Montréal (Québec) H4M1R9 Canada

Nom de famille	Elgraby
Prénom	Nathalie
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6712 ch. Charest Côte-Saint-Luc (Québec) H4V1B5 Canada

Nom de famille	Elharrar
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5922 rue David-Lewis Côte-Saint-Luc (Québec) H3X4A1 Canada

Nom de famille	Fhima
Prénom	Sandrine
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	Kakon
Prénom	Marc
Date du début de la charge	2011-08-24

Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5170 av. Hingston Montréal (Québec) H3X3R4 Canada

Nom de famille	Krauze
Prénom	Esther
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2425 place Lafortune O Montréal (Québec) H4M1A7 Canada

Nom de famille	Lasry
Prénom	Jean-Claude
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5005 av. Roslyn Montréal (Québec) H3W2L6 Canada

Nom de famille	Levy
Prénom	Laurent
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5636 av. Jellicoe Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1Z6 Canada

Nom de famille	Sitbon

Prénom	Suzy
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5636 av. Westluke Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2N2 Canada

Nom de famille	Skierka
Prénom	Peter
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5562 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	Benatar
Prénom	Eric
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5552 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	Salomon
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-07-12
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	175 av. de la Seigneurie Laval (Québec) H7X3S2 Canada

Nom de famille	COHEN
Prénom	Moshé
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	625 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z9 Canada

Nom de famille	SKIERKA
Prénom	Peter
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	5562 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	BENDAHAN
Prénom	Albert
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	611-6803 ch. Heywood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3L6 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	Emile
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15

Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5900 boul. Cavendish Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3G9 Canada

Nom de famille	ANTEBI
Prénom	Rachel
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2012-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5621 av. Melling Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2C1 Canada

Nom de famille	ATTAR
Prénom	Cathya
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2013-01-23
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	103-5790 av. Rembrandt Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2V2 Canada

Nom de famille	AZUELOS
Prénom	Alain
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5736 av. Kellert Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T4 Canada

Nom de famille	BENATAR
Prénom	Eric

Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5552 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	214 RUE Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9R2Z1 Canada

Nom de famille	BENIZRI
Prénom	Sidney
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7105 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C2 Canada

Nom de famille	BENSIMON
Prénom	Simon
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5611 av. Redwood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T8 Canada

Nom de famille	BUSBIB
Prénom	Genevieve
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5726 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S6 Canada

Nom de famille	CHABBAT
Prénom	Alexandra
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	208-11115 boul. Cavendish Montréal (Québec) H4R2M9 Canada

Nom de famille	CHOKRON
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2235 rue Paton Montréal (Québec) H4M2P7 Canada

Nom de famille	DAHAN
Prénom	Steve
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	910 rue White Montréal (Québec) H4M2W6 Canada

Nom de famille	DELOUYA
Prénom	Nelly
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	15-5895 av. Centennial Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T2 Canada

Nom de famille	ELHARAR
Prénom	Philippe
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5922 rue David-Lewis Côte-Saint-Luc (Québec) H3X4A1 Canada

Nom de famille	EZRI
Prénom	Allan
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	607 boul. Dr.-Frederik-Philips Montréal (Québec) H4M2W4 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	Vanessa
Date du début de la charge	2012-08-15

Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	GUERCHON
Prénom	Stephane
Date du début de la charge	2011-08-24
Date de la fin de la charge	2012-11-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5512 av. Hudson Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2K1 Canada

Nom de famille	JOURNO
Prénom	Dany
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2125 rue Bonin Montréal (Québec) H4M1A1 Canada

Nom de famille	KRAUZE
Prénom	Esther
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	2425 place Lafortune O Montréal (Québec) H4M1A7 Canada

Nom de famille	LASRY

Prénom	Jean-Claude
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5005 av. Roslyn Montréal (Québec) H3W2L6 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	Sabine
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2013-02-06
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	36 rue Applegrove Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A1W4 Canada

Nom de famille	ANTEBI
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5621 av. Melling Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2C1 Canada

Nom de famille	AMAR
Prénom	Michel
Date du début de la charge	2013-04-23
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2260 rue Valade Montréal (Québec) H4M1M8 Canada

Nom de famille	GABAY
Prénom	Dan
Date du début de la charge	2012-10-25
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5530 av. Robinson Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2P6 Canada

Nom de famille	KLEPATCH
Prénom	Nathalie
Date du début de la charge	2012-11-28
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	962 rue White Montréal (Québec) H4M2W6 Canada

Nom de famille	LEVY
Prénom	Galith
Date du début de la charge	2012-10-25
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	790 car. Stewart Montréal (Québec) H4M2X2 Canada

Nom de famille	Kadoch
Prénom	Anita
Date du début de la charge	2012-08-15
Date de la fin de la charge	2014-09-15
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	903-6795 crois. Korczak Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2W7 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	Elie
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	214 rue Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G2Z1 Canada

Nom de famille	AFLALO
Prénom	Michael
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	1481 rue Caldwell Laval (Québec) H7W1K3 Canada

Nom de famille	BASAL
Prénom	Ronen
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5899 av. Brandeis Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3B2 Canada

Nom de famille	DAHAN
Prénom	Frank
Date du début de la charge	2014-09-15

Date de la fin de la charge	2015-08-31
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	980 av. D'Alençon Laval (Québec) H7W3W4 Canada

Nom de famille	DANINO
Prénom	Sandra
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Secrétaire Administrateur
Adresse du domicile	1167 boul. de l'Hôtel-de-Ville Laval (Québec) H7X3N9 Canada

Nom de famille	TUIZER
Prénom	Corine
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11 rue Cardinal Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A1R8 Canada

Nom de famille	KADOCH
Prénom	Isaac-Jacques
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Vice-président Administrateur
Adresse du domicile	54 rue Cleve Hampstead (Québec) H3X1A6 Canada

Nom de famille	HALIGUA
Prénom	AUDREY
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	4909 rue des Cageux Montréal (Québec) H9J3R8 Canada

Nom de famille	AMSELLEM
Prénom	Nathaly
Date du début de la charge	2014-09-15
Date de la fin de la charge	2017-03-07
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	211 crois. Netherwood Hampstead (Québec) H3X3H8 Canada

Nom de famille	DERY
Prénom	William
Date du début de la charge	2015-08-31
Date de la fin de la charge	2016-08-15
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5850 av. Marc-Chagall Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3H2 Canada

Nom de famille	AFLALO
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	1481 rue Caldwell Laval (Québec) H7W1K3 Canada

Nom de famille	AMRAM
Prénom	KELLY
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5866 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2Z1 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	ELIE
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	214 rue Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G2Z1 Canada

Nom de famille	LACHKAR
Prénom	YAEL
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	310-2151 av. Harvard Montréal (Québec) H4A2W1 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	ALEXANDRA
Date du début de la charge	2016-08-15

Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5225 av. de Mayfair Montréal (Québec) H4V2E8 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	KIM
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	101-5790 av. Rembrandt Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2V2 Canada

Nom de famille	OUAKNINE
Prénom	MELANIE
Date du début de la charge	2016-08-15
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7062 ch. Wavell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1L7 Canada

Nom de famille	OLIEL
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2017-03-07
Date de la fin de la charge	2017-06-21
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5778 av. Caldwell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1W4 Canada

Nom de famille	AMRAM

Prénom	KELLY
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	5866 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2Z1 Canada

Nom de famille	BENABU
Prénom	YVES
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2018-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5673 av. Edgemore Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1V4 Canada

Nom de famille	BENGIO
Prénom	ELIE
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	214 rue Fenwood Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G2Z1 Canada

Nom de famille	CHOKRON
Prénom	MICHEL
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	2235 rue Paton Montréal (Québec) H4M2P7 Canada

Nom de famille	DELOUYA
Prénom	NELLY
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	15-5895 av. Centennial Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1T2 Canada

Nom de famille	GARZON
Prénom	KIM
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	743 rue du Caven Circle Montréal (Québec) H4M2C3 Canada

Nom de famille	KRAUZE
Prénom	ESTHER
Date du début de la charge	2017-07-12
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Président
Adresse du domicile	2255 rue Saint-Louis Montréal (Québec) H4M1P4 Canada

Nom de famille	LASRY
Prénom	JEAN-CLAUDE
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	5005 av. Roslyn Montréal (Québec) H3W2L6 Canada

Nom de famille	LEVY
Prénom	GALITH
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	790 car. Stewart Montréal (Québec) H4M2X2 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	ALEXANDRA
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2020-08-28
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5225 av. de Mayfair Montréal (Québec) H4V2E8 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	KIM
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	101-5790 av. Rembrandt Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2V2 Canada

Nom de famille	OUAKNINE
Prénom	MELANIE
Date du début de la charge	2017-06-21

Date de la fin de la charge	2018-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7062 ch. Wavell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1L7 Canada

Nom de famille	OZIEL
Prénom	SALOMON
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	PRÉSIDENT SORTANT
Adresse du domicile	175 av. de la Seigneurie Laval (Québec) H7X3S2 Canada

Nom de famille	REBOH
Prénom	ODELIA
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	252 rue de Mirabel Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A3H8 Canada

Nom de famille	SKIERKA
Prénom	PETER
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5562 av. Borden Côte-Saint-Luc (Québec) H4V2T6 Canada

Nom de famille	TUIZER

Prénom	CORINE
Date du début de la charge	2017-06-21
Date de la fin de la charge	2019-07-11
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	11 rue Cardinal Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A1R8 Canada

Nom de famille	ABITBOL
Prénom	DAVID
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7508 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1C4 Canada

Nom de famille	AMAR
Prénom	JONATHAN
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2020-09-24
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5866 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2Z1 Canada

Nom de famille	CHRIQUI
Prénom	CLAUDE
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2020-04-14
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	165 rue Harland Hampstead (Québec) H3X3E7 Canada

Nom de famille	COHEN-SCALI
Prénom	YOLAINE
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Secrétaire
Adresse du domicile	8140 rue Atherton Montréal (Québec) H4P1Z3 Canada

Nom de famille	DADOUN
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	174 ch. Edgehill Westmount (Québec) H3Y1E9 Canada

Nom de famille	DAHAN
Prénom	YANICK
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	350 boul. Alexis-Nihon Montréal (Québec) H4M2A3 Canada

Nom de famille	ESSIMINY
Prénom	REBECCA
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2020-02-26
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	392 rue Justin Laval (Québec) H7P6C6 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	VANESSA
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	FHIMA
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5857 av. Shalom Côte-Saint-Luc (Québec) H4W3A5 Canada

Nom de famille	MORYOUSSEF
Prénom	CINDY
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	530 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z8 Canada

Nom de famille	OLIEL
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2019-07-11

Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5778 av. Caldwell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1W4 Canada

Nom de famille	REITER
Prénom	NATHALIE
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5643 av. Wolseley Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2L4 Canada

Nom de famille	RUBIO
Prénom	JEAN-MARC
Date du début de la charge	2019-07-11
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	6848 ch. Heywood Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1K9 Canada

Nom de famille	OUELETTE
Prénom	EMMANUELLE
Date du début de la charge	2020-02-26
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3541 rue des Outardes Montréal (Québec) H4R0H9 Canada

Nom de famille	BENSIMON

Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2020-02-26
Date de la fin de la charge	2022-07-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	7399 ch. Kildare Côte-Saint-Luc (Québec) H4W0B8 Canada

Nom de famille	DADOUN
Prénom	MICHAEL
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Vice-président
Adresse du domicile	174 ch. Edgehill Westmount (Québec) H3Y1E9 Canada

Nom de famille	OLIEL
Prénom	MARC
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Trésorier
Adresse du domicile	5778 av. Caldwell Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1W4 Canada

Nom de famille	AMAR
Prénom	AUDREY
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5737 ch. Merrimac Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1S5 Canada

Nom de famille	COHEN-SCALI
Prénom	YOLAINE
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	8140 rue Atherton Montréal (Québec) H4P1Z3 Canada

Nom de famille	DELOUYA
Prénom	NELLY
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5768 av. Léger Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2E7 Canada

Nom de famille	MALKA
Prénom	NETA
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	375 rue des Roseaux Laval (Québec) H7X4H2 Canada

Nom de famille	OUELLETTE
Prénom	EMMANUELLE
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur

Adresse du domicile	3541 rue des Outardes Montréal (Québec) H4R0H9 Canada

Nom de famille	SOLOMON
Prénom	MORAN
Date du début de la charge	2022-07-27
Date de la fin de la charge	2023-06-30
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5617 av. Eldridge Côte-Saint-Luc (Québec) H4W2C9 Canada

Nom de famille	Amar
Prénom	Keren
Date du début de la charge	2023-07-01
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	3705 av. Ernest-Hemingway Montréal (Québec) H4R3L5 Canada

Nom de famille	Fhima
Prénom	Vanessa
Date du début de la charge	2023-07-01
Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5705 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X6 Canada

Nom de famille	REUVENI
Prénom	STEPHANIE
Date du début de la charge	2023-07-01

Date de la fin de la charge	2024-06-27
Fonctions actuelles	Administrateur
Adresse du domicile	5708 av. Sunrise Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1V9 Canada

Dirigeants non membres du conseil d'administration

Nom de famille	FHIMA
Prénom	LAURENCE
Fonctions actuelles	Principal dirigeant : DIRECTRICE GENERALE
Adresse du domicile	545 rue Dorais Montréal (Québec) H4M1Z7 Canada

Fondé de pouvoir

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

Administrateurs du bien d'autrui

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

ÉTABLISSEMENTS

Numéro et nom de l'établissement	0002 - ECOLE MAIMONIDE **(Établissement principal)**
Adresse	1900 rue Bourdon Montréal (Québec) H4M2X7 Canada
Activités économiques (CAE)	Enseignement maternel, primaire et secondaire (8511)

Numéro et nom de l'établissement	0001 - ECOLE MAIMONIDE
Adresse	5615 av. Parkhaven Côte-Saint-Luc (Québec) H4W1X3 Canada
Activités économiques (CAE)	Enseignement maternel, primaire et secondaire (8511)

INDEX DES DOCUMENTS

Documents en traitement

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

Documents conservés

Documents conservés

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2024	2024-11-18
Déclaration de mise à jour courante	2023-12-18
Déclaration de mise à jour courante	2023-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2023	2023-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2022	2022-11-15
Déclaration de mise à jour courante	2022-09-09
Déclaration de mise à jour courante	2022-02-04
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2021	2021-11-12
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2020	2020-11-16
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2019	2019-11-11
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2018	2018-10-30
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2017	2017-09-12
Déclaration de mise à jour courante	2017-03-10
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-11-15
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-11-03
Déclaration de mise à jour courante	2015-02-13
Déclaration de mise à jour courante	2014-11-18
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-14
Déclaration de mise à jour courante	2014-05-21
Déclaration de mise à jour courante	2013-10-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-10-02

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration de mise à jour courante	2013-05-03
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-08-16
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-09
Déclaration de mise à jour courante	2012-02-09
Déclaration de mise à jour courante	2012-01-27
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2011	2012-01-26
Déclaration annuelle 2010	2011-08-24
Déclaration modificative	2010-06-17
Déclaration modificative	2009-12-08
Déclaration annuelle 2009	2009-08-26
Déclaration modificative	2009-03-21
Déclaration annuelle 2008	2009-01-05
Déclaration annuelle 2007	2007-10-24
Déclaration modificative	2006-12-27
Déclaration modificative	2006-08-11
Déclaration annuelle 2006	2006-06-15
Déclaration annuelle 2005	2006-03-14
Déclaration annuelle 2004	2004-12-03
Déclaration annuelle 2003	2004-01-29
Déclaration annuelle 2002	2003-05-27
Avis de défaut	2003-05-23
Déclaration annuelle 2001	2001-10-04
Déclaration annuelle 1999	2001-03-27
Déclaration annuelle 2000	2000-10-12
Avis de défaut	2000-05-25
Déclaration annuelle 1998	1999-04-19
Déclaration annuelle 1997	1999-03-04
Avis de défaut	1998-05-25

Type de document	Date de dépôt au registre
Déclaration annuelle 1996	1997-03-28
Déclaration annuelle 1995	1997-02-13
Avis de défaut	1996-06-08
Déclaration d'immatriculation	1995-03-20

INDEX DES NOMS

Date de mise à jour de l'index des noms	2009-03-21

Nom

Nom	ECOLE MAIMONIDE
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	1969-08-25
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autres noms utilisés au Québec

Autre nom	COMITÉ DE PARENTS CSL
Versions du nom dans une autre langue	
Date de déclaration du nom	2009-03-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Autre nom	COMITÉ DE PARENTS VSL
Versions du nom dans une autre langue	

Date de déclaration du nom	2009-03-21
Date de déclaration du retrait du nom	
Situation	En vigueur

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1254501004
Unité administrative responsable : *Service de la stratégie immobilière*
Projet : Approuver le deuxième addenda de la promesse bilatérale par laquelle la Ville s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 m², localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 $, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

3. Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- *Contribution à l'atteinte de l'objectif de protéger 10% du territoire et maintien de la biodiversité. – priorité 2*
- *Contribution à l'offre de mobilité active par la mise en place d'infrastructures pour les piétons et cyclistes. – priorité 3*



Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259641006

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount (3667 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:27

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641006**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente (1940 à 1975). La possibilité d'inclure ces immeubles relève actuellement des arrondissements et des villes. À l'instar des immeubles construits avant 1940, ces immeubles seront analysés selon la même méthodologie établie par le MCC.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount (3667 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 3667 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de la Ville de Westmount ainsi qu'une résolution d'appui du conseil municipal de cet ville sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de la Ville de Westmount a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une

contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641006*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Westmount*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

VILLE DE | CITY OF
WESTMOUNT

RÉSOLUTION N° 2025-09-248

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025:

RÉSOLUTION N° 2025-09-248

AT THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD ON SEPTEMBER 8, 2025:

Sont présents / Were present:

La mairesse / The Mayor :
Les conseillers / Councillors:

C. M. Smith, présidente / Chairman
M. Aronson
A. Bostock
A. D'Amico
M. Gallery
K. Kez
C. Peart
E. Roux
J. J. Shamie

Formant le conseil au complet. / Forming the entire council.
La mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter / The Mayor avails herself of her privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) by abstaining from voting

33. INVENTAIRE DES IMMEUBLES AVEC VALEUR PATRIMONIALE - *LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL*

33. INVENTORY OF BUILDINGS WITH HERITAGE VALUE - *CULTURAL HERITAGE ACT*

ATTENDU l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), qui requiert d'adopter et de mettre à jour un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale;

WHEREAS section 120 of the *Cultural Heritage Act* (CQLR, c. P-9.002) requires the adoption and updating of an inventory of buildings constructed before 1940 that have heritage value;

ATTENDU QUE l'agglomération de Montréal a dressé un inventaire des immeubles bâtis avant 1940 présentant une valeur patrimoniale pour les 34 localités de l'île, soit 19 arrondissements et 15 villes liées;

WHEREAS the *Montréal Agglomeration* has prepared an inventory of buildings constructed before 1940 that have heritage value for the 34 localities on the island, namely 19 boroughs and 15 related municipalities;

ATTENDU QU'il est nécessaire que le Conseil municipal de la Ville de Westmount prenne connaissance de la liste dressée et jointe à la présente résolution, et accepte celle-ci;

WHEREAS it is necessary for the Municipal Council of the City of Westmount to take note of the list prepared and attached to this resolution, and to accept it;

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par la conseillère Gallery

QUE le Conseil municipal accepte la liste établie par l'Agglomération de Montréal relative à l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 sur le territoire de la Ville de Westmount, et présentant une valeur patrimoniale;

QUE cette liste soit acceptée à titre d'inventaire requis en lien avec l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, p-9.002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor Gallery

THAT the Municipal Council accept the list prepared by the *Montréal Agglomeration* regarding the inventory of buildings constructed before 1940 within the territory of the City of Westmount and having heritage value;

THAT this list be accepted as the inventory required under section 120 of the *Cultural Heritage Act* (CQLR, c. P-9.002).

CARRIED UNANIMOUSLY

Christina M. Smith
Mairesse / Mayor

Me Arianne Leblond-Ménard
Greffière adjointe / Assistant City Clerk

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE (1)	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	ORIENTATION	NOM HISTORIQUE
i663-WMT-1008279	100	100	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008277	104	104	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008275	108	108	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008273	110	110	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008271	112	112	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008269	114	114	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008267	116	116	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008265	120	120	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008263	126	126	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008289	127	127	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008261	128	128	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008287	129	131	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008259	134	134	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008285	135	135	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008283	139	139	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008255	142	142	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008281	145	149	avenue		Abbott		
i663-WMT-1008253	148	148	avenue		Abbott		
i663-WMT-1005044	111	111	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005042	115	115	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004988	116	116	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005040-001	117	117	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004987	118	118	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005038-001	119	119	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005024	12	12	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004985	120	120	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005036-001	121	121	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004983	122	122	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005034	123	123	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1004981	124	124	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005065	15	15	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005020	18	18	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005061	21	21	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005016-001	26	26	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005014	30	30	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005056	35	35	avenue		Aberdeen		
i663-WMT-1005012	36	36	avenue		Aberdeen		

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1005010	40	40	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005008	44	44	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005006	46	46	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005004	48	48	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005002	50	50	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005000	54	54	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004998	60	60	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005046-001	61	61	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004996-001	62	62	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004994-001	64	64	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004992	66	66	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004990	68	68	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004975	696	696	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005030	697	697	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1005028	699	699	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1004971-001	700	700	avenue	Aberdeen
i663-WMT-1008792	20	20	chemin	Academy
i663-WMT-1008789	44	46	chemin	Academy
i663-WMT-1008787	48	48	chemin	Academy
i663-WMT-1008785	50	50	chemin	Academy
i663-WMT-1008783	52	52	chemin	Academy
i663-WMT-1005825	10	10	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005838	11	11	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005836-002	13	13	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005836-001	13	13	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005823	14	14	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005834-002	15	15	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005834-001	15	15	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005821	16	16	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005832	17	17	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005819-002	18	18	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005819-001	18	18	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005817-002	20	20	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005817-001	20	20	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005829	21	21	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005815	22	22	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005827	23	23	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005813	24	24	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005811	26	26	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005809	28	28	chemin	Anwoth

i663-WMT-1005807	32	32	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005805	36	36	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005803	38	38	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005801	40	40	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005799	42	42	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005797	44	44	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005844-001	5	5	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005842-001	7	7	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005840	9	9	chemin	Anwoth
i663-WMT-1005422	413	413	avenue	Argyle
i663-WMT-1005420	415	415	avenue	Argyle
i663-WMT-1005418	421	421	avenue	Argyle
i663-WMT-1005416-001	425	425	avenue	Argyle
i663-WMT-1005414-001	429	429	avenue	Argyle
i663-WMT-1005412-001	433	433	avenue	Argyle
i663-WMT-1005410	437	437	avenue	Argyle
i663-WMT-1005408	441	441	avenue	Argyle
i663-WMT-1006418-003	442	442	chemin	Argyle
i663-WMT-5026792	444	444	avenue	Argyle
i663-WMT-1005342	446	446	avenue	Argyle
i663-WMT-1005340	448	448	avenue	Argyle
i663-WMT-1005339	454	454	avenue	Argyle
i663-WMT-1005406-001	455	459	avenue	Argyle
i663-WMT-1005337	456	456	avenue	Argyle
i663-WMT-1005334	458	458	avenue	Argyle
i663-WMT-1005333	460	460	avenue	Argyle
i663-WMT-1005331	462	462	avenue	Argyle
i663-WMT-1005328	464	464	avenue	Argyle
i663-WMT-1005404	465	465	avenue	Argyle
i663-WMT-1005322	466	468	avenue	Argyle
i663-WMT-1005402	467	467	avenue	Argyle
i663-WMT-1005400	469	469	avenue	Argyle
i663-WMT-1005320	470	472	avenue	Argyle
i663-WMT-1005398	471	471	avenue	Argyle
i663-WMT-1005396	473	473	avenue	Argyle
i663-WMT-1005394	475	475	avenue	Argyle
i663-WMT-1005393	479	479	avenue	Argyle
i663-WMT-1005391	481	481	avenue	Argyle
i663-WMT-1005318	484	484	avenue	Argyle
i663-WMT-1005316	486	486	avenue	Argyle

i663-WMT-1005382-001	487	487	avenue	Argyle
i663-WMT-1005314	488	488	avenue	Argyle
i663-WMT-1005379-001	489	489	avenue	Argyle
i663-WMT-1005312	490	490	avenue	Argyle
i663-WMT-1005378	491	491	avenue	Argyle
i663-WMT-1005376	493	493	avenue	Argyle
i663-WMT-1005374-001	503	503	avenue	Argyle
i663-WMT-1005372	505	505	avenue	Argyle
i663-WMT-1005370	507	507	avenue	Argyle
i663-WMT-1005368	509	509	avenue	Argyle
i663-WMT-1005306	510	510	avenue	Argyle
i663-WMT-1005304	512	512	avenue	Argyle
i663-WMT-1005300	520	520	avenue	Argyle
i663-WMT-1005298	522	522	avenue	Argyle
i663-WMT-1005366-001	523	523	avenue	Argyle
i663-WMT-1005294	528	528	avenue	Argyle
i663-WMT-1005292	530	530	avenue	Argyle
i663-WMT-1005290	536	536	avenue	Argyle
i663-WMT-1005288-001	538	538	avenue	Argyle
i663-WMT-1005286	540	540	avenue	Argyle
i663-WMT-1005364	551	551	avenue	Argyle
i663-WMT-1005362	555	555	avenue	Argyle
i663-WMT-1005360	559	559	avenue	Argyle
i663-WMT-1005356	565	565	avenue	Argyle
i663-WMT-1005354	591	591	avenue	Argyle
i663-WMT-1005352	593	593	avenue	Argyle
i663-WMT-1005350	597	597	avenue	Argyle
i663-WMT-1005284	598	598	avenue	Argyle
i663-WMT-1005282	600	600	avenue	Argyle
i663-WMT-1005278	608	608	avenue	Argyle
i663-WMT-1005276	610	610	avenue	Argyle
i663-WMT-1005274	612	612	avenue	Argyle
i663-WMT-1005272	614	614	avenue	Argyle
i663-WMT-1005346	639	639	avenue	Argyle
i663-WMT-1005344	641	641	avenue	Argyle
i663-WMT-1005270	644	644	avenue	Argyle
i663-WMT-1007821-001	100	102	avenue	Arlington
i663-WMT-1007818	104	104	avenue	Arlington
i663-WMT-1007817-001	108	108	avenue	Arlington
i663-WMT-1007815	110	110	avenue	Arlington

i663-WMT-1007812	112	112	avenue	Arlington
i663-WMT-1007810	116	116	avenue	Arlington
i663-WMT-1007882-001	117	117	avenue	Arlington
i663-WMT-1007809-002	118	118	avenue	Arlington
i663-WMT-1007809-001	118	118	avenue	Arlington
i663-WMT-1007880	119	119	avenue	Arlington
i663-WMT-1007807	120	120	avenue	Arlington
i663-WMT-1007878	121	121	avenue	Arlington
i663-WMT-1007805	122	122	avenue	Arlington
i663-WMT-1007876	123	123	avenue	Arlington
i663-WMT-1007803	124	126	avenue	Arlington
i663-WMT-1007874-001	125	125	avenue	Arlington
i663-WMT-1007872	127	127	avenue	Arlington
i663-WMT-1007801	128	128	avenue	Arlington
i663-WMT-1007870	129	129	avenue	Arlington
i663-WMT-1007798	132	134	avenue	Arlington
i663-WMT-1007868	14	14	avenue	Arlington
i663-WMT-1007866	16	16	avenue	Arlington
i663-WMT-1007864	18	18	avenue	Arlington
i663-WMT-1007862	20	20	avenue	Arlington
i663-WMT-1007860	22	22	avenue	Arlington
i663-WMT-1007925	23	23	avenue	Arlington
i663-WMT-1007924	25	25	avenue	Arlington
i663-WMT-1007858	26	26	avenue	Arlington
i663-WMT-1007856	28	28	avenue	Arlington
i663-WMT-1007854	32	32	avenue	Arlington
i663-WMT-1007921-001	33	35	avenue	Arlington
i663-WMT-1007852	34	34	avenue	Arlington
i663-WMT-1007919	37	39	avenue	Arlington
i663-WMT-1007850	40	40	avenue	Arlington
i663-WMT-1007917	41	41	avenue	Arlington
i663-WMT-1007848	42	44	avenue	Arlington
i663-WMT-1007916	43	43	avenue	Arlington
i663-WMT-1007846	46	46	avenue	Arlington
i663-WMT-1007914	47	47	avenue	Arlington
i663-WMT-1007844	48	48	avenue	Arlington
i663-WMT-1007912	49	49	avenue	Arlington
i663-WMT-1007842	50	50	avenue	Arlington
i663-WMT-1007840	52	52	avenue	Arlington
i663-WMT-1007910	53	53	avenue	Arlington

i663-WMT-1007908	57	57	avenue	Arlington
i663-WMT-1007838	58	60	avenue	Arlington
i663-WMT-1007906	59	59	avenue	Arlington
i663-WMT-1007836	62	62	avenue	Arlington
i663-WMT-1007904	63	63	avenue	Arlington
i663-WMT-1007902	65	65	avenue	Arlington
i663-WMT-1007834-001	66	66	avenue	Arlington
i663-WMT-1007832	68	68	avenue	Arlington
i663-WMT-1007900	69	69	avenue	Arlington
i663-WMT-1007898	71	71	avenue	Arlington
i663-WMT-1007828	78	78	avenue	Arlington
i663-WMT-1007896	79	79	avenue	Arlington
i663-WMT-1007894	81	81	avenue	Arlington
i663-WMT-1007826	84	84	avenue	Arlington
i663-WMT-1007892	87	87	avenue	Arlington
i663-WMT-1007824	88	88	avenue	Arlington
i663-WMT-1007890	89	89	avenue	Arlington
i663-WMT-1007823	90	90	avenue	Arlington
i663-WMT-1007888	95	95	avenue	Arlington
i663-WMT-1007886	97	97	avenue	Arlington
i663-WMT-1007884-001	99	99	avenue	Arlington
i663-WMT-1003833	1200	1200	avenue	Atwater
i663-WMT-1004414	19	19	chemin	Barat
i663-WMT-1004412	21	21	chemin	Barat
i663-WMT-1004410	23	23	chemin	Barat
i663-WMT-1004408	25	25	chemin	Barat
i663-WMT-1004406	27	27	chemin	Barat
i663-WMT-1004404	29	29	chemin	Barat
i663-WMT-1004402	31	31	chemin	Barat
i663-WMT-1004400	35	35	chemin	Barat
i663-WMT-1004398	37	37	chemin	Barat
i663-WMT-1004396	39	39	chemin	Barat
i663-WMT-1004394	41	41	chemin	Barat
i663-WMT-1004392	43	43	chemin	Barat
i663-WMT-1008382	1	1	chemin	Belfrage
i663-WMT-1010395-002	11	11	chemin	Belfrage
i663-WMT-1010395-001	11	11	chemin	Belfrage
i663-WMT-1008383	4	4	chemin	Belfrage
i663-WMT-1008381-001	5	5	chemin	Belfrage
i663-WMT-1010398-001	6	6	chemin	Belfrage

i663-WMT-1010396-001	7	7	chemin	Belfrage
i663-WMT-1005535	1	1	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005559	10	10	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005558-001	12	12	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005556	14	14	avenue	Bellevue
i663-WMT-1005546	29	29	avenue	Bellevue
i663-WMT-1007226	596	596	avenue	Belmont
i663-WMT-1007224	598	598	avenue	Belmont
i663-WMT-1007344	599	599	avenue	Belmont
i663-WMT-1007222	600	600	avenue	Belmont
i663-WMT-1007343	601	601	avenue	Belmont
i663-WMT-1007220	602	602	avenue	Belmont
i663-WMT-1007342	603	603	avenue	Belmont
i663-WMT-1007218	604	604	avenue	Belmont
i663-WMT-1007340-001	605	605	avenue	Belmont
i663-WMT-1007216	606	606	avenue	Belmont
i663-WMT-1007338-001	609	609	avenue	Belmont
i663-WMT-1007213-001	610	610	avenue	Belmont
i663-WMT-1007337	611	611	avenue	Belmont
i663-WMT-1007211-001	612	612	avenue	Belmont
i663-WMT-1007335	613	613	avenue	Belmont
i663-WMT-1007209-001	614	614	avenue	Belmont
i663-WMT-1007333-001	615	615	avenue	Belmont
i663-WMT-1007208-001	616	616	avenue	Belmont
i663-WMT-1007332-001	617	617	avenue	Belmont
i663-WMT-1007206-001	618	618	avenue	Belmont
i663-WMT-1007331-001	619	619	avenue	Belmont
i663-WMT-1007330-001	621	621	avenue	Belmont
i663-WMT-1007204-001	622	622	avenue	Belmont
i663-WMT-1007329-001	623	623	avenue	Belmont
i663-WMT-1007201-001	624	624	avenue	Belmont
i663-WMT-1007328	625	625	avenue	Belmont
i663-WMT-1007200-001	626	626	avenue	Belmont
i663-WMT-1007327	627	627	avenue	Belmont
i663-WMT-1007197-001	628	628	avenue	Belmont
i663-WMT-1007326	629	629	avenue	Belmont
i663-WMT-1007195	630	630	avenue	Belmont
i663-WMT-1007325	631	631	avenue	Belmont
i663-WMT-1007193	632	632	avenue	Belmont
i663-WMT-1007324-001	633	633	avenue	Belmont

i663-WMT-1007192	634	634	avenue	Belmont
i663-WMT-1007322	635	635	avenue	Belmont
i663-WMT-1007190	636	636	avenue	Belmont
i663-WMT-1007321	637	637	avenue	Belmont
i663-WMT-1007187	638	638	avenue	Belmont
i663-WMT-1007320-001	639	639	avenue	Belmont
i663-WMT-1007185	640	640	avenue	Belmont
i663-WMT-1007318	641	641	avenue	Belmont
i663-WMT-1007183	642	642	avenue	Belmont
i663-WMT-1007316	643	643	avenue	Belmont
i663-WMT-1007181	644	644	avenue	Belmont
i663-WMT-1007314-001	645	645	avenue	Belmont
i663-WMT-1007179	646	646	avenue	Belmont
i663-WMT-1007311-001	647	647	avenue	Belmont
i663-WMT-1007177	648	648	avenue	Belmont
i663-WMT-1007309-001	649	649	avenue	Belmont
i663-WMT-1007175	650	650	avenue	Belmont
i663-WMT-1007307-001	651	651	avenue	Belmont
i663-WMT-1007173	652	652	avenue	Belmont
i663-WMT-1007305	653	653	avenue	Belmont
i663-WMT-1007171	654	654	avenue	Belmont
i663-WMT-1007303	655	655	avenue	Belmont
i663-WMT-1007169	656	656	avenue	Belmont
i663-WMT-1007301-001	657	657	avenue	Belmont
i663-WMT-1007167	658	658	avenue	Belmont
i663-WMT-1007299	659	659	avenue	Belmont
i663-WMT-1007165	660	660	avenue	Belmont
i663-WMT-1007297	661	661	avenue	Belmont
i663-WMT-1007163	662	662	avenue	Belmont
i663-WMT-1007161-001	664	664	avenue	Belmont
i663-WMT-1007294	665	665	avenue	Belmont
i663-WMT-1007159-001	666	666	avenue	Belmont
i663-WMT-1007292	667	667	avenue	Belmont
i663-WMT-1007157-001	668	668	avenue	Belmont
i663-WMT-1007290	669	669	avenue	Belmont
i663-WMT-1007155	672	672	avenue	Belmont
i663-WMT-1008509	68	68	croissant	Belmont
i663-WMT-1008508	70	70	croissant	Belmont
i663-WMT-1007345	71	71	croissant	Belmont
i663-WMT-1008507	72	72	croissant	Belmont

i663-WMT-1008518	77	77	croissant	Belmont
i663-WMT-1003966	1	1	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003911	10	10	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003954-001	15	15	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003919-001	2	2	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003907	32	32	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003905-001	38	38	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003917	4	4	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003903	40	40	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003902	42	42	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003992	48	48	place	Belvedere
i663-WMT-1003952	49	49	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003980	50	50	place	Belvedere
i663-WMT-1003950	51	51	cercle	Belvedere
i663-WMT-1003948	51	51	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003934	53	53	cercle	Belvedere
i663-WMT-1003935	55	55	cercle	Belvedere
i663-WMT-1003930	55	55	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003973	55	55	place	Belvedere
i663-WMT-1003983	58	58	place	Belvedere
i663-WMT-1003915	6	6	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003925	61	61	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003977	64	64	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003970	65	65	place	Belvedere
i663-WMT-1003901	68	68	chemin	Belvedere
i663-WMT-1003988	70	70	place	Belvedere
i663-WMT-1003987	74	74	place	Belvedere
i663-WMT-1003985	76	76	place	Belvedere
i663-WMT-1011408-003	12	18	rue	Bethune
i663-WMT-1008174	103	103	place	Blenheim
i663-WMT-1008157	104	104	place	Blenheim
i663-WMT-1008173	105	105	place	Blenheim
i663-WMT-1008155	106	106	place	Blenheim
i663-WMT-1008171	107	107	place	Blenheim
i663-WMT-1008153	108	108	place	Blenheim
i663-WMT-1008169	109	109	place	Blenheim
i663-WMT-1008151	110	110	place	Blenheim
i663-WMT-1008167	111	111	place	Blenheim
i663-WMT-1008149	112	112	place	Blenheim
i663-WMT-1008165	113	113	place	Blenheim

i663-WMT-1008147	114	114	place	Blenheim
i663-WMT-1008163	115	115	place	Blenheim
i663-WMT-1008146	116	116	place	Blenheim
i663-WMT-1008161	117	117	place	Blenheim
i663-WMT-1008159	119	119	place	Blenheim
i663-WMT-1003481	10	10	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003480	16	16	place	BraesiPlace
i663-WMT-1006130-002	2	2	place	BraesiPlace
i663-WMT-1006130-001	2	2	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003482	6	6	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003477	9	9	place	BraesiPlace
i663-WMT-1003514	29	31	avenue	Bruce
i663-WMT-1003513	33	35	avenue	Bruce
i663-WMT-1003512	37	39	avenue	Bruce
i663-WMT-1003511	41	43	avenue	Bruce
i663-WMT-1003510	45	47	avenue	Bruce
i663-WMT-1003509	49	51	avenue	Bruce
i663-WMT-1003498	50	50	avenue	Bruce
i663-WMT-1003497	52	52	avenue	Bruce
i663-WMT-1003508	53	53	avenue	Bruce
i663-WMT-1003496	54	54	avenue	Bruce
i663-WMT-1003495	56	56	avenue	Bruce
i663-WMT-1003507	57	57	avenue	Bruce
i663-WMT-1003494	58	58	avenue	Bruce
i663-WMT-1003506	59	59	avenue	Bruce
i663-WMT-1003493	60	60	avenue	Bruce
i663-WMT-1003505	61	61	avenue	Bruce
i663-WMT-1003492	62	62	avenue	Bruce
i663-WMT-1003504	63	63	avenue	Bruce
i663-WMT-1003491	64	64	avenue	Bruce
i663-WMT-1003503	65	65	avenue	Bruce
i663-WMT-1003490	66	66	avenue	Bruce
i663-WMT-1003489	68	68	avenue	Bruce
i663-WMT-1003502	69	69	avenue	Bruce
i663-WMT-1003488	70	70	avenue	Bruce
i663-WMT-1003501	71	73	avenue	Bruce
i663-WMT-1003487	72	72	avenue	Bruce
i663-WMT-1003486	74	74	avenue	Bruce
i663-WMT-1003500	75	77	avenue	Bruce
i663-WMT-1003485	76	76	avenue	Bruce

i663-WMT-1003484	78	78	avenue	Bruce
i663-WMT-1003499	79	79	avenue	Bruce
i663-WMT-1011163	1	1	avenue	Burton
i663-WMT-1011186	10	10	avenue	Burton
i663-WMT-1011155	11	11	avenue	Burton
i663-WMT-1011184	12	12	avenue	Burton
i663-WMT-1011194-001	2	2	avenue	Burton
i663-WMT-1011153	21	23	avenue	Burton
i663-WMT-1011182	22	22	avenue	Burton
i663-WMT-1011181-001	24	24	avenue	Burton
i663-WMT-1011151	25	25	avenue	Burton
i663-WMT-1011179	26	26	avenue	Burton
i663-WMT-1011149	27	27	avenue	Burton
i663-WMT-1011177	28	28	avenue	Burton
i663-WMT-1011145	29	29	avenue	Burton
i663-WMT-1011161	3	3	avenue	Burton
i663-WMT-1011147	31	31	avenue	Burton
i663-WMT-1011143	33	33	avenue	Burton
i663-WMT-1011175	34	34	avenue	Burton
i663-WMT-1011141	35	35	avenue	Burton
i663-WMT-1011173	36	36	avenue	Burton
i663-WMT-1011139	37	37	avenue	Burton
i663-WMT-1011171	38	38	avenue	Burton
i663-WMT-1011137	39	39	avenue	Burton
i663-WMT-1011192	4	4	avenue	Burton
i663-WMT-1011169	40	40	avenue	Burton
i663-WMT-1011135	41	41	avenue	Burton
i663-WMT-1011167	42	42	avenue	Burton
i663-WMT-1011133-001	43	43	avenue	Burton
i663-WMT-1011165	44	44	avenue	Burton
i663-WMT-1011159	5	7	avenue	Burton
i663-WMT-1011191	6	6	avenue	Burton
i663-WMT-1011189	8	8	avenue	Burton
i663-WMT-1011157	9	9	avenue	Burton
i663-WMT-1007662	604	604	avenue	Carleton
i663-WMT-1007660-001	608	608	avenue	Carleton
i663-WMT-1007658-001	610	610	avenue	Carleton
i663-WMT-1007656-001	614	614	avenue	Carleton
i663-WMT-1007677	615	615	avenue	Carleton
i663-WMT-1007675	617	617	avenue	Carleton

i663-WMT-1007654	618	618	avenue	Carleton
i663-WMT-1007652	624	624	avenue	Carleton
i663-WMT-1007671	625	625	avenue	Carleton
i663-WMT-1007669-001	627	627	avenue	Carleton
i663-WMT-1007650-001	630	630	avenue	Carleton
i663-WMT-1007668-001	631	631	avenue	Carleton
i663-WMT-1007648	634	634	avenue	Carleton
i663-WMT-1007666-001	635	635	avenue	Carleton
i663-WMT-1007664	637	637	avenue	Carleton
i663-WMT-1007646	642	642	avenue	Carleton
i663-WMT-1007644	646	646	avenue	Carleton
i663-WMT-1004094	3218	3218	avenue	Cedar
i663-WMT-1004078	3219	3219	avenue	Cedar
i663-WMT-1004091	3234	3234	avenue	Cedar
i663-WMT-1004089	3238	3238	avenue	Cedar
i663-WMT-1004071-001	3239	3239	avenue	Cedar
i663-WMT-1004069-001	3241	3241	avenue	Cedar
i663-WMT-1004088	3244	3246	avenue	Cedar
i663-WMT-1004067-001	3245	3245	avenue	Cedar
i663-WMT-1004065-001	3249	3249	avenue	Cedar
i663-WMT-1004086	3250	3250	avenue	Cedar
i663-WMT-1004064	3255	3255	avenue	Cedar
i663-WMT-1004063	3261	3261	avenue	Cedar
i663-WMT-1004084	3262	3262	avenue	Cedar
i663-WMT-1004061	3269	3269	avenue	Cedar
i663-WMT-1004082	3270	3270	avenue	Cedar
i663-WMT-1004080	3274	3274	avenue	Cedar
i663-WMT-1004060	3275	3275	avenue	Cedar
i663-WMT-1006214	3282	3282	avenue	Cedar
i663-WMT-1006212	3284	3284	avenue	Cedar
i663-WMT-1006209	3290	3290	avenue	Cedar
i663-WMT-1006198	3295	3295	avenue	Cedar
i663-WMT-1006207	3296	3296	avenue	Cedar
i663-WMT-1006205	3298	3298	avenue	Cedar
i663-WMT-1006204	3302	3302	avenue	Cedar
i663-WMT-1006196	3303	3303	avenue	Cedar
i663-WMT-1006201	3306	3306	avenue	Cedar
i663-WMT-1006199	3310	3310	avenue	Cedar
i663-WMT-1006194	3311	3311	avenue	Cedar
i663-WMT-1010800	17	19	avenue	Chesterfield

i663-WMT-1010798	21	23	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010837	22	22	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010835	24	24	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010796	25	27	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010794	29	31	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010792	33	35	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010790	37	39	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010788	41	41	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010833-001	42	42	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010786	43	43	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010784	45	45	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010782	47	47	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010831-002	48	48	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010831-001	48	48	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010780	49	49	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010829	50	50	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010778	51	51	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010776	53	53	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010827	54	54	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010774	55	55	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010825	56	56	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010772	57	57	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010770	59	59	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010822	60	60	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010768	61	61	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010820	62	62	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010766	63	63	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010764	65	65	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010818	66	66	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010816	68	68	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010814	70	70	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010812	72	72	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010762	73	73	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010810	74	74	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010760	75	75	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010759-001	77	77	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010808	78	78	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010757	79	79	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010806	80	80	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010755	81	81	avenue	Chesterfield

i663-WMT-1010804	82	82	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010753	83	83	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1010802	84	84	avenue	Chesterfield
i663-WMT-1004969	1	3	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004967	11	15	avenue	Church Hill
i663-WMT-1008526-002	131	10	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004965	17	19	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004963	23	25	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004962	27	29	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004960-001	35	35	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004953	36	36	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004959	37	37	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004951-001	38	38	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004949	40	40	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004947	42	42	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004955-002	85	85	avenue	Church Hill
i663-WMT-1004955-001	85	85	avenue	Church Hill
i663-WMT-1008517-002	88	88	avenue	Church Hill
i663-WMT-1008517-001	88	88	avenue	Church Hill
i663-WMT-1003807	124	124	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003812	125	125	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003806	126	126	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003811	127	127	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003805	130	130	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003810	131	131	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003804	132	132	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003803	134	134	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003809-001	135	135	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003802	136	136	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003808	141	141	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003823	51	51	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003822	55	55	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003821	57	57	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003820	59	59	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003819-001	61	61	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003818-001	63	63	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003817	65	65	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003816-001	67	67	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003815	69	69	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1003814	71	71	avenue	Clandeboye

i663-WMT-1003813	73	73	avenue	Clandeboye
i663-WMT-1009044	315	315	avenue	Claremont
i663-WMT-1009042	317	317	avenue	Claremont
i663-WMT-1009040-002	321	321	avenue	Claremont
i663-WMT-1009040-001	321	321	avenue	Claremont
i663-WMT-1009038	369	369	avenue	Claremont
i663-WMT-1009037	371	371	avenue	Claremont
i663-WMT-1009035	373	373	avenue	Claremont
i663-WMT-1009034	375	375	avenue	Claremont
i663-WMT-1009032	377	377	avenue	Claremont
i663-WMT-1009030	381	381	avenue	Claremont
i663-WMT-1009029	383	383	avenue	Claremont
i663-WMT-1009027	385	385	avenue	Claremont
i663-WMT-1010862	417	417	avenue	Claremont
i663-WMT-1008986	418	418	avenue	Claremont
i663-WMT-1009024	421	421	avenue	Claremont
i663-WMT-1009023	423	423	avenue	Claremont
i663-WMT-1008984	424	428	avenue	Claremont
i663-WMT-1009020	425	425	avenue	Claremont
i663-WMT-1008982	430	434	avenue	Claremont
i663-WMT-1008977	436	440	avenue	Claremont
i663-WMT-1008975	442	446	avenue	Claremont
i663-WMT-1009018	443	443	avenue	Claremont
i663-WMT-1009017	445	445	avenue	Claremont
i663-WMT-1008973	448	448	avenue	Claremont
i663-WMT-1009015	449	449	avenue	Claremont
i663-WMT-1008971	450	450	avenue	Claremont
i663-WMT-1008969	452	452	avenue	Claremont
i663-WMT-1009012	453	453	avenue	Claremont
i663-WMT-1008967	454	454	avenue	Claremont
i663-WMT-1009010	455	455	avenue	Claremont
i663-WMT-1008965	456	456	avenue	Claremont
i663-WMT-1008963	458	458	avenue	Claremont
i663-WMT-1008961	462	462	avenue	Claremont
i663-WMT-1008959	464	464	avenue	Claremont
i663-WMT-1008957	466	466	avenue	Claremont
i663-WMT-1008955	468	468	avenue	Claremont
i663-WMT-1009007	495	495	avenue	Claremont
i663-WMT-1008951-001	500	500	avenue	Claremont
i663-WMT-1009005-001	501	501	avenue	Claremont

i663-WMT-1008993	521	521	avenue	Claremont
i663-WMT-1008991	523	523	avenue	Claremont
i663-WMT-1008989	531	531	avenue	Claremont
i663-WMT-1008950	544	544	avenue	Claremont
i663-WMT-1008941	550	550	avenue	Claremont
i663-WMT-1008939-001	558	558	avenue	Claremont
i663-WMT-1008937	560	560	avenue	Claremont
i663-WMT-1008935	562	562	avenue	Claremont
i663-WMT-1008927	570	570	avenue	Claremont
i663-WMT-1008925	572	572	avenue	Claremont
i663-WMT-1008923	574	574	avenue	Claremont
i663-WMT-1008921	578	578	avenue	Claremont
i663-WMT-1008918-001	580	580	avenue	Claremont
i663-WMT-1008917	586	586	avenue	Claremont
i663-WMT-1005795	221	221	avenue	Clarke
i663-WMT-1005793-001	223	225	avenue	Clarke
i663-WMT-5028280-001	227	231	avenue	Clarke
i663-WMT-1005787	235	235	avenue	Clarke
i663-WMT-1005785	237	237	avenue	Clarke
i663-WMT-1005783	239	239	avenue	Clarke
i663-WMT-1005781	241	241	avenue	Clarke
i663-WMT-1005779	243	243	avenue	Clarke
i663-WMT-1005777	245	245	avenue	Clarke
i663-WMT-1005775	281	283	avenue	Clarke
i663-WMT-1005773	331	331	avenue	Clarke
i663-WMT-1005771	335	335	avenue	Clarke
i663-WMT-1005769	343	343	avenue	Clarke
i663-WMT-1005767	345	349	avenue	Clarke
i663-WMT-1005765	351	353	avenue	Clarke
i663-WMT-1005763	357	359	avenue	Clarke
i663-WMT-1005624-001	360	362	avenue	Clarke
i663-WMT-1005761	361	361	avenue	Clarke
i663-WMT-1005759	363	363	avenue	Clarke
i663-WMT-1005757	365	365	avenue	Clarke
i663-WMT-1005755	367	371	avenue	Clarke
i663-WMT-1005622	370	372	avenue	Clarke
i663-WMT-1005620	374	376	avenue	Clarke
i663-WMT-1005753	377	381	avenue	Clarke
i663-WMT-1005618	378	380	avenue	Clarke
i663-WMT-1005751	383	383	avenue	Clarke

i663-WMT-1005750	385	385	avenue	Clarke
i663-WMT-1005748	387	387	avenue	Clarke
i663-WMT-1005746	389	389	avenue	Clarke
i663-WMT-1005744	395	395	avenue	Clarke
i663-WMT-1005697-002	403	403	avenue	Clarke
i663-WMT-1005697-001	403	403	avenue	Clarke
i663-WMT-1005695-002	405	405	avenue	Clarke
i663-WMT-1005695-001	405	405	avenue	Clarke
i663-WMT-1005693	407	407	avenue	Clarke
i663-WMT-1005691	409	409	avenue	Clarke
i663-WMT-1005689-002	411	411	avenue	Clarke
i663-WMT-1005689-001	411	411	avenue	Clarke
i663-WMT-1005687-001	415	415	avenue	Clarke
i663-WMT-1005617	416	416	avenue	Clarke
i663-WMT-1005615	418	418	avenue	Clarke
i663-WMT-1005613	420	420	avenue	Clarke
i663-WMT-1005611	426	426	avenue	Clarke
i663-WMT-1005609-002	428	428	avenue	Clarke
i663-WMT-1005609-001	428	428	avenue	Clarke
i663-WMT-1005607	430	430	avenue	Clarke
i663-WMT-1005605	432	432	avenue	Clarke
i663-WMT-1005603	434	434	avenue	Clarke
i663-WMT-1005601	436	436	avenue	Clarke
i663-WMT-1005599	442	442	avenue	Clarke
i663-WMT-1005597	444	444	avenue	Clarke
i663-WMT-1005684	451	451	avenue	Clarke
i663-WMT-1005682	455	455	avenue	Clarke
i663-WMT-1005680	457	457	avenue	Clarke
i663-WMT-1005678	459	459	avenue	Clarke
i663-WMT-1005592	464	464	avenue	Clarke
i663-WMT-1005670	467	467	avenue	Clarke
i663-WMT-1005668	469	469	avenue	Clarke
i663-WMT-1005666	471	471	avenue	Clarke
i663-WMT-1005665	473	473	avenue	Clarke
i663-WMT-1005662	509	509	avenue	Clarke
i663-WMT-1005591	512	512	avenue	Clarke
i663-WMT-1005658	513	513	avenue	Clarke
i663-WMT-1005656-001	519	519	avenue	Clarke
i663-WMT-1005654	521	521	avenue	Clarke
i663-WMT-1005589	522	522	avenue	Clarke

i663-WMT-1005652	523	523	avenue	Clarke
i663-WMT-1005587	526	526	avenue	Clarke
i663-WMT-1005650	527	527	avenue	Clarke
i663-WMT-1005648	529	529	avenue	Clarke
i663-WMT-1005584	532	532	avenue	Clarke
i663-WMT-1005646	533	533	avenue	Clarke
i663-WMT-1005582	534	534	avenue	Clarke
i663-WMT-1005580	536	536	avenue	Clarke
i663-WMT-1005576	604	604	avenue	Clarke
i663-WMT-1005642-001	605	605	avenue	Clarke
i663-WMT-1005640-001	607	607	avenue	Clarke
i663-WMT-1005638-001	609	609	avenue	Clarke
i663-WMT-1005636	615	615	avenue	Clarke
i663-WMT-1005634	617	617	avenue	Clarke
i663-WMT-1005632	619	619	avenue	Clarke
i663-WMT-1005572	626	626	avenue	Clarke
i663-WMT-1005626	629	629	avenue	Clarke
i663-WMT-1005571	630	630	avenue	Clarke
i663-WMT-1005569	632	632	avenue	Clarke
i663-WMT-1005567	634	634	avenue	Clarke
i663-WMT-1005565	636	636	avenue	Clarke
i663-WMT-1005563	638	638	avenue	Clarke
i663-WMT-1003518	100	100	avenue	Columbia
i663-WMT-1003517	102	102	avenue	Columbia
i663-WMT-1003516	104	106	avenue	Columbia
i663-WMT-1003532	109	109	avenue	Columbia
i663-WMT-1003515	110	110	avenue	Columbia
i663-WMT-1003531	50	52	avenue	Columbia
i663-WMT-1003530	54	56	avenue	Columbia
i663-WMT-1003548	55	55	avenue	Columbia
i663-WMT-1003547	57	57	avenue	Columbia
i663-WMT-1003546	59	59	avenue	Columbia
i663-WMT-1003529	60	62	avenue	Columbia
i663-WMT-1003545	61	61	avenue	Columbia
i663-WMT-1003544	63	63	avenue	Columbia
i663-WMT-1003528	64	64	avenue	Columbia
i663-WMT-1003543	65	65	avenue	Columbia
i663-WMT-1003527	66	66	avenue	Columbia
i663-WMT-1003542	67	67	avenue	Columbia
i663-WMT-1003526	68	68	avenue	Columbia

i663-WMT-1003541	69	69	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003525	70	70	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003540	71	71	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003524	72	72	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003539	73	73	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003523	74	74	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003538	75	75	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003537	77	77	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003536	79	79	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003535	83	85	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003534	87	89	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003522	88	90	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003521	92	92	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003533	93	95	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003520	96	96	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003519	98	98	avenue		Columbia	
i663-WMT-1003896	4380	4382	chemin	de la	Côte-des-Neiges	
i663-WMT-1006438	1	1	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006414	105	105	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006412	107	111	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006428-001	11	11	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006410	115	115	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008526-001	131	145	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008525	147	147	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008524	149	149	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008574	154	154	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008572	156	156	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008570	158	158	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008568	168	168	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008566	178	178	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	Maison Goode
i663-WMT-1008564	184	184	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008562	188	188	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008560	194	194	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008558	196	196	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008556	198	198	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008554	200	200	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008548	204	204	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008547	206	206	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008545	208	208	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008543	210	210	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1008541	212	212	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008540	214	214	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006436	3	3	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008533	318	318	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008531-002	320	320	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008531-001	320	320	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008522	331	331	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008521	333	333	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008529	334	334	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008520	339	339	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008519-001	341	341	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006426	35	35	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008528	354	354	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1008527	356	356	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006424	37	37	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006422	39	39	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010568	401	401	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010566	403	403	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010627	420	420	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010624-002	450	450	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010624-001	450	450	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010560	465	465	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010622	466	466	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010557	467	467	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010621	470	470	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010618	472	472	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010616	478	478	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1006434	5	5	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010551	513	515	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010611	536	536	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010609	538	538	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010608-001	540	540	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010606	542	542	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010549-001	561	563	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	Maison Hurtubise
i663-WMT-1010549-002	561	563	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010604	572	572	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010601	574	574	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010599-001	576	576	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010597-001	578	578	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	
i663-WMT-1010595-001	580	580	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine	

i663-WMT-1010593-001	582	582	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010591-001	584	584	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010587	588	588	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010585	590	590	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010583	592	592	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010581	594	594	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010579	596	596	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010577	598	598	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010574-001	600	600	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010572-001	602	602	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010570-001	604	604	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010540	605	605	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010539	613	613	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010535	625	625	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010533-001	631	631	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010531-001	633	633	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010529	649	649	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010523-001	655	655	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1010520-001	657	657	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1006431	7	7	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1006430	9	9	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1006418-001	95	95	chemin	de la	Côte-Saint-Antoine
i663-WMT-1004101	3120	3120	chemin		Daulac
i663-WMT-1004100	3122	3122	chemin		Daulac
i663-WMT-1004370	1	1	chemin		De Casson
i663-WMT-1004384	10	10	chemin		De Casson
i663-WMT-1004360	11	11	chemin		De Casson
i663-WMT-1004381	12	12	chemin		De Casson
i663-WMT-1004379	14	14	chemin		De Casson
i663-WMT-1004357	15	15	chemin		De Casson
i663-WMT-1004378	16	16	chemin		De Casson
i663-WMT-1004355	17	17	chemin		De Casson
i663-WMT-1004376	18	18	chemin		De Casson
i663-WMT-1004353	19	19	chemin		De Casson
i663-WMT-1004390	2	2	chemin		De Casson
i663-WMT-1004374	20	20	chemin		De Casson
i663-WMT-1004351	21	21	chemin		De Casson
i663-WMT-1004372	22	22	chemin		De Casson
i663-WMT-1004349	23	23	chemin		De Casson
i663-WMT-1004347	25	25	chemin		De Casson

i663-WMT-1004345	27	27	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004344	29	29	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004368	3	3	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004341	31	31	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004388	4	4	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004366	5	5	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004387	6	6	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004363	7	7	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004386	8	8	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004361	9	9	chemin	De Casson	
i663-WMT-1004241	60	60	chemin	De Lavigne	
i663-WMT-1004458	4123	4123	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004456	4129	4129	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004454	4151	4151	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004452	4155	4155	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004466	4210	4210	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004464	4212	4212	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004462	4214	4214	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004448	4215	4215	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004460	4216	4216	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004446	4217	4217	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1004442	4219	4219	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006555	4250	4250	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006554	4262	4262	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006551	4266	4266	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006550	4270	4270	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006548	4274	4278	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006507	4275	4277	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006545	4280	4280	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006505	4281	4281	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006503	4285	4285	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006543	4286	4288	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006501	4287	4289	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006541	4290	4290	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006498	4293	4293	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006497	4297	4297	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006495	4299	4299	boulevard	De Maisonneuve Ouest	
i663-WMT-1006492-001	4311	4311	boulevard	De Maisonneuve Ouest	Église Saint-Léon-de-Westmount
i663-WMT-1006492-003	4311	4311	boulevard	De Maisonneuve Ouest	

i663-WMT-1006492-002	4311	4311	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006491-002	4321	4321	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006491-001	4321	4321	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006491	4321	4321	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006489	4325	4327	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006487	4331	4331	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006485-001	4333	4333	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006483	4335	4335	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006537	4374	4374	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006535	4376	4376	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006533	4378	4378	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006481	4379	4379	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006531-001	4380	4380	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006529	4382	4382	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006479	4383	4383	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006527	4384	4384	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006477	4385	4385	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006525	4386	4386	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006523	4390	4390	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006521	4392	4392	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006519	4394	4394	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006517	4396	4396	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006515	4398	4398	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006514	4400	4400	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006511	4402	4402	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006509	4404	4404	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006476	4445	4445	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006474	4447	4447	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006471-002	4449	4449	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006471-001	4449	4449	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008762	4450	4450	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006470-002	4451	4451	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006470-001	4451	4451	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1006470	4451	4451	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008739	4453	4453	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008760	4454	4454	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008737	4455	4455	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008758	4458	4458	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008735	4459	4459	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008756	4462	4462	boulevard	De Maisonneuve Ouest

i663-WMT-1008733	4465	4465	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008754	4466	4466	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008752	4470	4470	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008729	4471	4471	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008727	4473	4473	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008750	4474	4474	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008725	4475	4475	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008748	4476	4476	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008723	4477	4477	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008721	4479	4479	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008746	4480	4480	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008719	4481	4481	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008717-001	4691	4695	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011334-001	4700	4700	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011333	4708	4708	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011330	4710	4710	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011328	4712	4712	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011326	4714	4714	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011300	4721	4721	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011297	4725	4725	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011295	4727	4727	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011293	4729	4729	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011291	4801	4801	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011290-001	4805	4805	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011288	4809	4809	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011285	4815	4815	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011284	4817	4817	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011322	4820	4820	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011320	4822	4822	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011318	4824	4824	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011281	4827	4827	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011314-002	4828	4830	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011314-001	4828	4830	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011279	4831	4831	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011312	4832	4832	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011278	4833	4833	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011310	4834	4834	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011308	4836	4836	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011275	4837	4837	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011274	4839	4841	boulevard	De Maisonneuve Ouest

i663-WMT-1011306	4840	4840	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011226	4911	4911	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011224	4913	4913	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011222	4915	4915	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011220	4917	4917	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011218	4919	4919	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011216	4925	4925	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011214	4927	4927	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011212-001	4931	4931	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011210-001	4933	4933	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011208	4939	4939	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011206	4941	4941	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011204	4943	4943	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011203	4945	4945	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011200	4947	4947	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011198	4949	4949	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011197-002	4951	4951	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1011197-001	4951	4951	boulevard	De Maisonneuve Ouest
i663-WMT-1008299	41	41	avenue	Devon
i663-WMT-1008304	42	42	avenue	Devon
i663-WMT-1004518	2307	2307	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004625	4020	4020	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004623	4022	4022	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004621	4024	4024	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004611	4030	4030	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004609	4034	4034	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004607	4038	4038	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004605	4042	4042	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004603	4046	4046	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004601	4048	4050	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004599	4054	4054	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004597	4064	4064	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004595	4100	4100	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004593	4102	4104	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004591-002	4128	4128	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004591-001	4128	4128	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004589	4130	4130	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004587	4132	4132	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004586	4134	4134	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004584	4136	4136	boulevard	Dorchester Ouest

i663-WMT-1004582	4138	4138	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004580	4140	4140	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004578	4142	4142	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004576	4144	4144	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004574	4146	4146	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004572	4148	4150	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004570	4156	4158	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1044690	4160	4160	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004568	4162	4164	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004564	4166	4166	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004561	4168	4168	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004559	4170	4170	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004557	4172	4172	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004550	4222	4222	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004548	4224	4224	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004546	4250	4252	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004545	4258	4258	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004543	4260	4260	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004541	4262	4262	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004539	4264	4264	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004537	4266	4266	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004536	4270	4270	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004534-003	4274	4274	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004534-002	4274	4274	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004534-001	4274	4274	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004532	4278	4278	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004530	4280	4280	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004526	4292	4292	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004524	4294	4294	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004522	4296	4296	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1004520	4298	4298	boulevard	Dorchester Ouest
i663-WMT-1008461	1	1	avenue	Douglas
i663-WMT-1008462	10	10	avenue	Douglas
i663-WMT-1008457	11	11	avenue	Douglas
i663-WMT-1008460	5	5	avenue	Douglas
i663-WMT-1008464	6	6	avenue	Douglas
i663-WMT-1008459	7	7	avenue	Douglas
i663-WMT-1008463	8	8	avenue	Douglas
i663-WMT-1008458	9	9	avenue	Douglas
i663-WMT-1008392	157	157	chemin	Edgehill

i663-WMT-1008406	164	164	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008391	165	165	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008390	167	167	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008405	168	168	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008395	17	17	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008389	171	171	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008404	172	172	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008403	174	174	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008402	176	176	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008388	177	177	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008416	18	18	chemin	Edgehill
i663-WMT-5029021-001	205	205	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008386-001	209	209	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008394	21	21	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008400	210	210	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008421-002	218	218	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008421-001	218	218	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008415	22	22	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008414	24	24	chemin	Edgehill
i663-WMT-1010400	257	257	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008413	26	26	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008412	28	28	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008411	30	30	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008410	32	32	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008409	36	36	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008408	38	38	chemin	Edgehill
i663-WMT-1008407	40	40	chemin	Edgehill
i663-WMT-1003754	305	307	avenue	Elm
i663-WMT-1003753	309	309	avenue	Elm
i663-WMT-1003752	311	311	avenue	Elm
i663-WMT-1003751	313	313	avenue	Elm
i663-WMT-1003750	315	315	avenue	Elm
i663-WMT-1003718	318	318	avenue	Elm
i663-WMT-1003717	320	320	avenue	Elm
i663-WMT-1003716	322	322	avenue	Elm
i663-WMT-1003715-001	324	326	avenue	Elm
i663-WMT-1003749	331	331	avenue	Elm
i663-WMT-1003748	333	333	avenue	Elm
i663-WMT-1003714-001	334	334	avenue	Elm
i663-WMT-1003747	335	335	avenue	Elm

i663-WMT-1003746	337	337	avenue	Elm
i663-WMT-1003713	338	338	avenue	Elm
i663-WMT-1003712-001	342	342	avenue	Elm
i663-WMT-1003711-001	346	346	avenue	Elm
i663-WMT-1003710-001	352	354	avenue	Elm
i663-WMT-1003709	356	356	avenue	Elm
i663-WMT-1003708	360	360	avenue	Elm
i663-WMT-1003745	365	365	avenue	Elm
i663-WMT-1003744	367	367	avenue	Elm
i663-WMT-1003706	368	368	avenue	Elm
i663-WMT-1003743	369	369	avenue	Elm
i663-WMT-1003705	370	370	avenue	Elm
i663-WMT-1003704	372	372	avenue	Elm
i663-WMT-1003742	379	379	avenue	Elm
i663-WMT-1003741	381	381	avenue	Elm
i663-WMT-1003740	423	423	avenue	Elm
i663-WMT-1003739	425	425	avenue	Elm
i663-WMT-1003703	426	426	avenue	Elm
i663-WMT-1003738	427	427	avenue	Elm
i663-WMT-1003702	428	428	avenue	Elm
i663-WMT-1003737	433	433	avenue	Elm
i663-WMT-1003701	434	434	avenue	Elm
i663-WMT-1003736	435	435	avenue	Elm
i663-WMT-1003700-001	436	436	avenue	Elm
i663-WMT-1003735	437	439	avenue	Elm
i663-WMT-1003699	440	440	avenue	Elm
i663-WMT-1003698	442	442	avenue	Elm
i663-WMT-1003734	443	443	avenue	Elm
i663-WMT-1003697	444	444	avenue	Elm
i663-WMT-1003733	445	445	avenue	Elm
i663-WMT-1003732	447	447	avenue	Elm
i663-WMT-1003731	449	449	avenue	Elm
i663-WMT-1003696	450	450	avenue	Elm
i663-WMT-1003730	453	453	avenue	Elm
i663-WMT-1003695	454	454	avenue	Elm
i663-WMT-1003729	455	455	avenue	Elm
i663-WMT-1003694	456	456	avenue	Elm
i663-WMT-1003728	457	457	avenue	Elm
i663-WMT-1003693	458	458	avenue	Elm
i663-WMT-1003692	460	460	avenue	Elm

i663-WMT-1003691	462	462	avenue	Elm
i663-WMT-1003725	463	463	avenue	Elm
i663-WMT-1003690	464	464	avenue	Elm
i663-WMT-1003724	465	465	avenue	Elm
i663-WMT-1003723	483	483	avenue	Elm
i663-WMT-1003689	484	484	avenue	Elm
i663-WMT-1003722	485	485	avenue	Elm
i663-WMT-1003688	488	488	avenue	Elm
i663-WMT-1003687	492	492	avenue	Elm
i663-WMT-1003721	493	493	avenue	Elm
i663-WMT-1003686	494	494	avenue	Elm
i663-WMT-1003720	495	495	avenue	Elm
i663-WMT-1003719	497	499	avenue	Elm
i663-WMT-1003684	502	502	avenue	Elm
i663-WMT-1007795	1	1	avenue	Forden
i663-WMT-1007755	12	12	avenue	Forden
i663-WMT-1007753	14	14	avenue	Forden
i663-WMT-1007751-001	18	18	avenue	Forden
i663-WMT-1007786	25	25	avenue	Forden
i663-WMT-1007785	29	29	avenue	Forden
i663-WMT-1007793	3	3	avenue	Forden
i663-WMT-1007747-001	30	30	avenue	Forden
i663-WMT-1007783	31	31	avenue	Forden
i663-WMT-1007745	32	32	avenue	Forden
i663-WMT-1007781	33	33	avenue	Forden
i663-WMT-1007739	34	34	croissant	Forden
i663-WMT-1007738	36	36	croissant	Forden
i663-WMT-1007737	38	38	croissant	Forden
i663-WMT-1007736	40	40	croissant	Forden
i663-WMT-1007778	41	41	avenue	Forden
i663-WMT-1007735	42	42	croissant	Forden
i663-WMT-1007734	46	46	croissant	Forden
i663-WMT-1007776	49	49	avenue	Forden
i663-WMT-1007733	50	50	croissant	Forden
i663-WMT-1007731	52	52	croissant	Forden
i663-WMT-1007774	53	53	avenue	Forden
i663-WMT-1007729	54	54	croissant	Forden
i663-WMT-1007772	55	55	avenue	Forden
i663-WMT-1007770	57	57	avenue	Forden
i663-WMT-1007727	58	58	croissant	Forden

i663-WMT-1007768	59	59	avenue	Forden
i663-WMT-1007726	62	62	croissant	Forden
i663-WMT-1007725	64	64	croissant	Forden
i663-WMT-1007765	65	65	avenue	Forden
i663-WMT-1007721	68	68	croissant	Forden
i663-WMT-1007719-001	70	70	croissant	Forden
i663-WMT-1007757	8	8	avenue	Forden
i663-WMT-1007791	9	9	avenue	Forden
i663-WMT-1003801	11	15	avenue	Gladstone
i663-WMT-1003800	11	15	avenue	Gladstone
i663-WMT-1008322-001	21	21	croissant	Gordon
i663-WMT-1008330	52	52	croissant	Gordon
i663-WMT-1003683-001	1087	1087	avenue	Greene
i663-WMT-1003682	1089	1089	avenue	Greene
i663-WMT-1003657	1092	1092	avenue	Greene
i663-WMT-1003656	1094	1094	avenue	Greene
i663-WMT-1003655	1098	1098	avenue	Greene
i663-WMT-1003654	1100	1102	avenue	Greene
i663-WMT-1003653	1104	1106	avenue	Greene
i663-WMT-1003681	1109	1109	avenue	Greene
i663-WMT-1003652	1110	1110	avenue	Greene
i663-WMT-1003680	1111	1111	avenue	Greene
i663-WMT-1003651	1112	1112	avenue	Greene
i663-WMT-1003679	1113	1113	avenue	Greene
i663-WMT-1003650	1114	1114	avenue	Greene
i663-WMT-1003678	1115	1115	avenue	Greene
i663-WMT-1003649	1116	1116	avenue	Greene
i663-WMT-1003677	1117	1117	avenue	Greene
i663-WMT-1003648	1118	1118	avenue	Greene
i663-WMT-1003676	1119	1119	avenue	Greene
i663-WMT-1003647	1120	1120	avenue	Greene
i663-WMT-1003675	1123	1123	avenue	Greene
i663-WMT-1003674	1125	1125	avenue	Greene
i663-WMT-1003645	1212	1214	rue	Greene
i663-WMT-1003644	1216	1218	rue	Greene
i663-WMT-1003673	1223	1225	avenue	Greene
i663-WMT-1003672	1227	1227	avenue	Greene
i663-WMT-1003670	1235	1235	avenue	Greene
i663-WMT-1003641	1302	1304	avenue	Greene
i663-WMT-1003638	1334	1336	avenue	Greene

i663-WMT-1003664	1335	1339	avenue	Greene
i663-WMT-1003663	1343	1345	avenue	Greene
i663-WMT-1003662	1347	1351	avenue	Greene
i663-WMT-1003661	1353	1353	avenue	Greene
i663-WMT-1003660	1365	1367	avenue	Greene
i663-WMT-1008467	1	1	avenue	Grenville
i663-WMT-1008473	10	10	avenue	Grenville
i663-WMT-1008472	12	12	avenue	Grenville
i663-WMT-1008471	14	14	avenue	Grenville
i663-WMT-1008466	15	15	avenue	Grenville
i663-WMT-1008470	16	16	avenue	Grenville
i663-WMT-1008465	17	17	avenue	Grenville
i663-WMT-1008469	18	18	avenue	Grenville
i663-WMT-1007592	19	19	avenue	Grenville
i663-WMT-1008477	2	2	avenue	Grenville
i663-WMT-1008468	20	20	avenue	Grenville
i663-WMT-1007594	22	22	avenue	Grenville
i663-WMT-1008476	4	4	avenue	Grenville
i663-WMT-1008475	6	6	avenue	Grenville
i663-WMT-1008474	8	8	avenue	Grenville
i663-WMT-1011392	288	288	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009799	294	296	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009797	298	300	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010020-001	299	299	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010018	301	301	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009795	302	302	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010016	303	303	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009793	304	304	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010014	305	305	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009791	306	306	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010012	307	307	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009790	308	308	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1011316	309	309	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009787	310	310	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010010	313	313	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009785	314	314	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010008	315	315	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009783	316	316	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010006	317	317	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009781	318	320	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1010004	319	319	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009779	322	324	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010001	323	323	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1010000	325	327	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009777	328	330	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009998	329	331	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009775	332	332	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009996	333	333	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009774	334	334	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009771	336	340	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009994	337	337	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009992	339	339	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009769	342	346	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009990	343	343	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009987	345	345	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009767	348	352	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009985	349	349	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009766	354	354	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009983	355	355	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009764	356	356	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009981	357	359	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009762	358	358	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009760	360	360	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009979	361	363	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009758	362	362	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009756	364	364	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009978	365	365	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009754	366	366	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009976	367	367	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009752	368	368	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009973	369	369	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009749	370	370	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009971	371	371	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009747	372	374	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009969	373	373	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009967	375	375	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009965	377	377	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009746	378	378	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009963	379	379	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009744	380	380	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009961	381	381	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009741	382	382	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009959	383	385	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009739	384	384	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009737	386	386	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009735	388	388	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009733	390	390	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009731	392	392	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009730	414	416	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009729	418	420	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009728	422	424	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009957	423	423	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009955	425	425	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009727	426	428	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009953	427	427	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009952	429	429	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009726	430	432	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009949	431	431	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009724	434	436	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009947	435	439	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009945	435	439	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009944	435	439	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009722	438	440	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009720	442	444	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009719	446	448	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009942	447	447	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009940	449	449	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009717	450	452	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009937	451	453	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009715	454	456	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009936	455	457	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009713	458	460	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009934	459	461	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009711	462	464	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009932	463	465	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009708	466	468	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009930	467	469	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009928	471	473	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009706	472	472	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009704	474	474	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009926	475	477	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009702	476	476	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009700	478	478	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009924	479	481	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009698	480	480	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009696	482	482	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009922	483	483	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009920	485	485	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009918	487	487	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009916	489	489	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009694	492	492	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009692	494	494	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009914	495	495	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009912	497	497	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009690-001	502	502	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009688	504	504	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009910	505	505	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009686-001	506	508	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009908	507	507	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009684-001	510	512	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009904-001	513	513	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009902-001	515	515	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009682	516	518	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009680	520	522	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009678	524	526	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009676	528	528	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009674	530	530	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009900	531	531	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009673	532	532	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009899	533	533	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009671	534	534	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009669	536	536	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009898	537	537	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009667	538	538	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009665	540	540	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009897	543	543	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009663	544	544	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009661-001	546	548	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009896	547	549	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009895-001	551	553	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009659	554	556	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009894-002	555	555	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009894-001	555	555	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009890	559	559	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009889	561	561	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009887-001	563	563	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009885-001	565	565	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009882-001	567	567	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009880	569	569	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009646	570	570	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009879	571	571	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009644	572	572	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009877	573	573	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009643-001	574	574	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009641-001	576	576	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009875-001	577	577	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009873	579	579	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009639	580	580	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009870-001	581	581	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009638	596	596	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009636	598	598	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009633	600	600	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009632	602	602	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009629-001	604	604	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009627	606	606	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009626	608	608	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009625-001	612	612	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009623	614	614	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009621-001	616	616	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009619-001	618	618	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009617-001	620	620	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009615	622	622	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009613	628	628	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009867	629	629	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009611	630	630	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009866	631	631	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009609	632	632	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009607	634	634	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009864	635	635	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009605	636	636	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009862	637	637	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009860	639	639	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009603	640	640	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009858	641	641	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009601-001	642	642	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009856	643	643	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009599	644	644	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009855-001	645	645	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009597-002	646	646	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009597-001	646	646	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009852	647	647	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009851	649	649	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009593	650	650	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009849	651	651	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009591-001	652	652	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009847	653	653	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009589-001	654	654	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009845-001	655	655	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009588-001	656	656	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009586	658	658	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009843-001	659	659	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009584-001	660	660	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009841-001	661	661	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009839	663	663	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009582	664	664	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009837-001	665	665	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009580	666	666	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009578	668	668	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009835	669	669	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009576	670	670	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009833-001	671	671	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009573-001	672	672	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009831-001	673	673	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009829	681	681	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009827	683	683	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009825	685	685	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009823	687	687	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009569-001	688	688	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009821	689	689	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009567-001	690	690	avenue	Grosvenor

i663-WMT-1009566-001	692	692	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009564-001	694	694	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009814-001	695	695	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009562-001	696	696	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009560-001	698	698	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009812-001	699	699	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009558-001	700	700	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009809-001	701	701	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009556	702	702	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009808-001	703	703	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009554-001	704	704	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009806	707	707	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009552-001	708	708	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009804-001	709	709	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009803	711	711	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009550-001	714	714	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009801-001	715	715	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1009549-001	716	716	avenue	Grosvenor
i663-WMT-1005850-001	10	10		Grove Park
i663-WMT-1005865-002	11	11		Grove Park
i663-WMT-1005865-001	11	11		Grove Park
i663-WMT-1005848-002	12	12		Grove Park
i663-WMT-1005848-001	12	12		Grove Park
i663-WMT-1005863	15	15		Grove Park
i663-WMT-1005861-002	17	17		Grove Park
i663-WMT-1005861-001	17	17		Grove Park
i663-WMT-1005857-001	2	2		Grove Park
i663-WMT-1005859	21	21		Grove Park
i663-WMT-1005873-002	3	3		Grove Park
i663-WMT-1005873-001	3	3		Grove Park
i663-WMT-1005871-002	3	3		Grove Park
i663-WMT-1005855-002	4	4		Grove Park
i663-WMT-1005855-001	4	4		Grove Park
i663-WMT-1005871-001	5	5		Grove Park
i663-WMT-1005854-002	6	6		Grove Park
i663-WMT-1005854-001	6	6		Grove Park
i663-WMT-1005869	7	7		Grove Park
i663-WMT-1005852-001	8	8		Grove Park
i663-WMT-1005867-002	9	9		Grove Park
i663-WMT-1005867-001	9	9		Grove Park

i663-WMT-1006033	49	49	rue	Hallowell
i663-WMT-1006031	51	51	rue	Hallowell
i663-WMT-1006029	53	53	rue	Hallowell
i663-WMT-1006026	55	55	rue	Hallowell
i663-WMT-1006024	57	57	rue	Hallowell
i663-WMT-1006022	61	63	rue	Hallowell
i663-WMT-1006020	65	67	rue	Hallowell
i663-WMT-1006018	69	71	rue	Hallowell
i663-WMT-1006017	73	75	rue	Hallowell
i663-WMT-1006015	81	83	rue	Hallowell
i663-WMT-1006012	85	87	rue	Hallowell
i663-WMT-1006010	89	89	rue	Hallowell
i663-WMT-1006008	91	91	rue	Hallowell
i663-WMT-1006006	93	93	rue	Hallowell
i663-WMT-1006004	95	95	rue	Hallowell
i663-WMT-1006000	97	99	rue	Hallowell
i663-WMT-1006002	99	97	rue	Hallowell
i663-WMT-1006636	1	3	avenue	Hillside
i663-WMT-1008895	156	156	avenue	Hillside
i663-WMT-1008893	158	158	avenue	Hillside
i663-WMT-1008891	162	162	avenue	Hillside
i663-WMT-1008889	164	164	avenue	Hillside
i663-WMT-1008887	168	168	avenue	Hillside
i663-WMT-1008879	169	169	avenue	Hillside
i663-WMT-1004335	18	18	avenue	Holton
i663-WMT-1004333	20	20	avenue	Holton
i663-WMT-1004308	21	21	avenue	Holton
i663-WMT-1004331	22	22	avenue	Holton
i663-WMT-1004307	23	23	avenue	Holton
i663-WMT-1004330	24	24	avenue	Holton
i663-WMT-1004306	25	25	avenue	Holton
i663-WMT-1004328	26	26	avenue	Holton
i663-WMT-1004305	27	27	avenue	Holton
i663-WMT-1004326	28	28	avenue	Holton
i663-WMT-1004304-001	29	29	avenue	Holton
i663-WMT-1004324	30	30	avenue	Holton
i663-WMT-1004303-001	31	31	avenue	Holton
i663-WMT-1004322	32	32	avenue	Holton
i663-WMT-1004302	33	33	avenue	Holton
i663-WMT-1004320	34	34	avenue	Holton

i663-WMT-1031657	3492	3492	avenue	Holton
i663-WMT-1004300	35	35	avenue	Holton
i663-WMT-1004318	36	36	avenue	Holton
i663-WMT-1004298	37	37	avenue	Holton
i663-WMT-1004316	38	38	avenue	Holton
i663-WMT-1004296	39	39	avenue	Holton
i663-WMT-1004294	41	41	avenue	Holton
i663-WMT-1004292	43	43	avenue	Holton
i663-WMT-1004290	45	45	avenue	Holton
i663-WMT-1004288	47	47	avenue	Holton
i663-WMT-1004314	48	48	avenue	Holton
i663-WMT-1004312	50	50	avenue	Holton
i663-WMT-1004286	51	51	avenue	Holton
i663-WMT-1004284	53	53	avenue	Holton
i663-WMT-1004282	55	55	avenue	Holton
i663-WMT-1004280	61	61	avenue	Holton
i663-WMT-1004279	65	65	avenue	Holton
i663-WMT-1004277	67	67	avenue	Holton
i663-WMT-1004276	69	69	avenue	Holton
i663-WMT-1004274	71	71	avenue	Holton
i663-WMT-1004272	73	73	avenue	Holton
i663-WMT-1004270	75	75	avenue	Holton
i663-WMT-1004311-001	76	76	avenue	Holton
i663-WMT-1004268	77	77	avenue	Holton
i663-WMT-1004266	79	79	avenue	Holton
i663-WMT-1004264	81	81	avenue	Holton
i663-WMT-1004262	83	83	avenue	Holton
i663-WMT-1004260	85	85	avenue	Holton
i663-WMT-1004258	87	87	avenue	Holton
i663-WMT-1004256	89	89	avenue	Holton
i663-WMT-1006222	1	1	avenue	Hudson
i663-WMT-1006226-002	14	14	avenue	Hudson
i663-WMT-1006226-001	14	14	avenue	Hudson
i663-WMT-1006233	2	2	avenue	Hudson
i663-WMT-1006220	3	3	avenue	Hudson
i663-WMT-1006232	4	4	avenue	Hudson
i663-WMT-1006218	5	5	avenue	Hudson
i663-WMT-1006230	6	6	avenue	Hudson
i663-WMT-1006216	7	7	avenue	Hudson
i663-WMT-1006228-001	8	8	avenue	Hudson

i663-WMT-1006224-002	9	9	avenue	Hudson
i663-WMT-1006224-001	9	9	avenue	Hudson
i663-WMT-1008777	10	10	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008766	11	11	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008775	12	12	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008764	15	15	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008781	4	6	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008772	5	5	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008770	7	7	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008779	8	8	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008768	9	9	avenue	Ingleside
i663-WMT-1008232	102	102	avenue	Irvine
i663-WMT-5029024	103	105	avenue	Irvine
i663-WMT-1008251	103	105	avenue	Irvine
i663-WMT-1008230	104	104	avenue	Irvine
i663-WMT-1008228	106	106	avenue	Irvine
i663-WMT-1008249	107	109	avenue	Irvine
i663-WMT-1008226	110	110	avenue	Irvine
i663-WMT-1008247	111	111	avenue	Irvine
i663-WMT-1008224-001	112	112	avenue	Irvine
i663-WMT-1008245	115	117	avenue	Irvine
i663-WMT-1008222	116	116	avenue	Irvine
i663-WMT-1008220	118	118	avenue	Irvine
i663-WMT-1008243	119	121	avenue	Irvine
i663-WMT-1008218	120	120	avenue	Irvine
i663-WMT-1008216	124	126	avenue	Irvine
i663-WMT-1008242	125	125	avenue	Irvine
i663-WMT-1008239	127	127	avenue	Irvine
i663-WMT-1008238	129	129	avenue	Irvine
i663-WMT-1008214-001	130	130	avenue	Irvine
i663-WMT-1008236	133	133	avenue	Irvine
i663-WMT-1008234	135	137	avenue	Irvine
i663-WMT-1008212	136	136	avenue	Irvine
i663-WMT-1008854-001	140	142	avenue	Irvine
i663-WMT-1006440-001	120	450	avenue	Kensington
i663-WMT-1006560	225	231	avenue	Kensington
i663-WMT-1005169	241	241	avenue	Kensington
i663-WMT-1005167	243	243	avenue	Kensington
i663-WMT-1005165	245	245	avenue	Kensington
i663-WMT-1005163-002	247	247	avenue	Kensington

i663-WMT-1005163-001	247	247	avenue	Kensington
i663-WMT-1005163	247	247	avenue	Kensington
i663-WMT-1005161-002	251	251	avenue	Kensington
i663-WMT-1005161-001	251	251	avenue	Kensington
i663-WMT-1005161	251	251	avenue	Kensington
i663-WMT-1005119	252	252	avenue	Kensington
i663-WMT-1005117	254	254	avenue	Kensington
i663-WMT-1005115	256	256	avenue	Kensington
i663-WMT-1005159	311	311	avenue	Kensington
i663-WMT-1005113	312	312	avenue	Kensington
i663-WMT-1005110	314	314	avenue	Kensington
i663-WMT-1005157	315	315	avenue	Kensington
i663-WMT-1005108	316	316	avenue	Kensington
i663-WMT-1005156	317	317	avenue	Kensington
i663-WMT-1005106	318	318	avenue	Kensington
i663-WMT-1005153	321	321	avenue	Kensington
i663-WMT-1005098-002	328	328	avenue	Kensington
i663-WMT-1005098-001	328	328	avenue	Kensington
i663-WMT-1005096-002	330	330	avenue	Kensington
i663-WMT-1005096-001	330	330	avenue	Kensington
i663-WMT-1005150	333	333	avenue	Kensington
i663-WMT-1005094	338	338	avenue	Kensington
i663-WMT-1005092	340	340	avenue	Kensington
i663-WMT-1005142	341	341	avenue	Kensington
i663-WMT-1005140	343	343	avenue	Kensington
i663-WMT-1005090	344	344	avenue	Kensington
i663-WMT-1005088	346	346	avenue	Kensington
i663-WMT-1005137	347	347	avenue	Kensington
i663-WMT-1005086	348	348	avenue	Kensington
i663-WMT-1005135	349	351	avenue	Kensington
i663-WMT-1005085	350	350	avenue	Kensington
i663-WMT-1005083	352	352	avenue	Kensington
i663-WMT-1005133	353	353	avenue	Kensington
i663-WMT-1005131	355	355	avenue	Kensington
i663-WMT-1005080	356	356	avenue	Kensington
i663-WMT-1005129-001	357	357	avenue	Kensington
i663-WMT-1005127	359	359	avenue	Kensington
i663-WMT-1005079	360	360	avenue	Kensington
i663-WMT-1005125	361	361	avenue	Kensington
i663-WMT-1005077	362	362	avenue	Kensington

i663-WMT-1005075	366	366	avenue	Kensington
i663-WMT-1005073	368	368	avenue	Kensington
i663-WMT-1005071-001	370	370	avenue	Kensington
i663-WMT-1005069-001	372	372	avenue	Kensington
i663-WMT-1005067	400	400	avenue	Kensington
i663-WMT-5003615	401	401	avenue	Kensington
i663-WMT-1005454-001	340	340	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005452-002	342	342	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005452-001	342	342	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005450	344	344	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005448	346	346	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005446	350	350	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005444	352	352	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005440-002	356	356	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005440-001	356	356	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005440	356	356	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005438-002	358	358	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005438-001	358	358	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005438	358	358	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005436	360	360	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005434	362	362	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005463-001	363	363	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005433-002	364	364	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005433-001	364	364	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005433	364	364	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005460-002	365	365	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005460-001	365	365	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005430-002	366	366	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005430-001	366	366	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005458-002	367	367	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005458-001	367	367	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005428	368	368	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005457-002	369	369	avenue	Kitchener
i663-WMT-1005457-001	369	369	avenue	Kitchener
i663-WMT-1006874	250	250	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006872	266	266	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007095	331	331	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007093	333	333	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007091	339	339	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006859	340	342	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1007089	343	343	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006857	344	346	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007087	345	345	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006854-001	348	350	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007085	349	349	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007084	351	353	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006852-001	352	352	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007083	355	355	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006851-002	356	356	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006851-001	356	356	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007081	363	363	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007079	365	365	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007077	369	369	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006848	370	370	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007075-001	371	371	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006847	374	376	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006846	378	378	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006845	380	380	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006844	384	384	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007071	411	411	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007069	413	413	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007067	419	419	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006841	420	424	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007065	421	421	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007063	423	423	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006840-001	426	426	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007061	427	427	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006838	428	428	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007059-001	429	429	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006837	432	432	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007057-001	433	433	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006836	434	434	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007054-001	435	437	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007052-001	439	439	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006834	440	440	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007050	441	441	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006832	442	442	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007049	443	443	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006830	446	446	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006828	448	448	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1006826	450	450	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006824	452	452	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006823	454	454	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007047-002	457	457	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007047-001	457	457	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007045	459	459	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006822	460	460	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007042	461	461	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006820	462	462	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007040	463	463	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007039	465	465	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007037	467	467	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007035	469	469	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007033	471	471	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007031	473	473	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007029	475	477	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007027-001	479	481	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006819	482	482	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006817	484	484	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006815	486	486	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006814	488	488	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006812	490	490	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006810	492	492	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006809	494	494	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007025-001	495	495	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006807	496	496	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007023-001	497	497	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006806	498	498	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007021	499	499	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1008297	5	5	ridge	Lansdowne
i663-WMT-1006804	502	502	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006802	504	504	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007017	505	511	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006801	508	510	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007015	517	517	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006799-001	520	520	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006797	522	522	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006796	524	524	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007013	525	525	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006794	526	526	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1007011	527	527	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006792	528	528	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007008	529	529	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006790	530	530	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007006	531	531	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007005	533	533	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006788-001	534	534	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007003	535	535	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006786	536	536	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1007001	537	539	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006999	541	541	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006784	542	542	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006997	543	543	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006782	544	544	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006995	545	545	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006780	546	546	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006993	547	547	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006778	548	548	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006991	549	549	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006989	551	551	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006987-001	555	555	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006985-001	557	557	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006769	558	558	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006983-001	559	559	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006767	560	560	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006981-001	561	561	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006979-001	563	563	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006765	564	564	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006763	566	566	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006761	570	570	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006977-001	571	571	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006759-001	572	572	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006975	573	573	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006973	575	575	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006757	576	576	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006971	577	577	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006755-001	578	578	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006969	579	579	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006967	581	581	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006753	582	582	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1006751	584	584	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006965	585	585	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006750	586	586	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006963	587	587	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006749	588	588	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006748-001	590	590	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006746	592	592	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006745-001	594	594	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006744-001	596	596	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006743-001	598	598	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006955	599	599	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006742-001	600	600	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006953	601	601	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006740-001	602	602	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006951	603	603	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006949	605	605	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006739	606	606	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006947	607	607	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006945	611	611	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006943	615	615	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006941	619	619	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006939	621	621	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006937	625	625	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006935	627	627	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006933	631	631	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006738-001	632	632	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006736-001	634	634	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006929	635	635	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006734-001	636	636	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006927-001	637	637	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006732-001	638	638	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006730	640	640	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006727-001	642	642	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006725-001	644	644	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006723-001	646	646	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006721-001	652	652	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006719	654	654	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006921	655	655	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006717-001	656	656	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006919	657	657	avenue	Lansdowne

i663-WMT-1006715	658	658	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006917	659	659	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1006713	660	660	avenue	Lansdowne
i663-WMT-1008190	106	108	avenue	Lewis
i663-WMT-1008210	107	107	avenue	Lewis
i663-WMT-1008208	109	109	avenue	Lewis
i663-WMT-1008188	110	112	avenue	Lewis
i663-WMT-1008206	111	111	avenue	Lewis
i663-WMT-1008205	113	113	avenue	Lewis
i663-WMT-1008203	115	115	avenue	Lewis
i663-WMT-1008186	116	116	avenue	Lewis
i663-WMT-1008201	117	117	avenue	Lewis
i663-WMT-1008184	118	118	avenue	Lewis
i663-WMT-1008199	119	119	avenue	Lewis
i663-WMT-1008182	120	120	avenue	Lewis
i663-WMT-1008197	121	121	avenue	Lewis
i663-WMT-1008180	122	122	avenue	Lewis
i663-WMT-1008178	126	126	avenue	Lewis
i663-WMT-1008195	127	127	avenue	Lewis
i663-WMT-1008176	130	130	avenue	Lewis
i663-WMT-1008193	131	133	avenue	Lewis
i663-WMT-1007368	722	722	avenue	Lexington
i663-WMT-1007367	724	724	avenue	Lexington
i663-WMT-1007365	730	730	avenue	Lexington
i663-WMT-1007362	732	732	avenue	Lexington
i663-WMT-1007360	736	736	avenue	Lexington
i663-WMT-1007356	750	750	avenue	Lexington
i663-WMT-1007379	753	753	avenue	Lexington
i663-WMT-1007355	756	756	avenue	Lexington
i663-WMT-1007377-001	757	757	avenue	Lexington
i663-WMT-1007354	758	758	avenue	Lexington
i663-WMT-1007376	765	765	avenue	Lexington
i663-WMT-1007374	775	775	avenue	Lexington
i663-WMT-1007353-001	776	776	avenue	Lexington
i663-WMT-1007348	796	796	avenue	Lexington
i663-WMT-1007347	800	800	avenue	Lexington
i663-WMT-1007371	807	807	avenue	Lexington
i663-WMT-1010856	10	10	avenue	Lorraine
i663-WMT-1010853	12	12	avenue	Lorraine
i663-WMT-1010851-001	7	7	avenue	Lorraine

i663-WMT-1010857	8	8	avenue	Lorraine
i663-WMT-1010849	9	9	avenue	Lorraine
i663-WMT-1008703	11	11	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008715	12	12	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008713	14	14	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008701	15	15	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008711	16	16	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008699	17	17	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008709	18	18	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008697	21	21	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008707	24	24	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008705	26	26	avenue	Melbourne
i663-WMT-1008094	222	222	avenue	Melville
i663-WMT-1008142	223	225	avenue	Melville
i663-WMT-1008140	227	229	avenue	Melville
i663-WMT-1008138	231	233	avenue	Melville
i663-WMT-1008136	235	235	avenue	Melville
i663-WMT-1008134	241	245	avenue	Melville
i663-WMT-1008132	247	251	avenue	Melville
i663-WMT-1008130	253	257	avenue	Melville
i663-WMT-1008128	259	263	avenue	Melville
i663-WMT-1008126	265	269	avenue	Melville
i663-WMT-1008124	271	275	avenue	Melville
i663-WMT-1008106-001	349	349	avenue	Melville
i663-WMT-1008106-002	349	351	avenue	Melville
i663-WMT-1008103	355	357	avenue	Melville
i663-WMT-1008101	359	361	avenue	Melville
i663-WMT-1008100	363	363	avenue	Melville
i663-WMT-1008098	365	365	avenue	Melville
i663-WMT-1008096	367	367	avenue	Melville
i663-WMT-1008695-001	381	381	avenue	Melville
i663-WMT-1004882	156	156	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004880	160	160	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004878	164	164	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004876-002	168	168	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004876-001	168	168	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004940	181	181	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004874-001	218	218	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004872	220	220	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004870	222	222	avenue	Metcalfe

i663-WMT-1004868	224	224	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004866	232	232	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004864	234	234	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004862	250	250	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004860	252	252	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004858	254	254	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004935	255	255	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004857	256	256	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004933	257	257	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004855	258	258	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004931	259	259	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004929	265	265	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004927	267	267	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004925-002	311	311	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004925-001	311	311	avenue	Metcalfe
	311	311	avenue	Metcalfe
	311	311	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004853	312	312	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004923	315	315	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004921	317	317	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004919	325	325	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004850-001	332	332	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004917	333	333	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004848	336	336	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004846	338	338	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004844	340	340	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004842	344	344	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004840	352	352	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004838	356	356	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004896	359	361	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004836	364	364	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004894	365	365	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004834	366	366	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004892-002	367	367	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004892-001	367	367	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004892	367	367	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004890-002	369	369	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004890-001	369	369	avenue	Metcalfe
	369	369	avenue	Metcalfe
	369	369	avenue	Metcalfe

i663-WMT-1004888	371	371	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004832	374	374	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004886	375	375	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004830	376	376	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004884	377	377	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004828	378	378	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004826	380	380	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004824	382	382	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004822	384	384	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004820	408	408	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004818	410	410	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004816	412	412	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004814	418	418	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004812	420	420	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004810	422	422	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004808	424	424	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004806	426	426	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004805	428	428	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004803	430	430	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004801	432	432	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004799	434	434	avenue	Metcalfe
i663-WMT-1004124	3993	3993	avenue	Montrose
i663-WMT-1004148	4000	4000	avenue	Montrose
i663-WMT-1004150	4002	4002	avenue	Montrose
i663-WMT-1004146	4006	4006	avenue	Montrose
i663-WMT-1004144	4010	4010	avenue	Montrose
i663-WMT-1004142-001	4290	4290	avenue	Montrose
i663-WMT-1004118	4291	4291	avenue	Montrose
i663-WMT-1004140-001	4292	4292	avenue	Montrose
i663-WMT-1004117	4293	4293	avenue	Montrose
i663-WMT-1004139	4294	4294	avenue	Montrose
i663-WMT-1004115	4295	4295	avenue	Montrose
i663-WMT-1004136	4298	4298	avenue	Montrose
i663-WMT-1004113	4299	4299	avenue	Montrose
i663-WMT-1004135	4302	4302	avenue	Montrose
i663-WMT-1004111	4303	4303	avenue	Montrose
i663-WMT-1004134	4304	4304	avenue	Montrose
i663-WMT-1004108	4305	4305	avenue	Montrose
i663-WMT-1004106	4307	4307	avenue	Montrose
i663-WMT-1004104	4309	4309	avenue	Montrose

i663-WMT-1006334	4310	4310	avenue	Montrose
i663-WMT-1004103	4311	4311	avenue	Montrose
i663-WMT-1006332-001	4312	4312	avenue	Montrose
i663-WMT-1004102	4313	4313	avenue	Montrose
i663-WMT-1006330	4314	4314	avenue	Montrose
i663-WMT-1006328	4316	4316	avenue	Montrose
i663-WMT-1006326	4318	4318	avenue	Montrose
i663-WMT-1006283	4319	4319	avenue	Montrose
i663-WMT-1006324	4320	4320	avenue	Montrose
i663-WMT-1006281	4321	4321	avenue	Montrose
i663-WMT-1006322	4322	4322	avenue	Montrose
i663-WMT-1006279	4323	4323	avenue	Montrose
i663-WMT-1006319	4324	4324	avenue	Montrose
i663-WMT-1006318	4326	4326	avenue	Montrose
i663-WMT-1006316	4328	4328	avenue	Montrose
i663-WMT-1006275	4329	4329	avenue	Montrose
i663-WMT-1006313	4330	4330	avenue	Montrose
i663-WMT-1006273	4331	4331	avenue	Montrose
i663-WMT-1006311	4332	4332	avenue	Montrose
i663-WMT-1006310-001	4334	4334	avenue	Montrose
i663-WMT-1006271	4335	4335	avenue	Montrose
i663-WMT-1006307	4336	4336	avenue	Montrose
i663-WMT-1006269	4337	4337	avenue	Montrose
i663-WMT-1006305	4338	4338	avenue	Montrose
i663-WMT-1006267	4339	4339	avenue	Montrose
i663-WMT-1006303	4340	4340	avenue	Montrose
i663-WMT-1006265	4341	4341	avenue	Montrose
i663-WMT-1006301	4342	4342	avenue	Montrose
i663-WMT-1006263	4343	4343	avenue	Montrose
i663-WMT-1006261-002	4345	4345	avenue	Montrose
i663-WMT-1006261-001	4345	4345	avenue	Montrose
i663-WMT-1006259	4351	4351	avenue	Montrose
i663-WMT-1006257	4353	4353	avenue	Montrose
i663-WMT-1006255	4355	4355	avenue	Montrose
i663-WMT-1006253	4357	4357	avenue	Montrose
i663-WMT-1006251	4359	4359	avenue	Montrose
i663-WMT-1006249	4361	4361	avenue	Montrose
i663-WMT-1006247	4363	4363	avenue	Montrose
i663-WMT-1006245	4367	4367	avenue	Montrose
i663-WMT-1006243	4369	4369	avenue	Montrose

i663-WMT-1006241	4371	4371	avenue	Montrose
i663-WMT-1006240	4373	4373	avenue	Montrose
i663-WMT-1006237	4375	4375	avenue	Montrose
i663-WMT-1006291	4386	4386	avenue	Montrose
i663-WMT-1008516	4455	4455	avenue	Montrose
i663-WMT-1008515	4463	4463	avenue	Montrose
i663-WMT-1008514	4465	4465	avenue	Montrose
i663-WMT-1008513	4467	4467	avenue	Montrose
i663-WMT-1008512	4469	4469	avenue	Montrose
i663-WMT-1008511	4477	4477	avenue	Montrose
i663-WMT-1008510	4481	4481	avenue	Montrose
i663-WMT-1003596-002	400	400	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003596-001	400	400	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003629	415	415	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003628	417	417	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003627	419	419	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003626-001	421	421	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003625	423	423	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003624	425	425	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003623	427	427	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003622	429	429	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003621	431	431	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003620	433	433	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003619	435	435	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003618	437	437	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003617	439	439	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003616	441	445	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003615	447	449	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003614	451	453	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003613	455	455	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003612	457	457	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003611	459	459	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003610	461	461	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003609	463	463	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003608-002	465	465	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003608-001	465	465	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003607	467	467	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003594-001	474	474	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003593	476	476	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003592	478	478	avenue	Mount Pleasant

i663-WMT-1003591-002	482	482	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003591-001	482	482	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003606	487	487	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003605	489	489	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003604	491	491	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003603	493	493	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003602	495	495	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003601	497	497	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003586-002	498	498	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003586-001	498	498	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003600	499	499	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003599	501	501	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003598	503	503	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003585	524	524	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003597-001	525	525	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003584	526	526	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003583	528	528	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003582	530	530	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003581-002	534	534	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003581-001	534	534	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1003580	536	536	avenue	Mount Pleasant
i663-WMT-1005914	451	451	avenue	Mountain
i663-WMT-1005907	456	456	avenue	Mountain
i663-WMT-1005905	462	462	avenue	Mountain
i663-WMT-1005903-001	464	464	avenue	Mountain
i663-WMT-1005901	466	466	avenue	Mountain
i663-WMT-1005899-002	468	468	avenue	Mountain
i663-WMT-1005899-001	468	468	avenue	Mountain
i663-WMT-1005897	470	470	avenue	Mountain
i663-WMT-1005895	476	476	avenue	Mountain
i663-WMT-1005893	478	480	avenue	Mountain
i663-WMT-1005891	486	486	avenue	Mountain
i663-WMT-1005889	488	488	avenue	Mountain
i663-WMT-1005887	490	490	avenue	Mountain
i663-WMT-1005885	492	492	avenue	Mountain
i663-WMT-1005884-001	494	496	avenue	Mountain
i663-WMT-1005880-002	504	504	avenue	Mountain
i663-WMT-1005880-001	504	504	avenue	Mountain
i663-WMT-1005878	506	506	avenue	Mountain
i663-WMT-1008092	417	417	avenue	Mount-Stephen

i663-WMT-1008060	418	418	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008090	419	419	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008058	420	420	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008088	421	421	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008056	422	422	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008086	425	425	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008054	426	428	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008084	427	427	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008082	429	429	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008052	430	432	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008080	431	431	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008050	438	440	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008078	443	445	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008048	446	446	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008076	447	449	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008046	448	448	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008044	450	450	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008042	452	452	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008074-001	453	453	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008040	454	454	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008072	455	455	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008038	456	456	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008070	457	457	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008036	458	458	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008034	460	460	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008068	461	461	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008032	462	462	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008066	463	463	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008030	464	464	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008064	465	465	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008027	466	466	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008062	467	467	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008026	468	468	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008024	470	470	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1008550	472	472	avenue	Mount-Stephen
i663-WMT-1007708	4	4	avenue	Murray
i663-WMT-1007711	5	5	avenue	Murray
i663-WMT-1007706	6	6	avenue	Murray
i663-WMT-1007710	9	9	avenue	Murray
i663-WMT-1007566-001	618	618	avenue	Murray Hill

i663-WMT-1007598	619	619	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007564	620	620	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007596	621	621	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007562-001	622	622	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007560-001	624	624	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007558-001	626	626	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007590	627	627	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007556-001	628	628	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007588	629	629	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007586	631	631	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007554	632	632	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007584	633	633	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007552-001	634	634	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007582	635	635	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007550	636	636	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007580	637	637	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007548-001	638	638	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007578	639	639	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007546-001	640	640	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007576	641	641	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007544-001	642	642	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007542-001	644	644	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007540	646	646	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007538-001	648	648	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007536-001	650	650	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007534	652	652	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007532-001	654	654	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007573	655	655	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007530	656	656	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007572	657	657	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007528-001	658	658	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007570	659	659	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007526-001	660	660	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007524	662	662	avenue	Murray Hill
i663-WMT-1007568	663	663	avenue	Murray Hill
i663-WMT-5043561	5044	5046	avenue	Notre-Dame-de-Grâce
i663-WMT-1005520	11	11	avenue	Oakland
i663-WMT-1005488	16	16	avenue	Oakland
i663-WMT-1005472-001	40	40	avenue	Oakland
i663-WMT-1005503	45	45	avenue	Oakland

i663-WMT-1005501	49	49	avenue	Oakland
i663-WMT-1005469-001	50	50	avenue	Oakland
i663-WMT-1005467	54	54	avenue	Oakland
i663-WMT-1005497	57	57	avenue	Oakland
i663-WMT-1005496	59	59	avenue	Oakland
i663-WMT-1005464	60	60	avenue	Oakland
i663-WMT-1005494	61	61	avenue	Oakland
i663-WMT-1005962	250	250	avenue	Olivier
i663-WMT-1005960	254	254	avenue	Olivier
i663-WMT-1005958	258	258	avenue	Olivier
i663-WMT-1005956	262	262	avenue	Olivier
i663-WMT-1005954	266	266	avenue	Olivier
i663-WMT-1004444	315	315	avenue	Olivier
i663-WMT-1005952-001	330	332	avenue	Olivier
i663-WMT-1005949-001	334	334	avenue	Olivier
i663-WMT-1005947-001	338	340	avenue	Olivier
i663-WMT-1005994-001	339	339	avenue	Olivier
i663-WMT-1005945-001	342	344	avenue	Olivier
i663-WMT-1005992-001	343	343	avenue	Olivier
i663-WMT-1005942	346	348	avenue	Olivier
i663-WMT-1005990-001	349	349	avenue	Olivier
i663-WMT-1005941	350	350	avenue	Olivier
i663-WMT-1005988-001	351	351	avenue	Olivier
i663-WMT-1005986-001	353	353	avenue	Olivier
i663-WMT-1005939	354	354	avenue	Olivier
i663-WMT-1005984	355	355	avenue	Olivier
i663-WMT-1005937	356	356	avenue	Olivier
i663-WMT-1005982-001	357	357	avenue	Olivier
i663-WMT-1005935	358	358	avenue	Olivier
i663-WMT-1005980	363	363	avenue	Olivier
i663-WMT-1005932	364	364	avenue	Olivier
i663-WMT-1005978	371	371	avenue	Olivier
i663-WMT-1005976	373	373	avenue	Olivier
i663-WMT-1005974-001	375	375	avenue	Olivier
i663-WMT-1005972	379	379	avenue	Olivier
i663-WMT-1005970	381	381	avenue	Olivier
i663-WMT-1005968	383	383	avenue	Olivier
i663-WMT-1005918	388	388	avenue	Olivier
i663-WMT-1005916	396	396	avenue	Olivier
i663-WMT-1008801	5	7	place	Park

i663-WMT-1008798	6	6	place	Park
i663-WMT-1010660	1	3	place	Parkman
i663-WMT-1010666	10	10	place	Parkman
i663-WMT-1010664	12	12	place	Parkman
i663-WMT-1010662	14	14	place	Parkman
i663-WMT-1010654	15	17	place	Parkman
i663-WMT-1010652	19	21	place	Parkman
i663-WMT-1010671	4	4	place	Parkman
i663-WMT-1010658	5	7	place	Parkman
i663-WMT-1010670	6	6	place	Parkman
i663-WMT-1010668	8	8	place	Parkman
i663-WMT-1010656	9	9	place	Parkman
i663-WMT-1009103	212	212	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009105	214	216	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009101	220	220	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009099	222	222	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009096	226	226	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009094	228	228	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009092	230	230	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009090	252	252	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009088	254	254	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009086	256	256	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009084	258	258	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009082	260	260	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009080	320	320	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009078	322	322	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009172	351	355	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009170	357	357	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009076	362	364	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009168	369	369	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009166	371	371	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009164	373	373	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009162	375	375	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009160	377	377	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009158	379	379	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009156	381	381	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009154-001	383	383	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1010884	418	418	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009072	420	420	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009070-001	422	422	avenue	Prince-Albert

i663-WMT-1009068-001	424	426	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009152	431	431	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009066-001	432	434	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009150	433	433	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009148	435	435	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009147-001	437	439	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009144	441	441	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009142	443	443	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009064	444	444	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009140	445	445	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009062	446	446	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009138-002	447	447	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009138-001	447	447	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009136	473	473	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009134	475	475	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009132	477	477	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009130	481	481	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009128	483	483	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009126	485	485	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009058	500	500	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009056	506	508	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009054	510	512	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009124	523	525	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009122	527	529	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009052	530	532	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009120	531	533	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009117	535	537	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009050	536	536	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009048	538	538	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009115	539	541	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009046	540	540	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009113	543	545	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009111	547	547	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009109	549	549	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1009107	551	551	avenue	Prince-Albert
i663-WMT-1004707	21	21	rue	Prospect
i663-WMT-1004705	23	23	rue	Prospect
i663-WMT-1004703	25	25	rue	Prospect
i663-WMT-1004701	27	27	rue	Prospect
i663-WMT-1004699	29	29	rue	Prospect

i663-WMT-1004698	33	33	rue	Prospect
i663-WMT-1004695	35	35	rue	Prospect
i663-WMT-1004693	37	37	rue	Prospect
i663-WMT-1004692	39	39	rue	Prospect
i663-WMT-1004690	41	41	rue	Prospect
i663-WMT-1004688	43	43	rue	Prospect
i663-WMT-1004686	45	45	rue	Prospect
i663-WMT-1004684	47	47	rue	Prospect
i663-WMT-1004682	49	49	rue	Prospect
i663-WMT-1004680	53	53	rue	Prospect
i663-WMT-1004678-001	59	59	rue	Prospect
i663-WMT-1004677	63	63	rue	Prospect
i663-WMT-1004674	65	65	rue	Prospect
i663-WMT-1004672	67	67	rue	Prospect
i663-WMT-1004670	69	69	rue	Prospect
i663-WMT-1004668	71	71	rue	Prospect
i663-WMT-1004197	10	10	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004194	18	18	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004205	21	21	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004190	24	24	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004199	31	31	chemin	Ramezay
i663-WMT-1004186	32	32	chemin	Ramezay
i663-WMT-1005233	226	226	avenue	Redfern
i663-WMT-1005232	228	228	avenue	Redfern
i663-WMT-1005230	230	230	avenue	Redfern
i663-WMT-1005227	232	232	avenue	Redfern
i663-WMT-1005225	234	234	avenue	Redfern
i663-WMT-1005224	236	236	avenue	Redfern
i663-WMT-1005222	238	238	avenue	Redfern
i663-WMT-1005219	240	240	avenue	Redfern
i663-WMT-1005217	242	242	avenue	Redfern
i663-WMT-1005215	244	244	avenue	Redfern
i663-WMT-1005213	246	246	avenue	Redfern
i663-WMT-1005211	248	248	avenue	Redfern
i663-WMT-1005209-001	250	250	avenue	Redfern
i663-WMT-1005264-002	319	319	avenue	Redfern
i663-WMT-1005264-001	319	319	avenue	Redfern
i663-WMT-1005207	320	320	avenue	Redfern
i663-WMT-1005205	322	322	avenue	Redfern
i663-WMT-1005262	323	323	avenue	Redfern

i663-WMT-1005203	324	324	avenue	Redfern
i663-WMT-5029027-001	325	327	avenue	Redfern
i663-WMT-1005198-002	328	328	avenue	Redfern
i663-WMT-1005198-001	328	328	avenue	Redfern
i663-WMT-1005258	331	331	avenue	Redfern
i663-WMT-1005196-001	332	332	avenue	Redfern
i663-WMT-1005256	333	333	avenue	Redfern
i663-WMT-1005195	336	336	avenue	Redfern
i663-WMT-1005252	345	345	avenue	Redfern
i663-WMT-1005189-001	346	346	avenue	Redfern
i663-WMT-1005187-001	348	348	avenue	Redfern
i663-WMT-1005248	351	351	avenue	Redfern
i663-WMT-1005185	354	354	avenue	Redfern
i663-WMT-1005183	356	356	avenue	Redfern
i663-WMT-1005181	358	358	avenue	Redfern
i663-WMT-1005179-001	360	360	avenue	Redfern
i663-WMT-1005242	363	363	avenue	Redfern
i663-WMT-1005177-001	364	364	avenue	Redfern
i663-WMT-1005240	365	367	avenue	Redfern
i663-WMT-1005175-001	368	368	avenue	Redfern
i663-WMT-1005238	369	369	avenue	Redfern
i663-WMT-1005235-002	371	371	avenue	Redfern
i663-WMT-1005235-001	371	371	avenue	Redfern
i663-WMT-1005173	376	376	avenue	Redfern
i663-WMT-1007612	10	10	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007636-001	11	11	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007610	12	12	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007608	14	14	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007634	15	15	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007606	16	16	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007632-001	17	17	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007604	18	18	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007630-001	19	19	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007602	20	20	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007628-001	21	21	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007600	22	22	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007626-001	25	25	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007624-001	27	27	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007622-001	29	29	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007620-001	31	31	avenue	Renfrew

i663-WMT-1007618-001	33	33	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007642-001	5	5	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007616	6	6	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007640-001	7	7	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007614	8	8	avenue	Renfrew
i663-WMT-1007638-001	9	9	avenue	Renfrew
i663-WMT-1003579	1	1	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003573	25	25	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003558	26	26	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003572	27	27	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003557	28	28	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003571	29	29	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003570	33	33	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003569	37	37	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003556	38	38	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003568	39	39	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003567	41	41	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003555-002	44	44	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003555-001	44	44	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003566-001	47	47	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003554	48	48	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003565	49	49	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003578	5	5	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003553-002	52	52	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003553-001	52	52	avenue	Rosemount
i663-WMT-1004184-001	57	57	croissant	Rosemount
i663-WMT-1003552-002	60	60	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003552-001	60	60	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003564	61	61	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003551	62	62	avenue	Rosemount
i663-WMT-1003550	64	64	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004182	65	65	croissant	Rosemount
i663-WMT-1003549	66	66	croissant	Rosemount
i663-WMT-1005912	68	68	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004180	69	69	croissant	Rosemount
i663-WMT-1005911	70	70	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004178-001	73	73	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004176	75	75	croissant	Rosemount
i663-WMT-1004174-001	79	79	croissant	Rosemount
i663-WMT-1010185	304	304	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010183	306	306	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010367	307	307	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010181	308	308	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010179-001	310	310	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010177	312	314	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010364	315	315	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010362	317	317	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010360	319	319	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010175	320	320	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010359	321	321	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010173	322	322	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010357	327	327	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010171	328	328	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010356	329	329	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010169	330	330	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010354	335	335	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010352	337	337	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010167-002	338	338	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010167-001	338	338	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010350	343	343	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010348	345	345	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010346-001	351	351	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010344-002	353	353	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010344-001	353	353	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010343-002	359	359	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010343-001	359	359	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010342-002	361	361	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010342-001	361	361	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010165	370	370	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010163	372	372	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010161-002	374	374	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010161-001	374	374	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010159	376	376	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010341	377	377	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010339-002	379	379	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010339-001	379	379	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010156	380	380	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010155-002	382	382	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010155-001	382	382	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010336-002	383	383	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010336-001	383	383	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010334	385	385	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010152	386	386	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010333-001	387	387	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010150-002	388	388	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010150-001	388	388	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010330	389	389	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010328	391	391	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010148	392	392	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010326	393	393	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010147-002	394	394	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010147-001	394	394	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010145-002	396	396	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010145-001	396	396	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010143-002	398	398	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010143-001	398	398	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010922	411	411	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010141	412	412	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010324	413	413	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010139	414	414	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010137	416	416	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010322	417	417	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010320	419	419	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010318	421	423	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010135-001	422	422	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010133-002	424	424	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010133-001	424	424	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010316-001	425	425	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010131	430	430	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010129-001	432	432	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010314-001	455	455	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010127	464	464	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010124	466	466	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010311-001	475	475	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010121	476	476	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010118-001	478	478	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010116-001	480	480	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010310	481	481	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010114	482	482	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010307-002	483	483	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010307-001	483	483	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010112-001	500	500	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010304	501	503	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010111	504	504	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010109-001	510	510	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010297	511	511	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010295-001	515	515	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010107	516	516	avenue	Roslyn
i663-WMT-5029006-001	517	519	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010105-001	536	536	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010101-001	544	544	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010289	545	545	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010287	549	549	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010283	555	555	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010281	557	557	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010094	558	558	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010279	559	559	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010277-001	561	561	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010092	564	564	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010275-001	565	565	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010090	566	566	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010274-001	567	567	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010088	572	572	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010086	574	574	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010272-001	575	575	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010269-001	577	577	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010084-001	578	578	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010267-001	579	579	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010082	580	580	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010264-001	595	595	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010262-001	597	597	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010260-001	599	599	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010259	601	601	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010257	603	603	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010255	605	605	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010253	607	607	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010251-001	609	609	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010249-001	611	611	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010247	613	613	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010245-001	615	615	avenue	Roslyn

i663-WMT-1010243-001	617	617	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010241	619	619	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010077	630	630	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010239	631	631	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010237	633	633	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010075-001	636	636	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010235-001	637	637	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010074	638	638	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010233-001	639	639	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010231-001	641	641	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010072	642	642	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010070	646	646	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010068	648	648	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010229-001	649	649	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010227-001	651	651	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010066-001	652	652	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010225	653	653	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010064-001	654	654	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010223	655	655	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010062-001	656	656	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010221	657	657	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010060-001	670	672	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010058-001	674	674	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010056-001	680	680	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010054-001	682	682	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010052-001	686	686	avenue	Roslyn
i663-WMT-1010217-002	687	687	avenue	Roslyn
i663-WMT-1007477	3	3	avenue	Roxborough
i663-WMT-1004795	3001	3001	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004793-002	3011	3015	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004793-001	3011	3015	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004791	3017	3021	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004789	3035	3035	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004787	3101	3103	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004785	3105	3107	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004783	3109	3115	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004780-001	3117	3121	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004779-002	3123	3127	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004779-001	3123	3127	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004776	3129	3135	rue	Saint-Antoine Ouest

i663-WMT-1004774	3137	3141	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004773	3143	3147	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004771	3149	3155	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004768	3157	3161	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004767	3163	3167	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004765	3169	3173	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004763	3201	3205	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004761	3207	3211	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004759	3215	3219	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004757	3221	3225	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004755	3227	3233	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004753	3235	3241	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004752	3243	3247	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004749	3249	3253	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004748	3255	3259	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004741	3441	3451	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004739	3441	3451	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004737	3453	3457	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004735	3459	3463	rue	Saint-Antoine Ouest
i663-WMT-1004495	4094	4104	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004493	4110	4114	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004491	4110	4114	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004488	4124	4124	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004483	4192	4192	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004474	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004472	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1004470	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1003646	4201	4215	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006576	4251	4253	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006574	4255	4257	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006570-002	4259	4265	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006570-001	4259	4265	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006568	4267	4271	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1006580	4434	4434	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008819	4451	4455	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008877	4458	4466	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008811	4473	4473	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008809	4477	4477	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008807	4479	4481	rue	Sainte-Catherine Ouest
i663-WMT-1008870	4492	4492	rue	Sainte-Catherine Ouest

i663-WMT-1008868	4496	4498	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008866	4500	4500	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008864	4504	4506	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008862	4508	4508	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008860	4516	4516	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008858	4540	4544	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008856	4546	4548	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008852	4550	4550	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008850	4556	4556	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008848	4560	4560	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008846	4592	4602	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008844	4606	4606	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008842	4608	4608	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008840	4610	4610	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008838	4612	4612	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008836	4616	4616	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008834	4620	4620	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008796	4625	4625	rue	Sainte-Catherine Ouest	Manège militaire
i663-WMT-1008833	4626	4626	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008831	4628	4628	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008829	4630	4634	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008827	4636	4640	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1008825	4642	4646	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011406-001	4700	4700	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011381	4821	4823	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011387	4825	4827	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011414	4848	4848	rue	Sainte-Catherine Ouest	Gare ferroviaire du Canadien Pacifique (CP) de Westmount
i663-WMT-1011403	4864	4864	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011402	4866	4866	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011400	4870	4870	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1011398	4872	4872	rue	Sainte-Catherine Ouest	
i663-WMT-1004226	50	50	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004225	52	52	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004222	54	54	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004220	56	56	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004218	58	58	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004216	60	60	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004215-001	64	64	chemin	Saint-Sulpice	

i663-WMT-1004211	65	65	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004214	66	66	chemin	Saint-Sulpice	
i663-WMT-1004732-001	350	350	rue	Selby	
i663-WMT-1004159	11	11	avenue	Severn	
i663-WMT-1004157	15	15	avenue	Severn	
i663-WMT-1004171	16	16	avenue	Severn	
i663-WMT-1004155	17	17	avenue	Severn	
i663-WMT-1004169	18	18	avenue	Severn	
i663-WMT-1004440-001	3040	3040	rue	Sherbrooke Ouest	Maison mère de la Congrégation de Notre-Dame
i663-WMT-1004427	3055	3055	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004424	4101	4101	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004422	4103	4103	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004418	4119	4119	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1003659	4168	4168	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004433	4200	4200	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1004431	4250	4250	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006468	4278	4278	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1005876	4287	4287	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006449	4291	4291	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006465-001	4300	4300	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006464	4324	4324	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006462	4326	4326	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006460	4328	4328	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006457	4330	4330	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006446	4333	4333	rue	Sherbrooke Ouest	Hôtel de ville de Westmount
i663-WMT-1006453	4384	4384	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006444	4435	4435	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008693	4450	4450	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1006442	4455	4459	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008691	4458	4458	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008689	4460	4460	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008687	4462	4462	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008666	4463	4465	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008685	4464	4464	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008664	4467	4467	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008662	4469	4469	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008683	4470	4470	rue	Sherbrooke Ouest	

i663-WMT-1008681	4472	4472	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008679	4480	4480	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008677	4484	4484	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008660	4485	4487	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008675	4488	4488	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008658	4489	4489	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008674	4490	4490	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008656	4491	4491	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008672	4492	4492	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008654	4493	4493	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008652	4495	4495	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008648-002	4545	4545	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008648-001	4545	4545	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008646-001	4547	4547	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008644	4549	4549	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008642	4555	4557	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008640	4565	4567	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008638	4569	4569	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008636	4571	4571	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008635	4573	4573	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008632-001	4585	4585	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-002	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	Halle Victoria
i663-WMT-1008668-007	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-006	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-004	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008668-001	4626	4626	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008630	4631	4631	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008629	4633	4633	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008627	4635	4635	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008625	4637	4637	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008623	4643	4643	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010990	4652	4652	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010988	4656	4656	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1008621	4695	4695	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010920	4769	4769	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010919	4771	4771	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010917	4773	4773	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010914	4775	4775	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010912-001	4779	4785	rue	Sherbrooke Ouest	
i663-WMT-1010910-001	4817	4833	rue	Sherbrooke Ouest	

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1010984	4818	4820	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010982	4826	4830	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010905	4845	4849	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010978	4846	4848	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010904	4853	4855	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010973	4858	4866	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010900	4865	4869	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-001	4868	4870	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-006	4868	4896	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-004	4868	4896	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-002	4868	4896	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010898	4873	4873	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010896	4875	4875	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010894	4877	4879	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010892	4881	4883	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-003	4882	4884	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-010	4886	4888	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010963-005	4890	4892	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010888	4891	4891	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010882-002	4897	4901	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010882-001	4897	4901	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010880-001	4903	4907	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010959	4906	4908	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010878	4909	4911	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010955	4912	4912	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010876	4913	4925	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010874	4913	4925	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010953	4914	4914	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010951	4916	4916	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010949	4918	4918	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010945	4922	4922	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010943	4924	4924	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010941	4926	4926	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010872	4927	4927	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010939	4928	4928	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010936	4930	4932	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010934	4930	4932	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010870	4931	4933	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010868	4935	4935	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010866	4937	4937	rue	Sherbrooke Ouest

i663-WMT-1010932-001	4960	4962	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010932-002	4964	4966	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010928	4968	4972	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1010926	5002	5018	rue	Sherbrooke Ouest
i663-WMT-1008316	21	21	avenue	Shorncliffe
i663-WMT-1008320-001	32	32	avenue	Shorncliffe
i663-WMT-1008318	36	36	avenue	Shorncliffe
i663-WMT-1011131	10	14	avenue	Somerville
i663-WMT-1011087-002	102	106	avenue	Somerville
i663-WMT-1011129	16	20	avenue	Somerville
i663-WMT-1011085	25	25	avenue	Somerville
i663-WMT-1011083	55	55	avenue	Somerville
i663-WMT-1011115-002	56	56	avenue	Somerville
i663-WMT-1011115-001	56	56	avenue	Somerville
i663-WMT-1011081	57	57	avenue	Somerville
i663-WMT-1011113	58	58	avenue	Somerville
i663-WMT-1011079	59	59	avenue	Somerville
i663-WMT-1011111	60	60	avenue	Somerville
i663-WMT-1011077	61	61	avenue	Somerville
i663-WMT-1011109	62	62	avenue	Somerville
i663-WMT-1011075	63	63	avenue	Somerville
i663-WMT-1011107	64	64	avenue	Somerville
i663-WMT-1011073	65	65	avenue	Somerville
i663-WMT-1011105	66	66	avenue	Somerville
i663-WMT-1011071	67	67	avenue	Somerville
i663-WMT-1011069	69	69	avenue	Somerville
i663-WMT-1011103	70	70	avenue	Somerville
i663-WMT-1011067	71	71	avenue	Somerville
i663-WMT-1011101	72	72	avenue	Somerville
i663-WMT-1011065	73	73	avenue	Somerville
i663-WMT-1011099	74	74	avenue	Somerville
i663-WMT-1011063	75	75	avenue	Somerville
i663-WMT-1011097	76	76	avenue	Somerville
i663-WMT-1011061	77	77	avenue	Somerville
i663-WMT-1011095	78	78	avenue	Somerville
i663-WMT-1011059	79	79	avenue	Somerville
i663-WMT-1011093	80	80	avenue	Somerville
i663-WMT-1011091	82	82	avenue	Somerville
i663-WMT-1046726	84	88	avenue	Somerville
i663-WMT-1011089	90	94	avenue	Somerville

i663-WMT-1011057	91	91	avenue	Somerville
i663-WMT-1011055	93	93	avenue	Somerville
i663-WMT-1011087-001	96	100	avenue	Somerville
i663-WMT-1011051-001	99	99	avenue	Somerville
i663-WMT-1008615	10	10	avenue	Springfield
i663-WMT-1008585	11	11	avenue	Springfield
i663-WMT-1008613	12	12	avenue	Springfield
i663-WMT-1008611	14	14	avenue	Springfield
i663-WMT-1008583	15	15	avenue	Springfield
i663-WMT-1008609	16	16	avenue	Springfield
i663-WMT-1008607	18	18	avenue	Springfield
i663-WMT-1008582	19	19	avenue	Springfield
i663-WMT-1008605	20	20	avenue	Springfield
i663-WMT-1008581	21	21	avenue	Springfield
i663-WMT-1008603	22	22	avenue	Springfield
i663-WMT-1008580	23	23	avenue	Springfield
i663-WMT-1008601	24	24	avenue	Springfield
i663-WMT-1008578	25	25	avenue	Springfield
i663-WMT-1008599	26	26	avenue	Springfield
i663-WMT-1008597	28	28	avenue	Springfield
i663-WMT-1008595	30	30	avenue	Springfield
i663-WMT-1008594	32	32	avenue	Springfield
i663-WMT-1008592	34	34	avenue	Springfield
i663-WMT-1008590	5	5	avenue	Springfield
i663-WMT-1008588	7	7	avenue	Springfield
i663-WMT-1008617	8	8	avenue	Springfield
i663-WMT-1008586	9	9	avenue	Springfield
i663-WMT-1004663	19	19	rue	Stayner
i663-WMT-1004659	25	25	rue	Stayner
i663-WMT-1004657	27	27	rue	Stayner
i663-WMT-1004655	29	29	rue	Stayner
i663-WMT-1004653	31	31	rue	Stayner
i663-WMT-1004647	37	37	rue	Stayner
i663-WMT-1004645	39	39	rue	Stayner
i663-WMT-1004643	41	41	rue	Stayner
i663-WMT-1004641	43	43	rue	Stayner
i663-WMT-1004639	45	45	rue	Stayner
i663-WMT-1004637	47	47	rue	Stayner
i663-WMT-1004635	49	49	rue	Stayner
i663-WMT-1004633	67	69	rue	Stayner

i663-WMT-1004631	71	71	rue	Stayner
i663-WMT-1004629	77	77	rue	Stayner
i663-WMT-1004627	83	83	rue	Stayner
i663-WMT-1010644	1	1	place	St-George
i663-WMT-1010634	11	11	place	St-George
i663-WMT-1010648	12	14	place	St-George
i663-WMT-1010632	13	13	place	St-George
i663-WMT-1010642	3	3	place	St-George
i663-WMT-1010640	5	5	place	St-George
i663-WMT-1010638	7	7	place	St-George
i663-WMT-1010650	8	10	place	St-George
i663-WMT-1007978	428	428	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007976	430	430	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007974-001	432	432	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007972	434	434	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008022	435	435	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007970-001	436	436	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008019	437	439	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007968	438	438	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007966	440	440	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008017	445	445	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008016	447	447	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008014	449	449	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007964	450	450	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008011	451	451	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007962	452	452	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008009	453	453	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007960	454	454	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007959-001	456	456	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008006	457	457	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007957	458	458	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008004	459	459	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007956-001	462	462	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008002	463	463	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007954	464	464	avenue	Strathcona
i663-WMT-1008000	465	465	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007952	466	466	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007998	467	467	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007950	468	468	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007996	469	469	avenue	Strathcona

i663-WMT-1007948	470	470	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007994	471	471	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007946-001	472	472	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007992	473	473	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007944	474	474	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007990	475	475	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007942	476	476	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007988	477	477	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007940-001	478	478	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007986	479	479	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007939-001	480	480	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007984	481	481	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007937	482	482	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007982	483	483	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007935-001	484	484	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007980	485	485	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007933-001	486	486	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007931-001	488	488	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007929-001	490	490	avenue	Strathcona
i663-WMT-1007927	492	492	avenue	Strathcona
i663-WMT-1006036	111	111	cercle	Summit
i663-WMT-1007425	24	24	croissant	Summit
i663-WMT-1007424	28	28	croissant	Summit
i663-WMT-1007419	36	36	croissant	Summit
i663-WMT-1003893	4	4	cercle	Summit
i663-WMT-1007415	42	42	croissant	Summit
i663-WMT-1007413	46	46	croissant	Summit
i663-WMT-1006066	50	50	cercle	Summit
i663-WMT-1006064	52	52	cercle	Summit
i663-WMT-1006060	54	54	cercle	Summit
i663-WMT-1007411	58	58	croissant	Summit
i663-WMT-1007442-001	61	61	croissant	Summit
i663-WMT-1007408	62	62	croissant	Summit
i663-WMT-1007405	64	64	croissant	Summit
i663-WMT-1007441	65	65	croissant	Summit
i663-WMT-1007432	87	87	croissant	Summit
i663-WMT-1007522	90	90	cercle	Summit
i663-WMT-1003997	1	1	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010393-001	100	100	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010391	102	102	avenue	Sunnyside

i663-WMT-1010381	103	103	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010379	105	105	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010390-001	106	106	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010376	107	107	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010374-001	109	109	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010388	110	110	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010373	111	111	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010387-001	112	112	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010370-001	115	115	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010368-001	119	119	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006104	12	12	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010385	120	120	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1010383	122	122	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006102	14	14	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006101	18	18	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006098	20	20	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006095	22	22	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1006086	34	34	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008378	46	46	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008376	52	52	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008375	56	56	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008374	58	58	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1003999	6	6	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008373	60	60	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008349	61	61	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008347	63	63	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008371	66	66	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008343	67	67	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008370	68	68	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008369	72	72	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008367	74	74	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008366	76	76	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008341	77	77	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008364	78	78	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008363	80	80	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008362	82	82	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008361-001	84	84	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008339-002	85	85	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008339-001	85	85	avenue	Sunnyside
i663-WMT-1008337	87	87	avenue	Sunnyside

i663-WMT-1008335-001	89	89	avenue	Sunnyside	
i663-WMT-1008360-001	90	90	avenue	Sunnyside	
i663-WMT-1007478	46	46	jardin	Surrey	
i663-WMT-1007704	611	611	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007691	616	616	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007690	618	618	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007699-001	619	619	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007686-001	622	622	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007697-001	623	623	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007684-002	626	626	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007684-001	626	626	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007682	634	634	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007696	635	635	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007680-001	636	636	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007693-001	637	637	avenue	Sydenham	
i663-WMT-1007678-001	642	642	avenue	Sydenham	
i663-WMT-5029031-001	3166	3166		The Boulevard	
i663-WMT-1004055	3172	3172		The Boulevard	
i663-WMT-1004053	3174	3174		The Boulevard	
i663-WMT-1004051	3180	3180		The Boulevard	
i663-WMT-1004048	3182	3182		The Boulevard	
i663-WMT-1004046	3186	3186		The Boulevard	
i663-WMT-1004045	3192	3192		The Boulevard	
i663-WMT-1004018	3193	3193		The Boulevard	
i663-WMT-1004043	3194	3194		The Boulevard	
i663-WMT-1004015	3197	3197		The Boulevard	
i663-WMT-1004041	3200	3200		The Boulevard	
i663-WMT-1004039-001	3202	3202		The Boulevard	
i663-WMT-1004037	3206	3206		The Boulevard	
i663-WMT-1004014	3207	3207		The Boulevard	
i663-WMT-1004035	3210	3210		The Boulevard	
i663-WMT-1004012	3215	3215		The Boulevard	
i663-WMT-1004033	3216	3216		The Boulevard	
i663-WMT-1004005	3219	3219		The Boulevard	Maison Braemar
i663-WMT-1004027-001	3228	3228		The Boulevard	
i663-WMT-1004025-001	3230	3230		The Boulevard	
i663-WMT-1003483-002	3233	3233		The Boulevard	
i663-WMT-1003483-001	3233	3233		The Boulevard	
i663-WMT-1004024	3236	3236		The Boulevard	
i663-WMT-1004022	3238	3238		The Boulevard	

i663-WMT-1006128	3243	3243	The Boulevard
i663-WMT-1006154	3244	3244	The Boulevard
i663-WMT-1006153	3246	3246	The Boulevard
i663-WMT-1006151	3252	3252	The Boulevard
i663-WMT-1006149-001	3258	3258	The Boulevard
i663-WMT-1006125	3603	3603	The Boulevard
i663-WMT-1006123	3605	3605	The Boulevard
i663-WMT-1006147	3606	3606	The Boulevard
i663-WMT-1006145	3612	3612	The Boulevard
i663-WMT-1006120	3637	3637	The Boulevard
i663-WMT-1006142	3656	3656	The Boulevard
i663-WMT-1006116	3657	3657	The Boulevard
i663-WMT-1006140	3660	3660	The Boulevard
i663-WMT-1006138	3664	3664	The Boulevard
i663-WMT-1006136	3666	3666	The Boulevard
i663-WMT-1006134	3682	3682	The Boulevard
i663-WMT-1008440	3705	3705	The Boulevard
i663-WMT-1008439	3711	3711	The Boulevard
i663-WMT-1008456	3712	3712	The Boulevard
i663-WMT-1008455	3714	3714	The Boulevard
i663-WMT-1008438	3733	3733	The Boulevard
i663-WMT-1008451	3740	3740	The Boulevard
i663-WMT-1008450	3742	3742	The Boulevard
i663-WMT-1008435	3745	3745	The Boulevard
i663-WMT-1008449	3746	3746	The Boulevard
i663-WMT-1008434	3749	3749	The Boulevard
i663-WMT-1008448	3754	3754	The Boulevard
i663-WMT-1008447	3756	3756	The Boulevard
i663-WMT-1008432	3757	3757	The Boulevard
i663-WMT-1008446	3760	3760	The Boulevard
i663-WMT-1008445	3762	3762	The Boulevard
i663-WMT-1008431	3763	3763	The Boulevard
i663-WMT-1008444	3764	3764	The Boulevard
i663-WMT-1008430	3767	3767	The Boulevard
i663-WMT-1008429	3769	3769	The Boulevard
i663-WMT-1008443	3770	3770	The Boulevard
i663-WMT-1008427	3777	3777	The Boulevard
i663-WMT-1008442	3778	3778	The Boulevard
i663-WMT-1008441	3780	3780	The Boulevard
i663-WMT-1008426	3781	3781	The Boulevard

i663-WMT-1008425	3785	3785		The Boulevard
i663-WMT-1008424	3789	3789		The Boulevard
i663-WMT-1008423	3793	3793		The Boulevard
i663-WMT-1010217-001	4000	4000		The Boulevard
i663-WMT-1008420	4701	4701		The Boulevard
i663-WMT-1008419	4707	4707		The Boulevard
i663-WMT-1008418	4709	4709		The Boulevard
i663-WMT-1008417	4715	4715		The Boulevard
i663-WMT-1010420-001	4720	4720		The Boulevard
i663-WMT-1010406-001	4721	4721		The Boulevard
i663-WMT-1010404	4727	4727		The Boulevard
i663-WMT-1010418	4732	4732		The Boulevard
i663-WMT-1010416	4740	4740		The Boulevard
i663-WMT-1010414-001	4742	4742		The Boulevard
i663-WMT-1010412	4746	4746		The Boulevard
i663-WMT-1010410	4750	4750		The Boulevard
i663-WMT-1010408	4754	4754		The Boulevard
i663-WMT-1006378	1	1	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006408	16	16	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006406	18	18	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006371-001	19	19	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006404	20	20	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006368-001	21	21	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006402	22	22	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006400-001	24	24	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006397	26	26	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006366-001	27	27	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006394	28	28	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006364	29	29	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006393	30	30	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006363	31	31	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006390	32	32	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006360	33	33	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006389	34	34	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006358	35	35	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006356	39	39	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006354	41	41	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006352	43	43	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006350	45	45	avenue	Thornhill
i663-WMT-1006348	47	47	avenue	Thornhill

i663-WMT-1006377	5	5	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006387	54	54	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006346	55	55	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006384	56	56	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006344	57	57	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006382	58	58	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006342	59	59	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006380	60	60	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006340	61	61	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006338	63	63	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006336	65	65	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006375-001	7	7	avenue		Thornhill
i663-WMT-1006373-001	9	9	avenue		Thornhill
i663-WMT-1003965	3200	3200	avenue	de	Trafalgar
i663-WMT-1005538	122	122	avenue		Upper Bellevue
i663-WMT-1007288	719	719	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007286-001	721	721	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007284-001	723	723	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-5029025-001	724	724	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007282	725	725	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007280-001	727	727	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-5029026-001	728	728	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007278	729	729	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007149-001	730	730	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007147-001	732	732	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007145	734	734	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007274-001	735	735	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007143-001	736	736	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007272	737	737	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007270	739	739	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007140	742	742	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007268	745	745	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007138	746	746	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007136	752	752	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007134	754	754	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007266	755	755	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007264	757	757	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007132	758	758	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007130	764	764	avenue		Upper Belmont
i663-WMT-1007262	765	765	avenue		Upper Belmont

i663-WMT-1007260	767	767	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007128	768	768	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007126	770	770	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007258	771	771	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007256	773	773	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007124	774	774	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007122	776	776	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007254	777	777	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007120	780	780	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007118	782	782	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007116	784	784	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007248	785	785	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007114	786	786	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007112	788	788	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007246	789	789	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007110	790	790	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007244	791	791	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007241	793	793	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007240	799	799	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007238	801	801	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007236	803	803	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007234	805	805	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007232	807	807	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007105	810	810	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007228-002	811	815	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007101	818	818	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1007099	820	820	avenue	Upper Belmont
i663-WMT-1006915	717	717	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006709	718	718	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006913	723	723	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006707	724	724	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006911	725	725	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006705	726	726	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006703	728	728	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006701	730	730	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006699	732	732	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006697	734	734	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006695	736	736	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006693	740	740	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006691	744	744	avenue	Upper Lansdowne

i663-WMT-1006689	746	746	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006688	748	748	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006907-001	749	749	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006687	750	750	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006905-001	751	751	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006686-001	752	752	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006903-001	753	753	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006685-001	754	754	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006901	755	755	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006684-001	756	756	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006899	757	757	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006683-001	758	758	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006897-001	759	759	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006682	760	760	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006896-001	761	761	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006680	762	762	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006893-001	763	763	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006678	764	764	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006892-001	765	765	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006676	766	766	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006890-001	767	767	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006674	768	768	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006672	770	770	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006888-001	773	773	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006670	774	774	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006886-001	775	775	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006884-001	777	777	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006668	782	782	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006882	783	783	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006666	784	784	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006664	786	786	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006662	788	788	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006660	790	790	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006658	792	792	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006656	796	796	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006654	798	798	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006652	802	802	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006650	804	804	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006880	805	805	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006648	806	806	avenue	Upper Lansdowne

i663-WMT-1006877	807	807	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006647	808	808	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006644	810	810	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006642	812	812	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006640	814	814	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1006876	815	815	avenue	Upper Lansdowne
i663-WMT-1010050	702	702	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010215	703	703	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010048	706	706	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010046	708	708	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010213-001	709	709	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010044	710	710	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010042	712	712	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010040	714	714	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010211	715	715	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010038	716	716	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010209	717	717	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010207-001	719	719	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010036	720	720	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010205-001	721	721	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010034-001	722	722	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010203-001	723	723	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010201-001	725	725	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010199	727	727	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010032	728	728	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010197-001	729	729	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010030	730	730	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010195-001	731	731	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010028	732	732	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010193	739	739	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010026	740	740	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010191	741	741	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010024	742	742	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010189	743	743	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010022	744	744	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1010187	745	745	avenue	Upper Roslyn
i663-WMT-1009543	311	319	avenue	Victoria
i663-WMT-1009386-001	316	318	avenue	Victoria
i663-WMT-1009385	320	320	avenue	Victoria
i663-WMT-1009541	321	321	avenue	Victoria

i663-WMT-1009384	322	322	avenue	Victoria
i663-WMT-1009539	323	323	avenue	Victoria
i663-WMT-1009383	324	324	avenue	Victoria
i663-WMT-1009537	325	325	avenue	Victoria
i663-WMT-1009382	326	326	avenue	Victoria
i663-WMT-1009535	327	327	avenue	Victoria
i663-WMT-1009381	328	328	avenue	Victoria
i663-WMT-1009533	329	329	avenue	Victoria
i663-WMT-1009380	330	330	avenue	Victoria
i663-WMT-1009379	338	340	avenue	Victoria
i663-WMT-1009531	339	339	avenue	Victoria
i663-WMT-1009378	342	342	avenue	Victoria
i663-WMT-1009377	344	344	avenue	Victoria
i663-WMT-1009376	346	346	avenue	Victoria
i663-WMT-1009375	348	348	avenue	Victoria
i663-WMT-1009527	349	349	avenue	Victoria
i663-WMT-1009374	350	350	avenue	Victoria
i663-WMT-1009525-001	351	353	avenue	Victoria
i663-WMT-1009523	357	361	avenue	Victoria
i663-WMT-1009370	364	368	avenue	Victoria
i663-WMT-1009366	386	390	avenue	Victoria
i663-WMT-1009364	414	414	avenue	Victoria
i663-WMT-1009520	417	417	avenue	Victoria
i663-WMT-1009518	419	419	avenue	Victoria
i663-WMT-1009516	421	423	avenue	Victoria
i663-WMT-1009514	425	427	avenue	Victoria
i663-WMT-1009508	437	439	avenue	Victoria
i663-WMT-1009506	441	443	avenue	Victoria
i663-WMT-1009504-001	445	447	avenue	Victoria
i663-WMT-1009502	451	451	avenue	Victoria
i663-WMT-1009356	452	456	avenue	Victoria
i663-WMT-1009500	453	453	avenue	Victoria
i663-WMT-1009354	458	462	avenue	Victoria
i663-WMT-1009498-001	463	465	avenue	Victoria
i663-WMT-1009352	464	468	avenue	Victoria
i663-WMT-1009496	467	467	avenue	Victoria
i663-WMT-1009494	469	469	avenue	Victoria
i663-WMT-1009351	470	470	avenue	Victoria
i663-WMT-1009492	471	471	avenue	Victoria
i663-WMT-1009349-001	472	474	avenue	Victoria

i663-WMT-1009490	473	473	avenue	Victoria
i663-WMT-1009489	475	475	avenue	Victoria
i663-WMT-1009347-001	476	476	avenue	Victoria
i663-WMT-1009488	477	477	avenue	Victoria
i663-WMT-1009345	478	480	avenue	Victoria
i663-WMT-1009487	479	479	avenue	Victoria
i663-WMT-1009486	481	481	avenue	Victoria
i663-WMT-1009343	482	484	avenue	Victoria
i663-WMT-1009485	483	483	avenue	Victoria
i663-WMT-1009484	485	485	avenue	Victoria
i663-WMT-1009483	487	487	avenue	Victoria
i663-WMT-1009339	488	488	avenue	Victoria
i663-WMT-1009482-001	489	491	avenue	Victoria
i663-WMT-1009338	494	494	avenue	Victoria
i663-WMT-1009481-001	495	495	avenue	Victoria
i663-WMT-1009479	499	499	avenue	Victoria
i663-WMT-1009334	500	500	avenue	Victoria
i663-WMT-1009478	501	501	avenue	Victoria
i663-WMT-1009477-001	503	503	avenue	Victoria
i663-WMT-1009476-001	505	505	avenue	Victoria
i663-WMT-1009333	506	506	avenue	Victoria
i663-WMT-1009331	508	508	avenue	Victoria
i663-WMT-1009329	510	510	avenue	Victoria
i663-WMT-1009327	512	512	avenue	Victoria
i663-WMT-1009474-001	515	515	avenue	Victoria
i663-WMT-1009325	516	516	avenue	Victoria
i663-WMT-1009323	518	518	avenue	Victoria
i663-WMT-1009473	519	519	avenue	Victoria
i663-WMT-1009321	520	520	avenue	Victoria
i663-WMT-1009472	521	521	avenue	Victoria
i663-WMT-1009319	522	522	avenue	Victoria
i663-WMT-1009317-001	524	524	avenue	Victoria
i663-WMT-1009471	525	525	avenue	Victoria
i663-WMT-1009315-001	526	526	avenue	Victoria
i663-WMT-1009470	527	527	avenue	Victoria
i663-WMT-1009313-001	528	528	avenue	Victoria
i663-WMT-1009311	530	530	avenue	Victoria
i663-WMT-1009467	537	539	avenue	Victoria
i663-WMT-1009466	541	543	avenue	Victoria
i663-WMT-1009309	554	554	avenue	Victoria

i663-WMT-1009307	556	556	avenue	Victoria
i663-WMT-1009305	558	558	avenue	Victoria
i663-WMT-1009303	560	560	avenue	Victoria
i663-WMT-1009301	562	562	avenue	Victoria
i663-WMT-1009464	563	563	avenue	Victoria
i663-WMT-1009299	564	564	avenue	Victoria
i663-WMT-5029011	565	565	avenue	Victoria
i663-WMT-1009463	565	565	avenue	Victoria
i663-WMT-1009297	566	566	avenue	Victoria
i663-WMT-1009295-001	568	568	avenue	Victoria
i663-WMT-1009461	569	569	avenue	Victoria
i663-WMT-1009294	570	570	avenue	Victoria
i663-WMT-1009292	572	572	avenue	Victoria
i663-WMT-1009290	574	574	avenue	Victoria
i663-WMT-1009288	576	576	avenue	Victoria
i663-WMT-1009459-001	595	595	avenue	Victoria
i663-WMT-1009286	596	596	avenue	Victoria
i663-WMT-1009457	597	597	avenue	Victoria
i663-WMT-1009284	598	598	avenue	Victoria
i663-WMT-1009455-001	599	599	avenue	Victoria
i663-WMT-1009282	600	600	avenue	Victoria
i663-WMT-1009453-001	601	601	avenue	Victoria
i663-WMT-1009451	603	603	avenue	Victoria
i663-WMT-1009278	604	604	avenue	Victoria
i663-WMT-1009449-001	605	605	avenue	Victoria
i663-WMT-1009276-001	606	606	avenue	Victoria
i663-WMT-1009447-001	607	607	avenue	Victoria
i663-WMT-1009274	608	608	avenue	Victoria
i663-WMT-1009445-001	609	609	avenue	Victoria
i663-WMT-1009272-001	610	610	avenue	Victoria
i663-WMT-1009443	611	611	avenue	Victoria
i663-WMT-1009270-001	612	612	avenue	Victoria
i663-WMT-1009441	613	613	avenue	Victoria
i663-WMT-1009268-001	614	614	avenue	Victoria
i663-WMT-1009439	615	615	avenue	Victoria
i663-WMT-1009266-001	616	616	avenue	Victoria
i663-WMT-1009437	617	617	avenue	Victoria
i663-WMT-1009264-001	618	618	avenue	Victoria
i663-WMT-1009435	619	619	avenue	Victoria
i663-WMT-1009262-001	620	620	avenue	Victoria

i663-WMT-1009433-001	621	621	avenue	Victoria
i663-WMT-1009260	622	622	avenue	Victoria
i663-WMT-1009431	623	623	avenue	Victoria
i663-WMT-1009258-001	624	624	avenue	Victoria
i663-WMT-1009429	625	625	avenue	Victoria
i663-WMT-1009256	626	626	avenue	Victoria
i663-WMT-1009427-001	627	627	avenue	Victoria
i663-WMT-1009254-001	628	628	avenue	Victoria
i663-WMT-1009425-001	629	629	avenue	Victoria
i663-WMT-1009252-001	630	630	avenue	Victoria
i663-WMT-1009424	631	631	avenue	Victoria
i663-WMT-1009250-001	632	632	avenue	Victoria
i663-WMT-1009422-001	633	633	avenue	Victoria
i663-WMT-1009248-001	634	634	avenue	Victoria
i663-WMT-1009419	635	635	avenue	Victoria
i663-WMT-1009246-001	636	636	avenue	Victoria
i663-WMT-1009418-001	637	637	avenue	Victoria
i663-WMT-1009244-001	638	638	avenue	Victoria
i663-WMT-1009242	640	640	avenue	Victoria
i663-WMT-1009416-001	641	641	avenue	Victoria
i663-WMT-1009240	642	642	avenue	Victoria
i663-WMT-1009238-001	644	644	avenue	Victoria
i663-WMT-1009414	645	645	avenue	Victoria
i663-WMT-1009412	647	647	avenue	Victoria
i663-WMT-1009410-001	649	649	avenue	Victoria
i663-WMT-1009408-001	651	651	avenue	Victoria
i663-WMT-1009406-001	653	653	avenue	Victoria
i663-WMT-1009405-001	655	655	avenue	Victoria
i663-WMT-1009403	657	657	avenue	Victoria
i663-WMT-1009401-001	659	659	avenue	Victoria
i663-WMT-1009232-002	660	660	avenue	Victoria
i663-WMT-1009232-001	660	660	avenue	Victoria
i663-WMT-1009400	661	661	avenue	Victoria
i663-WMT-1009230-002	662	664	avenue	Victoria
i663-WMT-1009230-001	662	664	avenue	Victoria
i663-WMT-1009399-001	663	663	avenue	Victoria
i663-WMT-1009228	666	666	avenue	Victoria
i663-WMT-1009226	668	668	avenue	Victoria
i663-WMT-1009225	670	670	avenue	Victoria
i663-WMT-1009221	680	680	avenue	Victoria

i663-WMT-1009218	690	690	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009216	692	692	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009397	693	693	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009214-001	694	694	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009396-001	695	695	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009212	696	696	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009395	697	697	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009394	699	699	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009210	706	706	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009392	707	707	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009208	708	708	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009391	709	709	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009390	711	711	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009206-001	716	716	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009202-001	720	720	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009200-001	722	722	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009198-001	724	724	avenue	Victoria		
i663-WMT-1009196-001	726	726	avenue	Victoria		
i663-WMT-1003832-002	1	1		Weredale Park		
i663-WMT-1003832-001	1	1		Weredale Park		
i663-WMT-1003825	16	16		Weredale Park		
i663-WMT-1003824	17	17		Weredale Park		
i663-WMT-1004613-002	18	18		Weredale Park		
i663-WMT-1004613-001	4026	4026		Weredale Park		
i663-WMT-1003830-001	6	6		Weredale Park		
i663-WMT-1003829-001	8	8		Weredale Park		
i663-WMT-1003828	9	9		Weredale Park		
i663-WMT-1008501-002			avenue	Westmount	Parc King George	Pavillon des cabinets d'aisance
i663-WMT-1006192	4326	4326	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006190	4330	4330	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006188	4332	4332	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006170	4333	4333	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006186	4334	4334	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006168	4335	4335	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006166	4337	4337	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006184-001	4338	4338	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006164-001	4339	4339	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006182	4340	4340	avenue	Westmount		
i663-WMT-1006180	4342	4342	avenue	Westmount		

i663-WMT-1006160	4343	4343	avenue	Westmount
i663-WMT-1006178	4344	4344	avenue	Westmount
i663-WMT-1006158	4345	4345	avenue	Westmount
i663-WMT-1006176	4346	4346	avenue	Westmount
i663-WMT-1006156-001	4347	4347	avenue	Westmount
i663-WMT-1006174	4348	4348	avenue	Westmount
i663-WMT-1006172	4350	4350	avenue	Westmount
i663-WMT-1008495	4351	4351	avenue	Westmount
i663-WMT-1008494	4353	4353	avenue	Westmount
i663-WMT-1008506	4354	4354	avenue	Westmount
i663-WMT-1008493	4355	4355	avenue	Westmount
i663-WMT-1008504	4358	4358	avenue	Westmount
i663-WMT-1008503	4360	4360	avenue	Westmount
i663-WMT-1008492	4363	4363	avenue	Westmount
i663-WMT-1008502-001	4364	4364	avenue	Westmount
i663-WMT-1008491-001	4373	4373	avenue	Westmount
i663-WMT-1008490-001	4375	4375	avenue	Westmount
i663-WMT-1008489-001	4377	4377	avenue	Westmount
i663-WMT-1008488-001	4379	4379	avenue	Westmount
i663-WMT-1008487-001	4383	4383	avenue	Westmount
i663-WMT-1008486-001	4385	4385	avenue	Westmount
i663-WMT-1008485	4387	4387	avenue	Westmount
i663-WMT-1008484	4389	4389	avenue	Westmount
i663-WMT-1008483	4681	4681	avenue	Westmount
i663-WMT-1008500	4684	4684	avenue	Westmount
i663-WMT-1008482	4685	4685	avenue	Westmount
i663-WMT-1008499	4686	4686	avenue	Westmount
i663-WMT-1008481	4687	4687	avenue	Westmount
i663-WMT-1008498-001	4688	4688	avenue	Westmount
i663-WMT-1008480-001	4689	4689	avenue	Westmount
i663-WMT-1008497-001	4690	4690	avenue	Westmount
i663-WMT-1008478-001	4695	4695	avenue	Westmount
i663-WMT-1008496	4696	4696	avenue	Westmount
i663-WMT-1010266-001	4697	4697	avenue	Westmount
i663-WMT-1010471	4698	4698	avenue	Westmount
i663-WMT-1010432-001	4699	4699	avenue	Westmount
i663-WMT-1010469	4700	4700	avenue	Westmount
i663-WMT-1010467	4706	4706	avenue	Westmount
i663-WMT-1010430	4839	4839	avenue	Westmount
i663-WMT-1010465-001	4840	4840	avenue	Westmount

i663-WMT-1010426-001	4845	4845	avenue	Westmount
i663-WMT-1010463	4846	4846	avenue	Westmount
i663-WMT-1010424	4847	4847	avenue	Westmount
i663-WMT-1010461	4848	4848	avenue	Westmount
i663-WMT-1010459	4850	4850	avenue	Westmount
i663-WMT-1010422-001	4873	4873	avenue	Westmount
i663-WMT-1010448-001	4874	4874	avenue	Westmount
i663-WMT-1010445-001	4876	4876	avenue	Westmount
i663-WMT-1010443-001	4878	4878	avenue	Westmount
i663-WMT-1010441	4880	4880	avenue	Westmount
i663-WMT-1010439	4892	4892	avenue	Westmount
i663-WMT-1010438	4894	4894	avenue	Westmount
i663-WMT-1010509	16	16	avenue	Willow
i663-WMT-1010487-001	17	17	avenue	Willow
i663-WMT-1010507	18	18	avenue	Willow
i663-WMT-1010485-001	19	19	avenue	Willow
i663-WMT-1010483-001	21	21	avenue	Willow
i663-WMT-1010481	23	23	avenue	Willow
i663-WMT-1010505	24	24	avenue	Willow
i663-WMT-1010479	25	25	avenue	Willow
i663-WMT-1010503-001	26	26	avenue	Willow
i663-WMT-1010477	27	27	avenue	Willow
i663-WMT-1010501	28	28	avenue	Willow
i663-WMT-1011017	1	1	avenue	Winchester
i663-WMT-1011041	10	10	avenue	Winchester
i663-WMT-1011007	11	11	avenue	Winchester
i663-WMT-1011039	12	12	avenue	Winchester
i663-WMT-1011037	14	14	avenue	Winchester
i663-WMT-1011005	15	15	avenue	Winchester
i663-WMT-1011035	16	16	avenue	Winchester
i663-WMT-1011003	17	19	avenue	Winchester
i663-WMT-1011033	18	18	avenue	Winchester
i663-WMT-1011049	2	2	avenue	Winchester
i663-WMT-1011031	20	20	avenue	Winchester
i663-WMT-1011001	21	21	avenue	Winchester
i663-WMT-1011029	22	22	avenue	Winchester
i663-WMT-1010999	23	23	avenue	Winchester
i663-WMT-1011027	24	24	avenue	Winchester
i663-WMT-1010997	25	25	avenue	Winchester
i663-WMT-1011025	26	26	avenue	Winchester

i663-WMT-1010995	29	29	avenue	Winchester
i663-WMT-1011015	3	3	avenue	Winchester
i663-WMT-1011023	30	30	avenue	Winchester
i663-WMT-1011021	32	32	avenue	Winchester
i663-WMT-1010992	33	33	avenue	Winchester
i663-WMT-1011019	34	34	avenue	Winchester
i663-WMT-1011047	4	4	avenue	Winchester
i663-WMT-1011045	6	6	avenue	Winchester
i663-WMT-1011011	7	7	avenue	Winchester
i663-WMT-1011043	8	8	avenue	Winchester
i663-WMT-1011009	9	9	avenue	Winchester
i663-WMT-1010749	10	10	avenue	Windsor
i663-WMT-1010708	11	15	avenue	Windsor
i663-WMT-1010747	12	12	avenue	Windsor
i663-WMT-1010745	14	14	avenue	Windsor
i663-WMT-1010743	16	16	avenue	Windsor
i663-WMT-1010741	18	18	avenue	Windsor
i663-WMT-1010740	20	20	avenue	Windsor
i663-WMT-1010706	21	21	avenue	Windsor
i663-WMT-1010738	22	22	avenue	Windsor
i663-WMT-1010704	23	23	avenue	Windsor
i663-WMT-1010736	24	24	avenue	Windsor
i663-WMT-1010702	25	27	avenue	Windsor
i663-WMT-1010734	28	28	avenue	Windsor
i663-WMT-1010700	29	29	avenue	Windsor
i663-WMT-1010732	30	30	avenue	Windsor
i663-WMT-1010730-001	32	32	avenue	Windsor
i663-WMT-1010698	35	35	avenue	Windsor
i663-WMT-1010696	37	37	avenue	Windsor
i663-WMT-1010729-002	38	38	avenue	Windsor
i663-WMT-1010729-001	38	38	avenue	Windsor
i663-WMT-1010694	39	41	avenue	Windsor
i663-WMT-1009335	4	6	avenue	Windsor
i663-WMT-1010727	40	40	avenue	Windsor
i663-WMT-1010725	42	42	avenue	Windsor
i663-WMT-1010692	43	45	avenue	Windsor
i663-WMT-1010723	44	44	avenue	Windsor
i663-WMT-1010721	46	46	avenue	Windsor
i663-WMT-1010690	47	49	avenue	Windsor
i663-WMT-1010719	48	48	avenue	Windsor

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-WMT-1010717	50	50	avenue	Windsor
i663-WMT-1010688	51	53	avenue	Windsor
i663-WMT-1010715	52	52	avenue	Windsor
i663-WMT-1010713	54	54	avenue	Windsor
i663-WMT-1010686	55	55	avenue	Windsor
i663-WMT-1010711	56	56	avenue	Windsor
i663-WMT-1010684	57	57	avenue	Windsor
i663-WMT-1010682-001	59	59	avenue	Windsor
i663-WMT-1010680	61	61	avenue	Windsor
i663-WMT-1010751	8	8	avenue	Windsor
i663-WMT-1003795-002	326	326	avenue	Wood
i663-WMT-1003795-001	326	326	avenue	Wood
i663-WMT-1003794	328	330	avenue	Wood
i663-WMT-1003793	332	332	avenue	Wood
i663-WMT-1003792	336	336	avenue	Wood
i663-WMT-1003791	338	338	avenue	Wood
i663-WMT-1003790	340	340	avenue	Wood
i663-WMT-1003789	344	344	avenue	Wood
i663-WMT-1003788	348	348	avenue	Wood
i663-WMT-1003787	352	352	avenue	Wood
i663-WMT-1003786	356	356	avenue	Wood
i663-WMT-1003785	360	360	avenue	Wood
i663-WMT-1003784	364	364	avenue	Wood
i663-WMT-1003783	366	366	avenue	Wood
i663-WMT-1003782	368	368	avenue	Wood
i663-WMT-1003781	370	370	avenue	Wood
i663-WMT-1003780	416	416	avenue	Wood
i663-WMT-1003779	418	418	avenue	Wood
i663-WMT-1003778-001	420	420	avenue	Wood
i663-WMT-1003777	422	422	avenue	Wood
i663-WMT-1003776	424	424	avenue	Wood
i663-WMT-1003799	425	425	avenue	Wood
i663-WMT-1003775	426	426	avenue	Wood
i663-WMT-1003798	427	427	avenue	Wood
i663-WMT-1003774	428	428	avenue	Wood
i663-WMT-1003773	430	430	avenue	Wood
i663-WMT-1003797	431	431	avenue	Wood
i663-WMT-1003772	432	432	avenue	Wood
i663-WMT-1003796	433	433	avenue	Wood
i663-WMT-1003771	434	434	avenue	Wood

i663-WMT-1003770	436	436	avenue	Wood
i663-WMT-1003769	458	458	avenue	Wood
i663-WMT-1003768	460	460	avenue	Wood
i663-WMT-1003767-001	462	462	avenue	Wood
i663-WMT-1003766-001	464	464	avenue	Wood
i663-WMT-1003765	466	470	avenue	Wood
i663-WMT-1003764	472	476	avenue	Wood
i663-WMT-1003763	478	482	avenue	Wood
i663-WMT-1003762-001	484	484	avenue	Wood
i663-WMT-1003761	486	486	avenue	Wood
i663-WMT-1003760	488	488	avenue	Wood
i663-WMT-1003759	492	492	avenue	Wood
i663-WMT-1003758-001	494	494	avenue	Wood
i663-WMT-1003757	496	496	avenue	Wood
i663-WMT-1003756	498	498	avenue	Wood
i663-WMT-1003755-001	500	500	avenue	Wood
i663-WMT-1011354	1	5	rue	York
i663-WMT-1011350	15	17	rue	York
i663-WMT-1011348	21	23	rue	York
i663-WMT-1046818	25	29	rue	York
i663-WMT-1011372	30	32	rue	York
i663-WMT-1011370	36	36	rue	York
i663-WMT-1011368	38	38	rue	York
i663-WMT-1011342	39	39	rue	York
i663-WMT-1011340	41	43	rue	York
i663-WMT-1011366	42	42	rue	York
i663-WMT-1011364	44	44	rue	York
i663-WMT-1011338	49	49	rue	York
i663-WMT-1011336-002	51	51	rue	York
i663-WMT-1011336-001	51	51	rue	York
i663-WMT-1011336	51	51	rue	York
i663-WMT-1011362	64	64	rue	York
i663-WMT-1011361	66	66	rue	York
i663-WMT-1011352	7	11	rue	York
i663-WMT-1011359	72	72	rue	York
i663-WMT-1011357	76	76	rue	York

Nombre d'immeubles : 3667
Dernière modification : 2025-08-14
Liste adopté le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259641009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord (388 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-19 12:18

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641009**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine cult urel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de Montréal-Nord (388 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 388 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord ainsi qu'une lettre d'appui de l'Administration de cet arrondissement sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Montréal-Nord a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'adoption des listes des immeubles retenus à l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis LAPORTE, Saint-Laurent

Lecture :

Francis LAPORTE, 17 novembre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641009*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Division de l'uranisme et de la mobilité
11211, avenue Hébert
Montréal-Nord (Québec) H1H 3X5

MTL NORD
Mille histoires, une communauté

Le 12 novembre 2025

Monsieur Érick Dupuis
Division du patrimoine
Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire
Service d'urbanisme et de la mobilité

Objet : Lettre d'appui concernant la liste des bâtiments construits avant 1940

Monsieur,

C'est avec un grand intérêt et une pleine collaboration que l'arrondissement de **Montréal-Nord** a pris connaissance de la *Liste des bâtiments patrimoniaux* réalisée dans le cadre de l'étude menée par la division du patrimoine, en collaboration avec la firme d'architecture ayant été mandatée.

Pour donner suite à un examen approfondi de ce document par nos services, nous souhaitons confirmer par, la présente notre, **appui formel et notre acceptation** des désignations contenues dans ladite liste.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées et l'assurance de notre entière collaboration.

Stéphanie Lavigne, urbaniste
Cheffe de division, urbanisme et mobilité

SIGNATURE : 

Copie conforme :
Jérôme Vaillancourt, Directeur, aménagement urbain et des services aux entreprises
Francis Laporte, Conseiller en aménagement

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTN-2071207	4912	4912	rue	des	Ardennes	
i663-MTN-2071233	4987	4987	rue	des	Ardennes	
i663-MTN-2056545	10043	10043	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056556	10084	10084	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056562	10092	10092	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056564	10100	10100	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056585	10183	10183	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056587	10324	10326	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056592	10348	10348	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056597	10373	10375	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056600	10385	10385	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056601	10387	10387	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056613	10450	10450	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056624	10569	10569	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056634	10592	10592	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056636	10598	10598	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056639	10610	10610	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056647	10635	10635	avenue		Audoin	
i663-MTN-2056699	10854	10854	avenue		Audoin	
i663-MTN-2060559	11226	11226	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060575	11324	11324	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060632	11608	11612	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060634	11704	11704	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060636	11705	11707	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060645	11732	11734	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060669	11815	11819	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060679	11900	11902	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060681	11901	11905	avenue		Balzac	
i663-MTN-2060687	11925	11925	avenue		Balzac	
i663-MTN-2057299	10087	10087	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057343	10217	10217	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057439	10820	10822	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057446	10861	10861	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057448	10873	10873	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057451	10893	10893	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057463	10980	10980	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2057469	11004	11004	avenue	de	Belleville	
i663-MTN-2061290	10939	10939	avenue		Bellevois	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2061387	11348	11350	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061456	11750	11750	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061460	11754	11754	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061469	11846	11848	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2061473	11859	11861	avenue		Bellevois	
i663-MTN-2064308	12037	12037	avenue		Brunet	
i663-MTN-2064319	12131	12131	avenue		Brunet	
i663-MTN-2064360	12333	12335	avenue		Brunet	
i663-MTN-2064365	12351	12351	avenue		Brunet	
i663-MTN-2058185	10825	10827	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058186	10826	10828	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058187	10831	10831	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058193	10866	10868	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058197	10897	10897	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058202	10920	10922	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058205	10945	10945	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058207	10950	10952	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058223	11100	11106	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-5028492	11165	11215	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2058234	11331	11333	avenue	de	Bruxelles	
i663-MTN-2070589	4251	4251	rue	de	Charleroi	Mairie de Montréal-Nord
i663-MTN-2057697	10186	10186	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057705	10325	10325	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057711	10398	10398	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057716	10428	10428	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057718	10434	10434	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057741	10630	10630	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057745	10649	10649	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057757	10736	10736	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057762	10768	10768	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057774	10873	10873	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057775	10884	10886	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057776	10885	10885	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057789	10965	10965	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057792	10989	10989	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057794	10999	10999	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057804	11093	11095	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2057805	11109	11111	avenue	de	Cobourg	
i663-MTN-2063743	12303	12307	avenue		Desaulniers	
i663-MTN-2060793	11056	11058	avenue		Drapeau	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2060840	11792	11792	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060842	11793	11793	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060848	11810	11810	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060850	11811	11813	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060858	11834	11836	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060860	11846	11846	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060878	11978	11978	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2060884	11984	11984	avenue	Drapeau	
i663-MTN-2064906	12423	12425	avenue	Edger	
i663-MTN-2061038	11173	11173	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061039	11179	11179	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061042	11209	11209	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061130	11804	11806	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061135	11815	11815	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061164	11978	11980	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061168	11991	11991	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061176	12028	12028	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061179	12044	12044	avenue	Éthier	
i663-MTN-2061191	12075	12075	avenue	Éthier	
i663-MTN-2059152	10836	10836	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2059156	10896	10896	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2059191	11508	11508	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2059193	11520	11522	avenue	Gariépy	
i663-MTN-2063652	11885	11885	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2063658	11919	11921	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2063662	11933	11933	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2063668	11981	11983	avenue	Georges-Pichet	
i663-MTN-2069015	3224	3226	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069033	3265	3265	boulevard	Gouin Est	Maison Cadieux
i663-MTN-2069090-002	3480	3484	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069090-001	3480	3484	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069102	3620	3620	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069104	3644	3646	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2093238	3719	3721	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069120	3745	3745	boulevard	Gouin Est	Maison Racicot
i663-MTN-2069124	3755	3755	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069126	3765	3765	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069128	3785	3785	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069132	3790	3790	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069169	3925	3925	boulevard	Gouin Est	

i663-MTN-2069175	3950	3950	boulevard	Gouin Est	Maion Blondin
i663-MTN-2069183	3990	3992	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069187	4005	4005	boulevard	Gouin Est	Maison Bilodeau
i663-MTN-2069199	4065	4065	boulevard	Gouin Est	Maison Jean-Baptiste-Guilbault
i663-MTN-2069203	4085	4085	boulevard	Gouin Est	Maison Edmond-Valade
i663-MTN-2069208	4109	4129	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069215	4156	4158	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069221	4215	4215	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069231	4251	4251	boulevard	Gouin Est	Maison Brignon dit Lapierre
i663-MTN-2069237	4290	4290	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069241	4315	4315	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069262	4375	4375	boulevard	Gouin Est	Maison Pigeon
i663-MTN-2069280	4525	4525	boulevard	Gouin Est	Maison Laurent-Guilbault
i663-MTN-2069284	4555	4559	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069286	4565	4567	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069337	4718	4722	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069339	4724	4726	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069353	4765	4765	boulevard	Gouin Est	Maison Cazal
i663-MTN-2069362	4800	4800	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069368	4835	4839	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069370	4844	4846	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069380	4857	4859	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069388	4889	4897	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069390	4892	4898	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069408	5030	5030	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069425	5080	5080	boulevard	Gouin Est	École Saint-Charles
i663-MTN-2069431	5095	5095	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069433	5099	5099	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069437	5101	5101	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069444	5112	5112	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069456	5140	5140	boulevard	Gouin Est	Maison Robert
i663-MTN-2069476	5220	5222	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069485	5250	5250	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069542	5460	5460	boulevard	Gouin Est	Maison Andergrave
i663-MTN-2069556	5540	5540	boulevard	Gouin Est	Maison Foucault
i663-MTN-2069560	5550	5550	boulevard	Gouin Est	
i663-MTN-2069565	5560	5560	boulevard	Gouin Est	Maison Charlebois
i663-MTN-2069601	5730	5730	boulevard	Gouin Est	Maison Dagenais
i663-MTN-2069603	5740	5740	boulevard	Gouin Est	Maison Lachapelle
i663-MTN-2069612	5820	5820	boulevard	Gouin Est	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2069620	5860	5860	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069624	5900	5902	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069664	6081	6081	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069676	6153	6155	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069700	6195	6195	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069702	6210	6210	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069713	6268	6272	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069722	6300	6300	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069769	6405	6405	boulevard		Gouin Est	Maison Creayer
i663-MTN-2069779	6465	6467	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069789	6523	6527	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2069811-001	6715	6715	boulevard		Gouin Est	
i663-MTN-2059446	11184	11184	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059476	11558	11560	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059482	11609	11609	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059488	11655	11659	avenue		Hébert	
i663-MTN-2059491	11699	11699	avenue		Hébert	
i663-MTN-2062525	11056	11060	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062659	11766	11766	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062661	11767	11769	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062663	11778	11780	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062664	11779	11781	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062665	11785	11787	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062668	11796	11796	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062670	11797	11799	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062680	11833	11833	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062682-001	11845	11849	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062682-002	11845	11849	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062686	11851	11853	avenue		Hénault	
i663-MTN-2062731	12101	12101	avenue		Hénault	
i663-MTN-2068607	3344	3346	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068631	3600	3604	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068633	3606	3608	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068642	3650	3656	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2068719	4210	4210	boulevard		Henri-Bourassa Est	
i663-MTN-2060893	11924	11924	avenue		Henrietta	
i663-MTN-2060899	11956	11958	avenue		Henrietta	La maison aux miroirs
i663-MTN-2060903	11978	11978	avenue		Henrietta	
i663-MTN-2060908	11984	11984	avenue		Henrietta	
i663-MTN-2059650	11456	11462	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2059663	11574	11586	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville	
i663-MTN-2059696	11713	11715	avenue	de l'	Hôtel-de-Ville	
i663-MTN-2063237	11057	11057	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063388	11773	11773	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063392	11779	11779	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063400	11881	11881	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063420	12002	12004	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063448	12062	12062	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063452	12068	12068	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063456	12080	12082	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2063480	12152	12154	avenue		Lamoureux	
i663-MTN-2065794	12633	12633	avenue		Lanthier	
i663-MTN-2061642	11009	11011	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061690	11215	11215	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061706	11256	11256	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061720-002	11324	11324	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061722	11336	11336	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061727	11348	11348	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061731	11360	11360	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061746	11408	11408	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061762	11468	11468	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061794	11632	11632	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061810	11706	11708	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061819	11725	11727	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061825	11743	11743	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061843	11871	11873	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061852-001	11915	11915	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061854	11929	11931	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061864	11979	11981	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061868	11991	11993	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061870	12008	12010	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061872	12028	12028	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061874	12036	12036	avenue		L'Archevêque	Maison Clermont
i663-MTN-2061879	12059	12061	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061881	12062	12062	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061883	12065	12067	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061885	12068	12070	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061886	12071	12071	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061888	12074	12076	avenue		L'Archevêque	
i663-MTN-2061892	12089	12091	avenue		L'Archevêque	

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2061894	12094	12094	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061898	12101	12101	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061904	12120	12120	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061910	12134	12136	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2061914	12145	12147	avenue		L'Archevêque
i663-MTN-2057911	10762	10764	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057949	11103	11103	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057954	11317	11317	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057955	11331	11331	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057956	11347	11349	avenue	des	Laurentides
i663-MTN-2057021	10090	10090	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057105	10599	10599	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057106	10611	10611	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057120	10660	10660	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057130	10685	10685	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057164	10836	10836	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057195	10935	10935	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057207	10965	10965	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057209	10981	10981	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057210	10989	10991	avenue		Lausanne
i663-MTN-2057259	11259	11265	avenue		Lausanne
i663-MTN-2056774	10364	10366	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056795	10420	10422	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056803	10445	10447	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056812	10469	10469	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056830	10598	10598	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056870	10756	10756	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056878	10827	10833	avenue		Leblanc
i663-MTN-2056908	10920	10920	avenue		Leblanc
i663-MTN-2071279	4752	4752	boulevard		Léger
i663-MTN-2071290	4819	4821	boulevard		Léger
i663-MTN-2058781	10184	10184	avenue	de	London
i663-MTN-2058844	10727	10731	avenue	de	London
i663-MTN-2058851	10757	10757	avenue	de	London
i663-MTN-2058943	11447	11447	avenue	de	London
i663-MTN-2058950	11490	11490	avenue	de	London
i663-MTN-2058957	11540	11540	avenue	de	London
i663-MTN-2068502	3722	3722	rue		Martial
i663-MTN-2068405	3294	3296	rue		Monselet
i663-MTN-2068436	3541	3545	rue		Monselet

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2068448	3677	3681	rue		Monselet
i663-MTN-2068464	3799	3803	rue		Monselet
i663-MTN-2068473	3876	3876	rue		Monselet
i663-MTN-2056181	10770	10776	avenue		Oscar
i663-MTN-2056185	10776	10776	avenue		Oscar
i663-MTN-2057512	10078	10080	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057513	10079	10079	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057518	10124	10126	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057520	10130	10134	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057532	10182	10182	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057564	10477	10479	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057574	10569	10569	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057592	10713	10715	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057600	10779	10779	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057626	10946	10946	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057635	10998	11000	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2057637	11011	11013	avenue	du	Parc-Georges
i663-MTN-2058689	10890	10892	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058702	11029	11031	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058703	11036	11038	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058732	11235	11235	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058737	11270	11272	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058741	11371	11373	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058743	11384	11384	avenue	de	Paris
i663-MTN-2058745	11396	11398	avenue	de	Paris
i663-MTN-2060693	11934	11934	avenue		Patricia
i663-MTN-2071923-001	5065	5067	rue		Perras
i663-MTN-2071931	5112	5112	rue		Perras
i663-MTN-2071941	5150	5150	rue		Perras
i663-MTN-2059258	11051	11053	boulevard		Pie-IX
i663-MTN-2062180	11319	11319	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062231	11457	11457	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062233	11462	11462	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062241	11512	11512	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062248	11530	11530	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062267	11638	11638	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062273	11663	11663	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062276	11700	11702	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062279	11706	11708	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062285	11730	11732	avenue		Pigeon

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2062287	11734	11740	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062295	11754	11754	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062296	11760	11762	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062298	11766	11766	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062335	12002	12002	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062337	12014	12014	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062344	12144	12146	avenue		Pigeon
i663-MTN-2062352	12192	12192	avenue		Pigeon
i663-MTN-2058508	10902	10902	avenue		Plaza
i663-MTN-2058510	10908	10908	avenue		Plaza
i663-MTN-2058512	10920	10920	avenue		Plaza
i663-MTN-2058513	10927	10931	avenue		Plaza
i663-MTN-2058520	10960	10962	avenue		Plaza
i663-MTN-2058544	11150	11152	avenue		Plaza
i663-MTN-2058545	11161	11163	avenue		Plaza
i663-MTN-2058551-001	11247	11247	avenue		Plaza
i663-MTN-2058552	11259	11259	avenue		Plaza
i663-MTN-2058563	11409	11411	avenue		Plaza
i663-MTN-2058572	11491	11491	avenue		Plaza
i663-MTN-2068309	3275	3275	rue		Prieur Est
i663-MTN-2068320	3351	3351	rue		Prieur Est
i663-MTN-2068350	3801	3803	rue		Prieur Est
i663-MTN-2068355	3851	3851	rue		Prieur Est
i663-MTN-2063870	11272	11272	avenue		Racette
i663-MTN-2063955	11654	11654	avenue		Racette
i663-MTN-2063985	11867	11867	avenue		Racette
i663-MTN-2063993	11884	11886	avenue		Racette
i663-MTN-2064002	11914	11914	avenue		Racette
i663-MTN-2064018	11956	11956	avenue		Racette
i663-MTN-2059056	10921	10921	avenue	des	Récollets
i663-MTN-2059117	11509	11509	avenue	des	Récollets
i663-MTN-2059126	11539	11541	avenue	des	Récollets
i663-MTN-2058345	10903	10903	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058384	11229	11231	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058387	11330	11330	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058388	11337	11339	avenue	de	Rome
i663-MTN-2058392	11366	11368	avenue	de	Rome
i663-MTN-2068179	3726	3726	rue		Sabrevois
i663-MTN-2063006	11760	11764	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063016	11802	11802	boulevard		Sainte-Gertrude

Nombre d'immeubles: 388
Dernière modification : 2024-11-12
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTN-2063026	11856	11858	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063034	11891	11891	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063041	11942	11942	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063070	12056	12056	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063072	12057	12061	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063076	12067	12069	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063086	12104	12104	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2063094	12117	12117	boulevard		Sainte-Gertrude
i663-MTN-2059292	10824	10826	avenue		Saint-Julien
i663-MTN-2059365	11607	11607	avenue		Saint-Julien
i663-MTN-2059369	11644	11644	avenue		Saint-Julien
i663-MTN-2056281	10067	10067	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2056422	10615	10615	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2056466	10808	10812	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2056472	10884	10888	boulevard		Saint-Michel
i663-MTN-2058017	10471	10473	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058019	10483	10483	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058040	10673	10673	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058051	10825	10825	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058057	10873	10877	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058063	10909	10911	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058064	10910	10910	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058065-001	10921	10923	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058091	11260	11260	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058092	11270	11270	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058096	11311	11311	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2058101	11336	11336	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2057966	9954	9954	boulevard		Saint-Vital
i663-MTN-2071979	5162	5162	rue	de	Séville
i663-MTN-2071981	5170	5170	rue	de	Séville

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259641010

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest (880 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:27

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641010**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente.

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville et le MCC prévoient la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par les équipes des territoires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest (880 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 880 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de la Ville de Montréal-Ouest ainsi qu'une résolution d'appui du conseil municipal de cette ville approuvant cette liste et recommandant son adoption sont jointes au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de la Ville de Montréal-Ouest a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'inventaire de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641010*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Montréal-Ouest*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Hôtel de Ville *Town Hall*

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 29 septembre 2025, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster Sud.

Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

ATTENDU que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives prévoit que les agglomérations et MRC du Québec doivent adopter un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur leur territoire;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal et de le soumettre au Conseil d'agglomération pour adoption;

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a collaboré avec la Division du patrimoine de la Ville de Montréal à la réalisation de l'inventaire des immeubles qui ont été construits avant 1940 sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que le conseil municipal approuve la liste d'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur son territoire et recommande son adoption au conseil d'agglomération.

Adoptée à l'unanimité
#20250929-017

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 1er octobre 2025

_____
Claude Gilbert, Greffier

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	REPÈRE GÉOGRAPHIQUE (SI L'IMMEUBLE N'A PAS D'ADRESSE)	NOM HISTORIQUE[2]
i663-MTO-5030967	43	43	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065775-001	47	47	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065775-002	47	47	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065776	57	57	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065780	58	58	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065777	59	59	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065778	63	63	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065779	65	65	chemin		Ainslie		
i663-MTO-4065798	8002	8004	chemin		Avon		
i663-MTO-4065784	8005	8005	chemin		Avon		
i663-MTO-4065797	8006	8006	chemin		Avon		
i663-MTO-4065796-001	8016	8016	chemin		Avon		
i663-MTO-4065796-002	8016	8016	chemin		Avon		
i663-MTO-4065785	8017	8017	chemin		Avon		
i663-MTO-4065795	8018	8020	chemin		Avon		
i663-MTO-4065786	8019	8021	chemin		Avon		
i663-MTO-4065794	8022	8024	chemin		Avon		
i663-MTO-4065787	8023	8025	chemin		Avon		
i663-MTO-4065793	8026	8028	chemin		Avon		
i663-MTO-4065788	8027	8027	chemin		Avon		
i663-MTO-4065792	8030	8030	chemin		Avon		
i663-MTO-4065789	8031	8031	chemin		Avon		
i663-MTO-4065791	8034	8034	chemin		Avon		
i663-MTO-4065790-001	8036	8038	chemin		Avon		
i663-MTO-4065815	103	103	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065913	108	108	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065816-001	111	111	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065912-002	112	112	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065911	116	116	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065817-001	117	117	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065910	118	118	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065909	120	120	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065818-001	121	121	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065818-002	121	121	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065819-001	125	125	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065819-002	125	125	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065908-002	126	126	avenue		Ballantyne Nord		
i663-MTO-4065908-001	126	126	avenue		Ballantyne Nord		

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4065820-001	127	127	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065820-002	127	127	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065907-002	130	130	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065907-001	130	130	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065821-001	131	131	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065821-002	131	131	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065906-001	134	134	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065822-001	135	135	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065822-002	135	135	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065905-002	138	138	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065905-001	138	138	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065823	139	139	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065904-002	142	142	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065904-001	142	142	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065824	143	143	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065903-001	146	146	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065826	151	151	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065902-002	152	152	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065902-001	152	152	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065901-001	154	154	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065827-001	157	157	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065827-002	157	157	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065900-001	160	160	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065800	19	19	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065899	202	202	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065828	203	203	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065898	208	208	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065801	21	21	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065830	211	211	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065896	216	216	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065831-001	217	217	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065831-002	217	217	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065891	234	234	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065834	235	235	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065835-001	241	241	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065835-002	241	241	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065836-001	243	243	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065836-002	243	243	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065837-001	247	247	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065837-002	247	247	avenue	Ballantyne Nord

i663-MTO-4065838-001	251	251	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065838-002	251	251	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065887-002	252	252	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065887-001	252	252	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065802	27	27	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065840-001	301	301	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065840-002	301	301	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065841-001	305	305	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065841-002	305	305	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065883	308	308	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065842-001	311	311	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065842-002	311	311	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065882	312	312	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065843-001	317	317	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065843-002	317	317	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065880	318	318	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065924	32	32	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065879	320	320	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065844-001	321	321	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065844-002	321	321	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065878-002	324	324	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065878-001	324	324	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065845-001	325	325	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065845-002	325	325	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065877	326	326	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065876-001	328	328	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065846	329	329	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065875	332	332	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065847-001	333	333	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065847-002	333	333	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065874	336	336	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065848-001	337	337	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065848-002	337	337	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065923	34	34	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065873	340	340	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065849-001	341	341	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065849-002	341	341	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065850-001	345	345	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065851	347	347	avenue	Ballantyne Nord
i663-MTO-4065804	35	35	avenue	Ballantyne Nord

i663-MTO-4065922	40	40	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065921	42	42	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065805	43	43	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065806	47	47	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065807-001	53	53	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065807-002	53	53	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065808-001	57	57	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065809	63	63	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065917	64	64	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065810	67	67	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065811	71	71	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065812	75	75	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065814-001	83	83	avenue	Ballantyne Nord	
i663-MTO-4065914-001	88	88	avenue	Ballantyne Nord	Montreal West United Church
i663-MTO-4065945	10	10	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065934	119	119	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065932-001	123	123	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065954	124	124	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065955	128	128	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065956-002	132	132	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065956-001	132	132	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065929	133	133	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065957-002	136	136	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065957-001	136	136	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065928	137	137	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065927	141	141	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065926	145	145	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065960	148	148	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065961	150	150	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065925	155	155	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065962	156	156	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065946-001	16	16	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065963	172	172	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065947	18	18	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065948	22	22	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065949	26	26	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065937	29	29	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065950	30	30	avenue	Ballantyne Sud	
i663-MTO-4065944	8	8	avenue	Ballantyne Sud	

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4065997	107	107	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4065998	133	133	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4065999	137	137	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066000	139	139	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066001	141	141	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066002	143	143	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066003	145	145	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066004	147	147	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066005	149	149	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066006	151	151	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066007	153	153	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066008-001	155	155	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066009	157	157	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066010	159	159	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066011	161	161	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066012	163	163	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066013	165	165	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066016	175	175	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066017	177	177	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066018	179	179	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066019-001	181	181	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066019-002	181	181	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066036	182	182	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066020-001	183	183	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066020-002	183	183	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066021	185	185	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066033	229	229	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4065995	91	97	avenue	Bedbrook
i663-MTO-4066057-001	107	107	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066057-002	107	107	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066058-001	111	111	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066058-002	111	111	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066155	112	112	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066154-001	114	114	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066154-002	114	114	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066059-001	115	115	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066059-002	115	115	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066153	118	118	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066173	12	12	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066152	120	120	avenue	Brock Nord

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066060-001	123	123	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066060-002	123	123	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066151	124	124	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066061-001	125	125	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066061-002	125	125	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066149-002	132	132	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066149-001	132	132	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066063	133	133	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066148-002	134	134	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066148-001	134	134	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066064	137	137	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066172	14	14	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066146	144	144	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066065	145	145	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066066-001	147	147	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066066-002	147	147	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066145	148	148	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066067-001	151	151	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066068	155	155	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066144	156	156	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066069	159	159	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066143	160	160	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066070	163	163	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066142-002	164	164	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066142-001	164	164	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066071	201	201	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066072	205	205	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066141-001	212	212	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066074-001	215	215	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066074-002	215	215	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066075-001	219	219	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066075-002	219	219	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066140	220	220	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066139-002	222	222	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066139-001	222	222	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066076-001	223	223	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066076-002	223	223	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066138-002	224	224	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066138-001	224	224	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066137	226	226	avenue	Brock Nord

i663-MTO-4066077-001	227	227	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066077-002	227	227	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066136	228	228	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066135	232	232	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066078	235	235	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066134	236	236	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066079-001	239	239	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066080	243	243	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066132	244	244	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066081-001	247	247	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066081-002	247	247	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066131	248	248	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066130	252	252	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066129-002	256	256	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066129-001	256	256	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066128-002	260	260	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066128-001	260	260	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066084	267	267	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066169	28	28	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066085-001	305	305	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066085-002	305	305	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066127-001	306	306	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066086	309	309	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066126	312	312	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066125-001	318	318	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066168-001	32	32	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066123-001	326	326	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066122	330	330	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066091	331	331	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066092	333	333	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066121-002	336	336	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066121-001	336	336	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066093	337	337	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066167	34	34	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066120	340	340	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066094	341	341	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066095	343	343	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066097	349	349	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066098	351	351	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066099-001	353	353	avenue	Brock Nord

i663-MTO-4066099-002	353	353	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066100-001	357	357	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066100-002	357	357	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066044	37	37	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066045	41	41	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066165-001	42	42	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066046-001	43	43	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066047-001	49	49	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066164-002	52	52	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066164-001	52	52	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066048-001	55	55	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066048-002	55	55	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066162	60	60	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066161	64	64	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066051-001	69	69	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066051-002	69	69	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066159	76	76	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066054	79	79	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066158-001	80	80	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066055	83	83	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066157-002	84	84	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066157-001	84	84	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066056-001	97	97	avenue	Brock Nord
i663-MTO-4066191	11	11	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066183-001	113	113	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066182-001	117	117	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066181	121	121	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066206	126	126	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066207	130	130	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066180-001	131	131	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066180-002	131	131	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066208	134	134	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066179	135	135	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066178	139	139	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066177-001	143	143	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066190	15	15	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066209	150	150	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066175-001	151	151	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066195	16	16	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066189-001	17	17	avenue	Brock Sud

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066189-002	17	17	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066196-001	18	18	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066197	22	22	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066188-001	23	23	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066188-002	23	23	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066198	26	26	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066187-001	27	27	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066186	31	31	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066199	34	34	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066185	35	35	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066200	36	36	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066201	38	38	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066184	39	39	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066202	40	40	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066192	5	5	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066194	8	8	avenue	Brock Sud
i663-MTO-4066210-001	111	111	chemin	Broughton
i663-MTO-4066223	114	114	chemin	Broughton
i663-MTO-4066211	115	115	chemin	Broughton
i663-MTO-4066222	116	116	chemin	Broughton
i663-MTO-4066213	133	133	chemin	Broughton
i663-MTO-4066221	136	136	chemin	Broughton
i663-MTO-4066220	138	138	chemin	Broughton
i663-MTO-4066219	140	140	chemin	Broughton
i663-MTO-4066218	142	142	chemin	Broughton
i663-MTO-4066217	144	144	chemin	Broughton
i663-MTO-4066216-001	145	145	chemin	Broughton
i663-MTO-4066216-002	145	145	chemin	Broughton
i663-MTO-4066225-001	4	6	chemin	Broughton
i663-MTO-4066247	19	19	avenue	Campbell
i663-MTO-4066246	21	21	avenue	Campbell
i663-MTO-4066245	23	23	avenue	Campbell
i663-MTO-4066256	28	28	avenue	Campbell
i663-MTO-4066242-001	33	33	avenue	Campbell
i663-MTO-4066242-002	33	33	avenue	Campbell
i663-MTO-4066241	35	35	avenue	Campbell
i663-MTO-4066260	36	36	avenue	Campbell
i663-MTO-4066240	37	37	avenue	Campbell
i663-MTO-4066250	6	6	avenue	Campbell
i663-MTO-4066284	10	10	promenade	Courtney

i663-MTO-4066285	8	8	promenade	Courtney
i663-MTO-4066321	21	21	rue	Curzon
i663-MTO-4066322	37	37	rue	Curzon
i663-MTO-4066341-002	42	42	rue	Curzon
i663-MTO-4066341-001	42	42	rue	Curzon
i663-MTO-4066323	43	43	rue	Curzon
i663-MTO-4066340-001	44	44	rue	Curzon
i663-MTO-4066340-002	44	44	rue	Curzon
i663-MTO-4066339-002	46	46	rue	Curzon
i663-MTO-4066339-001	46	46	rue	Curzon
i663-MTO-4066338-001	52	52	rue	Curzon
i663-MTO-4066324	53	53	rue	Curzon
i663-MTO-4066337	54	54	rue	Curzon
i663-MTO-4066325	55	55	rue	Curzon
i663-MTO-4066336	56	56	rue	Curzon
i663-MTO-4066326	57	57	rue	Curzon
i663-MTO-4066327	63	63	rue	Curzon
i663-MTO-4066328	65	65	rue	Curzon
i663-MTO-4066335	66	66	rue	Curzon
i663-MTO-4066334-002	68	68	rue	Curzon
i663-MTO-4066334-001	68	68	rue	Curzon
i663-MTO-4066329	69	69	rue	Curzon
i663-MTO-4066333-001	70	70	rue	Curzon
i663-MTO-4066333-002	70	70	rue	Curzon
i663-MTO-4066330-001	71	71	rue	Curzon
i663-MTO-4066330-002	71	71	rue	Curzon
i663-MTO-4066332	72	72	rue	Curzon
i663-MTO-4066331-001	73	73	rue	Curzon
i663-MTO-4066331-002	73	73	rue	Curzon
i663-MTO-4066379	100	100	avenue	Easton
i663-MTO-4066347	111	111	avenue	Easton
i663-MTO-4066359	12	12	avenue	Easton
i663-MTO-4066382	120	120	avenue	Easton
i663-MTO-4066385	132	132	avenue	Easton
i663-MTO-4066386	140	140	avenue	Easton
i663-MTO-4066387	146	146	avenue	Easton
i663-MTO-4066389	152	152	avenue	Easton
i663-MTO-4066390	156	156	avenue	Easton
i663-MTO-4066342-001	183	189	avenue	Easton
i663-MTO-4066357-002	2	2	avenue	Easton

i663-MTO-4066357-001	2	2	avenue	Easton
i663-MTO-4066356-001	23	23	avenue	Easton
i663-MTO-4066356-002	23	23	avenue	Easton
i663-MTO-4066362	24	24	avenue	Easton
i663-MTO-4066363-002	26	26	avenue	Easton
i663-MTO-4066363-001	26	26	avenue	Easton
i663-MTO-4066364	30	30	avenue	Easton
i663-MTO-4066351	49	49	avenue	Easton
i663-MTO-4066371	56	56	avenue	Easton
i663-MTO-4066372	60	60	avenue	Easton
i663-MTO-4066375-002	74	74	avenue	Easton
i663-MTO-4066375-001	74	74	avenue	Easton
i663-MTO-4066349	95	95	avenue	Easton
i663-MTO-4066378	96	96	avenue	Easton
i663-MTO-4066429-001	1	1	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066429-002	1	1	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066433	10	10	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066434	14	14	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066426	15	15	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066425-001	17	17	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066425-002	17	17	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066424-001	19	19	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066424-002	19	19	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066436	20	20	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066423-001	21	21	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066423-002	21	21	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066422-001	23	23	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066422-002	23	23	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066437-001	24	24	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066437-002	24	24	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066421	25	25	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066438	28	28	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066428-001	3	3	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066439-001	32	32	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066439-002	32	32	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066440-001	34	34	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066440-002	34	34	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066418	35	35	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066441-001	36	36	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066441-002	36	36	avenue	Fenwick

i663-MTO-4066430	4	4	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066417	41	41	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066427	5	5	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066431	6	6	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066432	8	8	avenue	Fenwick
i663-MTO-4066475	27	27	rue	Milner
i663-MTO-4066476	37	37	rue	Milner
i663-MTO-4066477-001	43	43	rue	Milner
i663-MTO-4066485	23	23	rue	Nelson
i663-MTO-4066486	25	25	rue	Nelson
i663-MTO-4066487	33	33	rue	Nelson
i663-MTO-4066507-002	34	34	rue	Nelson
i663-MTO-4066507-001	34	34	rue	Nelson
i663-MTO-4066488	35	35	rue	Nelson
i663-MTO-4066489	37	37	rue	Nelson
i663-MTO-4066490	39	39	rue	Nelson
i663-MTO-4066492-001	49	49	rue	Nelson
i663-MTO-4066492-002	49	49	rue	Nelson
i663-MTO-4066493	53	53	rue	Nelson
i663-MTO-4066494	55	55	rue	Nelson
i663-MTO-4066496-001	59	59	rue	Nelson
i663-MTO-4066496-002	59	59	rue	Nelson
i663-MTO-4066505	60	60	rue	Nelson
i663-MTO-4066497-001	61	61	rue	Nelson
i663-MTO-4066504	62	62	rue	Nelson
i663-MTO-4066498	63	63	rue	Nelson
i663-MTO-4066503-002	64	64	rue	Nelson
i663-MTO-4066503-001	64	64	rue	Nelson
i663-MTO-4066499	65	65	rue	Nelson
i663-MTO-4066502	70	70	rue	Nelson
i663-MTO-4066508-001	8	8	rue	Nelson
i663-MTO-4066508-002	8	8	rue	Nelson
i663-MTO-4066530	101	103	rue	Northview
i663-MTO-4066531	105	107	rue	Northview
i663-MTO-4066532	111	111	rue	Northview
i663-MTO-4066533	113	115	rue	Northview
i663-MTO-4066534	117	119	rue	Northview
i663-MTO-4066535	121	123	rue	Northview
i663-MTO-4066540	163	163	rue	Northview

i663-MTO-4066541-001	314	314	rue	Northview	Elizabeth Ballantyne School
i663-MTO-4066541-002	314	314	rue	Northview	Elizabeth Ballantyne School Left Wing
i663-MTO-4066541-003	314	314	rue	Northview	Elizabeth Ballantyne School Gymnasium
i663-MTO-4066523	51	53	rue	Northview	
i663-MTO-4066549	1	1	rue	Parkside	
i663-MTO-4066560	2	2	rue	Parkside	
i663-MTO-4066557-001	36	36	rue	Parkside	
i663-MTO-4066557-002	36	36	rue	Parkside	
i663-MTO-4066550	37	37	rue	Parkside	
i663-MTO-4066551	39	39	rue	Parkside	
i663-MTO-4066559	4	4	rue	Parkside	
i663-MTO-4066552-001	41	41	rue	Parkside	
i663-MTO-4066552-002	41	41	rue	Parkside	
i663-MTO-4066553-001	43	43	rue	Parkside	
i663-MTO-4066553-002	43	43	rue	Parkside	
i663-MTO-4066554-001	45	45	rue	Parkside	
i663-MTO-4066554-002	45	45	rue	Parkside	
i663-MTO-4066555-001	47	47	rue	Parkside	
i663-MTO-4066555-002	47	47	rue	Parkside	
i663-MTO-4066556	49	49	rue	Parkside	
i663-MTO-4066569	101	101	avenue	Percival	
i663-MTO-4066649-002	112	112	avenue	Percival	
i663-MTO-4066649-001	112	112	avenue	Percival	
i663-MTO-4066648	120	120	avenue	Percival	
i663-MTO-4066647	122	122	avenue	Percival	
i663-MTO-4066570-001	123	123	avenue	Percival	
i663-MTO-4066570-002	123	123	avenue	Percival	
i663-MTO-4066646	124	124	avenue	Percival	
i663-MTO-4066571-001	125	125	avenue	Percival	
i663-MTO-4066571-002	125	125	avenue	Percival	
i663-MTO-4066645	126	126	avenue	Percival	
i663-MTO-4066572-001	127	127	avenue	Percival	
i663-MTO-4066572-002	127	127	avenue	Percival	
i663-MTO-4066644-001	128	128	avenue	Percival	
i663-MTO-4066644-002	128	128	avenue	Percival	

i663-MTO-4066573-001	129	129	avenue	Percival
i663-MTO-4066573-002	129	129	avenue	Percival
i663-MTO-4066643-001	130	130	avenue	Percival
i663-MTO-4066574	131	131	avenue	Percival
i663-MTO-4066642	132	132	avenue	Percival
i663-MTO-4066575	133	133	avenue	Percival
i663-MTO-4066641	134	134	avenue	Percival
i663-MTO-4066576	135	135	avenue	Percival
i663-MTO-4066640	136	136	avenue	Percival
i663-MTO-4066577	137	137	avenue	Percival
i663-MTO-4066639	138	138	avenue	Percival
i663-MTO-4066578	139	139	avenue	Percival
i663-MTO-4066638-002	140	140	avenue	Percival
i663-MTO-4066638-001	140	140	avenue	Percival
i663-MTO-4066579	141	141	avenue	Percival
i663-MTO-4066637-002	142	142	avenue	Percival
i663-MTO-4066637-001	142	142	avenue	Percival
i663-MTO-4066580	143	143	avenue	Percival
i663-MTO-4066636	144	144	avenue	Percival
i663-MTO-4066581	145	145	avenue	Percival
i663-MTO-4066582	147	147	avenue	Percival
i663-MTO-4066583	149	149	avenue	Percival
i663-MTO-4066633	150	150	avenue	Percival
i663-MTO-4066584	151	151	avenue	Percival
i663-MTO-4066632	152	152	avenue	Percival
i663-MTO-4066585	153	153	avenue	Percival
i663-MTO-4066631-002	154	154	avenue	Percival
i663-MTO-4066631-001	154	154	avenue	Percival
i663-MTO-4066630	156	156	avenue	Percival
i663-MTO-4066587	157	157	avenue	Percival
i663-MTO-4066629	158	158	avenue	Percival
i663-MTO-4066588	161	161	avenue	Percival
i663-MTO-4066628	162	162	avenue	Percival
i663-MTO-4066591	169	169	avenue	Percival
i663-MTO-4066592	171	171	avenue	Percival
i663-MTO-4066627-001	204	204	avenue	Percival
i663-MTO-4066627-002	204	204	avenue	Percival
i663-MTO-4066626-002	206	206	avenue	Percival
i663-MTO-4066626-001	206	206	avenue	Percival
i663-MTO-4066625	208	208	avenue	Percival

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066624	214	214	avenue	Percival
i663-MTO-4066593	215	215	avenue	Percival
i663-MTO-4066623	216	216	avenue	Percival
i663-MTO-4066594	217	217	avenue	Percival
i663-MTO-4066622	218	218	avenue	Percival
i663-MTO-4066621	220	220	avenue	Percival
i663-MTO-4066595	221	221	avenue	Percival
i663-MTO-4066620	222	222	avenue	Percival
i663-MTO-4066596	223	223	avenue	Percival
i663-MTO-4066619	224	224	avenue	Percival
i663-MTO-4066618-001	226	226	avenue	Percival
i663-MTO-4066597	227	227	avenue	Percival
i663-MTO-4066617	228	228	avenue	Percival
i663-MTO-4066598	229	229	avenue	Percival
i663-MTO-4066616	230	230	avenue	Percival
i663-MTO-4066599	231	231	avenue	Percival
i663-MTO-4066615	232	232	avenue	Percival
i663-MTO-4066600	233	233	avenue	Percival
i663-MTO-4066601	235	235	avenue	Percival
i663-MTO-4066602	239	239	avenue	Percival
i663-MTO-4066613	240	240	avenue	Percival
i663-MTO-4066612	242	242	avenue	Percival
i663-MTO-4066611-002	244	244	avenue	Percival
i663-MTO-4066611-001	244	244	avenue	Percival
i663-MTO-4066609	250	250	avenue	Percival
i663-MTO-4066608-002	252	252	avenue	Percival
i663-MTO-4066608-001	252	252	avenue	Percival
i663-MTO-4066607	254	254	avenue	Percival
i663-MTO-4066606	256	256	avenue	Percival
i663-MTO-4066605	263	263	avenue	Percival
i663-MTO-4066561	69	69	avenue	Percival
i663-MTO-4066659-002	70	70	avenue	Percival
i663-MTO-4066659-001	70	70	avenue	Percival
i663-MTO-4066562-001	71	71	avenue	Percival
i663-MTO-4066562-002	71	71	avenue	Percival
i663-MTO-4066658	72	72	avenue	Percival
i663-MTO-4066563-001	73	73	avenue	Percival
i663-MTO-4066563-002	73	73	avenue	Percival
i663-MTO-4066657	74	74	avenue	Percival
i663-MTO-4066564	75	75	avenue	Percival

i663-MTO-4066656	76	76	avenue	Percival
i663-MTO-4066565-001	77	77	avenue	Percival
i663-MTO-4066655	78	78	avenue	Percival
i663-MTO-4066566	79	79	avenue	Percival
i663-MTO-4066654-001	80	80	avenue	Percival
i663-MTO-4066653-001	82	82	avenue	Percival
i663-MTO-4066567	83	83	avenue	Percival
i663-MTO-4066652-001	84	84	avenue	Percival
i663-MTO-4066651-001	86	86	avenue	Percival
i663-MTO-4066568-001	87	87	avenue	Percival
i663-MTO-4066568-002	87	87	avenue	Percival
i663-MTO-4066650	88	88	avenue	Percival
i663-MTO-4066708-001	10	10	avenue	Rennie
i663-MTO-4066700	11	11	avenue	Rennie
i663-MTO-4066707	12	12	avenue	Rennie
i663-MTO-4066706-002	14	14	avenue	Rennie
i663-MTO-4066706-001	14	14	avenue	Rennie
i663-MTO-4066701	15	15	avenue	Rennie
i663-MTO-4066702	17	17	avenue	Rennie
i663-MTO-4066711	2	2	avenue	Rennie
i663-MTO-4066710	6	6	avenue	Rennie
i663-MTO-4066698-001	7	7	avenue	Rennie
i663-MTO-4066698-002	7	7	avenue	Rennie
i663-MTO-4066709-002	8	8	avenue	Rennie
i663-MTO-4066709-001	8	8	avenue	Rennie
i663-MTO-4066699	9	9	avenue	Rennie
i663-MTO-4066887-001	8003	8003	rue	Sherbrooke Ouest
i663-MTO-4066887-002	8003	8003	rue	Sherbrooke Ouest
i663-MTO-4066902	101	101	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066968	102	102	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066903-001	107	107	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066903-002	107	107	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066967	108	108	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066904-001	109	109	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066904-002	109	109	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066966-002	112	112	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066966-001	112	112	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066905	115	115	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066965-002	116	116	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066965-001	116	116	avenue	Strathearn Nord

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066964	118	118	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066906	119	119	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066907-001	123	123	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066907-002	123	123	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066908	125	125	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066963-001	128	128	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066909	131	131	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066962-002	132	132	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066962-001	132	132	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066910	135	135	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066961-001	136	136	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066911	137	137	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066913-001	143	143	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066960	144	144	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066959-001	146	146	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066914-001	147	147	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066914-002	147	147	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066915	151	151	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066916	153	153	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066918	161	161	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066957	162	162	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066919	205	205	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066956	208	208	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066920-001	209	209	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066920-002	209	209	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066955	212	212	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066954	216	216	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066921-001	217	217	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066953	220	220	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066922-001	221	221	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066923	223	223	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066924	227	227	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066925-001	231	231	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066925-002	231	231	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066951-002	232	232	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066951-001	232	232	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066950-002	234	234	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066950-001	234	234	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066926-001	235	235	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066926-002	235	235	avenue	Strathearn Nord

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066949-002	236	236	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066949-001	236	236	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066927	237	237	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066929	247	247	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066930	251	251	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066931	253	253	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066932	257	257	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066933	259	259	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066934-001	301	301	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066934-002	301	301	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066935-001	303	303	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066935-002	303	303	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066936-001	305	305	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066936-002	305	305	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066946-001	306	306	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066937-001	307	307	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066937-002	307	307	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066945	308	308	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066938-001	309	309	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066938-002	309	309	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066944	310	310	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066943	312	312	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066890	43	43	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066891	45	47	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066893	59	59	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-5059975-001	60	60	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-5059975-002	60	60	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066894	61	61	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066975	62	62	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066895	63	63	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066974	64	64	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066973-001	66	66	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066896-001	67	67	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066972-001	68	68	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066971	74	74	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066970-002	78	78	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066970-001	78	78	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066901	81	81	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066969	82	82	avenue	Strathearn Nord
i663-MTO-4066978-001	2	4	avenue	Strathearn Sud

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4066977	99999	99999	avenue	Strathearn Sud	Immeuble d'entreposage du parc	
i663-MTO-5005146-001	10	10	avenue	Westminster Nord		Canadian Pacific Railway Block Tower
i663-MTO-4067020	101	101	avenue	Westminster Nord		Ancienne Banque de Montréal
i663-MTO-4067021	105	105	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067022	107	107	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067023	109	109	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067161	110	110	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067024	111	111	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067160	112	112	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067025	113	113	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067159	114	116	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067026	115	115	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067158	118	118	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067157-001	120	120	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067156	122	124	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067028	123	123	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067029-001	125	125	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067155	126	126	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067030	127	127	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067154-001	128	128	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067031	133	133	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067153	134	134	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067032	135	135	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067152	136	136	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067033	137	137	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067034	141	141	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067035	143	143	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067148	148	154	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067037	149	149	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067038	151	151	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067039	153	153	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067040	155	155	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067041	157	157	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067042	159	159	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067145	160	160	avenue	Westminster Nord		
i663-MTO-4067144-001	162	162	avenue	Westminster Nord		

i663-MTO-4067144-002	162	162	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067174	18	24	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067043	201	201	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067044	203	203	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067143	206	206	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067142	208	208	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067141	210	210	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067140	212	212	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067139	214	214	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067138	216	216	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067137-002	218	218	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067137-001	218	218	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067047	225	225	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067135-001	226	226	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067048	227	227	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067134	230	230	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067133	232	232	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067049	233	233	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067132	234	234	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067050	235	235	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067128	246	246	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067056	249	249	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067057	251	251	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067173	26	28	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067066	313	313	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067067	315	315	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067010	33	37	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067108	334	334	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067078	343	345	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067087-001	451	451	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067088	455	455	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067089-001	457	457	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067089-002	457	457	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067091	465	465	avenue	Westminster Nord	
i663-MTO-4067170	48	54	avenue	Westminster Nord	Foster Hall Apartments
i663-MTO-4067013	51	51	avenue	Westminster Nord	Montreal West Presbyterian Church
i663-MTO-4067169	56	60	avenue	Westminster Nord	

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-MTO-4067016	63	63	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067167-001	66	66	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067017-001	67	67	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067018	69	71	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067019-001	73	73	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067165	94	98	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067167-002	99999	99999	avenue	Westminster Nord
i663-MTO-4067179	25	25	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067178	37	37	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067177	39	39	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067182-001	50	50	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067182-002	50	50	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067181	8	8	avenue	Westminster Sud
i663-MTO-4067195	101	101	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067196	105	105	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067262	110	110	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067197-001	111	111	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067197-002	111	111	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067198-001	115	115	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067198-002	115	115	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067199-001	119	119	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067199-002	119	119	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067200-001	123	123	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067261	124	124	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067201	127	127	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067202-001	129	129	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067202-002	129	129	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067259-001	130	130	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067259-002	130	130	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067203-001	131	131	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067204	137	137	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067205	139	139	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067206	143	143	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067207-001	145	145	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067207-002	145	145	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067258	146	146	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067257-002	148	148	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067257-001	148	148	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067256-002	150	150	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067256-001	150	150	avenue	Wolseley Nord

i663-MTO-4067255	152	152	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067208	153	153	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067254	154	154	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067253-001	156	156	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067252-002	158	158	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067252-001	158	158	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067209-001	161	161	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067209-002	161	161	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067251-002	162	162	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067251-001	162	162	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067250	164	164	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067210-001	191	191	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067210-002	191	191	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067211-001	193	193	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067212	195	195	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067249	204	204	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067248	208	208	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067213	215	215	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067214-001	217	217	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067214-002	217	217	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067215-001	219	219	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067215-002	219	219	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067246-001	220	220	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067216	225	225	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067245-002	226	226	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067245-001	226	226	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067217-001	229	229	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067244	230	230	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067218-001	231	231	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067218-002	231	231	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067243	234	234	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067219-001	235	235	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067219-002	235	235	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067185	49	49	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067186	51	51	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067187	53	53	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067188	55	55	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067189	57	57	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067271	60	60	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067270	62	62	avenue	Wolseley Nord

i663-MTO-4067269	66	66	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067190	67	67	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067268	68	68	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067191	69	69	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067267-002	70	70	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067267-001	70	70	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067192	71	71	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067193-001	73	73	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067266-002	74	74	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067266-001	74	74	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067194	79	79	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067265-001	80	80	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067263	88	88	avenue	Wolseley Nord
i663-MTO-4067277	13	15	avenue	Wolseley Sud
i663-MTO-4067287	30	32	avenue	Wolseley Sud
i663-MTO-4067278	9	11	avenue	Wolseley Sud

Nombre d'immeubles: 880
Dernière modification : 2025-09-29
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.04

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255326004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période

Il est recommandé :
1. d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030;

2.d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période;

3. d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'Entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec datée du 4 juin 2025;

4.d'autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 846 450 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier

décisionnel.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-09-09 14:46

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255326004**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'uniformisation de ses pratiques en matière de disparitions et d'enlèvements au Québec, avec celles prescrites par le Guide d'enquête du ministère de la Sécurité publique (MSP), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a mis en place en 2022, une unité dédiée aux disparitions, aux enlèvements et aux dossiers de recherches de famille des personnes décédées.
L'Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements (EICDE), a été créée, à même une contribution financière de la SQ, afin de répondre aux recommandations 24 et 39 du Comité consultatif sur la réalité policière (CCRP), déposé le 25 mai 2021.

L'EICDE est une équipe décentralisée composée de 15 ressources, dont 6 policiers du SPVM qui opèrent à partie des locaux du SPVM et assurent la coordination entre le SPVM, la SQ et les autres corps de police québécois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0631 – le 27 octobre 2022 : Autoriser l'entente entre la Sûreté du Québec (SQ) et le

Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 309 800 $ de la SQ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2022 de 79 326 $ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025, de trois postes policiers pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2025 et d'un poste policier pour la période du 1er novembre 2023 au 31 mars 2025.

DESCRIPTION

En 2022, la SQ et la Ville de Montréal ont signé une Entente pour l'octroi au SPVM d'une contribution financière maximale de 2 309 800 $ pour sa participation aux opérations de l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025.
La SQ souhaite prolonger son partenariat avec le SPVM et, par le fait même, maintenir la contribution financière dans le cadre des activités de EICDE, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030.

À ce sujet, la SQ a réservé un montant de 5 643 000 $ pour la participation du SPVM aux opérations l'EICDE pour ladite période.

Le présent dossier vise donc à autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la SQ, pour la participation du SPVM à l'EICDE, et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030.

JUSTIFICATION

La poursuite des activités de l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) contribuera à renforcer l'efficacité de ses opérations; et à fortifier le lien de confiance permanent entre les familles et l'enquêteur responsable du dossier en matière de disparitions et d'enlèvements au Québec.
La participation du SPVM à l'EICDE permettra également d'optimiser les pratiques en la matière et de maintenir sa vision d'excellence dans le service offert aux citoyens.

Rappelons que les événements de disparition, dont 44 % concernant des personnes mineures, d'enlèvements et de recherches de famille de personnes décédées ont une lourde charge émotive et qu'ils doivent être traités avec rapidité, efficience, efficacité et grande empathie.

Une équipe spécialisée, arrimée aux meilleures pratiques via l'EICDE répond à ce besoin, répartie sur l'ensemble du territoire et proche des citoyens est la solution tout indiquée.

Le maintien de la contribution financière de la SQ permettra au SPVM de poursuivre son rôle au sein de l'EICDE; soit celui de coordination et de suivi des dossiers de disparitions (incluant les fugues), d'enlèvements ainsi que ceux portant sur des personnes décédées non identifiées, des restes ou des ossements, et ce, pour l'ensemble du territoire du SPVM et de la province.

Ce dossier vise également à autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente qui en découlera avec la Sureté du Québec. Cette entente aura pour objet de prévoir les conditions et modalités de versement de la subvention couvrant les périodes susmentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution maximale à la hauteur de 5 643 000 $ en provenance de la Sureté du Québec vise à financer les activités de l'équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements. Les charges et le financement, liées aux opérations de l'équipe se détaillent comme suit :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Rémunération	**Avril à déc.**					**Jan. à mars**	
Salaires(1 L/D; 5 S/D - Incluant primes, bonis, charges soc et allocations vestimentaires)	*782 975 $*	*1 083 800 $*	*1 112 100 $*	*1 140 200 $*	*1 169 400 $*	*299 625 $*	*5 588 100 $*
Temps supplémentaire	*109 575 $*	*151 300 $*	*155 300 $*	*159 200 $*	*163 200 $*	*41 825 $*	*780 400 $*
Rémunération totale	***892 550 $***	***1 235 100 $***	***1 267 400 $***	***1 299 400 $***	***1 332 600 $***	***341 450 $***	***6 368 500 $***
Biens et services							
Location de véhicules, essence, cellulaire, ordinateurs, formation, etc	*48 345 $*	*65 610 $*	*67 110 $*	*68 810 $*	*70 500 $*	*17 725 $*	*338 100 $*
Total budget - Dépenses EICDE	**940 895 $**	**1 300 710 $**	**1 334 510 $**	**1 368 210 $**	**1 403 100 $**	**359 175 $**	**6 706 600 $**
Financement							
Contribution SQ (Maximum)	*846 450 $*	*1 128 600 $*	*1 128 600 $*	*1 128 600 $*	*1 128 600 $*	*282 150 $*	*5 643 000 $*
Écart - Contribution (SPVM)	**(94 445 $)**	**(172 110 $)**	**(205 910 $)**	**(239 610 $)**	**(274 500 $)**	**(77 025 $)**	**(1 063 600 $)**

Pour 2025, un budget additionnel de 846 450 $ pour les revenus et les dépenses est requis et sans impact sur le cadre financier de la Ville. Quant aux années subséquentes, un ajustement de la base budgétaire est nécessaire, et ce, sans impact sur le cadre financier de la Ville tel que spécifié au tableau (ci-haut).

Le coût supplémentaire n'est pas prévu au budget de fonctionnement du SPVM. Par conséquent, l'écart cumulé de 1 063 600$ pour les 5 années de l'entente devrait être financé par l'économie liée à la gestion des postes vacants. Au regard du risque existant sur le budget de masse salariale du service, l'impact de ce manque à gagner sera présenté dans le cadre des évolutions budgétaires.

Le renouvellement de l'entente prévoit l'affectation temporaire totale de 6 ressources et nécessite l'augmentation des effectifs au sein du SPVM selon la variation suivante:

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	(Avril - Déc)					**(Jan à Mars)**
Années-personnes (A-P)	*4.5*	*6.0*	*6.0*	*6.0*	*6.0*	*1.5*
Variation	***4.5***	***1.5***	***0.0***	***0.0***	***0.0***	***(4.5)***

Cette dépense est entièrement assumée par l’agglomération parce qu’elle concerne la

sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cependant, ces dépenses seront compensées par le revenu supplémentaire qui lui est attribué par le présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il s'arrime avec 2 grandes orientations du plan stratégique (solidarité, équité et inclusion / innovation et créativité), et ce, en assurant la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications.
Le SPVM sera responsable d'assurer le volet médiatique opérationnel, de communiquer les annonces et de faire le lien avec la SQ pour coordonner les sorties dans les médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOURBONNAIS, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Sophie BOURBONNAIS, 17 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-10

Jean-Nicolas NAULT
commandant(e) police

Tél : 514-518-4698
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Cedric COUTURE
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-8500
Approuvé le : 2025-09-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2025-09-09

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326004]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Contribution financière de la Sureté du Québec à la Ville de Montréal relative à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) – 2025 - 2030]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

18 – Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire Montréalais.

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

18 – Renforcer le lien de confiance entre les familles et les enquêteurs, optimiser les pratiques et améliorer le service offert aux citoyens.

19 – Veiller à l'application et au maintien des meilleurs pratiques par l'ensemble des corps policiers de la province.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

La directrice générale

Le 4 juin 2025

Monsieur Fady Dagher
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal
1441, rue Saint-Urbain, 9e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6

Monsieur,

À la suite d'échanges entre nos deux organisations, je souhaite vous confirmer l'intention de la Sûreté du Québec (Sûreté) de prolonger son partenariat avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et, par le fait même, l'entente déjà intervenue entre nos deux organisations, dans le cadre des activités de l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et des enlèvements (EICDE). Nous croyons en effet que la participation du SPVM continuera de renforcer l'efficacité des opérations en la matière au Québec.

À cet effet, la Sûreté procédera à la rédaction d'un nouveau protocole d'entente afin de préciser les paramètres administratifs et financiers de votre participation à cette mesure. Les modalités incluront les sommes maximales remboursables en masse salariale et budget de fonctionnement, sur présentation des factures en fonction des frais réels encourus par le SPVM. Dans l'attente de la signature de celui-ci, je vous informe que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a prévu le versement, via la Sûreté, d'une contribution de 1 128 600 $ par année financière, et ce, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er avril 2025, pour six (6) ressources du SPVM.

…2

Nous vous tiendrons informé du cheminement de l'entente. Si vous avez des questions concernant les informations précédentes ou sur tout autre aspect de ce dossier, je vous invite à communiquer avec l'inspecteur-chef Michel Patenaude, directeur des enquêtes criminelles, en copie de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Johanne Beausoleil

p. j. Entente EICDE SPVM-SÛRETÉ 2022-2025

c. c. Inspecteur-chef Michel Patenaude, Direction des enquêtes criminelles, Sûreté du Québec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255326004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 5 643 000 $ de la part de la Sureté du Québec (SQ), pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2030 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 846 450 $ pour 2025, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1255326004 - EICDE_V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire

Co-Auteure: Judith BOISCLAIR, Conseillère budgétaire
Tél : 438 822-0341

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-09-05

Elsa DUPORT
Chef de Section - Service des finances et de l'évaluation foncière, DCSF

Tél : 438 822-0341
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - Sécurité publique (SPVM)

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.05

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1255326008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200$ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

1. d'autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027;
2. d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période;
3. d'autoriser le Directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'Entente de versement de la contribution financière qui viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement, tel que convenu à la lettre d'intention de la Direction des programmes du ministère de la sécurité publique datée du 14 octobre 2025;
4. d'autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200 $ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-11 14:45

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255326008**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200$ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période

CONTENU

CONTEXTE

La Section des agressions sexuelles du Service de police de Montréal (SPVM) est mandatée pour mener les enquêtes relatives aux agressions sexuelles survenues sur le territoire montréalais, qu'elles concernent les auteurs ou les victimes. Cette unité est également responsable du suivi des délinquants sexuels et de la gestion du Registre national des délinquants sexuels (RNDS), conformément aux dispositions de la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels (LERDS). Cette loi impose aux corps policiers de recueillir et de transmettre divers renseignements personnels sur les individus condamnés pour des infractions de nature sexuelle.
Depuis la restructuration du Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels en 2022, la Sûreté du Québec (SQ) assure un suivi plus rigoureux, en mettant l'accent sur les dossiers nécessitant une intervention prioritaire. Bien que cette approche améliore l'efficacité du registre, elle engendre une augmentation significative des responsabilités opérationnelles pour les services concernés au SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0747 - 22 décembre 2022 - Approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité

publique et la Ville de Montréal pour l'octroi d'une subvention maximale de 2 537 500 $ pour la mise en place d'un projet avec l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2024 et 2025.

DESCRIPTION

En 2023, le MSP et la Ville de Montréal ont signé une Entente pour l'octroi au SPVM d'une contribution financière maximale de 2 537 500 $ pour la mise en place de l'Équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS) à la Section des agressions sexuelles du SPVM, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025.
Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle 2022-2027, le MSP décide de maintenir la contribution financière aux activités de ESDS pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027.

À ce sujet, le MSP octroi un financement additionnel maximal de 2 030 000 $ pour la participation du SPVM aux opérations l'ESDS pour ladite période, soit 1 015 000 $ par année.

Le présent dossier vise à autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200 $ et 2026 de 1 015 000$, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente.

JUSTIFICATION

Composé d'un(e) lieutenant(e)-détective, quatre sergent(e)s-détectives, un(e) agent(e) de concertation) et d'un(e) agent(e) de recherche, L'ESDS poursuivra sa mission de prévention de la violence sexuelle en intensifiant ses interventions, notamment par l'augmentation des activités de sensibilisation et la mise en œuvre de projets ciblés auprès des jeunes; et le développement d'outils visant à réduire les risques relatifs à l'exploitation sexuelle, et à d'autres formes de violence sexuelle.
Par ailleurs, l'ESDS veille à maintenir une vigilance constante à l'égard des délinquants sexuels, en disposant des ressources nécessaires pour effectuer des observations et initier des enquêtes lorsque des informations laissent présager un risque pour la sécurité d'une personne. Ces interventions ont pour objectif de protéger la population contre les risques de récidive.

Enfin, l'ESDS contribue à la prévention du crime en assurant un suivi rigoureux des délinquants à haut risque, notamment ceux assujettis à une ordonnance de surveillance de longue durée, et en exerçant une vigie proactive sur les individus présentant des comportements préoccupants de nature sexuelle.

Ce dossier vise également à autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente qui en découlera avec le ministère de la Sécurité publique. Cette entente aura pour objet de prévoir les conditions et modalités de versement de la subvention couvrant les périodes sus mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La subvention maximale à la hauteur de 2 030 000 $ en provenance du MSP vise à financer les activités de l'équipe de surveillance des délinquants sexuels. L'évaluation des coûts et du financement relatifs à cette équipe se détaillent comme suit :

Coûts	2025 (AVRIL À	2026	2027 (JAN À	TOTAL

	DÉC)		**MARS)**	
Salaires - 2025-2027: 6 policiers / 1 civil	823 500 $	1 168 800 $	322 600 $	2 314 900 $
T**emps supplémentaire** - Policiers	43 600 $	62 000 $	17 100 $	122 700 $
Biens et services (location véhicules, essence, cellulaires, équipements,...)	109 600 $	150 000 $	40 400 $	300 000 $
DÉPENSES TOTALES	**976 700 $**	**1 380 800 $**	**380 100 $**	**2 737 600 $**
Financement	**2025 (AVRIL À DÉC)**	**2026**	**2027 (JAN À MARS)**	**TOTAL**
Subvention MSP (maximum)	**761 200 $**	**1 015 000 $**	**253 800 $**	**2 030 000 $**
Écart - Contribution SPVM	**(215 500 $)**	**(365 800 $)**	**(126 300 $)**	**(707 600 $)**

Pour 2025 et 2026, un budget additionnel respectif de 761 200 $ et 1 015 000 $ pour les revenus et les dépenses est requis et sans impact sur le cadre financier de la Ville. Quant à l'année subséquente, un ajustement de la base budgétaire est nécessaire, et ce, sans impact sur le cadre financier de la Ville tel que spécifié au tableau ci-haut.

Le coût supplémentaire n'est pas prévu au budget de fonctionnement du SPVM. Par conséquent, l'écart cumulé de 707 600 $ pour les deux années de l'entente devrait être financé par l'économie liée à la gestion des postes vacants. Au regard du risque de ne pas dégager les économies nécessaires, cet impact sera présenté dans le cadre des évolutions budgétaires et/ou des résultats de fin d'année.

Le renouvellement de l'entente prévoit l'affectation temporaire totale de 7 ressources et nécessite l'augmentation des effectifs au sein du SPVM selon la variation annuelle suivante :

	2025 (AVRIL À DÉC)	**2026**	**2027 (JAN À MARS)**
Année-personnes (A-P)	5.3	7.0	1.7
Variation	***5.3***	***1.7***	***(5.3)***

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Par contre, ces dépenses seront majoritairement compensées par un revenu supplémentaire qui lui est attribué par le présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Il s'arrime avec 2 grandes orientations du plan stratégique (solidarité, équité et inclusion / innovation et créativité), et ce, en assurant la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus du présent dossier compromettrait la capacité de la Ville à offrir aux Montréalaises et Montréalais un service structuré de surveillance des délinquants sexuels, à prévenir les infractions liées à la violence sexuelle, ainsi qu'à assurer un suivi rigoureux des individus présentant un risque élevé de récidive.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.
Le SPVM continuera d'assurer le volet médiatique opérationnel, de communiquer les annonces et de faire le lien avec le MSP pour coordonner les sorties dans les médias.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Nancy AYOTTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOURBONNAIS, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Sophie BOURBONNAIS, 16 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-16

Mohamed Aziz BOUHDID
inspecteur(-trice)-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-208-2005
Approuvé le : 2025-11-11

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326008]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Contribution financière du ministère de la Sécurité publique (MSP) à la Ville de Montréal pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *18 – Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire Montréalais.* *19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *18 – Prévenir la violence sexuelle en intensifiant ses interventions, notamment par l'augmentation des activités de sensibilisation et la mise en œuvre de projets ciblés auprès des jeunes ;* 19 – *Maintenir une vigilance constante à l'égard des délinquants sexuels, en disposant des ressources nécessaires, et ce, dans l'objectif de protéger la population montréalaise contre les risques de récidive.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Ministère de
la Sécurité publique
Québec
Direction des programmes

PAR COURRIEL

Le 14 octobre 2025

Monsieur Fady Dagher
Directeur
Service de police de la Ville de Montréal
1441, rue Saint-Urbain, 9e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6

Objet : Lettre d'intention - Renouvellement du financement pour la mise en œuvre de l'amélioration de l'équipe de surveillance des délinquants sexuels

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous souhaitons vous informer que l'Équipe de surveillance des délinquants sexuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) fera l'objet d'un financement additionnel de la part du ministère de la Sécurité publique, sous réserve des approbations gouvernementales requises. Ce financement additionnel provient de la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance 2022-2027. La subvention maximale ainsi remise à votre organisation s'élèverait à 2 030 000 $, soit 1 015 000 $ par année, pour les exercices financiers 2025-2026 et 2026-2027. Ces montants correspondent à un maximum de 90 % des coûts du projet.

Suivant ces approbations, une entente formelle viendra préciser les paramètres administratifs et financiers de ce renouvellement du financement.

N'hésitez pas à communiquer avec madame Daphné Bérubé, analyste-conseil à la Direction des programmes, par courriel à daphne.berube@msp.gouv.qc.ca pour plus de détails.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julie Simard

N/Réf. : 2024-13621-1

Tour du Saint-Laurent, 7e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 646-6777

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255326008

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service de la formation et des relations professionnelles , Division des relations professionnelle
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à recevoir une subvention maximale de 2 030 000 $ du ministère de la Sécurité publique (MSP), pour le financement de l'équipe de la surveillance des délinquants sexuels (ESDS), et ce, pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2027 / Autoriser à cette fin un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2025 de 761 200$ et 2026 de 1 015 000 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour l'année subséquente / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de 6 postes policiers et un poste civil pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention fin GDD 1255326008 - Violence sexuelle (ESDS).xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nancy AYOTTE
Conseillère budgétaire
Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien financier
Tél : Télétravail

Co-Auteure :
Judith BOISCLAIR
Agente de gestion des ressources financières
Service des finances et de l'évaluation foncière, Direction du conseil et du soutien

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Line DESJARDINS
chef(fe) d'équipe

Tél : 438-349-2262

financier

Division : Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

ÉQUIPE DE SURVEILLANCE DES DÉLINQUANTS SEXUELS - ESDS (2025-2027)

NO GDD : 1255326008

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES:

2025 à 2027: 7 ressources(6 policiers/1 civil)
Une (1) de grade lieutenant-détective, quatre (4) de grade sergent-détective, un (1) agent et un (1) civil au poste d'agent de recherche

REVENUS

Ajustement requis de la base budgétaire - Revenus (SPVM)

2025 Avril à Déc	2026	2027 Jan à Mars	2028
		253,800 $	(253,800 $)

Détails & imputations

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
•Budget additionnel - Revenu SPVM (Subvention MSP - PROJET ESDS)				
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 46370 - 016680 - 0000 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels.Activités polic.Subventions-BF-Gouvernements- B.Sécurité publiq.XXXX.Général.Général.Général.*	761,200 $	1,015,000 $	253,800 $	2,030,000 $
Total - Budget additionnel Revenus (SPVM) :	**761,200 $**	**1,015,000 $**	**253,800 $**	**2,030,000 $**

DÉPENSES

• Budget additionnel - Dépenses (SPVM)

Ajustement requis de la base budgétaire - Dépenses (SPVM)

2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	2028
		253,800 $	(253,800 $)
		1.7	(1.7)

Total - Budget additionnel - Dépenses (SPVM):

Année-personnes (A-P)

Détails & imputations

Imputations

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Masse salariale Civile (SPVM)				
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 51100 - 050150 - 9950 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels.Activités polic.Salaires réguliers.Professionnels.Général.Général.Général.*	58,500 $	82,000 $	22,600 $	**163,100 $**
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 52100 - 050150 - 9950 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels.Activités polic.Cotisations.Professionnels.Général.Général.Général.*	14,400 $	20,200 $	5,600 $	**40,200 $**
1001 - 0010000 - 107387 - 02101 - 51240 - 050150 - 9950 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Équipe de surveillance des délinquants sexuels .Activités polic.Maladie.Professionnels.Général.Général.Général.*	1,300 $	1,900 $	500 $	**3,700 $**
Total masse salariale Civile (SPVM)	**74,200 $**	**104,100 $**	**28,700 $**	**207,000 $**

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Masse salariale Policière (SPVM)				
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Salaires réguliers.Policiers.S.Général.Général.Général.*	571,800 $	812,500 $	224,200 $	**1,608,500 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51240 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Maladie courante.Policiers.S.Général.Général.Général.*	14,000 $	19,900 $	5,500 $	**39,400 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51142 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Primes.Policiers.S.Général.Général.Général.*	1,200 $	1,700 $	500 $	**3,400 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 52100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Cotisations.Policiers.S.Général.Général.Général.*	148,700 $	211,300 $	58,400 $	**418,400 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51401 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Allocations vestimentaires.Policiers.S.Général.Général.Général.*	13,600 $	19,300 $	5,300 $	**38,200 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51300 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Temps supplémen.Policiers - CUM.S.Général.Général.Général.*	41,800 $	59,500 $	16,400 $	**117,700 $**
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 52100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Cotisations.Policiers - CUM.S.Général.Général.Général.*	1,800 $	2,500 $	700 $	**5,000 $**
Total masse salariale Policière (SPVM)	**792,900 $**	**1,126,700 $**	**311,000 $**	**2,230,600 $**
Rémunération globale - SPVM	**867,100 $**	**1,230,800 $**	**339,700 $**	**2,437,600 $**

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Biens et Services (SPVM)				
1001.0010000.107308.02101.55205.014734.0000.004620.000000.00000.00000 *AF Budget régulier. Service spécialisé en enquêtes. Activités policières . Location - Véhic., outillage, machinerie et équipement . Véhicules et matériel roulant . ¯.Lutte à la violence sexuelle / Général*	97,000 $	132,800 $	35,800 $	**265,600 $**

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Biens et Services (SMRA)				
1001 - 0010000 -114139 - 09004 - 56502 - 000000 - 0000 - 000000 - 050434 - 00000 - 00000 *SMRA - Essence*	12,600 $	17,200 $	4,600 $	**34,400 $**
Total biens et services (SPVM & SMRA)	**109,600 $**	**150,000 $**	**40,400 $**	**300,000 $**
Total des dépenses (Masse salariale et biens et services)	**976,700 $**	**1,380,800 $**	**380,100 $**	**2,737,600 $**

Effort (SPVM) - Budget de fonctionnement

	2025 (AVRIL À DÉC)	2026	2027 (JAN À MARS)	TOTAL 2025-2027
Masse salariale Policière (SPVM) - Agent de police (Taux moyen - Échelon 7 classes)				
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000	(167,400 $)	(284,300 $)	(98,100 $)	**(549,800 $)**

AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Salaires réguliers.Policiers.S.Général.Général.Général.	(107,400 $)	(284,300 $)	(98,100 $)	**(349,800 $)**	
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51240 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Maladie courante.Policiers.S.Général.Général.Général.*	(4,100 $)	(7,000 $)	(2,400 $)	**(13,500 $)**	
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 51142 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Primes.Policiers.S.Général.Général.Général.*	(400 $)	(600 $)	(200 $)	**(1,200 $)**	
1001 - 0010000 - 107309 - 02101 - 52100 - 096902 - 9951 - 000000 - 000000 - 00000 - 00000 *AF .B.Direction des enquêtes criminelles.Activités polic.Cotisations.Policiers.S.Général.Général.Général.*	(43,600 $)	(73,900 $)	(25,600 $)	**(143,100 $)**	
Total_Effort(SPVM)	**(215,500 $)**	**(365,800 $)**	**(126,300 $)**	**(707,600 $)**	
Total budget additionnel - Dépenses:	**761,200 $**	**1,015,000 $**	**253,800 $**	**2,737,600 $**	
Écart net *(Revenus vs Charges)*	**0 $**	**0 $**	**0 $**	**0 $**	

Année-personnes (A-P) (SPVM)

Total des année-personnes	**5.3**	**7.0**	**1.7**		

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.06

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259641007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé :

- d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun (4026 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel.*

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-24 12:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1259641007**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* a été adoptée le 25 mars 2021 et sanctionnée le 1er avril suivant. Cette loi introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations du Québec d'adopter, au plus tard le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire doit être réalisé selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).
Selon l'article 136 de cette loi, à tout moment avant le 1er avril 2026, un inventaire peut être adopté pour une partie seulement du territoire qui doit faire l'objet d'un inventaire. Un tel inventaire partiel est alors considéré comme un inventaire pour l'application de toute disposition législative y référant dans la partie de territoire visée.

L'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal présentant une valeur patrimoniale est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec.

La *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC) permet aussi aux MRC et aux agglomérations d'inclure dans leur inventaire des immeubles dont la construction est plus récente (1940 à 1975).

Conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* , la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'Agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption. L'inventaire de l'agglomération de Montréal sera réalisé et adopté par parties correspondant aux territoires des villes liées et arrondissements. Il est prévu que les nouvelles parties d'inventaire complétées soient présentées au fur et à mesure au conseil d'agglomération pour adoption.

Les informations détaillées recueillies pour chaque immeuble retenu à l'inventaire sont consignées sur la plateforme informatique de la Division du patrimoine et le seront

éventuellement sur celle du MCC (en cours de développement). La Ville prévoit aussi la publication de ces informations en données ouvertes qui pourront être extraites et utilisées par toute personne intéressée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conformément à l'article 120 de la LPC, adoption de la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant les territoires suivants :
CG25 0647 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
CG25 0644 - 25 septembre 2025 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
CG25 0646 - 25 septembre 2025 - Arrondissement du Sud-Ouest;
CG25 0514 - 28 août 2025 - Arrondissement d'Outremont;
CG25 0386 - 19 juin 2025 - Cité de Dorval;
CG25 0220 - 17 avril 2025 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles;
CG25 0154 - 20 mars 2025 - Ville de Montréal-Est;
CG25 0151 - 20 mars 2025 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
CG24 0768 - 19 décembre 2024 - Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
CG24 0766 - 19 décembre 2024 - Ville de Senneville;
CG24 0669 - 21 novembre 2024 - Ville de Beaconsfield;
CG24 0668 - 21 novembre 2024 - Ville de L'Île-Dorval;
CG24 0667 - 21 novembre 2024 - Arrondissement de Saint-Léonard;
CG24 0663 - 21 novembre 2024 - Ville de Baie-D'Urfé;
CG24 0587 - 24 octobre 2024 - Arrondissement d'Anjou;
CG24 0585 - 24 octobre 2024 - Ville de Côte-Saint-Luc;
CG24 0584 - 24 octobre 2024 - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
CG24 0211 - 18 avril 2024 - Arrondissement de Saint-Laurent;
CG23 0349 - 15 juin 2023 - Ville de Hampstead;
CG23 0270 - 18 mai 2023 - Villes de Dollard-des-Ormeaux et de Kirkland.

DESCRIPTION

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire l'arrondissement de Verdun (4026 immeubles), conformément à l'article 120 de la LPC.

JUSTIFICATION

L'adoption de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale est une exigence de la LPC. Compte tenu de l'ampleur du corpus d'immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération (environ 90 000 selon les estimations actuelles), il a été convenu d'adopter l'inventaire en plusieurs parties comme le permet la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* à l'article 136.
La liste des 4026 immeubles retenus à l'inventaire pour le territoire de l'arrondissement de Verdun ainsi qu'une lettre d'appui de l'Administration de cet arrondissement est jointe au sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réalisation de l'inventaire de l'arrondissement de Verdun a été financée dans le cadre de l'entente intervenue entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire du territoire de l'agglomération de Montréal requis en vertu de l'article 120 de la LPC (CG22 0477). Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise l'adoption d'un inventaire d'immeubles patrimoniaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les immeubles inventoriés, au même titre que les immeubles cités ou situés dans un site cité en vertu de la LPC, seront considérés comme des immeubles patrimoniaux au sens de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* . Ils pourront être assujettis à des dispositions particulières en vertu du règlement régissant la démolition d'immeubles et du règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la municipalité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y pas d'opération de communication n'est élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de l'inventaire pour le reste du territoire de l'agglomération :

- Présentation au conseil d'agglomération des prochaines parties d'inventaire pour adoption : au fur et à mesure, lorsque les parties d'inventaire seront complétées;
- Délai actuel de la LPC pour la complétion de l'adoption des listes des immeubles retenus à l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération : au plus tard le 1er avril 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc Andre PERREAULT, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erick DUPUIS
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-4024
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Seraya SPEER
Cheffe de section

Tél : 514-872-8200
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259641007*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Division du patrimoine*
Projet : *Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Verdun*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			x
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Arrondissement de Verdun, Lundi, le 17 novembre 2025

Lucie Careau, urbaniste
Directrice du service
Service de l'urbanisme et de la mobilité, Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940

Madame Careau,

Par la présente, nous confirmons que l'arrondissement [nom de l'arrondissement] a collaboré avec l'agglomération de Montréal à la réalisation de la partie d'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 portant sur son territoire.

Malgré des réserves quant aux critères d'évaluation fixés par le ministère de la Culture et des communications (MCC), l'arrondissement de Verdun appuie la recommandation faite au conseil d'agglomération à l'effet d'adopter la liste des immeubles retenus à cet inventaire en vertu, notamment des exigences de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel.

Nous souhaitons aussi réitérer nos préoccupations quant à l'impact de cet inventaire sur les opérations, sur les instances décisionnelles de l'arrondissement ainsi que sur l'acceptabilité sociale entourant cette démarche. En effet, plusieurs bâtiments, notamment secondaires, sans grande valeur patrimoniale et/ou qui ne sont présentement pas soumis au comité de démolition, seront possiblement considérés comme des immeubles patrimoniaux et devront obtenir l'aval d'un comité aviseur et d'un comité décisionnel dont la composition est à déterminer. Nous réitérons qu'une enquête plus approfondie quant à la valeur patrimoniale du bâti demeure à faire et nous sommes préoccupés par l'apparente superficialité de la démarche ayant mené aux résultats aujourd'hui obtenus, et sur l'impact délétère que celle-ci peut éventuellement avoir sur le bâti qui présente véritablement une valeur patrimoniale élevée.

La liste des immeubles retenus à cet inventaire est en pièce jointe de cette lettre.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sihem Bahloul Mansour Signature électronique le 19 nov.2025

Sihem Bahloul Mansour
Cheffe de division par intérim - Division de l'urbanisme

Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET)
Arrondissement de Verdun
4555, rue de Verdun
Montréal, (Québec), H4G 1M4
sihem.bahloul-mansour@montreal.ca
Tel. : 514 983-7882

(p.j. 1)

IDENTIFIANT D'INVENTAIRE[1]	NUMÉRO CIVIQUE (DE)	NUMÉRO CIVIQUE (A)	TYPE	LIEN	VOIE	NOM HISTORIQUE[2]
i663-VER-1038911	102	112	avenue	1e		
i663-VER-1038704	111	117	avenue	1e		
i663-VER-1038910	114	118	avenue	1e		
i663-VER-1038706-001	119	121	avenue	1e		
i663-VER-1038909	120	124	avenue	1e		
i663-VER-1038708	125	127	avenue	1e		
i663-VER-1038908	126	130	avenue	1e		
i663-VER-1038710	131	135	avenue	1e		
i663-VER-1038907	132	136	avenue	1e		
i663-VER-1038712	137	141	avenue	1e		
i663-VER-1038905	138	142	avenue	1e		
i663-VER-1038714	143	147	avenue	1e		
i663-VER-1038904	144	148	avenue	1e		
i663-VER-1038716	149	153	avenue	1e		
i663-VER-1038902	150	154	avenue	1e		
i663-VER-1038718	155	159	avenue	1e		
i663-VER-1038901	156	166	avenue	1e		
i663-VER-1038720	163	163	avenue	1e		
i663-VER-1038722	167	169	avenue	1e		
i663-VER-1038899	168	178	avenue	1e		
i663-VER-1038724	173	177	avenue	1e		
i663-VER-1038726	179	183	avenue	1e		
i663-VER-1038898	180	184	avenue	1e		
i663-VER-1038728	185	195	avenue	1e		
i663-VER-1038897	186	196	avenue	1e		
i663-VER-1038896	198	208	avenue	1e		
i663-VER-1038730	199	209	avenue	1e		
i663-VER-1038681	21	25	avenue	1e		
i663-VER-1038895	210	214	avenue	1e		
i663-VER-1038732	211	215	avenue	1e		
i663-VER-1038894	216	218	avenue	1e		
i663-VER-1038734	217	221	avenue	1e		
i663-VER-1038932	22	26	avenue	1e		
i663-VER-1038893	220	222	avenue	1e		
i663-VER-1038425	224	230	avenue	1e		
i663-VER-1038469	257	259	avenue	1e		
i663-VER-1038735	261	265	avenue	1e		

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038892	262	272	avenue	1e
i663-VER-1038737	267	271	avenue	1e
i663-VER-1038683-001	27	31	avenue	1e
i663-VER-1038739	273	275	avenue	1e
i663-VER-1038890	274	284	avenue	1e
i663-VER-1038741	279	281	avenue	1e
i663-VER-1038929	28	32	avenue	1e
i663-VER-1038743	285	289	avenue	1e
i663-VER-1038889	286	290	avenue	1e
i663-VER-1038745	291	291	avenue	1e
i663-VER-1038888	292	296	avenue	1e
i663-VER-1038747	295	297	avenue	1e
i663-VER-1038887	300	304	avenue	1e
i663-VER-1038749	305	305	avenue	1e
i663-VER-1038886	306	316	avenue	1e
i663-VER-1038751-001	311	321	avenue	1e
i663-VER-1038885	318	328	avenue	1e
i663-VER-1038753	323	333	avenue	1e
i663-VER-1038685	33	35	avenue	1e
i663-VER-1038884	330	340	avenue	1e
i663-VER-1038755	335	341	avenue	1e
i663-VER-1038928	34	40	avenue	1e
i663-VER-1038883	342	352	avenue	1e
i663-VER-1038757	351	353	avenue	1e
i663-VER-1038882	354	364	avenue	1e
i663-VER-1038759	359	363	avenue	1e
i663-VER-1038881	366	376	avenue	1e
i663-VER-1038687	37	39	avenue	1e
i663-VER-1038760	371	373	avenue	1e
i663-VER-1038761	377	379	avenue	1e
i663-VER-1038879	378	388	avenue	1e
i663-VER-1038878	390	400	avenue	1e
i663-VER-1038764	395	399	avenue	1e
i663-VER-1038765	401	411	avenue	1e
i663-VER-1038766	413	423	avenue	1e
i663-VER-1038925	42	44	avenue	1e
i663-VER-1038768	425	435	avenue	1e
i663-VER-1038769	437	447	avenue	1e
i663-VER-1038876	438	442	avenue	1e
i663-VER-1038874	444	448	avenue	1e

i663-VER-1038770	449	453	avenue	1e
i663-VER-1038689	45	47	avenue	1e
i663-VER-1038872	450	460	avenue	1e
i663-VER-1038771	455	459	avenue	1e
i663-VER-1038773	461	471	avenue	1e
i663-VER-1038870	462	466	avenue	1e
i663-VER-1038868	468	472	avenue	1e
i663-VER-1038774	473	483	avenue	1e
i663-VER-1038866	474	478	avenue	1e
i663-VER-1038923	48	50	avenue	1e
i663-VER-1038864	480	484	avenue	1e
i663-VER-1038776	485	495	avenue	1e
i663-VER-1038861	486	496	avenue	1e
i663-VER-1038778	497	507	avenue	1e
i663-VER-1038860	498	508	avenue	1e
i663-VER-1038691	51	61	avenue	1e
i663-VER-1038852	522	532	avenue	1e
i663-VER-1038482	534	538	avenue	1e
i663-VER-1038922	54	56	avenue	1e
i663-VER-1038920	60	60	avenue	1e
i663-VER-1038527	602	604	avenue	1e
i663-VER-1038850	606	608	avenue	1e
i663-VER-1038848	610	612	avenue	1e
i663-VER-1038845	618	620	avenue	1e
i663-VER-1038843	622	624	avenue	1e
i663-VER-1038693	63	65	avenue	1e
i663-VER-1038842	630	632	avenue	1e
i663-VER-1038839	634	636	avenue	1e
i663-VER-1038838	642	648	avenue	1e
i663-VER-1038837	654	660	avenue	1e
i663-VER-1038918	66	68	avenue	1e
i663-VER-1038835	666	672	avenue	1e
i663-VER-1038834	678	684	avenue	1e
i663-VER-1038833	690	696	avenue	1e
i663-VER-1038832	702	708	avenue	1e
i663-VER-1038831	714	720	avenue	1e
i663-VER-1038916	72	74	avenue	1e
i663-VER-1038830	726	732	avenue	1e
i663-VER-1038829	738	744	avenue	1e
i663-VER-1038697	75	79	avenue	1e

i663-VER-1038827	750	756	avenue	1e
i663-VER-1038825	762	768	avenue	1e
i663-VER-1038824	774	780	avenue	1e
i663-VER-1038914	78	80	avenue	1e
i663-VER-1038699	83	85	avenue	1e
i663-VER-1038913	84	88	avenue	1e
i663-VER-1038823	846	852	avenue	1e
i663-VER-1038821	854	860	avenue	1e
i663-VER-1038820	866	872	avenue	1e
i663-VER-1038818	874	880	avenue	1e
i663-VER-1038817	886	892	avenue	1e
i663-VER-1038700	89	91	avenue	1e
i663-VER-1038816	894	900	avenue	1e
i663-VER-1038912	90	100	avenue	1e
i663-VER-1038702	97	97	avenue	1e
i663-VER-1039254	100	104	avenue	2e
i663-VER-1039252	106	110	avenue	2e
i663-VER-1038933	11	17	avenue	2e
i663-VER-1038958	111	115	avenue	2e
i663-VER-1039250	112	116	avenue	2e
i663-VER-1038959	117	121	avenue	2e
i663-VER-1039248	118	118	avenue	2e
i663-VER-1038961	123	127	avenue	2e
i663-VER-1039246	124	126	avenue	2e
i663-VER-1038963	129	133	avenue	2e
i663-VER-1039245	130	134	avenue	2e
i663-VER-1038965	135	139	avenue	2e
i663-VER-1039244	136	138	avenue	2e
i663-VER-1038967	141	145	avenue	2e
i663-VER-1039243	142	144	avenue	2e
i663-VER-1038969	147	151	avenue	2e
i663-VER-1039242	148	150	avenue	2e
i663-VER-1038971	153	163	avenue	2e
i663-VER-1039241	154	156	avenue	2e
i663-VER-1039274	16	18	avenue	2e
i663-VER-1039240	162	162	avenue	2e
i663-VER-1038973	165	175	avenue	2e
i663-VER-1039239	166	168	avenue	2e
i663-VER-1039237	172	180	avenue	2e
i663-VER-1038975	177	187	avenue	2e

i663-VER-1039236	184	194	avenue	2e
i663-VER-1038977	189	199	avenue	2e
i663-VER-1038935	19	23	avenue	2e
i663-VER-1039234	196	200	avenue	2e
i663-VER-1038979	201	211	avenue	2e
i663-VER-1039232	204	206	avenue	2e
i663-VER-1039231	208	210	avenue	2e
i663-VER-1038980	213	223	avenue	2e
i663-VER-1039272	22	26	avenue	2e
i663-VER-1038937	25	31	avenue	2e
i663-VER-1038457	251	253	avenue	2e
i663-VER-1038455	260	260	avenue	2e
i663-VER-1038982	265	269	avenue	2e
i663-VER-1039230	266	276	avenue	2e
i663-VER-1038983	271	281	avenue	2e
i663-VER-1039228	278	288	avenue	2e
i663-VER-1039270	28	32	avenue	2e
i663-VER-1038986	283	293	avenue	2e
i663-VER-1039226	290	300	avenue	2e
i663-VER-1038988	295	299	avenue	2e
i663-VER-1038990	301	317	avenue	2e
i663-VER-1039224	302	312	avenue	2e
i663-VER-1039222	314	318	avenue	2e
i663-VER-1038991	319	323	avenue	2e
i663-VER-1039220	322	326	avenue	2e
i663-VER-1038992	325	329	avenue	2e
i663-VER-1038939	33	37	avenue	2e
i663-VER-1038994	331	335	avenue	2e
i663-VER-1039218	332	338	avenue	2e
i663-VER-1038995	337	341	avenue	2e
i663-VER-1039268	34	44	avenue	2e
i663-VER-1039216	344	350	avenue	2e
i663-VER-1038999	349	351	avenue	2e
i663-VER-1039001	355	359	avenue	2e
i663-VER-1039214	356	358	avenue	2e
i663-VER-1039003	361	365	avenue	2e
i663-VER-1039212	362	364	avenue	2e
i663-VER-1039210	370	374	avenue	2e
i663-VER-1039005	373	377	avenue	2e
i663-VER-1039208	376	380	avenue	2e

i663-VER-1039007	379	383	avenue	2e
i663-VER-1039207	382	386	avenue	2e
i663-VER-1039009	385	389	avenue	2e
i663-VER-1039205	388	392	avenue	2e
i663-VER-1038941	39	43	avenue	2e
i663-VER-1039011	391	395	avenue	2e
i663-VER-1039203	394	398	avenue	2e
i663-VER-1039013	397	401	avenue	2e
i663-VER-1039201	400	404	avenue	2e
i663-VER-1039015	403	407	avenue	2e
i663-VER-1039200	406	416	avenue	2e
i663-VER-1039017	409	419	avenue	2e
i663-VER-1039198	418	428	avenue	2e
i663-VER-1039019	421	431	avenue	2e
i663-VER-1039196	430	434	avenue	2e
i663-VER-1039021	433	443	avenue	2e
i663-VER-1039194	436	446	avenue	2e
i663-VER-1039023	445	455	avenue	2e
i663-VER-1038943	45	49	avenue	2e
i663-VER-1039191	450	454	avenue	2e
i663-VER-1039190	456	466	avenue	2e
i663-VER-1039025	457	467	avenue	2e
i663-VER-1039266	46	56	avenue	2e
i663-VER-1039188	468	472	avenue	2e
i663-VER-1039026	469	473	avenue	2e
i663-VER-1039186	474	484	avenue	2e
i663-VER-1039028	475	479	avenue	2e
i663-VER-1039030	481	485	avenue	2e
i663-VER-1039184	486	496	avenue	2e
i663-VER-1039031	487	497	avenue	2e
i663-VER-1039181	498	508	avenue	2e
i663-VER-1039033	499	509	avenue	2e
i663-VER-1038944	51	55	avenue	2e
i663-VER-1039180	510	514	avenue	2e
i663-VER-1039179	516	520	avenue	2e
i663-VER-1039177	524	528	avenue	2e
i663-VER-1038945	57	61	avenue	2e
i663-VER-1039264	58	62	avenue	2e
i663-VER-1039175	612	618	avenue	2e
i663-VER-1039035	613	623	avenue	2e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039172	624	632	avenue	2e
i663-VER-1039036	625	635	avenue	2e
i663-VER-1038946	63	67	avenue	2e
i663-VER-1039037	637	647	avenue	2e
i663-VER-1039170	638	644	avenue	2e
i663-VER-1039262	64	68	avenue	2e
i663-VER-1039039	649	659	avenue	2e
i663-VER-1039168	650	652	avenue	2e
i663-VER-1039166	656	658	avenue	2e
i663-VER-1039042	661	671	avenue	2e
i663-VER-1039164	662	664	avenue	2e
i663-VER-1039163	668	678	avenue	2e
i663-VER-1039043	673	683	avenue	2e
i663-VER-1039161	680	690	avenue	2e
i663-VER-1038948	69	73	avenue	2e
i663-VER-1039045	691	701	avenue	2e
i663-VER-1039158	692	696	avenue	2e
i663-VER-1039156	698	702	avenue	2e
i663-VER-1039260	70	74	avenue	2e
i663-VER-1039046	703	713	avenue	2e
i663-VER-1039154	710	720	avenue	2e
i663-VER-1039048	715	725	avenue	2e
i663-VER-1039152	722	732	avenue	2e
i663-VER-1039051	727	737	avenue	2e
i663-VER-1039151	734	738	avenue	2e
i663-VER-1039053	739	743	avenue	2e
i663-VER-1039148	740	750	avenue	2e
i663-VER-1039055	745	749	avenue	2e
i663-VER-1038950	75	79	avenue	2e
i663-VER-1039057	751	761	avenue	2e
i663-VER-1039146	752	762	avenue	2e
i663-VER-1039258	76	80	avenue	2e
i663-VER-1039059	763	773	avenue	2e
i663-VER-1039145	764	774	avenue	2e
i663-VER-1039061	775	785	avenue	2e
i663-VER-1039144	776	786	avenue	2e
i663-VER-1039063	787	797	avenue	2e
i663-VER-1039142	798	808	avenue	2e
i663-VER-1039064	799	809	avenue	2e
i663-VER-1038952	81	85	avenue	2e

i663-VER-1039140	810	820	avenue	2e
i663-VER-1039256	82	90	avenue	2e
i663-VER-1039065	821	831	avenue	2e
i663-VER-1039138	822	832	avenue	2e
i663-VER-1039135	834	844	avenue	2e
i663-VER-1039134	848	858	avenue	2e
i663-VER-1039066	849	851	avenue	2e
i663-VER-1039067	855	857	avenue	2e
i663-VER-1039068	861	863	avenue	2e
i663-VER-1039130	866	870	avenue	2e
i663-VER-1039069	867	869	avenue	2e
i663-VER-1038954	87	97	avenue	2e
i663-VER-1039128	872	876	avenue	2e
i663-VER-1039070	873	877	avenue	2e
i663-VER-1039125	878	882	avenue	2e
i663-VER-1039072	879	887	avenue	2e
i663-VER-1039123	884	888	avenue	2e
i663-VER-1038956	99	109	avenue	2e
i663-VER-1039529	100	110	avenue	3e
i663-VER-1039303	105	109	avenue	3e
i663-VER-1039305	111	115	avenue	3e
i663-VER-1039528	112	122	avenue	3e
i663-VER-1039307	119	123	avenue	3e
i663-VER-1039527	124	128	avenue	3e
i663-VER-1039309	127	131	avenue	3e
i663-VER-1039526	130	134	avenue	3e
i663-VER-1039311	135	139	avenue	3e
i663-VER-1039525	136	140	avenue	3e
i663-VER-1039524	142	152	avenue	3e
i663-VER-1039276	15	17	avenue	3e
i663-VER-1039523	154	158	avenue	3e
i663-VER-1039315	159	169	avenue	3e
i663-VER-1039522	160	170	avenue	3e
i663-VER-1039317	171	181	avenue	3e
i663-VER-1039521	172	182	avenue	3e
i663-VER-1039520	184	194	avenue	3e
i663-VER-1039519	196	206	avenue	3e
i663-VER-1039323	199	209	avenue	3e
i663-VER-1039278	21	23	avenue	3e
i663-VER-1039518	210	210	avenue	3e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039325	211	221	avenue	3e
i663-VER-1039517	214	218	avenue	3e
i663-VER-1039538-001	22	22	avenue	3e
i663-VER-1039327	223	233	avenue	3e
i663-VER-1039516	224	228	avenue	3e
i663-VER-1039515	230	234	avenue	3e
i663-VER-1039329	257	261	avenue	3e
i663-VER-1039331	263	265	avenue	3e
i663-VER-1039333	267	277	avenue	3e
i663-VER-1039281	27	31	avenue	3e
i663-VER-1039335	279	289	avenue	3e
i663-VER-1039514	290	294	avenue	3e
i663-VER-1039336	291	301	avenue	3e
i663-VER-1039513	296	300	avenue	3e
i663-VER-1039537	30	32	avenue	3e
i663-VER-1039337	303	313	avenue	3e
i663-VER-1039512	308	312	avenue	3e
i663-VER-1039511	314	318	avenue	3e
i663-VER-1039338	315	325	avenue	3e
i663-VER-1039510	320	324	avenue	3e
i663-VER-1039509	326	336	avenue	3e
i663-VER-1039339	327	331	avenue	3e
i663-VER-1039282	33	37	avenue	3e
i663-VER-1039340	333	343	avenue	3e
i663-VER-1039508	338	348	avenue	3e
i663-VER-1039341	345	349	avenue	3e
i663-VER-1039507	350	358	avenue	3e
i663-VER-1039342	351	355	avenue	3e
i663-VER-1039343	357	361	avenue	3e
i663-VER-1039536	36	38	avenue	3e
i663-VER-1039506	360	368	avenue	3e
i663-VER-1039505	370	380	avenue	3e
i663-VER-1039344	371	381	avenue	3e
i663-VER-1039504	382	392	avenue	3e
i663-VER-1039345	383	393	avenue	3e
i663-VER-1039284	39	43	avenue	3e
i663-VER-1039503	394	398	avenue	3e
i663-VER-1039502	400	404	avenue	3e
i663-VER-1039501	406	410	avenue	3e
i663-VER-1039349	407	411	avenue	3e

i663-VER-1039500	412	416	avenue	3e
i663-VER-1039351	413	423	avenue	3e
i663-VER-1039535	42	42	avenue	3e
i663-VER-1039499	420	424	avenue	3e
i663-VER-1039353	425	435	avenue	3e
i663-VER-1039497	430	434	avenue	3e
i663-VER-1039495	436	440	avenue	3e
i663-VER-1039355	437	447	avenue	3e
i663-VER-1039493	442	452	avenue	3e
i663-VER-1039357	449	459	avenue	3e
i663-VER-1039286	45	49	avenue	3e
i663-VER-1039492	454	464	avenue	3e
i663-VER-1039359	461	465	avenue	3e
i663-VER-1039490	466	476	avenue	3e
i663-VER-1039361	467	471	avenue	3e
i663-VER-1039363	477	479	avenue	3e
i663-VER-1039488	478	488	avenue	3e
i663-VER-1039534	48	58	avenue	3e
i663-VER-1039365	485	487	avenue	3e
i663-VER-1039486	490	500	avenue	3e
i663-VER-1039367	493	495	avenue	3e
i663-VER-1038385	5	5	avenue	3e
i663-VER-1039484	502	512	avenue	3e
i663-VER-1039288	51	55	avenue	3e
i663-VER-1039290	57	61	avenue	3e
i663-VER-1039533	60	70	avenue	3e
i663-VER-1039372	607	611	avenue	3e
i663-VER-1039373	613	617	avenue	3e
i663-VER-1039482	618	628	avenue	3e
i663-VER-1039374	619	623	avenue	3e
i663-VER-1039375	625	631	avenue	3e
i663-VER-1039293	63	67	avenue	3e
i663-VER-1039480	630	640	avenue	3e
i663-VER-1039377	633	639	avenue	3e
i663-VER-1039478	642	646	avenue	3e
i663-VER-1039379	645	655	avenue	3e
i663-VER-1039477	654	658	avenue	3e
i663-VER-1039381	657	667	avenue	3e
i663-VER-1039474	660	670	avenue	3e
i663-VER-1039473	672	682	avenue	3e

i663-VER-1039383	675	685	avenue	3e
i663-VER-1039471	684	694	avenue	3e
i663-VER-1039384	687	691	avenue	3e
i663-VER-1039295	69	73	avenue	3e
i663-VER-1039468	696	706	avenue	3e
i663-VER-1039386	701	711	avenue	3e
i663-VER-1039466	708	718	avenue	3e
i663-VER-1039388	713	723	avenue	3e
i663-VER-1039532	72	82	avenue	3e
i663-VER-1039464	720	730	avenue	3e
i663-VER-1039390	725	735	avenue	3e
i663-VER-1039462	732	742	avenue	3e
i663-VER-1039392	737	747	avenue	3e
i663-VER-1039460	744	754	avenue	3e
i663-VER-1039394	749	759	avenue	3e
i663-VER-1039297	75	79	avenue	3e
i663-VER-1039458	756	766	avenue	3e
i663-VER-1039396	761	771	avenue	3e
i663-VER-1039456	768	778	avenue	3e
i663-VER-1039398	773	783	avenue	3e
i663-VER-1039454	780	784	avenue	3e
i663-VER-1039400	785	795	avenue	3e
i663-VER-1039452	786	796	avenue	3e
i663-VER-1039402	797	807	avenue	3e
i663-VER-1039450	798	808	avenue	3e
i663-VER-1039404	809	819	avenue	3e
i663-VER-1039299	81	91	avenue	3e
i663-VER-1039448	810	818	avenue	3e
i663-VER-1039406	821	831	avenue	3e
i663-VER-1039447	822	832	avenue	3e
i663-VER-1039408	833	839	avenue	3e
i663-VER-1039446	834	844	avenue	3e
i663-VER-1039531	84	88	avenue	3e
i663-VER-1039410	845	855	avenue	3e
i663-VER-1039445	846	856	avenue	3e
i663-VER-1039411	857	861	avenue	3e
i663-VER-1039444	858	868	avenue	3e
i663-VER-1039412	863	867	avenue	3e
i663-VER-1039443	870	880	avenue	3e
i663-VER-1039530	92	96	avenue	3e

i663-VER-1039301	93	103	avenue	3e
i663-VER-1039822	100	104	avenue	4e
i663-VER-1039763	1002	1008	avenue	4e
i663-VER-1039736	1007	1013	avenue	4e
i663-VER-1039762	1010	1016	avenue	4e
i663-VER-1039737	1015	1021	avenue	4e
i663-VER-1039761	1018	1024	avenue	4e
i663-VER-1039738	1023	1029	avenue	4e
i663-VER-1039760	1026	1032	avenue	4e
i663-VER-1039739	1031	1037	avenue	4e
i663-VER-1039759	1034	1040	avenue	4e
i663-VER-1039740	1039	1045	avenue	4e
i663-VER-1039758	1042	1048	avenue	4e
i663-VER-1039741	1047	1053	avenue	4e
i663-VER-1039757	1050	1056	avenue	4e
i663-VER-1039742	1055	1061	avenue	4e
i663-VER-1039756	1058	1064	avenue	4e
i663-VER-1039821	106	116	avenue	4e
i663-VER-1039743	1063	1069	avenue	4e
i663-VER-1039755	1066	1072	avenue	4e
i663-VER-1039679	107	109	avenue	4e
i663-VER-1039744	1071	1077	avenue	4e
i663-VER-1039754	1074	1080	avenue	4e
i663-VER-1039745	1079	1085	avenue	4e
i663-VER-1039753	1082	1088	avenue	4e
i663-VER-1039746	1087	1093	avenue	4e
i663-VER-1039747	1095	1101	avenue	4e
i663-VER-1039667	11	15	avenue	4e
i663-VER-1039748	1103	1109	avenue	4e
i663-VER-1039680	113	117	avenue	4e
i663-VER-1039820	118	128	avenue	4e
i663-VER-1039681	119	123	avenue	4e
i663-VER-1039682	125	129	avenue	4e
i663-VER-1039819	130	132	avenue	4e
i663-VER-1039683	131	133	avenue	4e
i663-VER-1039818	136	138	avenue	4e
i663-VER-1039684	137	139	avenue	4e
i663-VER-1039834	14	24	avenue	4e
i663-VER-1039817	142	152	avenue	4e
i663-VER-1039685	143	147	avenue	4e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039686	149	153	avenue	4e
i663-VER-1039687	155	159	avenue	4e
i663-VER-1039688	161	165	avenue	4e
i663-VER-1039689	167	177	avenue	4e
i663-VER-1039690	179	189	avenue	4e
i663-VER-1039691	191	201	avenue	4e
i663-VER-1039570	204	206	avenue	4e
i663-VER-1039833	26	30	avenue	4e
i663-VER-1039809	272	272	avenue	4e
i663-VER-1039808	278	280	avenue	4e
i663-VER-1039807	284	284	avenue	4e
i663-VER-1039669	29	39	avenue	4e
i663-VER-1039806	290	300	avenue	4e
i663-VER-1039692	301	311	avenue	4e
i663-VER-1039805	302	312	avenue	4e
i663-VER-1039693	313	323	avenue	4e
i663-VER-1039804	314	318	avenue	4e
i663-VER-1039803	320	324	avenue	4e
i663-VER-1039694	325	335	avenue	4e
i663-VER-1039802	326	334	avenue	4e
i663-VER-1039801	336	344	avenue	4e
i663-VER-1039695	337	347	avenue	4e
i663-VER-1039800	346	356	avenue	4e
i663-VER-1039696	349	359	avenue	4e
i663-VER-1039799	358	368	avenue	4e
i663-VER-1039697	361	371	avenue	4e
i663-VER-1039798	370	380	avenue	4e
i663-VER-1039698	373	383	avenue	4e
i663-VER-1039797	382	392	avenue	4e
i663-VER-1039699	385	395	avenue	4e
i663-VER-1039796	394	404	avenue	4e
i663-VER-1039700	397	407	avenue	4e
i663-VER-1039831	40	44	avenue	4e
i663-VER-1039795	406	416	avenue	4e
i663-VER-1039701	409	419	avenue	4e
i663-VER-1039670	41	51	avenue	4e
i663-VER-1039794	418	428	avenue	4e
i663-VER-1039702	421	431	avenue	4e
i663-VER-1039793	430	440	avenue	4e
i663-VER-1039703	433	443	avenue	4e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039792	442	452	avenue	4e
i663-VER-1039704	445	455	avenue	4e
i663-VER-1039791	454	464	avenue	4e
i663-VER-1039705	457	467	avenue	4e
i663-VER-1039790	466	476	avenue	4e
i663-VER-1039706	469	479	avenue	4e
i663-VER-1039789	478	482	avenue	4e
i663-VER-1039707	481	491	avenue	4e
i663-VER-1039788	484	488	avenue	4e
i663-VER-1039787	490	494	avenue	4e
i663-VER-1039708	493	497	avenue	4e
i663-VER-1039786	496	500	avenue	4e
i663-VER-1039709	499	509	avenue	4e
i663-VER-1039785	502	506	avenue	4e
i663-VER-1039710	511	519	avenue	4e
i663-VER-1039671	53	55	avenue	4e
i663-VER-1039672	61	63	avenue	4e
i663-VER-1039711	615	623	avenue	4e
i663-VER-1039712	625	635	avenue	4e
i663-VER-1039713	637	647	avenue	4e
i663-VER-1039828	64	66	avenue	4e
i663-VER-1039714	649	659	avenue	4e
i663-VER-1039715	661	671	avenue	4e
i663-VER-1039783	670	672	avenue	4e
i663-VER-1039716	673	683	avenue	4e
i663-VER-1039782	678	688	avenue	4e
i663-VER-1039717	685	695	avenue	4e
i663-VER-1039673	69	73	avenue	4e
i663-VER-1039781	690	700	avenue	4e
i663-VER-1039718	697	707	avenue	4e
i663-VER-1039827	70	74	avenue	4e
i663-VER-1039780	702	712	avenue	4e
i663-VER-1039719	709	719	avenue	4e
i663-VER-1039779	714	724	avenue	4e
i663-VER-1039720	721	731	avenue	4e
i663-VER-1039778	726	736	avenue	4e
i663-VER-1039721	733	743	avenue	4e
i663-VER-1039777	738	748	avenue	4e
i663-VER-1039722	745	755	avenue	4e
i663-VER-1039674	75	79	avenue	4e

i663-VER-1039776	750	760	avenue	4e
i663-VER-1039723	757	767	avenue	4e
i663-VER-1039775	762	772	avenue	4e
i663-VER-1039724	769	779	avenue	4e
i663-VER-1039774	774	784	avenue	4e
i663-VER-1039725	781	791	avenue	4e
i663-VER-1039773	792	802	avenue	4e
i663-VER-1039726	793	797	avenue	4e
i663-VER-1039727	799	809	avenue	4e
i663-VER-1039772	804	814	avenue	4e
i663-VER-1039675	81	85	avenue	4e
i663-VER-1039728	811	821	avenue	4e
i663-VER-1039771	816	826	avenue	4e
i663-VER-1039729	823	827	avenue	4e
i663-VER-1039770	828	838	avenue	4e
i663-VER-1039730	829	833	avenue	4e
i663-VER-1039731	835	839	avenue	4e
i663-VER-1039769	840	850	avenue	4e
i663-VER-1039732	841	851	avenue	4e
i663-VER-1039768	852	862	avenue	4e
i663-VER-1039733	853	863	avenue	4e
i663-VER-1039767	864	868	avenue	4e
i663-VER-1039676	87	91	avenue	4e
i663-VER-1039824-001	88	90	avenue	4e
i663-VER-1039677	93	97	avenue	4e
i663-VER-1039823-001	94	96	avenue	4e
i663-VER-1039766	982	982	avenue	4e
i663-VER-1039765	986	992	avenue	4e
i663-VER-1039678	99	99	avenue	4e
i663-VER-1039764	994	1000	avenue	4e
i663-VER-1039983	102	112	avenue	5e
i663-VER-1039845	103	107	avenue	5e
i663-VER-1039846	109	113	avenue	5e
i663-VER-1039557	11	13	avenue	5e
i663-VER-1039923-002	1100	1100	avenue	5e
i663-VER-1039923-001	1100	1100	avenue	5e
i663-VER-1039982	114	120	avenue	5e
i663-VER-1039981	126	136	avenue	5e
i663-VER-1039847	127	137	avenue	5e
i663-VER-1039980	138	140	avenue	5e

i663-VER-1039848	139	149	avenue	5e
i663-VER-1039979	142	150	avenue	5e
i663-VER-1039849	151	161	avenue	5e
i663-VER-1039978	152	162	avenue	5e
i663-VER-1039850	163	173	avenue	5e
i663-VER-1039977	164	174	avenue	5e
i663-VER-1039851	175	185	avenue	5e
i663-VER-1039976	176	186	avenue	5e
i663-VER-1039852	187	197	avenue	5e
i663-VER-1039835	19	23	avenue	5e
i663-VER-1039555	20	30	avenue	5e
i663-VER-1039836	25	29	avenue	5e
i663-VER-1039975	260	270	avenue	5e
i663-VER-1039853	261	265	avenue	5e
i663-VER-1039854	267	271	avenue	5e
i663-VER-1039974	272	282	avenue	5e
i663-VER-1039855	273	277	avenue	5e
i663-VER-1039856	279	283	avenue	5e
i663-VER-1039973	284	294	avenue	5e
i663-VER-1039857	285	295	avenue	5e
i663-VER-1039858	297	307	avenue	5e
i663-VER-1039972	300	300	avenue	5e
i663-VER-1039971	302	302	avenue	5e
i663-VER-1039970	308	308	avenue	5e
i663-VER-1039859	309	319	avenue	5e
i663-VER-1039837	31	41	avenue	5e
i663-VER-1039969	310	310	avenue	5e
i663-VER-1039968	314	316	avenue	5e
i663-VER-1039967	318	320	avenue	5e
i663-VER-1039860	321	325	avenue	5e
i663-VER-1039966	322	324	avenue	5e
i663-VER-1039861	327	331	avenue	5e
i663-VER-1039862	333	337	avenue	5e
i663-VER-1039965	336	336	avenue	5e
i663-VER-1039863	339	343	avenue	5e
i663-VER-1039964	342	342	avenue	5e
i663-VER-1039864	345	349	avenue	5e
i663-VER-1039963-001	350	350	avenue	5e
i663-VER-1039865	351	351	avenue	5e
i663-VER-1039962	352	356	avenue	5e

i663-VER-1039866	357	357	avenue	5e
i663-VER-1039961	358	362	avenue	5e
i663-VER-1039867	363	363	avenue	5e
i663-VER-1039960	364	368	avenue	5e
i663-VER-1039959	370	374	avenue	5e
i663-VER-1039868	371	371	avenue	5e
i663-VER-1039958	376	380	avenue	5e
i663-VER-1039990-001	38	42	avenue	5e
i663-VER-1039869	381	381	avenue	5e
i663-VER-1039957	382	386	avenue	5e
i663-VER-1039870	385	387	avenue	5e
i663-VER-1039956	388	392	avenue	5e
i663-VER-1039871	391	401	avenue	5e
i663-VER-1039955	394	398	avenue	5e
i663-VER-1039872	403	413	avenue	5e
i663-VER-1039873	415	425	avenue	5e
i663-VER-1039874	427	437	avenue	5e
i663-VER-1039838	43	53	avenue	5e
i663-VER-1039875	439	449	avenue	5e
i663-VER-1039954	440	440	avenue	5e
i663-VER-1039953	442	442	avenue	5e
i663-VER-1039952	450	450	avenue	5e
i663-VER-1039876	451	461	avenue	5e
i663-VER-1039951	452	452	avenue	5e
i663-VER-1039950	456	466	avenue	5e
i663-VER-1039989	46	50	avenue	5e
i663-VER-1039949	468	478	avenue	5e
i663-VER-1039948	484	484	avenue	5e
i663-VER-1039613-001	502	504	avenue	5e
i663-VER-1039878	503	503	avenue	5e
i663-VER-1039988	52	56	avenue	5e
i663-VER-1039839	55	65	avenue	5e
i663-VER-1039987	58	62	avenue	5e
i663-VER-1039947-001	610	620	avenue	5e
i663-VER-1039946	622	632	avenue	5e
i663-VER-1039945	634	644	avenue	5e
i663-VER-1039944	648	658	avenue	5e
i663-VER-1039986	66	76	avenue	5e
i663-VER-1039943	662	672	avenue	5e
i663-VER-1039840	67	77	avenue	5e

i663-VER-1039942	674	684	avenue	5e
i663-VER-1039879	685	695	avenue	5e
i663-VER-1039941	686	696	avenue	5e
i663-VER-1039880	697	707	avenue	5e
i663-VER-1039940	698	708	avenue	5e
i663-VER-1039881	709	719	avenue	5e
i663-VER-1039939	710	720	avenue	5e
i663-VER-1039882	721	731	avenue	5e
i663-VER-1039938	722	732	avenue	5e
i663-VER-1039883	733	743	avenue	5e
i663-VER-1039937	734	744	avenue	5e
i663-VER-1039884	745	755	avenue	5e
i663-VER-1039936	746	756	avenue	5e
i663-VER-1039885	757	767	avenue	5e
i663-VER-1039935	758	768	avenue	5e
i663-VER-1039886	769	773	avenue	5e
i663-VER-1039934	770	774	avenue	5e
i663-VER-1039887	775	785	avenue	5e
i663-VER-1039933	776	786	avenue	5e
i663-VER-1039985	78	88	avenue	5e
i663-VER-1039888	787	795	avenue	5e
i663-VER-1039932	788	798	avenue	5e
i663-VER-1039841	79	83	avenue	5e
i663-VER-1039889	797	807	avenue	5e
i663-VER-1039931	800	810	avenue	5e
i663-VER-1039890	809	819	avenue	5e
i663-VER-1039930	812	822	avenue	5e
i663-VER-1039891	821	831	avenue	5e
i663-VER-1039929	824	834	avenue	5e
i663-VER-1039892	833	843	avenue	5e
i663-VER-1039928	836	846	avenue	5e
i663-VER-1039893	845	855	avenue	5e
i663-VER-1039927	848	858	avenue	5e
i663-VER-1039842	85	89	avenue	5e
i663-VER-1039894	857	867	avenue	5e
i663-VER-1039926	860	864	avenue	5e
i663-VER-1039895	869	877	avenue	5e
i663-VER-1039984	90	100	avenue	5e
i663-VER-1039843	91	95	avenue	5e
i663-VER-1039844	97	101	avenue	5e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040089	1000	1006	avenue	6e
i663-VER-1040049	1001	1007	avenue	6e
i663-VER-1040088	1008	1014	avenue	6e
i663-VER-1040087	1016	1022	avenue	6e
i663-VER-1040086	1024	1030	avenue	6e
i663-VER-1040085	1032	1038	avenue	6e
i663-VER-1040084	1040	1046	avenue	6e
i663-VER-1040083	1048	1054	avenue	6e
i663-VER-1040082	1056	1062	avenue	6e
i663-VER-1039998	109	119	avenue	6e
i663-VER-1040143	110	120	avenue	6e
i663-VER-1039999	121	131	avenue	6e
i663-VER-1040142	122	132	avenue	6e
i663-VER-1040000	133	143	avenue	6e
i663-VER-1040141	134	144	avenue	6e
i663-VER-1040001	145	155	avenue	6e
i663-VER-1040140	146	156	avenue	6e
i663-VER-1040002	157	161	avenue	6e
i663-VER-1040139	158	168	avenue	6e
i663-VER-1040003	163	167	avenue	6e
i663-VER-1040138	170	180	avenue	6e
i663-VER-1039991	25	35	avenue	6e
i663-VER-1040137	260	270	avenue	6e
i663-VER-1040004	263	273	avenue	6e
i663-VER-1040136	272	282	avenue	6e
i663-VER-1040005	275	285	avenue	6e
i663-VER-1040135	284	294	avenue	6e
i663-VER-1040006	287	297	avenue	6e
i663-VER-1040134	296	306	avenue	6e
i663-VER-1040007	299	309	avenue	6e
i663-VER-1040133	308	318	avenue	6e
i663-VER-1040008	311	321	avenue	6e
i663-VER-1040132	320	330	avenue	6e
i663-VER-1040009	323	333	avenue	6e
i663-VER-1040131-001	332	342	avenue	6e
i663-VER-1040010	335	345	avenue	6e
i663-VER-1040130	344	354	avenue	6e
i663-VER-1040011	347	357	avenue	6e
i663-VER-1040129	356	366	avenue	6e
i663-VER-1040012	359	369	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040128	368	378	avenue	6e
i663-VER-1039992	37	47	avenue	6e
i663-VER-1040013	371	381	avenue	6e
i663-VER-1040127	380	390	avenue	6e
i663-VER-1040014	383	393	avenue	6e
i663-VER-1040126	392	402	avenue	6e
i663-VER-1040015	395	405	avenue	6e
i663-VER-1040125	404	414	avenue	6e
i663-VER-1040016	407	417	avenue	6e
i663-VER-1040124	416	426	avenue	6e
i663-VER-1040017	419	429	avenue	6e
i663-VER-1040123	428	438	avenue	6e
i663-VER-1040018	431	441	avenue	6e
i663-VER-1040122	440	450	avenue	6e
i663-VER-1040019	443	453	avenue	6e
i663-VER-1040121	452	462	avenue	6e
i663-VER-1040020	455	459	avenue	6e
i663-VER-1040021	461	465	avenue	6e
i663-VER-1040120	464	474	avenue	6e
i663-VER-1040022	467	471	avenue	6e
i663-VER-1040023	473	483	avenue	6e
i663-VER-1040119	476	480	avenue	6e
i663-VER-1040118	484	488	avenue	6e
i663-VER-1040024	485	495	avenue	6e
i663-VER-1039993	49	59	avenue	6e
i663-VER-1040117	528	536	avenue	6e
i663-VER-1040116	538	548	avenue	6e
i663-VER-1040115	550	560	avenue	6e
i663-VER-1040148	56	60	avenue	6e
i663-VER-1039994	61	71	avenue	6e
i663-VER-1040025-001	619	629	avenue	6e
i663-VER-1040147	62	70	avenue	6e
i663-VER-1040114	620	630	avenue	6e
i663-VER-1040026	631	641	avenue	6e
i663-VER-1040113	632	642	avenue	6e
i663-VER-1040027	643	653	avenue	6e
i663-VER-1040112	644	654	avenue	6e
i663-VER-1040111	656	660	avenue	6e
i663-VER-1040028	657	667	avenue	6e
i663-VER-1040110	664	674	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040029	669	679	avenue	6e
i663-VER-1040109	676	686	avenue	6e
i663-VER-1040030	681	691	avenue	6e
i663-VER-1040108	688	698	avenue	6e
i663-VER-1040031	693	703	avenue	6e
i663-VER-1040107	700	710	avenue	6e
i663-VER-1040032	705	715	avenue	6e
i663-VER-1040106	712	722	avenue	6e
i663-VER-1040033	717	727	avenue	6e
i663-VER-1040105	724	734	avenue	6e
i663-VER-1040034	729	739	avenue	6e
i663-VER-1039995	73	83	avenue	6e
i663-VER-1040104	736	746	avenue	6e
i663-VER-1040146	74	84	avenue	6e
i663-VER-1040035	741	751	avenue	6e
i663-VER-1040103	748	758	avenue	6e
i663-VER-1040036	753	763	avenue	6e
i663-VER-1040102	760	766	avenue	6e
i663-VER-1040037	765	775	avenue	6e
i663-VER-1040101	772	782	avenue	6e
i663-VER-1040038	777	787	avenue	6e
i663-VER-1040100	784	792	avenue	6e
i663-VER-1040039	789	799	avenue	6e
i663-VER-1040099	794	804	avenue	6e
i663-VER-1040040	801	811	avenue	6e
i663-VER-1040098	806	816	avenue	6e
i663-VER-1040041	813	823	avenue	6e
i663-VER-1040097	818	828	avenue	6e
i663-VER-1040042	825	835	avenue	6e
i663-VER-1040096	830	840	avenue	6e
i663-VER-1040043	837	847	avenue	6e
i663-VER-1040095	842	852	avenue	6e
i663-VER-1040044	849	859	avenue	6e
i663-VER-1039996	85	95	avenue	6e
i663-VER-1040094	854	864	avenue	6e
i663-VER-1040145	86	96	avenue	6e
i663-VER-1040045	861	871	avenue	6e
i663-VER-1040093	870	874	avenue	6e
i663-VER-1039997	97	107	avenue	6e
i663-VER-1040144	98	108	avenue	6e

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040047	989	995	avenue	6e
i663-VER-1040048	997	999	avenue	6e
i663-VER-1034981	269	277	passage	Albert-Denault
i663-VER-1034983	279	289	passage	Albert-Denault
i663-VER-1034986	291	299	passage	Albert-Denault
i663-VER-1042579	1005	1005	rue	Allard
i663-VER-1042551	651	653	rue	Allard
i663-VER-1042552	655	657	rue	Allard
i663-VER-1042553	659	661	rue	Allard
i663-VER-1042554-001	663	665	rue	Allard
i663-VER-1042555	667	671	rue	Allard
i663-VER-1042556	673	677	rue	Allard
i663-VER-1042557	679	681	rue	Allard
i663-VER-1042666	680	682	rue	Allard
i663-VER-1042558-001	683	685	rue	Allard
i663-VER-1042559	691	691	rue	Allard
i663-VER-1042560	695	697	rue	Allard
i663-VER-1042662	700	702	rue	Allard
i663-VER-1042561-001	701	701	rue	Allard
i663-VER-1042562-001	703	705	rue	Allard
i663-VER-1042563	713	715	rue	Allard
i663-VER-1042659	718	720	rue	Allard
i663-VER-1042564	721	723	rue	Allard
i663-VER-1042658-001	722	724	rue	Allard
i663-VER-1042657-001	730	732	rue	Allard
i663-VER-1042567	733	735	rue	Allard
i663-VER-1042568	737	739	rue	Allard
i663-VER-1042569	741	743	rue	Allard
i663-VER-1042570	745	747	rue	Allard
i663-VER-1042653	748	750	rue	Allard
i663-VER-1042652	752	754	rue	Allard
i663-VER-1042571	753	755	rue	Allard
i663-VER-1042572	757	759	rue	Allard
i663-VER-1042576	981	987	rue	Allard
i663-VER-1035166-001	3851	3861	rue	Allen
i663-VER-5044715	3866	3874	rue	Allen
i663-VER-1035141	3876	3880	rue	Allen
i663-VER-1035139	3882	3888	rue	Allen
i663-VER-1035138	3890	3890	rue	Allen
i663-VER-1035135	3892	3892	rue	Allen

i663-VER-1040668	1001	1003	rue	Argyle
i663-VER-1040669	1031	1033	rue	Argyle
i663-VER-1040670	1035	1037	rue	Argyle
i663-VER-1040671	1039	1041	rue	Argyle
i663-VER-1040673	1051	1055	rue	Argyle
i663-VER-1040674	1063	1065	rue	Argyle
i663-VER-1040675	1067	1069	rue	Argyle
i663-VER-1040676	1071	1073	rue	Argyle
i663-VER-1040677	1075	1081	rue	Argyle
i663-VER-1040678	1083	1089	rue	Argyle
i663-VER-1040679	1091	1097	rue	Argyle
i663-VER-1040680	1099	1105	rue	Argyle
i663-VER-1040681	1107	1113	rue	Argyle
i663-VER-1040682	1115	1121	rue	Argyle
i663-VER-1040683	1123	1129	rue	Argyle
i663-VER-1040684	1131	1137	rue	Argyle
i663-VER-1040685	1139	1145	rue	Argyle
i663-VER-1040686	1147	1153	rue	Argyle
i663-VER-1040687-001	1201	1201	rue	Argyle
i663-VER-1040756	250	260	rue	Argyle
i663-VER-1040607	257	261	rue	Argyle
i663-VER-1040755	262	266	rue	Argyle
i663-VER-1040608	265	267	rue	Argyle
i663-VER-1040754	268	278	rue	Argyle
i663-VER-1040609-001	269	271	rue	Argyle
i663-VER-1040610	273	275	rue	Argyle
i663-VER-1040753	280	290	rue	Argyle
i663-VER-1040752	292	296	rue	Argyle
i663-VER-1040614	295	295	rue	Argyle
i663-VER-1040751	298	308	rue	Argyle
i663-VER-1040615	301	301	rue	Argyle
i663-VER-1040750-001	310	316	rue	Argyle
i663-VER-1040617	315	317	rue	Argyle
i663-VER-1040749	318	326	rue	Argyle
i663-VER-1040618	319	321	rue	Argyle
i663-VER-1040619	325	327	rue	Argyle
i663-VER-1040748	328	336	rue	Argyle
i663-VER-1040620	331	331	rue	Argyle
i663-VER-1040747	338	340	rue	Argyle
i663-VER-1040621-001	341	343	rue	Argyle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040746	342	344	rue	Argyle
i663-VER-1040622	345	347	rue	Argyle
i663-VER-1040745	346	352	rue	Argyle
i663-VER-1040623	351	351	rue	Argyle
i663-VER-1040744	354	360	rue	Argyle
i663-VER-1040625	359	359	rue	Argyle
i663-VER-1040743	362	368	rue	Argyle
i663-VER-1040626	365	367	rue	Argyle
i663-VER-1040742	370	376	rue	Argyle
i663-VER-1040627	371	373	rue	Argyle
i663-VER-1040741	378	384	rue	Argyle
i663-VER-1040740	386	392	rue	Argyle
i663-VER-1040739	394	400	rue	Argyle
i663-VER-1040738	402	408	rue	Argyle
i663-VER-1040633	409	411	rue	Argyle
i663-VER-1040737	410	416	rue	Argyle
i663-VER-1040634	415	415	rue	Argyle
i663-VER-1040736	418	424	rue	Argyle
i663-VER-1040636	425	425	rue	Argyle
i663-VER-1040735	426	432	rue	Argyle
i663-VER-1040637	429	431	rue	Argyle
i663-VER-1040734	608	618	rue	Argyle
i663-VER-1040638	609	613	rue	Argyle
i663-VER-1040733	620	630	rue	Argyle
i663-VER-1040732	632	642	rue	Argyle
i663-VER-1040731	644	654	rue	Argyle
i663-VER-1040642	649	653	rue	Argyle
i663-VER-1040643	655	655	rue	Argyle
i663-VER-1040730	656	666	rue	Argyle
i663-VER-1040645-001	667	669	rue	Argyle
i663-VER-1040729	668	678	rue	Argyle
i663-VER-1040646	673	675	rue	Argyle
i663-VER-1040647	679	681	rue	Argyle
i663-VER-1040728	680	690	rue	Argyle
i663-VER-1040727	692	702	rue	Argyle
i663-VER-1040650	697	697	rue	Argyle
i663-VER-1040726	704	708	rue	Argyle
i663-VER-1040651	705	709	rue	Argyle
i663-VER-1040725	710	720	rue	Argyle
i663-VER-1040724	722	732	rue	Argyle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040662	769	771	rue	Argyle
i663-VER-1040664	785	787	rue	Argyle
i663-VER-1040665	791	793	rue	Argyle
i663-VER-1040666	799	801	rue	Argyle
i663-VER-1040667	805	807	rue	Argyle
i663-VER-1040372	971	975	rue	Argyle
i663-VER-1036483-001	3856	3860	rue	Bannantyne
i663-VER-1037188	3900	3906	rue	Bannantyne
i663-VER-1037205	3941	3951	rue	Bannantyne
i663-VER-1037197-001	4040	4042	rue	Bannantyne
i663-VER-5028763-002	4040	4042	rue	Bannantyne
i663-VER-1037199	4041	4043	rue	Bannantyne
i663-VER-1037198	4047	4049	rue	Bannantyne
i663-VER-1037519	4114	4124	rue	Bannantyne
i663-VER-1037498	4219	4235	rue	Bannantyne
i663-VER-1037497	4237	4247	rue	Bannantyne
i663-VER-1037496	4249	4259	rue	Bannantyne
i663-VER-1037485	4418	4428	rue	Bannantyne
i663-VER-1037486	4430	4440	rue	Bannantyne
i663-VER-1037487	4442	4444	rue	Bannantyne
i663-VER-1037488	4446	4448	rue	Bannantyne
i663-VER-1038567	4577	4577	rue	Bannantyne
i663-VER-1038565	4579	4581	rue	Bannantyne
i663-VER-1038564	4601	4603	rue	Bannantyne
i663-VER-1038562	4605	4607	rue	Bannantyne
i663-VER-1038558	4617	4619	rue	Bannantyne
i663-VER-1038556-001	4623	4623	rue	Bannantyne
i663-VER-1038554	4701	4707	rue	Bannantyne
i663-VER-1038552	4709	4715	rue	Bannantyne
i663-VER-1038550	4717	4723	rue	Bannantyne
i663-VER-1038548	4725	4731	rue	Bannantyne
i663-VER-1038536	4800	4802	rue	Bannantyne
i663-VER-1038538	4804	4806	rue	Bannantyne
i663-VER-1039638	4820	4824	rue	Bannantyne
i663-VER-1039660	4821	4823	rue	Bannantyne
i663-VER-1039659	4827	4827	rue	Bannantyne
i663-VER-1039639	4900	4904	rue	Bannantyne
i663-VER-1039640	4906	4910	rue	Bannantyne
i663-VER-1039655	5051	5055	rue	Bannantyne
i663-VER-1039654	5057	5065	rue	Bannantyne

i663-VER-1039651	5089	5093	rue	Bannantyne
i663-VER-1039650	5095	5105	rue	Bannantyne
i663-VER-1039649	5107	5117	rue	Bannantyne
i663-VER-1039648	5139	5147	rue	Bannantyne
i663-VER-1039647	5149	5157	rue	Bannantyne
i663-VER-1039646	5159	5169	rue	Bannantyne
i663-VER-1040384	5203	5207	rue	Bannantyne
i663-VER-1040383	5219	5229	rue	Bannantyne
i663-VER-1040337	5230	5240	rue	Bannantyne
i663-VER-1040382	5231	5241	rue	Bannantyne
i663-VER-1040338	5246	5252	rue	Bannantyne
i663-VER-1040339	5254	5264	rue	Bannantyne
i663-VER-1040380	5255	5259	rue	Bannantyne
i663-VER-1040340	5266	5276	rue	Bannantyne
i663-VER-1040342	5300	5310	rue	Bannantyne
i663-VER-1040343	5312	5322	rue	Bannantyne
i663-VER-1040344	5324	5334	rue	Bannantyne
i663-VER-1040377	5331	5339	rue	Bannantyne
i663-VER-1040345	5336	5346	rue	Bannantyne
i663-VER-1040346-001	5350	5364	rue	Bannantyne
i663-VER-1040347	5400	5410	rue	Bannantyne
i663-VER-1040371	5403	5403	rue	Bannantyne
i663-VER-1040348	5412	5422	rue	Bannantyne
i663-VER-1040369	5417	5423	rue	Bannantyne
i663-VER-1040349	5424	5434	rue	Bannantyne
i663-VER-1040367	5441	5443	rue	Bannantyne
i663-VER-1040366	5501	5501	rue	Bannantyne
i663-VER-1040365	5503	5513	rue	Bannantyne
i663-VER-1040364	5527	5537	rue	Bannantyne
i663-VER-1040363	5539	5547	rue	Bannantyne
i663-VER-1040353	5550	5558	rue	Bannantyne
i663-VER-1040361	5557	5561	rue	Bannantyne
i663-VER-1040354	5560	5570	rue	Bannantyne
i663-VER-1040360	5563	5567	rue	Bannantyne
i663-VER-1040359	5569	5579	rue	Bannantyne
i663-VER-1040355	5572	5576	rue	Bannantyne
i663-VER-1040356	5578	5588	rue	Bannantyne
i663-VER-1040358	5581	5591	rue	Bannantyne
i663-VER-1040357	5590	5598	rue	Bannantyne
i663-VER-1041233	5700	5700	rue	Bannantyne

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041234	5702	5704	rue	Bannantyne
i663-VER-1041235	5714	5720	rue	Bannantyne
i663-VER-1041236	5758	5764	rue	Bannantyne
i663-VER-1041237	5770	5776	rue	Bannantyne
i663-VER-1041238-001	5784	5788	rue	Bannantyne
i663-VER-1041238-002	5784	5788	rue	Bannantyne
i663-VER-1041532	1004	1004	rue	Beatty
i663-VER-1041531	1008	1008	rue	Beatty
i663-VER-1041530	1012	1012	rue	Beatty
i663-VER-1041423	275	275	rue	Beatty
i663-VER-1041424	277	277	rue	Beatty
i663-VER-1041584-001	280	280	rue	Beatty
i663-VER-1041428	295	295	rue	Beatty
i663-VER-1041429	297	297	rue	Beatty
i663-VER-1041430	299	299	rue	Beatty
i663-VER-1041579-002	320	320	rue	Beatty
i663-VER-1041579-001	320	320	rue	Beatty
i663-VER-1041431	367	367	rue	Beatty
i663-VER-1041432	377	377	rue	Beatty
i663-VER-1041433	379	379	rue	Beatty
i663-VER-1041576-002	380	380	rue	Beatty
i663-VER-1041576-001	380	380	rue	Beatty
i663-VER-1041434-001	389	389	rue	Beatty
i663-VER-1041575-002	390	390	rue	Beatty
i663-VER-1041575-001	390	390	rue	Beatty
i663-VER-1041435-001	391	391	rue	Beatty
i663-VER-1041435-002	391	391	rue	Beatty
i663-VER-1041436	395	395	rue	Beatty
i663-VER-1041437	397	397	rue	Beatty
i663-VER-1041574	400	400	rue	Beatty
i663-VER-1041573	402	402	rue	Beatty
i663-VER-1041438	405	405	rue	Beatty
i663-VER-1041439	407	407	rue	Beatty
i663-VER-1041572	408	408	rue	Beatty
i663-VER-1041571-001	410	410	rue	Beatty
i663-VER-1041440	413	413	rue	Beatty
i663-VER-1041570	414	414	rue	Beatty
i663-VER-1041441	415	415	rue	Beatty
i663-VER-1041569	416	416	rue	Beatty
i663-VER-1041568	422	422	rue	Beatty

i663-VER-1041442-001	425	425	rue	Beatty
i663-VER-1041567	426	426	rue	Beatty
i663-VER-1041443-001	435	435	rue	Beatty
i663-VER-1041566	436	438	rue	Beatty
i663-VER-1041444-001	437	437	rue	Beatty
i663-VER-1041565	440	440	rue	Beatty
i663-VER-1041445	441	441	rue	Beatty
i663-VER-1041446	443	443	rue	Beatty
i663-VER-1041564	444	444	rue	Beatty
i663-VER-1041447-001	455	455	rue	Beatty
i663-VER-1041177	458	460	rue	Beatty
i663-VER-1041448	611	613	rue	Beatty
i663-VER-1041449	615	617	rue	Beatty
i663-VER-1041450	619	621	rue	Beatty
i663-VER-1041563	620	622	rue	Beatty
i663-VER-1041451	627	629	rue	Beatty
i663-VER-1041559	650	650	rue	Beatty
i663-VER-1041558	654	656	rue	Beatty
i663-VER-1041557	658	660	rue	Beatty
i663-VER-1041556	662	664	rue	Beatty
i663-VER-1041455	667	669	rue	Beatty
i663-VER-1041555	670	672	rue	Beatty
i663-VER-1041456	671	673	rue	Beatty
i663-VER-1041554	674	676	rue	Beatty
i663-VER-1041457	675	675	rue	Beatty
i663-VER-1041458	679	681	rue	Beatty
i663-VER-1041553	682	684	rue	Beatty
i663-VER-1041459	683	685	rue	Beatty
i663-VER-1041552	686	688	rue	Beatty
i663-VER-1041460	687	689	rue	Beatty
i663-VER-1041461	693	695	rue	Beatty
i663-VER-1041551	694	696	rue	Beatty
i663-VER-1041462	697	699	rue	Beatty
i663-VER-1041550	698	700	rue	Beatty
i663-VER-1041549	702	704	rue	Beatty
i663-VER-1041463	703	705	rue	Beatty
i663-VER-1041548	706	708	rue	Beatty
i663-VER-1041464	707	709	rue	Beatty
i663-VER-1041547	714	716	rue	Beatty
i663-VER-1041546	722	724	rue	Beatty

i663-VER-1041465	723	725	rue	Beatty	
i663-VER-1041466	735	737	rue	Beatty	
i663-VER-1041545	740	742	rue	Beatty	
i663-VER-1041544	744	746	rue	Beatty	
i663-VER-1041467	745	747	rue	Beatty	
i663-VER-1041468	749	751	rue	Beatty	
i663-VER-1041543	750	752	rue	Beatty	
i663-VER-1041542	754	756	rue	Beatty	
i663-VER-1041541	760	762	rue	Beatty	
i663-VER-1041540	764	766	rue	Beatty	
i663-VER-1041539	770	772	rue	Beatty	
i663-VER-1041538	774	776	rue	Beatty	
i663-VER-1041537	780	782	rue	Beatty	
i663-VER-1041536	784	786	rue	Beatty	
i663-VER-1041534	994	994	rue	Beatty	
i663-VER-1041472	995	995	rue	Beatty	
i663-VER-1041533	996	996	rue	Beatty	
i663-VER-1042037	612	618	rue	Brault	
i663-VER-1042004	613	619	rue	Brault	
i663-VER-1042036	620	626	rue	Brault	
i663-VER-1042005	621	627	rue	Brault	
i663-VER-1042035	628	634	rue	Brault	
i663-VER-1042006	629	635	rue	Brault	
i663-VER-1042034	636	642	rue	Brault	
i663-VER-1042007	637	643	rue	Brault	
i663-VER-1042033	644	650	rue	Brault	
i663-VER-1042008	645	651	rue	Brault	
i663-VER-1042032	652	658	rue	Brault	
i663-VER-1042009	653	659	rue	Brault	
i663-VER-1042031	660	666	rue	Brault	
i663-VER-1042010	661	667	rue	Brault	
i663-VER-1042030	668	674	rue	Brault	
i663-VER-1042011	669	675	rue	Brault	
i663-VER-1042012	677	683	rue	Brault	
i663-VER-1042013	685	691	rue	Brault	
i663-VER-1042014-001	693	699	rue	Brault	
i663-VER-1042014-002	693	699	rue	Brault	
i663-VER-1042017	780	786	rue	Brault	
i663-VER-1035749-002	454	454	rue	Caisse	Résidence des soeurs enseignantes de l'école Notre-Dame-de-la-Paix

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035749	454	454	rue	Caisse	École Notre-Dame-de-la-Paix
i663-VER-1035889-002	500	500	rue	Caisse	
i663-VER-1035887	503	507	rue	Caisse	
i663-VER-1035888	504	506	rue	Caisse	
i663-VER-1036447	3800	3806	rue	Claude	
i663-VER-1036449	3801	3805	rue	Claude	
i663-VER-1036450	3811	3815	rue	Claude	
i663-VER-1036446	3812	3818	rue	Claude	
i663-VER-1036451	3817	3821	rue	Claude	
	3824	3834	rue	Claude	
i663-VER-1036453	3829	3829	rue	Claude	
i663-VER-1036454	3833	3837	rue	Claude	
i663-VER-1036444	3836	3846	rue	Claude	
i663-VER-1036455-001	3839	3843	rue	Claude	
i663-VER-1036456	3845	3853	rue	Claude	
i663-VER-1036443	3848	3858	rue	Claude	
i663-VER-1036458-001	3859	3863	rue	Claude	
i663-VER-1036442	3860	3864	rue	Claude	
i663-VER-1036459	3865	3875	rue	Claude	
i663-VER-1036441	3866	3870	rue	Claude	
i663-VER-1036440	3872	3876	rue	Claude	
i663-VER-1036460	3877	3887	rue	Claude	
i663-VER-1036439	3878	3880	rue	Claude	
i663-VER-1036438	3882	3884	rue	Claude	
i663-VER-1036461	3889	3897	rue	Claude	
i663-VER-1037080	3900	3904	rue	Claude	
i663-VER-1037150	3901	3903	rue	Claude	
i663-VER-1037082-002	3906	3910	rue	Claude	
i663-VER-1037084-001	3920	3922	rue	Claude	
i663-VER-1037086	3926	3928	rue	Claude	
i663-VER-1037145	3933	3941	rue	Claude	
i663-VER-1037141	3949	3955	rue	Claude	
i663-VER-1037138	3975	3975	rue	Claude	
i663-VER-1037106	3988	3990	rue	Claude	
i663-VER-1037137	3991	3993	rue	Claude	
i663-VER-1037108	3994	3996	rue	Claude	
i663-VER-1037136-001	4001	4005	rue	Claude	
i663-VER-1037135-001	4011	4013	rue	Claude	
i663-VER-1037111	4012	4018	rue	Claude	
i663-VER-1037134	4023	4025	rue	Claude	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037113	4024	4034	rue	Claude
i663-VER-1037130	4029	4033	rue	Claude
i663-VER-1037116	4036	4042	rue	Claude
i663-VER-1037114	4036	4042	rue	Claude
i663-VER-1037128	4037	4037	rue	Claude
i663-VER-1037127	4043	4043	rue	Claude
i663-VER-1037124	4049	4051	rue	Claude
i663-VER-1037119	4054	4054	rue	Claude
i663-VER-1037122-001	4055	4057	rue	Claude
i663-VER-1037121	4061	4063	rue	Claude
i663-VER-5006728	4110	4122	rue	Claude
i663-VER-1037536	4119	4121	rue	Claude
i663-VER-1037537	4125	4129	rue	Claude
i663-VER-1037547-001	4126	4130	rue	Claude
i663-VER-1037538	4131	4133	rue	Claude
i663-VER-1037546	4132	4134	rue	Claude
i663-VER-1037540	4141	4143	rue	Claude
i663-VER-1037545	4142	4146	rue	Claude
i663-VER-1037544	4148	4150	rue	Claude
i663-VER-1037542	4153	4155	rue	Claude
i663-VER-1043500	1149	1151	rue	Clemenceau
i663-VER-1043501	1157	1157	rue	Clemenceau
i663-VER-1043503	1167	1169	rue	Clemenceau
i663-VER-1043506	1193	1197	rue	Clemenceau
i663-VER-1043540	1194	1198	rue	Clemenceau
i663-VER-1043533	1276	1276	rue	Clemenceau
i663-VER-1043532	1280	1282	rue	Clemenceau
i663-VER-1037257-001	3909	3919	rue	Cool
i663-VER-1037236-001	3940	3942	rue	Cool
i663-VER-5028775	3946	3960	rue	Cool
i663-VER-1037237	3946	3960	rue	Cool
i663-VER-1037253-001	3967	3969	rue	Cool
i663-VER-1037252	3973	3975	rue	Cool
i663-VER-1037251	3977	3985	rue	Cool
i663-VER-1037249	3999	4003	rue	Cool
i663-VER-1037248	4005	4009	rue	Cool
i663-VER-1037242	4012	4014	rue	Cool
i663-VER-1037243	4018	4020	rue	Cool
i663-VER-1037244	4026	4028	rue	Cool
i663-VER-1037245-001	4032	4034	rue	Cool

i663-VER-1037246	4038	4042	rue	Cool
i663-VER-1037304-001	4050	4052	rue	Cool
i663-VER-1043429	1154	1154	rue	Crawford
i663-VER-1043428	1158	1160	rue	Crawford
i663-VER-1043427	1166	1166	rue	Crawford
i663-VER-1043426	1170	1172	rue	Crawford
i663-VER-1043425	1176	1178	rue	Crawford
i663-VER-1043424	1182	1184	rue	Crawford
i663-VER-1043354	1195	1197	rue	Crawford
i663-VER-1043357-001	1215	1215	rue	Crawford
i663-VER-1043417	1306	1306	rue	Crawford
i663-VER-1043416	1314	1314	rue	Crawford
i663-VER-1043415	1320	1320	rue	Crawford
i663-VER-1043414	1336	1336	rue	Crawford
i663-VER-1043138	7161	7161	rue	David
i663-VER-1043136	7173	7173	rue	David
i663-VER-1043135	7175	7175	rue	David
i663-VER-1040216	1007	1013	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040217	1015	1021	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040218	1023	1029	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040409	1026	1032	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040219	1031	1035	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040408	1034	1040	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040220	1037	1043	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040407	1042	1048	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040221	1045	1051	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040406	1050	1056	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040405	1058	1064	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040404	1066	1072	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040403	1074	1080	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040402	1082	1088	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040401	1090	1096	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040400	1098	1104	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040149	111	111	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040399	1110	1116	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040150	113	115	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040151	121	123	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040152	127	131	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040153	133	135	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040470	134	134	avenue	Desmarchais

i663-VER-1040469	136	138	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040154	137	139	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040155	141	143	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040468-001	142	146	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040156-001	145	147	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040157-001	149	151	avenue	Desmarchais
i663-VER-1039583-001	155	159	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040292	250	252	avenue	Desmarchais
i663-VER-1039584	253	255	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040467	254	258	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040158-001	257	259	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040466	260	262	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040159	261	263	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040465	264	266	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040160	265	267	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040161-001	269	271	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040464	270	272	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040162	273	275	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040463	274	276	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040163-001	277	281	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040462	278	280	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040461	282	284	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040164	283	285	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040460	286	288	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040165-001	287	289	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040459	290	292	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040166	291	293	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040458	294	296	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040167-001	295	297	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040457	298	300	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040168-001	299	301	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040456	302	304	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040169-001	303	305	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040455-001	306	308	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040170	307	309	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040454-001	310	312	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040171	311	313	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040453-001	314	316	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040172	315	317	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040452-001	320	320	avenue	Desmarchais

i663-VER-1040173	321	321	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040451-001	322	324	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040174	323	325	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040450-001	326	328	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040175-001	327	329	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040449-001	330	332	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040176	331	333	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040177	335	337	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040448	338	340	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040178	341	343	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040447	342	344	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040446	346	348	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040179	347	349	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040445	350	352	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040180-001	351	353	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040181-001	355	357	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040444	356	358	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040182-001	359	363	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040443-001	360	362	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040442-001	364	366	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040183	365	367	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040441-001	368	370	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040184	369	371	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040440-001	372	374	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040185	377	377	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1039619	383	385	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040438	384	386	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040334	610	610	avenue	Desmarchais	École Woodland
i663-VER-1040186	659	661	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040187	663	665	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040189	675	677	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040190-001	679	681	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040191	683	689	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040192	693	699	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040437	698	702	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040193	701	703	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040436-001	702	704	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040435	704	706	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040434-001	708	710	avenue	Desmarchais	
i663-VER-1040433-001	712	714	avenue	Desmarchais	

i663-VER-1040194	713	715	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040432-001	716	718	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040195	717	719	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040196	721	723	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040431-001	722	724	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040197	725	731	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040430	728	730	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040429-001	732	734	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040198	733	739	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040428-001	738	740	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040200	745	745	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040427	746	748	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040201	749	751	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040426	752	754	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040202-001	753	757	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040425	756	758	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040203-001	761	763	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040424	762	764	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040204	765	767	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040423	766	768	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040205	769	771	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040207	783	783	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040208	789	791	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040209	799	801	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040210	803	807	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040418	810	814	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040211	815	817	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040417	820	822	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040212	825	827	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040416	836	838	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040415	842	844	avenue	Desmarchais
i663-VER-1040215	999	1005	avenue	Desmarchais
i663-VER-1036448	756	758	rue	Dupuis
i663-VER-1036614-001	3967	3969	rue	Edna
i663-VER-1036612	3973	3975	rue	Edna
i663-VER-1036610	3979	3981	rue	Edna
i663-VER-1036608-001	3987	3989	rue	Edna
i663-VER-1036604	3997	4007	rue	Edna
i663-VER-1036602	4009	4017	rue	Edna
i663-VER-1036600	4023	4025	rue	Edna

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036588	4032	4034	rue	Edna
i663-VER-1036590	4040	4042	rue	Edna
i663-VER-1036596	4047	4059	rue	Edna
i663-VER-1036592	4048	4050	rue	Edna
i663-VER-1036594	4056	4058	rue	Edna
i663-VER-1037372-001	4061	4071	rue	Edna
i663-VER-1041009	1004	1010	rue	Egan
i663-VER-1041008	1012	1018	rue	Egan
i663-VER-1041007	1020	1026	rue	Egan
i663-VER-1041006	1028	1034	rue	Egan
i663-VER-1041005	1036	1042	rue	Egan
i663-VER-1041004	1044	1050	rue	Egan
i663-VER-1041003	1052	1058	rue	Egan
i663-VER-1041002	1060	1066	rue	Egan
i663-VER-1041000	1076	1078	rue	Egan
i663-VER-1040999	1080	1086	rue	Egan
i663-VER-1040998	1088	1094	rue	Egan
i663-VER-1040997	1096	1102	rue	Egan
i663-VER-1041053	210	220	rue	Egan
i663-VER-1041052	222	232	rue	Egan
i663-VER-1041051	234	238	rue	Egan
i663-VER-1041050	240	250	rue	Egan
i663-VER-1040269	251	255	rue	Egan
i663-VER-1041049	252	262	rue	Egan
i663-VER-1040903-001	257	257	rue	Egan
i663-VER-1040903-002	257	257	rue	Egan
i663-VER-1041048	264	274	rue	Egan
i663-VER-1040905	273	275	rue	Egan
i663-VER-1041047	276	286	rue	Egan
i663-VER-1041046	288	298	rue	Egan
i663-VER-1041045	300	310	rue	Egan
i663-VER-1040907	301	301	rue	Egan
i663-VER-1041044	312	322	rue	Egan
i663-VER-1040910	319	319	rue	Egan
i663-VER-1041043	324	334	rue	Egan
i663-VER-1040911	325	327	rue	Egan
i663-VER-1040912	331	333	rue	Egan
i663-VER-1041042	336	346	rue	Egan
i663-VER-1040913	337	339	rue	Egan
i663-VER-1040914	343	345	rue	Egan

i663-VER-1041041	348	358	rue	Egan
i663-VER-1041040	360	370	rue	Egan
i663-VER-1040916	361	363	rue	Egan
i663-VER-1041039	372	382	rue	Egan
i663-VER-1040919	377	379	rue	Egan
i663-VER-1041038	384	394	rue	Egan
i663-VER-1040920	385	385	rue	Egan
i663-VER-1040922	395	399	rue	Egan
i663-VER-1041037	396	406	rue	Egan
i663-VER-1040923	405	411	rue	Egan
i663-VER-1041036	408	418	rue	Egan
i663-VER-1040924	413	419	rue	Egan
i663-VER-1041035	422	432	rue	Egan
i663-VER-1041034	434	444	rue	Egan
i663-VER-1041033	610	620	rue	Egan
i663-VER-1040925-001	611	613	rue	Egan
i663-VER-1040925-002	611	613	rue	Egan
i663-VER-1040926	617	619	rue	Egan
i663-VER-1041032	622	632	rue	Egan
i663-VER-1040927	625	625	rue	Egan
i663-VER-1041031	634	644	rue	Egan
i663-VER-1041030	646	656	rue	Egan
i663-VER-1041029	658	668	rue	Egan
i663-VER-1041028	670	680	rue	Egan
i663-VER-1041027	682	692	rue	Egan
i663-VER-1040929	685	687	rue	Egan
i663-VER-1041026	694	704	rue	Egan
i663-VER-1040930	695	695	rue	Egan
i663-VER-1041025	706	716	rue	Egan
i663-VER-1040931	709	713	rue	Egan
i663-VER-1040932	715	719	rue	Egan
i663-VER-1041024	718	728	rue	Egan
i663-VER-1040933	721	723	rue	Egan
i663-VER-1040934	727	729	rue	Egan
i663-VER-1041023	730	740	rue	Egan
i663-VER-1040935	733	737	rue	Egan
i663-VER-1040936	739	741	rue	Egan
i663-VER-1041022	742	752	rue	Egan
i663-VER-1040937	749	751	rue	Egan
i663-VER-1041021	754	764	rue	Egan

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040939	765	771	rue		Egan	
i663-VER-1041020	766	776	rue		Egan	
i663-VER-1040941	777	777	rue		Egan	
i663-VER-1041019	778	788	rue		Egan	
i663-VER-1041018	790	800	rue		Egan	
i663-VER-1041017	802	812	rue		Egan	
i663-VER-1041016	814	824	rue		Egan	
i663-VER-1041015	826	836	rue		Egan	
i663-VER-1041014	838	848	rue		Egan	
i663-VER-1041013	850	860	rue		Egan	
i663-VER-1040362	970	972	rue		Egan	
i663-VER-1041012	980	986	rue		Egan	
i663-VER-1041011	988	994	rue		Egan	
i663-VER-1041010	996	1002	rue		Egan	
i663-VER-1037588-001	100	104	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037515	1000	1004	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037514	1008	1010	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037513	1012	1014	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037512-001	1018	1022	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037511	1024	1028	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037510	1032	1032	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037509	1036	1038	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037508	1050	1054	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037507	1058	1064	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037310-001	1061	1065	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037310-002	1061	1065	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037310-003	1061	1065	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037309	1069	1079	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037308	1069	1079	rue	de l'	Église	
i663-VER-1047478	1084	1084	rue	de l'	Église	Ancien immeuble administratif de la J. P. Dupuis Limitée
i663-VER-1036539	11	15	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037368	121	123	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037366-002	177	177	rue	de l'	Église	Salle communautaire Chalmers Presbyterian
i663-VER-1037366-001	177	177	rue	de l'	Église	Église Korean United
i663-VER-1037364-001	281	281	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037362	287	299	rue	de l'	Église	
i663-VER-1036535	29	39	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037361	301	305	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037360	307	311	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037578-001	320	320	rue	de l'	Église	École Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037577	352	354	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037364-002	4061	4061	rue	de l'	Église	Ancien magasin J. A. Gagnon
i663-VER-1037353	421	431	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037569	432	442	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037568	444	452	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037567	454	462	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037351-001	471	475	rue	de l'	Église	Ancien hôtel de ville de Verdun
i663-VER-1037594	50	50	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037350-002	501	511	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037350-001	501	511	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037349	513	517	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037348	521	525	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037346	539	543	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037593	54	58	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037345	545	549	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037344	551	555	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037592-001	60	68	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037558	614	630	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037557	632	632	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037336-001	657	667	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037555	694	702	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037591	70	78	rue	de l'	Église	
i663-VER-1047328	704	712	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037335-001	721	727	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037334-001	729	735	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037333	737	741	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037332-001	743	745	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037551	750	756	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037550	762	764	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037329-001	767	779	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037329-003	767	779	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037329-002	767	779	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037549	768	772	rue	de l'	Église	
i663-VER-5006508	77	77	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037548-001	780	782	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037328	801	813	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037371	81	85	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037327	815	821	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037590	82	82	rue	de l'	Église	
i663-VER-1037532	834	844	rue	de l'	Église	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037325	837	841	rue	de l'	Église
i663-VER-1037324	843	847	rue	de l'	Église
i663-VER-1037323	849	853	rue	de l'	Église
i663-VER-1037531	852	852	rue	de l'	Église
i663-VER-1037530-001	860	864	rue	de l'	Église
i663-VER-1037529-001	866	876	rue	de l'	Église
i663-VER-1037370	87	97	rue	de l'	Église
i663-VER-1037528-001	880	886	rue	de l'	Église
i663-VER-1037526-001	894	898	rue	de l'	Église
i663-VER-1037319	897	901	rue	de l'	Église
i663-VER-1037589-001	90	98	rue	de l'	Église
i663-VER-1037525	902	906	rue	de l'	Église
i663-VER-1037524	908	914	rue	de l'	Église
i663-VER-1037523	916	918	rue	de l'	Église
i663-VER-1037317	919	923	rue	de l'	Église
i663-VER-1037316	925	947	rue	de l'	Église
i663-VER-1037520	934	938	rue	de l'	Église
i663-VER-1037518-001	966	982	rue	de l'	Église
i663-VER-1037369	99	109	rue	de l'	Église
i663-VER-1037516	994	996	rue	de l'	Église
i663-VER-1035576-001	3503	3505	rue		Ethel
i663-VER-1035578	3511	3513	rue		Ethel
i663-VER-1035580-001	3517	3525	rue		Ethel
i663-VER-1035582	3527	3527	rue		Ethel
i663-VER-1035583	3535	3537	rue		Ethel
i663-VER-1035568	3538	3542	rue		Ethel
i663-VER-1035567-001	3544	3546	rue		Ethel
i663-VER-1035586-001	3553	3557	rue		Ethel
i663-VER-1035587	3561	3563	rue		Ethel
i663-VER-1035588	3567	3571	rue		Ethel
i663-VER-1035589-001	3575	3575	rue		Ethel
i663-VER-1035562	3586	3590	rue		Ethel
i663-VER-1035592	3593	3593	rue		Ethel
i663-VER-1035561	3596	3600	rue		Ethel
i663-VER-1035593	3597	3601	rue		Ethel
i663-VER-1035595	3605	3621	rue		Ethel
i663-VER-1035559	3606	3622	rue		Ethel
i663-VER-1035597	3625	3625	rue		Ethel
i663-VER-1035599	3631	3641	rue		Ethel
i663-VER-1035555	3632	3632	rue		Ethel

i663-VER-1035553	3638	3642	rue	Ethel
i663-VER-1035603	3679	3689	rue	Ethel
i663-VER-1035550-001	3690	3692	rue	Ethel
i663-VER-1035605-001	3691	3695	rue	Ethel
i663-VER-1035607-001	3697	3699	rue	Ethel
i663-VER-1035549	3698	3700	rue	Ethel
i663-VER-1035548	3704	3706	rue	Ethel
i663-VER-1035609	3705	3705	rue	Ethel
i663-VER-1035547-001	3710	3712	rue	Ethel
i663-VER-1035611	3711	3711	rue	Ethel
i663-VER-1035613	3715	3725	rue	Ethel
i663-VER-1035545-001	3722	3724	rue	Ethel
i663-VER-1035615	3727	3737	rue	Ethel
i663-VER-1035544	3730	3732	rue	Ethel
i663-VER-1035543	3738	3740	rue	Ethel
i663-VER-1035617	3739	3755	rue	Ethel
i663-VER-1035542-001	3746	3750	rue	Ethel
i663-VER-1035541-001	3752	3752	rue	Ethel
i663-VER-1035619-001	3757	3761	rue	Ethel
i663-VER-1035540-001	3758	3762	rue	Ethel
i663-VER-1035621-001	3763	3767	rue	Ethel
i663-VER-1035539	3764	3768	rue	Ethel
i663-VER-1035623-001	3769	3771	rue	Ethel
i663-VER-1035625	3775	3779	rue	Ethel
i663-VER-1035627	3781	3783	rue	Ethel
i663-VER-1035538	3784	3794	rue	Ethel
i663-VER-1035629	3787	3789	rue	Ethel
i663-VER-1035631	3793	3803	rue	Ethel
i663-VER-1035537	3796	3800	rue	Ethel
i663-VER-1035536	3804	3806	rue	Ethel
i663-VER-1035535-001	3810	3812	rue	Ethel
i663-VER-1035635	3813	3815	rue	Ethel
i663-VER-1035534	3818	3820	rue	Ethel
i663-VER-1035639	3825	3827	rue	Ethel
i663-VER-1035533-001	3826	3828	rue	Ethel
i663-VER-1035532-001	3834	3838	rue	Ethel
i663-VER-1035641	3835	3837	rue	Ethel
i663-VER-1035643	3841	3845	rue	Ethel
i663-VER-1035531	3842	3846	rue	Ethel
i663-VER-1035530	3852	3864	rue	Ethel

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035645-001	3853	3857	rue	Ethel
i663-VER-1035649-002	3871	3873	rue	Ethel
i663-VER-1035649-001	3871	3873	rue	Ethel
i663-VER-1035529-001	3872	3876	rue	Ethel
i663-VER-1035651-001	3877	3879	rue	Ethel
i663-VER-1035651-002	3877	3879	rue	Ethel
i663-VER-1035528	3880	3886	rue	Ethel
i663-VER-1035653	3883	3889	rue	Ethel
i663-VER-1036739	3914	3918	rue	Ethel
i663-VER-1036741	3920	3924	rue	Ethel
i663-VER-1036743	3926	3930	rue	Ethel
i663-VER-1036745	3932	3942	rue	Ethel
i663-VER-1036782	3937	3939	rue	Ethel
i663-VER-1036747	3944	3954	rue	Ethel
i663-VER-1036778-001	3951	3953	rue	Ethel
i663-VER-1036776-001	3957	3959	rue	Ethel
i663-VER-1036774	3961	3969	rue	Ethel
i663-VER-1036749	3964	3974	rue	Ethel
i663-VER-1036772	3971	3979	rue	Ethel
i663-VER-1036750	3980	3990	rue	Ethel
i663-VER-1036770	3983	3993	rue	Ethel
i663-VER-1036767	3995	4003	rue	Ethel
i663-VER-1036764-001	4017	4019	rue	Ethel
i663-VER-1036761-001	4023	4031	rue	Ethel
i663-VER-1036759-001	4033	4043	rue	Ethel
i663-VER-1036755	4059	4061	rue	Ethel
i663-VER-1037359	4069	4077	rue	Ethel
i663-VER-1037291	3902	3904	rue	Évangéline
i663-VER-1037292	3908	3910	rue	Évangéline
i663-VER-1037293	3914	3918	rue	Évangéline
i663-VER-1037297	4000	4000	rue	Évangéline
i663-VER-1035869	3161	3165	rue	Evelyn
i663-VER-1035870	3167	3177	rue	Evelyn
i663-VER-1035871-001	3179	3189	rue	Evelyn
i663-VER-1035872-001	3191	3201	rue	Evelyn
i663-VER-1035884-001	3301	3305	rue	Evelyn
i663-VER-1035885	3307	3317	rue	Evelyn
i663-VER-1035864-001	3308	3312	rue	Evelyn
i663-VER-1035863-001	3314	3320	rue	Evelyn
i663-VER-1035863-002	3314	3320	rue	Evelyn

i663-VER-1035886	3319	3323	rue	Evelyn
i663-VER-1035862-002	3322	3326	rue	Evelyn
i663-VER-1035862-001	3322	3326	rue	Evelyn
i663-VER-1035889-001	3325	3329	rue	Evelyn
i663-VER-1035890	3331	3341	rue	Evelyn
i663-VER-1035891	3343	3347	rue	Evelyn
i663-VER-1035892	3349	3357	rue	Evelyn
i663-VER-1035893	3359	3361	rue	Evelyn
i663-VER-1035894	3363	3373	rue	Evelyn
i663-VER-1035861	3374	3384	rue	Evelyn
i663-VER-1035895	3375	3385	rue	Evelyn
i663-VER-1035860-001	3386	3396	rue	Evelyn
i663-VER-1035896	3387	3397	rue	Evelyn
i663-VER-1035859-001	3398	3408	rue	Evelyn
i663-VER-1035897	3399	3409	rue	Evelyn
i663-VER-1035858-001	3410	3420	rue	Evelyn
i663-VER-1035898	3411	3421	rue	Evelyn
i663-VER-1035857	3422	3432	rue	Evelyn
i663-VER-1035899	3423	3433	rue	Evelyn
i663-VER-1035856	3434	3444	rue	Evelyn
i663-VER-1035900-001	3435	3445	rue	Evelyn
i663-VER-1035854-001	3446	3452	rue	Evelyn
i663-VER-1035901	3447	3457	rue	Evelyn
i663-VER-1035853	3454	3456	rue	Evelyn
i663-VER-1035902	3459	3469	rue	Evelyn
i663-VER-1035852	3468	3470	rue	Evelyn
i663-VER-1035903	3471	3475	rue	Evelyn
i663-VER-1035904-001	3477	3481	rue	Evelyn
i663-VER-1035851-001	3480	3488	rue	Evelyn
i663-VER-1035905	3483	3487	rue	Evelyn
i663-VER-5024874	3500	3510	rue	Evelyn
i663-VER-1035849	3512	3516	rue	Evelyn
i663-VER-1035909	3515	3525	rue	Evelyn
i663-VER-1035848	3518	3528	rue	Evelyn
i663-VER-1035910-001	3527	3537	rue	Evelyn
i663-VER-1035847	3530	3538	rue	Evelyn
i663-VER-1035911	3539	3543	rue	Evelyn
i663-VER-1035846	3540	3544	rue	Evelyn
i663-VER-1035912	3545	3549	rue	Evelyn
i663-VER-1035845	3546	3550	rue	Evelyn

i663-VER-1035913	3551	3559	rue	Evelyn
i663-VER-1035914	3565	3569	rue	Evelyn
i663-VER-1035916	3575	3577	rue	Evelyn
i663-VER-1035918	3581	3587	rue	Evelyn
i663-VER-1035842	3582	3586	rue	Evelyn
i663-VER-1035841	3588	3590	rue	Evelyn
i663-VER-1035920	3591	3591	rue	Evelyn
i663-VER-1035840	3592	3596	rue	Evelyn
i663-VER-1035922	3597	3599	rue	Evelyn
i663-VER-1035923	3603	3607	rue	Evelyn
i663-VER-1035924-001	3611	3613	rue	Evelyn
i663-VER-1035926-001	3617	3619	rue	Evelyn
i663-VER-1035928	3633	3635	rue	Evelyn
i663-VER-1035936	3677	3687	rue	Evelyn
i663-VER-1035938	3689	3699	rue	Evelyn
i663-VER-1035835	3694	3696	rue	Evelyn
i663-VER-1035834	3698	3702	rue	Evelyn
i663-VER-1035939	3701	3705	rue	Evelyn
i663-VER-1035833	3704	3708	rue	Evelyn
i663-VER-1035941	3707	3717	rue	Evelyn
i663-VER-1035832	3710	3716	rue	Evelyn
i663-VER-1035831	3718	3722	rue	Evelyn
i663-VER-1035942-001	3719	3723	rue	Evelyn
i663-VER-1035830	3724	3728	rue	Evelyn
i663-VER-1035943	3725	3731	rue	Evelyn
i663-VER-1035829-001	3730	3734	rue	Evelyn
i663-VER-1035944	3733	3737	rue	Evelyn
i663-VER-1035828-001	3736	3746	rue	Evelyn
i663-VER-1035945	3739	3749	rue	Evelyn
i663-VER-1035827-001	3748	3758	rue	Evelyn
i663-VER-1035947	3751	3755	rue	Evelyn
i663-VER-1046980	3757	3761	rue	Evelyn
i663-VER-1046980	3757	3761	rue	Evelyn
i663-VER-1035826	3760	3776	rue	Evelyn
i663-VER-1035948	3763	3773	rue	Evelyn
i663-VER-1035948	3763	3773	rue	Evelyn
i663-VER-1035949	3775	3781	rue	Evelyn
i663-VER-1035825	3778	3788	rue	Evelyn
i663-VER-1035950	3783	3785	rue	Evelyn
i663-VER-1035824	3790	3800	rue	Evelyn

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035952-001	3793	3797	rue	Evelyn
i663-VER-1035954	3799	3801	rue	Evelyn
i663-VER-1035823	3802	3812	rue	Evelyn
i663-VER-1035956	3805	3821	rue	Evelyn
i663-VER-1035822	3814	3824	rue	Evelyn
i663-VER-1035957	3823	3839	rue	Evelyn
i663-VER-1035821	3826	3830	rue	Evelyn
i663-VER-1035820	3832	3836	rue	Evelyn
i663-VER-1035819	3838	3842	rue	Evelyn
i663-VER-1035958	3841	3851	rue	Evelyn
i663-VER-1035959	3853	3863	rue	Evelyn
i663-VER-1035817	3858	3862	rue	Evelyn
i663-VER-1035816-001	3864	3868	rue	Evelyn
i663-VER-1035961	3865	3869	rue	Evelyn
i663-VER-1035815	3870	3876	rue	Evelyn
i663-VER-1035963	3871	3881	rue	Evelyn
i663-VER-1035814	3878	3892	rue	Evelyn
i663-VER-1035964-001	3883	3887	rue	Evelyn
i663-VER-1035965-001	3889	3893	rue	Evelyn
i663-VER-1035966	3895	3899	rue	Evelyn
i663-VER-1036872	3900	3904	rue	Evelyn
i663-VER-1036944	3901	3901	rue	Evelyn
i663-VER-1036874	3906	3912	rue	Evelyn
i663-VER-1036941	3909	3911	rue	Evelyn
i663-VER-1036876	3914	3918	rue	Evelyn
i663-VER-1036880	3926	3926	rue	Evelyn
i663-VER-1036937	3931	3935	rue	Evelyn
i663-VER-1036882	3932	3934	rue	Evelyn
i663-VER-1036935	3937	3941	rue	Evelyn
i663-VER-1036884	3938	3942	rue	Evelyn
i663-VER-1036886	3944	3946	rue	Evelyn
i663-VER-1036933	3945	3961	rue	Evelyn
i663-VER-1036888	3950	3954	rue	Evelyn
i663-VER-1036890	3960	3966	rue	Evelyn
i663-VER-1036892	3974	3980	rue	Evelyn
i663-VER-1036928	3975	3979	rue	Evelyn
i663-VER-1036927	3981	3983	rue	Evelyn
i663-VER-1036926	3985	3989	rue	Evelyn
i663-VER-1036893	3988	3990	rue	Evelyn
i663-VER-1036925	3993	4001	rue	Evelyn

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036896	3996	3998	rue	Evelyn
i663-VER-1036923	4003	4007	rue	Evelyn
i663-VER-1036898	4004	4012	rue	Evelyn
i663-VER-1036921	4009	4013	rue	Evelyn
i663-VER-1036917	4021	4021	rue	Evelyn
i663-VER-1036915	4029	4029	rue	Evelyn
i663-VER-1036902	4032	4036	rue	Evelyn
i663-VER-1036913	4037	4041	rue	Evelyn
i663-VER-1036911	4043	4049	rue	Evelyn
i663-VER-1036906	4058	4060	rue	Evelyn
i663-VER-1036908	4062	4072	rue	Evelyn
i663-VER-1043599	1196	1198	rue	Foch
i663-VER-1043598	1200	1202	rue	Foch
i663-VER-1037605-001	101	111	rue	Galt
i663-VER-1037606	113	121	rue	Galt
i663-VER-1037607	123	131	rue	Galt
i663-VER-1037608	133	141	rue	Galt
i663-VER-1037609	143	151	rue	Galt
i663-VER-1037610-001	153	163	rue	Galt
i663-VER-1037735	16	20	rue	Galt
i663-VER-1037612-001	169	177	rue	Galt
i663-VER-1037596	17	21	rue	Galt
i663-VER-1037613-001	179	187	rue	Galt
i663-VER-1037614	189	197	rue	Galt
i663-VER-1037615	199	199	rue	Galt
i663-VER-1037729	200	202	rue	Galt
i663-VER-1037616-001	205	213	rue	Galt
i663-VER-1037617	215	225	rue	Galt
i663-VER-1037734	22	24	rue	Galt
i663-VER-1037618	227	227	rue	Galt
i663-VER-1037597	23	33	rue	Galt
i663-VER-1037728-001	256	260	rue	Galt
i663-VER-1037727	264	264	rue	Galt
i663-VER-1037726	270	272	rue	Galt
i663-VER-1037724	282	286	rue	Galt
i663-VER-1037723-001	290	292	rue	Galt
i663-VER-1037722	296	298	rue	Galt
i663-VER-1037621	301	311	rue	Galt
i663-VER-1037721	302	302	rue	Galt
i663-VER-1037720	308	322	rue	Galt

i663-VER-1037622	313	321	rue	Galt
i663-VER-1037623	323	333	rue	Galt
i663-VER-1037719	324	326	rue	Galt
i663-VER-1037718-001	330	332	rue	Galt
i663-VER-1037624	335	339	rue	Galt
i663-VER-1037717	336	340	rue	Galt
i663-VER-1037732	34	34	rue	Galt
i663-VER-1037716	342	344	rue	Galt
i663-VER-1037626-001	345	349	rue	Galt
i663-VER-1037715	348	350	rue	Galt
i663-VER-1037598-001	35	43	rue	Galt
i663-VER-1037627	351	361	rue	Galt
i663-VER-1037714-001	354	358	rue	Galt
i663-VER-1037713-001	362	366	rue	Galt
i663-VER-1037628	363	371	rue	Galt
i663-VER-1037712-001	370	372	rue	Galt
i663-VER-1037629	375	385	rue	Galt
i663-VER-1037711	378	384	rue	Galt
i663-VER-1037710-001	386	388	rue	Galt
i663-VER-1037630	387	397	rue	Galt
i663-VER-1037709-001	394	398	rue	Galt
i663-VER-1037631-001	399	409	rue	Galt
i663-VER-1037731	40	44	rue	Galt
i663-VER-1037708	400	406	rue	Galt
i663-VER-1037707	408	412	rue	Galt
i663-VER-1037632-001	411	419	rue	Galt
i663-VER-1037706	414	416	rue	Galt
i663-VER-1037705	420	422	rue	Galt
i663-VER-1037633	421	425	rue	Galt
i663-VER-1037704	426	428	rue	Galt
i663-VER-1037634-001	427	435	rue	Galt
i663-VER-1037703	434	436	rue	Galt
i663-VER-1037636	439	441	rue	Galt
i663-VER-1037702-001	440	444	rue	Galt
i663-VER-1037637	445	447	rue	Galt
i663-VER-1037701-001	448	448	rue	Galt
i663-VER-1037599	45	49	rue	Galt
i663-VER-1037638-001	451	455	rue	Galt
i663-VER-1037700	452	454	rue	Galt
i663-VER-1037699-001	458	462	rue	Galt

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037639	461	483	rue	Galt
i663-VER-5028793	461	483	rue	Galt
i663-VER-1037698-001	464	468	rue	Galt
i663-VER-1037697	470	474	rue	Galt
i663-VER-1037696	476	480	rue	Galt
i663-VER-1037695	482	486	rue	Galt
i663-VER-1037694-001	488	500	rue	Galt
i663-VER-1037694-002	488	500	rue	Galt
i663-VER-1037640	489	497	rue	Galt
i663-VER-1037641	499	507	rue	Galt
i663-VER-1037642	509	517	rue	Galt
i663-VER-1037600-001	51	59	rue	Galt
i663-VER-1037601-001	61	69	rue	Galt
i663-VER-1037645	623	625	rue	Galt
i663-VER-1037646	629	641	rue	Galt
i663-VER-1037691-001	640	644	rue	Galt
i663-VER-1037690	646	650	rue	Galt
i663-VER-1037689	652	666	rue	Galt
i663-VER-1037648	689	699	rue	Galt
i663-VER-1037686-001	692	694	rue	Galt
i663-VER-1037685	698	706	rue	Galt
i663-VER-1047008	701	705	rue	Galt
i663-VER-1037649	707	717	rue	Galt
i663-VER-1037684	708	712	rue	Galt
i663-VER-1037602	71	79	rue	Galt
i663-VER-1037683	716	718	rue	Galt
i663-VER-1037650	719	723	rue	Galt
i663-VER-5032905	727	731	rue	Galt
i663-VER-1037543	727	731	rue	Galt
i663-VER-1037651	771	773	rue	Galt
i663-VER-1037652-001	777	779	rue	Galt
i663-VER-1037653-001	785	785	rue	Galt
i663-VER-1037674	786	790	rue	Galt
i663-VER-1037654	789	793	rue	Galt
i663-VER-1037673	792	800	rue	Galt
i663-VER-1037655	795	801	rue	Galt
i663-VER-1037657	809	811	rue	Galt
i663-VER-1037603-001	81	89	rue	Galt
i663-VER-1037660	827	827	rue	Galt
i663-VER-1037671	828	832	rue	Galt

i663-VER-1037670	834	838	rue	Galt
i663-VER-1037604-001	91	99	rue	Galt
i663-VER-1035492	3368	3372	rue	Gertrude
i663-VER-1035750-001	3381	3383	rue	Gertrude
i663-VER-1035743	3386	3388	rue	Gertrude
i663-VER-1035751	3387	3389	rue	Gertrude
i663-VER-1035742	3392	3394	rue	Gertrude
i663-VER-1035752-001	3393	3397	rue	Gertrude
i663-VER-1035741	3398	3402	rue	Gertrude
i663-VER-1035753-001	3405	3405	rue	Gertrude
i663-VER-1035754	3409	3417	rue	Gertrude
i663-VER-1035756	3425	3427	rue	Gertrude
i663-VER-1035757	3435	3439	rue	Gertrude
i663-VER-1035761	3465	3475	rue	Gertrude
i663-VER-5004026	3477	3481	rue	Gertrude
i663-VER-1035762	3483	3485	rue	Gertrude
i663-VER-1035763	3501	3511	rue	Gertrude
i663-VER-1035738	3502	3508	rue	Gertrude
i663-VER-1035737	3512	3516	rue	Gertrude
i663-VER-1035764	3513	3523	rue	Gertrude
i663-VER-1035736-001	3518	3524	rue	Gertrude
i663-VER-1035735	3526	3530	rue	Gertrude
i663-VER-1035766-001	3533	3535	rue	Gertrude
i663-VER-1035767	3539	3549	rue	Gertrude
i663-VER-1035733	3544	3548	rue	Gertrude
i663-VER-1035732	3550	3554	rue	Gertrude
i663-VER-1035768	3551	3561	rue	Gertrude
i663-VER-1035769	3563	3565	rue	Gertrude
i663-VER-1035727-001	3570	3572	rue	Gertrude
i663-VER-1035770	3571	3575	rue	Gertrude
i663-VER-1035725	3576	3578	rue	Gertrude
i663-VER-1035771	3581	3583	rue	Gertrude
i663-VER-1035723	3582	3586	rue	Gertrude
i663-VER-1035772	3587	3589	rue	Gertrude
i663-VER-1035721	3592	3596	rue	Gertrude
i663-VER-1035773	3595	3595	rue	Gertrude
i663-VER-1035774	3599	3599	rue	Gertrude
i663-VER-1035719	3602	3604	rue	Gertrude
i663-VER-1035775	3605	3607	rue	Gertrude
i663-VER-1035717	3610	3612	rue	Gertrude

i663-VER-1035776	3611	3611	rue	Gertrude
i663-VER-1035777	3617	3617	rue	Gertrude
i663-VER-1035715	3618	3624	rue	Gertrude
i663-VER-1035778-002	3627	3629	rue	Gertrude
i663-VER-1035778-001	3631	3631	rue	Gertrude
i663-VER-1035779	3637	3647	rue	Gertrude
i663-VER-1035781	3649	3649	rue	Gertrude
i663-VER-1035707-001	3680	3684	rue	Gertrude
i663-VER-1035782-001	3681	3683	rue	Gertrude
i663-VER-1035707-003	3686	3696	rue	Gertrude
i663-VER-1035783	3689	3695	rue	Gertrude
i663-VER-1035704	3698	3702	rue	Gertrude
i663-VER-1035784	3699	3701	rue	Gertrude
i663-VER-1035702	3704	3714	rue	Gertrude
i663-VER-1035785	3705	3707	rue	Gertrude
i663-VER-1035786-001	3711	3713	rue	Gertrude
i663-VER-1035699	3716	3722	rue	Gertrude
i663-VER-1035787-001	3717	3719	rue	Gertrude
i663-VER-1035697	3724	3738	rue	Gertrude
i663-VER-1035788	3725	3725	rue	Gertrude
i663-VER-1035789	3733	3735	rue	Gertrude
i663-VER-1035790	3739	3741	rue	Gertrude
i663-VER-1035695	3740	3744	rue	Gertrude
i663-VER-1035693	3746	3750	rue	Gertrude
i663-VER-1035791	3747	3749	rue	Gertrude
i663-VER-1035793-001	3763	3769	rue	Gertrude
i663-VER-1035794-001	3771	3777	rue	Gertrude
i663-VER-1035795	3773	3783	rue	Gertrude
i663-VER-1035686-001	3776	3786	rue	Gertrude
i663-VER-1035796	3787	3791	rue	Gertrude
i663-VER-1035684-001	3788	3798	rue	Gertrude
i663-VER-1035797-001	3795	3799	rue	Gertrude
i663-VER-1035682	3800	3810	rue	Gertrude
i663-VER-1035798	3803	3809	rue	Gertrude
i663-VER-1035680	3812	3822	rue	Gertrude
i663-VER-1035799	3813	3815	rue	Gertrude
i663-VER-1035800	3819	3821	rue	Gertrude
i663-VER-1035803	3831	3835	rue	Gertrude
i663-VER-1035674-001	3836	3840	rue	Gertrude
i663-VER-1035805	3837	3847	rue	Gertrude

i663-VER-1035672	3842	3850	rue	Gertrude
i663-VER-1035806-001	3849	3851	rue	Gertrude
i663-VER-1035670-001	3852	3854	rue	Gertrude
i663-VER-1035807-001	3855	3859	rue	Gertrude
i663-VER-1035809	3875	3885	rue	Gertrude
i663-VER-1035662	3880	3882	rue	Gertrude
i663-VER-1035660-001	3886	3888	rue	Gertrude
i663-VER-1035658-001	3892	3894	rue	Gertrude
i663-VER-1035656	3898	3898	rue	Gertrude
i663-VER-1036866	3901	3917	rue	Gertrude
i663-VER-1036792	3918	3928	rue	Gertrude
i663-VER-1036864	3919	3921	rue	Gertrude
i663-VER-1036862	3925	3927	rue	Gertrude
i663-VER-1036795	3930	3938	rue	Gertrude
i663-VER-1036860	3933	3935	rue	Gertrude
i663-VER-1036797	3940	3948	rue	Gertrude
i663-VER-1036858	3941	3945	rue	Gertrude
i663-VER-1036856	3949	3949	rue	Gertrude
i663-VER-1036799	3950	3952	rue	Gertrude
i663-VER-1036854	3955	3959	rue	Gertrude
i663-VER-1036802	3962	3962	rue	Gertrude
i663-VER-1036852-001	3963	3965	rue	Gertrude
i663-VER-1036850	3969	3971	rue	Gertrude
i663-VER-1036846	3993	3993	rue	Gertrude
i663-VER-1036808	3994	3996	rue	Gertrude
i663-VER-1036842	4005	4007	rue	Gertrude
i663-VER-1036812	4006	4008	rue	Gertrude
i663-VER-1045971	4012	4016	rue	Gertrude
i663-VER-1036814	4020	4020	rue	Gertrude
i663-VER-1036838	4023	4023	rue	Gertrude
i663-VER-1036815	4026	4030	rue	Gertrude
i663-VER-1036836	4029	4035	rue	Gertrude
i663-VER-1036818	4034	4038	rue	Gertrude
i663-VER-1036819	4042	4044	rue	Gertrude
i663-VER-1036833	4043	4045	rue	Gertrude
i663-VER-1036820	4048	4050	rue	Gertrude
i663-VER-1036831	4049	4053	rue	Gertrude
i663-VER-1036821	4054	4056	rue	Gertrude
i663-VER-1036829	4055	4059	rue	Gertrude
i663-VER-1036827	4063	4063	rue	Gertrude

i663-VER-1037354	4067	4077	rue	Gertrude
i663-VER-1034933	258	262	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034879	266	266	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034926	315	321	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034928	327	337	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1034930	339	349	rue	Gilberte-Dubé
i663-VER-1042235-001	625	627	rue	Godin
i663-VER-1042369-001	641	645	rue	Godin
i663-VER-1042369-002	641	645	rue	Godin
i663-VER-1042483	642	646	rue	Godin
i663-VER-1042482	648	654	rue	Godin
i663-VER-1042370	649	655	rue	Godin
i663-VER-1042371	657	659	rue	Godin
i663-VER-1042372-001	663	665	rue	Godin
i663-VER-1042372-002	663	665	rue	Godin
i663-VER-1042373-001	675	681	rue	Godin
i663-VER-1042373-002	675	681	rue	Godin
i663-VER-1042479	680	686	rue	Godin
i663-VER-1042478	692	694	rue	Godin
i663-VER-1042374	695	697	rue	Godin
i663-VER-1042477	696	700	rue	Godin
i663-VER-1042375	705	705	rue	Godin
i663-VER-1042376	707	711	rue	Godin
i663-VER-1042475	710	714	rue	Godin
i663-VER-1042377	713	715	rue	Godin
i663-VER-1042378	719	723	rue	Godin
i663-VER-1042474	720	720	rue	Godin
i663-VER-1042379	727	729	rue	Godin
i663-VER-1042380-001	731	737	rue	Godin
i663-VER-1042473	734	736	rue	Godin
i663-VER-1042472	738	744	rue	Godin
i663-VER-1042381-001	739	745	rue	Godin
i663-VER-1042471	746	752	rue	Godin
i663-VER-1042470	754	760	rue	Godin
i663-VER-1042469	762	768	rue	Godin
i663-VER-1042468	770	776	rue	Godin
i663-VER-1042467	778	784	rue	Godin
i663-VER-1042466	786	792	rue	Godin
i663-VER-1042385-001	787	793	rue	Godin
i663-VER-1042465	794	800	rue	Godin

i663-VER-1042386	795	801	rue	Godin
i663-VER-1042464	802	808	rue	Godin
i663-VER-1042387	803	809	rue	Godin
i663-VER-1042463	810	816	rue	Godin
i663-VER-1042388	811	817	rue	Godin
i663-VER-1042389	819	825	rue	Godin
i663-VER-1042461	826	832	rue	Godin
i663-VER-1042390	827	833	rue	Godin
i663-VER-1042391	835	841	rue	Godin
i663-VER-1042392	981	987	rue	Godin
i663-VER-1042393	989	995	rue	Godin
i663-VER-1042394	997	1003	rue	Godin
i663-VER-1037822-001	1001	1001	rue	Gordon
i663-VER-1037823-001	1005	1005	rue	Gordon
i663-VER-1037823-002	1005	1005	rue	Gordon
i663-VER-1037747	103	103	rue	Gordon
i663-VER-1037937	104	112	rue	Gordon
i663-VER-1037748	109	109	rue	Gordon
i663-VER-1037935	114	124	rue	Gordon
i663-VER-1037749	123	123	rue	Gordon
i663-VER-1037933	126	130	rue	Gordon
i663-VER-1037750	129	131	rue	Gordon
i663-VER-1037404	13	23	rue	Gordon
i663-VER-1037931	138	142	rue	Gordon
i663-VER-1037752	145	147	rue	Gordon
i663-VER-1037929	150	152	rue	Gordon
i663-VER-1037753	153	153	rue	Gordon
i663-VER-1037928	154	162	rue	Gordon
i663-VER-1037754	159	159	rue	Gordon
i663-VER-1037927	164	166	rue	Gordon
i663-VER-1037755-001	165	167	rue	Gordon
i663-VER-1037925	170	174	rue	Gordon
i663-VER-1037756	171	173	rue	Gordon
i663-VER-1037757-001	177	177	rue	Gordon
i663-VER-1037921-001	182	198	rue	Gordon
i663-VER-1037758	183	187	rue	Gordon
i663-VER-1037759-001	189	195	rue	Gordon
i663-VER-1037760-001	197	201	rue	Gordon
i663-VER-1037919	200	208	rue	Gordon
i663-VER-1037955-001	24	28	rue	Gordon

i663-VER-1037764	275	277	rue	Gordon
i663-VER-1037765	281	281	rue	Gordon
i663-VER-1037766	287	289	rue	Gordon
i663-VER-1037767	293	295	rue	Gordon
i663-VER-1037768	299	305	rue	Gordon
i663-VER-1037953	30	36	rue	Gordon
i663-VER-1037908	306	310	rue	Gordon
i663-VER-1037769-001	307	309	rue	Gordon
i663-VER-1037737	31	41	rue	Gordon
i663-VER-1037770	311	311	rue	Gordon
i663-VER-1037906	314	314	rue	Gordon
i663-VER-1037905	318	320	rue	Gordon
i663-VER-1037771	319	321	rue	Gordon
i663-VER-1037903-001	324	328	rue	Gordon
i663-VER-1037772	325	327	rue	Gordon
i663-VER-1037902	330	332	rue	Gordon
i663-VER-1037773-001	331	341	rue	Gordon
i663-VER-1037901	336	338	rue	Gordon
i663-VER-1037900	342	346	rue	Gordon
i663-VER-1037774-001	343	353	rue	Gordon
i663-VER-1037897	354	358	rue	Gordon
i663-VER-1037775	355	359	rue	Gordon
i663-VER-1037895	360	364	rue	Gordon
i663-VER-1037776	361	363	rue	Gordon
i663-VER-1037777	367	367	rue	Gordon
i663-VER-1037893	368	372	rue	Gordon
i663-VER-1037778	373	375	rue	Gordon
i663-VER-1037891	374	384	rue	Gordon
i663-VER-1037779	379	381	rue	Gordon
i663-VER-1037951	38	44	rue	Gordon
i663-VER-1037780	385	387	rue	Gordon
i663-VER-1037889	386	402	rue	Gordon
i663-VER-5028795	386	402	rue	Gordon
i663-VER-1037781	391	395	rue	Gordon
i663-VER-1037782	397	401	rue	Gordon
i663-VER-1037887	404	408	rue	Gordon
i663-VER-1037785	425	425	rue	Gordon
i663-VER-1037882	426	428	rue	Gordon
i663-VER-1037786-001	431	431	rue	Gordon
i663-VER-1037880	432	432	rue	Gordon

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037787	435	445	rue	Gordon
i663-VER-1037878	438	442	rue	Gordon
i663-VER-1037876	446	448	rue	Gordon
i663-VER-1037788	447	455	rue	Gordon
i663-VER-1037738	45	47	rue	Gordon
i663-VER-1037875	458	466	rue	Gordon
i663-VER-1037873	468	484	rue	Gordon
i663-VER-1037789	481	483	rue	Gordon
i663-VER-1037790	485	487	rue	Gordon
i663-VER-1037871-001	486	486	rue	Gordon
i663-VER-1037792-001	491	493	rue	Gordon
i663-VER-1037793	497	497	rue	Gordon
i663-VER-1037949	50	56	rue	Gordon
i663-VER-1037866	502	506	rue	Gordon
i663-VER-1037795	507	509	rue	Gordon
i663-VER-1037864	510	514	rue	Gordon
i663-VER-1037863-002	516	524	rue	Gordon
i663-VER-1037863-001	516	524	rue	Gordon
i663-VER-1037740	53	57	rue	Gordon
i663-VER-1037741	61	63	rue	Gordon
i663-VER-1037947	62	72	rue	Gordon
i663-VER-1037797-001	621	629	rue	Gordon
i663-VER-1037859	622	630	rue	Gordon
i663-VER-1037856	654	660	rue	Gordon
i663-VER-1037799-001	655	657	rue	Gordon
i663-VER-1037800-001	659	663	rue	Gordon
i663-VER-1037801	665	669	rue	Gordon
i663-VER-1046833	666	676	rue	Gordon
i663-VER-1037853	678	682	rue	Gordon
i663-VER-1037850	684	688	rue	Gordon
i663-VER-1037805	703	707	rue	Gordon
i663-VER-1037743	73	79	rue	Gordon
i663-VER-1037945	74	84	rue	Gordon
i663-VER-1037845	782	786	rue	Gordon
i663-VER-1037813	795	805	rue	Gordon
i663-VER-1037814	807	811	rue	Gordon
i663-VER-1037815	813	823	rue	Gordon
i663-VER-1037744	85	85	rue	Gordon
i663-VER-1037943	86	90	rue	Gordon
i663-VER-1037745	91	91	rue	Gordon

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037941	92	96	rue	Gordon	
i663-VER-1037746	97	97	rue	Gordon	
i663-VER-1037939	98	102	rue	Gordon	
i663-VER-1037821-001	997	997	rue	Gordon	
i663-VER-1035429-003	450	452	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1035866-001	494	498	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1035867	500	510	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1035868	512	522	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1036096	554	564	rue	Henri-Duhamel	
i663-VER-1036519-003	701	701	rue	Henri-Duhamel	Bâtiment de commande du poste Atwater d'Hydro-Québec
i663-VER-1035133-001	105	107	rue	Hickson	
i663-VER-1037235	1100	1100	rue	Hickson	
i663-VER-1037290	1208	1218	rue	Hickson	
i663-VER-1035184	121	131	rue	Hickson	
i663-VER-1035520	197	199	rue	Hickson	
i663-VER-1035521	205	207	rue	Hickson	
i663-VER-1035522	213	221	rue	Hickson	
i663-VER-1035523-001	223	225	rue	Hickson	
i663-VER-1035050-002	261	265	rue	Hickson	
i663-VER-1036735	270	272	rue	Hickson	
i663-VER-1035525	271	275	rue	Hickson	
i663-VER-1036737	278	290	rue	Hickson	
i663-VER-1035811	425	427	rue	Hickson	
i663-VER-1035812	443	445	rue	Hickson	
i663-VER-1036870	446	456	rue	Hickson	
i663-VER-1035813	451	455	rue	Hickson	
i663-VER-1035969	527	529	rue	Hickson	
i663-VER-1036947	540	544	rue	Hickson	
i663-VER-1035972	543	543	rue	Hickson	
i663-VER-1036948	546	550	rue	Hickson	
i663-VER-1037014	626	636	rue	Hickson	
i663-VER-1036272	639	641	rue	Hickson	
i663-VER-1036274	661	663	rue	Hickson	
i663-VER-1037078	750	750	rue	Hickson	
i663-VER-1036435	761	771	rue	Hickson	
i663-VER-1036436	773	783	rue	Hickson	
i663-VER-1036437-001	785	795	rue	Hickson	
i663-VER-1036437-002	785	795	rue	Hickson	
i663-VER-1037153	838	848	rue	Hickson	
i663-VER-1035130	91	91	rue	Hickson	

i663-VER-1035132-001	97	97	rue	Hickson
i663-VER-1036406	3162	3172	rue	Joseph
i663-VER-1036404	3174	3178	rue	Joseph
i663-VER-1036402-001	3180	3188	rue	Joseph
i663-VER-1036400	3190	3198	rue	Joseph
i663-VER-1036398-001	3200	3208	rue	Joseph
i663-VER-1036397	3210	3218	rue	Joseph
i663-VER-1036395-001	3220	3228	rue	Joseph
i663-VER-1036393	3230	3238	rue	Joseph
i663-VER-1036391	3240	3248	rue	Joseph
i663-VER-1036389	3250	3258	rue	Joseph
i663-VER-1036387	3260	3268	rue	Joseph
i663-VER-1036385-001	3270	3278	rue	Joseph
i663-VER-1036383-001	3280	3288	rue	Joseph
i663-VER-1036382	3290	3298	rue	Joseph
i663-VER-1036380-001	3330	3340	rue	Joseph
i663-VER-1036355	3466	3472	rue	Joseph
i663-VER-1036353	3478	3484	rue	Joseph
i663-VER-1036351	3488	3492	rue	Joseph
i663-VER-1036349	3494	3498	rue	Joseph
i663-VER-1036347-002	3500	3504	rue	Joseph
i663-VER-1036347-001	3500	3504	rue	Joseph
i663-VER-1036345-001	3508	3512	rue	Joseph
i663-VER-1036343	3514	3524	rue	Joseph
i663-VER-1036341	3526	3536	rue	Joseph
i663-VER-1036337	3560	3570	rue	Joseph
i663-VER-1036335	3582	3586	rue	Joseph
i663-VER-1036334	3588	3598	rue	Joseph
i663-VER-1036332	3600	3610	rue	Joseph
i663-VER-1036331	3612	3622	rue	Joseph
i663-VER-1036330	3624	3634	rue	Joseph
i663-VER-1036328	3660	3670	rue	Joseph
i663-VER-1036320	3678	3688	rue	Joseph
i663-VER-1036318	3690	3700	rue	Joseph
i663-VER-1036317	3702	3712	rue	Joseph
i663-VER-1036315	3714	3724	rue	Joseph
i663-VER-1036313	3726	3736	rue	Joseph
i663-VER-1036311	3738	3748	rue	Joseph
i663-VER-1036309-001	3750	3760	rue	Joseph
i663-VER-1036306	3762	3762	rue	Joseph

i663-VER-1036304	3770	3780	rue	Joseph
i663-VER-1036299	3794	3804	rue	Joseph
i663-VER-1036412	3803	3809	rue	Joseph
i663-VER-1036297	3806	3812	rue	Joseph
i663-VER-1036414	3813	3815	rue	Joseph
i663-VER-1036295	3814	3818	rue	Joseph
i663-VER-1036416-001	3817	3827	rue	Joseph
i663-VER-1036294	3820	3824	rue	Joseph
i663-VER-1036291	3826	3830	rue	Joseph
i663-VER-1036418	3829	3837	rue	Joseph
i663-VER-1036289	3832	3836	rue	Joseph
i663-VER-1036287	3838	3848	rue	Joseph
i663-VER-1036420	3841	3849	rue	Joseph
i663-VER-1036285	3850	3860	rue	Joseph
i663-VER-1036424	3861	3865	rue	Joseph
i663-VER-1036283	3862	3872	rue	Joseph
i663-VER-1036426	3867	3871	rue	Joseph
i663-VER-1036428	3873	3877	rue	Joseph
i663-VER-1036281	3874	3876	rue	Joseph
i663-VER-1036429	3879	3883	rue	Joseph
i663-VER-1036279	3880	3884	rue	Joseph
i663-VER-1036431	3885	3889	rue	Joseph
i663-VER-1036278	3886	3888	rue	Joseph
i663-VER-1036276	3890	3894	rue	Joseph
i663-VER-1036433	3891	3899	rue	Joseph
i663-VER-1037015-001	3900	3904	rue	Joseph
i663-VER-1037015-002	3900	3904	rue	Joseph
i663-VER-1037076	3901	3909	rue	Joseph
i663-VER-1037016	3906	3908	rue	Joseph
i663-VER-1037074	3911	3915	rue	Joseph
i663-VER-1037072-001	3917	3921	rue	Joseph
i663-VER-1037072-002	3917	3921	rue	Joseph
i663-VER-1037071-001	3925	3927	rue	Joseph
i663-VER-1037021	3930	3930	rue	Joseph
i663-VER-1037069	3931	3935	rue	Joseph
i663-VER-1037023	3936	3946	rue	Joseph
i663-VER-1037065	3943	3943	rue	Joseph
i663-VER-1037064-001	3949	3949	rue	Joseph
i663-VER-1037026	3954	3956	rue	Joseph
i663-VER-1037028	3960	3964	rue	Joseph

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037061-001	3961	3961	rue	Joseph
i663-VER-1037061-002	3961	3961	rue	Joseph
i663-VER-1037030	3966	3970	rue	Joseph
i663-VER-1037056	3983	3983	rue	Joseph
i663-VER-1037055	3985	3987	rue	Joseph
i663-VER-1037033	3990	3992	rue	Joseph
i663-VER-1037054	3993	3997	rue	Joseph
i663-VER-1037034	3994	4002	rue	Joseph
i663-VER-1037035	4004	4014	rue	Joseph
i663-VER-1037053	4005	4007	rue	Joseph
i663-VER-1037051	4015	4017	rue	Joseph
i663-VER-1037036	4016	4024	rue	Joseph
i663-VER-1037049	4021	4025	rue	Joseph
i663-VER-1037038	4026	4028	rue	Joseph
i663-VER-1037048	4029	4031	rue	Joseph
i663-VER-1037039	4030	4038	rue	Joseph
i663-VER-1037046	4035	4037	rue	Joseph
i663-VER-1037042-001	4040	4042	rue	Joseph
i663-VER-1037044-001	4043	4045	rue	Joseph
i663-VER-1037335-002	4049	4051	rue	Joseph
i663-VER-1035325	1	3	rue	Lafleur
i663-VER-1035301	102	112	rue	Lafleur
i663-VER-1035299	114	124	rue	Lafleur
i663-VER-1035342	123	123	rue	Lafleur
i663-VER-1035320	14	24	rue	Lafleur
i663-VER-1035293	144	154	rue	Lafleur
i663-VER-1035328	15	19	rue	Lafleur
i663-VER-1035348	155	163	rue	Lafleur
i663-VER-1035291	156	166	rue	Lafleur
i663-VER-1035350	165	167	rue	Lafleur
i663-VER-1035289	168	184	rue	Lafleur
i663-VER-1035352-001	169	177	rue	Lafleur
i663-VER-1035354-001	179	187	rue	Lafleur
i663-VER-1035355	189	191	rue	Lafleur
i663-VER-1035322	2	12	rue	Lafleur
i663-VER-1035330-001	25	25	rue	Lafleur
i663-VER-1035318-001	26	26	rue	Lafleur
i663-VER-1035332	35	35	rue	Lafleur
i663-VER-1035335	45	45	rue	Lafleur
i663-VER-1035327	5	7	rue	Lafleur

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035337	55	55	rue	Lafleur
i663-VER-1035339-001	61	61	rue	Lafleur
i663-VER-1035309	62	66	rue	Lafleur
i663-VER-1035307	68	78	rue	Lafleur
i663-VER-1035304	80	88	rue	Lafleur
i663-VER-1035303	90	100	rue	Lafleur
i663-VER-1037234	3901	3911	rue	Lanouette
i663-VER-1037233-001	3913	3917	rue	Lanouette
i663-VER-1037233-002	3913	3917	rue	Lanouette
i663-VER-1037207	3916	3922	rue	Lanouette
i663-VER-1037232	3919	3927	rue	Lanouette
i663-VER-1037208	3924	3924	rue	Lanouette
i663-VER-1037231	3929	3937	rue	Lanouette
i663-VER-1037210	3950	3964	rue	Lanouette
i663-VER-1037229	3977	3985	rue	Lanouette
i663-VER-1037228	3987	3997	rue	Lanouette
i663-VER-1037213	3990	3996	rue	Lanouette
i663-VER-1037214-001	4002	4008	rue	Lanouette
i663-VER-1037215	4014	4016	rue	Lanouette
i663-VER-1037226	4017	4021	rue	Lanouette
i663-VER-1037216	4022	4026	rue	Lanouette
i663-VER-1037217	4028	4030	rue	Lanouette
i663-VER-1046034	4044	4048	rue	Lanouette
i663-VER-1037223	4067	4069	rue	Lanouette
i663-VER-1037222	4075	4079	rue	Lanouette
i663-VER-1037221	4081	4085	rue	Lanouette
i663-VER-1036128	3013	3017	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036122	3016	3016	boulevard	LaSalle
i663-VER-5028696	3016	3016	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036121-001	3020	3022	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036130	3021	3023	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036132	3027	3031	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036134	3033	3041	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035451	3038	3052	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036136	3043	3047	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035449	3054	3054	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035443-001	3074	3076	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036141	3075	3085	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035441-001	3080	3082	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035441-002	3080	3082	boulevard	LaSalle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036143	3087	3091	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035439	3088	3092	boulevard	LaSalle
i663-VER-1036144-001	3093	3097	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035437	3098	3100	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035435	3104	3106	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035431	3126	3136	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035429-001	3140	3140	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035428-001	3144	3148	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035429-002	3144	3148	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035424-001	3158	3160	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035421	3164	3166	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035865	3175	3183	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035418	3176	3184	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035416-001	3186	3190	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035414	3192	3198	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035413-001	3206	3206	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035410	3214	3218	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035407-001	3234	3238	boulevard	LaSalle
i663-VER-1046758	3240	3244	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035405	3250	3252	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035403-001	3262	3264	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035484-001	3269	3273	boulevard	LaSalle
i663-VER-5032294	3272	3276	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035402	3280	3284	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035400-001	3292	3294	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035398-001	3296	3296	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035394	3308	3310	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035747	3315	3319	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035392-001	3316	3320	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035748-001	3321	3323	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035389	3344	3348	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035488	3345	3345	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035489	3355	3363	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035385	3356	3358	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035383-001	3362	3366	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035490	3365	3375	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035381	3368	3372	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035379-001	3374	3378	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035491	3379	3389	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035377	3380	3384	boulevard	LaSalle

i663-VER-1035375	3386	3390	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035744	3391	3393	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035373-001	3404	3408	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035371-001	3410	3414	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035494	3421	3423	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035365-001	3422	3430	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035495	3427	3433	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035363	3442	3442	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035361-001	3444	3448	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035359	3450	3454	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035358-001	3456	3460	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035497	3539	3543	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035499	3581	3591	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035285	3670	3680	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035284	3684	3692	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035282	3696	3704	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035280	3706	3712	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035274	3738	3742	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035501	3739	3743	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035272	3744	3750	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035270-001	3752	3760	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035503-001	3757	3767	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035504	3769	3773	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035506	3775	3779	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035507	3781	3791	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035508	3793	3803	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035509	3805	3813	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035205	3806	3814	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035510	3815	3825	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035203	3818	3822	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035201	3824	3832	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035511	3827	3837	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035199	3836	3844	boulevard	LaSalle
i663-VER-5028798-001	3839	3849	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035513-001	3851	3855	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035197-001	3852	3860	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035514	3857	3861	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035515	3863	3867	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035196	3864	3874	boulevard	LaSalle
i663-VER-1035516	3873	3877	boulevard	LaSalle

i663-VER-1035194	3876	3886	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035517	3879	3883	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035518	3885	3889	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035192	3888	3896	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035519	3891	3891	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035189	3898	3906	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036579	3901	3909	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035187	3908	3912	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036577-002	3911	3919	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036577-001	3911	3919	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1035186-001	3914	3916	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036525-001	3922	4000	boulevard	LaSalle	Hôpital Général de Verdun
i663-VER-1036525-001	3922	4000	boulevard	LaSalle	Hôpital général du Christ-Roi de Verdun
i663-VER-1036575-002	3923	3929	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036575-001	3923	3929	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036574	3931	3935	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036573	3937	3947	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036570	3949	3959	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036568-001	3961	3963	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036568-002	3965	3969	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036566	3971	3977	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028711	3983	3987	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036565	3983	3987	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036563	3991	3997	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036561	3999	4001	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036558	4005	4007	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028710	4011	4025	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036554	4027	4035	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036553	4039	4041	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036551	4045	4049	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036549	4051	4059	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036547	4063	4067	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036545	4069	4073	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037415	4165	4175	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037414-001	4185	4193	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037413	4201	4209	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037412	4213	4215	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037411	4221	4225	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037410	4229	4233	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037409-001	4237	4241	boulevard	LaSalle	

i663-VER-1037409-002	4237	4241	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037408	4245	4251	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037406	4269	4279	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037405	4281	4285	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037403	4301	4319	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037380	4320	4320	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037402-001	4321	4331	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037402-002	4321	4331	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037401	4333	4343	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037381-001	4336	4338	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037400	4345	4349	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037382	4346	4346	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037399	4353	4363	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037383	4360	4360	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037398	4365	4375	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037397	4377	4381	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1036533-001	4390	4400	boulevard	LaSalle	Auditorium de Verdun
i663-VER-1037395	4401	4405	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037394-001	4407	4411	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037393	4417	4427	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037392	4429	4433	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037391	4437	4441	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037389	4453	4457	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037388	4461	4465	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1037387	4469	4473	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028781-001	4477	4485	boulevard	LaSalle	
i663-VER-5028781-002	4477	4485	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038366	4500	4510	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038368-001	4512	4520	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038412	4513	4519	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038410	4527	4539	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038408	4541	4549	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038406	4553	4563	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038404	4565	4569	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038400	4619	4623	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038375	4620	4622	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038398	4625	4629	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038396	4631	4635	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038395-001	4637	4645	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1038393	4701	4705	boulevard	LaSalle	

i663-VER-1038391	4709	4711	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038390	4717	4721	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038389	4725	4729	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038387	4733	4737	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038383	4801	4801	boulevard	LaSalle
i663-VER-1038381-001	4817	4817	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039566	4829	4833	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039565	4839	4843	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039564	4849	4853	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039563	4903	4905	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039562	4915	4917	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039561	4927	4929	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039560	4935	4937	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039554	5001	5011	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039553	5013	5023	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039552	5025	5035	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039549	5057	5065	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039547	5101	5103	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039546	5109	5111	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039545	5117	5119	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039544	5125	5125	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039543	5133	5135	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039542	5139	5141	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039541-001	5145	5147	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039540-001	5155	5157	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039539-001	5163	5163	boulevard	LaSalle
i663-VER-1039539-002	5163	5163	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040252-001	5201	5203	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040251	5209	5211	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040250	5217	5219	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040249	5221	5225	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040248	5245	5247	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040247-001	5251	5253	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040246	5255	5257	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040245	5301	5301	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040244	5307	5307	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040241	5345	5347	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040240	5353	5355	boulevard	LaSalle
i663-VER-1040239	5361	5365	boulevard	LaSalle
i663-VER-1041164	5695	5695	boulevard	LaSalle

i663-VER-1041160-001	5781	5783	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041158	5795	5799	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041151	5903	5905	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041150	5907	5909	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041149	5911	5913	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041148	5915	5917	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041146	5927	5931	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041145-001	5935	5939	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1041145-002	5935	5939	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042233-001	6015	6021	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042233-002	6015	6021	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042232-001	6031	6031	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042231-003	6039	6041	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042230	6049	6053	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042226	6101	6103	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042225-001	6105	6107	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042225-002	6105	6107	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042224	6111	6113	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042219	6217	6219	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042201-001	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042201-002	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042200	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042194	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042193	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-004	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-019	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-003	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-027	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-010	6601	7105	boulevard	LaSalle	Pavillon des femmes de la maison Est (East House Female Ward)
i663-VER-1042190-011	6601	7105	boulevard	LaSalle	Douglas Memorial Hall
i663-VER-1042190-008	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-022	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-001	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042190-006	6601	7105	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042188	7131	7131	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042187	7133	7133	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042184	7155	7157	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042175-001	7245	7249	boulevard	LaSalle	
i663-VER-1042166	7345	7345	boulevard	LaSalle	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1042165	7375	7377	boulevard	LaSalle
i663-VER-1042158	7455	7459	boulevard	LaSalle
i663-VER-1037288-001	3915	3917	rue	Lesage
i663-VER-1037287	3923	3923	rue	Lesage
i663-VER-1037286	3931	3933	rue	Lesage
i663-VER-1037265	3954	3958	rue	Lesage
i663-VER-1037266	3960	3964	rue	Lesage
i663-VER-1037283	3971	3973	rue	Lesage
i663-VER-1037282-002	3975	3977	rue	Lesage
i663-VER-1037280	4001	4003	rue	Lesage
i663-VER-1037279	4005	4007	rue	Lesage
i663-VER-1037272	4010	4012	rue	Lesage
i663-VER-1037273	4014	4018	rue	Lesage
i663-VER-5028780	4014	4018	rue	Lesage
i663-VER-1037274	4020	4024	rue	Lesage
i663-VER-1037277	4021	4023	rue	Lesage
i663-VER-1037276	4025	4027	rue	Lesage
i663-VER-1037275-001	4028	4030	rue	Lesage
i663-VER-1043498	1132	1136	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043497	1140	1142	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043495	1154	1156	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043441-001	1155	1155	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043441-002	1155	1155	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043443	1165	1167	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043444	1169	1169	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043491	1182	1184	rue	Lloyd-George
i663-VER-1043489	1200	1200	rue	Lloyd-George
i663-VER-1041796	1001	1007	rue	Manning
i663-VER-1041889	1004	1010	rue	Manning
i663-VER-1041797	1009	1015	rue	Manning
i663-VER-1041888	1012	1018	rue	Manning
i663-VER-1041798	1017	1023	rue	Manning
i663-VER-1041887	1020	1026	rue	Manning
i663-VER-1041799	1025	1031	rue	Manning
i663-VER-1041886	1028	1034	rue	Manning
i663-VER-1041885	1036	1042	rue	Manning
i663-VER-1041884	1044	1046	rue	Manning
i663-VER-1041883	1048	1050	rue	Manning
i663-VER-1041882	1052	1058	rue	Manning
i663-VER-1041881	1060	1066	rue	Manning

i663-VER-1041804	1065	1071	rue	Manning
i663-VER-1041805	1073	1079	rue	Manning
i663-VER-1041806	1081	1087	rue	Manning
i663-VER-1041756	285	287	rue	Manning
i663-VER-1041757	293	295	rue	Manning
i663-VER-1041939	294	296	rue	Manning
i663-VER-1041758	297	299	rue	Manning
i663-VER-1041938	300	306	rue	Manning
i663-VER-1041759	301	303	rue	Manning
i663-VER-1041760	309	315	rue	Manning
i663-VER-1041937	310	316	rue	Manning
i663-VER-1041761	317	323	rue	Manning
i663-VER-1041936	318	320	rue	Manning
i663-VER-1041935	322	324	rue	Manning
i663-VER-1041762	329	331	rue	Manning
i663-VER-1041934-001	330	332	rue	Manning
i663-VER-1041933-001	336	338	rue	Manning
i663-VER-1041763	337	339	rue	Manning
i663-VER-1041764	345	351	rue	Manning
i663-VER-1041932	356	358	rue	Manning
i663-VER-1041931	362	364	rue	Manning
i663-VER-1041765	365	371	rue	Manning
i663-VER-1041930-001	366	368	rue	Manning
i663-VER-1041929	370	372	rue	Manning
i663-VER-1041766	373	375	rue	Manning
i663-VER-1041928	376	378	rue	Manning
i663-VER-1041767	379	385	rue	Manning
i663-VER-1041927	382	384	rue	Manning
i663-VER-1041926	388	390	rue	Manning
i663-VER-1041768-001	391	397	rue	Manning
i663-VER-1041925	394	396	rue	Manning
i663-VER-1041924	398	400	rue	Manning
i663-VER-1041923	402	404	rue	Manning
i663-VER-1041769-001	403	409	rue	Manning
i663-VER-1041922	406	408	rue	Manning
i663-VER-1041921	410	412	rue	Manning
i663-VER-1041920	414	416	rue	Manning
i663-VER-1041770	415	421	rue	Manning
i663-VER-1041771	423	425	rue	Manning
i663-VER-1041772	427	433	rue	Manning

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041919	434	436	rue		Manning
i663-VER-1041773	439	445	rue		Manning
i663-VER-1041918	442	442	rue		Manning
i663-VER-1041917	446	448	rue		Manning
i663-VER-1041916	450	452	rue		Manning
i663-VER-1041774	451	457	rue		Manning
i663-VER-1041775	465	467	rue		Manning
i663-VER-1041776-001	469	469	rue		Manning
i663-VER-1041190-002	5810	5812	rue	de	Manning
i663-VER-1041777	609	613	rue		Manning
i663-VER-1041778-001	615	621	rue		Manning
i663-VER-1041778-002	615	621	rue		Manning
i663-VER-1041915-001	622	628	rue		Manning
i663-VER-1041779-001	623	629	rue		Manning
i663-VER-1041914	630	636	rue		Manning
i663-VER-1041780	633	639	rue		Manning
i663-VER-1041913	638	644	rue		Manning
i663-VER-1041781	641	647	rue		Manning
i663-VER-1041912	648	654	rue		Manning
i663-VER-1041782	651	657	rue		Manning
i663-VER-1041911	658	664	rue		Manning
i663-VER-1041783	661	667	rue		Manning
i663-VER-1041910	670	676	rue		Manning
i663-VER-1041784	671	677	rue		Manning
i663-VER-1041909	678	684	rue		Manning
i663-VER-1041785	681	687	rue		Manning
i663-VER-1041908	686	692	rue		Manning
i663-VER-1041786	691	697	rue		Manning
i663-VER-1041907	694	700	rue		Manning
i663-VER-1041787	701	707	rue		Manning
i663-VER-1041906	702	708	rue		Manning
i663-VER-1041905	710	716	rue		Manning
i663-VER-1041788	711	717	rue		Manning
i663-VER-1041904-002	718	720	rue		Manning
i663-VER-1041904-001	718	720	rue		Manning
i663-VER-1041789	721	727	rue		Manning
i663-VER-1041903-001	722	724	rue		Manning
i663-VER-1041902-001	726	728	rue		Manning
i663-VER-1041901-001	730	732	rue		Manning
i663-VER-1041790	731	737	rue		Manning

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041791-001	741	747	rue	Manning
i663-VER-1041791-002	741	747	rue	Manning
i663-VER-1041900	744	750	rue	Manning
i663-VER-1041792	751	757	rue	Manning
i663-VER-1041899	760	766	rue	Manning
i663-VER-1041793-001	761	767	rue	Manning
i663-VER-1041898	772	778	rue	Manning
i663-VER-1041897	780	786	rue	Manning
i663-VER-1041896	788	794	rue	Manning
i663-VER-1041895	796	800	rue	Manning
i663-VER-1041893-001	982	986	rue	Manning
i663-VER-1041794	987	991	rue	Manning
i663-VER-1041892	988	990	rue	Manning
i663-VER-1041891	992	994	rue	Manning
i663-VER-1041795	993	999	rue	Manning
i663-VER-1041890	996	1002	rue	Manning
i663-VER-1040519	1005	1011	rue	Melrose
i663-VER-1040546	1006	1012	rue	Melrose
i663-VER-1040520	1013	1019	rue	Melrose
i663-VER-1040545	1014	1020	rue	Melrose
i663-VER-1040521	1021	1027	rue	Melrose
i663-VER-1040544	1022	1028	rue	Melrose
i663-VER-1040522	1029	1035	rue	Melrose
i663-VER-1040543	1030	1036	rue	Melrose
i663-VER-1040523	1037	1043	rue	Melrose
i663-VER-1040542	1038	1044	rue	Melrose
i663-VER-1040524	1045	1051	rue	Melrose
i663-VER-1040541	1046	1052	rue	Melrose
i663-VER-1040525	1053	1059	rue	Melrose
i663-VER-1040540	1054	1060	rue	Melrose
i663-VER-1040526	1061	1067	rue	Melrose
i663-VER-1040539	1062	1068	rue	Melrose
i663-VER-1040527	1069	1075	rue	Melrose
i663-VER-1040538	1070	1076	rue	Melrose
i663-VER-1040528	1077	1083	rue	Melrose
i663-VER-1040537	1078	1084	rue	Melrose
i663-VER-1040529	1085	1091	rue	Melrose
i663-VER-1040536	1086	1092	rue	Melrose
i663-VER-1040530	1093	1099	rue	Melrose
i663-VER-1040531	1101	1107	rue	Melrose

i663-VER-1040606	268	272	rue	Melrose
i663-VER-1040605	274	276	rue	Melrose
i663-VER-1040473	277	283	rue	Melrose
i663-VER-1040604	278	280	rue	Melrose
i663-VER-1040603	286	288	rue	Melrose
i663-VER-1040474	287	293	rue	Melrose
i663-VER-1040602	292	294	rue	Melrose
i663-VER-1040475	295	297	rue	Melrose
i663-VER-1040601	298	300	rue	Melrose
i663-VER-1040476	301	303	rue	Melrose
i663-VER-1040600	304	306	rue	Melrose
i663-VER-1040477	307	309	rue	Melrose
i663-VER-1040478	313	315	rue	Melrose
i663-VER-1040598	318	318	rue	Melrose
i663-VER-1040479-001	319	321	rue	Melrose
i663-VER-1040597	322	324	rue	Melrose
i663-VER-1040480-001	323	325	rue	Melrose
i663-VER-1040481	327	329	rue	Melrose
i663-VER-1040482	331	333	rue	Melrose
i663-VER-1040483-001	339	339	rue	Melrose
i663-VER-1040484	343	345	rue	Melrose
i663-VER-1040593-001	348	348	rue	Melrose
i663-VER-1040485	349	351	rue	Melrose
i663-VER-1040486	355	361	rue	Melrose
i663-VER-1040590	366	368	rue	Melrose
i663-VER-1040487-001	367	373	rue	Melrose
i663-VER-1040589	372	372	rue	Melrose
i663-VER-1040588	378	378	rue	Melrose
i663-VER-1040488-001	379	385	rue	Melrose
i663-VER-1040586-001	390	390	rue	Melrose
i663-VER-1040489-001	391	397	rue	Melrose
i663-VER-1040490	403	407	rue	Melrose
i663-VER-1040491	415	421	rue	Melrose
i663-VER-1040492	425	431	rue	Melrose
i663-VER-1040493	437	443	rue	Melrose
i663-VER-1040494-001	449	455	rue	Melrose
i663-VER-1040581	450	452	rue	Melrose
i663-VER-1040580-001	456	458	rue	Melrose
i663-VER-1040495	461	467	rue	Melrose
i663-VER-1040496	473	479	rue	Melrose

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040497-001	483	485	rue	Melrose
i663-VER-1040298	495	497	rue	Melrose
i663-VER-1040575	630	632	rue	Melrose
i663-VER-1040574-001	638	640	rue	Melrose
i663-VER-1040573	646	648	rue	Melrose
i663-VER-1040498-001	661	667	rue	Melrose
i663-VER-1040572	662	664	rue	Melrose
i663-VER-1040571-001	670	672	rue	Melrose
i663-VER-1040499-001	673	679	rue	Melrose
i663-VER-1040570-001	676	682	rue	Melrose
i663-VER-1040500	681	687	rue	Melrose
i663-VER-1040501	689	695	rue	Melrose
i663-VER-1040569	690	692	rue	Melrose
i663-VER-1040568	700	704	rue	Melrose
i663-VER-1040502-001	703	709	rue	Melrose
i663-VER-1040567	706	712	rue	Melrose
i663-VER-1040503	717	723	rue	Melrose
i663-VER-1040504	731	737	rue	Melrose
i663-VER-1040566	732	734	rue	Melrose
i663-VER-1040565	740	742	rue	Melrose
i663-VER-1040564	744	746	rue	Melrose
i663-VER-1040505	745	751	rue	Melrose
i663-VER-1040563	752	754	rue	Melrose
i663-VER-1040506	759	765	rue	Melrose
i663-VER-1040562	764	764	rue	Melrose
i663-VER-1040561-001	770	770	rue	Melrose
i663-VER-1040507	781	787	rue	Melrose
i663-VER-1040559	782	784	rue	Melrose
i663-VER-1040558	790	790	rue	Melrose
i663-VER-1040508	795	799	rue	Melrose
i663-VER-1040557	796	798	rue	Melrose
i663-VER-1040509	801	803	rue	Melrose
i663-VER-1040556	804	806	rue	Melrose
i663-VER-1040510	805	807	rue	Melrose
i663-VER-1040555	808	814	rue	Melrose
i663-VER-1040511	809	811	rue	Melrose
i663-VER-1040512	813	815	rue	Melrose
i663-VER-1040554	816	822	rue	Melrose
i663-VER-1040513	825	831	rue	Melrose
i663-VER-1040553	836	838	rue	Melrose

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040514	839	845	rue	Melrose
i663-VER-1040552	844	844	rue	Melrose
i663-VER-1040551	850	852	rue	Melrose
i663-VER-1040515	857	859	rue	Melrose
i663-VER-1040550	858	860	rue	Melrose
i663-VER-1040549	982	988	rue	Melrose
i663-VER-1040516	983	987	rue	Melrose
i663-VER-1040517	989	995	rue	Melrose
i663-VER-1040548	990	996	rue	Melrose
i663-VER-1040518	997	1003	rue	Melrose
i663-VER-1040547	998	1004	rue	Melrose
i663-VER-1041639	1003	1003	rue	Moffat
i663-VER-1041708	1034	1040	rue	Moffat
i663-VER-1041707	1046	1052	rue	Moffat
i663-VER-1041652	1151	1151	rue	Moffat
i663-VER-1041755	258	260	rue	Moffat
i663-VER-1041587	259	261	rue	Moffat
i663-VER-1041588	265	267	rue	Moffat
i663-VER-1041589	291	295	rue	Moffat
i663-VER-1041590	299	305	rue	Moffat
i663-VER-1041591	309	311	rue	Moffat
i663-VER-1041753	310	312	rue	Moffat
i663-VER-1041752	314	316	rue	Moffat
i663-VER-1041592	315	321	rue	Moffat
i663-VER-1041751	320	326	rue	Moffat
i663-VER-1041593	323	329	rue	Moffat
i663-VER-1041750	328	334	rue	Moffat
i663-VER-1041594	335	341	rue	Moffat
i663-VER-1041749	336	342	rue	Moffat
i663-VER-1041595	343	349	rue	Moffat
i663-VER-1041748	344	350	rue	Moffat
i663-VER-1041747	352	358	rue	Moffat
i663-VER-1041746	360	366	rue	Moffat
i663-VER-1041745	368	370	rue	Moffat
i663-VER-1041598	371	377	rue	Moffat
i663-VER-1041744-001	372	374	rue	Moffat
i663-VER-1041743	376	382	rue	Moffat
i663-VER-1041599	381	383	rue	Moffat
i663-VER-1041742	384	390	rue	Moffat
i663-VER-1041600	389	395	rue	Moffat

i663-VER-1041741	392	398	rue	Moffat
i663-VER-1041601	397	399	rue	Moffat
i663-VER-1041740	400	406	rue	Moffat
i663-VER-1041602	401	403	rue	Moffat
i663-VER-1041603	409	411	rue	Moffat
i663-VER-1041604	417	419	rue	Moffat
i663-VER-1041739	418	420	rue	Moffat
i663-VER-1041605	423	423	rue	Moffat
i663-VER-1041738-001	428	430	rue	Moffat
i663-VER-1041606	429	431	rue	Moffat
i663-VER-1041737-001	432	434	rue	Moffat
i663-VER-1041607	435	437	rue	Moffat
i663-VER-1041736	436	438	rue	Moffat
i663-VER-1041608	439	441	rue	Moffat
i663-VER-1041735	440	442	rue	Moffat
i663-VER-1041734	444	446	rue	Moffat
i663-VER-1041609	445	447	rue	Moffat
i663-VER-1041733-001	448	450	rue	Moffat
i663-VER-1041610	449	451	rue	Moffat
i663-VER-1041611	455	457	rue	Moffat
i663-VER-1041612	459	461	rue	Moffat
i663-VER-1041613	463	465	rue	Moffat
i663-VER-1041732	620	624	rue	Moffat
i663-VER-1041731	626	632	rue	Moffat
i663-VER-1041730	634	640	rue	Moffat
i663-VER-1041729	642	648	rue	Moffat
i663-VER-1041728	650	656	rue	Moffat
i663-VER-1041727	660	662	rue	Moffat
i663-VER-1041726	664	666	rue	Moffat
i663-VER-1041614	667	669	rue	Moffat
i663-VER-1041725	668	670	rue	Moffat
i663-VER-1041615	671	673	rue	Moffat
i663-VER-1041616	675	677	rue	Moffat
i663-VER-1041617	679	681	rue	Moffat
i663-VER-1041618	685	691	rue	Moffat
i663-VER-1041619	693	699	rue	Moffat
i663-VER-1041620	701	707	rue	Moffat
i663-VER-1041621	711	717	rue	Moffat
i663-VER-1041622	719	725	rue	Moffat
i663-VER-1041623	729	735	rue	Moffat

i663-VER-1041624	737	743	rue	Moffat
i663-VER-1041625	745	751	rue	Moffat
i663-VER-1041626	753	759	rue	Moffat
i663-VER-1041627	761	767	rue	Moffat
i663-VER-1041628	769	775	rue	Moffat
i663-VER-1041629	777	783	rue	Moffat
i663-VER-1041721	890	890	rue	Moffat
i663-VER-1041720	900	900	rue	Moffat
i663-VER-1041719	910	910	rue	Moffat
i663-VER-1041718	920	920	rue	Moffat
i663-VER-1041717	930	930	rue	Moffat
i663-VER-1041636	935	937	rue	Moffat
i663-VER-1041716	940	940	rue	Moffat
i663-VER-1041715	950	950	rue	Moffat
i663-VER-1041637	959	961	rue	Moffat
i663-VER-1036476	3800	3810	rue	Newmarch
i663-VER-1036475	3812	3816	rue	Newmarch
i663-VER-1036474	3818	3822	rue	Newmarch
i663-VER-1036472	3830	3832	rue	Newmarch
i663-VER-1036470	3836	3840	rue	Newmarch
i663-VER-1036468	3842	3844	rue	Newmarch
i663-VER-1036467-001	3848	3852	rue	Newmarch
i663-VER-1036466-001	3854	3856	rue	Newmarch
i663-VER-1036478	3861	3871	rue	Newmarch
i663-VER-1036464	3878	3882	rue	Newmarch
i663-VER-1036463	3884	3888	rue	Newmarch
i663-VER-1037154	3912	3916	rue	Newmarch
i663-VER-1037155	3918	3920	rue	Newmarch
i663-VER-1037156	3924	3926	rue	Newmarch
i663-VER-1037157	3930	3932	rue	Newmarch
i663-VER-1037158	3946	3948	rue	Newmarch
i663-VER-1037184	3953	3957	rue	Newmarch
i663-VER-1037183	3959	3963	rue	Newmarch
i663-VER-1037182	3965	3965	rue	Newmarch
i663-VER-1037180	3977	3981	rue	Newmarch
i663-VER-1037163	3992	3992	rue	Newmarch
i663-VER-1037164	3996	3998	rue	Newmarch
i663-VER-1037178	4009	4009	rue	Newmarch
i663-VER-1037165	4012	4012	rue	Newmarch
i663-VER-1037166-001	4018	4026	rue	Newmarch

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037176	4021	4025	rue	Newmarch
i663-VER-1037175	4027	4029	rue	Newmarch
i663-VER-1037167	4028	4030	rue	Newmarch
i663-VER-1037174-001	4041	4043	rue	Newmarch
i663-VER-1037169	4042	4046	rue	Newmarch
i663-VER-1037172-001	4055	4059	rue	Newmarch
i663-VER-1037170	4060	4062	rue	Newmarch
i663-VER-1037321	4061	4063	rue	Newmarch
i663-VER-1037171	4066	4070	rue	Newmarch
i663-VER-1041421	260	264	rue	Osborne
i663-VER-1041054	261	267	rue	Osborne
i663-VER-1041420	266	276	rue	Osborne
i663-VER-1041055	271	277	rue	Osborne
i663-VER-1041419	280	282	rue	Osborne
i663-VER-1041056	283	289	rue	Osborne
i663-VER-1041418	284	286	rue	Osborne
i663-VER-1041417	292	294	rue	Osborne
i663-VER-1041416	296	298	rue	Osborne
i663-VER-1041415	300	302	rue	Osborne
i663-VER-1041414	308	310	rue	Osborne
i663-VER-1041413	316	318	rue	Osborne
i663-VER-1041412	320	322	rue	Osborne
i663-VER-1041057	363	373	rue	Osborne
i663-VER-1041058	375	385	rue	Osborne
i663-VER-1041059	387	395	rue	Osborne
i663-VER-1041060	397	407	rue	Osborne
i663-VER-1041061	409	413	rue	Osborne
i663-VER-1041062	415	423	rue	Osborne
i663-VER-1041063	425	435	rue	Osborne
i663-VER-1041411	436	438	rue	Osborne
i663-VER-1041064	437	441	rue	Osborne
i663-VER-1041410	442	444	rue	Osborne
i663-VER-1041065	443	447	rue	Osborne
i663-VER-1041409	446	448	rue	Osborne
i663-VER-1041408	450	452	rue	Osborne
i663-VER-1041066	451	461	rue	Osborne
i663-VER-1041407	454	456	rue	Osborne
i663-VER-1041406	460	462	rue	Osborne
i663-VER-1041405	466	468	rue	Osborne
i663-VER-1041067	473	483	rue	Osborne

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1041404	480	484	rue	Osborne	
i663-VER-1041068	485	495	rue	Osborne	
i663-VER-1041403	486	496	rue	Osborne	
i663-VER-1041069	497	507	rue	Osborne	
	500	510	rue	Osborne	
i663-VER-1041070	509	519	rue	Osborne	
i663-VER-1041401	512	516	rue	Osborne	
i663-VER-1041400	518	522	rue	Osborne	
i663-VER-1041071	521	531	rue	Osborne	
i663-VER-1041399	524	534	rue	Osborne	
i663-VER-1041072	533	543	rue	Osborne	
i663-VER-1041398	536	546	rue	Osborne	
i663-VER-1041073	545	555	rue	Osborne	
i663-VER-1041397	548	558	rue	Osborne	
i663-VER-1041074	557	567	rue	Osborne	
i663-VER-1041396	560	562	rue	Osborne	
i663-VER-1041395	566	568	rue	Osborne	
i663-VER-1041075	569	579	rue	Osborne	
i663-VER-1041394	574	578	rue	Osborne	
i663-VER-1041393	580	582	rue	Osborne	
i663-VER-1041076	581	591	rue	Osborne	
i663-VER-1041392	586	588	rue	Osborne	
i663-VER-1041391	590	590	rue	Osborne	
i663-VER-1041223	600	600	rue	Osborne	Ancien poste de police et ancienne caserne de pompiers no 2 de Verdun
i663-VER-1041077	621	625	rue	Osborne	
i663-VER-1041078	627	637	rue	Osborne	
i663-VER-1041079	639	649	rue	Osborne	
i663-VER-1041080	651	661	rue	Osborne	
i663-VER-1041081	663	673	rue	Osborne	
i663-VER-1041390	668	672	rue	Osborne	
i663-VER-1041389	674	684	rue	Osborne	
i663-VER-1041082	675	685	rue	Osborne	
i663-VER-1041388	686	696	rue	Osborne	
i663-VER-1041083	687	697	rue	Osborne	
i663-VER-1041387	698	708	rue	Osborne	
i663-VER-1041084	699	709	rue	Osborne	
i663-VER-1041085	711	721	rue	Osborne	
i663-VER-1041086	723	733	rue	Osborne	
i663-VER-1041087	735	745	rue	Osborne	

i663-VER-1041088	747	751	rue		Osborne	
i663-VER-1041089	753	757	rue		Osborne	
i663-VER-1041090	765	775	rue		Osborne	
i663-VER-1041380	770	780	rue		Osborne	
i663-VER-1041091	777	787	rue		Osborne	
i663-VER-1041379	782	792	rue		Osborne	
i663-VER-1041092	789	793	rue		Osborne	
i663-VER-1041378	794	804	rue		Osborne	
i663-VER-1041093	795	799	rue		Osborne	
i663-VER-1041094	801	811	rue		Osborne	
i663-VER-1041377	806	816	rue		Osborne	
i663-VER-1041095	813	823	rue		Osborne	
i663-VER-1041376	818	828	rue		Osborne	
i663-VER-1041096	825	835	rue		Osborne	
i663-VER-1041375	830	840	rue		Osborne	
i663-VER-1041097	837	847	rue		Osborne	
i663-VER-1041374	842	852	rue		Osborne	
i663-VER-1041098	849	859	rue		Osborne	
i663-VER-1041373	854	864	rue		Osborne	
i663-VER-1041099	861	871	rue		Osborne	
i663-VER-1041372	866	876	rue		Osborne	
i663-VER-1041371	878	888	rue		Osborne	
i663-VER-1041370	890	900	rue		Osborne	
i663-VER-1041369	902	912	rue		Osborne	
i663-VER-1041368	914	924	rue		Osborne	
i663-VER-1041367	926	936	rue		Osborne	
i663-VER-1002173-001	444	444	rue	de la	Poudrière	British Munitions Supply Co.
i663-VER-1035838	440	446	rue		Regina	
i663-VER-1035930	503	507	rue		Regina	
i663-VER-1035934-001	510	514	rue		Regina	
i663-VER-1035932	511	517	rue		Regina	
i663-VER-1036019	520	530	rue		Regina	
i663-VER-1036017	532	542	rue		Regina	
i663-VER-1036226	610	612	rue		Regina	
i663-VER-1036225	611	613	rue		Regina	
i663-VER-1036322	620	624	rue		Regina	
i663-VER-1036324	621	631	rue		Regina	
i663-VER-1036325	633	637	rue		Regina	
i663-VER-1036327	639	643	rue		Regina	
i663-VER-1035707-002	350	354	rue		Régina	

i663-VER-1035109	116	126	rue	Rhéaume
i663-VER-1035107	128	138	rue	Rhéaume
i663-VER-1035105	140	150	rue	Rhéaume
i663-VER-1035103	152	162	rue	Rhéaume
i663-VER-1035101-001	164	174	rue	Rhéaume
i663-VER-1041942	447	453	rue	Richard
i663-VER-1041944	461	463	rue	Richard
i663-VER-1041945	465	467	rue	Richard
i663-VER-1041946	469	469	rue	Richard
i663-VER-1041947	473	479	rue	Richard
i663-VER-1041948	481	487	rue	Richard
i663-VER-1042000	488	490	rue	Richard
i663-VER-1041949-001	489	493	rue	Richard
i663-VER-1041950	495	501	rue	Richard
i663-VER-1041998	500	504	rue	Richard
i663-VER-1041951-001	505	507	rue	Richard
i663-VER-1041952	511	517	rue	Richard
i663-VER-1041997	516	518	rue	Richard
i663-VER-1041996	520	522	rue	Richard
i663-VER-1041953	523	529	rue	Richard
i663-VER-1041995	530	536	rue	Richard
i663-VER-1041954	531	533	rue	Richard
i663-VER-1041994	538	544	rue	Richard
i663-VER-1041955	539	541	rue	Richard
i663-VER-1041956	545	551	rue	Richard
i663-VER-1041993	546	550	rue	Richard
i663-VER-1041992	552	554	rue	Richard
i663-VER-1041957-001	555	561	rue	Richard
i663-VER-1041991	556	562	rue	Richard
i663-VER-1041958	563	565	rue	Richard
i663-VER-1041194	570	572	rue	Richard
i663-VER-1041959	615	621	rue	Richard
i663-VER-1041990	620	622	rue	Richard
i663-VER-1041960	623	629	rue	Richard
i663-VER-1041989	624	626	rue	Richard
i663-VER-1041988	630	636	rue	Richard
i663-VER-1041961	631	637	rue	Richard
i663-VER-1041962	639	645	rue	Richard
i663-VER-1041987	640	646	rue	Richard
i663-VER-1041963	647	653	rue	Richard

i663-VER-1041986	650	656	rue	Richard
i663-VER-1041964	655	661	rue	Richard
i663-VER-1041985	660	666	rue	Richard
i663-VER-1041965-001	663	669	rue	Richard
i663-VER-1041965-002	663	669	rue	Richard
i663-VER-1041984	670	676	rue	Richard
i663-VER-1041966	671	677	rue	Richard
i663-VER-1041967	679	685	rue	Richard
i663-VER-1041983	680	686	rue	Richard
i663-VER-1041968	687	693	rue	Richard
i663-VER-1041982	690	696	rue	Richard
i663-VER-1041969	695	701	rue	Richard
i663-VER-1041981	698	704	rue	Richard
i663-VER-1041970	703	709	rue	Richard
i663-VER-1041980	706	708	rue	Richard
i663-VER-1041979	710	716	rue	Richard
i663-VER-1041971	711	717	rue	Richard
i663-VER-1041972	719	725	rue	Richard
i663-VER-1041973	727	733	rue	Richard
i663-VER-1038220-001	104	114	rue	Rielle
i663-VER-1037976	105	109	rue	Rielle
i663-VER-1037978	111	121	rue	Rielle
i663-VER-1038218-001	116	126	rue	Rielle
i663-VER-1038217-001	128	134	rue	Rielle
i663-VER-1038215-001	140	144	rue	Rielle
i663-VER-1038213	148	152	rue	Rielle
i663-VER-1037985	153	153	rue	Rielle
i663-VER-1038211	154	160	rue	Rielle
i663-VER-1037987	159	159	rue	Rielle
i663-VER-1038209-001	162	164	rue	Rielle
i663-VER-1038205-001	174	174	rue	Rielle
i663-VER-1038238	18	20	rue	Rielle
i663-VER-1038203	180	184	rue	Rielle
i663-VER-1038201	186	192	rue	Rielle
i663-VER-1037994	187	197	rue	Rielle
i663-VER-1038199	196	200	rue	Rielle
i663-VER-1037996	199	201	rue	Rielle
i663-VER-1038197	202	206	rue	Rielle
i663-VER-1037998	205	207	rue	Rielle
i663-VER-1038195-001	208	210	rue	Rielle

i663-VER-1038000	211	215	rue	Rielle
i663-VER-1038194-001	214	216	rue	Rielle
i663-VER-1038002-002	217	227	rue	Rielle
i663-VER-1038002-001	217	227	rue	Rielle
i663-VER-1037957	23	27	rue	Rielle
i663-VER-1038237	24	26	rue	Rielle
i663-VER-1038193-001	266	266	rue	Rielle
i663-VER-1038007	285	287	rue	Rielle
i663-VER-1038190	286	286	rue	Rielle
i663-VER-1037959	29	33	rue	Rielle
i663-VER-1038188	292	296	rue	Rielle
i663-VER-1038185	306	316	rue	Rielle
i663-VER-1038236	32	36	rue	Rielle
i663-VER-1038183	342	344	rue	Rielle
i663-VER-1037961	35	39	rue	Rielle
i663-VER-1038181-001	350	358	rue	Rielle
i663-VER-1038020	355	357	rue	Rielle
i663-VER-1038179	360	368	rue	Rielle
i663-VER-1038022	363	373	rue	Rielle
i663-VER-1038177	370	374	rue	Rielle
i663-VER-1038023	375	385	rue	Rielle
i663-VER-1038025	387	399	rue	Rielle
i663-VER-1038234	40	46	rue	Rielle
i663-VER-1038026	405	415	rue	Rielle
i663-VER-1038171	408	410	rue	Rielle
i663-VER-1037963	41	45	rue	Rielle
i663-VER-1038169	416	420	rue	Rielle
i663-VER-1038027	417	427	rue	Rielle
i663-VER-1038167	422	426	rue	Rielle
i663-VER-1038165	430	434	rue	Rielle
i663-VER-1038163	436	440	rue	Rielle
i663-VER-1038030	441	451	rue	Rielle
i663-VER-1038160	450	452	rue	Rielle
i663-VER-1038032	453	463	rue	Rielle
i663-VER-1038034	465	473	rue	Rielle
i663-VER-1038156-001	466	468	rue	Rielle
i663-VER-1038154-001	474	476	rue	Rielle
i663-VER-1038036	475	485	rue	Rielle
i663-VER-1038152-001	482	486	rue	Rielle
i663-VER-1038038	487	497	rue	Rielle

i663-VER-1038150-001	488	492	rue	Rielle
i663-VER-1038149	494	500	rue	Rielle
i663-VER-1038232-001	50	52	rue	Rielle
i663-VER-1038041	507	511	rue	Rielle
i663-VER-1038043	513	517	rue	Rielle
i663-VER-1038045-001	519	521	rue	Rielle
i663-VER-1037964	53	57	rue	Rielle
i663-VER-1038049-001	535	535	rue	Rielle
i663-VER-1038051	543	543	rue	Rielle
i663-VER-1038230-001	56	58	rue	Rielle
i663-VER-1037966	59	61	rue	Rielle
i663-VER-1038228	62	64	rue	Rielle
i663-VER-1038057-001	637	643	rue	Rielle
i663-VER-1038057-002	637	643	rue	Rielle
i663-VER-1038058-001	647	649	rue	Rielle
i663-VER-1037968	65	67	rue	Rielle
i663-VER-1038062	663	669	rue	Rielle
i663-VER-1038064	679	683	rue	Rielle
i663-VER-1038226	68	72	rue	Rielle
i663-VER-1038066	685	689	rue	Rielle
i663-VER-1038068-001	691	699	rue	Rielle
i663-VER-1038144	694	696	rue	Rielle
i663-VER-1038070	701	705	rue	Rielle
i663-VER-1038142	702	704	rue	Rielle
i663-VER-1038071-001	707	711	rue	Rielle
i663-VER-1038140-001	710	712	rue	Rielle
i663-VER-1038073	713	723	rue	Rielle
i663-VER-1038138-001	718	720	rue	Rielle
i663-VER-1038136	726	728	rue	Rielle
i663-VER-1038134-001	732	734	rue	Rielle
i663-VER-1038132	740	744	rue	Rielle
i663-VER-1038130-001	748	750	rue	Rielle
i663-VER-1037971	75	77	rue	Rielle
i663-VER-1038224	76	80	rue	Rielle
i663-VER-1038082	855	859	rue	Rielle
i663-VER-1038087	879	881	rue	Rielle
i663-VER-1038223	88	92	rue	Rielle
i663-VER-1038111	880	884	rue	Rielle
i663-VER-1038110	886	896	rue	Rielle
i663-VER-1037974	93	97	rue	Rielle

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038222-001	98	102	rue	Rielle
i663-VER-1037975	99	103	rue	Rielle
i663-VER-1038100	997	999	rue	Rielle
i663-VER-1042523	1008	1014	rue	Riverview
i663-VER-1042522	1018	1024	rue	Riverview
i663-VER-1042521	1030	1036	rue	Riverview
i663-VER-1042520	1038	1044	rue	Riverview
i663-VER-1042519	1050	1056	rue	Riverview
i663-VER-1042518	1058	1064	rue	Riverview
i663-VER-1042550-001	656	658	rue	Riverview
i663-VER-1042484-001	657	657	rue	Riverview
i663-VER-1042549-001	660	662	rue	Riverview
i663-VER-1042485-001	661	663	rue	Riverview
i663-VER-1042548-001	664	666	rue	Riverview
i663-VER-1042486	665	667	rue	Riverview
i663-VER-1042487	669	671	rue	Riverview
i663-VER-1042488	677	683	rue	Riverview
i663-VER-1042490	693	695	rue	Riverview
i663-VER-1042491	699	699	rue	Riverview
i663-VER-1042492	703	703	rue	Riverview
i663-VER-1042493	707	709	rue	Riverview
i663-VER-1042543-001	708	710	rue	Riverview
i663-VER-1042494	713	713	rue	Riverview
i663-VER-1042541	716	720	rue	Riverview
i663-VER-1042495	717	719	rue	Riverview
i663-VER-1042540	724	726	rue	Riverview
i663-VER-1042539	730	732	rue	Riverview
i663-VER-1042498	731	737	rue	Riverview
i663-VER-1042538	736	738	rue	Riverview
i663-VER-1042499	739	745	rue	Riverview
i663-VER-1042537	742	744	rue	Riverview
i663-VER-1042500	747	753	rue	Riverview
i663-VER-1042536	748	754	rue	Riverview
i663-VER-1042501	755	761	rue	Riverview
i663-VER-1042535	760	768	rue	Riverview
i663-VER-1042502	763	769	rue	Riverview
i663-VER-1042503	771	777	rue	Riverview
i663-VER-1042534	772	774	rue	Riverview
i663-VER-1042533	778	780	rue	Riverview
i663-VER-1042504	781	783	rue	Riverview

i663-VER-1042532-001	784	790	rue		Riverview
i663-VER-1042505	785	787	rue		Riverview
i663-VER-1042531	800	806	rue		Riverview
i663-VER-1042530	808	810	rue		Riverview
i663-VER-1042529	820	820	rue		Riverview
i663-VER-1042528	824	828	rue		Riverview
i663-VER-1042527-001	830	836	rue		Riverview
i663-VER-1042508	835	841	rue		Riverview
i663-VER-1042526	838	840	rue		Riverview
i663-VER-1042509	843	845	rue		Riverview
i663-VER-1042242	853	853	rue		Riverview
i663-VER-1042299-001	971	971	rue		Riverview
i663-VER-1042525	988	994	rue		Riverview
i663-VER-1042524	996	1002	rue		Riverview
i663-VER-1036682	3921	3923	rue		Ross
i663-VER-1036679-001	3929	3937	rue		Ross
i663-VER-1036679-002	3929	3937	rue		Ross
i663-VER-1036624	3930	3932	rue		Ross
i663-VER-1036626	3938	3940	rue		Ross
i663-VER-1036677	3939	3941	rue		Ross
i663-VER-1036675	3945	3949	rue		Ross
i663-VER-1036627-002	3946	3946	rue		Ross
i663-VER-1036627-001	3946	3946	rue		Ross
i663-VER-1036673	3951	3955	rue		Ross
i663-VER-1036630	3958	3958	rue		Ross
i663-VER-1036672	3961	3961	rue		Ross
i663-VER-1036631	3964	3966	rue		Ross
i663-VER-1036633	3970	3972	rue		Ross
i663-VER-1036669	3973	3981	rue		Ross
i663-VER-1036663	3997	4005	rue		Ross
i663-VER-1036639	4000	4002	rue		Ross
i663-VER-1036641	4008	4012	rue		Ross
i663-VER-1036642	4016	4018	rue		Ross
i663-VER-1036661	4019	4021	rue		Ross
i663-VER-1036645	4024	4026	rue		Ross
i663-VER-1036660	4027	4031	rue		Ross
i663-VER-1036658-001	4035	4037	rue		Ross
i663-VER-1036657	4062	4068	rue		Ross
i663-VER-1037367	4074	4076	rue		Ross
i663-VER-1034896-001	3018	3020	rue	de	Rushbrooke

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1034894	3026	3030	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034892-001	3036	3036	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034892-002	3036	3036	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034889	3046	3046	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034885-001	3066	3068	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034877	3136	3138	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034875	3142	3144	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034873-001	3150	3150	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034871	3164	3168	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1047100	3170	3174	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034869	3176	3180	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034867	3182	3192	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034865	3194	3204	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034863	3206	3216	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034861	3220	3230	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034859	3232	3232	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034857	3234	3244	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034855	3246	3252	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034852	3258	3274	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034851	3276	3280	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034849	3282	3292	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034847	3294	3298	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034845	3300	3304	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034843	3306	3316	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034841	3318	3328	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034835	3372	3382	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034833	3384	3394	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034832	3400	3406	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034826	3432	3442	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034824	3444	3454	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1034821	3456	3466	rue	de	Rushbrooke	
i663-VER-1002174	3477	3477	rue	de	Rushbrooke	Ancienne école Rushbrooke
i663-VER-1035739-001	340	344	rue		Strathmore	
i663-VER-1035850	450	452	rue		Strathmore	
i663-VER-1035908	500	502	rue		Strathmore	
i663-VER-1035907	504	514	rue		Strathmore	
i663-VER-1035906	516	526	rue		Strathmore	
i663-VER-1036037	531	541	rue		Strathmore	
i663-VER-1036201-002	604	612	rue		Strathmore	
i663-VER-1035256	27	37	rue		Troy	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035260	71	79	rue		Troy
i663-VER-1035268-001	95	101	rue		Troy
i663-VER-1036151-001	3151	3155	rue	de	Verdun
i663-VER-1036094	3162	3166	rue	de	Verdun
i663-VER-1036092-001	3168	3178	rue	de	Verdun
i663-VER-1036158-001	3179	3189	rue	de	Verdun
i663-VER-1036090-001	3180	3190	rue	de	Verdun
i663-VER-1036160-001	3191	3201	rue	de	Verdun
i663-VER-1036088	3196	3206	rue	de	Verdun
i663-VER-1036161-001	3203	3213	rue	de	Verdun
i663-VER-1036086	3208	3218	rue	de	Verdun
i663-VER-1036162	3215	3225	rue	de	Verdun
i663-VER-1036084	3220	3230	rue	de	Verdun
i663-VER-1036165	3227	3237	rue	de	Verdun
i663-VER-1036082-001	3232	3242	rue	de	Verdun
i663-VER-1036167	3239	3249	rue	de	Verdun
i663-VER-1036080-001	3244	3254	rue	de	Verdun
i663-VER-1036169	3251	3261	rue	de	Verdun
i663-VER-1036170	3263	3273	rue	de	Verdun
i663-VER-1036076	3268	3278	rue	de	Verdun
i663-VER-1036171	3275	3285	rue	de	Verdun
i663-VER-1036074	3280	3284	rue	de	Verdun
i663-VER-1036072-001	3286	3290	rue	de	Verdun
i663-VER-1036172	3287	3297	rue	de	Verdun
i663-VER-1036070	3292	3296	rue	de	Verdun
i663-VER-1036173	3299	3309	rue	de	Verdun
i663-VER-1036175	3311	3321	rue	de	Verdun
i663-VER-1036176-001	3327	3335	rue	de	Verdun
i663-VER-1036063	3330	3340	rue	de	Verdun
i663-VER-1036178	3337	3347	rue	de	Verdun
i663-VER-1036061-001	3342	3352	rue	de	Verdun
i663-VER-1036180-001	3349	3359	rue	de	Verdun
i663-VER-1036060	3354	3358	rue	de	Verdun
i663-VER-1036182	3361	3371	rue	de	Verdun
i663-VER-1036183	3373	3383	rue	de	Verdun
i663-VER-1036185	3385	3389	rue	de	Verdun
i663-VER-1036053	3408	3412	rue	de	Verdun
i663-VER-1036051	3414	3424	rue	de	Verdun
i663-VER-1036189	3415	3425	rue	de	Verdun
i663-VER-1036049-001	3426	3434	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036190	3427	3429	rue	de	Verdun
i663-VER-1036191-001	3433	3441	rue	de	Verdun
i663-VER-1036047	3436	3440	rue	de	Verdun
i663-VER-1036045-001	3442	3446	rue	de	Verdun
i663-VER-1036192	3443	3447	rue	de	Verdun
i663-VER-1036043	3448	3452	rue	de	Verdun
i663-VER-1036193	3449	3465	rue	de	Verdun
i663-VER-1036041	3454	3464	rue	de	Verdun
i663-VER-1036039	3466	3476	rue	de	Verdun
i663-VER-1036195	3467	3471	rue	de	Verdun
i663-VER-1036197	3473	3481	rue	de	Verdun
i663-VER-1036038	3478	3488	rue	de	Verdun
i663-VER-1036201-001	3501	3523	rue	de	Verdun
i663-VER-1036203	3525	3529	rue	de	Verdun
i663-VER-1036205	3531	3541	rue	de	Verdun
i663-VER-1036034	3542	3552	rue	de	Verdun
i663-VER-1036207	3543	3553	rue	de	Verdun
i663-VER-1036033	3554	3564	rue	de	Verdun
i663-VER-1036031-002	3566	3576	rue	de	Verdun
i663-VER-1036031-001	3578	3582	rue	de	Verdun
i663-VER-1036211	3579	3585	rue	de	Verdun
i663-VER-1036030-001	3584	3586	rue	de	Verdun
i663-VER-1036029	3590	3590	rue	de	Verdun
i663-VER-1036212	3591	3595	rue	de	Verdun
i663-VER-1036028	3596	3606	rue	de	Verdun
i663-VER-1036214	3597	3601	rue	de	Verdun
i663-VER-1036216	3603	3619	rue	de	Verdun
i663-VER-1036027	3608	3618	rue	de	Verdun
i663-VER-1036026	3620	3624	rue	de	Verdun
i663-VER-1036219	3621	3637	rue	de	Verdun
i663-VER-1036025	3626	3636	rue	de	Verdun
i663-VER-1036024-001	3638	3646	rue	de	Verdun
i663-VER-1036220	3639	3649	rue	de	Verdun
i663-VER-1036222-001	3651	3661	rue	de	Verdun
i663-VER-1036021-001	3656	3660	rue	de	Verdun
i663-VER-1036230	3687	3697	rue	de	Verdun
i663-VER-1036015	3698	3702	rue	de	Verdun
i663-VER-1036232	3699	3709	rue	de	Verdun
i663-VER-1036234	3711	3733	rue	de	Verdun
i663-VER-1036236	3735	3745	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035999	3746	3756	rue	de	Verdun
i663-VER-5034386	3747	3757	rue	de	Verdun
i663-VER-1035997	3758	3762	rue	de	Verdun
i663-VER-1036238	3759	3765	rue	de	Verdun
i663-VER-1035996-001	3766	3770	rue	de	Verdun
i663-VER-1036240	3767	3771	rue	de	Verdun
i663-VER-1035995	3772	3776	rue	de	Verdun
i663-VER-1036242	3773	3783	rue	de	Verdun
i663-VER-1035993	3786	3794	rue	de	Verdun
i663-VER-1035992	3796	3806	rue	de	Verdun
i663-VER-1036246	3815	3817	rue	de	Verdun
i663-VER-1035991	3816	3820	rue	de	Verdun
i663-VER-1036248	3823	3825	rue	de	Verdun
i663-VER-1035990	3824	3828	rue	de	Verdun
i663-VER-1036250	3827	3831	rue	de	Verdun
i663-VER-1035989	3830	3832	rue	de	Verdun
i663-VER-1036252	3833	3839	rue	de	Verdun
i663-VER-1035987	3836	3838	rue	de	Verdun
i663-VER-1036254	3841	3845	rue	de	Verdun
i663-VER-1035985	3842	3846	rue	de	Verdun
i663-VER-1036256	3847	3849	rue	de	Verdun
i663-VER-1035983-001	3850	3850	rue	de	Verdun
i663-VER-5028705	3851	3859	rue	de	Verdun
i663-VER-1035981	3854	3854	rue	de	Verdun
i663-VER-1035979	3860	3862	rue	de	Verdun
i663-VER-1036258	3861	3865	rue	de	Verdun
i663-VER-1035977	3866	3868	rue	de	Verdun
i663-VER-1036260	3869	3871	rue	de	Verdun
i663-VER-1035976-001	3872	3874	rue	de	Verdun
i663-VER-1036262	3873	3881	rue	de	Verdun
i663-VER-1035974	3878	3894	rue	de	Verdun
i663-VER-1036264	3883	3885	rue	de	Verdun
i663-VER-1036266-001	3887	3891	rue	de	Verdun
i663-VER-1036268-001	3893	3895	rue	de	Verdun
i663-VER-1036270	3897	3899	rue	de	Verdun
i663-VER-1036951	3900	3904	rue	de	Verdun
i663-VER-1037012-001	3901	3905	rue	de	Verdun
i663-VER-1037012-002	3901	3905	rue	de	Verdun
i663-VER-1036953	3906	3910	rue	de	Verdun
i663-VER-1037010	3907	3917	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036955	3912	3916	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036961-001	3936	3940	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036963-001	3942	3946	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036965-001	3948	3948	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036967-001	3954	3956	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036969	3960	3960	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036970	3966	3968	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036997-001	3995	4003	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036976	4008	4016	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036985	4057	4057	rue	de	Verdun	
i663-VER-1036984	4061	4063	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037343	4070	4070	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037562-001	4118	4132	rue	de	Verdun	Ancienne succursale de la Banque de Nouvelle-Écosse
i663-VER-1037474	4131	4145	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037644-001	4155	4155	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037644-002	4155	4155	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037472	4207	4211	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037471	4217	4225	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037470	4227	4243	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037692	4230	4240	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037796-001	4250	4274	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037796-002	4250	4274	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037468	4251	4253	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037467	4257	4259	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037466	4265	4281	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037464	4327	4335	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037861	4330	4336	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037463	4337	4341	rue	de	Verdun	
i663-VER-1046814	4344	4348	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037462	4349	4357	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038056	4350	4354	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037461	4359	4363	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037457	4444	4446	rue	de	Verdun	
i663-VER-1037458	4450	4454	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038480	4538	4538	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038483	4600	4610	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038525	4601	4609	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038523	4601	4609	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038484	4612	4622	rue	de	Verdun	
i663-VER-1038521	4619	4627	rue	de	Verdun	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038486	4624	4628	rue	de	Verdun
i663-VER-1038519	4629	4633	rue	de	Verdun
i663-VER-1038487	4634	4638	rue	de	Verdun
i663-VER-1038517	4637	4641	rue	de	Verdun
i663-VER-1038488	4646	4650	rue	de	Verdun
i663-VER-1038513	4701	4709	rue	de	Verdun
i663-VER-1038489	4702	4706	rue	de	Verdun
i663-VER-1038490	4708	4718	rue	de	Verdun
i663-VER-1038511	4711	4715	rue	de	Verdun
i663-VER-1038509	4717	4721	rue	de	Verdun
i663-VER-1038491	4720	4730	rue	de	Verdun
i663-VER-1038507	4725	4735	rue	de	Verdun
i663-VER-1038492	4732	4736	rue	de	Verdun
i663-VER-1038494-001	4742	4752	rue	de	Verdun
i663-VER-1038494-002	4742	4752	rue	de	Verdun
i663-VER-1038496-001	4800	4804	rue	de	Verdun
i663-VER-1038505	4801	4805	rue	de	Verdun
i663-VER-1038503	4807	4811	rue	de	Verdun
i663-VER-1038498	4812	4816	rue	de	Verdun
i663-VER-1038499	4822	4826	rue	de	Verdun
i663-VER-1039605	4830	4836	rue	de	Verdun
i663-VER-1039606	4838	4842	rue	de	Verdun
i663-VER-1039635	4843	4849	rue	de	Verdun
i663-VER-1039607	4848	4852	rue	de	Verdun
i663-VER-1039608	4900	4912	rue	de	Verdun
i663-VER-1039611	4944	4948	rue	de	Verdun
i663-VER-1039634-002	4949	4949	rue	de	Verdun
i663-VER-1039634-001	4949	4949	rue	de	Verdun
i663-VER-1039612	4950	4958	rue	de	Verdun
i663-VER-1039633	5001	5007	rue	de	Verdun
i663-VER-1039632	5011	5015	rue	de	Verdun
i663-VER-1039631-001	5017	5021	rue	de	Verdun
i663-VER-1039629	5043	5049	rue	de	Verdun
i663-VER-1039628	5051	5055	rue	de	Verdun
i663-VER-1039627	5101	5103	rue	de	Verdun
i663-VER-1039626	5105	5109	rue	de	Verdun
i663-VER-1039625	5111	5113	rue	de	Verdun
i663-VER-1039624	5115	5117	rue	de	Verdun
i663-VER-1039615	5136	5140	rue	de	Verdun
i663-VER-1039616	5142	5152	rue	de	Verdun

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039622-001	5149	5153	rue	de	Verdun
i663-VER-1039617	5154	5164	rue	de	Verdun
i663-VER-1039621	5155	5165	rue	de	Verdun
i663-VER-1039618	5166	5170	rue	de	Verdun
i663-VER-1039620-001	5167	5171	rue	de	Verdun
i663-VER-1040294-001	5200	5206	rue	de	Verdun
i663-VER-1040299-001	5300	5302	rue	de	Verdun
i663-VER-1040333	5301	5303	rue	de	Verdun
i663-VER-1040300	5306	5312	rue	de	Verdun
i663-VER-1040332	5311	5317	rue	de	Verdun
i663-VER-1040301	5318	5324	rue	de	Verdun
i663-VER-1040331	5325	5327	rue	de	Verdun
i663-VER-1040302-001	5330	5336	rue	de	Verdun
i663-VER-1040330-001	5341	5343	rue	de	Verdun
i663-VER-1040303	5342	5348	rue	de	Verdun
i663-VER-1040329	5345	5347	rue	de	Verdun
i663-VER-1040328	5349	5353	rue	de	Verdun
i663-VER-1040304	5354	5360	rue	de	Verdun
i663-VER-1040327	5359	5363	rue	de	Verdun
i663-VER-1040326-001	5365	5369	rue	de	Verdun
i663-VER-1040325	5401	5405	rue	de	Verdun
i663-VER-1040324	5411	5417	rue	de	Verdun
i663-VER-1040323	5419	5425	rue	de	Verdun
i663-VER-1040322	5433	5437	rue	de	Verdun
i663-VER-1036016	544	554	rue	de	Verdun
i663-VER-1040307	5500	5504	rue	de	Verdun
i663-VER-1040321	5501	5501	rue	de	Verdun
i663-VER-1040309	5512	5518	rue	de	Verdun
i663-VER-1040310-001	5522	5528	rue	de	Verdun
i663-VER-1040311-002	5560	5566	rue	de	Verdun
i663-VER-1040311-001	5560	5566	rue	de	Verdun
i663-VER-1040318	5561	5565	rue	de	Verdun
i663-VER-1040312	5568	5574	rue	de	Verdun
i663-VER-1040316	5579	5583	rue	de	Verdun
i663-VER-1040313	5580	5586	rue	de	Verdun
i663-VER-1040315-001	5587	5589	rue	de	Verdun
i663-VER-1040315-002	5587	5589	rue	de	Verdun
i663-VER-1047214	5588	5594	rue	de	Verdun
i663-VER-1041173	5612	5618	rue	de	Verdun
i663-VER-1041174	5622	5628	rue	de	Verdun

i663-VER-1041222	5623	5625	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041221	5627	5629	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041175	5632	5638	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041220	5633	5639	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041176	5640	5644	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041219	5651	5651	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041218	5653	5655	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041217	5657	5663	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041179	5658	5660	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041180	5662	5664	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041216	5665	5671	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041181	5668	5670	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041215	5673	5673	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041182	5674	5674	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041183	5678	5680	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041184	5686	5688	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041185-002	5730	5736	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041185-001	5730	5736	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041186	5742	5748	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041187	5754	5760	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041188	5766	5772	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041210	5775	5781	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041209	5785	5789	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041190-001	5810	5812	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041195	5884	5888	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041196	5892	5898	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041197-001	5900	5906	rue	de	Verdun	
i663-VER-1041198-001	5908	5914	rue	de	Verdun	
i663-VER-1034903	3019	3021	rue		Wellington	
i663-VER-1034905	3025	3029	rue		Wellington	
i663-VER-1034906	3031	3031	rue		Wellington	
i663-VER-1034911	3049	3049	rue		Wellington	
i663-VER-1034913	3053	3057	rue		Wellington	
i663-VER-1034915	3065	3069	rue		Wellington	Salon funéraire J. W. Mac Gilllivray (chapelle et salles)
i663-VER-1034917	3079	3079	rue		Wellington	
i663-VER-1034920-001	3085	3085	rue		Wellington	
i663-VER-1034922-001	3091	3093	rue		Wellington	
i663-VER-1034924	3099	3099	rue		Wellington	Église presbytérienne de Béthanie
i663-VER-1034931	3135	3139	rue		Wellington	
i663-VER-5003596	3141	3151	rue		Wellington	

i663-VER-1034935	3153	3163	rue	Wellington
i663-VER-1034937	3165	3175	rue	Wellington
i663-VER-1034938	3177	3187	rue	Wellington
i663-VER-1034939-001	3265	3267	rue	Wellington
i663-VER-1034941	3279	3283	rue	Wellington
i663-VER-1034942	3285	3293	rue	Wellington
i663-VER-1034943	3295	3305	rue	Wellington
i663-VER-1034944	3307	3317	rue	Wellington
i663-VER-1034945	3319	3329	rue	Wellington
i663-VER-1034947	3331	3347	rue	Wellington
i663-VER-1034950-001	3349	3357	rue	Wellington
i663-VER-1034952	3359	3369	rue	Wellington
i663-VER-1034954	3371	3381	rue	Wellington
i663-VER-1034955	3383	3393	rue	Wellington
i663-VER-1034957	3395	3405	rue	Wellington
i663-VER-1034959	3407	3417	rue	Wellington
i663-VER-1034961	3419	3429	rue	Wellington
i663-VER-1034963	3433	3437	rue	Wellington
i663-VER-1034965	3441	3445	rue	Wellington
i663-VER-1034967	3451	3459	rue	Wellington
i663-VER-1034968	3461	3471	rue	Wellington
i663-VER-1034970	3473	3481	rue	Wellington
i663-VER-1034972	3483	3491	rue	Wellington
i663-VER-1034973	3493	3501	rue	Wellington
i663-VER-1034975	3503	3511	rue	Wellington
i663-VER-1034978	3513	3521	rue	Wellington
i663-VER-1034979	3523	3531	rue	Wellington
i663-VER-1035099-001	3572	3576	rue	Wellington
i663-VER-1035097-001	3582	3586	rue	Wellington
i663-VER-1035095	3588	3594	rue	Wellington
i663-VER-1035093	3596	3600	rue	Wellington
i663-VER-1035092-001	3602	3604	rue	Wellington
i663-VER-1035091	3608	3612	rue	Wellington
i663-VER-1035089-003	3614	3620	rue	Wellington
i663-VER-1035089-001	3622	3626	rue	Wellington
i663-VER-1034993	3629	3631	rue	Wellington
i663-VER-1034995	3637	3639	rue	Wellington
i663-VER-1034998	3651	3653	rue	Wellington
i663-VER-1035000	3657	3659	rue	Wellington
i663-VER-1035002	3665	3665	rue	Wellington

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1035006	3681	3691	rue	Wellington	
i663-VER-1035008	3693	3695	rue	Wellington	Ancien magasin à rayons Fabien Ltée
i663-VER-1035010	3715	3719	rue	Wellington	
i663-VER-1035012	3721	3725	rue	Wellington	
i663-VER-1035081	3724	3732	rue	Wellington	
i663-VER-1035014	3729	3733	rue	Wellington	
i663-VER-1035080	3734	3744	rue	Wellington	
i663-VER-1035016	3735	3739	rue	Wellington	
i663-VER-1035018	3741	3745A	rue	Wellington	
i663-VER-1035079	3746	3750	rue	Wellington	
i663-VER-1035020	3747	3751	rue	Wellington	
i663-VER-1035078	3752	3756	rue	Wellington	
i663-VER-1035022	3753	3757	rue	Wellington	
i663-VER-1035077-001	3758	3768	rue	Wellington	
i663-VER-1035024	3759	3765	rue	Wellington	
i663-VER-1035026	3767	3769	rue	Wellington	
i663-VER-1035075	3770	3780	rue	Wellington	
i663-VER-1035028	3771	3781	rue	Wellington	
i663-VER-1035032	3789	3799	rue	Wellington	
i663-VER-1035071	3796	3800	rue	Wellington	
i663-VER-1035034	3801	3805	rue	Wellington	
i663-VER-1035036	3807	3811	rue	Wellington	
i663-VER-1035068	3808	3824	rue	Wellington	
i663-VER-1035065	3826	3832	rue	Wellington	
i663-VER-1035064	3834	3850	rue	Wellington	
i663-VER-1035041	3837	3847	rue	Wellington	Ancien théâtre Verdun ; Ancien cinéma Verdun Palace ; Ancien théâtre Palace
i663-VER-1035061	3852	3856	rue	Wellington	
i663-VER-1035059	3860	3860	rue	Wellington	
i663-VER-1035058-001	3864	3866	rue	Wellington	
i663-VER-1035048	3869	3873	rue	Wellington	
i663-VER-1035056	3870	3874	rue	Wellington	
i663-VER-1035050-001	3875	3879	rue	Wellington	
i663-VER-1035054	3876	3880	rue	Wellington	
i663-VER-1035053-001	3882	3884	rue	Wellington	
i663-VER-1036685	3900	3910	rue	Wellington	
i663-VER-1036731	3901	3915	rue	Wellington	
i663-VER-1036729	3919	3923	rue	Wellington	
i663-VER-1036727	3929	3933	rue	Wellington	
i663-VER-1036689	3946	3958	rue	Wellington	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1036723	3949	3953	rue	Wellington	
i663-VER-1036721	3955	3959	rue	Wellington	
i663-VER-1036720	3961	3967	rue	Wellington	
i663-VER-1036718	3969	3973	rue	Wellington	
i663-VER-1036716	3975	3979	rue	Wellington	
i663-VER-1036711	3993	3997	rue	Wellington	
i663-VER-1036709	3999	4005	rue	Wellington	
i663-VER-1036705	4019	4023	rue	Wellington	
i663-VER-1036695	4024	4026	rue	Wellington	Banque de Montréal, succursale Wellington
i663-VER-1036703	4025	4025	rue	Wellington	Ancien magasin S. S. Kresge Ltd.
i663-VER-1037363	4071	4073	rue	Wellington	Banque d'Hochelaga, succursale 132
i663-VER-1037365	4074	4086	rue	Wellington	
i663-VER-1037619	4134	4144	rue	Wellington	
i663-VER-1037620-002	4155	4155	rue	Wellington	
i663-VER-1037620-003	4155	4155	rue	Wellington	Chemin couvert de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
i663-VER-1037620-001	4155	4155	rue	Wellington	Église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
i663-VER-1037620-004	4155	4155	rue	Wellington	Presbytère de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
i663-VER-1037454	4211	4219	rue	Wellington	
i663-VER-1037417	4214	4216	rue	Wellington	
i663-VER-1037418	4222	4228	rue	Wellington	
i663-VER-1037453	4223	4223	rue	Wellington	
i663-VER-1037419	4230	4232	rue	Wellington	
i663-VER-1037452	4231	4235	rue	Wellington	
i663-VER-1037420	4234	4240	rue	Wellington	
i663-VER-1037449	4301	4305	rue	Wellington	
i663-VER-1037448	4307	4311	rue	Wellington	
i663-VER-1037447	4313	4323	rue	Wellington	
i663-VER-1037422	4320	4320	rue	Wellington	
i663-VER-1037446	4325	4331	rue	Wellington	
i663-VER-1037424	4330	4334	rue	Wellington	
i663-VER-1037444	4335	4341	rue	Wellington	
i663-VER-1037425	4338	4348	rue	Wellington	
i663-VER-1037426	4350	4356	rue	Wellington	
i663-VER-1037442	4355	4363	rue	Wellington	
i663-VER-1037430	4400	4410	rue	Wellington	
i663-VER-1037441	4401	4407	rue	Wellington	
i663-VER-1037431	4412	4428	rue	Wellington	
i663-VER-1037439	4429	4437	rue	Wellington	
i663-VER-1037432	4430	4446	rue	Wellington	
i663-VER-1037438	4439	4441	rue	Wellington	

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1037433	4448	4464	rue	Wellington
i663-VER-1037435	4457	4459	rue	Wellington
i663-VER-1038417	4530	4548	rue	Wellington
i663-VER-1038473-001	4531	4553	rue	Wellington
i663-VER-1038474	4531	4553	rue	Wellington
i663-VER-1038419	4554	4562	rue	Wellington
i663-VER-1038472	4555	4565	rue	Wellington
i663-VER-1038421	4566	4570	rue	Wellington
i663-VER-1038471	4567	4573	rue	Wellington
i663-VER-1038423	4572	4578	rue	Wellington
i663-VER-1038470	4575	4579	rue	Wellington
i663-VER-1038467	4601	4607	rue	Wellington
i663-VER-1038426	4608	4612	rue	Wellington
i663-VER-1038465	4611	4615	rue	Wellington
i663-VER-1038428	4616	4620	rue	Wellington
i663-VER-1038463	4617	4621	rue	Wellington
i663-VER-1038461	4623	4627	rue	Wellington
i663-VER-1038429	4630	4636	rue	Wellington
i663-VER-1038459	4631	4637	rue	Wellington
i663-VER-1038430	4640	4650	rue	Wellington
i663-VER-1038453	4701	4705	rue	Wellington
i663-VER-1038451	4707	4711	rue	Wellington
i663-VER-1038449	4713	4717	rue	Wellington
i663-VER-1038447	4719	4721	rue	Wellington
i663-VER-1038446	4725	4741	rue	Wellington
i663-VER-1038436	4750	4750	rue	Wellington
i663-VER-1038440	4800	4816	rue	Wellington
i663-VER-1038444	4801	4817	rue	Wellington
i663-VER-1038442	4819	4823	rue	Wellington
i663-VER-1038441	4824	4834	rue	Wellington
i663-VER-1039604	4825	4835	rue	Wellington
i663-VER-1039603	4837	4847	rue	Wellington
i663-VER-1039567	4842	4844	rue	Wellington
i663-VER-1039568	4846	4850	rue	Wellington
i663-VER-1039571	4900	4904	rue	Wellington
i663-VER-1039572	4906	4910	rue	Wellington
i663-VER-1039573	4912	4916	rue	Wellington
i663-VER-1039601	4913	4921	rue	Wellington
i663-VER-1039574	4918	4924	rue	Wellington
i663-VER-1039576	4938	4950	rue	Wellington

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1039597	5001	5007	rue	Wellington
i663-VER-1039596	5009	5013	rue	Wellington
i663-VER-1039595	5015	5019	rue	Wellington
i663-VER-1039594	5021	5027	rue	Wellington
i663-VER-1039593-001	5029	5035	rue	Wellington
i663-VER-1039592	5041	5045	rue	Wellington
i663-VER-1039591	5047	5051	rue	Wellington
i663-VER-1039590	5053	5057	rue	Wellington
i663-VER-1039589	5101	5101	rue	Wellington
i663-VER-1039587	5117	5127	rue	Wellington
i663-VER-1039580-001	5128	5138	rue	Wellington
i663-VER-1039586	5131	5135	rue	Wellington
i663-VER-1039581	5140	5150	rue	Wellington
i663-VER-1040254	5200	5204	rue	Wellington
i663-VER-1040291	5201	5207	rue	Wellington
i663-VER-1040255	5206	5210	rue	Wellington
i663-VER-1040256	5216	5226	rue	Wellington
i663-VER-1040290	5217	5223	rue	Wellington
i663-VER-1040289	5225	5231	rue	Wellington
i663-VER-1040257	5228	5238	rue	Wellington
i663-VER-1040288	5235	5239	rue	Wellington
i663-VER-1040258	5240	5244	rue	Wellington
i663-VER-1040259-001	5246	5250	rue	Wellington
i663-VER-1040286	5249	5255	rue	Wellington
i663-VER-1040260-001	5252	5262	rue	Wellington
i663-VER-1040285	5257	5261	rue	Wellington
i663-VER-1040261-001	5264	5272	rue	Wellington
i663-VER-1040284	5301	5307	rue	Wellington
i663-VER-1040263	5308	5312	rue	Wellington
i663-VER-1040264	5314	5318	rue	Wellington
i663-VER-1040265	5320	5324	rue	Wellington
i663-VER-1040282-001	5331	5335	rue	Wellington
i663-VER-1040282-002	5331	5335	rue	Wellington
i663-VER-1040281-001	5339	5345	rue	Wellington
i663-VER-1040281-002	5339	5345	rue	Wellington
i663-VER-1040277	5413	5417	rue	Wellington
i663-VER-1040276-001	5419	5429	rue	Wellington
i663-VER-1040275	5431	5437	rue	Wellington
i663-VER-1040272	5507	5517	rue	Wellington
i663-VER-1040271	5519	5523	rue	Wellington

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040270	5525	5529	rue	Wellington
i663-VER-1040267	5563	5565	rue	Wellington
i663-VER-1040266	5569	5569	rue	Wellington
i663-VER-1041171	5601	5609	rue	Wellington
i663-VER-1041170-001	5611	5615	rue	Wellington
i663-VER-1041169	5619	5619	rue	Wellington
i663-VER-1041168	5621	5625	rue	Wellington
i663-VER-1038414	10	20	rue	Willibrord
i663-VER-1038663-001	100	104	rue	Willibrord
i663-VER-1038358	1001	1009	rue	Willibrord
i663-VER-1038360	1011	1017	rue	Willibrord
i663-VER-1038362	1019	1021	rue	Willibrord
i663-VER-1038582	1030	1030	rue	Willibrord
i663-VER-1038580	1040	1040	rue	Willibrord
i663-VER-1038661	106	110	rue	Willibrord
i663-VER-1038251	107	111	rue	Willibrord
i663-VER-1038659	112	116	rue	Willibrord
i663-VER-1038252	117	119	rue	Willibrord
i663-VER-1038657	118	122	rue	Willibrord
i663-VER-1038655	124	128	rue	Willibrord
i663-VER-1038253	125	125	rue	Willibrord
i663-VER-1038653	130	134	rue	Willibrord
i663-VER-1038256-001	135	137	rue	Willibrord
i663-VER-1038257	141	141	rue	Willibrord
i663-VER-1038258	147	153	rue	Willibrord
i663-VER-1038645-001	156	158	rue	Willibrord
i663-VER-1038260	159	169	rue	Willibrord
i663-VER-1038262	171	187	rue	Willibrord
i663-VER-1038643	172	172	rue	Willibrord
i663-VER-1038641-001	182	184	rue	Willibrord
i663-VER-1038264	189	205	rue	Willibrord
i663-VER-1038639-001	196	204	rue	Willibrord
i663-VER-1038266	207	211	rue	Willibrord
i663-VER-1038268	213	217	rue	Willibrord
i663-VER-1038272-001	225	227	rue	Willibrord
i663-VER-1037434	233	235	rue	Willibrord
i663-VER-1038478	254	264	rue	Willibrord
i663-VER-1038635-001	266	268	rue	Willibrord
i663-VER-1038239-001	27	31	rue	Willibrord
i663-VER-1038633-001	270	278	rue	Willibrord

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038278	273	275	rue	Willibrord
i663-VER-1038280	279	283	rue	Willibrord
i663-VER-1038631	282	290	rue	Willibrord
i663-VER-1038629	292	294	rue	Willibrord
i663-VER-1038282	293	297	rue	Willibrord
i663-VER-1038627	300	304	rue	Willibrord
i663-VER-1038284	305	307	rue	Willibrord
i663-VER-1038625	306	312	rue	Willibrord
i663-VER-1038623	318	320	rue	Willibrord
i663-VER-1038621	324	332	rue	Willibrord
i663-VER-1038287-002	325	351	rue	Willibrord
i663-VER-1038287-001	325	351	rue	Willibrord
i663-VER-1038619	334	344	rue	Willibrord
i663-VER-1038618	346	354	rue	Willibrord
i663-VER-1038616	368	378	rue	Willibrord
i663-VER-1038240	37	39	rue	Willibrord
i663-VER-1038612	392	408	rue	Willibrord
i663-VER-1038289	403	405	rue	Willibrord
i663-VER-1038291	409	413	rue	Willibrord
i663-VER-1038610	410	414	rue	Willibrord
i663-VER-1038608	416	418	rue	Willibrord
i663-VER-1038293	419	427	rue	Willibrord
i663-VER-1038605	424	426	rue	Willibrord
i663-VER-1038603	428	432	rue	Willibrord
i663-VER-1038295	429	431	rue	Willibrord
i663-VER-1038241	43	53	rue	Willibrord
i663-VER-1038601	434	438	rue	Willibrord
i663-VER-1038599	440	442	rue	Willibrord
i663-VER-1038595	456	462	rue	Willibrord
i663-VER-1038593	464	470	rue	Willibrord
i663-VER-1038591	472	472	rue	Willibrord
i663-VER-1038303-001	475	475	rue	Willibrord
i663-VER-1038305	477	479	rue	Willibrord
i663-VER-1038307-001	481	481	rue	Willibrord
i663-VER-1038671	54	62	rue	Willibrord
i663-VER-1038243	55	65	rue	Willibrord
i663-VER-1038669	64	72	rue	Willibrord
i663-VER-1038245	67	69	rue	Willibrord
i663-VER-1038311	685	687	rue	Willibrord
i663-VER-1038313	695	697	rue	Willibrord

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1038315	701	703	rue	Willibrord
i663-VER-1038317-001	707	709	rue	Willibrord
i663-VER-1038319-001	715	715	rue	Willibrord
i663-VER-1038321-001	725	727	rue	Willibrord
i663-VER-1038246	73	75	rue	Willibrord
i663-VER-1038323-001	733	735	rue	Willibrord
i663-VER-1038667	74	82	rue	Willibrord
i663-VER-1038325	743	743	rue	Willibrord
i663-VER-1038327	749	751	rue	Willibrord
i663-VER-1038329	757	759	rue	Willibrord
i663-VER-1038331	765	767	rue	Willibrord
i663-VER-1038333	775	775	rue	Willibrord
i663-VER-1038335-001	781	781	rue	Willibrord
i663-VER-1038337	789	791	rue	Willibrord
i663-VER-1038339	797	799	rue	Willibrord
i663-VER-1038341	805	807	rue	Willibrord
i663-VER-1038343-001	813	815	rue	Willibrord
i663-VER-1038345-001	821	823	rue	Willibrord
i663-VER-1038347-001	829	831	rue	Willibrord
i663-VER-1038348-001	837	839	rue	Willibrord
i663-VER-1038350-001	845	847	rue	Willibrord
i663-VER-1038352	853	855	rue	Willibrord
i663-VER-1038354	861	861	rue	Willibrord
i663-VER-1038249-001	93	95	rue	Willibrord
i663-VER-1038250	99	101	rue	Willibrord
i663-VER-1038356	993	995	rue	Willibrord
i663-VER-1040808	1077	1079	rue	Woodland
i663-VER-1040809	1083	1083	rue	Woodland
i663-VER-1040811	1099	1101	rue	Woodland
i663-VER-1040819	1165	1165	rue	Woodland
i663-VER-1040839	1172	1174	rue	Woodland
i663-VER-1040820	1175	1175	rue	Woodland
i663-VER-1040838	1180	1180	rue	Woodland
i663-VER-1040834	1200	1200	rue	Woodland
i663-VER-1040274	251	253	rue	Woodland
i663-VER-1040902	266	276	rue	Woodland
i663-VER-1040757	271	275	rue	Woodland
i663-VER-1040758	277	281	rue	Woodland
i663-VER-1040901	278	280	rue	Woodland
i663-VER-1040900	284	286	rue	Woodland

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

i663-VER-1040899	288	290	rue	Woodland	
i663-VER-1040760	291	293	rue	Woodland	
i663-VER-1040898	296	300	rue	Woodland	
i663-VER-1040762	297	297	rue	Woodland	
i663-VER-1040764	309	311	rue	Woodland	
i663-VER-1040895	314	314	rue	Woodland	
i663-VER-1040769	335	339	rue	Woodland	
i663-VER-1040770	341	349	rue	Woodland	
i663-VER-1040892	350	350	rue	Woodland	Eglise Evangélique de Verdun
i663-VER-1040774	375	377	rue	Woodland	
i663-VER-1040775	383	385	rue	Woodland	
i663-VER-1040887	386	388	rue	Woodland	
i663-VER-1040886	392	394	rue	Woodland	
i663-VER-1040777	393	395	rue	Woodland	
i663-VER-1040884	408	412	rue	Woodland	
i663-VER-1040780	417	419	rue	Woodland	
i663-VER-1040883	418	420	rue	Woodland	
i663-VER-1040882	424	428	rue	Woodland	
i663-VER-1040783	451	453	rue	Woodland	
i663-VER-1040879	614	616	rue	Woodland	
i663-VER-1040878	618	620	rue	Woodland	
i663-VER-1040787	651	653	rue	Woodland	
i663-VER-1040788	659	661	rue	Woodland	
i663-VER-1040875	676	678	rue	Woodland	
i663-VER-1040874	680	682	rue	Woodland	
i663-VER-1040873	694	696	rue	Woodland	
i663-VER-1040792	707	713	rue	Woodland	
i663-VER-1040869	720	722	rue	Woodland	
i663-VER-1040868	728	728	rue	Woodland	
i663-VER-1040794-001	731	731	rue	Woodland	
i663-VER-1040866	740	744	rue	Woodland	
i663-VER-1042235	5993	5997	rue		
i663-VER-1040262-001	228	228			

Nombre d'immeubles: 4026
Dernière modification : 2024-11-13
Liste adoptée le :

(1) Les immeubles inscrits peuvent être des immeubles principaux ou des immeubles secondaires.
(2) Nom historique ou usuel de l'immeuble.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.07

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1251024001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);
VU l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001);

Il est recommandé :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025 :

a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:

i) la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
ii) la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
iii) l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-24 11:36

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1251024001**
Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2026, la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

CONTENU

CONTEXTE

Les matières énumérées à la résolution de délégation visée par le présent sommaire décisionnel sont indiquées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (ci-après, le « Décret ») comme des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif et qui relèvent de ce fait de la compétence du conseil d'agglomération.
Lors de l'adoption du Décret en décembre 2005 pour faire de ces équipements, infrastructures et activités des matières relevant du conseil d'agglomération, les arrondissements exerçaient déjà certains droits, pouvoirs et obligations à l'égard de ces matières.

Afin d'assurer la continuité des opérations au moment de la mise en place du conseil d'agglomération, l'article 70 du Décret prévoyait une disposition transitoire stipulant qu'un conseil d'arrondissement pouvait, à l'égard d'un équipement, infrastructure ou activité d'intérêt collectif mentionné en annexe, continuer d'exercer les droits, pouvoirs et obligations qu'il exerçait au 31 décembre 2005, et ce, jusqu'au 1er janvier 2008.

Comme l'article 70 du Décret assurant la période de transition cessait d'avoir effet au 1er janvier 2008, afin d'assurer la continuité des opérations quant à ces équipements, infrastructures ou activité d'intérêt collectif, le conseil d'agglomération et le conseil de ville ont périodiquement adopté, depuis 2008, des résolutions dites « similaires » ayant pour but de maintenir la délégation de ces droits, pouvoirs et obligations au conseil de la ville. Ces résolutions sont dites similaires puisqu'elles sont adoptées en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations qui prévoit que :

« le conseil d'agglomération et le conseil ordinaire de la municipalité centrale peuvent, par des résolutions similaires, prévoir la délégation, pour une période déterminée, de l'exercice d'une compétence d'agglomération à l'égard de la municipalité ou sur son territoire».

Les matières visées par la délégation du conseil d'agglomération au conseil de la ville ont évolué, selon le besoin, au fil des modifications apportées au Décret pour ajouter ou retirer des équipements, infrastructure ou activité d'intérêt collectif.

Il est à noter que suivant l'adoption de la résolution de délégation du conseil d'agglomération et son renouvellement successif depuis 2008, le conseil de la ville, ayant également accepté cette délégation depuis 2008, a pour sa part adopté le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (07-053) pour subdéléguer certains des pouvoirs en question aux conseils d'arrondissement.

Afin de maintenir ce régime de délégation, il est requis d'adopter les résolutions similaires proposées. À défaut d'adopter lesdites résolutions, de nombreuses activités présentement sous la responsabilité des arrondissements se retrouveraient au 1er janvier 2026, sous la responsabilité des services corporatifs de la Ville qui ne sont pas actuellement dotés des ressources pour les assumer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM24 1263 (18 novembre 2024) et CG24 0665 (21 novembre 2024) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2025, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1241024001 et 1241024002)
CM23 1465 (19 décembre 2023) et CG23 0749 (21 décembre 2023) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2024, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1238471002 et 1238471003)

CM22 1330 (22 novembre 2022) et CG22 0699 (24 novembre 2022) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2023, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1221024001 et 1221024002)

CM21 1293 (29 novembre 2021) et CG21 0668 (2 décembre 2021) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2022, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1218471008 et 1218471007)

CM20 1177 (16 novembre 2020) et CG20 0610 (19 novembre 2020) visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2021, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1206407037 et 1206407038)

CM19 1133 (22 octobre 2019) et CG19 0483 (24 octobre 2019) visant à maintenir, jusqu'au

31 décembre 2020, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (1196407001 et 1196407002)

[...]

CM07 0693 (22 octobre 2007) et CG07 0412 (25 octobre 2007) visant la délégation, jusqu'au 31 décembre 2008, de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (GDD 1073430001 et 1073430002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2025. Il est ainsi recommandé :

1. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

2. De déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2025:

a) des droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal;
b) relativement au parc Jeanne-Mance, en outre de la délégation prévue à l'article 1:

i) la gestion des activités culturelles, sportives, récréatives et événementielles d'envergure locale incluant, notamment, l'octroi des contrats, leur suivi et toute autre autorisation, les activités d'opération, les communications avec les citoyens ainsi que la gestion des requêtes;
ii) la conclusion d'une entente relative à l'exploitation d'un établissement de restauration, de service d'accueil, récréatif ou sportif;
iii) l'établissement du tarif aux fins de l'exercice des pouvoirs délégués.

Le point # 1 maintient les délégations qui sont adoptées de façon ponctuelle depuis 2008.

Le point # 2 maintient au point (a) la délégation relative au réseau cyclable introduite en mai 2016 et ajoute, au point (b), des pouvoirs particuliers relativement au parc Jeanne-Mance, en plus de ceux délégués au point # 1. Cette délégation de pouvoirs additionnels du conseil d'agglomération au conseil de la ville a permis à celui-ci de subdéléguer ces pouvoirs en arrondissement. Ainsi, suivant l'adoption des résolutions similaires et la subdélégation qui s'en est suivie, le conseil d'arrondissement concerné peut exercer les mêmes pouvoirs à l'égard du parc Jeanne-Mance qu'il exerce par rapport aux parcs relevant de la compétence du conseil de la ville et qui sont visés par le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056).

JUSTIFICATION

Cette modification est nécessaire pour assurer la continuité des opérations relatives aux équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnées à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) au-delà du 31 décembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La délégation de ces droits, pouvoirs et obligations est prise en considération aux fins de la préparation du budget. Cette délégation n'a, par ailleurs, aucun impact quant à l'imputation des dépenses liées à l'exercice des activités qui y sont liées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Evelyne GÉNÉREUX
avocat(e) 1

Tél : 514-872-8594
Télécop. : 514-872-2828

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-14

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division par intérim du droit public et de la législation

Tél : 514-893-0302
Télécop. : 514-872-2828

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle BUREAU
Directrice des Affaires civiles et avocate en chef adjointe
Tél : 514-589-7304
Approuvé le : 2025-11-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville
Tél : 514-872-2919
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1251024001*
Unité administrative responsable : *Service des affaires juridiques – Division du droit public et de la législation*
Projet : *Résolutions similaires visant la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération et son acceptation par le conseil municipal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.08

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1255605001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

Il est recommandé:
1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville portant sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028;

2. d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 5 881 700 $ pour l'année 2026, 6 062 268 $ pour l'année 2027 et 6 248 380 $ pour l'année 2028;

3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-12-03 12:12

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255605001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

L'inspection de l'hygiène et de la salubrité des 14 000 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise relève de la Division de l'inspection des aliments de la Ville, qui fait partie du Service de l'environnement. Cette responsabilité est déléguée à la Ville par le gouvernement provincial en vertu d'une entente avec le MAPAQ. L'entente finance les coûts de l'activité et permet à la Ville de conserver les montants des contraventions réglées à la cour municipale.

Montréal et le MAPAQ renouvellent cette entente depuis 1981. Le 1er janvier 2002, la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM pour l'inspection des aliments. Depuis cette date, l'entente portant sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments a été renouvelée pour des périodes variant de un à trois ans.

Le 4 décembre 2002, le Conseil des ministres a adopté le décret no 1409-2002 autorisant le MAPAQ à conclure avec la Ville des ententes relatives à l'application de dispositions législatives, réglementaires, d'ordonnances ou de décrets dont le MAPAQ est responsable dans le domaine de l'inspection des aliments. Depuis le 1er janvier 2003, la Ville applique la réglementation provinciale à cet égard. De plus, en vertu de l'article 165.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la compétence de conclure et d'appliquer l'entente sur l'inspection des aliments est assimilée à une compétence d'agglomération. La gestion de cette activité relève légalement de la Ville de Montréal, plus précisément de la Direction générale adjointe – Qualité de vie.

Par l'entremise de cette entente et du cadre juridique des articles 29.2 et 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes, le Ministère confie à la Ville l'application du régime québécois (RLRQ, c. P-29) dans les lieux d'inspection, tout en maintenant un système harmonisé sur l'ensemble du territoire du Québec. Cette entente permet à la Ville d'appliquer la réglementation provinciale en matière d'hygiène et de salubrité des aliments, d'intenter des poursuites judiciaires devant la cour municipale et de conserver les revenus générés par les amendes. Elle constitue également un mandat en vertu du sixième paragraphe du premier alinéa de

l'article 41.2 et de l'article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

La dernière entente prend fin le 31 décembre 2025. À la suite d'une série d'échanges entre les représentants du MAPAQ et de la Ville, une nouvelle entente est proposée pour trois ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0082 - 23 février 2024 - Approbation de l'entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, relative au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville.

DESCRIPTION

L'entente 2026-2028 entre la Ville et le MAPAQ:

Elle encadre les programmes et les normes d'inspection des établissements alimentaires ainsi que les prélèvements à effectuer par les 30 inspecteurs de la Ville. L'inspection des quelque 14 000 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise — incluant les secteurs de la restauration, de la vente au détail, de la transformation, de la distribution et de l'entreposage — doit être réalisée conformément à la méthode d'inspection basée sur le risque (IBR) et au Programme de gestion des risques supérieurs (PGRS) du MAPAQ. L'entente autorise la Division de l'inspection des aliments de la Ville à entreprendre, lorsque nécessaire, des mesures coercitives telles que saisies, confiscations, ordonnances de cessation temporaire des activités et poursuites pénales en cas d'infractions au régime québécois ou en présence d'un danger imminent pour la santé des consommateurs. En contrepartie, le MAPAQ octroie une contribution financière assurant le financement des activités d'inspection ainsi que celles du laboratoire de la Division de l'expertise technique de la Ville de Montréal.

Engagements de la Ville dans l'entente 2026-2028 :

· Exécuter, pendant toute la durée de l'entente, l'ensemble des obligations prévues, incluant les annexes et tout document auquel elle renvoie.

· Ces obligations concernent notamment :

le recrutement et la formation des inspecteurs ;

l'application des programmes d'inspection, des méthodes de prélèvement et d'analyse des échantillons ;

le maintien de l'accréditation ISO 17025 ;

les poursuites pénales ;

les échanges relatifs aux permis d'exploitation pour la mise à jour de la clientèle.

Autres engagements spécifiques :

· Fournir au MAPAQ, sur demande, tout rapport d'évaluation réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ainsi que tout document pertinent lié à l'accréditation ISO 17025.

· Transmettre les données relatives aux inspections, à la gestion des plaintes et des retards, ainsi qu'aux mesures coercitives exercées. La Ville doit également fournir les rapports de reddition de comptes selon les échéanciers convenus.

· Respecter les modalités de collaboration et d'échange d'information, et accepter que le ministre procède à des vérifications.

· Se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

· Assurer la sécurité de l'information gouvernementale.

· Acheminer au ministère toute demande d'accès, de rectification ou de renseignements personnels reçue dans le cadre de l'exécution de l'entente, afin que celui-ci puisse y donner suite conformément à la Loi.

· Consulter le MAPAQ avant toute communication avec les médias concernant des renseignements obtenus en application de l'entente.

· Publier uniquement les types de données ouvertes convenus avec le MAPAQ, selon la liste transmise par ce dernier.

· Participer aux différents comités de gestion opérationnels organisés par le MAPAQ.

JUSTIFICATION

Depuis le 1er janvier 2003, les inspecteurs de la Division appliquent la réglementation provinciale, à la suite de l'abrogation du règlement 93 de la CUM relatif à l'inspection des aliments dans les établissements de restauration et de vente au détail. La Ville de Montréal ne peut intervenir en matière d'inspection des aliments sur son territoire que dans le cadre juridique d'une entente avec le MAPAQ. Depuis cette date, le MAPAQ délègue cette activité sur l'île de Montréal, d'abord à la CUM, puis à la Ville depuis 2003.
Maintenir cette activité au sein de la Ville présente plusieurs avantages, notamment : offrir un service de proximité aux citoyens, réaliser des inspections adaptées à la réalité montréalaise et mobiliser ces ressources pour assurer le respect d'autres réglementations municipales.

L'entente couvre 100 % des coûts et prévoit une indexation pour les deux dernières années.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contrepartie financière restera stable pour l'année 2026 comparativement à 2025 à 5 881 700 $, augmentera à 6 062 268$ pour l'année 2027 et 6 248 380 $ pour l'année 2028. Cela représente une indexation de 3,07 % pour les années 2027 et 2028. À cette contrepartie, s'ajoutent la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, et ce, à chaque versement de 25 % prévu quatre fois par année.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de deux priorités de Montréal 2030 :
Priorité 12 – Transparence, ouverture et partage des données ouvertes, par la publication de trois jeux de données : la liste des contrevenants à la Loi sur les produits alimentaires ; les établissements ouverts ou fermés, selon leur catégorie ; les activités de la Division, notamment le nombre d'inspections réalisées.

Priorité 19 – Offrir à l'ensemble des Montréalais et Montréalaises des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité, grâce à : l'inspection de l'hygiène et de la qualité des aliments dans les 14 000 commerces alimentaires de l'agglomération ; le traitement des plaintes des citoyens en matière d'hygiène et de salubrité des aliments dans un délai de 24 à 96 heures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faute d'entente, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) serait le seul responsable de l'application de la réglementation relative aux aliments sur l'ensemble du territoire du Québec, y compris la Ville de Montréal. Il devrait alors assurer lui-même les services d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération montréalaise. Or, le MAPAQ ne dispose pas des ressources nécessaires pour offrir une prestation adéquate de ces services sur ce territoire. La qualité des inspections serait donc gravement compromise, ce qui mettrait en péril la sécurité alimentaire des citoyens de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2026-01-01 **Fin:** 31 décembre 2028

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite (Mahamadou TIRERA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karolanne PERREAULT, Service des ressources humaines et des communications
Olivier TACHÉ, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Myrta MANTZAVRAKOS
chef(fe) de division - inspection des aliments

Tél : 514-280-4303
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-28

Myrta MANTZAVRAKOS
cheffe de division - inspection des aliments

Tél : 514-280-4303
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
directeur(-trice) de service - environnement
Tél : - -
Approuvé le : 2025-12-03

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1255605001
Unité administrative responsable : 23-00-05
Projet : Entente Ville MAPAQ sur le fonctionnement et le financement de l'inspection des aliments 2026-2028

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*x*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de deux priorités Montréal 2030:

Priorité 12. Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective.

Priorité 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Ce dossier contribue à l'atteinte de la priorité 12 sur la transparence et le partage de données par l'entremise de la libération de 3 données ouvertes mises à jour quotidiennement: une présente tous les établissements alimentaires ouverts ou fermés sur le territoire de l'agglo selon la catégorie et la date, la deuxième présente la liste des contrevenants en salubrité alimentaire et la troisième présente des statistiques sur toutes les activités réalisées par l'inspection des aliments selon la période demandée.

Ce dossier contribue à l'atteinte de la priorité 19 en assurant plus de 1000 inspections d'hygiène et salubrité des aliments par mois auprès des quelque 14 000 établissements alimentaires du territoire de l'agglo. Par le fait même, ses inspections contribuent à offrir aux Montréalais et Montréalaises une consommation sécuritaire et de qualité des aliments dans les restaurants, détaillants, transformateurs, distributeurs, institutions et événements spéciaux. L'inspection des aliments assure le respect de la Loi sur les produits alimentaires du Québec, l'émission de contraventions, la vérification des permis, le traitement des plaintes des citoyens, la vérification des rappels alimentaires et la qualité microbiologique des aliments par des analyses de laboratoire effectuées par la Division de l'expertise technique de la Ville.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		**x**	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

ENTENTE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'INSPECTION DES ALIMENTS

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, monsieur Donald Martel, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, ici représenté par monsieur Bernard Verret, sous-ministre, dûment autorisé par l'article 12 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (RLRQ, chapitre M-14);

ci-après appelé le « Ministre »;

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée, en vertu de la charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006, dont copie est jointe à la présente, et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), ainsi qu'il le déclare;

ci-après appelé la « Ville »;

ci-après collectivement appelés les « Parties » ou individuellement la « Partie ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Ministre est notamment chargé de l'application, en matière d'inspection des aliments, de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) ainsi que de ses règlements;

ATTENDU QU'en vertu des articles 29.2 et 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le Ministre peut confier à la Ville l'application, sur son territoire, de dispositions de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le Ministre est responsable en matière d'inspection des aliments;

ATTENDU QU'en vertu du décret 1409-2002 du 4 décembre 2002 et conformément à l'article 29.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le gouvernement a autorisé que la Ville soit désignée afin que le Ministre puisse conclure avec elle des ententes en matière d'inspection des aliments;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un mandat confié par le Ministre à la Ville au sens du sixième paragraphe du premier alinéa de l'article 41.2 et de l'article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »);

ATTENDU QUE l'exécution de ce mandat nécessite notamment, par le Ministre ou par la Ville, au nom du Ministre, la collecte, l'utilisation et la conservation de renseignements personnels et confidentiels ainsi que l'échange, entre les Parties de tels renseignements conformément à la Loi sur l'accès;

ATTENDU QUE le sixième paragraphe du premier alinéa de l'article 41.2 de la Loi sur l'accès autorise le Ministre à communiquer, selon les conditions qui y sont énoncées, un renseignement visé par une restriction au droit d'accès prévue aux articles 23, 24, 28, 28.1 ou 29 de cette loi à la Ville lorsque cette communication est nécessaire à l'exercice du mandat qui lui est confié;

ATTENDU QUE l'article 67.2 de la Loi sur l'accès autorise le Ministre à communiquer, sans le consentement de la personne concernée et selon les conditions qui y sont énoncées, à la Ville un renseignement personnel si cette communication est nécessaire à l'exercice du mandat qui lui est confié;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (RLRQ, chapitre G-1.03) (ci-après « Loi sur la gouvernance »), le Ministre a la responsabilité de s'assurer que la Ville respecte les exigences applicables en matière de sécurité de l'information gouvernementale.

ATTENDU QUE, dans ce contexte, il y a lieu de conclure une entente entre les Parties.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. INTERPRÉTATION

1.1 Définitions

Aux fins de la présente entente, à moins d'indication contraire dans le texte, on entend par :

« personne autorisée » : une personne visée au paragraphe f) de l'alinéa 1 de l'article 1 de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29);

« inspection » : ensemble des activités, tâches et autres démarches effectuées par une personne autorisée, pour s'assurer du respect des lois et règlements applicables et de l'application du régime du Québec;

« document » : ensemble constitué d'information (renseignement) portée par un support, quel qu'en soit le support*, de façon durable et intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images. Est assimilée au document toute banque de données dont les éléments structurants permettent la création de documents par la délimitation et la structuration des données qui y sont inscrites;

*Tout support physique (papiers, acétates, microfiches, microfilms et équivalents) ou tout support faisant appel aux technologies de l'information (électroniques, magnétiques, optiques, sans fil ou autres) ou faisant appel à une combinaison de technologies;

« programmes d'inspection » : plans d'intervention détaillés qui mettent l'accent sur les moyens de réalisation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en vue d'exercer une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique;

« régime du Québec » : Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) et ses règlements édictés en vertu de celle-ci ainsi que toutes autres délégations ou responsabilités qui seraient prises en charge par le Ministre et qui peuvent s'exercer par l'instance municipale dans le cadre normal des visites d'inspection, des interventions et des analyses;

« lieux d'inspection » : établissements de vente au détail d'aliments, de restauration ou d'hôtellerie (secteur tertiaire), de transformation et de distribution, les véhicules servant à livrer des aliments aux consommateurs, les distributrices automatiques d'aliments ainsi que les lieux où il y a fourniture de services moyennant rémunération relative à des aliments destinés à la consommation humaine, le tout constituant un ensemble d'établissements situés sur le territoire de la Ville et dont les noms et adresses sont transmis à la Ville;

« SMSAISA » : Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale du MAPAQ;

« constat d'infraction » : constat prévu au Règlement sur la forme des constats d'infraction (RLRQ, chapitre C-25.1, r.1);

« rapport d'infraction » : rapport prévu au Règlement sur la forme des rapports d'infraction (RLRQ, chapitre C-25.1, r.2);

« *information gouvernementale* » : l'ensemble des renseignements sur une personne ou quelque chose, incluant des renseignements personnels et des renseignements confidentiels, portés à l'attention du Ministre ou du MAPAQ ou obtenus par ceux-ci à l'occasion ou dans l'exercice de leurs fonctions, que sa conservation soit assurée par eux-mêmes ou par un tiers;
Il est entendu que toute information portée à l'attention de l'une ou l'autre des Parties ou d'un tiers et toute information recueillie, utilisée, communiquée, conservée ou détruite par ceux-ci dans l'exécution de la présente entente constitue de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

« *renseignement confidentiel* » : tout renseignement dont l'accès est assorti d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès, notamment un renseignement ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur les négociations entre organismes publics, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification ou qui lui est fourni par un tiers à titre confidentiel;

« *renseignement personnel* » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier;

« sécurité de l'information gouvernementale » : l'ensemble des mesures de protection prises pour assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, l'authentification et l'irrévocabilité de l'information gouvernementale. Ces mesures de sécurité s'avèrent raisonnables compte tenu, notamment, de la sensibilité, de la finalité de l'utilisation, de la quantité, de la répartition et du support de l'information.

2. OBJET DE L'ENTENTE

En vertu des articles 29.2 et 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le Ministre confie à la Ville l'application, sur son territoire, du régime du Québec dans les lieux d'inspection situés sur le territoire de la Ville tout en maintenant un système d'inspection harmonisé sur tout le territoire du Québec.

À cette fin, la présente entente prévoit les modalités d'application des programmes d'inspection du Ministre et leur financement ainsi que la rémunération versée à la Ville en échange des services rendus.

L'entente édicte également les termes, conditions et modalités qui s'appliquent à l'information gouvernementale portée à l'attention de la Ville, recueillie, utilisée, communiquée, conservée ou détruite par celle-ci dans le cadre de l'exécution de la présente entente. Elle indique les mesures de sécurité qu'elle doit prendre pour en assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, l'authentification et l'irrévocabilité.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

Malgré la date de signature, la présente entente entre en vigueur le 1er janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2028.

Nonobstant la fin de l'entente pour toute cause que ce soit, incluant sa résiliation, les clauses concernant la protection des renseignements personnels et le paragraphe g) de la clause 9.1, perdurent dans le temps ainsi que toute clause qui, par sa nature, devrait continuer de s'appliquer.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1. Obligations générales

La Ville s'engage à exécuter, pour toute la durée de l'entente, l'ensemble des obligations décrites dans la présente entente, ainsi que les annexes et tout autre document auquel l'entente renvoie.

La Ville s'engage à exécuter les modalités de reddition de compte de l'entente compilées dans l'annexe I, à la satisfaction du Ministre. Ce tableau présente les attentes, les indicateurs, les livrables découlant des obligations de l'entente. Il précise également les délais d'échéance et les documents de référence à considérer.

La Ville est responsable d'assurer la continuité des activités d'inspection en cas d'absence d'un ou de plusieurs inspecteurs. En cas de sinistre ou de toute autre situation ne lui permettant pas d'assurer la continuité des activités d'inspection, la Ville s'engage à aviser le Ministre par écrit, dans les plus brefs délais, afin que ce dernier prenne toute mesure qu'il estime appropriée.

4.2. Recrutement des inspecteurs

La Ville s'engage à recruter à titre d'inspecteurs des personnes qualifiées conformément aux normes prescrites dans le Recueil des politiques de gestion concernant la classification des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230) adoptée par le Conseil du trésor en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) (annexe II).

Tout candidat dont les qualifications ne sont pas conformes aux normes prescrites doit obtenir l'autorisation du Ministre, transmise par écrit conformément à la clause 18.

4.3. Formation des inspecteurs

La Ville doit s'assurer que le personnel d'inspection participe aux formations en matière d'inspection offertes par le Ministre.

4.4. Application des programmes d'inspection

La Ville s'engage à prendre connaissance et à commenter au plus tard trente (30) jours après réception, les programmes d'inspection, d'intervention et d'analyse du Ministre. Puis, elle s'engage à les appliquer sur son territoire conformément aux modalités décrites dans les documents, procédures et directives en vigueur au SMSAISA et dont la Ville reconnaît avoir reçu copie par les modalités de partage décrites à la clause 7. De plus, la Ville s'engage à effectuer certaines interventions ponctuelles à la demande du Ministre.

L'exécution des programmes d'inspection et d'intervention doit se faire en réalisant les activités d'inspection prévues dans le Programme d'inspection et d'intervention du SMSAISA, et ce, dans le respect des délais prescrits par le Ministre et transmis par le représentant du Ministre à la Ville conformément à la clause 7.

L'ordre de priorité dans la planification des activités d'inspection doit être établi en se basant sur le document « *Guide de planification des activités d'inspection* ». Le Ministre transmettra la version la plus récente de ce document à la Ville ainsi que toute version subséquente dans les plus brefs délais et conformément à la clause 7. Avant réception de la version la plus récente par la Ville, l'ancienne version disponible s'applique.

Les mises à jour nécessaires dans le système d'information de gestion de l'inspection devront être effectuées par la Ville dans les meilleurs délais afin de se conformer aux modifications réalisées par le Ministre dans son propre système, dès qu'un avis écrit à cet effet lui sera transmis par le représentant du Ministre (exemple : modifications à la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29) et ses règlements ou création de nouveaux types d'établissements (TE)).

La Ville s'engage à appliquer sa procédure d'intervention et celle du SMSAISA concernant les toxi-infections alimentaires et à fournir les données pertinentes pour une coordination provinciale. Ces données pourraient concerner les données de suivis telles que les coordonnées de plaignants, les informations sur la date, le lieu, les lots concernés, les symptômes observés, etc.

La Ville s'engage à appliquer les modifications des lignes directrices relatives aux mesures coercitives incluses dans le Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments au moment de leur transmission conformément à la clause 7.

La Ville s'engage également à appliquer toutes autres directives ou procédures préparées par le Ministre dans le cours de la présente entente dès qu'elles lui seront communiquées.

4.5. Prélèvements

La Ville voit à faire effectuer le prélèvement des échantillons nécessaires à l'évaluation de la qualité des aliments conformément aux modalités, aux techniques d'application et au nombre de prélèvements prévus aux programmes de surveillance partagés avec la Ville annuellement par le Ministre. Les programmes d'échantillonnage pourront être modifiés en cours d'application en fonction des exigences de la situation. Les résultats des analyses réalisées par la Ville dans le cadre de la présente entente sont la propriété du Ministre et doivent lui être transmis sur demande.

La Ville effectue les analyses de laboratoire spécifiées aux programmes de surveillance communiqués conformément au paragraphe précédent selon les recommandations des Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire (Annexe III) ou, le cas échéant, tel que prévu par la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29).

De plus, la Ville s'assurera de maintenir un Programme informatique de gestion des échantillons compatible avec celui du laboratoire du Ministre et de maintenir son accréditation ISO 17025 auprès d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes pour toutes les analyses faites pour le Ministre et pour lesquelles le Ministre demande une accréditation ISO 17025. La Ville s'engage à fournir sur demande du Ministre tout rapport d'évaluation réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ainsi que tout autre document jugé pertinent dans le cadre de l'accréditation ISO 17025. Dans l'éventualité où la Ville perdrait son accréditation ISO 17025, le montant de la contrepartie attribué à l'analyse des échantillons prélevés qui aurait alors dû être réalisée par la Ville pour le restant de l'entente sera déduit proportionnellement de la contrepartie. Le montant de la contrepartie attribué à l'analyse des échantillons prélevés est d'un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents dollars (1 298 500 $) pour l'année 2026, d'un million trois cent trente-trois mille six cents dollars (1 333 600 $) pour l'année 2027, et d'un million trois cent soixante-neuf mille huit cents dollars (1 369 800 $) pour l'année 2028.

4.6. Poursuites pénales

4.6.1. Identité du poursuivant

Dans le cas de poursuite pénale pour une infraction à l'une des dispositions du régime du Québec commise sur le territoire de la Ville, la poursuite peut être intentée soit par :

- le procureur général du Québec ou le directeur des poursuites criminelles et pénales, conformément aux paragraphes 1°et 1.1°de l'article 9 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1) (ci-après « Code de procédure pénale »);

- la Ville conformément au paragraphe 2°de l'article 9 du Code de procédure pénale et de l'article 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19). Dans ce cas, la poursuite peut être intentée devant toute cour municipale ayant compétence sur le territoire où l'infraction a été commise et l'amende appartient au poursuivant.

4.6.2. Administration de la preuve

Sous réserve des paragraphes 1°, 1.1° et 2° de l'article 9, de l'article 62 et des sections II et III du chapitre IV du Code de procédure pénale ainsi que de l'article 56.1 de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29), dans le cas de recommandations de poursuites pénales, l'original des rapports d'infraction généraux et, le cas échéant, des procès-verbaux de prélèvement, de saisie ainsi que des rapports d'analyses sont adressés :

- dans le cas de poursuites intentées par le Procureur général du Québec ou le Directeur des poursuites criminelles et pénales, au représentant du Ministre avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, attestant sommairement les motifs à l'appui de leur recommandation. La recommandation doit être accompagnée des rapports d'infraction généraux ou rapports d'inspection antérieurs relatifs au contrevenant et des informations identifiant les nom, dénomination ou raison sociale, adresse, siège social ou plan d'affaires des personnes en défaut et tout autre information ou document nécessaire à la constitution de la preuve judiciaire requise permettant au Procureur général du Québec ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'intenter des poursuites pénales;

- dans le cas de poursuites intentées par la Ville, au chef des services juridiques de la Ville ou au service responsable d'entreprendre les poursuites pénales de la Ville, avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, attestant sommairement les motifs à l'appui de leur recommandation. La recommandation doit être accompagnée des rapports d'infraction généraux ou rapports d'inspection antérieurs relatifs au contrevenant afin de constituer la preuve judiciaire requise leur permettant d'intenter des poursuites pénales. Dans ce cas, la Ville est responsable de la préparation de tout document approprié afin de constituer la preuve judiciaire requise lui permettant d'intenter des poursuites pénales pour les infractions constatées.

4.6.3. Témoignage des inspecteurs

Si, à la suite de la recommandation, des poursuites pénales sont intentées par le Procureur général du Québec, par le Directeur des poursuites criminelles et pénales ou par la Ville, cette dernière voit à ce que l'inspecteur qui a fait le rapport d'infraction général et les procès-verbaux s'y rapportant soit disponible à la date où la cause est instruite afin de témoigner, s'il y a lieu, des constatations portées à son rapport d'infraction général et à son procès-verbal. Il en est de même pour l'analyste à l'égard de son rapport d'analyse.

4.6.4. Permis d'exploitation

La Ville communique au Ministre avec son rapport d'activités mensuel la liste des nouveaux exploitants qui opèrent sans permis et des exploitants qui ont cessé leurs opérations. La Ville fait les constats d'infraction nécessaires et donne suite aux avis communiqués par le Ministre dans les délais prévus.

4.6.5. Utilisation du constat d'infraction dont l'émission est autorisée par l'article 147 du Code de procédure pénale

Un constat d'infraction remis en main propre peut être délivré uniquement à l'égard des infractions mentionnées à l'annexe IV.

5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5.1. Contrepartie

Le Ministre s'engage à verser à la Ville :

- Un montant forfaitaire **CINQ MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SEPT CENT DOLLARS** (5 881 700 $) pour l'exécution de la présente entente du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026, notamment, toutes les activités confondues, incluant les activités d'inspection, de communication, d'information à la clientèle et de laboratoire;

- Un montant forfaitaire **SIX MILLIONS SOIXANTE-DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS** (6 062 268 $) pour couvrir l'exécution de la présente entente du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027, notamment, toutes les activités confondues, incluant les activités d'inspection, de communication, d'information à la clientèle et de laboratoire.

- Un montant forfaitaire **SIX MILLIONS DEUX CENT QUARANTE-HUIT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT DOLLARS** (6 248 380 $) pour couvrir l'exécution de la présente entente du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028, notamment, toutes les activités confondues, incluant les activités d'inspection, de communication, d'information à la clientèle et de laboratoire.

À cette contrepartie, s'ajoutent la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec, et ce, à chaque versement prévu à la clause 5.2.

5.2. Versements

5.2.1. Les montants déterminés annuellement à la clause 5.1 seront payables à la Ville en **QUATRE** (4) versements égaux par année correspondant à 25 % de la totalité de la contrepartie payable respectivement les 15 avril, 15 mai, 15 juillet et 15 octobre de chaque année civile.

5.2.2. Chaque versement est conditionnel au respect par la Ville de ses obligations prévues en vertu de la présente entente, à l'adoption des crédits budgétaires nécessaires par l'Assemblée nationale pour toute la durée de l'entente et, conformément à l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant pour imputer la dépense qui découle de cet engagement.

5.2.3. Les transactions financières découlant de l'exécution de la présente entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances conformément à l'article 22 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01).

6. COMITÉ DE GESTION OPÉRATIONNELLE

6.1. Composition

Le comité de gestion opérationnelle mis en place le 17 février 2023 par le Ministre en concertation avec la Ville poursuivra ses activités pour la durée de l'entente. Il est composé des personnes suivantes :

Employés du Ministre :

- Le (la) représentant(e) du Ministre identifié(e) à la clause 17, à savoir le ou la gestionnaire du Ministère en charge de la direction porteuse de l'entente;

- Le (la) conseiller(ère) désigné(e) par le Ministère, chargé(e) du suivi des activités administratives de la Ville et des liaisons avec le (la) représentant(e) de la Ville;

- D'autres représentants désignés par le Ministère selon les besoins.

Employés de la Ville :

- Le (la) représentant(e) de la Ville identifié(e) à la clause 17, à savoir la chef de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville;

- Un(e) conseiller(ère) scientifique au sein de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville;

- Un(e) superviseur(e) au sein de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville;

- Un(e) officier de liaison au sein de la Division de l'inspection des aliments, Service de l'environnement de la Ville.

Si un remplacement d'un membre du comité de gestion employé du Ministre était rendu nécessaire, la direction responsable du changement se chargera d'aviser les autres directions et la Ville dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

Si un remplacement d'un membre du comité de gestion employé de la Ville était rendu nécessaire, la Ville se chargera d'aviser le Ministre dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

6.2. Fonctionnement

Les modalités concernant le fonctionnement de ce comité de gestion opérationnelle seront déterminées par le Ministre suivant la consultation de la Ville et des autres parties prenantes représentées en son sein. Il se réunit sur une base trimestrielle. À cette occasion, il examine les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre de l'entente, en cherchant à y répondre. Lorsqu'il ne peut résoudre les problèmes, le comité se charge de trouver les personnes-ressources capables d'apporter des réponses.

6.3. Missions et pouvoirs

Les attributions du comité de gestion opérationnelle sont variées. Il s'occupe des échanges d'information et favorise la liaison entre les directions. Il se charge de trouver dans les limites de l'entente, des réponses aux questions opérationnelles de l'inspection de la Ville qui lui sont soumises. Il examine par exemple les dysfonctionnements révélés par les activités de surveillance, les problèmes rencontrés par les inspecteurs en opération, les questions liées au partage de documents de référence, etc. Pour des activités ou des questions stratégiques appelant des changements dans l'entente ou demandant un surcroit de charge pour l'une des Parties, le comité se chargera d'échanger et de faire des propositions au Ministre. De façon plus spécifique, cela concernera et sans s'y limiter :

- les enjeux liés à l'application de l'entente et aux Programmes d'inspections susceptibles d'intéresser la Ville dans la réalisation de son mandat;
- les observations qu'il estime pertinentes afin d'assurer la bonne exécution du mandat confié à la Ville, une mise en œuvre efficace des programmes d'inspection ainsi que l'atteinte des objectifs visés par ceux-ci.

Il est entendu que le mandat de ce comité ne vise pas le règlement de différends pouvant survenir dans le cadre de la réalisation de l'entente, mais peut viser la problématique sous-jacente à un tel différend.

7. RAPPORT, INFORMATION ET CONSULTATION

7.1 Rapport d'opérations

La Ville s'engage à communiquer, à la demande du Ministre, les données relatives aux inspections et analyses de laboratoire réalisées, à la gestion des plaintes, à la gestion des retards ainsi qu'aux mesures coercitives exercées.

La Ville s'engage à transmettre directement aux bannières sur demande et avec l'accord préalable du Ministre, les rapports d'inspection et d'analyse. Elle exécutera ce mandat suivant la procédure de partage selon les instructions du Ministre. La Ville s'engage également à transmettre toutes autres données relatives aux activités de son mandat, sur demande et avec l'accord du Ministre, et suivant le mode de transmission décidé par le Ministre.

De plus, la Ville s'engage à transmettre, à la demande du Ministre, les données d'inspection relatives à la reddition de comptes publique du SMSAISA, et ce, conformément aux échéances indiquées dans l'annexe I.

La Ville s'engage également à fournir, selon les échéanciers prévus, les rapports servant à mesurer l'atteinte des exigences prévues à la présente entente et indiquées dans l'annexe I.

7.2 Collaboration et échange d'information

Le canal d'échange documentaire privilégié entre le Ministre et la Ville sera l'espace documentaire du Ministre accessible à la Ville prochainement à la fin des travaux. Le Ministre informera la Ville dès que cet espace sera accessible. Il comportera une bibliothèque regroupant des documents destinés à la Ville et nécessaires à la réalisation de ses activités dans le cadre de l'entente. Tout document : programme, procédure, guide, ligne directrice, etc., disponible dans cette bibliothèque seront réputés avoir été transmis à la Ville. La Ville en retour reconnaît avoir reçu tout document présent à cet emplacement. Dans l'intervalle de la mise en ligne dudit espace documentaire, le Ministre transmettra l'ensemble des documents requis par les modes de communication habituels.

La transmission de documents de la Ville au Ministère se fera également selon les modes de transmission habituellement utilisés.

La Ville et le Ministre acceptent d'échanger entre leurs services d'inspection respectifs toute information de nature à améliorer l'hygiène et la salubrité des établissements et la surveillance des aliments faisant l'objet des programmes d'inspection du Ministre exécutés par la Ville.

À cette fin, il y aura des échanges entre les représentants du Ministre et ceux de la Ville identifiés à la clause 17, à travers le comité de gestion opérationnelle, pour discuter des divers problèmes relatifs à la programmation et aux opérations ainsi que pour y effectuer les correctifs nécessaires et réviser, au besoin, les formulaires utilisés dans le cadre de l'application des dispositions prévues à la présente entente.

De plus, à la demande d'une des Parties, les représentants peuvent se rencontrer de façon ponctuelle avec de courts préavis, pour discuter des problèmes soulevés dans l'application de cette entente. En outre, la Ville pourrait être invitée à participer à divers comités.

La Ville accepte de participer aux échanges d'information trimestriels du comité de gestion opérationnelle afin de coordonner les différents programmes généraux ainsi que la programmation analytique.

Le Ministre s'engage à communiquer à la Ville dans les meilleurs délais les parcours de formation pertinents pour l'accomplissement de son mandat.

7.3 Information relative aux condamnations

La Ville s'engage à fournir au Ministre, dans les meilleurs délais, toute information relative à une condamnation obtenue dans le cadre d'application de la présente entente.

8. VÉRIFICATION DU TRAVAIL D'INSPECTION ET DE LABORATOIRE

La Ville accepte que le Ministre procède à la vérification des programmes d'inspection et des procédures d'intervention appliqués par la Ville par la revue des dossiers d'inspection, par des inspections effectuées par des personnes autorisées par le Ministre et par la vérification des activités reliées aux analyses effectuées dans les laboratoires de la Ville pour le Ministère. La Ville s'engage à mettre en place les recommandations contenues dans les rapports d'audit du système de gestion de la qualité du laboratoire de la division de l'expertise technique de la Ville, selon les échéanciers prévus dans ces rapports remis à la Ville par le Ministre au cours de la période visée par la présente entente.

La Ville accepte également que le Ministre effectue la vérification des opérations administratives, des données financières et des activités d'inspection par la Ville.

9. SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

9.1 Mesures générales

La Ville s'engage à :

a) S'assurer que les dispositions prévues à la Politique de sécurité de l'information de la Ville en vigueur à la signature de la présente entente et jointe à l'annexe V soient appliquées à l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

b) Conformément aux standards reconnus en matière de sécurité de l'information, s'assurer de la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information gouvernementale et de la protection des actifs informationnels qui la conserve, l'héberge ou l'exploite, en tout ou en partie, quels que soient la forme, le support et le lieu où l'information gouvernementale est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

c) S'assurer de prévoir les mesures pour faire face à des défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants ainsi qu'à des sinistres qui pourraient porter atteinte à la disponibilité l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

d) Informer, dans les plus brefs délais, le représentant du Ministre désigné à la clause 17 ou son substitut des incidents portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie;

e) Fournir au Ministre la liste de tout tiers qui conserve, héberge ou exploite, en tout ou en partie, l'information gouvernementale et aviser le Ministre des changements à cette liste comme prévu à la clause 18;

f) Prendre les mesures nécessaires pour sensibiliser les membres de son personnel assumant des fonctions liées à l'exécution de la présente entente sur la sécurité de l'information gouvernementale, incluant la protection des renseignements personnels et de tout autre renseignement confidentiel, leur permettant de connaître et de comprendre leurs obligations ainsi que leurs responsabilités à cet égard;

g) Ne pas conserver à la fin de l'entente, quelle qu'en soit la cause, et dans la mesure où aucune nouvelle entente n'est intervenue entre les Parties, de document contenant de l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support ou le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie, soit en la retournant au Ministre de façon sécuritaire, soit en procédant à sa destruction à la suite de l'autorisation du Ministre et conformément à ses directives sur la destruction sécuritaire des documents.

9.2 Mesures spécifiques pour la protection des renseignements confidentiels

La Ville, dans le cadre de l'exécution de la présente entente, s'engage à respecter la Loi sur l'accès.

En outre, considérant que les renseignements personnels sont confidentiels et afin d'assurer cette confidentialité lorsque des renseignements personnels sont communiqués à la Ville pour la réalisation de l'entente et le cas échéant, lorsque des renseignements personnels sont générés à l'occasion de sa réalisation (ci-après désignés « renseignements personnels »), la Ville s'engage notamment à :

1° informer son personnel des obligations stipulées à la présente disposition et diffuser à cet égard toute l'information pertinente;

2° rendre accessibles les renseignements personnels, au sein des membres de son personnel, uniquement à ceux qui ont qualité pour les recevoir, lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions;

3° utiliser les renseignements personnels uniquement pour la réalisation de l'entente;

4° recueillir un renseignement personnel au nom du Ministre dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation de l'entente. Si la collecte s'effectue verbalement, la Ville doit se nommer et lors de la première collecte de renseignements et par la suite sur demande, l'informer :

1. du nom et de l'adresse de l'organisme public au nom de qui la collecte est faite;

2. des fins pour lesquelles ce renseignement est recueilli;

3. des catégories de personnes qui auront accès à ce renseignement;

4. du caractère obligatoire ou facultatif de la demande;

5. des conséquences pour la personne concernée ou, selon le cas, pour le tiers, d'un refus de répondre à la demande;

6. des droits d'accès et de rectification prévus par la Loi.

5° fournir à la demande du Ministre toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et l'autoriser à visiter les lieux où la Ville détient elle-même les renseignements personnels afin de s'assurer du respect de la présente disposition;

6° ne pas communiquer les renseignements confidentiels sans le consentement du Ministre ou de la personne concernée, à qui que ce soit, sauf dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et selon les modalités convenues préalablement avec le Ministre. Le cas échéant, la Ville devra intégrer toute disposition exigée par le Ministre au contrat qu'elle entend conclure avec ce sous-traitant et s'assurer que les engagements relatifs à la sécurité de l'information gouvernementale soient conformes à celles prévues à la présente entente;

7° communiquer les renseignements personnels ou confidentiels aux personnes autorisées à les recevoir en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour préserver la confidentialité de ces renseignements. La communication de renseignements personnels et confidentiels s'effectuant de façon électronique doit être sécurisée par cryptage de données.

9.3 Demandes d'accès, médias et données ouvertes

La Ville s'engage à transmettre immédiatement à la personne responsable pour le Ministre, de l'application de la Loi sur l'accès ou à toute autre personne désignée par le Ministre, toute demande d'accès aux documents, aux renseignements personnels ou de rectification qui pourrait lui être acheminée relativement aux renseignements qu'elle détient dans le cadre de l'exécution de la présente entente afin que celui-ci puisse y donner suite conformément à cette Loi.

La Ville s'engage à consulter le Ministre avant toute communication avec les médias qui implique de l'information gouvernementale obtenue en application de la présente entente.

Le Ministre conviendra des types de données ouvertes pouvant être publiées par la Ville et lui transmettra la liste de ces types de données au moment opportun.

10. RÉSILIATION

Chaque Partie se réserve le droit de résilier cette entente pour l'un des motifs suivants :

a) l'autre Partie fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente;

b) l'autre Partie lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.

Pour ce faire, la Partie adresse un avis écrit de résiliation à l'autre Partie énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe a), l'autre Partie devra remédier au défaut énoncé dans le délai raisonnable prescrit à cet avis, à défaut de quoi cette entente sera automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai.

S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe b), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par l'autre Partie.

Chaque Partie se réserve également le droit de résilier la présente entente pour tout motif autrement prévu à l'entente ou pour tout autre motif sérieux. Pour plus de certitude, si les crédits budgétaires nécessaires pour toute la durée de l'entente ne sont pas adoptés par l'Assemblée nationale ou, conformément à l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), s'il y a absence d'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant pour imputer la dépense qui découle de cet engagement, ceci constituera un motif sérieux permettant à la Ville de résilier l'entente.

Pour ce faire, la Partie doit adresser un avis écrit de résiliation à l'autre Partie en y indiquant le motif de la résiliation.

La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par la Ville, dans le cas où la résiliation est à la demande du Ministre, et soixante (60) jours suivant la réception de cet avis par le Ministre, dans le cas où la résiliation est à la demande de la Ville.

Dans tous les cas, la Ville aura droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation, conformément à la présente entente, sans autres compensation ou indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous profits escomptés, à la condition que la Ville remette au Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation.

11. RÉVOCATION

Le Ministre peut en tout temps révoquer le présent mandat au moyen d'un avis, indiquant les motifs de la révocation et fixant la date de prise d'effet de celle-ci. À moins d'un autre délai de révocation convenu entre les Parties, celui-ci ne peut être inférieur à soixante (60) jours de la date de l'avis. Les Parties s'entendront alors sur l'achèvement, avant la prise d'effet de la révocation, des activités entreprises, mais non encore terminées.

Le Ministre qui révoque ainsi le présent Mandat demeure tenu au paiement des montants qui y sont prévus pour les actes posés dans le cadre de l'exécution du mandat jusqu'à la date de prise d'effet de sa révocation.

12. RÉSILIATION BILATÉRALE

En tout temps, les Parties peuvent, d'un commun accord et par écrit, mettre fin aux présentes. Elles pourront alors déterminer, par écrit, les modalités et les conditions afférentes à cette terminaison le cas échéant.

13. RESPONSABILITÉ DES PARTIES

Le Ministre n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par la Ville, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

La Ville s'engage à assumer seule la responsabilité du Ministre dans l'éventualité d'une poursuite judiciaire dirigée contre celui-ci en raison d'un acte ou d'une omission qui serait imputable à la Ville par son fait ou par celui de ses représentants ou préposés.

Le Ministre s'engage à prendre fait et cause pour un inspecteur ou un analyste de la Ville poursuivi en justice par un tiers pour un acte officiel accompli de bonne foi, à titre de personne autorisée, dans l'exercice de ses fonctions.

Le Ministre s'engage à prendre fait et cause pour la Ville poursuivie en justice par un tiers pour un acte officiel qu'un inspecteur ou un analyste de la Ville a accompli de bonne foi, à titre de personne autorisée, dans l'exercice de ses fonctions.

14. VÉRIFICATION

La Ville s'engage à conserver une preuve écrite de chaque dépense et paiement ou de toutes autres pièces justificatives s'y rattachant ainsi qu'à permettre, à tout représentant désigné par le Ministre, un accès raisonnable à ses locaux, ses livres et autres documents afin d'évaluer l'exécution de l'entente, et ce, jusqu'à cinq (5) ans suivant le dernier versement ou jusqu'au règlement des litiges et réclamations, s'il y a lieu, selon la plus tardive des deux dates.

De plus, le représentant du Ministre peut tirer des copies ou des extraits de tout document qu'il consulte à cette occasion et effectuer les vérifications ou évaluations techniques qu'il estime nécessaires ou utiles.

15. LIMITE DE RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

La responsabilité financière du Ministre est limitée aux montants fixés dans la présente entente. En aucun cas, le Ministre n'est tenu de payer à la Ville quelques autres sommes, dépenses ou frais reliés à la présente entente.

16. MODIFICATION

Le Ministre se réserve le droit de modifier unilatéralement, au moyen d'un avis écrit, conformément à la clause 18, les obligations (procédures de travail entre autres) confiées à la Ville, sans changer la nature de l'entente.

Si la modification a pour effet d'augmenter de façon importante, les obligations confiées à la Ville ou a un impact financier important pour la Ville, le délai d'exécution et la contrepartie seront modifiés en conséquence, par avenant à la présente entente, signé par les Parties, à la suite d'une négociation entre les représentants des deux Parties identifiés à la clause 17. Si les Parties ne réussissent pas à s'entendre dans un délai raisonnable, le Ministre se réserve le droit de résilier l'entente. Ce paragraphe sera aussi réputé applicable dans le cas où le Ministre modifie son Programme informatique de gestion des échantillons.

Toute autre modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une entente écrite entre les Parties. Celle-ci ne peut changer la nature de la présente entente et elle en fera partie intégrante.

17. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Le Ministre, aux fins de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne monsieur Yovan Fillion, directeur général à la Direction générale de l'inspection pour le représenter. Les coordonnées de ce dernier sont :

Monsieur Yovan Fillion
Direction générale de l'inspection
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
yovan.fillion@mapaq.gouv.qc.ca

Si un remplacement était rendu nécessaire, le Ministre en avisera la Ville dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

De même, la Ville désigne madame Myrta Mantzavrakos, chef à la Division de l'inspection des aliments, pour la représenter. Les coordonnées de cette dernière sont :

Madame Myrta Mantzavrakos
Division de l'inspection des aliments
Service de l'environnement Ville de Montréal
827, boulevard Crémazie Est, bureau 301
Montréal (Québec) H2M 2T8
Tél. : 514 280-4303

Si un remplacement était rendu nécessaire, la Ville en avisera le Ministre dans les meilleurs délais conformément à la clause 18.

18. AVIS

Toute communication, demande de versement ou document exigé en vertu de la présente convention, pour être valide et lier les Parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis, notamment, par courriel, par service de messagerie ou par poste recommandée ou certifiée, aux coordonnées de la Partie concernée indiquées ci-après :

Pour le Ministre
Monsieur Yovan Fillion
Direction générale de l'inspection
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
yovan.fillion@mapaq.gouv.qc.ca

Pour la Ville
Madame Myrta Mantzavrakos
Ville de Montréal
Service de l'environnement
1555, rue Carrie-Derick, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 6W2
myrta.mantzavrakos@montreal.ca

19. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le préambule et les annexes mentionnées à la présente entente en font partie intégrante.

En signant la présente entente, la Ville reconnaît avoir reçu une copie des annexes, les avoir lues et consenties aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

La présente constitue la seule entente concernant l'objet décrit à la clause 2 en vigueur entre les Parties et toute autre entente non reproduite à la présente entente pour la période déterminée à la clause 3 est réputée nulle et sans effet.

En cas de conflit entre les annexes et la présente entente, cette dernière prévaudra.

20. LIEU DE L'ENTENTE ET DROIT APPLICABLE

Cette entente est réputée conclue et signée en la ville de Québec. Son exécution, son application, sa validité et ses effets sont assujettis aux lois qui sont en vigueur dans la province de Québec, régissant en totalité l'ensemble des dispositions qu'elle contient.

21. DOCUMENTS ANNEXÉS

Sont jointes aux présentes, pour en faire partie intégrante, les annexes suivantes dûment identifiées par les Parties :

Annexe I : Attentes ministérielles de la Ville 2026-2028.

Annexe II : Recueil des politiques de gestion : Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230).

Annexe III : Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire.

Annexe IV : Articles pour les constats d'infraction dont l'émission est autorisée conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1).

Annexe V : Politique de sécurité de l'information de la Ville.

Annexe VI : Guide d'application de la méthode d'inspection basée sur le risque.

Annexe VII : Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.

22. SIGNATURE DES PARTIES

La présente entente peut être signée par les Parties en plusieurs exemplaires et chacun d'eux sera considéré être un original. Tous ces exemplaires pris dans leur ensemble, dans la mesure où chaque Partie a signé au moins un exemplaire, constituent un seul et même document. Les documents signés, numérisés et transmis par voie électronique et les signatures électroniques sont considérés comme étant des originaux aux fins de la présente entente et de toute question s'y rapportant.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé :

À Québec, le 27 novembre 2025

POUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

_____
Bernard Verret, sous-ministre

À....., le.....

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

_____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Cette entente a été approuvée par la résolution_____ adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le _____.

ANNEXE I

Attentes ministérielles de la Ville 2026-2028

Le Ministre souhaite signifier un certain nombre d'attentes qui permettront de mesurer les retombées de la présente entente. En effet, la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) instaure un cadre de gestion gouvernementale axé sur l'atteinte des résultats, sur le respect du principe de la transparence et sur une imputabilité accrue de l'administration devant l'Assemblée nationale.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ECHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
Clause 4.1 de l'entente	• Déposer un plan de continuité des affaires dont la portée englobe le mandat confié dans le cadre de cette entente. • Informer avec diligence le Ministre en cas de sinistre ou de toute autre situation ne lui permettant pas d'assurer la continuité des activités d'inspection. • En cas d'enjeu à la continuité des services, s'assurer de mettre en œuvre rapidement des actions visant un rétablissement rapide de la situation et de mettre en œuvre des actions de communication appropriées.	Plan de continuité des services.	• Plan de continuité des services. • Statistiques, documents confirmant la continuité des services dans les cas d'évènements majeurs.	31 mars 2026 31 mars 2027 31 mars 2028 Au besoin	Clause 4.1 de la présente entente.
Clause 4.2 de l'entente	• Recruter des inspecteurs ayant des qualifications conformes aux normes du	Exigences préalables à l'emploi.	• Offre d'emploi pour inspecteurs publiée par la Ville. • Descriptions d'emploi	Au besoin	Recueil des politiques de gestion concernant la classification des inspecteurs

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), c'est-à-dire identiques à celui exigé pour le corps d'emploi 230, et correspondant aux mandats portés par la Ville (excluant la santé animale). • Suivant toute autre exigence préalablement formulée par le Ministre, notamment en matière de confidentialité de l'information et de conflits d'intérêts (faire remplir un formulaire sur la confidentialité et un sur les conflits d'intérêts).	Conditions d'emploi inscrites dans les publications d'offres d'emploi de la Ville. Formulaires types utilisés.	• Document qui résume le processus dès l'embauche.		en agroalimentaire et en santé animale, adopté par le Conseil du trésor en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) (annexe I). Clauses 4.2 et 9 de la présente entente.
Clause 7.1 de l'entente	• Transmettre les rapports d'activités mensuels au Ministre. • Présenter le « Bilan annuel » des activités de la Ville en présence des directions du Ministre concernées par ces activités, au plus tard le 15 mai. • Transmettre le bilan annuel corrigé au Ministre au plus tard le 31 mai, lorsque des ajustements sont demandés à la présentation.	Dépôt des documents. Rencontre de présentation du bilan annuel.	• Rapports mensuels des activités de la Ville. • Bilan annuel des activités de la Ville (Présentation PPT).	Mensuelle & annuelle	Clause 7.1 de la présente entente.
Clause 14 de l'entente	• Posséder les pièces justificatives (factures, etc.) pour toutes les opérations comptables, et les fournir au Ministre sur demande. • S'assurer que toutes les pièces comptables sont	Dépôt des documents.	• Rapport d'utilisation des fonds de la présente entente (intégré au Bilan annuel).	Annuelle ou sur demande	Clause 14 de la présente entente. Tableau de compilation des données et temps d'inspection (DPAC).

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	conformes, au regard des normes en vigueur. • Rédiger des rapports financiers fidèles aux pièces justificatives.				Recueil des politiques de gestion concernant la classification des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale, adopté par le Conseil du trésor en vertu de la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1) (annexe I).
Clause 4.3 de l'entente	• Faire participer le personnel d'inspection aux formations en matière d'inspection offertes par le Ministre. • Offrir aux inspecteurs un parcours de formation et d'accompagnement en emploi qui favorise l'harmonisation du travail avec celui du Ministre. • Mettre régulièrement à jour le contenu du calendrier et des programmes d'intégration des nouveaux inspecteurs de la Ville en fonction des changements apportés par le Ministre à ses propres formations.	Statistiques de participation des inspecteurs aux formations autres que Moodle en lien avec l'inspection. Caractéristiques du plan de formation de la Ville (Thèmes de formation, durée, période, type, etc.).	• Calendrier et programme de formation pour l'intégration des nouveaux inspecteurs de la Ville. • Liste des formations continues proposées dans le plan de formation du Ministre et par les inspecteurs de la Ville. • Heures des formations. • Liste du personnel y ayant participé.	Mensuelle & annuelle	Moodle Clause 4.3 de la présente entente. Plan de formation du Ministre. Documentation SMSAISA (site SharePoint). Contenus de formation du Ministre.
Clause 4.4 de l'entente	• Exécuter des interventions (inspections, vérifications variables, …) et programmes ponctuels à la demande du Ministre. • Mettre à jour le système d'information de gestion de l'inspection à la suite des modifications réalisées par le Ministre dans son propre système.	Programme d'inspection appliqué par la Ville (activités, délai, ratios, priorités, etc.). Contenus des rapports d'inspection et d'intervention (nombre d'inspections, etc.). Nombre de vérification de l'efficacité des rappels alimentaires (nombre et nature des interventions, taux de produits effectivement retirés).	• Document : Rappels Ville de Montréal ; • Procédures ; • Programmes. Rapports d'activités incluants : • Rapports mensuel et cumulatif des activités d'inspection de la Ville ; • Rapport des proportions d'établissements sur	Mensuelle & annuelle	Clause 4.4 de la présente entente. Documents, procédures et directives en vigueur au SMSAISA. Guide de planification des activités d'inspection du Ministre.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	• Appliquer la procédure d'intervention du SMSAISA et de la Ville de Montréal concernant les toxi-infections alimentaires, les rappels, les plaintes (plaintes relatives aux aliments ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux) et transmettre au Ministre, les données pertinentes pour une coordination provinciale. • Respecter les fréquences d'inspection suivant la charge de risque, décrites dans le ***Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.*** • Effectuer idéalement autour de 13500 inspections par année civile. • Effectuer autour de 1000 inspections par mois. • Maintenir les retards de priorité 1 à moins de 1 % (selon le nombre des établissements). • Maintenir les retards de suivis de maîtrise à moins de 1 %.	Rapport PGRS pour transmettre le pourcentage de cas de risque sup avec mesure coercitive, par type de mesure (suspension de permis, rapports d'infraction, constat d'infraction, rappel alimentaire, ordonnance de fermeture, ordonnance de cesser l'utilisation d'un équipement, etc.).	fréquence IBR selon la catégorie de risque ; • Rapport sur le nombre d'inspections (global) ; • Rapport surle nombre d'inspections mensuelles ; • Rapport sur le nombre des priorités IBR en retard ; • Rapport sur le nombre des priorités 1 en retard ; • Rapport sur le nombre d'inspections IBR en retard plus d'un an ; • Rapport sur le nombre des suivis de maîtrise ; • Rapport sur le nombre des suivis de maîtrise en retard ; • Rapport sur l'évolution du nombre d'établissements de niveau chronique ; • Rapport sur les délais de traitement des IBR.		Guide d'application de la méthode d'inspection basée sur le risque. Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
Clause 4.5 de l'entente	• Prélever les échantillons nécessaires à l'évaluation de la qualité des aliments conformément aux modalités, aux techniques d'application et au nombre de prélèvements prévus aux programmes de surveillance reçus du Ministre, conformément aux Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire et la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29). • Appliquer dès réception, les modifications aux programmes d'échantillonnage en fonction des exigences de la situation. • Réaliser le programme d'échantillonnage en totalité. • Transmettre au Ministre, les résultats d'analyses réalisées par la Ville (propriété du Ministre) dans le cadre de la présente entente. • Maintenir un Programme informatique de gestion des échantillons compatible à la norme ISO 17025. • Maintenir ***l'accréditation ISO 17025*** auprès d'un organisme d'évaluation accrédité par le Conseil canadien des normes	Nombre de prélèvements effectués. Nombre d'erreurs dans les évaluations de prélèvement (Efficacité & efficience, concordance tâches VS objectifs). Délai de mise à jour des programmes d'échantillonnage. Taux de réalisation du programme de surveillance. Preuve d'accréditation ISO 17025. Nombre d'évaluation des activités de la Ville par le Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire. Nombre de non-conformités émises par le Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire. Nombre de non-conformités issues des audits internes. Offre de service (Méthodes accréditées ISO 17025 et non accréditées) reliée au plan de surveillance.	• Programme d'analyse. • Preuve ***d'accréditation ISO 17025*** auprès d'un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN). Rapports d'activités incluants : • La référence au programme d'analyse du MAPAQ ; • Les prélèvements effectués ; • Les résultats d'analyses réalisées ; • La revue de direction en lien avec les analyses réalisées pour le ministre (annuelle) ; • Le rapport d'évaluation du Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire (bisannuel).	Annuelle ou à la demande	Clause 4.5 de la présente entente. Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire (Annexe III). Loi P-29 : Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29). Techniques de prélèvement des échantillons pour l'analyse microbiologique des aliments et de l'eau. Programmes d'analyses du LEAA visant la Ville de Montréal.

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	(CCN) pour les analyses pour lesquelles le Ministre demande une accréditation ISO 17025. • Aviser le Ministre en cas de tout changement concernant l'accréditation ISO 17025. • Fournir au Ministre, tout rapport d'évaluation réalisé par le Conseil canadien des normes (CCN) ou son mandataire, ou tout autre document jugé pertinent dans le cadre de l'accréditation ISO 17025. • Fournir au Ministre sous demande tous les documents (p. ex. procédures, formulaires, enregistrements en lien avec la méthode, incluant la validation et non-conformités reliées à la méthode, entre autres) concernant les analyses réalisées pour le Ministre selon la norme ISO 17025 et qui ne sont pas accréditées. • Fournir une Revue de direction en lien avec les analyses réalisées pour le ministre. • Aviser le Ministre sur tout changement sur l'offre de service du laboratoire. • Discuter avec le Ministre pendant la phase d'élaboration des projets de développement				

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	méthodologique et avant d'effectuer des changements sur les méthodes pouvant impacter les programmes en cours.				
Clause 7.1 de l'entente	• Appliquer la procédure de plainte ministérielle à la réception de plaintes contre le personnel. • Compléter les documents de déclaration de l'enquête fournis par le MAPAQ à la suite de plaintes contre le personnel. • Les transmettre au MAPAQ dans les 96 h.	Liste des plaintes. Nombre de plaintes, taux et délais de traitement.	Bilan intégré au bilan annuel. Rapports de déclaration des plaintes. Rapport sur les suivis des plaintes ministérielles.	Annuel	
Clause 4.6 de l'entente	• Assumer le rôle de poursuivant, comme le Procureur général du Québec ou le directeur des poursuites criminelles et pénales, dans les poursuites pénales liées aux infractions aux dispositions du régime du Québec, sur le territoire de la Ville. • Transmettre les rapports d'infraction généraux, les procès-verbaux de prélèvement, de saisie, les rapports d'analyses au Ministre, avec une recommandation de poursuite de l'inspecteur qui a rédigé le rapport d'infraction général ou de ses supérieurs, dans le cas de poursuites intentées par le Procureur général du Québec	Statistiques sur les poursuites incluses dans les rapports mensuels et dans le bilan annuel (Poursuites déposées, poursuites en suspens, poursuites réglées, montants des amendes réclamées) et réponse à toute demande Adhoc du Ministre. Nombre, nature et conformité des pièces des dossiers de mesures coercitives. Nombre de dossiers de mesures coercitives, de constats d'infraction.	Rapports d'activités incluants : • Rapport sur le nombre des poursuites déposées.	Mensuelle & annuelle	Paragraphes 1° et 1.1° de l'article 9 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1). Paragraphe 2° de l'article 9 du Code de procédure pénale et de l'article 29.2.1 de la Loi sur les cités et villes (Cour municipale). Paragraphes 1°, 1.1° et 2° de l'article 9, de l'article 62 et des sections II et III du chapitre IV du Code de procédure pénale ainsi que de l'article 56.1 de la Loi sur les produits alimentaires. Utilisation du constat d'infraction dont l'émission est

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	ou le Directeur des poursuites criminelles et pénales. • Assumer la responsabilité de la préparation de tout document approprié afin de constituer la preuve judiciaire requise permettant d'intenter des poursuites pénales pour les infractions constatées. • Autoriser et organiser le témoignage de tout inspecteur qui, dans le cadre d'une procédure pénale, a fait la recommandation, le rapport d'infraction général et les procès-verbaux s'y rapportant. • Rendre cet inspecteur disponible à la date où la cause est instruite afin de témoigner, s'il y a lieu, des constatations portées à son rapport d'infraction général et à son procès-verbal. Il en est de même pour l'analyste à l'égard de son rapport d'analyse. • Faire les constats d'infraction nécessaires (suivant le type d'infraction) et donner suite aux avis communiqués par le Ministre dans les délais Prévus.				autorisée par l'article 147 du Code de procédure pénale. Clause 4.6 de la présente entente.
Clause 4.6.4 de l'entente	• Communiquer au Ministre avec le rapport d'activités mensuel, la liste des nouveaux exploitants qui opèrent sans permis et des	Liste des nouveaux exploitants. Liste des établissements ouverts/fermés.	Rapports d'activités incluants : • La liste des nouveaux exploitants ; • La liste des établissements ouverts/fermés.	Mensuelle & annuelle	

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	exploitants qui ont cessé leurs opérations. • Envoyer mensuellement le rapport sur tous les établissements ayant changé de statut ouvert, fermé ou fermé cause de changement d'exploitant				
Clauses 6 et 7.2 de l'entente	• Participer activement au Comité de gestion opérationnel composé des représentants de la Ville et de ceux du Ministre (représentants des Laboratoires, de l'Inspection et de Direction de la santé et du bien-être des animaux. • Transmettre les éléments de suivi au Ministre, au moins 7 jours ouvrables avant chaque rencontre. • Mettre en œuvre les recommandations des rencontres de suivis.	Listes de présence aux rencontres du Comité de gestion opérationnelle de l'entente, aux rencontres et comités ponctuels. Taux de réalisation des recommandations faites lors des rencontres de suivis.	• Liste de présence, ordre du jour, compte-rendu établis alternativement par les participants.	Mensuelle & annuelle	Clauses 6 et 7.2 de la présente entente.
Clause 9 de l'entente	• Appliquer les dispositions prévues à la Politique de sécurité de l'information de la Ville en vigueur, à l'information gouvernementale, quels qu'en soient la forme, le support et le lieu où celle-ci est conservée, hébergée ou exploitée en tout ou en partie. • Veiller à la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information gouvernementale et de la	Liste des incidents de bris de confidentialité constatés par la Ville en lien avec le mandat. Liste des demandes d'accès à l'info reçues et traitées. Liste actualisée des stockages externes des informations de la Ville en lien avec le mandat. Liste des communications médias de la Ville.	Rapports d'activités incluants : • Rapport sur le traitement des demandes d'accès à l'information reçues ; • Rapport sur les activités de sensibilisation ou de formation sur la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels et de tout autre renseignement confidentiel.	Mensuelle & annuelle	Clause 9 de la présente entente. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Annexe V

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	protection des actifs informationnels, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Prévoir et faire face aux défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants ainsi qu'aux sinistres qui pourraient porter atteinte à la disponibilité l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Informer rapidement le Ministre des incidents portant atteinte à la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité de l'information gouvernementale, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Fournir au Ministre la liste de tout tiers qui conserve, héberge ou exploite, en tout ou en partie, l'information gouvernementale et aviser le Ministre des changements à cette liste comme prévu à la clause 18. • Informer son personnel quant à ses obligations sur la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels	Liste des personnes formés à la sécurité de l'information.			

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ÉCHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	et de tout autre renseignement confidentiel. • Retourner ou détruire avec l'autorisation du Ministre, en l'absence d'entente signée, tout document contenant de l'information gouvernementale, sous les formes et les supports cités ci-dessus. • Respecter la ***Loi sur l'accès*** dans le cadre de l'exécution de la présente entente. • Permettre, seulement dans le cadre de l'application de l'entente, l'accès du personnel autorisé aux renseignements personnels, en prenant les mesures de sécurité nécessaires pour préserver leur confidentialité (cryptage électronique des données, …). • Fournir à la demande du Ministre, toute l'information pertinente au sujet de la protection des renseignements personnels et l'autoriser à visiter les lieux où la Ville détient elle-même les renseignements personnels afin de s'assurer du respect de la présente disposition. • Ne communiquer aucun renseignement confidentiel sans le consentement du Ministre ou de la personne				

ATTENTES	MODALITES D'EXECUTION	INDICATEURS	LIVRABLES	ECHEANCIER	REFERENCE
ATTENTES EN REGARD DES ACTIVITES					
	concernée, à qui que ce soit sauf dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et selon les modalités convenues préalablement avec le Ministre. • Transmettre immédiatement au responsable de l'application de la Loi sur l'accès du Ministre, toute demande d'accès aux documents, aux renseignements personnels ou de rectification qui pourrait lui être acheminée Relativement aux renseignements qu'elle détient dans le cadre de l'exécution de la présente entente. • Consulter le Ministre avant toute communication avec les médias qui implique de l'information gouvernementale obtenue en application de la présente entente. • Ne publier que les types de données ouvertes dont la publication est autorisée par le Ministre.				

ANNEXE II

Recueil des politiques de gestion : Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale (corps d'emploi 230)

Pour information, consultez la liste téléphonique pour le volume 3 à la pièce 3 0 0 1.

C.T. 216339 du 17 mai 2016
modifié par
C.T. 222925 du 29 septembre 2020
C.T. 225480 du 11 janvier 2022

LES INSPECTEURS EN AGROALIMENTAIRE ET EN SANTÉ ANIMALE (230)

1. SECTION I - CORPS ET CLASSES D'EMPLOIS

1. Les inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale forment un corps d'emplois dans la fonction publique.

2. Ce corps d'emplois comprend deux classes, la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale et la classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale.

2. SECTION II – ATTRIBUTIONS

3. Les attributions principales et habituelles des inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale consistent à contrôler, à l'aide de connaissances techniques, l'application du cadre légal et normatif en réalisant principalement des travaux d'inspection et d'enquête dans le domaine de l'agroalimentaire ainsi qu'en santé animale afin d'assurer notamment la surveillance de la chaîne bioalimentaire et la protection de la santé du public et de la santé animale.

Ce corps d'emplois ne comprend pas les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer les attributions prévues à la directive concernant la classification des inspecteurs des installations sous pression (233), à la directive concernant la classification des inspecteurs en bâtiment et en installations techniques (234), à la directive concernant la classification des inspecteurs en environnement (237) et à la directive concernant la classification des inspecteurs de conformité législative et réglementaire (294).

4. La classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, des attributions prévues aux paragraphes de l'alinéa suivant.

L'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale :

a) établit une planification des inspections et des visites de contrôle notamment en fonction de l'emplacement de l'exploitant, de tout document antérieur et, s'il y a lieu, des plaintes ou des dénonciations reçues;

b) vérifie notamment si les bâtiments, les installations, les équipements, les outillages, les procédés, les produits utilisés ou vendus et le bien-être des animaux sont conformes aux exigences de la législation et des règlements en vigueur;

c) visite les bâtiments, les installations industrielles ou commerciales, certaines résidences ou tout autre lieu pour y réaliser une inspection périodique selon toute méthode établie par l'employeur;

d) détecte ou constate les irrégularités ou les non conformités en examinant l'étiquetage, le matériel, les instruments, les équipements et les animaux; en vérifiant et en observant tout autre fait, en prenant notamment des photographies; en effectuant des recherches, des analyses et des consultations; en effectuant divers calculs et évaluations, concernant notamment les points à maîtriser;

e) effectue également des interventions touchant les plaintes, les toxi-infections, les enquêtes et le suivi des avis de non-conformités émis, ou tout autre mandat jugé prioritaire par l'employeur, exerçant à cette fin tous les pouvoirs nécessaires prévus
par la législation et les règlements qu'il doit faire observer;

f) contrôle les produits pour s'assurer qu'ils sont propres à la consommation et prélève, s'il y a lieu, des échantillons aux fins d'analyse;

g) signale les contraventions constatées et fait les recommandations appropriées en vue de corriger les anomalies décelées durant les travaux d'inspection;

h) peut émettre des constats ou rapports d'infraction;

i) peut, selon les pouvoirs prévus par la législation et les règlements, saisir, retenir, confisquer, sceller, faire cesser les opérations ou prendre toute autre disposition sur-le-champ, si nécessaire, lorsque les normes établies ne sont pas rencontrées;

j) peut être appelé à témoigner devant le tribunal;

k) participe à la vérification et à l'approbation des plans et devis des bâtiments de même qu'à l'acceptation des matériaux, des appareils et des accessoires;

l) fait le classement des produits, à partir de critères tels que l'apparence, l'état, le calibre, l'origine, l'utilisation, la composition, la présentation;

m) dispense de la formation pour le personnel de l'industrie;

n) assure un service d'information à l'intention des personnes concernées par l'application de la législation et des règlements;

o) peut, dans l'accomplissement de ses attributions, être appelé à initier au travail les nouveaux inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale.

(suppression en vigueur le 2020-11-09)

5. La classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale comprend les employés dont les attributions principales et habituelles consistent à exercer, en application de l'article 3, les attributions de l'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale chef d'équipe. Celui ci :

a) coordonne les activités d'une équipe composée principalement d'inspecteurs en agroalimentaire et en santé animale ;

b) répartit le travail entre les membres de son équipe et en vérifie l'exécution;

c) fournit l'expertise aux membres de son équipe;

d) donne, à la demande de l'évaluateur, son avis lors de l'évaluation du rendement des membres de son équipe;

e) collabore à l'entraînement des membres de son équipe;

f) exécute, à l'occasion, des attributions de la classe précédente et effectue, au besoin, les travaux les plus complexes.

3. SECTION III - CONDITIONS MINIMALES D'ADMISSION

6. Pour être admise à la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale, une personne doit détenir un diplôme d'études collégiales dans le domaine de l'agroalimentaire, en techniques de diététique, en techniques de santé animale ou tout autre diplôme d'études collégiales techniques pertinent ou une attestation d'études pertinentes dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

7. Pour être admise à la classe d'inspecteur principal en agroalimentaire et en santé animale, une personne doit :

a) satisfaire à la condition d'admission prescrite à l'article 6; et

b) avoir au moins cinq années d'expérience dans l'exercice d'attributions de la classe d'inspecteur en agroalimentaire et en santé animale, à ce titre ou à un titre équivalent.

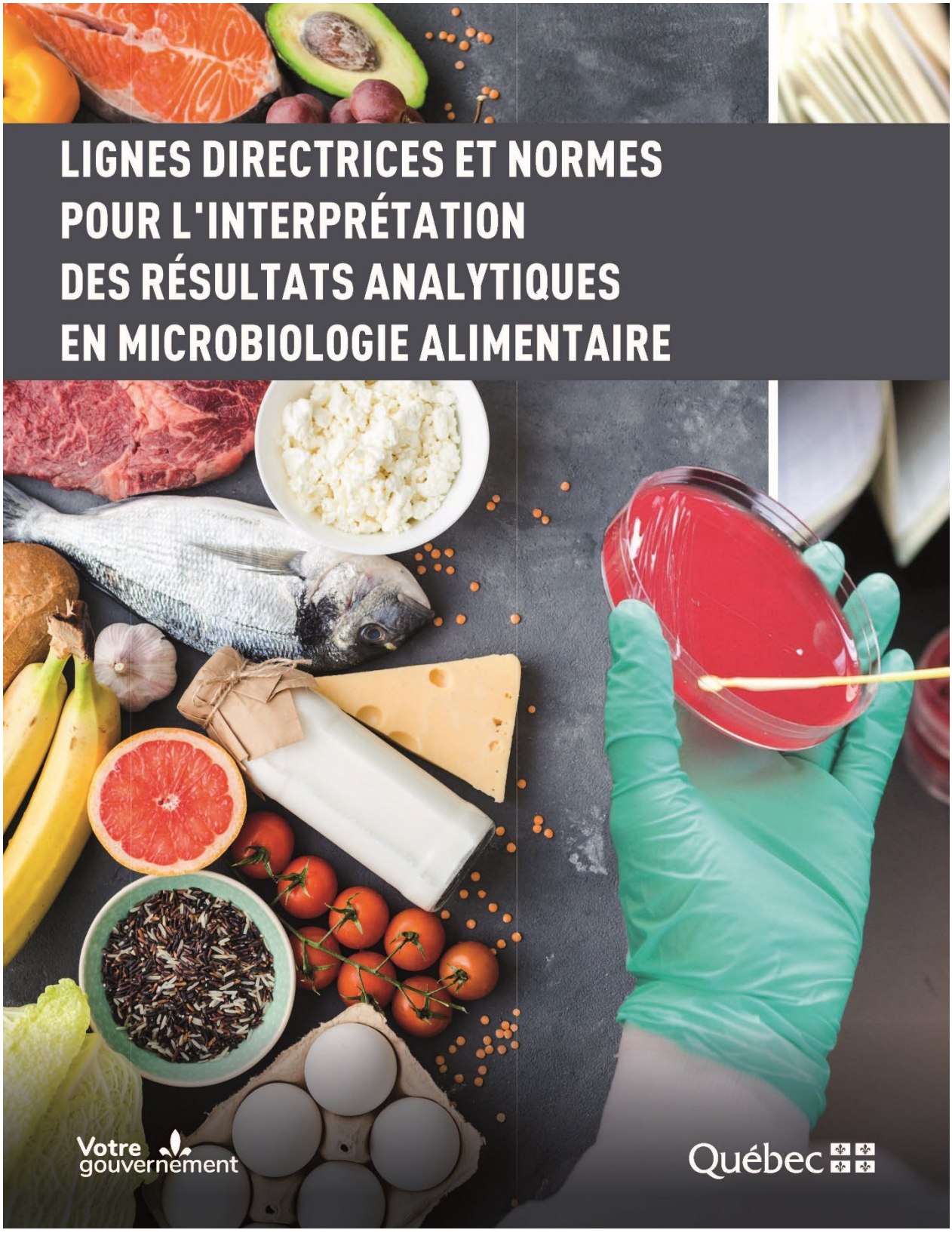
(Alinéa supprimé par le C.T. 222925 du 2020-09-29 en vigueur le 2020-11-09)

SECTION IV – STAGE PROBATOIRE ***(Section abrogée par le C.T. 225480 du 2022-01-11)***

(Cette directive entre en vigueur le 2016-06-15)

ANNEXE III

Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire


LIGNES DIRECTRICES ET NORMES
POUR L'INTERPRÉTATION
DES RÉSULTATS ANALYTIQUES
EN MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE
Votre gouvernement
Québec

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal 2019
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-84613-0

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Coordination
Maude Michaud Dumont, microbiologiste, Ph. D., MAPAQ

Recherche et rédaction édition 2019

Geneviève Couture, microbiologiste, B. Sc., MAPAQ
Frédéric Goulet-Grondin, microbiologiste, B. Sc., MAPAQ
Maude Michaud Dumont, microbiologiste, Ph. D., MAPAQ
Julie Samson, microbiologiste, Ph. D., MAPAQ

Recherche et rédaction édition 2009

Christine Barthe, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Pascal Daigle, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Françoise P. Desroches, agronome, Inspection des aliments, ville de Montréal
Renée Roy, microbiologiste, M. Sc., Direction du développement et de la réglementation, MAPAQ

Rédaction et mise à jour éditions 2003 et 2006

Christine Barthe, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Pierrette Cardinal, microbiologiste, M. Sc., (DLEAA), MAPAQ
Pascal Daigle, microbiologiste, M. Sc., Direction de la normalisation et de l'appui à l'inspection des aliments (DNAIA), MAPAQ
Françoise P. Desroches, agronome, Inspection des aliments, ville de Montréal
Lucie Veillette, technicienne en diététique, Direction régionale Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie–Lanaudière, MAPAQ

Information

Pour obtenir plus d'information, envoyez votre requête à l'adresse ZZCO_CUMAIRA@mapaq.gouv.qc.ca.

Toute reproduction totale ou partielle, ou traduction de ce document est permise à la condition de citer la source.

Ce document est disponible sur internet à l'adresse suivante : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/recueil.pdf

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7
1. FONDEMENTS ET APPLICATION DES CRITÈRES EN MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE 8
1.1 Définition de « critère microbiologique » 8
1.2 Définition de « lignes directrices » 8
1.3 Définition de « norme » 8
1.4 Application des critères microbiologiques 8
1.5 Principaux facteurs à considérer pour l'établissement des critères microbiologiques 9
1.6 Plans d'échantillonnage 10
1.6.1 Plan d'échantillonnage à deux classes 11
1.6.2 Plan d'échantillonnage à trois classes 11
1.7 Caractéristiques des risques associés aux différents critères 12
1.7.1 Santé 1 12
1.7.2 Santé 2 12
1.7.3 Bonnes pratiques de fabrication 12
1.7.4 Altération 12
1.8 Interprétation des résultats analytiques 13
1.8.1 Rapports analytiques réguliers 13
1.8.1.1 « Qualité microbiologique médiocre » 13
1.8.1.2 « Qualité microbiologique insatisfaisante en regard des bonnes pratiques de fabrication » 13
1.8.1.3 « Qualité microbiologique inacceptable » 13
1.8.1.4 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque pour la santé humaine » 13
1.8.1.5 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque élevé pour la santé humaine » 13
1.8.1.6 Hors-norme, hors-norme avec risque pour la santé et hors-norme avec risque élevé pour la santé 14
1.8.2 Rapports analytiques officiels 14
1.8.2.1 Aliment impropre à la consommation humaine 14
1.8.2.2 Aliment impropre avec risque pour la santé humaine 14
1.8.2.3 Aliment impropre avec risque élevé pour la santé humaine 15
1.8.2.4 Hors-norme avec risque ou non pour la santé humaine 15
1.9 Méthodes analytiques 15
2. TABLEAUX DES CRITÈRES MICROBIOLOGIQUES EN FONCTION DES ALIMENTS 16
2.1. Règles générales 16
2.2. Interprétation des résultats pour *Listeria monocytogenes* 16
2.3. Aliments cuits prêts à manger 17
2.4. Aliments à faible humidité 18
2.4.1. Préparations pour nourrissons qui comprennent les céréales instantanées et les formules en poudre 18
2.4.2. Denrées sèches prêtes à manger qui comprennent, entre autres, les aliments suivants : chocolat, cacao, mélanges à pouding, fruits séchés, noix, graines, herbes séchées, épices, noix de coco, graines germées séchées et leur poudre 18
2.4.3. Beurres de noix et de graines qui comprennent, entre autres, le beurre d'arachides, le beurre d'amande et le tahini. 19
2.5. Charcuteries 20
2.5.1. Charcuteries faites de viande crue prêtes à manger 20
2.5.2. Charcuteries cuites 21
2.6. Conserves 22
2.7. Eaux 23
2.7.1. Eaux de boisson et eaux servant à la préparation des aliments 23
2.7.2. Eaux traitées (par exemple : eau distillée ou déminéralisée), minérales, embouteillées, eaux de source et les eaux vendues au volume 24
2.7.3. Glace 25
2.8. Jus de fruits et de légumes, et boissons 26
2.8.1 Jus de fruits et légumes frais non pasteurisés 26
2.8.2 Jus de fruits et de légumes, et boissons pasteurisés 26

2.8.3 Barbotines, boissons gazeuses et boissons aux fruits en fontaine 26
2.9. Légumes et fruits crus 27
2.9.1. Légumes et fruits crus frais et entiers 27
2.9.2. Fruits et légumes crus transformés, fines herbes fraîches, salades de légumes incluant celles prêtes à l'emploi, ainsi que salades de légumes en tous genres pour usage rapide sans durée de conservation, avec ou sans vinaigrette 27
2.9.3. Champignons frais, produits de germination tels que la luzerne, les fèves germées ou les pousses de légumes (radis, pois, trèfle, etc.) 28
2.10. Œufs et ovoproduits 29
2.10.1. Œufs liquides pasteurisés, poudre d'œufs et d'albumen, autres œufs transformés 29
2.10.2. Œufs entiers en coquille 29
2.11. Pâtes crues 30
2.12. Produits laitiers et succédanés de produits laitiers 31
2.12.1. Fromage fait de lait pasteurisé ou de lait non pasteurisé 31
2.12.2. Fromage frais sans affinage, à caillé lactique contenant au moins 50 % d'humidité 31
2.12.3. Produits laitiers fermentés 31
2.12.4. Lait, crème et autres produits laitiers non fermentés et mélanges destinés à la préparation de produits laitiers congelés 31
2.12.5. Produits laitiers congelés 32
2.12.6. Beurre non fermenté et poudres de lait et autres produits laitiers en poudre 32
2.12.7. Succédanés de produits laitiers 32
Tout produit alimentaire qu'on peut substituer à un produit laitier et qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier. 32
2.12.7.1. Margarine, colorant à café et desserts congelés 32
2.12.7.2. Garniture à dessert, mélanges destinés à la préparation de desserts congelés 32
2.13. Produits de la pêche et de l'aquaculture 33
2.13.1. Poissons et crustacés crus, frais ou congelés : poissons entiers, filets (avec ou sans peau, panés ou non) et crustacés entiers ou décortiqués (crevettes, langoustines, etc.) 33
2.13.2. Mollusques bivalves frais ou congelés : myes, moules, pétoncles, huîtres, etc. 33
2.13.3. Produits aquatiques fumés et saumurés à froid 34
2.13.4. Sushis, tartares et ceviches de poisson 34
2.14. Viandes et volailles crues 35
2.14.1. Coupes, abats et pièces intactes de viandes et de volailles crues 35
2.14.2. Préparations de viandes et de volailles crues 35
2.14.3. Préparations de viandes crues prêtes à manger 36
2.15. Produits de soja 37
2.16. Vinaigrettes et mayonnaises 38
2.17. Surfaces de travail 39
2.17.1. Surfaces lavées, assainies et séchées 39
2.17.2. Détection de bactéries pathogènes sur les surfaces de travail 39
3. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 40
A.1. Les indicateurs en microbiologie alimentaire 44
A.1.1. Indicateurs de la qualité et des bonnes pratiques de fabrication des aliments 44
A.1.2. Indicateurs de l'innocuité des aliments 44
A.2. Signification des indicateurs 44
A.2.1. Les bactéries aérobies mésophiles 44
A.2.2. Les bactéries lactiques 45
A.2.3. Groupe *Bacillus cereus* 46
A.2.4. *Clostridium perfringens* 47
A.2.5. Les coliphages F-spécifiques 48
A.2.6. Les coliformes totaux 49
A.2.7. *Escherichia coli* 49
A.2.8. Entérocoques dans l'eau 50

A.2.9. Les levures et les moisissures....51
A.2.10. *Staphylococcus aureus* coagulase positive....51
TABLEAU I....53
Résumé de la signification des microorganismes indicateurs en microbiologie alimentaire....53
A.3. TABLEAU II - Les agents pathogènes les plus souvent associés aux toxi-infections alimentaires : caractéristiques et aliments cibles....54

INTRODUCTION

Voici la sixième édition du recueil des critères microbiologiques appliqués aux aliments offerts à la consommation, la dernière édition ayant paru en 2009. Ce document constitue un ouvrage de référence pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et pour toutes les organisations qui désirent consulter les critères microbiologiques reconnus dans la communauté scientifique.

Bien que des microorganismes d'altération soient précisés pour certaines catégories d'aliments, les critères microbiologiques sont davantage liés au respect des bonnes pratiques de fabrication et à l'innocuité des produits plutôt qu'à leur fraîcheur ou à leur qualité. Ils ont été élaborés pour fournir un degré d'assurance quant aux conditions de préparation et quant à la sécurité des aliments. Les critères sont publiés et reconnus officiellement par le Ministère. Différentes interventions de nature juridique peuvent être entreprises en cas de dérogation.

Ces critères sont le résultat d'une revue de littérature et d'un processus de consultation de différents intervenants du domaine. Les données recueillies lors d'enquêtes réalisées par le MAPAQ et la ville de Montréal ainsi que l'expérience découlant de l'utilisation des critères microbiologiques précédents ont été considérées pour la révision et l'établissement de critères adéquats et réalistes.

Il importe de mentionner que les critères de référence indiqués dans ce recueil ont un caractère évolutif du fait que le développement méthodologique s'effectue rapidement en microbiologie alimentaire. Aussi, les connaissances épidémiologiques et toxicologiques croissantes qui permettent l'identification des microorganismes pathogènes, l'évaluation du risque ainsi que les changements continus de la technologie alimentaire contribuent à l'évolution de ces critères. Les critères sont présentés en fonction de leur pertinence pour chaque catégorie d'aliments. Ils ne sont pas exclusifs, puisque de nouveaux critères peuvent être ajoutés et d'autres exclus selon la situation à l'étude.

De plus, le présent document précise l'application des critères élaborés et fait état des facteurs à considérer pour les établir ainsi que des différents plans d'échantillonnage possibles, tout en facilitant la compréhension et l'interprétation des résultats analytiques. Enfin, on trouvera dans les annexes de l'information complémentaire concernant différents microorganismes indicateurs et pathogènes.

1. FONDEMENTS ET APPLICATION DES CRITÈRES EN MICROBIOLOGIE ALIMENTAIRE

1.1 Définition de « critère microbiologique »

Un **critère microbiologique** pour un aliment définit l'acceptabilité d'un produit, d'un lot de denrées alimentaires ou d'un procédé, sur la base de l'absence, de la présence ou du nombre de microorganismes, ou de la quantité de leurs toxines et métabolites, par unité(s) de masse, volume ou surface.

1.2 Définition de « lignes directrices »

Les lignes directrices ne sont pas définies dans un règlement comme le sont les normes, mais elles peuvent aussi servir à déterminer la conformité avec les articles de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29).

1.3 Définition de « norme »

Les normes ont force de loi et sont définies en vertu des règlements d'application de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29). Les règlements traitent de points précis tandis que la Loi porte sur des notions de salubrité d'ordre général. Par exemple, « Nul ne peut préparer, détenir en vue de la vente ou de la fourniture de services moyennant rémunération, recevoir, acheter aux fins de vente, mettre en vente ou en dépôt, vendre, donner à des fins promotionnelles, transporter, faire transporter ou accepter pour transport, tout produit destiné à la consommation humaine qui est impropre à cette consommation, qui est altéré de manière à le rendre impropre à cette consommation, dont l'innocuité n'est pas assurée pour cette consommation ou qui n'est pas conforme aux exigences de la présente loi et des règlements. »

1.4 Application des critères microbiologiques

Tel que cela est mentionné en introduction, les critères utilisés par le MAPAQ sont davantage liés à l'innocuité des produits et au respect des bonnes pratiques de fabrication (BPF) qu'à leur fraîcheur ou à leur qualité. Les critères peuvent donc être utiles pour évaluer le degré d'assurance quant aux conditions de préparation et à l'innocuité des aliments jusqu'à la fin de leur durée de conservation à l'étalage. De plus, les critères peuvent être utilisés pour définir ou vérifier la conformité du produit en regard des exigences de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) et de ses règlements d'application.

Critères reliés à l'innocuité et aux BPF fixés pour le secteur de la vente au détail et de la restauration

Les critères microbiologiques reliés à l'innocuité et aux BPF ont été fixés pour le secteur de la vente au détail et de la restauration en considérant l'ensemble des manipulations et conditions qu'un aliment peut subir. Ils peuvent cependant être utilisés pour développer des mesures de contrôle des opérations pour les secteurs de la production, de la transformation ou de la distribution. Si les aliments ne respectent pas les critères établis sur le plan de la production, de la transformation ou de la distribution, ils ne seront subséquemment pas respectés au niveau de la consommation.

Critères reliés à l'altération microbiologique fixés pour le secteur de la production et de la transformation

Dans ce document, les limites maximales (M) fixées pour les paramètres d'altération sont établies aux fins de durée de conservation des produits à l'étalage. Il n'est pas recommandé

d'utiliser ces critères pour le contrôle de qualité sur le plan de la production ou de la transformation, puisque plusieurs facteurs peuvent influencer la dynamique de ces microorganismes d'altération dans les aliments. Un exploitant peut analyser les produits finis pour vérifier l'efficacité d'un système HACCP ou de l'implantation des BPF. Les critères seront alors spécifiques au produit, au procédé ou à l'établissement. De plus, les critères développés pour le contrôle de qualité en usine peuvent être plus rigoureux que ceux qui servent à une fin réglementaire. Le transformateur peut aussi les utiliser pour évaluer l'acceptabilité de produits et de matières premières d'origine inconnue ou dont on ignore les conditions de production. Les entreprises doivent déterminer elles-mêmes les mesures qui conviennent si l'aliment ne satisfait pas aux caractéristiques convenues.

L'application des critères et l'interprétation des résultats analytiques doivent se faire avec discernement. L'analyse du produit fini ne peut, à elle seule, garantir l'innocuité des aliments. Par conséquent, la conclusion apportée par les analystes à la suite d'une évaluation des résultats peut, dans certains cas, ne pas se limiter à l'application absolue du critère, mais aussi intégrer d'autres éléments de risque. Ce document ne couvre pas l'ensemble de tous les produits alimentaires existants. Donc, en l'absence d'un critère, une évaluation particulière devra être effectuée et pourrait aussi conduire à une conclusion d'aliment impropre ou impropre avec risque pour la santé.

Les critères sont présentés en fonction de leur pertinence pour chaque catégorie d'aliments. Ils ne sont pas exclusifs; au besoin, certains peuvent être ajoutés ou exclus en fonction de la situation. Par exemple, des microorganismes pathogènes ou leurs toxines peuvent être recherchés pour certaines catégories de produits ou lors d'enquêtes de toxi-infections alimentaires. De même, des microorganismes d'altération, tels que les levures, les moisissures et les bactéries lactiques, peuvent être recherchés pour évaluer la durée de conservation à l'étalage ou les causes de la dégradation microbiologique des produits.

Le contrôle de l'innocuité des aliments est principalement basé sur les microorganismes indicateurs, puisque la recherche de tous les microorganismes pathogènes ne peut être réalisée systématiquement. Ces derniers étant généralement présents en très faibles concentrations dans les aliments, leur absence dans un nombre restreint d'échantillons ne garantit pas que le lot en entier soit sécuritaire, c'est pourquoi leur recherche systématique dans un aliment sans analyse de risque préalable est inefficace. Par ailleurs, lorsque la concentration de microorganismes indicateurs dépasse les limites maximales fixées, l'aliment représente un risque inacceptable.

1.5 Principaux facteurs à considérer pour l'établissement des critères microbiologiques

Un critère microbiologique peut être défini à l'aide d'évidences épidémiologiques démontrant que l'aliment, sous certaines conditions, peut présenter un risque pour la santé des consommateurs et que l'application du critère procurera une protection significative pour la santé humaine. Le critère doit aussi être en relation avec l'application de bonnes pratiques de fabrication (BPF). Afin d'atteindre les objectifs propres aux critères microbiologiques, les facteurs suivants peuvent être considérés :

1) Une évidence actuelle ou potentielle de danger pour la santé;
2) La composition de l'aliment, sa microflore naturelle et celle acquise au cours de sa production ainsi que le potentiel de l'aliment à supporter la croissance microbienne et la production de toxines (a_w, pH, agents de conservation, etc.);
3) L'état dans lequel l'aliment est distribué;
4) L'effet de compétition de la microflore d'altération spécifique du produit ou de la microflore de fermentation;

5) Le potentiel de contamination, de recontamination ou de croissance microbienne et de production de toxines lors de la fabrication, de la manipulation, de l'entreposage et de la distribution;
6) Le procédé de préparation juste avant la consommation;
7) La catégorie de consommateurs exposés;
8) Les habitudes de consommation (type de cuisson, durée d'entreposage à la température ambiante, etc.);
9) Le niveau de la chaîne alimentaire auquel ils s'appliquent;
10) Les facteurs de croissance spécifiques des microorganismes;
11) Les facteurs de virulence spécifiques des microorganismes (dose infectieuse, variabilité entre les souches, etc.);
12) La fiabilité et la sensibilité des méthodes d'analyse disponibles;
13) La pertinence de l'information obtenue à la suite de l'application du critère en regard des actions correctives.

1.6 Plans d'échantillonnage

Les plans d'échantillonnage sont établis en fonction de l'objectif à évaluer : contrôle de qualité régulier, programme de surveillance, recherche de microorganismes pathogènes en fonction de l'évaluation de risque, contrôle réglementaire, etc.

Les symboles et les termes utilisés dans les plans et leurs définitions sont les suivants :

Lot : Une quantité finie ou une unité de production qui peut être identifiée par le même code. S'il n'y a pas d'identification par code, un lot peut être considéré comme (a) la quantité de produits fabriqués dans des conditions essentiellement identiques au même établissement et ne représentant pas plus que la production d'une journée; ou comme (b) la quantité du même type de produit fabriqué par le même fabricant et qui peut faire l'objet d'un échantillonnage à un endroit donné. Ainsi, le lot peut être défini en considérant des facteurs tels que la période de production, le type d'emballage, les conditions dans lesquelles il a été produit, etc.

n : Représente le nombre d'unités d'échantillonnage qui est généralement prélevé au hasard dans un lot. Le « n » représente la taille de l'échantillon. Le « n » peut varier en fonction du risque, du nombre d'unités disponibles et de la grosseur des lots selon le plan d'échantillonnage utilisé. En général, n=5 est retenu à titre d'application générale, mais ne représente pas la règle à suivre dans tous les cas, particulièrement pour la recherche des microorganismes pathogènes ou pour l'investigation des petits lots de production. Dans ces cas, la norme ISO-2859 et les plans d'échantillonnage de l'ICMSF (International Commission on Microbiological Specifications for Foods) peuvent être utilisés. Le nombre 5 a été établi par l'ICMSF dans le but d'augmenter les probabilités de détecter un problème microbiologique s'il est présent. Si des dépassements des critères « M » ou « c » sont observés avec moins de 5 échantillons (1, 2, 3, etc.), le résultat peut être utilisé pour réaliser des actions correctives légales.

m : La valeur numérique de « m » représente des concentrations acceptables de microorganismes, habituellement par g ou ml (ou par unité de surface). Dans un plan à deux classes, « m » sert à distinguer les unités de qualité acceptable de celles qui sont de qualité inacceptable, alors que dans un plan à trois classes, « m » sert à distinguer les unités de qualité acceptable de celles qui sont de qualité médiocre. La valeur numérique de « m », qui suivra dans les tableaux, est basée sur des niveaux acceptables sous de bonnes pratiques de fabrication (BPF). Un dépassement requiert la mise en place d'une action corrective.

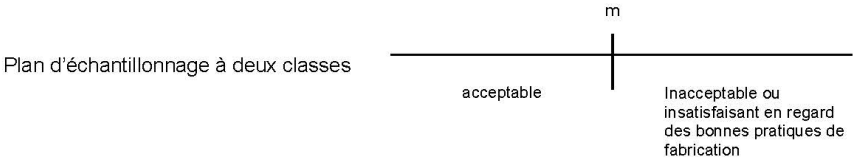
M : Pour les plans à trois classes seulement. Représente des concentrations inacceptables de microorganismes, habituellement par g ou ml. Son dépassement représente des conditions inacceptables, non contrôlées ou présentant un risque pour la santé, selon le critère. « M » distingue les unités de qualité médiocre de celles qui sont de qualité inacceptable. Si la valeur d'une seule unité d'échantillonnage est supérieure à « M », l'unité d'échantillonnage ou le lot d'où provient l'échantillon est inacceptable. Un dépassement requiert la mise en place d'une action corrective.

c : Représente le nombre maximal permis d'unités d'échantillonnage de qualité médiocre. Si le nombre d'unités de qualité médiocre est supérieur à « c », le lot d'où provient l'échantillon est inacceptable et devrait être rejeté.

1.6.1 Plan d'échantillonnage à deux classes

Le plan d'échantillonnage à deux classes permet de qualifier simplement chaque unité d'échantillonnage comme acceptable ou inacceptable. Dans certains plans, seule la présence d'un microorganisme particulier, tel que la bactérie *Salmonella* spp., est inacceptable.

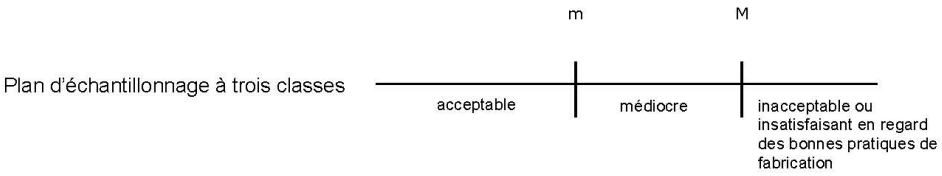
Dans d'autres plans, un nombre limité d'organismes peut être acceptable. Pour ces derniers, une seule limite est établie et est indiquée par « m ». Elle distingue un compte acceptable d'un compte inacceptable. Le plan à deux classes rejette un lot si plus de « c » unités du nombre « n » d'unités échantillonnées examinées sont inacceptables. En général, c = 0 pour les microorganismes pathogènes.



1.6.2 Plan d'échantillonnage à trois classes

Les unités d'échantillonnage présentant un nombre de microorganismes inférieur à la valeur de « m »sont définies comme étant de qualité satisfaisante. Les unités présentant un nombre entre les valeurs de « m » et « M » sont jugées comme étant de qualité médiocre, et les unités renfermant plus que la valeur de « M » sont insatisfaisantes en regard des bonnes pratiques de fabrication ou inacceptables.

Dans le cas d'un échantillon récolté au hasard où « n » unités d'échantillonnage seraient choisies dans un lot, le lot serait alors rejeté si une unité présentait un compte au-dessus de la valeur de « M » ou si plus de « c » unités avaient des comptes plus élevés que la valeur de « m ».



1.7 Caractéristiques des risques associés aux différents critères

Cette section définit certains déterminants propres aux critères microbiologiques liés spécifiquement à la notion de santé humaine. Certains critères microbiologiques pourront être caractérisés différemment en fonction de la situation.

1.7.1 Santé 1

Le risque indiqué pour la santé représente une situation où il existe une probabilité raisonnable que la consommation d'un aliment ou l'exposition à un aliment puisse entraîner de sérieuses répercussions sur la santé ou causer la mort. Il pourrait également s'agir d'une situation où l'on juge que la probabilité d'une éclosion d'origine alimentaire est élevée. Il faut immédiatement prendre les mesures appropriées afin d'éviter d'exposer la population au produit, y compris au niveau du consommateur. Les mesures de suivi devraient assurer que l'on a déterminé la cause du problème et pris les mesures nécessaires pour le corriger.

1.7.2 Santé 2

Le risque indiqué pour la santé représente une situation où il existe une probabilité raisonnable que la consommation d'un aliment ou l'exposition à un aliment puisse avoir sur la santé des répercussions indésirables temporaires sans menacer la vie. Il pourrait également s'agir d'une situation où l'on juge que la probabilité de répercussions indésirables graves est peu élevée. Il faut prendre sans tarder les mesures nécessaires afin d'éviter d'exposer la population au produit ou de prévenir la distribution subséquente du produit. Les mesures de suivi devraient assurer que l'on a déterminé la cause du problème et pris les mesures nécessaires pour le corriger.

NOTE : Différentes situations peuvent justifier d'augmenter le niveau de risque santé 2 à santé 1:

- Les produits constituant un risque « santé 2 » sont associés à une maladie lors d'une éclosion de toxi-infection alimentaire;
- Les microorganismes pathogènes « santé 2 » sont à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes (voir section 1.8.1.5);
- Des produits constituant un risque « santé 2 » pour la population en général sont destinés à des populations vulnérables comme les enfants de moins de cinq ans, les personnes âgées ou les personnes dont le système immunitaire est compromis.

1.7.3 Bonnes pratiques de fabrication

Le problème repéré indique une rupture de la pratique d'hygiène. Il faut revoir les bonnes pratiques de fabrication (BPF) lorsque les valeurs « m », « M » ou « c » sont dépassées. Selon le cas, le non-respect des BPF peut entraîner un risque pour la santé, puisque l'aliment n'est pas produit dans des conditions qui assurent son innocuité (ex. : abus de température dans un aliment potentiellement dangereux).

1.7.4 Altération

Le dépassement du critère indique un processus d'altération microbiologique du produit. En général, le dépassement du critère n'entraîne pas de risque pour la santé humaine, mais peut refléter de mauvaises pratiques (ex. : durée de conservation trop longue). Le dépassement du critère n'entraîne pas automatiquement la manifestation d'altération organoleptique macroscopique.

1.8 Interprétation des résultats analytiques

1.8.1 Rapports analytiques réguliers

Cette section présente la terminologie utilisée pour la rédaction des interprétations réalisées sur les rapports réguliers. Elle est principalement empruntée de la terminologie utilisée dans les plans d'interprétation de l'ICMSF, qui sont utilisés et reconnus à l'échelle internationale.

1.8.1.1 « Qualité microbiologique médiocre »

Avec un seul échantillon, le résultat analytique est supérieur à la valeur de « m » sans dépasser la valeur de « M ». Lorsque n > 1 et que le nombre d'échantillons dont la valeur est supérieure à « m » sans dépasser celle de « M » est inférieur ou égal à « c », la qualité est médiocre. Le profil microbiologique de l'aliment se situe près des critères acceptables, mais laisse entrevoir des lacunes à corriger (pour les critères ayant une signification BPF et altération).

1.8.1.2 « Qualité microbiologique insatisfaisante en regard des bonnes pratiques de fabrication »

Principalement associé à la numération aérobie mésophile (NAM) dans les aliments prêts à manger, cet énoncé s'applique lorsque le produit n'est pas encore altéré, mais que la valeur « c » ou « M » est dépassée. À ce moment, la signification se rattache aux mauvaises pratiques de fabrication et à une ou des situations non contrôlées dans l'établissement.

1.8.1.3 « Qualité microbiologique inacceptable »

Le résultat analytique est supérieur à la valeur de « M » ou le nombre d'échantillons de qualité médiocre est supérieur à « c » pour les critères de BPF et d'altération. Associé aux critères de NAM dans les aliments prêts à manger sans ajout de produits crus, cet énoncé s'applique lorsque la valeur de « M » est largement dépassée (> 1 x 10^7) ou que le produit est altéré ou impropre à la consommation humaine. Se dit également d'un critère ayant une signification « santé 2 » où le résultat analytique est supérieur à la valeur de « m » sans dépasser celle du « M » et sans que la valeur de « c » soit dépassée. À ce moment, la signification se rattache aux mauvaises pratiques de fabrication et à une ou des situations non contrôlées dans l'établissement, qui pourrait compromettre la salubrité des aliments.

1.8.1.4 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque pour la santé humaine »

En présence de microorganismes ayant une signification « santé 2 », cette conclusion s'applique lorsque le résultat analytique est supérieur à « M » ou que la valeur de « c » est dépassée. À ce moment, la signification se rattache à une situation de non-maîtrise dans l'établissement, qui pourrait compromettre la salubrité ou même l'innocuité des aliments.

1.8.1.5 « Qualité microbiologique inacceptable avec risque élevé pour la santé humaine »

Présence, dans un aliment prêt à manger, de microorganismes pathogènes, de toxines microbiennes « santé 1 » ou de microorganismes pathogènes ayant une signification « santé 2 » à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes. À ce moment, la signification se rattache à une situation de non-maîtrise dans l'établissement, qui pourrait compromettre la salubrité ou même l'innocuité des aliments.

Par exemple :

Virus :	Norovirus, hépatite A, etc.
Bactéries :	*Salmonella*, *Campylobacter* thermotolérants, *Escherichia coli* producteur de shigatoxines, *Shigella*, *Yersinia enterocolitica* (sérogroupes pathogènes), *Listeria monocytogenes*, etc.
Protozoaires :	*Cyclospora cayetanensis*, *Cryptosporidium*, *Giardia lamblia*, etc.
Toxines :	Toxines de *Staphylococcus aureus* coagulase positive, de *Bacillus cereus* et de *Clostridium botulinum*, toxines d'algues dans les produits marins, etc.

Microorganismes pathogènes ayant une signification « santé 2 » à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes = niveau de risque « santé 1 » :

***Staphylococcus aureus* coagulase positive :**	$\geq 10^5$ UFC/g ou ml
***Clostridium perfringens* :**	$\geq 10^5$ UFC/g ou ml
***Bacillus cereus* :**	$\geq 10^5$ UFC/g ou ml
***Vibrio parahaemolyticus* :**	$\geq 10^6$ UFC/g ou ml

1.8.1.6 Hors-norme, hors-norme avec risque pour la santé et hors-norme avec risque élevé pour la santé

Cette conclusion est appliquée lorsque le résultat fait référence à un critère microbiologique réglementé (norme).

Important : L'ensemble des situations n'est pas mentionné ici. Des interprétations basées sur l'évaluation de risque peuvent aussi conduire à d'autres interprétations et conclusions légales.

1.8.2 Rapports analytiques officiels

En fonction de la situation, un aliment de qualité microbiologique inacceptable pourrait conduire à une action judiciaire (poursuite, retrait, saisie, rappel, etc.). Chaque situation doit être évaluée et plusieurs facteurs devront être considérés pour établir le niveau d'action à entreprendre. La formulation des conclusions sur les rapports officiels correspondra aux termes décrits dans la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29).

1.8.2.1 Aliment impropre à la consommation humaine

« Impropre » signifie que l'aliment ne convient plus à la consommation humaine en raison de la perte de ses qualités de fraîcheur (altération microbiologique) ou parce qu'il est produit dans des conditions non contrôlées (indicateurs de BPF).

1.8.2.2 Aliment impropre avec risque pour la santé humaine

« Impropre avec risque pour la santé » signifie que le niveau limite acceptable « M » ou le nombre d'unités « c » de qualité médiocre est dépassé. L'aliment représente alors un risque pour la santé sans toutefois nécessairement provoquer la maladie.

1.8.2.3 Aliment impropre avec risque élevé pour la santé humaine

« Impropre avec risque élevé pour la santé » signifie qu'il y a présence, dans un aliment prêt à manger, de microorganismes pathogènes, de toxines microbiennes « santé 1 » ou de microorganismes pathogènes ayant une signification « santé 2 » à des concentrations correspondant aux doses infectieuses ou toxigènes.

1.8.2.4 Hors-norme avec risque ou non pour la santé humaine

Pour certains aliments, tels que les produits laitiers et l'eau, certains critères microbiologiques sont inclus comme normes dans la réglementation. En général, ces critères sont basés sur l'application des BPF ou sur l'innocuité.

1.9 Méthodes analytiques

En tout temps, l'emploi de méthodes de référence validées et reconnues par la communauté scientifique ou équivalentes doit être préconisé lors de l'analyse microbiologique des aliments. L'analyste doit toujours être en mesure de démontrer la validité des méthodes utilisées. Plusieurs méthodes analytiques utilisées par les microbiologistes du Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaire sont accréditées selon la norme ISO/CEI 17025. Les méthodes pour le dépistage et le dénombrement des principaux microorganismes d'intérêt alimentaire sont disponibles dans le Compendium des méthodes de Santé Canada et sur le site du Centre d'expertise et d'analyse environnementale du Québec.

2. TABLEAUX DES CRITÈRES MICROBIOLOGIQUES EN FONCTION DES ALIMENTS

2.1. Règles générales

- Absence de microorganismes pathogènes dans tous les aliments prêts à manger tels qu'ils sont définis à la section 1.8.1.5.;
- Critères non exclusifs et présentés en fonction de leur pertinence pour chaque catégorie d'aliments. Au besoin, certains peuvent être ajoutés ou exclus en fonction de la situation et de l'évaluation des risques. Quant aux aliments composites, il peut être nécessaire de se référer à plus d'un tableau de critères.
- La valeur n=5 est retenue à titre d'application générale, mais ne représente pas la règle. La valeur n=χ signifie que le nombre d'échantillons est déterminé selon le plan d'échantillonnage en fonction de la situation (voir section 1.6).
- À moins de spécification contraire, les valeurs indiquées dans les tableaux sont exprimées en UFC/g ou UFC/ml.
- À moins de spécification contraire, pour la détection des microorganismes pathogènes, l'analyse est effectuée sur des échantillons de 25 g. À noter que des actions seront tout de même entreprises si la quantité prélevée diffère.
- Pour l'interprétation des résultats du critère *Bacillus cereus*, se référer à l'Annexe I, section A.2.3.

2.2. Interprétation des résultats pour *Listeria monocytogenes*

Dans le cas de l'obtention d'un résultat d'analyse positif, suivre la Procédure d'intervention – Détection de *Listeria monocytogenes* dans un aliment prêt à manger du MAPAQ.

2.3. Aliments cuits prêts à manger

Les aliments cuits prêts à manger sont diversifiés. Ils sont définis comme des préparations culinaires cuites qui seront consommées telles quelles ou après un réchauffage sans aucune autre préparation.

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	Sans produits crus[2]	BPF	5	2	1×10^5	1×10^6
	Avec produits crus[3]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli		Santé 2	5	1	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive		Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
B. cereus[4]		Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
C. perfringens[5]		Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
L. monocytogenes		Se référer à la section 2.2				

[1] Ce critère ne s'applique pas aux aliments contenant des produits fermentés.

[2] Critère applicable aux aliments cuits prêts à manger sans ajout de produits crus (ex : légumes crus). Voir la section 1.8.1.3 pour l'interprétation de ce critère.

[3] Critère applicable aux aliments cuits prêts à manger avec ajout de produits crus : préparations à sandwichs, sandwichs, houmous et salades constituées de mélanges de légumes et sources protéiques (ex. : tofu, légumineuses, viandes, riz, pâtes alimentaires, pommes de terre, etc.).

[4] Critère applicable pour les préparations ou les aliments suivants : riz, féculents, pâtes alimentaires, crème pâtissière, légumineuses, légumes cuits, céréales cuites, sauce béchamel, potages, viandes cuites.

[5] Critère applicable aux pièces de viande, sauces, légumineuses, plats protéinés permettant l'anaérobiose.

2.4. Aliments à faible humidité

Cette catégorie d'aliment inclut les préparations pour nourrissons, les denrées sèches prêtes à manger, les denrées sèches à cuire ainsi que les beurres de noix et de graines. La flore de contamination des denrées sèches à cuire telles que les mélanges en poudre de sauce et de soupe et les pommes de terre en flocons peut être composée de bactéries sporulées comme les bactéries *Bacillus cereus* et *Clostridium perfringens*. Puisque ces dernières peuvent croître seulement si la température de cuisson, de refroidissement ou de réchauffage des produits reconstitués est inadéquate, les critères des denrées sèches à cuire doivent donc être déterminés selon l'évaluation de risque, en fonction des situations.

2.4.1. Préparations pour nourrissons qui comprennent les céréales instantanées et les formules en poudre

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	Formules en poudre	BPF	5	2	5×10^2	5×10^3
	Céréales instantanées	BPF	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli		Santé 2	10	1	1	10
Salmonella spp.	Formules en poudre	Santé 1	60	0	Non détecté	--
	Céréales instantanées	Santé 1	20	0	Non détecté	--
Cronobacter spp.[1]		Santé 1	30	0	Non détecté/10 g	

[1] Critère applicable uniquement aux formules en poudre.

2.4.2. Denrées sèches prêtes à manger qui comprennent, entre autres, les aliments suivants : chocolat, cacao, mélanges à pouding, fruits séchés, noix, graines, herbes séchées, épices, noix de coco, graines germées séchées et leur poudre.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
Salmonella spp.	Santé 1	10	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement au cacao.

2.4.3. Beurres de noix et de graines qui comprennent, entre autres, le beurre d'arachides, le beurre d'amande et le tahini.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
Salmonella spp.	Santé 1	10	0	Non détecté	--
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				

2.5. Charcuteries

2.5.1. Charcuteries faites de viande crue prêtes à manger

Charcuteries faites de viande crue fermentée ou acidifiée et séchée : saucissons chorizo, Jésus, Genoa, mettwurst, danois; saucisse de Lyon, de Thuringe et de Lorraine; les galets; les saucissons ou saucisses d'été; les gendarmes; les pepperonis séchés; les salamis sopressata, hongrois et danois et les autres styles de salamis séchés ou de saucissons d'appellation plus générique.

Charcuteries faites de viande crue salée et séchée : jambons secs (de Parme, de Bayonne, prosciutto, etc.), les jambons secs fumés à froid (de Westphalie, Speck, etc.) ou les viandes de bœuf salées et séchées (viande des Grisons, basterma ou pastirma, etc.).

Pour toutes les charcuteries ayant atteint une température interne de cuisson sécuritaire (ex. : fumage à chaud), utiliser les critères des charcuteries cuites indiqués dans le tableau suivant (2.5.2).

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
C. perfringens	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
Microorganismes pathogènes[2]	Santé 1	χ	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux charcuteries non fermentées.

[2] Les sérogroupes pathogènes de *Yersinia enterocolitica* (pour les produits faits de viande de porc), *Campylobacter* thermotolérants et d'autres microorganismes pathogènes peuvent être recherchés dans ce type de produit selon l'évaluation des risques.

2.5.2. Charcuteries cuites

Produits composés de pièces de viandes entières ou hachées, cuites à une température sécuritaire puis refroidies, parfois tranchées et emballées sous vide ou non sans subir de traitement thermique subséquent. Les charcuteries sont parfois saumurées ou fumées, cuites en moules ou en boyaux. Des agents de conservation peuvent aussi être ajoutés. En font notamment partie les charcuteries style jambon, pastrami, poitrine de dinde, saucisson de Bologne, saucisse fumée à chaud, simili-poulet, mortadelle, pepperoni et salami cuits, saucisson polonais ou à l'ail et jerkys.

Pour les cretons, terrines, rillettes, pâtés de foie, rôtis de porc et de dinde, se référer à la section 2.3 des aliments cuits prêts à manger.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	3	1×10^6	1×10^7
Bactéries lactiques	Altération	5	3	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				

2.6. Conserves

Tout produit emballé dans un contenant hermétique scellé et offert sous stérilité commerciale.

Définition de stérilité commerciale :

État de l'aliment qui a subi un traitement thermique, seul ou en combinaison avec d'autres procédés, pour le rendre exempt de toute forme viable de microorganisme, y compris les spores, susceptibles de se développer dans l'aliment aux températures auxquelles il est destiné à être normalement soumis durant la distribution et l'entreposage.

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	n	c	STÉRILITÉ COMMERCIALE
Microorganismes mésophiles ou thermophiles viables	Aliments peu acides (pH > 4,6)	Santé 1[1]	χ	0	Conforme
	Aliments acides et peu acides acidifiés (pH ≤ 4,6)	Altération			

[1] Risque à la santé associé à la bactérie *Clostridium botulinum*.

2.7. Eaux

2.7.1. Eaux de boisson et eaux servant à la préparation des aliments

La *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) réfère aux normes microbiologiques du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40). Ces normes s'appliquent en tout temps. Voici celles présentement en vigueur :

Tableau des normes microbiologiques selon le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 40) présentement en vigueur.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION
Coliformes totaux[1]	BPF	10 UFC/100 ml
Colonies atypiques[2]	BPF	200 UFC/100 ml
E. coli[1]	Santé 2	Non détecté/100 ml
Entérocoques	Santé 2	Non détecté/100 ml
Coliphages F-spécifiques	Santé 2	Non détecté/100 ml
Microorganismes pathogènes[3]	Santé 1	Non détecté/volume analysé

[1] S'il y a présence de colonies trop nombreuses pour être identifiées (TNI) sur les milieux de culture utilisés pour la détection des coliformes / *E. coli*, la signification du résultat est de niveau « santé 2 ».

[2] Colonies qui poussent sur les milieux utilisés pour la détection des coliformes, mais qui n'ont pas l'apparence typique des coliformes.

[3] En général, la recherche des microorganismes pathogènes dans l'eau nécessite un volume d'échantillonnage d'au moins 4 litres. Pour la recherche des protozoaires et des virus, les volumes nécessaires peuvent être beaucoup plus importants. La recherche des microorganismes pathogènes n'est pas réalisée de façon systématique.

Pour les tableaux 2.7.2 et 2.7.3, la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) ne fait pas référence au *Règlement sur la qualité de l'eau potable*. Ce sont les critères suivants qui s'appliquent :

2.7.2. Eaux traitées (par exemple : eau distillée ou déminéralisée), minérales, embouteillées, eaux de source et les eaux vendues au volume

S'applique à l'eau embouteillée ou vendue au volume et à l'eau au robinet des distributrices publiques d'eau embouteillée.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives (BHAA)[1]	BPF	5	1	1 x 10^2 UFC/ml	1 x 10^3 UFC/ml
Coliformes totaux[2]	BPF	5	0	Non détecté/100 ml	--
Colonie atypique[3]	BPF	5	0	> 200 UFC/100 ml	--
E. coli[2]	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
Entérocoques	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
P. aeruginosa	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
Microorganismes pathogènes[4]	Santé 1	χ	0	Non détecté/volume analysé	

[1] Dans le cas des eaux embouteillées, le critère s'applique sur l'eau entre le point de captage et l'arrivée à l'établissement d'embouteillage ou l'eau embouteillée après moins de 24 heures. Dans les cas des eaux vendues au volume, il s'agit d'un critère visant à mesurer l'efficacité du traitement antimicrobien ou l'hygiène de la distributrice.

[2] S'il y a présence de colonies trop nombreuses pour être identifiées (TNI) sur les milieux de culture utilisés pour la détection des coliformes/*E. coli*, la signification du résultat est de niveau « santé 2 ».

[3] Colonies qui poussent sur les milieux utilisés pour la détection des coliformes, mais qui n'ont pas l'apparence typique des coliformes.

[4] En général, la recherche des microorganismes pathogènes dans l'eau nécessite un volume d'échantillonnage d'au moins 4 litres. Pour la recherche des protozoaires et des virus, les volumes nécessaires peuvent être beaucoup plus importants. La recherche des microorganismes pathogènes n'est pas réalisée de façon systématique.

2.7.3. Glace

Toute glace utilisée pour la préparation ou la conservation des aliments, la glace commerciale préemballée (vendue dans son contenant original) ainsi que la glace produite par une machine à glace et distribuée en vrac aux consommatrices et consommateurs. L'eau qui sert à la fabrication de glace doit répondre aux critères établis au tableau 2.7.1.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives (BHAA)[1]	BPF	5	2	1 x 10^2 UFC/ml	1 x 10^3 UFC/ml
Coliformes totaux[2]	BPF	5	0	10 UFC/100 ml	-
Colonie atypiques[3]	BPF	5	0	> 200 UFC/100 ml	--
E. coli[2]	Santé 2	5	0	Non détecté/100 ml	--
Microorganismes pathogènes[4]	Santé 1	χ	0	Non détecté/volume analysé	

[1] Lorsque les résultats de BHAA ou de coliformes totaux sont inacceptables, une vérification des procédures de nettoyage et de désinfection des appareils doit être effectuée. De plus, une vérification de la qualité de l'eau utilisée pour fabriquer la glace doit être réalisée si la source est douteuse.

[2] S'il y a présence de colonies trop nombreuses pour être identifiées (TNI) sur les milieux de culture utilisés pour la détection des coliformes/*E. coli*, la signification du résultat est de niveau « santé 2 ».

[3] Colonies qui poussent sur les milieux utilisés pour la détection des coliformes, mais qui n'ont pas l'apparence typique des coliformes.

[4] En général, la recherche des microorganismes pathogènes dans l'eau nécessite un volume d'échantillonnage d'au moins 4 litres. Pour la recherche des protozoaires et des virus, les volumes nécessaires peuvent être beaucoup plus importants. La recherche des microorganismes pathogènes n'est pas réalisée de façon systématique.

Note : Critères non applicables lorsque l'eau de mer est utilisée pour fabriquer la glace de conservation des produits de la pêche.

2.8. Jus de fruits et de légumes, et boissons

2.8.1 Jus de fruits et légumes frais non pasteurisés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures	Altération	5	3	1×10^4	1×10^5
E. coli	Santé 2	5	2	1×10^2	1×10^3
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	-----
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	-----

2.8.2 Jus de fruits et de légumes, et boissons pasteurisés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures	BPF	5	3	1×10^2	1×10^3
E. coli	Santé 2	5	1	10	1×10^2

2.8.3 Barbotines, boissons gazeuses et boissons aux fruits en fontaine

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures	BPF	5	3	1×10^4	1×10^5
Note : La vérification de la qualité des matières premières et de l'eau de préparation est recommandée.					

2.9. Légumes et fruits crus

Les légumes et fruits frais peuvent être vecteurs de microorganismes pathogènes provenant d'engrais organiques, d'eau d'irrigation contaminée, etc. Il convient donc, selon la situation, d'évaluer le risque et de déterminer quels critères seront appliqués.

2.9.1. Légumes et fruits crus frais et entiers

Cette catégorie de produits n'est pas susceptible de permettre la croissance des microorganismes pathogènes lorsqu'ils conservent leur intégrité. Les critères seront donc déterminés selon l'évaluation de risque, en fonction des situations.

2.9.2. Fruits et légumes crus transformés, fines herbes fraîches, salades de légumes incluant celles prêtes à l'emploi, ainsi que salades de légumes en tous genres pour usage rapide sans durée de conservation, avec ou sans vinaigrette

Fruits et légumes transformés lavés et parés, tranchés, coupés ou râpés, sans agent de conservation et emballés sous atmosphère modifiée ou non, avec une durée de conservation définie ou pour consommation rapide.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Levures ou moisissures[1]	Altération	5	3	1×10^4	1×10^5
E. coli	Santé 2	5	2	1×10^2	1×10^3
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
C. perfringens[2]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.				
Microorganismes pathogènes[3]	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable aux fruits seulement.

[2] Critère applicable aux herbes, ail, piments et autres produits frais dans l'huile.

[3] En fonction de l'évaluation du risque, le Norovirus, le virus de l'hépatite A et les parasites *Cyclospora cayetanensis* et *Cryptosporidium* spp. peuvent être recherchés.

2.9.3. Champignons frais, produits de germination tels que la luzerne, les fèves germées ou les pousses de légumes (radis, pois, trèfle, etc.)

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
E. coli	Santé 2	5	2	1×10^2	1×10^3
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	5	0	Non détecté	--

2.10. Œufs et ovoproduits

Ovoproduits : Produits obtenus à partir de l'œuf, de ses différentes composantes ou de leurs mélanges, après élimination de la coquille et des membranes.

Les normes du chapitre 5 du *Règlement sur les aliments, Œufs en coquille et œufs transformés* découlant de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29) s'appliquent.

Norme générale : Aucun microorganisme pathogène (articles 5.1.3., 5.5.1., 5.6.4. et 5.8.1., RLRQ, chapitre P-29, r. 1).

2.10.1. Œufs liquides pasteurisés, poudre d'œufs et d'albumen, autres œufs transformés

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	Poudre d'albumen	BPF	5	0	5×10^4	--
	Autres œufs transformés	BPF	5	0	5×10^5	--
Coliformes totaux		BPF	5	0	1×10^2	--
Salmonella spp.		Santé 1	10	0	Non détecté	--
Microorganismes pathogènes[1]		Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] La bactérie *L. monocytogenes* peut être recherchée si l'évaluation du risque démontre un potentiel de contamination. Dans ce cas, se référer à la section 2.2.

2.10.2. Œufs entiers en coquille

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Salmonella spp.[1]	Santé 1	10	0	Non détecté	--

[1] La bactérie *Salmonella* spp. ne doit pas être détectée à l'intérieur ni à l'extérieur de l'œuf en coquille.

2.11. Pâtes crues

Les pâtes crues comprennent les pâtes devant être cuites avant consommation telles que les pâtes prêtes à l'emploi (ex. : pâte à tarte), les mélanges (ex. : muffins, biscuits), les pâtes alimentaires fraîches natures ou farcies avec ou sans fromage et les mélanges liquides de type pâte à crêpes.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	BPF	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
B. cereus	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux produits sans fromage.

2.12. Produits laitiers et succédanés de produits laitiers

Les normes du *Règlement sur les aliments, chapitre 11, Produits laitiers et succédanés de produits laitiers* (applicables à la vente au détail et à la restauration) découlant de la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, chapitre P-29, r. 1, annexes 11.E et 11.F) s'appliquent. Les normes microbiologiques applicables aux produits laitiers et succédanés de produits laitiers dans une usine, un entrepôt et dans un véhicule de distribution sont retrouvées aux annexes 11.C et 11.D du règlement.

Norme générale : Aucun microorganisme pathogène ou leur toxine (articles 11.8.10, 11.9.5 et 11.12.8, RLRQ, chapitre P-29, r. 1).

2.12.1. Fromage fait de lait pasteurisé ou de lait non pasteurisé

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g)
E. coli	Santé 2	1×10^3
S. aureus coagulase positive[1]	Santé 2	1×10^4
E. coli producteur de shigatoxines	Santé 1	Non détecté
Salmonella spp.	Santé 1	Non détecté
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2.	

[1] Une évaluation de risque est requise lors du dépassement de la norme (résultat > 10^4) pour déterminer les interventions à effectuer.

2.12.2. Fromage frais sans affinage, à caillé lactique contenant au moins 50 % d'humidité

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g)
Coliformes totaux	BPF	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	1×10^2

2.12.3. Produits laitiers fermentés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Coliformes totaux	BPF	1×10^2

2.12.4. Lait, crème et autres produits laitiers non fermentés et mélanges destinés à la préparation de produits laitiers congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	10

2.12.5. Produits laitiers congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	1×10^2
[1] Ce critère ne s'applique pas aux mélanges destinés à la préparation de produits laitiers congelés fermentés ni aux produits laitiers congelés fermentés.		

2.12.6. Beurre non fermenté et poudres de lait et autres produits laitiers en poudre

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	1×10^2

2.12.7. Succédanés de produits laitiers

Tout produit alimentaire qu'on peut substituer à un produit laitier et qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier.

2.12.7.1. Margarine, colorant à café et desserts congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5×10^4
Coliformes totaux	BPF	1×10^2

2.12.7.2. Garniture à dessert, mélanges destinés à la préparation de desserts congelés

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	NUMÉRATION (/g ou ml)
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	$2{,}5 \times 10^4$
Coliformes totaux	BPF	10

2.13. Produits de la pêche et de l'aquaculture

Tous les animaux ou parties d'animaux marins ou d'eau douce à l'exclusion des mammifères aquatiques et des grenouilles.

2.13.1. Poissons et crustacés crus, frais ou congelés : poissons entiers, filets (avec ou sans peau, panés ou non) et crustacés entiers ou décortiqués (crevettes, langoustines, etc.)

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive[1]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux produits panés et aux produits sans peau et manipulés, car cette bactérie n'est pas un bon compétiteur avec la flore naturelle de ce type de produit.

2.13.2. Mollusques bivalves frais ou congelés : myes, moules, pétoncles, huîtres, etc.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	1	1×10^5	1×10^6
E. coli	Santé 2	5	0	10	--
S. aureus coagulase positive[1]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
V. parahaemolyticus[2]	Santé 1	10	1	1×10^2	1×10^4
Norovirus	Santé 1	10	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux mollusques décoquillés.

[2] Critère applicable uniquement aux mollusques (surtout les huîtres) dont l'origine fait partie des zones à risque (eaux chaudes).

2.13.3. Produits aquatiques fumés et saumurés à froid

Comprend les produits aquatiques fumés à froid et les produits saumurés à froid tel que le gravlax.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--
L. monocytogenes	Se référer à la section 2.2				
Note : Pour les produits aquatiques fumés à chaud, se référer à la section 2.3 des aliments cuits prêts à manger.					

2.13.4. Sushis, tartares et ceviches de poisson

Les poissons ou fruits de mer utilisés dans la préparation des sushis et bols *poke* peuvent être crus ou cuits. Ces critères s'appliquent également aux sushis végétariens et aux poissons et fruits de mer non assaisonnés qui sont seulement coupés ou hachés.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
B. cereus[2]	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	--

[1] Critère applicable uniquement aux poissons et fruits de mer crus, coupés ou hachés, non assaisonnés. Non applicable au produit fini.

[2] Critère applicable uniquement aux sushis et bols *poke* contenant du riz.

Note : Consultez la fiche d'information pour la préparation sécuritaire des tartares, des sushis et des autres mets consommés crus notamment concernant les risques parasitaires.

2.14. Viandes et volailles crues

2.14.1. Coupes, abats et pièces intactes de viandes et de volailles crues

Les critères suivants s'appliquent uniquement aux viandes et aux volailles qui seront cuites avant d'être consommées.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles	BPF	5	3	1×10^6	1×10^7
E. coli	BPF	5	3	1×10^2	1×10^3
Bactéries lactiques[1]	Altération	5	3	1×10^6	1×10^7
Microorganismes pathogènes[2]					

[1] Critère applicable principalement aux produits emballés sous vide.

[2] *E. coli* producteur de shigatoxines peut être recherché principalement dans la viande bovine. La recherche de *Salmonella* spp., *Campylobacter* thermotolérants, *Yersinia enterocolitica* (sérogroupes pathogènes) ou de parasites pourrait être justifiée selon le cas, en fonction de l'évaluation du risque. La présence de bactéries pathogènes dans la viande crue doit être interprétée avec discernement.

2.14.2. Préparations de viandes et de volailles crues

Font partie de cette catégorie toutes les préparations de viandes fraîches hachées, piquées ou attendries, assaisonnées ou non, farcies ou non (ex. : saucisses fraîches, viandes en cubes, parures) et qui seront cuites avant d'être consommées.

MICROORGANISME		SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
			n	c	m	M
Bactéries lactiques[1]		Altération	5	3	1×10^6	1×10^7
Bactéries aérobies mésophiles		BPF	5	3	5×10^6	5×10^7
E. coli	Viande d'espèce autre que bovine	BPF	5	3	1×10^2	1×10^3
	Viande d'espèce bovine	Santé 2				
Microorganismes pathogènes[2]						

[1] Critère applicable principalement aux produits emballés sous vide.

[2] *E. coli* producteur de shigatoxines peut être recherché dans la viande bovine non intacte. La recherche de *Salmonella* spp., *Campylobacter* thermotolérants et *Yersinia enterocolitica* (souches pathogènes) pourrait être justifiée en fonction de l'évaluation du risque. La présence de bactéries pathogènes dans les préparations de viandes crues doit être interprétée avec discernement.

2.14.3. Préparations de viandes crues prêtes à manger

Font partie de cette catégorie toutes les préparations de viandes crues de toutes espèces animales qui sont prêtes à manger, telles que les tartares de viande et les carpaccios.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
Bactéries lactiques[2]	Altération	5	2	1×10^6	1×10^7
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
E. coli producteur de shigatoxines[3]	Santé 1	5	0	Non détecté/25 g	---
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté/25 g	---
Campylobacter thermotolérant[4]	Santé 1	5	0	Non détecté/25 g	---

[1] Critère applicable à la matière première intacte qui a été seulement parée ou parée et hachée. Non applicable au produit fini.

[2] Critère applicable à la matière première intacte emballée sous vide qui a été seulement parée ou parée et hachée. Non applicable au produit fini.

[3] Critère applicable principalement à la viande de bovins et d'autres ruminants (ex. : bison, cerf).

[4] Critère applicable principalement à la volaille (ex. : canard, oie).

Note : Consultez la fiche d'information pour la préparation sécuritaire des tartares, des sushis et des autres mets consommés crus notamment concernant les risques parasitaires.

2.15. Produits de soja

Produits de soja divers tels que le tofu frais, le tofu pressé, les substituts de viande (végéburgers, saucisses, etc.), le tempeh et la pâte de soja (miso).

Cette catégorie de produits n'inclut pas les mets cuits prêts à manger à base de tofu (se référer à la section 2.3) et les boissons de soja pasteurisées (se référer à la section 2.8.2).

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^6	1×10^7
B. cereus	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4

[1] Critère non applicable pour les produits fermentés (ex. : tempeh et pâte de soja).

2.16. Vinaigrettes et mayonnaises

Comprend les sauces à salade, les sauces de type tzatziki et les marinades d'assaisonnement.

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES			
		n	c	m	M
Bactéries aérobies mésophiles[1]	BPF	5	2	1×10^3	1×10^4
Levures ou moisissures[2]	Altération	5	3	10	1×10^2
Bactéries lactiques[2]	Altération	5	2	10	1×10^2
E. coli	Santé 2	5	2	10	1×10^2
S. aureus coagulase positive	Santé 2	5	2	1×10^3	1×10^4
Salmonella spp.	Santé 1	5	0	Non détecté	-----

[1] Critère applicable uniquement aux mayonnaises sans ajout de produits végétaux frais.

[2] Critère applicable principalement aux produits auxquels a été ajouté un ingrédient acidifiant (ex. : vinaigre, jus de citron) permettant l'atteinte d'un pH < 4.2.

2.17. Surfaces de travail

2.17.1. Surfaces lavées, assainies et séchées

Cet échantillonnage a pour but de vérifier les procédures de nettoyage et d'assainissement.

	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES
Bactéries aérobies mésophiles[1]		
Ustensiles et vaisselle	BPF	1 UFC/cm^2
Surfaces de travail, appareils, équipement en contact direct avec les aliments (ex : mélangeur, table de travail, convoyeur)	BPF	1 X 10^2 UFC/cm^2
Coliformes totaux[1]		
Ustensiles et vaisselle, surface de travail, appareils, équipement en contact direct avec les aliments	BPF	Non détecté/cm^2

[1] Critères utilisés, à titre indicatif, pour apporter des correctifs aux procédures de nettoyage et d'assainissement.

Note : L'ATP-métrie par bioluminescence est une méthode indirecte permettant de déterminer rapidement l'état de propreté relative d'une surface donnée. L'ATP (adénosine 5' triphosphate) est une substance présente dans toutes les cellules vivantes (aliments, bactéries, levures, moisissures, etc.). Le test est effectué à l'aide d'un réactif qui change de couleur en présence d'ATP et d'un luminomètre, dispositif qui mesure une intensité de coloration. La valeur mesurée est proportionnelle à la quantité totale de matière organique (résidus d'aliments et population microbienne) recueillie par écouvillonnage d'une surface.

2.17.2. Détection de bactéries pathogènes sur les surfaces de travail

MICROORGANISME	SIGNIFICATION	PLAN D'INTERPRÉTATION CRITÈRES
Listeria spp. & *monocytogenes*[1]	BPF	Se référer à la section 2.2.
Salmonella spp.[2]	BPF	Non détecté/surface

[1] Recherche sur ustensiles et vaisselle; surface de travail, appareils et équipement en contact direct ou indirect avec des aliments prêts à manger.

[2] Recherche sur ustensiles et vaisselle; surface de travail, appareils et équipement en contact direct ou indirect avec des aliments à faible humidité (voir section 2.4).

3. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Agence canadienne d'inspection des aliments. Politique sur le contrôle de *Listeria monocytogenes* dans les produits de viande et de volaille prêts-à-manger, 2011.
2. Agence canadienne d'inspection des aliments. Étude ciblée visant les bactéries pathogènes et *E. coli* générique dans les aliments à faible taux d'humidité, 2011-2012.
3. Agence canadienne d'inspection des aliments. Étude ciblée sur la présence d'agents pathogènes bactériens et de la bactérie *E. coli* générique dans les épices, 2012-2014.
4. Agence canadienne d'inspection des aliments. Étude ciblée sur les bactéries pathogènes à la surface de noix non décortiquées, de noix décortiquées et dans les beurres de noix, 2012-2015.
5. Agence canadienne d'inspection des aliments. Études ciblées – Bactéries pathogènes, virus et parasites dans les jus non pasteurisés et les jus traités à haute pression, 2016-2017.
6. Agence canadienne d'inspection des aliments. Études ciblées, bactéries pathogènes dans les produits du soja, 2014 et 2016.
7. Agence canadienne d'inspection des aliments. Lignes directrices bactériologiques pour le poisson et les produits de la pêche (produit final), Annexe 2, 2017.
8. Agence canadienne d'inspection des aliments, Études ciblées visant les bactéries pathogènes de type *E. coli* générique dans les légumes frais coupés prêts-à manger préemballés, 2012-2013 et 2013-2014.
9. Agence canadienne d'inspection des aliments, Études ciblées visant les bactéries pathogènes dans les légumes-feuilles frais, 2014-2017.
10. Agence française de sécurité sanitaire des aliments. Évaluation des risques liés à la présence de mycotoxines dans les chaînes alimentaires humaine et animale, 2006.
11. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Cronobacter* spp. France; 2011.
12. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Caractéristiques et sources de *Vibrio parahaemolyticus*. France; 2012.
13. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Penicillium expansum* et autres moisissures productrices de patuline. France; 2011.
14. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Bacillus cereus*. France; 2011.
15. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Clostridium perfringens*. France; 2017.
16. Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments - *Staphylococcus aureus* et entérotoxines staphylococciques. France; 2011.
17. Allen MJ et al. Heterotrophic plate count bacteria – what is their significance in drinking water? Int J Food Microbiol. 2004; 92:265-274.
18. Atanassova V, Reich F, Klein G. Microbiological Quality of Sushi from Sushi Bars and Retailers. J Food Prot. 2008; 71(4):860–864.
19. Australia New Zealand Food Authority. Guidelines for the Microbiological Examination of Ready-to-Eat Foods, 2001.
20. Bagci U, Temiz A. Microbiological Quality of Fresh-Squeezed Orange Juice and Efficacy of Fruit Surface Decontamination Methods in Microbiological Quality. J Food Prot. 2011; 74(8):1238–1244.
21. Baumgartner A, M Grand. Bacteriological quality of drinking water from dispensers (coolers) and possible control measures. J Food Prot. 2006; 69(12):3043-3046.
22. Biserka B et al. Microbial Contamination of Organically and Conventionally Produced Fresh Vegetable Salads and Herbs from Retail Markets in Southwest Germany. Foodborne Pathog Dis. 2018; 16(4).

23. Bray DF, Lyon DA, Burr IW. Three-class Attributes Plans in Acceptance Sampling: Technometrics. 1973; 15(3).

24. Centre national d'études et de recommandations sur la nutrition et l'alimentation, CNERNA-CNRS. La qualité microbiologique des aliments, Maîtrise et critères. Paris : Polytechnica; 1996.

25. Ceuppens S, Boon N, Uyttendeale M. Diversity of *Bacillus* cereus group strains is reflected in their broad range of pathogenicity and diverse ecological lifestyles. FEMS Microbiol Ecol. 2013; 84(3):433-450.

26. Codex Alimentarius. Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments à faible teneur en eau, CAC/RCP 75-2015, 2016.

27. Codex Alimentarius. Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments, supplément au volume 1B, CAC/GL 21-1997.

28. Codex Alimentarius. Code d'usages en matière d'hygiène pour le captage, l'exploitation et la commercialisation des eaux minérales naturelles (CAC/RCP 33-1985).

29. Communicable disease and public health. Guidelines for the microbiological quality of some ready-to-eat foods samples at the point of sale. 2000; 3(3):163-167.

30. Development and Use of Microbiological Criteria for Food, Food Science and Technology Today, 1997; 11(3):137-177.

31. Direction générale de l'alimentation, Service de l'alimentation. Mise sur le marché des coquillages vivants : mise en œuvre des critères Codex, Instruction technique. France; DGAL/SDSSA/2017-277.

32. Directive 92/46/CEE du Conseil arrêtant les règles sanitaires pour la production et la mise en marché de lait cru, de lait traité thermiquement et de produits à base de lait, 1992.

33. Doyle MP, Benchat LR. Food Microbiology, Fundamentals and Frontiers, 3 éd. Washington D.C.: Montville Editions, ASM Press; 1997.

34. Dromigny E. Les critères microbiologiques des denrées alimentaires. France : Lavoisier; 2012.

35. Duranceau SJ et al. Impact of bottled water storage duration and location on bacteriological quality. Int J Environ Health Res. 2012; 22(6):543-559.

36. European Commission, Health & consumer protection directorate-general, Directorate B – Scientific Health opinions, Unit B3 – Management of scientific committees II. Opinion of the scientific committee on animal nutrition on the safety of *Bacillus* species in animal nutrition, 2000.

37. Fang TJ, Chen C-Y, Kuo W-Y. Microbiological quality and incidence of *Staphylococcus aureus* and *Bacillus cereus* in vegetarian food products. Food Microbiology. 1999; 16(4):385-391.

38. Food and Drug Administration. Risk Profile on Pathogens and Filth in Spices, 2017.

39. Food Standards Australia New Zealand. Compendium of microbiological criteria for food, 2018.

40. Food Safety Authority of Ireland. Bacteriological and Chemical Safety of Ready-to-Eat Dried Seeds and Ready-to-Eat Nuts (10NS1), 2012.

41. Food Safety Authority of Ireland. Guidelines for the interpretation of results of microbiological analysis of some ready-to-eat foods samples at point of sale, 2001.

42. Food Safety Authority of Ireland. Guidelines for the interpretation of results of microbiological testing of ready-to-eat foods placed on the market (revision 2), 2016.

43. Gouvernement du Canada. Guide sur les critères microbiologiques, les tests microbiologiques et les méthodes connexes pour l'industrie alimentaire et les organismes de réglementation du Canada, 1998.

44. Gouvernement du Canada. Règlement sur les aliments et drogues du Canada, C.R.C., ch. 870.

45. Gouvernement du Canada, Fiche technique santé et sécurité : Agents pathogènes - *Staphylococcus aureus*, 2012.

46. Gouvernement du Canada, Fiche technique santé et sécurité : Agents pathogènes - *Clostridium perfringens*, 2010.

47. Gouvernement du Canada, Procédure de laboratoire, MFLP-42, Isolement et numération du groupe *Bacillus cereus* dans les aliments, 2011.

48. Gouvernement du Canada, Fiche technique santé et sécurité : Agents pathogènes - *Bacillus cereus*, 2012.

49. Gouvernement du Québec. Règlement sur la qualité de l'eau potable, RLRQ, chapitre Q-2, r. 40.

50. Granum PE, Lund T. *Bacillus cereus* and its food poisoning toxins. FEMS Microbiol Lett. 1997; 157(2):223-228.

51. Grease SE et al. Gastroenteritis Outbreak Associated with Unpasteurized Tempeh, North Carolina, USA, Emerg Infect Dis. 2013; 19(9).

52. Institut du porc (IFIP). *Staphylococcus aureus* : état des lieux dans la filière porcine, rapport d'étude, 2011.

53. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 1: Their Significance and Methods of Enumeration. 2nd ed. Toronto: University of Toronto Press; 1988.

54. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 2: Sampling for Microbiological Analysis: Principles and Specific Application. 2nd ed. Toronto: University of Toronto Press; 1986.

55. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 4: HACCP to ensure Microbiological Safety and Quality. Oxford: Blackwell Scientific Publications; 1988.

56. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 7: Microbiological Testing in Food Safety Management. 2nd ed. Springer; 2018.

57. International Commission on Microbiological Specification for Food, Microorganisms in Foods 8: Use of Data for Assessing Process Control and Product Acceptance. 1st ed. Springer; 2011.

58. Jarvis B. Statistical Aspect of Microbiological Analysis of Foods (Progress in Industrial Microbiology, Volume 21). Elsevier; 1989.

59. Jouve J-L. La qualité microbiologique des aliments : maîtrise et critères, 2e éd. Paris : Polytechnica, 1995.

60. Lactic Acid Bacteria: Fundamentals and Practice. Springer; 2014.

61. Leclerc H, Moreau A. Microbiological safety of natural mineral water. FEMS Microbiol. Rev. 2002; 23:207-222.

62. McIntyre L et al., Identification of *Bacillus cereus* Group Species Associated with Food Poisoning Outbreaks in British Columbia. Canada; 2008.

63. Miguéis S, Santos C, Saraiva C, Esteves A. Evaluation of ready to eat sashimi in northern Portugal restaurants, Food Control. 2015; 47:32-36.

64. Mihiretie H, Desta K. Microbiological Criteria and Quality of Fruits and Fruit Juices in Ethiopia and International Experience, J Med Microb Diagn; 2015.

65. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyse alimentaires. Plan de surveillance des contaminants dans les produits alimentaires vendus au Québec, 2011-2016.

66. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires. Résultats internes : Prévalence des principaux microorganismes pathogènes dans les épices vendues dans les établissements de détail, 2016-2017.

67. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires. Résultats internes, Programme de surveillance de la qualité microbiologique et de l'innocuité des tartares de poisson offerts à la restauration ou préparés par un établissement de détail, 2013-2014.

68. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires. Résultats internes : niveau de contamination des mollusques d'élevage, 2014.

69. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. [En ligne] Québec (QC). La qualité de l'eau de mon puits. Disponible : http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm

70. Ministère de la Santé, Direction de la Santé. Critères microbiologiques applicables aux denrées alimentaires, Lignes directrices pour l'interprétation. Luxembourg; 2015.

71. Mossel DAA and CB Struijk. Assessment of the microbial integrity, sensu G.S. Wilson, of piped and bottled drinking water in the condition as ingested. Int J Food Microbiol. 2004; 92:375-390.

72. National Institute for Public Health, Ministry of Health, Welfare and Sport, *Clostridium perfringens* associated foodborne disease; 2011.

73. Nichols G et al. The microbiological quality of ice used to cool drinks and ready-to-eat food from retail and catering premises in the United Kingdom. J Food Prot. 2000; 63:78-82.

74. Norberg S, Stanton C, Ross RR, Hill C, Fitzgerald GF, Cotter PD. *Cronobacter* spp. in Powdered Infant Formula, J Food Prot. 2012; 75(3):607–620.

75. Organisation mondiale de la Santé, Directives de qualité pour l'eau de boisson : 4e éd. intégrant le premier additif. Genève; 2017.

76. Prescott, Harley, Klein. Microbiologie. DeBoeck Université; 1995.

77. Public Health Laboratory Service. Practical Food Microbiology. Methods for the Examination of Food for Micro-Organisms of Public Health Significance. London; 1995.

78. Puri SC. Agriculture Canada. Méthodes statistiques pour la gestion de la qualité des aliments, 5268/F; 1990.

79. Ratih D-H, Microbiological Quality and Safety of Fruit Juices. FOODREVIEW International, 2013; Vol. I (1).

80. Rivoal K et al. Detection of *Listeria monocytogenes* in raw and pasteurized liquid eggs and characterization by PFGE. Int J Food Microbiol. 2010; 138(1-2):56-62.

81. Rose JB, Gerba CP. Use Risk Assessment for Development of Microbial Standards, Water Sc. Tech. 1991; 24(2):29-34.

82. Santé Canada, Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : document technique — Les coliformes totaux. (Numéro de catalogue H144-8/2013F-PDF); 2012.

83. Santé Canada, Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : document technique — *Escherichia coli* (numéro de catalogue H144-7/2013F-PDF); 2012.

84. Santé Canada, Bureau de la qualité de l'eau et de l'air, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada – Tableau sommaire; 2017

85. Santé Canada, Bureau de l'eau, de l'air et des changements climatiques, Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs. Conseils sur l'utilisation de la numération des bactéries hétérotrophes dans les approvisionnements d'eau potable au Canada (N° de catalogue H144-6/2013F-PDF); 2012.

86. Santé Canada. Normes et lignes directrices de la Direction générale de la protection de la santé sur l'innocuité microbiologique et la salubrité des aliments, sommaire explicatif. Compendium, volume 1; 2006.

87. Shuai W et al. Differenciation of *Bacillus thuringiensis* form *Bacillus cereus* group using a unique marker based on real-time PCR. Front. Microbiol. 2019; 10:883.

88. Subcommittee on Microbiological Criteria, Committee on Food Protection, Food and Nutrition Board, National Research Council. An Evaluation of the Role of Microbiological Criteria for Foods and Food Ingredients. Washington, D.C.: National Academy Press; 1985.

89. Tamber S, Swist E, Oudit D. Physicochemical and Bacteriological Characteristics of Organic Sprouted Chia and Flax Seed Powders Implicated in a Foodborne Salmonellosis Outbreak. J Food Prot. 2016; 79(5):703–709.

90. Techniques d'analyse et de contrôle dans les industries agroalimentaires. Le contrôle microbiologique. 2e éd., Lavoisier-Tec & Doe; 1991.

91. World Health Organization. Heterotrophic plate counts and drinking-water safety – The significance of HPCx for water quality and human health; 2003.

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE I

A.1. Les indicateurs en microbiologie alimentaire

Les indicateurs microbiologiques sont utilisés par le MAPAQ pour évaluer la sécurité des aliments et les bonnes pratiques de fabrication plutôt que la fraîcheur des produits (qualité, altération).

L'analyse des aliments à l'aide d'indicateurs est simple, fiable et fournit de l'information rapidement sur les failles dans un procédé de fabrication, sur la contamination en fin de procédé, sur la contamination de l'environnement et sur le niveau d'hygiène général. Les indicateurs fournissent donc de l'information sur la contamination, la survie et la croissance des microorganismes dans les aliments.

A.1.1. Indicateurs de la qualité et des bonnes pratiques de fabrication des aliments

Les indicateurs de la qualité microbiologique d'un produit sont des microorganismes dont la présence dans des aliments donnés, à certaines concentrations, peut être utilisée pour en évaluer la qualité et la fraîcheur et ainsi prédire la durée de vie d'un produit ou démontrer des lacunes dans les bonnes pratiques de fabrication (BPF).

A.1.2. Indicateurs de l'innocuité des aliments

L'innocuité d'un aliment peut être définie par l'absence ou une faible quantité de bactéries pathogènes à un seuil qui ne causera pas de maladie. La recherche systématique de l'ensemble des microorganismes pathogènes est une tâche fastidieuse, impossible à réaliser de routine et sur l'ensemble des aliments. De plus, il est démontré que les microorganismes pathogènes sont, en général, présents dans une très faible proportion et en très faible concentration dans les aliments. En microbiologie alimentaire, la recherche des microorganismes indicateurs est effectuée d'emblée, puisqu'ils sont plus faciles à isoler, présents en plus grande concentration et habituellement associés à la présence possible de microorganismes pathogènes dont l'écologie est similaire (ex. : *E. coli*).

La présence de microorganismes indicateurs n'est pas toujours corrélée avec la présence de microorganismes pathogènes, mais leur présence est reliée à un risque. Ils peuvent indiquer des conditions de fabrication insatisfaisantes lorsque leur concentration augmente de façon significative. Ainsi, les dépassements des critères établis révèlent des situations hors contrôle qui peuvent entraîner des risques pour la santé.

A.2. Signification des indicateurs

A.2.1. Les bactéries aérobies mésophiles

Ces bactéries forment un ensemble de microorganismes aptes à se multiplier en aérobie, aux températures optimales de croissance situées entre 25 et 45 °C (conditions mésophiles), sur un milieu de culture riche non sélectif et pendant une période d'incubation donnée. Cet ensemble englobe d'une part des bactéries pathogènes pour l'humain et d'autre part divers microorganismes d'altération.

Plusieurs acronymes existent pour désigner ce critère. Dans ce document, les acronymes utilisés sont les suivants :

NAM : Numération des bactéries aérobies mésophiles (acronyme utilisé pour les aliments).

BHAA : Bactéries hétérotrophes aérobies et anaérobies facultatives (acronyme utilisé dans le cas spécifique des analyses de la qualité de l'eau).

La méthode utilisée pour la numération des bactéries dans les aliments est différente de celle qui est utilisée pour la détection de ces bactéries dans l'eau, d'où l'utilisation d'acronymes différents.

La numération des bactéries aérobies mésophiles donne une indication sur les bonnes pratiques de fabrication (BPF). Malgré le fait que plusieurs bactéries pathogènes peuvent se développer dans les conditions de croissance utilisées pour effectuer la NAM, il n'y a pas de corrélation directe entre une NAM élevée et la présence de microorganismes pathogènes dans le produit.

Une NAM élevée est un indicateur général de mauvaises pratiques dans un établissement (ex. : chaîne de froid non respectée, mauvais refroidissement, conservation prolongée, température de maintien au chaud insuffisante, hygiène déficiente) et pas seulement un indicateur d'altération au sens strict. Pour évaluer la fraîcheur ou la durée de conservation à l'étalage des aliments, l'analyse des microorganismes d'altération (ex. : bactéries lactiques, bactéries psychrotrophes, levures, moisissures) et l'analyse organoleptique doivent être privilégiés.

Dans le cas de l'eau, une numération élevée en BHAA indique qu'il y a défaillance dans le système de traitement de l'eau pour la rendre potable ou qu'il y a recontamination de l'eau ou recroissance bactérienne dans le système de distribution.

Interprétation de la numération des bactéries aérobies mésophiles :

m	M
Vérification des bonnes pratiques de fabrication et des actions correctives	Non-maîtrise et vérification des actions correctives

Pour les aliments prêt-à-manger (PAM), un dépassement de la valeur M > 10^7 UFC/g est associé à une altération microbiologique importante de l'aliment, alors qu'à des valeurs > 10^8 UFC/g, une altération macroscopique peut être visible sur l'aliment.

Pour certains aliments, la NAM est non significative : produits fermentés (fromages, viandes fermentées et séchées, olives, etc.), champignons, fèves germées et légumes frais non lavés. Les produits ayant subi une congélation peuvent présenter une NAM diminuée en raison de l'action bactéricide que peut avoir celle-ci.

En résumé, la NAM demeure la meilleure méthode d'appréciation de la qualité microbiologique générale des aliments afin d'évaluer l'ensemble des conditions subies par l'aliment lors du transport, de la préparation, de l'entreposage, etc.

A.2.2. Les bactéries lactiques

On associe généralement les bactéries lactiques à leurs rôles dans l'industrie alimentaire. Dans certains processus de fabrication, leur intervention est bénéfique et elle est essentielle pour la fermentation d'une matière première d'origine végétale, laitière ou carnée. Elles peuvent aussi être utilisées pour la préservation d'aliments ou ajoutées comme probiotiques dans différentes denrées. En revanche, les bactéries lactiques sont aussi reconnues comme des agents d'altération dans une vaste gamme de produits comme les légumes transformés, les charcuteries emballées sous vide et les jus de fruits. Dans ce deuxième cas, seule la qualité

organoleptique du produit est altérée, et non sa qualité hygiénique. Les bactéries lactiques ne sont pas reconnues comme des bactéries pathogènes. Les propriétés biochimiques de ces microorganismes n'étant pas suffisantes pour caractériser correctement la flore lactique, il convient de prendre en compte leurs caractéristiques microbiologiques :

- Gram +;
- Non sporulées;
- Pour la plupart non-motiles;
- Métabolisme fermentaire;
- Micro-aérophiles ou anaérobie;
- Faible capacité de synthèse.

Les espèces bactériennes du groupe lactique appartiennent principalement aux cinq genres suivants :

- *Lactococcus;*
- *Streptococcus;*
- *Leuconostoc;*
- *Pediococcus;*
- *Lactobacillus.*

A.2.3. Groupe *Bacillus cereus*

Bacillus cereus fait partie d'un ensemble d'espèces très apparentées, fréquemment regroupées dans la littérature sous le terme *'Bacillus cereus sensu lato'*. Cet ensemble regroupe les espèces suivantes :

- *Bacillus cereus sensu stricto* hémolytique;
- *Bacillus thuringiensis*, qui se distingue seulement *de B. cereus stricto* par la production de cristaux de toxines protéiques;
- *Bacillus anthracis* (non hémolytique);
- *Bacillus weihenstephanensis*, qui correspond à certaines souches d*e B. cereus* psychrotrophes;
- *Bacillus mycoïdes* et *Bacillus pseudomycoïdes;*
- *Bacillus cytotoxicus.*

La taxonomie du groupe *Bacillus cereus* est complexe. *B. cereus, B. anthracis et B. thuringiensis* sont en réalité une seule espèce, mais qui se distinguent par des facteurs de virulence portés par des plasmides. Les analyses de routine effectuées en laboratoire ne permettent pas de différencier avec certitude certaines espèces du groupe.

B. mycoïdes, B. pseudomycoïdes et *B. weihenstephanensis* sont relativement simples à différencier des autres membres du groupe et ne sont donc pas considérées dans les critères établis dans ce document, mais *B. cereus* se distingue difficilement des autres microorganismes similaires du groupe. Seuls *B. cereus* et *B. thuringiensis* sont susceptibles d'être naturellement présentes dans les aliments. Certaines toxi-infections alimentaires pourraient être attribuables à *B. thuringiensis* puisque la perte de son plasmide, codant pour les cristaux de toxines protéiques, rend la distinction impossible avec *B. cereus* par les méthodes de laboratoire traditionnelles.

La bactérie *Bacillus cereus* est un bacille Gram positif, sporulé, mésophile et anaérobie facultatif. Cette bactérie est largement répandue dans la nature. On la trouve abondamment dans le sol et la principale voie de transmission de cette bactérie à l'humain est d'origine alimentaire. Elle peut contaminer pratiquement tous les types d'aliments et en particulier les produits végétaux. La forme sporulée résiste à la cuisson et à la pasteurisation des aliments. Les bactéries se multiplient bien dans un aliment cuit ou pasteurisé (élimination de la flore compétitrice), peu acide

(pH > 5) et maintenu à une température située entre 10 et 50 °C. Différentes souches de *Bacillus cereus* sont responsables de deux syndromes de toxi-infections alimentaires distincts : le syndrome émétique, une intoxication alimentaire semblable à l'intoxication staphylococcique, et le syndrome diarrhéique, une toxi-infection similaire à l'infection alimentaire produite par *Clostridium perfringens*. Chacun de ces syndromes est attribuable à une entérotoxine différente. Ces maladies sont de courte durée.

- La **toxine émétique** est un petit peptide (céréulide) fabriqué par certaines souches de la bactérie *B. cereus* au cours de leur croissance dans un aliment. Cette toxine est très résistante aux conditions environnementales (chauffage, acidité, séchage, enzymes digestives). Lorsqu'elle est ingérée en quantité suffisante, son action sur les récepteurs nerveux déclenche le vomissement.
- La **toxine diarrhéique** est une protéine qui agit sur la muqueuse intestinale comme une véritable entérotoxine en provoquant une accumulation de liquide dans l'intestin, d'où la diarrhée très aqueuse qui s'ensuit. Contrairement à la toxine émétique, la toxine diarrhéique est instable et facilement détruite par chauffage (5 min à 60 °C suffisent) ou par une action enzymatique (trypsine). Il semble que la toxine active soit principalement sécrétée dans l'intestin lui-même par les germes ingérés en nombre considérable avec les aliments contaminés.

Pour le syndrome émétique, les aliments les plus souvent incriminés sont les denrées à base de pâtes ou de riz cuits longtemps à l'avance, non réfrigérés, puis réchauffés ou frits juste avant le service. Les spores de *Bacillus cereus* résistent à la cuisson et peuvent donc germer, croître et produire la toxine émétique durant le séjour de ces denrées à la température ambiante. Même si le riz est frit ou réchauffé par la suite, la toxine n'est pas détruite en raison de à sa grande stabilité.

Les spores des souches de *Bacillus cereus* responsables du syndrome diarrhéique sont présentes dans un grand nombre de produits, dont les légumes, les produits céréaliers, les produits laitiers, les épices et assaisonnements. Les spores sont aussi présentes en faible quantité à la surface de la viande. Après la cuisson ou la pasteurisation, un séjour prolongé du produit alimentaire à une température favorable permet aux spores de germer et de produire une population bactérienne suffisamment importante pour induire le syndrome diarrhéique si le produit est consommé sans chauffage préalable. Il peut s'agir de légumes cuits, soupes, salade ou purée de pommes de terre, produits céréaliers, viandes cuites, divers plats cuisinés, de même que de crèmes, poudings ou sauces.

Comme les spores de ce *Bacillus* sont très répandues dans la nature et qu'elles survivent facilement à la cuisson, les principales recommandations ont trait au contrôle strict des températures :

- maintenir les denrées cuites au chaud, avant le service, à une température ≥ 60 °C;
- réfrigérer rapidement les aliments cuits, préalablement répartis en petites portions à une température ≤ 4 °C;
- réchauffer et servir rapidement les aliments préalablement cuits à une température ≥ 74 °C.

A.2.4. *Clostridium perfringens*

La bactérie *Clostridium perfringens* est un bacille Gram positif, non-motile, sporulé et anaérobie strict (certaines souches sont aérotolérantes). C'est une bactérie très répandue dans le sol et la poussière, à partir desquels elle est disséminée dans l'environnement. Elle est rencontrée assez fréquemment dans le tube digestif des humains et de plusieurs animaux, mais à une faible concentration.

Les spores de *Clostridium perfringens* résistent à la déshydratation et aux traitements thermiques modérés tels que la cuisson et la pasteurisation. La résistance des spores à la chaleur permet à *C. perfringens* de survivre à la cuisson des aliments. La bactérie se multiplie très rapidement dans les aliments riches en protéines, peu acides et maintenus à une température située entre 15 et 50 °C. Sa température optimale de croissance est relativement élevée (43-45 °C).

Des études ont démontré que l'entérotoxine active est fabriquée par les bacilles principalement au moment de leur sporulation dans l'intestin. L'entérotoxine présente dans l'aliment avant sa consommation est rarement en cause, car elle est sensible à la chaleur et aux sucs digestifs. Les spores absorbées avec les aliments semblent également inoffensives.

C. perfringens contamine fréquemment les viandes crues, particulièrement le bœuf et la volaille. Les aliments déshydratés, comme les épices, constituent une autre source importante de cette bactérie. Débarrassées de la flore compétitrice, les viandes mijotées (bouillies, en ragoût, en casserole) ou les plats à forte teneur en amidon (potages liés, sauces) constituent un excellent milieu de culture. Aux températures favorables (de 15 à 50 °C), les spores ayant survécu à la cuisson germent et les cellules végétatives se multiplient rapidement. *C. perfringens* est réputé pour sa croissance explosive aux températures situées entre 40 et 45 °C. En effet, dans des conditions optimales, ses cellules végétatives peuvent doubler en moins de dix minutes, ce qui correspond à l'un des taux de croissance les plus rapides.

Les épisodes de toxi-infections alimentaires dus à *C. perfringens* impliquent le plus souvent des mets à base de viande, cuisinés à l'avance et en grande quantité. Le maintien au chaud à une température inférieure à 50 °C pendant le service, ou le refroidissement trop lent à cause de volumes importants sont les mauvaises pratiques les plus fréquemment rencontrées. Malgré tout, la maladie pourrait être évitée si les aliments étaient réchauffés adéquatement juste avant le service. En effet, les cellules végétatives, seules en cause directement dans cette toxi-infection alimentaire (TIA), sont facilement détruites par la chaleur. Les principales recommandations ont trait au contrôle strict des températures :

- maintenir les denrées cuites au chaud, avant le service, à une température ≥ 60 °C;
- réfrigérer rapidement les aliments cuits, préalablement répartis en petites portions à une température ≤ 4 °C;
- réchauffer et servir rapidement les aliments préalablement cuits à une température ≥ 74 °C.

A.2.5. Les coliphages F-spécifiques

Les coliphages F-spécifiques sont des virus (bactériophages) qui infectent spécifiquement certaines souches bactériennes d'*E. coli*. Leur présence dans l'eau est le signe d'une contamination d'origine fécale provenant des fèces des animaux à sang chaud et des humains. Le comportement de ces virus bactériens est similaire à celui de certains virus entériques tels que l'entérovirus, le rotavirus et le norovirus. Les coliphages sont donc un modèle utile ou un indicateur indirect de la présence de ces virus entériques dans l'eau notamment pour évaluer leur survie dans l'environnement et leur élimination lors des procédés de traitement et de désinfection des eaux.

Il est à noter que les coliphages peuvent être présents dans les eaux où il n'y a pas de virus entériques et qu'il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre de coliphages et le nombre de virus entériques. Les coliphages peuvent également se répliquer en dehors du tube digestif de l'homme et des animaux si des souches d'*E. coli* sont présentes dans l'environnement. De manière globale, la recherche des coliphages vient compléter un profil de contamination fécale dans l'eau.

A.2.6. Les coliformes totaux

Le groupe des coliformes totaux comprend des bactéries aérobies ou anaérobies facultatives, Gram négatives, asporulées, en forme de bâtonnets, motiles ou non, oxydase négatives et qui réduisent les nitrates en nitrites en conditions anaérobies. Ces bactéries ont un métabolisme de type respiratoire et fermentaire. Ce qui les caractérise c'est leur capacité de fermenter préférablement le lactose pour produire de l'acide et du CO_2 à 35 °C. De manière générale, les coliformes ne sont pas pathogènes, mais certains microorganismes pathogènes sont tout de même inclus dans ce groupe. Entre autres, on y trouve les genres suivants : *Escherichia, Citrobacter, Enterobacter* et *Klebsiella*.

Habituellement, la présence de coliformes totaux dans les aliments indique un traitement thermique inefficace ou une contamination subséquente à celui-ci. Ils peuvent aussi indiquer un mauvais nettoyage et assainissement d'appareils.

Dans l'eau, ce groupe de microorganismes révèle une pollution provenant du sol, des végétaux, d'insectes ou de sources d'eaux polluées par des excréments humains ou animaux. Il est donc impossible de relier directement ou spécifiquement les coliformes totaux à la présence probable de microorganismes pathogènes et de déterminer la source précise de contamination. En conséquence, on ne peut pas utiliser seulement les coliformes totaux pour conclure qu'une eau pourrait transmettre des maladies.

Dans une eau traitée, les coliformes totaux sont un indicateur de l'efficacité du traitement et de la désinfection. Dans une eau qui ne nécessite pas de traitement (ex. : eau souterraine protégée), leur présence est un indicateur de la vulnérabilité de la source. Dans le système de distribution, la découverte de coliformes totaux permet de vérifier l'étanchéité du réseau de distribution d'eau potable. En effet, même en l'absence d'un autre indicateur de contamination fécale (ex. : *E. coli*, les coliphages et les entérocoques), les coliformes totaux permettent de déceler un défaut de construction d'un puits ou d'une canalisation causé par une infiltration d'eau de ruissellement ou par d'autres contaminants. Les coliformes totaux sont l'indice, dans de tels cas, que la source d'eau évaluée n'est pas à l'abri de contaminations éventuelles et que le problème doit être examiné et corrigé.

La méthode utilisée pour dénombrer les coliformes totaux dans l'eau permet de les distinguer des colonies dites atypiques (qui n'ont pas l'apparence de coliformes) et des *E. coli*. Lorsque le nombre de bactéries atypiques dépasse le seuil établi, la qualité microbiologique de l'eau est jugée insatisfaisante au regard des BPF. De la même façon, lorsque les colonies totales sont trop nombreuses pour être identifiées (TNI), l'eau est considérée comme non potable avec risque pour la santé. La croissance importante de bactéries peut nuire à la détection d'*E. coli* et donner un résultat faussement négatif.

A.2.7. *Escherichia coli*

Parmi les coliformes totaux, il existe un sous-groupe de bactéries, les coliformes fécaux ou coliformes thermotolérants, qui inclut l'espèce *Escherichia coli*. Cette bactérie est le meilleur indicateur d'une contamination d'origine fécale, puisqu'elle est présente dans le tube digestif des animaux et de l'homme et qu'elle est le seul membre du groupe des coliformes à être exclusivement d'origine fécale**.**

Selon le type d'aliment, la présence de *E. coli* peut être interprétée différemment en termes de risque pour la santé humaine (ex. : viande crue vs aliments cuits prêts-à-manger). Il faut cependant noter que la bactérie *E. coli* est moins résistante que certains microorganismes pathogènes entériques, tels que la bactérie *Salmonella* et le Norovirus. Ainsi, l'absence d'*E. coli* n'est pas une assurance absolue de l'absence de microorganismes entériques pathogènes.

La détection de la bactérie *E. coli* dans les aliments peut indiquer qu'il y a eu contamination fécale de la matière première, que le traitement thermique est insuffisant, qu'il y a eu un mauvais contrôle de la température de l'aliment, qu'il y a eu contamination croisée ou que l'hygiène est déficiente.

Plus particulièrement, la présence d'*E. coli* dans un aliment prêt-à-manger (PAM) est le signe d'une présence potentielle de microorganismes pathogènes entériques dans cet aliment et, de ce fait, rend ce dernier à risque pour la consommation humaine, puisqu'aucun traitement subséquent ne sera appliqué à l'aliment. Il ne devrait pas être détecté dans un aliment PAM, même si une tolérance est permise.

En milieu hydrique, cette bactérie se trouve dans les eaux d'égout et dans toutes les eaux naturelles et les sols récemment contaminés par les matières fécales. La présence d'*E. coli* indique toujours une contamination potentiellement dangereuse et l'eau contenant cette bactérie est considérée non potable avec risque pour la santé. *E. coli* est un indicateur efficace pour orienter la recherche de microorganismes pathogènes potentiels dans l'eau.

Les principales recommandations associées à la présence d'*E. coli* dans les aliments et l'eau sont de déterminer, dans un premier temps, les sources potentielles de contamination fécale. Des mesures d'hygiène accrues au niveau des manipulateurs, appareils, instruments et locaux doivent également être appliquées. Pour les eaux souterraines contaminées, une désinfection du puits s'impose. Au besoin, l'eau devra être traitée pour la rendre potable.

A.2.8. Entérocoques dans l'eau

Le groupe des streptocoques fécaux est divisé en deux sous-groupes : les entérocoques et les non-entérocoques. Le groupe des entérocoques comprend le genre *Enterococcus*, alors que celui des non-entérocoques comprend les genres *Streptococcus* et *Lactococcus*.

Les entérocoques sont des bactéries sphériques, en paire ou en chaîne, à Gram positif, catalase négative et anaérobies facultatives. Ils ne forment pas d'endospores et certaines espèces font preuve de motilité. Les entérocoques se développent en 48 heures à 35 °C, sur un milieu de culture sélectif « m-Enterococcus » et forment des colonies variant de rose pâle à rouge vin. Tous hydrolysent l'esculine en présence de bile et réagissent positivement avec les antisérums du groupe D de Lancefield. Ils ont la capacité de croître à des températures entre 10 °C et 45 °C, à un pH alcalin et en présence de NaCl. Cette capacité à se multiplier en milieu salin les distingue des bactéries *Streptococcus bovis* et *Streptococcus equinus*.

Le groupe des entérocoques comprend les espèces suivantes :

E. faecalis	*E. durans*	*E. mundtii*
E. faecium	*E. cecorum*	*E. pseudoavium*
E. avium	*E. hirae*	*E. raffinosus*
E. gallinarum	*E. casseliflavus*	*E. solitarius*
E. malodoratus		

Les entérocoques sont relativement spécifiques aux contaminations fécales. Cependant, certains entérocoques proviennent d'autres sources, dont les matières végétales, le sol et les insectes.

La présence d'entérocoques dans l'eau est généralement associée à celle de *E. coli* (ou des coliformes fécaux) et est donc le signe d'une contamination fécale récente. Ce qui les distingue de *E. coli* (et des coliformes fécaux) est qu'ils n'ont généralement pas la capacité de se multiplier dans l'eau, qu'ils survivent plus longtemps dans l'environnement et qu'ils sont plus résistants aux

traitements de désinfection de l'eau. Ils sont donc utilisés en complément avec les autres indicateurs de contamination fécale pour obtenir un portrait global de la qualité de l'eau.

A.2.9. Les levures et les moisissures

Les levures et les moisissures sont largement répandues dans l'environnement. Certaines d'entre elles font partie de la flore normale de divers produits alimentaires. On les utilise dans les processus de fermentation de boissons, de charcuteries, de fromages et de pain, ainsi que pour la production d'antibiotiques ou d'additifs alimentaires. Elles se développent sur des substrats variés, habituellement peu favorables à la croissance bactérienne : aliments de pH acide, à faible humidité, à haute teneur en sucre ou en sel, etc. Il n'est pas rare de les trouver sur un équipement nettoyé de façon inadéquate ou comme contaminant dans l'air.

Lorsqu'elles prolifèrent dans les aliments et que leur population atteint un niveau excessif, les levures et les moisissures peuvent occasionner la détérioration des produits (goût, texture, apparence) et entraîner des pertes économiques importantes.

Dans des conditions données, certaines espèces de moisissures peuvent synthétiser des mycotoxines qui sont des métabolites toxiques, ce qui les rend potentiellement pathogènes pour l'homme. Les mycotoxines sont produites par des moisissures qui poussent sur les plantes et les aliments. De nombreux types de mycotoxines existent, mais seulement quelques-unes sont retrouvées dans les aliments.

Les symptômes associés aux mycotoxines incluent des maux de tête, des vomissements et de la diarrhée, accompagnés d'anorexie. La gravité des symptômes varie selon l'âge, le sexe, le statut nutritionnel et l'état de santé général. Certaines mycotoxines seraient aussi cancérigènes. La gravité dépend aussi de l'importance et de la durée de l'exposition. Certaines spores de levures et de moisissures résistent à la chaleur, à la congélation, aux antibiotiques et à l'irradiation. Il s'avère essentiel de contrôler la qualité des produits alimentaires, de leur origine jusqu'au consommateur (récolte, entreposage, transport, transformation et préparation). Le maintien des populations de moisissures à des niveaux acceptables permet de réduire les risques d'intoxication.

A.2.10. *Staphylococcus aureus* coagulase positive

Staphylococcus aureus aussi appelé Staphylocoque doré, est une bactérie en forme de coques, Gram positive, disposée en grappes. Elle est non motile, asporulée et anaérobie facultative. Ce microorganisme est fréquemment trouvé dans la muqueuse nasale, la bouche, la gorge et sur la peau d'individus sains, autant chez les humains que les animaux à sang chaud. Cette bactérie peut être disséminée facilement dans l'environnement et peut ainsi contaminer les aliments.

Les intoxications alimentaires sont en majorité causées par *S. aureus* coagulase positive qui produit une entérotoxine thermorésistante. Cependant, *S. intermedius* et S. *hyicus* sont aussi capables de produire une entérotoxine. Il n'est pas habituel de trouver des souches coagulase négatives produisant des entérotoxines. Les souches positives pour la production de coagulase doivent être considérées comme productrices potentielles d'entérotoxines.

Des souches de *S. aureus* d'origine variée (animale, humaine ou environnementale) peuvent contaminer les aliments crus. Étant thermosensibles, elles sont généralement détruites au cours de la pasteurisation ou de la cuisson des aliments. Cependant, les entérotoxines sont thermostables et peuvent résister si elles ont été préalablement synthétisées dans l'aliment. Ainsi, des concentrations faibles de *S. aureus* coagulase positive trouvées dans un aliment après le traitement thermique ne garantissent pas l'absence d'entérotoxines, qui auraient pu être synthétisées avant celui-ci.

En revanche, la présence de *S. aureus* coagulase positive dans les aliments chauffés et manipulés après cuisson est un indice de contamination humaine et possiblement de mauvaises pratiques de manipulations et d'une hygiène inadéquate des manipulateurs. Elle peut aussi indiquer une recontamination par des matières premières ou de mauvaises conditions d'entreposage. L'ensemble de ces lacunes peut éventuellement entraîner des risques pour la santé humaine si des actions correctives ne sont pas appliquées.

S. aureus coagulase positive peut être utilisée comme un indicateur, puisqu'une souche productrice de coagulase est considérée comme potentiellement productrice d'entérotoxines et représente un risque. Dans ce cas, la production d'entérotoxines par la souche n'a pas à être démontrée. Les concentrations maximales dans les plans d'interprétation sont fixées en fonction du risque et d'une situation hors contrôle sur le plan des bonnes pratiques de fabrication. C'est pourquoi elles sont inférieures à la dose infectieuse, qui est de l'ordre de 10^5 UFC/g.

Quatre conditions sont requises pour que des aliments puissent déclencher une intoxication staphylococcique :

- Une contamination des aliments par une souche de *S. aureus* productrice d'entérotoxines. Cette contamination a le plus souvent lieu au cours de la manipulation des aliments par un porteur sain ou une personne infectée.
- Un aliment favorable à la croissance de *S. aureus* coagulase positive. Il s'agit habituellement de produits riches en protéines et peu acides, comme ceux à base de viande, d'œufs, de crème. Les salaisons peuvent être des milieux favorables à sa prolifération, puisque la bactérie tolère bien le sel et les nitrites.
- Une absence de flore compétitrice. À moins d'une contamination initiale particulièrement importante (comme dans le lait d'une vache souffrant de mammite), la croissance de *S. aureus* coagulase positive est généralement réprimée par la flore saprophyte. Les produits contaminés après chauffage par un manipulateur d'aliments, des matières premières ou de mauvaises conditions d'entreposage sont donc plus fréquemment incriminés que les produits frais.
- Un séjour de l'aliment à une température favorable à sa prolifération (10 à 45 °C) pendant quelques heures. Comme la contamination est généralement faible au départ, une période d'incubation est nécessaire avant que le niveau de la population bactérienne ne devienne assez important (plus d'un million de cellules par gramme) pour fabriquer la toxine en quantité suffisante. Cette condition est remplie lorsque des mets sont préparés longtemps à l'avance et maintenus à température ambiante.

Une grande diversité de produits peut servir de vecteur : jambon, volailles, viande hachée, sauces, sandwichs et salades d'œufs, de pommes de terre, de thon ou de fruits de mer, mets chinois, pâtes alimentaires, pâtisseries renfermant de la crème, lait cru et produits laitiers fabriqués à partir de lait ou de crème contaminés.

La contamination des aliments par des germes d'origine humaine peut être minimisée par un meilleur respect des règles d'hygiène personnelle (ex. : lavage fréquent des mains) et le retrait des cuisines de toute personne souffrant de plaies infectées ou de furoncles aux mains ou au visage. Les aliments cuits sont ceux qui doivent être manipulés avec la plus grande prudence, avec des ustensiles et des récipients propres. Malgré tout, il est généralement impossible d'éviter un faible taux de contamination. C'est pourquoi la mesure préventive la plus importante consiste à réduire la durée du séjour des denrées périssables à la température ambiante.

TABLEAU I
Résumé de la signification des microorganismes indicateurs en microbiologie alimentaire

Indicateurs	Causes les plus probables de non-conformité
Bactéries aérobies mésophiles (BPF)	▪ Hygiène et salubrité déficientes ▪ Température de conservation inadéquate ▪ Refroidissement trop lent ▪ Préparation à l'avance ▪ Conservation prolongée
Bacillus cereus (Santé 2) *Clostridium perfringens* (Santé 2)	▪ Refroidissement trop lent ▪ Température de maintien au chaud insuffisante ▪ Réchauffage trop lent ou température atteinte insuffisante
Coliformes totaux (BPF)	▪ Nettoyage et assainissement inadéquats ▪ Matériaux malpropres (ex. : emballages) ▪ Mauvaises conditions d'entreposage ▪ Vulnérabilité d'une source d'eau non traitée ▪ Déficience du traitement de désinfection de l'eau ▪ Traitement thermique insuffisant
E. coli (Santé 2)	▪ Contamination d'origine fécale provenant des fèces des animaux à sang chaud et des humains, probabilité de présence de microorganismes pathogènes entériques ▪ Absence de lavage des mains ou lavage des mains inadéquat
Coliphages F-spécifiques (Santé 2)	▪ Contamination fécale de l'eau
Staphylococcus aureus coagulase positive (Santé 2)	▪ Hygiène et comportement inadéquats du manipulateur d'aliments ▪ Abcès sur la peau des manipulateurs ▪ Absence de lavage des mains ou lavage des mains inadéquat ▪ Température de conservation inadéquate
Bactéries lactiques (BPF – Altération)	▪ Conservation prolongée
Levures et moisissures (BPF – Altération)	▪ Conservation prolongée

A.3. TABLEAU II - Les agents pathogènes les plus souvent associés aux toxi-infections alimentaires : caractéristiques et aliments cibles

Agent pathogène	Type de TIA, symptômes et dose infectieuse	Incubation et durée de la maladie	Réservoirs	Aliments visés	Caractéristiques de croissance
Aeromonas hydrophila	Infection **S** : DS, F, V **DI** : 10^6-10^{10}	**I** : 2-3 jours **Dr** : plusieurs semaines	Eau, sol.	Eau, fruits de mer, viandes rouges, volaille, lait cru, poissons.	**Température (Opt)** : 1-42 °C (28 °C) **pH (Opt)** : 4,0-10,0 (6,0) **a_w min** : 0,95 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 2-4 %
Bacillus cereus Type A (émétique)	Intoxication ou toxi-infection **S** : V, D, CA **DI** : 10^4- 10^5	**I** : 1-5 heures **Dr** : 12-24 heures	Sol, poussière, animaux, humains.	Céréales, riz (type A), épices (type B), viandes, volaille, aliments séchés, produits laitiers (type B).	**SPORULATION** **Température (Opt)** : 4-55 °C (30-37 °C), production de toxine : 10-40 °C (20-25 °C) **pH (Opt)** : 4,3-9,5 (6,0-7,0) **a_w min** : 0,92 **Respiration :** anaérobie facultative **% sel toléré** : 10 %
Type B (diarrhéique)	Intoxication **S** : D, CA, N **DI** : 10^4-10^9	**I** : 8-17 heures **Dr** : 6-24 heures			
Campylobacter thermotolérants (*coli, jejuni, lari*)	Infection **S** : D, CA, F, N, V, DS **DI** : 500	**I** : 2-5 jours **Dr** : 2-10 jours	Humains, eau contaminée, animaux domestiques, oiseaux.	Volaille, bœuf haché et foie de veau insuffisamment cuits, mollusques crus ou insuffisamment cuits, poissons crus, produits laitiers non pasteurisés, eau.	**Température (Opt)** : 30-45 °C (42 °C) **pH (Opt)** : 4,9-9,0 (6,5-7,5) **a_w min** : 0,99 **Respiration** : microaérobie (3-5 % O_2) **% sel toléré** : 2 %
Clostridium botulinum	Intoxication **S** : N, V, C, Fa, Et, MT, VD, A, P **Cp** : Paralysie du système respiratoire, décès **DI** : Très faible **DT toxine** : probablement de l'ordre du ng	**I** : 12-36 heures **Dr** : 1-10 jours	Sol principalement.	Conserves de légumes, produits de la mer, conserves de viande, saucisses, sauce de fromage peu acide, conserves maison. De manière générale, tout aliment peu acide (pH > 4,6) en conserve ou sous vide.	**SPORULATION – TOXINE** **Température (Opt)** : 10-48 °C (28-35 °C), type A, B 3,3-45 °C (28-35 °C), type E **pH** : 4,6-9,0 (type A, B) 5,0-9,0 (type E) **a_w min** : 0,94 (type A, B) 0,97 (type E) **Respiration** : anaérobie stricte **% sel toléré** : 5 % (type E), 10 % (type A, B)
Clostridium perfringens	Toxi-infection **S** : D, CA, MT, (N et V rares) **DI** : 10^5-10^6	**I** : 8-22 heures **Dr** : 12-24 heures	Intestin (humains, animaux), sol, ordure, fumier.	Viande fraîche ou cuite, sauces à base de jus de viande, volaille, poissons, charcuteries, épices et mélanges déshydratés, tofu.	**SPORULATION** **Température (Opt)** : 10-54 °C (40-45 °C) **pH** : 5,0-9,0 **a_w min** : 0,93 **Respiration** : anaérobie stricte **% sel toléré** : 6,5 %
Escherichia coli producteurs de shigatoxines	Toxi-infection **S** : DS, CA, F, V **Cp** : déficience rénale, dommages cerveau, ACV, décès **DI** : < 100	**I** : 3 à 8 jours **Dr** : 2-9 jours	Intestin (humains, animaux - principalement les bovins).	Viande hachée insuffisamment cuite (bovine), eau, lait cru, légumes feuilles, mollusques.	**Température (Opt)** : 3-49 °C (35-37 °C) **pH** : 4,0-10,0 **a_w min** : 0,93 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 6,5 %

Agent pathogène	Type de TIA, symptômes et dose infectieuse	Incubation et durée de la maladie	Réservoirs	Aliments visés	Caractéristiques de croissance
Listeria monocytogenes	Infection **S** : D, F, N, MT **Cp** : septicémie, ME, avortement, mort nouveau-né **DI** : 100-1000, dose présumée	**I** : 3-70 jours **Dr** : variable selon l'importance de la maladie	Intestin des animaux (volaille agneau, porc, bœuf), eau, environnement.	Lait cru, crème glacée, fromages à pâte molle, salade de chou, poulet cuit, charcuteries et produits de viandes prêts-à-manger, eau, tofu, pâté de foie, produits marins insuffisamment cuits, poisson fumé.	**Température (Opt)** : 0-45 °C (30-37 °C) **pH** : 4,4-9,5 **a_w min** : 0,92 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 10 % Ubiquitaire
Pseudomonas aeruginosa	Infection **S** : D, GA, N, V, CA, MT, F **Cp** : endocardite, septicémie, pneumonie, ME **DI** : 10^3-10^4 Personnes en santé, 10^7-10^8	**I** : Inconnue **Dr** : inconnue	Sol, eau, plantes, humains, déchets.	Lait cru, eau, légumes crus.	**Température (Opt)** : 5-42 °C (37 °C) **pH** : 5,0-8,0 **a_w** : inconnue **Respiration** : aérobie, anaérobie occasionnellement **% sel toléré** : inconnu
Salmonella spp.	Infection **S** : N, V, DS, CA, F, Ev, Et **DI** : 10^3- 10^7	**I** : 6-72 heures **Dr** : 1-4 jours	Intestin (humains, animaux - rongeurs, mouches, tortues, coquerelles, perruches).	Viandes et volailles surtout, œufs, pâtes alimentaires, mayonnaise, produits laitiers, eau, produits marins mal cuits, tous végétaux susceptibles d'avoir été contaminés, aliment prêt à manger.	**Température (Opt)** : 5-50 °C (35-37 °C) **pH** : 3,8-9,5 **a_w min** : 0,94 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 3,5 %
Shigella spp.	Infection **S** : D, DS, F, CA, N, V **DI** : 10-200	**I :** 1-7 jours (12-50 h) **Dr :** 5-6 jours	Humains.	Aliments manipulés.	**Température (opt) :** 6-47 °C (37,5 °C) **pH :** 4,8-9,3 **a_w :** 0,96 **Respiration :** anaérobie facultative **% sel toléré :** 5,2 %
Staphylococcus aureus coagulase positive	Intoxication **S** : N, V, CA, D, De, Pr, Fr, H **DI** : 10^6 **DT toxine** : 20 ng-1 µg	**I** : 1-6 heures **Dr** : 24-48 heures	Humains, animaux.	Aliments riches en protéine (viandes salées), viandes fermentées, produits laitiers, tofu, pâtisseries fourrées à la crème, fruits de mer, poissons, salades de viandes ou de pommes de terre.	**TOXINE** **Température (Opt)** : 7-50 °C (35-37 °C), production de toxine : (10-48 °C) **pH** : 4,0-10,0 (production de toxine : 4,0-9,8) **a_w min** : 0,83, (production de toxine : 0,86) **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 15-20 % (production de toxine : 10 %)
Vibrio parahaemolyticus	Toxi-infection **S** : D, CA, N, V, F, Fr, MT **DI** : 10^3-10^9	**I** : 2-18 heures **Dr** : 1-2 semaines	Eau salée, humains.	Fruits de mer insuffisamment cuits, eau contaminée.	**Température (Opt)** : 5-45 °C (37 °C) **pH (Opt)** : 4,8-11 (8,0) **a_w** : 0,94 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 10 %
Yersinia enterocolitica	Infection **S** : F, CA, D, N, V, A **Cp** : Invasion d'autres organes **DI** : 10^8	**I** : 1-11 jours **Dr** : quelques jours à plusieurs mois	Humains, animaux, eau contaminée.	Viandes (surtout le porc cru ou insuffisamment cuit), les produits laitiers non pasteurisés, eau et mollusques.	**Température (Opt)** : 0-45 °C (29 °C) **pH** : 4,2-10,0 **a_w** : 0,96 **Respiration** : anaérobie facultative **% sel toléré** : 5 %

Agent pathogène	Type de TIA, symptômes et dose infectieuse	Incubation et durée de la maladie	Réservoirs	Aliments visés	Caractéristiques de croissance
Cryptosporidium spp.	**Infection** **S :** D, CA, F, V, myalgie, N, A, FA **DI :** 10 à 2000 oocystes	**I :** 7-10 jours **Dr :** 3 semaines	Humains, mammifères, poissons, reptiles, amphibiens et oiseaux.	Aliments et eau contaminés, viande insuffisamment cuite, mollusques bivalves.	Parasite intracellulaire obligatoire formant des kystes. Ne peut pas se multiplier dans l'environnement, mais peut y survivre plusieurs mois en conditions fraîches et humides. Résistant au chlore et à la plupart des assainisseurs. 80 % d'inactivation par la congélation.
Cyclospora cayetanensis	**Infection** **S :** D, CA, N, F, A **DI :** 10 à 100 oocystes	**I :** 2-6 jours **Dr :** quelques jours à quelques semaines	Humains.	Eau, fruits et légumes, notamment les végétaux en contact avec le sol ou irrigués avec de l'eau contaminée, tels que les légumes-feuilles, les fines herbes et les framboises.	Parasite intracellulaire obligatoire formant des kystes. Résistant au chlore et à la congélation.
Diphyllobothrium latum	**Infection** **S :** N, CA, D, faiblesse, **DI :** 1 larve	**I :** 1 mois **Dr :** jusqu'à ce que le parasite ne soit plus dans l'intestin	Humains, chiens, chats, renards, poissons.	Poisson cru ou insuffisamment cuit.	Ver plat responsable d'infections parasitaires digestives. Détruit par la cuisson et la congélation.
Giardia lamblia	Infection **S :** N, F, D, CA, **DI :** 10 à 100 kystes	**I :** 7-14 jours **Dr :** en moyenne 8 jours, peut persister plusieurs mois	Humains et mammifères.	Aliments manipulés, eaux contaminées.	Protozoaire formant des kystes particulièrement persistants dans l'environnement. Inactivation des kystes par une cuisson sécuritaire et la congélation.
Toxoplasma gondii	Infection **S :** MT, F, DM, DA **DI :** inconnue (très faible)	**I :** 2-3 semaines **Dr :** semaines à mois	Humains, chevreuil, chat, mouton, chèvre, porc élevé en plein air, bovins, volailles et chevaux.	Fruits et légumes, viande crue ou insuffisamment cuite.	Parasite intracellulaire obligatoire formant des kystes. Inactivation des kystes par une cuisson sécuritaire et la congélation.
Trichinella spp.	Infection **S :** N, V, CA, F, D ou constipation œdème, décès, myocardite **DI :** 70 à 3000 larves	**I :** 1- 2 jours jusqu'à plusieurs semaines **Dr :** 3-4 semaines	Mammifères non ruminants (porc, ours), oiseaux, reptiles, humains.	Viande crue ou insuffisamment cuite.	Ver rond parasite, qui infecte les fibres musculaires sous forme de larve. Larves détruites par une cuisson sécuritaire et par la congélation (sauf certaines espèces). Procédé de salaison : inactivation par la combinaison d'une $a_w \leq 0{,}92$ et un pH < 5,3.
Virus de l'hépatite A	Infection **S** : F, N, CA, Fa, J **DI** : 10-100	**I** : 15-50 jours **Dr** : semaines à mois	Humains.	Aliments contaminés par de l'eau souillée contenant des matières fécales humaines ou par un manipulateur d'aliments porteur.	**pH min** : 3,0 Pas de croissance dans les aliments. Détruit par une cuisson sécuritaire.
Virus de Norwalk (Norovirus)	Infection **S** : N, V, CA, D, F, M **DI** : 1 particule	**I** : 1-2 jours **Dr** : 12-60 heures	Humains.	Aliments contaminés par de l'eau souillée contenant des matières fécales humaines ou par un manipulateur d'aliments porteur.	**pH min** : 2,7 Pas de croissance dans les aliments. Détruit par une cuisson sécuritaire.

Abréviations des symptômes : A : anorexie, AVC : accident vasculaire cérébral, C : constipation, CA : crampes abdominales, D : diarrhée, DA : douleurs articulaires, DM : douleurs musculaires, DS : diarrhée sanguinolente, De : déshydratation, Et : étourdissement, Ev : évanouissement, F : fièvre, Fa : fatigue, Fr : frissons, GA : gonflements abdominaux, H : hypothermie, J : jaunisse, M : migraine, ME : méningite-encéphalite, MT : maux de tête, N : nausées, P : paralysie, Pr : prostration, V : vomissement, VD : vision double.
AUTRES ABRÉVIATIONS : CP : complications, **DI :** dose infectieuse, **DR :** durée de la maladie, **DT :** dose toxique, **I :** incubation, **MIN :** minimum, **OPT :** optimal, **S :** symptômes, **T :** température, **TIA :** toxi-infection alimentaire.

REFERENCES :

- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Fiches de description de danger biologique transmissible par les aliments. France; 2011-2017.
- Agriculture et agroalimentaire Canada, Gélinas P. Répertoire des microorganismes pathogènes transmis par les aliments. Édisem; 1995.
- Bryan FL. Diseases transmitted by foods. DHEW Publications. Center for disease control, USA; 1976.
- Food and Drug Administration. Bad bug book, Foodborne Pathogenic Microorganisms and Natural Toxins – 2nd Ed. USA; 2012
- Foodborne infections and intoxications. Édité par H Riemann, FL Bryan. Academic Press. New York (NY), USA; 1979.
- Food microbiology : Fundamentals and Frontiers. Édité par MP Doyle, LR Beuchat, TJ Montville. ASM Press. Washington, DC, USA ; 1976.
- Gouvernement du Canada. Fiches Techniques santé-sécurité ; Agents pathogènes et évaluation des risques ; 2017.
- Microorganismes pathogènes dans les aliments. Le Monde Alimentaire ; 1998.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Tableau des cuissons ; 2018.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Risques parasitaires - poissons crus ou partiellement cuits ; 2012.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Fiche d'information - La préparation sécuritaire des tartares, des sushis et des autres mets consommés crus ; 2018.
- Naïtali M, Guillier L, Dubois-Brissonnet F. Risques microbiologiques alimentaires, Lavoisier Tec & Doc, Paris; 2017.
- New Zealand Food Safety. Pathogen data sheets; 2017.
- Smith DT, Conant NF, Overman JR. Zinsser Microbiology. Appleton-Century-Crofts, New York, NY, USA; 13th ed. 1964.
- Université Laval, STA-1004. Module 3 les microorganismes pathogènes, Département des sciences des aliments et de nutrition, FSAA ; 2010.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales



M^e Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE IV

Articles pour les constats d'infraction dont l'émission est autorisée conformément à l'article 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1)

Directeur des poursuites criminelles et pénales

4. Québec

La directrice

N^{O} 2018-106

AUTORISATION DE DÉLIVRER DES CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

Conformément aux articles 9 et 147 du Code de procédure pénale (RLRQ, chapitre C-25.1), en ma qualité de directrice des poursuites criminelles et pénales agissant sous l'autorité de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales (RLRQ, chapitre D-9.1.1), j'autorise tous les inspecteurs nommés en vertu de l'article 32 de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, c. P-29), à délivrer des constats d'infraction, au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales, . pour toute infraction à l'une des dispositions des articles des lois et règlements mentionnés en annexe.

Cette autorisation révoque celle donnée le 13 février 2018 et demeure en vigueur jusqu'à révocation.

Donnée à Québec, ce 13 novembre 618

M ^{e} Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500

M^{e} Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

ANNEXE
(2018-106)

2828, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 0B9
Téléphone : 418 643-4085
Télécopieur : 418 643-7462
www.dpcp.gouv.qc.ca

LOI SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES
(RLRQ, c. P-29)

Article	13	al. I

RÈGLEMENT SUR LES ALMENTS
(RLRQ, c. P-29, r. 1)

3.1 Article		
Chapitre 1 :	1.4.1	
Chapitre 2 :	2.1.2	
	2.1.2.1 2.1.2.2	
2.1.3		
	2.1.3.2	
2.1.5		
	2.2.3	al. 2, al. 3 (2), (5) et (6)
Chapitre 3 :	3.3.3	al. 1 (a), (i) et (ii)
	3.3.9 3.4.9	
Chapitre 5 :	5.2.13	al. 1 (2)
	5.3.3 5.7.4	
	5.7.6	
	5.7.8	al. I et al. 3
	5.7.9	
	5.7.12	al. 1 (2) et (3)
5.7.15		
	5.8.4	al. 1 (2), (4), (5) et (6)
Chapitre 6 :	6.3.2.4	al. 1 (e) et (f)
6.3.2.A.3 6.3.2.A.5		
4.1.1.1	*6.3.3.7 6.3.3.11 6.3.5.2 6.3.5.5 6.3.5.7 6.3.5.8 6.4.1.3 al. 1 6.4.1.8 6.4.1.10 6.4.1.16al. 1 et al. 6*	

Me Annick Murphy, Ad. E.

1

RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS (Suite)
(RLRQ, c. P-29, r. 1)

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

	Article	al. 2 (b) et (d)
	6.4.2.3	
	6.4.2.5	
	6.4.3.3	
	6.4.3.4	
	6.4.3.12	
	6.4.3.13	
	6.5.2.32	
	6.7.1.8	
	6.7.1.10	al. 2
	6.7.1.12	al. 1 (a) et (b)
	6.7.1.14	al.
	6.7.1.16	al.l (a)
	6.7.2.1	
Chapitre 7 :	7.1.5	al. 1
	7.2.11	al. 1 (c)
	7.2.18	
	7.2.22	
	7.2.24	
Chapitre 8 :	8.7.1	al. I (b), (c) et (d)
	8.7.4	
	8.8.2	al. 1 (b), (c) et (d)
Chapitre 9 :	9.2.4.2	
	9.2.4.5	
	9.2.4.7	al. 1 et 2
	9.2.4.8	al
	9.2.4.9	
	.2	al. 1
	9.3.1.12	
	9.3.2.9	al. 1 et2
	9.3,3.16	
	9.5.3	
	9.5.4	
	9.9.4	al. 1 (1) et (2)
	9.9.5	al. 2
	9.9.6	al. 2, 4 et 5
	9.9.8	al. 1 (2)
Chapitre 11 :	11.2.10	al.
	1 1.2.13	
	11.2.17	
	11.8.12	al. 2
	11.10.3	al. 1 (3)

11.8.12
11.10.3

Me Annick Murphy, Ad. E.

pel

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

3.2 LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES ANNAUX (RLRQ, c. P-42)

Article	11.10	
	11.13	
	35	

RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS DE SALUBRITÉ DES LIEUX DE GARDE D'OISEAUX CAPTIFS
(RLRQ, c. P-42, r. 4)

Article	4	al. 1

RÈGLENIENT SUR L'ENREGISTREMENT DES PROPRIÉTAIRES D'ABEILLES
(RLRQ, c. P-42, r. 5)

Article	4	

RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION ET LA TRAÇABILITÉ DE CERTAD<S ANnfAUX
(RLRQ, c. P-42, r. 7)

Article	7	al. 1 (2)
	8	
	13	al. I

RÈGLEMENT SUR L'NSCRIPTION APPOSÉE SUR LES RUCHES
(RLRQ, c. P-42, r. 8)

Ardcle	1	

RÈGLENIENT SUR L'INSÉMINATION ARTIFICIELLE DES BOVD(S
(RLRQ, c. P-42, r. 9)

Ardcle	12	

Murphy, Ad. E.

Me Annick
Directrice des poursuites criminelles et pénales

RÈGLEMENT SUR LA VENTE AUX ENCHÈRES D'ANNAUX VIVANTS (RLRQ, c. P-42, roll)	
Article	19 al. I et al.2
	20
	22 al. 1 (a) et (c)
	24 al. 1 (a)
	25
	26
	28 al. I (e)
	29 al. I (a), (b), (c) et (d)
	33
	35
	44.1 45

LOI SUR LA TRANSFORMATION DES PRODUITS MARINS (RLRQ, c. T-II.OI)	
Article	11

RÈGLEMENT SUR LES PERMIS D'ACQUÉREUR DE PRODUITS MARINS **(RLRQ, c. T-11.01, r. 2)**	
Article	10

Québec, le 13mou201

Annick Murphy, Ad. E.
Directrice des poursuites criminelles et pénales

Date de création : 1996-05-10 Date approbation : 2025-07-07

ANNEXE V

Politique de sécurité de l'information de la Ville

Annexe IV

Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal

Montréal $ Encadrements administratifs

5. Politique de sécurité de l'information

Date d'entrée en vigueur : 06/06/22 Date de fin:

Commentaire:

Service émetteur: Services administratifs

Service du signataire: Affaires corporatives , Bureau de l'analyse et du processus décisionnel

C-OG-SSA-PA-06-001

Cette politique a été adopté par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le 17 mai 2006. Dossier décisionnel 1064258005.

Résolution CE06 0744:

1 . d'adopter la Politique de sécurité de l'information de la Ville de Montréal jointe au dossier décisionnel;

2. de recommander à tous les conseils d'arrondissements de la Ville de Montréal d'adopter cette politique d'ici le 31 juillet 2006.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE
l'INFORMATION DE LA VILLE DE
MONTRÉAL

INTRODUCTION

L'information est plus que jamais au coeur des solutions permettant d'optimiser les processus d'affaires. En contrepartie, la sécurité des informations risque d'être compromise si des actions préventives et concrètes ne sont pas systématiquement entreprises lors de l'élaboration des solutions d'affaires électroniques ou lors de l'adoption de pratiques de gestion documentaire et de leur évolution tout au long de leurs cycles de vie. Pour ne mentionner que la fuite d'une information stratégique avantageant un promoteur immobilier, la publication d'un renseignement nominatif portant atteinte à un citoyen ou à un employé, une opération comptable frauduleuse à l'aide d'un système informatique ou une attaque du cyberespace mettant en péril les opérations de la Ville, les risques sont multiples. Ces risques d'affaires à l'égard de la sécurité des informations peuvent être de nature légale, stratégique ou financière, entacher la réputation de la Ville et nuire au modèle de confiance des citoyens envers la Ville.

L'importance de la protection des informations pour la Ville justifie la mise en place d'un programme de gestion de la sécurité de l'information dans le but de maintenir les niveaux de risques en conformité aux attentes de l'administration municipale. Ce programme doit aussi tenir compte des dimensions organisationnelles, humaines, juridiques, financières et technologiques.

Un programme efficient de sécurité de l'information nécessite une coordination et des actions concrètement intégrées provenant du haut de la hiérarchie vers le bas. L'endossement, la promotion, l'engagement formel ainsi que le soutien de la haute direction sont des pré-requis à la réussite du programme de sécurité de l'information. Ainsi, dans ce contexte, la présente politique est élaborée dans le but de soutenir un programme de sécurité de l'information à la Ville de Montréal. Cette politique confirme l'engagement de la Ville et démontre l'importance que revêt la protection de ses actifs informationnels.

1. Objectifs

Énoncer la politique corporative de la Ville de Montréal afin d'assurer l'intégrité, la confidentialité, la disponibilité de l'information et la protection de ses actifs informationnels. Cette politique vise aussi à s'assurer que la Ville sera en mesure de faire face à des défaillances techniques ou humaines, aux actes malveillants, ainsi qu'à des sinistres.

2. Définition

Information : information sous toutes formes (écrite, alphanumérique, numérique, sonore, graphique, imagée, photographique, symbolique, dessinée, etc.), sur tout support médiatique ou canal de communication filaire et non-filaire.

Document : Information organique et consignée quelqu'en soit le support médiatique. Système, technologie de l'information ou de communication : est considéré comme tel, notamment : une base de données, une application, un programme, un logiciel, un équipement informatique ou de télécommunication, un espace virtuel, un ordinateur, une imprimante, un télécopieur, un téléphone, un émetteur radio, un organiseur personnel, un numériseur, etc.

Actif informationnel : toute information, document, système et technologie de l'information ou de communication.

Responsable d'un actif informationnel : gestionnaire de la Ville de Montréal agissant à titre de propriétaire ou de fiduciaire d'un actif informationnel.

3. Champs d'application

Cette politique s'applique à l'ensemble de la Ville de Montréal. Elle s'applique à tous les employés de la Ville de Montréal, aux firmes externes ou tiers qui utilisent l'information ou accèdent aux actifs informationnels de la Ville en vertu d'une autorisation. Finalement, elle s'applique à tous les actifs informationnels possédés ou utilisés par la Ville.

Cette politique respecte les obligations du Service de police (SPVM) et du Service de la sécurité incendie vis-à-vis les politiques et procédures spécifiques en sécurité les liant à d'autres corps policiers et organismes de sécurité publique, tels que la Sûreté du Québec (SQ), la Gendarmerie Royale du Canada (GRC), et l'Organisation de la sécurité civile du Québec. Dans le cas d'ambiguïté ou d'un conflit entre la présente politique et les politiques de ces organismes, la plus restrictive prédominera.

4. Cadre réglementaire

Certains volets de la sécurité de l'information sont notamment régis par:

- La Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (L.R.Q., chapitre C-I .1)
- La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).
- La Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1).
- La Loi canadienne sur le droit d'auteur (L.R.C., chapitre C-42).
- Le Code civil du Québec.

- La Loi sur la preuve (L.R.C., chapitre C-5).
- La Loi concernant le droit criminel (L.R.C. 1985, chapitre C-46).
- La Loi sur la sécurité civile (L.R.Q. chapitre S-2.3)

5. Principes directeurs et orientations

La gestion des risques liés à l'utilisation des actifs informationnels est un défi comportant des dimensions organisationnelles, humaines, juridiques, financières et technologiques. Les risques sont gérés de manière à répondre aux attentes des lignes d'affaires et aux exigences de l'administration municipale ainsi qu'en fonction des pratiques reconnues du domaine.

- Un comité de sécurité de l'information oriente le domaine et s'assure des attentes des différentes lignes d'affaires et de l'administration municipale. Les travaux de ce comité sont appuyés par un programme continu de gestion des risques.

- La Direction générale de la Ville de Montréal reconnaît le caractère multidisciplinaire du domaine, elle assure et protège l'intégrité du Comité de sécurité de l'information.
- Les arrondissements et services municipaux reconnaissent qu'il y a un besoin en matière de sécurité de l'information et collaborent activement aux travaux du Comité de la sécurité de l'information.
- Lorsque démontré, les inconduites et les négligences portant atteinte à la sécurité d'un actif informationnel conduisent à des sanctions contre les fautifs.

Les actifs informationnels utilisés à la Ville de Montréal sont protégés afin d'en assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité requise.

- Pour chacun des actifs informationnels de la Ville, il y a un responsable nommé qui s'assure notamment de la sécurité de cet actif.
- Chaque actif informationnel est qualifié, par son responsable, en regard de sa criticité aux affaires de la Ville en fonction des attributs d'intégrité, de confidentialité et de disponibilité.

- Les incidents et les faiblesses de sécurité sont obligatoirement déclarés, aux responsables nommés des actifs concernés, dès leur découverte.
  - L'imputabilité et l'authenticité des actes posés par les personnes ainsi que l'authenticité des documents, sont assurés par des mesures de sécurité sur les actifs informationnels, lorsque requis.
  - L'intégrité des actifs informationnels est assurée par la mise en place de mesures adéquates et adaptées à la nature de l'information et des actifs à protéger.
  - La disponibilité des actifs informationnels est assurée par la mise en place de mesures adéquates et adaptées à la nature des besoins en matière de continuité d'affaires.
  - La confidentialité de l'information est assurée de manière à respecter les lois et décisions de la Ville par une accessibilité limitée aux seules personnes habilitées conformément aux pratiques reconnues de saine gestion.
  - Les actifs informationnels sont considérés la propriété exclusive de la Ville de Montréal en tenant compte des ententes contractuelles, accords de licences, prêts, utilisations et cessions avec de tierces parties. Des règles sont conventionnées avec les tiers, afin d'assurer l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité des actifs informationnels dont la Ville est propriétaire ou fiduciaire.

La promotion de la sécurité des actifs informationnels se fait par l'entremise d'un programme de sensibilisation auquel tous les employés sont interpellés.

- Un programme de sensibilisation global est mis en ceuvre par le Comité de sécurité de l'information dans le but d'informer les décideurs, responsables d'actifs, gestionnaires, spécialistes en technologie et utilisateurs des bonnes pratiques générales en matière de sécurité de l'information.

- Les responsables d'actifs informationnels sont les intervenants de premier ordre pour informer et sensibiliser les utilisateurs à l'égard de la sécurité de tous les actifs qu'ils rendent disponibles.
- Des canaux de communication efficients sont utilisés pour faciliter l'accès et la diffusion des informations à toutes les personnes.

L'imputabilité, les attentes procédurales, comportementales et technologiques spécifiques à la sécurité des actifs informationnels sont documentées par des encadrements administratifs et appuyées par des mesures administratives et technologiques.

- Sans exclure l'utilisation de standards complémentaires, la pratique de la sécurité de l'information de la Ville de Montréal s'inspire principalement du cadre de

référence ISO 17799. Ce standard international définit, d'une matière structurée, les lignes-guides des contrôles minimaux pour assurer une saine gestion de la sécurité en fonction des 1 1 domaines que voici .

- Politique de sécurité ,
- Organisation et gestion de la sécurité ,
- Classifications et contrôles des actifs informationnels ,
- Sécurité du capital humain ;
- Sécurité des installations et de l'environnement ; ● Gestion des opérations et des communications ,
- Contrôle des accès logiques;
- Conception et entretien des systèmes ; ● Gestion des incidents ; e Gestion de la continuité des affaires , ● Conformité.

- La présente politique est appuyée d'un corpus d'encadrements (ex. : Directives, procédures, guides, standards et normes) qui précise les orientations en matière de sécurité de l'information pour notamment rencontrer les objectifs spécifiques à chacun des 1 1 domaines du standard ISO-17799, ainsi que pour rencontrer les orientations de la Ville et des autres standards en matière de sécurité de l'information.

6. Gouvernance du domaine

L'Équipe de direction:

- est le porteur de la présente politique et en promeut le respect des principes et l'imputation des responsabilités ,
- réévalue et s'assure que la présente politique répond aux orientations, exigences d'affaires, et cadre législatif de la Ville ,
- détermine la structure organisationnelle visant à assurer une saine gestion de la sécurité de l'information à la Ville et d'en contrôler objectivement l'état ;
- décide des orientations à l'égard des recommandations du Comité et s'assure qu'elles rencontrent les objectifs de l'administration municipale;
- tient l'administration municipale informée des activités du domaine lors de projets d'envergures, d'incidents importants et de sinistres.

Le Directeur général:

- émet les encadrements administratifs (ex. : Directives, procédures, guides, standards et normes) visant à préciser l'imputabilité, les attentes procédurales, comportementales et technologiques spécifiques à la sécurité des actifs informationnels de la Ville.

Le Comité de sécurité de l'information :

- s'assure d'une saine gestion des risques par l 'adoption d'une stratégie de gestion de risques qui rencontre les attentes des lignes d'affaires et de la direction générale en tenant compte des dimensions organisationnelles, humaines, juridiques, financières et technologiques ,
- évalue la performance de la gestion des risques, fait rapport à la Direction générale et émet les recommandations appropriées ;
- évalue les besoins en encadrements et propose les changements à la Direction générale et maintient un registre de ses activités ;
- est notamment composé des représentants d'arrondissements et des lignes d'affaires pour lesquels la sécurité de l'information est primordiale ainsi que des secteurs d'expertise suivants: direction générale, affaires juridiques, gestion du capital humain et relations de travail, greffe, communications internes, patrimoine immobilier, identification des personnes et technologies de l'information.

Le responsable d'un actif informationnel :

- gère la sécurité de cet actif en conformité aux attentes d'affaires, aux exigences de tous les autres responsables d'actifs concernés, aux encadrements et au cadre législatif de la Ville ;
- gère les risques de cet actif informationnel : de l'identification des vulnérabilités, en passant par l'identification des menaces, l'analyse de potentialité de risques et des impacts sur les affaires, la planification, le choix ainsi que la mise en oeuvre des mesures d'atténuation de risques, jusqu'à l'évaluation des risques résiduels ,
- gère les incidents de sécurité: de la prévention, au dépistage, à l'enregistrement, à l'analyse, au traitement, jusqu'aux mesures correctives pour en prévenir la répétition ; • informe et sensibilise les utilisateurs à l'égard de la sécurité des actifs informationnels sous sa responsabilité dans le but de réduire les risques.

Les employés de la Ville de Montréal, les firmes externes ou tiers qui utilisent des actifs informationnels de La Ville :

- respectent les principes directeurs contenus dans la présente politique ainsi que tout encadrements du corpus subséquent.

7. Responsabilité d'application et reddition de comptes

- Chaque gestionnaire est responsable de faire appliquer les principes directeurs contenus dans la présente politique et d'en rendre compte dans sa ligne hiérarchique.
- Le Comité de sécurité de l'information peut recommander en tout temps à l'Équipe de direction de demander une reddition de comptes sur l'application des principes directeurs de la présente politique.

8. Sanctions

- Les gestionnaires de la Ville, conseillés par les spécialistes en gestion de capital humain, sont tenus d'imposer des sanctions aux contrevenants qu'ils gèrent, s'il est démontré qu'une inconduite ou une négligence a engendré un incident de sécurité.

- - Signé par Jacques DES LAURIERS/MONTREAL le 2006-06-22 en fonction de /MONTREAL.

Signataire: Jacques DES LAURIERS Date.• 2006-06-22

Directeur
Affaires corporatives , Bureau de
l'analyse et du processus décisionnel

ANNEXE VI

Guide d'application de la méthode d'inspection basée sur le risque

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

Sous-ministériat à la salubrité alimentaire,
à l'inspection et à la santé animale (SMSAISA)

GUIDE D'APPLICATION DE LA MÉTHODE D'INSPECTION BASÉE SUR LE RISQUE

1. RÉVISION CONTINUE APRÈS 2013

RÉDACTION
Chantal Dunn, M. Sc., Direction de la salubrité des aliments (DSA)

CONSULTATION
Maude Michaud Dumont, Microbiologiste, Ph.D., DSA
Représentants de la Direction générale de l'inspection (DGI)

APPROBATION
Josée Michaud, Ph. D., Dir. DSA

2. RÉVISION DE 2013

RÉDACTION
Groupe de travail IBR
Line Desaulniers, directrice adjointe, Direction générale de l'inspection des viandes (DGIV)
Chantal Dunn, conseillère en salubrité des aliments, Direction générale de l'inspection des aliments (DGIA) Johanne Minville, conseillère en salubrité des aliments (DGIA)
Valérie Noël, conseillère en salubrité des aliments, Direction générale des services aux clientèles (DGSC) Jessica Pearson, conseillère (DGSC)

CONSULTATION
Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.

RÉVISION
Christine Barthe, dir. conseil scientifique, (DGSC)

SECRÉTARIAT
France Duval, agente de secrétariat (DGIA)
Catherine Morin, agente de secrétariat (DGIA)

VOIR AUSSI LE Tableau de suivi des versions

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document pour les commentaires apportés ainsi que les groupes de travail précédents qui ont développé et maintenu à jour les versions précédentes du guide IBR, tout particulièrement Chantal Fontaine, Bertrand Girard, Lucile Giguère et Marc Trudel.

PERSONNES-RESSOURCES

Chantal Dunn, Direction de la salubrité des aliments (DSA)
Chantal.Dunn@mapaq.gouv.qc.ca
(819) 820-3011, poste 4317

Daniela Matache, Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal
Daniela.Matache@ville.montreal.qc.ca
(514) 280-4304

Maude Michaud-Dumont, DSA
Maude.Michaud-Dumont@mapaq.gouv.qc.ca
(418) 380-2100 poste 2031

N.B. : L'utilisation du masculin dans cette procédure n'a que pour unique but d'alléger le texte et désigne autant le féminin que le masculin.

MISE EN GARDE

Le présent guide est destiné au personnel qui inspecte les établissements alimentaires sous juridiction provinciale.

La Loi sur les produits alimentaires et ses règlements prévalent sur ce guide.

Toutes interventions juridiques doivent être prises en vertu de la Loi sur les produits alimentaires et ses règlements ou des lignes directrices officielles publiées qui y sont associées.

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

Abréviations	Signification
ANC	Avis de non-conformité
BAK	Système informatique sur les interventions en inspection et normalisation
CCM	Combinaison critique de non-maîtrises majeures
CR	Charge de risque
DA	Demande d'analyse

DSI	Direction du soutien à l'inspection
DR	Directeur
DRA	Directeur adjoint
É	Élevée
FX	Facteur multiplicateur
IBR	Inspection basée sur le risque
LEAA	Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAJ	Majeur (e)
M-É	Moyenne-Élevée
Nm	Non-maîtrise
PA	Programmation analytique
PL	Plainte
PR	Prélèvement
RA	Rapport d'analyse
TIA	Toxi-infection alimentaire
TG	Très grave

DÉFINITION DES PICTOGRAMMES

Pictogrammes	Définitions
•	Balises d'évaluation IBR à consulter
+	Explications

6. TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE 11

1.1 INTRODUCTION 11
1.2 DOMAINE D'APPLICATION 11
1.3 FONDEMENTS 11
1.4 FONCTIONNEMENT 12
2.1 NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE RISQUES ET DE DANGERS 13
2.2 NOTIONS DE NON-CONFORMITÉ, DE NON-MAÎTRISE ET DE NIVEAU DE NON-MAÎTRISE 14
2.2.1 Définitions 14
2.2.2 Application des notions de non-conformité, de non-maîtrise et de niveau de non-maîtrise 15
2.2.3 Démarche détaillée d'évaluation de la non-conformité et du niveau de nonmaîtrise 16
2.3 PONDÉRATION ASSOCIÉE AUX NON-MAÎTRISES 20
2.4 ÉLÉMENTS ET POINTS À MAÎTRISER 21
2.4.1 Matière (1.0) 21
2.4.1.1 Température ambiante (1.1) 22
2.4.1.2 Température interne des APD (1.2) 24
2.4.1.3 Innocuité (1.3) 26
2.4.1.4 Origine (1.4) 34
2.4.1.5 Étiquetage - Aspect santé humaine (1.5) 38
2.4.1.6 Identification des lots (1.6) 42
2.4.2 Méthode (2.0) 44
2.4.2.1 Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1) 45
2.4.2.2 Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2) 50
2.4.2.3 Décongélation (2.3) 53
2.4.2.4 Refroidissement/réchauffage (2.4) 54
2.4.2.5 Nettoyage/assainissement (2.6) 58
2.4.2.6 Contrôles et documentation exigés (2.7) 61
2.4.3 Main-d'œuvre (3.0) 63
2.4.3.1 Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1) 64
2.4.3.2 Installations pour le lavage des mains (3.2) 67
2.4.3.3 Tenue vestimentaire (3.3) 69
2.4.3.4 État de santé apparent et blessures (3.4) 71
2.4.3.5 Déplacements des personnes en établissement alimentaire (3.5) 74
2.4.3.6 Qualifications (3.6) 76
2.4.4 Matériel (4.0) 77
2.4.4.1 Propreté (4.1) 78
2.4.4.2 État/nature, conception/utilisation et fonctionnement (4.2) 80
2.4.5 Milieu (5.0) 83
2.4.5.1 Animaux, insectes, excréments (5.1) 84
2.4.5.2 Sources environnementales de contamination (chimique, physique ou microbiologique) (5.2) 87
2.4.5.3 Approvisionnement en eau potable : chaude et froide (5.3) 89

SECTION 2 CHARGE DE RISQUE 92

2.1 INTRODUCTION 92
2.2 CHARGE DE RISQUE 93
2.3 FACTEURS ET SOUS-FACTEURS 94
2.3.1 Facteur A : Niveau théorique de risque du type d'établissement 94
2.3.2 Facteur B : Multiplicité et surveillance des opérations 95
2.3.2.1 Sous-facteur B1 : Multiplicité des opérations 95
2.3.2.2 Sous-facteur B2 : Surveillance des opérations 98
2.3.3 Facteur C : Importance du personnel opérationnel et Types d'aliments 101
2.3.3.1 Sous-facteur C1 : Importance du personnel opérationnel 101
2.3.3.2 Sous-facteur C2 : Types d'aliments 103
2.3.4 Facteur D : Ampleur des activités et Historique 105
2.3.4.1 Sous-facteur D1 : Ampleur des activités 105
2.3.4.2 Sous-facteur D2 : Historique 108
2.3.5 Facteur E : Estimation du risque global 111
2.3.6 Facteur F : Facteur d'inspection des points à maîtriser 114
2.4 CLASSEMENT DES CHARGES DE RISQUE 115

GLOSSAIRE DES TERMES ASSOCIÉS À LA MÉTHODE IBR 116

ANNEXE 1 - AIDES À LA TÂCHE POUR L'ÉVALUATION DES POINTS À MAÎTRISER TEMPÉRATURE AMBIANTE ET TEMPÉRATURE INTERNE CONCERNANT CERTAINS POINTS À MAÎTRISER DE L'ÉLÉMENT *MÉTHODE* ... 127

ANNEXE 2 - ÉVALUATION DES POINTS À MAÎTRISER (RÉSUMÉ) 128

ANNEXE 3 - ÉVALUATION DES FACTEURS ET SOUS-FACTEURS DE LA CHARGE DE RISQUE 129

ANNEXE 4 - VALEURS DU FACTEUR A EN FONCTION DES TYPES D'ENTITÉS 131

TABLEAU DE SUIVI DES VERSIONS 133

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Balises d'évaluation concernant la température ambiante (1.1) .....
23 Tableau 2. Balises d'évaluation concernant la température interne des APD (1.2) ...
25
Tableau 3. Balises d'évaluation concernant les aliments altérés (1.3)
..... 27 Tableau 4. Balises d'évaluation concernant les aliments
contaminés par des corps étrangers, des substances chimiques ou des organismes
nuisibles (1.3) 29
Tableau 5. Balises d'évaluation concernant les sources reconnues de
microorganismes pathogènes (1.3) 30
Tableau 6. Balises d'évaluation concernant l'origine des aliments (1.4) 35
Tableau 7. Balises d'évaluation concernant l'étiquetage (1.5) 39
Tableau 8. Balises d'évaluation concernant l'identification des lots exigés par la
réglementation (1.6)..... 42
Tableau 9. Balises d'évaluation concernant les causes de survie, de multiplication
microbiologique et l'utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1)
46
Tableau 10. Balises d'évaluation concernant les causes d'introduction de microorganismes
pathogènes, de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances
à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2) 51
Tableau 11. Balises d'évaluation concernant la décongélation (2.3) 53

Tableau 12. Balises d'évaluation concernant le refroidissement (2.4) 55

Tableau 13. Balises d'évaluation concernant le réchauffage (2.4) 56

Tableau 14. Balises d'évaluation concernant le nettoyage et l'assainissement (2.6) 59

Tableau 15. Balises d'évaluation concernant les contrôles et la documentation

exigés par la règlementation ou les lignes directrices officielles (2.7) 62
Tableau 16. Balises d'évaluation concernant le lavage des mains et le
comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1) .....
65 Tableau 17. Balises d'évaluation concernant les installations pour le lavage des
mains (3.2) 68
Balises d'évaluation concernant la tenue vestimentaire (3.3) 70
Tableau 18. Balises d'évaluation concernant l'état de santé apparent et les blessures

(3.4) 71

Tableau 19. Balises d'évaluation concernant les déplacements (3.5) 75

Tableau 20. Balises d'évaluation concernant les qualifications (3.6) 76

Tableau 21. Balises d'évaluation concernant la propreté des équipements (4.1) 78

Tableau 22. Balises d'évaluation concernant l'état/nature, la conception/utilisation et

le fonctionnement des équipements (4.2) 81
Tableau 23. Balises d'évaluation concernant les animaux, la vermine, les insectes et
leurs excréments (5.1) 85
Tableau 24. Balises d'évaluation concernant les sources environnementales de
contamination (5.2) 88
Tableau 25. Balises d'évaluation concernant l'approvisionnement en eau potable :
chaude et froide (5.3)..... 90

Tableau 26. Liste des facteurs et sous- facteurs de la charge de risque 93
Tableau 27. Valeurs du facteur A 94
Tableau 28. Valeurs du facteur B 95

Tableau 29. Valeurs du sous-facteur B1 ..... 97 Tableau 30. Valeurs du sous-facteur B2 selon le statut de risque et les mesures de surveillance et de contrôles de l'établissement 100
Tableau 31. Valeurs du facteur C 101
Tableau 32. Valeurs du sous-facteur C1 selon l'importance du personnel opérationnel 102
Tableau 33. Valeurs du sous-facteur C2 selon l'évaluation des types d'aliments .. 104
Tableau 34. Valeurs du facteur D 105
Tableau 35. Indicateurs d'évaluation pour des établissements selon le TE 106
Tableau 36. Valeurs du sous-facteur D1 106
Tableau 37. Valeurs du sous-facteur D2 en fonction des critères d'évaluation 109
Tableau 38. Valeurs du facteur E (estimation du risque global) 113
Tableau 39. Détermination du facteur d'inspection F 114
Tableau 40. Classement des établissements alimentaires suite au calcul de la charge de risque 115
Tableau 41. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD réfrigérés pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode* 127
Tableau 42. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD maintenus chaud pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode* 127

7. LISTE DES FIGURES

Figure 1. Schéma d'évaluation de la maîtrise / non-maîtrise d'un point à maîtriser et du niveau de non-maîtrise 19
Figure 2. Évaluation du point à maîtriser « Innocuité (1.3) » des aliments destinés à la consommation humaine..... 33

8. Section 1 PRÉSENTATION DE LA MÉTHODE

1.1 INTRODUCTION

Le présent guide est l'outil d'application de la Méthode d'inspection basée sur le risque (IBR) destiné au personnel inspecteur du sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale et à l'inspection des aliments (SMSAISA) et de son mandataire, la Division de l'inspection de la Ville de Montréal.

La première partie du guide présente le domaine d'application, les fondements et le fonctionnement de la Méthode IBR. La seconde et la troisième partie expliquent, respectivement, les modalités d'évaluation des points à maîtriser et de la charge de risque de la Méthode IBR.

1.2 DOMAINE D'APPLICATION

La Méthode IBR s'applique à tous les établissements alimentaires sous juridiction provinciale soumis aux programmes d'inspections :

- Régulières IBR à intervalle modulé selon la charge de risque;
- Régulières IBR à intervalle Fixe;
- Sur Plainte (PL) ;
- Dans le but de prélever (PR).

Précisons que les établissements soumis aux programmes d'inspection IBR à intervalle Fixe, Plainte ou Prélèvement font uniquement l'objet de l'évaluation des points à maîtriser. Toutefois, pour les établissements soumis aux programmes d'inspection Plainte ou Prélèvement, des modalités particulières d'évaluation des points à maîtriser sont appliquées.

Pour obtenir la liste des programmes d'inspection en fonction des types d'établissements et leurs modalités d'application, le personnel inspecteur peut consulter le « Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs ».

1.3 FONDEMENTS

La Méthode IBR respecte les fondements de l'approche d'inspection basée sur le risque à la santé que peuvent constituer les aliments. Cette approche repose sur l'analyse des risques que représentent les dangers et sources de dangers propres aux établissements tout au long de la chaîne alimentaire et vise à garantir la salubrité des aliments servis et vendus aux consommateurs.
En somme, la méthode repose sur les principes directeurs suivants :

- L'approche est fondée sur la science et le risque à la santé humaine que représentent les aliments et s'inspire des normes des organismes de référence internationaux.
- L'inspection tient compte du risque associé au type d'établissement (types de produits, complexité des opérations, types et volume de la clientèle) et de la maîtrise des risques de l'établissement (mesures de surveillance mises en place par l'établissement, historique de maîtrise des risques et de conformité, résultats des inspections et des prélèvements, historique des plaintes et des toxi-infections fondées avec responsabilité).
- L'exploitant est responsable de maîtriser les risques dans son établissement.
- L'inspecteur établit son jugement à partir des exigences (Loi sur les produits alimentaires et ses règlements ou lignes directrices), lesquelles déterminent la « mesure de maîtrise » des risques et les niveaux de non-maîtrise.

1.4 FONCTIONNEMENT

L'inspection basée sur le risque est constituée de deux grandes étapes :

1) L'évaluation des points à maîtriser:

Cette étape consiste à inspecter les points à maîtriser de la méthode et à recueillir, si applicable, les informations requises pour évaluer les facteurs et sous-facteurs de la charge de risque.

L'évaluation des points à maîtriser de la méthode consiste à vérifier la maîtrise des risques reliés aux sources de dangers en matière de pratiques d'hygiène et de préparation des aliments. La Méthode IBR associe ces sources de dangers à 23 points à maîtriser. En fonction de leur affinité, ces 23 points à maîtriser sont regroupés à l'intérieur de cinq éléments, aussi nommés 5M : *Matière, Méthode, Main-d'œuvre, Matériel et Milieu.*

Lors de l'inspection, les exigences associées à chacun des points à maîtriser sont vérifiées afin de déterminer la maîtrise ou non-maîtrise des risques.

2) L'évaluation de la charge de risque (si applicable) :

Cette étape consiste à évaluer les facteurs et sous-facteurs menant au calcul de la charge de risque des établissements soumis à l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque. La charge de risque ainsi obtenue permet d'établir la catégorie de risque et la priorité d'inspection des établissements.

SECTION 2. ÉVALUATION DES POINTS À MAÎTRISER

2.1 NOTIONS ÉLÉMENTAIRES DE RISQUES ET DE DANGERS

La Méthode IBR se concentre sur les risques qui entraînent des dommages à la santé des consommateurs, principalement les risques de toxi-infections alimentaires.

Le risque se définit comme étant une fonction de la probabilité d'un effet néfaste sur la santé et de la gravité de cet effet résultant d'un ou de plusieurs dangers dans un aliment.

Les dangers peuvent être de différentes natures : biologiques, chimiques ou physiques.

Les dangers biologiques comprennent notamment les microorganismes pathogènes et leurs toxines (bactéries, moisissures, virus, parasites), les organismes nuisibles ou très nuisibles.

Les réservoirs naturels de microorganismes pathogènes sont multiples. Ils sont identifiés comme étant des sources reconnues de microorganismes pathogènes :

- Manipulateurs d'aliments
- Matières fécales (humains et animaux)
- Eaux usées, souillées, stagnantes
- Viandes crues et jus de viandes crues, lait cru, œufs crus

- Produits marins et d'eau douce, mollusques
- Surfaces souillées de matières organiques
- Sol, végétaux, sédiments, poussière
- Animaux et animaux domestiques
- Organismes très nuisibles

Les dangers chimiques représentent, quant à eux, toutes les substances chimiques toxiques (p. ex. : pesticides, produits de nettoyage et de désinfection, métaux lourds, lubrifiants de machines, additifs alimentaires utilisés de manière non contrôlée, etc.).

Finalement, les dangers physiques sont le plus souvent associés à la présence de corps étrangers de diverses natures (p. ex. : éclats ou morceaux de bois, de métal, de verre, de pierre, de plastique, de carton, de ficelle, etc.).

Les sources de dangers représentent les pratiques d'hygiène et de préparation des aliments pouvant **entraîner la contamination** des aliments par des substances chimiques, des objets physiques, des organismes nuisibles, ou par des microorganismes pathogènes et leur toxine, **la prolifération** de ces microorganismes pathogènes et leur toxine ou encore **leur survie**.

2.2 NOTIONS DE NON-CONFORMITÉ, DE NON-MAÎTRISE ET DE NIVEAU DE NONMAÎTRISE

2.2.1 Définitions

Non-conformité

Constatation d'un écart par rapport à une exigence.

Non-conformité considérée comme une « autre exigence réglementaire »

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui n'est pas reconnu comme une source de danger représentant un risque pour la santé des consommateurs ou qui est reconnu comme une source de danger représentant un risque faible ou négligeable pour la santé des consommateurs.

Non-maîtrise

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui peut compromettre ou compromet la salubrité des aliments et qui représente un risque aux conséquences significatives pour la santé des consommateurs. Cet écart indique que l'exploitant n'applique pas avec efficacité les bonnes pratiques d'hygiène et de préparation des aliments pour assurer leur salubrité.

Non-maîtrise majeure

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui **peut compromettre** la salubrité des aliments et qui représente un risque aux conséquences significatives pour la santé des consommateurs.

Non-maîtrise très grave

Constatation d'un écart par rapport à une exigence qui **compromet** la salubrité des aliments et qui représente un risque aux conséquences significatives pour la santé des consommateurs.

2.2.2 Application des notions de non-conformité, de non-maîtrise et de niveau de non-maîtrise

Lors de l'évaluation d'un point à maîtriser, l'inspecteur doit évaluer s'il est en présence d'une non-conformité ou d'une non-maîtrise en regard d'une exigence puis déterminer, le cas échéant, le niveau de non-maîtrise. Lorsque l'exigence concerne la salubrité des aliments, elle est aussi qualifiée de « mesure de maîtrise » des risques.

Une non-conformité s'inscrit lorsqu'un écart par rapport à une exigence est observé. Cet écart peut être quantitatif (p. ex.: écart de température) ou qualitatif (p. ex.: malpropreté des surfaces).

La non-conformité est qualifiée de non-maîtrise:

- Lorsque la non-conformité est reconnue comme une source de danger représentant un risque significatif pour la santé des consommateurs.

  La non-conformité qui n'est pas reconnue comme une source de danger représentant un risque significatif pour la santé des consommateurs, ou qui est reconnue comme une source de danger représentant un risque négligeable ou faible pour la santé des consommateurs, est considérée comme une nonconformité « aux autres exigences règlementaires ».

ET

- Lorsque les constats effectués par l'inspecteur indiquent que l'établissement ne maîtrise pas le risque associé au point à maîtriser. Précisons que le jugement de la non-maîtrise s'effectue en tenant compte d'indices généraux (observations, mesures quantitatives, ensemble de faits ou circonstances) et spécifiques au point à maîtriser aussi nommés « éléments de maîtrise généraux ou spécifiques ».

Lorsque la non-maîtrise du point à maîtriser est établie, l'inspecteur doit déterminer le niveau de non-maîtrise à partir des balises d'évaluation prédéfinies et spécifiques au point à maîtriser. L'importance de l'écart observé ou mesuré détermine le niveau de nonmaîtrise : non-maîtrise majeure ou non-maîtrise très grave. En somme, si la salubrité des aliments peut être compromise alors la non-maîtrise est considérée majeure. Si la salubrité des aliments est compromise, elle est considérée très grave.

2.2.3 Démarche détaillée d'évaluation de la non-conformité et du niveau de nonmaîtrise

Pour évaluer les non-maîtrises et déterminer le niveau de non-maîtrise, l'inspecteur doit suivre la démarche suivante :

Étape 1. Déterminer si la non-conformité constatée constitue une non-maîtrise

L'inspecteur effectue les mesures, constats ou observations et détermine si la nonconformité constatée est une non-maîtrise puis l'associe au point à maîtriser en cause. Sauf exceptions prévues dans le présent guide, un constat de non-maîtrise ne peut être associé qu'à un seul point à maîtriser.

Questionnement pour déterminer la non-maîtrise :

1) La non-conformité (écart) constatée constitue-t-elle une source de danger représentant un risque significatif pour la santé des consommateurs?

- Si non, le risque est considéré comme faible ou négligeable et est traité comme une non-conformité aux « autres exigences règlementaires ».

2) Si oui, est-ce que la non-conformité constatée constitue une non-maîtrise?

- Si non, le risque est considéré comme maîtrisé, conséquemment il n'y a pas de non-maîtrise.
- Si oui, le risque n'est pas considéré comme maîtrisé, conséquemment il y a nonmaîtrise.

La non-maîtrise
Pour établir si la non-conformité constitue une non-maîtrise, l'inspecteur doit déterminer si le risque est maîtrisé ou non. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur certains indices (observations, mesures objectives, ensemble des faits ou circonstances) généraux et spécifiques au point à maîtriser.
Éléments de maîtrise généraux : • L'écart par rapport à l'exigence est faible. • Les dommages potentiels sont mineurs. • Le problème est circonscrit (isolé). • Le problème est momentané dans le temps (ponctuel). • L'exploitant et ses employés connaissent les exigences et les sources de dangers en cause. • Des contrôles en place auraient permis de détecter le problème et l'exploitant et ses employés savent quoi faire pour corriger les non-conformités relevées; des actions sont posées pour corriger la situation. Des registres sont tenus.

Éléments de maîtrise spécifiques :
Les éléments de maîtrise spécifiques sont listés à l'intérieur de chacun des points à maîtriser présentés à la section 2.4 du présent guide.

Étape 2. Déterminer le niveau de non-maîtrise

L'attribution du niveau de non-maîtrise varie selon les points concernés. L'inspecteur utilise les balises d'évaluation spécifiques au point à maîtriser en cause. Lorsqu'il y a plus d'une possibilité de non-maîtrises (majeure, très grave) pour un même point à maîtriser, un seul niveau de non-maîtrise, soit celui associé à la non-maîtrise la plus grave, doit être enregistré. Pour un point à maîtriser donné, l'observation de plusieurs non-maîtrises majeures **ne peut** se traduire par une non-maîtrise très grave.

Questionnement pour déterminer le niveau de non-maîtrise :

1) La situation de non-maîtrise correspond-elle à l'une des situations énoncées dans les balises d'évaluation spécifiques?

   - Si oui, se référer au niveau de non-maîtrise correspondant.
   - Si non, déterminer le niveau de maîtrise en répondant aux questions suivantes :

2) La salubrité des aliments est-elle compromise ou peut-elle être compromise?

   - Si elle peut être compromise, alors il s'agit d'une non-maîtrise majeure.
   - Si elle est compromise, alors il s'agit d'une non-maîtrise très grave.

Actions correctives et interventions prioritaires

- Lors d'une non-maîtrise majeure, des actions correctives doivent être posées par l'exploitant de l'établissement alimentaire afin de corriger la situation. Ces actions peuvent être effectuées lors de l'inspection ou ultérieurement selon la situation (p. ex. : envoi d'une facture).
- Lors d'une non-maîtrise très grave, des interventions prioritaires doivent être effectuées immédiatement afin de corriger la situation, et ce, au moment de l'inspection afin de diminuer le risque à un niveau acceptable (voir le Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs).

Étape 3. Déterminer si le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) » doit être évalué

Si la non-maîtrise (majeure ou très grave) concerne un des points à maîtriser de l'encadré qui suit, l'inspecteur doit évaluer le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) »

- Température ambiante
- Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (à l'exception des non-maîtrises concernant les traitements thermiques)
- Décongélation
- Refroidissement/réchauffage

Étape 4. Déterminer si le point à maitriser « Innocuité (1.3) » doit être évalué

Si le point à maîtriser est évalué très grave, l'inspecteur doit évaluer le point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

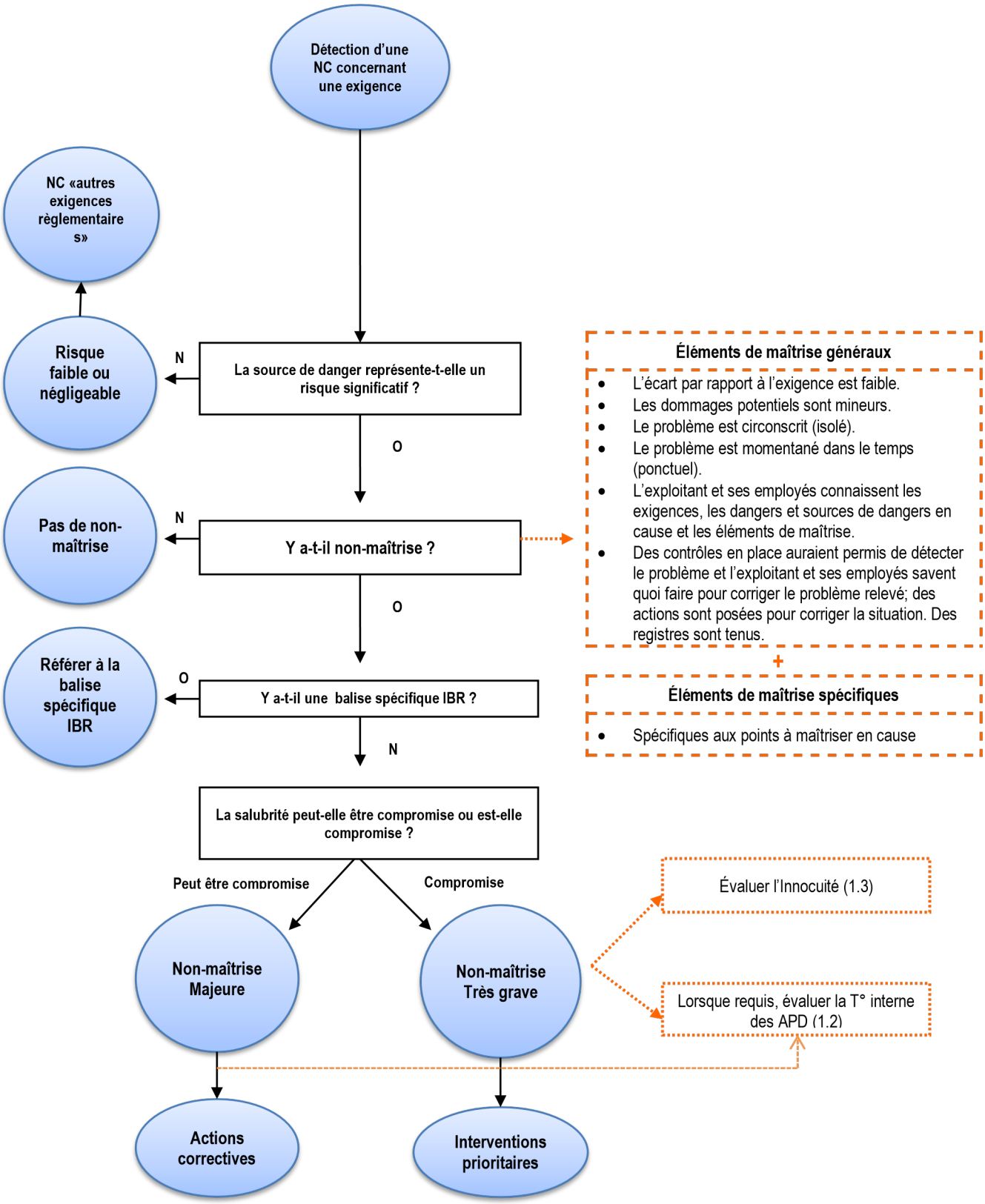

Détection d'une NC concernant une exigence
La source de danger représente-t-elle un risque significatif ?
N
Risque faible ou négligeable
NC «autres exigences règlementaires»
O
Y a-t-il non-maîtrise ?
N
Pas de non-maîtrise
O
Y a-t-il une balise spécifique IBR ?
O
Référer à la balise spécifique IBR
N
La salubrité peut-elle être compromise ou est-elle compromise ?
Peut être compromise
Compromise
Non-maîtrise Majeure
Non-maîtrise Très grave
Actions correctives
Interventions prioritaires
Éléments de maîtrise généraux
L'écart par rapport à l'exigence est faible.
Les dommages potentiels sont mineurs.
Le problème est circonscrit (isolé).
Le problème est momentané dans le temps (ponctuel).
L'exploitant et ses employés connaissent les exigences, les dangers et sources de dangers en cause et les éléments de maîtrise.
Des contrôles en place auraient permis de détecter le problème et l'exploitant et ses employés savent quoi faire pour corriger le problème relevé; des actions sont posées pour corriger la situation. Des registres sont tenus.
+
Éléments de maîtrise spécifiques
Spécifiques aux points à maîtriser en cause
Évaluer l'Innocuité (1.3)
Lorsque requis, évaluer la T° interne des APD (1.2)

Figure 1. Schéma d'évaluation de la maîtrise / non-maîtrise d'un point à maîtriser et du niveau de non-maîtrise

2.3 PONDÉRATION ASSOCIÉE AUX NON-MAÎTRISES

Lorsqu'il y a non-maîtrise d'un point à maîtriser, une pondération est attribuée à chaque niveau de non-maîtrise:

Niveaux de nonmaîtrise	Pondération
• Majeure	10 points
• Très grave	50 points

Précisons que dans les cas de non-maîtrises associées à la « Température interne des aliments potentiellement dangereux (APD) (1.2) », un facteur multiplicateur (ou facteur de correction) est appliqué au facteur « F » de la charge de risque (pour obtenir plus d'informations concernant l'Évaluation de la charge de risque, veuillez consulter la section 3 du présent guide).

La Méthode IBR attribue un poids particulier aux non-maîtrises associées à la « Température interne des APD (1.2) » puisque la prolifération des microorganismes pathogènes ou leur survie dans les APD figure parmi les principaux facteurs de toxiinfections alimentaires.

La prolifération des microorganismes pathogènes dans les APD ou leur survie sont généralement associées au non-respect du barème de temps-température exigé (ou son équivalent, lorsqu'applicable) pour assurer la salubrité des aliments. Mentionnons que l'expression « couple temps-température » est aussi utilisée en remplacement de l'expression « barème de temps-température ».

Par ailleurs, la Méthode IBR n'attribue aucune pondération pour les non-conformités aux « autres exigences règlementaires » ou celles qui représentent un risque faible ou négligeable pour la santé des consommateurs. Toutefois, ces non-conformités peuvent être signifiées dans la section « Remarques du rapport d'inspection ». Les nonconformités aux « autres exigences réglementaires » qui représentent un risque faible ou négligeable sont énoncées dans chacun des points à maîtriser de la section 2.4 du présent guide.

2.4 ÉLÉMENTS ET POINTS À MAÎTRISER

Les 5 éléments ou 5M (*la Matière, la Méthode, la Main-d'œuvre, le Matériel et le Milieu)* de la Méthode IBR renferment les 23 points à maîtriser qui doivent être évalués par le personnel inspecteur.

L'évaluation des points à maîtriser s'effectue à partir de mesures ou d'observations qui permettent à l'inspecteur de déterminer si l'établissement maîtrise les risques à la santé associés à la prolifération ou à la survie des bactéries ainsi qu'à l'introduction des dangers physiques ou chimiques, des organismes nuisibles ou des sources reconnues de microorganismes pathogènes dans les aliments lors de leur préparation ou de leur transformation.

Chaque point à maîtriser comprend quatre rubriques :

1) La justification ;
2) Les objets d'inspection, les inclusions et les exclusions. Cette rubrique est intitulée « Ce point vise à vérifier les exigences concernant »;
3) La détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise incluant les éléments de maîtrise spécifiques associés au point à maîtriser et les balises d'évaluation spécifiques;
4) Des informations ou précisions additionnelles nécessaires à l'évaluation du point à maîtriser.

3.3 2.4.1 Matière (1.0)

L'élément **Matière** regroupe ***six points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de respect des modes de conservation requis, d'origine, d'étiquetage et d'innocuité des aliments, quelque soient leurs formes (ingrédients, constituants, produits en cours de préparation et produits finis).

Mentionnons que le point à maîtriser température comprend deux aspects : la température ambiante et la température interne des APD. La température ambiante sert d'indicateur de vérification de la température interne.

Valeur z		**1.0 Matière**
10		1.1 **Température ambiante**
	☐	1.2 **Température interne des APD (facteur multiplicateur)**
10	**50**	1.3 **Innocuité**
10	**50**	1.4 **Origine**
10	**50**	1.5 **Étiquetage – Aspect santé humaine**
10	**50**	1.6 **Identification des lots**

2.4.1.1 Température ambiante (1.1)

Justification

Un non-contrôle de la température ambiante des installations et unités de maintien froid ou de maintien chaud des APD peut avoir une incidence sur la température interne des APD et entraîner une prolifération des bactéries pathogènes. Conséquemment, les modes de conservation optimaux requis pour les APD doivent être appliqués tout au long de la chaîne alimentaire pour assurer leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La température ambiante des installations et unités (local, véhicule, réfrigérateur, comptoir réfrigéré, réchaud ou autres) destinées à conserver les APD. Ces installations doivent être conçues et avoir une capacité suffisante pour maintenir les APD et/ou les amener à une température interne respectant les exigences.

Ce point exclut la température ambiante :

- Des aires de préparation réfrigérées;
- Des installations qui garantissent la conservation par le contact (glace) ou dans un contenant isotherme;
- Des tables chaudes;
- Des installations de congélation (les APD maintenus congelés doivent être évalués au point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) »).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifique :

- Installations destinées à conserver des aliments chauds ou froids entretenues et fonctionnelles;
- Présence d'équipements de mesure fiables (thermomètre ou thermographe); • Prise de température des installations à fréquence régulière;
- Tenue de registres.

Tableau 1. Balises d'évaluation concernant la température ambiante (1.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure
Les installations permettent de maintenir les APD réfrigérés à 4°C ou moins et les APD maintenus chauds, à 60°C ou plus.	La salubrité des APD peut être compromise car les installations ne peuvent les maintenir froids ou chauds.
	1) Un APD gardé dans une installation de maintien froid à une température ambiante supérieure à 7°C. 2) Un APD gardé dans une installation de maintien chaud à une température ambiante inférieure à 57 °C.

Informations complémentaires ou précisions

- L'inspecteur peut utiliser les Tableaux 42 et 43 de l'Annexe 1 pour évaluer les nonmaîtrises des **Températures ambiantes des installations/unités de maintien froid ou de maintien chaud des APD** et des **Températures internes des APD** pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*.

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires » en lien avec la salubrité des aliments :

- La température ambiante d'équipements de maintien chaud ou froid qui sont : > 4°C et ≤ à 7°C (maintien froid); ≥ 57°C et < 60°C (maintien chaud).

- La température ambiante d'un local de préparation d'un atelier de préparation, de conditionnement ou de transformation sous permis pour fins de vente en gros qui est supérieure à 10°C.

- « Température ambiante de l'aliment », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

2.4.1.2 Température interne des APD (1.2)

Justification

Des écarts aux températures internes des APD en regard du refroidissement, du réchauffage et de la réfrigération peuvent entraîner la prolifération des bactéries pathogènes s'ils demeurent trop longtemps dans la zone de danger (supérieur à 4°C et inférieur à 60°C). Des lacunes observées lors de ces opérations peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La température interne des APD réfrigérés ou maintenus chauds :

- en mode conservation dans les :
  - ○ installations ou unités de réfrigération; ○ autres installations de maintien froid (p. ex. : lit de glace, glacière, etc.); ○ installations de maintien chaud (p. ex. : réchauds ou tables chaudes);
- en refroidissement, en réchauffage, en décongélation;
- en cours de préparation s'ils sont laissés plus d'une demi-heure à la température de la pièce sans manipulation.

L'état des APD congelés :

- les APD maintenus congelés doivent demeurer dans cet état jusqu'à leur utilisation. Ils doivent être fermes au toucher. Il est généralement reconnu qu'il n'y a aucune croissance de bactéries pathogènes à des températures internes en deça de -2°C ou moins. Les balises d'évaluation de la température interne des APD congelés sont les mêmes que celles des APD réfrigérés.

Ce point exclut :

- les non-maîtrises associées à des traitements thermiques (cuisson, pasteurisation, stérilisation ou autres traitements thermiques nécessaires pour assurer la salubrité des aliments). Ces non-maîtrises doivent être évaluées au point à maîtriser « Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- APD gardés dans la zone de danger que le temps nécessaire aux opérations de préparation;
- Chaine de froid des APD maintenue jusqu'à la livraison au consommateur;
- Maintien chaud des APD conservé jusqu'à la livraison au consommateur;
- Indicateurs de congélation conformes;
- Application des barèmes de temps-température sécuritaires;
- Présence d'équipement de mesure fiable (thermomètre ou thermographe); • Mesure des températures internes par l'exploitant (si nécessaire);
- Tenue de registres.

Tableau 2. Balises d'évaluation concernant la température interne des APD (1.2)

Mesure de maîtrise	Facteur multiplicateur
Les APD maintenus réfrigérés ont une température interne de 4°C ou moins et les APD maintenus chauds ont une température interne de 60°C ou plus. L'état des APD congelés est maintenu jusqu'à leur utilisation.	La salubrité des APD est compromise car leur température interne n'est pas sécuritaire.
	1) Un APD gardé dans une installation de maintien froid à une température interne supérieure à 7°C. 2) Un APD gardé dans une installation de maintien chaud à une température interne inférieure à 57°C. 3) Un APD dont la température interne est supérieure à 7°C ou inférieure à 57°C et dont les délais d'exposition à ces températures ne respectent pas les exigences.

Informations complémentaires ou précisions

- L'inspecteur peut utiliser les Tableaux 42 et 43 de l'Annexe 1 pour évaluer les nonmaîtrises des **Températures ambiantes des installations/unités de maintien froid ou de maintien chaud des APD** et des **Températures internes des APD** pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*.

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires » en lien avec la salubrité des aliments :
- La température interne d'APD qui sont : > 4°C et ≤ à 7°C ; ≥ 57°C et < 60°C.

- « Température interne de l'aliment », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

2.4.1.3 Innocuité (1.3)

Justification

Tout au long de la chaîne alimentaire (production, transport, entreposage, vente au détail, restauration) et à diverses étapes (achat, réception, entreposage, préparation, livraison, service au consommateur, etc.), des mauvaises pratiques d'hygiène et de préparation peuvent mener à l'introduction de contaminants (chimiques, physiques, biologiques et les organismes nuisibles), à

la prolifération ou la survie des bactéries pathogènes ou leur toxine et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'innocuité des aliments destinés à la consommation humaine, potentiellement dangereux ou non, prêts à manger ou non. Ces aliments peuvent être des matières premières, des ingrédients, des produits en cours de préparation ou des produits finis.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur évalue le point à maîtriser « Innocuité (1.3) » :

1) **Par une évaluation organosensorielle des aliments**, ce qui lui permet de détecter des signes d'altérations ou des contaminations (corps étrangers, substances chimiques, organismes nuisibles, sources reconnues de microorganismes pathogènes) des aliments.

Dans ce cas, il doit déterminer s'il est en présence d'une non-conformité ou d'une nonmaîtrise et déterminer le niveau de non-maîtrise à partir des balises d'évaluation spécifiques ou en absence de balise spécifique, à l'aide de la figure 2.

2) **Par l'évaluation de non-maîtrises très graves de points à maîtriser 5M :**

- Lorsqu'il y a **évidence de contamination** des aliments (corps étrangers, substances chimiques, organismes nuisibles, sources reconnues de microorganismes pathogènes, substances à déclaration obligatoire : allergènes prioritaires, sulfites, gluten) pouvant compromettre ou compromettant la salubrité des aliments.

  Dans ce cas, l'inspecteur doit déterminer le niveau non-maîtrise à partir des balises d'évaluation spécifiques ou en absence de balise spécifique, à l'aide de la figure 2.

- Ou lorsque l'innocuité des aliments est compromise, à l'aide **des balises en innocuité non assurée** (INA) en vigueur.

  Dans ce cas, si une balise INA existe, la non-maîtrise est très grave. En l'absence de balise INA, aucune non-maîtrise n'est enregistrée.

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Bonne gestion des produits au niveau des achats, de la réception, de l'entreposage, de la production, de la conservation, des emballages, de l'environnement ou tout autre facteur pouvant influencer la qualité;
- Bonnes méthodes ou pratiques d'hygiène appliquées lors des diverses opérations de préparation des aliments prévenant les contaminations et la prolifération des microorganismes.

Balises d'évaluation pour les aliments altérés

Altérations représentant un risque à la santé pour le consommateur: Il y a altération d'un aliment lorsque les caractéristiques de cet aliment se sont dégradées de manière à le rendre impropre à la consommation humaine. L'altération peut résulter de l'action de microorganismes, des enzymes, des effets de la température et du temps ou d'une combinaison de ces paramètres.

Dans la majorité des cas, l'altération est davantage un indicateur de qualité plutôt qu'un indicateur de risque significatif pour la santé des consommateurs.

Tableau 3. Balises d'évaluation concernant les aliments altérés (1.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'innocuité de l'aliment est assurée.	L'aliment est altéré et sa salubrité peut être compromise.	L'aliment est altéré et sa salubrité est compromise.
L'innocuité des aliments y compris celle des coupes de viandes est assurée	1) Aliments/coupes de viandes altérés (modification des caractéristiques de l'aliment) : • odeur de décomposition, • apparence suintante/visqueuse • présence anormale de moisissures	1) Conserves ou semiconserves[1] dont l'intégrité du contenant/emballage présente une évidence de défectuosité. 2) Aliments/coupes de viandes altérés incorporés dans des préparations alimentaires.
L'innocuité des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues en vieillissement ou en mode conservation est assurée • Balises d'interventions moisissures et autres altérations sur des viandes rouges (conservation et vieillissement)	2) Carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues ayant une présence anormale de moisissures (avec parage possible[2]).	3) Carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues altérées de manière à les rendre impropres (aucun parage possible[2]) : • Odeur de décomposition; • Apparence suintante/visqueuse; • Présence anormale de moisissures.

[1] « Aliments réfrigérés de longue durée de conservation conditionnés dans des contenants hermétiquement fermés réduits en oxygène ».

[2] Seul les carcasses, quartiers ou pièces de bœuf peuvent être parés adéquatement, les carcasses de porcs et de moutons étant trop petites.

Balises d'évaluation concernant les contaminations

1) Contaminations physiques

Contaminations représentant un risque à la santé: Présence de matières étrangères à un niveau inacceptable dans les aliments.

Les principaux contaminants physiques susceptibles de se retrouver dans les aliments peuvent provenir de morceaux, d'éclats ou de fragments de :

- Verre : ampoules, contenants de verre;
- Métal : pièces d'équipement, lames, aiguilles, morceaux d'ustensiles usés, agrafes;
- Plastique : matériel d'emballage, gants portés par les employés, ustensiles utilisés pour nettoyer l'équipement, outils qui servent à retirer les produits transformés des équipements;
- Bois : éclats provenant de structures et de palettes de bois utilisées pour l'entreposage et le transport des ingrédients ou des produits.

2) Contaminations chimiques

Contaminations représentant un risque à la santé: Présence d'une substance chimique à un niveau inacceptable dans les aliments, présence d'une substance présentant des risques pour les personnes sensibles (substances à déclaration obligatoire : allergènes prioritaires, sulfites, gluten).

Les principaux contaminants chimiques susceptibles de se retrouver dans l'environnement des aliments sont :

- Les additifs alimentaires (agents de conservation chimiques);
- Les produits de nettoyage et d'assainissement;
- Les lubrifiants;
- Les résidus de médicaments vétérinaires (p. ex. : antibiotiques);
- Les pesticides.

Pour consulter la liste des produits chimiques alimentaires, l'inspecteur peut se référer au Titre 16 et aux tableaux des additifs alimentaires de l'article B.16.100. de la Partie B. Aliments du Règlement sur les aliments et drogues.

3) Contaminations par des organismes nuisibles

Contaminations représentant un risque à la santé: Présence d'insectes nuisibles (p. ex. : tribolium, charançons, mouches à fruits, fourmis, pyrales).

À noter que les organismes très nuisibles (p. ex. : rongeurs, blattes, oiseaux, mouches) sont des sources reconnues de microorganismes pathogènes. Leur présence dans les aliments est donc évaluée à la section « Évidence de contamination par des sources reconnues de microorganismes pathogènes ».

Tableau 4. Balises d'évaluation concernant les aliments contaminés par des corps étrangers, des substances chimiques ou des organismes nuisibles (1.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'innocuité des aliments est assurée.	L'aliment est contaminé et sa salubrité peut être compromise.	L'aliment est contaminé et sa salubrité est compromise.
	1) Présence d'insectes nuisibles dans des aliments. 2) Présence de corps étrangers non durs, non tranchants ou non coupants dans des aliments.	1) Présence d'une quantité importante d'insectes nuisibles dans des aliments. 2) Présence de corps étrangers durs, tranchants ou coupants dans des aliments. 3) Corps étranger de toute nature dans une boisson ou dans un aliment pour bébé. 4) Odeur de produit chimique non identifié ou aliment contaminé par un produit chimique. 5) Contamination d'un aliment par un produit chimique alimentaire (p. ex. : additif alimentaire, agent de conservation) dont l'usage est interdit pour cet aliment. 6) Contamination d'un aliment par une substance à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) alors qu'une allégation indique leur absence. 7) L'aliment contient une substance à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten),
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**
		sans la mention requise, incluant la mention « peut contenir ».

Évidence de contaminations par des sources reconnues de microorganismes pathogènes

Évidence de contamination représentant un risque à la santé : Lorsqu'il y a évidence de contamination des aliments par des microorganismes pathogènes par des vecteurs (manipulateurs, équipements, environnements, autres aliments), soit lorsqu'il y a contamination croisée.

Pour consulter la liste des sources reconnues de microorganismes pathogènes, l'inspecteur peut se référer au document « Sources reconnues de microorganismes pathogènes ».

Tableau 5. Balises d'évaluation concernant les sources reconnues de microorganismes pathogènes (1.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'innocuité de l'aliment est assurée.	L'aliment est contaminé par une source reconnue de microorganismes pathogènes et sa salubrité peut être compromise.	L'aliment est contaminé par une source reconnue de microorganismes pathogènes et sa salubrité est compromise. L'aliment source reconnue de microorganismes pathogènes n'a pas subi le traitement thermique, ou autre étape critique de contrôle, nécessaire pour assurer sa salubrité.
• Page Web : Tartares, sushis et autres mets consommés crus	1) APD **non prêt à manger** destiné à un traitement thermique (cuisson, pasteurisation, etc.) étant entré en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes ou avec une surface ayant été en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Produit cru d'origine animale destiné à un traitement thermique (cuisson, pasteurisation, etc.) étant entré en contact avec : • Un autre produit cru d'origine animale de niveau hygiénique supérieur	1) Aliment **prêt à manger** étant entré en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes ou avec une surface ayant été en contact avec une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Viande non parée utilisée pour la préparation de tartare. 3) Viande non intacte utilisée pour la préparation de tartare.
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**

	(nécessitant une température de cuisson sécuritaire plus élevée); • Une surface ayant été en contact avec un autre produit cru d'origine animale de niveau hygiénique supérieur (nécessitant une température de cuisson sécuritaire plus élevée).	4) Poisson non exempt de parasites utilisé dans une préparation servie crue ou partiellement cuite.

Aliments dont l'innocuité n'est pas assurée

Situation représentant un risque à la santé : Présence d'un contaminant ou d'une mauvaise pratique compromettant ou pouvant compromettre l'innocuité des aliments ou absence d'une opération garantissant l'innocuité des aliments.

Les balises en innocuité non assurée (BINA) sont des seuils d'intervention lorsque les produits se retrouvent dans une situation de non-maîtrise très grave d'un point à maîtriser 5M. Dans ce cas, l'évaluation du niveau de non-maîtrise est très grave. Les balises sont disponibles dans la catégorie BINA et balises d'interventions de la bibliothèque Documentation SMSAISA ou encore dans le CUSSA :

- 1.5 – Étiquetage;
- 2.1 – Semi-cuisson des aliments d'origine animale;
- 2.1 - Conditionnement et durée de conservation des poissons fumés

Informations complémentaires

- Non-conformités concernant les « autres exigences règlementaires » en lien avec la salubrité:
- Altérations qui représentent un risque à la santé faible ou négligeable (p. ex. : pain moisi, poisson déshydraté par le froid).

- Page web « Risques parasitaires - poissons crus ou partiellement cuits »

- « Contrôle des parasites dans les poissons consommés crus ou partiellement cuits », CUSSA

- « Œufs crus en coquille dans les préparations culinaires », fiche CUSSA

- « Tableau des températures de cuisson sécuritaires », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

- Balises en danger imminent : Cesser ou restreindre les opérations d'un établissement

- « Meilleur avant, bon après»

+ Notions utiles à la compréhension concernant l'innocuité des aliments d'origine animale consommés crus

Même s'il est admis dans le secteur de la restauration que certaines viandes ou poissons (tartare, ceviche, gravlax, carpaccio, sushis, etc.) peuvent être consommés crus, ces derniers doivent être préparés selon des règles d'hygiène et de préparation strictes afin de minimiser les risques à la santé pour le consommateur.

Le service au consommateur de ce type d'aliments ne comporte pas de non-maîtrise au point à maîtriser « Innocuité (1.3) » à moins de lacunes aux règles d'hygiène et de préparation. Dans ce cas, l'inspecteur devra évaluer l'élément « Méthode » puis le point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

Comme ces aliments sont des sources reconnues de microorganismes pathogènes, toutes les mesures doivent être appliquées pour éviter la contamination des autres aliments par ceux-ci. Dans certains cas, selon les exigences en vigueur (p. ex. : lait cru (11.7.1 et 11.7.2), œufs transformés crus non pasteurisés (article 5.7.21), le service d'aliments crus d'origine animale est totalement prohibé. Dans ce cas, le point à maîtriser 1.3 doit être évalué.

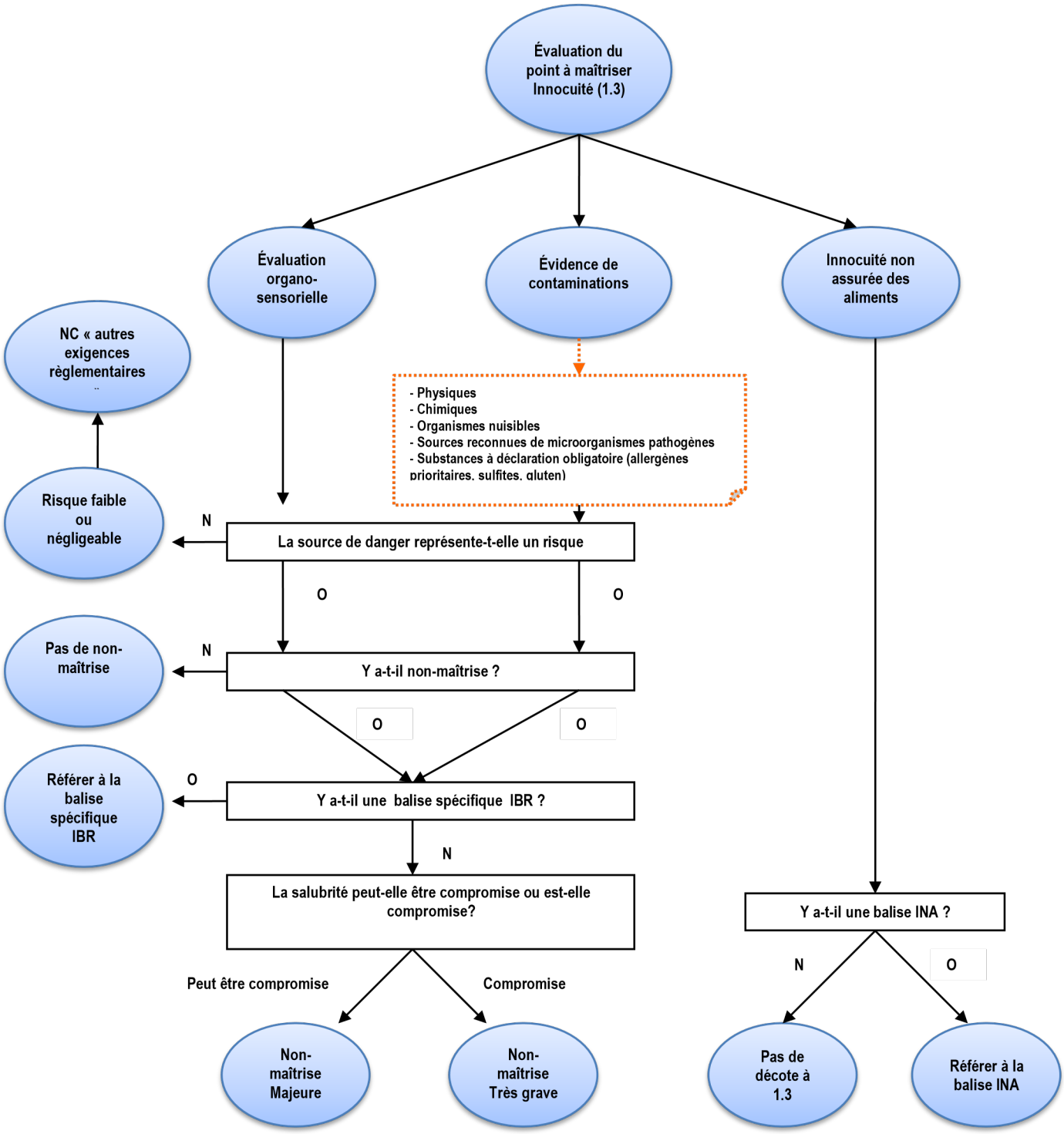


Figure 2. Évaluation du point à maîtriser « Innocuité (1.3) » des aliments destinés à la consommation humaine

2.4.1.4 Origine (1.4)

Justification

L'absence de preuves concernant la provenance des aliments peut représenter un risque de toxi-infection alimentaire puisqu'il n'y a aucune garantie que les aliments ont été produits, transportés, distribués, entreposés ou préparés suivant les bonnes pratiques d'hygiène et de préparation des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La provenance des aliments destinés à la vente, les registres ou pièces justificatives d'achats. Notamment, les preuves que les sources d'approvisionnement sont approuvées, reconnues et sécuritaires.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Factures disponibles sur place et/ou présence de registres;
- Contenants et emballages bien identifiés dans les congélateurs réfrigérateurs et autres lieux d'entreposage et quantité conforme aux factures;
- Registres ou factures complets entre autres dans le cas des mollusques bivalves;
- Registres et factures exacts.

Tableau 6. Balises d'évaluation concernant l'origine des aliments (1.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les aliments proviennent de sources approuvées et reconnues et les registres le démontrent.	La provenance des aliments peut compromettre leur salubrité.	La provenance des aliments compromet leur salubrité.

Les aliments proviennent de sources approuvées et les registres le démontrent. • Balises en innocuité non assurée : «Origine Mollusques bivalves»	1) **Provenance illégale** • Détention de viandes non estampillées et provenant d'un abattoir de proximité. • Détention par un distributeur, d'œufs de poules en coquille, provenant directement d'un producteur et n'ayant pas subi de classement.	1) **Provenance illégale** • Utilisation d'œufs liquides non pasteurisés transformés en usine • Détention de lait cru en vue de la préparation ou du service au consommateur • Détention de produits laitiers ne provenant pas d'une usine laitière légalement reconnue. • Détention de mollusques bivalves provenant de zones de cueillette fermées ou non acceptées • Absence d'une des informations nécessaires pour la traçabilité des mollusques bivalves: • Étiquette comprenant la zone et/ou la date de cueillette Ou • Registre (ou factures) • Détention de viandes non estampillées et d'origine inconnue ou clandestine.
Les aliments proviennent de sources reconnues et sécuritaires et les registres le démontrent. • « Champignons sauvages », CUSSA	2) **Provenance douteuse** • Aliments non issus de PRIS provenant d'un établissement non connu des services d'inspection.	2) **Provenance douteuse** • Aliments issus d'un PRIS provenant d'un établissement non connu des services d'inspection (p. ex. : pasteurisation, stérilisation commerciale). • Origine ou identification inconnue de l'espèce de champignons sauvages détenus dans un établissement.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

+ Notions utiles à la compréhension concernant la provenance des aliments

Provenance illégale : Aliments dont la provenance n'est pas autorisée par la *Loi sur les produits alimentaires et ses règlements* (p. ex : produits carnés, lait cru, œufs transformés non pasteurisés, etc.).

Provenance douteuse : Aliments dont l'origine n'offre pas une garantie sanitaire satisfaisante.

Généralement, à moins de directives administratives :

- Les aliments préparés dans une cuisine domestique ou un établissement non connu du service d'inspection et vendus en gros à un commerce sont considérés de provenance douteuse;
- Les aliments emballés ou non, dont on est incapable de déterminer la provenance (aucune indication de provenance, pas d'étiquette, ni affiche, ni registre, ni pièce justificative, ni facture, etc.) sont aussi considérés de provenance douteuse.

2.4.1.5 Étiquetage - Aspect santé humaine (1.5)

Justification

Une absence ou une mauvaise information concernant la présence d'un allergène sur l'étiquette d'un produit alimentaire peut avoir une conséquence grave sur la santé des personnes allergiques. Également, l'absence du mode de préparation ou de conservation nécessaire pour assurer la salubrité des aliments peut entraîner la prolifération des pathogènes ou de leur toxine et affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'aspect sanitaire de l'étiquetage obligatoire des aliments destinés aux consommateurs (p. ex. : les ingrédients tels que les allergènes), le mode de conservation, le mode de préparation (p. ex. : la cuisson), etc.

Ce point exclut :
Des exemptions peuvent s'appliquer en matière d'étiquetage, consulter la fiche *1.5- Étiquetage* dans le CUSSA.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Respect de la liste des ingrédients lors de la reproduction d'une étiquette ainsi que des mentions particulières dans le cas des aliments emballés sur place; • Liste des ingrédients des aliments préparés sur place conforme;
- Identification conforme pour la majorité des produits.

Tableau 7. Balises d'évaluation concernant l'étiquetage (1.5)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'étiquetage des aliments contient toute l'information nécessaire à leur consommation sécuritaire. Les informations sont exactes et complètes (dénomination, liste des ingrédients par ordre décroissant, mode et durée de conservation, état, utilisation, quantité nette, origine, nom et adresse de la partie responsable).	Certaines informations requises sont absentes, erronées ou inexactes sur l'étiquette (ou l'écriteau selon le cas) et peuvent compromettre la salubrité de l'aliment.	Certaines informations requises sont absentes, erronées ou inexactes sur l'étiquette (ou l'écriteau selon le cas) et compromettent la salubrité de l'aliment.
a. L'étiquette de tous les produits préemballés doit porter les inscriptions requises par la réglementation.	Liste ou information inexacte ou incomplète à l'égard d'ingrédients autres que les substances à déclaration obligatoire.	
b. L'étiquette de tous les produits préemballés doit renseigner sur la présence des substances à déclaration obligatoire. • fiche CUSSA sur L'étiquetage des allergènes en cafétéria	Liste ou information inexacte ou incomplète concernant les substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) sur un produit dont la substance à déclaration obligatoire **est visible ou qui à l'évidence est contenue dans le produit** alimentaire d'usage courant (ex. : le yogourt contient du lait, le pain contient du blé, le beurre d'arachide contient des arachides, etc.).	Liste ou information inexacte ou incomplète concernant les substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) y compris la mention « peut contenir » sur un produit dont la substance à déclaration obligatoire **n'est pas visible** ou **qui à l'évidence n'est pas contenue dans le produit** alimentaire d'usage courant.

c. L'étiquette (ou l'écriteau) des produits préemballés doit comporter la date « meilleur avant » ou une **durée de conservation.**	Absence de la durée de conservation pour un APD préemballé.	Absence de la durée de conservation pour un APD dont la durée de conservation est un point critique du procédé : produits marins, végétaux frais dans l'huile, semi-conserves, absence de la durée de conservation de 24 h pour les fromages en grains.
d. L'étiquette des fromages contenant du **lait cru** ou non pasteurisé doit en porter la mention sur sa face principale ou dans la liste des ingrédients respectivement.		Absence d'une mention requise pour informer les clientèles vulnérables (fromage fait de lait cru ou non pasteurisé).
e. L'étiquette des produits doit porter le mode de conservation selon l'option d'étiquetage requise. CUSSA :	Absence du mode de conservation pour des APD destinés à la vente en gros.	Absence de la mention du mode de conservation requis pour assurer la salubrité d'un APD peu acide pouvant être confondu avec un ANPD (ex. : semi-

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
• 2.1 -Conditionnement et durée de conservation des poissons fumés • 2.1 - Conservation des produits aquatiques multi-ingrédients PAM • 2.1 - Conditionnement et durée de conservation des gravlax		conserves, mets cuisinés en pot de verre, viandes et poissons salés, végétaux frais dans l'huile, etc.). Absence de la mention « Garder congelé » pour les poissons fumés et le gravlax vendus congelés sous pellicule imperméable.
f. L'étiquette des produits de viande, volaille et poisson doit porter la mention du mode de préparation lorsqu'il peut y avoir confusion de la part des acheteurs Fiche sujet CUSSA : • Sur le « 1.5 Bœuf attendri mécaniquement ».		Absence de la mention du mode de préparation sécuritaire (ex. : croquettes, filets, galettes ou pépites de poulet cru pané, jambon, chorizo, bœuf attendri mécaniquement).

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Les indications relatives à l'origine des aliments doivent être évaluées au point à maîtriser « Origine (1.4) ».

- Une non-maîtrise constatée lors d'une inspection régulière, d'un suivi ou du programme ACIA amenant un rappel ou un avis à la population pour une présence non déclarée d'allergènes est de niveau très grave.

- Les constatations suivantes doivent être évaluées comme une « autre exigence réglementaire » :
- L'absence d'informations telles que le poids, le nom du fabricant et la date d'emballage;
- L'absence de liste d'ingrédients (sur l'étiquette);
- L'absence de la mention « décongelé » ou « fait de parties fraiches et congelées » » (sur l'étiquette ou un écriteau à proximité de l'aliment);
- L'absence de mention garder réfrigéré sur l'emballage des poissons fumés conditionnés dans un emballage perméable à l'air vendus au détail;
- L'absence d'instructions de cuisson sécuritaire sur l'étiquette d'un produit de volaille qui n'est pas prêt-à-manger, mais qui comporte une mention « cru », « noncuit » ou « doit être cuit »;
- L'absence d'une mention « cru », « non-cuit » ou « doit être cuit » sur l'étiquette d'un produit de volaille qui n'est pas prêt-à-manger, mais qui comporte des instructions de cuisson sécuritaire.

Référer à la fiche CUSSA 1.5 Étiquetage pour les détails.

- 1.5 – Étiquetage, CUSSA

- « Procédure de rappel » « Formulaire de vérification de l'efficacité des rappels »

- Page web « Allergies alimentaires »

- « Définitions d'allergène alimentaire et de gluten (article B.01.010.1); sulfites (article B.01.010.2) » (Règlement sur les aliments et drogues, internet)

2.4.1.6 Identification des lots (1.6)

Justification

Une absence d'identification ou une identification inadéquate des lots d'aliments peut entrainer la prolifération ou la survie des microorganismes puisque ces lots risquent de ne pas être gérés efficacement.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'identification des lots d'APD et des aliments issus d'un PRIS préparés sur place**, selon les exigences réglementaires en vigueur**. L'identification des lots d'aliments doit permettre de relier les informations contenues dans les registres avec les produits.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifique :

- L'identification des lots;
- La concordance des lots avec les registres.

Tableau 8. Balises d'évaluation concernant l'identification des lots exigés par la réglementation (1.6)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les lots d'APD ou d'aliments issus d'un PRIS préparés sur place sont identifiés conformément aux exigences et les informations tenues aux registres concordent.	L'absence d'identification et de corrélation entre les lots et les registres peut compromettre la salubrité des aliments.	L'absence d'identification et de corrélation entre les lots et les registres compromet la salubrité des aliments.
	1) Corrélation impossible entre les lots et les registres ou aucune identification des lots **pour les aliments règlementés non issus d'un PRIS :** • (aucune identifié pour le moment)	1) Corrélation impossible entre les lots et les registres ou aucune identification des lots **pour les aliments règlementés issus d'un PRIS :** • Mise en conserve des viandes et aliments carnés, des produits marins et des produits d'eau douce.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

3.4 2.4.2 Méthode (2.0)

Cet élément regroupe ***six points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de méthodes de préparation, de transformation, de décongélation, de refroidissement, de réchauffage des aliments, de nettoyage et d'assainissement et de la tenue des registres.

Cet élément comprend également certains points à maîtriser concernant des exigences à l'égard d'activités requérant des mesures préventives de contamination des aliments comme la traite des animaux laitiers ou le contrôle des périodes de retrait en cas d'administration de médicaments vétérinaires dans les fermes laitières.

Les contrôles et la documentation exigés pour toutes les opérations de tous les éléments de la Méthode IBR sont aussi inclus dans cet élément. La maîtrise de ces opérations est nécessaire pour assurer la salubrité des aliments mis en vente.

Valeur z		**2.0 Méthode**
10	**50**	2.1 Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires
10	**50**	2.2 Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten)
10		2.3 Décongélation
10	**50**	2.4 Refroidissement/ réchauffage
10	**50**	2.6 Nettoyage/ assainissement
10	**50**	2.7 Contrôles et documentation exigés

2.4.2.1 Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1)

Justification

De mauvaises méthodes de préparation des aliments entrainant la survie ou la prolifération des microorganismes pathogènes ou la contamination des aliments par des produits chimiques alimentaires peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les méthodes employées pour contrôler :

- La survie et la multiplication des microorganismes dans les aliments (p. ex. : durée de conservation) et les étapes critiques de destruction des microorganismes pathogènes dans un procédé de transformation ou de préparation (p. ex. : cuisson). Principalement, l'application de méthodes pour contrôler les couples temps-température sécuritaires;
- L'utilisation de produits chimiques alimentaires dans les aliments.

Ce point exclut :

- Les méthodes de décongélation, de refroidissement, de réchauffage, de nettoyage et d'assainissement.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Bonne gestion des stocks d'ADP et/ou d'ANPD (rotation, quantité, étiquetage); ○ Temps de préparation des APD à une température supérieure à 4°C le plus court possible;
- Durées de conservation des aliments attribuées de manière à en assurer l'innocuité;
- Application des températures de cuisson sécuritaires pour les aliments d'origine animale ou végétale;
- Température de cuisson vérifiée et/ou méthode validée; ○ Équipement de mesure fiable; ○ Bonne gestion de la production (quantité sortie/temps de fabrication); ○ Utilisation optimale des unités de réfrigération (disposition, chargement); ○ Contrôle adéquat de l'utilisation des produits chimiques alimentaires (p. ex. : additifs alimentaires);
- Préparation et transformation des aliments de manière à assurer leur innocuité.

Tableau 9. Balises d'évaluation concernant les causes de survie, de multiplication microbiologique et l'utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires (2.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les méthodes préviennent la ou survie/prolifération des microorganismes pathogènes réduisent/ éliminent les microorganismes pathogènes. Les méthodes préviennent l'utilisation non contrôlée des substances chimiques.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des aliments.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des aliments.
La gestion des lots d'aliments est adéquate. • Gestion des lots, CUSSA	1) Mauvaise gestion des stocks d'APD ou d'ANPD : rotation déficiente, surproduction, mélange d'APD de différentes journées de production.	
La durée limite de conservation permet d'assurer la salubrité des aliments • Durée de conservation, CUSSA Page Web : • Tartares, sushis et autres mets consommés crus • Procédure d'inspection : gestion par le temps des aliments potentiellement dangereux	2) Durée limite de conservation pouvant compromettre la salubrité d'un APD. • Non-respect de la date limite de conservation d'origine lors de l'emballage ou remballage d'aliment. • Les tartares, sushis et autres mets consommés crus ne sont pas servis ou mis en vente le jour même de leur préparation (durée de vie > 24 heures)[3].	1) Durée limite de conservation compromettant la salubrité d'un APD.
Le procédé de vieillissement des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues est adéquat. • Balises d'interventions moisissures et autres altérations sur des viandes rouges (conservation et vieillissement)		2) Procédé inadéquat de vieillissement des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues (ex. durée trop longue, humidité trop élevée, etc.).
Le temps requis pour la préparation d'aliments potentiellement dangereux à une	3) Durée de préparation des aliments trop longue pouvant compromettre la salubrité des APD.	3) Durée de préparation des aliments trop longue compromettant la salubrité des APD.

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave

[3] La durée de conservation de 24 heures vise le produit fini tel que servi ou vendu au consommateur (avec tous les ingrédients) et non la matière première crue. La durée de conservation de la matière première (ex. cubes de poisson ou de viande nature) varie habituellement entre 1 à 3 jours (établie par le fournisseur ou par l'exploitant).

température supérieure à 4°C est le plus court possible. Au CUSSA : • 2.1 - Semi-cuisson des aliments d'origine animale	4) APD (crus ou prêts à manger) en mode conservation gardés à la température de la pièce ou dans un équipement sans aucune réfrigération (mécanique ou système avec glace) ou dans un équipement hors fonction ou non performant: → Plus de 2 heures et moins de 4 heures à une température interne inférieure à 60°C et supérieure à 21°C après leur cuisson ou en provenance d'un équipement de maintien chaud. → Plus de 30 minutes et moins de 4 heures en provenance d'un équipement de maintien froid ou lors d'une préparation à la température de la pièce. 5) Aliments semi-cuits laissés à la température ambiante pouvant compromettre la salubrité des aliments.	4) APD (crus ou prêts à manger) en mode conservation, gardés à la température de la pièce ou dans un équipement sans aucune réfrigération (mécanique ou système avec glace) ou dans un équipement hors fonction ou non performant : → Plus de 4 heures à une température interne inférieure à 60°C et supérieure à 21°C après leur cuisson ou en provenance d'un équipement de maintien chaud. → Plus de 4 heures en provenance d'un équipement de maintien froid ou lors d'une préparation à la température de la pièce. 5) Aliments semi-cuits laissés à la température ambiante compromettant la salubrité des aliments.
Le mode de conservation, la chaîne de froid ou le maintien chaud des APD sont respectés. Au CUSSA : • 2.1 -Conditionnement et durée de conservation des poissons fumés • 2.1 - Conservation des produits aquatiques multiingrédients PAM • 2.1 - Conditionnement et durée de conservation des gravlax	6) Surcharge ou mauvaise disposition des aliments dans des installations ou équipement de maintien froid ou chaud pouvant empêcher le maintien de l'aliment à une température sécuritaire.	6) Mode de conservation du « fromage en grains » ou d'un « aliment réfrigéré issu d'un PRIS » non respecté en regard des recommandations du fabricant. 7) Poisson fumé dans un emballage non perméable à l'oxygène conservé réfrigéré. 8) Gravlax ne rencontrant aucune des trois exigences possibles
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**
		9) Produits aquatiques multiingrédients PAM dont l'absence de contrôle compromet la salubrité des aliments

Les étapes critiques de destruction ou de contrôles des microorganismes pathogènes dans un procédé de transformation ou de préparation (p. ex. : cuisson) sont appliquées. Page Web : • Tartares, sushis et autres mets consommés crus Au CUSSA: • 2.1 - Cuisson des aliments d'origine animale • 2.1 - Contrôle des parasites dans les poissons consommés crus ou partiellement cuits • 2.1 - L'acidification du riz à sushi pour conservation à la température de la pièce	7) Étapes critiques de destruction ou de contrôle des microorganismes pathogènes pouvant compromettre la salubrité des aliments.	10) Étapes critiques de destruction ou de contrôle des microorganismes pathogènes compromettant la salubrité des aliments. • Absence d'une étape de parage avant la préparation de tartare de viande. • Utilisation de pièces de viande non intacte lors de la préparation de tartare. • Utilisation de poisson non exempt de parasites dans une préparation servie crue ou partiellement cuite
L'utilisation des produits chimiques alimentaires est contrôlée.		11) Non-respect du dosage d'un produit chimique alimentaire (p. ex. : additifs alimentaires, agents de conservation) permis selon le type d'aliment. 12) Utilisation non sécuritaire de médicaments vétérinaires : • Non-respect de l'ordonnance vétérinaire et/ou de la période de retrait. 13) Non-identification ou absence de tout autre moyen de reconnaître les animaux (ex. : vache, chèvre, brebis) malades ou traités aux antibiotiques.

Informations complémentaires ou précisions

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
  - Champignons frais emballés hermétiquement conservés à la température ambiante;
  - Champignons frais emballés hermétiquement conservés réfrigérés sans mention garder réfrigéré;

Ces non-conformités peuvent être indiquées à la section Remarques du rapport d'inspection, mais aucun ANC n'est requis. Lorsque l'emballage des champignons frais n'est pas perforé, ceux-ci doivent être gardés réfrigérés et l'emballage doit comporter la mention « garder réfrigéré » (art. 3.1.4, P-29, r.1 & B.27.002, RAD).

Si l'emballage est perforé, aucune indication n'est requise sur l'emballage et les champignons peuvent même être conservés à la température ambiante. Dans certains cas, il se pourrait aussi que la pellicule utilisée par le fabricant soit perméable à l'oxygène. Le cas échéant, il revient au détaillant de faire les vérifications auprès de son fournisseur. Voir : Lignes directrices de Santé Canada pour l'emballage des champignons frais.

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise majeure ou très grave,** il peut être requis d'évaluer la température des aliments au point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) » sauf dans le cas des traitements thermiques (cuisson, pasteurisation, etc.).

- Pour l'évaluation de l'utilisation sécuritaire des produits chimiques alimentaires autorisés (additifs), l'inspecteur peut se référer au Titre 16 et aux tableaux des additifs alimentaires de l'article B.16.100. de la Partie B. Aliments du Règlement sur les aliments et drogues.

- « Préparation [des aliments] à la température de la pièce », CUSSA

- « 2.1 - Cuisson des aliments d'origine animale» incluant le Tableau des températures de cuisson sécuritaires, CUSSA

- « 2.1 - Cuisson au four à micro-ondes », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD)

- Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés

2.4.2.2 Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2)

Justification

De mauvaises méthodes de préparation entrainant la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes, des contaminants chimiques (dont l'usage est interdit dans les aliments), des substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) ou des corps étrangers dangereux peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les méthodes liées à la préparation des aliments qui, lorsque non maîtrisées, peuvent résulter en l'introduction dans les aliments de microorganismes pathogènes, de contaminants toxiques (produits chimiques non alimentaires ou additifs alimentaires dont l'usage est interdit pour l'aliment), des substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) ou de corps étrangers dangereux (objets tranchants, piquants ou étouffants).

Ce point exclut :

- Les contaminations par des comportements non hygiéniques de la main-d'œuvre, le matériel, le milieu ou le nettoyage et l'assainissement. Ces non-maîtrises doivent être évaluées dans les points à maîtriser correspondants.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Utilisation de méthodes adéquates de travail permettant de prévenir la contamination des aliments;
- Utilisation de méthodes d'entreposage des aliments permettant de prévenir leur contamination.

Tableau 10. Balises d'évaluation concernant les causes d'introduction de microorganismes pathogènes, de contaminants toxiques ou dangereux ou de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) (2.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les méthodes de travail et d'entreposage des aliments préviennent l'introduction de contaminants dans les aliments.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des aliments.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des aliments.
Les méthodes de travail et d'entreposage préviennent les contaminations microbiologiques. • « Contamination », CUSSA	1) Les aliments ne sont pas emballés ou sont emballés inadéquatement et ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination. 2) Les ustensiles ou tout autre équipement entrant en contact direct avec les aliments ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination.	1) Les aliments ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Les ustensiles ou tout autre équipement entrant en contact direct avec les aliments ne sont pas entreposés de manière à prévenir la contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 3) Les aliments entrent en contact (de manière directe ou indirecte) avec une source reconnue de microorganismes pathogènes.
Les méthodes de travail et d'entreposage préviennent l'introduction de contaminants toxiques ou dangereux.	3) Utilisation ou ségrégation inadéquate des médicaments vétérinaires.	4) Ajout d'un produit chimique alimentaire (p. ex : additif alimentaire, agent de conservation) dont l'usage est interdit dans un aliment (p. ex : ajout de sulfites dans de la salade). 5) Utilisation ou ségrégation inadéquate de médicaments vétérinaires prohibés, non identifiés ou sans ordonnance. 6) Les aliments entrent en contact (de manière directe ou indirecte) avec un contaminant toxique ou dangereux.
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très-grave**
Les méthodes de travail et d'entreposage des aliments préviennent l'introduction de contaminants dans les aliments.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des aliments.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des aliments.
Les méthodes de travail et d'entreposage préviennent l'introduction de substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) dans des aliments pour lesquels les fabricants allèguent l'absence de ces substances. • « Contamination », CUSSA		7) Les aliments entrent en contact (de manière directe ou indirecte) avec des substances à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires, sulfites, gluten) alors qu'une allégation indique leur absence.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Contenants réutilisables appartenant aux consommateurs », fiche CUSSA

- « Réutilisation des ANPD emballés hermétiquement en portion individuelle », fiche CUSSA

+ Entreposage inadéquat d'aliments non protégés des sources reconnues de microorganismes pathogènes

Lorsqu'il y a une non-conformité concernant l'entreposage d'aliments, l'inspecteur doit déterminer s'il y a non-maîtrise. Ainsi, une non-maîtrise n'est pas nécessairement identifiée dans tous les cas d'entreposage d'aliments sources reconnues de microorganismes pathogènes au-dessus d'aliment prêt-à-manger. Si la situation représente réellement une non-maîtrise, celle-ci est de niveau très grave.

2.4.2.3 Décongélation (2.3)

Justification

Les mauvaises pratiques de décongélation des APD peuvent favoriser la prolifération des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des APD.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les méthodes de décongélation des APD.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Décongélation des APD selon des méthodes reconnues. (p. ex. : décongélation à 4°C, au four ou au four à micro-ondes suivie d'une cuisson immédiate, etc.).

Tableau 11. Balises d'évaluation concernant la décongélation (2.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure
La méthode de décongélation des APD assure leur salubrité	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des APD
La décongélation des APD est effectuée selon des méthodes reconnues (ex. : décongélation à 4°C, au four ou au four micro-ondes suivie d'une cuisson immédiate, etc.).	Décongélation à la température de la pièce.
	Décongélation sous l'eau >21°C.
	Décongélation à une température ambiante trop élevée ou délai trop long.
	Autres méthodes inadéquates.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsqu'une non-maîtrise liée au point à maîtriser *Décongélation* est constatée, **mesurer la température interne des produits,** si requis, et évaluer le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ».

- « Décongélation des aliments », CUSSA

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

2.4.2.4 Refroidissement/réchauffage (2.4)

Justification

Les mauvaises méthodes de refroidissement ou de réchauffage des APD peuvent conduire à l'introduction ou la prolifération de microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments. **Ce point vise à vérifier les exigences concernant**

Les méthodes de refroidissement et de réchauffage des APD. Le volume des aliments ainsi que la température (interne et ambiante) ou l'utilisation inappropriée de l'équipement sont, entre autres, des critères à vérifier.

Ce point inclut :

- Les exigences réglementaires concernant le refroidissement des APD de 60 °C à 4 °C suite à un traitement thermique; ○ Les exigences réglementaires concernant le refroidissement des APD au stade de la production primaire (p. ex. : abattage des animaux, des produits marins ou d'eau douce, production d'œufs ou de lait à la ferme).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Utilisation de méthodes de refroidissement efficaces : eau froide, contenants peu profonds ou de petits volumes, disposition dans les unités de réfrigération et capacité de celles-ci;
- Utilisation de méthodes de réchauffage et d'équipements efficaces; ○ Respect des délais et des températures sécuritaires.

Tableau 12. Balises d'évaluation concernant le refroidissement (2.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
La méthode de refroidissement des APD assure leur salubrité.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des APD.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des APD.
Le refroidissement adéquat des APD est effectué dans les délais prescrits. • « Refroidissement », CUSSA	1) Les APD ayant subi un traitement thermique : • dont la durée de refroidissement de 60°C à 21°C est supérieure à 2 heures et inférieure à 4 heures. • dont la durée totale de refroidissement est supérieure à 6 heures et inférieure à 12 heures.	1) Les APD ayant subi un traitement thermique : • dont la durée totale de refroidissement dépasse 12 heures; • dont la durée de refroidissement de 60°C à 21°C est supérieure à 4 heures; • dont la durée de refroidissement est supérieure à 6 heures et que des manipulations (p. ex. : brasser, portionner, découper, désosser, ajouter des ingrédients, etc.) ont été effectuées sur ces aliments à une température inférieure à 60°C après l'application du traitement thermique. 2) Constatation d'une nonmaîtrise majeure à la méthode de refroidissement et d'une non-maîtrise majeure à la méthode de réchauffage lors d'une même inspection et pour des aliments semblables : • même nature d'aliments (p. ex.: viscosité, texture, homogénéité); Et • même méthode de préparation.

Tableau 13. Balises d'évaluation concernant le réchauffage (2.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
La méthode de réchauffage des APD assure leur salubrité.	La méthode est inadéquate et peut compromettre la salubrité des APD.	La méthode est inadéquate et compromet la salubrité des APD.

Le réchauffage adéquat des APD est effectué dans les délais prescrits. • « Réchauffage », CUSSA	1) Les APD prêts à manger ayant subi un traitement thermique: • dont la durée de réchauffage est supérieure à 2 heures et inférieure à 4 heures **ET atteignent** 63°C pendant 3 minutes ou 74°C.	1) Les APD prêts à manger ayant subi un traitement thermique : • dont la durée de réchauffage est supérieure à 2 heures **ET n'atteignent pas** 63°C pendant 3 minutes ou 74°C; • la durée de réchauffage est supérieure à 4 heures, sans égard à l'atteinte du couple temps-température requis. 2) Constatation d'une nonmaîtrise majeure à la méthode de refroidissement et d'une non-maîtrise majeure à la méthode de réchauffage lors d'une **même inspection** et **pour des aliments semblables** : • même nature des aliments (ex.: viscosité, texture, homogénéité); Et • même méthode de préparation.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Lorsqu'une non-maîtrise majeure ou très grave liée au refroidissement ou au réchauffage est constatée, l'inspecteur doit vérifier la température interne des aliments et, si requis, évaluer le point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ».

- Pour obtenir de l'information concernant les exigences réglementaires de refroidissement spécifiques à certains secteurs (lait cru à la ferme, œufs en alvéole, carcasses de viande en abattoirs, produits marins et d'eau douce), l'inspecteur doit référer au CUSSA.

- « Les aliments potentiellement dangereux » (APD) »

- Les APD destinés à être réchauffés pour un service immédiat au consommateur ne sont pas soumis à l'exigence concernant le réchauffage. L'inspecteur doit référer au CUSSA pour obtenir les précisions concernant cette situation.

2.4.2.5 Nettoyage/assainissement (2.6)

Justification

L'absence ou l'utilisation de procédures et de méthodes de nettoyage et d'assainissement inadéquates des équipements/surfaces peuvent entraîner la contamination des aliments par des saletés, des bactéries, des restes d'aliments ou de l'humidité. L'absence ou le non-respect d'un plan de nettoyage contribue également à la contamination des aliments par des microorganismes ou leur survie, et conséquemment, peut affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les procédures, les méthodes et le plan de nettoyage et d'assainissement de l'équipement.

Précisons que l'état de propreté d'un équipement ou d'un emballage est un indicateur de sa fréquence de nettoyage et d'assainissement. Conséquemment, lorsque l'inspecteur détermine qu'il y a une non-maîtrise au point à maîtriser « Propreté », il ne doit pas réévaluer cet aspect au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement ». Toutefois, il doit tout de même évaluer au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement » si les autres aspects (les méthodes et l'utilisation de produits pour usage alimentaire) sont maîtrisés.

Ce point inclut :

- Les opérations de rinçage ou de nettoyage primaire (nettoyage partiel, grossier ou rudimentaire);
- L'état sanitaire des instruments ou des outils (linge, guenille, éponge, grattoir, etc.) servant au nettoyage et assainissement.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Produits reconnus et appropriés pour leurs usages; ○ Respect des méthodes; matériel requis disponible et conforme;
- Respect des fréquences de nettoyage et d'assainissement; ○ Respect des spécifications des produits; ○ Eau de lavage renouvelée, équipements propres à la sortie du lave-vaisselle; ○ Produits de nettoyage ou d'assainissement dosés adéquatement.

Tableau 14. Balises d'évaluation concernant le nettoyage et l'assainissement (2.6)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le nettoyage et l'assainissement des équipements et surfaces en contact avec les aliments se font avec les produits, les outils ou appareils spécifiques à l'industrie alimentaire et selon des méthodes reconnues (mode d'utilisation, rinçage, etc.) aux fréquences exigées. Le nettoyage précède l'assainissement.	Des lacunes au nettoyage ou à l'assainissement peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Des lacunes au nettoyage ou à l'assainissement compromettent la salubrité des aliments.
Le nettoyage et l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments se font avec les produits, les outils ou appareils spécifiques à l'industrie alimentaire et selon des méthodes reconnues (mode d'utilisation, rinçage, etc.). • « Méthode de nettoyage » et «Méthode d'assainissement », CUSSA	1) Utilisation d'outils pour le nettoyage ou l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments et pouvant compromettre leur salubrité. 2) Étape de nettoyage ou d'assainissement non effectuée adéquatement pouvant compromettre la salubrité des aliments. 3) Produits utilisés non conçus pour usage alimentaire.	1) Utilisation d'outils pour le nettoyage ou l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments et compromettant leur salubrité. 2) Étape de nettoyage ou d'assainissement non effectuée adéquatement compromettant la salubrité des aliments.

Le nettoyage et l'assainissement des surfaces en contact direct avec les aliments sont effectués aux fréquences prescrites.	4) Fréquences non respectées. 5) Équipements/surfaces non nettoyés/assainis après avoir été contaminés par des sources reconnues de microorganismes pathogènes et manipulations subséquentes de divers aliments non prêts à manger ou aliments sources reconnues de microorganismes pathogènes.	3) Équipements/surfaces non nettoyés/assainis après avoir été contaminés par des sources reconnues de microorganismes pathogènes et manipulations subséquentes d'aliments prêts à manger.

Informations complémentaires et précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Nettoyage » et « Assainissement », CUSSA

- « Fréquence de nettoyage » et « Fréquence d'assainissement », CUSSA

+ Évaluation de la propreté et de la fréquence de nettoyage et d'assainissement

Le nettoyage et l'assainissement forment un couple généralement indissociable pour assurer l'assainissement des surfaces pour qu'elles soient sécuritaires pour un usage alimentaire. L'absence de nettoyage, ou, selon les cas, un nettoyage inadéquat, implique que l'assainissement régulier est considéré comme inefficace.

2.4.2.6 Contrôles et documentation exigés (2.7)

Justification

L'absence de certains contrôles ou de preuves de contrôles requis par les exigences peut mettre en doute la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les contrôles, les enregistrements ou les registres relatifs aux points à maîtriser des 5M concernant les opérations de production, de préparation, de transformation des aliments, de nettoyage et d'assainissement. Il inclut aussi :

- Les registres de réglage (calibrage et étalonnage) des équipements et instruments de contrôle;
- La documentation descriptive exigée relative à une étape, un aspect ou une validation d'une opération ou d'un procédé de fabrication.

Ce point exclut :

- Les registres et enregistrements concernant l'origine des aliments, laquelle est évaluée au point à maîtriser « Origine (1.4) ». Par exemple, ceux concernant la provenance des mollusques bivalves ou les registres ou pièces justificatives concernant l'achat des produits alimentaires.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Registre ou enregistrement présent sur place et complet; ○ Documentation descriptive présente sur place et complète; ○ Exactitude des documents.

Tableau 15. Balises d'évaluation concernant les contrôles et la documentation exigés par la règlementation ou les lignes directrices officielles (2.7)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les contrôles nécessaires concernant certains procédés de préparation, de transformation ou de conservation sont effectués et des registres sont tenus.	Des lacunes aux contrôles exigés peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Des lacunes aux contrôles exigés compromettent la salubrité des aliments.
• Procédure d'inspection : gestion par le temps des aliments potentiellement dangereux	1) **Opération ou étape non critique d'un procédé :** • Contrôles **obligatoires** absents ou inadéquats. • Registres ou enregistrements **obligatoires** absents, inadéquats, incomplets ou erronés. • Documentation descriptive **obligatoire** absente, inadéquate, incomplète ou erronée.	1) **Opération ou étape critique d'un procédé :** • Contrôles **obligatoires** absents ou inadéquats. • Registres ou enregistrements **obligatoires** absents, inadéquats, incomplets ou erronés. • Documentation descriptive **obligatoire** absente, inadéquate, incomplète ou **erronée**. 2) Documentation **falsifiée**, exigée ou non, concernant la salubrité des aliments.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- En absence de balises spécifiques, la non-maîtrise est considérée comme majeure. Ainsi, si l'étape ou l'opération n'est pas désignée officiellement comme critique, la nonmaîtrise est majeure.

- Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés

2.4.3 Main-d'œuvre (3.0)

Cet élément regroupe ***six points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de comportements hygiéniques des personnes qui manipulent les aliments ou le matériel ou les équipements qui entrent en contact avec les aliments. Le lavage des mains, la tenue vestimentaire, les déplacements et l'état de santé du personnel manipulant les aliments (par ex. : protection des blessures, réaffectation des personnes malades), de même que la formation ou les qualifications spécialisées des manipulateurs (p. ex. : la pasteurisation du lait) sont visées par l'inspection.

Valeur z		3.0 Main-d'œuvre
10	**50**	3.1 Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire
10		3.2 Installations pour le lavage des mains
10	**50**	3.3 Tenue vestimentaire
10	**50**	3.4 État de santé apparent et blessures
10	**50**	3.5 Déplacements des personnes en établissement alimentaire
10	**50**	3.6 Qualifications

2.4.3.1 Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1)

Justification

Une absence de lavage des mains ou un lavage des mains inadéquat peut entraîner la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les comportements hygiéniques des personnes, incluant :

- Lorsque nécessaire, le lavage efficace des mains des personnes affectées à la préparation des aliments (p. ex. : l'utilisation d'eau chaude et de savon);
- Les autres comportements entraînants ou pouvant entraîner la contamination des aliments (p. ex. : fumer ou consommer des aliments ou faire usage d'objet personnel (proscrit ou autorisé) dans une aire de préparation, au retour d'une zone contaminée, etc.);
- L'utilisation hygiénique des gants à usage unique.

Personnes visées :

- Tout individu ayant accès aux locaux, aires ou véhicules où des aliments sont préparés ou détenus. Les aires de service publiques ne font pas partie des locaux visés.
- Les serveuses effectuant le service des rôties, des soupes et des desserts et les personnes affectées à la plonge.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Règles établies et respectées pour le lavage des mains; ○ Selon le type de manipulation, fréquence de lavage des mains acceptable;
- Utilisation des ustensiles privilégiée plutôt que les mains;

- Personnel formé au lavage des mains efficace. Présence d'affiches sur le lavage des mains;
- Respect des lieux de travail (salle de repos utilisée pour les pauses, pour consommer des aliments, etc.); ○ Comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire;
- Utilisation du matériel personnel (p. ex. : contenant d'eau personnel, téléphone cellulaire pour usage personnel) respectant les exigences;
- Respect des règles de lavage des mains au retour des zones contaminées.

Tableau 16. Balises d'évaluation concernant le lavage des mains et le comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le personnel applique un comportement hygiénique en se lavant les mains et les avantbras avec de l'eau chaude et du savon chaque fois qu'il *y* a un risque de contamination des aliments, notamment avant de préparer des aliments, après être allé aux toilettes, après avoir fumé, mangé, bu ou s'être mouché, au retour d'une zone contaminée, après avoir touché des aliments crus et avant de manipuler des aliments cuits ou prêts à manger. Il s'abstient de consommer des aliments dans les locaux, aires ou véhicules utilisés pour la préparation des produits, le lavage ou le nettoyage du matériel et de l'équipement.	L'absence de lavage des mains ou un lavage des mains inadéquat peut compromettre la salubrité des aliments.	L'absence de lavage des mains ou un lavage des mains inadéquat compromet la salubrité des aliments.
Le lavage des mains et le comportement des personnes en établissement alimentaire respectent les règles d'hygiène et de salubrité prescrites. • « Fréquence de lavage des mains », CUSSA • «Cigarette électronique», fiche CUSSA	1) Absence de lavage des mains ou nonremplacement des gants à usage unique lorsque requis, **n'impliquant pas** la contamination des mains par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Lavage des mains inadéquat et/ou inefficace **n'impliquant pas** une contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes: • Lavage des mains à l'eau uniquement; • Séchage des mains inadéquat (p. ex. : sur un linge ou un vêtement de travail malpropre).	1) Absence de lavage des mains ou non-remplacement des gants à usage unique lorsque requis, **impliquant** la contamination des mains par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 2) Lavage des mains inadéquat et/ou inefficace lors d'une contamination par une source reconnue de microorganismes pathogènes : • Lavage des mains à l'eau uniquement; • Séchage des mains inadéquat (p. ex. : sur un linge ou un vêtement de travail souillé).
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très-grave**

	3) Comportement inadéquat du personnel pouvant entraîner des contaminations, n'impliquant pas une source reconnue de microorganismes pathogènes.	3) Absence de lavage des mains au retour d'une zone contaminée à une zone alimentaire. 4) Comportement inadéquat du personnel pouvant entraîner des contaminations impliquant des sources reconnues de microorganismes pathogènes.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise très grave,** il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
- Le port des gants de latex.

- « Méthode de lavage des mains », CUSSA

- « Fréquence de lavage des mains », CUSSA

- « Gants », CUSSA

- « Prévention de la contamination lors de la vérification de la saveur des aliments » CUSSA

- « Gels hydroalcooliques », fiche CUSSA

- « Consommation d'eau dans les aires de préparation des aliments », fiche CUSSA

2.4.3.2 Installations pour le lavage des mains (3.2)

Justification

Une absence d'installation de lavage des mains indique que le lavage des mains n'est peut-être pas effectué lorsque nécessaire. Ainsi, une absence de lavage des mains peut entrainer la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Ce qui est requis pour le lavage efficace des mains : les éviers, les robinets mélangeurs, les distributeurs à savon et les serviettes jetables. Ce point à maîtriser concerne non seulement la

disponibilité, mais aussi **l'accessibilité en tout temps** et **l'état** (propreté, bon fonctionnement, etc.) de ce qui est requis pour permettre un lavage efficace des mains.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Présence des installations et du matériel requis (p.ex : évier, serviettes individuelles jetables et distributeur de savon rempli) en bon état, propre et fonctionnel;
- Évier exclusif; un ou des lavabos disponibles et accessibles en tout temps.

Tableau 17. Balises d'évaluation concernant les installations pour le lavage des mains (3.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure
Le lieu ou le véhicule est pourvu d'un ou de plusieurs éviers avec eau potable courante chaude et froide, serviettes individuelles jetables et distributeurs à savon. Les installations de lavage des mains sont adéquates	Les installations de lavage des mains sont inadéquates (absence, non-disponibilité, nonaccessibilité ou défectuosité de fonctionnement du matériel) et peuvent compromettre la salubrité des aliments.
• « Sèche-mains », fiche CUSSA	1) Non-disponibilité de savon et de serviettes de papier. 2) Installation très inadéquate (p. ex. : absence de robinet-mélangeur). 3) Installation inaccessible ou non disponible pour le lavage des mains.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de **non-maîtrise** du point à maîtriser « Installation de lavage des mains (3.2) » (exemples : absence complète de savon dans l'établissement, installation très inadéquate)**,** il peut être requis d'évaluer le point à maîtriser « Lavage des mains et comportement hygiénique du personnel d'établissement alimentaire (3.1) ».

- « Installations de lavage des mains », CUSSA

2.4.3.3 Tenue vestimentaire (3.3)

Justification

Les vêtements, tous comme les mains, peuvent être des vecteurs de contamination des aliments par des microorganismes pathogènes. Des lacunes à ce niveau peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La tenue vestimentaire, incluant :

- Chaussures, bottes et tabliers lavables, gants, mitaines et manchons de protection ainsi que les gants de coton et les vêtements de travail adéquats;
- Propreté des vêtements incluant le couvre-chef; ○ L'entreposage de ces vêtements.

Ce point exclut :

- L'utilisation des gants à usage unique pour prévenir la contamination croisée. Cette situation doit être évaluée au point à maîtriser « Lavage des mains et comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire (3.1) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Disponibilité des directives (ex. affichage à la vue du personnel);
- Respect des exigences par l'ensemble du personnel;
- Respect de règles d'hygiène au retour des zones contaminées (changement de vêtement, lavage de bottes. etc.).

Balises d'évaluation concernant la tenue vestimentaire (3.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Les personnes affectées à la préparation des aliments, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement portent des vêtements propres utilisés exclusivement pour ce travail et ne portent aucun bijou ou objet susceptible de contaminer les aliments.	Le non-respect des exigences relatives à la tenue vestimentaire peut compromettre la salubrité des aliments.	Le non-respect des exigences relatives à la tenue vestimentaire compromet la salubrité des aliments.
Le personnel visé porte des vêtements propres utilisés exclusivement pour ce travail.	1) Absence de vêtements de travail adéquats pour le personnel manipulant des aliments non protégés. 2) Vêtements de travail malpropres.	1) Vêtements de travail du personnel manipulant les aliments souillés par des sources reconnues de microorganismes pathogènes. 2) Vêtements de travail du personnel manipulant les aliments sans aucune protection entreposés dans un endroit contaminé (ex. : salles de toilettes).
Le personnel visé ne porte ni bague, ni montre, ni boucles d'oreilles ou autres objets. • fiche CUSSA « Port du bonnet ou de la résille et du couvre-barbe »	3) Le manipulateur d'aliments porte des bijoux ou des objets susceptibles de tomber dans les aliments ou de les contaminer.	

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise très grave, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformités concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
- L'absence de la résille ou du couvre-barbe;
- Le port du vernis à ongles;
- Le port de bijoux à des endroits du corps non exposés par les personnes affectées à la préparation des produits, au lavage ou au nettoyage du matériel et de l'équipement.

- Port du bonnet ou de la résille et du couvre-barbe, Fiche CUSSA

- Le port de bracelets médicaux (p. ex. : Médic-Alert) n'est pas considéré comme une non-maîtrise.

2.4.3.4 État de santé apparent et blessures (3.4)

Justification

Les personnes qui souffrent de certaines maladies, indispositions ou blessures peuvent contaminer les aliments et affecter leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'état de santé apparent et les blessures du personnel affecté à la préparation des aliments, du matériel ou de l'équipement venant en contact avec les aliments.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Connaissance des exigences en matière d'état de santé du personnel manipulateur d'aliments;
- Réaffectation sécuritaire des manipulateurs au regard de l'état de santé; ○ Protection adéquate disponible sur place pour recouvrir une plaie visible causée ou non par une blessure. P. ex. : au niveau des mains, plaie protégée par un pansement recouvert d'un gant à usage unique ou autre (vérifiable lors de l'inspection).

Tableau 18. Balises d'évaluation concernant l'état de santé apparent et les blessures (3.4)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ne travaillent pas dans une aire où sont manipulés des aliments. Les personnes manipulant des aliments portent un pansement imperméable sur leurs blessures.	Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ou encore affectée par une blessure peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ou encore affectées par une blessure compromettent la salubrité des aliments.

Les personnes atteintes d'une maladie ou condition infectieuse ne travaillent pas dans une aire où sont manipulés des aliments.	1) Aucun employé symptomatique, mais le responsable en hygiène et salubrité ne connaît pas les règles élémentaires concernant le retrait des manipulateurs présentant des symptômes d'une maladie ou condition infectieuse susceptible	1) L'évaluation IBR se fait dans un contexte de plainte TIA et des employés sont, de façon évidente, symptomatiques ou étaient symptomatiques dans la période concernée et requérant leur retrait des activités alimentaires. Le responsable en hygiène et
Mesure de maîtrise	**Non-maîtrise majeure**	**Non-maîtrise très grave**
	d'être transmise par des aliments.	salubrité ne connaît pas les règles élémentaires (ou les connait, mais ne les applique pas) concernant le retrait des manipulateurs présentant des symptômes d'une maladie ou condition infectieuse susceptible d'être transmise par des aliments. 2) Personne symptomatique ou asymptomatique, diagnostiquée suite à une consultation médicale comme atteinte d'une maladie susceptible d'être transmise par des aliments et ayant reçu un avis de santé publique de ne pas travailler dans le secteur de l'alimentation et qui est affectée à des tâches présentant des risques de compromettre la salubrité des produits. 3) Personne symptomatique non diagnostiquée, présentant une condition infectieuse susceptible d'être transmise par des aliments et qui est affectée à des tâches présentant des risques de compromettre la salubrité des produits.
Les plaies, causées ou non par des blessures, visibles sur des parties exposées du corps sont recouvertes d'un pansement imperméable et propre. Lorsque ces blessures sont à la main, les personnes portent un pansement propre et protègent celui-ci avec un gant propre et imperméable. Ce gant est mis à la poubelle chaque fois qu'il est enlevé.	2) Personne ayant une plaie visible à la main, infectée et protégée par un gant jetable uniquement (sans pansement) et susceptible de contaminer les aliments. 3) Personne ayant une plaie visible, à l'évidence non infectée et non protégée.	4) Personne ayant une plaie visible infectée, non protégée et susceptible de contaminer les aliments. 5) Personne ayant une plaie visible comportant un écoulement (liquide purulent, liquide lymphatique, sang) ou un furoncle ou un abcès non protégé et susceptible de contaminer les aliments.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- « Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires» (page 26), et page Web « Mesures de retrait du personnel malade » : pour obtenir des informations sur l'identification des maladies et des conditions en cause.

+ Contextes d'évaluation de l'état de santé

Dans les contextes réguliers d'inspection, les vérifications concernant l'état de santé du personnel affecté à la préparation des aliments, du matériel ou de l'équipement venant en contact avec les aliments, doivent porter uniquement sur la maîtrise des règles énoncées dans le « Guide des bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires » (page 26).

Dans les cas de plainte toxi-infection (Toxi-IBR ou Toxi-5M) ou d'évidence de non-respect des Mesures de retrait du personnel malade suite à une maladie, l'évaluation IBR est effectuée par questionnement auprès de l'employeur, et si nécessaire, de l'employé. Cette évaluation doit être réalisée uniquement dans ces situations et selon la « Procédure d'intervention de la Direction générale de la santé et de l'inspection des aliments et de la Ville de Montréal concernant les toxi-infections alimentaires ».

2.4.3.5 Déplacements des personnes en établissement alimentaire (3.5)

Justification

Les déplacements inappropriés des personnes peuvent entrainer la contamination des aliments par des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les déplacements du personnel ou d'autres personnes à l'intérieur d'un établissement. Le déplacement fréquent d'une zone contaminée (zone à l'intérieur ou non de l'établissement) à une zone alimentaire représente un risque accru de contamination des aliments.

Ce point à maîtriser est particulièrement important dans les établissements suivants :

- Abattoirs, usines et lieux où les opérations le requièrent; ○ Hôpitaux; ○ Centres d'accueil; ○ Garderies.

Ce point exclut :

- Les mesures d'hygiène à appliquer au retour d'une zone contaminée. Selon les situations, elles doivent être évaluées aux points à maîtriser « Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire (3.1) » et/ou « Tenue vestimentaire (3.3.) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Directive affichée à la vue du personnel et respect de celle-ci;

- Bonne structure de travail minimisant les déplacements ou éliminant ceux qui sont inutiles.

Tableau 19. Balises d'évaluation concernant les déplacements (3.5)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Lors du déplacement des personnes, les règles d'hygiène sont respectées afin d'éviter les risques de contamination d'une zone contaminée à une zone sanitaire.	Les déplacements inappropriés peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Les déplacements inappropriés compromettent la salubrité des aliments.
	1) Déplacement(s) inapproprié(s) de personnes d'une zone contaminée vers une zone alimentaire où il y a détention ou manipulation **d'aliments protégés.**	1) Déplacement(s) inapproprié(s) de personnes d'une zone contaminée vers une zone alimentaire où il y a détention ou manipulation **d'aliments non protégés**.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

2.4.3.6 Qualifications (3.6)

Justification

L'absence des qualifications exigées concernant des procédés de fabrication ou opérations peut mettre en doute la salubrité des aliments puisqu'il n'y a aucune garantie qu'ils ont été produits de manière à assurer leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les qualifications légalement exigées relatives à des opérations de production, de préparation, de transformation d'aliments, de contrôle ou relatives à toute autre opération ayant un impact sur la salubrité des aliments incluant la formation obligatoire en hygiène et salubrité.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Personnel qualifié sur place.

Tableau 20. Balises d'évaluation concernant les qualifications (3.6)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le personnel possède les qualifications spéciales légalement requises pour certaines opérations.	L'absence des qualifications légalement requises peut compromettre la salubrité des aliments.	L'absence des qualifications légalement requises compromet la salubrité des aliments.

• « Processus d'intervention en inspection: formation en hygiène et salubrité»	1) Absence des qualifications légalement exigées pour assurer la salubrité.	1) Absence des qualifications légalement exigées pour la réalisation d'une étape critique d'un procédé.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformité concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments » :
  - Formation obligatoire : L'absence du registre dans lequel les informations prévues à la réglementation devraient être inscrites.

3.5 2.4.4 Matériel (4.0)

Cet élément regroupe ***deux points à maîtriser*** concernant les exigences en matière d'équipement incluant les outils électroniques (ex.: IPad), en contact ou non avec les aliments, ainsi que les emballages : la propreté de l'équipement puis la nature, l'état d'entretien, l'utilisation et le fonctionnement du matériel. L'équipement comprend aussi la verrerie et la vaisselle, même celle utilisée uniquement pour le service.

On définit l'équipement comme étant tout matériel de préparation, de transport, d'échantillonnage ou de prélèvement, d'entreposage, d'emballage des aliments, qui entre en contact direct ou indirect avec les aliments. Les supports de rangement au sol ne font pas partie de l'équipement, mais de l'élément *Milieu*, comme les hottes, les ventilateurs, les chambres froides, les portes et leurs poignées.

Le fait qu'un équipement soit fixé à une structure ou soit mobile n'implique pas nécessairement qu'il doit être évalué à l'élément *Milieu.* Par exemple, les étagères d'une chambre froide ou d'un local de préparation, qu'elles soient fixées au mur ou mobiles, sont considérées comme des équipements, car les aliments viennent normalement en contact direct ou indirect avec ces surfaces.

Cet élément exclut :

○ Les outils servant au nettoyage et à l'assainissement du matériel ou de l'environnement (locaux, etc.). Ils doivent être évalués au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement (2.6) ». ○ Les équipements personnels (assiettes, gourdes, bouteilles, récipients, etc.), qu'ils soient en provenance des employés ou du public, doivent être évalués au point à maîtriser « Lavage des mains et comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire (3.1) ».

Valeur z		4.0 Matériel
		Équipement et emballage
10	**50**	4.1 Propreté
10	**50**	4.2 État/nature, conception/utilisation et fonctionnement

2.4.4.1 Propreté (4.1)

Justification

Les équipements ou les emballages souillés peuvent entrainer la contamination des aliments ou la survie des microorganismes pathogènes et conséquemment affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

La propreté visuelle de l'équipement et de l'emballage.

Précisons que l'état de propreté d'un équipement ou d'un emballage est un indicateur de sa fréquence de nettoyage et d'assainissement. Conséquemment, lorsque l'inspecteur détermine qu'il y a une non-maîtrise au point à maîtriser « Propreté », il ne doit pas réévaluer l'aspect « fréquence du nettoyage et assainissement » au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement (2.6) ».

Toutefois, il doit tout de même évaluer les méthodes de nettoyage et d'assainissement au point à maîtriser « Nettoyage et assainissement (2.6) ».

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Bonne organisation du travail, présence d'un préposé bien formé au nettoyage, temps suffisant consacré au nettoyage;
- Évaluation globale du matériel reflète la maîtrise.

Tableau 21. Balises d'évaluation concernant la propreté des équipements (4.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
L'équipement, les ustensiles et les matériaux d'emballage servant à la préparation, au conditionnement, à l'entreposage, à l'échantillonnage ou au prélèvement, au transport et au service des aliments sont propres.	L'équipement, les ustensiles et les matériaux d'emballage sont malpropres et peuvent compromettre la salubrité des aliments.	L'équipement, les ustensiles et les matériaux d'emballage sont malpropres et compromettent la salubrité des aliments.
	1) Équipement(s) malpropre(s) entrant en contact avec les aliments ou destinés à entrer en contact avec les aliments.	1) Insalubrité généralisée des équipements. 2) Un ou plusieurs équipements souillés.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Non-conformité concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:
- La présence de saleté sur l'équipement ou l'emballage, laquelle saleté n'entre pas en contact avec le produit ou, à l'évidence, n'entrera pas en contact avec le produit.

2.4.4.2 État/nature, conception/utilisation et fonctionnement (4.2)

Justification

Des équipements ou emballages en mauvaise condition, dégradés, altérés, dont les matériaux ne sont pas conçus pour un usage alimentaire ou inadaptés à l'usage prévu peuvent être une cause de contamination des aliments par des corps étrangers ou des substances chimiques. Un mauvais fonctionnement des appareils de contrôle ou l'absence de réglage de ces appareils

peuvent entrainer la prolifération ou survie des microorganismes pathogènes et affecter leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

- L'état de l'équipement et l'intégrité des emballages.
- La nature des matériaux composant l'équipement ou l'emballage.
- La conception et l'utilisation conforme de l'équipement et de l'emballage.
- Le fonctionnement adéquat de l'équipement ou des appareils de contrôle de ces équipements garantissant la salubrité des aliments. Le bon fonctionnement des équipements est, entre autres, assuré par l'application adéquate des méthodologies et des fréquences de réglage obligatoires (calibrage ou étalonnage).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- L'entretien, l'intégrité et la conformité du matériel utilisé pour les aliments sont, de façon globale, adéquats de même que son utilisation.
- Fréquence et méthodologie de réglage adéquates.

Tableau 22. Balises d'évaluation concernant l'état/nature, la conception/utilisation et le fonctionnement des équipements (4.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les surfaces du matériel, de l'équipement, des ustensiles et des contenants qui entrent en contact avec les aliments sont non toxiques, non en voie de putréfaction, non absorbantes et imperméables. Elles sont conçues spécifiquement pour l'alimentation et pour assurer la salubrité des aliments. Ces surfaces sont exemptes de particules détachables, d'aspérités ou de fissures et sont démontables. Les équipements sont en bon état et fonctionnels. Les mesures sont prises aux fréquences prescrites et conformément aux instructions.	L'état, l'intégrité, la nature, la conception, l'utilisation et le fonctionnement des équipements/emballages peuvent compromettre la salubrité des aliments. Des lacunes aux réglages des appareils aux fréquences prescrites et aux instructions peuvent compromettre la salubrité des aliments.	L'état, l'intégrité, la nature, la conception, l'utilisation et le fonctionnement des équipements/emballages compromettent la salubrité des aliments. Des lacunes aux réglages des appareils aux fréquences prescrites et aux instructions compromettent la salubrité des aliments.
L'état, l'intégrité, la nature, la conception et l'utilisation des équipements/emballages sont sécuritaires. • fiche CUSSA « Chauffage au four à micro-ondes des aliments en contenants de plastique »	1) Utilisation d'emballage ou d'équipement entrant en contact avec les aliments non conçu pour l'usage alimentaire. 2) Conception ou utilisation de l'équipement pouvant compromettre la salubrité de l'aliment.	1) Équipements et/ou emballages causant la contamination des aliments par des : • Résidus de substances toxiques; • Sources reconnues de microorganismes pathogènes; • Corps étrangers pouvant causer un risque de blessures très graves (p. ex : verre, métal).

Les équipements et appareils de contrôle requis pour la préparation, le conditionnement, l'entreposage et la livraison sont en bon état et fonctionnels. Les mesures (méthodologie, fréquence, etc.) concernant le réglage (calibrage ou étalonnage) obligatoire des équipements et des instruments de mesure sont effectuées selon la méthode et aux fréquences prescrites.	3) Mauvais fonctionnement de d'un équipement et d'un appareil de contrôle pouvant compromettre la salubrité de l'aliment.	2) Mauvais fonctionnement d'un équipement et d'un appareil de contrôle compromettant la salubrité de l'aliment.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise très grave, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».
- « Matériaux de construction, matériaux d'emballage et produit chimiques non alimentaires », fiche CUSSA

3.6 2.4.5 Milieu (5.0)

Cet élément regroupe ***trois points à maîtriser*** concernant les exigences en matière de conditions environnant les aliments. L'environnement comprend les locaux, les aires de travail et les véhicules. L'absence d'organismes nuisibles, l'application de mesures prévenant l'introduction de contaminants provenant de l'environnement ainsi que l'approvisionnement en eau de qualité constituent des éléments à vérifier.

On définit l'environnement comme étant les locaux ou aires servant à la préparation, au transport et à l'entreposage des aliments.

Les supports de rangement au sol font partie du *Milieu* tout comme les hottes, les ventilateurs, les chambres froides, les portes et leurs poignées.

Valeur z		**5.0 Milieu – Environnement**
10	**50**	5.1 Animaux, insectes; excréments
10	**50**	5.2 Sources environnementales de contamination physique ou (chimique, microbiologique)
10	**50**	5.3 Approvisionnement en eau potable : chaude et froide

2.4.5.1 Animaux, insectes, excréments (5.1)

Justification

Les animaux, la vermine, les insectes et leurs excréments sont des sources de contaminations. Leur présence est proscrite dans les établissements alimentaires, car ils pourraient affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les animaux, la vermine, les insectes ou les excréments.

Ce point exclut :

- Un chien qui accompagne une personne pour pallier un handicap dans les aires de service public.

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Contrôle de la réception des aliments et des fournitures ainsi que de leur entreposage;
- Contrat avec un exterminateur, fréquence et suivi respectés;
- Mesures de prévention contre les insectes et les animaux: réparation des fissures, portes, fenêtres et autres ouvertures ajustées et fermées hermétiquement, drains munis de grilles;
- Absence d'indices démontrant la présence de vermine, d'animaux, d'insectes ou de leurs excréments ou l'infestation des aires, locaux ou véhicules dédiés à la conservation ou la préparation des aliments.

Tableau 23. Balises d'évaluation concernant les animaux, la vermine, les insectes et leurs excréments (5.1)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très-grave
Le lieu ou le véhicule est exempt d'insectes, de vermines ou de toute espèce d'animaux non autorisés ou de leurs excréments.	La présence d'animaux, de vermine, d'insectes ou de leurs excréments peut compromettre la salubrité des aliments.	La présence d'animaux, de vermine, d'insectes ou de leurs excréments compromet la salubrité des aliments.
• Fiche CUSSA Cafés-animaliers • CUSSA : 5.1 Présence d'un chien dans l'aire de service au public	1) Présence d'excréments de rongeurs dans l'environnement d'une aire de préparation ou d'entreposage (p.ex. : sur le plancher) 2) Présence d'insectes très nuisibles dans l'environnement d'une aire de préparation ou d'entreposage (p.ex. : sur le plancher) 3) Présence d'animaux domestiques dans une aire de service au public. 4) Présence d'insectes nuisibles ou de leurs excréments dans une aire de préparation ou d'entreposage.	1) Signes d'infestation de rongeurs dans une aire de préparation ou d'entreposage (p. ex : présence importante d'excréments de rongeurs, d'urine; aliments ou emballages rongés; traces laissées par les déplacements). 2) Infestation d'insectes très nuisibles dans une aire de préparation ou d'entreposage 3) Présence d'animaux dans une aire de préparation ou d'entreposage. 4) Présence d'insectes nuisibles ou de leurs excréments causant la contamination évidente des aliments ou des surfaces en contact direct avec les aliments.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

- Sauf exceptions prévues dans le présent guide, une non-maîtrise ne peut être associée qu'à un seul point à maîtriser. Lorsqu'une non-maîtrise est établie concernant la présence d'animaux, de rongeurs, d'insectes ou de leurs excréments dans l'environnement, il n'est pas requis d'attribuer une non-maîtrise aux points à maîtriser *Propreté (4.1)* et *Sources environnementales de contaminations (5.2).*

- La présence de viviers dans les établissements alimentaires est acceptée. Dans ce cas, le personnel inspecteur doit vérifier les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité alimentaires.

2.4.5.2 Sources environnementales de contamination (chimique, physique ou microbiologique) (5.2)

Justification

L'introduction dans les aliments de contaminants provenant de l'environnement peut survenir si certaines mesures ne sont pas appliquées pour les prévenir. Ces contaminants peuvent affecter la salubrité des aliments.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

Les sources de contaminations liées à l'environnement des aliments :

- les sources de contamination physique : éclats de bois, peinture écaillée, débris de verre, etc.;
- les sources de contamination chimique : vaporisation de pesticides dans un endroit sans protection pour les aliments ou les équipements, mauvais entreposage de produits de nettoyage, d'assainissement ou de médicaments;
- les sources de contamination microbiologique : accumulation de déchets, présence de moisissures dans l'environnement, etc.;
- la malpropreté des locaux ou des installations (autres que l'équipement).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise ».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Horaire de nettoyage pour les murs, planchers, plafonds, hottes, filtres, unités de ventilation et de réfrigération ainsi que de leur entretien physique;
- Emplacement sécuritaire des appâts à insectes et insecticides;
- Entreposage approprié des produits de nettoyage, pesticides, produits toxiques et autres;
- Élimination régulière des déchets, rebuts et entretien des lieux.

Tableau 24. Balises d'évaluation concernant les sources environnementales de contamination (5.2)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
Les locaux et les installations où s'effectuent la manipulation des aliments doivent être gardés propres et ne présenter aucun danger de contamination physique, chimique ou microbiologique.	Les sources environnementales de contamination peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Les sources environnementales de contamination compromettent la salubrité des aliments.
Les locaux et installations sont propres.	1) Malpropreté d'un ou des locaux ou installations autres que l'équipement.	1) Insalubrité généralisée des locaux et des installations autres que l'équipement. 2) Un seul local/installation (autre que l'équipement) souillé compromettant la salubrité de l'aliment.

Les locaux et installations empêchent la contamination des aliments.	2) Les produits chimiques (produits de nettoyage ou d'assainissement, pesticides, médicaments vétérinaires ou personnels) non entreposés séparément des aliments. 3) Locaux ou installations inadéquats et pouvant entrainer une contamination chimique. 4) Locaux ou installations inadéquats et pouvant entrainer une contamination physique (p. ex. : système d'éclairage non muni d'un dispositif protecteur contre les bris). 5) Locaux ou installations permettant l'introduction de vermine ou d'insectes dans les aires de préparation et d'entreposage.	3) Contaminations de l'environnement compromettant la salubrité des aliments par : • Des sources reconnues de microorganismes pathogènes; • Des contaminants chimiques; • Des contaminants physiques.

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise **très grave**, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ».

2.4.5.3 Approvisionnement en eau potable : chaude et froide (5.3)

Justification

L'absence d'eau potable chaude et froide ou en quantité insuffisante est proscrite dans les établissements alimentaires. Dans de telles situations, il s'avère impossible de préparer des aliments sans affecter leur salubrité.

Ce point vise à vérifier les exigences concernant

L'approvisionnement en eau potable chaude et froide, incluant :

- La disponibilité en quantité suffisante d'eau potable courante, chaude et froide; ○ La température de l'eau chaude; ○ L'approvisionnement en eau potable;
- Le contrôle de la qualité de l'eau lorsque celle-ci ne provient pas d'un réseau de distribution public (les résultats d'analyse d'eau d'un laboratoire privé accrédité par le ministère responsable).

Détermination de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise

---

L'inspecteur doit appliquer les étapes de la section 2.2.3 du présent guide « Démarche détaillée d'évaluation de la non-maîtrise et du niveau de non-maîtrise».

Éléments de maîtrise spécifiques :

- Rapport d'analyse d'eau disponible selon les exigences en vigueur; ○ Eau potable, froide et chaude en quantité suffisante et à la température requise; ○ Source

d'approvisionnement conforme et en bon état (p. ex. : puits étanche, système U.V., chloration et filtration vérifiées).

Tableau 25. Balises d'évaluation concernant l'approvisionnement en eau potable : chaude et froide (5.3)

Mesure de maîtrise	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise très grave
L'établissement, les lieux ou les véhicules disposent d'eau potable courante chaude et froide en quantité suffisante. La température de l'eau chaude doit être de 60°C. Les puits doivent être couverts et protégés des contaminations.	Des lacunes d'approvisionnement en eau potable chaude et froide courante peuvent compromettre la salubrité des aliments.	Une absence d'eau potable chaude et froide courante compromet la salubrité des aliments.
L'eau est potable, chaude et froide, courante et en quantité suffisante. • fiche CUSSA «Emplacement des éviers dans les établissements alimentaires » • fiche CUSSA «Système d'approvisionnement en eau muni d'un contenantréservoir amovible »	1) Présence d'eau potable chaude, mais à une température inférieure à 50ºC. 2) Présence d'un système de traitement des eaux (pour assurer sa potabilité) non entretenu selon les recommandations du fabricant (p. ex. : remplacement de la lampe à ultraviolets).	1) Absence d'eau potable courante, chaude (60 ºC) ou froide[4] 2) Indice observable que la source d'eau est non potable ou contaminée par une source reconnue de microorganismes pathogènes. 3) Conception du puits non adéquate (p. ex. : couvercle non étanche ou brisé).
L'analyse de l'eau est faite régulièrement si cette dernière ne provient pas directement d'un réseau public.	3) Si applicable, analyse d'eau potable non effectuée aux fréquences exigées ou analyses non disponibles.	

Informations complémentaires ou précisions

- Lorsque des situations conduisent à une évaluation de non-maîtrise très grave, il est requis d'évaluer l'innocuité des aliments au point à maîtriser « Innocuité (1.3) ». • Non-conformité concernant les « Autres exigences réglementaires en lien avec la salubrité des aliments »:

[4] Plusieurs situations peuvent constituer une non-maîtrise très-grave, par exemples, l'absence d'eau, l'absence d'eau potable, l'absence d'eau chaude (ex. : pas de chauffe-eau ou chauffe-eau brisé/non fonctionnel). D'autres situations impliquant la disponibilité en eau potable chaude 60ºC et froide courante pourraient survenir. En absence de balise IBR spécifique, l'inspecteur doit déterminer si la situation peut compromettre ou compromet la salubrité des aliments (voir la section 2.2.3 Démarche détaillée d'évaluation de la non-conformité et du niveau de non-maîtrise).

- Température de l'eau chaude comprises entre 50°C et 60°C.
- « Approvisionnement en eau potable », CUSSA
- « Mise en route du système d'eau potable », CUSSA

9. Section 2 CHARGE DE RISQUE

2.1 INTRODUCTION

Cette section s'applique à tous les établissements soumis au programme d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque.

La **charge de risque** d'un établissement alimentaire se calcule à partir de l'évaluation faite par l'inspecteur de facteurs et de sous-facteurs de risque. Une valeur est attribuée à ces facteurs et sous-facteurs en fonction :

- du type d'établissement;
- de la multiplicité et de la complexité des opérations;
- des mesures de surveillance et de contrôle implantées;
- du nombre de manipulateurs d'aliments;
- du type d'aliments produits;
- de l'ampleur ou du volume des activités;
- de l'historique de conformité.

La charge de risque permet d'attribuer aux établissements alimentaires un poids relatif quant au risque qu'ils représentent pour la santé des consommateurs. Les valeurs obtenues permettent :

- de comparer et classer les établissements inspectés;
- de mieux cibler les interventions;
- de déterminer les fréquences d'inspection;
- de déterminer les types d'intervention.

2.2 CHARGE DE RISQUE

La charge de risque est calculée par le système informatique en intégrant les valeurs des facteurs et sous-facteurs attribuées par l'inspecteur ou le système.

La formule de la charge de risque est la suivante :

CR = [A + ((B1+B2) x (C1+C2) x (D1+D2))] x E x F

Dans un premier temps, le **facteur A** est attribué automatiquement par le système informatique en fonction du type d'établissement.

Dans un deuxième temps, l'inspecteur recueille et inscrit les informations concernant les **sous-facteurs B1, B2, C1, C2, D1 et D2**. Il évalue par la suite le **facteur E** en se basant sur des constats et différents critères.

Dans un troisième temps, le **facteur F** est calculé par le système à partir de la valeur Z et du facteur multiplicateur (FX). Les valeurs du Z et du facteur multiplicateur (FX) sont issues de l'inspection des 23 points à maîtriser (Annexe 2).

Les sous-facteurs et facteurs de la charge de risque sont résumés à l'Annexe 3.

Tableau 26. Liste des facteurs et sous- facteurs de la charge de risque

	Facteurs et sous-facteurs
A	Niveau théorique de risque du type d'établissement
B1	Multiplicité des opérations
B2	Surveillance des opérations
C1	Importance du personnel opérationnel

C2	Types d'aliments
D1	Ampleur des activités
D2	Historique
E	Estimation du risque global
F	Facteur d'inspection des points à maîtriser

2.3 FACTEURS ET SOUS-FACTEURS

2.3.1 Facteur A : Niveau théorique de risque du type d'établissement

Le facteur A est une valeur théorique du risque relié au type d'établissement ou type d'entité (TE). Les valeurs possibles sont énoncées au Tableau 27.

Cette valeur a été déterminée selon les types d'établissements en se basant, entre autres, sur les critères suivants :

- Types de produits;
- Types de clientèles auxquels les aliments préparés sont destinés;
- Types d'opérations ou de transformations;
- Origines des produits (ou des matières premières) et réseaux de commercialisation;
- Modes d'emballage et types de conservation des aliments.

L'Annexe 4 fournit les valeurs du facteur A selon le type d'établissement ou entité (TE).

Tableau 27. Valeurs du facteur A

Facteur	Valeurs du facteur A selon les TE
A	10, 20, 30, 40 ou 50

2.3.2 Facteur B : Multiplicité et surveillance des opérations

Le facteur B regroupe les valeurs des sous-facteurs B1 et B2 (Tableau 28).

Tableau 28. Valeurs du facteur B

Facteur B = B1 + B2	Valeurs
B1	1, 2, 3 ou 4
B2	-1, 0, 1, 2, 3 ou 4

2.3.2.1 Sous-facteur B1 : Multiplicité des opérations

Une valeur est attribuée au sous-facteur B1 selon le nombre d'opérations ayant cours dans l'établissement. Toutes les opérations (régulières ou occasionnelles) qui concernent les aliments (APD ou non) sont considérées.

Le nombre d'opérations est évalué en fonction des 19 groupes d'activités décrits cidessous. Le regroupement est identifié même si une seule opération y figure.

Les opérations à identifier sont les suivantes :

1) Hacher, piquer, trancher, couper, parer, fileter ou moudre;

2) Chauffer, réchauffer, cuire, bouillir, rôtir, précuire, blanchir ou torréfier;

3) Maintenir froid et/ou maintenir chaud;

4) Refroidir ou congeler;

5) Décongeler (si cette opération fait partie du processus de cuisson, on doit répertorier les deux opérations);

6) Pétrir, mélanger, assembler, garnir, enrober ou badigeonner;

7) Emballer et/ou emballer sous atmosphère modifiée, remplir de façon aseptique (opérations où l'on emballe et étiquette des produits finis en vue de la vente; les opérations d'emballage d'aliments pour emporter y sont incluses);

8) Employer une substance à déclaration obligatoire (allergènes prioritaires[4], gluten, sulfite) comme ingrédient ou à titre d'aliment principal lors d'opérations de préparation ou d'emballage;

9) Nettoyer et assainir (équipements, contenants, ustensiles et surfaces en contact avec des aliments non protégés; incluant les ustensiles utilisés pour le parage des légumes);

10) Entreposer à sec ou entreposer sans manipulation (activité principale; ne s'applique pas aux détaillants);

11) Glaçurer (opérations où on protège un produit préalablement congelé par un revêtement de glace)**;**

12) Désinfecter des aliments (exemples : légumes 4^{e} gamme, germes de luzerne; eaux en volume) par lampe U.V., ozonation ou chloration;

13) Fumer (à chaud ou à froid ou par l'application de fumée liquide), saumurer, mariner, saurer (sécher un aliment à la fumée), saler ou confire (conserver une pièce de viande dans sa graisse de cuisson ou conserver des fruits en les enrobant de sucre ou en les imbibant d'alcool);

14) Fermenter, acidifier, maturer ou sulfiter.

15) Traire (lait en vue de la transformation pour consommation humaine);

16) Pasteuriser, autoclaver, stériliser, microfiltrer ou ultrafiltrer;

17) Abattre et/ou habiller (habiller consiste à enlever la peau, à fendre l'animal et à enlever les viscères; l'opération s'applique également au crabe par le cassage et à la truite par l'éviscération);

---

[4] Pour la liste à jour, référez au document Allergies alimentaires de Santé Canada : http://www.hcsc.gc.ca/fn-an/securit/allerg/fa-aa/index-fra.php

Transporter d'un lieu à un autre (incluant le transport par un traiteur, un vendeur itinérant ou une cantine mobile; exclut la livraison à un consommateur);

18) Autres opérations ayant une incidence sur l'aliment : filtrer (ex. lait dans les fermes laitières), filtrer par osmose inverse (ex. sirop d'érable), décanter (ex. miel).

L'inspecteur inscrit par la suite la valeur du sous-facteur B1 dans la case appropriée. Le nombre d'opérations détermine la valeur de B1 (Tableau 30).

Tableau 29. Valeurs du sous-facteur B1

Nombre d'opérations	Valeurs du B1
0 à 3	**1**
4 à 6	**2**
7 à 9	**3**
10 et plus	**4**

2.3.2.2 Sous-facteur B2 : Surveillance des opérations

Le sous-facteur B2 est évalué en vérifiant si l'établissement a développé des mesures de surveillance de ses opérations et s'il effectue des contrôles susceptibles d'avoir un impact positif sur la salubrité des aliments.

Deux conditions sont nécessaires afin d'attribuer une valeur au sous-facteur B2 à l'établissement.

1re condition : **Statut de risque généré selon les critères du programme de gestion des risques supérieurs (PGRS)**

Le statut de risque de l'établissement est généré par l'historique des visites d'inspection précédentes en fonction de la récurrence des événements de risque supérieur ou de la présence d'une situation de danger imminent. Les différents statuts de risque sont :

- Normal
- Aigu amélioré
- Aigu
- Chronique amélioré
- Chronique
- Critique

Dans les situations où un danger imminent est constaté, l'établissement se voit attribuer automatiquement un statut de risque « critique ». L'inspecteur lui attribue alors la valeur du B2 correspondante sans évaluer la 2e condition.

Pour les autres situations en inspection, l'inspecteur vérifie le statut de risque apparaissant au dossier de l'établissement. Si le statut de risque de l'établissement est de niveau chronique amélioré ou chronique, l'inspecteur attribue la valeur du B2 correspondante sans évaluer la 2e condition.

Si le statut de risque de l'établissement est de niveau normal, aigu amélioré ou aigu, l'inspecteur évalue la 2e condition.

2e condition : Mesures de surveillance et contrôles

1) L'inspecteur vérifie par questionnement si l'établissement détient une **certification** de type HACCP ou son équivalent. Dans le cas contraire, l'inspecteur passe à l'étape suivante.

2) L'inspecteur vérifie si l'établissement a développé des **mesures de surveillance** et s'il effectue des **contrôles** de ses opérations.
   - Les établissements sous bannière avec entente d'accès à l'information[5] sont pris en compte.
   - Les services de contrôle privés par des firmes spécialisées offerts aux établissements sont aussi considérés à cette étape.
   - Le programme proAction[7] (production de lait de vache) est également considéré à cette étape.

Les mesures de surveillance et de contrôles devraient inclure :

- des procédures pour l'application des bonnes pratiques d'hygiène générales (ex. : températures de conservation des aliments, nettoyage et assainissement, lavage de mains, formation du personnel, etc.);
- des procédures pour certaines activités liées à la préparation des aliments (ex. : recettes, instructions de travail, etc.);
- l'identification des contrôles à effectuer (ex : température de conservation des aliments et autres points à maîtriser);
- les modalités de suivi des contrôles (quoi, quand, comment, par qui) et la tenue de registres;
- les actions de correction et les corrections en cas d'écart;
- la vérification documentée de ces contrôles par un responsable à fréquence régulière.

L'inspecteur indique la valeur du B2 correspondante aux conditions énoncées (Tableau 30).

Tableau 30. Valeurs du sous-facteur B2 selon le statut de risque et les mesures de surveillance et de contrôles de l'établissement

1re condition	**2e condition**	**B2**
Statut de risque au dossier	**Mesures de surveillance**	
Normal	• **Certification** (HACCP, ISO 22 000, FSCC 22 000 ou autres types équivalents de certifications)	**-1**

[5] L'équipe des permis de la DSC est responsable de la réception des avis de consentement signé par les franchisés. Il est toujours possible d'identifier facilement un établissement lié à une bannière et à une entente d'accès à l'information. L'information se trouve à plusieurs endroits dans Hermès. Pour savoir où trouver l'information, consultez la Capsule informative à cet effet. [7] proAction: Les Producteurs de lait du Québec

Normal, Aigu amélioré, Aigu	• Mesures de surveillance avec contrôles incluant : - Des **procédures** pour l'application des bonnes pratiques d'hygiène générales; - Des **procédures** pour certaines activités liées à la préparation des aliments; - L'identification des contrôles à effectuer; - Des modalités de suivi des contrôles; - Les actions de correction et les corrections en cas d'écart; - Des registres complétés; - La vérification documentée de ces contrôles par un responsable à fréquence régulière; Ou • Établissements sous bannière avec entente d'accès à l'information; Ou • Programme proAction (production de lait de vache).	**0**
Normal, Aigu amélioré, Aigu	• Mesures de surveillance sans contrôles incluant : - Des **procédures** pour l'application des bonnes pratiques générales d'hygiène; - Des **procédures** pour certaines activités liées à la préparation des aliments.	**1**
Normal Aigu amélioré, Aigu	• Aucune mesure de surveillance.	**2**
Chronique amélioré	• Avec ou sans mesures de surveillance.	**3**
Chronique, Critique	• Avec ou sans mesures de surveillance	**4**
Statut de risque lors de l'inspection	**Mesures de surveillance**	
Critique	• Avec ou sans mesures de surveillance	**4**

3.7 2.3.3 Facteur C : Importance du personnel opérationnel et Types d'aliments

Le facteur C regroupe les valeurs des sous-facteurs C1 et C2 (Tableau 31).

Tableau 31. Valeurs du facteur C

Facteur C = C1 + C2	**Valeurs**
C1	0, 1, 2 ou 3
C2	1, 2, 3, 4 ou 5

2.3.3.1 Sous-facteur C1 : Importance du personnel opérationnel

Le nombre de personnes pouvant avoir un impact significatif sur les aliments manipulés dans l'établissement est évalué. Les personnes suivantes sont considérées dans ce sousfacteur :

- Personnes effectuant tout type de préparation d'aliments;
- Personnes effectuant la manipulation d'aliments non protégés comme la pesée ou l'emballage d'un aliment;
- Personnes ayant accès aux produits non protégés à l'intérieur de contenants ou de réservoirs;
- Personnes effectuant le nettoyage et l'assainissement du matériel ou de l'équipement, ou impliquées dans la manipulation de l'équipement en contact avec les aliments (ex. : vaisselle, robot de traite).

Les personnes suivantes ne sont pas considérées dans ce sous-facteur :

- Serveurs/serveuses effectuant le service des rôties, des soupes ou des desserts.

L'inspecteur doit estimer le nombre de personnes habituellement en contact rapproché avec les aliments non protégés par quart de travail et identifier la valeur du sous-facteur C1 de façon représentative (Tableau 32).

Tableau 32. Valeurs du sous-facteur C1 selon l'importance du personnel opérationnel

Nombre de personnes	C1
Aucune	0
Moins de 5	1
5 à 20	2
Plus de 20	3

2.3.3.2 Sous-facteur C2 : Types d'aliments

Ce sous-facteur est évalué en fonction du type d'aliments manipulés dans l'établissement. La vérification porte entre autres sur :

- la présence d'aliments potentiellement dangereux (APD);
- la présence d'APD comme matières premières ou produits finis;
- la préparation ou la détention de ces APD;
- la durée de conservation des APD (inférieure/égale ou supérieure à 7 jours);
- la présence d'aliments issus de l'application d'un PRIS.

La **liste des APD** et la **liste des PRIS identifiés par le SMSAISA** **sont disponibles dans la bibliothèque de Documentation SMSAISA.**

Les **aliments congelés** (matières premières ou produits finis) ne sont pas considérés comme des APD (même s'ils l'étaient avant leur congélation).

Les **matières premières** peuvent devenir des produits finis selon le type d'établissement alimentaire. Par exemple, le lait issu d'une ferme laitière (produit fini) devient la matière première utilisée par une fromagerie.

Les **produits finis** peuvent être issus de la préparation ou de la production d'un établissement ou être entreposés chez un détenteur. Ils se présentent sous différentes formes entre autres comme :

- Aliments issus de la production primaire;
- Aliments préparés/transformés pour distribution;
- Aliments préparés prêts à manger ou non;
- Aliments préparés prêts à livrer aux consommateurs;
- Aliments entreposés chez un distributeur.

La **préparation** d'aliments inclut le portionnement et/ou l'emballage.

La **durée de conservation** fait référence à :

- La durée de conservation indiquée par le fabricant sur le produit;
- La durée de conservation indiquée par celui qui prend la responsabilité d'indiquer une date de péremption (« *meilleur avant* » ou « *date limite de consommation* »);
- La durée de conservation du produit selon la déclaration de l'exploitant.

Questionnement pour l'évaluation du sous-facteur C2 :

1) Est-ce qu'il y a présence d'APD dans l'établissement ?

2) Est-ce que ces APD sont des matières premières uniquement ou des produits finis non préparés, non portionnés ou non emballés sur place ?

3) Est-ce que ces APD sont des produits finis préparés, portionnés ou emballés sur place et de durée inférieure ou égale à 7 jours?

4) Est-ce que ces APD sont des produits finis préparés, portionnés ou emballés sur place et de durée supérieure à 7 jours, sans être issus de l'application d'un procédé à risque spécifique (PRIS)?

5) Est-ce qu'il y a des aliments préparés sur place issus de l'application d'un PRIS ?

L'inspecteur associe la valeur du C2 correspondant à l'identification du type d'aliment manipulé dans l'établissement. Une seule réponse est retenue, soit celle donnant la valeur la plus élevée au sous-facteur (Tableau 33).

Tableau 33. Valeurs du sous-facteur C2 selon l'évaluation des types d'aliments

Types d'aliments	**C2**
• Absence d'APD	1
• Présence d'APD comme matière première uniquement Ou • Présence d'APD comme produits finis, mais non préparés, non portionnés ou non emballés sur place	2
• Présence d'APD comme produits finis préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **≤ 7 jours**	3
• Présence d'APD comme produits finis préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **> 7 jours** (non issus de l'application d'un PRIS)	4
• Présence d'aliments préparés sur place issus de l'application d'un PRIS	5

2.3.4 Facteur D : Ampleur des activités et Historique

Le facteur D regroupe les valeurs des sous-facteurs D1 et D2 (Tableau 34).

Tableau 34. Valeurs du facteur D

Facteur D = D1 + D2	Valeurs
D1	1 ou 2
D2	0, 1, 2, 3 ou 4

2.3.4.1 Sous-facteur D1 : Ampleur des activités

L'ampleur des activités de l'établissement est évaluée afin de pouvoir estimer le **volume de production**. L'inspecteur doit comparer géographiquement les entités du même type (selon le TE) de la façon la plus large possible au niveau provincial.

Le Tableau 35 donne des indications sur la classification de l'ampleur des activités pour le niveau grand/très grand. Les critères d'évaluation varient selon les secteurs d'activités, entre autres :

Production laitière
- le nombre de litres de lait produit par jour.

Transformation
- le volume de production (produits finis).

Détaillants
- le nombre d'unités de maintien chaud ou froid (UMCF).

Centres d'hébergement et de soins de santé - Garderies
- le nombre de bénéficiaires pour les centres d'accueil, les hôpitaux, etc.
- le nombre d'enfants pour les garderies.

Restauration
- le nombre de repas servis par jour.

Tableau 35. Indicateurs d'évaluation pour des établissements selon le TE

Type d'établissement ou d'entité (TE)	Indicateurs d'évaluation pour le niveau grand/très grand
01-08 Ferme laitière (vaches)	≥ 2 000 litres/jour
01-08 Ferme laitière (chèvres)	≥ 200 litres/jour
02-Transformation (sauf 02-18 Découpe à forfait)	≥ 2000 kg/semaine

06- Restauration (sauf 06-40 Bar laitier)	≥ 250 repas/jour
06-12 Marchés de proximité 06-41 Boucherie 06-67 Pâtisserie 06-68 Poissonnerie 06-81 Vente de viande à la ferme	≥ 5 UMCF[6]
06-53 Charcuterie/fromagerie	≥ 10 UMCF[8]
06-57 Épicerie/boucherie	≥ 15 UMCF[8]

[6] Pour vous aider à déterminer la valeur du sous-facteur D1 applicable aux détaillants, vous pouvez d'abord consulter le document de soutien intitulé ***Les unités de maintien chaud ou froid*** ***et les outils***.

06-73 Hypermarché	≥ 75 UMCF[8]
06-52 Centre d'accueil	≥ 60 bénéficiaires
06-60 Garderie	≥ 80 enfants
06-61 Hôpital	≥ 500 bénéficiaires

Les établissements sont classés selon le niveau **petit/moyen** ou **grand/très grand.** La valeur correspondante au sous-facteur D1 est identifiée au Tableau 36.

Tableau 36. Valeurs du sous-facteur D1

Autrement, vous pouvez également comparer la taille relative des établissements en vous appuyant sur divers indicateurs, tels que

- La superficie du magasin (en m²)
- Le nombre de produits offerts à la vente
- La quantité de produits vendus
- Le nombre de caisses
- Le nombre d'employés à temps plein (à distinguer du nombre de manipulateurs)
- Le nombre de départements

Ampleur des activités	**D1**
Petit / Moyen	1
Grand / Très grand	2

2.3.4.2 Sous-facteur D2 : Historique

L'historique de conformité de l'établissement des deux dernières années est vérifié en tenant compte de l'inspection en cours. L'historique complet du dossier doit avoir été consulté selon les informations disponibles dans BAK avant d'effectuer l'inspection.

L'inspecteur vérifie le dossier de l'établissement afin de déterminer si son historique contient **une des interventions** parmi les regroupements suivants :

1) Groupe D2 = 1

- Avis de non-conformité de tout type (ANC) en vertu de P-29
- Plainte santé avec responsabilité
- Plaintes répétitives de tout type avec responsabilité

2) Groupe D2 = 2

- Constat d'infraction ou rapport d'infraction de tout type en vertu de P-29
- Recommandation de poursuite auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en vertu du RAD
- Rappel volontaire ou avis à la population (aspect santé) initié par le MAPAQ avec la collaboration de l'exploitant
- Résultat analytique de niveau de risque 3 avec responsabilité de l'établissement
- Avis d'intention d'ordonner l'élimination d'aliments suite à l'évaluation d'une nonmaîtrise d'un point à maîtriser

3) Groupe D2 = 3

- Rapports d'infraction ou constats d'infraction répétés en vertu de P-29 pour le même point à maîtriser
- Résultats analytiques de niveaux de risque 4, 5 ou 6 avec responsabilité de l'établissement
- Avis d'intention d'ordonner :
  - d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement;
  - de cesser ou de restreindre les opérations de l'établissement;
  - de rappeler un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliments impropres à la consommation.
- Préavis de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis.

4) Groupe D2 = 4

- Toxi-infection alimentaire (TIA) avec responsabilité[7] • Ordonnance :
  - d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement (art. 33.9.1 de la *Loi sur les produits alimentaires*);
  - de cesser ou restreindre les opérations de l'établissement (art. 33.9.2 de la *Loi sur les produits alimentaires*);
  - de prolonger la cessation ou la restriction des opérations de l'établissement (art. 33.10 de la *Loi sur les produits alimentaires*);
  - de rappeler un produit ou d'aviser la population en vertu des articles 33.11 (pour des raisons d'innocuité) et 33.11.1 (pour des raisons d'aliments impropres à la consommation) de la *Loi sur les produits alimentaires*.
- Décision de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis (art. 15 de la *Loi sur les produits alimentaires*)
- Refus de renouveler le permis (opération non désirable dans l'intérêt public) (art. 10 de la *Loi sur les produits alimentaires*)

La pondération au sous-facteur D2 est attribuée en fonction des critères identifiés selon le type d'intervention. Un seul critère est suffisant pour attribuer la pondération. Les valeurs ne sont pas cumulatives; seule la valeur la plus élevée est retenue (Tableau 37).

Tableau 37. Valeurs du sous-facteur D2 en fonction des critères d'évaluation

Critère d'évaluation **Selon l'historique des deux dernières années* **Un seul critère est suffisant pour attribuer la pondération*	**D2**
• Aucune des interventions énoncées dans les groupes 1 à 4	**0**
• ANC de tout type en vertu de P-29 • Plainte santé avec responsabilité • Plaintes répétitives de tout type avec responsabilité	**1**
• Constat d'infraction de tout type ou rapport d'infraction de tout type en vertu de P-29 • Recommandation de poursuite auprès de l'ACIA en vertu du RAD • Rappel volontaire d'un produit ou avis à la population (aspect santé) initié par le MAPAQ avec la collaboration de l'exploitant • Résultat analytique de niveau de risque 3 avec responsabilité de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner l'élimination d'aliments	**2**
Critère d'évaluation **Selon l'historique des deux dernières années* **Un seul critère est suffisant pour attribuer la pondération*	**D2**

[7] Se référer à la section *2.5.2.1. Précisions relatives aux plaintes* et au *Glossaire* du ***Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs*** pour obtenir des précisions.

• Résultats analytiques de niveaux de risque 4, 5 ou 6 avec responsabilité de l'établissement • Rapports d'infraction ou constats d'infraction répétés en vertu de P-29 concernant le même point à maîtriser • Avis d'intention d'ordonner l'arrêt du fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Avis d'intention d'ordonner de cesser ou restreindre les opérations de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner le rappel d'un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Préavis d'ordonner de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**3**
• Toxi-infection alimentaire (TIA) avec responsabilité[10] • Ordonnance d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Ordonnance de cesser ou de restreindre les opérations de l'établissement • Ordonnance de prolonger la cessation ou la restriction des opérations de l'établissement • Ordonnance de rappeler un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Décision de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**4**

Informations complémentaires ou précisions

- Pour connaître les niveaux de risque associés aux résultats analytiques se référer à la section 6. Formulation de l'interprétation des résultats analytiques dans la Procédure opérationnelle sur les interventions associées aux résultats d'analyse - aliments préparés et transformés dans les établissements de détail, restauration et de transformation.

- Pour connaître les définitions associées aux notions de plainte, plainte toxi-infection, plainte santé et plainte avec responsabilité se référer au *Glossaire* du Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs.

[10] Se référer à la section *2.5.2.1. Précisions relatives aux plaintes* et au *Glossaire* du ***Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs*** pour obtenir des précisions.

2.3.5 Facteur E : Estimation du risque global

L'inspecteur estime le niveau de risque global de l'établissement alimentaire en exerçant son jugement à partir d'une série de critères. Il doit juger du risque que peut représenter l'établissement pour la santé des consommateurs, entre autres, en matière de toxiinfections alimentaires (TIA).

L'estimation du **risque global** de l'établissement concerne :

- le risque associé aux types d'aliments manipulés, aux types de manipulations des aliments (préparation et traitements) ainsi qu'aux volumes et types de clientèles exposées;
- la probabilité de conformité future.

Une valeur est attribuée au facteur E selon les trois étapes suivantes :

Étape 1 : Le niveau de **risque associé (inhérent)** aux produits, aux procédés et à la clientèle est déterminé à partir de paramètres dont les critères sont présentés en **ordre décroissant de risque** :

1. Dangers associés aux types d'aliments manipulés :

a) APD prêts-à-manger
b) APD non prêts-à-manger
c) ANPD

2. Types de manipulations d'aliments (préparation et traitement; nombre de manipulations des aliments) :

a) Manipulations élaborées et successives sur des aliments non emballés (plusieurs circuits alimentaires; étapes de cuisson-refroidissement-réchauffage d'APD; etc.)
b) Manipulations simples et limitées sur des aliments non emballés (avec maintien chaud ou froid)
c) Manipulations simples et limitées sur des aliments non emballés (sans maintien chaud ou froid)
d) Manipulations limitées à de la manutention d'aliments emballés réfrigérés
e) Manipulations limitées à de la manutention d'aliments emballés non réfrigérés

3. Volume de clientèle exposée :

a) Vente en gros d'aliments de consommation quotidienne par la majorité de la population (réseau de distribution étendu)
b) Vente directe aux consommateurs d'aliments de consommation quotidienne (secteur détail)
c) Vente directe aux consommateurs d'aliments (repas) dans le secteur de la restauration
d) Vente en gros d'aliments de consommation occasionnelle

4. Types de clientèles principales :

a) Vulnérable et immunodéprimée (ex. hôpitaux, établissements de soins de santé)
b) Vulnérable (ex. garderies; établissements pour personnes âgées) c) Générale

5. Niveau de contrainte de la clientèle principale :

a) Captive (ex. garderies; centres d'accueil; centres d'hébergement; établissements de soins de santé; etc.)
b) Non captive

Selon l'évaluation faite en fonction des tableaux précédents, l'inspecteur juge du niveau de risque global associé (inhérent) aux produits, aux procédés et à la clientèle :

- Élevé
- Moyen
- Faible

Il poursuit ensuite l'évaluation de ce facteur à l'étape 2.

Étape 2 : La **probabilité de conformité** de l'établissement dans le futur (**probable ou non probable**) est déterminée en utilisant les critères suivants :

1. Résultats de la visite actuelle :
a) Le nombre de constatations de non-maîtrises différentes pour un même point à maîtriser b) Le nombre de non-maîtrises (Z ou FX) et la gravité des non-maîtrises (associées particulièrement aux abus de températures et aux causes d'introduction de microorganismes pathogènes), tout en considérant le volume d'aliments impliqué dans ces situations de non-maîtrise

2. Résultats des visites antérieures :
a) Historique de conformité ou de maîtrise

3. Niveau de responsabilisation de l'établissement à l'égard des bonnes pratiques de préparation des aliments :
a) Collaboration de l'exploitant quant aux correctifs demandés par l'inspecteur en présence de non-maîtrises b) Connaissances du personnel en matière de salubrité des aliments c) Mesures de surveillance et de vérification mises en place par l'exploitant

Selon l'évaluation faite en fonction des tableaux précédents, l'inspecteur juge de la probabilité de conformité de l'établissement dans le futur :

- Probable
- Non probable

Étape 3 : Le niveau de risque global de l'établissement est déterminé en attribuant ensuite une valeur au facteur E à l'aide de la grille matricielle du **Tableau 38.** Il y reporte l'évaluation de l'étape 1 et y fait ensuite la corrélation avec l'évaluation de l'étape 2.

Tableau 38. Valeurs du facteur E (estimation du risque global)

Conformité future / Risque produits-procédés-clientèle	***Probable***	***Improbable***
Élevé	2	4
Moyen	1	3
Faible	1	1

- « Outil d'aide à la détermination du facteur E

2.3.6 Facteur F : Facteur d'inspection des points à maîtriser

Le facteur d'inspection résulte de l'évaluation des points à maîtriser. Il est calculé automatiquement par le système informatique en fonction des éléments suivants :

- **Valeur Z** : total des valeurs attribuées selon les non-maîtrises identifiées par l'inspecteur. La somme des valeurs est reportée automatiquement par le système informatique.
- **Facteur multiplicateur** : non-maîtrise du point à maîtriser « Température interne des aliments (1.2) » identifiée par l'inspecteur. L'information est utilisée par le système informatique pour déterminer le facteur F selon la charte du **Tableau 39**.

Tableau 39. Détermination du facteur d'inspection F

Z	Facteur F sans facteur multiplicateur	Facteur F avec facteur multiplicateur
0	1.0	1.8
10	1.0	2.0
20	1.1	2.2
30	1.2	2.4
40	1.3	2.6
50	1.4	2.8
60	1.5	3.0
70	1.7	3.4
80	1.9	3.8
90	2.0	4.0
100	2.2	4.4
110	2.5	5.0
120	2.7	5.4
130	3.0	6.0
140	3.2	6.4
150	3.5	7.0
160	3.8	7.6
170	4.1	8.2
180	4.4	8.8
190	4.7	9.4
200	5.0	10.0

2.4 CLASSEMENT DES CHARGES DE RISQUE

Les données obtenues suite au calcul de la charge de risque sont enregistrées dans le dossier informatique de l'établissement.

Calcul de la charge de risque = [A + (B x C x D)] x E x F

Les charges de risque déterminent la **fréquence d'inspection IBR régulière** des établissements alimentaires. Ces charges de risque sont classées selon cinq catégories (**Tableau 40**):

- **Faible**
- **Faible-Moyenne**
- **Moyenne**
- **Moyenne-Élevée**
- **Élevée**

Tableau 40. Classement des établissements alimentaires suite au calcul de la charge de risque

Charge de risque	Catégorie	Classe	Fréquence d'inspection IBR régulière

0 à 99[8]	Faible	**Faible**	36 mois
100 à 299[1]	Faible - Moyenne		36 mois
300 à 599	Moyenne	**Moyenne**	12 mois
600 à 1 299	Moyenne – Élevée	**Élevée**	6 mois
1 300 et plus	Élevée		3 mois

Glossaire des termes associés à la Méthode IBR

Aliment
Tout ce qui peut servir à la nourriture des êtres humains, y compris l'eau, la glace, les produits aquatiques, les végétaux en cours de production et toute boisson (pourrait éventuellement inclure les boissons alcoolisées), comprend la gomme à mâcher et tout ingrédient pouvant être mélangé à un aliment, à quelque fin que ce soit.

Précisons que la définition d'aliment inclut celle de « produit » contenue dans la Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) (produit marin, produit laitier, produit agricole et produit d'eau douce). L'aliment est considéré comme matière première lorsqu'il entre dans un établissement et comme produit fini lorsqu'il en sort.

Aliment potentiellement dangereux (APD)[11]
Aliment qui requiert un contrôle de la température, et en plus dans certains cas, de la durée de conservation puisqu'il est susceptible de permettre la croissance des microorganismes pathogènes, et pour certains d'entre eux, la formation de toxine.

Aliment prêt à manger[12]
Aliment consommable tel quel, sans qu'une cuisson ou qu'une autre étape additionnelle visant à réduire le nombre de microorganismes pathogènes à un niveau sécuritaire soit nécessaire. Le simple réchauffage n'est pas considéré comme une préparation additionnelle.

Allergie alimentaire
Toute réaction défavorable, immédiate ou plus tardive, limitée ou généralisée, du système immunitaire à la suite d'une exposition à un aliment habituellement inoffensif ou à ses constituants; cette réaction peut parfois conduire à la mort.

Assainissement[9]
Opération qui vise à réduire sous un seuil sécuritaire le nombre de microorganismes sur une surface telle qu'un ustensile ou un équipement. L'assainissement peut être accompli au moyen de produits chimiques ou par un traitement thermique.

---

[8] : L'intervalle maximal de l'inspection régulière des établissements qui utilisent des procédés à risque est de 12 mois.

[9] QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2011). *Nettoyage et assainissement dans les établissements alimentaires,* (page consultée le 16 mai 2013). [enligne], [Publication], 11-0028, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/etablissement_alimentaire.pdf

Balises d'évaluation des points à maîtriser

11 FDA U.S. Food and Drug Administration, Protecting and Promoting Your Health. (Page consultée le 10 mai 2013). FDA Food Code 2009: Chapter 1 - Purpose & Definitions, [en ligne], http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/RetailFoodProtection/FoodCode/ucm186464.htm Parts 1-2 Definitions.

12 FDA U.S. Food and Drug Administration, Protecting and Promoting Your Health. (Page consultée le 10 mai 2013). FDA Food Code 2009: Chapter 1 - Purpose & Definitions, [en ligne], http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/RetailFoodProtection/FoodCode/ucm186464.htm Parts 1-2 Definitions.

Ensemble des critères et seuils déterminant les non-maîtrises majeures et très graves associés à chacun des points à maîtriser de la méthode IBR.

Chaîne alimentaire[14]

Séquence des étapes et opérations impliquées dans la production, la transformation, la distribution, l'entreposage et la manutention d'un aliment et de ses ingrédients, de la production primaire à la consommation.

Clientèle captive

Pour l'application de la méthode IBR, clientèle habituelle d'un établissement ou d'un type d'établissement alimentaire qui a peu ou pas d'alternative pour s'alimenter au regard du choix de l'établissement. Souvent, celle-ci est représentée par des personnes :

- Ayant perdu leur autonomie fonctionnelle de façon momentanée ou permanente et confinées dans des établissements comme des centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) ou hospitaliers;
- Privées ou très limitées dans leurs déplacements comme des prisonniers, des travailleurs ou vacanciers dans des régions sauvages (camps et chantiers de travail, camps de vacances ou pourvoiries par exemple);
- Voyageurs confinés dans des clubs ou circuits touristiques, croisières;
- Limitées dans leur choix par leur très faible pouvoir économique dans certains cas comme les personnes en situation d'itinérance (identifiées par les appellations *Sans abri*, *Sans domicile fixe* ou *Itinérants*).

Conséquence[15]

Résultat ou phénomène produit par une cause ou quelque chose produit par une cause (danger) ou découlant nécessairement d'un ensemble de conditions (danger). Cela peut être une colonisation, une infection, une intoxication, une morbidité à divers degrés de sévérité, des séquelles, un état de porteur, une mortalité ou une maladie et les dépenses associées au traitement, à la perte de temps (travail ou non), à l'investigation de faits reliés, aux rappels, à la destruction d'aliments, aux pertes de ventes futures ou à la détérioration de la réputation du produit.

14 ISO 22000 : Première éd. (2005) Système de management de la sécurité des denrées alimentaires – Exigences pour tout organisme appartenant à la chaîne alimentaire, p.2.

15 FOODBORNE PATHOGENS: Review of Recommandations / Council of Agricultural Science and Technology, [Publication] (October 1998), 45 pages. ISBN 1- 887383-14-X.

Conserve[16]

Aliments peu acides (pH > 4,6), acidifiés (pH ≤4.6) ou non, commercialement stériles, conditionnés dans des récipients hermétiquement fermés.

Constatation

Fait constaté et/ou relaté, servant de preuve, de raison.

Contaminant[17]
Tout agent biologique ou chimique, toute matière étrangère ou toute autre substance n'étant pas ajouté intentionnellement aux produits alimentaires et pouvant compromettre la sécurité ou la salubrité.

Contamination[18]
Introduction ou présence d'un contaminant dans un aliment ou dans un environnement alimentaire.

Contrôles[19]
Toutes opérations ou activités selon l'article 3.1 de la *Loi sur les produits alimentaires* exécutées à l'aide ou non d'une instrumentation visant à assurer l'atteinte :

- D'un résultat ou; • De la performance.

Exigé ou non sur :

- Un produit;
- Une opération de préparation;
- Un procédé ou;
- Un instrument ou appareil de contrôle de ceux-ci.

---

[16] AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS. (Page consultée le 14 mai 2013). [en ligne], Manuel des méthodes – Chapitre 15 –Produits alimentaires peu acides, acidifiés ou non, en récipients hermétiques (aliments en conserve), (http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/meavia/man/ch15/15-2f.shtml) Dernière modification de cette page le 17 août 2010.

[17] CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé – Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969,
rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne],
http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygien e/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.5.

[18] CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé – Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969,
rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne],
http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygien e/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.5.

[19] QUÉBEC (2000). Loi intégrée au Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ), « Loi sur les produits alimentaires » (chapitre P-29), art. 3.1, 1990, c. 80, a. 3; 2000, c. 26, a. 5. (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne],
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_29/P29.html Lois à jour au 1er mai 2013.

Critère[20]
Condition sur laquelle un jugement ou une décision peut être basé.

Critique
Qualificatif indiquant qu'une limite, une étape ou une opération est essentielle pour garantir la salubrité du produit qui en est issu.

Cuisson
Traitement de chaleur permettant à un aliment d'atteindre une température sécuritaire déterminée.

Danger[21]
Agent biologique, chimique ou physique, présent dans un aliment ou état de cet aliment pouvant entraîner un effet néfaste sur la santé.

Désinfection[10]
Opération aux résultats momentanés, visant à inactiver ou à tuer les microorganismes indésirables portés par des milieux inertes (surfaces inanimées) ou à réduire leur nombre en fonction d'objectifs préétablis; vise à libérer de l'infection (destruction des pathogènes). Les produits utilisés peuvent généralement détruire les formes végétatives, mais non les spores.

Élément
Regroupements, en fonction de leurs attributs, de points à maîtriser.

Éléments de maîtrise généraux ou spécifiques
Indices généraux et spécifiques aux points à maîtriser permettant d'établir la maîtrise ou non-maîtrise des risques.

20 FOODBORNE PATHOGENS: Review of Recommandations / Council of Agricultural Science and Technology, [Publication] (October 1998), 45 pages. ISBN 1- 887383-14-X.

21 AFNOR : Hygiène des aliments - Glossaire français-anglais, Pr NF V 01-002, (2007). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.linnovationmodedemploi.fr/_Media_07/Actualit%C3%A9s/Entr%C3%A9es/2007/9/17_Hygi%C3%A8ne_et_microbiol ogie_:_files/NFV%2001%20002%20%20glossaire.pdf Section 2 - Termes relatifs à l'analyse des risques. p.11.

Étape[23]
Point, procédure, opération ou stade de la filière alimentaire en y incluant les matières premières, depuis la production primaire jusqu'à la consommation finale.

Étape critique
Étape du procédé de fabrication pour laquelle l'application d'une mesure de contrôle est essentielle afin de prévenir ou d'éliminer un danger, ou de le réduire à un seuil acceptable. Par ailleurs, l'absence de mesure de contrôle à une étape critique du procédé compromet la salubrité des aliments et constitue un risque pour la santé dépassant un seuil acceptable.

Évidence
Qui est manifeste, indiscutable.

Exigences
Ensemble constitué par la réglementation et les lignes directrices en matière de salubrité des aliments pour établir la maîtrise d'un point à maîtriser pour l'application de la méthode IBR. **Terme utilisé uniquement pour l'application de la méthode IBR et pour alléger le texte.**

IBR
Sigle identifiant une approche d'inspection basée sur la notion de risque. En anglais connu sous l'appellation « Risk based inspection ». Une méthode d'inspection basée sur le risque fait partie de l'approche, mais n'en est pas la seule composante.

Innocuité
La qualité de ce qui n'est pas nuisible, nocif ou toxique.

Innocuité non assurée
L'innocuité qui n'est pas assurée selon le libellé retrouvé dans la *Loi sur les produits alimentaires* (P-29) est définie ainsi par le SMSAISA pour son application :

10 TASTAYRE, G. (1980). « L'assainissement par voie chimique en industrie alimentaire », [Fascicule], Désinfection, antisepsie et assainissement alimentaire, Gouvernement du Québec, MIC, BNQ.

« Condition d'un produit fortement susceptible de se révéler **nuisible à la santé humaine** en provoquant des maladies d'origine alimentaire ou en contribuant à leur apparition, de façon aiguë ou chronique, lors de sa consommation ou de sa manipulation.

---

23 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.21.

Cette condition est associée à :

- La préparation ou la détention d'un produit selon des pratiques considérées à un niveau dangereux ou;
- L'identification d'un produit comme étant la source probable d'une maladie d'origine alimentaire par des évidences épidémiologiques.
- L'appellation « innocuité non assurée » (INA) est le terme commun désignant le terme légal « **innocuité d'un aliment qui n'est plus assurée** » au sens de P-29.

Lavage
Opération visant à retirer toute trace de saletés d'une surface avec de l'eau et, le plus souvent, un produit adéquat de façon à convenir pour un usage alimentaire. Généralement, le but est la détersion, laquelle consiste à enlever, en employant un détergent, les saletés (les graisses et les matières organiques), d'éventuels produits toxiques, et une partie des microorganismes. Un terme employé préférablement pour les surfaces non inertes (ex. : la peau) ou pour désigner l'étape de détersion dans un processus de nettoyage de surfaces inertes.

Lignes directrices[24]
Document utilisé pour faciliter l'interprétation d'une loi et/ou d'un règlement. Elle détermine la ligne de conduite à adopter, l'orientation à suivre ou la façon de procéder pour observer une loi ou un règlement. Même si la ligne directrice réfère à des normes elle n'a pas force de loi.

Limite critique
Seuil d'un paramètre permettant de différencier l'acceptable de l'inacceptable à la suite de l'application d'une mesure de contrôle à une étape critique du procédé de fabrication.

Lot[25]
Une quantité ou une unité de production qui peut être identifiée par le même code. De façon générale, un lot représente un ensemble de produits fabriqués à un établissement donné durant la même période ne dépassant pas une journée et dans les mêmes conditions :

- Fabriqué sur la même chaîne de production ou;
- Dans le même environnement; ou;

---

24 SANTÉ CANADA, LÉGISLATION ET LIGNES DIRECTRICES (2006). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/legislation/index-fra.php Date de modification : 2006-08-02.

25 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2009). *Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire*, (page consultée le 16 mai 2013). [enligne], http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/recueil.pdf
Méthodes analytiques accréditées selon ISO/CEI 17025, ISBN 978-2-550-56811-7.

- À l'aide du même équipement ou;
- Un produit contenant les mêmes lots de matières premières ayant servi à fabriquer des produits ou;
- Conditionné de la même façon.

Par exemple, dans le contexte de la pasteurisation, un lot désigne l'ensemble d'un type de produit pasteurisé dans un même équipement à un temps donné. Dans le cas de l'acidification du riz à sushi, c'est le volume de riz qui a été acidifié à une date donnée.

Maîtrise[26]
Situation dans laquelle des procédures sont suivies et les critères sont satisfaits.

Maîtriser[27]
Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir et maintenir la conformité aux critères définis.

Manipulateurs d'aliments
Personne qui manipule ou manutentionne les aliments ou le matériel et les équipements qui entrent eux-mêmes en contact avec les aliments, notamment une personne affectée à la préparation des produits.

Mesure de maîtrise[28]
Action ou activité à laquelle il est possible d'avoir recours pour prévenir ou éliminer un danger lié à la salubrité des aliments ou pour le ramener à un niveau acceptable.

---

26 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.20.

27 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.20.

28 CODEX ALIMENTARIUS. Code d'usages international recommandé. Principes généraux d'hygiène alimentaire. CAC/RCP 1-1969, rév. 4, (2003). (Page consultée le 15 mai 2013). [enligne], http://www.contactalimentaire.com/fileadmin/ImageFichier_Archive/contact_alimentaire/Fichiers_Documents/Brochure_JO/Hygi ene/Codes_d_usage_Codex_Alimentarius.pdf Section 2.3, p.20.

Microorganismes pathogènes
Microorganismes, tels que les bactéries, les parasites et les virus, qui peuvent provoquer une toxi-infection alimentaire par la voie alimentaire.

Nettoyage[29]
Série d'opérations (démontage, prélavage, lavage et rinçage) qui vise à enlever les résidus d'aliments, saletés, souillures, graisse ou toute autre matière indésirable ainsi qu'à lessiver une partie des contaminants microbiologiques sur une surface telle qu'un ustensile ou un équipement.

Point à maîtriser
Regroupement, dans la méthode IBR, de dangers ou de sources de danger en salubrité des aliments liés à un ensemble d'exigences visant leur maîtrise par l'exploitant.

Précuisson
Premier traitement de chaleur permettant à un aliment d'atteindre une température sécuritaire déterminée. La précuisson peut être suivie d'un réchauffage.

Probabilité
Qui a la chance de se produire. Rapport du nombre de cas favorables à la réalisation d'un événement aléatoire.

Procédé à risques spécifiques (PRIS)[30]
Procédé nécessitant, suite à une analyse des dangers, la surveillance des points critiques pour la maîtrise (CCP) des dangers significatifs, au regard de la salubrité des aliments, afin d'assurer l'innocuité des aliments produits. Ces procédés sont identifiés par le SMSAISA.

Produit chimique alimentaire
Produit chimique utilisé dans la composition ou pour la conservation des aliments qui, selon son usage, est susceptible d'affecter l'innocuité du produit (exemples : additifs alimentaires, agents de conservation, etc.).

Registre

---

29 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2011). *Nettoyage et assainissement dans les établissements alimentaires,* (page consultée le 16 mai 2013). [enligne], [Publication], 11-0028, http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/etablissement_alimentaire.pdf

30 QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (2007). GROUPE DE TRAVAIL CIBR. *Cadre de référence - Procédés à risques spécifiques*, p.3, (Page consultée le 17 mai 2013). [En ligne], \\qubc1-burop01\mapaq-communs\DGA\Secur_Web\DOCUMENTS\REFERENCE\Guides\Cadre_reference_PRS.pdf 13 pages.

Observations, mesures et autres données **écrites** par le transformateur ou **enregistrées** par de l'équipement de surveillance pour déterminer le respect de l'atteinte d'une limite, de l'application d'une étape ou d'un contrôle d'un procédé ou d'une opération.

Réglementation
Ensemble des lois et règlements d'un domaine particulier applicable par juridiction sur un territoire désigné.

Risque[31]
Fonction de la probabilité d'un effet néfaste sur la santé et de la gravité de cet effet résultant d'un ou de plusieurs dangers dans un aliment.

Salubrité, salubre
Caractère de ce qui est salubre. Qui contribue à la santé.[32]
Caractère de ce qui est favorable à la santé des hommes.[33]

Salubrité des aliments
Assurance que les aliments, lorsqu'ils sont consommés conformément à l'usage auquel ils ont été destinés, sont favorables à la santé humaine. Ils seraient donc conséquemment acceptables pour la consommation humaine et sécuritaire.

Semi-cuisson
Traitement de chaleur ne permettant pas à un aliment d'atteindre une température sécuritaire déterminée**.**

Seuil acceptable
Critère qui distingue l'acceptabilité de l'inacceptable.

---

31 AFNOR : Hygiène des aliments - Glossaire français-anglais, NF V 01-002, (2008). 1er tirage, p. 10, (révision NF V01-002 :2003).
[Fiche technique] ISBN : 2-12-000283-5.

32 Le Petit Larousse : *Le Petit Larousse illustré* (2008). [Dictionnaire], p.212. Paris, ISBN 978-2-03-582502-5.

33 L*e petit Robert* : *Le nouveau Petit Robert de la langue française* (2008). [Dictionnaire], p. 2301. Paris, ISBN 978-2-84902-321-1.

Souillé
Qualificatif d'une surface (table de découpe, vêtement, etc.) salie de manière à la rendre fortement susceptible de contaminer les aliments détenus ou préparés sur celle-ci.

Surfaces alimentaires[34]
Toutes surfaces du matériel, de l'équipement, des ustensiles et des contenants qui entrent en contact direct avec les produits, à l'exception des fruits et légumes frais entiers qui ne font pas l'objet de préparation.

Température interne d'un aliment Température au point :

- Le plus froid pendant le traitement thermique;
- Le plus chaud pendant le refroidissement;
- Le plus froid pendant son maintien chaud;
- Le plus chaud pendant son maintien froid.

Toxine
Substance toxique produite, entre autres, par les microorganismes pathogènes et pouvant causer des intoxications alimentaires. Certaines toxines sont très résistantes à la chaleur, donc à la cuisson et à la pasteurisation.

Validation (d'un produit ou d'un procédé)
Opération qui vise à démontrer qu'un procédé de fabrication conduit aux résultats visés. Un procédé de fabrication validé est appuyé par une preuve documentaire démontrant que le cheminement du procédé, les aspects et limites critiques permettent d'obtenir des produits conformes aux caractéristiques et spécifications préétablies. Pour l'évaluation IBR, la conformité aux exigences en salubrité des aliments est l'objet de l'inspection.

Les éléments essentiels à la validation d'un procédé de fabrication sont :

- Formulation ou fiche recette standardisée concernant tous les ingrédients et leurs quantités requises pour l'élaboration du produit;
- Diagramme ou schéma de fabrication avec toutes les étapes du procédé;
- Description détaillée de chaque étape du procédé suivant la fiche recette ainsi qu'une description des paramètres de contrôle (de maîtrise) et des limites critiques pour chacune des étapes du procédé;

34 QUÉBEC (1981). Règlement intégré au Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ), « Règlement sur les aliments » (chapitre P-29, r. 1), art. 2.1.4, a. 2.1.4; D. 1573-91, a. 19; D. 725-94, a. 13. (Page consultée le 17 mai 2013). [enligne], http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_29/P29R1.HTM

- Description des mesures correctives lors d'une limite critique non respectée ou de tout écart observé par rapport au procédé planifié;
- Résultats d'analyses jugés acceptables concernant la détection des dangers dans les produits ou pour les autres paramètres analytiques critiques selon une répétition suffisante pour être jugée fiable;
- Formation technique des responsables de la fabrication concernant des paramètres de contrôle du procédé et des mesures correctives;
- Étude de stabilité démontrant la durée de vie des produits finis.

Zone alimentaire
Local, aire ou véhicule, où sont détenus ou préparés des aliments incluant les exclusions prévues au Règlement sur les aliments pour la définition de préparation.

Les exclusions sont [35]:

- Le parage des parties non comestibles;
- Le lavage à l'eau et emballage des fruits et légumes frais entiers;
- L'emballage des œufs de consommation en coquille et;
- L'infusion, la dilution ou reconstitution avec de l'eau d'un produit sec ou concentré pour service direct au consommateur en portion individuelle, sans chauffage subséquent de cette portion.

Zone contaminée
Zone alimentaire ou non avec la présence de contaminant à un niveau élevé ou des conditions ou opérations présentant un haut risque de contamination.

Zone sanitaire
Zone alimentaire où les exigences d'hygiène sont plus élevées pour la maîtrise de dangers spécifiques. Celle-ci est désignée comme telle par les exigences. Par exemple, les salles de ferment, de caillage et d'affinage pour la fabrication de fromage fait de lait cru sont particulièrement à risque.

---

35 QUÉBEC (1981). Règlement intégré au Recueil des lois et règlements du Québec (RLRQ), « Règlement sur les aliments » (chapitre P-29, r. 1), art. 1.1.1 (1) j), D. 397-88, a. 1; D. 1573-91, a. 1; D. 1769-92, a. 1; D. 725-94, a. 2; D. 854-98, a. 1; D. 647-2001, a. 52; D. 922-2005, a. 1; D. 477-2010, a. 1. (Page consultée le 17 mai 2013). [enligne], http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_29/P29R1.HTM

Annexe 1 - Aides à la tâche pour l'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne concernant certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*

Tableau 41. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD réfrigérés pour certains points à maîtriser de

9.1.1.1 l'élément Méthode

État requis de conservation des aliments	CONSTATATIONS			ÉVALUATIONS		
	Mode de conservation ou méthodes	Tº ambiante	Tº interne aliments	Méthodes	Tº ambiante (1.1)	Tº interne aliments (1.2)
RÉFRIGÉRÉ	Refroidissement, décongélation, durée préparation : inadéquat(s)	≤ 7 ºC	> 7 ºC	Non-maîtrise (MAJ/TG)	Conforme ou autres exigences réglementaires	Non-maîtrise du facteur X
	Refroidissement, décongélation, durée préparation : inadéquat (s)	≤ 7 ºC	≤ 7 ºC	Non-maîtrise (MAJ/TG)	Conforme ou autres exigences réglementaires	Conforme **ou** autres exigences réglementaires
	Mode de conservation inadéquat	> 7 ºC	≤ 7 ºC	---	Non-maîtrise majeure	Autres exigences réglementaires **ou** non-maîtrise du facteur X
	Mode de conservation inadéquat	> 7 ºC	> 7 ºC	---	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise du facteur X

Tableau 42. Grille d'évaluation des points à maîtriser Température ambiante et Température interne des APD maintenus chaud pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode*

État requis de conservation des aliments	CONSTATATIONS			ÉVALUATIONS		
	Mode conservation ou méthode de réchauffage	Tº ambiante	Tº interne aliments	Méthodes	Tº ambiante (1.1)	Tº interne aliments (1.2)
CHAUD	Mode de conservation ou de réchauffage inadéquat	ºC ≥ 57	≥ 57ºC	---	Autres exigences réglementaires	Autres exigences réglementaires
	Mode de conservation ou de réchauffage inadéquat	ºC < 57	< 57ºC	---	Non-maîtrise majeure	Non-maîtrise du facteur X
	Durée de réchauffage trop longue	< 57ºC	< 57ºC	Non-maîtrise (MAJ/TG)	---	Non-maîtrise du facteur X

Annexe 2 - Évaluation des points à maîtriser (résumé)

		Points à maîtriser	
Majeure	Très grave	Couleurs (4) : combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM)	
		1.0	Matière
10		1.1	Température ambiante
	☐	1.2	Température interne des APD (facteur multiplicateur)
10	50	1.3	Innocuité
10	50	1.4	Origine
10	50	1.5	Étiquetage - Aspect santé humaine

10	50	**1.6**	Identification des lots
		2.0	**Méthode**
10	50	**2.1**	Causes de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires
10	50	**2.2**	Causes d'introduction de microorganismes pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux
10		**2.3**	Décongélation
10	50	**2.4**	Refroidissement/réchauffage
10	50	**2.6**	Nettoyage et assainissement
10	50	**2.7**	Contrôles et documentation exigés
		3.0	**Main d'œuvre**
10	50	**3.1**	Lavage des mains et comportement des personnes en établissement alimentaire
10		**3.2**	Installations pour le lavage des mains
10	50	**3.3**	Tenue vestimentaire
10	50	**3.4**	État de santé apparent et blessures
10	50	**3.5**	Déplacement des personnes en établissement alimentaire
10	50	**3.6**	Qualifications
		4.0	**Matériel**
10	50	**4.1**	Propreté
10	50	**4.2**	État/nature, conception/utilisation et fonctionnement
		5.0	**Milieu**
10	50	**5.1**	Animaux, insectes; excréments
10	50	**5.2**	Sources environnementales de contamination (chimique, physique ou microbiologique)
10	50	**5.3**	Approvisionnement en eau potable : chaude et froide

Total = Valeur Z **Facteur multiplicateur (Fx) ☐** ► **FACTEUR F**

Annexe 3 - Évaluation des facteurs et sous-facteurs de la charge de risque

Charge de risque Facteurs et sous-facteurs		
A	**Niveau de risque selon le TE (attribué automatiquement) : 10, 20, 30, 40 ou 50**	
B	**B1 (Multiplicité des opérations) + B2 (Surveillance)**	
B1	**Nombre d'opérations**	**B1**
	• 0 à 3	**1**
	• 4 à 6	**2**
	• 7 à 9	**3**
	• 10 et plus	**4**
B2	**Surveillance des opérations**	**B2**
1ère condition : Statut de risque	**2e condition : Mesures de surveillance et contrôles**	
Normal	• Certification (HACCP, ISO ou équivalent)	**-1**
Normal Aigu amélioré Aigu	• Mesures de surveillance avec contrôles • Établissements sous bannière avec entente d'accès à l'information • Programme de lait canadien de qualité (LCQ)	**0**

Normal, Aigu amélioré Aigu	• Mesures de surveillance sans contrôles	**1**
Normal Aigu amélioré Aigu	• Aucune mesure de surveillance	**2**
Chronique amélioré	• Avec ou sans mesures de surveillance	**3**
Chronique Critique	• Avec ou sans mesures de surveillance	**4**
C	**C1 (Importance du personnel opérationnel) + C2 (Types d'aliments)**	
C1	**Nombre de personnes (avec impact significatif sur l'aliment)**	**C1**
	• Aucune	**0**
	• Moins de 5	**1**
	• 5 à 20	**2**
	• Plus de 20	**3**
C2	**Types d'aliments**	**C2**
	• Absence d'APD	**1**
	• Présence d'APD comme matières premières uniquement ou • Présence d'APD comme produits finis, mais non préparés, non portionnés ou non emballés sur place	**2**
	• Présence d'APD comme produits finis, préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **≤ 7 jours**	**3**
	• Présence d'APD comme produits finis préparés, emballés ou portionnés sur place et d'une durée de conservation **> 7 jours** (non issus de l'application d'un PRIS)	**4**
	• Présence d'aliments issus d'un PRIS préparés sur place (suite)	**5**
D	**D1** (Ampleur des activités) **+ D2** (Historique)	
D1	**Ampleur des activités**	**D1**
	• Petit / Moyen	**1**
	• Grand / Très grand	**2**
D2	**Historique**	**D2**

Charge de risque Facteurs et sous-facteurs		
	• Aucune des interventions énoncées aux valeurs de 1 à 4	**0**
	• ANC de tout type • Plainte santé avec responsabilité • Plaintes répétitives de tout type avec responsabilité	**1**
	• Constat d'infraction ou rapport d'infraction de tout type • Recommandation de poursuite auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) • Rappel volontaire ou avis à la population (aspect santé) initié par le MAPAQ avec la collaboration de l'exploitant • Résultat analytique de niveau de risque 3 avec responsabilité de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner l'élimination d'aliments suite à l'évaluation d'une non-maîtrise d'un point à maîtriser	**2**
	• Résultats analytiques de niveaux de risque 4, 5 ou 6 avec responsabilité de l'établissement • Rapports d'infraction ou constats d'infraction répétés concernant le même point à maîtriser • Avis d'intention d'ordonner l'arrêt du fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Avis d'intention d'ordonner de cesser ou restreindre les opérations de l'établissement • Avis d'intention d'ordonner le rappel d'un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Préavis d'ordonner de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**3**
	• Toxi-infection alimentaire (TIA) avec responsabilité • Ordonnance d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement • Ordonnance de cesser ou de restreindre les opérations de l'établissement • Ordonnance de prolonger la cessation ou la restriction des opérations de l'établissement • Ordonnance de rappeler un produit ou d'aviser la population pour des raisons d'innocuité ou d'aliment impropre à la consommation (rappel forcé) • Décision de suspendre, d'annuler ou de refuser de renouveler le permis	**4**

E	**Estimation du risque global**	
Conformité future **Risque produit - procédés - clientèle**	*Probable*	*Non probable*
Élevé	**2**	**4**
Moyen	**1**	**3**
Faible	**1**	**1**

Charge de risque	**CR = [A + ((B1+B2) x (C1+C2) x (D1+D2))] x E x F**

Annexe 4 - Valeurs du facteur A en fonction des types d'entités

Secteur	Type d'entité	Description	A
		PRODUCTION	
1	8	Ferme laitière	20
1	15	Ferme lait cru	20
		TRANSFORMATION	
2	4	Conditionneur de miel	10
2	5	Atelier d'abattage / éviscération des produits de la pêche	40
2	6	Atelier de conditionnement des produits de la pêche	40
2	8	Biscuiterie, boulangerie, pâtisserie	40
2	9	Café, thé, infusion, tisane	20

2	10	Charcuterie	50
2	11	Chocolaterie, confiserie	30
2	14	Confiture, sirop, garniture	30
2	16	Conserverie de produits végétaux	40
2	17	Amuse-gueules, croustilles	10
2	18	Découpe à forfait	40
2	19	Érablière (conditionneur)	20
2	20	Usine d'emballage de glace	30
2	21	Fabrique de boissons gazeuses	20
2	22	Fabrique de produits de l'érable	30
2	23	Fabrique de succédanés d'érable	30
2	25	Fabrique de jus, boissons plates	20
2	26	Fruits et légumes prêts à l'emploi	40
2	27	Marinades, produits fermentés	40
2	28	Minoterie (meunerie)	10
2	29	Noix, arachides	20
2	30	Pâtes alimentaires	20
2	33	Produits congelés, déshydratés	30
2	34	Produits à base de protéines végétales	40
2	35	Produits diététiques (substituts de repas)	40
2	37	Transformateur d'œufs	50
2	43	Usine d'embouteillage d'eau	20
2	44	Usine de préparation / distribution des produits de la pêche	50
2	45	Usine de produits laitiers	50
2	46	Usine de succédanés de produits laitiers	30
2	47	Usine de salage / séchage des produits de la pêche	50
2	48	Usine (produits divers)	40
		ENTREPÔT ET DISTRIBUTION	
3	21	Distributeur / Grossiste / Produits carnés	40
		RÉCUPÉRATION	
4	15	Regrattier (récupérateur)	40
Secteur	**Type d'entité**	**Description (suite)**	**A**
		RESTAURATION ET DÉTAIL	
6	12	Marché de proximité (permis : Préparation générale ou Sans but lucratif)	30
6	40	Bar laitier	40
6	41	Boucherie	50
6	42	Atelier de préparation (abattoirs de proximité)	50
6	43	Boulangerie / pâtisserie de dépôt	40
6	44	Brasserie	50
6	45	Cabane à sucre (restaurant)	40
6	46	Cafétéria	50
6	47	Cafétéria d'institution d'enseignement	50
6	48	Camp de vacances	50
6	50	Camp / pourvoirie	40
6	51	Casse-croûte	40
6	52	Centre d'accueil	50

6	53	Charcuterie / fromagerie	50
6	57	Épicerie / boucherie	50
6	58	Kiosque avec permis : Préparation générale ou Sans but lucratif	30
6	60	Garderie	50
6	61	Hôpital	50
6	67	Pâtisserie	50
6	68	Poissonnerie	50
6	69	Restaurant	50
6	70	Restaurant de service rapide	40
6	71	Locaux de préparation d'aliments	50
6	72	Restaurants de mets pour emporter	40
6	73	Hypermarché	50
6	75	Traiteur	50
6	81	Vente de viande à la ferme	30
6	83	Camion-cuisine	50
6	88	Autre permis : Préparation générale ou Sans but lucratif	50

Tableau de suivi des versions

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
Version 1 Mai 1996	Nouveau document	Adoption de la première méthode québécoise d'inspection basée sur le risque.	Bertrand Girard	Non mentionné	Non mentionné
Version 2* Septembre 1996 **Exemplaire non retrouvé*	Partielle	Bonifications à la suite de la première période d'implantation. Pratique inadéquate au point critique méthode. ◆ Lavage des mains lorsque contamination par le vecteur des mains. ◆ Tenue vestimentaire : mineure pour couvre-chef. ◆ Bonification de la définition d'évidences pour l'évaluation 5M. ◆ Décongélation. ◆ Plusieurs bonifications au niveau des balises pour l'évaluation des facteurs de risque pour la section Évaluation de la charge de risque. ◆ Définition Très grave. ◆ Notion de danger immédiat.	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Version 3* Mai 1999 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme version 3 (Mai 1999) ou sousversions de la 3 (les autres).	Totale	◆ :omplète du guide ◆ ıe des définitions. ◆ on 5M pour les balises ıluation des niveaux ɔn-maîtrise ◆ ïication au regard de ɒtion des documents res utiles en sécurité des ents (CUSSA) et Les ents potentiellement ereux. ◆ duction de la notion de ces reconnues de ɔgènes. s critiques 5M : Température aliment : élimination du Poin niveau mineur, introduction – niveau FX (TG). Salubrité devient Innocuité. Introduction Étiquetage Aspect santé. – Pratique inadéquate – remplacée par Causes de survie, … Contamination – croisée/directe remplacée par Causes d'introduction – de pathogènes,… Introduction d'Enregistrements, registres – d'exécution.	Bertrand Girard, Marc Trudel & Daniel Tremblay	Non mentionné	Direction de l'appui à l'inspection des aliments (DAIA)

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		– Élimination de Tabac. – Introduction de Qualifications. – Introduction de notion de conception/utilisation, fonctionnement. – Introduction de la notion d'approvisionnement en eau potable. – Bonification de la notion de responsabilisation. – Ajout de 9 possibilités de niveau de non-maîtrise très grave. ◆ Éval uation de la charge de risque : – Introduction de la notion de Procédé spécial (connu maintenant sous l'appellation Procédés à risques spécifiques). – Bonification du facteur B2. – Bonification du facteur C2 (procédé spécial et longue durée de conservation). – Bonification des balises d'évaluation du facteur D2. – Bonification des critères d'évaluation du facteur E1. – Facteur E2 : introduction de la notion de système de contrôle certifié reconnu par le MAPAQ effectif. ◆ Introduction des sections : – Exemples d'évaluation. – Les températures de conservation.			

Version 3* Mai 2002 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.		◆ Ajout de mises en garde sur l'utilisation du guide notamment au niveau juridique et sa distribution ainsi qu'à propos de ◆ ◆ l'utilisation des exemples. ◆ Bonification au mécanisme d'évaluation. ◆ Distinction entre organismes nuisibles et très nuisibles. ◆ Bonifications au niveau des sources reconnues de pathogènes. ◆ Ajustement ou bonifications des exemples au niveau des points critiques. Bonification des balises pour la conservation d'aliments potentiellement dangereux hors réfrigération. Bonification des balises d'évaluation du refroidissement.	Comité d'évaluation du risque-ponctuel et accompagnement (CÉRPA) (personne ressource: Marc Trudel)	Non mentionné	Direction de l'appui à l'inspection des aliments (DAIA)
Version 3* Mai 2005	Partielle	Bonifications :	Comité d'accompagne	Non mentionné	Direction de la normalisation

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
*Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.		◆ Définition de « souillé » plus concise. ◆ Indication de la liste des allergènes. ◆ Correction au point critique Refroidissement. ◆ Mise à jour du Tableau des cuissons. ◆ Intégration des annexes : – Procédure de vérification des points critiques. – Balise en innocuité non assurée Mollusques bivalves marins. – Aide-mémoires reliés aux points critiques IBR pour l'inspection à la ferme.	ment et d'harmonisation IBR (CAHIBR) (personne ressource: Marc Trudel)		et de l'appui à l'inspection des aliments (DNAIA)

Version 3* Juin 2007 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.	Totale	Actualis rer on de la méthode IBR pour ement de l'utilisation du risque e sécurité des aliments. ◆ iation des 5M : Outils d'évaluation MaîtriseNon-maîtrise. Modification des définitions Éval des non-maîtrises majeures – et très graves (peut compromette ou – compromet l'innocuité). Bonifications des balises d'évaluation du niveau de non-maîtrise des – points critiques Refroidissement/réchauffag e et Causes de survie et de multiplication… Bonification des balises d'évaluation des niveaux de non-maîtrises des – points critiques au regard de la notion d'étape critique d'un procédé à risques spécifiques. Introduction de la notion ◆ de combinaison critique de – non-maîtrises majeures. iation de la charge de e : Éval Réaménagement du risqu facteur B2 en fonction des – bonnes pratiques d'hygiènes (préalables). Introduction de nouveaux éléments (position dans la – chaîne alimentaire, proximité du consommateur) d'évaluation du facteur E1. Élimination de la grille facteur F du critère – Responsabilisation.	Comité d'inspection basée sur le risque (CIBR) (personne ressource: Marc Trudel)	Non mentionné	Direction de la coordination de l'inspection des aliments et des mesures d'urgence (DCIAMU)

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		– Conséquemment, ajustement de la balise de collaboration dans le facteur E2. – Introduction des procédés à risques spécifiques au niveau des facteurs B1, C2.			
Version 3* Mars 2012 *Pas de version d'indiquée pour les versions de mai 1999, Mai 2002, Mai 2005, Juin 2007, Mars 2012). Toutes ces versions sont considérées comme des versions ou sous versions de la 3.	Partielle	Mise en page selon la gestion documentaire. Actualisation de la terminologie concernant l'organigramme de la DGSAIA sauf l'Annexe 7. Actualisation de la mise en garde. Introduction de l'historique des mises à jour. Élimination de l'Annexe 10 - Pour de plus amples renseignements Élimination de l'Annexe 9 – Traçabilité (annexe vide de contenu précis)	Marc Trudel	Non mentionné	Dir. adj. Direction du développement et de la réglementation (DDR)

Version 4 Septembre 2013	Totale	Mandat de révision et simplification de la méthode IBR. Utilisation de la version de travail du guide IBR mars-mai 2012 comme base d'amélioration. Éléments maintenus : – Notion de points à maîtriser plutôt que points critiques – Non-conformités mineures retirées pour devenir autres exigences réglementaires – Ajout de 3 TG – Actualisation de certains points à maîtriser – Fusion des points à maîtriser Nettoyage et Assainissement – Nouveau point à maîtriser : Identification des lots (1.6). À noter que le document intégral de 2012 servira de référentiel complet de la méthode IBR (cadre de référence IBR), qui fera l'objet de travaux ultérieurement. Modifications/ajouts effectuées : – Modification de la structure globale du document – Intégration, dans les différentes sections, d'hyperliens vers les documents de référence	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Guy Caron

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		– Déplacement des définitions (glossaire) à la fin du document – Ajout d'une section traitant de la pondération des non-maîtrises – Déplacement de la section « Autres exigences réglementaires » au début du document – Révision des notions de nonconformité, non-maîtrise et leurs définitions – Ajout d'une section « Démarche générale d'évaluation de la nonmaîtrise et du niveau de nonmaîtrise » – Révision de la section portant sur la maîtrise/non-maîtrise d'un point à maîtriser – Développement de balises d'évaluation spécifiques à chaque point à maîtriser			

		– Révision plus détaillée des points à maîtriser : → 1.3 Innocuité → 1.5 Étiquetage (aspect santé) → 2.1 Cause de survie, de multiplication microbiologique et utilisation non sécuritaire de produits chimiques alimentaires → 2.2 Cause d'introduction de pathogènes ou de contaminants toxiques ou dangereux → 2.4 Refroidissement/réchauffage → 5.2 Sources environnementales de contamination (physiques, chimiques ou microbiologiques) d'une section traitant du e à l'intérieur de chaque point îtriser. des éléments généraux de ise au début du document et éléments de maîtrise ifiques à l'intérieur de chaque facteurs à maîtriser. sion plus détaillée des sous- :			

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		→ B2 : Surveillance des opérations → Fusion de E1 et E2 : Estimation du risque global D1 : Ajout de critères pour l'évaluation des établissements en restauration et en transformation. Déplacement des « Grilles d'évaluation des points à maîtriser température ambiante et interne des APD réfrigérés et maintenus chaud pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode »* à la fin du document. Ajout d'une annexe pour l'évaluation des facteurs et sous-facteurs de la charge de risque <u>Éléments retirés</u> : – Exemples à l'intérieur de chaque point à maîtriser – « Grille d'évaluation des points à maîtriser température ambiante et interne des APD congelés pour certains points à maîtriser de l'élément *Méthode »* – Section température (a été intégrée au CUSSA)			

		– Élément PRIS - Procédés à risques spécifiques (6.0) et Éléments non en vigueur PRIS (ces derniers seront abordés dans un programme d'inspection spécifique aux PRIS)			
Version 4 2014-11-18	Partielle	Modifications mineures : P à M 2.1 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur l'emballage des produits aquatiques fumés & Durée de conservation. P à M 3.3 : Ajout d'un lien vers le CUSSA pour le port du bonnet ou de la résille et du couvre-barbe	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction
Version 5 2015-01-14	Partielle	P à M 1.3, 1.5 et 2.2 : Ajout des autres substances à déclaration obligatoire (sulfites, gluten), en plus des allergènes à déclaration obligatoire dans et référence aux définitions d'allergène alimentaire et de gluten + sulfites du RAD	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		P à M 1.3 et 2.1 : Ajout de balises pour la préparation de tartare + lien vers la fiche d'information (tartare, sushis) & Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur les durées de conservation P à M 3.4 : Mise à jour complète des balises, en collaboration avec Danielle Ramsay Sous-facteur B2 : Mise à jour de la 1ere condition concernant le statut de risque généré selon les critères du PGRS au regard du danger imminent vs statut de risque critique			
Version 6 2015-06-01	Partielle	P à M 2.2 : Ajout d'une balise de niveau MAJ et précision de la balise de niveau TG concernant l'utilisation ou ségrégation des médicaments vétérinaires P à M 3.2 : Retrait de la notion de source reconnu de microorganismes pathogènes dans la balise de niveau MAJ Modification du tableau 41 : modification des fréquences d'inspection pour les fermes laitières, transporteurs et ramasseurs.	Chantal Dunn	Représentants de la DGSC, de la DGIA, de la DGIV et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction
Version 7 2015-09-25	Partielle	P à M 4.1 : Ajout de la notion d'échantillonnage et de prélèvement dans les équipements requis de sorte à inclure les tiges de prélèvements (essayeurs).	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 8 2015-11-02	Partielle	Sous-facteur C2 : Ajout d'une référence à la liste des PRIS Sous-facteur D2 : Ajout de précisions concernant l'avis d'intention d'ordonner/l'ordonnance de cesser ou restreindre les opérations d'un établissement, l'ordonnance d'arrêter le fonctionnement d'un appareil ou d'un équipement.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction

Version 9 2016-02-05	Partielle	P à M 2.1 : Ajout d'une précision sur les durées de vie des tartares, sushis ou autres mets consommés crus	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 10 2016-02-05 et 2016-0226	Partielle	P à M 1.5 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur le bœuf attendri mécaniquement	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 11 2016-02-05 & 2016-02-26	Partielle	Mise à jour des hyperliens dans l'ensemble du document avec dépôt de certains documents disponibles uniquement sur internet dans intranet afin de permettre une lecture en mode non connecté	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction
Version 12 2016-04-25	Partielle	P à M 1.5 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur l'emballage des produits aquatiques fumés	Chantal Dunn	Maude MichaudDumont	Les membres du comité de direction

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
				Conseillères régionales	
Version 13 2017-01-24	Partielle	P à M 3.4 : Précisions et ajout d'une balise de niveau TG concernant les plaies P à M 4.2 : Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur le chauffage au four à micro-ondes des aliments en contenants de plastique et modification de la balise de niveau MAJ pour inclure l'utilisation inadéquate des équipements & Ajout d'un lien vers la fiche CUSSA sur les matériaux de construction, matériaux d'emballage et produits chimiques non alimentaires	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction

Version 14 2017-10-16	Partielle	Personne-ressource P à M 1.5 : Modification de la balise IBR concernant l'étiquetage des allergènes et des ingrédients autres qu'allergènes. – Ajout d'une référence à la fiche CUSSA sur L'étiquetage des allergènes en cafétéria. – Ajout d'informations complémentaires P à M 2.1 : – Précision ajoutée concernant une mauvaise gestion des stocks dans la détermination de la nonmaîtrise. – Balise IBR : ajout d'APD et ANPD dans mauvaise gestion des stocks – Ajout d'un lien hypertexte vers la procédure de gestion par le temps P à M 2.7 : Ajout d'un lien hypertexte vers la procédure de gestion par le temps. P à M 3.6 : Inclusion de la formation obligatoire et ajout d'un hyperlien vers le Processus d'intervention en inspection: formation en hygiène et salubrité. P à M 4.1 : – Précision concernant les éléments visés et non visés. – Balise IBR TG ajouté : Un ou plusieurs équipements souillés. P à M 5.1 : Information complémentaire ajouté concernant les double décote environnement/équipement en présence d'animaux/insectes nuisibles.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	Les membres du comité de direction

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		P à M 5.3 : ajout d'hyperliens vers : – Fiche CUSSA « Emplacement des éviers dans les établissements alimentaires » – Fiche CUSSA « Système d'approvisionnement en eau muni d'un contenantréservoir amovible ». Sous-facteur D2 : mise à jour de critères et références vers Instructions de travail sur les interventions associées aux prélèvements pour connaitre les niveaux de risque et le Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs pour connaitre les définitions de plainte, plainte toxiinfection, plainte santé et plainte avec responsabilité. Facteur E/étape 2 : ajout de précision et lien hypertexte vers l'Outil d'aide à la détermination du facteur E.			

Version 15 2018-11-23	Partielle	P à M 1.3 Innocuité : ajout d'un lien vers une BINA. P à M 1.5 étiquetage : ajout de la balise TG « absence de la durée de conservation de 24 h pour les fromages en grains » & « ajout de mets cuisinés en pot de verre ».	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillères régionales	DSABEA
Version 16 2020-12-09	Partielle	P à M 1.1 : Ajout du lien vers les Lignes directrices de Santé Canada concernant l'emballage des champignons frais. P à M 1.3 Innocuité : ajout de balises TG « Poisson non exempt de parasites utilisé dans une préparation servie crue ou partiellement cuite ». Ajout d'une 3e BINA. P à M 2.1 Causes de survie : ajout d'une balise TG « Utilisation de poisson non exempt de parasites dans une préparation servie crue ou partiellement cuite » & ajout du lien vers « Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés ». P à M 2.7 Contrôles et documentation exigés : « Gestion par le temps - Liste des établissements autorisés ».	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA
Version 17 2021-12-08	Partielle	P à M 1.4 : remplacement d'abattoir transtoire par abattoir de proximité P à M 1.5 : ajout du gravlax à la balise IBR TG et lien vers le CUSSA	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		P à M 2.1 : ajout d'une balise IBR TG pour le gravlax et liens vers le CUSSA			
Version 17.1 2021-12-08	Partielle	P à Causes de survie : ajout de conformités aux autres réglementaires & Ajout ions concernant n : l'évaluatio Champignons frais – emballés hermétiquement conservés à la température ambiante; – Champignons frais emballés hermétiquement conservés réfrigérés sans mention garder réfrigéré. Autres m odifications mineures.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA
Version 17.2 2021-12-08	Partielle	Modifications mineures.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA

Version 18 **2022-06-21**	Partielle	P à M 1.3 : Ajout/modification des balises majeures et TG lors de la présence de moisissure sur: ○ Les carcasses, quartiers ou pièces en mode conservation (avec ou sans contrôle de l'humidité); ○ Les carcasses, quartiers ou pièces en chambre de vieillissement contrôlée ○ Les coupes de viandes P à M 2.1 : Ajout d'une balise TG concernant le procédé de vieillissement des carcasses, quartiers ou pièces de viandes rouges crues (ex. durée trop longue, humidité trop élevée, etc.). Page 46, Informations complémentaires ou précisions : Ajout de la non-maîtrise majeure pour les situations qui conduisent à une évaluation du point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ». P à M 2.4 Refroidissement/réchauffage : • Page 54, Informations complémentaires ou précisions : Ajout de la non-maîtrise majeure pour les situations conduisant à une évaluation de non-maîtrise liée au refroidissement ou au réchauffage et l'évaluation du point à maîtriser « Température interne des APD (1.2) ». Page 128, Annexe 4 - Valeurs du facteur A en fonction des types d'entités, • Ajout de Camion-cuisine	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA

Numéro et Date version	Type de révisions (complète, totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
Version 19 **2022-09-22**	Partielle	P à M 1.5 : Ajout d'une AER : *Absence de mention garder réfrigéré sur l'emballage des poissons fumés conditionnés dans un emballage perméable à l'air* et précisions concernant les interventions en inspection.	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Conseillère DASOQ CQ DRIA	DSABEA
Version 19.1 **2022-11-23**	Partielle	Pà M 1.5 : dans *Autres exigences réglementaires* : Ajout de la mention *vendus au détail* à l'énoncé suivant : L'absence de mention garder réfrigéré sur l'emballage des poissons fumés conditionnés dans un emballage perméable à l'air vendus au détail. P à M 2.1 : Ajout de la balise IBR TG dans le tableau : *Produits aquatiques multi-ingrédients PAM dont l'absence de contrôle compromet la salubrité des aliments.* P à M 5.1 : Correction de l'hyperlien vers la fiche CUSSA Cafés-animaliers *Personnes effectuant le lavage de la*	Chantal Dunn	Maude Michaud-Dumont Suzie Lapointe	DSABEA

		vaisselle. Sous-facteur C1 : Précision concernant les personnes visées : *Personnes effectuant le nettoyage et l'assainissement du matériel ou de l'équipement, ou impliquées dans la manipulation de l'équipement en contact avec les aliments (ex. : vaisselle, robot de traite)* remplace			
Version 19.2 2023-01-09	Partielle	P à M 1.3 : Notion de corps étrangers durs ajoutée. D2 : Précision des Lois et règlements visées concernant l'historique des ANC et poursuites.	Chantal Dunn, DSABEA	Maude MichaudDumont, DSABEA Karine Lainesse, DASOQ Vanessa RuelGuay, DASOQ	DSABEA
Version 20 2023-02-21	Partielle	P à M 1.5 : suite à l'ajout d'une nouvelle BINA dans le CUSSA au P à M 1.5 - Étiquetage pour les produits de poulet cru pané, des ajustements ont été apportés aux balises IBR incluant les autres exigences réglementaires.	Chantal Dunn, DSABEA	Caroline Frigault, Mathieu Lamontagne et Maude MichaudDumont (DSABEA) Karine Lainesse, Anaïs AmyotBrazeau et Catherine Pouliot (DASOQ), chargées qualité des DRIA, Daniela Matache et Éric Archambault de la ville de Montréal	DSABEA
Version 20.1 2024-03-11	Partielle	Historique des versions complété depuis 1996. Correction d'un lien hypertexte à la page 35.	Chantal Dunn, DSA	Maude Michaud Dumont (DSA)	DSA

Numéro et Date version	**Type de révisions (complète, totale, planifiée)**	**Détails des modifications**	**Personnes ressources**	**Personnes consultées**	**Approuvé par**
		Modification du nom du SMSAIA en SMSAISA et DSABEA pour DSA P à M 1.4 : Précision concernant la balise IBR pour les mollusques bivalves. P à M 1.5 – Précision à la balise IBR TG concernant les poissons fumés gravlax. P à M 3.1 : Éléments de maîtrise spécifique – ajout du téléphone cellulaire pour usage personnel comme matériel personnel.			

Version .2 20 2025-02-03	Partielle	P à M 1.4 : Précision concernant les balises IBR pour les mollusques bivalves P à M 2.1 : ajout d'une précision concernant la durée de conservatio des sushis et tartares. P à M 4 : ajout des iPads P à M 5.3 : Précision concernant la disponibilité en eau Précision concernant l'évaluation du sous-facteur B2 Renvoi à la table des matières, déplacée dans le pied de page. Mise à jour de la page de garde	Chantal Dunn, DSA	Maude Michaud Dumont (DSA)	DSA
Version 21 2025-04 0 1	Partielle	P à M 2.1 : Précision concernant la durée de conservation des tartares. P à M 5.1 : Ajout d'un lien vers la fiche sujet CUSSA « 5.1 – Présence d'un chien dans l'aire de service au public » qui remplace la fiche sujet CUSSA « 5.1 Chien permettant de pallier un handicap » suite à la sanction du PL85.	Chantal Dunn, DSA	Maude Michaud Dumont (DSA)	DSA
Version 22 25025-07- 7	Partielle	P à M 1.4 : correction d'un hyperlien a & d'une coquille ecte du numéro de l page à consulter es bonnes pratiques d'hygiène et de de **Sous-facteur D1 – ampleur des** Ajout d'une note de bas salubrité alimentaire e sous-facteur pour un établissement, t suite à la sanction du PL85 qui retir le calcul du coût du permis. Voir **activités :** pag te de tableau 35 afi r les inspecteurs services associée.	Chantal Dunn DSA	Maude Michaud Dumont (DSA) Ariane Bisaillon DSA) Anaïs Amyo Brazeau O) (DPD	DSA

Numéro et Date version	Type de révisions (complète , totale, planifiée)	Détails des modifications	Personnes ressources	Personnes consultées	Approuvé par
		Correction du numéro de la version précédente. l'hyperliens : pour allég le texte ces er ne sont pas identifiées			

ANNEXE VII

Cadre définissant les programmes d'inspection régulière
et de gestion des risques supérieurs

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Sous-ministériat à la salubrité
alimentaire, à l'inspection et à
la santé animale

CADRE DÉFINISSANT LES PROGRAMMES D'INSPECTION RÉGULIÈRE ET DE GESTION DES RISQUES SUPÉRIEURS

9.1.1.2 PERSONNES-RESSOURCES

Chantal Dunn, Direction de la salubrité des aliments (DSA)
Chantal.Dunn@mapaq.gouv.qc.ca
819 820-3011, poste 4317

Maude Michaud Dumont, DSA
Maude.Michaud-Dumont@mapaq.gouv.qc.ca
418 380-2100, poste 2031

Daniela Matache, Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal
Daniela.Matache@ville.montreal.qc.ca
514 280-4304

N. B. Dans ce texte, afin d'en faciliter la lecture, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

10. TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Signification
ANC	Avis de non-conformité
BAK	Système informatique sur les interventions en inspection et normalisation
CCM	Combinaison critique de non-maîtrises majeures
CR	Charge de risque
DA	Demande d'analyse
DGI	Direction générale de l'inspection
DSC	Direction des services aux clientèles
DR	Directeur
DRA	Directeur adjoint
É	Élevée
IBR	Inspection basée sur le risque
INA	Innocuité non assurée
LEAA	Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
M-É	Moyenne-Élevée
PA	Programmation analytique
PL	Plainte
PR	Prélèvement
RA	Rapport d'analyse

TE	Type d'entité
TG	Très grave

11. DÉFINITIONS DES PICTOGRAMMES

Pictogramme	Définition
	Information judicieuse
	Information importante

TABLE DES MATIÈRES TABLEAU DES ABRÉVIATIONS **216**

DÉFINITIONS DES PICTOGRAMMES **217**

SECTION 1. PROGRAMMES D'INSPECTION RÉGULIÈRE **220**

1.1. Introduction **220**

1.2. Domaine d'application **220**

1.3. Rôles et responsabilités des intervenants **220**

1.4. Types d'entités **220**

1.5. Établissements du domaine alimentaire **220**

1.5.1. Objectifs des programmes 221
1.5.2. Programme d'inspection régulière basée sur les risques (IBR) à intervalle modulé .. 221
selon la charge de risque 221
1.5.3. Programme d'inspection régulière basée sur les risques à intervalle Fixe 223
1.5.4. Nouveaux lieux ou changement d'exploitant 223
1.5.5. Établissements saisonniers 224
1.5.6. Programme d'inspection sur plainte (Plainte) ou dans le but de prélever 224
(Prélèvement) 224

1.6. Établissements des domaines des viandes non comestibles et activités concernant la santé ou le bien-être animal **225**

SECTION 2. PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES SUPÉRIEURS EN **225**

SÉCURITÉ DES ALIMENTS 225

2.1. Introduction **225**

2.2. Objectif **226**

2.3. Domaine d'application **226**

2.4. Rôle et responsabilités des intervenants **226**

2.5. Bases méthodologiques **226**

2.5.1. Les évènements de risque supérieur 227
2.5.2. Les suivis de maîtrise 228
2.5.3. Les différents statuts de risque 230
2.5.4. Précisions concernant certains statuts 231
2.5.5. Progression des statuts de risque supérieur à des statuts de risque acceptable 232
2.6. Les interventions en inspection **233**

SECTION 3. PRINCIPE DE BASE RÉGISSANT LA GESTION DES RISQUES **233**

SECTION 4. OUTILS INFORMATIQUES POUR LE SUIVI DES PRIORITÉS EN **234**

INSPECTION 234

BIBLIOGRAPHIE **236**

ANNEXE 1 - DÉFINITION DES TYPES D'ENTITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ **237**

ANNEXE 2 – RÉSUMÉ DES MODALITÉS D'APPLICATION DES PROGRAMMES D'INSPECTION **286**

ANNEXE 3 - COMBINAISON CRITIQUE DE NON-MAÎTRISES MAJEURES (CCM) .. **288**

11.1.1.1 LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Fréquence d'inspection IBR à intervalle modulé selon la charge de risque et les écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection régulière en fonction des résultats de la charge de risque 10

Tableau 2 Catégories, classes et niveaux de risque en fonction de la charge de risque 11

Tableau 3 Fréquence d'inspection régulière à intervalle Fixe et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection 12

Tableau 4 Liste des TE prioritaires 12

Tableau 5 Fréquence d'inspection et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection 13

Tableau 6 Échelle de risque selon le résultat d'analyse microbiologique 16

Tableau 7 Période obligatoire de réalisation d'un suivi de maîtrise 17

Tableau 8. Statuts de risque attribués en fonction de l'occurrence des évènements de risques supérieurs 19

Tableau 9 Définition associée aux statuts de risque et délais maximaux de maîtrise des risques dans un établissement 20

Tableau 10 Combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM) 74

11.1.1.2 AVANT-PROPOS

Le *Cadre définissant les programmes d'inspection régulière et de gestion des risques supérieurs* présente les modalités d'application des Programmes d'inspection régulière IBR, Fixe, Plainte et Prélèvement et du Programme de gestion des risques supérieurs appliqués aux établissements sous juridiction provinciale. Il traite également du respect des fréquences d'inspection et des écarts acceptables, qu'il identifie comme principe de base d'une gestion efficiente d'un système d'inspection axé sur les risques. Finalement, il présente les outils de suivis informatiques nécessaires à une gestion rapprochée des risques.

Ce cadre s'adresse à l'ensemble du personnel d'inspection (inspecteurs, conseillers, cadres, etc.) du Sous-ministériat ainsi qu'à son mandataire, la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.

La première partie du cadre définit les modalités d'application du Programme d'inspection régulière tandis que la seconde partie, celles du Programme de gestion des risques supérieurs.

Finalement, les troisième et quatrième parties du cadre traitent, d'une part, du respect des priorités et délais, et d'autre part, des outils de gestion.

12. SECTION 1. PROGRAMMES D'INSPECTION RÉGULIÈRE

13. 1.1. Introduction

En plus de s'assurer du respect des normes édictées selon diverses lois et règlements applicables, le Sous-ministériat adopte une approche de gestion basée sur le risque axée sur des programmes généraux d'inspection des établissements.

14. 1.2. Domaine d'application

Ces programmes généraux d'inspection sont appliqués à l'ensemble des établissements (entités) sous juridiction du MAPAQ (Annexe 1). Soulignons que des programmes particuliers sont également appliqués aux établissements de viandes comestibles et non comestibles et aux domaines de la santé et du bien-être animal.

15. 1.3. Rôles et responsabilités des intervenants

La direction générale de l'inspection (DGI) et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal ont la responsabilité d'appliquer les programmes et les fréquences d'inspection à l'intérieur des écarts acceptables.

16. 1.4. Types d'entités

L'Annexe 1 présente, pour chaque type d'entité, sa catégorie, sa définition, la direction responsable et le type de fréquence d'inspection appliqué. Chaque entité et type y est classé par secteur.

17. 1.5. Établissements du domaine alimentaire

Les établissements du domaine alimentaire sont assujettis à différents programmes d'inspection, dont des programmes d'inspection généraux basés sur le risque. En fonction des risques associés aux types de produits, aux procédés de fabrication ainsi qu'à la clientèle caractérisant chaque type d'établissements (entités ou TE) alimentaires, quatre types de programmes d'inspection généraux peuvent être appliqués : 1) Programme d'inspection régulière **basée sur les risques (IBR)**;

2) Programme d'inspection régulière **basée sur les risques** à **fréquences Fixes (Fixe)**; 3) Programme d'inspection sur **plaintes (PL)**;

4) Programme d'inspection **dans le but de prélever (PR)**.

Pour réaliser les inspections, le personnel inspecteur utilise généralement la Méthode d'inspection basée sur le risque (IBR). L'inspection basée sur le risque vise à vérifier les pratiques élémentaires de manipulation des aliments par la vérification de points à maîtriser répartis à l'intérieur de cinq éléments (la Matière, les Méthodes, la Maind'œuvre, le Matériel et le Milieu). Dans le cas de certains TE, l'inspection comprend également la détermination de facteurs et sous-facteurs de risque. Lorsque ceux-ci sont déterminés, une « charge de risque » ou « pondération » est calculée. La valeur obtenue permet de classer les établissements alimentaires en fonction du risque à la santé qu'ils représentent et de cibler les interventions à appliquer.

En somme, ces programmes d'inspection prescrivent :

- Les objets d'inspection de la Méthode IBR;
- Les fréquences d'inspections;
- Les écarts acceptables de réalisation des inspections (Tableau 1);
- Les TE visés par les programmes.

3.8 1.5.1. Objectifs des programmes

- Effectuer les inspections selon le risque associé au type d'établissement;
- Favoriser une approche préventive;
- Favoriser la responsabilisation des entreprises;
- Harmoniser les pratiques d'inspection;
- Appliquer une gestion des risques efficiente.

3.9 1.5.2. Programme d'inspection régulière basée sur les risques (IBR) à intervalle modulé selon la charge de risque

Les établissements assujettis au Programme d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque sont inspectés à l'aide de la Méthode IBR. L'inspection comprend l'évaluation des points à maîtriser et des facteurs et sous-facteurs de risque. L'évaluation des deux composantes donne lieu à une charge de risque, laquelle détermine la fréquence d'inspection (Tableau 1). La fréquence d'inspection est donc modulée selon les résultats obtenus lors de la dernière inspection IBR.

En fonction de la charge de risque, l'inspection peut être devancée de 1 à 3 mois ou retardée de 1 mois par rapport à la date prévue de l'inspection (Tableau 1).

Tableau 1. Fréquence d'inspection IBR à intervalle modulé selon la charge de risque et les écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection régulière en fonction des résultats de la charge de risque

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Intervalle d'inspection IBR (mois)	Écart acceptable
IBR	0 à 99 [1]	Faible	36	+ 1 mois - 3 mois
	100 à 299 [1]	Faible-Moyenne	36	
	300 à 599	Moyenne	12	+ 1 mois - 2 mois
	600 à 1 299	Moyenne-Élevée	6	± 1 mois
	1 300 et +	Élevée	3	

1. L'intervalle maximal de l'inspection régulière de tous les types d'établissements qui appliquent des procédés à risque est de 12 mois. L'écart acceptable est alors +1 mois / -2 mois.

Le programme d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque attribue une catégorie de risque à chaque établissement inspecté. Les catégories de risque peuvent être regroupées en classe puis en niveau de risque (Tableau 2). Cet ordonnancement permet d'identifier les établissements les plus à risque et de prioriser les activités d'inspection en fonction des ressources.

Tableau 2. Catégories, classes et niveaux de risque en fonction de la charge de risque

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Classe de risque
IBR	0 à 99 [1]	Faible	Faible
	100 à 299 [1]	Faible-Moyenne	
	300 à 599	Moyenne	Moyenne
	600 à 1 299	Moyenne-Élevée	Élevée
	1 300 et +	Élevée	

1. L'intervalle maximal de l'inspection régulière de tous les types d'établissements qui appliquent des procédés à risque est de 12 mois. L'écart acceptable est alors +1 mois / -2 mois.

L'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque peut être effectuée :

- À chaque inspection régulière;
- Au besoin, lors du traitement d'une plainte santé ou de toxi-infection alimentaire (TIA), tel qu'établi dans la « Procédure d'intervention du SMSAIA et de la Ville de Montréal concernant les toxi-infections alimentaires » et dans le « Processus et Procédure – Traitement des plaintes relatives aux aliments ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux »;
- Au besoin, suite à des résultats d'analyse qui indiquent un risque pour la santé;
- Lors de toute activité d'inspection mettant en évidence un changement important dans la maîtrise des points à maîtriser (5M) et ayant un impact significatif sur le résultat global de la charge de risque (ex. : danger imminent, rapport d'expertise d'innocuité non assurée);
- Lors du suivi de maîtrise;
- Lors de l'apparition de l'utilisation d'un procédé à risque spécifique.

3.10 1.5.3. Programme d'inspection régulière basée sur les risques à intervalle Fixe

Les établissements assujettis au programme d'inspection à intervalle Fixe sont inspectés à l'aide de la Méthode IBR. Toutefois, l'inspection comprend uniquement l'évaluation des points à maîtriser. Conséquemment **aucune charge de risque n'est calculée**. La fréquence d'inspection est donc invariable (Tableau 3).

L'inspection peut être devancée de 1 à 3 mois ou retardée de 1 mois (Tableau 3).

Tableau 3. Fréquence d'inspection régulière à intervalle Fixe et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Intervalle d'inspection fixe (mois)	Écart acceptable
Fixe	n.a.	n.a.	36 ou +[11]	+ 1 mois - 3 mois
Fixe	n.a.	n.a.	12 mois	+ 1 mois - 2 mois
Fixe	n.a.	n.a.	6 mois	± 1 mois

L'inspection régulière à intervalle Fixe est effectuée seulement à chaque inspection régulière.

3.11 1.5.4. Nouveaux lieux ou changement d'exploitant

Lors du changement d'un exploitant ou de la création d'un nouvel établissement, l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque ou à intervalle Fixe doit être réalisée à l'intérieur d'une période de 12 mois suivant sa date de création.

[11] Consulter la liste des TE de l'Annexe 1 pour connaître les autres fréquences fixes appliquées.

Cependant, certains TE (Tableau 4) visés par l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque doivent être inspectés prioritairement à l'intérieur d'une période n'excédant pas 6 mois à partir de leur date de création.

Tableau 4. Liste des TE prioritaires

Première inspection IBR effectuée dans un délai maximal 6 mois	
02-08 Pâtisserie	06-51 Casse-croûte
02-10 Charcuterie de gros (produits transformés)	06-52 Centre d'accueil
02-16 Conserverie de produits végétaux	06-57 Épicerie-boucherie
02-26 Fruits et légumes entiers découpés prêts à l'emploi	06-60 Garderie
02-40 Charcuterie de gros (viandes crues)	06-61 Hôpital
02-44 Usine de préparation et distribution de produits de la pêche	06-68 Poissonnerie de détail
04-15 Regrattier	06-69 Restaurant
06-41 Boucherie	06-70 Restaurant service rapide
06-44 Brasserie	06-72 Restaurant mets à apporter
06-46 Cafétéria	06-73 Hypermarché
06-48 Camp de vacances	06-81 Vente de viandes à la ferme

À leur création, les établissements (lieux, véhicules, etc.) sont ajoutés à la liste de la clientèle inspectée et figurent à l'agenda interactif du personnel inspecteur. Les établissements correspondants aux TE prioritaires (Tableau 4) apparaissent en premier à l'agenda interactif.

3.12 1.5.5. Établissements saisonniers

Concernant les établissements saisonniers assujettis à l'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque ou à intervalle Fixe, précisons que si leur date prévue d'inspection régulière survient pendant que l'établissement n'est pas dans sa période d'opération, l'inspection régulière s'affichera à l'agenda de l'inspecteur seulement à la date de début des opérations. Également, lorsque l'inspection régulière s'affichera à l'agenda de l'inspecteur, elle indiquera un retard. Ce retard représente le nombre de jours entre la date prévue de l'inspection régulière et la date du jour.

Par exemple : La date prévue de l'inspection régulière IBR est le 1er janvier, mais l'établissement ne sera en opération que le 1er avril (fermé du 1er janvier ou 31 mars). Le 1er avril, la visite apparaîtra à l'agenda de l'inspecteur, mais avec un retard de 90 jours.

3.13 1.5.6. Programme d'inspection sur plainte (Plainte) ou dans le but de prélever

(Prélèvement)

Les établissements assujettis aux Programmes d'inspection Plainte (PL) ou Prélèvement (PR) sont inspectés seulement si une plainte est formulée à leur égard ou s'ils sont visés par un programme de prélèvement.

En fonction de la situation et des lacunes constatées, une partie ou l'ensemble des points à maîtriser de la Méthode IBR peuvent être vérifiés. Aucune charge de risque n'est calculée et aucune fréquence d'inspection régulière n'est attribuée à ces types d'établissements (Tableau 5).

Tableau 5. Fréquence d'inspection et écarts acceptables de devancement ou de retardement de l'inspection

Type de fréquence d'inspection	Charge de risque	Catégorie de charge de risque	Intervalle d'inspection (mois)	Écart acceptable
Plainte ou Prélèvement	n.a.	n.a.	Aucun (sur plainte ou dans le cadre de programme de prélèvement)	n.a.

18. 1.6. Établissements des domaines des viandes non comestibles et activités concernant la santé ou le bien-être animal

Des activités d'inspection particulières sont appliquées aux établissements des domaines **des viandes non comestibles, de la santé et du bien-être animal** en fonction de leurs dangers spécifiques.

Les établissements de ces domaines sont inspectés à intervalle Fixe, sur plainte ou pour effectuer un prélèvement (Annexe 1). Des outils spécifiques sont utilisés pour réaliser leur inspection. La Méthode IBR n'est pas utilisée dans ces cas.

Un tableau résumé des modalités d'application des programmes est disponible à l'Annexe 2.

19. SECTION 2. PROGRAMME DE GESTION DES RISQUES SUPÉRIEURS EN SÉCURITÉ DES ALIMENTS

20. 2.1. Introduction

Le **Programme de gestion des risques supérieurs** permet de surveiller les établissements représentant des risques accrus pour la santé des consommateurs et d'assurer une correction durable des mauvaises pratiques.

Dans un premier temps, il édicte les suivis de maîtrise requis et leurs fréquences en fonction d'indicateurs de risque. Par exemple, des non-maîtrises de niveau très grave (TG) des points à maîtriser de la méthode IBR, des plaintes santé ou de toxi-infection alimentaire (TIA), des résultats d'analyse microbiologique avec risque à la santé, etc. Ces indicateurs sont qualifiés « d'évènements de risque supérieur » et leur identification engendre des « suivis de maîtrise », ce qui permet de vérifier la maîtrise à long terme des lacunes à l'origine du suivi.

Dans un deuxième temps, il attribue un statut de risque aux établissements en fonction du nombre « d'évènements de risque supérieur » qui caractérisent le dossier de l'établissement durant une période de 3 ans.

Un statut de risque supérieur *aigu*, *chronique* ou *critique* est attribué aux établissements qui comportent un ou plusieurs « évènements de risque supérieur ». Lorsque le suivi de maîtrise ou l'inspection régulière subséquente montre que l'établissement s'est responsabilisé à l'égard des non-maîtrises préalablement identifiées, un statut de risque amélioré lui est attribué.

Dans un troisième temps, le Programme prescrit le schéma général des interventions à réaliser en fonction des « évènements de risque supérieur ».

21. 2.2. Objectif

Ce programme explique les modalités de gestion des risques supérieurs en vigueur au Sous-ministériat.

22. 2.3. Domaine d'application

Ce programme est appliqué à l'ensemble des établissements alimentaires peu importe leur secteur et concerne uniquement les risques en sécurité sanitaire des aliments excluant la surveillance du retrait du Matériel à risque spécifié de l'alimentation humaine.

23. 2.4. Rôle et responsabilités des intervenants

La direction générale de l'inspection et la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal ont la responsabilité d'appliquer le programme ainsi que les délais et les moyens d'intervention adaptés au contexte et à l'historique des mauvaises pratiques dans les établissements alimentaires.

24. 2.5. Bases méthodologiques

Le Programme repose sur la considération d'indicateurs de risque communément appelés « évènements de risque supérieur » menant à l'enclenchement des suivis de maîtrise ainsi qu'à la détermination du statut de risque et des interventions à appliquer.

Les mesures de surveillance principales menant à l'identification des « évènements de risque supérieur » sont :

- Les Programmes d'inspection régulière;
- Les suivis de maîtrises;
- Les plaintes de TIA et les plaintes constituant une atteinte à la santé du consommateur;
- Les résultats d'analyses microbiologiques.

Les non-maîtrises observées lors de tout autre type d'inspection (information, conformité et permis, etc.) peuvent aussi mener à l'identification « d'évènements de risque supérieur ».

3.14 2.5.1. Les évènements de risque supérieur

Les évènements représentant un risque supérieur pour la santé des consommateurs sont :

1) La présence d'un danger imminent causé par un problème d'hygiène ou de salubrité (réf. art. 33.9.2 et 33.10 Loi);
2) Une non-maîtrise TG ou ses équivalents (facteur multiplicateur (Fx) et combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM));

   Pour obtenir des précisions concernant les CCM, veuillez consulter l'Annexe 3.
3) Une plainte santé ou TIA associée à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif de plainte (responsabilité);
4) Un rapport d'infraction ou un constat abrégé associé à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif d'infraction;
5) Un rapport d'expertise d'innocuité non assurée (INA) ou un résultat d'analyse du module de microbiologie avec risque santé correspondant aux résultats 4 à 6 de l'échelle de risque du Tableau 6.

Tableau 6. Échelle de risque selon le résultat d'analyse microbiologique [12]

Échelle de risque	Résultat analytique
1	Médiocre, insatisfaisant au niveau des bonnes pratiques
2	Ne respecte pas la réglementation (hors norme)
3	Inacceptable, impropre, altéré de manière à le rendre impropre
4	**Ne respecte pas la réglementation (hors norme), avec risque pour une population restreinte (ex. : allergène)**
5	**Inacceptable, impropre, ne respecte pas la réglementation (hors norme), avec risque santé**
6	**Inacceptable, impropre, altéré de manière à le rendre impropre, avec risque élevé pour la santé**

Pour une description plus détaillée de cette échelle de risque, voir le document Aide-mémoire – Formulation de l'interprétation des résultats d'analytiques.

[12] MAPAQ 2019. Lignes directrices et normes pour l'interprétation des résultats analytiques en microbiologie alimentaire. Méthodes analytiques accréditées selon ISO/CEI 17025 par le Conseil canadien des normes (N°131). Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada. ISBN 978-2-550-56811-7. 59 p.

3.15 2.5.2. Les suivis de maîtrise

Les suivis de maîtrise visent à vérifier la correction durable des lacunes associées aux évènements de risque identifiés. Un suivi de maîtrise doit être effectué à chaque fois que survient un « évènement de risque supérieur ».

Lorsque l'inspecteur enregistre des non-maîtrises TG, Fx ou CCM, un suivi de maîtrise est enclenché automatiquement par le système informatique.

Pour les autres « évènements de risque supérieur », le suivi de maîtrise est enclenché lorsque l'inspecteur sélectionne, dans l'onglet Informations complémentaires d'Hermès, l'indicateur de Suivi de maîtrise applicable à la situation :

- Danger imminent;
- Plainte avec non-maîtrise;
- Rapport d'infraction ou petit constat avec non-maîtrise;
- Rapport d'expertise INA.

Dans le cas du rapport d'expertise INA, la mise à jour de l'indicateur de Suivi de maîtrise est effectuée par le chef d'équipe via l'opération de pilotage « Mise à jour d'une

---

intervention ». Le rapport INA est ensuite ajouté en pièce jointe de l'intervention. Ceci s'explique du fait que le rapport d'expertise INA n'est pas émis au moment de l'inspection, mais une fois que l'évaluation des risques est complétée.

Dans le cas de « l'évènement de risque supérieur » Résultats d'analyses du module de microbiologie avec risque santé, l'inspecteur doit planifier un suivi de maîtrise à la réception des résultats et les transmettre à l'exploitant selon les modalités prescrites dans le document « Procédure opérationnelle sur les interventions associées aux résultats d'analyse ».

Le Tableau 7 présente le délai de suivi de maîtrise prévu pour tous les « évènements de risque supérieur ».

Tableau 7. Période obligatoire de réalisation d'un suivi de maîtrise

Évènement de risque supérieur	Période obligatoire de réalisation du suivi de maîtrise
(1) Danger imminent	1 à 3 mois
(2) Non-maîtrise TG, Fx, CCM	
(3) Plainte associée à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif de plainte (responsabilité)	

(4) Rapport d'infraction ou constat abrégé associé à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif d'infraction	
(5) Rapport d'analyse du module de microbiologie de niveau de risque 4, 5, 6 OU Rapport d'expertise INA	

D'autres types de suivis peuvent être effectués par le personnel inspecteur, par exemple :

- Les suivis établis suite à l'émission de résultats analytiques non conformes;
- Les suivis correctifs liés à une intervention prioritaire qui ne pouvait être effectuée sur le champ. Ces suivis visent uniquement à vérifier, à très court terme, la réalisation d'un engagement de l'exploitant à maîtriser les risques dans son établissement;
- Les suivis nécessaires au traitement de situations particulières comme les TIA ou le danger imminent (levée d'une ordonnance de fermeture de 10 jours);
- Les suivis établis dans le cadre d'une procédure spécifique telle que la *Procédure d'intervention – Détection de Listeria monocytogenes dans un aliment prêt à manger*.

Ces types de suivis ne constituent pas un suivi de maîtrise.

24.1.1.1 Précisions relatives aux plaintes

Pour vérifier la responsabilité d'un exploitant, on doit évaluer :

Si un aliment ou les méthodes de travail à l'établissement impliqué peuvent avoir causé ou non la TIA

OU

Si les éléments énoncés dans la plainte santé sont en non-maîtrise lors de l'inspection.

Lors du suivi de la plainte, si une non-maîtrise est observée (majeure ou TG) et qu'elle est associée au motif de la plainte, cette dernière sera considérée « responsable ». L'indicateur de suivi de maîtrise doit alors être sélectionné.

Il est à noter que pour la plainte TIA, la détermination initiale de la responsabilité par l'inspecteur peut être modifiée après que de nouvelles informations soient parvenues au coordonnateur de toxi-infection ou démontrées pendant l'enquête.
Lorsqu'une plainte s'avère non fondée, la responsabilité ne peut évidemment pas être attribuée à l'exploitant. Exemples de plaintes non fondées, donc non responsables :

- Les symptômes décrits ne s'apparentent pas à des symptômes de TIA;
- Lors de l'enquête, on découvre qu'il s'agit d'une plainte qui découle d'un conflit personnel ou que le plaignant s'est trompé d'établissement;
- La responsabilité de bien cuire et bien préparer l'aliment revient au consommateur.

24.1.1.1.12.5.2.1. Précisions relatives aux suivis de maîtrise

Lors d'un suivi de maîtrise, il faut se limiter à vérifier les non-maîtrises TG, Fx ou CCM identifiées lors de l'inspection précédente, et ce, peu importe la charge de risque de l'établissement.

Dans le cas des évènements identifiés comme indicateurs de suivis de maîtrise, il faut limiter ces suivis aux non-maîtrises en cause.

3.16 2.5.3. Les différents statuts de risque

Les statuts de risque sont attribués par le système informatique selon le nombre d'occurrences « d'évènements de risque supérieur » apparaissant au dossier d'inspection des établissements durant une période de 3 ans **calculée à partir de la dernière inspection** (Tableau 8).

Tableau 8. Statuts de risque attribués en fonction de l'occurrence des évènements de risques supérieurs

Évènement de risque supérieur	Statut aigu	Statut chronique	Statut critique
1) Danger imminent			1
2) Non-maîtrises TG, Fx ou CCM (tout point à maîtriser confondu) *	1 à 3	4 et +	
3) Plainte associée à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif de plainte (responsabilité)	1 à 2	3 et +	
4) Rapport d'infraction ou constat abrégé associé à au moins une non-maîtrise (majeure ou très grave) en lien avec le motif d'infraction	1 à 2	3 et +	
5) Rapport d'analyse du module de microbiologie avec niveau de risque 4, 5 ou 6 OU Rapport d'expertise INA	1 à 2	3 et +	

* Pour l'attribution des statuts, le système informatique comptabilise une occurrence de TG, Fx ou CCM au maximum par visite.

Légende :

Sur une période de 3 ans

Les délais maximaux de maîtrise des risques en fonction des statuts de risque représentent la **durée maximale à laquelle le consommateur devrait être exposé aux risques** (Tableau 9).

Tableau 9. Définition associée aux statuts de risque et délais maximaux de maîtrise des risques dans un établissement

Statut de risque	Risque	Délai maximal d'exposition du consommateur au risque
Normal	Acceptable	n.a.
Aigu amélioré	Acceptable	n.a.
Aigu	**Supérieur inacceptable**	**12 mois**
Chronique amélioré	Acceptable	n.a.
Chronique	**Supérieur inacceptable**	**3 mois**
Critique	**Supérieur inacceptable**	**Délai le plus court possible**

3.17 2.5.4. Précisions concernant certains statuts

24.1.1.1.1.1 2.5.4.1. Le statut critique

Le statut critique est attribué à l'établissement lorsque l'inspecteur sélectionne Danger imminent dans les indicateurs de Suivis de maîtrise de l'onglet Informations complémentaires d'Hermès.

Cela est applicable lorsque l'établissement présente un danger imminent causé par des problèmes d'hygiène ou de salubrité entraînant un danger imminent pour la vie ou la santé des consommateurs. Les articles 33.9.2 et 33.10 de la Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) s'appliquent dans ce cas.

Dans les situations de danger imminent, l'inspecteur doit consulter le « Processus et procédure : cesser ou restreindre l'exploitation d'un établissement en présence de danger imminent ».

24.1.1.1.1.2 2.5.4.2. Le statut chronique

Le statut chronique peut aussi être attribué à un établissement lorsqu'il présente, sur une période d'une année calculée à partir de la dernière inspection, une combinaison « d'évènements de risque supérieur » différents. Par exemple, des résultats d'analyses microbiologiques avec risque à la santé suivi d'une TIA avec responsabilité et d'un rapport d'infraction avec non-maîtrise.

Cette situation doit être communiquée au chef d'équipe par le personnel inspecteur afin que le statut chronique soit attribué à cet établissement. Puisque le système informatique ne prend pas en charge ces cas, l'attribution du statut chronique consiste à tenir une liste des établissements identifiés comme tels.

3.18 2.5.5. Progression des statuts de risque supérieur à des statuts de risque acceptable

24.1.1.1.1.3 *2.5.5.1. Passage du statut critique au statut normal*

Si le danger imminent n'est plus présent à la prochaine inspection régulière (01) ou au prochain suivi de maîtrise (02), le statut de l'établissement redevient normal à moins que l'historique des trois dernières années comprenne d'autres « évènements de risque supérieur ». Dans ce cas, le statut de risque supérieur lui est attribué en fonction du nombre d'évènements enregistrés à son dossier.

24.1.1.1.1.4 *2.5.5.2. Passage du statut aigu ou chronique au statut amélioré*

Un établissement obtient un statut amélioré s'il ne présente **aucun** « évènement de risque supérieur » lors de l'inspection régulière (01) ou Toxi-IBR (06) suivante ou lors du suivi de maîtrise (02). **Le point 8.0 « *Aucun évènement de risque supérieur* », de la grille d'évaluation des risques Hermès doit être coché**, ce qui permet à l'établissement d'obtenir le statut amélioré.

Lors d'un suivi de maîtrise, le statut amélioré peut être attribué même si des non-maîtrises majeures sont constatées, excluant une CCM.

⚠ **Note importante** : certaines situations requièrent de ne pas cocher le point 8.0 même si seule une non-maîtrise majeure est répertoriée.

Par exemple, la non-maîtrise majeure associée à une plainte (conclusion de responsabilité lors du suivi de la plainte) est encore présente lors du suivi de maîtrise.

Ceci s'applique aussi pour une non-maîtrise majeure associée à un constat ou à un rapport d'infraction ou associée à un rapport d'expertise INA. Dans ces situations, l'établissement ne s'est pas amélioré et ne doit pas obtenir le statut amélioré.

24.1.1.1.1.5 *2.5.5.3. Passage du statut chronique amélioré au statut aigu*

Lorsque survient un « évènement de risque supérieur » postérieur à la date d'amélioration et qu'à l'intérieur de la période de référence de 3 ans, le cumul des évènements induisant un risque supérieur ne respecte plus la définition de « Chronique ».

↑

24.1.1.1.1.6 2.5.5.4. Statut de risque d'un établissement non revisité durant une période supérieure à 3 ans

Il demeure dans le dernier niveau de risque qui lui a été attribué de par son historique (date de la dernière inspection moins 3 ans).

25. 2.6. Les interventions en inspection

Lors de la détection de non-maîtrises TG, Fx ou CCM, comme pour tous les « évènements de risque supérieur », l'inspecteur doit effectuer les interventions prioritaires requises et utiliser les moyens d'intervention adaptés à la situation. Différents moyens peuvent être employés par le personnel d'inspection pour responsabiliser les exploitants, allant de la remise de documents de sensibilisation jusqu'à la suspension de permis.

Ces moyens doivent :

1) Être adaptés selon la gravité de la situation d'inspection constatée :
   - Nature des pratiques fautives (point à maîtriser);
   - Nombre de pratiques fautives et niveaux de non-maîtrise (Majeure ou TG);
   - Nombre et quantité de produits impliqués;
   - Conséquences des pratiques fautives sur la salubrité des produits alimentaires (INA) et pour la santé des consommateurs.

   Si lors d'une même inspection, plusieurs non-maîtrises TG sont constatées, il est possible d'émettre un constat abrégé ou un rapport d'infraction sans avoir préalablement émis un avis de non-conformité[13] pour ces motifs.

   Si lors d'une même inspection, plusieurs non-maîtrises TG (ou équivalents) sont constatées, il y a lieu de se questionner à savoir s'il ne s'agit pas d'une situation de danger imminent. Dans ce cas, des mesures particulières sont utilisées (ex. : fermeture de l'établissement pour 10 jours, arrêt de la cueillette du lait, etc.).

2) Être progressivement appliqués en fonction de l'historique des mauvaises pratiques (nombre, type, répétition des mêmes non-maîtrises TG ou d'autres « évènements de risque supérieur »).

3) Être appliqués rigoureusement et en respect avec les principes directeurs, les processus, les procédures et les exigences.

4) Être efficients afin de donner les résultats escomptés (maîtrise des risques, sécurité des consommateurs) avec la meilleure utilisation des ressources.

Se référer au document « Processus et procédure : gestion des risques supérieurs » pour connaître les modalités d'interventions selon les évènements de risque supérieur.

---

26. SECTION 3. PRINCIPE DE BASE RÉGISSANT LA GESTION DES RISQUES

Le système d'inspection du Sous-ministériat qui s'inspire des systèmes basés sur le risque réalise, en plus des programmes et des activités d'inspection spécifiques à certains enjeux

[13] À noter qu'une fois émis, la durée de validité d'un ANC est de 3 ans.

sanitaires, des activités de surveillance de base centrées sur le risque à la santé que représentent les mauvaises pratiques d'hygiène et de préparation des aliments.

Dans cette optique, le Sous-ministériat a défini, en fonction des activités de base à réaliser, des priorités d'inspection, des programmes d'inspection généraux pour lesquels elle a établi des modalités d'application et un programme de gestion des établissements représentant des risques accrus de toxi-infections alimentaires.

Ainsi, l'efficience des activités de surveillance repose, en partie, sur un principe de base, soit le respect des modalités d'application des programmes et activités :

1) Le respect des priorités d'inspection au Tableau de bord;
2) Le respect des fréquences et écarts acceptables des Programmes d'inspection régulière IBR à intervalle modulé selon la charge de risque et à intervalle Fixe;
3) Le respect des délais de traitement des plaintes;
4) Le respect des délais de transmission des résultats d'analyse à l'exploitant;
5) Le respect des délais des suivis de maîtrise;
6) Le respect du délai d'exposition maximale des consommateurs aux établissements en situation de risque supérieur (aigu, chronique ou critique).

↑

27. SECTION 4. OUTILS INFORMATIQUES POUR LE SUIVI DES PRIORITÉS EN INSPECTION

Cette section comporte une liste simple des outils de suivi et de gestion pour le personnel inspecteur et les gestionnaires.

27.1.1.1 1) Priorité d'inspection

- Agenda interactif BAK pour la planification des activités en fonction des priorités d'inspection.
- Tableau de bord : onglet résumant les priorités d'inspection.

27.1.1.2 2) Programme de gestion des risques supérieurs

- **Panorama de consultation BAK :** Certaines informations concernant le dossier de l'établissement peuvent être obtenues de façon interactive en interrogeant ou en effectuant des requêtes à la base de données BAK.
- **Sommaire des interventions interactif :** ○ Sommaire des interventions; ○ Sommaires des statuts de risque; ○ Évènements responsables de l'attribution du statut de risque.
- **Sommaire des interventions papier :**
  - ○ Sommaire des interventions par établissement (Requête 130); ○ Sommaire des interventions pour un niveau de risque (Requête 251);
  - ○ Liste des établissements en situation de risque supérieur aigu plus de 12 mois

(Requête 253); ○ Liste des établissements en situation de risque supérieur chronique plus de 3 mois (Requête 254).

27.1.1.3 • Tableaux de bord

Des Tableaux de suivi d'indicateurs de gestion sont disponibles pour supporter les gestionnaires et les chefs d'équipe :

○ Pour les gestionnaires : Tableau de bord général; ○ Pour les chefs d'équipe : Tableau de bord « Priorités et suivis ».

Les indicateurs disponibles sont :

- Nombre d'établissements par niveau de risque (le Tableau de bord « Priorité et suivis » permet d'afficher la liste des établissements);
- Statistiques sur les établissements aigus de plus de 12 mois et chroniques de plus de 3 mois;
- Statistiques sur les établissements non maîtrisés (aigus ou chroniques) sans action (Rapports d'infraction, Petits constats ou autres interventions, Rencontre avec l'exploitant, Lettre, etc.).

GLOSSAIRE

27.1.1.4 ÉVÈNEMENTS DE RISQUE SUPÉRIEUR

Indicateurs de risque considérés dans la détermination des suivis de maîtrise et des statuts de risque.

27.1.1.5 INTERVENTION PRIORITAIRE

Interventions correctives immédiates sur les produits, les méthodes, la main-d'œuvre, l'équipement ou l'environnement suite à des constats de non-maîtrises très graves compromettant la salubrité des aliments. Ces interventions visent à protéger le consommateur en abaissant sur-le-champ le risque à la santé à un niveau acceptable.

PLAINTE

Déclaration verbale ou écrite d'une insatisfaction en lien avec la salubrité et les aliments.

27.1.1.6 PLAINTE TOXI-INFECTION

Plainte relative à toute maladie de nature infectieuse, chimique, toxique ou allergique causée par la consommation d'aliments ou d'eau.

27.1.1.7 PLAINTE SANTÉ

Plainte concernant des lacunes aux pratiques d'hygiène et de préparation des aliments ou un évènement pouvant porter atteinte à la santé des consommateurs.

27.1.1.8 PLAINTE AVEC RESPONSABILITÉ

Lorsque les constatations de toute nature (analyses, inspections ou enquêtes) démontrent que la cause de la plainte est imputable à l'établissement.

SITUATION DE RISQUE ACCEPTABLE

Lorsqu'un établissement est qualifié de normal, aigu amélioré ou chronique amélioré.

SITUATION DE RISQUE SUPÉRIEUR

Lorsqu'un établissement est qualifié d'aigu, chronique ou critique.

27.1.1.9 STATUT DE RISQUE

Niveau de risque attribué à un établissement en regard de l'historique d'évènements de risque supérieur caractérisant son dossier d'inspection.

28. BIBLIOGRAPHIE

Tremblay C. 2008. ***Règles informatiques pour l'attribution du niveau de risque supérieur***. Document interne SMSAIA.

29. ANNEXE 1 - DÉFINITION DES TYPES D'ENTITÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Acronymes :

PR = Programme sur Prélèvements uniquement
PL = Programme sur Plaintes uniquement
FI = Programme à Fréquences fixes
BR = Programme Inspection basée sur les risques (IBR)
MRS = Matériel à risque spécifié PTM = plus de 30 mois
VNC = Viandes non comestibles (peut aussi faire référence à la disposition des carcasses d'animaux morts)

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Auto-cueillette	1-01	Lieu où le consommateur peut cueillir lui-même, dans un champ ou dans un verger, les produits destinés à son usage (ex. : fraises, pommes, etc.).	Aliment	PR
	Producteur annuel de produits végétaux	1-10	Producteur de produits végétaux qui effectue la mise en marché sur une base annuelle (il prolonge la saison en entreposant les produits, en emballant des produits importés ou en produisant en serre).	Aliment	PR
	Producteur saisonnier de produits végétaux	1-12	Producteur de produits végétaux qui effectue la mise en marché en saison au fur et à mesure de la récolte.	Aliment	PR
	Serre	1-14	Enceinte permettant la culture de fruits ou de champignons ou de légumes en contrôlant les paramètres environnementaux.	Aliment	PR

Produits aquatiques	Bateau	1-02	Véhicule utilisé pour la pêche commerciale de produits marins ou produits d'eau douce.	Aliment	PL

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Établissement aquicole	1-06	Lieu où l'on produit des produits marins ou produits d'eau douce aux fins de consommation humaine ou de reproduction.	Aliment	PL
Produits carnés	Encan	1-04	Lieu sous permis servant à la vente aux enchères publiques d'animaux vivants.	**BEA** Traçabilité	PL
	Poulailler	1-09	Lieu où l'on garde des poules et des poulettes élevées en vue de produire des œufs destinés à la consommation ou à l'incubation.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de poulets/dindons	1-30	Lieu où l'on garde et reproduit des poulets ou dindons destinés à l'abattage (chair) ou à la reproduction.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de palmipèdes	1-31	Lieu où l'on garde et reproduit des palmipèdes (canard, oie) pour la production de chair, de foie gras, d'œufs ou autres produits. La salle de gavage est parfois distincte du lieu d'élevage.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de gibiers à plumes, ratites et camélidés	1-32	Lieu où l'on garde et reproduit des gibiers à plumes (cailles, colin de Virginie, coq de bruyère, dindons sauvages, faisans, francolins, pintades, perdrix), pigeons, ratites (autruches, émeus, nandous) ou camélidés (alpaga, lama) pour leur chair, leurs œufs ou d'autres produits.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL

	Élevage porcin – Maternitépouponnière	1-28	Lieu où l'on garde et reproduit des porcs pour expédier aux établissements d'engraissement les porcelets qui en sont issus.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Parc d'engraissement porcin	1-29	Lieu où l'on garde des porcs mâles ou femelles élevés pour la production de viande pesant habituellement 60 kg ou plus. Présence possible de porcelets.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Autres élevages d'animaux de consommation	1-11	Lieu où l'on fait l'élevage d'espèces animales moins communes (non visées par d'autres TE) destinées principalement à la consommation humaine (ex. bison, sanglier, yak, zébu, buffle d'eau).	**BEA** (sauf activité de ferme cynégétique; chasse) Gestion médicamenteuse VNC Traçabilité	PL
	Éleveur de bovins de boucherie	1-16	Lieu où l'on garde et reproduit principalement des bovins de boucherie, destinés à la production de viande. On y trouve des vaches et leurs petits.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Parc d'engraissement des bovins de boucherie	1-25	Lieu où l'on garde des bouvillons d'abattage. Les veaux d'embouche âgés de 7 à 10 mois y entreprennent la phase de « finition » qui se termine par le bouvillon d'abattage.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de veaux de grain	1-26	Lieu où l'on garde des veaux de race laitière nourris au substitut de lait durant environ 8 semaines et ensuite nourris principalement aux grains et suppléments jusqu'à l'âge d'environ 25 semaines.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL

	Élevage de veaux de lait	1-27	Lieu où l'on garde des veaux de race laitière nourris au substitut de lait jusqu'à l'âge de 20 semaines environ.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Centre de tri et de rassemblement	1-17	Lieu où l'on effectue le tri des animaux ou le rassemblement de veaux.	**Traçabilité** BEA	PL
	Transporteur d'animaux	1-18	Véhicule utilisé pour le transport d'animaux, peu importe l'espèce. Le conducteur du véhicule est le gardien des animaux, même si ceux-ci sont gardés de façon temporaire dans le véhicule.	**Traçabilité** BEA	PL

PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Élevage d'ovins (autre que laitier)	1-19	Lieu où l'on garde et reproduit des moutons pour la production de viande (agneaux de lait ou lourd) ou la toison.	**Traçabilité** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de caprins (autre que laitier)	1-33	Lieu où l'on garde et reproduit des caprins pour la production de viande (chèvre de boucherie) ou la toison.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage cunicole	1-34	Lieu où l'on garde et reproduit des lapins pour la chair ou la fourrure.	**BEA** Gestion médicamenteuse VNC	PL
	Élevage de cervidés	1-21	Lieu où l'on garde des cerfs (cerfs rouges, wapitis, daims, cerfs de Virginie, cerfs Sika, caribous) destinés à l'abattage pour la consommation humaine, la reproduction ou autres activités.	**Traçabilité** BEA (sauf activité de ferme cynégétique; chasse) Gestion médicamenteuse VNC	PL

Produits laitiers	Exposition agricole	1-07	Foire agricole où l'on retrouve équipement de traite et bassin de lait réfrigéré pour effectuer la traite des vaches laitières participant à différents concours ou se trouvant en démonstration dans le cadre de l'exposition.	**Traçabilité / 5M** BEA Gestion médicamenteuse	PL
	Ferme laitière	1-08	Lieu où l'on garde et effectue la traite des animaux laitiers afin que le lait soit vendu ou livré exclusivement dans des usines laitières pasteurisant le lait ou fabriquant des fromages au lait cru de 60 jours ou plus de maturation ou utilisant un procédé équivalent.	**Aliment** Traçabilité BEA Gestion médicamenteuse VNC	BR
	Ferme laitière (producteur de lait cru < 60 jrs)	1-15	Lieu où l'on garde et effectue la traite des animaux laitiers afin que le lait soit vendu ou livré dans des usines laitières, dont au moins une fabrique des fromages au lait cru de moins de 60 jours de maturation.	**Aliment** Traçabilité BEA Gestion médicamenteuse VNC	BR
PRODUCTION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Ferme de lait cru artisanale	1-35	Lieu autorisé par le ministre où l'on effectue l'élevage d'animaux laitiers (chèvres, brebis ou bufflonnes) à très petite échelle pour la production de lait cru à des fins exclusives de préparation et de vente au détail d'un aliment cuit, à l'exception d'un produit laitier, selon les conditions prévues au « Projet pilote de préparation d'un aliment cuit ayant comme ingrédient du lait cru de chèvre, de brebis ou de bufflonne » (Arrêté du 3 mai 2022).	**Aliment** Traçabilité BEA Gestion médicamenteuse	PL[14]

[14] La fréquence réelle est 2X/année. Pour des raisons opérationnelles, elle ne peut être programmée, d'où la fréquence théorique sur plainte.

	Élevage d'animaux laitiers de remplacement	1-13	Lieu où l'on garde des animaux de tous âges et de toutes espèces, destinés à la production laitière, mais situé à une adresse différente du site principal de la ferme laitière (1-08 ou 1-15). Les animaux sont sous la garde et la responsabilité de l'exploitant de la ferme laitière.	BEA Traçabilité (ovins et bovins) Gestion médicamenteuse VNC	PL
Produits de l'érable	Érablière	1-05	Lieu où l'exploitant d'érablière fait la concentration de la sève d'érable ou du sirop d'érable. Il effectue de la vente en gros ou peut le conditionner pour la vente au détail. Cochez l'élément spécifique s'il exploite aussi un comptoir de détail.	Aliment	PL
Eaux/ Breuvages	Captage d'eau de source ou minérale	1-03	L'exploitation d'un point d'émergence à la surface du sol, de l'eau emmagasinée à l'intérieur.	Aliment	PR

TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Minoterie (meunerie)	2-28	Lieu où l'on transforme le grain en farine de façon industrielle ou artisanale pour consommation humaine.	Aliment	BR
	Noix et arachides	2-29	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne les noix, arachides et autres graines pour consommation humaine.	Aliment	BR

Produits aquatiques	Atelier d'abattage et éviscération de produits de la pêche	2-05	Lieu où l'on fait exclusivement des opérations d'abattage et de saignée de poissons d'eau douce vivants, des opérations d'éviscération, de lavage, d'emballage ou de réfrigération de ces poissons sans vie ou des opérations de salage de leurs œufs aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
	Atelier de conditionnement de produits de la pêche	2-06	Lieu où l'on fait de la cuisson de homard, le tranchage en darne de poissons, l'emballage de produits marins ou le dépiautage d'esturgeons noirs aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
Produits carnés	*Abattoir transitoire*	*2-01*	*Ce TE a été aboli et tous les dossiers sont inactifs. Certains demeurent accessibles dans BAK, car ils n'ont pas été convertis en abattoir de proximité ou autre.*	*N/A*	*N/A*
	Abattoir de proximité	2-02	Lieu ou véhicule où s'effectue l'abattage d'animaux sans inspection permanente, dont l'abattage à forfait. La vente en gros y est interdite. Le permis autorise le titulaire à exploiter un atelier de préparation (TE 0642). Les activités de l'abattoir de proximité et de l'atelier de préparation sont couvertes par le même permis, mais l'atelier de préparation peut être situé à une adresse différente de celle de l'abattoir.	**Aliment** BEA Traçabilité VNC MRS (bovins)	FI (4 fois/an)
TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Abattoir Québec	2-03	Lieu sous inspection permanente du gouvernement provincial où s'effectue l'abattage d'animaux en vue de la commercialisation uniquement au Québec selon les conditions énoncées au permis. Cet abattoir ne peut pas approvisionner les établissements fédéraux. * Pour les abattoirs de catégorie A-4 (autorisation d'abattre seulement des faisans, pintades, perdrix ou cailles), l'inspection permanente n'est pas obligatoire. L'inspection régulière 5M est faite une fois par année (FI (1 fois/an)), comme pour les abattoirs sous inspection permanente. Pour compenser, des inspections planifiées sont aussi réalisées et leur fréquence est fixée selon le volume et l'horaire d'abattage transmis par l'exploitant lors de la demande ou du renouvellement du permis. Pour connaître la fréquence établie, consultez la Procédure opérationnelle d'inspection d'un abattoir de catégorie A-4. Actuellement, un seul est en activité, il est inspecté 1x/semaine.	**Aliment** BEA Traçabilité Gestion médicamenteuse VNC MRS (bovins)	FI (1 fois/an)
	Abattoir Canada	2-07	Lieu sous inspection permanente du gouvernement fédéral où s'effectue l'abattage d'animaux en vue de la commercialisation nationale ou internationale selon la licence détenue.	**Aliment** BEA Traçabilité Gestion médicamenteuse VNC MRS (bovins)	N/A
	Abattoir de poulets à la ferme	2-15	Lieu autorisé par le ministre où l'on fait l'élevage de ≤ 300 poulets à chair pour abattage sur place à des fins exclusives de vente au détail aux conditions prévues au « Projet pilote d'abattoirs de poulets à la ferme » (Arrêté du 1er avril 2022).	**Aliment** BEA Gestion médicamenteuse VNC	PL[15]

[15] La fréquence réelle est 2X/année. Pour des raisons opérationnelles, elle ne peut être programmée, d'où la fréquence théorique sur plainte.

TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits laitiers	Ramasseur de lait	2-36	La personne autorisée à agir comme ramasseur doit détenir un permis et un certificat attestant ses qualités à cette fin. Elle doit, suivant les méthodes prescrites par règlement, prélever des échantillons de lait ou de crème à la ferme pour en déterminer la composition et la qualité.	Aliment	PL
	Transporteur de lait	2-42	Toute personne physique ou morale effectuant le transport du lait ou de la crème de la ferme d'un producteur à une usine de transformation de produits laitiers.	Aliment	PL
	Citerne de lait	2-49	Citerne servant à recueillir et transporter du lait cru, généralement de gros volume.	Aliment	PL
	Transport en contenant	2-50	Contenants adaptés servant à recueillir et transporter du lait cru, généralement de petit volume (ex. : chaudières, sacs, bidons, réservoirs à lait sur roues, réservoir à lait de ferme, tôte, etc.).	Aliment	PL
Ovoproduits	Poste de classification d'œufs	2-32	Établissement où l'on produit des œufs et/ou l'on effectue le lavage, le mirage, le calibrage ou l'emballage des œufs ou le marquage de leurs contenants.	**Aliment** BEA	PR
Produits de l'érable	Érablière (conditionneur)	2-19	Atelier où l'exploitant produit, reçoit et conditionne du sirop d'érable pour la vente en gros.	Aliment	BR

Produits apicoles	Apiculteur conditionneur	2-04	Établissement possédant les installations requises au conditionnement et à la vente en gros de miel.	Aliment	BR

TRANSFORMATION PRIMAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Eaux/ Breuvages	Usine d'emballage de glace	2-20	Lieu où l'on procède à la fabrication et à l'emballage de glace, ainsi que tout autre genre d'opération entrant dans la production de glace.	Aliment	BR
	Usine d'embouteillage d'eau	2-43	Lieu où l'on procède à l'embouteillage d'eau de différentes classifications.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Biscuiterie/Boulangerie/ Pâtisserie	2-08	Lieu où l'on prépare de façon industrielle des produits faits à base de céréales (ex. : fabricant de biscuits, céréales à déjeuner, céréales moulues et grillées, gâteaux, mélanges à gâteaux, pain, pâtes alimentaires, pâtes à pizza, brioches, beignets, etc.).	Aliment	BR
	Café, thé, infusion et tisane	2-09	Lieu où l'on procède à la torréfaction, au mélange et au conditionnement des produits bruts ou finis.	Aliment	BR

	Chocolaterie et confiserie	2-11	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des produits à base de cacao, de sucre (bonbons), de sirop (maïs), de grenadine, etc.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Confiturerie, sirop et garnitures	2-14	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des confitures, desserts divers (tartinade, pouding, mélasse, sirop autre que le sirop d'érable) et diverses garnitures à base de sucre et de fruits.	Aliment	BR
	Conserverie de produits végétaux	2-16	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des fruits ou légumes en conserve, incluant les purées, les soupes, les sauces, etc.	Aliment	BR
	Amuse-gueules et croustilles	2-17	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des produits de végétaux frits, grillés ou salés incluant les craquelins.	Aliment	BR
	Fruits et légumes entiers/découpés prêts à l'emploi	2-26	Végétaux pelés, découpés, hachés, incluant les salades mélangées ou non et les salades de fruits (excluant les conserves).	Aliment	BR
	Marinades et produits fermentés	2-27	Lieu où l'on prépare des végétaux marinés ou des produits fermentés (ex. : choucroute).	Aliment	BR
	Pâtes alimentaires	2-30	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne les pâtes sèches, fraîches ou congelées de façon industrielle ou artisanale.	Aliment	BR

	Produits congelés et produits déshydratés	2-33	Lieu où l'on prépare des produits congelés (mets préparés, pâtes congelées, fruits, légumes, herbes) et des produits déshydratés (lyophilisés, séchés).	Aliment	BR
	Produits à base de protéines végétales	2-34	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne le tofu, le lait de soya, etc.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Produits diététiques (substituts de repas)	2-35	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des aliments destinés à remplacer les repas qui ne sont pas des médicaments.	Aliment	BR
Produits aquatiques	Usine de préparation et distribution de produits de la pêche	2-44	Lieu où l'on fait la préparation de produits marins ou de produits d'eau douce aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
	Usine de salage et/ou séchage de produits de la pêche	2-47	Lieu où l'on sale et/ou sèche des produits marins aux fins de vente en gros pour consommation humaine.	Aliment	BR
Produits carnés	Charcuterie de gros (produits transformés)	2-10	Lieu où l'on prépare, conditionne ou transforme aux fins de vente en gros des produits alimentaires à base de viande.	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR

	Charcuterie de gros (viandes crues)	2-40	Lieu où l'on prépare et conditionne aux fins de vente en gros des viandes crues non transformées (coupe et hachage de viande crue; incluant les coupes de viandes crues assaisonnées ou marinées ainsi que les saucisses fraîches).	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR
	Découpe à forfait	2-18	Lieu où l'on offre des services de coupe de viande et de gibier, moyennant rémunération. Ces ateliers de transformation doivent détenir un permis et ne peuvent vendre de viande (Affichage obligatoire).	**Aliment** VNC MRS (permis ACIA)	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits laitiers	Usine de produits laitiers (produits transformés)	2-45	Établissement sous permis dans lequel on traite, modifie, transforme et emballe un produit laitier dans le but d'en faire la vente en gros (lait (thermisé, pasteurisé), fromage (au lait cru, au lait thermisé, au lait pasteurisé), beurre, crème, produit laitier en poudre, produit laitier fermenté (ex. crème sure, kéfir, yogourt)).	Aliment	BR

	Usine de produits laitiers (produits préparés)	2-55	Établissement sous permis dans lequel on prépare, reconstitue et emballe un produit laitier déjà transformé dans le but d'en faire la vente en gros (couper, râper, et emballer du fromage; retravailler et emballer du beurre, préparer et emballer un produit laitier glacé, préparer et emballer un produit laitier à base de lait pasteurisé (ex. fondue parmesan, préparation de fromage pour fondue)).	Aliment	BR
	Usine de succédanés de produits laitiers	2-46	Établissement où l'on vend en gros un produit alimentaire qui peut être substitué à un produit laitier et qui par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier.	Aliment	BR
Ovoproduits	Transformateur d'œufs	2-37	Établissement agroalimentaire où l'on trouve les installations nécessaires à la transformation et à la distribution des œufs. On entend par transformation, le décoquillage des œufs, le filtrage, le mélange, le traitement thermique, la stabilisation, l'émulsion, le refroidissement, la congélation et la déshydratation des œufs transformés.	Aliment	BR

TRANSFORMATION SECONDAIRE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

Produits de l'érable	Fabrique de produits de l'érable	2-22	Lieu où une personne, autre que l'exploitant d'érablière, prépare, conditionne, transforme ou emballe un produit de l'érable en vue de la vente.	Aliment	BR
	Fabrique de succédanés de l'érable	2-23	Lieu où l'on fabrique un produit qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, offre de l'analogie avec un produit de l'érable, sans provenir exclusivement de la sève d'érable. Tout succédané de produit de l'érable doit porter, soit directement, soit sur son contenant ou son étiquette, des dénominations, appellations, indications, expressions, images ou marques de commerce autres que celles comprenant le mot « érable » ou pouvant rappeler les produits de l'érable ou évoquer l'industrie acéricole.	Aliment	BR
Eaux/ Breuvages	Fabrique de boissons gazeuses	2-21	Lieu où l'on procède à la production et à l'embouteillage de boissons gazeuses.	Aliment	BR
	Fabrique de jus, boissons plates	2-25	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des jus ou des boissons à base de fruits ou de légumes, non gazéifiés liquides ou congelés (ex. : boissons sans alcool, etc.).	Aliment	BR
	Véhicule - citerne de transport d'eau	2-12	Tout véhicule terrestre, aquatique ou aérien transportant une citerne contenant une eau régie par le Règlement sur les eaux embouteillées.	Aliment	PR

TRANSFORMATION SECONDAIRE

Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Général	Usine (produits divers)	2-48	Lieu où l'on prépare et/ou conditionne des produits tels que les additifs, colorants, condiments (épices), essences, graisses, huiles, levures, vinaigres, sels, produits naturels, etc.	Aliment	BR

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits végétaux	Commerçant produits végétaux (camion)	3-08	Camion utilisé pour le transport des fruits et légumes frais pour revenu direct à son propriétaire.	Aliment	PL
	Distributeur - grossiste fruits et légumes frais	3-26	Lieu où l'on entrepose et/ou distribue les fruits et légumes frais incluant les légumes de 4^{e} gamme, le tofu, etc.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Entrepôt atmosphère contrôlée	3-28	Lieu agréé où l'on entrepose des pommes sous atmosphère contrôlée.	Aliment	PL
	Entrepôt produits végétaux	3-37	Lieu où l'on entrepose des fruits et légumes divers.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
Produits aquatiques	Camion distribution produits de la pêche	3-05	Véhicule transportant des produits de la pêche entre le lieu de débarquement et les établissements de préparation ou les conserveries de produits de la pêche.	Aliment	FI (1 fois/3 ans
	Distributeur - grossiste de produits de la pêche	3-25	Lieu où l'on fait exclusivement de la distribution et/ou de l'importation de produits de la pêche.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Entrepôt de produits de la pêche	3-34	Lieu où l'on entrepose principalement des produits marins ou produits d'eau douce.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

Produits carnés	Camion distribution produits carnés	3-04	Véhicule possédant les installations nécessaires au transport des produits carnés.	Aliment	PL
	Distributeur - grossiste produits carnés	3-21	Entreprise qui effectue de la distribution, du transport ou de l'entreposage de produits carnés.	Aliment	BR

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Entrepôt produits carnés	3-32	Lieu où l'on entrepose principalement des viandes.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
Produits laitiers	Camion distribution produits laitiers	3-07	Camion effectuant le transport de produits laitiers, autres que le lait ou la crème, de l'usine vers les points de vente au détail ou un centre de distribution.	Aliment	PL
	Dépôt produits laitiers	3-15	Entrepôt réfrigéré autre qu'un magasin de détail dans lequel on retrouve des produits laitiers déjà emballés.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

	Distributeur - grossiste produits laitiers	3-23	Distributeur-livreur : Personne autre qu'un détaillant en alimentation qui ne fait que livrer du lait, du lait modifié ou de la crème à la clientèle et doit détenir un permis de classe distributeur-livreur. Distributeur-vendeur : Personne autre qu'un détaillant en alimentation qui achète d'une usine du lait, du lait modifié ou de la crème pour la revendre à la clientèle et doit détenir un permis de classe distributeur-vendeur.	Aliment	PL
	Entrepôt produits laitiers	3-35	Établissement spécialement conçu pour l'entreposage des produits laitiers.	Aliment	FI (1 fois /3 ans)
	Importateur (produits laitiers)	3-44	Établissement où l'on se spécialise dans l'importation et/ou la redistribution de produits laitiers. Ces établissements détiennent un permis de l'ACIA.	Aliment	PL

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Distributeur - grossiste succédanés produits laitiers	3-47	Établissement où l'on vend en gros un produit alimentaire qu'on peut substituer à un produit laitier et qui, par ses caractères extérieurs ou son mode d'emploi, est analogue à un produit laitier.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

Ovoproduits	Transport en vrac d'œufs	3-03	Le transport des œufs s'effectue de la ferme au poste de classement ou du poste de classement du centre de distribution aux établissements de détail.	Aliment	PL
	Distributeur/transformateur d'œufs	3-18	Distributeur : Toute personne physique ou morale autre qu'un détaillant en alimentation qui livre ou fait livrer à la clientèle des œufs ou produits d'œufs.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
Produits de l'érable	Transport en vrac sirop d'érable	3-06	Véhicule qui recueille le sirop d'érable en grands contenants produit par un exploitant généralement aux fins de revente.	Aliment	PR
	Entrepôt de produits de l'érable	3-09	Lieu généralement utilisé par les commerçants pour entreposer le sirop d'érable en grand ou petits contenants de même que les autres produits de l'érable.	Aliment	PL
	Distributeur - grossiste de produits de l'érable	3-22	Entreprise qui effectue de la vente en gros de produits de l'érable (exportation ou non) sans nécessairement détenir ou transporter elle-même les produits.	Aliment	PL
Produits apicoles	Dépôt miel	3-11	Établissement où l'on entrepose le miel.	Aliment	PL

COMMERCE DE GROS, ENTREPOSAGE ET DISTRIBUTION					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Distributeur - grossiste miel	3-20	Établissement possédant les installations requises à l'importation, au conditionnement et à la vente en gros de miel.	Aliment	PR
Eaux/ Breuvages	Camion distribution d'eau	3-01	Véhicule adapté au transport de l'eau vendue au volume, soit pour l'approvisionnement de distributrices d'eau vendue au volume ou à des fins de distribution directement chez le consommateur.	Aliment	PR
	Distributeur - grossiste d'eau	3-19	Toute personne physique ou morale autre qu'un détaillant en alimentation qui livre ou fait livrer à la clientèle de l'eau embouteillée.	Aliment	PL
	Entrepôt à glace	3-27	Local spécifiquement aménagé pour la conservation et l'entreposage de la glace.	Aliment	PL
	Entrepôt eau	3-29	Lieu où l'on entrepose l'eau embouteillée et importée.	Aliment	PL
Général	Distributeur - grossiste produits mixtes	3-24	Personne autre qu'un détaillant en alimentation qui achète d'une usine des produits divers pour les revendre à des détaillants.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Entrepôt produits mixtes	3-36	Lieu où l'on entrepose divers aliments périssables ou non.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

Atelier d'équarrissage	Équarrissage : Conserverie animale	4-02	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « conserverie animale », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir, à partir d'un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie « dépôt », « désossement » ou « préparation générale », d'un abattoir, d'un atelier de charcuterie ou de fabrication de conserves de viandes, des viandes impropres autres que des cadavres d'animaux ou des carcasses entières, en demies ou en quartiers et de les transformer en conserves de viande pour l'alimentation animale.	VNC	FI (1 fois/mois)
	Équarrissage : Dépôt	4-03	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « dépôt », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir des viandes impropres, de dépouiller et éviscérer les cadavres d'animaux et de conserver ces viandes sous réfrigération en vue de les expédier ou de les livrer à un atelier d'équarrissage dont l'exploitant est muni d'un permis autre que celui visé au présent article.	**VNC** Traçabilité MRS (permis ACIA)	FI (1 fois/mois)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Désossement	4-04	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « désossement », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres autres que celles provenant d'un récupérateur, de dépouiller et éviscérer les cadavres d'animaux, d'en dépecer et désosser les carcasses, et de conserver ces viandes sous réfrigération, en vue de les expédier ou de les livrer à un atelier d'équarrissage, « conserverie animale » ou « préparation générale ». Ce détenteur peut également les expédier ou les livrer à une visonnière, une renardière, un chenil ou un jardin zoologique pour servir à l'alimentation des animaux qui y sont gardés.	**VNC** Traçabilité MRS (permis ACIA)	FI (1 fois/mois)
	Équarrissage : Fondoir	4-05	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « fondoir », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres à la consommation humaine et les animaux morts et de les transformer en produits de farine, d'huile ou de graisse animale, ou en sous-produits industriels.	**VNC** Traçabilité MRS (permis ACIA)	FI (1 fois/mois)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Préparation générale	4-06	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « préparation générale », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir, à partir d'un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie « dépôt », « désossement » ou « préparation générale », d'un abattoir ou d'un atelier de charcuterie ou de fabrication de conserves de viande, des viandes impropres autres que des cadavres d'animaux ou des carcasses entières, en demies ou en quartiers et de les préparer ou conditionner, exclusivement pour l'alimentation animale ou pour un usage industriel autre que celui relié à l'industrie de la consommation humaine, en vue de les expédier ou de les livrer, à l'état cru, à un utilisateur pour ces fins ou à un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie autre que « dépôt » ou « désossement ».	VNC	FI (1 fois/mois)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Préparation spéciale	4-07	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « préparation spéciale », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir, à partir d'un atelier d'équarrissage exploité sous un permis de catégorie « dépôt », « désossement » ou « préparation générale », d'un abattoir ou d'un atelier de charcuterie ou de fabrication de conserves de viande, les viandes impropres autres que les cadavres d'animaux ou les carcasses entières, en demies ou en quartiers et de les préparer ou conditionner, en vue de les expédier ou de les livrer, à l'état de hachis, à une visonnière, une renardière, un chenil ou un jardin zoologique pour servir à l'alimentation des animaux qui y sont gardés.	**VNC** MRS (avec permis ACIA)	FI (1 fois/mois)
	Équarrissage : Relais	4-08	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « relais », autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres, en vue de les expédier ou de les livrer à un atelier d'équarrissage dont l'exploitant est muni d'un permis de catégorie « fondoir ».	**VNC** MRS (avec permis ACIA)	FI (2 fois/an)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Équarrissage : Viande crue	4-09	Le permis d'atelier d'équarrissage, catégorie « viande crue » autorise son détenteur à exploiter un atelier d'équarrissage aux fins de ramasser ou de recevoir les viandes impropres autres que celles provenant d'un récupérateur et de les préparer ou conditionner en vue de les servir, à l'état cru, à ses propres animaux.	**VNC**	FI (2 fois/an)
Récupération et compostage	Récupération : Carcasses	4-12	Le permis de récupération, catégorie « carcasse » autorise son détenteur à récupérer uniquement les viandes impropres, animaux morts et de les livrer directement à un atelier d'équarrissage de catégorie « dépôt », « relais » ou « fondoir », sans les traiter ou conditionner de quelques façons que ce soit.	**VNC** Traçabilité MRS (avec permis ACIA)	FI (1 fois/an)
	Récupération : Huiles	4-13	Le permis de récupération, catégorie « huile », autorise son détenteur à récupérer uniquement les huiles usées de friture de restaurant et de charcuterie qui ne sont plus utilisées pour la transformation d'aliments impropres, en vue de les expédier à un atelier d'équarrissage de catégorie « fondoir » pour y être recyclées.	VNC	FI (1 fois/an)

VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Récupération : Sousproduits carnés	4-14	Le permis de récupération, catégorie « sousproduits », autorise son détenteur à récupérer uniquement les viandes impropres comprenant toute partie d'un animal ou d'un aliment carné qui n'est pas destiné à la consommation humaine telle les déchets d'abattoir comprenant les os, le gras, les viscères, les intestins, les panses, les poumons, les pis, les têtes ou les pattes, les déchets des opérations de charcuterie ou de fabrication de conserves de viande comprenant le suif, le gras de lard ou les os, en vue de les expédier dans un atelier d'équarrissage de catégorie « relais » ou « fondoir ».	**VNC** MRS (avec permis ACIA)	FI (1 fois/an)
	Regrattier (récupérateur)	4-15	Entreprise de récupération et de recyclage de produits alimentaires à l'exception des viandes impropres et des œufs.	Aliment	BR
	Compostage	4-17	Compostage de viandes non comestibles avicoles ou porcines provenant d'animaux morts dans un lieu d'élevage ou de viandes non comestibles caprines ou ovines provenant d'animaux de son élevage.	VNC	PL
VIANDES NON COMESTIBLES					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

Produits carnés	Distributeur/Grossiste d'aliments à base de viande pour animaux de compagnie	4-18	Entreprise qui effectue de la distribution, du transport ou de l'entreposage d'aliments à base de viande pour animaux de compagnie, incluant des gâteries. Les produits sont emballés et destinés à des détaillants pour la revente. Aucun permis n'est exigé, qu'il s'agisse d'un lieu fixe ou d'un camion. Les aliments pour animaux de compagnie achetés au Canada ou importés faisant l'objet de la revente peuvent être faits de viandes comestibles ou non. L'usage de viande propre à la consommation humaine est exigé aux fabricants de produits québécois, à l'exception des produits en conserve.	VNC	PL

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Alimentation spécialisée	Site d'eau vendue au volume	6-39	Tout site incluant les commerces dont l'activité principale s'inscrit dans la vente au détail de produits alimentaires, ainsi que les lieux où l'on exploite une distributrice, fixe ou mobile, d'eau vendue au volume à des fins de distribution aux consommateurs.	Aliment	PR
	Bar laitier	6-40	Établissement où l'on sert et vend surtout des produits laitiers.	Aliment	BR

	Boucherie	6-41	Établissement dont la spécialité est la coupe de viande et la vente de produits carnés aux consommateurs, excluant les établissements n'effectuant que la coupe à forfait.	Aliment	BR
	Atelier de préparation de l'abattoir de proximité (produits transformés)	6-42	Lieu ou véhicule exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité où s'effectuent la préparation, la transformation et le conditionnement de produits alimentaires à base de viande pour fins exclusives de vente au détail ou de remise au consommateur. Les viandes doivent provenir des animaux abattus dans l'abattoir de proximité ou dans un abattoir Québec ou Canada. Les viandes de gibier peuvent également y être transformées uniquement en vue de leur remise au consommateur. Un deuxième atelier de préparation peut aussi être exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité selon des conditions déterminées par le ministre.	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Atelier de préparation de l'abattoir de proximité (viandes crues)	6-32	Lieu ou véhicule exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité où s'effectuent la préparation et le conditionnement de viandes crues non transformées (coupe et hachage de viande crue; incluant les coupes de viandes crues assaisonnées ou marinées ainsi que les saucisses fraîches) pour fins exclusives de vente au détail ou de remise au consommateur. Les viandes doivent provenir des animaux abattus dans l'abattoir de proximité ou dans un abattoir Québec ou Canada. Les viandes crues de gibier peuvent également y être préparées uniquement en vue de leur remise au consommateur. Un deuxième atelier de préparation peut aussi être exploité en vertu du permis d'abattoir de proximité selon des conditions déterminées par le ministre.	**Aliment** MRS (si réception de colonnes PTM)	BR
	Boulangerie/Pâtisserie de dépôt	6-43	Établissement où l'on fabrique du pain et/ou où l'on vend du pain et des pâtisseries au détail.	Aliment	BR
	Charcuterie/fromagerie	6-53	Établissement où l'on vend au détail principalement de la charcuterie, des fromages et des aliments importés. Une consommation des produits préparés peut s'effectuer sur place.	Aliment	BR
	Confiserie, chocolaterie	6-55	Établissement où l'on fabrique et/ou vend des produits de confiserie (bonbons, chocolats, etc.).	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Magasin d'aliments naturels	6-65	Établissement dont la spécialité est la vente d'aliments naturels.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)

COMMERCE DE DÉTAIL

Catégorie	Type	TE	Activité	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Pâtisserie	6-67	Établissement où l'on fabrique et vend principalement des gâteaux, des biscuits et du pain.	Aliment	BR
	Poissonnerie	6-68	Établissement dont la spécialité est la préparation et la vente de poissons, de fruits de mer et autres produits de la mer et d'eau douce.	Aliment	BR
Points de vente temporaires ou ambulants	Distributrice automatique	6-54	Équipement servant à la distribution d'aliments chauds et/ou froids, solides et/ou liquides aux consommateurs moyennant l'insertion de monnaie ou de jeton.	Aliment	FI (1 fois/6 ans)
	Kiosque de marché public sans permis requis	6-62	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint situé sur le site d'un marché public ou aux puces opéré par une entreprise artisanale dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL
	Kiosque de marché public avec permis requis MCF	6-56	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint situé sur le site d'un marché public ou aux puces opéré par une entreprise artisanale dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis sauf pour le maintien chaud ou froid d'aliments.	Aliment	PL

COMMERCE DE DÉTAIL

Catégorie	Type	TE	Activité	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Kiosque de marché public avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-58	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint situé sur le site d'un marché public ou aux puces opéré par une entreprise artisanale dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou d'organisme sans but lucratif.	Aliment	PL
	Kiosque de bordure de route sans permis requis	6-89	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint ordinairement situé sur le bord d'une route dont la spécialité est la vente de fruits et légumes frais, de produits de l'érable et/ou de tout autre aliment de préparation artisanale (ex. : pain, gâteau, etc.) et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL
	Kiosque de bordure de route avec permis requis MCF	6-90	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint ordinairement situé sur le bord d'une route dont la spécialité est la vente de fruits et légumes frais, de produits de l'érable et/ou de tout autre aliment de préparation artisanale (ex. : pain, gâteau, etc.) et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis sauf pour le maintien chaud ou froid d'aliments.	Aliment	FI (1 fois/6 ans)

COMMERCE DE DÉTAIL

Catégorie	Type	TE	Activité	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Kiosque de bordure de route avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-91	Établissement, installation ou abri généralement à vocation saisonnière, temporaire ou d'appoint ordinairement situé sur le bord d'une route dont la spécialité est la vente de fruits et légumes frais, de produits de l'érable et/ou de tout autre aliment de préparation artisanale (ex. : pain, gâteau, etc.) et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou d'organisme sans but lucratif.	Aliment	BR
	Marché public	6-63	Installation permanente ou temporaire avec ou sans locaux dont les activités commerciales sont annuelles ou saisonnières. Le marché public accueille un regroupement d'emplacements alimentaires (stands, kiosques ou étals) opérés majoritairement par des exploitants agricoles ou par des entreprises artisanales dans le but de faire la vente directe de fruits et légumes frais ou d'aliments préparés.	Aliment	FI (1 fois /3 ans)
	Vendeur itinérant	6-76	Personne qui se déplace avec ses produits alimentaires pour les vendre, par sollicitation, directement aux consommateurs.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Véhicule de livraison	6-77	Véhicule servant à livrer des aliments aux consommateurs. La vente se fait sans sollicitation.	Aliment	PL
	Vente de viandes à la ferme	6-81	Établissement effectuant la vente de produits carnés sur le lieu de production.	Aliment	BR

Marchandises diverses	Magasin à rayons multiples sans permis requis	6-66	Établissement où l'on vend diverses marchandises, dont des aliments variés pour consommation humaine et animale et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Magasin à rayons multiples avec permis requis MCF ou préparation générale	6-78	Établissement où l'on vend diverses marchandises, dont des produits alimentaires maintenus réfrigérés ou non (bonbons, fruits et légumes, produits frais et congelés, friandises, conserves, pain, etc.) où les activités de préparation se limitent à l'emballage. (ex. : tabagies, pharmacies, magasins à escomptes).	Aliment	FI (1 fois/6 ans)
Alimentation générale	Marché de proximité sans permis requis	6-10	Magasin de vente au détail de petite superficie (≤ 600 m^2) et dépanneur, incluant les dépanneurs de stations-service, où l'on vend des aliments de toutes sortes pour consommation humaine et animale et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis.	Aliment	PL
	Marché de proximité avec permis requis MCF	6-11	Magasin de vente au détail de petite superficie (≤ 600 m^2) et dépanneur, incluant les dépanneurs de stations-service, où l'on vend des aliments de toutes sortes pour consommation humaine et animale et où aucune activité n'est liée à un quelconque permis sauf pour le maintien chaud ou froid d'aliments.	Aliment	FI (1 fois/6 ans)

	Marché de proximité avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-12	Magasin de vente au détail de petite superficie (≤ 600 m^2) et dépanneur, incluant les dépanneurs de stations-service, où l'on vend des aliments de toutes sortes pour consommation humaine et animale et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou d'organisme sans but lucratif, mais où il se fait peu ou pas de coupe ou de transformation de produits carnés.	Aliment	BR

COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Épicerie-boucherie	6-57	Établissement, dont la superficie peut varier entre 400 et 2 500 mètres carrés, où l'on vend, en libre-service, des denrées alimentaires de toutes sortes pour consommation humaine. On y effectue la coupe et la préparation de produits carnés pour la vente aux consommateurs (incluant la plupart des petits supermarchés).	Aliment	BR
	Supermarché	6-73	Établissement de vente, dont la surface est de beaucoup supérieure aux épiceries-boucheries conventionnelles, ayant une superficie dépassant les 2 500 m^2. On y retrouve plusieurs activités d'importance majeure, telles que comptoirs de coupe et préparation des viandes, coupe de viandes froides, préparation des produits de la mer, préparation et cuisson des produits de boulangerie, aire de vente de produits en vrac.	Aliment	BR

Autres	Étang de pêche	6-64	Lieu où l'on élève des produits marins ou des produits d'eau douce aux fins de pêche sportive moyennant rémunération. L'exploitant de ce lieu ne peut pas abattre lui-même sa production aux fins de vente.	Aliment	PR
	Autres sans permis requis ou avec MCF	6-87	Lieu dont les activités ou autres caractéristiques ne correspondent à aucun des TE définis et n'effectuant pas d'activités liées à un permis de préparation d'aliments ou à des activités d'organisme sans but lucratif, mais possiblement liées au seul maintien chaud ou froid.	Aliment	PL
COMMERCE DE DÉTAIL					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Autres avec permis requis de préparation générale ou OSBL	6-88	Lieu dont les activités ou autres caractéristiques ne correspondent à aucun des TE officiellement définis et effectuant des activités liées à un permis de préparation d'aliments ou à des activités liées à un permis OSBL.	Aliment	BR

RESTAURATION COMMERCIALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Service complet	Brasserie	6-44	Endroit où, comme dans les tavernes, on débite de la bière à la pression, mais où un service de restauration complet est disponible à des clients qui commandent et sont servis aux tables et qui règlent l'addition après avoir mangé.	Aliment	BR
	Cabane à sucre/restaurant	6-45	Établissement où l'on prépare et vend des produits de l'érable et où l'on prépare des repas complets. Les aliments servis ou offerts pour consommation doivent être des produits de l'érable ou des aliments autres que des succédanés de produits de l'érable.	Aliment	BR
	Restaurant	6-69	Établissement où l'on sert et vend des repas aux tables.	Aliment	BR
	Restaurant service rapide	6-70	Établissement avec service au comptoir et occasionnellement aux tables, dont l'activité est caractérisée par la préparation d'un menu spécialisé : hamburgers, poulets, hot-dogs, etc. La consommation peut s'effectuer sur place ou ailleurs.	Aliment	BR

Service restreint	Bar-salon, taverne	6-79	Établissement qu'il est convenu d'appeler bar, taverne ou débit de boissons, dont l'activité principale consiste à préparer et à servir des boissons alcoolisées destinées à une consommation immédiate. Ces établissements peuvent également offrir des services restreints de restauration.	Aliment	PL

RESTAURATION COMMERCIALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Cuisine domestique	6-84	Cuisine domestique d'une résidence privée où se fait une activité commerciale de restauration. Inclut notamment les chefs à domicile qui débutent la préparation chez eux, les exploitants de tables champêtres et les personnes qui vendent des aliments par Internet lorsqu'ils effectuent la préparation dans leur cuisine domestique. **« Ce TE doit être attribué seulement aux nouvelles clientèles enregistrées à compter du 1er décembre 2024 ».**	Aliment	PL
	Casse-croûte	6-51	Établissement où l'on prépare et sert des repas légers consommés ou non sur place. Cette catégorie n'inclut pas les camions-cuisine (restaurants roulants).	Aliment	BR

	Restaurant mets pour emporter	6-72	Établissement dont l'activité principale est la préparation et la vente d'aliments pour être emportés « take-out » ou livrés. Aucune consommation sur place, excluant les cassecroûtes.	Aliment	BR
Mobile	Camion-cuisine	6-83	Véhicule motorisé et mobile (incluant les remorques liées à un camion) qui se déplace vers les lieux de consommation où l'on prépare et sert des repas consommés ou non sur place. Le véhicule (ou la remorque) doit pouvoir être déplacé et donc ne doit pas comporter d'installations permanentes. Les équipements installés dans le camion-cuisine sont alimentés de façon autonome pour l'eau potable, l'électricité et le gaz propane.	Aliment	BR
RESTAURATION COMMERCIALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Attenant à une usine	Restaurant ou détaillant attenant à une usine de transformation	6-92	Établissement de restauration[16], de détail d'envergure[17] ou préparant un PRIS[18] ET Attenant à une usine de transformation	Aliment	BR

[16] Exemples : bar laitier (06-40), cabane à sucre–restaurant (06-45), cafétéria inst. (06-47), casse-croûte (06-51), centre d'accueil (06-52), mets à emporter (06-72), service rapide (06-70), restaurant (06-69), traiteur (06-75).

[17] Établissement de détail avec plusieurs activités de préparation, produits variés ou plusieurs UMFC.

[18] Établissement de détail, peu importe son envergure, qui prépare un PRIS.

RESTAURATION COLLECTIVE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Travail	Cafétéria	6-46	Établissement où la distribution et la vente des aliments s'effectuent au niveau de l'aire de service, sans service aux tables (excluant les cafétérias d'institution d'enseignement).	Aliment	BR
Scolaire	Cafétéria institution d'enseignement	6-47	Répond à la même définition que « cafétéria », mais concerne les établissements situés dans une institution d'enseignement primaire, secondaire, collégial ou universitaire.	Aliment	BR
Communautaire	Camp de vacances	6-48	Établissement qui offre au public, moyennant un prix forfaitaire, de l'hébergement et des services de restauration ou d'autocuisine et d'animation ainsi que des aménagements et des équipements de loisir.	Aliment	BR
	Gîte	6-74	Établissement où est offert de l'hébergement en chambres dans une résidence privée où l'exploitant réside et rend disponible au plus 5 chambres qui reçoivent un maximum de 15 personnes et un service de petit-déjeuner servi sur place moyennant un prix forfaitaire.	Aliment	PL
	Auberge de jeunesse	6-80	Établissement qui offre au public, moyennant un prix forfaitaire, de l'hébergement et des services de restauration ou d'autocuisine.	Aliment	PL
RESTAURATION COLLECTIVE					

Catégorie	Type	TE	Activité	Domaine principal d'inspection Domaines secondaires	Type de fréquence d'inspection (fréquence)
Institution	Centre d'accueil	6-52	Établissement servant de refuge à certaines catégories de personnes (âgées, délinquantes, déficientes physiques ou mentales, etc.) et possédant un permis d'opération du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Cette catégorie inclut les centres de détention provinciaux. Les cuisinettes en milieu de vie des CHSLD (publics et privés)[19] et des maisons des ainés, sont considérées comme les cuisines des domiciles privés et ne sont pas visées par l'inspection.	Aliment	BR
	Centre d'accueil 4-9 personnes	6-82	Lieu (résidence privée) servant de refuge à certaines catégories de personnes (âgées, délinquantes, déficientes physiques ou mentales, etc.)	Aliment	PL
	Garderie	6-60	Établissement possédant un permis d'opération de l'Office des services de garde à l'enfance qui offre des services de garderie pour enfants et où l'on prépare ou sert des repas. Cette catégorie exclut la garde en milieu familial.	Aliment	BR
	Hôpital	6-61	Établissement où l'on reçoit et traite pendant un temps limité des personnes ayant besoin de soins médicaux. On y prépare et sert des aliments aux bénéficiaires.	Aliment	BR

[19] Cuisinettes d'accès libre pouvant être employée par les résidents, leur famille ou tout autre visiteur. Ces cuisinettes sont généralement situées à l'intérieur d'unités de vie regroupant des espaces privés (chambre des résidents) et semi-privés (cuisinettes, salles à manger, aire de repos, salon).

RESTAURATION – SERVICES SPÉCIAUX					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Temporaire	Évènement spécial d'envergure fréquence annuelle (ÉSEFA)	6-36	Évènement spécial inspecté annuellement ou à chaque édition en raison de l'achalandage, de la renommée et de la sensibilité politique.	Aliment	FI (1 fois/an)
	Évènement spécial d'envergure (ÉSE)	6-37	Évènement spécial inspecté aux 3 ans, car il ne répond pas aux critères d'un ÉSEFA et que le nombre de « stands alimentaires évènement spécial» (TE 06-59) est ≥ à 5.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
	Autre évènement spécial (AÉS)	6-38	Évènement spécial inspecté sur plainte, car il ne répond pas aux critères d'un ÉSEFA et que le nombre de « stands alimentaires évènement spécial» (TE 06-59) est de 2 à 4.	Aliment	PL
	Stand alimentaire évènement spécial	6-59	Établissement, lieu ou véhicule qui participe à un ou plusieurs « événements spéciaux » au cours desquels des activités de restauration et/ou de vente au détail d'aliments sont effectuées. Un « événement spécial » peut être un kiosque dans un marché public, dans une foire agricole, dans un salon de l'auto, lors d'une compétition sportive, lors d'un événement d'envergure, lors d'un rassemblement, etc.	Aliment	PL

Mobile	Cantine mobile	6-49	Véhicule motorisé qui se déplace vers les lieux de consommation pour la vente, la distribution ou le service d'aliments chauds et/ou froids aux consommateurs. Cette catégorie peut inclure des opérations de réchauffage.	Aliment	FI (1 fois/3 ans)
RESTAURATION – SERVICES SPÉCIAUX					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Traiteur	Camp et/ou pourvoirie	6-50	Établissement où est offert de l'hébergement dans une pourvoirie au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1) ou de la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec (chapitre D13.1).	Aliment	BR
	Local de préparation d'aliments	6-71	Local exclusif servant à la préparation d'aliments pouvant être distribués ultérieurement aux consommateurs par des cantines mobiles, traiteurs, distributeurs automatiques, cafétérias, ou autres. Ce local peut servir aussi bien à la préparation initiale que finale des aliments.	Aliment	BR
	Traiteur	6-75	Occupation dont l'activité principale est la préparation et la vente des aliments pour banquets, réceptions ou autres. Cette catégorie peut inclure la salle de réception où s'effectue le service des repas.	Aliment	BR

N/A	*TE temporaire*	*6-97*	*Ce TE temporaire est attribué par le service des permis lors d'une nouvelle demande et que l'agent est incertain du type de TE à attribuer. Ce TE doit obligatoirement être modifié avec le bon TE avant de débuter l'intervention sans quoi des erreurs dans le système informatique pourraient survenir.*	*N/A*	*N/A*

⬆

BIEN-ÊTRE ANIMAL[20]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Propriétaire ou gardien de chiens et chats	Chiens de traîneau	7-22	Lieu où l'on garde des chiens en vue d'effectuer l'activité de traîneau.	BEA	FI (1 fois/an)
	Services pour animaux de compagnie	7-23	Lieu où l'on héberge, nourrit, toilette (rasage, bain, coupe de griffes, etc.) ou dresse des chats, des chiens ou d'autres animaux à la demande du propriétaire, contre rémunération.	BEA	FI (1 fois/an)
	Propriétaire ou gardien – chats/chiens (15+)	7-24	Lieu sous permis où l'on garde 15 chats et/ou chiens ou plus dont les petits sont généralement vendus à un tiers.	BEA	FI (1 fois/an)
	Établissement d'enseignement	7-26	École où sont gardés des chats ou des chiens en vue de contribuer à l'apprentissage des étudiants. Les chats et/ou les chiens peuvent être utilisés	BEA	FI (1 fois/an)

[20] Les fréquences fixes relatives au secteur du bien-être animal seront éventuellement modulées en fonction du risque inhérent et lorsqu'un nombre suffisant de données statistiques auront été amassées. Ainsi, une fréquence supérieure à 1fois/an pourrait être envisagée.

			pour des activités de recherche ou d'enseignement.		
	Laboratoire	7-27	Lieu de recherche où sont gardés des chats ou des chiens et qui est aménagé pour faire des expériences en sciences naturelles.	BEA	FI (1 fois/an)
	Lieux de recueil – Animaux de compagnie ou équidés	7-43	Lieu sous permis où l'on recueille des chats et des chiens (ou d'autres animaux de compagnie) errants ou abandonnés ou des équidés abandonnés. Le but est l'adoption, le transfert vers un autre lieu de garde ou l'euthanasie. Les animaux peuvent y demeurer à long terme.	BEA	FI (1 fois/an)

BIEN-ÊTRE ANIMAL[2]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Élevage droits acquis 50+	7-25	Lieu sous permis exerçant des activités commerciales de reproduction ou d'élevage où l'on garde plus de 50 chats et/ou chiens, bénéficiant de la clause de droits acquis en vertu de l'article 70 du Règlement sur le bien-être et la sécurité des animaux domestiques de compagnie et des équidés. **Ce TE ne peut plus être attribué depuis le 25 août 2022.**	BEA	FI (1 fois/an)

Propriétaire ou gardien d'équidés	Propriétaire ou gardien d'équidés	7-16	Lieu où l'on garde des équidés (ex. : chevaux, ânes, mulets, poneys, chevaux miniatures) pour l'élevage ou la pension à des fins de loisirs, de dressage, de reproduction, d'enseignement ou de tourisme (ex. chevaux de calèche).	BEA	PL
	Lieu de recueil d'équidés	7-41	Lieu sous permis où l'on recueille des équidés abandonnés. Le but est l'adoption, le transfert vers un autre lieu de garde ou l'euthanasie. Les animaux peuvent y demeurer à long terme	BEA	FI (1 fois/an)
Propriétaire gardien – animaux divers	*Autres animaux BEA*	*7-17*	*TE qui était utilisé lors d'une plainte de bien-être des animaux. Ce TE ne doit plus être utilisé, tous les dossiers seront transférés vers d'autres TE.*	*N/A*	*N/A*
	Particulier espèces diverses	7-15	Lieu où l'on garde divers animaux (de compagnie ou de ferme) à des fins d'agrément ou de consommation personnelle (ex. fermette), **excluant tous les lieux sous permis**.	BEA	PL
	Animalerie	7-21	Magasin spécialisé où sont gardés des animaux de compagnie offerts pour la vente (ex. chats, chiens, furets, cochon d'Inde, lapins, oiseaux, reptiles, poissons, rongeurs).	BEA	FI (1 fois/an)

BIEN-ÊTRE ANIMAL[2]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
	Visonnière – Renardière	7-44	Lieu où l'on garde et fait l'élevage de visons d'Amérique, de renards roux ou de renards arctiques pour la fourrure.	BEA	PL

	Zoo – Aquarium	7-45	Lieu ou site où l'on garde en captivité des animaux indigènes ou exotiques exposés au public à des fins éducatives, récréatives, scientifiques ou touristiques incluant les amphibiens et les reptiles. Ces établissements détiennent un permis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs et sont régis par celui-ci.	BEA	PL
	Lieu de recueil - Animaux de ferme	7-46	Lieu où l'on recueille des animaux de la ferme (ruminants, oiseaux de basse-cour, lapins, etc.) errants ou abandonnés. Le but est la vente, l'adoption, le transfert vers un autre lieu de garde, l'euthanasie ou l'abattage. Les animaux peuvent y demeurer à long terme.	**BEA** Traçabilité	PL
	Service pour animaux de ferme	7-18	Personne qui offre divers services aux animaux de la ferme comme l'attrapage des oiseaux, le parage des onglons, la tonte des moutons.	**BEA** Santé animale	PL
	Évènements publics	7-47	Lieu où l'on garde des animaux de façon temporaire ou permanente à des fins d'agrément, d'exhibition ou de spectacles divers (ex. Ferme de Pâques, salon animalier, festival). La rétribution n'est pas directement liée à l'engraissement d'animaux pour la chair. L'exploitant peut être enregistré ou non comme producteur agricole.	**Traçabilité** BEA Santé animale	PL
BIEN-ÊTRE ANIMAL[2]					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**

	Titulaire permis professionnel de garde d'animaux en ferme cynégétique ou en ferme d'élevage.	*7-70*	*Regroupe les titulaires de permis d'exploitation d'un lieu où on fait la garde d'animaux sauvages (cerf rouge, wapiti, cerf Sika, daim, bison, sanglier autruche,) dans un contexte d'élevage, à des fins de consommation, ou offrant la chasse en enclos.* *Ce TE est à l'usage exclusif de la Direction des services aux clientèles aux fins de statistiques.*	*N/A*	*N/A*
Titulaire permis	*Titulaire permis BEA*	*7-20*	*Regroupe tous les titulaires de permis en BEA (7-21 à 7-39). Ce TE est à l'usage exclusif de la Direction des services aux clientèles aux fins de statistiques.*	*N/A*	*N/A*

⬆

SANTÉ ANIMALE					
Catégorie	**Type**	**TE**	**Activité**	**Domaine principal d'inspection** Domaines secondaires	**Type de fréquence d'inspection (fréquence)**
Produits apicoles	Apiculteur	9-01	Propriétaire ou possesseur de ruches d'abeilles.	**Santé animale** BEA	PL
Produits carnés	Centre de prélèvement de sperme	9-02	Lieu où l'on garde principalement des animaux domestiques mâles pour en prélever du sperme afin de le conserver et de le livrer.	**BEA** Traçabilité	PL
Alimentation animale	Vente, fourniture ou préparation de prémélanges médicamenteux et/ou d'aliments médicamenteux	9-06	Lieu où l'on prépare, vend ou fournit des aliments et des prémélanges médicamenteux destinés aux animaux.	Gestion médicamenteuse	PL

	Préparation de prémélanges médicamenteux et/ou d'aliments médicamenteux	9-07	Lieu où l'on prépare des aliments et des prémélanges médicamenteux destinés aux animaux.	Gestion médicamenteuse	PL
	Distributeur de prémélanges médicamenteux ou d'aliments médicamenteux	9-08	Le titulaire de ce permis peut détenir aux fins de vente, vendre ou fournir un prémélange médicamenteux ou un aliment médicamenteux destiné aux animaux.	Gestion médicamenteuse	PL
	Préparation de prémélanges médicamenteux et/ou d'aliments médicamenteux	9-09	Le titulaire de ce permis peut préparer un aliment ou un prémélange médicamenteux pour ses propres animaux ou ceux dont il a la garde.	**BEA** Gestion médicamenteuse	PL
Confinement	Confinement d'oiseaux	9-10	*TE qui servait lors d'une plainte. Ce TE ne doit plus être utilisé, tous les dossiers seront transférés vers d'autres TE.*	*N/A*	*N/A*

30. ANNEXE 2 – RÉSUMÉ DES MODALITÉS D'APPLICATION DES PROGRAMMES D'INSPECTION

PROGRAMME D'INSPECTION DE BASE	CHARGE DE RISQUE	CATÉGORIE DE CHARGE DE RISQUE	INTERVALLE D'INSPECTION IBR (MOIS)	ÉCART ACCEPTABLE	OUTIL D'INSPECTION
Établissements du domaine alimentaire					
IBR à intervalle modulé selon la charge de risque	0 à 99 [21]	Faible	36	+ 1 mois - 3 mois	Méthode IBR [22]
	100 à 299 [1]	Faible-moyenne	36		
	300 à 599	Moyenne	12	+ 1 mois - 2 mois	
	600 à 1 299	Moyenne-élevée	6	± 1 mois	
	1 300 et +	Élevée	3		
IBR à intervalle Fixe	n.a.	n.a.	36 ou autres [23]	+ 1 mois - 3 mois	
Sur plainte ou dans le but de prélever	n.a.	n.a.	Aucun (sur plainte ou dans le cadre de programmes de prélèvement)	n.a.	

[21] L'intervalle maximal de l'inspection régulière des établissements qui utilisent des procédés à risque est de 12 mois.

[22] D'autres programmes d'inspection spécifiques liés à certains enjeux sanitaires peuvent également s'ajouter aux programmes d'inspection de base. Dans ces cas, des outils d'inspection spécifiques sont utilisés.

[23] Consulter la liste des TE de l'Annexe 1 pour connaître les autres fréquences fixes appliquées.

Établissements des domaines des viandes non comestibles, de la santé et du bien-être animal					
À intervalle Fixe	n.a.	n.a.	1 ou autres [3]	+ 1 mois - 3 mois	Outils d'inspection spécifiques aux TE
Sur plainte	n.a.	n.a.	Aucun (sur plainte ou dans le cadre de programmes de prélèvement)	n.a.	

31. ANNEXE 3 - COMBINAISON CRITIQUE DE NON-MAÎTRISES MAJEURES (CCM)

Une combinaison critique de non-maîtrises majeures (**CCM**) de points à maîtriser spécifiques est évaluée comme une situation très grave en lien avec les causes principales de toxi-infections alimentaires (TIA).

Une CCM est équivalente à une non-maîtrise très grave (TG).

Les causes majeures de TIA ont été retenues pour établir la CCM. Elles se retrouvent principalement dans trois classes de dangers microbiologiques : **la contamination, la survie et la croissance des micro-organismes**.

Les causes majeures de TIA concernent particulièrement les aspects suivants :

- Hygiène des manipulateurs d'aliments : **contamination;**
- Couple temps-température des APD : **croissance;**
- Contamination croisée des aliments : **contamination;**
- Température de cuisson ou de réchauffage des aliments à risque : **survie**;
- Propreté et assainissement des équipements : **contamination et survie.**

La combinaison de plusieurs non-maîtrises liées aux sources de dangers microbiologiques crée une synergie et affaiblit de façon importante le système de barrières pour maîtriser les risques de TIA dans une entreprise.

31.1.1.1 Inspection basée sur le risque (IBR)

Lors de l'inspection régulière IBR, **quatre groupes de non-maîtrises majeures** sont évalués en excluant la température interne de l'aliment déjà considérée comme un facteur multiplicateur. L'association de ces quatre groupes représente la CCM. Au moins, un point à maîtriser par groupe doit avoir été identifié lors de l'inspection afin de pouvoir constituer la CCM. Le système informatique identifie la CCM automatiquement. Chaque groupe est également associé à une couleur spécifique (Tableau 10). Les codes de couleurs sont visibles dans Hermès ainsi que sur la grille 5M d'aide à la tâche.

La présence d'une non-maîtrise TG dans un des groupes ne génère pas une CCM. Cependant, si lors d'une réévaluation des 5M (inspection régulière ou suivi de maîtrise), une non-maîtrise TG est abaissée à majeure, celle-ci sera considérée dans la détermination d'une CCM.

Tableau 10. Combinaison critique de non-maîtrises majeures (CCM)

Groupe	Point à maîtriser
Manipulateurs	• Lavage des mains et comportement hygiénique des personnes en établissement alimentaire **(3.1)** • État de santé apparent et blessures **(3.4)**
Température Survie Croissance	Température ambiante (APD) **(1.1)** • • Cause de survie, de multiplication microbiologique **(2.1)** • Décongélation **(2.3)** • Refroidissement / réchauffage **(2.4)**
Contamination	• • Innocuité **(1.3)** Cause d'introduction de micro-organismes pathogènes **(2.2)** • Animaux, insectes **(5.1)** • Sources environnementales de contamination **(5.2)**
Propreté Assainissement	• Propreté **(4.1)** • Nettoyage et assainissement **(2.6)**

31.1.1.2 Intervention prioritaire et maîtrise d'une CCM

31.1.1.2.1 L'apparition d'une CCM nécessite une intervention prioritaire et un suivi de maîtrise

L'intervention prioritaire doit être effectuée sur au moins une des non-maîtrises majeures identifiées. Il faut mettre l'accent sur la non-maîtrise la plus susceptible d'être maîtrisée lors du suivi.

L'intervention prioritaire à réaliser lors de la détection d'une CCM doit aussi comprendre une communication du risque auprès de l'exploitant afin de le sensibiliser sur les risques associés aux TIA.

En général, il n'y a pas d'interventions prioritaires à effectuer sur les aliments à moins que l'inspecteur ne le juge nécessaire. Par exemple, lorsque toutes les non-maîtrises majeures concernent un même aliment.

Le suivi de maîtrise doit être réalisé dans un délai de 1 à 3 mois suivant la détection de la CCM (Tableau 7). Le suivi de maîtrise est planifié automatiquement par le système informatique.

La maîtrise d'une CCM se traduit par la maîtrise d'au moins un des groupes de points à maîtriser. Il faut donc vérifier toutes les non-maîtrises majeures à l'origine de la CCM lors du suivi, d'où l'importance de consulter le dossier de l'établissement au préalable. Dès que l'un des groupes est en maîtrise, il n'y a plus de CCM.

Numéro et date de version	Type de révision	Détails des modifications	Personnes consultées	Approuvé par :
Version initiale rédigée par Marc Trudel et Chantal Fontaine				
Version 2013 rédigée par : Line Desaulniers, Chantal Dunn, Johanne Minville (DGIBEA) Valérie Noël, Jessica Pearson (Direction générale des services aux clientèles)			Représentants de la DGSC, de la DGIBEA, du Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires (LEAA) et de la Division de l'inspection des aliments de la Ville de Montréal.	Les membres du comité de direction
Juin 2015	Majeure	Révision globale des évènements de risques supérieurs et des modalités de suivi de maîtrise et modification du terme « maîtrisé » pour « amélioré » pour les statuts de risque.	Maude Michaud Dumont (DGDSI) (coordination) Membre du comité : Suzie Lapointe, Jean- Pierre Hudon, Denise Leduc (DGIBEA)	Membres du comité de direction
Version 10 2018	Majeure	Révision de l'annexe des TE (ajout, fusion, élimination de TE et révision de certaine définitions notamment pour les secteurs production et BEA, ajout de la colonne domaine d'application)	DGDSI (DSIR et DSC), DGIBEA (DOR et DSVBEA), DGLSA (DSA)	
Version 10 2021-11-24	Mineure	Modification de la définition du TE 06-52	Chantal Dunn (DSABEA) Conseillères qualité des DRIA, DASOQ	DSABEADASOQ
Version 10.1 2022-08-31	Mineure	Modifications à la liste des TE : -Ajout de 2 nouveaux TE pour les projets-pilotes (02-15 et 01-35) -Ajout du TE 07-18 Service pour animaux de ferme -Modification du nom du TE 07-23 -Précision ajoutée au TE 06-52	Chantal Dunn, Hugo Tremblay, Émilie Pelletier et Alain Alain (DSABEA), Vanessa Ruel-Guay, Suzie Lapointe, Sylvie Bujold et Guylaine Fournier (DASOQ), Myriam Jacques (DISBEA)	DSABEADGIBEA
Version 10.2 2022-11-03	Mineure	-Modification sur plainte de la fréquence d'inspection des TE 02-36 (ramasseurs de lait) et 02-42 (transporteurs de lait); -Ajout des TE 02-49 (citerne de lait) et 02-50 (transport en contenant)	Chantal Dunn, Julie Samson (DSABEA), Vanessa Ruel-Guay (DASOQ), MarieChristine Laporte (DSC)	DSABEADGIBEA
Version 10.3 2022-11-23	Mineure	-Ajout TE 07-25 Élevage droit acquis 50+ -Ajout TE 07-70 Ferme cynégétique ou ferme d'élevage d'animaux sauvages pour consommation -Ajout TE 06-97 Temporaire	Chantal Dunn, Hugo Tremblay, Émilie Pelletier (DSABEA), Sylvie Bujold (DASOQ)	DSABEADGIBEA
Version 10.4 2023-02-21	Mineure	Modifications ou précisions (définitions ou domaines d'inspection ou titre) pour les TE suivants : 01-11, 01-21, 07-70, 07-20, 07-25, 07-44.	Chantal Dunn, Hugo Tremblay, Émilie Pelletier (DSABEA), Sylvie Bujold (DASOQ), Marie-Christine Laporte (DSC), Vicky Frongillo, Justin Robitaille (DPAC)	DSABEADGIBEA

Version 10.5 2023-03-06	Mineure	Modification de la durée d'une ordonnance de fermeture :10 jours au lieu de 5 jours (projet de Loi PL-99) Ajout de précisions aux modalités de suivis de maîtrise pour un meilleur arrimage avec le contenu de formation (section 2.5.2.2)	Chantal Dunn (DSABEA), Conseillères qualité des DRIA, DASOQ, comité de gestion DGIBEA du 21 avril 2022.	DSABEADGIBEA
Version 10.6 2023-05-01	Mineure	Ajout TE 01-13 Élevage d'animaux laitiers de remplacement Réaménagement des TE du secteur carné et des usines laitières pour faciliter la coordination des activités d'inspection selon les profils.	Chantal Dunn (DSABEA), Sylvie Bujold, Vanessa Ruel-Guay, Karine Lainesse (DASOQ), Vicky Frongillo (DPAC), DGIBEA, ville de MTL	DSABEADGIBEA
Version 10.7 2024-01-31	Mineure	- Retrait de la mention de l'article 33.9.1 pour l'ÉRS danger imminent puisque dans la Loi P-29, le danger imminent réfère uniquement à l'article 33.9.2. Dans le cas de 33.9.1, une ordonnance peut être émise, mais elle sera en lien avec une évaluation de risque ponctuelle (utilisation d'un	Conseillères qualité des DRIA, Catherine Pouliot et Anne-Marie Toulouse (DSO), Claudie Aspirault (DSC), Hugo Tremblay (DGLSA)	DSA-DGI

Numéro et date de version	Type de révision	Détails des modifications	Personnes consultées	Approuvé par :
		appareil ou d'un équipement dont l'état ou le fonctionnement compromet l'innocuité des aliments qui en sont issus). D'ailleurs, l'article 33.9.1 est exclu de la portée de la procédure cesser ou restreindre l'exploitation d'un établissement. - Ajustement du nom et de la définition du TE 07-43 pour inclure les équidés en lien avec l'entrée en vigueur de B-3.1, r.0.1.		
Version 10.8 2024-06-11	Mineure	- Ajout du TE 04-18 au secteur des viandes non comestibles, catégorie produits carnés, Distributeur-grossiste d'aliments pour animaux de compagnie.	Professionnelles de la DSO, DPAC, Chantal Dunn, Maude Michaud Dumont, Joanie Côté (DSA), modifications portées par Ève Constant (DSA)	DSA-DGI
Version 10.9 2024-09-27	Mineure	Ajout du TE 07-41 Lieu de recueil d'équidés (en conséquence, retrait de la notion d'équidés dans le TE 07-43) Modifications mineures aux définitions des TE 07-45, 07-46, 07-18, 07-27)	Hugo Tremblay, Marie-Ève Lessard, Émilie Pelletier (DSBEA)	DSA-DGI

Version 11 2024-10-15	Mineure	TE relatifs aux projets pilotes (01-35 et 02-15) : Ajout d'une note pour préciser que la fréquence d'inspection n'est pas réellement sur plainte (PL). La fréquence est 2X/année, mais elle ne peut être programmée automatiquement par le système informatique pour des raisons opérationnelles. La fréquence plainte a donc été indiquée de manière théorique. Ajustement de la définition pour bien refléter que ce type d'activité doit être préalablement autorisé par le ministre et ne peut être réalisé autrement.	Alain Alain, Chantal Dunn et Claudine Quimper (DSA), Vanessa Ruel-Guay, Karine Lainesse et Guylaine Fournier (DSO)	DSA-DGI
Version 11.1 2024-12-02	Mineure	- Ajout du TE 06-84 Cuisine domestique. Ceci découle des modifications réglementaires du Combo 1. L'exemption de permis de restaurateur dans les résidences privées ayant été abrogée, il a été convenu de créer ce TE pour les restaurateurs qui préparent des repas ou collations dans leur cuisine domestique.	Chantal Dunn, Danielle Brochu (DSA), Jonathan Alain, Lamine Nyam Mohaman (DSC), Justin Robitaille, Caroline Vallières (DPAC)	DSA-DSC-DGI
Version 11.2 2024-12-11	Mineure	- Ajout d'une note au nouveau TE 06-84 Cuisine domestique afin de préciser que ce TE doit être attribué seulement aux nouvelles clientèles enregistrées à compter du 1er décembre 2024.	Chantal Dunn, Danielle Brochu, Francis Roberge (DSA), Jonathan Alain (DSC), Sabrina Théberge, Mélanie Gignac et Brunelle Bazonguéla (DGI)	DSA-DSC-DGI
Version 11.3 2025-07-25	Mineure	- Ajout du TE 06-92 Restaurant ou détaillant attenant à une usine de transformation	Chantal Dunn (DSA), Anaïs AmyotBrazeau (DPDSO),	DSA-DPDSO
Version 11.4 2025-08-26	Mineure	Précision ajoutée au TE 02-03 Abattoir Québec concernant les abattoirs A4 (particularité relative à la fréquence d'inspection + lien procédure). Ajout du domaine d'inspection secondaire « gestion médicamenteuse » pour les TE 02-03 et 02-07 À la section 2.5.1, référence ajoutée vers le nouveau document « Aidemémoire pour la formulation de l'interprétation des résultats analytiques ».	Chantal Dunn (DSA), Anaïs AmyotBrazeau, Guylaine Fournier, Magalie Chénard, Anne-Marie Toulouse, Vanessa Ruel-Guay, Karine Lainesse (DPDSO), Vicky Albert (DLEAA)	DSA-DPDSO

RÉSOLUTION

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite

Dossier # : 1255605001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments
Objet :	Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_1255605001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mahamadou TIRERA
Agent de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-8464

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-01

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-6052
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière

Information financière BF - IMPUTATION DE LA DÉPENSE - Service de l'

GDD #	**1236953001**

Direction	**Environnement**

Eng.gestion #	**N/A**	**Date**	**12/1/2025**

**Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de M
31 décembre 2025 entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montr**

											20
Imputation : Subventions - Budget de fonctionnement - Gouvernements											**Avant taxes**
1001	0010000	103029	05101	46370	013215	0000	000000	000000	00000	00000	5,881,700.00 $
*AF - Général - Agglomération*Budget régulier*Soutien et opérations*Inspection des aliments*Services divers*Inspection des aliments******											

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1257026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service des ressources matérielles_technologiques et informationnelles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

Il est recommandé :
D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-11 14:52

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1257026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service des ressources matérielles_technologiques et informationnelles , Division des ressources matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Afin de soutenir efficacement la mission du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), il est essentiel de maintenir un niveau optimal de performance opérationnelle et de sécurité. Cela implique la mise à disposition continue d'équipements spécialisés adaptés aux besoins évolutifs des unités et des employés. Dans une perspective de gestion proactive des actifs, ces équipements doivent être renouvelés périodiquement selon un plan structuré de gestion de la désuétude.

Pour assurer la pérennité de cette approche et répondre aux exigences de la sécurité publique sur un horizon de cinq ans, un cadre financier robuste est requis. À cet effet, l'adoption d'un règlement d'emprunt s'impose comme levier stratégique permettant de garantir le financement des acquisitions nécessaires, tout en assurant une planification budgétaire alignée sur les priorités organisationnelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0225 - 17 avril 2025 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 8 495 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre des programmes de gestion de la désuétude des équipements du SPVM (RCG 24-004) afin d'en modifier l'objet et d'augmenter le montant de l'emprunt à 10 931 000 $.

CG24 0041 - 25 janvier 2024 - Adopter, dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, un projet de règlement intitulé " Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique SPVM" autorisant un emprunt de 8 495 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements de protection spécialisés dans le cadre de la gestion de la désuétude et de la nouvelle convention collective entre la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt standard de 10 880 000 $ pour la période 2026-2030 afin de financer un programme stratégique planifié d'acquisition et de remplacement d'équipements spécialisés pour le Service de police de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement d'un programme structurant permettant d'optimiser la planification stratégique et d'améliorer la prévisibilité des acquisitions ainsi que des budgets associés au remplacement des équipements spécialisés du SPVM. Cette initiative s'inscrit dans le respect du cadre de gouvernance applicable à la gestion des actifs municipaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt au montant de 10 880 000 $ servira au financement du *programme* 71082- Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM).
2. L'acquisition de ces équipements spécialisés financés par ce règlement d'emprunt constitue des dépenses en immobilisations.
3. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG18 0018.
4. Ce règlement d'emprunt ne vise pas à financer une dépense qui fera l'objet d'une subvention gouvernementale.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit:
Investissements nets: 10 880 000 $
Montant à financer par emprunt: 10 880 000 $
(En Milliers)

	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Investissement(s) net(s)	1 221 $	3 728 $	2 606 $	1 740 $	1 585 $	10 880 $
MOINS :						
Dépôt de promoteurs	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Contrib. budget de fonct. ou affectation de surplus	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Subvention déjà encaissée	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Montant à financer par emprunt	1 221 $	3 728 $	2 606 $	1 740 $	1 585 $	10 880 $

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du plan stratégique Montréal 2030 au niveau de la priorité 19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM, en tant qu'employeur, a l'obligation de fournir à tous ses employés les équipements spécialisés sécuritaires, en bon état de fonctionnement et conformes aux normes en vigueur afin de leur permettre d'accomplir leur travail de façon sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maline GAGNÉ-TRINQUE
Conseillère analyse - controle de gestion

Tél : 514-917-2726

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-22

Simon LALIBERTE
Chef de division - Ressources materielles

Tél : 514 712-9457

Télécop. : **Télécop. :** -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint-SPVM
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2025-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
Directeur de service - SPVM
Tél :
Approuvé le : 2025-11-10

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1257026002*
Unité administrative responsable : *DRM/SPVM*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Permettre aux policiers du SPVM d'agir en confiance et de façon sécuritaire pour lutter contre les crimes et la violence armée à Montréal.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1257026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service des ressources matérielles_technologiques et informationnelles , Division des ressources matérielles
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1257026002 - Équipements SPVM - EV 20251110.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-10

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 10 880 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS LIÉS À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme des immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 10 880 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal ainsi que les pièces et accessoires nécessaires à leur fonctionnement.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1257026002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257026002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services organisationnels , Service des ressources matérielles_technologiques et informationnelles , Division des ressources matérielles
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 10 880 000 $ afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité publique pour le Service de police de la Ville de Montréal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD_1257026002_Adoption Regl Emprunt_Programme.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire

Tél : 438 822-0341

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-04

Elsa DUPORT
Chef(fe) de section - Conseil et soutien financiers
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier - Sécurité publique

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT

NO GDD : 1257026002

PROJET: 71082 - Remplacement et harmonisation des équipements liés à la sécurité publique (SPVM)

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera effectué **conditionnellement** à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dépenses	En Milliers		
5001.50XXXXX.803300.01909.57401.000000.0000.115470.000000.98001.00000	10,880	$	DT

Emprunt à long terme			
5001.50XXXXX.803300.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000	10,880	$	CT

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259632002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019.

Signé par Nadia BASTIEN **Le** 2025-11-24 09:34

Signataire : Nadia BASTIEN

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259632002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du déploiement de la Politique de la vie nocturne et en lien avec la Politique de développement culturel 2025-2030 et de la Stratégie centre-ville, l'action 1.1 prévoit de désigner des établissements de vitalité nocturne propices à la tenue d'activités culturelles. Dans ce contexte, la mise en place d'un programme d'aide est prévue pour les salles de spectacle qualifiées d'établissements de vitalité nocturne afin de promouvoir et maintenir des pratiques festives, responsables et sécuritaires.

Ce programme visera à octroyer de l'aide à des entreprises spécifiques, soit les salles de spectacle qualifiées d'établissements de vitalité nocturne par résolution du comité exécutif en vertu de la Politique de la vie nocturne - Vivre Montréal la nuit (octobre 2024).

Un sommaire décisionnel (1259632003) visant l'adoption du *Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne* sera présenté au conseil municipal après l'adoption du règlement visé par le présent dossier décisionnel.

Pour mettre en place un tel programme, il est indispensable d'adopter un règlement qui permette au Service de la culture d'octroyer aux entreprises qualifiées d'établissements de vitalité nocturne une subvention relative à la promotion et au maintien des pratiques festives, responsables et sécuritaires. Or, la définition de l'aide à l'entreprise prévue par le règlement RCG 06-019, telle qu'actuellement rédigé, fait en sorte que le pouvoir d'aide habilitant identifié afin de mettre sur pied le programme d'aide financière qui sera versée dans le cadre de ce programme, à savoir l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, est identifié comme une aide spécifiquement destinée à une entreprise et relève donc actuellement de la compétence du conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0414 - 28 août 2025 - Accorder un soutien financier de 311 190 $ à Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP) pour son projet visant à prévenir les violences sexuelles et promouvoir des stratégies de réduction des méfaits dans les établissements et pôles de vitalité nocturne sur une période de trois ans / Autoriser des virements budgétaires de 103 730 $ en 2026 et 2027 provenant du Service de développement économique vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet
CG24 0413 - 28 août 2025 - Accorder un soutien financier de 335 081 $ à Les Scènes de Musique Alternatives du Québec (Les SMAQ) pour son projet visant à développer et promouvoir des outils et des bonnes pratiques de gestion sonore et de gestion de la cohabitation entre des lieux de diffusion culturelle et des unités résidentielles sur une période de trois ans, de 2025 à 2027 / Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 110 956 $ en 2026 et de 112 552 $ en 2027 provenant du Service du développement économique vers le Service de la culture / Approuver un projet de convention à cet effet
CE25 1176 - 2 juillet 2025 - Approuver la qualification de 17 établissements de vitalité nocturne et de 3 pôles de vitalité nocturne à la suite de l'appel à intérêt auquel ils ont répondu
CG24 0685 - 21 novembre 2024 - Adoption - Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles indépendantes de moins de 3000 places.
CM241264 - 18 novembre 2024 - Adopter la Politique de la vie nocturne de la Ville de Montréal, ses objectifs et les sommes afférentes à son déploiement : 3 M$ sur trois ans.
CG22 0430 - 16 juin 2022 - Adoption - Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives
CG17 0511 - 28 septembre 2017 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

DESCRIPTION

Le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (Règlement RCG 06-019) définit, notamment, une aide destinée spécifiquement à une entreprise comme toute aide octroyée en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et qui découle d'une planification conjointe entre la Ville et le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à l'exclusion d'une aide financière octroyée à une société de développement commercial dans le cadre d'un programme d'aide qui vise exclusivement ce type de société.

Le pouvoir habilitant identifié afin d'adopter le Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne (sommaire 1259632003 qui sera présenté au conseil municipal après l'adoption du projet de règlement visé par ce dossier décisionnel) est l'Article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4). Il est néanmoins souhaité que ce règlement relève de la compétence du conseil municipal.

Le présent dossier a pour but de modifier le Règlement RCG 06-019 afin de prévoir qu'une aide octroyée en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à une entreprise qualifiée d'établissement de vitalité nocturne par résolution du comité exécutif en vertu de la Politique de la vie nocturne montréalaise - Vivre Montréal la nuit (octobre 2024), approuvé par résolution à l'assemblée du 18 novembre 2024 (CM24 1264), dans le cadre d'un programme d'aide qui vise exclusivement ce type d'entreprise, ne soit visé par la définition d'aide à l'entreprise prévue par le Règlement RCG 06-019, et puisse ainsi être octroyée dans le cadre d'un programme relevant de la compétence du conseil municipal.

JUSTIFICATION

Les engagements pris par les exploitants d'établissement de vitalité nocturne et l'aide de la Ville permettent de préserver le dynamisme des artères commerciales dans les quartiers, de pérenniser les actifs culturels et de favoriser la cohabitation harmonieuse entre les divers usages dans un contexte de densification urbaine.

La modification proposée permettra au conseil municipal de contribuer à la réalisation de plusieurs actions de la Politique de la vie nocturne:

- Action 1.1 : Désigner des établissements de vitalité nocturne propices à la tenue d'activités culturelles
- Action 1.4 : Soutenir le maintien des lieux culturels et économiques et faciliter l'intégration des activités nocturnes dans leur milieu
- Action 1.6 : Généraliser l'implantation de certaines pratiques de gestion et de partage de connaissances parmi les parties prenantes de la vie nocturne
- Action 2.1 : Soutenir les organisation dotées d'une expertise reconnue dans la mitigation des enjeux de santé et de sécurité
- Action 2.2 : Développer et mettre en oeuvre des stratégies de gestion des incivilités, délits et méfaits
- Action 2.3 : Mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation aux pratiques festives responsables et inclusives
- Action 2.4 : Assurer la cohabitation des activités culturelles et économiques nocturnes avec les populations vulnérables dans l'espace public
- Action 4.5 : Stimuler et maintenir le dialogue avec les parties prenantes de la vie nocturne
- Action 4.6 : Favoriser le rayonnement de la vie nocturne montréalaise à l'échelle locale, nationale et internationale
- Action 4.7 ; Encourager la recherche, le partage et la mise en place de bonnes pratiques
- Action 4.8 : Assurer la collecte, l'archivage et la diffusion des données

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités 14, 15, 19 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas adopter le présent sommaire empêcherait l'adoption du Règlement établissant le programme d'aide aux entreprises qualifiées d'établissement de vitalité nocturne (sommaire 1259632003), présenté au conseil municipal à la suite de l'adoption du projet de règlement visé par ce présent dossier décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jozef FLEURY-BERTHIAUME
Conseiller en planification

Tél : 514-617-9122
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Elsa MARSOT
directeur(-trice)-developpement culturel
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valerie BEAULIEU
directeur(-trice) de service - culture
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1259632002 – Modifier le règlement RCG 06-019*
Unité administrative responsable : *Service de la culture*
Projet : Aider *les établissements de vitalité nocturne qualifiés par le résolution du comité exécutif*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité

15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité 14 : Instaurer de nouvelles pratiques de gestion des opérations afin de professionnaliser le secteur de la diffusion culturelle indépendante.

Priorité 15. Assurer la pérennisation des salles de spectacles indépendantes et des travailleurs culturels de la vie nocturne.

Priorité 19. Assurer la cohabitation harmonieuse entre les voisinages résidentielles et les lieux de diffusion culturels.

Priorité 20. Consolider l'image de marque de Montréal, métropole incontournable de culture et de musique.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259632002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction du développement culturel , -
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise RCG 06-019

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

HP - 1259632002 - Règl. mod RCG 06-019.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-589-7285

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-21

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉFINITION DE L'AIDE À L'ENTREPRISE (RCG 06-019)

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du 2026, le conseil d'agglomération décrète :

1. Le paragraphe 1.1° de l'article 2 du Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) est remplacé par le suivant :

« 1.1° toute aide octroyée en vertu de l'article 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et qui découle d'une planification conjointe entre la Ville et la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à l'exclusion :

a) d'une aide financière octroyée à une société de développement commercial dans le cadre d'un programme d'aide qui vise exclusivement ce type de société;

b) d'une aide octroyée à une entreprise qualifiée d'établissement de vie nocturne par résolution du comité exécutif en vertu de la Politique de la vie nocturne montréalaise – Vivre Montréal la nuit (octobre 2024), approuvée par résolution à l'assemblée du 18 novembre 2024 (CM24 1264), dans le cadre d'un programme d'aide qui vise exclusivement ce type d'entreprise; ».

GDD : 1259632002

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1257482001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024), afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024), afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-24 07:44

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257482001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024), afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) traite toutes les eaux usées et sanitaires de l'île de Montréal ainsi que les eaux de pluie des réseaux unitaires. Dans l'optique d'améliorer la qualité des eaux traitées et de réduire la contamination microbiologique des eaux du fleuve Saint-Laurent, un procédé de désinfection à l'ozone sera ajouté à la fin du traitement existant.
Le choix technologique de l'ozonation comme procédé de désinfection des eaux usées a été fait et des audiences publiques ont été tenues au printemps de 2008. Le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation a été octroyé à l'entreprise Degrémont ltée. En mars 2015 (résolution CG15 0163). La presque totalité des composantes et des équipements de l'unité d'ozonation sont fabriqués. Les contrats de construction des lots 1, 2 et 3 ont été complétés en 2024 tandis que les contrats des lots 4, 5 et 6 sont en cours d'exécution et seront complétés au T4-2028.

Un règlement d'emprunt de 197 000 000 $ a été adopté le 16 mai 2024 pour l'octroi des contrats de construction prévus dans le PDI 2024-2033.

Une augmentation du règlement d'emprunt RCG24-024 de 184 000 000,00$ est requis afin de pouvoir poursuivre l'exécution des contrats de construction prévus dans le PDI 2025-2034.

La présente demande est pour permettre de poursuivre la construction de l'usine d'ozone en incluant des contingences supplémentaires pour les lots 4-5-6, ainsi que l'exécution des travaux de contrat de construction pour le lot 8a pour l'installation de réservoirs de LOX pour l'unité de production d'oxygène requis pour la mise en service de l'unité d'ozonation (CG25 0594), ainsi que le lot 8B pour la construction de l'usine d'oxygène requise pour opérer l'unité d'ozonation en continue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG25 0594 -25 septembre 2025 : Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour des travaux de construction du système de relève du secteur 713 dans le cadre du projet de désinfection de la station des eaux usées Jean-R.-Marcotte (lot 8a) - Dépense totale de 5 604 220,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P2519-188997-C (3 soum.)
CG24 0296 - 16 mai 2024 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG22 0349 – 19 mai 2022 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 338 736 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG16 0587 - 27 octobre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 $ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG15 0311 - 30 avril 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 43 216 000 $ afin de financer la mise en place d'un système de production d'oxygène à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG15 0717 – 26 novembre 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 $ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

CG09 0355 - 27 août 2009 - Adopter un projet de règlement d'emprunt de 200 000 000 $ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à adopter un règlement modifiant le règlement d’emprunt RCG24-024, afin d’augmenter de 184 000 000 $ le montant de l’emprunt, le faisant ainsi passer de 197 000 000 $ à 381 000 000 $, et ce, aux fins de financer les travaux de mise en place des bâtiments industriels, l'installation des équipements d'ozonation, ainsi que pour la construction de l'usine de production d'oxygène nécessaire au fonctionnement de la plus grosse usine d'ozone au monde.

Cette demande fait suite à l'autorisation de l'augmentation budgétaire totale du projet à 1147 M$ obtenue le 2 juillet 2025 (SMCE259025006) en conformité avec le cadre de gouvernance des projets de la Ville .

JUSTIFICATION

L'adoption du règlement autorisant un emprunt de 184 000 000 $, permettra à la Direction des projets majeurs (DPM) d'obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour compléter la construction de l’unité d’ozonation et réaliser les travaux de l’unité de production d’oxygène, nécessaire pour la mise en service de l’usine d’ozone.

Plusieurs facteurs contribuent à justifier un investissement de cette importance. Grâce à l'implantation du programme d'assainissement des eaux de la Ville, les citoyens se sont progressivement réappropriés les cours d'eau à des fins récréatives et touristiques. En outre, les rejets d'eaux traitées mais non désinfectées de la Station ont un impact environnemental important en aval de l'émissaire. Enfin, la présence dans les eaux traitées de produits créant des perturbations dans le milieu récepteur, appelle des solutions innovatrices. La désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station est donc devenue une nécessité, afin de diminuer les risques de contamination pour la population montréalaise et les populations riveraines en aval

de l'émissaire, ainsi que pour la faune aquatique du Fleuve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation du règlement d'emprunt RCG24-024 de 184 000 000 $, requis par la DPM, servira au financement de la construction de l'unité de désinfection de l'effluent de la Station, prévu au PDI 2025-2034.

L'ensemble de ces travaux relève de l'agglomération puisqu'il concerne l'assainissement des eaux, une compétence régie par la ''Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations''.

Le projet de construction de l'unité de désinfection de l'effluent bénéficie d'un soutien financier gouvernemental de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ) et du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ). Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des villes liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les villes liées en proportion de leur potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute ville liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux villes liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal (Ville). La subvention TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

L'augmentation du règlement d'emprunt demandée devra être approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et répond à la priorité suivante:
2- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si l'augmentation du règlement d'emprunt n'était pas adoptée, le Service de l'eau ne serait pas en mesure de terminer les travaux déjà entrepris pour la construction de l'unité de désinfection et surtout d'effectuer les travaux d'installation de réservoirs d'oxygène liquide de même que la construction de l'usine de production d'oxygène, indispensables à la mise en

marche de l’usine d'ozonation en 2029.
Cela aurait des impacts majeurs sur les contrats déjà en construction (lots 4-5-6) entraînant des risques de réclamations de la part des entrepreneurs. En effet, ces derniers ne pourraient pas compléter leur contrat en raison de l’absence d’oxygène lors de la mise en service. Cela retarderait de façon importante la mise en service de l'usine d'ozonation et la fin du projet.
Le retard de la fin du projet générerait des coûts supplémentaires à plusieurs niveaux (entreposage temporaire des équipements d’oxygène (pré-achetés), vieillissement des équipements déjà acquis et installés dans les lots 4-5-6, inflation, assurances des équipement, sécurisation long terme des bâtiments et du site de construction, variation des taux d’intérêt et du coûts des matériaux, etc.).
De plus, le projet de désinfection risquerait également de perdre toute son inertie car les divers contrats de soutien (ingénierie, surveillance et gestion de construction) tomberaient à échéance entraînant une difficulté additionnelle à établir des conditions favorables pour l’exécution du reste du projet.
Finalement, la ville ne pourrait se conformer aux exigences environnementales de rejets du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, en termes d'élimination des bactéries.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Services des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l’évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Isabel MAC QUHAE ALONZO)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rodolphe KOHLER, Service de l'eau
Luc F FORTIN, Service de l'eau
Émilie PAPILLON, Service de l'eau

Lecture :

Rodolphe KOHLER, 28 juillet 2025
Émilie PAPILLON, 10 juillet 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 438 863 1252
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Catherine ROUX MONTÉNÉGRO
chef(fe) de division - gestion des contrats, inventaires et factures

Tél : - -
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-France WITTY
directeur(-trice) - strategie et performance
Tél :
Approuvé le : 2025-11-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
directeur(-trice) de service - eau
Tél : 438-871-7682
Approuvé le : 2025-11-21

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1257482001

Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des Projets Majeurs

Projet : Projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *2- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Le projet Désinfection de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte aura des retombées importantes pour l'environnement et l'écosystème du fleuve St-Laurent à l'égard des contaminants qui agissent sur la faune et flore du St-Laurent. La présente demande de financement est requise pour compléter le financement du projet notamment pour l'octroi des Lots 4, 5, 6, 8a et 8b pour les Travaux de construction de mécanique du bâtiment et de procédé, de tuyauterie, d'électricité, de télécom et d'automatisation pour les bâtiments 710, 711, 712, 713, 714 et 715, finalisation des travaux en cours, acquisition de services connexes à la construction.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1257482001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division construction
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024), afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

EV - 1257482001 - Règl. mod. RCG 24-024.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 4388670481

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-21

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 5148720128
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 197 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE L'UNITÉ DE DÉSINFECTION DE L'EFFLUENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE (RCG 24-024) AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 381 000 000 $

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $ pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024) est modifié par le remplacement de « 197 000 000 $ » par « 381 000 000 $ ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 197 000 000 $ » par « 381 000 000 $ ».

_____

GDD1257482001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1257482001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des projets majeurs , Division construction
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024), afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info comptable GDD1257482001- Règlement d'emprunt Désinfection_V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabel MAC QUHAE ALONZO
Preposee au budget
Tél : 514 8720766

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-12

Jean-François BALLARD
conseiller(-ere) budgetaire
Tél : - -
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Informations financières pour règlement d'emprunt PDI

GDD #	1257482001

Service	EAU

Direction	DPM

Date	11/12/2025

Objet du GDD

Adopter le Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 197 000 000 $, pour le financement des travaux de mise en place de l'unité de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (RCG 24-024), afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 381 000 000 $

Dépense

56530 - Désinfection de l'effluent												**Dépense**
Règlement 24-024	5030	5024024	802732	01909	57201	000000	0000	190174	000000	98001	00000	184,000,000.00 $

Emprunt à long terme:

Désinfection de l'effluent												**Emprunt**
Règlement 24-024	5030	5024024	802732	01909	49200	000000	0000	190174	000000	98001	00000	(184,000,000.00) $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2025/12/18
16:00

(1)

Dossier # : 1259463001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-07 17:13

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259463001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'accomplissement de sa mission, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) fournit aux employés des équipements spécialisés en sécurité incendie. Parmi ces équipements, on retrouve les appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) lors du combat des incendies, les habits de combat et les équipements spécialisés en sécurité incendie tels que détecteurs de gaz, coussins de levage, moniteurs défibrillateurs automatisés, vérins de stabilisation, etc.
Le SIM doit se conformer aux différentes lois et normes régissant les différents équipements, dont la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.S.S.T.) et les normes du *National Fire Protection Association (NFPA).*

Le financement des acquisitions futures d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie nécessite l'adoption d'un règlement d'emprunt.

Ces projets d'acquisition visent à pratiquer une gestion responsable des ressources en permettant le maintien en service des équipements de protection ayant ainsi un effet direct sur la longévité de ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0704 - 7 mai 2014 - d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolant autonome (APRIA) ainsi que pour la fourniture de pièces et accessoires pour l'entretien et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.
CG14 0159 - 27 mars 2014 - d'ajuster certains budgets d'immobilisations relevant du conseil

d'agglomération afin d'ajouter à la programmation 4 nouveaux projets à la suite du réaménagement budgétaire au PTI 2014-2016.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 50 000 000 $ afin de permettre l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que la fourniture de pièces et accessoires pour leur entretien.

JUSTIFICATION

L'approbation par le gouvernement du Québec et le conseil d'agglomération du règlement d'emprunt permettra le financement pour la réalisation de ces acquisitions d'équipements spécialisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par l'agglomération.
Ce nouveau règlement d'emprunt d'un montant de 50,0 M$ permettra entre autres, au SIM, de financer :

- L'acquisition de nouveaux appareils respiratoires autonomes prévus en 2027, estimés à 19,0 M$;
- L'acquisition annuelle d'habits de combat estimés à 3,8 M$ par an, totalisant 19,1 M$ (2026 à 2030);
- L'acquisition d'équipements spécialisés en sécurité incendie (tels que détecteurs de gaz, coussins de levage, moniteurs défibrillateurs automatisés, etc.) prévus en 2026, estimés à 2,7 M$ et totalisant 6 M$ (2026 à 2030).

Le règlement pourra également servir au financement d'acquisitions futures pour d'autres équipements spécialisés ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien dans le cadre du programme décennal d'immobilisations du SIM.

MONTRÉAL 2030

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet de règlement n'est pas adopté, cela compromettra la capacité de maintenir la protection de la santé et de la sécurité des pompières, des pompiers et de la population, ainsi que la continuité des services offerts aux citoyennes et aux citoyens.
Le SIM, en tant qu'employeur, a l'obligation de fournir à tous ses employés pompiers et pompières des équipements sécuritaires, en bon état de marche et conformes aux normes en vigueur tel que la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.S.S.T.) et les normes du *National Fire Protection Association (NFPA)* , afin de leur permettre d'accomplir leur travail de façon sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de

l'Habitation (1er trimestre 2026);

- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt (1er trimestre 2026).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis LAPIERRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Philippe GAUTHIER
directeur(-trice)-adjoint(e)-securite incendie

Tél : 514-589-7645
Télécop. : 514-8721907

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-05

Philippe GAUTHIER
directeur(-trice)-adjoint(e)-securite incendie

Tél : 514 589-7645
Télécop. : 514 872-1907

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Philippe GAUTHIER
directeur(-trice)-adjoint(e)-securite incendie

Tél : 514 589-7645
Approuvé le : 2025-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
directeur(-trice) de service - securite incendie

Tél : 514-872-4298
Approuvé le : 2025-11-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259463001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1259463001 - Équipements SIM - AL.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexis LAPIERRE
Avocat, Direction des Affaires civiles, Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières
Tél : 438 826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Nicolas DUFRESNE
Chef de la Division Droit fiscal, évaluation et transactions financières, Direction des Affaires civiles
Tél : 438 873-6396
Division :

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 50 000 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS POUR LA SÉCURITÉ INCENDIE

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 50 000 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition et le remplacement d'équipements spécialisés liés à la sécurité incendie pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal ainsi que les pièces et accessoires nécessaires à leur fonctionnement.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1259463001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1259463001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , -
Objet :	Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1259463001_Adopter projet règlement d'emprunt 50 M$.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire
Tél : n/a

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-06

Hélène DÉRY
Cheffe d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1259463001

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien dans le cadre du programme décennal d'immobilisations du Service de sécurité incendie.

Information comptable

Le virement de crédits ci-dessous sera fait à la suite de l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dépenses	Débit	Crédit
5001.50XXXXX.803200.01909.57401.000000.0000.115470.000000.98001.00000	50,000,000 $	

Emprunt à long terme	Débit	Crédit
5001.50XXXXX.803200.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000		50,000,000 $

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1240683005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

Il est recommandé :
d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-07-17 15:36

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1240683005**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire porte sur l'adoption du règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin d'y inclure 11 lots du cadastre du Québec identifiés dans le projet de résolution décrit au sommaire décisionnel 1240683004. Ce sommaire décisionnel sera soumis au conseil d'agglomération pour adoption à la séance du 25 septembre 2025.
Ce règlement de délégation s'inscrit à la suite de l'agrandissement des limites réglementaires du parc-nature du Ruisseau-De Montigny dont l'adoption est prévue le 25 septembre 2025 (dossier 1240683003) et permettra à la Ville de respecter les délais légaux afin d'exercer le droit de préemption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RCG 19-003 - 31 janvier 2019 - Adoption du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional.
RCG 18-034 - 25 octobre 2018 - Adoption du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional.

21 septembre 2017 - Adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de

Montréal, métropole du Québec (Projet de loi 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal pour y ajouter une sous-section traitant du droit de préemption - articles 151.1 à 151.7).

DESCRIPTION

Le droit de préemption prévu à la Charte de la Ville de Montréal accorde à la Ville la possibilité d'exercer un droit de premier refus sur l'acquisition d'immeubles mis en vente sur son territoire. La Ville peut exercer ce droit à des fins municipales sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble appartenant à un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).
Le présent règlement de délégation de pouvoirs:

- Accorde au comité exécutif le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir un immeuble qui est assujetti à ce droit conformément aux dispositions du Règlement déterminant les territoires des parcs sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et sur lesquels des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional (RCG 18-034) ou celui d'y renoncer, eu égard aux 11 immeubles énumérés dans le projet de résolution décrit au sommaire décisionnel 1240683004, à être adopté le 25 septembre 2025;
- Délègue au comité exécutif le pouvoir de requérir la radiation de l'inscription au registre foncier d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à la suite d'une renonciation à l'exercice de ce droit;
- Prévoit la sous-délégation à un fonctionnaire de la Ville le pouvoir d'acquérir un immeuble par préemption, ou d'y renoncer, lorsque celui-ci est d'une valeur inférieure à 150 000 $;
- Stipule que le comité exécutif doit soumettre trimestriellement au conseil d'agglomération un rapport faisant état de l'exercice du pouvoir délégué.

JUSTIFICATION

En raison des délais très courts associés à l'avis de l'intention d'acquérir un immeuble et à l'acquittement du prix de l'immeuble, ce règlement de délégation au comité exécutif permet d'exercer le droit de préemption pour les 11 lots identifiés dans le sommaire décisionnel 1240683004, et ce, à l'intérieur du délai de 60 jours suivant la notification de l'avis de l'intention d'aliéner l'immeuble.
Il demeure cependant que le pouvoir de désignation des terrains sur lesquels s'applique le droit de préemption reste de compétence exclusive du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles achetés par la Ville grâce à l'exercice du droit de préemption seront acquis au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et le tiers. Avant de conclure la vente, le prix et les conditions de vente seront évalués par la Ville selon les procédures établies.
Une enveloppe de crédits est prévue au Programme d'acquisition des milieux naturels (32300) afin de rendre opérationnelle cette procédure d'acquisition d'immeubles en application du droit de préemption.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de mettre en place un mécanisme avantageux d'acquisition de terrains à des fins de parc régional. La délégation du pouvoir d'exercer le droit de préemption au comité exécutif et à un fonctionnaire de la Ville permettra d'acquérir des terrains qui autrement ne pourraient être achetés à l'intérieur des délais impartis par la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michelle PICARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno GAGNON, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Bruno GAGNON, 9 mai 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LAMONTAGNE-METIVIER
Conseiller en planification

Tél : 514-863-6443
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-05-06

Jérémie WATTERS
Chef de division - Stratégies et développement du réseau

Tél : 514-618-4725
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin BOULIANNE
directeur(-trice)-amenagement parcs et espaces publics
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2025-07-17

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 10 septembre 2025	Résolution: CE25 1654

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1240683005
/cb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 12 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 25 septembre 2025 Séance tenue le 25 septembre 2025	Avis de motion: CG25 0654

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1240683005
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 26 septembre 2025

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1240683005
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Adopter le règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Priorité 2 - Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Priorité 2 - Agrandir le parc-nature et la superficie de milieux naturels protégés*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1240683005

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003), afin de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercer le droit de préemption sur 11 immeubles situés dans le parc-nature du Ruisseau-De Montigny

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Le texte ci-joint a été approuvé par le SAJ.

FICHIERS JOINTS

Délégation_compétence_RCG19-003-5 (2025-07-08).docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michelle PICARD
Avocate
Tél : 438-354-9946

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-08

Edelweiss VIGNEAULT
Avocate
Tél : 438-867-0481
Division : Division du droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 19-003-5

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION AUX FINS DE PARC RÉGIONAL (RCG 19-003)

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1° de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional est modifié par le remplacement de « et à la résolution CG23 0750 adoptée le 21 décembre 2023 » par « , à la résolution CG23 0750 adoptée le 21 décembre 2023 et à la résolution CG25 XXXX adoptée le XX XXX 2025 ».

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans Le Devoir le _____.

GDD1240683005

Outlook

Délégation de pouvoirs | Remplacement de la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

À partir de Julie SAGALA <julie.sagala@montreal.ca>
de la part de
Louise-Helene LEFEBVRE <louise-helene.lefebvre@montreal.ca>
Date Jeu 10/07/2025 15:30

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), je désigne M. **Georges-Edouard Lelièvre-Douyon**, directeur de la direction Gestion des parcs et milieux naturels, pour me remplacer du **11 au 13 juillet** et M. **Martin Boulianne**, directeur de la direction Aménagement des parcs et des espaces publics, pour me remplacer du **14 au 27 juillet** inclusivement dans mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé,

Louise-Hélène Lefebvre, directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
801 rue Brennan, 4e étage (Duke), bureau 4113
Montréal (Québec) H3C 0G4
Cell. : 514 236-5925
Courriel : louise-helene.lefebvre@montreal.ca

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259443002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure

Il est recommandé:
d'approuver le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-08-21 13:16

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259443002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal (Ville) a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, de gérer les eaux pluviales et d'assainir les eaux usées, afin d'assurer la santé et la sécurité publique, ainsi que la protection de l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
Le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est entré en vigueur le 29 novembre 2007. Son objet est de quantifier l'utilisation de l'eau dans les immeubles occupés par les industries, commerces et institutions (ICI) de l'agglomération de Montréal afin de permettre l'établissement de bilans d'eau selon les normes internationales et d'orienter les programmes de rationalisation de la consommation d'eau. L'adoption de ce règlement était essentielle pour encadrer les préparations de tuyauterie des bâtiments en vue de recevoir un compteur d'eau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0600 - 24 octobre 2024 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».
CG22 0587 - 22 septembre 2022 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) ».

CG19 0445 - 19 septembre 2019 - Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG

13-004)» .

DESCRIPTION

Les modifications proposées au Règlement touchent majoritairement les points suivants dans l'Annexe B - Normes techniques :
- Modification d'une longueur des composantes de la préparation de tuyauterie dans le croquis 2
- Modification de la note C10 concernant le calorifugeage des nouvelles conduites.
- Modification de la note C12 en ajoutant des spécifications concernant l'installation d'un conduit électrique, reliant le compteur d'eau au module de transmission

JUSTIFICATION

Les ajustements techniques et administratifs apportés à la nouvelle version faciliteront les démarches des citoyens — notamment des industries, commerces et institutions (ICI) — situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, en vue de se conformer au règlement RCG 07-031. Les modifications intégreront les pratiques émergentes ainsi que les équipements de nouvelle génération. Ces améliorations permettront de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées à nos instruments de mesure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. L'installation de compteurs d'eau répond à plusieurs engagements de la Ville de Montréal en matière de développement durable, notamment :
17 - développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes
18 - assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire
20 - accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du règlement facilitera l'installation des compteurs d'eau ainsi que des équipements de transmission des données.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation du sommaire décisionnel :
-Application du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements, et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadège PAGE
Agente de recherche

Tél : 514 212-3779
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-28

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280 0063
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2025-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
directeur(-trice) des reseaux d'eau
Tél : - -
Approuvé le : 2025-08-19

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 10 septembre 2025	Résolution: CE25 1655

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1259443002
/cb

Émilie THUILLIER
_____
Présidente du comité exécutif

Emmanuel TANI-MOORE
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 12 septembre 2025

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération	
Assemblée ordinaire du jeudi 25 septembre 2025 Séance tenue le 25 septembre 2025	Avis de motion: CG25 0655

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1259443002
/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Domenico ZAMBITO
_____
Greffier adjoint

(certifié conforme)

_____
Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Signée électroniquement le 26 septembre 2025

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1259443002
Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau , Division Exploitation
Projet : Adopter le règlement modifiant le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) »

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce programme s'inscrit dans les priorités

17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

Priorité 17 :
-Accroître l'exactitude de l'estimation des pertes d'eau et conséquemment, de celle du bilan de l'eau
-Amener les ICI à réduire leur consommation

Priorité 18 :

- Déterminer par déduction la consommation résidentielle et ainsi assurer une répartition équitable des coûts entre les secteurs résidentiels et ICI
-Fournir au Service des finances la répartition de l'eau consommée entre types d'usagers pour ajuster équitablement la fiscalité montréalaise de l'eau et d'augmenter la fiabilité des données;
-Assurer l'équité entre les ICI sur la base de leur consommation

Priorité 20 :
-Tarification au volume consommé et répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
-Mettre en place une tarification de l'eau au volume pour réduire le financement de l'eau par les taxes foncières.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale Il contribue à répondre à un approvisionnement en eau et à une répartition équitable de cette ressource sans compétition entre territoire et sans discrimination entre personnes vivant sur le territoire	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

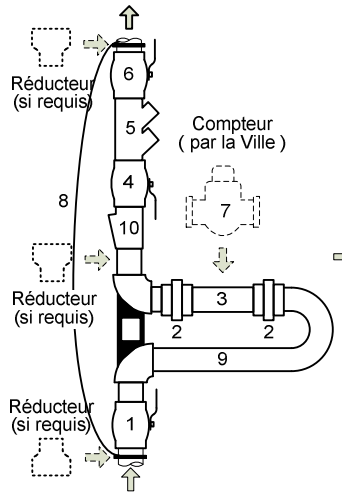
* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

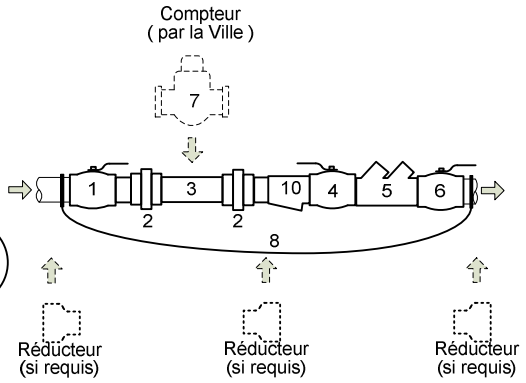
TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Pièce de transition (Item 3)*		*Raccord de la pièce de transition (Item 2)*	*Espace de dégagement minimum pour le compteur*			
	Diamètre nominal	*Longueur**	*Type de raccord*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
20 mm (3/4 po)	20 mm (3/4 po)	229 mm (9 po)	Union de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)
25 mm (1 po)	25 mm (1 po)	273 mm (10 3/4 po)				125 mm (5 po)	125 mm (5 po)
40 mm (1 1/2 po)	40 mm (1 1/2 po)	330 mm (13 po)	Bride ovale (2 boulons)	400 mm (16 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)
50 mm (2 po)	50 mm (2 po)	432 mm (17 po)					

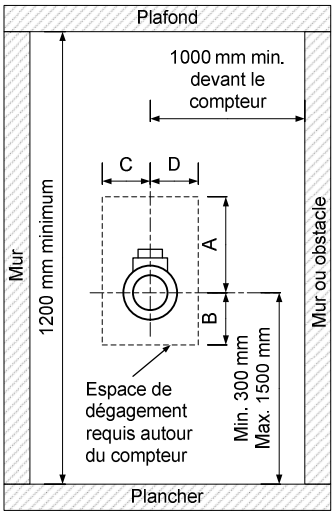
*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville



MONTAGE VERTICAL
(Aucune échelle)



MONTAGE HORIZONTAL
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation en amont du compteur et/ou robinet d'arrêt situé à l'entrée du branchement d'eau général du bâtiment (voir la note C7 à la feuille 2 de 4).
2 - Raccord (union ou bride) pour compteur.
3 - Pièce de transition (tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur) Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni par la Ville afin de répondre au besoin opérationnel.
4 - Robinet d'isolation en aval du compteur, et/ou robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement.
5 - Dispositif antirefoulement (DAR).
6 - Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement.
7 - Compteur.
8 - Mise à la terre (continuité électrique de la tuyauterie) (voir la note C6 à la feuille 2 de 4).
9 - Assemblage préfabriqué d'installation de compteur.
10- Tamis.

Notes :

- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur (s), se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	13
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Croquis_001	1 de 4

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur (incluant la voie de dérivation "bypass" si applicable) doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Les voies de dérivation sont interdites, sauf pour les immeubles répondant aux exigences de l'article 11.
Si approuvés, les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. Le choix du diamètre de la voie de dérivation est laissé à la discrétion de l'usager. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par ceux-ci en position fermée. Aucune connexion ne peut être faite en amont du robinet de dérivation.

A8. L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5^{o} et 40^{o} C). Des dégagements minimaux de 1200 mm en hauteur et de 1000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu, même lors de l'utilisation des assemblages préfabriqués d'installation de compteur.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée (voir feuille 4 pour exemples typiques).

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Une pièce de transition (section droite de tuyauterie préfabriquée de même longueur que le compteur) doit être installée par l'usager et sera remplacée par le compteur fourni par la Ville.

C3. Le compteur, ou la pièce de transition qui le remplace, doit être obligatoirement installé à l'horizontale. D'autre part, le compteur doit être installé de manière à ce que le registre soit orienté vers le haut.

C4. Des raccords (à union ou à bride) doivent être installés de chaque côté de la pièce de transition pour faciliter et standardiser le remplacement de celle-ci par le compteur. Ces raccords doivent être compatibles avec la pièce de transition. Les brides ovales doivent être installées de manière à ce que l'axe des boulons soit sur un plan horizontal.

C5. L'utilisation d'assemblage préfabriqué d'installation de compteur "meter horn", "meter setter", "meter yoke" est permise, à la condition que les parois de la tuyauterie de l'entrée et de la sortie soient distinctes, telles que montrées au croquis de la feuille 1. Il doit être fabriqué par un manufacturier reconnu et prévu pour cet usage, car aucun agencement maison n'est permis. Les robinets d'isolation du compteur peuvent être incorporés à l'assemblage. Si un robinet de dérivation est permis par la Ville, il peut être incorporé à l'assemblage, mais doit être verrouillable en position fermée.

C6. La continuité électrique de la tuyauterie doit être assurée en tout temps, même lors du retrait de la pièce de transition ou du compteur. Si un assemblage préfabriqué d'installation de compteur n'est pas utilisé, une mise à la terre permanente adéquate doit être installée de part et d'autre des raccords du compteur.

C7. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccord n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme. Dans le cas où il n'y a aucun branchement entre le robinet d'arrêt du bâtiment et l'emplacement du compteur, le robinet d'arrêt du bâtiment peut servir, s'il est de type à bille, de robinet d'isolation du compteur du côté amont.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	12
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Croquis_001	2 de 4

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Les robinets d'isolation du compteur doivent être de type à bille et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée de part et d'autre de la pièce de transition ou du compteur, au minimum, à l'aide de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.1 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.2 Les suspentes ou les supports doivent être suffisanment espacés des raccords pour permettre la manipulation des unions ou des boulons, dans le cas de brides, lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEMS 1 et 4 - ROBINETS D'ISOLATION DU COMPTEUR

Type	Corps	Garniture d'étanchéité	Sphère	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage
Robinet à bille de classe 125, orifice à passage intégral ("full port"), à tige inéjectable conforme à la norme MSS-SP110	Laiton	PTFE	Laiton plaqué chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, serti ou compression

ITEM 2 - RACCORDS DE LA PIÈCE DE TRANSITION

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Soudé, serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

ITEM 3 - PIÈCE DE TRANSITION ("SPOOL")

Diamètre nominal	Type de raccord	Longueur	Commentaire
20 mm (3/4 po)	Fileté 1 po mâle	229 mm (9 po)	Fourni par la Ville
25 mm (1 po)	Fileté 1 1/4 po mâle	273 mm (10 3/4 po)	
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons	330 mm (13 po)	
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons	432 mm (17 po)	

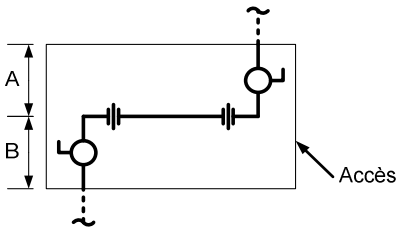
ASSEMBLAGE PRÉFABRIQUÉ D'INSTALLATION DE COMPTEUR (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Fileté, soudé ou serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

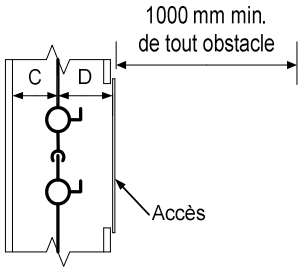
ROBINET DE DÉRIVATION (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de robinet	Type de raccords	Verrouillable	Matériel
20 mm (3/4 po)	Bille	Fileté, soudé, serti ou compression	Oui	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)				
40 mm (1 1/2 po)				
50 mm (2 po)				

MONTAGES TYPIQUES

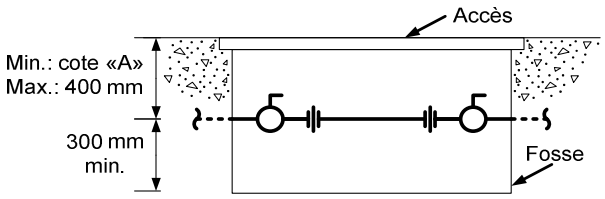


Vue de face

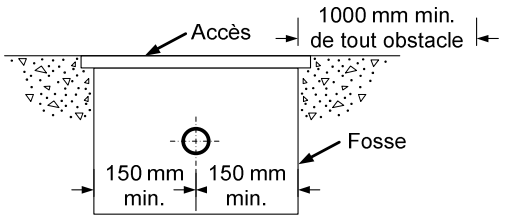


Vue de côté

Montage dissimulé dans un mur

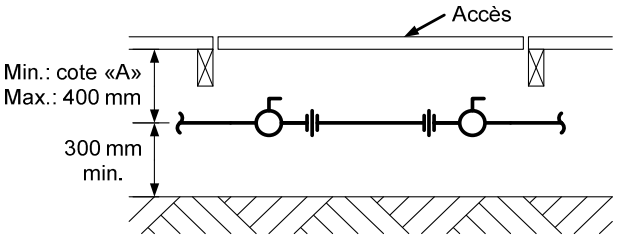


Coupe longitudinale

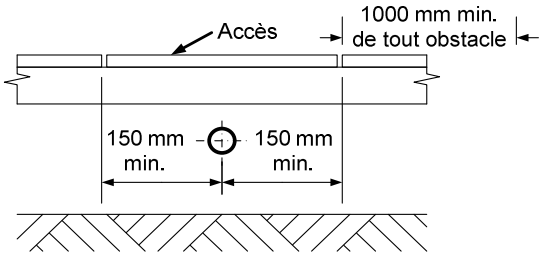


Coupe transversale

Montage dissimulé dans une dalle sur sol

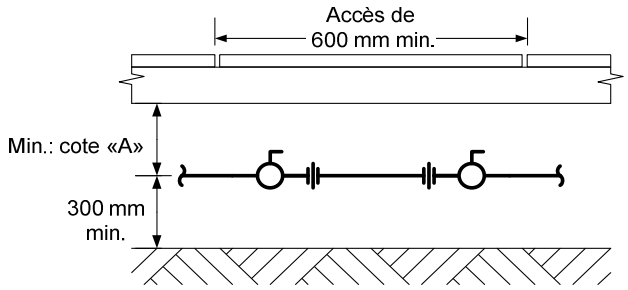


Coupe longitudinale

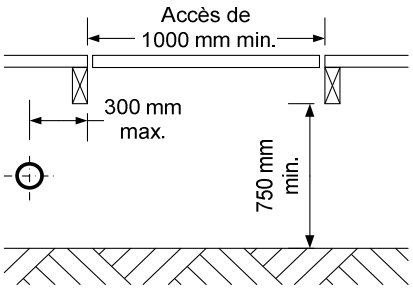


Coupe transversale

Montage dissimulé sous un plancher



Coupe longitudinale



Coupe transversale

Montage en retrait dissimulé sous un plancher

Note : Dimensions selon le tableau de la feuille 1.

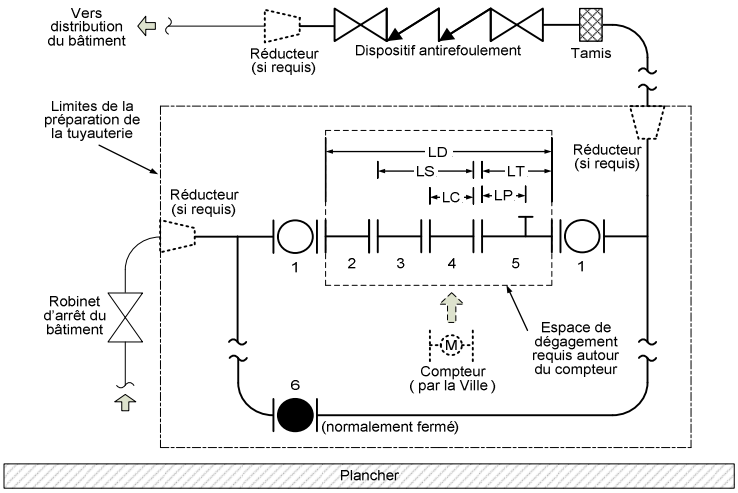
Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 4 de 4

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

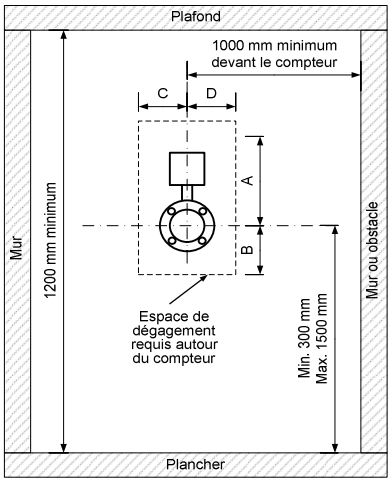
TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie**					*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LS)*	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur du compteur (LC)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
50 mm (2 po)	632 mm (24,9 po)	432 mm (17 po)	200 mm (7,9 po)	200 mm (7,9 po)	125 mm (4,9 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
75 mm (3 po)	1070 mm (42,1 po)	483 mm (19 po)	380 mm (15 po)	200 mm (7,9 po)	220 mm (8,7 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
100 mm (4 po)	1310 mm (51,8 po)	584 mm (23 po)	475 mm (18,7 po)	250 mm (9,8 po)	275 mm (10,8 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)
150 mm (6 po)	1810 mm (71,3 po)	685 mm (27 po)	750 mm (29,5 po)	300 mm (11,8 po)	450 mm (17,7 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)

*Sur un avis de l'autorité compétente, les dimensions présentées peuvent être réajustées afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville.



VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (à passage intégral)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C2 à la feuille 2 de 3)
3 - Pièce d'ajustement pour compteur électromagnétique
4 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2 de 3)
5- Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2 de 3)
6- Robinet de dérivation

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur (s), se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	15
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Croquis_002	1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

A9. L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5^{o} et 40^{o} C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie (lorsque requis par le directeur) pour le compteur et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	13
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Croquis_002	2 de 3

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11,1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11,2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11,3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisanment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
50 mm et plus (2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Orifice à passage intégral ("full port") Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 6 - ROBINET DE DÉRIVATION

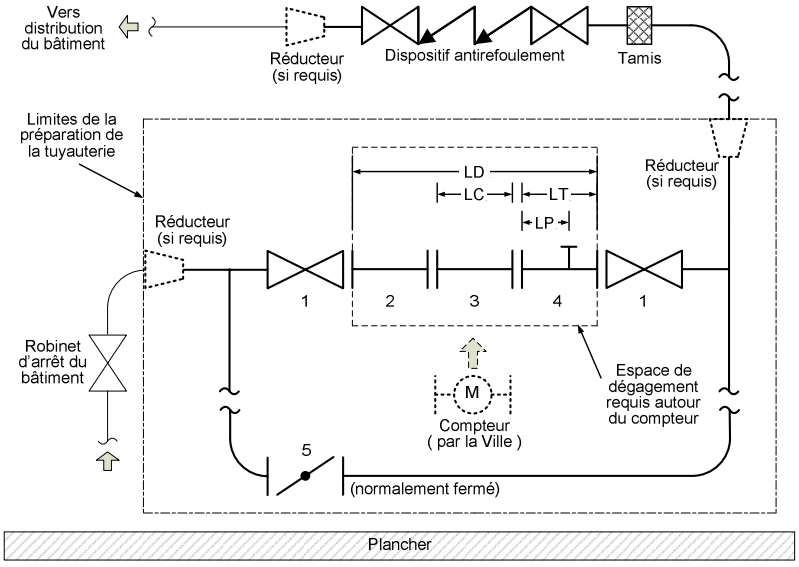
Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
38 mm et plus (1 /2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

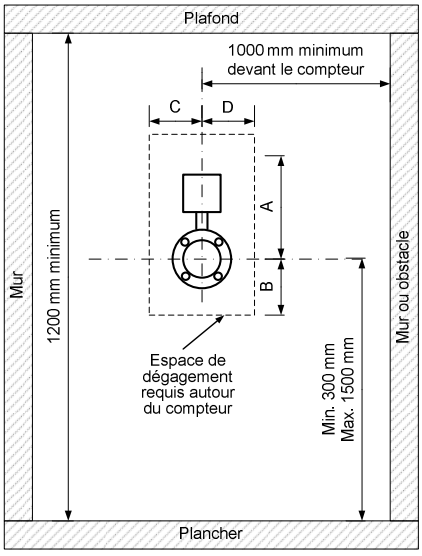
TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie**				*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LC)*	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
200 mm (8 po)	2200 mm (86,6 po)	350 mm (13,8 po)	1025 mm (40,4 po)	625 mm (24,6 po)	500 mm (19,8 po)	405 mm (16 po)	350 mm (13,8 po)	350 mm (13,75 po)
250 mm (10 po)	2750 mm (108,3 po)	450 mm (17,7 po)	1275 mm (50,2 po)	775 mm (30,5 po)	500 mm (19,8 po)	520 mm (20,5 po)	370 mm (14,5 po)	370 mm (14,5 po)
300 mm (12 po)	3300 mm (130 po)	500 mm (19,7 po)	1550 mm (61 po)	950 mm (37,4 po)	535 mm (21 po)	535 mm (21 po)	395 mm (15,5 po)	395 mm (15,5 po)

*Sur un avis de l'autorité compétente, les dimensions présentées peuvent être réajustées afin de répondre aux besoins opérationnels de la Ville.



VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (vanne)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C3 à la feuille 2)
3 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2)
4 - Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2)
5 - Robinet de dérivation (bille, vanne, papillon)

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur (s), se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	14
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Croquis_003	1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

A9. L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie pour le compteur (lorsque requis par le directeur) et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	13
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Numéro de dessin Croquis_003	Feuille 2 de 3

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation doit être de type à vanne, à bille ou papillon, et peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11.1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisanment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

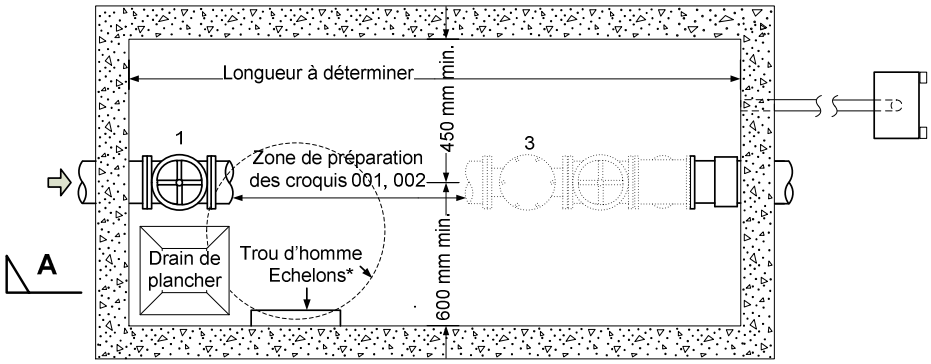
ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
200 mm et plus (8 po. et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 5 - ROBINET DE DÉRIVATION

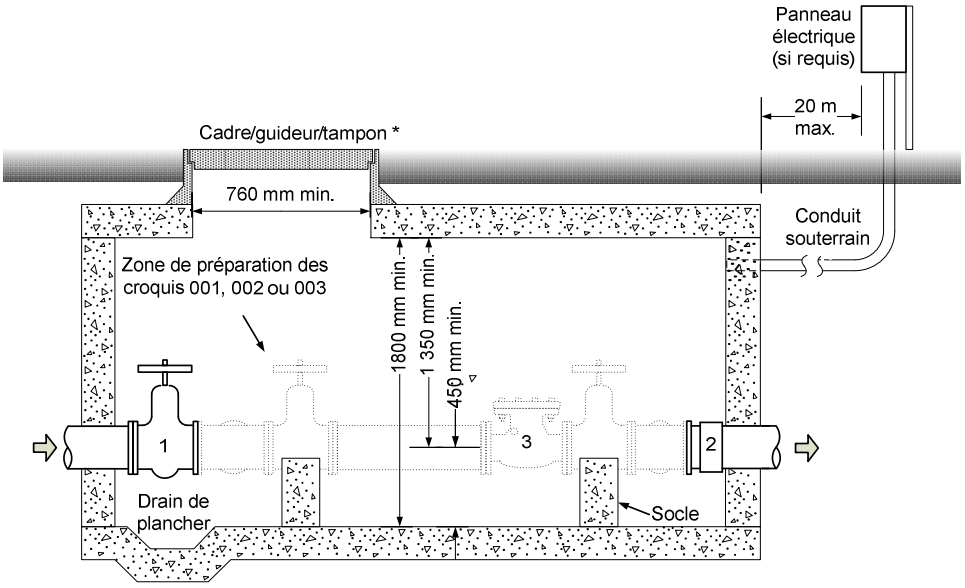
Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
150 mm et plus (6 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES



VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

* Voir Notes



VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'arrêt de la Ville, requis lorsqu'aucun robinet n'est installé en amont de la chambre
2 - Manchon
3- Clapet de retenu simple (Référence à l'article 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
4- Robinet d'isolation en amont du compteur représenté sur les croquis 001, 002 et 003.

Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont et en aval du compteur doit être ancré dans le mur à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).
- L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

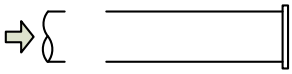
ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

Notes :

- Le cadre, le guideur et le tampon devront respecter les spécifications demandées dans la version plus récente du document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »** dans la section « Cadres, guideurs, tampons et grilles pour regards et structures » disponible dans : https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/etapes/famille-1-travaux-de-conduites-deau-potable-et-degout

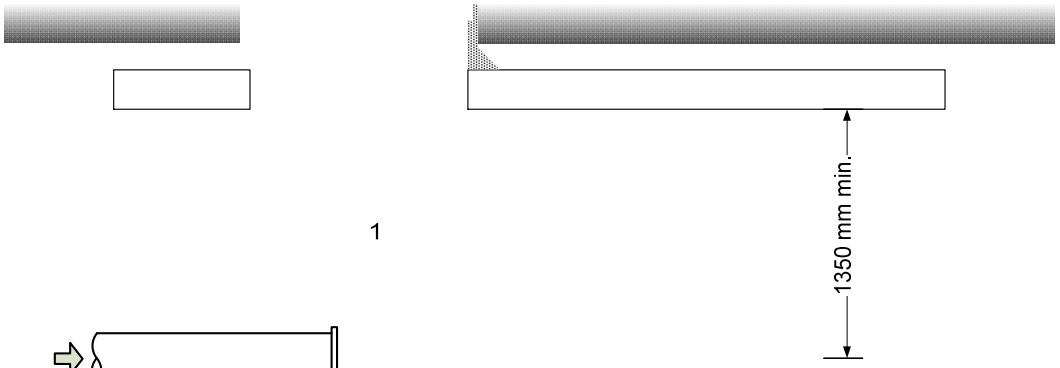
- Le matériel de fabrication de l'échelle d'accès de la chambre devra respecter la section « Matériaux – Métaux ouvrés - Échelle et échelons pour réseau de conduites d'eau», et pour son installation elle doit se conformer à la section « Exécution des travaux – Installation –Installation ou construction de structure - Métaux ouvrés - Échelle et échelons » du lien mentionné ci-haut (document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »**).

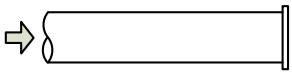
Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	1
	Chambre de compteur (s) Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_004	2 de 2





VUE EN PLAN
(Aucune échelle)





VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'article 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)

Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont de la soupape de retenue doit être ancré dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).
- L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

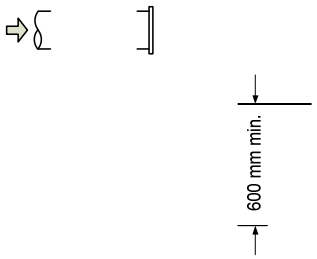
ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

Notes :

- Le cadre, le guideur et le tampon devront respecter les spécifications demandées dans la version plus récente du document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »** dans la section « Cadres, guideurs, tampons et grilles pour regards et structures » disponible dans : https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/etapes/famille-1-travaux-de-conduites-deau-potable-et-degout

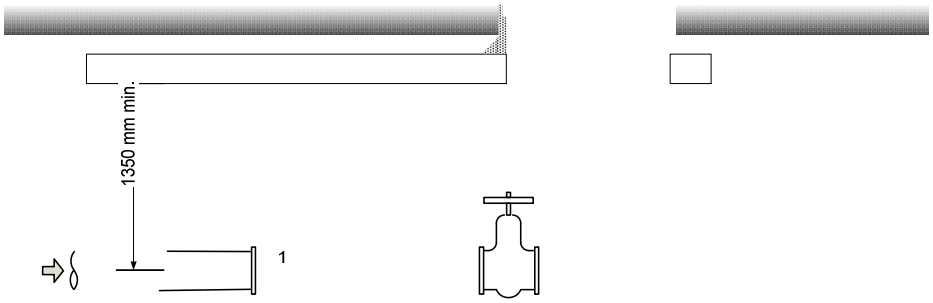
- Le matériel de fabrication de l'échelle d'accès de la chambre devra respecter la section « Matériaux – Métaux ouvrés - Échelle et échelons pour réseau de conduites d'eau», et pour son installation elle doit se conformer à la section « Exécution des travaux – Installation –Installation ou construction de structure - Métaux ouvrés - Échelle et échelons » du lien mentionné ci-haut (document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »**).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	1
	Chambre de compteur (s) Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_005	2 de 2



VUE EN PLAN
(Aucune échelle)

* Voir Notes



VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'article 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
6- Robinet d'arrêt

Notes :

- Les robinets d'isolation en amont de la soupape de retenue et du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le robinet d'isolation en aval du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en aval à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le diamètre du branchement d'eau potable n'est montré qu'à titre d'exemple. Ce dernier peut être de diamètre différent.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
- La préparation de la tuyauterie pour recevoir un compteur, pour l'eau destinés aux autres besoins que la protection incendie, doit suivre les exigences des croquis 001, 002, 003 tel que requis par le règlement. Les espaces de dégagement montrés aux croquis doivent être libre de tout obstacle. Les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002, 003. L'accès à la chambre doit être installé entre les deux conduites.
- L'installation d'un robinet d'isolation avec valve orifice est interdite

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

Notes :

- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).
- Le cadre, le guideur et le tampon devront respecter les spécifications demandées dans la version plus récente du document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »** dans la section « Cadres, guideurs, tampons et grilles pour regards et structures » disponible dans : https://ville.montreal.qc.ca/executiontravaux/etapes/famille-1-travaux-de-conduites-deau-potable-et-degout

- Le matériel de fabrication de l'échelle d'accès de la chambre devra respecter la section « Matériaux – Métaux ouvrés - Échelle et échelons pour réseau de conduites d'eau», et pour son installation elle doit se conformer à la section « Exécution des travaux – Installation –Installation ou construction de structure - Métaux ouvrés - Échelle et échelons » du lien mentionné ci-haut (document normalisé **« Travaux de conduites d'eau potable et de conduites d'égout »**).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	1
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Chambre de compteur (s) Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Croquis_006	2 de 2

VILLE DE MONTRÉAL RÈGLEMENT
RÈGLEMENT
RCG 07-031-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES

Vu le paragraphe 5° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est modifié par le remplacement de son annexe B par l'annexe 1 du présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXXX.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1259443002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division exploitation
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), afin de réduire les délais de traitement des demandes citoyennes, en allégeant les contraintes techniques tout en respectant les exigences liées aux instruments de mesure

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le règlement ci-joint, lequel a été dûment approuvé par Me Anne-Marie McSween,

FICHIERS JOINTS

AnnexeB.pdfProjet de reglement - RCG 07-031VF.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate - Division droit public et législation
Tél : 438-823-6851

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-07-29

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 438-823-6851
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL RÈGLEMENT
RÈGLEMENT
RCG 07-031-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES IMMEUBLES UTILISÉS OU DESTINÉS À ÊTRE UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES

Vu le paragraphe 5° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est modifié par le remplacement de son annexe B par l'annexe 1 du présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

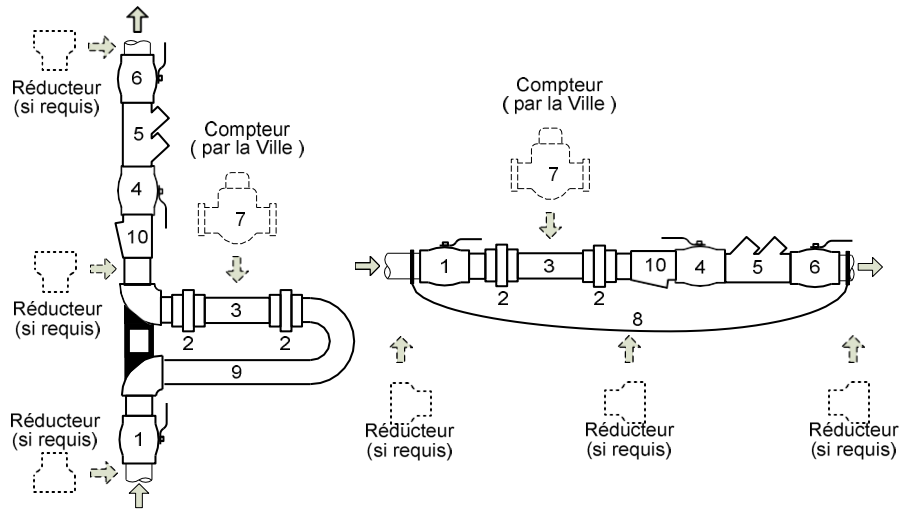
_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXXXXX.

TABLEAU DES DIMENSIONS

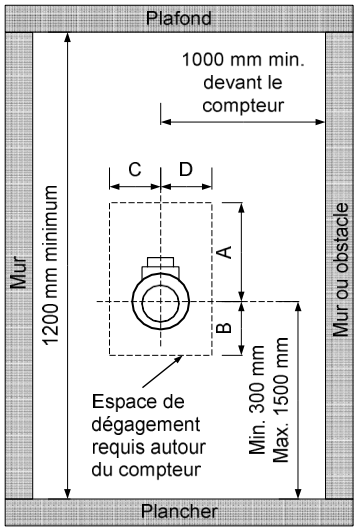
Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Pièce de transition (Item 3)*		*Raccord de la pièce de transition (Item 2)*	*Espace de dégagement minimum pour le compteur*			
	Diamètre nominal	*Longueur**	*Type de raccord*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
20 mm (3/4 po)	20 mm (3/4 po)	229 mm (9 po)	Union de compteur	300 mm (12 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)	100 mm (4 po)
25 mm (1 po)	25 mm (1 po)	273 mm (10 3/4 po)				125 mm (5 po)	125 mm (5 po)
40 mm (1 1/2 po)	40 mm (1 1/2 po)	330 mm (13 po)	Bride ovale (2 boulons)	400 mm (16 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)	150 mm (6 po)
50 mm (2 po)	50 mm (2 po)	432 mm (17 po)					

*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville



MONTAGE VERTICAL
(Aucune échelle)

MONTAGE HORIZONTAL
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation en amont du compteur et/ou robinet d'arrêt situé à l'entrée du branchement d'eau général du bâtiment (voir la note C7 à la feuille 2 de 4).
2 - Raccord (union ou bride) pour compteur.
3 - Pièce de transition (tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur)
Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni par la Ville afin de répondre au besoin opérationnel.
4 - Robinet d'isolation en aval du compteur, et/ou robinet d'isolation en amont du dispositif antirefoulement.
5 - Dispositif antirefoulement (DAR).
6 - Robinet d'isolation en aval du dispositif antirefoulement.
7 - Compteur.
8 - Mise à la terre (continuité électrique de la tuyauterie) (voir la note C6 à la feuille 2 de 4).
9 - Assemblage préfabriqué d'installation de compteur.
10- Tamis.

Notes :

- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 1 de 4

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur (incluant la voie de dérivation "bypass" si applicable) doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Les voies de dérivation sont interdites, sauf pour les immeubles répondant aux exigences de l'article 11.
Si approuvés, les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. Le choix du diamètre de la voie de dérivation est laissé à la discrétion de l'usager. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par ceux-ci en position fermée. Aucune connexion ne peut être faite en amont du robinet de dérivation.

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1200 mm en hauteur et de 1000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu, même lors de l'utilisation des assemblages préfabriqués d'installation de compteur.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée (voir feuille 4 pour exemples typiques).

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Une pièce de transition (section droite de tuyauterie préfabriquée de même longueur que le compteur) doit être installée par l'usager et sera remplacée par le compteur fourni par la Ville.

C3. Le compteur, ou la pièce de transition qui le remplace, doit être obligatoirement installé à l'horizontale. D'autre part, le compteur doit être installé de manière à ce que le registre soit orienté vers le haut.

C4. Des raccords (à union ou à bride) doivent être installés de chaque côté de la pièce de transition pour faciliter et standardiser le remplacement de celle-ci par le compteur. Ces raccords doivent être compatibles avec la pièce de transition. Les brides ovales doivent être installées de manière à ce que l'axe des boulons soit sur un plan horizontal.

C5. L'utilisation d'assemblage préfabriqué d'installation de compteur "meter horn", "meter setter", "meter yoke" est permise, à la condition que les parois de la tuyauterie de l'entrée et de la sortie soient distinctes, telles que montrées au croquis de la feuille 1. Il doit être fabriqué par un manufacturier reconnu et prévu pour cet usage, car aucun agencement maison n'est permis. Les robinets d'isolation du compteur peuvent être incorporés à l'assemblage. Si un robinet de dérivation est permis par la Ville, il peut être incorporé à l'assemblage, mais doit être verrouillable en position fermée.

C6. La continuité électrique de la tuyauterie doit être assurée en tout temps, même lors du retrait de la pièce de transition ou du compteur. Si un assemblage préfabriqué d'installation de compteur n'est pas utilisé, une mise à la terre permanente adéquate doit être installée de part et d'autre des raccords du compteur.

C7. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccord n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme. Dans le cas où il n'y a aucun branchement entre le robinet d'arrêt du bâtiment et l'emplacement du compteur, le robinet d'arrêt du bâtiment peut servir, s'il est de type à bille, de robinet d'isolation du compteur du côté amont.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 2 de 4

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Les robinets d'isolation du compteur doivent être de type à bille et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée de part et d'autre de la pièce de transition ou du compteur, au minimum, à l'aide de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.1 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.2 Les suspentes ou les supports doivent être suffisamment espacés des raccords pour permettre la manipulation des unions ou des boulons, dans le cas de brides, lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEMS 1 et 4 - ROBINETS D'ISOLATION DU COMPTEUR

Type	Corps	Garniture d'étanchéité	Sphère	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage
Robinet à bille de classe 125, orifice à passage intégral ("full port"), à tige inéjectable conforme à la norme MSS-SP110	Laiton	PTFE	Laiton plaqué chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, serti ou compression

ITEM 2 - RACCORDS DE LA PIÈCE DE TRANSITION

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Soudé, serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

ITEM 3 - PIÈCE DE TRANSITION ("SPOOL")

Diamètre nominal	Type de raccord	Longueur	Commentaire
20 mm (3/4 po)	Fileté 1 po mâle	229 mm (9 po)	Fourni par la Ville
25 mm (1 po)	Fileté 1 1/4 po mâle	273 mm (10 3/4 po)	
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons	330 mm (13 po)	
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons	432 mm (17 po)	

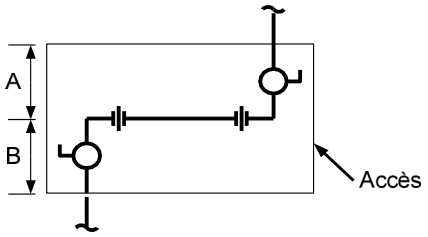
ASSEMBLAGE PRÉFABRIQUÉ D'INSTALLATION DE COMPTEUR (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de raccord à la pièce de transition	Type de raccord à la tuyauterie	Matériel
20 mm (3/4 po)	Union pour compteur 20 mm (3/4 po)	Fileté, soudé ou serti	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)	Union pour compteur 25 mm (1 po)		
40 mm (1 1/2 po)	Bride ovale 2 boulons		
50 mm (2 po)	Bride ovale 2 boulons		

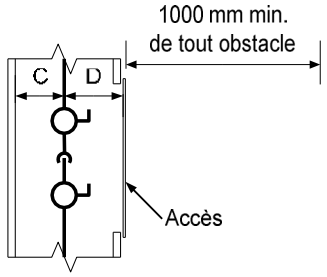
ROBINET DE DÉRIVATION (optionnel)

Diamètre de la tuyauterie	Type de robinet	Type de raccords	Verouillable	Matériel
20 mm (3/4 po)	Bille	Fileté, soudé, serti ou compression	Oui	Cuivre, bronze
25 mm (1 po)				
40 mm (1 1/2 po)				
50 mm (2 po)				

MONTAGES TYPIQUES

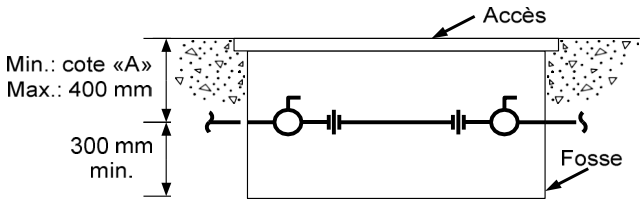


Vue de face

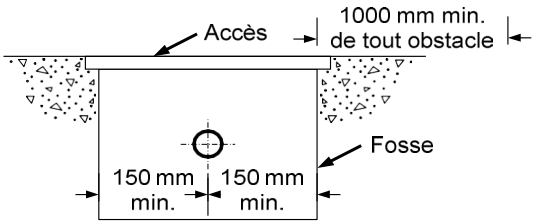


Vue de côté

Montage dissimulé dans un mur

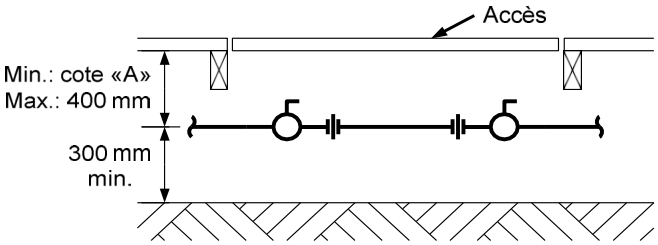


Coupe longitudinale

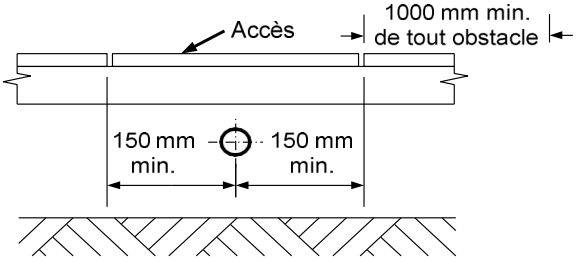


Coupe transversale

Montage dissimulé dans une dalle sur sol

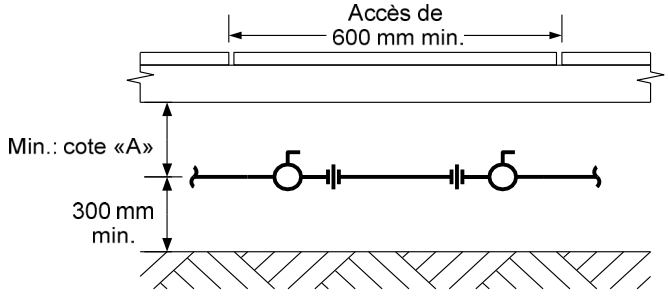


Coupe longitudinale

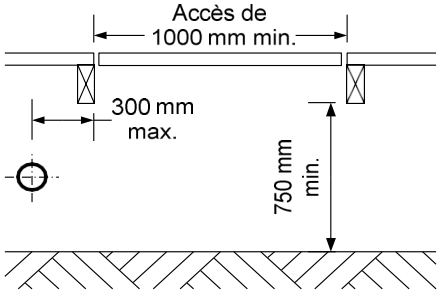


Coupe transversale

Montage dissimulé sous un plancher



Coupe longitudinale



Coupe transversale

Montage en retrait dissimulé sous un plancher

Note : Dimensions selon le tableau de la feuille 1.

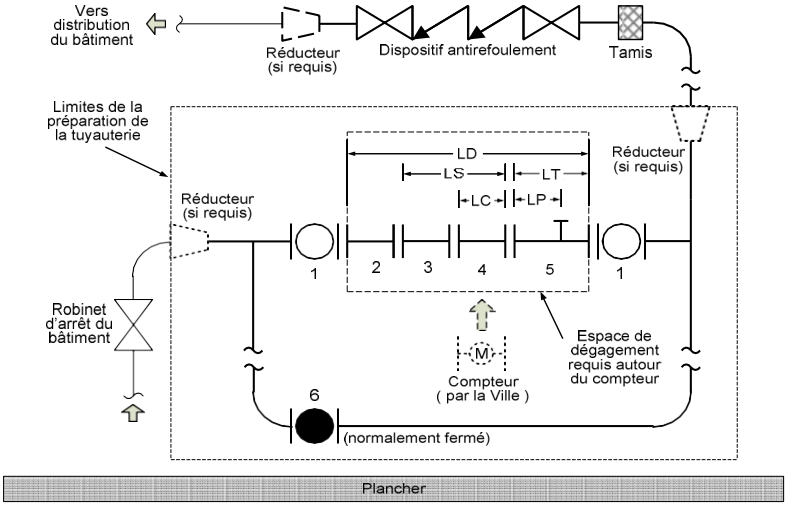
Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 20 mm (3/4 po) à 50 mm (2 po)	Numéro de dessin Croquis_001	Feuille 4 de 4

ANNEXE B - NORMES TECHNIQUES

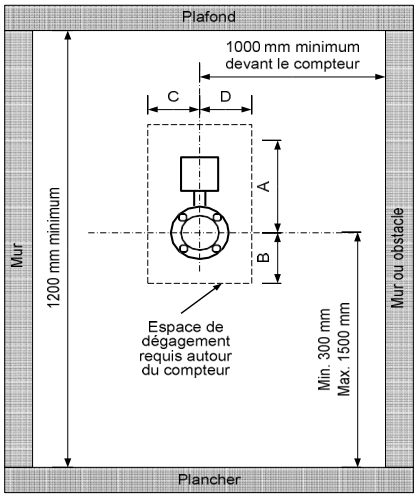
TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie*					*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LS)**	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur du compteur (LC)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
50 mm (2 po)	632 mm (24.9 po)	432 mm (17 po)	200 mm (7,9 po)	200 mm (7,9 po)	125 mm (4,9 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
75 mm (3 po)	1070 mm (42,1 po)	483 mm (19 po)	380 mm (15 po)	200 mm (7,9 po)	220 mm (8,7 po)	410 mm (16,3 po)	343 mm (13,5 po)	180 mm (7 po)	180 mm (7 po)
100 mm (4 po)	1310 mm (51,8 po)	584 mm (23 po)	475 mm (18,7 po)	250 mm (9,8 po)	275 mm (10,8 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)
150 mm (6 po)	1810 mm (71,3 po)	685 mm (27 po)	750 mm (29,5 po)	300 mm (11,8 po)	450 mm (17,7 po)	440 mm (17,5 po)	356 mm (14 po)	225 mm (9 po)	225 mm (9 po)

*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville



VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (à passage intégral)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C2 à la feuille 2 de 3)
3 - Pièce d'ajustement pour compteur électromagnétique
4 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2 de 3)
5- Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2 de 3)
6- Robinet de dérivation

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	12
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Numéro de dessin Croquis_002	Feuille 1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1 500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie (lorsque requis par le directeur) pour le compteur et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	13
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Numéro de dessin: Croquis_002	Feuille: 2 de 3

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11,1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11,2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11,3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisamment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR

Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
50 mm et plus (2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Orifice à passage intégral ("full port") Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 5 - ROBINET DE DÉRIVATION

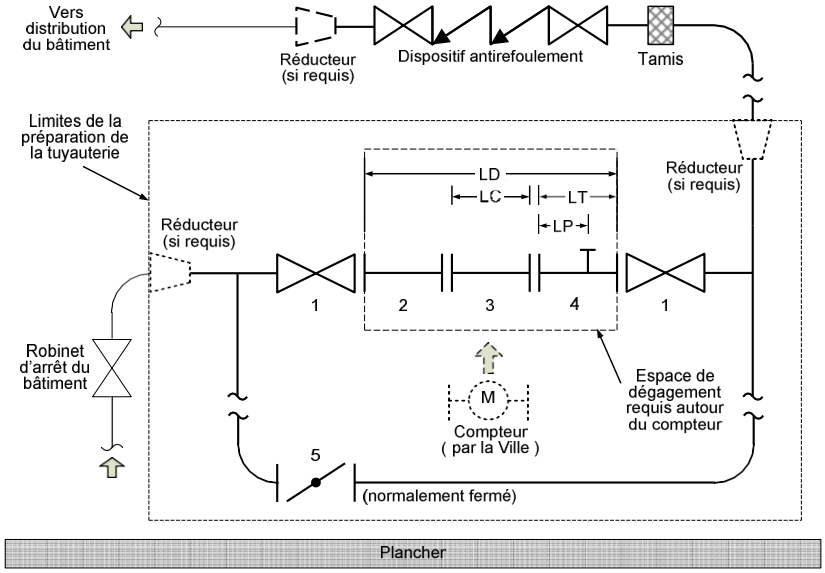
Diamètre nominal	Type	Corps	Siège	Poignée de manœuvre	Assemblage	Dispositif de verrouillage
38 mm et plus (1 /2 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
75 mm et plus (3 po et plus)	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	~~13~~ 14
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 50 mm (2 po.) à 150 mm (6po.)	Numéro de dessin Croquis_002	Feuille 3 de 3

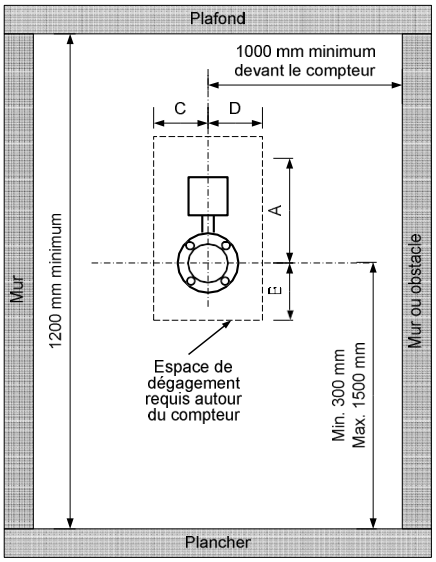
TABLEAU DES DIMENSIONS

Diamètre nominal de la préparation de tuyauterie	*Longueur des composantes de la préparation de tuyauterie*				*Espace de dégagement minimum requis autour du compteur*			
	Longueur minimale de section droite de tuyauterie (LD)	*Longueur de la pièce de transition (LC)**	*Longueur du té de test (LT)*	*Longueur minimale de la bride au port d'essai (LP)*	*Dessus (A)*	*Dessous (B)*	*Derrière (C)*	*Devant (D)*
200 mm (8 po)	2200 mm (86,6 po)	350 mm (13,8 po)	1025 mm (40,4 po)	625 mm (24,6 po)	500 mm (19,8 po)	405 mm (16 po)	350 mm (13,8 po)	350 mm (13,75 po)
250 mm (10 po)	2750 mm (108,3 po)	450 mm (17,7 po)	1275 mm (50,2 po)	775 mm (30,5 po)	500 mm (19,8 po)	520 mm (20,5 po)	370 mm (14,5 po)	370 mm (14,5 po)
300 mm (12 po)	3300 mm (130 po)	500 mm (19,7 po)	1550 mm (61 po)	950 mm (37,4 po)	535 mm (21 po)	535 mm (21 po)	395 mm (15,5 po)	395 mm (15,5 po)

*Les dimensions présentées peuvent différer du gabarit fourni afin de répondre au besoin opérationnel de la Ville



VUE EN ÉLÉVATION
(Aucune échelle)



VUE DE PROFIL DU COMPTEUR
(Aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation du compteur (vanne)
2 - Manchon en amont du compteur (voir la note C3 à la feuille 2)
3 - Pièce de transition (voir la note C4 à la feuille 2)
4 - Té de test avec port d'essai et bouchon (voir la note C5 à la feuille 2)
5 - Robinet de dérivation (bille, vanne, papillon)

Notes :

- Le terme "préparation de tuyauterie" désigne la section de tuyauterie à modifier afin de recevoir le compteur et les composantes associées au compteur (réducteurs, robinets d'isolation, dérivation, etc.). Voir la zone encadrée dans la vue en élévation ci-haut.
- Voir les notes générales aux feuilles 2 et 3 pour les détails entourant la préparation de la tuyauterie et l'installation du compteur.
- Voir la liste de matériel à la feuille 3 pour les détails concernant le matériel et les composantes admissibles.
- Si le compteur est installé dans une chambre de compteur, se référer au croquis 004 pour les exigences supplémentaires.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	13
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Croquis_003	1 de 3

Notes générales

Point d'installation :

A1. La représentation de la tuyauterie existante sur le croquis n'est qu'à titre indicatif et peut être différente de la configuration de plomberie du bâtiment. Toutefois, les normes d'installations mentionnées dans ce document doivent être respectées, peu importe la configuration de la tuyauterie existante.

A2. Le compteur ne doit mesurer que la consommation d'eau potable et non la consommation d'eau de protection incendie. Si le bâtiment est équipé de conduites de protection incendie, le compteur doit être installé sur le branchement d'eau potable.

A3. Aucun branchement, autre que celui de protection incendie ou de consommation purement résidentielle, n'est permis en amont du compteur.

A4. Le compteur doit être installé à moins de 3 mètres de l'entrée d'eau du bâtiment.

A5. Toute conduite entre l'entrée d'eau du bâtiment et le compteur, incluant la voie de dérivation "bypass", doit être facilement accessible pour une inspection visuelle de la conduite.

A6. Aucun équipement, tel un dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de pression, robinet de régulation, n'est permis en amont du compteur, sauf dans le cas où il y a un branchement purement résidentiel en amont du compteur. Le cas échéant, les équipements pourront être situés en amont du branchement purement résidentiel.

A7. Une voie de dérivation permanente doit obligatoirement être installée parallèlement au compteur. Les raccordements à la conduite principale doivent être à l'extérieur des robinets d'isolation du compteur. La voie de dérivation doit être de même diamètre ou d'un diamètre inférieur à la conduite principale seulement si l'usage est pour de l'eau domestique. La voie de dérivation a pour seul but d'éviter l'interruption de service lors de travaux d'entretien sur le compteur par le personnel de la Ville. Le robinet de dérivation est à l'usage exclusif du personnel de la Ville et scellé par celui-ci en position fermée. Aucun raccordement ne peut être fait en amont du robinet de dérivation.

A8. Préférablement, le compteur doit être installé sur la conduite principale et la voie de dérivation installée en parallèle à la conduite principale.

Emplacement :

B1. Le compteur doit être installé dans un endroit facilement accessible, à l'abri de la submersion, de la vibration, du gel et des hautes températures (la température doit se situer entre 5° et 40° C). Des dégagements minimaux de 1 200 mm en hauteur et de 1 000 mm devant le compteur sont requis pour l'accès au compteur et doivent être libres de toute obstruction.

B2. Le compteur doit être installé à une hauteur comprise entre 300 mm et 1500 mm par rapport au sol.

B3. Un espace de dégagement autour du compteur et de ses raccords doit être fourni et maintenu.

B4. Le compteur doit être accessible en tout temps. Un espace libre adéquat devant le compteur et ses robinets d'isolation et de dérivation doit être fourni. S'il est installé dans une cloison ou tout endroit fermé, une porte d'accès peut être installée.

B5. Une prise d'alimentation électrique à 120 Vca doit être fournie pour le compteur (lorsque requis par le directeur) et ses équipements, tel que stipulé dans le règlement RCG 07-031. La prise doit être située à moins de 5 mètres du compteur.

Installation :

C1. L'installation doit être conforme au Code de construction du Québec, chap.III - plomberie, dernière édition.

C2. Le manchon en amont du compteur, la pièce de transition et le té de test doivent être installés à l'horizontale, avoir la longueur minimale de section droite de tuyauterie mentionnée au tableau des dimensions (LD) et respecter les spécifications de la présente norme.

C3. Le manchon en amont du compteur doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur.

C4. La pièce de transition doit être équipée de raccords à brides, et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LC). Elle sera remplacée lors de l'installation du compteur.

C5. Le té de test doit être équipé d'un raccord à bride du côté du compteur et avoir la longueur exacte mentionnée au tableau des dimensions (LT). Le port d'essai doit être de 50mm (2 po) de diamètre avec un bouchon mâle fileté, localisé à la distance minimale mentionnée au tableau des dimensions (LP) et installé sur le dessus de la conduite.

C6. Un robinet d'isolation doit être installé en amont et en aval du compteur. Aucun autre raccordement n'est permis entre ces deux robinets, sauf ceux prescrits par la présente norme.

C7. Les robinets d'isolation du compteur doivent être à passage intégral et peuvent être installés à l'horizontale ou à la verticale.

(voir suite des normes d'installation sur la feuille 3)

Notes générales

Installation (suite) :

C8. Le robinet de dérivation doit être de type à vanne, à bille ou papillon, et peut être installé à l'horizontale ou à la verticale. La Ville y apposera un mécanisme de scellement en position fermée.

C9. Les robinets d'isolation et de dérivation doivent être maintenus en bon état de fonctionnement.

C10. Le propriétaire peut calorifuger après l'installation du compteur, sans obstruer le registre ni les sceaux. Le calorifuge ne doit pas toucher les pièces de la Ville et pourra être retiré si nécessaire.

C11. La tuyauterie doit être supportée convenablement et permettre le démontage de la pièce de transition sans devoir ajouter de supports additionnels. Il doit y avoir au moins trois supports, deux sous ou à l'extérieur des robinets d'isolation ainsi qu'un sur le té de test. Aucun support ne doit être installé sur le manchon en amont du compteur et sur la pièce de transition.

C11.1 La tuyauterie doit être supportée à l'aide de socles, de serres ou d'étriers fixés à des suspentes ou des supports en forme de U, ancrer au sol, au mur ou au plafond.

C11.2 La tuyauterie en cuivre ou en laiton doit être isolée électriquement des serres ou des étriers s'ils ne sont pas eux-mêmes en cuivre ou en laiton.

C11.3 Les suspentes ou les supports doivent être suffisamment espacés des brides pour permettre la manipulation des boulons lors d'une intervention sur le compteur.

C12. Le propriétaire devra installer un conduit électrique de diamètre de 12 mm (1/2 po), incluant un tire-fils, reliant le compteur au module de transmission qui sera monté au mur à l'extérieur du bâtiment à proximité du compteur.

C13. Si un appareil de plomberie autre qu'un robinet vanne ou à bille (robinet papillon, dispositif antirefoulement, clapet, régulateur de débit, etc.) doit être installé en amont du compteur, un redresseur d'écoulement "flow straightener" doit être installé entre l'appareil et le manchon en amont du compteur.

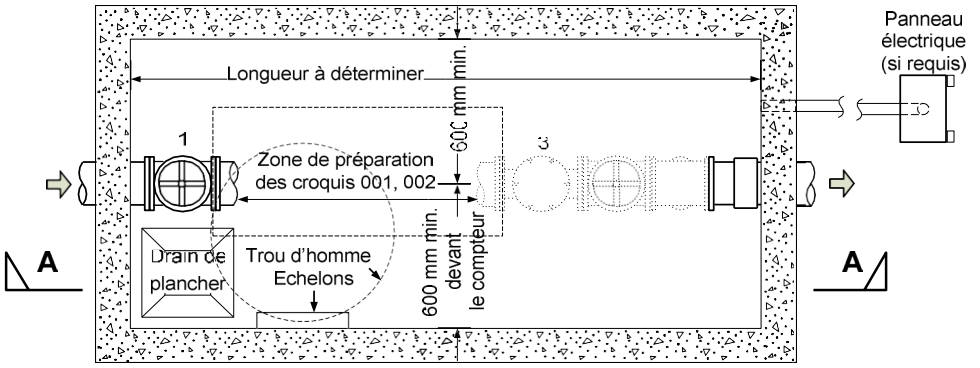
C14. Les boulons, écrous et rondelles utilisés pour fixer le compteur doivent être fabriqués en acier inoxydable, grade 316.

Liste de matériel et composantes admissibles

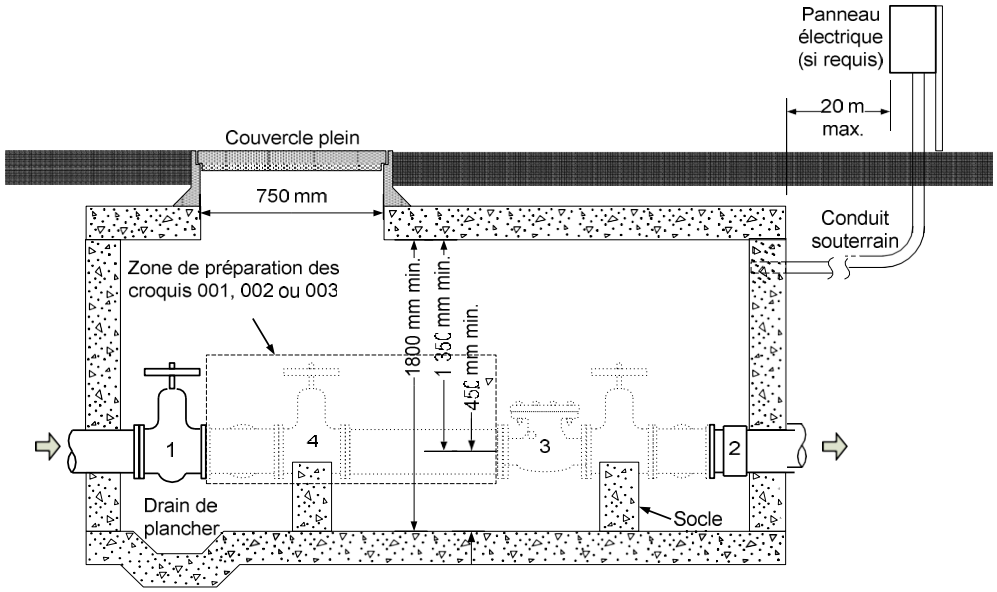
ITEM 1 - ROBINET D'ISOLATION DU COMPTEUR						
Diamètre nominal	**Type**	**Corps**	**Siège**	**Poignée de manœuvre**	**Assemblage**	**Dispositif de verrouillage**
200 mm et plus (8 po. et plus)	À Vanne, Classe 125 Conforme aux normes: ANSI / AWWA C110/A21.10, ANSI / AWWA C550, ANSI / ASME B16.1, AWWA C-509, NSF-61	Fonte	Élastique	Volant de manoeuvre	À bride ou à rainure avec collier	Aucun

ITEM 5 - ROBINET DE DÉRIVATION						
Diamètre nominal	**Type**	**Corps**	**Siège**	**Poignée de manœuvre**	**Assemblage**	**Dispositif de verrouillage**
150 mm et plus (6 po et plus)	À Bille, Classe 600 Tige inéjectable Conforme à la norme MSS-SP110	Laiton, sphère plaquée chrome	PTFE	Acier recouvert de vinyle	Fileté, soudé, à bride, serti ou à rainure avec collier	Aucun
	À Vanne (Identique à l'item 1)					Aucun
	À Papillon en fonte ductile, 125 PSI Arbre en acier inoxydable 416 Conforme aux normes MSS-SP67 et API609	Fonte	Buna-N ou EPDM	Levier de manœuvre	Entre 2 brides (wafer type) ou à rainure avec collier	Aucun

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre	N/A	~~13~~ 14
	Norme de préparation de tuyauterie	Numéro de dessin	Feuille
	Préparation de tuyauterie pour un diamètre de 200 mm (8 po.) à 300 mm (12 po.)	Croquis_003	3 de 3



VUE EN PLAN
(Aucune échelle)



VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

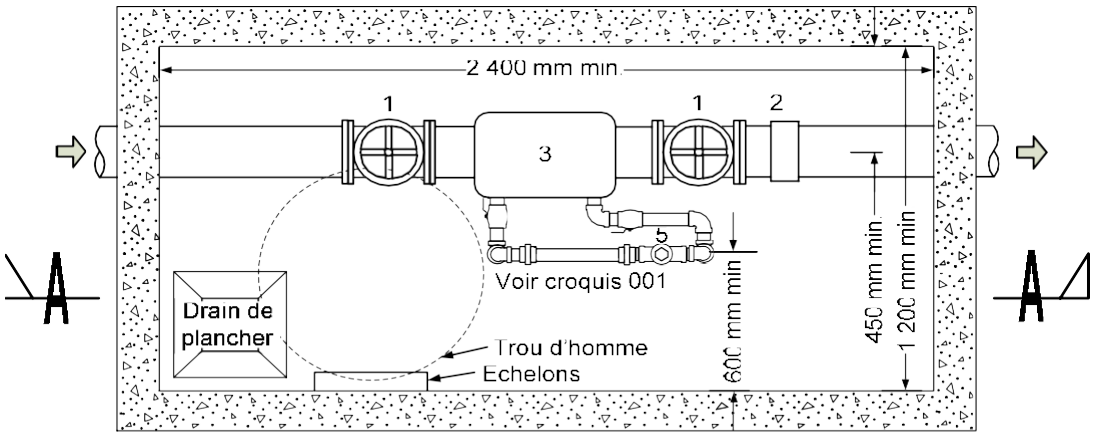
Identification du matériel:

1 - Robinet d'arrêt de la Ville, requis lorsqu'aucun robinet n'est installé en amont de la chambre
2 - Manchon
3- Clapet de retenu simple (Référence à l'aticle 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
4- Robinet d'isolation en amont du compteur représenté sur les croquis 001, 002 et 003.

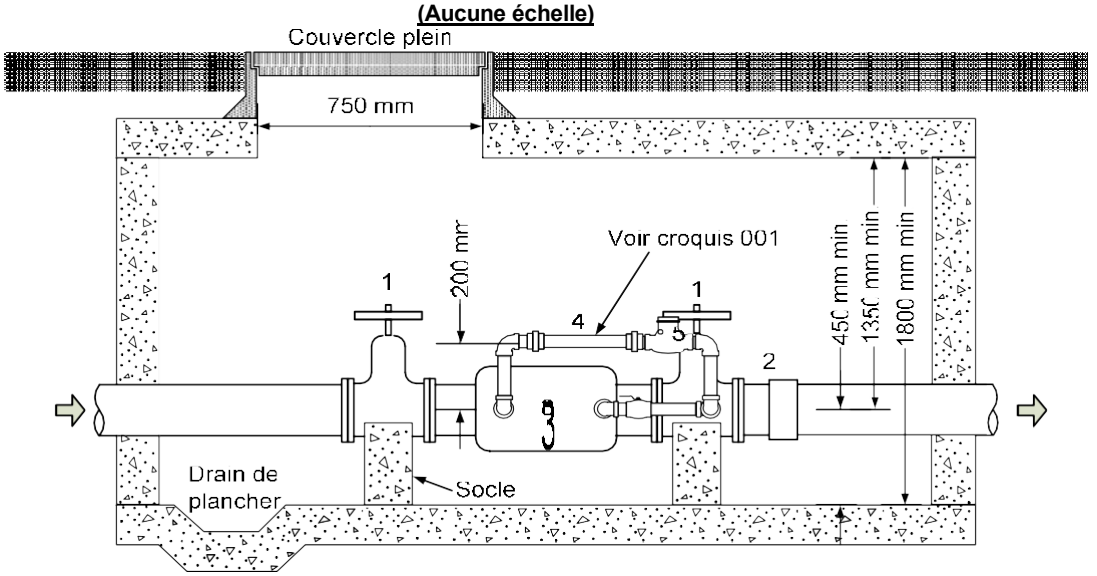
Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont et en aval du compteur doit être ancré dans le mur à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	6
	Chambre de compteur Branchement d'eau potable Mesure de consommation	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_004	1 de 1



VUE EN PLAN
(Aucune échelle)



VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

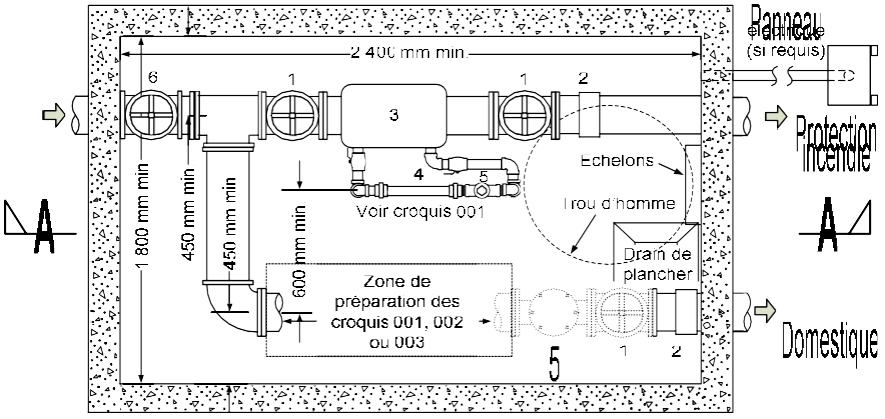
Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'aticle 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)

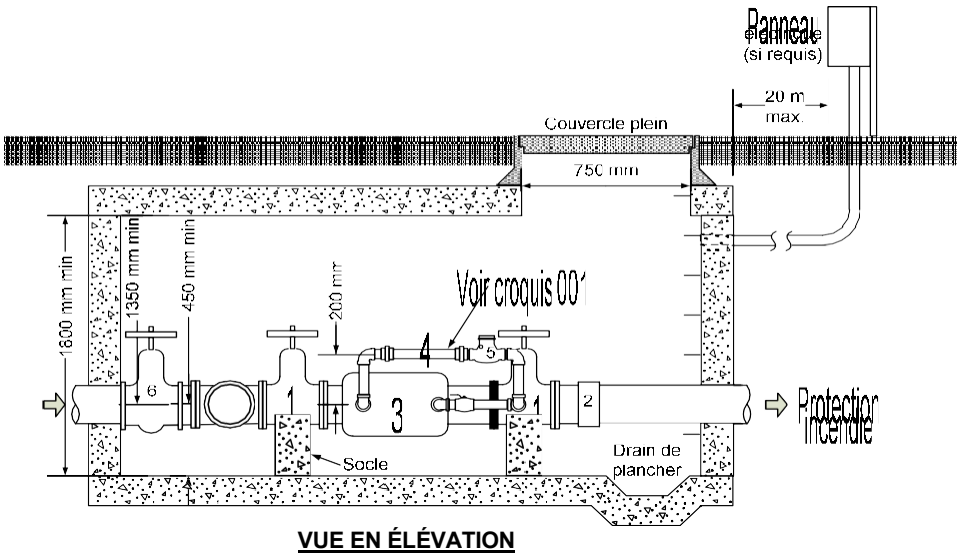
Notes :

- Se référer aux croquis 001, 002 ou 003 pour les détails et exigences de la préparation de tuyauterie. Cependant, les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002 ou 003.
- Le robinet d'isolation en amont de la soupape de retenue doit être ancré dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- Dans le cas d'un branchement d'eau combiné, voir croquis 006.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Mesure de la consommation de l'eau des ICI**	Échelle	Révision
	Titre **Norme de préparation de tuyauterie**	N/A	5
	Chambre de compteur Branchement protection incendie Détection de fuite	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_005	1 de 1



VUE EN PLAN
(Aucune échelle)



VUE EN ÉLÉVATION
(Coupe A-A , aucune échelle)

Identification du matériel:

1 - Robinet d'isolation
2 - Manchon
3 - Soupape de retenue ou dispositif antirefoulement aux fins de détection de fuite, approuvé UL, ULC ou FM.
4- Pièce de transition ("spool") (Tuyauterie temporaire préfabriquée, en remplacement du compteur).
5- Clapet de retenu simple (Référence à l'aticle 8.1; seul le clapet est représenté pour alléger le croquis)
6- Robinet d'arrêt

Notes :

- Les robinets d'isolation en amont de la soupape de retenue et du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en amont à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le robinet d'isolation en aval du compteur de mesure de consommation doivent être ancrés dans le mur en aval à l'aide de 2 tiges du même diamètre que les boulons des brides. Cette note ne s'applique pas aux robinets d'isolation soudés à la tuyauterie.
- Le diamètre du branchement d'eau potable n'est montré qu'à titre d'exemple. Ce dernier peut être de diamètre différent.
- Le drainage doit être conforme à la Directive 001 du Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs.
- La préparation de la tuyauterie pour recevoir un compteur, pour l'eau destinés aux autres besoins que la protection incendie, doit suivre les exigences des croquis 001, 002, 003 tel que requis par le règlement. Les espaces de dégagement montrés aux croquis doivent être libre de tout obstacle. Les dimensions indiquées sur le présent croquis ont préséances sur celles indiquées aux croquis 001, 002, 003. L'accès à la chambre doit être installé entre les deux conduites.
- Tout raccordement à un réseau d'alimentation en eau potable doit être protégé contre les dangers de contamination conformément aux codes et normes applicables (Code de sécurité, CSA-B64.10, etc.).

Mesure de la consommation de l'eau dans les Industries, Commerces et Institutions	**Norme de préparation de tuyauterie**	Échelle	Révision
		N/A	5
	Chambre de compteur Branchement d'eau combiné Mesure de consommation et détection de fuite	Numéro de dessin	Feuille
		Croquis_006	1 de 1



Projet de reglement - RCG 07-031.pdf

Dossier # : 1255326009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

Il est recommandé :

1. d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025;

2. d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;

3. d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période;

4. d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2025-11-19 13:43

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1255326009**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

CONTENU

CONTEXTE

L'accès accru des jeunes à Internet et aux réseaux sociaux les expose à des dangers graves comme le leurre, l'extorsion, le partage d'images intimes et l'exploitation sexuelle en ligne. Face à une augmentation rapide de ces crimes, les forces policières doivent agir vite. Pour renforcer la lutte, une équipe intégrée de coordination de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) a été créée afin de coordonner les efforts des différents services de police et mieux repérer les prédateurs sexuels sur Internet.
L'ESEI regroupe des policiers de la Sûreté du Québec ainsi qu'un membre du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Elle collabore également de façon étroite avec plusieurs services de police municipaux à travers le Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE24 1132 - 31 juillet 2024 - Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec (SQ) pour une durée d'un an, soit du 1er avril 2024 jusqu'au 31 mars 2025, concernant le prêt de service d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) de la Sûreté du Québec / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période/ Autoriser le directeur du SPVM à

signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal.
CE22 0616 – 13 avril 2022 - Autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service avec la Sûreté du Québec pour une durée de deux ans et six mois, soit du 1er octobre 2021 jusqu'au 31 mars 2024, concernant le prêt de service d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 168 750 $ et un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au dossier décisionnel / Autoriser le directeur ou la directrice du SPVM à signer l'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La VILLE et la Sûreté du Québec (SQ) ont signé une entente du 1er octobre 2021 au 31 mars 2024, avec une possibilité de prolongation jusqu'au 31 mars 2025, visant à énoncer les modalités régissant le Prêt de services d'un (1) membre policier du SPVM affecté à la Sûreté du Québec pour participer aux opérations à être menées par l'ESEI pour la durée de ladite Entente.
La VILLE souhaite maintenir sa participation et sa contribution aux opérations de l'ESEI et les parties désirent ainsi prolonger le Prêt de services du membre policier.

Or, l'Entente initiale n'a pas pu être prolongée avant son échéance le 31 mars 2025; les parties souhaitent donc convenir d'une nouvelle Entente de prêt de services prévoyant l'affectation d'une (1) ressource policière du SPVM exclusivement à l'ESEI de la Sûreté du Québec, du 1er avril 2025 au 31 mars 2029, selon les modalités qui sont prévues à Entente initiale.

Le présent dossier vise donc à autoriser rétroactivement l'entente de prêt de service prévoyant l'affectation d'une (1) ressource policière du SPVM exclusivement à l'ESEI de la Sûreté du Québec, du 1er avril 2025 au 31 mars 2029, selon les modalités qui sont prévues à Entente initiale.

L'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur internet (ESEI) est une unité d'enquête spécialisée en matière d'exploitation sexuelle des enfants sur internet, principalement au niveau de la possession, de la distribution et de la production de pornographie juvénile ainsi qu'en matière de leurre informatique. La raison d'exister de cette unité est de prévenir le passage à l'acte d'un prédateur ou encore de faire cesser ces actes en traduisant ces individus devant les tribunaux.

La collaboration entre le SPVM et la SQ est donc primordiale à la lutte aux crimes reliés à la pornographie juvénile et à l'exploitation sexuelle sur Ie Web.

JUSTIFICATION

L'ESEI repose sur une collaboration étroite et stratégique entre les corps de police municipaux du Québec, la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Cette équipe spécialisée est entièrement dédiée à la coordination d'opérations ciblées visant à contrer l'exploitation sexuelle des mineurs sur Internet. Grâce à la mise en commun des expertises et des ressources, l'ESEI renforce l'efficacité des interventions et permet de mieux identifier, traquer et neutraliser les prédateurs en ligne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La VILLE continue, pendant la durée de la période d'affectation, à rémunérer le policier désigné, en contrepartie de son travail au sein de l'ESEI, à son taux de salaire normal, incluant les heures supplémentaires selon les modalités prévues à l'article 6.14 et suivant la

présente convention et les avantages sociaux rattachés à son statut d'employé de la VILLE, selon les modalités prévues à la Convention collective, non incompatibles avec la présente entente et tels que modifiés de temps à autre par la VILLE.
La Sûreté du Québec rembourse mensuellement à la VILLE, pour le Policier désigné affecté à l'ESEI, un montant forfaitaire annuel de 168 750 $ (14 062,50 $ par mois) pour l'exécution d'une prestation de travail au sein de l'ESEI.

La Sûreté du Québec rembourse aussi à la VILLE, pour le Policier désigné, les dépenses admissibles énumérées à l'Annexe 1 de l'Entente.

Pour la durée de l'entente débutant le 1er avril 2025 au 31 mars 2029, les coûts et le financement liés à la ressource prêtée de grade sergent(e)-détective sont détaillés dans les tableaux suivants:

COÛTS		**2025 (avril-déc)**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029 (janv-mars)**	**Total**
Salaire (incluant primes, bonis, charges sociales et allocations vestimentaires)	1 sergent-détective	128 570 $	177 220 $	181 660 $	186 200 $	47 050 $	**720 700 $**
Temps supplémentaire	300 heures/année	23 990 $	33 230 $	34 060 $	34 810 $	8 950 $	**135 040 $**
Total rémunération		**152 560 $**	**210 450 $**	**215 720 $**	**221 010 $**	**56 000 $**	**855 740 $**
FINANCEMENT							
Revenus de prêt d'employé - ESEI	**Sûreté du Québec**	**126 560 $**	**168 750 $**	**168 750 $**	**168 750 $**	**42 190 $**	**675 000 $**
Écart - Contribution SPVM		**(26 000 $)**	**(41 700 $)**	**(46 970 $)**	**(52 260 $)**	**(13 810 $)**	**(180 740 $)**

Pour 2025, un budget additionnel de 126 560$ pour les revenus et les dépenses est requis et sans impact sur le cadre financier de la Ville. Quant aux années subséquentes, un ajustement de la base budgétaire est nécessaire, et ce, sans impact sur le cadre financier de la Ville tel que spécifié au tableau ci-haut.

Le coût supplémentaire n'est pas prévu au budget de fonctionnement du SPVM. Par conséquent, l'écart cumulé de 180 740 $ pour les 4 années de l'entente devra être financé par l'économie liée à la gestion des postes vacants. Au regard du risque existant sur le budget de masse salariale du service, l'impact de ce manque à gagner sera présenté dans le cadre des évolutions budgétaires.

L'entente de prêt prévoit l'affectation temporaire totale d'une (1) ressource policière et requiert l'augmentation des effectifs au sein du SPVM selon la variation annuelle suivante:

		2025 (avril-déc)	**2026**	**2027**	**2028**	**2029 (janv-mars)**
Années-personnes (A-P)		0.7	1.0	1.0	1.0	0.3
Variation		**0.7**	**0.3**	**0.0**	**0.0**	**(0.7)**

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cependant, ces dépenses seront compensées par un revenu supplémentaire qui lui est

attribué par le présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 par les engagements, inclusion, équité et accessibilité universelle.
Il s'arrime avec 2 grandes orientations du plan stratégique (solidarité, équité et inclusion / innovation et créativité), et ce, en assurant la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

La collaboration au sein de l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) de la Sûreté du Québec vise une meilleure sécurisation des communautés en luttant notamment à l'extorsion, au partage d'images intimes ainsi qu'à tous les crimes reliés à la pornographie juvénile et à l'exploitation sexuelle sur Internet. Elle contribuera à la préservation du sentiment de sécurité de la population montréalaise en plus d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La SQ est responsable d'assurer le volet médiatique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Ly PHUNG)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOURBONNAIS, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Sophie BOURBONNAIS, 29 octobre 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ali ILARZEG
PSA

Tél : 514 465-4386
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-29

Mohamed Aziz BOUHDID
inspecteur(-trice)-chef police

Tél : 514-280-7750
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David BERTRAND
directeur(-trice) adjoint(e) au spvm
Tél : 514-280-7750
Approuvé le : 2025-11-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Fady DAGHER
directeur(-trice) de service - police
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2025-11-19

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[1255326009]*
Unité administrative responsable : *[Module Missions internationales et services affaires]*
Projet : *[Prêt de service à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet (ESEI) de la Sûreté du Québec]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

8 - Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, 'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

8 – En renouvelant l'entente de prêt de service de la ressource policière à la SQ, le SPVM maintiendra ses efforts en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle de mineurs sur le web. Les policiers prêtés apporteront certainement une expérience considérable au sein de leur unité en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle de mineurs notamment sur Internet.

19 - Le SPVM continuera à préserver le sentiment de sécurité de la population montréalaise et de prévenir l'extorsion, au partage d'images intimes ainsi qu'à tous les crimes reliés à la pornographie juvénile et à l'exploitation sexuelle sur Internet.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction

Dossier # : 1255326009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Cette intervention vise à confirmer la validité de l'entente de prêt de service quant à sa forme et son contenu.

FICHIERS JOINTS

Entente ESEI_SPVM_2025-2029_VF.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate
Tél : 438 354-8210

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-18

Audrey LÉVESQUE
chef(fe) de division droit du travail
Tél : 514 652 7517
Division : Service des affaires juridiques , Direction

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
18 novembre 2025
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE

RELATIVE AU PRÊT DE SERVICE D'UN POLICIER DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉ À LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS SUR INTERNET (ESEI)

ENTRE

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

corps de police national, dont le Grand quartier général est situé au 1701, rue Parthenais, Montréal, Québec, H2K 3S7, représentée par Madame Johanne Beausoleil, en sa qualité de directrice générale

(ci-après appelée la « SÛRETÉ »)

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL

personne morale de droit public représentée aux fins des présentes par M. Fady Dagher, directeur du Service de police de la ville de Montréal, dûment autorisé en vertu de la résolution du conseil d'agglomération

(ci-après appelée la « VILLE »)

La SÛRETÉ et la VILLE sont ci-après désignées « la » ou « les parties »

NOVEMBRE 2025

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c.M-19.3) confie au ministre de la Sécurité publique, notamment le mandat d'assurer l'application des lois relatives à la police et de favoriser la coordination des activités policières ;

ATTENDU QUE pour poursuivre la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur internet (ESEI) au Québec, le gouvernement du Québec a émis le désir d'avoir une équipe intégrée de coordination de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet, composée de policiers de la Sûreté du Québec et d'un policier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;

ATTENDU QUE la VILLE souhaite maintenir sa participation et contribution aux opérations de l'ESEI ;

ATTENDU QUE la VILLE et la SÛRETÉ ont signé une entente en vigueur du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, prolongeant ainsi l'entente initiale pour la période du 1er octobre 2021 au 31 mars 2024, visant à énoncer les modalités régissant le Prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM affecté à la SÛRETÉ pour participer aux opérations à être menées par l'ESEI pour la durée de ladite entente (« Entente 2024-2025 ») ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent convenir par la présente d'une nouvelle entente de prêt de services prévoyant l'affectation d'un (1) membre policier du SPVM exclusivement à l'ESEI rétroactivement du 1er avril 2025 au 31 mars 2029 ;

ATTENDU QUE la VILLE a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et qu'elle a remis une copie dudit Règlement à la SÛRETÉ.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. INTERPRÉTATION

1.1. DÉFINITIONS

1.1.1. Aux fins de la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et termes suivants signifient :

a) Année financière : du 1er avril au 31 mars de l'année suivante, applicable à la présente entente, soit du 1er avril 2025 au 31 mars 2029.

b) Annexe 1 : liste des dépenses admissibles.

c) Annexe 2 : modalités de facturation.

d) Annexe 3 : attestation du Policier désigné.

e) Annexe 4 : engagement de confidentialité

f) Annexe 5 : Convention collective de travail intervenue entre la VILLE et la Fraternité des policiers et policières de Montréal, (« Convention collective »), modifiée de temps à autre.

g) Annexe 6 : Règlement sur la politique de respect de la personne et règlement sur le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal, modifiés de temps à autre.

h) Période d'affectation : période de trois (3) ans à partir de la date de début de l'affectation du Policier désigné prévue à l'Annexe 3, avec possibilité de prolongation pour une (1) année additionnelle.

i) Policier désigné : membre policier appartenant au SPVM et faisant l'objet d'un Prêt de service à la SÛRETÉ afin d'être affecté aux opérations à être menées par l'ESEI, conformément aux conditions prévues à la présente entente.

j) Prêt de service : prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM affecté à l'ESEI, dont les fonctions sont détaillées à l'article 3.1 de la présente entente.

1.2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.2.1. La présente entente constitue la seule entente intervenue entre les parties quant au Prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM à la SÛRETÉ affecté aux opérations à être menées par l'ESEI. Toute autre entente non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

1.2.2. Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente. Les parties reconnaissent en avoir reçu une copie, les avoir lues, et consentent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées. En cas de conflit entre les annexes et la présente entente, cette dernière prévaudra.

1.2.3. Les dispositions de la présente entente n'ont pas pour effet d'autoriser une partie à engager des frais ou à contracter des dettes au nom de l'autre partie, ni à agir à titre de représentant de l'autre partie.

1.3. COMPUTATION DES DÉLAIS

Aux fins de la computation des délais fixés à la présente entente, lorsque les délais prévus pour remplir une obligation expirent un samedi ou un jour férié au sens de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16), cette obligation pourra être valablement remplie le premier jour ouvrable suivant.

2. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente vise à énoncer les modalités réagissant le Prêt de service d'un (1) membre policier du SPVM à la SÛRETÉ pour participer aux opérations à être menées par l'ESEI pour la durée de la présente entente. Le Policier désigné doit prendre connaissance de la présente entente et fournir son consentement par la signature de l'attestation jointe en Annexe 3.

La SÛRETÉ reconnaît et accepte que la VILLE ne sera pas considérée en défaut de ses obligations en vertu de la présente entente advenant que le membre policier ne fournisse son consentement par la signature de l'attestation jointe en Annexe 3 afin d'y être affecté. Toutefois, la SÛRETÉ ne versera le montant prévu à l'article 5.1 qu'à l'égard du Policier désigné réellement affecté à l'ESEI et qu'à compter de la date de début de l'affectation précisée à l'Annexe 3.

3. PROCESSUS DE SÉLECTION DU POLICIER DÉSIGNÉ

3.1. La VILLE s'engage à fournir à la SÛRETÉ une liste de membres policiers de son service de police pouvant être affectés à la SÛRETÉ afin d'occuper la fonction de sergent-coordonnateur au sein de l'ESEI. Les membres policiers proposés par la VILLE doivent avoir suivi ou débuté le programme de formation initiale en enquête policière de l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ).

3.2. La VILLE s'engage à effectuer une vérification préalable des inconduites policières de tout membre policier proposé à la SÛRETÉ dans le but de s'assurer de la compatibilité de celles-ci, le cas échéant, avec les fonctions que le Policier désigné sera appelé à assumer au sein de l'ESEI. Le policier doit répondre aux critères d'honnêteté et d'intégrité définis dans l'arrêt McNeil ([2009] 1 RCS 66), tels que précisés par la *Procédure sur la transmission de renseignements concernant les inconduites policières entre les corps de police et le Directeur des poursuites criminelles et pénales* annexée au Communiqué 2015-15 du ministère de la Sécurité publique. La VILLE s'engage à transmettre les résultats de ces vérifications à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant.

3.3. Parmi les membres policiers proposés par la VILLE, la SÛRETÉ désigne celui qui fait partie de l'ESEI.

3.4. La VILLE effectue les vérifications relatives au processus d'habilitation sécuritaire du membre policier sélectionné incluant les vérifications à l'égard des membres de sa famille et des personnes avec qui il cohabite actuellement. La VILLE s'engage à confirmer par courriel à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant la réussite du processus d'habilitation sécuritaire.

3.5. Une fois les vérifications complétées, la VILLE transmettra au membre policier sélectionné l'attestation, jointe en Annexe 3, dûment complétée par la VILLE aux fins de signature. L'attestation dûment signée par le Policier désigné est transmise aux représentants des parties.

3.6. À tout moment, les parties se communiquent toute information pouvant mettre en doute l'intégrité ou la probité du Policier désigné.

4. OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1. La VILLE s'engage à prévoir une période d'affectation de trois (3) ans pour le Policier désigné prêté à la SÛRETÉ, avec une possibilité de prolongation pour une (1) année additionnelle.

4.1.1. La VILLE peut, suivant un préavis écrit de trente (30) jours, remplacer, rappeler temporairement ou retirer le Policier désigné de son service, sous réserve du respect des modalités prévues à l'article 4.1 et à la section 3 de la présente entente. Selon les circonstances et sur entente avec l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant, la VILLE peut rappeler le Policier désigné dans un délai inférieur à trente (30) jours.

4.2. La VILLE continue, pendant la durée de la Période d'affectation, à rémunérer le Policier désigné, en contrepartie de son travail au sein de l'ESEI, à son taux de salaire normal, incluant les heures supplémentaires selon les modalités prévues aux article 6.14 et suivants de la présente convention et les avantages sociaux rattachés à son statut d'employé de la VILLE, selon les modalités prévues à la Convention collective, non incompatibles avec la présente entente et tels que modifiés de temps à autre par la VILLE.

4.3. Pendant la durée de la Période d'affectation, la VILLE continue de veiller à ce que le Policier désigné obtient toute formation requise et maintienne les compétences nécessaires liées à ses fonctions à la VILLE.

4.4. La VILLE continue d'assumer toute dépense admissible conformément à la Convention collective intervenue entre la VILLE et l'Association qui représente le Policier désigné.

4.5. La facturation produite par la VILLE pour obtenir le remboursement du montant forfaitaire prévu à l'article 5.1 pour le prêt de service du Policier désigné, ainsi que des dépenses admissibles prévues à l'article 5.2 et à l'Annexe 1, doit respecter les modalités de facturation édictées à l'Annexe 2.

4.6. La VILLE s'engage à rembourser dans un délai de soixante (60) jours tout montant versé en trop réclamé par la SÛRETÉ.

5. OBLIGATIONS DE LA SÛRETÉ

5.1. La SÛRETÉ rembourse mensuellement à la VILLE, pour le Policier désigné affecté à l'ESEI, un montant forfaitaire annuel de 168 750 $ (14 062,50 $ par mois) pour l'exécution d'une prestation de travail au sein de l'ESEI.

5.1.1. Advenant que le Policier désigné débute ou termine son affectation en cours de mois, le montant remboursé à la VILLE est proportionnel au nombre de jours travaillés par le Policier désigné au cours de ce mois, et ce, conformément aux modalités de calcul prévues à l'Annexe 2. Il en va de même lors des situations prévues à l'article 6.

5.2. La SÛRETÉ rembourse aussi à la VILLE, pour le Policier désigné, les dépenses admissibles énumérées à l'Annexe 1. Ces dépenses doivent être autorisées au préalable par la SÛRETÉ.

5.3. Aux fins du calcul des dépenses admissibles prévues à l'Annexe 1, il est convenu que le bureau de l'ESEI, situé au 1250, rue Nobel, Boucherville, constitue le port d'attache du Policier désigné.

5.4. Les remboursements sont effectués à la VILLE sur réception de la facturation et des pièces justificatives conformément aux modalités de facturation prévues à l'Annexe 2.

5.5. Pendant la durée du Prêt de service, la SÛRETÉ veille à offrir au Policier désigné toute formation spécialisée dont il aurait besoin afin d'exécuter ses fonctions au sein de l'ESEI et assume les frais associés à de telles formations.

5.6. À l'arrivée d'un nouveau Policier désigné au sein de l'ESEI, l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant veille à lui remettre une copie de la présente entente et s'assure qu'il en prenne connaissance.

6. STATUT DU POLICIER DÉSIGNÉ ET PRESTATION DE TRAVAIL

6.1. Les conditions et modalités mentionnées à la présente entente sont applicables, le cas échéant, à chaque Policier désigné individuellement.

6.2. Le Policier désigné exercera la fonction de sergent-coordonnateur au sein de l'ESEI.

6.3. Le Policier désigné demeure un employé de la VILLE pendant sa Période d'affectation.

6.4. Dans le cadre de son affectation, le Policier désigné est sous l'autorité opérationnelle de l'officier responsable de l'ESEI ou de son représentant. À cette fin, le Policier désigné est assujetti aux politiques de gestion, méthodes et procédures applicables au sein de la SÛRETÉ. Dans l'éventualité où le Policier désigné se considère devant une politique ou une directive qui soit incompatible avec celle de la VILLE, il doit se référer à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant, qui fera le lien avec l'officier

responsable de la VILLE ou son représentant pour déterminer laquelle doit être respectée dans les circonstances de sa Période d'affectation.

6.5. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant supervise le Policier désigné et a le pouvoir de formuler à son intention et en termes précis les directives jugées raisonnables et nécessaires à la réalisation des objectifs de l'ESEI. La VILLE et la SÛRETÉ doivent se communiquer dans les plus brefs délais tous les renseignements pertinents concernant toute problématique relative au travail et au comportement du Policier désigné.

6.6. Toute demande de congé est soumise au préalable par le Policier désigné à la VILLE pour approbation. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant transmet mensuellement à l'officier responsable de la VILLE ou son représentant les formulaires d'assiduité et un rapport faisant état de toutes les absences, vacances et congés pris pendant la Période d'affectation du Policier désigné.

6.7. La SÛRETÉ fournit au Policier désigné un lieu de travail et le matériel dont il a besoin pour exercer ses fonctions au sein de l'ESEI.

6.8. Le Policier désigné demeure sous l'autorité administrative de la VILLE. Il doit continuer de se conformer aux exigences des lois et règlements visant son service de police, à savoir la *Loi sur la police* (RLRQ, c. P-13.1), avec ses modifications successives, le *Code de déontologie des policiers du Québec* (RLRQ, c. P-13.1, r. 1), le *Règlement sur la discipline interne des policiers et policières de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. P-13.1, r. 2.01), le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal et la Politique de respect de la personne (Annexe 6), à la Convention collective (Annexe 5) et aux encadrements administratifs applicables de la VILLE, non incompatibles avec la présente entente et tels que modifiés de temps à autre.

6.9. Le Policier désigné réintègre le SPVM à la fin de sa Période d'affectation du Prêt de service.

Convention collective, régime de retraite et encadrements

6.10. Les parties acceptent de respecter la Convention collective (Annexe 5) de même que le régime de retraite, le Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal et la Politique de respect de la personne (Annexe 6) et les encadrements administratifs de la VILLE applicables, tels que modifiés de temps à autre, qui continuent de s'appliquer au Policier désigné pendant sa Période d'affectation en vertu du Prêt de service, dans la mesure où les dispositions ne sont pas incompatibles avec la présente entente et à l'exception des conditions particulières qui y sont prévues.

6.11. Le montant remboursé par la SÛRETÉ à la VILLE prévu à l'article 5.1 ne sera pas modifié dans le cas où une nouvelle convention collective intervient entre la VILLE et l'Association qui représente le Policier désigné.

6.12. La SÛRETÉ n'assumera pas les montants qui pourraient être accordés rétroactivement au Policier désigné à la suite d'une modification de la Convention collective ou du régime de retraite. Le cas échéant, ces sommes seront assumées par la VILLE.

Horaire de travail

6.13. Le Policier désigné travaille sur une (1) ou deux (2) relèves selon la décision de l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant. Il s'agit de la relève de jour, qui débute entre 7 h et 9 h et de la relève de soir, qui débute entre 13 h et 17 h.

Heures supplémentaires

6.14. Les parties s'entendent sur le nombre maximal d'heures supplémentaires que peut effectuer le policier désigné, lequel ne peut excéder 300 heures par année financière.

6.15. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant devra communiquer avec le directeur adjoint des enquêtes du SPVM afin de faire approuver au préalable toute heure supplémentaire d'un Policier désigné excédant les heures fixées annuellement. Le directeur adjoint des enquêtes du SPVM pourrait décider d'approuver des heures supplémentaires pour un Policier désigné à même le budget du temps supplémentaire du service des enquêtes criminelles du SPVM. Il est entendu que toute heure supplémentaire effectuée par le Policier désigné à la demande de l'ESEI sans l'autorisation du SPVM sera remboursée par la SÛRETÉ à la VILLE.

6.16. Il est entendu que la VILLE peut rappeler au travail le Policier désigné en dehors de son horaire régulier de travail à la SÛRETÉ, aux frais de la VILLE. L'affectation du policier est alors interrompue pour la durée de son retour à la VILLE.

Vacances annuelles et jours fériés

6.17. Le Policier désigné a droit au nombre de jours de vacances annuelles et aux jours fériés qui lui sont accordés lorsqu'il est au service de la VILLE.

6.18. Les vacances et les jours fériés déjà fixés par la VILLE, à titre d'employeur du Policier désigné, seront respectés par l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant.

6.19. Les demandes de vacances et de jours fériés du Policier désigné, pendant la durée de la Période d'affectation, devront être préalablement présentées à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant, dans le respect des modalités de la Convention collective. L'autorisation est subordonnée aux besoins opérationnels de l'ESEI. Toute demande de congé doit être préalablement soumise à la VILLE pour approbation.

Congés de maladie

6.20. Le Policier désigné continue de bénéficier du nombre d'absences pour maladie prévues aux conditions de travail qui lui sont applicables lorsqu'il est au service de la VILLE. Les demandes de congés de maladie doivent être présentées à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant dans les meilleurs délais, pendant ou immédiatement après le congé, et autorisées par l'un d'eux.

6.21. Malgré l'article 6.20, en cas d'absence pour maladie prolongée (30 jours ou plus), la SÛRETÉ en avise immédiatement la VILLE par écrit et l'informe qu'elle peut remplacer le Policier désigné. Si, après trente (30) jours suivant la date du début de l'absence pour la maladie indiquée dans l'avis écrit, la VILLE n'a pas remplacé le Policier désigné, la SÛRETÉ cesse de rembourser à la VILLE les sommes versées conformément à l'article 5.1 à partir de la 31^{e} journée d'absence.

Congés parentaux

6.22. Le Policier désigné qui requiert un congé octroyé en vertu des dispositions relatives aux droits parentaux prévues à leur Convention collective voit sa prestation de travail prévue à la présente entente interrompue pendant son absence. Ce policier pourra être remplacé pendant son absence suivant le processus de sélection prévu à la présente entente.

Régime particulier applicable au Policier désigné

6.23. Le Policier désigné est réputé être le préposé de la SÛRETÉ dans le cadre de son affectation à l'ESEI en ce qui concerne la détermination de sa responsabilité civile à l'égard des tiers.

6.24. La SÛRETÉ veille à la santé et à la sécurité du Policier désigné lorsqu'il y accomplit ses fonctions et veille à lui fournir un climat de travail sain. La VILLE demeure responsable à l'égard de toute réclamation se rapportant à une lésion professionnelle que le Policier désigné peut subir, à une invalidité dont il peut être atteint, ou à son décès survenu dans le cadre de l'exécution de ses fonctions à l'ESEI conformément à la présente entente, mais ne renonce pas à réclamer des dédommagements de la SÛRETÉ selon les circonstances.

6.25. En cas d'absence pour lésions professionnelles, la SÛRETÉ en avise immédiatement la VILLE par écrit et l'informe qu'elle peut remplacer le Policier désigné. Si, après trente (30) jours suivant la date du début de l'absence pour lésions professionnelles, la VILLE n'a pas remplacé le Policier désigné, la SÛRETÉ cesse de rembourser à la VILLE les sommes versées conformément à l'article 5.1 à partir de la 31^{e} journée d'absence.

6.26. La SÛRETÉ s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur applicables. Plus spécifiquement, elle doit veiller :

a) à ce que les renseignements personnels soient recueillis, traités et conservés conformément à toutes les lois applicables, y compris celles en matière de protection des renseignements personnels ;

b) à respecter les exigences légales en matière de santé et sécurité au travail et de prévention et de gestion du harcèlement, de la discrimination, de la violence à caractère sexuelle et de l'incivilité, dont notamment la Loi sur les normes du travail et la Loi sur la santé et sécurité du travail ;

c) en tout temps, à traiter le Policier désigné, de manière inclusive, empreinte de civilité et exempte de discrimination, de harcèlement, de violence à caractère sexuelle et d'incivilité, quelle que soit la forme et agir conformément aux exigences légales, aux exigences du Code de conduite et de la Politique de respect (Annexe 6) et à ce que ses propres employés et ses sous-traitants agissent ainsi. Elle doit prendre les mesures nécessaires auprès des personnes concernées sans délai afin de respecter ses engagements et dispose d'un délai de 48 heures pour fournir à la VILLE toute l'information détaillant les démarches entreprises et les mesures mises en place ;

d) à collaborer à toute vérification, enquête et démarche de prévention, d'accompagnement et de résolution des différends concernant le respect des engagements prévus aux paragraphes b) et c), y incluant toute enquête et démarche en vertu du Code de conduite et de la Politique de respect.

Assignations à la cour

6.26. Dans l'éventualité où le Policier désigné est appelé à témoigner devant un tribunal dans le cadre de tout recours, action, poursuite, contestation ou réclamation ayant un lien avec les fonctions qu'il a accomplies au sein de la SÛRETÉ, incluant la préparation de son témoignage, les heures effectuées sont comptabilisées aux fins du remboursement prévu à l'article 5.1 et les dépenses admissibles sont assumées par la SÛRETÉ, conformément à l'article 5.2. Quant aux heures supplémentaires, elles seront comptabilisées aux fins du calcul du nombre maximal d'heures supplémentaires prévu à l'article 6.14.

6.27. Dans le cas où le Policier désigné n'est plus affecté à l'ESEI, la VILLE convient de libérer le Policier concerné pour le temps requis à la préparation du dossier aux fins de son témoignage à la cour ou pour assister un procureur concernant une cause relative à l'ESEI, moyennant l'accord préalable de la VILLE quant à la durée. La SÛRETÉ assumera 100 % des frais encourus par la VILLE.

6.28. Dans le cas où le Policier désigné est retraité, lorsque celui-ci doit aller témoigner devant les tribunaux concernant une cause relative à l'ESEI, la SÛRETÉ remboursera à la VILLE les sommes encourues selon la Convention collective ou les encadrements administratifs en vigueur à la VILLE à l'égard du policier retraité.

6.29. La SÛRETÉ accepte de libérer le Policier désigné advenant que son témoignage soit requis à la demande de la VILLE dans le cadre de tout recours, action, poursuite, contestation ou réclamation ayant un lien avec les fonctions qu'il a accomplies à la VILLE, incluant la préparation de son témoignage. Les frais sont assumés par la VILLE, le cas échéant.

Programme d'aide

6.30. Le programme d'aide de la SÛRETÉ est à la disposition du Policier désigné jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de leur Prêt de service au sein de l'ESEI.

7. UTILISATION DES VÉHICULES

7.1. Aux fins de l'exécution de ses fonctions dans le cadre de son affectation à l'ESEI, le Policier désigné utilise les véhicules dont la SÛRETÉ est propriétaire ou loués par la SÛRETÉ, plus précisément les véhicules de police banalisés de la flotte de l'ESEI.

7.1.1. Policier désigné doit être titulaire du permis requis pour conduire de tels véhicules dans la province de Québec.

7.2. Les directives, politiques et procédures du gouvernement du Québec et de la SÛRETÉ relatives à l'utilisation des véhicules sont applicables au Policier désigné.

7.3. Il est interdit de prendre part à une poursuite avec un véhicule de police banalisé. Le Policier désigné s'engage à ne pas entamer ni à participer à une poursuite lorsqu'il utilise un véhicule de la SÛRETÉ.

7.4. Tout dommage causé à un véhicule de la SÛRETÉ et tout dommage ou blessure, causés à une tierce personne par un véhicule de la SÛRETÉ, alors que ledit véhicule est utilisé par le Policier désigné, doit être signalé à l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant.

7.5. En ce qui a trait à l'entretien et aux réparations du véhicule, le Policier désigné ou la VILLE s'engage à communiquer avec l'atelier mécanique de la SÛRETÉ afin d'obtenir les directives et autorisations pour le lieu d'entretien ou de réparation.

8. ASSISTANCE JUDICIAIRE ET INDEMNISATION

8.1. La SÛRETÉ tient la VILLE indemne relativement à l'assistance judiciaire prévue par la loi et la Convention collective (Annexe 5), telles que modifiées de temps à autre, ainsi que de toute somme que cette dernière serait tenue d'assumer ou débourser en vertu de celles-ci ou de toute condamnation ayant un lien avec la présente entente.

8.2. En cas de recours judiciaire, action, poursuite, contestation ou réclamation intentés ou présentés contre la VILLE ayant un lien avec les fonctions du Policier désigné dans le cadre de la présente entente, la SÛRETÉ s'engage, à ses frais, à prendre fait et cause pour la VILLE et à l'indemniser de toute obligation pécuniaire en découlant.

8.3. La SÛRETÉ dégage et tient indemne la VILLE de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, débours, intérêts, pertes ou autres dépenses qui découlent des réclamations du Policier désigné ou de tierces parties (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), demandes, causes d'action, actions, instances ou enquêtes en lien avec les fonctions du Policier désigné dans le cadre de la présente entente.

8.4. La SÛRETÉ dégage et tient indemne la VILLE de toute condamnation monétaire relative à ses décisions ou recommandations à l'égard du Policier désigné.

8.5. La SÛRETÉ peut accorder la protection et l'assistance judiciaire pour des situations non expressément prévues à la présente section.

8.6. La SÛRETÉ s'engage à collaborer et à libérer ses employés pour la préparation d'un dossier aux fins de leur témoignage ou pour assister un procureur concernant tout(e) recours judiciaire, action, poursuite, contestation, grief, réclamation, enquête ou plainte en lien avec la présente entente.

8.7. Sans limiter la généralité de ce qui précède, la protection prévue au présent article s'applique également au bénéfice de la VILLE à l'occasion d'une enquête ou d'une préenquête judiciaire ou quasi judiciaire et d'un recours et d'une enquête en matière disciplinaire, administrative ou déontologique.

9. DISCIPLINE INTERNE ET COMMUNICATIONS

9.1. Le Policier désigné est régi, en matière de discipline interne, par les dispositions applicables à cet égard à la VILLE. Il est entendu que les pouvoirs décisionnels délégués à des fonctionnaires et employés de la VILLE ne peuvent pas être exercés par les employés de la SÛRETÉ.

9.2. L'officier responsable de l'ESEI ou son représentant communique à l'officier responsable de la VILLE ou son représentant immédiatement toute information concernant un accident de travail, une absence prolongée en invalidité ou une problématique vécue avec le Policier désigné ou concernant un incident le mettant en cause et survenant dans le cadre de sa Période d'affectation et qui pourrait donner lieu à tout(e) enquête, mesure, recours, action, poursuite, contestation ou réclamation.

9.3. En fonction de la nature du manquement dont font l'objet le Policier désigné, la SÛRETÉ ou la VILLE peut mettre fin à l'affectation de celui-ci.

9.4. Chaque partie s'engage à notifier immédiatement l'autre partie de tout incident impliquant le Policier désigné, susceptible de donner lieu à une réclamation, recours, demande, poursuite et autres procédures transmis ou prise par toute personne, et à transmettre à l'autre partie, le plus rapidement possible, tous les détails pertinents relatifs à ceux-ci.

10. CONFIDENTIALITÉ ET INTÉGRITÉ DES SYSTÈMES

10.1. La VILLE reconnaît que dans le cadre de ses fonctions à l'ESEI, le Policier désigné est lié par une obligation de confidentialité à l'égard de toutes les informations confidentielles obtenues dans le cadre de son prêt à la SÛRETÉ.

10.2. Avant le début de l'affectation, la VILLE transmettra au Policier désigné l'Engagement de confidentialité prévu à l'Annexe 4 de l'entente pour fins de signature. Le formulaire dûment signé par le Policier désigné est transmis aux représentants des parties.

11. CONFLITS D'INTÉRÊTS

11.1. La présente entente doit s'appliquer en conformité avec les règles applicables en matière d'éthique, de déontologie et de conflits d'intérêts. Les parties et le Policier désigné s'engagent à signaler toute situation susceptible ou pouvant avoir l'apparence de susciter un conflit d'intérêts.

12. RÉSILIATION

12.1. La SÛRETÉ et le SPVM se réservent le droit de mettre fin d'un commun accord à l'affectation d'un Policier désigné au moyen d'un préavis écrit de trente (30) jours à l'autre partie et au Policier désigné.

12.2. À la suite de la terminaison d'une affectation d'un Policier désigné, celui-ci peut être remplacé, au besoin, avec l'accord de la SÛRETÉ et du SPVM, à l'intérieur de la durée de la présente entente prévue à l'article 20.1, conformément au processus de sélection prévu à l'article 3 et à la signature de l'attestation par le nouveau Policier désigné (Annexe 3).

12.3. La présente entente peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties suivant un préavis écrit de trente (30) jours notifiés à l'autre partie et au Policier désigné, ou avant ce délai, si les parties en conviennent autrement par écrit.

12.4. La durée d'un préavis peut être inférieure si les parties y consentent ou advenant des motifs sérieux, des mesures d'urgence décrétées par les autorités municipales ou gouvernementales ou une force majeure.

12.5. La résiliation de la présente entente ne dégage ni la VILLE ni la SÛRETÉ des obligations contractées durant son exécution.

12.6. La SÛRETÉ sera tenue aux sommes dues à la date à laquelle prend fin le Prêt de service du Policier désigné.

13. MODIFICATION

13.1. Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'un accord écrit et signé des représentants des parties. La modification fait alors partie intégrante de la présente entente et entre en vigueur à la date convenue par les parties ou, à défaut, à la date de la dernière signature des parties.

14. MAINTIEN DE CERTAINES OBLIGATIONS

14.1. Toute obligation qui, par sa nature, devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment la clause concernant la confidentialité, demeure en vigueur malgré la fin de l'affectation du Policier désigné et de la présente entente.

15. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

15.1. Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution à l'amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

16. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

16.1. Tout avis exigé en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres, transmis par courriel, par messager ou par la poste à l'adresse de l'autre partie indiquée ci-après :

La SÛRETÉ
Sûreté du Québec
Directeur,
Directeur, Direction des enquêtes criminelles – UA 4400
1701, rue Parthenais, bureau 4.43
Montréal (Québec) H2K 3S7
bsae@surete.qc.ca

LA VILLE
Service de police de la Ville de Montréal
Responsable
Service des enquêtes spécialisées
10351, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1B 1B3

16.2. Dans les cas où plusieurs représentants agissent pour une partie, un avis écrit à cet effet est transmis à l'autre partie. Chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

16.3. Tout changement de représentant ou de coordonnées de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

17. ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

17.1. Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, c. A-6.001) et ses modifications.

17.2. La SÛRETÉ se réserve la possibilité de temporairement diminuer, retarder ou annuler un versement dans la mesure où les fonds ne sont pas disponibles. Une telle diminution prendra effet trente (30) jours après la réception d'un avis transmis par la SÛRETÉ à la VILLE pour l'informer.

17.3. Si, à la suite de la réception d'un tel avis, la VILLE est d'avis qu'elle ne peut plus exécuter les obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente, elle peut, après avoir avisée par écrit la SÛRETÉ, résilier la présente entente, à compter du trentième (30^{e}) jour suivant la réception, par la SÛRETÉ, de cet avis.

18. VÉRIFICATION

18.1. Les demandes de remboursement découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le Contrôleur des finances, conformément à la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, c. M-24.01).

19. GÉNÉRALITÉS

19.1. La présente entente, et tout prêt en vertu de celle-ci, sont conditionnels à leur approbation par chacune des autorités compétentes.

19.2. Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

19.3. Aucune disposition de la présente entente n'a pour effet de remplacer ou modifier une obligation dont la VILLE ou la SÛRETÉ est tenue de s'acquitter ou d'exercer en vertu de la loi.

19.4. La présente entente doit être interprétée d'une façon qui soit compatible avec les lois de la province du Québec et avec les lois fédérales applicables.

19.5. Une disposition de la présente entente jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions, celles-ci conservant leur plein effet et force exécutoire.

20. DURÉE DE L'ENTENTE

20.1. Malgré la date de sa signature par les parties, la présente entente a effet rétroactivement du 1er avril 2025 au 31 mars 2029.

20.2. Le Policier désigné est affecté auprès de la SÛRETÉ pour une Période d'affectation de trois (3) ans, avec possibilité de prolongation pour une (1) année additionnelle. Dans l'éventualité où le Policier désigné n'a pas terminé sa période d'affectation au moment de l'échéance de la présente entente, les modalités de celle-ci s'appliqueront alors à son égard jusqu'à ce que son affectation prenne fin. Si une nouvelle entente est conclue entre la VILLE et la SÛRETÉ avant la fin de la période d'affectation, les modalités applicables seront celles de la nouvelle entente.

20.3 Au terme de la Période d'affectation et avant que la présente entente ne soit expirée, le directeur du SPVM et la Sûreté peuvent renouveler l'affectation du Policier désigné pour une année additionnelle selon les mêmes termes et conditions, avec l'accord de celui-ci. Le policier ne peut donc être affecté pour une période supérieure à quatre (4) ans.

EN FOI DE QUOI, les parties à la présente entente ont signé, à la date indiquée en regard de leur signature respective :

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Par : _____ _____
Madame Johanne Beausoleil, **Date**
Directrice générale

LA VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____ _____
Monsieur Fady Dagher, directeur **Date**
du Service de police de la Ville de Montréal

Cette Entente a été approuvée par résolution/décision # _____ le _____ 2025.

ANNEXE 1

1. DÉPENSES ADMISSIBLES

En plus des éléments prévus à l'article 4.2, sont considérées admissibles les dépenses directement liées à l'ESEI et **qui sont autorisées au préalable par la SÛRETÉ**, soit les dépenses décrites ci-après :

- Activités de formation, tel que prévu à l'article 5.5 de l'entente;
- Frais de déplacement;

2. DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

Certaines dépenses ne sont pas admissibles à un remboursement par la SÛRETÉ dans le cadre de la présente entente :

- Heures supplémentaires (exception : article 6.14);
- Congé octroyé en vertu des dispositions relatives aux droits parentaux;
- Formation initiale des compétences de base dans le domaine de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policières;
- Location de matériel de téléphonie;
- Colloques et congrès à la demande de la Ville;
- Cartes professionnelles (à l'exception de celles de l'ESEI);
- Activités déjà financées dans le cadre d'un programme de subvention;
- Frais d'intérêts sur les sommes dues.

ANNEXE 2

MODALITÉS DE FACTURATION

Paramètres généraux

- La facturation débute à la date du début de l'affectation du Policier désigné.
- Particularités concernant les absences :
  - Le versement du montant forfaitaire est maintenu pour les absences suivantes :
    - Vacances annuelles;
    - Journées ponctuelles de maladie;
  - Le versement du montant forfaitaire est interrompu à la 31e journée d'absence dans les cas suivants (si le Policier désigné n'est pas remplacé) :
    - Absence prolongée pour maladie, tel que prévu à l'article 6.21 de l'entente;
    - Absence pour lésion ou maladie professionnelles, tel que prévu à l'article 6.25 de l'entente;
  - Le versement du montant forfaitaire est interrompu immédiatement dans les situations suivantes (si le Policier désigné n'est pas remplacé) :
    - Fin de l'affectation du Policier désigné;
    - Retrait temporaire en raison de besoins opérationnels du SPVM;
    - Congé sans solde.
- Toute facture acheminée à la SÛRETÉ dans le cadre de la présente entente doit couvrir un mois entier, c'est-à-dire du premier au dernier jour de chaque mois, sauf dans le cas où le Policier désigné débute ou termine son affectation en cours de mois.
  - À titre d'exemple, une facture couvrant la période du 25 juin au 29 juillet ne sera pas acceptée.
- La date de facturation doit être ultérieure à la dernière journée du dernier mois facturé, à l'exception de la facture estimative en fin d'exercice financier.
  - À titre d'exemple, la date de facturation pour le mois de septembre ne peut être antérieure au 1er octobre de la même année.
- La VILLE accorde à la SÛRETÉ un délai minimal de soixante (60) jours à compter de la date de facturation pour le paiement d'une facture.
- La facturation ainsi que les pièces justificatives pour les dépenses admissibles (factures, reçus, comptes, registres) doivent être acheminées à l'adresse suivante :

  Direction des enquêtes criminelles (RF) – UA 4400
  1701, rue Parthenais, bureau 4.43
  bsae@surete.qc.ca

Informations devant apparaître sur la facture

- Le nom du ou des Policiers désignés doit être précisé sur chaque facture.
- Les montants réclamés pour la prestation de service et pour les dépenses admissibles doivent être inscrits de façon distincte.
- Prestation de service :
  - Le montant forfaitaire pouvant être facturé par la VILLE pour chaque année financière couverte par la présente entente se trouvent à l'article 5.1.
  - Pour une prestation de service partielle (arrivée, départ, absence, etc.) telle que prévue à l'article 5.1.1 de l'entente, le montant réclamé est calculé à partir de ce montant forfaitaire et de façon proportionnelle au nombre de jours ouvrables couverts par l'affectation des Policiers désignés au cours du mois. **Les dates utilisées pour le calcul du montant réclamé doivent apparaître sur la facture.**
    - Exemple : Arrivée – Premier jour travaillé le 13 avril 2025
      Montant à facturer = montant forfaitaire * (14 jours ouvrables couverts par l'affectation du Policier désigné / 22 jours ouvrables en avril 2025)
    - Exemple : Départ – Dernier jour travaillé le 8 avril 2025
      Montant à facturer = montant forfaitaire * (6 jours ouvrables couverts par l'affectation du Policier désigné / 22 jours ouvrables en avril 2025)
  - Exception : pour une assignation ponctuelle/temporaire d'un policier qui n'est plus prêté à l'ESEI (ex : procédures judiciaires), le montant facturé par la VILLE est basé sur le taux horaire du policier dans son service.
- Dépenses admissibles :
  - Le nom du Policier désigné ainsi que la nature et la date du frais engendré doivent être précisés **pour chaque montant réclamé**.

ANNEXE 3

ATTESTATION DU POLICIER DÉSIGNÉ

Prénom et Nom du Policier désigné : _____

Grade / Rang : _____

Date de début d'affectation : _____ **Date de fin d'affectation** : _____

Fonction au sein de l'ESEI : _____

Lieu d'affectation : _____

ATTESTATION DU POLICIER DÉSIGNÉ

J'ai lu et je comprends l'objet et les modalités de la présente entente de prêt de service de policiers du SPVM à l'ESEI de la SÛRETÉ, intervenue entre la VILLE et la SÛRETÉ, incluant ce qui est prévu à ses Annexes et j'accepte de m'y conformer. Je comprends que les dispositions de ma Convention collective, du Code de conduite et de la Politique de respect de la personne continuent de s'appliquer pendant toute la durée de ma Période d'affectation, sous réserve des conditions particulières de travail énoncées à la présente entente que j'accepte. Je comprends que je ne peux utiliser dans le cadre de l'exercice de mes fonctions à l'ESEI de la SÛRETÉ, les biens et ressources de la VILLE, incluant les appareils électroniques et services technologiques.

J'accepte d'être affecté(e) à l'ESEI, d'y exercer les fonctions prévues pour la durée mentionnée plus haut et de respecter les conditions et modalités énoncées dans la présente entente. Je comprends que mon affectation peut être résiliée par la VILLE et la SÛRETÉ, conformément aux modalités de l'entente, sans que cela ne constitue une terminaison d'emploi, une réduction de traitement, une destitution ou un congédiement donnant notamment droit aux modalités en matière de cessation d'emploi.

J'accepte de me conformer aux politiques, méthodes et procédures applicables au sein de la VILLE et de la SÛRETÉ, selon les modalités prévues à la présente entente.

Signé à _____, province de Québec, le _____2025.

_____
(Grade, Prénom, Nom)

Service de police de la ville de Montréal

Signé à _____, province de Québec, le _____2025.

_____
(Prénom et nom)
Directeur SPVM

ANNEXE 4

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____, déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis affecté à l'ESEI de la SÛRETÉ selon les modalités prévues au protocole d'entente relatif au prêt de services de policier du SPVM à la SÛRETÉ ;

2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ou permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice de mes fonctions au titre de l'entente, à moins d'avoir été dûment autorisé(e) préalablement par écrit à le faire par l'officier responsable de l'ESEI ou son représentant ;

3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été recueillis dans le cadre de mes fonctions au sein de l'ESEI ;

4. Je m'engage à ne pas partager mes accès et à utiliser les systèmes mis à ma disposition en conformité avec les politiques et conditions d'utilisation en vigueur et adoptées par la SÛRETÉ ;

5. Je m'engage à ne pas faire de copies totales ou partielles d'une information écrite ou d'un document confidentiel, à moins que ce ne soit nécessaire à la bonne exécution de mes fonctions dans le cadre de l'affectation ;

6. Je m'engage à ne conserver à l'issue de mon affectation, aucun document ou copie d'un document appartenant à la SÛRETÉ, sans y être dûment autorisé préalablement par écrit par la SÛRETÉ.

7. J'ai été informé que le défaut de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose et expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par l'entente précitée ;

8. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

Et j'ai signé à _____, province de Québec, le _____2025.

_____

(Grade, Prénom, Nom)

Service de police de la Ville de Montréal

ANNEXE 5

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

entre

LA VILLE DE MONTRÉAL
(ci-après appelée « l'Employeur »)

et

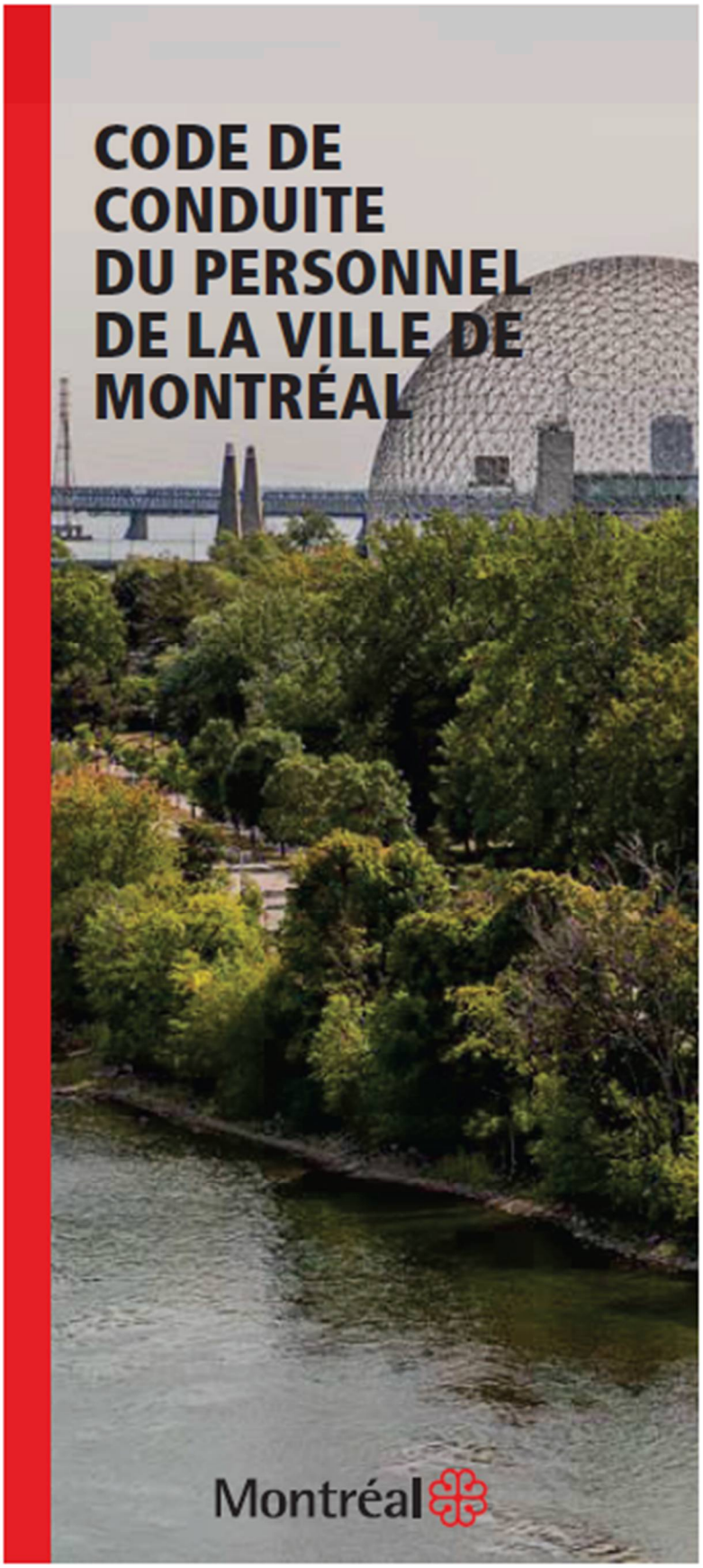
LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL
(ci-après appelée la « Fraternité »)

Pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026

ANNEXE 6

Politique de respect de la personne

ÉDITION RÉVISÉE


CODE DE
CONDUITE
DU PERSONNEL
DE LA VILLE DE
MONTRÉAL
Montréal

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1255326009

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction , Division des communications
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec et la Ville, pour l'affectation d'une ressource policière du Service de police de la Ville de Montréal à l'équipe de lutte à l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet de la Sûreté du Québec, pour une durée 4 ans, à compter du 1er avril 2025 / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2025 de 126 560 $, ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste policier pour la même période

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Intervention 1255326009 - ESEI Prêt 1er avril 2025 au 31 mars 2029.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Thi Ly PHUNG
Conseillère budgétaire
Tél : non disponible

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-03

Elsa DUPORT
Cheffe de section
Tél : 438-462-0714
Division : Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier

NO GDD : 1255326009

Exploitation sexuelle des enfants sur internet (ESEI)
- Prêt d'un policier de grade S/D du 1er avril 2025 au 31 mars 2029

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES:

REVENUS

	Ajustement requis de la base budgétaire Revenus (SPVM)				
	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	2030
	168,750 $	0 $	0 $	(126,560 $)	(42,190 $)

Détails & imputations

•Budget additionnel - Revenu SPVM	2025 (avril-déc)	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	TOTAL
1001.0010000.107377.02101.44801.012616.0000.003984.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. ESEI. Activités policières. Prêts d'employés. Policiers - Divers. Général. ESEI. Général. Général*	126,560 $	168,750 $	168,750 $	168,750 $	42,190 $	675,000 $
TOTAL - REVENUS REVENUS	126,560 $	168,750 $	168,750 $	168,750 $	42,190 $	675,000 $

DÉPENSES

		Ajustement requis de la base budgétaire Dépenses (SPVM)				
	2025	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	2030
$	126,560 $	168,750 $	0 $	0 $	(126,560 $)	(42,190 $)
Année-personne (A-P)	0.7	1.0	0.0	0.0	(0.7)	(0.3)

Détails & imputations

•Budget additionnel - Dépenses SPVM	2025 (avril-déc)	2026	2027	2028	2029 (janv-mars)	TOTAL
1001.0010000.107309.02101.51100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Salaire réguliers. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général. (inclut prime métropole et boni ancienneté)*	93,500 $	128,890 $	132,110 $	135,410 $	34,220 $	524,130.00 $
1001.0010000.107309.02101.51142.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Primes diverses (prime niveau service). Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	4,680 $	6,440 $	6,610 $	6,770 $	1,710 $	26,210.00 $
1001.0010000.107309.02101.51240.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Maladie courante. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	2,300 $	3,180 $	3,260 $	3,340 $	840 $	12,920.00 $
1001.0010000.107309.02101.52100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Cotisations de l'employeur. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	25,750 $	35,490 $	36,380 $	37,290 $	9,420 $	144,330.00 $
1001.0010000.107309.02101.51401.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Allocations vestimentaires. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	2,340 $	3,220 $	3,300 $	3,390 $	860 $	13,110.00 $
1001.0010000.107309.02101.51300.096902.9951.000000.000000.00000.00000 - Temp supplémentaire *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Temps supplémentaire. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	23,010 $	31,870 $	32,670 $	33,390 $	8,580 $	129,520 $
1001.0010000.107309.02101.52100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. Direction des services spécialisées. Activités policières. Cotisations de l'employeur. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	980 $	1,360 $	1,390 $	1,420 $	370 $	5,520 $
TOTAL BUDGET ADDITIONNEL DÉPENSES SPVM	152,560 $	210,450 $	215,720 $	221,010 $	56,000 $	855,740 $

• Budget de fonctionnement - Effort SPVM						
1001.0010000.107XXX.02101.51100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Salaire réguliers. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général. (inclut prime métropole et boni ancienneté)*	(19,258 $)	(30,889 $)	(34,790 $)	(38,710 $)	(10,231 $)	(133,879 $)
1001.0010000.107XXX.02101.51142.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Primes diverses (prime niveau service). Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	(964 $)	(1,543 $)	(1,741 $)	(1,935 $)	(511 $)	(6,695 $)
1001.0010000.107XXX.02101.51240.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Maladie courante. Policiers-CUM . Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	(474 $)	(762 $)	(859 $)	(955 $)	(251 $)	(3,300 $)
1001.0010000.107XXX.02101.52100.096902.9951.000000.000000.00000.00000 *AF Général Agglomération. Budget régulier. XXX. Activités policières. Cotisations de l'employeur. Système de paie CUM. Général. Général. Général.*	(5,304 $)	(8,505 $)	(9,580 $)	(10,660 $)	(2,816 $)	(36,866 $)
TOTAL EFFORT SPVM	(26,000 $)	(41,700 $)	(46,970 $)	(52,260 $)	(13,810 $)	(180,740 $)
TOTAL - DÉPENSES SPVM	126,560 $	168,750 $	168,750 $	168,750 $	42,190 $	675,000 $

ÉCART NET (REVENUS VS DÉPENSES)	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $

Année-personne (A-P) - SPVM	0.7	1.0	1.0	1.0	0.3

Dossier # : 1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;
ATTENDU QU'une ou un élu(e) doit être nommé(e) pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire ;

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

de nommer Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-11-27 14:51

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 25 novembre 2025	Résolution : CA25 14 0319

Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

CONSIDÉRANT QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un.e élu.e doit être nommé.e pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire;

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1258343012

Jean François LALONDE
_____
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 26 novembre 2025

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL

CONTENU

CONTEXTE

Par sa résolution CA25 140319, adoptée lors de sa séance du 25 novembre 2025, le conseil de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension recommande au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

000-0000
Tél :
Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1258343012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

ATTENDU QUE le développement économique est une compétence de l'agglomération de Montréal;
ATTENDU QU'une ou un élu doit être nommé pour siéger au conseil d'administration de l'organisme PME MTL;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire, il est recommandé :

Au conseil d'agglomération de nommer Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

Signé par Jocelyn JOBIDON **Le** 2025-11-14 16:13

Signataire : Jocelyn JOBIDON

_____

Directeur du développement du territoire
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258343012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération de nommer la conseillère Elvira Carhuallanqui à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, la Ville de Montréal s'est dotée du réseau en développement économique PME MTL, lequel est constitué de six organisations à but non lucratif couvrant chacun un secteur de l'île. Ce réseau répond à l'obligation de l'agglomération de Montréal de se doter de points de service en développement local et régional. L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est compris dans le territoire desservi par PME MTL Centre-Est, lequel regroupe aussi les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.
À la suite des élections municipales du 2 novembre 2025 et pour se conformer aux règlements généraux de l'organisme, l'arrondissement doit désigner une nouvelle représentante élue et responsable du développement économique local au conseil d'administration de PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 140040 - 1218343011 - 1er février 2022 - Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est

DESCRIPTION

Recommander au Conseil d'agglomération de désigner Elvira Carhuallanqui, conseillère de ville du district de Parc-Extension, pour agir à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande :
d'adopter une résolution recommandant au conseil d'agglomération de désigner Elvira Carhuallanqui pour agir à titre de représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, et ce, pour les motifs suivants :

- La participation d'une représentante élue de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est permettra d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant la priorité suivante :
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement pourra, grâce à ce rôle d'administrateur, orienter les décisions de cette instance de développement local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La décision fera l'objet d'une annonce dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil d'arrondissement, dans l'infolettre ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes subséquentes :

- Résolution du comité exécutif;
- Résolution du conseil municipal;
- Résolution du conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christiane RICHARD
commissaire - developpement economique

Tél : 438-994-9018
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-07

Geneviève BOUCHER
Cheffe de division- urbanisme et services aux entreprises

Tél : 438-951-2464
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jocelyn JOBIDON
Directeur du développement du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1258343012
Unité administrative responsable : Développement du territoire
Projet : Recommandation au Conseil d'agglomération de nommer XXXXX à titre de représentant élu de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration de PME MTL Centre-Est, organisme du réseau de développement économique local PME MTL.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 14. Cohérence des stratégies de développement économique entre l'arrondissement et la SDC.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		**x**	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.02

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1253022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Il est recommandé :
de nommer madame Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-02 10:59

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1253022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer madame Arij El Korbi, conseillère de l'arrondissement de Saint-Léonard, à titre de représentante au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Conseillère en analyse et gestion de la conformité réglementaire

514-328-8500 poste 8249

Tél :
Télécop. : -

Dossier # : 1253022015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

IL EST RECOMMANDÉ :
De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2025-11-25 13:30

Signataire : Steve BEAUDOIN

_____

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1253022015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisation PME MTL Est-de-l'Île a le mandat du développement de l'entrepreneuriat et de la main-d'œuvre pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.
Le conseil d'administration doit être composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

À la suite de l'élection d'un nouveau conseil d'arrondissement le 2 novembre dernier, il y aurait lieu de nommer madame Arij El Korbi afin de siéger à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île, et ce, pour une période d'un an

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi afin de siéger à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-L'Île, et ce, pour une période d'un an.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement et la nomination est requise à la suite de l'élection d'un nouveau conseil d'arrondissement le 2 novembre 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise à nommer un représentant élu de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guylaine CHAMPOUX
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 328-8500 poste 5529
Télécop. : 514 328-8479

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-24

Steve BEAUDOIN
Directeur d'arrondissement

Tél : 514 328-8500 poste 8420
Télécop. : 514 328-8416

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er décembre 2025	Résolution: CA25 13 0308

RECOMMANDER AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER MADAME ARIJ EL KORBI, À TITRE DE REPRÉSENTANTE ÉLUE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Linda Paquin et Gemma Marchione

et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer madame Arij El Korbi, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Saint-Léonard au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île, et ce, pour une période d'un an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.03 1253022015

Guylaine CHAMPOUX

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 décembre 2025

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.03

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258514004

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

Il est recommandé :

1. d'abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208;
2. de renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de 4 ans.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-13 14:00

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1258514004**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau de transport métropolitain (RTM), également nommé « Exo », est administré par un conseil d'administration (CA) composé de 15 membres désignés comme suit :

1° trois par la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération;
2° un par la Ville de Laval;
3° un par la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération;
4° quatre par les municipalités locales de la couronne nord;
5° quatre par les municipalités locales de la couronne sud;
6° deux usagers ou usagères des services de transport collectif par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont un usager ou une usagère des services de transport collectif et un usager ou une usagère du transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Au moins sept membres du CA doivent se qualifier à titre de membres indépendants. C'est la CMM qui détermine les municipalités ou les groupes de municipalités qui ont l'obligation de nommer des membres indépendants et fixe, à leur égard, leur nombre minimal. La décision de la CMM est prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Elle désigne en outre le président ou la présidente du CA parmi ces membres indépendants.

La désignation des membres indépendants se fait en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le CA, comme le précise la résolution 24-CA(RTM)-889 du CA du RTM concernant le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du RTM.

Le 22 septembre 2016, le conseil d'agglomération de Montréal a nommé monsieur Pierre Fortin à titre de membre indépendant au sein du CA du RTM pour une durée de quatre ans. Son mandat a ensuite été renouvelé le 17 décembre 2020 pour une autre période de quatre ans qui est venue à échéance le 16 décembre 2024. Le présent dossier décisionnel vise à permettre au RTM de renouveler pour une deuxième fois le mandat de monsieur Fortin, et ce, pour une durée de quatre ans, à titre de membre indépendant du CA du RTM, comme le permet l'article 28 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (LRTM).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0592 - Le 22 septembre 2022 - Désigner M^{me} Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du conseil du RTM (Exo) pour une période de quatre ans.

- CG21 0527 - Le 26 août 2021 - Renouveler le mandat de M^{me} Josée Bérubé comme administratrice indépendante du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG20 0716 - Le 17 décembre 2020 - Renouveler les mandats de M^{e} Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG16 0591 - Le 27 octobre 2016 - Nommer M^{e} Marie Elaine Farley, M^{me} Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres du CA du RTM.

DESCRIPTION

Le RTM exploite une entreprise de services de transport collectif par autobus, incluant le transport adapté pour les personnes en situation de handicap. Le Réseau détient également la compétence exclusive pour exploiter, sur son territoire, une entreprise de services de transport collectif par trains de banlieue. L'organisme exerce ses compétences sur tout ou partie de son territoire, ou hors de celui-ci, selon ce que détermine sa loi constitutive ou toute entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3).
Selon le cadre de gouvernance établi par la LRTM, la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération, doit désigner trois administratrices ou administrateurs indépendants au sein du CA du RTM.

En septembre 2016, le conseil d'agglomération a nommé monsieur Pierre Fortin à ce titre pour un mandat de quatre ans, qui a été renouvelé en 2020, à nouveau pour une période de quatre ans. Ce deuxième mandat est arrivé à échéance le 16 décembre 2024.

Considérant que depuis cette date, aucun autre administrateur indépendant n'a été nommé par la Ville de Montréal pour remplacer monsieur Fortin, ce dernier a été maintenu en poste en conformité avec l'article 30 de la LRTM qui stipule qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau. Il est à noter que le 10 octobre 2025, le conseil de la CMM a annoncé la désignation de monsieur Fortin à titre de président intérimaire du CA de l'organisme; il est entré en poste le 9 novembre 2025.

Pierre Fortin est comptable professionnel agréé (CPA), associé chez Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et membre indépendant du CA du RTM depuis un peu plus de huit ans. Il possède une expertise reconnue en gestion financière et en gouvernance au sein des secteurs privé, public et parapublic. Ses compétences et son expérience ont fait de lui une personne qualifiée pour prendre les rênes du RTM et relever les défis qui attendent l'organisation.

Le curriculum vitæ de monsieur Fortin est joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal soumet la candidature de monsieur Pierre Fortin. Ce dernier a démontré, au cours de ses deux premiers mandats, un intérêt soutenu pour la mission du RTM et s'est investi de manière remarquable au sein de son CA. Il a su répondre à la fois aux besoins de l'organisme et aux attentes de la Ville concernant la compétence et l'indépendance attendues de l'administrateur à nommer. Il est motivé par l'idée de poursuivre son engagement au cours des prochaines années.
C'est pourquoi il est recommandé que le conseil d'agglomération de Montréal désigne à nouveau monsieur Pierre Fortin en tant membre indépendant au sein du CA du RTM pour un dernier mandat d'une durée de quatre ans conformément aux dispositions de la LRTM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne présente aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et ce, en raison de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable dans ce dossier permettrait à la Ville de confirmer le statut de monsieur Fortin en tant que membre indépendant au sein du CA du RTM considérant son intérim amorcé le 17 décembre 2024.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BESSETTE
Conseiller en amenagement

Tél : 000 000-0000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-30

Caroline LÉPINE
chef(fe) de division - planification urbaine

Tél : 514-872-3163
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258514004*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet *:* Abroger les résolutions CE25 1757 et CM25 1208 / Renouveler le mandat de Pierre Fortin à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S/O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S/O*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, ADOPTÉE LORS D'UNE SÉANCE (RÉGULIÈRE) TENUE LE 13 JUIN 2024, À 9 h 00, PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION 24-CA(RTM)-889 **MISE À JOUR DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES ADMINISTRATEURS**

ATTENDU QUE les mandats de quatre (4) administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») arrivent à échéance entre les mois de novembre et décembre 2024;

ATTENDU la démission d'un (1) administrateur élu de la couronne nord, le 7 mars 2024, avec effet immédiat;

ATTENDU la résolution 24-CA(RTM)-838, du 21 mars 2024, du conseil d'administration (le « Conseil ») du Réseau relativement au renouvellement des mandats et la désignation de nouveaux administrateurs;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (la « LRTM ») détermine les autorités responsables de désigner les administrateurs du Réseau (les « Autorités »);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la LRTM, la désignation d'un administrateur indépendant du Réseau doit se faire en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le Conseil;

ATTENDU QUE le profil de compétence et d'expérience du Conseil en vigueur a été adopté par ce dernier le 4 juin 2020, par la résolution 20-CA(RTM)-242;

ATTENDU QU'il est requis de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience du Conseil;

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines* (le « CGERH »), ce dernier recommande au Conseil les compétences et l'expérience requises pour tout poste à pourvoir au sein du Conseil;

ATTENDU l'étude du profil de compétence et d'expérience du Conseil par le CGERH et la recommandation de ce dernier;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du Réseau suivant :

- Transport collectif
- Aménagement et urbanisme
- Environnement et développement durable
- Comptabilité et gestion financière
- Droit
- Ressources humaines
- Éthique et gouvernance
- Gestion des risques
- Communications et affaires publiques
- Connaissances de l'administration publique québécoise et des parties prenantes
- Connaissances ou expertise en technologies de l'information
- Connaissances ou expertise en gestion et sécurité des données (cybersécurité)
- Connaissances en gestion de projets d'envergure
- Connaissances en planification stratégique
- Connaissances en gestion de crise

QUE le profil de compétence et d'expérience recherché par le Conseil pour les postes à pourvoir en son sein soit composé des domaines suivants :

- Ressources humaines
- Éthique et Gouvernance
- Droit **(atout)**
- Environnement et développement durable **(atout)**
- Connaissances ou expertise en matière de gestion et sécurité des données **(atout)**

QUE le secrétariat général du Réseau effectue le suivi relativement à la présente résolution auprès des Autorités dans les meilleurs délais.

Je certifie que ce qui précède est une copie conforme d'une résolution adoptée dans le cadre d'une séance régulière du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain tenue le 13 juin 2024 et que ladite résolution n'a pas été modifiée et est toujours en vigueur.

Le 26 juin 2024



Fanny Gayet, avocate
Secrétaire générale adjointe et directrice
Gouvernance et affaires commerciales

Pierre Fortin

CPA

Associé

Diplômes et associations professionnelles

B.A.A., Université de Sherbrooke, 1989

Membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1991

Membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain depuis 2016, président du comité d'audit et du comité de gouvernance et ressources humaines

Président du CA de la Fondation Claude Brunet

Années d'expérience

- Plus de 35 années d'expérience.
- Chez Raymond Chabot Grant Thornton depuis 2006.

Secteurs d'intervention

Privé, public et parapublic, les organismes sans but lucratif, les coopératives, les entreprises de fabrication, de services et de distribution, ainsi que celles de haute technologie

- M. Pierre Fortin est associé au sein de l'équipe de conseil en management et leader du secteur municipal. Il est comptable professionnel agréé et membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.
- Il possède plus de 35 années d'expérience diversifiée en gestion opérationnelle et financière ainsi qu'en gestion des ressources humaines et en planification stratégique.
- Il possède plus de 35 années d'expérience diversifiée en gestion opérationnelle et financière ainsi qu'en gestion des ressources humaines et en planification stratégique.
- M. Fortin a occupé pendant dix ans des fonctions de gestionnaire financier et de gestionnaire de l'exploitation pour des entreprises en technologies de l'information, notamment dans le secteur municipal. À titre de vice-président aux finances et aux ressources humaines, il a dirigé, entre autres, des mandats d'évaluation d'entreprises et de projets. Il a également piloté des processus de planification stratégique, d'acquisition et d'intégration d'entreprises.

Expériences antérieures dans des organisations municipales

M. Fortin, associé responsable du secteur municipal, conseille les entités municipales et paramunicipales depuis plusieurs années. Il connaît les enjeux de gouvernance et de financement des villes et des sociétés de transport

Leader enthousiaste et centré sur les résultats, il possède un profil multidisciplinaire. Il excelle en direction de projets d'envergure de diverses natures. Il a développé une expertise en accompagnement des équipes de gestionnaires dans des exercices de transformation organisationnelle et d'investissement d'importance. Il peut réaliser tout mandat d'accompagnement, d'optimisation et d'implantation de systèmes d'information. Son expérience lui permet également de poser des diagnostics sur des fonctions opérationnelles et de réaliser des mandats de gestion intérimaire.

Depuis les fusions municipales, M. Fortin intervient auprès de l'ensemble des intervenants faisant partie de la CMM, ce qui lui confère une connaissance de pointe des enjeux de gouvernance de la région : CMM, Montréal et ses arrondissements, STM, STL, AMT, UMQ, villes de la Rive-Sud et de la Rive-Nord, etc.

Il est souvent invité à prononcer des conférences lors de congrès dans le secteur municipal, notamment à l'UMQ. De plus, il a participé à la rédaction de contenus de formation en gestion municipale performante destinés aux nouveaux élus municipaux et a donné à de nombreuses reprises ces formations, qui sont offertes par l'UMQ dans les mois suivant les élections municipales.

Voici une liste non exhaustive des mandats réalisés dans des organisations municipales (villes, municipalités, MRC, STM, CMM) :

- Réalisation de planifications stratégiques et de plans d'optimisation de la performance;
- Gestion de projets de transformation organisationnelle;
- Revue des structures de gestion et de la gouvernance;
- Réalisation de plans directeurs des ressources humaines;
- Réalisation de plan de redressement financier;
- Réalisation de cadres financiers;
- Réalisation de cadres financiers et d'analyses de partenariat dans le cadre d'investissements;
- Supervision de mandats auprès des vérificateurs généraux.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.04

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1258514005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

Il est recommandé :
de nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une période de 4 ans en remplacement de Josée Bérubé.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2025-11-14 12:26

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1258514005**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de 4 ans

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau de transport métropolitain (RTM), également nommé « Exo », est administré par un conseil d'administration (CA) composé de 15 membres désignés comme suit :

1° trois par la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération;
2° un par la Ville de Laval;
3° un par la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération;
4° quatre par les municipalités locales de la couronne nord;
5° quatre par les municipalités locales de la couronne sud;
6° deux usagers ou usagères des services de transport collectif par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont un usager ou une usagère des services de transport collectif et un usager ou une usagère du transport adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Au moins sept membres du CA doivent se qualifier à titre de membres indépendants. C'est la CMM qui détermine les municipalités ou les groupes de municipalités qui ont l'obligation de nommer des membres indépendants et fixe, à leur égard, leur nombre minimal. La décision de la CMM est prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Elle désigne en outre le président ou la présidente du CA parmi ces membres indépendants.

La désignation des membres indépendants se fait en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le CA, comme le précise la résolution 24-CA(RTM)-889 du CA du RTM concernant le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du RTM (en pièce jointe).

À cet égard, le conseil d'agglomération de Montréal a désigné M^{me} Josée Bérubé pour un mandat de quatre ans le 27 octobre 2016, puis pour un deuxième mandat de quatre ans le 26 août 2021. Ce dernier est venu à échéance le 8 novembre 2025 et n'a pas été renouvelé.

Le présent dossier décisionnel vise à permettre au RTM de nommer M^{me} Joceline Béland à titre de membre du CA du RTM pour une période de quatre ans en remplacement de M^{me} Josée Bérubé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0592 - Le 22 septembre 2022 - Désigner M^{me} Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du conseil du RTM (Exo) pour une période de quatre ans.

- CG21 0527 - Le 26 août 2021 - Renouveler le mandat de M^{me} Josée Bérubé comme administratrice indépendante du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG20 0716 - Le 17 décembre 2020 - Renouveler les mandats de M^{e} Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du RTM (Exo) pour une durée de quatre ans.
- CG16 0591 - Le 27 octobre 2016 - Nommer M^{e} Marie Elaine Farley, M^{me} Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres du CA du RTM.

DESCRIPTION

Le RTM exploite une entreprise de services de transport collectif par autobus, incluant le transport adapté pour les personnes en situation de handicap. Il détient également la compétence exclusive pour exploiter, sur son territoire, une entreprise de services de transport collectif par trains de banlieue. L'organisme exerce ses compétences sur tout ou partie de son territoire, ou hors de celui-ci, selon ce que détermine sa loi constitutive ou toute entente conclue en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (chapitre A-33.3).
Selon le cadre de gouvernance établi par la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (LRTM), la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération, doit désigner trois administratrices ou administrateurs indépendants au sein du CA du RTM.

L'objet du présent dossier est de nommer M^{me} Joceline Béland à ce titre pour une période de quatre ans. M^{me} Béland possède une longue expérience dans le domaine du transport en général et du transport collectif en particulier. Elle a occupé plusieurs postes de gestion au ministère des Transports et de la Mobilité durable et a terminé sa carrière dans ce ministère en tant que directrice des projets de transport collectif et de la planification métropolitaine. Ce poste exigeait entre autres de veiller à la planification métropolitaine de la mobilité et à la collaboration intersectorielle au sein de la région métropolitaine de Montréal avec les municipalités et les organismes publics de transport en vue d'optimiser les services de transport en commun offerts aux citoyens et citoyennes de la région.

Depuis 2016, M^{me} Béland est cheffe d'équipe du soutien juridique et enquêtrice au Bureau du syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle travaille notamment au développement de protocoles pour assurer la conformité et l'efficacité des processus.

L'expérience et les compétences affichées dans le curriculum vitæ de M^{me} Béland correspondent aux exigences du profil de compétence et d'expérience des administrateurs et administratrices joint à la résolution 24-CA(RTM)-889 du CA du RTM adoptée le 13 juin 2024 (en pièce jointe).

Le curriculum vitæ de M^{me} Béland est joint au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal soumet la candidature de M^{me} Béland, car elle est qualifiée pour répondre à la fois aux besoins du CA du RTM et aux attentes de la Ville concernant la compétence et l'indépendance attendues de la personne à nommer.
C'est pourquoi il est recommandé que le conseil d'agglomération de Montréal désigne M^{me} Joceline Béland en tant que membre indépendante au sein du CA du RTM pour un mandat d'une durée de quatre ans conformément aux dispositions de la LRTM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier ne présente aucun impact financier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, et ce, en raison de sa nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable dans ce dossier permettrait au RTM de pourvoir ce poste au sein de son CA, vacant depuis la fin du mandat de M^{me} Josée Bérubé le 8 novembre 2025.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert BESSETTE
Conseiller en amenagement

Tél : 000 000-0000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-11-13

Caroline LÉPINE
chef(fe) de division - planification urbaine

Tél : 514-872-3163
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
directeur(-trice) - planification et mise en valeur du territoire
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél : - -
Approuvé le : 2025-11-14

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1258514005*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité*
Projet *:* Nommer Joceline Béland à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain pour une durée de quatre ans.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S/O*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S/O*			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, ADOPTÉE LORS D'UNE SÉANCE (RÉGULIÈRE) TENUE LE 13 JUIN 2024, À 9 h 00, PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION 24-CA(RTM)-889 **MISE À JOUR DU PROFIL DE COMPÉTENCE ET D'EXPÉRIENCE DES ADMINISTRATEURS**

ATTENDU QUE les mandats de quatre (4) administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain (le « Réseau ») arrivent à échéance entre les mois de novembre et décembre 2024;

ATTENDU la démission d'un (1) administrateur élu de la couronne nord, le 7 mars 2024, avec effet immédiat;

ATTENDU la résolution 24-CA(RTM)-838, du 21 mars 2024, du conseil d'administration (le « Conseil ») du Réseau relativement au renouvellement des mandats et la désignation de nouveaux administrateurs;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (la « LRTM ») détermine les autorités responsables de désigner les administrateurs du Réseau (les « Autorités »);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24 de la LRTM, la désignation d'un administrateur indépendant du Réseau doit se faire en tenant compte des profils de compétence et d'expérience approuvés par le Conseil;

ATTENDU QUE le profil de compétence et d'expérience du Conseil en vigueur a été adopté par ce dernier le 4 juin 2020, par la résolution 20-CA(RTM)-242;

ATTENDU QU'il est requis de mettre à jour le profil de compétence et d'expérience du Conseil;

ATTENDU QU'en vertu de la *Charte du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines* (le « CGERH »), ce dernier recommande au Conseil les compétences et l'expérience requises pour tout poste à pourvoir au sein du Conseil;

ATTENDU l'étude du profil de compétence et d'expérience du Conseil par le CGERH et la recommandation de ce dernier;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le profil de compétence et d'expérience des administrateurs du Réseau suivant :

- Transport collectif
- Aménagement et urbanisme
- Environnement et développement durable
- Comptabilité et gestion financière
- Droit
- Ressources humaines
- Éthique et gouvernance
- Gestion des risques
- Communications et affaires publiques
- Connaissances de l'administration publique québécoise et des parties prenantes
- Connaissances ou expertise en technologies de l'information
- Connaissances ou expertise en gestion et sécurité des données (cybersécurité)
- Connaissances en gestion de projets d'envergure
- Connaissances en planification stratégique
- Connaissances en gestion de crise

QUE le profil de compétence et d'expérience recherché par le Conseil pour les postes à pourvoir en son sein soit composé des domaines suivants :

- Ressources humaines
- Éthique et Gouvernance
- Droit **(atout)**
- Environnement et développement durable **(atout)**
- Connaissances ou expertise en matière de gestion et sécurité des données **(atout)**

QUE le secrétariat général du Réseau effectue le suivi relativement à la présente résolution auprès des Autorités dans les meilleurs délais.

Je certifie que ce qui précède est une copie conforme d'une résolution adoptée dans le cadre d'une séance régulière du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain tenue le 13 juin 2024 et que ladite résolution n'a pas été modifiée et est toujours en vigueur.

Le 26 juin 2024



Fanny Gayet, avocate
Secrétaire générale adjointe et directrice
Gouvernance et affaires commerciales

Joceline Béland



M. Massimo Iezzoni
Directeur général
Communauté métropolitaine de Montréal
1801, avenue McGill College
Bureau 1010
Montréal, QC H3A 2N4
Massimo.iezzoni@cmm.qc.ca

Objet : Candidature au poste de présidente du conseil d'administration

Monsieur Iezzoni,

Passionnée par les enjeux liés à la mobilité durable et forte d'une expérience significative dans la gestion et le développement du transport collectif, je souhaite soumettre ma candidature au poste de présidente du conseil d'administration de d'Exo.

Tout au long de ma carrière, j'ai œuvré à l'élaboration de stratégies innovantes et à l'optimisation des services de transport collectif, tant au niveau régional que métropolitain. En tant que Directrice des projets de transport collectif et de la planification métropolitaine au Ministère des Transports du Québec, j'ai dirigé des initiatives majeures visant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité des réseaux de transport, toujours avec une approche centrée sur les usagers et la collaboration intersectorielle.

Mon expertise en planification stratégique, gestion budgétaire et concertation avec les parties prenantes me permettrait d'apporter une vision ambitieuse et pragmatique au sein du conseil d'administration d'Exo. Mon engagement envers la mobilité inclusive, notamment à travers le développement du transport adapté, s'inscrit pleinement dans les objectifs de votre organisation, et je serais honorée de contribuer activement à son évolution.

Je serais ravie d'échanger plus en détail sur mes motivations et ma vision pour le développement du transport collectif. Dans l'attente d'une rencontre, je vous remercie de l'attention portée à ma candidature et vous prie d'agréer, Monsieur Iezzoni, l'expression de mes salutations distinguées.

Joceline Béland

JOCELINE BÉLAND

📍 [redacted] 💼 **Cadre supérieure en gestion secteur public| Stratégie et gouvernance en mobilité durable**

COMPÉTENCES CLÉS

🚊 **Planification et gestion des transports collectifs** – Stratégies de mobilité urbaine et gestion de projets métropolitains.

♿ **Transport adapté et accessibilité** – Développement de solutions inclusives pour la mobilité des personnes à besoins particuliers.

📊 **Coordination intersectorielle** – Collaboration avec les acteurs municipaux et gouvernementaux pour des politiques de transport efficaces.

Optimisation des infrastructures – Mise en œuvre de projets d'amélioration des réseaux de transport collectif.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Cheffe d'équipe du soutien juridique et enquêtrice | Bureau du syndic | Ordre des ingénieurs du Québec (2016 à ce jour)

- Encadrement stratégique et gestion des enquêtes juridiques
- Développement de protocoles pour assurer la conformité et l'efficacité des processus

Directrice des projets de transport collectif et de la planification métropolitaine | Ministère des transports du Québec *(2014 – 2016)*

- **Développement de stratégies** pour améliorer la desserte en transport collectif et favoriser une mobilité intégrée.
- **Gestion de projets d'envergure** en transport urbain et régional, avec une approche axée sur l'accessibilité et l'innovation.
- **Collaboration intersectorielle** avec les municipalités et les organismes de transport pour optimiser les services de transport en commun.

Directrice – Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie | Ministère des Transports du Québec *(2009 – 2014)*

- **Gestion opérationnelle et stratégique du territoire**
- **Élaboration et mise en œuvre de politiques publiques efficaces**

Autres postes :

- Cheffe du Service des inventaires et du Plan | Ministère des transports du Québec *(2006 – 2009)*
- Cheffe du Service des liaisons avec les partenaires et les usagers *(2005 – 2006)*
- Coordonnatrice territoriale à l'exploitation / Conseillère à la Modernisation de l'État *(2002 – 2005)*
- Agente de recherche et planification *(1994 – 2002)*
- Responsable régional du transport routier *(1988 – 1994)*

ACTIVITÉS CONNEXES

ACTIVITÉS CONNEXES

🎯 **Mentorat et accompagnement des jeunes leaders** 🔹 Participation au mentorat pour les nouveaux diplômés (Secrétariat du Conseil du trésor) 🔹 Encadrement des jeunes leaders de la fonction publique (Cercle des jeunes leaders – ENAP)

📌 **Membre du conseil d'administration du Centre de services partagés du Québec** *(2013 – 2016)* 🔹 Contribution aux décisions stratégiques et à la gouvernance du CSPQ

🎯 **Candidate à la relève de la haute fonction publique du Québec** *(2014)*

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 51.05

2025/12/18 16:00

(2)

Dossier # : 1259595024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé :
de nommer Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

Signé par Brigitte GRANDMAISON **Le** 2025-12-02 14:02

Signataire : Brigitte GRANDMAISON

_____

Directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Services de proximité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1259595024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Nommer Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant au conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la résolution prise par le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, il est requis de transmettre au conseil d'agglomération la présente recommandation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

514-328-4000

Tél :
Télécop. : 000-0000

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.05

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1259595024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

QUE soit nommé M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-L'île.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-12-01 19:18

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

_____

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1259595024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est. Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-L'île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de d'Anjou, de Montréal-Nord, Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-L'île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 10 314 : Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.
CA16 10 247 : Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri , afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carmen BAIANT
secretaire- recherchiste

Tél : 514-3284000
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-10-27

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

Tél : 514-328-4000
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt
Tél : 514-328-4000
Approuvé le : 2025-11-26

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 1er décembre 2025	Résolution: CA25 10 291

Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommé M. Youssef Hariri, conseiller de ville, district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1259595024

Christine BLACK
_____
Mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 2 décembre 2025

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.06

2025/12/18
16:00

(2)

Dossier # : 1257665003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Nommer Vana Nazarian, Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

Il est recommandé :
de nommer Vana Nazarian, Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2025-12-09 10:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

_____

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1257665003**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Nommer Vana Nazarian, Victor Esposito et Richard Deschamps au sein du comité d'audit de l'agglomération ainsi que Michael Stern, maire de la Ville de Westmount et Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, représentant les municipalités reconstituées à ce comité, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

CONTENU

CONTEXTE

Le comité d'audit, constitué en vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes, est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la mairesse de la Ville de Montréal. La loi prévoit que deux de ces membres doivent être membres du conseil d'agglomération représentant les villes reconstituées.
L'article 3 de la Charte du comité d'audit de la Ville de Montréal (CG10 0457) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres du comité :
-au moins trois (3) doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;
-deux (2) doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées, ils sont désignés par le conseil d'agglomération;
-au moins trois (3) doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président. Ces membres sont proposés par le comité de sélection et doivent avoir une expérience pertinente à la fonction.

Avant les élections du 2 novembre 2025, le comité d'audit était composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Considérant que tous les mandats des membres élus du comité d'audit ont pris fin au moment des élections municipales du 2 novembre 2025, il est requis que le conseil d'agglomération procède à leur remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG24 0168 - 21 mars 2024 - Approuver le renouvellement du mandat de Mme Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal, et de la désigner à titre de présidente de ce comité jusqu'au 30 avril 2027.
CG23 0675 - 23 novembre 2023 - Approuver le renouvellement du mandat d'Yves Gauthier à titre de membre indépendant et de vice-président du comité d'audit de la Ville de Montréal

CG23 0280 - 18 mai 2023 - Approuver le renouvellement du mandat de Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité d'audit de la Ville de Montréal
CG22 0140 - 24 février 2022 - Nommer M. Richard Deschamps au sein du Comité de vérification de l'agglomération en remplacement de M. François Limoges, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).
CG21 0753 - 23 décembre 2021 - Approuver la nomination de MM. François Limoges et Benoit Dorais ainsi que Mme Nathalie Goulet au sein du Comité de vérification de l'agglomération, ainsi que de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, et M. Marc Doret, maire de la Cité de Dorval

DESCRIPTION

Les personnes élues représentant la Ville de Montréal au comité d'audit sont :
- Vana Nazarian
- Victor Esposito
- Richard Deschamps

Quant aux personnes élues représentant les municipalités reconstituées :
- Michael Stern, maire de la Ville de Westmount
- Marc Doret, maire de la Cité de Dorval

JUSTIFICATION

La nomination des membres élus représentant la Ville de Montréal et des villes reconstituées est requise afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes article 107.17.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément au Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053), les personnes élues membres du comité d'audit sont rémunérés de la façon suivante : 750 $ / séance du comité d'audit ou d'un sous-comité de celui-ci, jusqu'à concurrence de la rémunération annuelle payable au membre d'une commission du conseil d'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces nominations sont requises afin de permettre la tenue des réunions du comité d'audit et d'assurer le quorum.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication élaborée en accord avec le Service des ressources humaines et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic LAPOINTE
Chargé de dossiers ou missions

Tél : 514 923-2036
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2025-12-09

Salwa MAJOUJI
Cheffe du bureau du directeur général

Tél : - -
Télécop. : -